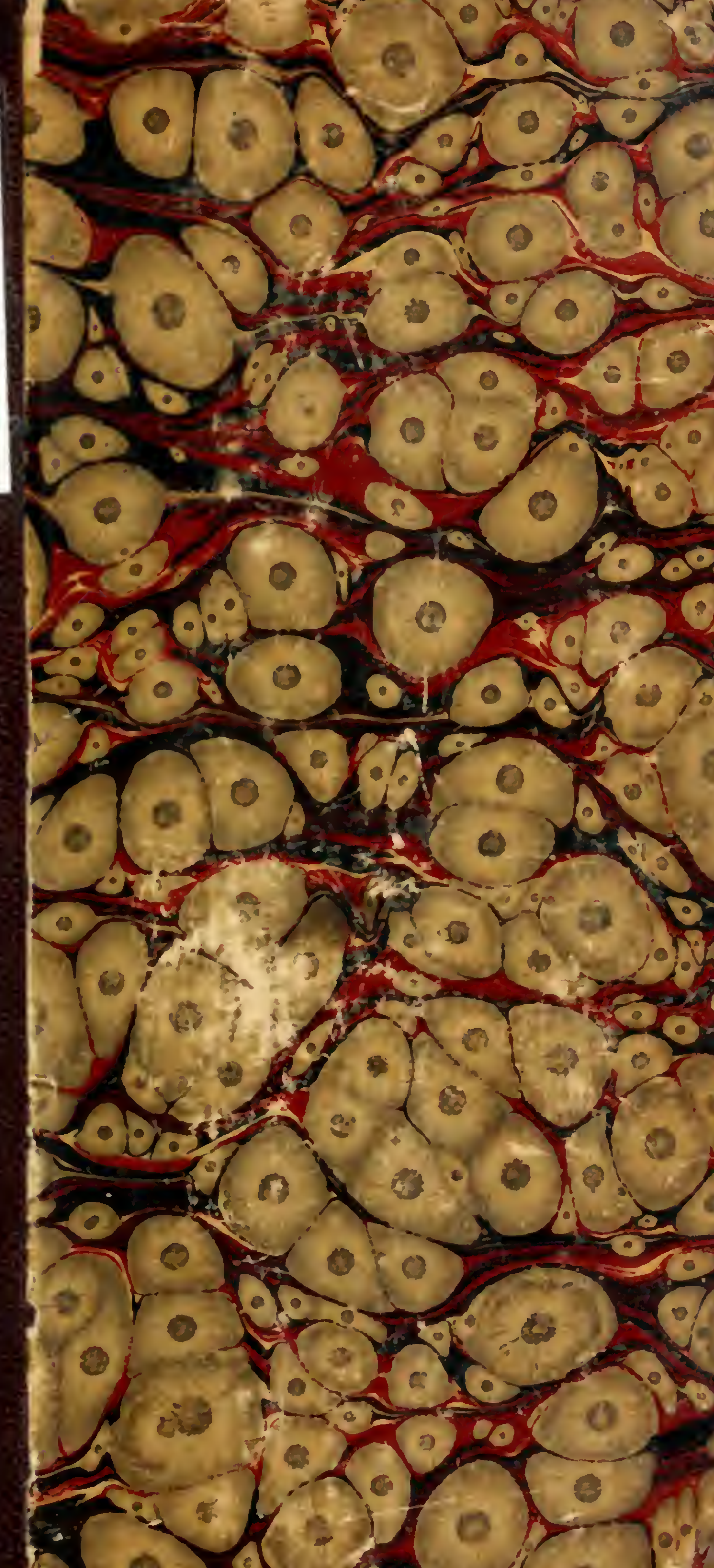








GRAMMAIRE
COMPARÉE
DE LA LANGUE FRANÇAISE

COURS COMPLET DE LANGUE FRANÇAISE

PAR

C. AYER

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE

COURS GRADUÉ DE LANGUE FRANÇAISE, à l'usage des écoles primaires :

Première partie; la proposition simple, *manuel de l'élève*, 1 vol. in-12.

Idem *manuel du maître*, 1 vol. in-12.

Seconde partie; la proposition composée, 2e édition, 1 vol. in-12.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

GRAMMAIRE ÉLÉMENTAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1 vol. in-12.

GRAMMAIRE USUELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE. 2e édition, 1 vol. in-12.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

GRAMMAIRE COMPARÉE DE LA LANGUE FRANÇAISE, 4e édition, revue et augmentée, 1 fort vol. in-8°.

PHONOLOGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1 vol. in-12.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES DIALECTES DU PAYS ROMAND 1 vol. in-4°.



GRAMMAIRE

COMPARÉE

DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR

C. AYER

Professeur à l'Académie de Neuchâtel,
Membre du Comité d'honneur du Congrès de géographie de Paris,
Membre correspondant de l'Institut national genevois,
de la Société de géographie de Genève,
Auteur d'un *Cours complet de langue française*, etc.

QUATRIÈME ÉDITION

Entièrement refondue et considérablement augmentée.

OUVRAGE RECOMMANDÉ PAR LE MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN FRANCE POUR L'AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

BALE, GENÈVE & LYON
H. GEORG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PARIS

CHARLES BORRANI
9, Rue des St-Pères.

G. FISCHBACHER
33, Rue de Seine.

1885

Imprimerie Delachaux & Niestlé — Neuchâtel (Suisse).

EXTRAIT DE LA PRÉFACE

de la troisième édition

Une première ébauche de cet ouvrage a paru à Lausanne en 1851 sous le titre de : *Grammaire française, ouvrage destiné à servir de base à l'enseignement scientifique de la langue* (1re partie). C'était une tentative hardie, mais prématurée, d'appliquer la méthode historique à l'étude de la grammaire. Aussi notre essai n'obtint-il qu'un succès d'estime auprès des personnes initiées aux travaux de Diez et de son école. Un de ces juges compétents, M. Amiel, professeur à l'Université de Genève, après avoir donné une analyse détaillée et critique de l'ouvrage, résumait son opinion dans les termes suivants :

« Beaucoup de conscience dans une œuvre très laborieuse ; beaucoup de recherches neuves et délicates dans un domaine déjà bien fouillé et retourné ; une méthode sévère, exacte, précise et presque rigide, analysant, définissant et dénommant sans relâche et sans lassitude ; une rédaction des plus concises et poussant l'économie des mots aussi loin qu'on le peut sans aller jusqu'à l'avarice et à l'obscurité ; le courage de la tentative, et le bon choix du guide ; un vrai talent d'abstraction et de classification : tels sont les mérites de cette grammaire. (*Revue suisse* 1852, p. 421—430).

Le maître et rénovateur de la philologie romane, l'illustre Diez, n'était pas moins explicite et nous écrivait ces mots :

« Je considère votre grammaire comme un ouvrage très instructif et qui pourra rendre de grands services à l'enseignement, en obligeant les jeunes élèves à la réflexion. » (Lettre du 18 novembre 1855).

Mais, à cette époque, Diez lui-même était à peu près inconnu en France, où Chapsal trônait encore en maître dans presque toutes les écoles.

Quoique notre livre fût épuisé depuis longtemps, ce n'est qu'un quart de siècle plus tard que, la méthode historique ayant enfin pénétré en France, grâce à Littré et à quelques disciples de Diez, tels que M. Brachet, l'idée nous vint de refondre notre travail, de le corriger et de le compléter dans ses diverses parties, de manière à en faire un ouvrage nouveau qui parut en 1876 sous le titre de : *Grammaire comparée de la langue française.*

Cet ouvrage, nous le constatons avec plaisir, a obtenu en France un succès d'autant plus remarquable qu'il avait vu le jour, non à Paris, mais dans une petite ville de la Suisse, sans l'aide d'aucun éditeur et sans la moindre réclame.

La *Revue critique*, qui paraît à Paris sous la direction de Michel Bréal, a, la première, publié une étude approfondie de la *Grammaire comparée*, étude qui a pour auteur M. A. Darmsteter, connu par ses travaux linguistiques. Comme l'article est très détaillé, nous nous bornerons à en extraire le passage suivant :

« Les grandes qualités d'exposition que nous constations dans la *Phonologie française* de M. Ayer se retrouvent dans sa *Grammaire comparée*. Cette grammaire n'est pas une œuvre vulgaire. La vigueur de l'exposition, la richesse des faits classés, l'application constante de la méthode de Diez, la nouveauté de certains aperçus en font à coup sûr le meilleur livre de ce genre qui ait paru jusqu'ici dans notre langue. Non pas qu'il n'y ait encore à redire. Parfois, la richesse des détails devient de la profusion, la multiplicité des divisions que l'auteur semble embrasser si facilement devient de l'obscurité. Ce sont, il est vrai, des fautes vénielles ; car l'ouvrage ne s'adresse évidemment qu'aux professeurs ou aux élèves des lycées déjà avancés.

« Le premier livre de la première partie étudie les éléments matériels des mots. C'est dans ce livre que l'auteur a cherché à être le plus neuf ; et en effet je ne connais pas de grammaire française présentant une étude aussi complète des faits phonétiques de la langue. »

L'article conclut en disant que la *Grammaire comparée* est, malgré quelques défauts, une œuvre fort distinguée qui fait honneur à son auteur et qui contribuera, dans une large mesure, au progrès des études grammaticales.

Ce jugement si flatteur a reçu en quelque sorte la sanction supérieure du ministère de l'instruction publique, qui a recommandé officiellement la *Grammaire comparée* pour les études préparatoires à l'agrégation de grammaire (4 décembre 1877).

La *Grammaire comparée* a été appréciée non moins favorablement en Allemagne, en Italie et dans le reste de l'Europe. Une revue hollandaise l'appelle « un ouvrage admirable dans son entier et dans ses parties » (*Taalstudie*, 1879, p. 144 à 146), et, selon un journal pédagogique allemand, il n'existe peut-être aucune autre grammaire française qui, réunissant au même degré la rigueur scientifique à l'utilité pratique, puisse comme celle-ci se recommander sans réserve aux maîtres comme aux élèves (*Anzeiger für die neueste pædag. Literatur*, 1878, nº 8).

C. AYER

PRÉFACE
de la quatrième édition

La 3me édition de la *Grammaire comparée de la langue française* venait à peine de paraître que déjà elle était épuisée. Aussi, quoique en proie depuis longtemps à une maladie cruelle, l'auteur entreprit-il avec la plus grande ardeur la publication d'une nouvelle édition, et il eut la satisfaction de terminer encore le manuscrit de sa propre main. Mais, hélas! il ne lui fut pas donné d'achever l'édifice qu'il bâtissait avec tant de zèle et la mort vint l'enlever à la science le 8 septembre 1884.

Chargé par M. Ayer d'abord et par l'éditeur ensuite, de surveiller l'impression de cette 4me édition, nous livrons aujourd'hui au public l'ouvrage de notre regretté professeur. Les nombreux témoignages de bienveillance que reçut M. Ayer de son vivant et les critiques louangeuses dont son livre a été l'objet nous dispensent d'en faire l'éloge aujourd'hui. Nous nous bornerons à signaler les plus importantes modifications qu'a subies la *Grammaire comparée* par cette révision.

Ces modifications nombreuses et souvent profondes peuvent étonner au premier abord. Mais, en les examinant de près, on verra qu'elles sont le fruit de recherches laborieuses et d'études patientes, et l'on ne pourra s'empêcher de rendre toute justice à l'auteur, qui, loin de se borner à ses propres lumières, aimait à s'entourer des conseils d'amis ou de collègues dévoués, mettait à profit les publications les plus récentes, en un mot, ne négligeait rien de ce qui pouvait lui être utile dans sa recherche infatigable de la vérité.

Parmi ces changements, le plus important touche la *phonologie* qui a été entièrement remaniée, surtout en ce qui concerne l'histoire des lettres latines, allemandes et françaises. Nous ne croyons pas être trop présomptueux en affirmant que ce sont bien les résultats actuels de la science que M. Ayer nous offre dans les pages où il traite des lois qui ont présidé à la formation de notre langue.

L'auteur nous semble aussi avoir été bien inspiré en renvoyant à la syntaxe certains chapitres concernant l'emploi des différentes

espèces de mots, placés à tort dans la précédente édition sous la rubrique étymologie. Ce changement bouleverse, à vrai dire, la disposition générale de l'œuvre, mais nous paraît heureux et dicté par la méthode rationnelle et logique à laquelle M. Ayer s'est toujours efforcé de rester fidèle.

En outre on trouvera quelques idées nouvelles au chapitre des conjugaisons verbales et une classification plus naturelle des dérivés. La proposition substantive a reçu divers développements reconnus nécessaires et le plan d'une réforme de l'orthographe retrouve sa place naturelle dans la première partie comme conclusion à l'étude des sons et des caractères.

Enfin les exemples tirés des meilleurs auteurs sont en nombre beaucoup plus considérable et quelques adjonctions et améliorations, apportées dans les tables des matières, permettront au lecteur de s'orienter plus facilement.

Puissent ces changements, qui font en quelque sorte de l'ouvrage un livre tout nouveau, faire accueillir favorablement cette édition, dont on peut dire hardiment qu'elle est le résumé le plus complet de toutes les connaissances grammaticales de l'auteur.

Neuchâtel, Janvier 1885.

D[r] DESSOULAVY

NOTICE BIOGRAPHIQUE (1)

L'auteur de la *Grammaire comparée* n'était pas un de ces hommes favorisés de la fortune qui, libres des soucis matériels de la vie, peuvent consacrer à l'art ou à la science tout leur temps et leurs talents. Mais doué d'une grande puissance de travail, M. Ayer a pu réunir les occupations les plus diverses, enseignant à la fois et avec un plein succès la langue et la littérature l'histoire et la géographie, l'économie politique et la statistique, prenant en même temps une part active aux luttes politiques dans son canton d'origine comme dans son canton d'adoption, et trouvant encore moyen de mettre au jour un assez grand nombre de publications qui l'ont fait connaître comme un esprit original et indépendant, ami des réformes et adversaire déclaré de la routine.

M. A. est bien réellement le fils de ses œuvres. Il n'est peut-être pas inutile d'insister sur le fait et de dire quelques mots de la vie de notre ami.

Nicolas-Louis-Cyprien Ayer est né en 1825 à Sorens, village de la Gruyère fribourgeoise. Après avoir été un élève distingué de l'Ecole moyenne centrale, fondée par le gouvernement libéral de 1830, il suivit le cours de

(1) Nous abrégeons cet article que nous devons à la plume d'un écrivain ami de l'auteur, mais juge très compétent (l'Editeur).

droit du Dr Bussard dans la pensée d'entrer au barreau ; mais des circonstances l'amenèrent à renoncer à cette carrière pour se vouer à l'enseignement qu'il a pratiqué depuis lors, presque sans interruption, pendant près de quarante ans. Il débuta dans cette vocation à Cracovie, qui était encore en république. Puis nous le trouvons à Zurich comme maître de français à l'institution des frères Keller, fréquentant en même temps, pendant ses heures de loisir, quelques cours à l'université, entre autres celui de droit public suisse donné par le Dr Alfred Escher. Il passa ensuite quelque temps en Allemagne, où il se livra tout entier à l'étude du vieux français et de la littérature du moyen-âge. — De retour en Suisse en 1847, il rédigea successivement deux journaux politiques, le *Patriote jurassien* de Delémont, et, après la chute du Sonderbund, le *Confédéré* de Fribourg. Mais bientôt il rentra dans l'enseignement à l'école cantonale de Fribourg, où il eut pour collègues ses amis Bornet, Sciobéret et Majeux, les poètes aimés de la Gruyère. L'Ecole cantonale, création du régime de 1848, ayant été supprimée en 1857, plusieurs de ses professeurs les plus distingués s'expatrièrent, mais A. resta encore quelque temps au pays, partageant son temps entre la politique et ses études de prédilection. En 1859, appelé en même temps à la rédaction de deux journaux neuchâtelois, le *National suisse* et l'*Union démocratique*, il opta pour ce dernier et vint se fixer à Neuchâtel. Mais cette seconde étape dans le journalisme fut de courte durée, et il revint bientôt à l'enseignement qu'il cumula pendant quelque temps avec des fonctions administratives comme conseiller municipal. Il quitta ces fonctions en 1866, quand il fut nommé professeur à l'Académie de Neuchâtel, qui venait d'être restaurée. En 1873, il devint recteur de cet établissement et prit la part principale à sa réorganisation. Son activité allait croissant d'année en année, quand, en 1878, le Corps académique l'ayant appelé, pour la troisième fois, aux fonctions de recteur, il fut atteint d'une maladie cruelle et obligé d'interrompre ses cours et de s'éloigner de ses enfants pour aller chercher, sous le ciel de l'Italie et de l'Afrique, une guérison ou une amélioration de son état. La santé n'est pas revenue, mais M. A. a trouvé dans sa volonté la force nécessaire pour reprendre ses fonctions et poursuivre ses travaux.

Aujourd'hui M. A. n'est plus, la mort l'a arraché à de pénibles souffrances, et le 8 septembre 1884, la science a perdu un de ses investigateurs les plus zélés et la vérité un de ses plus vaillants défenseurs.

Cette notice biographique quelque courte et sèche qu'elle soit, suffit pour faire connaître l'homme de travail et de lutte. Nous n'avons pas à nous occuper de sa vie politique, qui peut se résumer en ces mots : M. A. a toujours été dévoué à la cause du progrès et fidèle à ses convictions politiques auxquelles il a su faire plus d'un sacrifice. A Fribourg, il fut l'un des plus vaillants champions de la phalange libérale ; à Neuchâtel, le collaborateur politique et l'ami de Desor, Eugène Borel, Numa Droz, aujourd'hui président de la Confédération suisse, etc. Son attachement à la Suisse était tel qu'en 1872 il refusait d'accepter une brillante position à l'Université de Vienne que venait lui offrir le célèbre romaniste Mussafia.

Voici la liste des publications de notre auteur :

Grammaire française 1851. *Manuel de géographie statistique* 1861. *Les nationalités et les états de l'Europe en 1861*, étude publiée d'abord dans la *Revue suisse*, dirigée à cette époque par MM. J. Sandoz et C. Ayer. *La Suisse*,

dans la *Petite géographie illustrée* de Cortambert, 1870. *Cours gradué de langue française*, 1re partie, 1870. *Tableaux de statistique générale et comparée*, 1871. *Phonologie de la langue française*, 1875. *Grammaire comparée de la langue française*, 1876. *Introduction à l'étude des dialectes du pays romand*, 1878. *Grammaire usuelle de la langue française*, 1878. *Grammaire élémentaire de la langue française*, 1880.

Les travaux géographiques de M. Ayer n'ont pas passé inaperçus ; nommé membre correspondant de la Société de géographie de Genève, il fut, en 1875, l'un des représentants de la Suisse au sein du comité d'honneur du congrès géographique de Paris. Mais c'est surtout comme grammairien et romaniste qu'il est connu dans le monde scientifique. M. A. est le premier qui dans les pays de langue française, ait appliqué la méthode historique de Diez à l'étude des faits de la langue, puisque sa *Phonologie française* a d'abord paru en une série d'articles, dans l'*Emulation* de Fribourg, pendant les années 1846, 1854 et 1855. C'est donc à juste titre que, parmi les vulgarisateurs de la grammaire historique, le *Dictionnaire de pédagogie* (II, 892) de M. Buisson place le nom de M. Ayer avant celui de M. Brachet, qui n'est venu que vingt ans plus tard avec sa *Grammaire historique*, dont la première édition est de 1867.

A vrai dire les premiers ouvrages de M. Ayer, entre autres sa *Grammaire française*, de 1851, n'eurent pas grand retentissement et il fallut l'impulsion donnée aux idées en France par les importants travaux des Littré, des Diez et des Brachet pour permettre à M. Ayer de prendre rang parmi ces vigoureux pionniers de la science et pour faire triompher son œuvre de tous les obstacles et de toutes les préventions. Cette œuvre, la réforme de l'enseignement de la langue, a été, dès l'apparition du *Cours gradué*, en 1870, saluée comme une œuvre essentiellement démocratique par l'homme éminent qui est aujourd'hui placé à la tête de l'instruction primaire en France. Voici en quels termes M. Buisson, alors professeur à l'Académie de Neuchâtel, appréciait le travail de M. Ayer dans un long article publié par le *National suisse* (1870, nº 42) et dont nous ne reproduirons que la fin :

« D'un bout à l'autre ces manuels attestent une tendance constante à remplacer la routine par la méthode, les règles empiriques par les principes rationnels, l'artifice par la nature, et l'arbitraire par la raison. Evidemment, l'idéal de l'auteur a été de contribuer, par ce livre, à la grande révolution qui se fait aujourd'hui dans le domaine des langues ; car elle s'est faite dans les sciences : substitution de la *méthode naturelle* à la *méthode artificielle*. C'est la grande idée de la moderne philologie allemande : une langue n'est pas un *mécanisme* factice et conventionnel, c'est un *organisme* vivant dont la grammaire n'a pas à inventer, mais à observer et à reproduire fidèlement les *lois*.....

« On peut inscrire en tête des volumes de M. Ayer ce mot d'un illustre professeur du Collège de France, digne de leur servir d'épigraphe et d'éloge : « La grammaire traditionnelle formulait ses prescriptions contre les décrets d'une volonté aussi impénétrable que décousue : la bonne grammaire est celle qui, faisant glisser dans ces ténèbres un rayon de bon sens, demande à l'élève, au lieu d'une machinale docilité, une obéissance raisonnable. »

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS.

K.-F. Becker. *Organismus der Sprache.* 2ᵉ éd. 1841.
— *Ausführliche deutsche Grammatik.* 2 vol. 1842-43.
E. Egger. *Notions élémentaires de grammaire comparée.* 5ᵉ éd., 1857.
Max Muller. *La science du langage,* trad. Perrot. 1861.
— *Nouvelles leçons sur la science du langage,* trad. Perrot. 3 vol. 1867-68.
F. Diez. *Grammaire des langues romanes,* trad. de la 3ᵉ éd. 3 vol. 1874-76.
— *Etymol. Wörterbuch der romanischen Sprachen.* 2 vol. 3ᵉ éd. 1869-70.
A. Scheler. *Dictionnaire d'étymologie française,* nouv. éd. 1873.
Burguy. *Grammaire de la langue d'oïl.* 2ᵉ éd. 3 vol. 1869-70.
Ed. Mætzner. *Syntax der neufranzösischen Sprache.* 2 vol. 1843-45.
— *Französische Grammatik.* 1856.
O. Hölder. *Grammatik der französischen Sprache.* 1865.
Ampère. *Histoire de la formation de la langue française.* 1841.
A. Chevallet. *Origine et formation de la langue française.* 2ᵉ éd. 3 vol. 1858.
Littré. *Histoire de la langue française.* 2 vol. 1863.
G. Paris. *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française.* 1862.
Brachet. *Grammaire historique de la langue française.* 1867.
— *Dictionnaire des doublets de la langue française.* 1868.
— *Dictionnaire étymologique de la langue française.* 1870.
Malvin-Cazal. *Prononciation de la langue française au XIXᵉ siècle.* 1846.
Chabaneau. *Histoire et théorie de la conjugaison française.* 2ᵉ éd.
A. Darmsteter. *Traité de la formation des mots composés en français.* 1875.
— *De la création actuelle de mots nouveaux en français.* 1877.
— Article publié dans la *Revue critique.* 1876.
Quicherat. *Petit traité de versification française.* 2ᵉ éd. 1855.
Lafaye. *Dictionnaire des synonymes de la langue française.* 1861.
A. Didot. *Observations sur l'orthographe.* 2ᵉ éd. 1868.
G. de Humboldt. *Ueber die Verschiedenheit des menschlichen Sprachbaues.*
E. Renan. *De l'origine du langage.*
J. Grimm. *De l'origine du langage* (traduit par Wegmann).
— *Deutsche Grammatik.*
A. Schleicher. *De l'importance du langage pour l'histoire naturelle de l'homme* (traduit par Pommayrol).
Dubois-Reymond. *Kadmus, oder allgemeine Alphabetik.*
Baudry. *Grammaire comparée du sanscrit, du grec et du latin.*
Curtius. *Grundzüge der griechischen Etymologie.*
Romania (articles de G. Paris et Darmsteter).
Aubertin. *Grammaire moderne des écrivains français.*
Weil. *De l'ordre des mots dans les langues anciennes.* 1869.

En outre, les principales grammaires françaises anciennes et modernes (Port-Royal, Dumarsais, Condillac, Beauzée, Lemare, Boniface, Girault-Duvivier, Poitevin, B. Jullien, etc.), ainsi que les dictionnaires de l'Académie, de Bescherelle et de Littré.

ABRÉVIATIONS.

= indique une équivalence de formes. *Cf.* ou *comp.* arez, *f.* ou *fém.* inin, *litt.* éralement, *m.* ou *masc.* ulin, *par ex.* emple, *p.* ou *pers.* onne, *P.* ou *plur.* iel, *pron.* oncez, *prov.* erbe, *prop.* osition, *pr.* ou *propr.* ement, *S.* ou *sing.* ulier, *V.* ou *v.* oyez, *v.* ieux, (vf. ou v. fr. = vieux français). — Parties du discours : *s.* ou *subst.* antif, *adj.* ectif, etc. Cas : *N.* ou *nom.* inatif, etc. Modes et temps : *ind.* icatif, etc. ; *prés.* ent, etc. Langues : *l.* ou *lat.* in, *fr.* ançais, *prov.* ençal, *esp.* agnol, *it.* alien, *pg.* = portugais, *all.* emand, *scand.* inave.

Ac.	Académie
Barth.	Barthélemy
Beaum.	Beaumarchais
Bér.	Béranger
Bern.	Bernardin de Saint-Pierre
Boil.	Boileau
Boss.	Bossuet
Bon.	Boniface
Buff.	Buffon
Chat.	Chateaubriand
A. Ch.	André Chénier
M.-J. Ch.	Marie-Joseph Chénier
Cond.	Condillac
Corn.	Corneille
C. Del.	Casimir Delavigne
Del.	Delille
Fén.	Fénelon
Fléch.	Fléchier
Flor.	Florian
La Br.	La Bruyère
La F.	La Fontaine
Lah.	Laharpe
Lam.	Lamartine
La Roch.	La Rochefoucauld
Les.	Lesage
Malh.	Malherbe
Marm.	Marmontel
Mass.	Massillon
Mich.	Michelet
Mol.	Molière
Mont.	Montesquieu
Muss.	A. de Musset
Pasc.	Pascal
Rab.	Rabelais
Rac.	Racine
J.-J. R.	J.-J. Rousseau
J.-B. R.	J.-B. Rousseau
Sév.	Mme de Sévigné
Volt.	Voltaire

ADDITIONS & RECTIFICATIONS.

Page 16, au titre-courant lisez : § 6.
» 17, 34 et 74, v. la note 1, 2 & 3 à la fin du volume. La mort a empêché M. Ayer de livrer ces notes à l'impression.
» 32, ligne 30, à moins que la première ne soit une muette, ajoutez ou *f*.
» 33, note 1, lisez : (v. § 38a). [1]
» 41, ligne 5, *caps achâsse*. lisez : *capsa châsse*.
» 44, ligne 38, lisez § 38a.
» 44, » 40 et 42, redoublement, lisez : doublement.
» 46, » 17, *cannabus,* lisez : *cannabis.*
» 48, » 31, ( ) pour (1).
» 51, » 39. *prīncipem de prīmus-caput,* lisez : *prinum caput.*
» 52, » 26, ajouter : *chortem* cour.
» 61, » 12, *petrŏsilinum*, lisez : *petrŏsĕlinum.*
» 61, » 26, analogiques, lisez : analogues.
» 63, » 19, (§ 26), lisez : (§ 25).
» 64, » 14, après *modius* muid, ajoutez le i devient *y*, *radiare* ra*y*er (v. page 123).
» 64, » 39, ajoutez : *radiare* rayer.
» 68, » 35, (v. § 38), lisez : (v. § 38a).
» 69, » 6, ajoutez : *grunnire* grogner.
» 72, » 3, rt, lisez : rb.
» 72, » 23, (v. § 38), lisez : (v. § 38c).
» 73, » 23, *captif* et *chef*, lisez : *captif* et *chétif.*
» 73, » 31, *pagare*, lisez : *pacare.*
» 74, » 3, romain, lisez : roumain.
» 74, » 25, *chordus*, lisez : *chorus.*
» 75, » 17, (v. § 38), lisez : (v. § 38c).
» 75, » 42, seau, lisez : sceau.
» 77, » 10, *cigada*, lisez : *cicada.*
» 79, » 14, (v. § 38), lisez : (v. § 38b).
» 79, » 19, après *épice* et *espèce*, ajoutez : *smaragdus* émeraude.
» 81, » 21, (§ 34), lisez : (§ 33).
» 84, » 34, *cervicia*, lisez : *cervisia.*
» 85, » 10, *parar(e)redem*, lisez : *parar(e)redum.*
» 86, » 24, *axila*, lisez : *axilla.*
» 88, » 38, ajoutez : ou devient *y* : *radiare* rayer.
» 89, » 31, *abrotunum*, lisez : *abrotonum.*
» 90, Section III, lisez : Section II.
» 90, ligne 3, biffez : *auripigmentum* orpiment.
» 97, » 3, (§ 38), lisez : (§ 38a.)
» 97, » 13, (§ 38), » (§ 38b).
» 103, » 40, (§ 38), » (§ 37).
» 108, » 32, (§ 44), » (§ 45).
» 109, » 25, *pirus*, » *pirum.*
» 109, » 32. *(vocs)*, » *(vocem).*

---

(1) L'adjonction postérieure de certains §§, notamment des §§ 38a, 38b et 38c a entraîné dans les renvois quelques erreurs, dont nous avons corrigé les plus importantes.

Page 110, ligne 13, (§ 38), lisez : (§ 38a).
» 110, » 21, id. » id.
» 110, » 37, id. » id.
» 110, » 42, *visum*, » *vidutus*.
» 119, » 33, (§ 23), » (§ 32).
» 120, dernière ligne, *grunire*, lisez : *grunnire*.
» 123, ligne 20, *gaudium*, lisez : *gaudia*.
» 123, » 23, *pagare*, lisez : *pacare*.
» 123, » 45, (§ 38b), » (§ 38c).
» 125, » 10, (§ 38), » (§ 38c).
» 127, » 45, (§ 38b), » (§ 38c).
» 129, » 40, (§ 40), » (§ 37).
» 137, » 39, (§ 56), » (§ 55).
» 138, » 22, (§ 39), » (§ 38a).
» 166, » 31, *levrier*, lisez : *lévrier*. Idem page 306, ligne 32.
» 167, » 10, ajoutez : le *chevreau* et la *chevrette*.
» 172, » 31, (§ 68), lisez : (§ 65).
» 174, » 26, (§ 38), » (§ 38a).
» 197, Chapitre VIII, lisez : Chapitre VII.
» 233, ligne 31, (§ 119), lisez : (§ 121).
» 234, au lieu de A lisez : I.
» 237, au lieu de B lisez : II.
» 258, ligne 23, 5, lisez : 6.
» 261, » 18, (§ 122), lisez : (§ 123).
» 261, *Article VI*, lisez : *Article VIII*.
» 265, ligne 7, (§ 120), lisez : (§ 112).
» 267, » 36, *a)*, lisez : 5.
» 274, » 10, (§ 119), lisez : (§ 120).
» 275, » 8, (§ 118), » (§ 120).
» 290, » 20, (§ 135), » (§ 137).
» 290, » 36, (§ 135), » (§ 136).
» 298, » 18 et 22, (§ 137), lisez : (§ 134).
» 303, » 37, (§ 126), lisez : (§ 112).
» 307, » 38, ajoutez : *ile*, ex. *fiévreux fébrile*.
» 328, *Article III*, lisez : *Article 3*.
» 335, 2. *Emploi des préfixes*, lisez : 3. *Emploi* etc.
» 336, page 356, lisez : 336.
» 373, ligne 38, *dysenterie*, lisez : *dyssenterie*.
» 383, » 5, (§ 56), lisez : (§ 96).
» 421, » 16 et 17, lisez : répété et phrases.
» 512, § 512, lisez : § 225.
» 627, ligne 1, 3. *La proposition etc., lisez* : C. *La proposition etc.*
» 668, ajoutez au tableau des propositions comparatives : *selon que, suivant que, à mesure que, à proportion que.*

INTRODUCTION

SECTION I

PRINCIPES GÉNÉRAUX

De la grammaire.

§ 1

1. La *grammaire* est la science du langage. Elle a pour objet l'expression de la pensée par la parole.

Le langage est une faculté qui n'appartient qu'à l'homme et le distingue des animaux. Il n'est pas le produit de l'invention et ne s'apprend pas comme un art; mais, comme tous les dons naturels, il se développe par l'exercice. La grammaire n'enseigne donc pas comme l'on *doit parler*, mais comme l'on *parle*.

Le langage est naturel à l'homme. L'homme a la faculté de parler comme il a celle de voir et d'ouïr. L'usage de la parole n'est donc pas plus le fruit de la réflexion que l'usage des différents organes du corps n'est le résultat de l'expérience (1). Mais l'homme parle non seulement parce qu'il pense, mais encore parce qu'il a le besoin de communiquer ses pensées; car le langage est une fonction de l'espèce. Le philosophe Locke avait déjà observé que les mots ont un double usage, l'un qui est d'enregistrer, pour ainsi dire, nos propres pensées; l'autre de communiquer nos pensées aux autres (2). Le langage doit donc être considéré d'abord en lui-même et comme faculté de l'homme, et ensuite comme moyen de communication des pensées et organe de la civilisation.

2. L'homme *parle* lorsqu'il exprime ses pensées par des mots; il *pense*, soit qu'il *juge* qu'un être qui *est* (une personne ou une chose) *fait* ou ne *fait* pas, ou *désire* qu'il *fasse* ou ne *fasse* pas quelque chose. — L'expression d'une pensée par des mots s'appelle *proposition* : *Le lièvre court. L'aveugle ne voit pas.* — *Pars* (= *tu pars*). *Ne mentez pas.*

---

(1) V. Guillaume de Humboldt, *Ueber die Verschiedenheit des menschlichen Sprachbaues, II, 54, 56, 64*. E. Renan, *De l'origine du langage*, p. 89 et suiv. J. Grimm, *De l'origine du langage*, tr. par Wegmann, p. 28. A. Schleicher, *De l'importance du langage pour l'histoire naturelle de l'homme*, tr. par Pommayrol, p. 24. Max Muller, *Nouvelles leçons sur la science du langage*, I, 84. Molière a parfaitement expliqué, dans le *Mariage forcé*, scène 6, la relation étroite qui unit la parole à la pensée.

(2) *Essai sur l'entendement*, livre III, ch. IX, § 1.

Toute pensée est ainsi produite par un acte de notre esprit au moyen duquel l'idée d'une activité est *énoncée* ou *affirmée* d'une personne ou d'une chose. Cet acte est ce qu'on appelle l'*énonciation* ou l'*affirmation*.

La proposition n'est pas autre chose que la représentation sensible ou matérielle de la pensée : c'est ce qu'indique l'étymologie du mot *proposition*, formé du verbe latin *proponere*, exposer à la vue, faire voir. — Toutes les grammaires françaises définissent la proposition « l'expression d'un jugement. » Or cette définition ne peut s'appliquer qu'à une partie de nos pensées. Quand un maître dit à ses élèves : *Travaillez*, il exprime, non pas un jugement, mais un désir ou un commandement, ce qui est bien différent. Aristote avait déjà dit : « Tout discours (c'est-à-dire toute proposition) est significatif... Mais tout discours n'est pas une assertion (un jugement). Celui-là seul en est une, qui exprime vérité ou erreur, ce qui n'a pas lieu pour tout discours. En effet, le vœu (et par conséquent la proposition dont le verbe est à l'optatif) est un discours, mais qui ne renferme ni vérité ni erreur. »

3. Dans chaque pensée, et conséquemment dans chaque proposition, on distingue deux termes : l'activité énoncée, c'est le *prédicat;* l'être, c'est-à-dire la personne ou la chose dont on affirme une activité, c'est le *sujet*.

Sujet.	*Prédicat.*
Le blé	mûrit.
Le blé	est mûr.

Quand on dit du sujet ce qu'il *fait* (l'action), l'affirmation n'a pas d'expression propre et est renfermée dans le prédicat : *Le blé* **mûrit.**

Mais quand on dit du sujet *ce* qu'il est ou *comment* il est (la qualité), l'affirmation est distincte du prédicat et a son expression propre : *Le blé* **est** *mûr*. Si cette affirmation n'est pas exprimée, comme dans : *le blé* **mûr,** le mot qui marque la qualité du sujet ne s'appelle plus prédicat, mais *attribut*.

Lorsqu'on dit ce qu'un être *est*, comme par exemple : *Le lièvre* **est craintif.** *Paul* **est un menteur**, cela revient à affirmer que cet être fait habituellement telle ou telle action : *Il* **craint.** *Il* **ment.** Sous le nom d'activité, il faut donc entendre non seulement l'action et l'état, mais encore la qualité. *L'action* est mobile et passagère; la *qualité* est fixe et inhérente à l'objet; de plus on se représente les qualités des êtres comme opposées l'une à l'autre, par exemple *grand* et *petit*, *jeune* et *vieux*, *riche* et *pauvre*. L'*état* ne se distingue de l'action que par une idée de durée plus ou moins longue.

4. Quoique les mots n'aient pas proprement de sens en dehors du discours, on peut les envisager à deux points de vue, soit isolément, soit comme membres de la proposition; de là deux divisions de la grammaire, auxquelles on a donné les noms d'*étymologie* et de *syntaxe*.

L'*étymologie* considère les mots, soit dans leurs éléments matériels, les *sons*, c'est la *phonologie;* soit dans les diverses *formes* qu'ils revêtent pour exprimer les idées et leurs rapports, c'est la *morphologie*. La phonologie, aussi appelée phonétique,

envisage les sons dans leur nature et dans leur représentation par les lettres. La morphologie est l'étude des espèces de mots au double point de vue de leurs flexions et de leur formation par dérivation et par composition.

La *syntaxe* s'occupe des mots considérés quant à leur liaison dans le discours; elle se divise en *syntaxe de la proposition simple* et *syntaxe de la proposition composée.*

La *grammaire* tient surtout compte de l'état actuel de la langue; mais l'usage présent dépend de l'usage ancien, et la plupart des faits grammaticaux ne s'expliquent que par leur *comparaison* avec les formes anciennes. L'étude de la grammaire doit donc s'appuyer constamment sur l'histoire de la langue, qui seule peut donner la raison des règles et rendre compte des exceptions.

De l'étymologie.

1. PHONOLOGIE

Les sons et les lettres.

§ 2

1. La proposition est formée de mots, qui en sont les éléments ou les parties constitutives. Mais le mot lui-même est un tout qui peut se décomposer dans ses éléments. Ces éléments sont les *sons articulés,* que l'on représente dans l'écriture au moyen de caractères appelés *lettres.*

Les sons sont dits *articulés,* parce que la voix, en sortant du larynx, est soumise, dans son passage par la bouche, à l'action de divers organes qui la transforment en sons de forme déterminée. La formation des sons s'appelle *articulation.*

Le mot naît en même temps que l'idée dont il est l'expression organique : il n'est donc pas *composé* de sons, quoique le mot écrit soit composé de lettres. Mais le mot est un tout *organique,* c'est-à-dire qu'il est formé par la réunion organique d'éléments *différents* ou *opposés.* Nous ne distinguons ces éléments qu'en décomposant le mot, et alors nous les appelons *sons.* Or, les sons de la langue renferment deux éléments distincts, savoir : la *matière* dont ils sont composés, et la *forme* qui leur est donnée au moyen de l'*articulation,* c'est-à-dire par l'*action des organes de la parole. L'aspiration* et la *voix,* qui composent l'élément matériel des sons de la langue, sont produites par les organes de la respiration, et sont communes à l'homme et aux animaux qui ont des poumons; mais il n'y a que l'homme qui puisse *articuler* des sons, parce que dans l'homme seul l'action des organes de la parole est en liaison organique avec l'action de penser. L'articulation est donc le caractère essentiel du langage humain.

2. La *cavité buccale* ou creux de la bouche et les organes mobiles qui lui appartiennent, savoir : le *gosier,* la *langue* et les *lèvres,* composent l'appareil des organes de la parole : mais on

doit appeler de préférence *organes articulateurs* le gosier avec le palais, la langue et les lèvres, parce que c'est surtout par leur action que les sons s'articulent.

« Quand nous parlons, dit Max Muller, en réalité nous jouons d'un instrument de musique, et d'un instrument plus parfait qu'aucun de ceux qui aient jamais été inventés par l'homme. C'est un instrument à vent, où les *cordes vocales* constituent l'appareil vibratoire, tandis que la bouche, avec les différentes formes qu'elle prend, joue le rôle du tube extérieur, des tuyaux à travers lesquels passent les ondes sonores... Les sons sont formés, sur différents points, par des organes actifs et passifs, les points normaux étant ceux qui sont marqués par le contact entre la racine de la langue et le palais, la pointe de la langue et les dents, les lèvres supérieure et inférieure, avec leurs différentes modifications (1). »

3. On distingue dans les sons de la langue différents *degrés d'articulation*, selon que l'élément matériel des sons (l'aspiration et la voix) est plus ou moins *individualisé* par les organes de l'articulation; et, sous ce rapport, les sons se divisent en *voyelles* et en *consonnes;* mais on donne aussi le nom de voyelles ou de consonnes aux lettres qui servent à représenter ces sons (2).

Il y a cette différence entre les sons et les lettres, que les sons appartiennent au langage parlé, et les lettres au langage écrit. Dans le mot *chapeau*, par exemple, il y a sept lettres et seulement quatre sons : *ch-a-p-eau.*

a) Les sons-voyelles ou *voix* sont formés, sans la participation des organes articulateurs proprement dits, par une simple émission de voix, qui s'opère par la cavité de la bouche plus ou moins ouverte; ils sont donc plus incomplètement articulés que les autres sons de la langue.

b) Les sons appelés *consonnes* sont formés, au contraire, par l'intervention directe des organes articulateurs, qui modifient ou empêchent de différentes manières le passage de la voix par la cavité buccale; c'est pourquoi les consonnes sont plus complètement articulées que les voyelles.

Les voyelles et les consonnes forment une opposition ou différence organique qui se reproduit dans tous les rapports phonétiques de la langue, c'est l'opposition de la *solidité* et de la *liquidité;* un son a plus ou moins de consistance ou est plus ou moins sujet à se transformer en un autre son, selon que sa forme est plus ou moins individualisée par l'articulation.

4. En français, les sons appelés *voyelles* ou *voix* se marquent dans l'écriture par les cinq lettres *a, e, i, o, u,* ou par leur combinaison. La combinaison de deux voyelles simples s'appelle *voyelle composée*. Les voyelles composées se divisent en *monophtongues,* qui expriment un son *simple,* comme *au* dans *pauvre*, et

---

(1) Max Muller. *loc. cit.* I, 135, 191.
(2) Pour plus d'uniformité, nous faisons toutes les lettres du genre masculin, suivant en cela l'exemple donné par le *Dictionnaire national* de Bescherelle.

diphtongues, qui expriment un son *composé,* c'est-à-dire deux sons prononcés en un seul temps, par ex. *oi* dans *noir.*

Les sons-consonnes se représentent en français par les dix-neuf lettres suivantes ou par leur combinaison : *b, c, d, f, g, h, j, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, y, z.*

Les signes *k* et *w* ne font pas partie de l'alphabet français, et ne se rencontrent que dans les mots d'origine étrangère.

5. On appelle *syllabe* un ou plusieurs sons qui se prononcent en un seul temps ou en une seule émission de voix. Ainsi *la* est un mot d'une syllabe, formée de deux sons distincts : *l,* qui est une consonne, et *a,* qui est une voyelle.

Un mot est *monosyllabe* quand il n'a qu'une syllabe, et *polysyllabe* quand il en a plusieurs.

La syllabe s'appelle *initiale, médiale* ou *finale,* selon qu'elle se trouve au commencement, au milieu ou à la fin d'un polysyllabe.

« L'articulation, a dit un profond linguiste, G. de Humboldt, ne se produit qu'au moyen du passage d'un courant d'air qui résonne. Ce courant d'air donne à la fois deux sons parfaitement distincts : l'un au lieu d'où il part, l'autre à l'ouverture par laquelle il sort. C'est ce double son qui forme la syllabe. La syllabe ne se compose pas, comme nous semblons l'indiquer par notre manière d'écrire, de la réunion de plusieurs sons divers ; c'est un son unique, instantané. La séparation en consonnes et voyelles est purement artificielle. En fait, la consonne et la voyelle forment une unité inséparable pour l'oreille, unité que notre écriture brise. La voyelle ne peut pas plus être prononcée seule, comme on a coutume de l'enseigner, que la consonne. Son émission est toujours nécessairement précédée, sinon d'une consonne bien déterminée, au moins d'une aspiration, quelque légère qu'elle soit, et qui n'est qu'une consonne affaiblie. Ainsi la consonne et la voyelle ne sont que des conceptions idéales qui n'ont aucune existence dans la réalité.

« La syllabe constitue une unité de son ; elle devient mot en recevant un sens, une signification, c'est-à-dire en devenant signe d'une idée. Pour cela la réunion de plusieurs syllabes est souvent nécessaire. Par mot on entend le signe d'une action particulière. Les mots renferment ainsi une double unité, celle du son et celle de l'idée, et ainsi constitués deviennent les véritables éléments de la parole, titre qu'on ne peut donner aux sons articulés qui n'ont pas encore reçu de signification. »

6. On distingue dans la syllabe ou dans le mot non seulement le son, qui en est comme le corps, mais encore ce qui donne à ce corps la vie et l'âme, la *prosodie* ou la mesure de temps (quantité) et d'accent qui accompagne le son.

L'*accent* consiste dans l'intensité de la voix et la *quantité* dans sa durée. Les voyelles se divisent, quant à leur accent, en voyelles *toniques* et voyelles *atones,* et, quant à leur quantité, en voyelles *longues* et voyelles *brèves.*

En français la quantité est subordonnée à l'accent, qui a joué le rôle principal dans la formation des mots de notre langue.

L'accent tonique est ce qui donne au mot de l'unité et de l'individualité, ce qui fait d'une réunion de syllabes un ensemble parfait et distinct. C'est l'âme du mot, *anima vocis*, suivant l'heureuse expression du grammairien Diomède, c'est ce qui le vivifie et le caractérise; car, sans rien ajouter aux éléments matériels dont se compose le mot, il les domine et les anime en quelque sorte : par là, il concentre en lui toute la force d'expression et assure l'unité des diverses parties.

Il faut se garder de confondre l'accent avec la quantité : celle-ci indique que l'émission du son est plus ou moins prolongée, tandis que l'accent marque que la voyelle est frappée d'une tonalité plus aiguë; en d'autres termes, il exprime, non la durée, mais l'acuité du son. Il y a entre ces deux modalités de la syllabe une autre différence : « c'est que la quantité est absolue, tandis que l'accent est purement relatif. La quantité porte sur telle ou telle syllabe prise isolément, l'accent ne qualifie les syllabes que par rapport à celles qui se trouvent former avec elles un mot ou une phrase. Aussi l'accent est-il susceptible de changer de place suivant les modifications apportées au mot ou à la phrase, tandis que la quantité ne varie qu'avec la nature même de la syllabe qui la porte. Ces deux modalités exercent du reste l'une sur l'autre, suivant les langages, une influence plus ou moins grande; et on remarque généralement que dans les langues les plus anciennes c'est la quantité qui domine et détermine l'accent, tandis que plus tard l'accent l'emporte sur la quantité.

« Le mot latin *accentus*, de *ad* et *cantus*, indique que l'accent est la notation de ce qu'il y a de musical dans la prononciation, de la mélopée du langage. Il distingue en effet les syllabes sur lesquelles on doit élever la voix de celles sur lesquelles on doit l'abaisser, et procure ainsi, en faisant alterner les sons aigus et les sons graves, un chant qui lui a valu son nom. Ce chant n'est pas marqué au même degré, tant s'en faut, dans toutes les langues; il était beaucoup plus fort dans les langues anciennes qu'il ne l'est dans les langues modernes; parmi celles-ci, et même dans le cercle plus restreint des langues néolatines, nous le trouvons plus sensible chez certains peuples que chez d'autres; et jusque dans le domaine d'un de ces idiomes, nous remarquons quelques dialectes ou patois qui *chantent* beaucoup plus que les autres (1). »

---

2. MORPHOLOGIE

a. *Les espèces de mots et leurs flexions.*

§ 3

1. Au point de vue de leur *signification*, les mots sont rangés en classes ou catégories qu'on appelle *parties du discours*.

Nous avons en français huit parties du discours, savoir : le *nom*, distingué en *substantif* et *adjectif*, l'*article*, le *nom de nombre*, le *pronom*, le *verbe*, l'*adverbe*, la *préposition* et la *conjonction*.

a) Le *nom* est un mot qui sert à désigner ou à qualifier une personne ou une chose. Il y en a deux espèces : le nom *substantif* et le nom *adjectif* (2).

Le *nom substantif* ou le *substantif* sert à nommer les *êtres*, c'est-à-dire les personnes ou les choses, par leurs qualités distinctives, comme *le père, le lièrre, le sel, la roue*. Le *nom adjectif*

(1) G. Paris, *le Rôle de l'accent*, p. 7.
(2) *Dictionnaire* de l'Académie, au mot *nom*.

ou l'*adjectif* sert à nommer les *qualités* mêmes des êtres, comme *sage* dans : *Cet enfant est* **sage**, *un enfant* **sage.** La grammaire moderne a fait de l'adjectif une partie distincte du discours, et a donné au mot *nom* le sens de l'expression ancienne *nom substantif.*

L'adjectif participe non seulement de la nature du nom, mais encore de celle du verbe, puisqu'il exprime aussi l'idée d'une *activité*, c'est-à-dire d'une qualité qu'on attribue à une personne ou à une chose ; mais il s'en distingue essentiellement en ce qu'il ne marque point, comme le verbe, l'*affirmation* ou *énonciation* (§ 1).

b) L'*article* est un mot qui marque que le substantif qu'il précède désigne un *individu* déterminé (article *défini le)* ou indéterminé (article *indéfini un)* de l'espèce entière : **Le** *chien de ton frère est intelligent.* **Un** *chien m'a mordu.*

c) Le *nom de nombre* exprime soit le *nombre*, soit la *quantité* des personnes et des choses d'une manière déterminée (nom de nombre *défini)* ou indéterminée (nom de nombre *indéfini)* : **trois** *arbres;* **quelques** *arbres,* **beaucoup** *de vin.*

d) Le *pronom* est un mot qui désigne les êtres, non par leur nature, mais par le *rôle* qu'ils jouent dans le discours.

Le pronom est mis pour le nom ou, du moins, il en remplit la fonction, soit comme substantif, soit comme adjectif; il y a ainsi des pronoms *substantifs,* comme *je, moi, qui,* etc., et des pronoms *adjectifs,* comme *mon, cet, quel,* etc.

Le pronom, soit substantif, soit adjectif, est *absolu* ou *conjoint,* selon qu'il s'emploie seul ou qu'il est joint à un verbe ou à un substantif; ainsi dans : **Je** *pense* **à toi,** *je* et *toi* sont des pronoms substantifs, le premier conjoint et le second absolu ; de même dans : **mon** *livre et* **le tien,** *mon* et *tien* sont des pronoms adjectifs, l'un conjoint et l'autre absolu.

e) Le *verbe* est le mot par excellence; car il exprime l'*idée* d'une action et en même temps l'*énonciation* au moyen de laquelle cette action est attribuée à un sujet (§ 1) : *Le lièvre* **court.**

Le verbe se rapporte toujours à un sujet; mais il peut encore avoir sous sa dépendance un substantif ou un mot de nature substantive, qui est l'*objet* de l'action : *Le soleil éclaire* **la terre.**

L'*infinitif* et le *participe* sont des mots dérivés du verbe, mais qui s'en distinguent en ce qu'ils ne marquent plus l'affirmation. L'infinitif est la forme substantive ou le *nom* du verbe : *courir.* Le participe est la forme adjective ou l'*adjectif* du verbe : *courant.*

Du verbe on va au substantif par l'*infinitif*, et à l'adjectif par le *participe.* Ce sont là des formes intermédiaires qui ont encore conservé quelque chose de

la mobilité du verbe, mais qui remplissent dans la proposition les mêmes fonctions que le substantif et l'adjectif.

f) L'*adverbe* est un mot invariable qui détermine la signification d'un verbe, d'un adjectif ou même d'un autre adverbe, en y ajoutant une idée de lieu, de temps, de manière, etc.: *Dieu est présent* **partout**. *Mon frère est parti* **hier**. *Il est* **très** *bon*. *Elle parle* **trop** *vite*.

g) La *préposition* est un mot invariable qui sert à unir deux mots et à en marquer le rapport : *Je viens* **de** *Londres. C'est un homme* **d'***esprit*.

h) La *conjonction* est un mot invariable qui sert à lier deux propositions et à en marquer le rapport : *Il a des yeux,* **mais** *il ne voit pas. Je désire* **qu'***il parte*.

Outre ces huit espèces de mots, il y a encore dans le langage des mots particuliers appelés *interjections,* par ex. : **ah, eh, oh, ho,** etc., qui servent à exprimer une émotion subite de l'âme, comme la joie, la douleur, l'étonnement, etc.

2. Le verbe, le substantif et l'adjectif sont les parties essentielles du discours; ce sont des *mots d'idée,* qui sont significatifs par eux-mêmes, en ce qu'ils donnent la notion ou l'idée, c'est-à-dire l'image réfléchie des êtres et de leur activité. De même que les idées sont la *matière* ou l'étoffe dont se composent nos pensées, de même les mots d'idée sont la *matière* dont se forme le discours.

3. Les idées se lient les unes aux autres; ces relations ou rapports constituent la *forme* de nos pensées et s'expriment dans la proposition :

a) Par la *flexion,* ou changement dans la terminaison des mots d'idée;

b) Par des mots particuliers que l'on peut appeler *mots de rapport (mots grammaticaux)* et qui remplissent dans le discours les mêmes fonctions que les flexions.

Ainsi, par exemple, dans cette phrase : *Cet* enfant chéri*t ses* parents, il n'y a que trois idées, exprimées par les mots *enfant, chérir* et *parent*. Le mot *chérir* marque par sa flexion *(t)* la relation du prédicat au sujet et les rapports de temps et de mode de l'action; enfin les mots *cet* et *ses* déterminent ou individualisent les idées *enfant* et *parent* par l'expression d'un rapport (démonstratif ou possessif) à la personne qui parle. De même dans : Le lièvre *est* craintif, le mot *est* n'exprime pas une idée, mais un simple rapport, le rapport du prédicat au sujet (rapport prédicatif).

Certains rapports, pour l'expression desquels la langue fran-

çaise n'a pas de formes de flexion ou de mots particuliers, sont marqués par la *construction*, c'est-à-dire par l'arrangement des mots : *César vainquit Pompée. Parlez-vous allemand?* Les rapports ne seraient plus les mêmes, si l'on disait : *Pompée vainquit César. Vous parlez allemand.*

Cette distinction des mots d'idée et des mots de rapport n'est pas nouvelle. Elle répond à la distinction des mots *pleins* et des mots *vides* qui dominait l'ancienne grammaire. Ainsi Port-Royal distingue les mots qui signifient les objets des pensées (c'est-à-dire nos mots d'idée) et ceux qui marquent la forme et la manière de nos pensées (c'est-à-dire nos mots de rapport). Mais il range dans la première classe les noms, les articles, les pronoms, les participes, les prépositions et les adverbes, et dans la seconde classe les verbes, les conjonctions et les interjections. Or, comme le faisait déjà remarquer, dans le dernier siècle, le grammairien Dumarsais, l'article et la préposition appartiennent à la seconde classe (*Encyclopédie*, v° *Article*). Les verbes sont tous des mots d'idée, sauf la copule *être* et les auxiliaires de temps ou de mode. — Les mots de rapport ont aussi été appelés mots *grammaticaux* (G. de Humboldt), mots *formels* (F. Becker), mots *métaphysiques* (E. Renan), etc.

4. La flexion s'opère en français au moyen de finales que l'on appelle *terminaisons* ou *désinences*.

Les désinences, dit Max Muller, ne sont ni des excroissances produites par une végétation intime du langage ni des signes de convention inventés pour modifier le sens des mots : la grammaire comparée démontre qu'elles ont été originairement des mots indépendants qui se sont altérés avec le temps et se sont agglutinés à la fin des mots auxquels ils étaient juxtaposés. Ainsi les terminaisons verbales ont été primitivement des pronoms ajoutés à la fin du verbe [1]. »

5. On appelle *radical* la partie du mot qui reste invariable et qui est modifiée par les terminaisons. Ainsi *naiss* est le radical de *naiss-ons, naiss-ais, naiss-e, naiss-ant,* etc.

Il faut distinguer le radical de la *racine*. On appelle de ce dernier nom tout ce qui, dans une langue ou famille de langues, ne peut se réduire à une forme plus simple ou plus primitive. On distingue deux espèces de racines : les racines *verbales, attributives* ou *prédicatives* et les racines *pronominales* ou *démonstratives*. Les racines verbales sont celles qui marquent une action ou une manière d'être de la façon la plus indéterminée, c'est-à-dire en dehors de toute indication de temps, de lieu, de personne ou de nombre. Les racines démonstratives sont celles qui indiquent simplement l'existence dans certaines limites plus ou moins définies de temps et d'espace. Dans les langues indo-européennes aucune racine attributive ne peut à elle seule former un mot. Il y a, par exemple, en latin la racine *luc*, briller. Pour avoir un substantif comme lumière, il fallait ajouter une racine pronominale qui déterminât le sujet général auquel était attribuée la qualité marquée par la racine. Ainsi, par l'addition de l'élément pronominal *s*, nous avons le mot latin *luc-s*, lumière, littéralement *brillant-là*. Introduisons-y un pronom personnel, et nous avons le verbe *luc-e-s*, brillant-tu, tu brilles. Ajoutons d'autres dérivés pronominaux et nous obtenons les adjectifs *lucidus, luculentus, lucerna*, etc. [2].

6. On distingue deux sortes de flexion, savoir :

---

(1) V. au chapitre du verbe la formation du futur et du conditionnel.
(2) Max Muller. *Leçons sur la science du langage*, 318.

a) La *flexion nominale,* ou flexion des substantifs, des adjectifs et des pronoms. Elle marque le *nombre*, et, dans certains cas, le *genre*.

b) La *flexion verbale,* ou *conjugaison.* Cette flexion marque le *mode* et le *temps* du verbe, le *nombre* et la *personne* du sujet.

Beaucoup de langues, comme le latin ou l'allemand, expriment par les terminaisons des noms, appelées *cas*, les rapports qui sont marqués en français par les prépositions ou par la place des mots. On appelle *déclinaison,* dans ces langues, l'ensemble de tous les cas, tant au singulier qu'au pluriel, dans l'ordre établi par l'usage.

Quoique notre langue n'ait pas, à proprement parler, de déclinaisons, du moins dans les substantifs, il peut être utile et quelquefois même nécessaire de se servir des noms des cas pour désigner en français certains rapports grammaticaux. Nous n'hésiterons donc pas à dire quelquefois le *nominatif* pour le sujet de la proposition, et l'*accusatif* pour l'objet qui est joint au verbe sans le secours d'une préposition. Nous emploierons encore bien plus souvent les dénominations de *datif* et de *génitif* pour distinguer les rapports marqués par les prépositions *à* et *de*.

7. Au point de vue de la *flexion,* on divise les mots en trois classes, savoir :

a) Le *verbe,* que l'on *conjugue ;*

b) Le *nom* (substantif, adjectif, article, nom de nombre et pronom), que l'on *décline;*

c) Les *particules* ou *mots invariables* (adverbe, préposition et conjonction), qui n'ont pas de flexion.

Cette division des mots en trois grandes classes, qui remonte à une haute antiquité, a été adoptée par Port-Royal et exprimée de la manière la plus précise : «Ces huit espèces de mots, dit-il, en parlant de celles que reconnaissaient les grammairiens grecs, peuvent être réduites à trois, le *nom,* le *verbe* et les *particules indéclinables*, car l'*article* et les *pronoms* sont des noms, aussi bien que les *participes* (1). »

8. Les langues possèdent d'autant plus de mots grammaticaux qu'elles sont moins riches en flexions. Les mots qui, en français, servent à marquer les rapports de la proposition sont les suivants :

a) Les *pronoms;*

b) Les *noms de nombre ;*

c) Certains verbes, comme le verbe *être* et les verbes dits *auxiliaires;*

d) Les *adverbes* qui ne sont pas formés d'adjectifs, les *prépositions* et les *conjonctions.*

L'*article,* qui manque à beaucoup de langues, est aussi un mot de rapport, mais qui ne remplace aucune flexion perdue.

Les mots de rapport ont été formés de racines pronominales ou démons-

(1) *Nouvelle méthode pour étudier la langue grecque,* liv. II, ch. 1.

tratives ou bien, comme la préposition *chez* (du latin *casa*, maison), ils ont été originairement des mots d'idée.

9. Les formes et les mots grammaticaux constituent ce qu'on pourrait appeler la trame du discours. L'étude de ces formes et de ces mots est proprement l'objet de la grammaire, tandis que la connaissance des mots d'idée — des vocables — est plutôt du ressort des dictionnaires et des autres recueils ou traités lexicologiques.

D'autre part, les formes et les mots grammaticaux n'existent dans chaque langue qu'en nombre restreint et limité; il n'en est pas de même des mots d'idée, qui sont le véritable magasin du langage, magasin qui peut sans cesse s'accroître, soit par voie de *dérivation,* au moyen de suffixes : la poire, le poir-*ier*, soit par voie de *composition :* affaiblir = *ad* et faible, licou = lie-cou, basse-cour, etc.

Enfin les mots de rapport, comme les formes grammaticales, n'ont point de sens en dehors de la proposition, tandis que les mots d'idée sont significatifs par eux-mêmes. Si, par ex., on dit *fleuve*, ce mot éveille aussitôt dans notre esprit l'image d'une chose; le mot *cet,* au contraire, ne dit rien en dehors de la proposition, parce qu'il exprime un simple rapport et qu'un rapport suppose toujours deux termes.

---

b. *La formation des mots.*

§ 4

1. La formation des mots s'opère de deux manières, par la *dérivation* et par la *composition.*

2. Au point de vue de la *dérivation,* les mots se divisent en *primitifs* et *dérivés.*

Un mot *dérivé* est un mot formé d'un autre mot, appelé *primitif,* au moyen de certaines terminaisons qu'on nomme *suffixes;* ainsi du verbe *mentir* est dérivé le substantif *ment*eur, qui est formé par le suffixe *eur* et qui signifie celui qui a l'habitude de mentir.

On distingue deux sortes de dérivation, savoir :

a) La *dérivation nominale,* ou formation des substantifs et des adjectifs.

b) La *dérivation verbale,* ou formation des verbes.

Les substantifs et les adjectifs se forment de toute espèce de mots; les verbes se forment de substantifs et d'adjectifs, quelquefois de verbes.

Il faut bien distinguer les suffixes des terminaisons de flexion. Les suffixes modifient la signification même du mot primitif; ainsi l'idée d'action marquée

par le verbe *hériter* devient une idée de personne dans l'*héritier* (= celui qui hérite), et une idée de chose dans l'*héritage* (= ce que l'on hérite). Les terminaisons de flexion se bornent à indiquer les rapports de la proposition; ainsi, par exemple, dans *j'héritais*, *vous hériterez*, etc., l'idée reste la même, c'est toujours une idée d'action, mais il y a un changement dans la personne, le temps ou le mode, et c'est ce changement qui est marqué par la flexion du verbe.

3. Au point de vue de la *composition*, les mots se divisent en *simples* et *composés*.

Les *mots composés* sont formés par la réunion de mots simes, soit primitifs, soit dérivés.

Il faut distinguer dans les mots composés ceux dont les parties composantes ne sont plus distinctes, comme *gendarme*, et ceux dont les parties sont encore distinctes, quoique souvent réunies par le signe appelé *trait d'union*, comme *chef-d'œuvre*, *ver à soie*.

Les mots composés sont surtout formés de substantifs, d'adjectifs ou de verbes, par le moyen de préfixes.

On appelle *préfixe* la particule (préposition ou adverbe), séparable ou inséparable, qui s'ajoute *devant* le mot simple, pour en modifier le sens, comme *in* dans **in***onder*.

De la syntaxe.

1. LA PROPOSITION SIMPLE

§ 5

1. Dans son plus grand développement, la proposition contient un *sujet* et un *prédicat*, et un ou plusieurs *déterminatifs*.

Nous appelons *déterminatif* tout mot et expression qui particularise l'idée exprimée par le substantif ou par le verbe; le déterminatif est un *attribut* dans le premier cas et un *objet* dans le second.

Toutes nos idées sont générales. Or, la nature ne nous présente que des faits concrets et des objets individuels : *des chiens*, et non pas *le chien*; *l'eau qui coule*, et non pas *l'action de couler* dans sa généralité abstraite. C'est en faisant abstraction de ce qu'il y a de concret et d'individuel dans le fait ou l'objet réel, que l'esprit s'élève à l'idée ou notion générale par un travail d'assimilation qui lui est propre.

Mais la parole n'est pas seulement une fonction naturelle de l'homme intellectuel, qui parle parce qu'il pense, c'est en même temps l'organe pour la communication de nos pensées (§ 1). Or, nous nous faisons d'autant mieux comprendre que nous suivons la marche tracée par la nature elle-même, en présentant nos pensées d'une manière concrète et sensible. Nous ne connaissons bien un objet que si notre esprit en embrasse toutes les parties; et, pour bien saisir un fait, il faut en connaitre tous les détails et toutes les circons-

tances. Si donc nous formons nos idées et nos pensées en amenant le particulier au général, nous communiquons ces idées et ces pensées en ramenant le général au particulier, c'est-à-dire en circonstanciant les faits et en individualisant les objets, de manière à provoquer, dans l'esprit d'autrui, ce travail d'assimilation sans lequel il n'est pas de connaissance réelle.

Cette particularisation d'idées est la voie que suit la langue dans le développement de la proposition. Les idées générales, qu'elles soient exprimées par des noms ou des verbes, sont déterminées ou particularisées de diverses manières. Ainsi, par exemple, le substantif *écolier*, qui exprime un genre dans : L'écolier *doit travailler*, ne désigne plus qu'une espèce dans : **L'écolier studieux** *fera des progrès*, et un individu dans : **Cet écolier** *a fait des progrès*. De la même manière, l'idée de *travailler*, générale dans : *Cet écolier* **travaille**, devient spéciale dans : *Il* **travaille bien**, et individuelle dans : *Il* **travaillera demain**.

Ainsi toute la langue est dans la proposition ; mais toute la proposition est dans le verbe, qui en marque l'unité. On retrouve ici la grande loi de l'unité dans la variété : variété dans les formes de la proposition, unité de la pensée exprimée par le verbe.

2. Le *verbe* (prédicat) marquant l'unité de la pensée, tous les membres de la proposition lui sont subordonnés directement ou indirectement. Ces *membres* subordonnés sont : le *sujet*, l'*objet* et l'*attribut*.

3. Le *sujet* peut être exprimé par un substantif : **L'homme** *travaille*, ou par un mot de nature substantive (pronom substantif ou infinitif) : **Je** *travaille*. **Travailler** *est un devoir*.

4. L'*objet* est de deux espèces, savoir :

a) Le *complément*, qui peut être :

1° Un complément *direct*, exprimé par un substantif ou un mot de nature substantive, sans préposition : *Le soleil éclaire* **la terre**. *Le soleil* **nous** *éclaire*.

2° Un complément *indirect*, exprimé par un substantif ou un mot de nature substantive, précédé d'une préposition (le pronom conjoint fait exception et ne prend pas de préposition) : *Je donne du pain* **à l'enfant**. *Je* **lui** *donne du pain*. — *Tu dépends* **de ton père**. *Tu dépends* **de lui**.

b) Le *circonstanciel* (de lieu, de temps, de manière, de cause ou de but), exprimé par un adverbe : *Les heures passent* **rapidement**; — ou par un *complément adverbial*, c'est-à-dire par un substantif précédé d'une préposition : *Les heures passent* **avec rapidité**.

5. L'*attribut* s'exprime par un adjectif ou un participe : *Dieu aime les enfants* **sages**. *C'est un homme* **expérimenté** ; — par un pronom adjectif : **Cet** *enfant est appliqué ;* — par un nom de nombre : *La semaine a* **sept** *jours ;* — ou par un *complément attributif*, c'est-à-dire par un substantif, un pronom ou un infinitif précédé d'une préposition : *un palais* **de roi**, *le livre* **de Pierre**, *l'amour* **de soi**, *l'art* **d'écrire**.

6. Les membres subordonnés de la proposition peuvent être de premier, de second, de troisième rang, etc. : **L'ivrogne** (1er rang) *boit* **le sang** (1er rang) *de* **ses** (3e rang) **enfants** (2e rang).

7. La proposition *simple* est celle qui ne contient qu'une affirmation; mais, outre le sujet et le prédicat, elle peut encore avoir, comme on l'a vu, un ou plusieurs membres accessoires, soit comme *compléments* du verbe, soit comme *attributs* du substantif; et, de même que le prédicat est toujours joint au sujet (§ 1), les membres accessoires de la proposition se lient aux membres essentiels dont ils déterminent la signification.

Les rapports qui unissent entre eux les mots et les membres de la proposition peuvent tous être compris dans le rapport d'*identité* ou dans le rapport de *différence*.

a) Le *rapport d'identité* se marque par la concordance des formes grammaticales, au moyen des terminaisons de flexion : **Ces petits enfants** sont **obéissants.**

b) Le *rapport de différence* ou de *dépendance* se marque tantôt par la construction des mots : *Dieu créa* **le monde,** tantôt par la préposition ou l'adverbe : *La grêle nuit* **à la vigne.** *Il partira* **demain.**

C'est ce qu'on appelle en grammaire la *syntaxe de concordance* et la *syntaxe de dépendance* ou *de complément.*

---

2. LA PROPOSITION COMPOSÉE

§ 6

1. La proposition *composée* est formée par la réunion de deux ou plusieurs propositions simples qui sont entre elles dans une relation *logique*, c'est la proposition composée par *coordination* ou *phrase de coordination ;* — ou dans une relation purement *grammaticale*, c'est la proposition composée par *subordination* ou *phrase de subordination.*

2. La *phrase de coordination* est formée de deux ou plusieurs propositions grammaticalement indépendantes et qui expriment des pensées différentes entre lesquelles il y a une relation *logique,* savoir :

a) Un rapport *causatif : Je pense,* **donc** *je suis.*

b) Un rapport *adversatif : Il a des yeux,* **mais** *il ne voit pas.*

c) Un rapport *copulatif : Adore Dieu, sois juste* **et** *chéris ta patrie.*

La coordination des propositions se marque simplement par

le sens ou au moyen de conjonctions dites *coordinatives*, comme *et*, *donc*, *mais*.

Il y a contraction de la phrase de coordination quand un ou plusieurs membres communs ne sont exprimés qu'une fois : *Dieu créa le ciel et la terre* = *Dieu créa le ciel et* **Dieu créa** *la terre*.

3. La *phrase de subordination* n'est que le développement de la proposition simple; elle est formée par la réunion de deux ou plusieurs propositions entre lesquelles il y a une simple relation *grammaticale*. Une proposition simple devient composée lorsque l'un de ses membres subordonnés (sujet, complément, circonstanciel, ou attribut) est exprimé sous la forme d'une pensée au moyen d'une proposition. Cette proposition, dite *accessoire*, a, dans la phrase, la valeur et la fonction du membre dont elle tient la place, et elle est *subordonnée*, c'est-à-dire placée sous la dépendance de la proposition *principale*, qui exprime proprement la pensée de celui qui parle : *Je désire* (proposition principale) **qu'il parte** (proposition accessoire équivalant à : **son départ**).

Le rapport grammatical de la proposition accessoire à la principale est exprimé par des conjonctions appelées *subordinatives*, ou par un pronom *relatif* ou *interrogatif*, placé en tête de la proposition subordonnée.

4. La proposition subordonnée peut être envisagée :

a) Quant à sa *relation grammaticale*, et alors elle est dite *conjonctive*, si elle est liée au verbe de la principale par une *conjonction* simple : *Je désire* **qu'***il parte*, ou composée : *La fortune lui vint* **pendant qu'***il dormait*; — *interrogative*, lorqu'elle est amenée par un pronom *interrogatif : Dites-moi* **à quoi** *vous pensez*; — et *relative*, lorsqu'elle est liée à un substantif de la principale par un *pronom relatif : L'élève* **qui** *étudie bien fait des progrès*.

b) Quant à sa *nature*, et alors elle s'appelle *substantive*, *adverbiale*, ou *adjective*, selon qu'elle a la valeur d'un *substantif* : *Je désire* **qu'il parte** (= *son départ*); — d'un *adverbe* ou complément adverbial : *La fortune lui vint* **pendant qu'il dormait** (= *pendant son sommeil*); — ou d'un *adjectif : L'élève* **qui étudie bien** (= *studieux*) *fait des progrès*.

c) Quant à sa *fonction*, et alors elle peut être *subjective*, *complétive*, *circonstancielle*, ou *attributive*, selon qu'elle figure dans la phrase comme *sujet*, *complément*, *circonstanciel*, ou *attribut*; ainsi, par exemple, dans cette phrase : *Il est douteux* **qu'il parte**, la proposition *qu'il parte* est subjective, parce qu'elle exprime le sujet du verbe *(est)* de la principale.

On peut représenter comme suit cette classification des propositions accessoires ou subordonnées :

Prop. conjonctive	substantive	subjective :	Il faut *qu'il travaille.*
		complétive :	Je désire *qu'il travaille.*
	adverbiale	circonstancielle :	Ne le dérangez pas *lorsqu'il travaille.*
Prop. relative	substantive	subjective :	*Qui travaille* prie.
		complétive :	J'estime *celui qui travaille.*
	adjective	attributive :	L'élève *qui travaille* fait des progrès.
Pr. interrogative	substantive	complétive :	Dites-moi *comment il travaille.*

5. Les propositions subordonnées peuvent être de même rang : *Un âne* **qui portait des reliques** (1er rang) *s'imagina* **qu'on l'adorait** (1er rang), ou de rang différent : *Le sable de la mer Caspienne est si subtil* **que les Turcs disent en proverbe** (1er rang), **qu'il pénètre à travers la coque d'un œuf** (2e rang). *Trajan avait pour maxime* **qu'il fallait** (1er rang) **que les citoyens le trouvassent tel** (2e rang) **qu'il eût voulu trouver l'empereur** (3e rang) **s'il eût été simple citoyen** (4e rang).

6. Les propositions subordonnées peuvent être coordonnées entre elles; c'est ce qui a lieu lorsqu'elles sont de même rang, de même nature et qu'elles dépendent du même mot, substantif ou verbe : *Il semble* **que** *de tout temps la vérité ait eu peur de se montrer aux hommes* **et que** *les hommes aient eu peur de la vérité. Heureux* (sont) *les hommes* **qui** *se dégoûtent des plaisirs violents* **et qui** *savent se contenter des douceurs d'une vie innocente.*

7. On appelle proposition *abrégée* ou *réduite* tout membre de phrase qui a la signification d'une proposition accessoire sans en avoir la forme. Il y en a trois sortes :

a) La proposition *infinitive : Il est nécessaire* **d'étudier** (= *que l'on étudie.*)

b) La proposition *participe* : *Le chrétien croit à un Dieu* **possédant** (= *qui possède*) *toutes les perfections.*

c) La proposition *gérondive : On apprend* **en étudiant** (= *lorsqu'on étudie*).

On appelle *gérondif* le participe employé comme adverbe. Le gérondif est toujours précédé de la préposition *en.*

8. La proposition subordonnée est dite *elliptique,* lorsqu'il y a contraction, c'est-à-dire que l'une ou l'autre de ses parties est sous-entendue, comme dans : *Faites* **comme lui** *(fait):*

SECTION II

FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE[1]

Origines du français.

§ 7

1. Le langage diffère suivant les races et les climats; mais chaque langue, chaque idiome, même celui qui est parlé par le peuple le moins policé, est soumis à des lois aussi certaines que celles qui régissent le monde physique; et ainsi, le langage étant l'œuvre de la nature, et non l'invention de l'homme, la grammaire doit être traitée de la même manière que les autres sciences de la nature, qui partent de l'observation des faits pour arriver par voie de déduction à la constatation des lois.

Les nombreuses langues qui se parlent sur la terre se divisent en groupes ou *familles*. Le plus important de ces groupes est celui des langues *aryennes* ou *indo-européennes*, auquel appartient le latin.

Le *latin*, langue morte, est la source d'où sont sorties les langues dites *romanes* ou *néo-latines*, et en particulier le français.

Le *français* est donc une langue dérivée dont les origines sont dans le latin.

2. Le *latin vulgaire*, transporté en Gaule par les soldats de César et les colons, absorba promptement la langue indigène, le *celtique*, et subit à son tour, quatre siècles après, par l'invasion des tribus germaniques, une notable perturbation dans son vocabulaire, mais non dans sa syntaxe; plus de cinq cents mots *germaniques* prirent pied dans la langue gallo-romaine. Ce latin populaire, ainsi modifié par l'immixtion de mots barbares, devint, par une série de transformations lentes et insensibles, la *langue d'oïl*, qui apparaît dès le IX[e] siècle comme un idiome indépendant du latin, et qui, au XII[e] siècle, est une langue formée, ayant sa grammaire et sa littérature propre.

Comme les autres langues romanes, ses sœurs, la langue d'oïl comprenait plusieurs dialectes, le normand, le picard, le bourguignon et le français. Ce dernier, qui n'était parlé que dans la province nommée Ile-de-France, supplanta peu à peu les autres dialectes, qui tombèrent au rang de *patois*, et il devint au XIV[e] siècle la *langue française* ou le *français moderne*,

(1) Pour les détails, v. Diez, *Gr. des langues romanes*, I. 1—66, 105—121. V. aussi la note 1 à la fin du volume.

dont la grammaire se distingue surtout de celle du vieux français par l'absence de déclinaison.

Le français n'est donc pas le résultat de la fusion de plusieurs langues différentes. Les traces du celtique qu'on y rencontre ne sont que très faibles, les éléments grecs et orientaux sont purement accidentels : le français est, malgré l'influence que les idiomes germaniques ont exercée sur sa formation, une langue essentiellement latine. « Les mots celtiques y sont restés, les mots germaniques y sont venus; les mots latins n'y sont point restés et n'y sont point venus, ils sont la langue même et la constituent (1). » Toutefois le français n'est pas, comme on l'a cru, du latin classique corrompu par un mélange des formes populaires; c'est le latin populaire lui-même à l'exclusion du latin classique (2). Mais cette langue une fois écrite a été de la part des écrivains l'objet d'un travail incessant, qui a consisté à emprunter au latin classique un nombre considérable de mots sans y apporter d'autre changement que la terminaison. Rares au XIIe et au XIIIe siècle, les emprunts sont devenus innombrables depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

C'est en effet du XVIe siècle que date la création d'une foule de mots qui ont été puisés, il est vrai, à la source du français, c'est-à-dire dans le latin, mais qui n'ont pas subi l'altération phonétique dont vit l'organisme de tout idiome dérivé; de cette manière, ces mots, dont la prononciation et l'orthographe sont moitié latines et moitié françaises, n'appartiennent plus ni à l'une ni à l'autre langue : ils ne sont plus *signifiants*, comme en latin, parce que leurs racines n'existent plus en français, et leur prononciation bâtarde a perdu l'énergie latine sans avoir acquis la douceur et la mollesse de la prononciation romane. Or, ces mots exotiques dont le vocabulaire s'est enrichi, ont non seulement empêché la langue de se développer organiquement, ils ont encore altéré la pureté de l'ancien français en introduisant dans beaucoup de cas une prononciation et une syntaxe contraires à l'euphonie ou au génie particulier de notre langue; de telle sorte qu'en réalité le roman d'oïl n'est plus représenté aujourd'hui par la langue française, mais par les *patois* qui ont eu le moins à souffrir du contact de la langue parlée et écrite par les gens instruits (3).

(1) Ampère, *Formation de la langue française*, 184.

(2) On sait que, pour tous les cas où la même idée était exprimée par des termes différents dans le latin vulgaire et dans le latin classique, le français a toujours pris la forme populaire et délaissé la forme savante ; ainsi *chat* de *catus* (au lieu du classique *felis*). Il faut tenir compte des mots fournis aux langues romanes par le *bas-latin*, mélange du latin classique et du latin vulgaire, comme par ex. *oie* de *auca* (pour *anser*). Sur ces deux classes de mots, v. Diez, I, 1-39.

(3) Voir Littré, *Histoire de la langue française*, II, p. 93 et s.

3. Le vocabulaire français, en tant qu'il dérive du latin, est donc le résultat de deux formations successives. La première, de beaucoup la plus importante, comprend tous les mots que le peuple a formés de la langue originaire, d'après des lois d'autant plus sûres qu'elles étaient inconscientes. La deuxième classe se compose de tous les mots introduits plusieurs siècles après, et de nos jours encore, par les lettrés, avec une exactitude littérale, et sans aucun souci de ces lois fondamentales. On peut comparer les mots de la première classe aux créations de la nature, les mots de la seconde aux créations de l'art.

Altération phonétique

§ 8

1. La formation populaire des mots en français est le résultat d'une *altération phonétique* qui s'est produite d'une manière lente, mais régulière, par l'action de trois principales causes, savoir : le *rythme*, l'*analogie* et l'*accent tonique*.

a) Chaque langue a ses lois rythmiques. Le rythme ou euphonie propre au français se montre surtout dans la simplification des sons et le développement donné aux voyelles aux dépens des consonnes. C'est ainsi que les consonnes finales sont pour la plupart devenues muettes, et que, quand deux consonnes se suivent dont la seconde n'est pas une liquide, le français évite cette accumulation de sons de même nature, qui lui répugne, par l'emploi de divers moyens, entre autres par l'élision de la première consonne (*subjectus*, sujet) ou sa transformation en une voyelle (*factus*, fait).

b) La loi de l'analogie s'est surtout fait sentir dans les flexions. Ainsi, dans le principe, le radical de *aimer* était différent selon qu'il était accentué (*ámo*, aime) ou qu'il ne l'était pas (*amámus*, aimóns), et l'on conjuguait ainsi : *aime*, *aimes*, *aime (t)*, *amons*, *amez*, *aiment*. Aujourd'hui le radical *aim* vaut pour toute la conjugaison, peu importe la place de l'accent tonique.

c) L'accent tonique reste en français sur la syllabe qu'il occupait en latin. Le génie de notre langue a laissé subsister cette syllabe à l'état de dominante, vers laquelle gravitent tous les autres éléments du mot. De là la tendance à faire de cette syllabe la dernière syllabe sonore du mot, ce qui a amené la suppression ou l'assourdissement des syllabes atones qui précèdent ou suivent immédiatement la tonique ou dominante.

2. C'est la persistance de l'accent tonique latin qui distin-

gue principalement les mots *populaires* des mots *savants*. Tous les mots introduits par le peuple à l'origine de la langue respectent l'accent latin, ils montrent ainsi qu'ils ont été faits avec l'oreille, qu'ils viennent d'un latin vivant et parlé. Tous les mots qui violent la loi de l'accent latin ont été introduits postérieurement à l'époque de formation organique de la langue; ce sont des mots vraiment barbares, puisqu'ils sont accentués à la fois contre les lois de formation du latin et du français (1). Ainsi, par exemple, le mot latin *fábrica* a donné en français, d'après la formation populaire et organique, *fórge*, tandis que la formation savante en a tiré *fabríque*, où l'accent latin est déplacé.

En résumé, la langue française comprend deux grandes couches de mots superposées : l'une antérieure au XIIe siècle, œuvre inconsciente du peuple et formée de trois éléments : le *latin*, le *celte* et le *germanique ;* l'autre postérieure au XIIe siècle et formée, d'un côté, des mots savants directement empruntés aux langues classiques, de l'autre des mots venus des langues modernes, par exemple de l'italien au XVIe siècle, de l'espagnol au XVIIe, de l'anglais au XIXe (2).

On peut donc répartir les mots français en trois catégories, suivant qu'ils sont d'origine *populaire*, d'origine *savante*, ou d'origine *étrangère* (3).

3. C'est d'après cette distinction qu'on a classé les doubles dérivations d'un même mot, appelées *doublets* ou *mots à dérivation divergente*, et qui répondent d'ordinaire à deux âges différents dans l'histoire de notre langue (4) :

a) Un radical latin donne en français un doublet, si ce radical a produit dans notre langue deux mots, l'un populaire et l'autre savant : ainsi d'*articulus*, le peuple fit *orteil* et les savants *article*. De même : *decima*, dîme, décime; *examen*, essaim-examen; *fragilis*, frêle, fragile; *porticus*, porche, portique; *rigidus*, raide, rigide; *capitale*, cheptel, capital; *cumulare*, combler; cumuler; *hospitale*, hôtel, hôpital; *navigare*, nager, naviguer,

(1) V. Littré, *Histoire de la langue française*, I, 32.

(2) Sur les 27 à 28000 mots que contient le *Dictionnaire de l'Académie française*, on compte : 1° environ 12000 mots d'*origine populaire*, dont 5000 sont des mots primitifs (ainsi répartis : élément latin 3800, germanique 420, grec 20, celtique 20, mots d'origine inconnue 650) et 7000 des mots tirés directement des primitifs par la dérivation et la composition; — 2° environ 1000 mots d'*origine étrangère*, empruntés aux langues modernes; — 3° enfin plus de 14000 mots d'*origine savante*, forgés par les érudits à l'aide du grec ou du latin. V. Brachet, *Dict. étym.*, p. LXX.

(3) Comme c'est seulement dans la langue populaire qu'on peut saisir les lois suivant lesquelles l'instinct du peuple a transformé le latin en français, les mots savants ne sont d'aucune utilité pour le philologue, et la phonologie les ignore complètement.

(4) V. Brachet, *Dictionnaire des doublets de la langue française*, 1868; *suppl.*, 1871. La liste de ces doublets dépasse le chiffre de 1100, et cependant on pourrait encore y ajouter des doubles formes comme *cochet* et *coquet*, *ronger* et *ruminer*, etc.

divinus, devin, divin; *advocatus,* avoué, avocat; *augurium,* heur, augure; *dotare,* douer, doter; *legalis,* loyal, légal; *nativus,* naïf, natif; *salarium,* salière, salaire; *potionem,* poison, potion; *acris,* aigre, âcre; *captivus,* chétif, captif; *causa,* chose, cause.

b) Il y a encore doublet lorsqu'à côté d'un mot français d'origine populaire, vient se placer un mot d'importation étrangère, provenant du même radical; ainsi *cadentia* devint en français *chance,* en italien *cadenza;* au XVI[e] siècle, ce dernier mot a passé les monts et a donné en français le mot *cadence : chance* et *cadence,* provenant du même radical, forment un doublet. De même : *capsa,* châsse, caisse; *caput,* chef, cap.

c) Enfin, il y a encore doublet lorsqu'un même radical donne en français deux dérivés d'origine populaire; ainsi *campus* a donné à la fois *champ* et *camp.* De même : *badare,* bayer et béer (d'où béant); *credentia,* croyance, créance; *gabata,* jatte, joue (1); *hominem,* homme, on : *ille,* il, le; *laxare,* laisser, lâcher; *plicare,* ployer, plier; *placere,* plaire, plaisir; *surgere,* sourdre, surgir, etc. Il y a des exemples de formes triples et même quadruples, comme : *pensare,* peser, penser, panser.

4. Les doublets sont une richesse de la langue; il n'en est pas de même des homonymes : nous entendons par là les homonymes parfaits (à la fois homographes et homophones), qui se sont produits quand la contraction que les mots latins doivent subir pour passer en français a confondu sous une forme commune deux ou plusieurs dérivés de primitifs très distincts; par ex. *alnus,* aune; *ulna,* aune; — *carpinus,* charme, *carmen,* charme; — *carcer,* chartre; *chartula,* chartre; — *consuere,* coudre; *corylus,* coudre; — *digitale,* dé; *datum,* dé; — *laudare,* louer; *locare,* louer; — *palatium,* palais; *palatum,* palais; — *piscari,* pêcher; *persicarius,* pêcher; — *perca,* perche; *pertica,* perche; — *somnus,* somme; *summa,* somme; — *tenerum,* tendre; *tendere,* tendre; etc.

Variations de sens.

§ 9

En passant du latin au français, beaucoup de mots ont pris une acception plus ou moins différente de la signification originelle. Tantôt le sens s'est élargi : de *parabola,* espèce particulière de discours, on a fait *parole; villa,* métairie, a donné

(1) Le rapport logique entre *jatte* et *joue* est conforme à ces comparaisons bizarres que fait le peuple entre certains objets et les parties du corps; ainsi de *testa* (pot cassé), *gurges* (gouffre), *ficatum* (foie d'oie), *botellus* (boudin), *pellis* (peau d'animal), le français a tiré *tête, gorge, foie, boyau, peau.*

ville. Tantôt le sens s'est rétréci et a passé du général au particulier : *necare,* faire périr, est devenu *noyer*, faire mourir dans l'eau ; de *carruca,* toute espèce de chariot, on a tiré *charrue,* qui a le sens spécial de chariot aratoire.

Les déplacements de sens se sont produits dans l'intérieur même de notre langue, et l'on peut citer beaucoup de mots dont le sens s'est agrandi ou s'est affaibli dans le passage du vieux français au français moderne.

Ainsi *attraper* ne voulait dire à l'origine que prendre dans la *trappe,* dans le piège, et *leurrer* attirer le faucon dans un *leurre,* morceau de cuir rouge en forme d'oiseau. Le mot *tuer,* qui a remplacé l'ancien *occire,* a signifié d'abord protéger, abriter (on a encore *tue-vent*), puis étouffer, comme dans : *tuer la chantelle, tuer le feu* (Ducange), sens qui s'est généralisé dans l'acception *tuer*. *Chère* (du lat. *cara ;* au VIe siècle, face, visage) a signifié d'abord visage, puis bon accueil, c'est-à-dire bon visage, et enfin bon repas, qui est une des manières du bon accueil.

Au contraire, *labourer* signifiait travailler (du latin *laborare*) et ne s'est restreint qu'assez tard au travail de la terre, considéré comme le travail par excellence ; *avaler*, qui signifiait descendre ou faire descendre en général, ne se dit plus que des aliments qu'on fait *avaler*, et le mot *pis,* de *pectus,* qui avait le sens de *poitrine,* s'est restreint successivement et s'est avili jusqu'à sa signification actuelle

Chapelet, diminutif de chapeau, v. fr. *chapel,* a signifié d'abord une couronne ou un petit chapeau de fleurs : Un *chapelet* vert en sa tête *(Roman de Renart)*. Une vieille romance parle de la *bele Alez* qui, après avoir cueilli des *flurettes :* Un *chapelet* fet en a De bel rose flurie. Dans la suite on appela chapelet un certain nombre de grains enfilés servant aux moines pour compter les Avé Maria et les Pater qu'ils devaient réciter afin d'accomplir une pénitence qui leur avait été infligée ou satisfaire à certaines prescriptions de leurs règles. Ce chapelet figurait la *couronne* de *roses* que l'on mettait sur la tête de la sainte Vierge : aussi les Italiens l'appellent-ils *corona* et les Espagnols *rosaria*. En France, le rosaire est composé de quinze dizaines d'Avé Maria ; il équivaut à trois chapelets.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTYMOLOGIE

LIVRE Ier

Phonologie, ou les éléments matériels des mots.

Chapitre Ier

Les sons de la langue étudiés en eux-mêmes.

Des Voyelles.

§ 10

1. Les voix ou voyelles primitives sont *i, a, u* (1). *A* est le son le plus plein, le plus éclatant et le plus ancien. Au-dessous du *a* se placent le *i* et le *u*, l'un représentant le son le plus aigu, l'autre le son le plus sourd. Ainsi *a* occupe le sommet de l'échelle tonique, dont *i* et *u* occupent parallèlement les deux points inférieurs; *a* est pur et stable, *i* et *u* sont mobiles et aptes à passer à l'état de consonnes. On peut les représenter de cette manière (2) :

a

i u

Outre ces trois voix principales *i, a, u*, la plupart des langues ont encore deux voyelles *accessoires*, savoir : le *e*, son intermédiaire entre *i* et *a*, et *o*, son intermédiaire entre *u* et *a*. De cette manière nous obtenons la série naturelle des voyelles *pures :* *i, e, a, o, u*.

Ce sont là les principales voyelles, et il y a bien peu de langues où elles ne se retrouvent pas. Mais il y a bien d'autres variétés de sons-voyelles; ainsi le français possède en outre le *eu*, son intermédiaire, entre *e* et *o*, comme dans *feu, vœu*, et le *u*, qui tient le milieu entre *i* et *ou;* ce dernier son, qui est inconnu aux autres langues romanes littéraires, est formé de la manière suivante : « tandis que la langue s'apprête à prononcer le *i*, les lèvres prennent la position que réclame le *u* (ou) (3). »

---

(1) Il s'agit ici, non pas du *u* français, mais bien du *u* indo-européen, tel qu'il se prononce en allemand, en italien, etc., c'est-à-dire comme notre *ou*.

(2) J. Grimm, *Deutsche Grammatik*, 3e éd., I. p. 32 et s.

(3) Dubois-Reymond, *Kadmus, oder allgemeine Alphabetik*, p. 150.

On distingue ainsi en français les voix simples suivantes : *a, e, o, eu, i, ou, u,* qui se font entendre à la fin des mots *t***a,** *th***é,** *P***ô,** *f***eu,** *s***i,** *f***ou,** *b***u.** — *Eu* et *ou* sont des sons simples, quoiqu'ils soient représentés par la combinaison de deux voyelles.

Outre ces sept voyelles pures, il y a encore le *e* dit *muet*, qu'il ne faut pas confondre avec le *e* proprement dit ou *e sonore.* Le *e* appelé muet est la plus faible émission de voix possible; il a en général le son d'un *eu* faible, comme dans *j***e,** *l***e,** ou très faible, comme dans *un***e;** le mot *b***e***sac***e** réunit les deux sons du *e* muet.

2. Les voyelles *a, e, o, eu,* prononcées de manière que la voix sorte en partie par la bouche, et en partie par le nez, forment quatre nouveaux sons, qu'on appelle *voyelles nasales,* et que l'on entend à la fin des mots *pl***an,** *br***in,** *b***on,** *br***un.**

« Si, au lieu d'émettre librement, à travers la bouche, le son-voyelle, nous laissons s'abaisser le voile du palais et que nous forcions ainsi l'air à vibrer à travers les cavités qui rattachent le nez au pharynx, nous entendons les voyelles *nasales. an, on, in, un,* si communes en français. Il n'est pas nécessaire que l'air passe à travers le nez; au contraire, nous pouvons fermer le nez, et nous ne ferons ainsi que rendre l'accent nasal encore plus marqué. La seule condition nécessaire est le déplacement du voile, qui, dans les voyelles ordinaires, couvre plus ou moins complètement l'orifice postérieur des fosses nasales (1). »

3. Les voix *i, ou,* qui ne peuvent pas se changer en voyelles nasales, sont dites *voix constantes,* par opposition aux autres voix, qui sont *variables.*

VOIX VARIABLES		VOIX CONSTANTES.
Pures	Nasales.	
a	*an*	*i*
e	*in*	*u*
o	*on*	*ou*
eu	*un*	

In et *un* sont les nasales de *e* et de *eu*, et non pas de *i* et de *u*.

4. Les *diphthongues,* dit Max Muller, se produisent quand au lieu de prononcer une voyelle immédiatement après une autre, au moyen de deux efforts successifs de la voix, nous formons un son pendant le cours du changement qui doit s'opérer dans la position des organes pour passer d'une voyelle à une autre. Si nous passons rapidement de la position du *a* à celle du *u*, en prononçant une voyelle, nous entendons *au,* comme dans l'allemand *Bau.*

(1) M. Muller. *Nouvelles leçons sur la science du langage,* I, 154. Cet ouvrage nous a fourni plusieurs autres remarques phonétiques que nous avons placées entre guillemets.

Les grammairiens italiens divisent les diphtongues en étendues *(distesi)* et contractées *(raccolti)*, selon que la voix appuie sur la première ou sur la seconde voyelle: *ái* ou *iá*. Les combinaisons de voyelles de la seconde espèce ne sont pas, à proprement parler, des diphtongues; mais ces diphtongues *impropres* sont les seules qui existent dans le français actuel. Elles peuvent être *pures*, comme *ia* dans *pi*a*no*, ou *nasales*, comme *ian* dans *vi*an*de*.

Des Consonnes.

DES ESPÈCES DE CONSONNES.

§ 11

1. Les consonnes se classent par *ordres* et par *degrés*, selon qu'on les considère : 1° par rapport au rôle des différents organes qui servent à les former, et 2° quant à l'effort plus ou moins grand que ces organes ont à faire pour les prononcer.

2. D'après les *organes* de l'articulation, les consonnes se divisent en trois ordres : les *gutturales*, les *linguales* et les *labiales*.

a) Les *gutturales* se prononcent du gosier avec le concours des parties molles du palais, comme *c* et *g*, dans c*amp*, et g*ant*.

b) Les *linguales*, appelées aussi *dentales*, sont formées par la langue avec le concours des dents, comme *t* et *d*, dans t*oit* et d*oigt*.

c) Les *labiales* se prononcent particulièrement par le mouvement des lèvres, comme *p* et *b*, dans p*ois* et b*ois*.

Entre les gutturales et les linguales se trouvent les consonnes *palatales*, qui sont produites par la racine de la langue et les parties dures du palais (v. § 13). Les sons formés par la langue sont moins individualisés et conséquemment plus liquides que les autres, parce qu'ils sont dans un milieu indifférent entre les sons du gosier et ceux des lèvres; ces derniers, appartenant à l'organe extérieur, sont les plus individualisés et conséquemment les moins liquides de tous les sons.

3. D'après le plus ou moins de force de l'articulation, les consonnes se divisent en trois degrés : les *muettes*, les *spirantes* et les *liquides*.

a) Les *muettes* ou *explosives* sont formées par le contact complet des organes articulateurs : *c* et *g*, *t* et *d*, *p* et *b*.

b) Les *spirantes* ou *sifflantes* se distinguent des muettes en ce que le son peut en être prolongé par une sorte de frottement de l'air sortant de la bouche, comme *s* et *z*, dans s*elle*, et z*èle*, *f* et *v*, dans f*in* et v*in*.

c) Les *liquides* sont ainsi appelées à cause de leur nature particulièrement mobile et fluide : *r, l, n, m.* Ce sont les consonnes les moins articulées.

Les muettes et les spirantes sont des consonnes *variables* ou *mobiles,* dont l'articulation est plus ou moins forte; ainsi *b* et *p* sont produits également par le mouvement des lèvres, mais avec cette différence que l'une est *faible* et l'autre *forte.* On distingue ainsi les muettes et les spirantes en deux *familles :* les *fortes* et les *faibles.*

Les liquides sont, au contraire, des consonnes *constantes* ou fixes, dont l'articulation se fait constamment avec le même degré de force.

Les muettes sont aussi appelées consonnes *explosives* ou *momentanées,* parce que le son s'en fait entendre d'un seul coup, par une sorte d'explosion de la voix qui ne peut durer qu'un instant, et à condition de tomber immédiatement sur une voyelle. Les autres consonnes, spirantes ou liquides, sont dites *continues* ou *fricatives,* et elles ont ce caractère commun qu'elles peuvent être prononcées seules et qu'on peut en prolonger le son tant que dure l'émission de voix.

Les muettes, les sifflantes, les liquides et les voyelles forment les quatre degrés de l'articulation : les muettes sont les sons les plus articulés, les voyelles le sont le moins; les sifflantes et les liquides tiennent le milieu.

« Les muettes, dit Max Muller, se distinguent des autres sons par ceci, que pour un instant elles arrêtent complètement l'émission du souffle. Les Grecs les appellent *aphōna*, muettes, parce qu'elles arrêtent la voix, ou, ce qui revient au même, parce qu'elles ne sont pas susceptibles d'intonation. Elles sont formées, comme disent les grammairiens sanscrits, par le contact complet des organes actifs et passifs. Si nous portons la racine de la langue contre la partie molle du palais, nous entendons le bruit de la consonne *c* (k). Si nous portons la langue contre les dents, nous entendons le bruit de la consonne *t*. Si nous portons la lèvre inférieure contre la lèvre supérieure, nous entendons le bruit de la consonne *p*.

« Les spirantes et les liquides ont toutes ce caractère commun qu'elles peuvent être prononcées seules et qu'on peut en prolonger le son tant que dure l'émission de voix. Chez les grammairiens grecs, elles sont toutes réunies sous le nom de *hēmiphōna* ou *semi-voyelles*, tandis que les grammairiens sanscrits indiquent comme leur qualité spécifique que, lorsqu'on les prononce, les deux organes, l'actif et le passif, qui concourent nécessairement à la formation de tous les bruits consonantaux, ne se touchent pas, mais se rapprochent seulement.

« Quelle est donc la différence entre les deux catégories de consonnes, entre les semi-voyelles et les muettes, entre *v* et *b*, par exemple? C'est tout simplement que, pour la première de ces deux lettres, aucun contact n'a lieu, et par suite que le cours du souffle n'est pas interrompu un seul instant, qu'il n'y a pas de silence, tandis que la muette *b* exige le contact, un contact complet, et par suite amène une pause, de sorte que nous entendons clairement le souffle tout le temps qu'il lutte contre les lèvres qui se ferment sur lui. »

Muettes.

§ 12

Dans la formation des *muettes* ou *explosives,* le canal de la bouche est entièrement fermé et l'émission du souffle est momentanément arrêtée; c'est pourquoi la forme de ces sons est la plus complètement individualisée et qu'ils marquent le plus haut degré de l'articulation. Comme nous n'avons que trois organes articulateurs, il ne peut y avoir que trois muettes; mais chacune d'elles peut avoir un son *doux* (moyen, lat. *media)* ou *dur* (ténu, lat. *tenuis*), selon que l'action de l'organe articulateur a plus ou moins d'intensité. De cette manière, on distingue les muettes, — gutturales, linguales et labiales, — en consonnes *fortes, dures, sourdes* ou *ténues* et consonnes *faibles, molles, sonores* ou *moyennes :*

	Gutturales	*Linguales*	*Labiales.*
Muettes fortes ou dures	*c*	*t*	*p*
Muettes faibles ou molles	*g*	*d*	*b*

Les lettres *c* et *g* désignent ici les articulations gutturales qui, en français, se rendent par *c* et *g* devant *a, o, u,* ou une consonne, et par *qu* et *gu* devant *e* et *i (quérir, guide).*

Les muettes, tant faibles que fortes, sont susceptibles d'une aspiration; mais les muettes aspirées sont des sons dérivés ou accessoires, aussi ne se présentent-elles que dans certaines langues. En sanscrit, la série est complète :

	Gutturales	*Linguales*	*Labiales.*
Aspirées rudes ou fortes	*kh*	*th*	*ph*
Aspirées molles ou faibles	*gh*	*dh*	*bh*

Toutefois les aspirées molles sont, en sanscrit, beaucoup plus importantes et d'un usage bien plus fréquent que les aspirées rudes.

Le grec ne connaît que les aspirées rudes, qui sont figurées par les signes χ, θ, φ; ces aspirées sont devenues, dans le grec plus moderne, de simples spirantes, c'est-à-dire que le double son renfermé dans chaque aspirée s'est réduit à un son simple. Ainsi le θ grec équivaut à $t + h$: mais, en grec moderne, le θ se prononce comme le *th* anglais, c'est-à-dire qu'il a pris un son nouveau où il est impossible de distinguer un *t* et un *h*. La même observation s'applique au φ (anciennement $p + h$) et au χ ($k + h$).

En latin, les aspirées primitives sont devenues méconnaissables; elles ont perdu leur caractère complexe pour devenir des spirantes, ou sons aspirés simples, et en outre elles se trouvent réduites à deux, le *h*, qui représente l'ancienne aspirée gutturale, et le *f*, transformation de l'ancienne aspirée labiale. Le *f* latin a passé aux langues romanes, mais le *h* ne s'est pas maintenu partout.

Spirantes.

§ 13

1. Le souffle ou aspiration est l'élément matériel des spirantes comme des muettes; mais les spirantes sont des émissions du souffle, tandis que les muettes en sont la suppression

momentanée : par là même les spirantes sont moins bien articulées que les muettes, et on peut les considérer en quelque sorte comme des muettes incomplètes. L'action des organes articulateurs donne à l'aspiration la *forme* particulière qui l'individualise en spirante *gutturale, linguale* ou *labiale,* chacune de ces spirantes pouvant avoir le son dur ou doux :

	Gutturales.	*Linguales.*	*Labiales.*
Spirantes fortes	»	*s*	*f*
Spirantes faibles	*y*	*z*	*v*

Beaucoup de langues ont le *h,* spirante indéterminée que l'on range parmi les gutturales; mais ce son n'existe pas proprement dans notre langue. Il y a encore d'autres spirantes qui sont étrangères au français, ainsi la gutturale *ch* (all.) et la dento-linguale *th* (anglais), qui l'une et l'autre peuvent être fortes ou faibles.

Il est à remarquer : 1° que *y* ou *yod* est plutôt palatal que guttural; c'est le même son que l'on représente par *j* en allemand et en italien et par *y* en espagnol et en portugais; 2° que la linguale faible *z* se marque le plus souvent en français par la lettre *s,* qui a le son doux entre deux voyelles : *prison;* 3° que *f* et *v* ne sont pas des labiales pures, mais des labio-dentales.

On appelle plus spécialement *spirantes* les consonnes *h* et *f,* ainsi que l'allemand *ch* et l'anglais *th, sifflante* la consonne *s* forte ou faible (= *z*), et *semi-voyelles* les consonnes *y* et *v,* dont le son tend à se vocaliser, c'est-à-dire à se confondre, celui du *y* avec *i,* celui du *v* avec *u.*

2. Aux spirantes se rattache la consonne palatale appelée *chuintante,* articulation intermédiaire entre les gutturales et les linguales et qui dérive des unes et des autres. La chuintante exprime un son accessoire qui a cela de commun avec celui de la sifflante *s* qu'il est formé au moyen de l'aspiration, mais qui s'en distingue dans sa formation par un plus grand élargissement de la cavité de la bouche. La chuintante peut être, comme le *s,* ou *forte* ou *faible,* selon que l'aspiration est plus ou moins forte. La chuintante forte se rend en français par *ch* (all. *sch;* angl. *sh;* ital. *sc* devant *e* et *i*; magyar *s;* polonais *sz*) : *chien,* et la faible par la lettre *j* ou par *g* devant *i* et *e* : *jambe, gémir.*

La chuintante peut être, comme la sifflante *s, simple* ou *composée;* la sifflante ou la chuintante composée est formée de telle façon que l'émission de cette spirante est précédée d'un petit coup sonore de la langue, à peu près semblable au son de la muette linguale faible ou forte *(d, t).* Si donc nous désignons la chuintante forte ou faible par *š* (= fr. *ch*) et *ž* (= fr. *j* ou *g* devant *e, i*), nous pourrons représenter la sifflante composée par *ts* et *dz* et la chuintante composée par *tš* (= fr. *tch*) et *dž* (= fr. *dj* ou *dg*). Mais, dans le développement historique des langues, la chuintante composée se présente comme

un son simple, une explosive palatale, que la grammaire comparée marque des signes *č* et *ǧ*. Cette palatale, dérivée des gutturales latines *c* et *g* ou *j*, s'est maintenue consonne explosive dans toutes les langues romanes, sauf en français **ch** où elle s'est affaiblie dans la spirante forte ou faible à laquelle on a donné le nom de chuintante : **ch***ien* de **c***anis*, **j***ambe* de **g***amba*, *gémir* de **g***emere* (1).

LIQUIDES.

§ 14

Les *liquides* sont des consonnes intermédiaires, entre les voyelles et les muettes, c'est-à-dire entre les sons liquides et les sons solides par excellence. La série de ces consonnes ne se compose pas, comme pour les muettes et les spirantes, de *trois* sons correspondant aux trois organes de l'articulation, mais elle comprend *quatre* lettres *r*, *l*, *n*, *m*, qui appartiennent à la famille des consonnes faibles ou douces et qui se divisent, comme les voyelles, en liquides *pures* ou *liquides* proprement dites, *r* et *l*, et *nasales*, *n* et *m*. Par leur formation les premières se rattachent plus spécialement aux spirantes, *r* comme palatale et *l* comme dentale ou palato-dentale, et les secondes aux muettes ou explosives, *n* comme linguale ou labio-dentale et *m* comme labiale.

Les liquides pures s'unissent facilement à d'autres consonnes pour former des articulations doubles, appelées *consonnes composées*, comme *gr* dans *grêle*, *pl* dans *pli*, etc.

Les liquides nasales ne peuvent pas se combiner de la sorte en français; mais, quand elles terminent la syllabe, elles perdent leur son propre et rendent nasale la voyelle précédente (§ 10).

Les liquides *l* et *n* sont dites *mouillées* lorsqu'elles sont suivies phonétiquement, c'est-à-dire pour l'oreille, d'un *y* ou *yod*; le *n* mouillé ou *ny* se rend en français par *gn* : *vigne*, et le *l* mouillé ou *ly* par *ill* ou *ll* : *paille*, *fille* (2).

Placée au milieu de l'échelle d'articulation, entre la voyelle et la muette, la liquide participe de la nature de l'une et de l'autre : d'un côté elle se joint à la voyelle comme toute autre consonne, par ex. *rat*, et de l'autre elle se joint comme voyelle à la muette pour former avec cette dernière un son unique, par ex. *bras*. Mais, comme les labiales sont les plus individualisées de toutes les

(1) La sifflante composée *s* se marque en italien par *z* et est tantôt faible (*ds*) et tantôt forte (*ts*). Dans la même langue, la chuintante composée se rend, quand elle est faible, par *g* devant *e* et *i*, et par *gi* devant les autres voyelles; et quand elle est forte, par *c* devant *e* et *i*, et par *ci* devant les autres voyelles.

(2) Voici comment ces consonnes se transcrivent dans les autres langues romanes :

	l mouillé	*n* mouillé
Italien	*gli*	*gn*
Espagnol	*ll*	*ñ*
Portugais	*lh*	*nh*
Provençal	*lh*	*nh*

consonnes, *m* et *n* (qui est en partie formée par l'action des lèvres) sont bien moins susceptibles de se combiner que *r* et *l*, et sont sous ce rapport moins liquides que la sifflante *s*. Cette dernière, appartenant aux linguales, est si peu individualisée qu'à certains égards, elle est plus liquide que les consonnes liquides proprement dites, pouvant se joindre plus facilement que ces dernières à toute autre consonne; c'est pourquoi, dans différentes langues, la combinaison de la sifflante avec une autre consonne est marquée par un signe unique, par ex. le *x* latin, qui désigne la combinaison *gs* ou *cs*, le *z* italien, qui est égal à *ds* ou *ts*, etc. A ces trois sons essentiellement liquides, *s*, *r*, *l*, on doit encore ajouter le *y* ou *i* consonne, qui peut se combiner avec un son initial, par ex. *di*able (= *dja*), et jusqu'à un certain point la muette linguale, qui peut se joindre à la muette gutturale ou labiale ou à la sifflante *s*, par ex. lat. *pt*isana, *st*atus.

Tableau des sons en français.

§ 15

1. Comme il n'y a que trois organes articulateurs (gosier, langue et lèvres) et que la formation des sons par chacun de ces organes a lieu dans des degrés fixes d'articulation, toutes les langues ont un même nombre de sons *principaux* et *élémentaires*. Toutefois, outre les sons élémentaires, il y a encore des sons accessoires qui en dérivent, et les langues n'ont pas le même nombre de *lettres* dans leur alphabet, parce qu'elles expriment par ces signes un nombre plus ou moins grand de sons dérivés ou accessoires.

« La série des sons articulés que peut émettre l'homme est aussi naturellement déterminée que la suite des tons de la gamme ou que l'ordre de dégradation des couleurs du spectre solaire. On ne peut franchir les limites tracées par ces lois naturelles. Il n'est pas possible d'imaginer une couleur en dehors des sept couleurs fondamentales, qui par leur mélange donnent une variété infinie de nuances. On chercherait vainement quelques voyelles en dehors des trois voyelles *a*, *i*, *u (ou)*, qui ont donné naissance à l'*e* et à l'*o*, ainsi qu'aux diphtongues et aux longues, qui ne sont autre chose que des diphtongues contractées; il serait également impossible de changer en quelqu'un de ses points fondamentaux l'ordre des semi-voyelles et des consonnes, dont les combinaisons sont en nombre pour ainsi dire illimité (1). »

2. Toutes les consonnes françaises, au nombre de 17, peuvent se grouper comme suit en *ordres*, *degrés* et *familles*.

	Gutturales	Palatales	Linguales	Labiales
1. Explosives fortes	*c*	*(tch, ts)*	*t*	*p*
» faibles	*g*	*(dj, dz)*	*d*	*b*
2. Continues				
a) Spirantes fortes	*(h, ch* all.)	*ch*	*s* (*th* angl.)	*f*
» faibles	*y*	*j*	*z*	*v*
b) Liquides		*r*	*l*	
Nasales			*n*	*m*

(1) Grimm. *Origine du langage*, p. 18.

Chaque son est désigné dans ce tableau par la lettre qui lui est propre ; toutefois le son *z* se rend le plus souvent par *s*, et devant *e*, *i*, les lettres *c* et *g* prennent, la première le son du *s*, et la seconde le son du *j* : *place*, *gilet*. La spirante gutturale faible ou *i* consonne peut se rendre non seulement par *y*, mais aussi par *ï*: *païen*. La lettre *x* ne figure pas dans le tableau, parce qu'elle représente en général un son double (*cs* ou *gz*) : *luxe*, *exact*.

Quoique l'élément matériel (la voix) domine d'une manière absolue dans les voyelles, l'action des organes articulateurs n'est toutefois pas entièrement étrangère à la formation de ces sons. La facilité avec laquelle *i* se consonnifie en *j* (y) et *u* en *v* (w) prouve que *i* est principalement formé par l'action du palais, et *u*=*ou* par celle des lèvres (1). On peut donc appeler *i* voyelle *palatale* et *ou* voyelle *labiale;* le *a*, selon Pott, est guttural et proche parent de *h* (2). Quant aux voyelles dérivées, *e* est une palatale, comme *i ;* *o* une labiale, comme *ou ;* enfin *eu* et *u* sont aussi des labiales ou des labio-dentales.

De la combinaison des sons.

§ 16

1. Il n'y a, dans la langue, que les éléments opposés ou tout au moins hétérogènes qui puissent se combiner d'une manière organique.

D'après ce principe, les sons de même ordre tout comme les sons de même degré ne peuvent pas facilement se fusionner. Les combinaisons de sons liquides, tels que *rm*, *rn*, *rl*, *lm*, ne se présentent qu'à la fin des mots, et seulement dans certaines langues. Il n'y a que les voyelles qui puissent facilement se réunir (diphtongues), parce que ce sont les sons les moins individualisés ; toutefois, dans la combinaison des voyelles, on retrouve aussi l'application du principe d'après lequel deux sons ne peuvent se fondre en une unité phonétique que quand l'un est moins individualisé que l'autre.

Les sons se combinent, au contraire, d'autant plus facilement et plus complètement qu'ils sont plus hétérogènes. C'est ainsi que toute voyelle peut se réunir à une consonne : et la consonne pour se faire entendre demande en général le con-

---

(1) C'est pour cette raison sans doute que la voyelle et la spirante avaient le même signe en latin, puisque la distinction graphique entre *i* et *j*, *u* et *v*, ne date que du XV[e] siècle. Ce fut un grammairien nommé Meigret, grand amateur de réformes, qui distingua par un signe différent le *i consonante* de *i* voyelle. Le même Meigret fut le premier qui plaça un accent aigu sur le prétendu *e* fermé ; on lui doit encore l'invention de la cédille. Un autre grammairien du XVI[e] siècle, nommé *Ramus* (La Ramée), différencia le *u* voyelle du *v* consonne ; toutefois le signe *v* existait déjà dans l'ancien français, mais *v* avait la valeur de *u* voyelle et ne se trouvait qu'au commencement des mots : Sour un che*u*al coraunt (*Lai du Corn*, v. 37).

(2) Pott, *Forsch.* II, 23.

cours d'une voyelle. Les liquides et les muettes peuvent se combiner assez facilement, mais seulement de la manière suivante : au commencement d'une syllabe, la muette peut être suivie d'une liquide, comme dans b*ras*, et à la fin d'une syllabe la liquide peut être suivie d'une muette, comme dans *por*t.

Toutefois la facilité de la combinaison ne dépend pas seulement de l'hétérogénéité des sons, mais en même temps de leur nature et particulièrement de leur forme plus ou moins individualisée. Ainsi, dans tous les degrés d'articulation, les dentales ou linguales peuvent plus facilement se combiner avec d'autres sons que les gutturales ou les labiales, parce que celles-ci sont beaucoup plus individualisées que les premières. C'est pourquoi la dentale muette se joint à la gutturale et à la labiale dans les combinaisons allemandes *kt, cht, pt, ft*, et que la spirante linguale *(s)* se joint non seulement à toutes les liquides, mais encore à toutes les muettes (1).

2. En français, les combinaisons de sons sont beaucoup plus simples qu'en latin ou en allemand. La comparaison des dialectes populaires actuels conduit à poser les deux règles suivantes :

a) Deux voyelles ne peuvent pas se faire entendre de suite, à moins qu'elles ne forment une diphtongue. Les exceptions sont nombreuses, mais elles sont souvent plus apparentes que réelles, ainsi *prier* se prononce avec un *y* placé entre les deux voyelles *i* et *e* : *pri-yer*.

b) *Deux consonnes ne peuvent pas se faire entendre de suite, à moins qu'elles ne forment une combinaison* d'après les règles suivantes :

1° Une syllabe ne peut pas *commencer* avec deux consonnes, à moins que la première ne soit une muette et la seconde *r* ou *l*, car alors la muette et la liquide ne forment qu'un seul et même son (§ 14) ; *g*r*os*, *é*cr*ire*, *d*r*esser*, t*r*esser, *é*br*anler*, *esp*r*it*, *f*r*acas*, *g*l*ace*, *c*l*asse*, *b*l*anc*, *p*l*an*, *f*l*otte*. On doit toutefois remarquer que *l* ne peut pas s'unir aux linguales *t* et *d*; *r*, au contraire, se joint, non seulement à toutes les muettes, mais encore aux spirantes *f* et *v* : *f*r*ont*, *v*r*ai*, *pauv*re, *av*r*il*.

2° Une syllabe ne peut finir que par un son essentiellement liquide, c'est-à-dire par une voyelle, comme dans *vé*r*ité*, ou par *r* ou *s* (§ 14), mais, dans ce dernier cas, la syllabe suivante doit nécessairement commencer par une consonne, sans quoi le *r* ou le *s* deviendrait le son initial de cette syllabe, par ex. pour *r*, qui peut être suivi de toute autre consonne : *ce*r*-cle*,

(1) Cf. Becker, *Ausf. deutsche Grammatik*, § 29.

or-*gue*, *por*-*te*, *bor*-*der*, *bar*-*be*, *har*-*pe*, *her*-*se*, *par*-*ler*, *bor*-*ne*, *ter*-*me;* pour *s*, qui ne peut être suivi que d'une muette forte : *bis*-*cuit*, *es*-*pèce*, *pos*-*te*. Si une syllabe se termine en latin par *n* ou *m*, ces deux sons liquides ne se font plus entendre en français, mais ils changent le son de la voyelle qui précède, c'est-à-dire que celle-ci devient *nasale*, par ex. *man*-*teau*, *mon*-*de*, *aucun*, *im*-*pôt*.

L'application de cette dernière règle se fait d'une manière particulière à la fin des mots. Un principe général auquel la langue actuelle déroge souvent, c'est que la *syllabe finale ne peut être terminée phonétiquement que par une voyelle*, soit par un *e* muet, comme dans *âme*, soit par une voyelle sonore. Mais la voyelle sonore finale est suivie graphiquement d'*une* ou de *deux* consonnes étymologiques [1], qui ne se prononçaient point dans l'ancien français, où l'on disait *finî* (finir), *mê* (mer), *mô* (mort), *bô* (bord), *vê* (vers), comme nous disons encore *aimê* (aimer), *salû* (salut), etc. [2]

De la syllabe.

§ 17

1. La syllabe peut *commencer* par une voyelle ou par une consonne simple ou composée : dans *es-piè-gle*, la première syllabe commence par une voyelle, la deuxième par une consonne simple, et la troisième par une consonne composée.

Une syllabe médiale ou finale ne peut commencer par une consonne composée que quand cette consonne est formée par la réunion d'une muette et d'une des liquides *r*, *l*. Des mots tels que *inspirer*, *inscrire*, *instruire*, *conspirer*, ne font pas exception, car ils sont composés au moyen des préfixes *in*, *con*, etc.

2. Dans l'intérieur des mots, la syllabe se *termine* par une voyelle (syllabe *ouverte)*, comme dans *cui-si-nier*, ou par une consonne simple (syllabe *fermée)*, surtout par *r*, *s*, *n* *(m)*, quelquefois par *l*, plus rarement par une autre consonne, comme *c*, *p*, *t*, *x* : *cer*-cle, *cas*-que, *san*-té, *bal*-con, *ac*-teur, *ap*-te, *at*-las, *mix*-te.

---

(1) La consonne finale peut avoir été supprimée dans l'orthographe moderne, comme *alla* pour *allat;* dans les mots en *eau*, *eu*, *ou*, le *u* est mis pour *l* (v. § 38).

(2) Il va sans dire qu'il ne s'agit dans ce § que des mots français formés d'une manière organique : dans les mots modernes, calqués sur le latin, la syllabe peut commencer à l'initiale par *sc*, *st*, *sp*, et se terminer par *c*, *p*, *t*, *x*, comme dans *sculp-teur*, *fonc-tion*, etc. (v. § 17).

3. La syllabe finale peut être muette ou sonore. Elle est *muette*, lorsqu'elle est formée du *e* muet précédé d'une consonne simple ou composée : ap-*te*, cer-*cle*. Elle est *sonore*, quand elle est formée d'une voyelle sonore (simple ou composée), qui est quelquefois suivie d'un *e* muet : al-*la*, vais-*seau*, val-*lée*, tor-*tue*.

La syllabe finale sonore est le plus souvent terminée par une consonne simple, qui peut être précédée d'un *r* ou d'un *n* (*m*) : *hiver*, *rat*, *chaud*, *loup*, *port*, *froment*, *champ*.

4. C'est d'après ces principes qu'il faut *syllaber*, c'est-à-dire décomposer les mots en syllabes. La règle générale est qu'une syllabe ne peut commencer que par une voyelle ou une consonne simple ou composée. Ainsi : *ré-el*, *é-ther*, *por-che*, *si-gne*, *ag-nat*, *val-lon*, *pail-le*, *ap-te*, *isth-me*, *lec-teur*, *es-poir*, *dis-trict*, *gyp-se*, *sym-phonie*, *fonc-tion*, etc. Cependant *y* se joint toujours à la première syllabe, contrairement à l'étymologie : *pay-san*, *moy-en*.

De l'accent tonique.

§ 18

1. L'accent tonique (il serait mieux de dire, le temps *fort*) consiste dans l'*intensité* et non dans l'*élévation* de la voix, c'est-à-dire dans l'*amplitude* et non dans le *nombre* des vibrations (1). Si le mot est polysyllabe, il a toujours une syllabe dominante qui en est comme le centre et autour de laquelle les autres viennent se grouper ; c'est cette syllabe qui est *accentuée*, c'est-à-dire prononcée avec plus de force que les autres, et on l'appelle *tonique* par opposition aux autres syllabes inaccentuées, qu'on nomme *atones*.

2. En français, l'accent tombe sur la dernière syllabe du mot, excepté quand ce mot est terminé par une syllabe muette, dans quel cas la syllabe finale, n'ayant pas de son sensible, ne peut porter l'accent ; celui-ci recule donc sur la syllabe précédente, qui est la dernière sonore, bien qu'elle soit en réalité l'avant-dernière du mot. L'accent relève donc toujours en français la dernière syllabe sonore du mot (2). Ainsi, dans la phrase suivante, l'accent tombe sur les syllabes *rai*, *let* et *sin* : *J'écri*rai *une* let*tre à mon cou*sin. Si le mot ne renferme qu'une syllabe, cette syllabe est nécessairement tonique.

(1) A. Darmsteter, *Revue critique*, 1876, II, 104.
(2) Voir la note 2 à la fin du volume.

Il résulte de cette loi de l'accent qu'un mot ne peut jamais se terminer par deux syllabes muettes consécutives; c'est pourquoi *peser* fait *je pèse*, et non pas *je pese*.

Dans les polysyllabes, la prononciation établit une sorte d'équilibre entre la *syllabe accentuée*, où la voix appuie sur la *voyelle*, et la *syllabe initiale*, où domine la *consonne*. C'est pourquoi il faut admettre que les mots de plus de deux syllabes ont, outre l'accent principal, un accent *secondaire* ou accent *d'appui*, qui, dans la règle, frappe la syllabe initiale.

La syllabe finale accentuée est toujours terminée étymologiquement par une consonne: mais cette consonne ne se fait pas toujours entendre dans la prononciation, et elle a même été retranchée dans un grand nombre de mots : après *e*, qui prend alors l'accent aigu, comme dans *blé*, autrefois *bled* (bas latin *bladum, abladum*), *bonté* pour *bontet* (de *bonitatem*); — après *i*, comme dans *fini* pour *finit* (de *finitus*); — après *u*, *vertu* pour *vertut* (de *virtutem*).

La syllabe finale atone est toujours terminée par un *e* muet, qui peut être suivi d'un signe de flexion : *rose, porte, ferme, corne, maître, ils aiment*; ce *e* muet final remplace le plus souvent un *a* latin atone, comme *rose* de *rosa*.

3. Les mots de rapport, comme les articles, les prépositions, les conjonctions, les noms de nombre, certains pronoms, ne peuvent pas avoir en général l'accent tonique; dans le parler, ces mots s'appuient sur les mots accentués et ne font qu'un avec eux. Ainsi dans la phrase citée plus haut : *J'écri***rai**— *une* **let***tre* — *à mon cou***sin**, il y a trois accents, de sorte que pour l'oreille il n'y a vraiment que trois mots.

Toutefois les mots atones eux-mêmes peuvent, dans certains cas, être accentués. Ainsi, dans la forme interrogative du verbe, on applique la règle de l'accent tonique comme si le pronom ne formait qu'un mot avec le verbe auquel il est joint par un trait d'union : dans *parti***rai**-*je*, l'accent tombe donc sur l'avant-dernière syllabe **rai**, parce que la dernière *je* est muette, et dans *travailles*-**tu**, *mord*-**il**, sur la dernière, soit sur le pronom **tu** ou **il**; c'est pour la même raison que la syllabe finale de *je travaille*, qui est muette, devient sonore, avec l'accent aigu, dans *travail***lé**-*je*.

4. La voyelle accentuée prend souvent un son plein, qui est représenté par une combinaison de voyelles. La dérivation ramène la voyelle simple et primitive en déplaçant l'accent tonique; ainsi :

ai devient *a* : *faim*, *famine*; *clair*, *clarté*;
ei » *e* : *peine*, *pénible*; *frein*, *effréné*;
eu » *o*, *ou* ; *meuble*, *mobilier*; *saveur*, *savourer* ;
œu » *ou* : *œuvre*, *ouvrage*; *bœuf*, *bouvier*;
oi » *o*, *e* : *voix*, *vocal*; *loi*, *légal*;
ie » *e*, *i* : *ciel*, *céleste*; *vierge*, *virginal*,

De la quantité.

§ 19

1. La quantité des voyelles consiste dans la *durée* ou tenue de la voix (1). D'après leur quantité, les voyelles se distinguent en *brèves* et *longues*. Les voyelles brèves sont envisagées comme les plus anciennes, comme les voyelles primitives; mais elles deviennent longues dès qu'elles prennent un plus grand développement sans passer à un plus haut degré d'articulation. Ainsi, à proprement parler, la seule différence qui existe entre les voyelles brèves et les voyelles longues, c'est que l'élément matériel, c'est-à-dire la voix, est plus développé dans ces dernières.

La voyelle longue est ordinairement considérée comme la double d'une brève. L'unité de longueur s'appelle *temps*. On dit alors que la brève vaut un temps et que la longue en vaut deux. Les syllabes douteuses sont celles qui se prennent tour à tour comme brèves et comme longues.

En français, la quantité des syllabes dépend surtout de l'accent tonique : en général la syllabe ne peut être longue que si elle est accentuée, et nous ne regardons pas comme longue à l'oreille une syllabe qui ne porte pas l'accent; ainsi la première syllabe de *pâté*, *têtu*, *dîner*, *hôtel*, *brûler*, est brève, quoique surmontée d'un accent circonflexe.

Il résulte de là les règles suivantes.

2. L'*avant-dernière syllabe* d'un mot ou pénultième, quand elle a l'accent tonique, c'est-à-dire qu'elle est suivie d'une syllabe muette, est le plus souvent longue; c'est ce qui a surtout lieu :

a) Quand la voyelle accentuée est une voyelle combinée,

---

(1) « Il faudrait distinguer les différences de *timbre* des voyelles de leur *quantité* : le *a* de *pâte* n'est pas le *a* long (?) de *patte*; ces deux *a* diffèrent entre eux non seulement par la durée mais par le timbre : ce sont deux voyelles différentes, telles que le *a* ouvert *(patte)* pourrait être long (les méridionaux disent avec *a* ouvert long *ce n'est pas vrai)* et le *a* fermé *(pâté=pâte)* peut être bref (par ex. dans *pas : ce n'est pas vrai)*. De même pour toutes les autres voyelles.» A. Darmsteter, *Revue critique*. 1876, II, 104. V. aussi Lecoultre, *Gött. gel. Anz.* 1883, p. 151.

une voyelle nasale ou la diphtongue *oi* : *foule*, *heure*, *pauvre*, *reine*, *haine*, *pompe*, *poire*.

b) Quand la syllabe finale muette commence par une spirante faible *(s, j, v)* ou une liquide : *rose*, *tige*, *cuve*, *zone*, *barbare*.

Mais la pénultième accentuée est en général brève, lorsqu'elle est en *position*, c'est-à-dire suivie de deux consonnes dont la première termine la syllabe tonique; c'est le cas en particulier :

1° Quand la syllabe est terminée par un *r* ou *s* sonore suivi d'une consonne différente : *barbe*, *herbe*, *ordre*, *infirme*, *il hurle*, *astre*, *peste*, *piste*, *poste*, *buste* ; la perte du *s* dans beaucoup de mots où cette consonne a fini par ne plus se prononcer, a déterminé l'allongement de la voyelle précédente, allongement que l'orthographe actuelle indique au moyen de l'accent circonflexe, comme dans : *pâte*, *fête*, *épître*, *côte*, *bûche*, au lieu de *paste*, *feste*, *épistre*, *coste*, *busche*.

2° Quand la voyelle tonique est suivie d'une consonne redoublée autre que *r* : *patte*, *nappe*, *renne*, *ville*, *rosse*, *pomme*, *étoffe*, *bulle*; les exceptions ne sont pas rares, surtout devant *ss* : *lasse*, *fosse*.

Quand les consonnes sont doublées, et que ce n'est pas par raison d'étymologie, c'est presque toujours pour indiquer que la syllabe est brève. Les consonnes qui se redoublent le plus ordinairement pour cette raison, sont *l*, *n*, *s*, *t*, et le redoublement a surtout lieu après les voyelles *a*, *e*, *o*, très rarement après *i*, *u*, et seulement dans quelques mots (sauf pour *s*) après une voyelle composée, comme *ai*, *ei*, *au*, *ou*, *eu*, *oi*.

3. La *syllabe finale* accentuée est en général brève : *soldat*, *bonté*, *objet*, *aimer*, *habit*, *pot*, *bon*, *pu*, *bout*, *peut*; c'est presque toujours le cas quand la syllabe finale se termine par une consonne sonore autre que *r* : *sac*, *travail*, *sec*, *fil*, *sol*, *suc*, *bouc*, *seul*.

La syllabe finale tonique suivie d'un *e* muet est toujour longue : *pensée*, *vie*, *rue*, *joue*, *joie*.

4. Les syllabes *atones*, c'est-à-dire qui ne sont pas accentuées, sont brèves de leur nature : *régulier*, *arroser*, *récréer*, *faisan*, *autel*, *poisson*.

Cette règle s'applique à toute syllabe atone, quelle que soit la forme de la voyelle, et c'est à tort que beaucoup prononcent *autant*, *auberge*, *automne*, *aurore*, *causer*, en allongeant la voyelle *au* = *o*.

C'est ce qui explique pourquoi les voyelles pénultièmes longues deviennent brèves dès qu'elles ne sont plus toniques, c'est-à-dire dès que la dernière syllabe cesse d'être muette;

comparez il *loue* et *louer*, *foule* et *fouler*, *ruse* et *rusé*, *clair* et *éclairer*, *joie* et *joyeux*, *j'erre* et *erreur*, *bûche* et *bûcher*, *pompe* et *pompier*, etc.

Il en est de même si la disposition des mots dans la phrase fait disparaître ou affaiblit l'accent d'une pénultième tonique : elle cesse aussitôt d'être longue; comparez *le nôtre* et *notre père*, *dans une heure* et *une heure entière*, *un homme brave* et *un brave homme*, *il pèse* et *pèse-t-il?*

La présence de l'accent circonflexe ne change pas cette loi, car ce signe n'indique la longueur de la voyelle que dans la syllabe qui a l'accent tonique; comp. *pâte* et *pâté*, *tête* et *têtu*, *fête* et *fêter*, *côte* et *côté*, *bûche* et *bûcher;* et l'on a vu que la pénultième tonique est le plus souvent longue sans avoir l'accent circonflexe, comme dans *date*, *père*, *tige*, *zone*, *ruse*, etc.

On peut citer comme exceptions à la règle les cas où la quantité est le seul moyen de distinguer à l'oreille deux mots homographes, c'est-à-dire deux mots qui s'écrivent de la même manière, comme *mâtin* et *matin*, *bâiller* et *bailler*, *tâcher* et *tacher*, *pêcher* et *pécher*.

Chapitre II

Les sons représentés par les lettres.

Section I. — Les lettres latines

Article I — Les lois de l'altération phonétique.

§ 20

1. Les sons de la langue ne se modifient jamais au hasard, et l'on peut ramener à un certain nombre de lois les changements qu'ils subissent. Ainsi, dans le passage du latin aux langues romanes modernes et en particulier au français, on constate leur tendance générale à la simplification et une disposition naturelle à éviter l'effort que nécessite l'émission de certains sons; c'est ce qu'on a appelé le *principe de la moindre action* (1). Ce besoin d'une plus grande commodité dans la prononciation produit l'affaiblissement général des lettres latines, par ex. le *p* latin s'adoucit en *v* : *sapa* sève; l'affaiblissement devient tel, en certains cas, que la lettre latine disparaît entièrement : *augustus* août.

Comme la langue française est, entre les idiomes romans, celui qui est à la plus grande distance géographique du latin, c'est aussi celui qui, dans la façon des mots, s'éloigne le plus de la forme latine (2). Mais, quelles que soient les modifica-

(1) V. Baudry, *Grammaire comparée du sanscrit, du grec et du latin*, § 75.
(2) V. Littré, *Hist.*, II, 55.

tions qui atteignent le mot latin dans son passage au français, il conserve ses parties essentielles, qui sont la syllabe accentuée ou tonique et la lettre initiale du mot.

a) La syllabe accentuée en latin subsiste donc en français et de plus elle conserve l'accent tonique originel; mais comme cet accent frappe la *voyelle* et non pas la consonne, c'est la voyelle qui persiste et se développe même en un son plus plein, tandis que la consonne médiale, c'est-à-dire placée entre deux voyelles, si c'est une muette ou la spirante *v*, se *dégrade*, c'est-à-dire descend d'un degré l'échelle des articulations (la forte passe à la faible, et la muette à la spirante) ou tombe complètement : *acutus* aigu, *capillus* chereu, *dotare* douer.

b) La partie essentielle de la syllabe initiale est la *consonne* et non pas la voyelle; mais on ne peut appuyer sur la consonne sans appuyer sur la voyelle; c'est pourquoi la syllabe initiale se maintient en général très ferme, mais souvent avec une modification de la voyelle : *captivus* chétif.

2. Quelle que soit la transformation que subisse une lettre, cette transformation ne s'opère que lentement et ne fait jamais qu'un pas à la fois. Une lettre ne change pas d'un seul coup d'ordre, de degré ou de famille; elle ne peut réaliser *en une fois* qu'un *seul* de ces changements : c'est cette règle qu'on a appelée *principe de transition*. Ainsi le latin *anima* n'est point venu brusquement au français moderne *âme*, il a passé par les formes successives *anime* au X[me] siècle, *aneme* au XI[me], *ame* au XIII[me].

C'est au moyen de ces intermédiaires qu'on peut faire l'histoire d'un mot et remonter à sa véritable origine, ainsi qu'au sens primitif : on ne doute plus que *déluré* indique celui qui ne se laisse plus tromper, quand on a sous les yeux l'ancienne forme *deleurré* (§ 9).

3. Dans le passage du latin au français, le sort des lettres dépend, soit de leur nature même, soit du contact de certains sons, lorsque ce contact produit un choc de voyelles (hiatus) ou de consonnes contraire à l'euphonie.

Si les lettres latines ne se conservent pas intactes, elles peuvent subir trois sortes de modifications :

1° Tantôt la lettre latine se maintient, mais en s'altérant ou en se fondant en un son d'une autre nature.

2° Tantôt la lettre latine disparaît entièrement, soit qu'elle manque d'appui ou qu'elle soit incompatible avec une autre lettre.

3° Tantôt les deux lettres voisines se maintiennent l'une et

l'autre, mais en appelant au milieu d'elles un son étranger, destiné à rendre leur choc impossible.

De là trois sortes de phénomènes phonétiques : la *permutation*, l'*élision* et l'*addition de lettres euphoniques*.

Ainsi le latin *crescere* a donné régulièrement l'ancien français *croistre :* 1° par la permutation du *e* en *oi;* 2° par l'élision du *e* pénultième: 3° par l'addition de la linguale *t* entre *s* et *r : crois-t-re;* enfin *croistre* a perdu le *s*, qui a été remplacé par l'accent circonflexe, d'où la forme moderne *croître*.

I. Permutation des lettres

§ 21

1. On entend par *permutation* le changement d'un son en un autre son. Les sons de la langue sont en effet plus ou moins *variables*, c'est-à-dire qu'ils peuvent plus ou moins se transformer en d'autres sons; c'est pourquoi le même mot peut se trouver dans plusieurs idiomes sous des formes diverses. Mais cette transformation des sons n'est point irrégulière; elle a lieu au contraire d'après des lois fixes, qui peuvent se résumer comme suit :

a) Les voyelles, étant les sons les moins articulés, sont en général plus variables que les consonnes.

b) Les parties essentielles du mot étant la syllabe tonique et la lettre initiale, la voyelle accentuée résiste mieux que la voyelle atone, et la consonne est moins variable au commencement qu'au milieu ou à la fin du mot (§ 20).

c) Les sons analogues peuvent seuls se permuter entre eux. L'application de cette loi dépend de la nature des lettres.

1° Les *voyelles* se permutent en descendant l'échelle vocale (§ 10) ou en se diphtonguant avec les voyelles inférieures *i* et *u* comme *prépositives*: *febrem* fièvre, *focum* fuo* feu (1). La *diphtongaison* n'a pas lieu avec les voyelles en position (2).

2° Pour les *consonnes* on peut poser les deux règles suivantes :

aa) La permutation des muettes et des spirantes n'a lieu qu'entre les sons de même ordre; ainsi une labiale reste labiale et ne peut pas devenir linguale ou gutturale; mais, dans les langues romanes, et en particulier dans le français, la permu-

(1) Nous distinguons par l'astérisque, non seulement les mots de l'ancienne langue, mais encore les formes du latin populaire et parfois des types latins purement hypothétiques.

(2) La diphtongaison ne doit être confondue ni avec la périphonie *(Umlaut)* ni avec l'apophonie *(Ablaut)* de la grammaire allemande. V. Diez, *Gr.* I, 179.

tation s'opère dans la règle en descendant les degrés de l'échelle d'articulation (§ 15), c'est-à-dire en passant des fortes aux faibles et des muettes aux spirantes (mais sans aller au delà, c'est-à-dire jusqu'aux liquides) : *acutus* ai*g*u, *apotheca* boutique, *caps ach*âsse, *galbinus* jaune, *legalis* lo*y*al, *ripa* ri*v*e.

bb) La permutation entre des lettres d'ordre différent n'a lieu que pour les sons du degré inférieur, c'est-à-dire pour les liquides ou semi-voyelles, qui s'échangent volontiers entre elles : l*ibella n*iveau.

Ainsi, pour les muettes et spirantes, la permutation s'opère dans le sens vertical, si l'on ose ainsi dire, et pour les liquides, dans le sens horizontal.

2. Les permutations dont nous venons de parler sont celles qui résultent de la nature même des lettres. Elles ont pour effet l'*affaiblissement* du son ; mais il en est d'autres qui en sont l'*accommodation*, ce sont celles qui sont produites par le contact des voyelles ou des consonnes.

a) La rencontre des *voyelles* amène, dans certains cas, tantôt leur *contraction*, tantôt la *consonnification* ou la *transposition* de l'une d'elles.

1° La *contraction* porte le nom de *synérèse*, lorsque les deux voyelles se rapprochent simplement de manière à se souder l'une à l'autre et à former une diphtongue, qui peut à son tour se transformer en monophtongue : *benedictus* beneit* benoit* benêt, *magister ma'istre* maître ; — et de *crase*, lorsqu'il y a fusion des deux voyelles en un seul son : *pavorem pa'orem* peur. La suppression de certaines consonnes médiales, isolées entre deux voyelles, en mettant ces voyelles en présence, a rendu la contraction très fréquente en français.

2° La *consonnification* a lieu lorsque la première voyelle *i* ou *u* passe à la consonne correspondante *j* ou *v* ; ainsi le *u* de *januarius* s'est changé en *v* dans *janvier* ; le *i* de *diurnum* a d'abord passé à *i* consonne : *djurnum*, puis à la palatale *j* = *gi* italien, pour devenir chuintante simple : *jour*. La consonnification est une espèce de synérèse, puisque la première voyelle devenant consonne ne forme plus qu'une syllabe avec la voyelle qui suit.

3° La *transposition* ou *métathèse* a lieu lorsque la première voyelle *i* ou *e* est attirée par la tonique pour se fondre avec elle en une diphtongue, comme *i* dans *gloria* gloire. Cette espèce de métathèse porte plus ordinairement le nom d'*attraction*.

b) La rencontre de deux *consonnes* amène souvent l'*assimilation*, la *vocalisation* ou la *transposition* de la première.

1° On a vu plus haut que les sons analogues seuls peuvent se permuter entre eux. Mais lorsque les consonnes sont mises en contact et qu'elles sont *dissemblables*, c'est-à-dire qu'elles appartiennent à des ordres différents, la langue les *assimile* pour en faciliter la prononciation. Par l'*assimilation*, le rapport des sons cesse d'être indifférent et devient identique, c'est-à-dire que le premier son devient semblable au second ou le second au premier; mais, dans l'un et l'autre cas, de deux consonnes dissemblables naît une consonne double.

L'assimilation a joué un grand rôle dans la formation des langues romanes, particulièrement à cause de l'élision des voyelles atones, qui a mis en présence, dans une foule de mots, des consonnes incompatibles. Elle se produit de deux manières :

aa) Le plus souvent, c'est la seconde des deux consonnes qui transforme la première, comme en latin *colligere* pour *cumlegere*. En français, les lettres qui s'assimilent le plus facilement la consonne précédente sont les liquides *r*, *l*, *n*, la sifflante *s* et la muette *t*; ainsi *tr* s'adoucit en *rr* dans *latronem* la*rr*on, et en *tt* dans *luctari* lu*tt*er.

bb) Plus rarement, c'est la seconde consonne qu'on assimile à la première : *angustia* angoisse, *hominem hom'nem*, ho*mm*e.

Il y a une assimilation *incomplète* qui ramène au même degré les consonnes de degrés différents, en sorte que la forte s'accommode à la forte, la douce à la douce. Ainsi, par exemple, en latin, *scriptum* pour *scribtum*, où la labiale douce *b* est devenue *p* à cause de la forte *t*, et, en français, *printemps* de *primtemps* (primum tempus), où la labiale *m* s'est transformée en linguale *n* à cause de la linguale *t*.

Un autre phénomène corrélatif de l'assimilation et qui lui aussi a pour cause le besoin de commodité dans la prononciation, c'est la *dissimilation*, qui consiste à rendre différentes deux lettres qui étaient primitivement identiques. Si un mot latin renferme deux ou plusieurs *r*, *fragrare*, par ex., le français adoucira l'un d'eux en *l* et dira *flairer* et non pas *frairer*; de même, s'il y a deux *l*, le français changera l'un d'eux en *r*, et du latin *lusciniola* il ne gardera pas *lossignol*, mais *rossignol*; de même encore, s'il y a deux *n*, l'un se changera en *m*, et *veninenx* deviendra *venimeux*.

2° La consonne, quand elle est isolée, ne peut pas se résoudre en voyelle. Mais cette permutation n'est pas rare quand il y a contact de consonnes, et elle s'explique facilement lorsque la consonne est une liquide ou l'une des spirantes *j* et *v*, qui ont

tant d'affinité avec les voyelles correspondantes; ainsi *l* devient *u* dans *malva* mauve; *b* devient *u* en passant par *v* dans *tabula* *tab'la* taule tôle; *c* devient *i* en passant par *j* dans *factus* fait (v. § 38). Cette résolution d'une consonne en voyelle est appelée *vocalisation*.

Une autre espèce de vocalisation est celle qui se produit par les consonnes *n* et *m* terminant la syllabe : ces lettres perdent leur son propre, mais rendent nasale la voyelle précédente: c'est ce qu'on appelle *nasalisation* (§ 16).

La consonnification et la vocalisation sont des phénomènes corrélatifs. Le mot *eau*, de *aqua*, offre un exemple de ce double procédé phonétique : 1° *aqua*, devenu *aqva* par la consonnification de *u*, se réduit à *ève* (d'où *évier*), par la chute du *q* et l'adoucissement de *a* en *e*, puis, par la diphtongaison de *e* en *ea*, donne *eave, iave, ieve;* 2° *eave,* en vocalisant *v* en *u*, donne à son tour la forme *eaue*, qui devient *eau* dès le XVI[e] siècle. De *aqua* est dérivée une autre forme, *aigue*, qui ne s'est conservée que dans les noms propres et dans un certain nombre de dérivés, comme *aiguière*[1].

3° Les consonnes se déplacent, soit pour précéder la voyelle : *turbo* trombe, soit pour la suivre : *pro* pour. Ce sont d'ailleurs les liquides *r* et *l* qui se transposent le plus volontiers par l'attraction d'une muette ou spirante précédente, par ex. *r* dans *berbicem* brebis (le *r* garde sa place originelle dans *berger*); *l* dans *singultare* sangloter. Il y a déplacement de *n* dans *stagnum* étang. Dans *haleine*, nom verbal du v. fr. *alener* (respirer) pour *aneler*, du l. *anhelare*, il y a eu échange de place entre les deux liquides *n* et *l*, initiales des deux syllabes contiguës.

C'est à la transposition des consonnes qu'on applique plus particulièrement le nom de *métathèse*.

II. Elision.

§ 22

1. L'*élision* des lettres est de tous les procédés celui qui va le plus sûrement à ce but que le français semble avoir poursuivi partout et toujours, la simplification. Cette élision a pour cause : 1° le besoin d'euphonie, par exemple lorsque de deux consonnes voisines et incompatibles l'une est chassée par l'autre, comme le *p* par le *t* dans *route* de *rupta** ; 2° l'influence exercée par l'accent tonique, la voyelle accentuée étant prédominante et finissant par assourdir les lettres voisines, qui peu à peu s'effacent et disparaissent.

---

(1) Le romand (c'est ainsi que s'appelle le dialecte franco-roman parlé dans la Suisse française) a une forme *ivue*, qui dérive également de *aqua*. Il y a dans la Suisse romande trois villages dont le nom est tiré de *nigra aqua* : ce sont *Neirivue* (Gruyère), *Neirigue* (Glane) et *Noiraigue* (Val de Travers).

L'élision s'appelle *aphérèse, syncope* ou *apocope,* suivant qu'elle a lieu au commencement, au milieu ou à la fin des mots.

2. Des divers phénomènes de suppression, l'*aphérèse* est le plus rare en français.

a) L'aphérèse des *voyelles* n'a guère lieu que lorsque ces voyelles forment à elles seules la syllabe initiale : a*potheca* boutique, a*bladum** blé, o*ryza* riz, u*nicornis* licorne.

b) La chute des *consonnes* (à l'exception de *h)* n'atteint presque jamais l'initiale, qui est d'une grande solidité : *p*tisana tisane, *s*pasmare* pâmer, *g*lirem loir, *h*omo on, *h*abere avoir, etc.

c) La *première syllabe* disparaît quelquefois, mais seulement si elle est atone : he*micranium* migraine, il*lorum* leur, il*lum* il*lam* il*los* le la les, ec*ce-iste* cest* cet, ec*ce-hoc* ico* ce, ec*ce-hic* ci, ec*ce-hac* ça ; et dans les noms propres : A*duaticum* Douai, etc.

Dans certains mots, l'aphérèse n'est qu'apparente et s'explique par une syncope suivie de contraction : **oncle** d'**avunculus** (**a'unculus,** d'où **auncle** et **oncle**), **âge** de **œtaticum** (**œ'aticum**) édage* eage* âge.

3. La *syncope* est fréquente en français et atteint les voyelles comme les consonnes placées entre la syllabe initiale et la voyelle tonique.

a) La *voyelle* appartenant à une syllabe médiale tombe régulièrement : 1° lorsqu'elle suit la tonique : *cá*la*mus* chaume, *tá*bu*la* table (v. § 26); 2° lorsque cette voyelle précède immédiatement la tonique, qu'elle n'est pas un *a* et qu'elle n'est pas précédée d'un groupe de consonnes demandant une voyelle d'appui ; *liberáre* livrer, *dormitórium* dortoir (v. § 27).

b) La syncope de la *consonne* a lieu : 1° pour les muettes *c, g, t, d, b* et la spirante *v,* quand elles sont isolées, c'est-à-dire placées entre deux voyelles et qu'elles ne sont pas protégées par une autre consonne qui prédède : *jocari* jouer, *negare* nier, *salutare* saluer, *obedire* obéir, *viburnum* viorne, *pavonem* paon (v. §§ 31-35) ; 2° pour les muettes et les spirantes *v* et *s,* quand elles forment la première lettre d'un groupe de *deux* consonnes : *dic(e)re* dire, *jud(i)care* juger, *cub(i)tus* coude, *nav(i)gare* nager, *as(i)nus* âne, ou la première ou seconde lettre d'un groupe de *trois* consonnes : *lacr(i)ma* larme, *dorm(i)torium* dortoir (v. § 38).

Il ne faut pas confondre la syncope des consonnes avec l'assimilation : on reconnaît cette dernière au **redoublement de la consonne** ou **gémination** qui rend brève la voyelle précédente; toutefois ce n'est guère qu'en italien que ce redoublement a lieu d'une manière régulière : **donna** de **dom(i)na, sette** de **septem.** Quant à la syncope, son signe caractéristique est le **redoublement de la voyelle,** qui devient longue ou se diphtongue : it. **nēro,** de **nigrum,** fr. **noir.**

4. L'*apocope* atteint tout ce qui suit la syllabe tonique.

a) Elle est *complète*, lorsqu'on ne remplace par aucune lettre les terminaisons latines retranchées : *mar-e* mer, *nid-us* nid, *vin-um* vin.

b) Elle est *incomplète* lorsque pour faire sonner la consonne finale, on la fait suivre par un *e* qui remplace la terminaison latine élidée : *asin-us* âne, *princ-ipem* prince.

Les mots formés de la première manière sont terminés étymologiquement par une consonne qui était médiale en latin et qui est devenue finale en français; cette consonne est souvent nulle dans la prononciation et quelquefois même elle est élidée complètement : *canut-us* chenu, *amat-us* aimé. Dans le vieux français les consonnes finales ne se prononçaient pas (§ 16); le français moderne suit cette règle dans un grand nombre de cas : *nid*, *haut*, mais il est une foule de mots terminés par des consonnes qui se font entendre : *mer*, *vif*.

Il arrive souvent qu'après la chute de la terminaison latine, le mot français finit par deux consonnes ; mais ces deux consonnes ne subsistent que si la première est une des liquides *r*, *n* et *m* et la seconde une muette, *s* ou *f* : *pont-em* pont, *cerv-us* cerf; dans tous les autres cas, on supprime la seconde consonne : *vermis* ver.

III. Addition de lettres euphoniques.

§ 23

1. Quand l'addition d'une lettre euphonique a lieu au commencement du mot, on lui donne le nom de *prosthèse.* La prosthèse la plus fréquente est celle du *e*. L'organe des Français, de même que des Espagnols et des Portugais, répugne à prononcer le *s* impur *(s impurum)* initial, c'est-à-dire *s* suivi d'une muette forte (*sc*, *st*, *sp*). Pour adoucir ce son, le peuple met un *e* avant le *s*, d'où naît *esc*, *est*, *esp*, et, par l'élision du *s*, *éc*, *ét*, *ép* : *scribere* *é*crire, *status* *é*tat, *spina* *é*pine.

Il y a prosthèse de *h* dans quelques mots dérivés du latin, comme *altus* *h*aut, *ululare* uller * *h*urler, etc., sous l'influence des formes germaniques correspondantes (*h*och, *h*eulen, etc.). On ne s'explique pas bien la prosthèse de *g* dans *ranuncula* *g*renouille, de *t* dans *amita* ante * tante.

La prosthèse provient parfois d'une confusion, par ex. dans les mots où la lettre ajoutée est le débris d'un article qui a fini par se souder au nom, comme dans *hedera* hierre * *l*ierre, *aureolus* oriol *l*oriot.

2. Le plus souvent, c'est à l'intérieur des mots qu'apparaissent les lettres euphoniques : on donne à cette intercalation le nom d'*épenthèse.* On se sert des spirantes pour séparer les voyelles, et des muettes pour séparer les consonnes.

a) Les spirantes euphoniques sont le *h*, qu'on inscrit entre deux voyelles pour les maintenir distinctes : *tradere* traïr * tra*h*ir, et les semi-voyelles *y* et *v*, qui servent à annuler l'hiatus : *botellus* boel * bo*y*au, *gra(d)ire* * gra*v*ir.

b) Les muettes que l'on intercale pour éviter le choc de certaines consonnes sont les linguales : *d* entre *n* et *r*, *pon(e)re* pondre; et *t* entre *s* et *r*, *essere* * es're estre être: — la labiale douce *b* entre *m* et *r* ou *l* : *cam(e)ra* chambre, *hum(i)lis* humble. On ne cite que deux exemples de l'intercalation d'une gutturale : *g* entre *n* et *l* dans *spin(u)la* épingle, de *spinula*, et *c* entre *s* et *l* dans *slavus* sclavus * esclave (1). L'épenthèse dépend ainsi de la nature de la première consonne, selon qu'elle est linguale ou labiale, faible ou forte.

On intercale quelquefois dans l'intérieur des mots les liquides *n*, *m*, *r*, *l*, dont la présence ne saurait s'expliquer par une raison d'euphonie, puisqu'elles se trouvent généralement placées entre une consonne et une voyelle, mais qui paraissent avoir pour objet de rendre le son d'une voyelle ou d'une consonne plus énergique : *laterna* lanterne, *joculator* jongleur, *locusta* langouste, *reddere* rendre; *zinziber* gingembre: *thesaurus* trésor, *cannabus* chanvre, *funda* fronde, *perdicem* perdrix; *incudinem* enclume.

Dans les mots d'origine germanique, une voyelle a souvent été intercalée pour faciliter la prononciation de deux consonnes consécutives : *canif*, de l'anglo-saxon *cnîf*.

3. A la fin des mots l'addition de lettres euphoniques s'appelle *paragoge* ou *épithèse*. Elle est rare en français ; on peut citer le *s* dans : sans de *sine*, le *d* surtout après la nasale *n* : allemand de *allemanus*, romand de *romanus;* le *t* dans pavot de *paparer*.

On doit considérer comme paragogique le *e* que l'on ajoute à une ou plusieurs consonnes finales qui demandent une voyelle d'appui : *amo* aime, *quatuor* quatr quatre, *templum* temple.

Article II. — Histoire des voyelles latines.

§ 24

1. En latin, la *quantité* est soumise à certaines règles en vertu desquelles une syllabe est *brève* ou *longue par nature* ou devient telle *par position*.

Sont *longues* par nature toutes les syllabes dans lesquelles se trouve une diphtongue ou une voyelle simple formée d'une diphtongue : *plaudo*, *explōdo*. Il en est de même des syllabes

(1) *Esclave*, au dixième siècle *sclavus*, au neuvième *slavus*, mot qui signifie proprement *slave* et ne s'appliquait à l'origine qu'aux prisonniers slaves faits par Charlemagne et qui avaient été réduits en servage. Dès le dixième siècle le mot *sclavus* prend le sens de serf en général sans distinction de nationalité (Brachet d'après Diez).

qui renferment une voyelle simple formée par contraction : *cōgo* = *cŏăgo*.

Une syllabe terminée par une voyelle longue devient *brève par position*, si la syllabe suivante commence par une voyelle : *dĕambulo (dē)*.

Une syllabe terminée par une voyelle brève devient *longue par position*, si la voyelle brève est suivie de deux ou trois consonnes ou bien de *x*, *z* ou *j* [1] : *pērdo* (de *pĕr*), *ūrbs*, *dūx*, *pējor*. On doit remarquer qu'une muette suivie d'une liquide ne fait pas position : *arbĭtror*, *ăgri*.

Quant à la théorie de l'*accentuation* latine, elle est, à part les exceptions, de la plus grande simplicité. En voici la règle essentielle. L'accent latin, dans les mots polysyllabes, ne repose jamais sur la dernière syllabe ou *ultième*. Dans les mots de deux syllabes, il repose donc sur la première. Dans les mots de trois syllabes ou plus, la langue latine recule l'accent tonique jusqu'à la troisième ou *antépénultième* ; ainsi *hóminĕ*, *hóminēs*, *homínibus ;* il importe peu que la finale soit longue, l'accent garde sa place. Mais si la syllabe pénultième est longue, alors l'accent se déplace et vient se fixer sur cette pénultième : *dólor*, *dolórem ;* l'accent qui est d'abord sur *dó* passe sur *ló*.

L'accent est *circonflexe* quand la voyelle d'un monosyllabe ou la voyelle de la pénultième est longue par nature (mais non par position seulement), et que, dans les mots polysyllabes, la dernière est en même temps brève : *jûs (jūris)*, *mâtĕr* (*ā*), *acûtŭs ;* dans tous les autres cas, l'accent est *aigu* : *dúcem* (*ŭ*), *amárēs* (*ā*), *amántŭr*.

2. L'*accent* latin persiste en français, c'est-à-dire que l'accent tonique reste en français sur la syllabe qu'il occupait en latin. Or, comme en français, l'accent repose toujours sur la dernière syllabe sonore et qu'en latin il se trouve souvent sur l'antépénultième, l'élision et la contraction des syllabes ont pu seules maintenir l'accent à sa place originelle, comme dans *húmilis* húmble, *lácrima* lárme, *imáginem* imáge, etc.

Mais l'accent latin a éprouvé plus d'un déplacement. Ainsi le suffixe diminutif *ĭolus* prend l'accent sur la seconde voyelle : *filíolus filiólus* filleúl. Certains verbes en *ĕre* ont été accentués *ēre*, comme *currĕre*, d'où *courre*, qui est devenu *currēre*, d'où *courir*, et inversement le latin vulgaire a accentué en *ĕre* des

(1) Parce que *x*=*cs* ou *gs*, *z*=*ts* ou *ds* ; et quant au *j*, parce que c'est une lettre qui placée entre deux voyelles semble se redoubler dans la prononciation (Madwig, *Gr. latine*, tr. Theil. § 22).

verbes en *ēre*, comme *placēre*, d'où *plaisir*, qui est devenu *placĕre*, d'où *plaire* (v. le ch. VIII).

Il y a bien d'autres mots où l'accent latin a été déplacé; mais la plupart de ces mots ne datent pas de la période organique de l'histoire de la langue; d'ailleurs, l'on rencontre beaucoup de doubles formes dont celles qui sont bien accentuées sont certainement les plus anciennes : *rígidus* raide et rigide, *frágilis* frêle et fragile, *pórticus* porche et portique, *fábrica* forge et fabrique, etc. C'est donc avec raison que l'on a distingué deux couches différentes de mots, toutes deux dérivées du latin, l'une de mots *populaires*, l'autre de mots *savants*, celle-ci non sans importance au XIV[e] siècle déjà et qui s'est développée sur une grande échelle depuis le XVI[e] (§ 7).

Il importe de remarquer que, lorsqu'il y a eu dans un mot déplacement de l'accent, c'est l'accent nouveau et non l'accent ancien qui détermine la permutation du mot. Ainsi dans *acquirimus*, accentué *acquirímus*, le *i* de *qui* est devenu atone et s'est changé en *e : nous acquérons*, tandis qu'au singulier *acquíro* il avait l'accent et s'est développé régulièrement en *ie : j'acquiers* (v. § 25).

3. On sait que le latin classique fondait son système prosodique uniquement sur la *quantité*. Cette métrique était empruntée au grec et avait été introduite artificiellement dans la langue latine par les poètes du sixième siècle de la fondation de Rome, surtout par Ennius. Mais il semble que, si le peuple romain était très sensible à l'accent des mots, il n'a jamais eu un sentiment bien vif de la différence entre les longues et les brèves et surtout de l'allongement par position.

Il est en effet reconnu aujourd'hui que le latin vulgaire avait ramené *ĕ* et *ŏ* à *è*, *ò* ouverts, qu'il avait réuni *ē* et *ĭ*, *ō* et *ŭ* en un seul et même son, celui de *é* ou de *ó* fermés ( ), que les voyelles *e* et *o* avaient donc un double son, ouvert comme dans *tête, mort*, et fermé, comme dans *été, rôt*, et qu'ainsi le système vocal du latin populaire se composait de sept voyelles, sans parler du *y*, grec d'origine, que les Romains prononçaient comme notre *u* (²).



D'un autre côté il est établi que le fait d'être *en position*

(1) Nous désignerons les voyelles fermées par un accent aigu et les voyelles ouvertes par un accent grave.

(2) En grec cette voyelle s'est prononcée *ou* à l'origine, puis *u* et enfin *i* (dans le grec moderne). V. Curtius, *Grundzuge der griech. Etymologie*, 1879, p. 411.

(3) On sait que les Romains prononçaient ce *u* comme notre *ou*.

n'empêchait pas les voyelles de conserver en latin leur quantité originelle et de modifier dans les langues romanes leur qualité d'une façon correspondante à cette quantité; que, par exemple, *sĕx*, *lēx* se prononçaient *sèx*, *léx*, que *vĭrĭdem* se prononçait *vérede* ou *vér'de* (1); que de la sorte *e* et *o* en position devaient donner et ont en effet donné, suivant leur nature, un *è* ou un *é*, un *ò* ou un *ó*; que *ĭ* en position n'a pu donner que *é*, tandis que *ī* en position persistait, etc. Mais il faut ajouter qu'en règle générale les voyelles *e* et *o*, *i* et *u* en position sont brèves (2), et que conséquemment ce n'est que par exception que *e* et *o* en position sont représentés par *é* et *ó*, et *i* et *u* en position par *i* et *u*.

4. De ce qui précède il résulte que l'accent est, selon l'expression de Diez, le pivot autour duquel tourne la formation des mots dans les langues romanes. C'est pourquoi la quantité en français dépend de la place de l'accent tonique, qu'une syllabe ne peut être longue que si elle est accentuée (§ 18), et que, placées *avant* ou *après* la tonique, les voyelles longues latines deviennent brèves ou même s'assourdissent en *e* muet, si elles ne disparaissent pas entièrement.

Les voyelles doivent donc être considérées suivant qu'elles sont *toniques* ou *atones*; mais, dans chacune de ces classes, il faut distinguer les voyelles *en position*. On dit qu'une voyelle est en position quand elle est suivie de deux consonnes qui ne forment pas une articulation double appelée consonne composée (§ 14). (3)

Il y a lieu de distinguer en outre la position romane de la position latine. La position romane est amenée par l'élision ou la consonnification d'une voyelle, comme dans *anima* an'ma, d'où le provençal *arma*, *linea* linja, d'où le français *ligne*. Mais en français la position disparaît très souvent, soit que la seconde consonne devienne muette (§ 16), comme cela a eu lieu à la fin des mots : *lard* de *lardum*, *lourd* de *luridus*; soit que le son de la première se fonde avec le son de la voyelle qui pré-

---

(1) « La position, si elle modifie la nature de la syllabe, laisse intacte la voyelle qui garde sa quantité et par suite son timbre spécial : *sĕx* (cf. le grec *hex*) se prononce *sèx*; *lēx* (cf. *lēgem*) se prononce *léx*; cf. *despĕctum* devenant *despit* et *dirēctum* devenant *droit.* » A. Darmsteter dans *Romania*, V, 147.

(2) V. la remarquable étude sur le *o* fermé publiée par M. Gaston Paris dans la *Romania*, X, 55.

(3) Selon M. Gaston Paris, une voyelle est en position quand elle est suivie de deux consonnes autres que *pr*, *br*, *tr*, *dr*; devant les groupes *cr gr*, *pl bl*, et devant ceux dont l'un des éléments est un *yod* ou *i* consonne, la condition de la voyelle est variable et demande à être étudiée particulièrement dans chaque cas. (M. Paris note par un ȷ non pointé, à l'exemple de M. Lucking, le son qu'on appelle *yod*, et qui est celui du *j* allemand dans *Jahr*, du *i* ou *y* français dans *pied*, *allions*, *yeux*, etc.) *Romania*, X, 37.

cède, ce qui arrive quand cette consonne est une des trois liquides *n*, *m* ou *l* : *onde* de *unda*, *chaud* de *cal(i)dus*, soit enfin que la première consonne disparaisse entièrement : *âme* de *an(i)ma*, *hôte* de *hospitem*, *mois* de *mensis*, *froid* de *frig(i)dus*.

Toutefois, lors même que la position latine ou romane est altérée, elle n'en a pas moins pour effet de conserver intacte la voyelle tonique.

Mais, tandis que les voyelles toniques persistent ou se modifient d'après des lois fixes, les voyelles atones sont bien plus sujettes à l'empire du hasard, parce qu'elles n'ont guère dans les langues romanes qu'une valeur numérique, qu'ici la nature de la lettre importe peu et que c'est surtout son existence même qui est prise en considération. Dans le traitement de ces voyelles, il convient de distinguer celles qui forment un hiatus avec une autre voyelle. Cet hiatus peut être donné déjà par le primitif latin (par ex. *cavea*), ou amené, sur le terrain roman, par la suppression de la consonne médiale (par ex. *mutare muer*), ou enfin être le résultat d'une composition (par ex. *cooperire*).

VOYELLES ACCENTUÉES

§ 25

1. A *bref* ou *long* s'est déprimé en un *e* fermé, qui est devenu souvent *è* ouvert (*patrem* pére, puis père) : *adsătis* assez, *făba* fève, *făbrum* fèvre* (conservé dans *orfèvre*), *pāla* pelle, *clāvem* clef, *amāre* aimer, *amātus* aimé, *amātis* aimez, *veritātem* vérité (1).

Devant les liquides nasales *n* et *m*, le *a* tonique devient *ai*, qui était originairement une diphtongue : *mănus* main, *ămo* aime, *fămes* faim, *dāmus** daim, *exāmen* essaim, *romānus* romain. Devant les liquides pures *r* et *l*, *a* devient *ai* : *clārus* clair, *āla* aile, mais plus souvent *e* : *măre* mer, *quālis* quel.

A en *position latine* ou *romane* persiste toujours : *asper* aspre* âpre, *artem* art, *capsa* châsse ; *ăs(i)nus* asne* âne, *căm(e)ra* chambre, *săp(i)dus* sade* (d'où *maussade*), *săpiam sapjam* sache, *căvea cavja* cage, *plătea* place, *lār(i)dum* lard, *brachium* bras, *grātia* grâce.

2. E *bref*, qui était *e* ouvert en latin vulgaire, se diphton-

(1) On sait que c'est l'accusatif latin qui a fourni en général la forme française des substantifs ; c'est pourquoi, dans les noms latins de la 3e déclinaison, il est convenu d'indiquer comme type du mot français le thème du cas oblique qui, dans cette déclinaison, diffère ordinairement de celui du cas direct (v. chap. III).

gue en *ié* : *fĕbrem* fièvre, *fĕl* fiel, *fĕrus* fier, *hĕri* hier, *pĕdem* pied, *rĕtro* rière, *pĕtra* pierre, *rĕm* rien, *tĕnet* tient, *vĕnit* vient, *sĕdet* sied.

E *long*, qui était *e* fermé en latin vulgaire, s'est diphtongué en *ei*, qui s'est maintenu devant la liquide *n* : *verbēna* verveine, *vēna* veine, *frēnum* frein, *serēnus* serein, *rēnes* rein. Mais, en général, *ei* est devenu *oi*, qui, au XVII[e] siècle encore, se prononçait *ouè*. De là sont sortis les deux sons modernes *oi*, prononcé *ouâ*, et *ai*, prononcé *é* ou *è* : *sērum* soir, *pensum pēsum* pois* poids, *quiētus* coi, *lēgem* loi, *stēla* p. *stella* étoile, *sēta* soie, *crēdo* croi* crois, *hēres* hoir, *mensis mēsis* mois, *sedēre* seoir, *vidēre* veoir* voir; — *crēta* croie* craie, *monēta* monnoie* monnaie, *thēca* toie* taie, *alnētum* aunoie* aunaie, *flēbilis* foible* faible, etc.

E *en position* est ordinairement bref; il se maintient en position latine : *tĕsta* tête, *pĕrdit* perd, *sĕptem* sept, *lentus* lent, *prèsbyter* prestre* prêtre, etc., mais se diphtongue en *ie* en position romane : *tĕp(i)dus* tiède, *lĕp(o)rem* lièvre, *hĕd(e)ra* ierre* lierre, *ĕb(u)lum* hièble.

Le *e* long en position est rare et ne se présente guère que dans les cas de position romane, où il se maintient toujours : *hibērnum* hiver (1), *clēr(i)cus* clergé, *dēb(i)ta* dette.

3. I *bref* s'est fondu en latin vulgaire avec le *e* long en un seul et même son, le *e* fermé, qui est devenu en français la diphtongue *oi*, comme on l'a vu plus haut : *bĭbere* boivre* boire, *fĭdem* foi, *quĭd* quoi, *nĭgrum* noir, *pĭcem* poix, *sĭtis* soit* soif, *vĭa* voie, *vĭdeo* voi* vois, *pĭper* poivre. L'ancienne diphtongue *ei* s'est conservée devant *n* : *sĭnus* sein, c'est le seul exemple.

I *long* s'est maintenu partout : *amīcus* ami, *castīgo* châtie, *mīca* mie, *vesīca* vessie, *pīca* pie, *vīta* vie, *sīc* si, *spīna* épine, *fīlum* fil, *junīcem* génisse, *audīre* ouïr.

I *en position* est ordinairement bref ; c'était en latin vulgaire un *e* fermé, qui s'est maintenu en français : *epĭscopum* évêque, *lĭttera* lettre, *mĭttere* mettre, *crĭspa* crêpe, *cĭppus* cep, *crĭsta* crête, *capĭllus* chevel* cheveu, *sĭccus* sec, *fĭnd(e)re* fendre, *vĭr(i)dis* vert, *hĭrp(i)cem* herse, *sĭm(u)lo* semble.

I long en position n'est pas fréquent et se maintient toujours : *vīlla* ville, *mīllia* mille, *trīstis* triste, *scrīptus* écrit, *quīnque* cinq, *quīndecim* quinze, *quīntus* quint, *prīncipem* de *prīmus-caput* prince.

(1) Souvent un nom français a été formé non pas d'un substantif latin, mais bien de l'adjectif dont ce substantif est le radical : *hiver* de *hibernum* et non de *hiems*, *jour* de *diurnum* et non pas de *dies*.

4. O *bref*, c'est-à-dire *ò*, avait pris de bonne heure dans le latin vulgaire la forme *uo*, qui a été commune à toutes les langues romanes. Cette forme *uo*, que l'italien a conservée, s'est affaiblie en *ue* en roumain, en espagnol, en provençal et en français, puis en *oe* en roumain et en français, et enfin *oe* est devenu *oa* en roumain et *eu* en français [1] : *fŏcum* fuo* (it. fuoco) fue* feu, *capreŏlus* chevreuil, *fŏlium* feuille, *sŏlium* seuil, *mŏritur* meurt, *mŏret* meut, *nŏvem* neuf, *nŏvus* neuf, *cŏr* cœur, *chŏrus* chœur, *ŏpera* œuvre, *bŏvem* bœuf. Les exceptions où *ŏ* devient *ou* sont dues le plus souvent à l'analogie, comme *prŏbat* preuve* prouve (§ 8).

O *long* est le *ó* du latin vulgaire, qui est resté intact jusqu'au XIe siècle et a donné en français, comme le *o* ouvert, le son *eu*, intermédiaire entre *o* et *e* [2] : *flōrem* fleur, *nepōtem* neveu, *plōro* pleure, *sōlus* seul, *labōrem* labeur, *mōta* meute, *(il)lōrum* leur, *curiōsus* curieux, *imperatōrem* empereeur* empereur, *nōdus* nœud, *ōvum* œuf, *vōtum* vœu, *mōres* mœurs. Les exceptions, comme *totus* tout, *voto* voue, etc., ne sont qu'apparentes et rentrent dans une règle générale ou s'expliquent par l'analogie.

O *en position* est ordinairement bref et se maintient : *mŏrtem* mort (cf. *mŏri*), *cŏsta* coste* côte, *pŏrtus* port, *cŏm(i)tem* comte, *rŏt(u)lus* rôle.

Le *o* long en position est rare et ne se présente guère que dans des cas de position romane où il devient *ou* : *ōr(u)la* ourle* (d'où ourlet) orle, *cō(n)stat* couste* coûte.

5. U *bref* s'est fondu en latin vulgaire avec le *o* long en un seul et même son, le *o* fermé, qui est devenu *eu*, comme on vient de le voir ; mais les exemples de *u* bref accentué sont très rares : *gŭla* gueule, *lŭpus* leu* loup [3].

U *long* s'est maintenu, mais il a perdu de très bonne heure le son qu'il avait en latin et qu'il a gardé dans les autres lan-

---

(1) V. Schuchardt, I, 324, et Gaston Paris dans la *Romania*, I, 282. La forme *uo* ne se trouve que dans *Eulalie* (*buona*, *ruovet*) et dans *Saint-Léger* (*buon*, *duol*). La forme *ue* est restée devant un *l* mouillé dans *cueille*, de *colligo*, et *orgueil*.

(2) Dans l'étude sur le *o* fermé, citée plus haut, M. Gaston Paris a posé comme règle du développement du *ó* roman que, sauf dans quelques cas qui ne sont des anomalies qu'en apparence, le *ó* tonique libre est représenté par *eu*, et le *ó* tonique *entravé*, c'est-à-dire en position, par *ou*.

(3) Le vieux français a eu longtemps la forme *leu*, qui nous est restée dans l'expression *à la queue leu leu*. Cette expression contient une fois, et non pas deux (comme le croit Littré), la vieille forme *leu*, en même temps qu'un reste de l'ancienne syntaxe : c'est proprement *à la queue le leu*, à la queue du loup, et, dans le jeu enfantin auquel elle est empruntée, tous les joueurs à la file forment la queue du meneur, qui, il est vrai, n'est pas le loup, mais qui le devient s'il laisse gagner celui qui en remplit le rôle. G. Paris, *Romania*, X. p. 50.

gues romanes pour prendre le son dérivé et intermédiaire entre *u* et *i* que le français note de la lettre *u* : *crūdus* cru, *acūtus* aigu, *minūtus* menu, *scūtem* écu, *glūten* glu, *mūrus* mur, *jejūnus jeün** (d'où jeun), *cūpa* cuve, *sūsum* p. *sursum* sus.

U *en position* est ordinairement bref; c'était en latin vulgaire un *o* fermé qui est devenu régulièrement *ou* : *sŭrdus* sourd, *diŭrnum* jour, *cŭrsus* cours, *tŭrba* tourbe, *fŭrca* fourche, *cucŭrbica* pour *cucurbita* coourge* courge, *sŭrgere* soudre, *ŭrsus* ours, *cŭrrit* court, *rŭssus* roux, *mŭsca* mouche, *lŭscus* louche, *crŭsta* crouste* croûte, *gŭtta* goutte, *glŭttus* glout* (d'où glouton), *rŭpta* route, *pŭlla* poule, *bŭlla* boule, *satŭllus* saoul* soûl, *pŭlsus* pouls.

U long en position est rare et se maintient toujours : *rūsticus* rustre, *fūstis* fust* fût, *de ūsque* jusque, *pūrgat* purge, *lūcta* lutte, *jūd(i)cem* juge, *pūl(i)cem* puce, et le suffixe *ud(i)nem* dans *consuetūdinem* coutume, etc.

6. Le *y* a été traité tantôt comme un *u* : *byrsa* bourse, *crypta* grotte, tantôt comme un *i* : *tympanum* timbre, *myxa* mèche.

7. Les diphtongues étaient peu nombreuses dans le latin classique où elles s'étaient affaissées de diverses manières : des six combinaisons primitives, *ai, ei, oi, au, eu, ou*, deux, *ei* et *ou*, se sont réduites à de simples voyelles longues, *i* et *u*; deux autres se sont resserrées, *ai* en *ae*, *oi* en *oe*; seules *au* et *eu* se sont conservées, la première plus fréquemment que la seconde. Mais ces quatre diphtongues n'étaient déjà plus que de simples monophtongues dans le latin vulgaire.

Ae, qu'à l'origine les Romains prononçaient séparément *a-e*, ne tarda point à se réduire à *e*; il en fut de même de *oe*, et l'on écrivait indifféremment *fœmina* et *femina*. Dès lors, ces deux diphtongues subirent le même sort que *e* ouvert ou *e* fermé et devinrent *ie* et *ei, oi*, ou *e* en position : *graeca* grièche, *saeculum* siècle, *balaena* baleine, *praeda* proie, *quaer(e)re* querre*, *praestas* prêt, *coelum* ciel, *poena* peine.

Au, que les Romains prononçaient *a-ou*, est devenu en latin vulgaire *ò* et en français *o* et *ou* : *causa cosa* chose, *aurum* or, *claudere* clore, *pauso* pose, *aura* ore* (d'où *orage*), *thesaurus* trésor, *paup(e)rem* povre* (puis *pauvre*), *haustare* oster* ôter, *laudo* loue, *raucus* rou* (d'où *enrouer*), *caulis* chou, *alauda* aloue* (d'où *alouette*), *gab(a)ta gauta* joue, et dans quelques mots *eu* : *cauda* coue* (d'où *couard*, propr. qui porte la queue basse) queue, *paucus* pou* peu.

Eu est devenu *u* dans : *rheuma* rhume.

8. Voici en résumé quelles sont les permutations normales des voyelles accentuées, considérées séparément selon qu'elles sont : I libres ou isolées, II en position.

	I	II
a bref ou long	e, ai	a
ĕ = *è*	ié	e, ié
ē = *é*	ei, oi	e
ĭ = *ē* = *é*	oi	e
ī	i	i
ŏ = *ò*	uo = eu	o
ō = *ó*	eu	ou
ŭ = *ō* = *ó*	eu	ou
ū	u	u

On voit que la diphtongaison, qui a joué un si grand rôle dans la formation du vocalisme français, n'a pas lieu quand la voyelle est en position, sauf pour le *o* fermé *(ō* et *ŭ)*, qui donne *ou*, et pour le *e* ouvert en position romane, qui devient *ie*, comme quand il est libre ou isolé.

9. Pour ne pas charger le tableau de ces permutations, nous avons cru devoir négliger les exceptions; mais il est beaucoup d'anomalies dont nous devons parler, parce qu'elles ne sont qu'apparentes et qu'elles rentrent dans des lois générales.

Il faut d'abord tenir compte de l'action que les liquides nasales exercent sur les voyelles immédiatement précédentes. Nous avons déjà mentionné le fait que le *a* se change en *ai* devant *n* et *m*, et que ces deux consonnes maintiennent la diphtongue primitive *ei* née de *e* long. Il faut ajouter :

a) Que le *o* bref ou long, qu'il soit ou non en position, se maintient toujours devant *n* et *m* : *bŏnus* bon, *tŏnus* ton, *corōna* couronne, *nōmen* nom, *leōnem* lion, *nōnna* nonne, *nōm(i)no* nomme.

b) Que le *u* en position, qu'il soit bref ou long, devient toujours *o* devant *n* et *m*, et qu'ainsi *sŭnt* a donné *sont* et non *sount*, et *pūm(i)cem* est devenu *ponce* et non *punce*. Citons d'autres exemples de *ŭ* en position : *columna* colonne, *summa* somme, *cum(u)lo* comble, *num(e)rus* nombre, *ung(u)la* ongle, *rum(i)cem* ronce.

c) Que le *e* long est demeuré dans quelques mots devant la liquide *l* : *candēla* chandelle, *querēla* querelle, *crudēlis* cruel, *cēlo* cèle.

Le maintien des voyelles longues devant les liquides peut s'expliquer par la nature même de ces consonnes; comme semi-voyelles, elles servent d'appui aux voyelles qui les précèdent et les protègent dans leur qualité beaucoup mieux que ne peuvent le faire les autres consonnes, qui s'élident d'ailleurs bien plus facilement.

10. Il y a ensuite des cas très nombreux où, malgré la position,

la voyelle accentuée se traduit en diphtongue, c'est lorsqu'elle est suivie immédiatement d'une gutturale qui s'est vocalisée en *i* palatal (v. § 38). En pareil cas la voyelle accentuée se combine avec ce *i* de la manière suivante :

a) Le *a* donne *ai* : *factus* fait, *laxo* (*lacso*) laisse, *fac(e)re* faire, *nasc(e)re* naistre* naître, *frax(i)nus* fraisne* frêne, *sanctus* saint, *acrum* aigre, *mag(i)s* mais, *maj(o)r* maire, *frag(i)lis* fraile* frêle, *plang(e)re* plaindre.

b) Le *ĕ*, c'est-à-dire *è*, aboutit à *i* par *ièi* : *sĕx* (*secs*) sieis* sis* six, *lĕctus* lit, *pĕctus* pis, *confĕctus* confit, *despĕctum* dépit, *profectus* profit, *tĕxere* tistre, *lĕg(e)re* lire.

c) Les voyelles *ē* et *ĭ*, c'est-à-dire *é*, aboutissent à *éi*, *oi* : *dirēctum* dreit* droit, *tēctum* toit; *strĭctus* étroit, *explĭc(i)ta* exploit, *dĭg(i)tus* deit* doit* doigt, *rĭg(i)dus* roide* (auj. raide).

La diphtongue *ei* ne se présente plus aujourd'hui que devant la liquide *n* : *signum* seing, *cingere* ceindre, *tingere* teindre, *fingere* feindre. *Vaincre* de *vincere*, *contraindre* de *constringere* sont des anomalies, ainsi que *langue* de *lingua*, *sangle* de *cingula*, *tanche* de *tinca*, *dimanche* de *dies domin(i)ca* (1).

d) Le *ī* donne également *oi* : *frīg(i)dus* froid, et *ii*, d'où *i* devant *n* : *vig(i)nti viinti* vint* vingt.

e) Le *ŏ*, c'est-à-dire *ò*, ne reste pas intact, mais devient *u* et, en se combinant avec le *i* palatal, donne la diphtongue *ui* : *cŏctus* cuit, *cŏq(ue)re* cuire.

f) Les voyelles *ō* et *ŭ*, c'est-à-dire *ó*, donnent également *ui* et non pas *oui* : *cōg(i)to* cuide, *bŭxus* buis. Il faut excepter les mots où le *ó* = *ŭ* est maintenu par la présence de la liquide *n* : *ŭng(e)re* oindre, *ŭnctum* oint, *pŭng(e)re* poindre, *punctum* point, *pŭgnus* poing (2).

g) Le *ū* aboutit régulièrement à *ui* : *frūctus* fruit, *lūc(e)re* luire, *condūc(e)re* conduire.

La vocalisation de la gutturale a souvent lieu même quand la voyelle n'est pas en position, comme dans : *băca* baie, *plāga* plaie; — *dĕcem* dieis* dis* dix (it. dieci), *lĕgo* li* lis, *prĕco* preie* proie* prie, *nego* neie* noie* nie, *seco* seie* soie* scie; — *plĭco* pleie* ploie* plie, *lĭgo* leie* loie* lie, mots dans lesquels la diphtongue *ei* ou *oi* s'est simplifiée en *i* ; — *locus* lieu, *leuca* lieue.

---

(1) Dans tous ces mots, *a* a remplacé *e* à cette époque où *en* a commencé à se prononcer *an* ; la distinction phonétique perdue, l'ignorance de l'étymologie a remplacé *e* par *a* dans *sangle, langue,* comme dans *sans* (de *sine*). Certains dialectes ont conservé la prononciation primitive (romand : *linvua, sin*).

(2) Il doit être à peine besoin de faire remarquer que dans *poing*, comme dans *seing*, le *i* représente le *g* latin qui a été ajouté à ces mots par des clercs qui voulaient rappeler l'étymologie latine.

On doit remarquer que, devant un *l* mouillé, le *i* palatal né de la gutturale ne se combine pas avec la voyelle tonique, qui reste voyelle simple. C'est ainsi que *c(o)ág(u)lo* donne (je) caille, *auríc(u)la* oreille, *apíc(u)la* abeille, *óc(u)lus* œil, *foenúc(u)lum* p. *foeniculum* fenouil, *colúc(u)la* (diminutif de *colus*) quenouille, *verúc(u)lum* verrouil* verrou.

11. Tout aussi nombreux sont les exemples où la diphtongue résulte, dans les cas d'hiatus, de l'attraction du *i* atone par la tonique qui précède (v. § 28).

a) Le *a* latin a attiré *i* ou *e*, et s'est combiné avec lui en *ai* dans : *basio* baise, *balneum* bain, *placeat* plaise, *palatium* palais.

Cette voyelle a donné, comme le *ĕ*, une autre diphtongue tonique *ié* dans le suffixe *aris, arius,* qui est devenu, par l'attraction de *i*, *éir*, puis *iér* ou *yer : primārius* premier, *quārtarius* quartier, *granārium* grenier, *seculāris* séculier, *singulāris* sanglier (à l'origine *porc senglier*, de *singularis porcus*, propr. porc *solitaire*), *scutarius* écuyer. Après les consonnes palatales *ch*, *g*, la diphtongue disparaît et *ier* devient *er : bouch-er*, *boulang-er*, dans l'ancienne langue *bouch-ier*, *boulang-ier*. Après le *l* mouillé, qui contient le *y*, le *i* est inutile, bien que l'Académie l'ait conservé dans quelques mots (v. le suffixe *ier* au chap. XIII). Les mots en *aire* comme *primaire, séculaire,* etc., sont des mots savants.

b) De la même manière le *e* latin est devenu *ie* dans : *ministērium* métier, *monastērium* mostier* moûtier, et dans : *tertium* tiers, *neptia** nièce.

c) Le *o* latin, qu'il soit long ou bref ou en position, a donné tantôt *oi : glōria* gloire, *dormitōrium* dortoir, *ebŏreus* ivoire, tantôt *ui* par le changement si fréquent de *o* en *u* devant *i : trōja* (tro-ia) truie, *cŏrium* cuir, *mŏdius* muid, *hŏdie* hui (dans *aujourd'hui*), *pŏdium* pui (dans *appuyer*), *ŏleum* huile, *ostrea* huître.

d) Le *u* bref a donné *ui : plŭvia* pluie, *fŭgio* fuis, *pŭteus* puits, *cŭpreum** cuivre, sauf devant *n*, où il est devenu *oi : cŭneus* coin. Le *u* long aboutit toujours à *ui : jūnius* juin.

Ici encore il faut remarquer que, devant un *l* mouillé, le *i* atone ne fait pas diphtongue avec la voyelle accentuée : *batalia** bataille, *metallea* meaille* maaille* maille (ancienne petite monnaie de cuivre), *folium* feuille, *spolio* dépouille, où *i* ne sert qu'à mouiller *ll*.

12. Jusqu'ici nous n'avons parlé que de l'influence exercée sur la voyelle accentuée[1] par une gutturale ou un *i* palatal qui *suit* la tonique ; mais cette influence se fait encore sentir quand la gutturale ou le *i* palatal *précède* médiatement ou immédiate-

---

(1) Comme ce § ne traite que des voyelles accentuées, nous n'avons rien dit des voyelles atones, bien qu'elles soient soumises à cette même influence de la gutturale ou du *i* palatal ; cf. *básio* baise et *basiáre* baiser.

ment la voyelle latine. Dans ce cas l'ancienne langue diphtonguait en *ie* le *e* provenant de *a* latin; elle disait donc *péchié* de *peccātum*, *cherchier* de *circāre*, *forgier* de *fabricāre*, *purgier* de *purgāre*, *changier* de *cambiāre**, *baignier* de *balneāre*, *travaillier* de *trabaculāre*, *veillier* de *vigilāre*, *chassier* de *captiāre*, *preier* de *precāre*, *chrestiien* de *christiānus*, etc. (1). Cette diphtongue a disparu du français proprement dit vers le XIVe siècle.

a) Après les palatales *ch* et *g*, la réduction de *ié* en *é* a toujours lieu dans le français moderne : *péché*, *chercher*, *forger*, *purger*, *changer*, etc. Le *i* tombe même dans les rares cas où *ié* provenant de *a* ne répondait pas à une forme d'infinitif ou de participe, et où le *é* ancien est devenu *è* : *chef*, *cher*, *déchet*, *jet*. Un seul mot, *chien* de *canis*, a échappé à cette simplification, qui a aussi atteint, comme on l'a vu plus haut, le suffixe *ier* de *arius*.

b) Après *n* et *l* mouillés, *i* de *ié* tombe également dans l'orthographe, mais non dans la prononciation, puisque c'est avec un *i* palatal que les consonnes prennent le son mouillé : *baigner*, *travailler*, *veiller*.

c) Après les linguales *t*, *d* et *s* (*ç*, *ss*), le français moderne réduit également à *é* le *ié* provenant de la gutturale ou du *i* palatal : *allactāre* allaiter, *cogitāre* cuider, *basiāre* baiser, *pretiāre* priser, *puteāre* puiser, *captiāre* chasser, *cuminitiāre* commencer, *hirpiciāre* herser, *calceāre* chausser, etc. Dans trois mots, *amitié*, *moitié*, *pitié*, de *amicitātem*, *medietātem*, *pietātem*, l'ancien *ié* a persisté.

d) Dans les mots où *ié* était précédé d'un *e* provenant de *ĭ* ou *ĕ* latin, le *i* consonne sorti de la gutturale a pris la place de ce *e* et est devenu *i* voyelle, d'où est résulté un hiatus que l'on évite dans la prononciation par l'intercalation d'un *y* (§ 23) : *plĭcare* pleier* plier, *prĕcare* preier* prier, *nĕgare* neier* nier, mots que l'on prononçait *plé-ier*, *pré-ier*, *né-ier* dans l'ancienne langue et *pli-yer*, *pri-yer*, *ni-yer* dans la langue actuelle.

e) Dans les mots en *ien*, comme *chrétien*, il y a eu intercalation d'un *y* entre un *e* provenant de *ĭ* et le *a* tonique : *christianus* cresteyan*. Dans cette terminaison *eyan*, le *a* suit son évolution naturelle *ae*, *ee*, puis *ie* sous l'influence du *yod* précédent, d'où par réduction de *ei* à *i*, *crestiien*, qui, par la contraction de *ii* en *i*, est devenu *chrétien* (2).

Il est à remarquer que de cette finale *ien*, qui, en ancien français, ne dérive de *anus* que dans certaines conditions, la langue moderne a tiré un suffixe *ien*, qu'elle applique à tous les radicaux, comme *comédien*, *galérien*, etc. (V. le suffixe *ien* au ch. XIII).

---

(1) V. sur cette diphtongaison une note publiée par M. Gaston Paris dans la *Romania*, IV,122. Cf. mon *Introduction à l'étude des dialectes du Pays romand*, §§ 26-28.
(2) V. A. Darmsteter, dans la *Romania*, V. 162

I. Voyelles atones en dehors des cas d'hiatus.

a. *Voyelles posttoniques.*

§ 26

1. D'après la règle même de l'accentuation latine, la posttonique ne peut occuper que deux places, la dernière si le mot est *paroxyton,* c'est-à-dire a l'accent sur la pénultième, comme *u* dans *mercátum,* et l'avant-dernière si le mot est *proparoxyton,* c'est-à-dire a l'accent sur l'antépénultième, comme *u* dans *tábŭla.* Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, la posttonique disparaît ou s'assourdit en *e* muet.

2. Dans les paroxytons comme dans les proparoxytons, l'*atone finale* est soumise aux deux lois suivantes :

a) Le *a*, bref ou long, se maintient en prenant le son de *e* muet : *amās* aimes, *amăt* aimet* aime, *lactuca* laitue; — *anima* âme, *camera* chambre, *domina* dame, *fagina* faîne, *purpura* pourpre.

b) Les autres voyelles *e, i, o, u*, brèves ou longues, tombent : *amare* aimer, *rationem* raison, *septem* sept, *frontem* front, *navem* nef, *homo* on, *mercatum* marché ; — *fatuus* fat, *frigidus* froid.

Cependant la conservation de certains groupes de consonnes empêche la disparition complète des voyelles finales autres que *a*. Tantôt ces groupes existaient déjà en latin, comme dans *patrem,* tantôt ils sont un produit roman dû à la chute de la voyelle qui suit la syllabe accentuée, comme dans *jud(i)cem.* Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, la voyelle posttonique est représentée par un *e* muet, que ce *e* soit un affaiblissement de cette voyelle, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il en vienne prendre la place après sa chute : *hominem* homme, *cinerem* cendre, *acrem* aigre, *humilis* humble, *templum* temple, *firmus* ferme. Le *e* muet existe dans l'orthographe moderne même après une seule consonne, s'il est nécessaire pour faire entendre cette consonne : *amo* aim* aime, *rubeus rubjus* rouge.

Cette élision si fréquente des terminaisons latines explique pourquoi la langue française possède un si grand nombre d'homonymes; par ex : *carnem* chair, *carus* cher, *cathedra* chaire ; *nomen* nom, *non* non ; *noctem* nuit, *nocet* nuit ; *vanus* vain, *vinum* vin ; *securus* sûr, *super* sur ; *novem* neuf, *novus* neuf ; *murus* mur, *maturus* mûr ; *falcem* faux, *falsus* faux ; *finis* fin, *fames* faim, etc.

3. Quant à la *pénultième* dans les proparoxytons, comme elle est la plus voisine de la tonique, elle disparaît toujours en français, même quand c'est un *a* : *cánnabis* chanve* chanvre, *cálamus* chaume, *ángelus* angle* ange, *ánima* âme, *pórticus* porche, *quómodo* comme, *tábula* table, etc.

Dans les mots accentués sur l'antépénultième, comme *tabula*, l'avant-dernière voyelle est nécessairement brève en latin : absorbée par la tonique qui la précédait, cette voyelle se prononçait à peine, et si les Romains des hautes classes la faisaient sentir en parlant, il est certain que le peuple supprimait ces inflexions délicates; au lieu de *tabŭla*, le latin populaire disait *táb'la*, et, quand cette langue vulgaire devint le français, le mot ainsi contracté devint à son tour *table*. D'ailleurs, par sa constitution même, qui l'empêche de reculer l'accent tonique plus loin que l'avant-dernière syllabe, le français était forcé, pour conserver à l'accent latin sa place dans des mots tels que *tábula*, de supprimer le *u* bref qui occupe l'avant-dernière place, et de dire *táble*.

4. De ce qui précède il résulte que, dans les proparoxytons, les deux syllabes qui suivent la tonique se contractent en une seule syllabe muette : *cálamus* chaume, *cámera* chambre, ou elles perdent toute trace de la consonne qui les sépare et se réduisent à un simple *e* muet : *lámina* lame, *príncipem* prince, ou enfin le *e* muet lui-même fait défaut et l'apocope est complète : *frígidus* froid, *nítidus* net.

Voici des exemples de ces trois procédés appliqués aux mots latins pourvus de suffixes bissyllabiques atones (1) :

1° *ĭcus, ĭca, ĭcum : porticus* porche ; — *betonica* bétoine ; — *laïcus* lai.

2° *ĭcem* (nom. *ex* ou *ix*) *: pollicem* pouce, *ilicem* yeuse.

3° *ĭdus, ĭdis; ĭda* (nom. *is*) *: tepidus* tiède, *luridus* lourd ; — *palidus* palle* pasle* pâle, *jaspida* jaspe ; — *solidus* sol sou.

4° *ĭlis, ĭlus, ĭla : mobilis* meuble, *mespilum* nèfle.

5° *ŭlus, ŭla, ŭlum : angulus* angle, *fabula* fable.

Quand, après la syncope du *u*, le *l* se trouve précédé d'un *c* ou *j* à l'état franc (c'est-à-dire non précédé d'une consonne), la gutturale se vocalise en un *i* palatal qui mouille le *l : oculus* œil, *bajulus* baile* bail* (d'où *baillif bailli*). C'est ainsi que les suffixes composés *aculus* (a, um), *iculus* (eculus) et *uculus* font respectivement : *ail*, fém. *aille*, *trabaculum* travail ; — *eil*, ou *il*, fém. *eille*, *ille : articulus* arteil* orteil, *periculum* péril, *auricula* oreille, *lenticula* lentille ; — *ouil*, puis *ou*, fém. *ouille*. *veruculum* verrouil* verrou, *ranucula* pour *ranuncula* renouille* grenouille.

6° *ŏlus : apostolus* apôtre, *parabola* paraule* parole

7° *ĭmus : decimus* disme* dîme, *quadragesima* carême

8° *ĭnus* (*a, um*) et *ĭnem* (nom. *o*) *: galbinus* jaune, *cophinus* coffre, *pagina* page, *virginem* vierge.

9° *ĕrem* (nom. *er* ou *is*), *ĕrum*, *ĕram* (nom. *er*, *era*, *erus*), *ŏrem*, (nom *or* ou *ur*), *ura : cinerem* cendre, *numerum* nombre, *viperam* guivre, *marmorem* marbre.

Les neutres en *us* (gén. *eris*, *oris*). *or* (gén. *ŏris*, *ŏris*) et *er* (gén. *eris*) appartiennent également à cette rubrique *: genus* genre, *fulgur* foudre, *piper* poivre.

10° *ĭtus, ĭta, ĭtem* (nom. *es*) *: cubitus* coude, *comitem* comte, *semită* sente* (d'où sentier), *gurgitem* gorge, *praepositus* prévôt.

11° *ĕus, ĭus* (a, um) *: alveus* auge, *propius* proche ; *allium* ail, *tinea* teigne ; *oleum* huile ; *studium* étude.

12° *ŭus, ŭis : fatuus* fat, *viduus* vide et veve* veuve (v. § 28).

---

(1) V. Scheler, *Exposé*... p. 6 et suiv.

b. *Voyelles protoniques.*

§ 27

1. Les voyelles qui précèdent la syllabe accentuée offrent une résistance fort inégale, suivant qu'elles sont initiales, comme le *a* de *amicus*, ou médiales, comme le *i* de *dormitorium*. Ce dernier cas ne pouvant se présenter que si la tonique est précédée de plus d'une syllabe, nous étudierons d'abord les mots où elle est précédée d'une seule syllabe, puis ceux où elle se trouve précédée de deux syllabes au moins.

2. Lorsque la tonique est précédée d'une *seule* syllabe qui se trouve ainsi être l'initiale du mot, cette dernière est généralement très ferme.

a) La voyelle de l'initiale se maintient, comme dans : a*mícus* *a*mi, e*cclésia* *é*glise, *linteólum* linceul, *solículus** soleil, *humánus* h*u*main.

b) Lorsqu'elle n'est pas maintenue, elle subit des modifications analogues à celles de la voyelle tonique. Ainsi, pour nous en tenir aux permutations les plus fréquentes :

a devient *e* ou *ai* : *lacértum* lézard, *acútus* aigu ;
e » *ie*, *oi* : *feritatem* fierté, *messiónem* moisson ;
i » *e*, *oi* : *dilúvium* déluge, *vicínus* voisin ;
o » *eu*, *ou* : *ploráre* pleurer, *formíca* fourmi ;
u » *o*, *ou* : *urtíca* ortie, *currére* courir.

Il y a toutefois des changements inconnus aux voyelles toniques, comme celui de *e* (ou de *i* par l'intermédiaire de *e*) et de *o* en *a* : *ferócem* farouche, *pigrítia* perece* paresse, *locústa* l*a*ngouste, et celui de *e* ou de *i* en *u* : *geméllus* j*u*meau, *fimárium* f*e*mier* f*u*mier.

c) Si la voyelle de l'initiale ne subissait pas d'autres modifications, elle devrait paraître presque aussi ferme que la tonique elle-même. Ce qui les différencie profondément, c'est que la première s'affaiblit souvent en *e* muet : *cabállus* cheval *denárius* denier, *domnicélla* demoiselle, *minútus* menu, *juniperus* g*e*nièvre.

Les diphtongues subissent des modifications analogues : *ae* et *oe* sont traités comme *e* : c*ae*p*úlla* ciboule ; *au* devient *o*, rarement *ou* : p*au*s*áre* poser, *gaudére* jouir.

3. Lorsque la syllabe accentuée est précédée de *deux* syllabes, l'accent tonique divise le mot en deux moitiés, et la finale de la première moitié ou protonique, quand elle n'est ni en position ni en hiatus, est soumise à des lois de même nature que celle de la seconde ou posttonique (§ 28). D'après cela :

a) Le *a* bref ou long reste, ou plus généralement s'affaiblit en *e* muet : *canăbíscum* chenevis, *canăbária* chenevière, *inămícum* p. *inĭmícum* ennemi, *orfănínum* orphenin* orphelin, *ornāméntum* ornement, *imperātórem* empereeur*, etc.

b) Les protoniques *e*, *i*, *o*, *u*, brèves ou longues, tombent : *lĭbĕráre* livrer, *bonĭtátem* bonté, *capĭtále* cheptel, *collŏcáre* coucher, *compŭtáre* conter et compter ; — *verēcúndia* vergogne, *dormĭtórium* dortoir, *consobrinum cosōbrínum* cosin* cosrin* cousin, *matūtínum* matin. Elles restent sous la forme d'un *e* muet quand elles sont protégées par un groupe de consonnes qui les précèdent ou les suivent : *perĕgrínum* pelegrin pèlerin, *quadrĭfúrcum* carrefour, *petrŏsílinum* peresil* persil, *papĭliónem* pavillon ; — *suspīciónem* sospeçon* soupçon, *latrōcínium* larrecin* larcin, *catēniónem* chaegnon* chaignon* chignon.

Voici la raison de ces lois. Quand le mot a deux syllabes avant la tonique : *boni-tátem*, *cana-bária*, *conso-brinum*, la première de ces deux syllabes a un accent secondaire : *bóni-*, *cána*, *cónso-*, tandis que la seconde est atone. Celle-ci, par rapport à l'accent secondaire, se trouve dans une situation analogue à celle de l'atone finale par rapport à l'accent principal. De là l'identité des lois qui régissent la protonique immédiate et la posttonique finale. De là encore dans les trissyllabes paroxytons, comme *venire*, *sopórem*, etc., le maintien de l'atone initiale qui ne dépend pas d'une syllabe antérieure portant l'accent secondaire. De là aussi le maintien de la protonique en position, qui ne doit pas plus tomber que l'atone finale en position : *ámant*, *amávissent* donnent *aiment*, *aimassent* ; de même *júven(i)céllum* donnera *jouvenceau*.

Ces lois phonétiques sont contrariées par deux sortes d'actions analogiques, l'influence exercée par la forme des mots simples sur celle des dérivés, l'influence exercée par la dérivation de la conjugaison la plus usuelle (en *er*) sur la dérivation des autres conjugaisons (1).

II. Voyelles atones formant hiatus.

a. *Hiatus primitif dans les mots simples* (2).

§ 28

1. Il faut distinguer si la première voyelle est tonique, comme dans *déus*, ou atone, comme dans *óleum* ; la destruction de l'hiatus est beaucoup plus facile et s'opère bien plus fréquemment dans le second que dans le premier cas.

2. Quand la première voyelle est tonique, le français cherche par tous les moyens à détruire l'hiatus : a) par l'épenthèse

(1) M. Brachet avait établi en 1866 les deux lois suivantes : 1° La protonique non initiale, non en position, tombe en français quand elle est brève ; 2° elle se maintient quand elle est longue. Cette théorie a fait son temps. V. la savante étude sur la protonique publiée par M. A. Darmsteter dans la *Romania*, V. p. 140 et suiv. et dont nous donnons ici les conclusions.

(2) Cf. Diez. *Gr.* I, p. 161-165

d'une consonne, comme *v* après *u* : *pluere* pleuvoir; b) par l'élision de la seconde voyelle : *martis dies* mardi, ou de la première : *duos* deux ; c) par le déplacement de l'accent, qui est rejeté sur la seconde voyelle, de manière que les deux voyelles ne forment plus qu'une diphtongue : *filiolus* filleul, *deus* dieu (§ 24).

3. Quand la première voyelle est atone, cette voyelle peut être *i*, *e* ou *u* ; de là trois groupes de voyelles : *ia*, *io*, *iu* ; — *ea*, *eo*, *eu* ; — *ua*, *ue*, *ui*, *uo*, *uu* ; mais les deux voyelles *i* et *e* sont ici équivalentes, ou plus exactement *e* a la valeur de *i* ; dès lors nous n'avons plus à examiner que deux groupes de voyelles composées, l'un avec *i*, l'autre avec *u*.

En latin, ces combinaisons de voyelles commençant par *i*, *e* ou *u*, étaient dissyllabes : *di-urnus*, *debe-o*, *continu-us* ; elles sont devenues monosyllabes en français, ainsi que dans les autres langues romanes. Cela s'est fait de trois manières différentes : par la consonnification, l'élision ou l'attraction de l'atone *i (e)* ou *u*.

4. Lorsque l'hiatus est formé par un *u* atone (*ua*, *ue*, *ui*, *uo*, *uu*), il peut être détruit des trois manières indiquées; mais les exemples sont très rares. Consonnification de *u* en *v* : *januarius* jan*v*ier, *vidua vidva* vere* veu*v*e, *aqua aqva* ère*. Élision de *u* : *consuere cosuere* cosre* cosdre* coudre, *februarius février*, *viduus vidus* veuf. Attraction de *u* : *viduus* v*u*id* vide (1).

5. L'hiatus formé par un *i* atone est le plus fréquent et demande à être traité avec quelques détails. Le *i* atone se modifie le plus souvent en un *i* consonne, c'est-à-dire en un *j* ou *y* (le *yod)* que nous appellerons, pour abréger, *i palatal*. La prononciation de ce *i* palatal dépend d'ailleurs de la nature de la consonne qui précède.

a) Après une *liquide*, on distingue trois cas, selon que cette liquide est un *l* ou *n*, un *m* ou un *r*.

1° Le *i* palatal après L et N a la propriété de *mouiller* ces consonnes (§ 26).

Après L : *bata*li*a** *batalja* bata*i*lle, *fo*li*um* feu*ille*, *spo*li*o* dépou*ill*e, *fi*li*a* fi*l*le, *pa*le*a paille*. Ainsi en français le *j* (= lat. *i* ou *e*) se place devant *l* qui se redouble et prend le son mouillé, marqué ainsi par *ill* = *lj*. Attraction de *i* : *o*le*um* hu*i*le.

(1) *Vide* et *veuf* ont la même origine : *viduus*. *Vide*, v. fr. et catalan *vuid*, wallon *vud*, romand *vudo*, du l. *viduus* par métathèse du premier *u* : *vuidus* ; le verbe *vider*, v. fr. *vuidier*, romand *vidyir*, catalan *vuydar*, est formé de *viduare* ; *dévider*, v. fr. *desvuidier*, romand *devüdyir*, est un composé de *vider*. De *viduus*, *vidua*, dérivent *veuf*, *veuve*, par une formation différente : ainsi *viduus* est d'abord devenu *vidus*, puis *veuf* par le changement de *i* en *eu* et de *v* en *f*, et *vidva* a donné *vidva*, puis *vedve*, *veve* (romand *vevo*), enfin *veuve*.

Après N : *ciconia* cigog*ne*, *linea* li*gn*e. Ainsi *g* devant *n* représente le *i* palatal et *gn* = *nj*. On trouve un *i* parasite devant *g* dans *unionem* oi*gn*on, *seniorem* sei*gn*eur, où il ne se prononce pas, et dans *castanea* châtai*gne*, où il se fait entendre. Après un *n*, surtout s'il est précédé de *m*, le *j* prend quelquefois la prononciation romane qui lui est propre, c'est-à-dire en français celle de la chuintante douce : *damnarium** dangier* danger (1), *domnionem** don*j*on, *somnium* son*g*e, *calumnia* chalon*g*e*, *calumniari* chalon*g*ier*. Attraction de *i* (*e*) : *balneum* ba*i*n, *cuneus* co*i*n, *junius* ju*i*n, *testimonium* témo*i*n.

2° Après M, le *i* palatal devient chuintante douce avec permutation de *m* en *n* : *simius* sin*g*e, *vindemia* vendan*g*e, *commeatus* con*g*é.

3° Lorsque R est suivi des atones *ius*, *ia*, *ium*, le *i* est attiré par la tonique avant *r* et forme avec *a*, *e*, *o* les diphtongues suivantes : *áir*, qui est devenu *eir*, d'où *iér* : *januarius* janv*ier*, *riparia* riv*ière*, *granarium* gren*ier*; — *eir*, qui est également devenu *iér* : *ministerium* mét*ier*; — *oir*, qui est devenu quelquefois *uir* : *gloria* glo*i*re, *corium* c*uir* (§ 26). Consonnification de *i* ou *e* en chuintante douce : *cereus* cier*g*e. — Elision : *augurium* (présage, puis chance bonne ou mauvaise) aür* eür* heur, *fēria* foire (*ē* donne régulièrement *oi*).

b) Après S, C, T, le *i* palatal est ordinairement élidé, mais maintient au *c* ou *t* qui précède le caractère sifflant qu'il a déjà en latin.

Après S : *ecclesia* église, *cervisia* cervoise. — Attraction très fréquente : *basiare* ba*i*ser, *phasianus* fa*i*san, *mansionem* ma*i*son, *fusionem* fo*i*son.

Après C : *calciata* chaussée, *facies* face, *brachium* bras. — Attraction : *placeat* pla*i*se.

Après T, il faut distinguer deux cas : 1° le *t* sifflant a la valeur d'un *s* fort (représenté par *c*, *ç*, *s* ou *ss*), ce qui a lieu chaque fois que *t*, dans le mot latin, est précédé d'une consonne ou d'une voyelle tonique : *exaltiáre* exaucer et exhausser, *antiánus* ancien, *redemptiónem* raançon rançon, *cantiónem* chanson, *frictiónem* frisson, *benedictiónem* beneïçon* (romand *bénison*), *fórtia* force; — *grátia* grâce, *justítia* justesse et justice, *vítium* vice. — 2° Le *t* sifflant a la valeur de *s* faible après une voyelle atone, comme dans *refutiáre* refuser; c'est le cas sur-

---

(1) Littré et Brachet dérivent ce mot du l. *dominarium*, de *dominium*. Le v. fr. a en effet *dongier*, et le romand dit encore *dongir*, danger. L'étymologie indiquée dans le texte est celle qui a été adoptée par Diez. *Et. Wört.* II. 272. V. aussi Scheller, *Dict. d'étymol. franç.* 1873.

tout quand il y a attraction. — L'attraction est très fréquente (§ 26) : *pretiáre* preiser* priser, *acutiáre* aiguiser, *púteus* puits, *putiáre* p. *puteare* puiser, *palátium* palais, *ótiosus* oiseux, *néptia** nièce, et les mots en *atiónem*, *otiónem*, comme *ratiónem* raison, *potiónem* poison (*ration* et *potion* sont des mots savants).

c) Après les muettes G, D, P, B et la spirante V, le *j* prend d'habitude la prononciation romane qui lui est particulière et la consonne qui précède tombe.

1° Après les douces *g*, *d*, *b* et *v*, le i palatal devient chuintante douce.

Après G : un seul exemple, *exagium*, qui a donné *essai* par l'attraction de *i* (cf. it. *saggio*).

Après D : *diurnum* jour, *de usque* jusque, *ordeum* orge. — Attraction de *i* : *modius* muid.

Après B : *cambiare* changer, *rubeus* rouge, *tibia* tige, *sabius* pour *sapius* sage (1). — Elision : *debeo* dois.

Après V : *alveus* auge, *abbreviare* abréger, *cavea* cage, *diluvium* déluge, *salvia* sauge, *servientem* sergent. — Elision : *fluvius* fleuve. — Attraction : *pluvia* pluie.

2° Après la forte P, la chuintante douce devient forte, c'est-à-dire qu'en français *j* devient *ch* : *sapiam* sache, *propius* proche, *rupea* roche. *Pipionem* pigeon, avec la chuintante faible, est inorganique (it. *piccione*, esp. *pichon*).

b. *Hiatus par composition.*

§ 29

La juxtaposition de deux mots dans la composition latine ou romane a souvent produit des hiatus que l'on a évités au moyen de l'élision : *cooperire* couvrir, *deaurare* dorer, *de-intus* dans, *de-unde* dont, d'ond dans Marot, *ante-annum* antan* : Mais où sont les neiges d'*antan?* (Villon).

c. *Hiatus par syncope de consonne.*

§ 30

L'hiatus est souvent produit en français par la syncope de la consonne latine médiale, qui met en présence les deux voyelles jusque-là séparées, comme dans *ca(t)éna*, *se(c)úrus*. L'ancien français admettait cet hiatus sans difficulté (2) et ne l'annulait qu'exceptionnellement par l'intercalation d'un *v* : *potére** pooir* pouvoir, *gradire** graïr* gravir, *imbladare* emblaer* emblaver, *paradisus* paraïs* paravis* parvis.

---

(1) *Sage*, que les anciens étymologistes faisaient dériver, à tort, de *sagax* ou de *sapidus*, vient du mot *sapius*, qui a dû exister dans le latin populaire, puisqu'on trouve le négatif *nesapius* dans Pétrone ; *sapius* a donné *sabius*, *savius*, d'où le v. fr. *saive* (dans le *R. de Brut*, I, 25) et *sage* (it. *saggio*, esp. pg. *sabio*, pr. *sabi*, *satge*).

(2) V. Littré, *Hist.* II, 21 et suiv.

Dès le XIVe siècle, l'hiatus d'origine française tend à disparaître et la voyelle atone du radical se laisse absorber par la voyelle tonique du suffixe, soit qu'il y ait fusion ou crase, les deux voyelles se fondant en un son nouveau : *caténa* chaëne* chaîne, *cathédra* chaëre* chaire, *magistrum* maïstre* maître, *regína* reïne* reine, *augúrium* aür* eür* heur, *medúlla* mëolle* moelle ; — soit que la première voyelle s'affaiblisse en *e* muet et finisse par tomber entièrement : *matúrus* meür* mûr, *secúrus* sëur* sûr, *vitéllus* veël vëau* veau, *sitéllus* seël* sëau* seau, *rotúndus* reond* rond, *actáticum* aage* eage* âge, *pedúculus* peoouil* pouil* pou, *sagímen* saïn* sain (dans saindoux), *setácium** seas* sas, *satúllus* saoul* soûl, *pavórem* peeur* peur, *benedicere* beneïr* bénir, *præcónium* preone* prône, *credútus** creü* cru, *cadére** chëoir* choir, *vidére* vëoir* voir ; — *sedére* sëoir* seoir, *habútus** eü* eu, *Johánnes* Jehan* Jean, *augústus* août, mots dans lesquels le *e* ou le *a* ne se prononce plus aujourd'hui.

Il y a quelques mots où, par un procédé inverse, la tonique *o* est absorbée par l'atone *a* : *flatonem** flaon* flan, *pavonem* paon (auj. prononcé *pan*), *tabanus* taon (pron. *tan*), *Laudunum* Laon (pron. *Lan*).

Les cas d'hiatus conservés sont ceux où l'atone est *ou*, *u* ou *i* : *crudelis* cruel, *ligamen* lien, *focacia* fouace, et quelques mots où le *e* muet a été rendu sonore par le changement en *é* : *flagellum* fléau, *pratellum* préau, *fidelis* féal, *sedentia* séance, *credentia* créance, *gigantem* géant.

Article III. — Histoire des consonnes latines.

§ 31

Les consonnes peuvent être *isolées* ou *consécutives*, c'est-à-dire réunies en groupes. Dans les consonnes dites consécutives, il faut compter non seulement ces combinaisons de deux ou plusieurs consonnes qui déjà existent en latin, mais encore celles qui sont nées en français de la chute des voyelles.

Outre cette distinction, la phonologie en observe une autre étymologiquement importante, celle qui concerne la place de la consonne dans le mot, suivant qu'elle est *initiale*, *médiale* ou *finale*. Est consonne finale la consonne qui reste à la fin du mot après la chute de la terminaison latine : *man*-*us*, *amic*-*us*, *grand*-*is*, *nepot*-*em* (§ 22).

CONSONNES SIMPLES OU ISOLÉES.

§ 32

1. Les *liquides*, étant les consonnes les moins articulées, peuvent passer d'un ordre à l'autre et se permuter entre elles (§ 21); mais dans la série *r, l, n, m,* les mutations ne peuvent généralement avoir lieu qu'entre les sons les plus rapprochés, c'est-à-dire entre *r* et *l, l* et *n, n* et *m,* par ex. *peregrinus* pèlerin, l*usciniolus* rossignol, *titulus* titre, m*appa* nappe, l*ibella* niveau. Le changement des liquides en spirantes ou voyelles, ou même leur disparition totale ne se présente que rarement.

2. A l'inverse des liquides, les *spirantes* ne s'échangent point entre elles; *h* disparaît partout comme son, *j* se maintient avec sa valeur originelle de *i* consonne ou en prenant le son de la chuintante faible; *s* et *f* persistent presque toujours; enfin *v* médial se maintient en général, mais tombe quelquefois : *habere* avoir, *raja* raie, *majorem* majeur, *pausare* poser, *profondus* profond, *levare* lever, *pavonem* paon.

3. Quant aux *muettes* ou *explosives*, il faut tenir compte de la place qu'elles occupent.

a) A l'*initiale*, elles persistent chacune à son degré d'articulation; les exceptions sont rares et disparaissent dans le grand nombre d'exemples qui confirment la règle.

b) A la *médiale*, ces consonnes montrent bien moins de consistance, et l'on remarque ici un affaiblissement graduel, une *dégradation* des muettes, qui passent de la forte à la douce, de la douce à la spirante faible, mais sans que le phénomène inverse se produise. Cette dégradation des muettes va jusqu'à la syncope, qui est immédiate pour l'explosive linguale, tandis que la gutturale n'y arrive qu'en passant par *i* ou *y*, et que la labiale s'arrête en général à la semi-voyelle *v* : *capra cabra* chèvre; — *precare pregare* preier* prier; — *amata amada* aimée.

c) A la *finale*, l'explosive persiste, mais muette, ou bien elle tombe entièrement : *focus* feu, *legem* loi, *fuit* fut, *pedem* pied.

Il s'est établi entre les médiales et les finales un échange de consonnes qui nous offre exactement l'inverse de la dégradation des muettes, c'est-à-dire l'ascension de la médiale douce à la finale forte, la douce n'étant point d'ordinaire tolérée à cette dernière place. Parmi les langues romanes, c'est le provençal qui a le mieux pratiqué cet échange de consonnes : dans cet idiome, les consonnes faibles *b, g, d, v, z,* font place à la fin des mots aux fortes correspondantes *p, c, t, f, tz : loba lop, segre sec, cauda caut, servar serf, prezar pretz.* Le vieux français se rapprochait beaucoup plus, sous ce rapport, du provençal que le français moderne, comme le prouvent les exemples suivants : Une cuve de marbre *froit*... Qui estoit *froide* plaine (BARBAZAN. *Fabliaux et Contes des anciens poètes français*, II, 195). — De *lait* cors et de *laide* teste

(Brut, I, 165). — Et je te *serf* et *servirai* (Ib., 324). — On écrivait de même *lonc, sanc, étanc, ranc*, et non pas *long, sang, étang, rang,* comme aujourd'hui. Le français moderne ne suit l'ancienne règle que pour le *v* et le *f* : *vif vive, serf servir ;* on peut encore citer quelques exemples isolés pour les muettes : *vert verdure, dont* de *de-unde, souvent* de *subinde.*

4. Les muettes *c* et *g* éprouvent une permutation particulière qui les dépouille de leur nature de gutturales pour leur donner, soit le son de la sifflante, soit celui de la chuintante. Mais ce changement n'a lieu dans les langues romanes que devant les voyelles latines *i* et *e* et les diphtongues *ae* et *oe;* il ne se présente pas devant *a, o, u* et la diphtongue *au,* excepté en français, où *c* et *g* devant *a* sont devenus chuintants (*c* sous la forme *ch*), mais à l'initiale seulement, tandis que la syncope ou la résolution en *i* est de règle à la médiale. Ainsi dans la série des voyelles latines *i, e, a, o, u,* les deux premières font perdre aux muettes *c* et *g* leur son guttural, tandis que *o* et *u* conservent à ces consonnes leur articulation propre; *a* tient le milieu entre ces deux sortes de voyelles.

5. Voici le tableau des principales permutations des consonnes dans les trois positions différentes où elles peuvent se trouver, comme consonnes *initiales* (Ie colonne), ou *médiales* (II), ou *finales* (III). *Co* vaut pour *cu* et *ci* pour *ce;* il en est de même de *go, gi;* enfin *qua* vaut pour *quo*, et *qui* pour *que*. Le signe + indique l'élision de la consonne; si la consonne se conserve, mais muette, elle est placée entre ( ).

LIQUIDES ET SPIRANTES				MUETTES OU EXPLOSIVES			
	I.	II.	III.		I.	II.	III.
r	r	r	r	*co*	c, g	g, +	+, c
l	l	l	l	*ca*	ch	i, +	—
n	n	n	nasal	*ci*	ç	ç, s	(s, x)
m	m	m	nasal	*qua*	q, c	g	—
h	h, +	+	—	*qui*	c, q	c, q	q
j	j	j, i	—	*go*	g	i, +	(g), +
s	s	s	(s, z, x)	*ga*	j	i, +	—
z	j	—	—	*gi*	g = j	+	+
f	f	f	f	*t*	t	+	+, (t)
v	v	v, +	f	*d*	d	+	+, (d)
				p	p	b, v	(p)
				b	b	v, +	—

1. *Liquides.*

§ 33

1. R *initial* et *médial* se conserve sans exception : *racemus* raisin, *soricem* souris. Le *r final* se maintient également, mais le plus souvent muet : *aurum* or, *audire* ouïr, *amare* aimer, *primarius* premier. La chute de *r* est très rare et n'a lieu qu'à la finale : *cicer* chiche, *soror* sœur.

Cette consonne est intermédiaire entre les linguales et les gutturales; mais elle a une plus grande affinité avec les premières, ce qui se montre dans la permutation de *r* en *l* : *altare* autel, *ex-caratium** échalas, *paraveredus* palefroi, *peregrinus* pèlerin. On trouve dans le français moderne quelques mots où *r* médial a fait place à la sifflante *s* : *adrorare* arroser, *beryllus* béricle* bésicle, etc.

La liquide *r*, qui est de toutes les consonnes la plus mobile, se joint facilement à la consonne initiale, surtout lorsque celle-ci est *t* ou *f*; cette métathèse est commune aux langues romanes : *biberaticum* bouraige* bovraige* (prov. beuratge) breuvage ; *berbicem* berbis* brebis (en revanche le v. fr. avait *bregier* à côté de *bergier*), *formaticum** fromage, *frimbia* p. *fimbria* frange, *fartaceus** fatras, *torculus* treuil, *temperare* temprer* tremper, *turbulare** troubler, *tortiare** trousser.

2. L *initial* ou *médial* reste : *lupus* loup, *colorem* couleur. Le *l final* se maintient également : *coelum* ciel, *solus* seul, mais muet dans quelques mots : *satullus* saoul* soûl; il s'est vocalisé en *u* dans *caulis* chou.

Cette liquide, qui est linguale, est la consonne qui se rapproche le plus de *r*; de là la permutation de *l* en *r*, qui est extrêmement rare à l'initiale : *rossignol* de *lusciniolus*, diminutif de *luscinius* (it. rossignuolo, pg. rouxinhol, pr. rossignol) (1); à la médiale, *l* se change en *r* après une consonne, lorsqu'il y a eu syncope de la voyelle intermédiaire : *capitulum*, chapitre (v. § 38). — L se permute en *n*, comme *n* en *l* : à l'initiale : *libella* niveau (it. libello, pg. pr. libel, nivel, esp. nivel), d'où le verbe *niveler*; à la médiale : *colucula* (dim. de *colus*) quenouille. — L se change encore en *d*, mais cette permutation est rare, bien que le *d* soit lingual comme *l* : *amylum* amidon. — Quelquefois *l* se mouille, ce qui n'arrive en français qu'au milieu des mots : *pilare* piller, *salire* saillir. — Quelques dialectes du sud de la France (et aussi le romand) changent *l* en *u* : *mau* de *malum*, *tau* de *talis*; mais cette métamorphose n'a lieu en français que devant une consonne (v. § 38).

La chute de *l* initial s'est souvent produite, sans aucun doute parce qu'on a confondu cette lettre avec l'article : *lyncem* once. Par la même méprise, *l* a été ajouté et incorporé à des voyelles initiales; ainsi nous disons le *lendemain*, le *lierre*, le *loriot*, la *luette*, *lors*, tandis que l'ancienne langue disait correctement *l'endemain*, *l'ierre* (de *hedera*), *l'oriot* (de *aureolus*), *l'uette* (dim. de *uva*), *l'ors*.

Il y a métathèse dans *haleine*, formé de *anhelare* (§ 21).

(1) Cette singulière permutation de *l* en *r* dans le mot *rossignol* est très ancienne et commune aux langues romanes ; cependant on trouve encore en italien *lusignuolo* et même *usignuolo*, v. fr. *lousignol* avec le verbe *lousegnoler*; dans le dialecte bourguignon on dit encore aujourd'hui *rossignôler*. *Lousignol* a donné *rossignol* par dissimilation (§ 21).

3. N se maintient partout : *nos* nous, *venire* venir, *manus* main. Mais quand il termine la syllabe, c'est-à-dire à la fin des mots ou devant une consonne, la liquide *n* disparaît comme son articulé, non sans communiquer quelque chose de sa nature à la voyelle précédente, pour la rendre nasale : *manus* main, *lentus* lent.

Le *n* médial se change souvent : 1° en *l* : *unicornis* licorne, *orphanus* orphenin* orphelin ; — 2° en *r*, après une autre consonne qui en a été rapprochée : *diac(o)nus* diacre (v. § 38).

4. M reste partout, mais comme consonne muette à la fin de la syllabe : *mare* mer, *amarus* amer, *fames* faim.

Cette consonne appartient à l'ordre des labiales, mais elle tient à *n* comme nasale et se permute avec elle quand, terminant la syllabe, elle nasalise la voyelle précédente : *bitumen* béton, *homo* on, *levamen* levain, *ligamen* lien, *meum* mon, *rem* rien, *aeramen* airain. Le *m* se trouve dans quelques mots de la langue moderne : *damus* daim, *fames* faim, *nomen* nom, qui étaient dans le vieux français : *dain* (d'où le fém. *daine*), *fain*, *non*. — Le *m* permute encore avec *n* dans les mots suivants : *mappa* nappe, *matta* natte, *mespilum* nèfle, *comes stabuli* (altéré dès le VIIIe siècle en *conestabulus*) conestable* connétable.

Dans *duvet* de *dumetum*, *m* est devenu *v* par l'intermédiaire de *b*, *dubetum*.

Il y a apocope de *m* dans *jam* jà (dans déjà), *quam quem* que, *sum* sui* suis.

---

2. *Spirantes.*

§ 34

1. H, qui, chez les Romains, était le signe d'une aspiration profonde, a perdu peu à peu sa valeur originelle et est devenu généralement muet dans les langues néo-latines, bien que quelques-unes d'elles le laissent encore subsister dans l'écriture.

1° H *initial* s'est conservé partout en français : *heres* hoir, *hinnire* hennir, *hirpicem* herce* herse (d'où harceler), *hodie* hui* (dans *aujourd'hui*), *hominem* homme, *hora* heure, etc., sauf dans les mots : *habere* avoir, *hordeum* orge, *hortulanus* ortolan, *horridus* ord* (d'où ordure), *hora* or, *hoc illud* oui, *hanc oram* encore, *hastellarius** atelier, *hecticus* étique, *homo* on, *haustare* (fréquentatif de *haurire*) ôter.

Il y a un certain nombre de mots français qui ont un *h* initial sans précédent latin : *altus* haut, *anhelare* halener* d'où haleine, *ericionem** hérisson, *octo* huit,

oleum huile, *ostium* huis, *ostrea* huître, *augurium* heur, *armenius** (propr. fourrure d'Arménie, l'hermine ayant été importée d'Arménie à Rome) hermine, *ebulum* hièble, *ululare* huller* hurler, *upupa* huppe, *agoletta* *(de *agolum*) houlette.

2° H *médial* se perd; les cas où il se présente appartiennent à des mots savants, comme *cohorte, véhicule, cohérence*, où il ne sert qu'à disjoindre deux syllabes, de même que dans les mots *envahir* de *invadere, trahir* de *tradere*, dont le *h* n'est pas étymologique.

2. J en latin se prononçait comme *j* allemand dans *Jahr* et *y* français dans *yeux*. Dans les langues romanes, ce son, qui flotte entre la consonne et la voyelle, ne s'est maintenu que dans quelques mots, et en général il a pris une valeur nouvelle sans que la voyelle suivante ait exercé sur lui aucune influence : le *j* originaire s'est uni à *d* pour former *dj* ou *dy*, puis *dy* est devenu le *dż* palatal = it. *gi*, d'où par le rejet de l'élément dental, le *ż* chuintant = fr. *j* : *jurare dyurare dżurare* (it. *giurare*) *żurare* (fr. *jurer*).

1° J *initial* des mots latins persiste, mais en prenant le son chuintant dont nous venons de parler : *jactare* jeter, *jaculare* jaillir, *jejunare* jeûner, *jocus* jeu, *judicare* juger. Dans *jacere* gésir, *juniperus* genièvre, *junicem* génisse, le *j* a été remplacé dans l'orthographe par *g*.

2° J *médial* entre une voyelle atone et une voyelle tonique ne se présente que dans *majórem* majeur, où il est devenu chuintant, et dans *jejúnus* jeün* jeun, où il a été supprimé. Après une tonique et devant une atone, le *j* se résout en *i* : *rája* raie, *trója* truie; de même pour le *j* final dans *május* mai.

3. En italien et en portugais la sifflante S (ou *ss*) a souvent pris un son qui en est fort rapproché, celui de la chuintante forte (*ch* fr.), que les Italiens rendent par *sc* devant *i, e,* et par *sci* devant *a, o, u (scempio* de *simplus, scialiva* de *saliva),* et les Portugais par *x* = *ch (vexiga* de *vesica),* tandis qu'en espagnol ce son, qui s'écrit aussi *x*, s'aspire comme le *j*, à la façon du *ch* allemand (*xabon* de *sapo*). Rien de pareil en français, où *s* reste toujours sifflante forte ou faible (1).

1° S *initial* persiste : *senior*, seigneur, mais s'écrit quelquefois *c* : *sicera* cidre, *sarcophagus* cercueil.

2° S *médial* persiste également. Entre deux voyelles, il conserve parfois le son dur et s'écrit alors *ss* : *vesica* vessie; mais

(1) Un fait remarquable, c'est que le dialecte romand de la Gruyère ne connait point la sifflante *s* telle qu'elle se prononce ordinairement; dans ce dialecte, le *s* a toujours le son de la chuintante forte ou faible, et les mots *son, poson* (fr. son, poison), se prononcent *chon, pojon*.

le plus souvent il prend le son faible ou doux qui se rend aussi en français par *z* : *basiare* baiser, et devant *e* final = *a* latin : *causa* chose.

3° S *final* se conserve comme consonne muette ou devient *z* ou *x* muet : *visus* vis* (d'où *vis-à-vis, visage, visière*), *casa* chez, *duos* deux.

Z étant à l'origine un son composé de la dentale avec la sifflante, l'emploi de cette lettre se justifie après *t* dans *ad-sat(i)s* assez, et dans la terminaison verbale *ez* = *atis, itis* : *amatis* aimez.

4. Le son composé Z (*ds* avec *s* doux) est devenu en français un son simple et se prononce comme *s* doux; du reste on ne peut citer aucun mot populaire où *z* latin se soit conservé, mais *z* a pris le son de la chuintante faible dans : *zelosus* jaloux, *zizyphum* jujube, *zingiberi* gingembre.

Comme signe orthographique, *z* s'emploie pour suppléer à *s* doux : *douze, lézard*, ou à *s* muet final : *chez, assez, aimez*.

5. Il y avait en latin dans la prononciation de F et de PH une nuance peu sensible, quoique réelle; cette différence phonétique a disparu tout à fait en roman, où le *ph* prend le son de *f*. Le français a maintenu *ph* dans l'orthographe, sauf dans quelques mots, comme *faisan* pour *phaisan* de *phasianus*, etc.

F ou PH se conserve presque toujours en français, qu'il soit *initial* : *fabula* fable; — *médial* : *graphium* greffe; — ou *final* : *tophus* tuf (c'est le seul). — Il y a très peu d'exemples du changement de *f* initial en *h*, comme en espagnol *hablar* (d'où le fr. hâbler) *de fabulari;* on peut citer toutefois le mot *hors,* autrefois *fors* (1), de *foras*. — La syncope de *f* est très rare : *scrofella** (forme secondaire de *scrofula*) écrouelle.

6. La labiale douce V persiste ou se dissout :

1° V *initial* persiste : *vinum* vin. Il se change rarement en *f* : *vicem* fois.

2° V *médial* subsiste généralement : *levamen* levain, *novellus* nouveau; mais la syncope de *v*, comme celle de *b*, est très fréquente : *avunculus* oncle, *caveola** geôle, *pavonem* paon, *pavor* paor* peur, *pluvia* pluie, *vivanda** (pour *vivenda*, aliment, subsistance, ce qui est nécessaire à la vie) viande, autrefois toute espèce de nourriture, auj. chair. Le *v* médial subsiste toujours lorsque, placé après la tonique, il est suivi d'un *e* final produit par *a* latin ou remplaçant toute autre terminaison latine : *nova* neuve, *expavidus* épave, *fluvius* fleuve, etc.

(1) Cette ancienne forme *fors : Tout est perdu,* fors *l'honneur* (François Ier), s'est conservée dans *forcené*, v. fr. *forsené*, propr. qui est hors de sens. Le v. fr. *sené*=sensé. V. Diez, *Et. Wört.*, I, 578.

3° V ne peut pas plus jouer le rôle de *finale* que son analogue *j;* le français le remplace partout par *f* : *captivus* chétif, *navis* nef, *novus* neuf; dans *clavis* clef (on écrit aussi clé), *f* est muet.

Un changement remarquable, c'est celui de *v* en *g* guttural, c'est-à-dire en un son qui appartient à un autre organe. Ce *g* est le plus souvent suivi d'un *u* muet : *vadum* gué, *vagina* gaîne, *vastare* guaster* gâter, *vespa* guêpe, *veractum* p. *vervactum* guéret (prov. garah), *vipera* guivre* givre (f.), *vulpeculus* (dim. de *vulpes*, renard) goupil*, d'où goupillon, à l'origine queue de renard.

Cette mutation de *v* en *g* ou *gu* s'est faite par la confusion avec le *w* teutonique, qui, en passant dans les langues romanes, est généralement devenu *gu* par la prosthèse de *g* (cf. *dj* ou *dy* de *j*), comme dans : *werra* guerre, *warda* guarder* garder, *wari* guérir, *wahtan* guetter, *weigar* guère, *wisa* guise (1).

---

3. *Muettes ou explosives.*

§ 35

1. C latin persiste en français sous trois formes : sous la forme primitive de *c* devant *o, u*, sous celle de *ć* devant *a*, sous celle de *ç* devant *e, i*.

a) Devant *o, u, c* demeure guttural, mais en prenant souvent le son de la faible *g*. Il en est de même quand *c* est final ou qu'il est placé devant une consonne (v. § 38).

1° C *initial* persiste en général : *coagulare* cailler, *coquus* queux, *cotem* queux, *cubare* couver, *scutella* écuelle, *coda* pour *cauda* queue; il devient quelquefois *g* guttural : *conflare* gonfler, *cupelletum** (de *cupella*) gobelet, *camella* gamelle.

2° C *médial* : l'adoucissement de *c* en *g* est la règle générale en roman : *acutus* aigu, *cicuta* ciguë, *ciconia* cigogne, *draconem* dragon, *locusta* langouste. Cette tendance à adoucir le *c* a été poussée si loin en français, qu'elle a amené parfois sa suppression totale : *praeconium* prône, *securus* seür* sûr (esp. seguro, pr. segur).

3° C *final* tombe le plus souvent : *amicus* ami, *focus* feu, *jocus* jeu, *locus* lieu, *sic* si ; il subsiste encore sonore ou muet dans : *apud hoc* avec, *lacus* lac, *stomachus* estomac.

b) Le *c* latin placé devant *a* ou *au* a perdu son articulation gutturale pour prendre le son de la chuintante forte en passant successivement par les phases suivantes : *kya, tya, tš* = it. *ci,*

---

(1) Le romand, en pareil cas, a rendu le *w* germanique par *vu* sans prosthèse de *g* : *vuardar, vuerir, vuetyir, vueré ; gyera*, guerre, et *gyisa*, guise, sont des emprunts au français.

d'où š, c'est-à-dire *ch* français; dans ce cas, le latin *a* peut se transformer en toute autre voyelle sans perdre son action sur le *c* précédent, c'est-à-dire que le passage du *c* au *ch* est antérieur à celui de *a* à *e* ou d'autres voyelles.

1° C *initial* : *castellum* château, *calvus* chauve, *candela* chandelle, *canutus** (de *canus*) chenu, *capillus* cheveu, *capsa* châsse, *carnem* chair, *cantus* chant, *cauma** chaume au XVIe siècle, d'où chômer pour chaumer (1), *calciata* (s.-e. *via*, prop. *voie* maçonnée à la *chaux*) chaussée, *caulis* chou. Dans quelques mots *c* devant *a* s'est d'abord affaibli en *g*, d'où il passé à la chuintante douce *j* : *capella** javelle, *careola* gaviole* javiole* jaiole jeole* geôle (2).

Peu de mots échappent à cette loi, et ces mots sont des débris des vieux dialectes qui, comme le picard, repoussaient le son *ch* là où l'admettaient ceux qui ont eu le plus d'influence sur la formation de la langue actuelle : *camp* à côté de *champ*, de *campus*; *campagne* de *campania*, à côté de *champaigne** *Champagne; câble*, de *capulum; caisse* à côté de *châsse*, d'où *enchâsser*, de *capsa; cage*, de *cavea; pâque*, de *pascha*. La plupart des autres sont de formation moderne ou ont été empruntés aux autres langues romanes, surtout à l'italien; mais à côté de ces mots, il s'en trouve d'autres formés régulièrement par le changement de *c* en *ch; cadence* (it. cadenza) et *chéance** *chance*, de *cadentia*, formé de *cadere; camarade* (esp. camarada) et *chambre*, de *camera; canal* et *chenal*, de *canalis; canaille* et *chien, chenil*, de *canis; cap* (it. capo), *capitaine, captif* et *chef*, de *caput; caprice* (it. capriccio) et *chèvre*, de *capra; carrosse* (it. carrozzo) et *char*, de *carrus; carte* et *charte*, de *charta; cause* et *chose*, de *causa; cabane* et *chavanne**, qui est resté dans certains dialectes, de *capanna**; *cavale* (it. cavalla) et *cheval*, de *caballus*; etc.

2° C *médial* persiste dans peu de mots avec le son de la chuintante forte : *ducatus* duché, *graeca* grièche, *mucare* moucher; le plus souvent il se vocalise en *i* ou *y* : *braca* braie, *precare* prier, *pagare* payer, *focarium* foyer, ou bien il disparaît entièrement : *amica* amie, *mendicare* mendier, *verruca* verrue, *locare* louer, etc. Le son guttural se maintient, mais en passant à la douce, dans *cicada* cigale.

c) Devant *e, i* (y), ainsi que devant *ae, oe* (équivalents de *e*), le son *c* = *k* (3), s'alliant avec la semi-voyelle *j* ou *y*, est de-

---

(1) *Cauma* (dans le latin du moyen âge, forte chaleur, puis moment de la journée où la chaleur est trop forte pour permettre au laboureur de travailler) est devenu en provençal *chaume* signifiant le temps de repos des troupeaux. Le romand a le même mot *çouma* (*ç=ts*), mais qui désigne le lieu où le bétail *chome* à l'ombre.

(2) *Geôle*, au moyen âge, avait le double sens de cage et de prison; on disait aussi bien au XIIIe siècle la *geôle* d'un oiseau que la *geôle* (la *javiole* à Neuchâtel) d'un prisonnier. Au sens de cage d'oiseau, *geôle* a donné *enjeôler*, auj. *enjôler*, propr. *mettre en cage*, captiver.

(3) Pendant toute la durée de l'empire d'Occident, le *c* conserva devant toutes les voyelles le son guttural qui lui est propre : *decem, fecit* sonnaient comme *dekem, fekit*; mais, devant un *i* suivi d'une voyelle, *cia, cie, cio, ciu*, le *c* devait avoir pris de bonne heure le son palatal ou sifflant, puisque dans les plus anciennes chartes *c* se confond souvent avec *t* (*nuncius* et *nuntius*); ainsi *concio* ne se prononçait pas *conkio*, mais *contcho* ou *contso* A dater du VIIe siècle cette prononciation devient celle du c devant *e* et *i*, alors même qu'aucune autre voyelle ne suit. V. Diez, *Gr.* I, 231.

venu, pendant la période romane, d'abord *kj* ou *ky*, puis *ty*, pour s'arrêter à la palatale dure *ć*, c'est-à-dire *tš* dans les langues de l'est (italien, romanche et romain), par ex. it. *cima* (pron. *tchima*), tandis que dans les langues de l'ouest (espagnol, portugais, provençal et français), il arrive jusqu'à la sifflante *ç*, c'est-à-dire *ts* (c'est ce qu'on appelle *assibilation*); enfin nous voyons en français le *ç*, par une dernière progression, rejeter l'élément dental et se simplifier en un *s* fort, comme dans *cime*, qui se prononce *sime* (1).

1° C *initial* persiste toujours avec le son sifflant: *centum* cent, *cera* cire, *cervus* cerf, *cima* cime, *cingere* ceindre, *cilium* cil (d'où *dessiller* pour *déciller*), *caepa* cive, *coelum* ciel. *S* est pour *c* dans *cingula* sangle (autrefois *cengle*).

2° C *médial* placé devant *e* et *i* se change en un *s*, tantôt doux (écrit *s* ou *z*), tantôt fort (écrit *c*, *s* ou *ss*) : *jacere* gésir, *licere* loisir, *racemus* raisin, *lacertus* lézard, *facies* face, *vermicellus* vermisseau, *junicem* génisse, etc.

On trouve quelques exemples de *c* initial ou médial devenant chuintant devant *e* et *i* : *circare* cercher* chercher, *cicer* chiche, *ferocem* farouche, *pelucea** peluche.

3° C *final* est représenté par *s* ou *x* muet dans : *soricem* souris, *nucem* noix. Dans *ducem* duc, il s'est conservé avec le son guttural.

Ch se confond avec *c* dans quelques mots de formation très ancienne : *chorda* corde, *chordus* choeur, *chortem* court* cour, *brachium* bras (it. braccio, esp. brazo).

2. Outre *c*, le latin avait une autre muette gutturale forte, c'est Q, qui se présentait toujours suivi de *u*, plutôt consonne que voyelle (*aqua* = *aqva*). *Qu* a eu en général le même sort que *c*.

a) Devant *a*, *o*, *u*, *qu* persiste avec le son guttural, mais *u* devient muet; c'est pourquoi l'orthographe moderne tend à remplacer *qu* par *c* :

1° Qu *initial* : *quatuor* quatre, *quomodo* comme*, *quare* quar* car, *quassare* casser, *quadragesima* carême, *quota* cote, *quadratus* carré, *quadraria** carrière, *quadrifurcum* carrefour, *quaquila** caille.

Qu *médial* est descendu à la douce *g* : *aequalis* égal, *aqua* aigue (d'où *aiguière*).

(1) V. la note 3 à la fin de l'ouvrage. Le *z* ou *tz* teutonique (=*ts*) est aussi devenu *s* simple en passant dans les langues romanes de l'ouest : fr. *grincer*, de l'a. h. all. *gremizon*.

Qu ne s'est point permuté en *ch* devant *a*, ce qui fait supposer que le *u* de *qua* n'était pas encore muet à l'époque où *ca* est devenu *cha*.

b) Devant *e* et *i*, *qu* devient lingual ou reste guttural.

1° Dans différents mots, *qu* a pris le son du *c* roman, d'où l'on peut inférer que cette permutation de *q* en *c* a été précédée de la chute de *u* : *querquedula* cercelle et sarcelle, *coquina* cuisine. La chuintante apparaît dans *quercinus** chesne* chêne, *quisque unus* chescun* chascun* chacun.

2° Dans d'autres mots, *qu* s'est conservé guttural avec *u* muet : *querela* querelle, *quaerere* quérir, *quem* que, *qui* qui, *quid* quoi, *quintus* quint, *quindecim* quinze, *quicunque* quiconque; remplacé par *c* dans : *quietus* coi, *laqueus* lacs, où il est muet. Dans *quinque* cinq, le *qu* est devenu sifflant à l'initiale et est resté guttural à la finale.

3. La gutturale douce G a eu le sort de la forte *c*.

a) Devant *o* et *u*, *g* reste guttural; il en est de même devant une consonne (v. § 38).

1° G *initial* persiste : *guttur* goître, *gula* gueule.

2° G *médial* s'affaiblit en *y* ou *i*, ou disparaît comme les autres douces : *augurium* aür* heur (dans bonheur, malheur), *augustus* août, *ego* eo* io* jo* je.

3° G *final* reste, mais muet : *jugum* joug, ou tombe : *fagus* fou*, d'où fouet.

b) Devant *a (au)*, le *g* a pris le son de la chuintante faible marqué par *j* (ou par *g* devant *e*, *i*), de telle sorte que le changement de *ga* en *ja* correspond à celui de *ca* en *cha*.

1° G *initial* persiste avec le son de la chuintante douce : *gamba** jambe, *gabata* jatte, *gaudere* jouir, *galbinus* jalne* jaune, *gallina* geline.

2° G *médial* est représenté par *y* ou *i* ou disparaît entièrement : *legalis* loyal, *plaga* plaie, *gigantem* jayant* géant, *ruga* rue.

c) Devant *e*, *i*, le *g* a généralement pris le son du *j* roman, soit de la palatale ou de la chuintante douce (qui en espagnol se transforme en aspirée); il a ainsi suivi les mêmes étapes que *ç*, c'est-à-dire *gy*, *ty*, mais en s'arrêtant au *é* palatal ou à *dž*, qui s'est simplifié en français dans la chuintante douce *ž* ou *j*.

1° G *initial* persiste avec le son du *j* : *gigantem* géant, *gemellus* jumeau.

2° G *médial* se syncope suivant la règle générale : *flagellum* flael* fléau, *sigillum* seël* seau, *magistrum* maïstre* maître, *ni-*

gella nielle, *regina* reine, ou reste dans *pagina* page, ou devient *s* faible dans *fragea* (de *fragum*) fraise.

3° G *final* tombe comme le *g* médial : *legem* loi.

4. La linguale forte T ou TH ([1]) persiste ou tombe entièrement.

1° T *initial* reste : *turris* tour.

2° T *médial* se change ordinairement en *d* dans les langues romanes de l'ouest, mais en français il disparaît entièrement : *catena* chaïne* chaîne, *contrata* (propr. le pays qui est devant vous, *contra*) contrée ([2]), *potere** (pour *posse*) pooir* pouvoir, *spatha* épée (esp. espada), *tutari* tuer*, *vitellus* véel* veau, *votum* vœu, *votare* vouer, *devotare* dévouer, et dans tous les mots où *t* est suivi d'un *e* muet final, comme : *fata* fée, et autres mots en *ée* = *ata: vita* vie; mais *mota** meute. Intercalation de *i* ou *y* euphonique après la chute de *t : botellus* boyau.

Le *t* ne se présente guère que dans les mots de formation savante, comme *voter* à côté de *vouer*, *citer*, *noter*, *visiter*, *nature*, *poète*, etc.

3° T *final* disparaît généralement, entre autres dans tous les noms en *atus*, *atem*, *utum*, *utem* : *gratus* gré, *latus* lé, *aestatem* été, *abbatem* abbé, *scutum* écu, *gluten* glu; — dans les adjectifs en *utus* : *acutus* aigu; — dans les participes en *atus* et *itus* : *amatus* aimé, *auditus* ouï; — dans les formes verbales : *amat* aime, *amet* aime. Il persiste, mais muet, dans quelques noms, presque tous monosyllabes ([3]) : *fatuus* fat, *nitidus* net, *totus* tout, et dans quelques formes de la conjugaison : *fuit* fut, *habeat* ait, *amabat* aimait, et dans les mots de formation moderne, comme *ingrat* à côté de *gré*. — *Sitis* a donné *soif*. — Dans *aureolus* loriot, *paparer* pavot, on a ajouté *t*, comme *d* dans *hasard*, *homard*.

Devant un *i* (*e*) atone suivi d'une voyelle, le *t* (*th*), qui avait, dans le latin populaire des bas temps ([4]), la valeur de *ts*, devient en français *s* dur, plus rarement *s* doux, et *i* disparaît ou se joint à la voyelle tonique : *gratia* grâce, *potionem* poison (§ 25).

La chuintante paraît dans *avis struthio* autruche.

5. La linguale douce D subit le même sort que la forte *t*.

1° D *initial* persiste : *donare* donner.

(1) Dans *th*, comme dans *ch* et *ph*, l'aspiration disparait et *th* équivaut à la forte, même dans les mots que le roman a immédiatement tirés du grec.

(2) De même que *contrata* (et prov. *contrada*) dérive de la préposition *contra*, l'allemand *Gegend*, contrée, dérive de la préposition *gegen*, contre.

(3) *Esprit*, de *spiritus*, *état* de *status* ne sont pas des exceptions, puisque ces mots ne sont dissyllabes qu'à cause du *e* prosthétique.

(4) C'est à partir du ve siècle que le *t* de *t-ia*, *t-ie*, *t-io*, *t-iu* se change en *z* = *ds*, son qui en français se simplifie en *s*. V. Diez, Gr., I, 212.

2° D *médial* tombe toujours : *audire* ouir, *gladiolus* glaïeul, *hodie* hui dans aujourd'hui, *podium* pui ou puy (c'est-à-dire sommet : Puy-de-Dôme), *pedestris* piestre* piètre, *radiare* rayer; devant *e* muet final remplaçant *a* latin : *cauda* queue, *praeda* proie, *nuda* nue.

D médial ne s'est conservé que dans des mots postérieurs soustraits aux lois phonétiques, spécialement dans les suffixes *idus* et *udo* : *avide*, *commode*, *céder*, *fraude*, *habitude*, *pédestre*, *rude*, *odeur*, etc.

D médial devient *l* dans *cigada* cigale, et *n* dans *palefrenier* pour *palefredier*.

3° D *final* tombe : *allodium** alleu, *badius* bai, *brodum** brou* (bouillon), d'où brouet, *crudus* cru, *fides* foi, *nudus* nu; — ou se maintient comme lettre muette : *frigidus* froid, *modius moidus* muid, *pedem* pied.

Un *d* final a été ajouté à quelques mots après *n* ou *r* : *allemand*, *homard*, *hasard*.

6. La labiale forte P persiste ou se change en *b* ou *v*.

1° P *initial* persiste : *pauper* povre* pauvre.

2° P *médial* descend à *b* : *apicula* abeille, et bien plus souvent à *v* : *capillus* cheveu, *sapere* savoir (it. *savere*, esp., pg., pr. *saber*); *p* devient toujours *v* devant *e* muet final = *a* latin : *lupa* louve, mais aussi loupe (tumeur).

P médial persiste dans les mots modernes ou dérivés de l'italien : *capillaire*, *capital*, *capitaine* de l'it. *capitano*, formé de *caput* (v. fr. chevetaine), *caporal* de l'it. *caporale*, etc.

3° P *final* subsiste, mais muet, dans : *lupus* loup; il est devenu *f* en passant par *b*, *v*, dans : *caput* (bas lat. *cabo*, fr. du X[e] siècle *chève*) chef.

7. La labiale faible B persiste, se résout en *v* ou tombe entièrement.

1° B *initial* reste : *bene* bien.

2° B *médial* s'adoucit en *v* : *caballus* cheval (it. pg. cavallo, esp. caballo, pr. caval), *debere* devoir, *scribitis* écrivez, *eboreus* ivoire, *trabaculum** de *trabem* (poutre) travail; toujours devant *e* final = *a* latin : *faba* fève ; — ou s'éteint complètement : *bibere* boire, *nubem* nue, *stuba** étuve, *tabanus* taon.

3° B *final* disparaît dans *ibi* y, *ubi* où, et se change en *f* dans *sebum* suif.

Consonnes consécutives.

§ 36

1. Une consonne peut se joindre à elle-même *(terra)* ou à une autre consonne *(spica)* : dans le premier cas, il y a *gémination,* et dans le second *combinaison.*

2. Les consonnes géminées se conservent mieux que les simples; sous ce rapport, on peut comparer la consonne double à la tonique longue et la consonne simple à la voyelle brève. Cette comparaison est surtout admissible pour les muettes. Si donc la consonne double est diminuée quantitativement, elle conserve toujours sa valeur qualitative, c'est-à-dire que *cc, tt, pp*, peuvent devenir consonnes simples, mais non pas, comme *c, t, p,* descendre à la douce *(g, d, b)* ou subir d'autres altérations, par ex. *sappinus* sapin, *guttur* goître, *saccus* sac; toutefois *cc* devant *a* se comporte comme le *c* simple : *peccatum* péché.

3. Quant aux combinaisons de consonnes, on a vu (§ 16) que, dans les mots de formation organique ou populaire, le français ne tolère deux consonnes consécutives que lorsqu'elles forment une consonne composée par la réunion d'une muette avec *r* ou *l,* ou que la première consonne est une des liquides *r, l, n, m* terminant la syllabe. Aussi de toutes les langues romanes le français est celle qui respecte le moins les groupes, originaires ou produits par la syncope, de deux ou trois consonnes dissemblables, et en général cette rencontre d'articulations différentes a le même sort que l'hiatus ou rencontre de deux voyelles; dans l'un et l'autre cas, la langue tend à simplifier les éléments phonétiques par les procédés étudiés plus haut (§§ 28-30), et si, pour détruire l'hiatus, elle change des voyelles en consonnes, par un procédé semblable elle évite le choc des articulations en transformant les consonnes en voyelles : c'est ainsi que *rage* a été formé de *rabies* par le changement d'une voyelle (*i*) en consonne (*j*), et *fait* de *factus* par le changement inverse d'une consonne (*c*) en voyelle (*i*).

---

1. *Consonnes initiales.*

§ 37

Les groupes latins de deux ou trois consonnes initiales sont les suivants :

1 Cr, gr, tr, dr, pr, br, fr, vr. Ces groupes persistent toujours à l'initiale : *crista* crête, *gratum* gré, *trans* très, *drictiare** dresser, *presbyter* prêtre, *brevis* bref, *frenum* frein. *Cr* s'adoucit en *gr* dans : *crypta* grotte, *crassus* gras. *Tr* devient *cr* dans *tremere*

craindre. *Pr* descend à *fr* dans *praesaga* fresaie. *Vr* initial ne se présente que par contraction dans : *veracum** verai* vrai, *vericula** verille* vrille.

Il y a quelques mots où ces groupes sont produits par la chute de la première voyelle : *b(e)ryllare* briller, *p(e)rustulare* brûsler* brûler (it. *brustolare*), *d(i)rectus* droit, *qu(i)ritare* crier, *c(o)rrosus** creux, *c(o)rutulare* crouler.

2. **Cl, gl, pl, bl, fl.** Ces groupes restent également intacts : *claustrum* cloître, *gladiolus* glaïeul, *plicare* ployer, *blasphemare* blâmer, *flaccus** (mou, propr. la partie molle du corps) flanc. *C* passe parfois à la douce : *classicum* glas, et *g* tombe dans : *glirem* loir. *Fl* s'est simplifié en *f* par raison d'euphonie dans *flebilis* foible* (pour floible) faible.

3. Sc. st, sp. Par la prosthèse d'un *e*, ces combinaisons sont devenues médiales; de là la perte du *s* (v. § 38) : *scutum* écu, *strictus* étroit, *spicum* épi. La forme ancienne était *esc*, *est*, *esp* (où le *s* est muet dès le XIIe siècle), elle se retrouve encore accidentellement dans quelques mots de formation ancienne comme *scandalum* esclande; quelquefois les deux formes coexistent avec des acceptions différentes, comme *épice* et *espèce*.

Les mots tels que *escarpe*, *escorte*, *estacade*, *estrade*, trahissent une origine italienne ou espagnole. Les mots modernes, comme *scandale*, n'ont pas le *e* prosthétique.

Il y a eu élision de *s* dans *pâmer* de *spasmare* et *tain* pour *étain* de *stannum*.

Dans les mots suivants, venus du grec, les combinaisons **pn**, **ps** et **pt** se sont simplifiées par l'élision de la première consonne : *pneuma* neume (terme de musique), *psalmus* saume*, *psalterium* sautier*, *ptisana* tisane.

---

2. *Consonnes médiales et finales.*

§ 38

1. Au milieu et à la fin des mots on distingue les groupes latins ou romans de *deux* ou *trois* consonnes.

a) Dans les groupes de *deux* consonnes dissemblables, si la *première* est une liquide (ou *s* dans l'ancienne langue), elle se maintient, quelquefois avec intercalation d'une troisième consonne entre les deux : *porta* porte, *cam(e)ra* chambre; si c'est une muette ou une spirante, elle s'assimile et tombe : *rupta* route, *tep(i)dus* tiède, ou elle se vocalise en *i* ou *u* : *tractare* traiter, *smaragdus* émeraude.

Quant à la *seconde* consonne, elle est protégée par la première et persiste presque toujours au *milieu* du mot, à l'exception des spirantes *j* et *v*, qui tombent quelquefois. C'est ainsi que les linguales *t* et *d*, qui, lorsqu'elles sont isolées, tombent à la mé-

diale, par ex. *vita* vie, *nuda* nue (§ 35), se maintiennent après une consonne, lors même que cette consonne est élidée ou vocalisée comme dans les exemples cités plus haut ; *rupta* route, *tep'dus* tiède, *factus* fait, *smaragdus* émeraude. De même *studium* a donné *étude* par une série de transformations : le *i* atone s'est d'abord consonnifié en *j* ou *y* : *studjum*, puis, par l'attraction de la voyelle tonique, le *j* s'est déplacé et est redevenu voyelle : *estujde estuide*, d'où *étude* par la chute du *i*.

La seconde consonne subsiste, mais en se modifiant, dans les cas suivants :

1° Après *r*, *l*, *n*, *s*, *t*, *d*, le *c* ou le *g* guttural passe à la chuintante forte ou faible, non seulement devant *a*, mais encore devant *u* dans la terminaison masculine *us*, quand elle est remplacée par un *e* muet : *furca* fourche, *luscus* louche, *virga* verge, *silvat(i)cus* sauvage. Il en est de même du *j* ou *i* palatal après les consonnes *m*, *d*, *b*, *p* : *simius simjus* singe, *tibia tibja* tige, *sapiam sapjam* sache.

2° Après une muette ou la spirante *f*, les liquides *l* et *n* se permutent en un *r* qui s'unit à la première consonne ; *capit(u)lum* chapitre, *diac(o)nus* diacre.

A la *fin* du mot, la seconde consonne persiste si c'est une muette, *f* ou *s*, et si la première consonne est une des liquides *r*, *n*, *m* : *porcus* porc, *fundus* fond, *campus* champ ; encore faut-il remarquer que cette seconde consonne est le plus souvent nulle dans la prononciation. C'est d'après cette règle que *enfer*, quoique dérivé de *infernum*, s'écrit sans le *n* final, qui reparaît dans le dérivé moderne *infernal*, parce que la réunion de deux liquides (*rn*) à la fin d'un mot est contraire au génie de notre langue ; dans *Béarn*, *n* s'est conservé, mais comme lettre muette. C'est aussi la raison pour laquelle un mot ne se termine jamais en français par une consonne redoublée.

La syncope ou la vocalisation de la première consonne n'entraîne pas la chute de la seconde : *dorsum* dos, *factus* fait, *falsus* faux.

b) Dans les groupes de *trois* consonnes, la *troisième* persiste toujours, la *seconde* ne se maintient que si c'est un *r* : *lacr'ma* larme, ou une muette suivie de *r* ou *l*, auquel cas la première consonne ne peut être que *r*, *n*, *m*, *s* : *perd(e)re* perdre. Toutefois, si la première et la troisième consonnes forment une des combinaisons *sr*, *rr*, *lr*, la seconde consonne tombe et il y a épenthèse d'un *d*, par ex. *rgr* : *surg(e)re* sourdre ; — *rcr* : *carc(e)r* chartre (prison) ; — *lvr* : *solv(e)re* soldre* soudre.

Quant à la *première* consonne, elle persiste, tombe ou se modifie d'après les mêmes règles que pour les combinaisons de

deux consonnes ; elle se maintient donc si c'est une liquide et s'élide dans tous les autres cas, sauf *c* et *b*, qui se vocalisent : *port(i)cus* porche, *lacr(i)ma* lairme* larme, *pect(i)nare* peigner, *fabr(i)ca* faurge* forge, *sept(i)mana* semaine, *blasph(e)mare* blâmer, etc. Il en est de même pour les groupes fort rares de quatre consonnes consécutives : *monstrare* montrer, *exstinguere* éteindre.

2. Il n'y a donc pas lieu de traiter séparément, comme nous l'avions fait dans notre traité de phonologie, les groupes de *deux* et ceux de *trois* consonnes. En revanche nous devons classer les combinaisons médiales ou finales de deux ou trois consonnes en trois catégories, selon que la première consonne est une *liquide*, une *spirante* ou une *muette*.

Nous allons étudier les différents groupes de consonnes médiales et finales dans l'ordre indiqué.

a. Liquides.

§ 38ᵃ

1. Quand la première consonne est une *liquide*, elle se maintient, sauf dans quelques cas assez rares ; mais *n*, *m* et *l*, qui se résout en *u*, perdent le son qui leur est propre et se fondent en une voyelle nasale ou en une diphtongue avec la voyelle qui précède (§ 34).

2. La liquide R forme les groupes suivants :

— rr persiste ou se simplifie en *r*, ce qui a toujours lieu à la fin du mot : *terra* terre, *currere* courir, *carrus* char.

— rl, rn, rm persistent, sauf à la fin du mot où la seconde consonne tombe d'après la règle : *mer(u)la* merle, *carnalis* charnel, *infernum* enfer, *firmare* fermer, *vermis* ver.

— rs, rf, rv. Dans quelques mots, le *r* de *rr* se transforme en *b* ou s'élide ; à la finale, *r* de *rs* s'élide quelquefois, et *r* de *rr* devient toujours *f* : *versare* verser, *ursus* ours, *dorsum* dos, *orphanus* orphenin* orphelin, *cervisia* cervoise, *curvare* courber, *corvellus* corbeau, *vervactum* guéret, *servus* serf.

Le changement de *v* en *b* se trouve déjà dans plusieurs textes de la latinité : *vervecem* (*berbecem* dans Pétrone, *berbicem* dans Vopiscus) brebis, *vervecarius* (qui est déjà *berbecarius* au Vᵉ siècle) berger. Ce durcissement de la spirante *v* a quelque chose d'insolite ; car, dans le passage du latin au français, les articulations tendent à s'adoucir, surtout au milieu des mots, et les muettes fortes deviennent faibles ou même descendent d'un degré et passent aux spirantes (§ 32) ; le changement d'une spirante en muette est donc une permutation en quelque

sorte rétrograde et qui répugne au génie de notre langue; aussi en trouve-t-on bien peu d'exemples.

— rc, rg, rt, rd, rp, rt : *furca* fourche, *carr(i)care* charger, *ver(e)cundia* vergogne, *largus* large, *curtus* court, *vir(i)dis* vert, *corpus* corps, *turba* tourbe. Le *b* descend *à v* dans : *verbena* verveine.

3. La liquide L forme les groupes suivants :

— ll. A la *médiale*, *ll* subsiste en général, souvent avec simplification en *l* : *fallere* falloir, *gallina* géline. Il y a peu d'exemples en français du mouillement de *ll*, comme dans *fallere* faillir. A la *finale*, *ll* se simplifie après *a*, *i*, *o*, *u* : *caballus* cheval, *vallis* val (1), *sigillum* seel scel, *ille* il, *mille* mil, *collum* col, *follus** fol, *mollis* mol, *nullus* nul. La vocalisation de *l* par *u* ne se trouve plus aujourd'hui que dans les mots *cheveu* de *capillus*, *illos* ils els* eux, *ecce illos* icels* iceux* ceux, *sceau*, *cou*, *fou*, *mou*, coexistant avec *scel*, *col*, *fol*, *mol*. Le mot *canalis* a donné *chenal* et *cheneau*, sans parler de la forme moderne *canal*. — Le groupe final *ell* devient *eau* : *bellum* bel beau (v. ci-après).

— lj. Le *j* né d'un *i* atone mouille le *l* : *filia filje* fille, *palea palje* paille.

— lr, ln, lm, ls, lf, lv, lc, lg, lt, ld, lp. lb. La règle générale est que *l* suivi d'une consonne se vocalise en *u*; dans *lr* il y a en outre insertion de *d* : *mol(e)re* molre* moldre* moudre, *ulna* aune, *cal(a)mus* chaume, *salsa* sauce, *falsus* faux, *delphinus* dauphin, *silvaticus* sauvage, *bismalva* guimauve, *falconem* faucon, *bulga* bouge, *cultellus* couteau, *altus* haut, *cal(i)dus* chaud, *talpa* taupe, *albus* aube. Le *l* se change en *r* dans *ulmus* orme, *remulcum* remorque, et tombe dans *pul(i)cem* puce, *fil(i)cellum* ficelle.

Voici d'ailleurs les diverses formes que présente cette permutation :

1° *Al* devient *au* : *alvea* auge, *aliquis unus* aucun, art. *al* au, *catafalcus** échafaud, et dans la conjugaison française : je *vaux* pour *vals*, il *faut* pour *falt* ; *palus* a donné *pieu* (forme mod. *pal*).

2° *El* est devenu *au*, *eau*, dans : *delphinus* dauphin, *eleemosyna el'mosyna* aumône, *bellum* beau, *castellum* château, *pellem* peau ; et dans les nombreux diminutifs en *ellus*, comme : *agnellus* (d'*agnus*) agneau, *fascellum* (*fascis*, faix) faisceau, *vitellus* (*vitulus*) veau, etc. *Melius* a donné *mieux*. L'ancien *el* s'est conservé comme forme accessoire d'*eau* : *bel* et *beau*, *nouvel* et *nouveau*.

---

(1) Au pluriel, *l* se change régulièrement en *u*, ce que l'on doit sans doute à la présence d'une consonne (*x*) après *l* : *chevaux* = *chevalx*, *vaux* (dans l'expression *par monts et par vaux*). Il en était autrement dans le vieux français, où l'on prononçait au singulier comme au pluriel *chevau*, quoiqu'on écrivît aussi *cheval*, *chevalx*. Un reste de cette prononciation se retrouve dans le mot *chevau-léger*, ainsi que dans les locutions *à vau-de-route*, *à vau-l'eau*, *à vau-le-vent*, *vaudeville*, c'est-à-dire *Vau-de-vire*, contrée de la Normandie où Olivier Basselin composait, vers 1450, des chansons satiriques qui portèrent ce nom, et dans les noms propres *Vaulruz* (Fribourg), *Vauseyon* (Neuchâtel), etc.

La phonétique et les textes anciens s'accordent, selon G. Paris, pour prouver que *el (ĕllus)* est devenu *eau* en passant par la série *èl, èal, éàl, eau, eau (eō)*, d'où soit *iau (— iō*, picard, etc.), soit *au (—ō*, français).

3° *Il* latin a subi le sort de *el*, le *i* en position s'étant permuté en *e*; il devient donc *au, eau*, dans : *silvaticus* sauvage, *sigillum* sceau ; — *o, ou*, dans *basilica* basoche, *fil(i)caria** fougère.

4° *Ol* latin devient *ou* dans *molitura* mouture; — *au* dans *voltulare** vautrer.

5° *Ul* latin, comme *ol*, devient *ou* dans : *ascultare** p. *auscultare* écouter, *sulphur* soufre,etc.; — *au* dans *vulturius* vautour.

4. La nasale N forme les groupes suivants :

— nn médial reste intact : *hinnire* hennir, se mouille dans *grunnire* grogner, *pinna* pignon, et se simplifie quand il est final : *annus* an.

— nr devient *ndr*, par l'intercalation de *d* : *gen(e)rum* gendre. Toutefois *nr* subsiste dans quelques mots tels que *genre, ils tinrent* pour *tindrent*.

— nl devient *ngl* par l'insertion de *g*: *spin(u)la* épingle ; c'est le seul.

— nm devient *m* par syncope : *an(i)ma* âme; — ou *mm* par assimilation dans les adverbes en *ment* : *abondan(t)ment* abondamment.

— nj : le *j* né de *i* atone mouille le *n* : *ciconia ciconja* cigogne, *linea* ligne, ou prend le son de la chuintante douce : *lanea lanja* lange, ou s'unit à la voyelle tonique : *junius* juin, *venio* viens (§ 28).

— ns et nv restent : *min(u)s* moins, *convitare** convier, ou souffrent la syncope de *n* : *pensare* peser, *conventus* couvent.

— nc et ng restent : *man(i)ca* manche, *longus* long; le *n* tombe dans *conchylum* coquille, *concha* coque.

— nt et nd restent : *infantem* enfant, *profundus* profond, *de-unde* dont (§ 32).

— np et nb changent la labiale en *v* : *cann(a)bis* chanvre.

5. La nasale M forme les groupes suivants :

— mr, ml, groupes nés par la chute d'une voyelle, intercalent d'ordinaire un *b* comme élément euphonique : *cam(e)ra* chambre, et avec le changement de *m* en *n*, qui demande alors *d* au lieu de *b* : *gem(e)re*, geindre. Après *r*, chute de *m* : *marm(o)rem* marbre.

— ml devient *mbl* : *hum(i)lis* humble, et avec *l* changé en *r* : *cum(u)lus* encombre.

— mn rejette soit le *m* ou le *n*; souvent la lettre conservée est redoublée : *columna* colonne, *dom(i)na* dame, *nom(i)nare* nomer* nommer. Dans *autumnus* autonne, *damnare* danner, *m* subsiste graphiquement, mais ne se prononce pas.

— mj devient *nj* où le *j* né de *i* atone prend le son de la chuintante douce : *vindemia* vendange.

— mc, mg, mt, md changent *m* en *n* : *pum(i)cem* ponce, *rum(i)gare* ronger, *sem(i)ta* sente* d'où *sentier*, *com(i)tem* conte* (comte est moderne), *cam(i)tem* jante, *tamdiu* tandis. Le groupe *rmt* perd le *m* d'après la règle : *dorm(i)torium* dortoir.

— mp, mb restent : *campus* champ, *gamba* jambe.

b. Spirantes.

§ 38 b

1. Les groupes dont la première consonne est une *spirante*, ne se traitent pas de la même manière : *j* et *f* se maintiennent en général, mais ne se présentent que dans peu de mots; *s* et *r* tombent, mais, en pareil cas, le *s* est le plus souvent remplacé par un accent circonflexe sur la voyelle qui précède.

2. Le J forme quelques groupes :

— jr, jt, où il est originaire : *maj(o)r* maire, *aj(u)tare* p. *adjutare* aïder aider.

— jr, js, jd, etc., où *j* est né de la métathèse de *i* atone devenu *j* ou *y*, comme dans *gloria glorja* gloire, *basiare* baiser, *studium* estuide* étude, *brachium* bras, *brachia* brasse (§ 28).

3. Le S forme les groupes suivants :

— ss persiste : *passio* passion, ou se simplifie quand il est final : *ossum* os.

— sr. Dans ce groupe, produit par la syncope d'une voyelle ou de *c*, il y a épenthèse d'un *t* ou d'un *d*, selon que *s* est dur (= lat. *ss*, *sc*, *cs*) ou doux (= lat. *s*) : *ess(e)re* (de *esse*) estre, *crec(e)re* croistre; *tex(e)re* tistre, que l'on écrit maintenant *être, croître, tître;* — *consuere consr(e)re* cosdre* cosre* coudre, où le groupe *nsvr* a fini par se réduire à *dr*, *las(a)rus* (*lazarus*) lasre* las*d*re* ladre.

— sl, sn, sm ont perdu le *s* : *vass(a)letus* vaslet* valet, *as(i)nus* asne* âne, *baptisma* baptesme* baptême, *abiss(i)mus* abisme* abîme. Le *s* est devenu *r* dans *varlet*, anciennement *vaslet*.

— sj : *ecclesia* église, *cervicia* cervoise (§ 28).

— sf devient *rf* dans *oss(i)fraga* orfraie.

— sc, st, sp. Ces groupes ont syncopé le *s* : *musca* mouche, *vestire* vêtir, *bastum** bât (d'où *bâtard*), *crispare* crêper, *vespera* vêpre. Après *n* : *monstrare* montrer; le *n* tombe dans *constare* couster* coûter, *min(i)sterium* mestier* métier, *cons(ue)tudinem* coustume* coutume. *Sc* suivi de la palatale *i*(*e*) semble être devenu *cs* dont le *c* se serait résous en *i* : *piscionem** poisson, *vas-*

cellum vaisseau ; de même *huis*, *puis*, qui viennent de *ostium*, *postea* par *ostkium*, *poskia*.

4. La labiale F ne se présente que dans peu de groupes :

— fr, fl, fn (qui devient *fr*, d'après la règle), fm : *ossifraga* orfraie, *sulph(u)r* soufre, *garof(o)lum** p. *caryophyllum* gérofle* girofle, *trifolum** pour *trifolium* trèfle, *coph(i)nus* coffre, *blasph(e)mare* blasmer* blâmer.

5. La spirante V forme les groupes suivants :

— vr. Il y a résolution de *v* en *u* dans : *avis struthio av'strucio* austruce* autruche, et permutation de *v* en *f* dans *parav(e)redem* palefroi. Après *l*, *vr* fait place au groupe *l'r* qui devient *ldr* et *udr* : *solv(e)re* soldre* soudre.

— vn, vj, vc, vg, vt. Dans tous ces groupes il y a syncope du *v*, d'après la règle générale : *juv(e)nis* jeune, *leviarius levjarius* léger, *cavea cavja* cage, *nav(i)cella* nacelle, *nav(i)gare* nager, *civ(i)tatem* cité ; dans *av(i)starda* outarde, le *v* s'est résous en *u*.

c. Muettes ou explosives.

§ 38 c

1. Quand la première consonne est une *muette* ou *explosive*, il faut distinguer à quel ordre elle appartient : la gutturale et la labiale persistent quelquefois, mais le plus souvent elles tombent ou s'adoucissent, le *c* en *g*, quelquefois en *s*, mais ordinairement en *y* ou *i*, le *g* en *y* ou *i*, le *p* et le *b* en *v* ou *u* ; la linguale ou dentale disparaît presque toujours (1).

2. Le C forme les combinaisons suivantes :

— cc est traité comme un *c* simple devant *a* et se change en *ch* : *vacca* vache, *sicca* sèche, *siccare* sécher, ou se vocalise : *bacca* baie, *bracca* braie. A la fin du mot, il se simplifie en *c* : *siccus* sec, *saccus* sac.

— cr. Le *c* s'adoucit en *g* : *acris* aigre, en *s* dans *cic(e)ra* cisre* cisdre* cidre (v. *sr*), ou se vocalise par *i* : *plac(e)re* plaire, *lacr(i)ma* lairme* lerme (devenu *larme*), ou disparaît entièrement : *dic(e)re* dire. Après *r*, le groupe *cr* syncope le *c*, d'où *r'r*, et, avec épenthèse de *d*, *rdr* : *torquere* torc're tor're tor*d*re.

(1) On simplifierait peut-être l'étude des groupes commençant par une muette en les classant d'après leur seconde consonne, c'est-à-dire en réunissant ensemble toutes les combinaisons dont le second élément est le même ; on obtiendrait ainsi, outre les consonnes géminées *cc, tt, pp* et *bb*, les dix groupes suivants ; 1° *cr, gr, tr, dr, pr, br* ; 2° *cl, gl, tl, dl, pl, bl* ; 3° *cn, gn, tn, dn, pn, (bn)* ; 4° *cm, gm, tm, dm, pm, bm* ; 5° *cj, gj, tj, dj, pj, bj* ; 6° *cs, gs, ts, ds, ps, bs* ; 7° *cv, gv, tv, dv, (pv), bv* ; 8° *tc, dc* ; 9° *ct, gt, dt, pt, bt* ; 10° *gd, td, pd*. C'est la méthode que nous avions suivie dans notre traité de phonologie ; mais il nous a paru qu'il y avait encore plus d'avantages à procéder pour les muettes de la même manière que pour les liquides et les spirantes.

Après *n*, *cr* reste intact : *vinc(e)re* vaincre, *cancrum* chancre. Après *s*, le *c* tombe et il y a épenthèse de *t* ; *cresc're* cres're* croistre* croître.

— cl. Le *c* s'adoucit en *g* : *ecclesia* église, *aquila ac'la* aigle, *sec(ă)le* p. *secāle* seigle, *aboc(u)lus* aveugle, *buc(u)lare** (crier comme un bœuf, de *buculus*, taureau, dans Columelle) beugler, *bac(u)lare* (fermer une porte avec une barre de fer, de *baculus*) bâcler; — ou il se vocalise en un *i* mouillant *l* : *auric(u)la* oreille, *mac(u)la* maille, *firmac(u)lum* fermail, *gracilis* graile* (d'où *grailler*, sonner du cor) (1). Le *c* de *cl* tombe dans le groupe ternaire *scl* : *misc(u)lare* mesler* mêler, mais il reste après *r* ou *n* : *circ(u)lus* cercle, *avunc(u)lus* oncle; dans *carbunc(u)lus* escarboucle, le *n* tombe et *cl* reste. — *Cl* persiste aussi dans *saec(u)-lum* siècle.

— cn devient *cr* dans *diac(o)nus* diacre; dans *pect(i)nem* peigne, il y a chute normale du *t* et mouillement du *n* par le *c* dur vocalisé en *i*; dans *dec(e)nare* disner* dîner, le *c* a été remplacé par *s*.

— cm est devenu *sm* : *dec(i)ma* disme* dîme.

— cj syncope le *j* né du *i* atone : *glaciam glacjam* glace, *calcionem* chausse (§ 28).

— cs, c'est-à-dire *x*. La forme ordinaire en français est la vocalisation de *c* par *i*; devant une voyelle on redouble le *s* pour lui conserver son articulation forte : *axila* aisselle, *coxa* cuisse. Quelquefois le *c* ne se vocalise pas, mais s'assimile à *s*, d'où ss ou s; c'est ce qui a toujours lieu devant une consonne : *exagium* essai, *juxta* jouste* joûte, *extraneus* estrange* étrange, *exclarare* esclairer* éclairer, *frax(i)nus* fraisne* frêne. L'assimilation en pareil cas est très rare en français, et quelquefois elle n'est qu'apparente; ainsi dans *sex* six (= sisse), *texere* tistre ou tître, il y a d'abord eu adoucissement de *c* en *i*, d'ou *ei* qui s'est simplifié en *i*; c'est ce que prouvent les anciennes formes *seix* (encore aujourd'hui *soixante*), *teissur* de *textor*. — Dans le vieux français *x* est toujours réduit à *ss*, et *exilium* devient *essil*. C'est encore ainsi que *x* se prononce dans quelques mots (v. § 53).

Le groupe *cs* est quelquefois renversé et devient *sc* dont le *s* est syncopé, comme il a été dit plus haut : *laxus lascus* lâche.

— cv, c'est-à-dire *qu*, laisse tomber le *u* (*v*) : *quota*, cote

(1) Graille (cor) est venu de *gracilis* (clair, aigu), comme *clairon* de *clair*. Diez, *E. W.*, II, 329.

(§ 35), et dans quelques mots le *q* : *sequere seq're* sivre* suivre, *aqua aqva* ève* (cf. *cr*).

— ct. Le *c* s'assimile ou s'adoucit en *s* et tombe : *jactare* jeter, *luctari* luter* lutter, *amic(i)tatem* amistié* amitié, ou se vocalise par *i*, même après un *n* : *factus* fait, *tectum* teit* toit, *lectus* leit* lit, *pectus* pis; après *n* : *sanctus* saint. — Dans quelques mots *ct* se résout en *ch* : *allectare** allécher, *coactare* cacher (1). Devant *i* atone, *ct* devient *ç* : *factionem* façon (§ 28).

3. La gutturale douce G forme les groupes suivants :

— gr. Le *g* tombe : *frig(e)re* frire, ou se vocalise : *leg(e)re* lieire* lire (§ 25), *nigrum* neir* noir, *fragrare* flairer. — Après *n* ou *r*, *gr* se réduit à *r*, d'où le groupe *n'r*, ou *r'r*, qui appelle un *d* euphonique : *cing(e)re* cein're* ceindre; — *surg(e)re* sourdre.

— gl tombe ou se vocalise : *frag(i)lis* fraile* frêle; avec *l* mouillé : *vig(i)lare* veiller, *coag(u)lare* cailler. — Précédé de *n* ou *r*, *gl* reste : *cing(u)la* sangle, *marg(u)la* marne (le *l* est devenu *n*), mais *ang(e)lus* est devenu ange.

— gn. A la médiale, *g* reste avec la valeur d'un *i* consonne qui mouille le *n* d'une manière tout à fait analogue à *gl* dans *cailler* de *coag(u)lare* : *insignare** enseigner, ou il tombe : *assignare* asséner, *cognoscere* connaître, *accogn(i)tare** accointer. A la finale, *g* se vocalise en *i* ou tombe, quelquefois avec un *g* final qui ne se prononce pas : *pugnus* poing pour poin, *signum* seing p. sein, *stagnum* étang, *benignus* bénin, *malignus* malin, mais au fém. régulièrement *gn* : *bénigne*, *maligne*.

— gm syncope le *g* : *pigmentum* piment, ou le change en un *l* qui se résout en *u* : *sagma salma** *sauma** somme (dans bête de somme).

— gs résout le *g* en *i* : *mag(i)s* mais.

— gv laisse tomber le *v* : *lingua*, c'est-à-dire *lingva* langue *languere* languir, *sanguis* sang.

— gt, gd. Le *g* se vocalise en *i* : *dig(i)tus* deit* doit* doigt, *cog(i)tare* cuider* (d'où *outrecuidance*), *rig(i)dus* roide* raide, *frig(i)dus* froid. Dans les mots suivants il y a assimilation incomplète du *g*, qui devient *n* ou *l*, ce dernier se changeant régulièrement en *u* : *amygdala* amande, *smaragdus* émeraude (esp. esmeralda).

4. La linguale forte T forme les groupes suivants :

— tt reste intact ou se simplifie : *gutta* goutte, *guttur* goître, *cattus* chat.

(1) Le v. fr. avait *pache* (romand *paça*), de *pactum*, auj. *pacte*. On lit dans Montaigne : « Soliman, de la race des Ottomans, race peu soigneuse de l'observance des promesses et des *paches*. »

— tr. Le *t* tombe, souvent avec redoublement du *r* : *fratrem* frère, *nutrire* nourrir, *vitrum* verre. Après une consonne, *tr* reste : *alt(e)rum* autre, *ostrea* huître, *mitt(e)re* mettre.

— tl. Ce groupe s'est converti en *cl* par assimilation incomplète, d'où vocalisation du *c* et mouillement du *l* : *sit(u)la sicla* seille, *vet(u)lus* vieil, *duct(i)le** douille. — Le *t* tombe sans mouillement dans : *rot(u)lus* rôle, *crot(u)lare* crouler, *perust(u)-lare* brûler. — Le *t* s'assimile à *l* dans *spat(u)la* espalle* d'où épaule. — *Tl* se change régulièrement en *tr* dans *capit(u)lum* chapitre, et dans tous les mots où il est protégé par une consonne : *epist(o)la* épître, *pulpit(u)lum* pupitre, *cart(u)la* chartre, *volt(u)lare* voutrer* vautrer.

— tn, tm syncopent le *t* même après consonne : *plat(a)nus* plane, *abrot(o)num* aurone, *ret(i)na** rêne, *rhythmus* rime, *test(i)-monium* témoin, *pect(i)nare* peigner.

— tj : *platea platja* place, *puteare* puiser (§ 28). Après *n*, le *t* tombe et *j* devient chuintant : *linteum* linge (qu'on tire aussi de *lineus*).

— ts devient *z* dans *lat(u)s* lez, *ad-sat(i)s* assez, *amat(i)s* aimez.

— tv syncope le *v* : *quatuordecim*, c'est-à-dire *quatvordecim* quatorze.

— tc se résout en *ch* ou *g* chuintant : *format(i)cum* fromage, *pert(i)ca* perche, *nat(i)ca* nache* nage, *silvat(i)cus* sauvage, *mas-t(i)care* mâcher.

— td syncope le *t* : *nit(i)dus* nid.

5. La linguale douce D forme les groupes suivants :

— dr syncope le *d* : *cred(e)re* croire, *cathedra* chaëre* chaire (1), *quadratus* carré. Après *r*, *n*, ce groupe se maintient : *perd(e)re* perdre, *find(e)re* fendre.

— dl. Il y a assimilation ou vocalisation dans : *querqued(u)la* cercelle et sarcelle, *mod(u)lus* molle* moule, *rad(u)lare* railler, *schid(u)la** esquille. Après *n*, *dl* devient régulièrement *dr* dans *scandalum* esclandre.

— dn devient régulièrement *dr* ou *n* en laissant tomber le *d* : *ord(i)nem* ordre et orne (d'où *ornière*).

— dj. Le *d* tombe et *j* devient chuintant : *diurnum djurnum* jour, *ordeum* orge, *sedia* siège.

(1) Avant le XVIe siècle, le mot *chaise* n'existait point, et *chaire* avait, comme le lat. *cathedra*, le double sens de *chaire* et de *chaise* : au XVIe siècle, le peuple de Paris substitue *s* à *r* et transforme *chaire* en *chaise*. V. Fr. Wey, *Histoire du langage en France*, 264.

— ds assimile le *d* à *s* : *ad-satis* assez, *ad-securare* assurer.

— dv, dc, dt. Le *d* tombe même après *n* ou *r* : *adventus* avent, *advocatus* avoué, *adventura** aventure, *vidua vidva* veve* veuve; — *mand(u)care* manger, *pend(i)care** pencher, *jud(i)care* juger, *rad(i)cina* racine, *und(e)cim* onze; — *ad-tunc* adonc* (*t* changé en *d*) donc, *perd(i)ta* perte, *vend(i)ta* vente, etc.

6. La labiale forte P forme les groupes suivants :

— pp se réduit à *p*, quoiqu'on trouve *pp* dans l'orthographe actuelle de quelques mots : *cippus* cep, *cuppa* coupe, *stuppa* étoupe, *supplex* souple, *cappa* chape* (d'où chapel* chapeau, chapelet, etc.), *mappa* nape* nappe.

— pr s'adoucit en *vr* : *cupreum** cuivre, ou se réduit à *r* : *sup(e)r* sur.

— pl s'est converti en *cl* par assimilation incomplète, d'où la vocalisation de *c* en *i* et le mouillement de *l* : *scop(u)lus scoclus* écueil. — *Pl* médial persiste quelquefois : *populus* peuple (it. popolo, esp. pueblo, pr. poble), *populus* peuple* peuplier (it. pioppo); ou devient *bl* : *duplex* double, ou *fl* : *mesp(i)lum* nèfle. — *Pl* reste toujours après *m* : *completae* complies.

— pn change régulièrement *n* en *r* : *tymp(a)num* timbre.

— pm se réduit à *m* : *sept(i)mana* par *sep'mana* semaine.

— pj. Le *j* devient chuintant : *sapiam sapjam* sache, *rupea* roche (§ 28).

— ps syncope le *p* : *capsa* châsse.

— pt, pd. Le *p* tombe : *accaptare* achater* acheter, *captivus* chétif (1), *crypta crupta** croute* grotte, *rupta** (via) route, *tep(i)dus* tiède, *hosp(i)tem* hôte.

7. La douce B forme les groupes suivants :

— bb dans : *abbatem* abbé, *sabbati dies* samedi (2).

— br devient *vr* : *labrum* lèvre, *libra* livre, *librum* livre, *fabrum* fèvre* (dans orfèvre), ou le *b* se vocalise en *u* : *abrotunum* aurone, *fabr(i)ca faurca faurga* forge (3); de là le futur *j'aurai* p. *avrai*; ou enfin le *b* tombe : *scrib(e)re* écrire, *bib(e)re* boire (v. fr. *boivre*). *Br* se change en *bl* par dissimilation dans *cribrum* crible. Il se maintient après *m* : *umbra* ombre.

— bl reste : *tab(u)la* table, *oblitare* oublier, ou devient *ffl* : *sib(i)lare* siffler (4), *bub(a)lus* buffle, ou se change en *ul* par la

(1) *Chétif*, comme l'it. *cattivo*, a signifié *captif*, puis faible, misérable.

(2) Le provençal, renversant les termes, emploie *dissapte* (dies sabbati); de même en romand *desando*.

(3) Dans les noms propres on trouve quelquefois le même mot avec les formes *br*, *vr* ou *ur* pour représenter le *br* latin : *Fabre, Favre, Faibre, Fèvre, Le Fèvre, Faure*, etc.

(4) *Sifilare* se trouve déjà dans le latin populaire. Le vieux français avait aussi *sibler*, prov. *siblar*, romand *sübliar*.

résolution du *b* en *u* : *parabola* paraule* parole, *tabula* taule* tôle.

— bm, bj, bs, bv syncopent le *b* : *auripigmentum* orpiment, *submittere* soumettre, *rabies rabjes* rage (§ 28), *lumbea* longe, *subjectus* sujet, *obsidaticum* ostage* ôtage, *obscurus* oscur* (auj. obscur), *subvenire* souvenir.

— bc, bt perdent le *b* : *cucurb(i)ca* pour *cucurbita* (par assimilation au suffixe *ica)* coourge* courge, *berb(i)carius** berger, *dub(i)tare* douter, *cub(i)tus* coute* coude, *sub(i)tanus* soudain, *subtilis* soutil* (it. *sottile,* esp. *sutil,* pg. pr. *sotil,* romand *sütil,* habile), auj. *subtil*, *bomb(i)tare* bondir, *presb(y)terium* prestre* prêtre. *Gab(a)ta* a donné *jatte* et *joue,* ce dernier par la vocalisation de *b* en *u.*

Section III. — LES LETTRES ALLEMANDES

§ 39

On a vu qu'à côté du latin populaire qui constitue le fond de notre langue, le français a admis, lors de sa formation, un nombre considérable de mots allemands introduits par les barbares dans la langue gallo-romaine (§ 7). « Cette admission de mots allemands commença, sans aucun doute, peu de temps après les invasions des Germains, et ne prit fin que quand leur langue périt. On reconnaît, en effet, deux classes chronologiquement distinctes de ces mots empruntés : les uns trahissent, même après leur assimilation, une forme archaïque et se rapprochent du gothique ; les autres une forme postérieure. Les marques distinctives des premiers sont les voyelles *a* et *i*, la diphtongue *ai*, et les consonnes *p, t* et *d*, à la place des voyelles *e* et *ë* (fermé et ouvert), de la diphtongue *ei* et des consonnes *b*, *z* et *t*, qui ont été introduites postérieurement et qui caractérisent les mots de la seconde classe. Or la substitution des consonnes (*lautverschiebung*) propre au haut allemand, et qui forme un trait spécifique de ce dialecte, est un fait philologique qui a dû se produire vers le VI[e] siècle : il en résulte que les mots germaniques de la seconde classe n'ont pénétré dans les langues romanes qu'après cette époque et que, pour la France même, où le bas allemand se maintint longtemps encore contre le haut allemand, ils ne doivent remonter qu'aux siècles postérieurs. Il en résulte en outre que les mots de la première classe, surtout quand aux consonnes primitives ils joignent un système de voyelles un peu archaïque, doivent s'être introduits au V[e] siècle, ou au commencement du VI[e], prin-

cipalement en Italie. C'est vers cette époque justement que ces mots empruntés apparaissent dans le bas latin, ou, ce qui prouve encore mieux leur extension, sont désignés par les écrivains comme des expressions de la vie commune. Pour la France, il faut noter une troisième classe de mots. Au X[e] siècle, une nouvelle population germanique, les Normands, vint s'établir au nord-ouest de ce pays. Ils oublièrent, il est vrai, leur langue, appelée par les écrivains de cette époque *dacisca* (danoise), avec tant de facilité, que déjà sous le second duc, Guillaume I[er], on ne la parlait plus que sur les côtes; cependant elle a laissé en français des traces qui ne sont pas tout à fait insignifiantes, et parmi lesquelles on doit compter beaucoup de termes de marine.

« D'après ce qui vient d'être dit, nous devons nous adresser, pour l'appréciation de l'élément allemand ou germanique, à la plus pure et à la plus ancienne forme linguistique, le gothique. Nous sommes obligés, il est vrai, de puiser nos matériaux surtout dans l'ancien haut allemand, qui est une source infiniment plus abondante, et parfois aussi dans l'anglo-saxon, le frison, le néerlandais, le norois, mais il faut alors se reporter toujours en esprit à la forme gothique (1) ».

Voyelles.

§ 40

1. A persiste ordinairement et ne devient pas *e*, comme le *a* latin : *kahn* cane (dans l'ancien français *bateau*, c'est le sens qu'il a conservé dans le diminutif *canot*, puis *canard*, animal flottant sur l'eau comme un bateau), *elaho* élan, *haso* hase, *sal sala** salle.

2. E persiste en général : *brehha* brèche, *halsberc halsberga** haubert, *lecchon* lécher, *werra* guerre.

3. O se maintient également : *bloc* bloc, *orgel* orgueil, *rostjan* rôtir, vieux norois *skot* écot, *waso* gazon. — On ne peut citer qu'un petit nombre de diphtongaisons, qui s'appuient aussi bien sur le *ô* gothique (v. h. all. *ô, uo)* que sur le *ŏ* v. h. all. : *mord* (goth. *maúrthr)* meurtre, *valt-stuol* fauteuil, *vuotar* (goth. *fôdr)* feurre.

---

(1) Diez, auquel nous empruntons ces lignes, a consacré tout un chapitre à l'histoire des lettres allemandes dont nous reproduisons ici les traits essentiels, v. *Gr.*, I, 283 et s. Les exemples cités sans qu'il soit fait mention de la langue appartiennent à l'ancien haut allemand. Pour beaucoup de ces mots qui ont été latinisés par les Gallo-Romains, nous avons donné la transcription latine (indiquée par l'astérisque), qui a été l'intermédiaire naturel de leur passage au français.

4. I. Sous *ĭ*, il faut ranger aussi bien le goth. et le v. h. all. *ĭ* que le goth. *aí* et le v. h. all. *ë*. Ce son est ordinairement représenté en français par *e*, comme le *ĭ* latin : *siniscalh* sénéchal, goth. *listeigs* leste. Mais il y a aussi des cas, qui sont loin d'être rares, où ce *i* conserve sa forme, alors même qu'en v. h. all. il s'est déjà en partie affaibli en *e* : *knicchan* nique et niche, *skif* esquif, *spehon* épier, *skerran* eschirer* déchirer.

Le *ī* allemand (qu'Ulfilas exprime par le groupe *ei*) s'est maintenu partout, comme le *ī* latin : *gîge* gigue, *grîs* gris, *îwa* if, *lîsta* liste, *rîhhi* riche, *wîsa* guise.

5. U. Le *ŭ* devient *ou* en français : *vurban* fourbir.

Quand le *u* est long, il persiste intact, comme en latin : *brût* bru, *brûn* brun, *drûd* dru, v. norois *hûn* hune, *scûm* écume, *scûra* écurie, *sûr* sur (acide).

6. AI. A cette diphtongue gothique correspond d'ordinaire le v. h. all. *ei* ou *e*, qui en est la condensation ; mais beaucoup de monuments conservent *ai*, qui est aussi très fréquent dans les chartes franques du VIe au VIIIe siècle. Le français, comme l'anglo-saxon, ne fait ordinairement entendre dans *ai* que la voyelle accentuée : *eivar* afre, *weidanon* gagner ; *ai* et *e* dans *laido* laid, néerlandais *heister* hêtre.

7. AU. La diphtongue gothique *au*, en v. h. all. *ô*, *ou*, vieux norois *au*, anglo-saxon *eá*, a été traitée à peu près comme le *au* latin et est devenu en français *o*, *oi*, *ou* : *hônjan* honnir, *louba* loge, *roubon raubare** dé-rober (le substantif verbal *rauba* a donné *robe*, produit du pillage, dépouilles, d'où postérieurement le sens général de vêtement, qui s'est spécialisé au sens de robe proprement dite), goth. *kausjan* choisir, *houwa* houe.

Consonnes.

§ 41

1. Les *liquides* se maintiennent partout :

R : *rato* rat, *harinc* hareng, néerl. *soor* (desséché) saur.

L : *lîsta* liste, *eliza* alise, *stal* étal.

N : *nôch* (conduit) noue, *fano* fanon, *bannan* ban. Epithèse de *d* : *alaman* allemand, *nordman* normand.

M : *mos* mousse, *scûm* écume. *M* final devient quelquefois *n* : *ram* ran (bélier, dans les patois).

2. Les *spirantes* se maintiennent également, mais avec des modifications de son :

H persiste à l'initiale sans aucune exception : *hacco* hache, *haga* haie, *hadil* haillon, etc.; il disparaît à la médiale.

J prend à l'initiale le son chuintant, comme le *j* latin; mais ce cas se présente rarement : vieux norois *jôl* joli.

S se maintient partout : *sal* salle, *hasa* hase, goth. *raus* ros* (d'où *roseau*).

V, W. Le signe gothique était un *v* simple, le signe de l'ancien haut allemand un *w*, dont la valeur était celle du *w* anglais. Nous avons déjà dit que ce *w* est devenu en français *gu* (avec un *u* devenu muet); mais ce changement ne fut régulièrement appliqué qu'à l'initiale : *warjan* guérir, *wîsa* guise, *werra* guerre, *warnen* garnir, *welk* (faible) gauc* gauche (en it. la main gauche s'appelle *manca*, main estropiée, ou aussi *stanca*, main lasse) (§ 34).

F persiste : *fano* (morceau d'étoffe) fanon, *grifan* griffer, *skif* esquif.

3. Les *muettes* allemandes, comme les explosives latines, se conservent à l'initiale, mais subissent souvent la syncope au milieu ou à la fin des mots.

K. La gutturale forte, devenue au milieu et à la fin des mots une aspirée dans l'ancien haut allemand, n'a point été traitée par le français de la même manière que la lettre latine correspondante.

a) En français *k* reste gutturale forte devant *o, u* ou une consonne, et à la finale : m. h. all. *kott* cotte, frison *skot* écot, *skûm* écume.

b) Devant *a, e, i,* le *k* se change d'habitude en *ch;* dans les mots latins, ce son *ch* se restreint au groupe *ca*, parce que, quand *ch* s'est formé, *ce* et *ci* n'avaient déjà plus la même valeur que *ca : kauch* choue*, d'où chouette et chouan* (auj. chathuant), goth. *kausjan* choisir, *skepeno scabinus** échevin, *skina* échine. Mais il ne manque pas de cas où la gutturale persiste : *skal* écale, *kiol* quille, néerlandais *kaaken* quaquer* caquer, *skiuhan* esquiver. L'exception atteint principalement les mots d'origine postérieure (c'est-à-dire introduits après la période franque), norois aussi bien que néerlandais, parmi lesquels il faut placer aussi les mots composés avec *-quin*, comme *bouquin* (néerl. *boeckin*, petit livre), *mannequin* (néerl. *maneken*, petit homme). Dans d'autres cas le français a donné la préférence à la douce, qui, finalement, se résout en *i* ou s'évanouit : v. norois *brak* brai.

G. La gutturale douce gothique s'est élevée au *k* en v. h. all. En français la chuintante douce est la forme dominante

devant toutes les voyelles : *garten* jardin, *garba* gerbe, *gêre giro** (pan de tunique) giron. La gutturale douce persiste dans : anglo-saxon *gaful* (impôt) gabelle, *wâg* vague, et s'adoucit en *i* dans *hag* haie.

T se maintient dans la plupart des cas : neerl. *tas* (propr. tas de blé) tas, goth. *taíran* tirer. anglo-saxon *bât* bat* bateau, anglo-saxon *béatan*, moyen h. all. *bôzen* bouter, d'où bout, bouton, et le v. fr. *bot*, crapaud, etc. Il est rare que *t* s'adoucisse en *d* : v. norois *mata* (attirer par un appât) amadouer (d'où amadou) ou disparaisse : *hatan* hadir* haïr, néerl. *roten* rouir.

Z. Cette consonne composée s'est simplifiée en *s* fort (*ss, c*) : *bletzen* blesser, *krebiz* écrevisse.

D. La linguale douce *d* (devenue en v. h. all. *t*) s'est un peu mieux conservée que le *d* latin : *bitil* bedeau, *vâd* guède, moyen h. all. *lade* laye* layette, m. h. all. *luoder* leurre.

TH (que possédaient tous les anciens dialectes de la famille germanique, et que seul le v. h. all. a modifié ou restreint au profit de la douce *g*) est devenu en français *t* à l'initiale : *dahs* pour *thas* taisson, v. norois *thilia* tillac; à la médiale on trouve partout la douce *d* qui s'affaiblit en *i* ou tombe : *brod brodum** brou* (d'où brouet), *brût bruy** bru, etc.

P (v. h. all. *p, ph, pf*), qui est rare à l'initiale, reste partout intact : *pfetzen* pincer, *lappen* laper, *schoppen* échoppe.

B. La douce gothique, que le haut allemand, dialecte plus dur, a élevée à la forte, reste habituellement intacte, mais en s'adoucissant quelquefois en *v* au milieu des mots, comme le *b* latin : *roubon* dé-rober, *stuba* étuve, *graван* graver.

4. Les *combinaisons* de consonnes subissent en général le même sort qu'en latin.

a) Quand la *première* consonne est une *liquide*, elle se maintient, mais *l* devient *u* et *n* ou *m* nasalise la voyelle précédente : goth. *maúrthr* meurtre, *marcha* marche, *hartjan* hardir* (d'où hardi), *helm* heaume, *banc* banc; *rb* devient *lb*, d'où *ub* dans : *her(i)berga* (campement militaire) herberge* helberge* alberge* auberge.

b) Quand la première consonne est une *spirante*, elle forme des groupes variés dont voici les plus remarquables :

HR, HL, HN, à l'initiale. Le *h* est supprimé, ou transformé en *f*. ou séparé de la seconde consonne par l'insertion d'une voyelle : v. norois *hreinsa* rincer, *hlancha* flanc, *hnapf* hanap.

HT, groupe médial et final, se change en *t*, parfois en *it* et correspond ainsi tout-à-fait au latin *ct* : *frêth* fret, *wahten* guetter.

SC, ST, SP, SL. SN, SM. A l'initiale il y a prosthèse de *e*, comme pour le latin *sc*, *st*, *sp*; mais le groupe *sl* intercale ordinairement un *e* ou une voyelle entre les deux lettres : *skina* (épine) échine, *stal* étal, *spehen* épier, *slave* esclave, *slope* salope, néerl. *sloep* chaloupe, *schnapphan* chenapan, *smelz* émail. A la médiale, il y a toujours syncope du *s* : *lisca* laîche, *first* (la première, la plus haute, s. e. poutre) feste* faîte (*freste* en prov., *fritha* en romand) (1).

c) Quand la première consonne est une *muette*, elle se maintient à l'initiale devant *r* et *l* : *krippea* crèche, *krazon* gratter, *graban* graver, *trapo* trappe, *drascon* drêche, *frisca* fraîche, neerl. *klinken* clinquer* (d'où clinquant), neerl. *klappen* clabaud, neerl. *glitsen* glisser, *blanch* blanc : à la médiale, il y a en général syncope de la muette : goth. *fôdr* forre*, d'où fourrage, fourreau. — La muette suivie de *l* donne souvent un *l* mouillé : m. h. all. *hadel* haillon, neerl. *quakele quaquila** caille, *keg(i)l* quille. — Le groupe *kn* a été dissous par l'insertion d'une voyelle : *landsknecht* lansquenet, *kneif* canif, *kneipe* guenipe.

d) Après *l*, *n*, *m*, la spirante *j* (*i*) persiste : goth. *skalja* écaille, *harmjan* hargner* (d'où hargneux), *minnia* mignon ; après les autres consonnes, *j* passe ordinairement à la chuintante douce ou forte : *burjan* bourgeon, goth. *vadi*, génit. *vadjis* gage, *laubja* loge, *krippea*, c'est-à-dire *kripja* crèche.

Section III. — LES LETTRES FRANÇAISES

Article I. — **Emploi et valeur des lettres françaises**

DE L'ORTHOGRAPHE

§ 42

1. On disait autrefois plus correctement l'*orthographie*, *graphie* désignant toujours la science et *graphe* le savant : la *géographie* et un *géographe*, la *calligraphie* et un *calligraphe*, etc. Quoi qu'il en soit, l'orthographe ou l'orthographie est cette partie de la grammaire qui traite de l'*emploi* des lettres pour signifier les sons, ou, selon la définition ordinaire, c'est la manière d'écrire les *mots* d'une langue, selon l'usage établi et les règles de la grammaire. Elle consiste :

a) A écrire chaque mot dans son état simple avec les *lettres* ou les *signes phonétiques* dont il doit se composer ; c'est ce qu'on appelle ordinairement l'*orthographe d'usage*.

---

(1) V. sur cette étymologie une note de M. G. Paris, dans la *Romania*, I, 96.

b) A écrire les mots variables avec les modifications qui leur sont propres, modifications qui atteignent le plus souvent la terminaison (par ex. le *chant*, *les chant*s; *il chant*ait, *je chan*tai), mais quelquefois aussi le radical des mots (*mourir, je m*eu*rs*); cette partie de l'orthographe porte le nom d'*orthographe de principes* ou d'*orthographe grammaticale.*

2. L'orthographe de principes s'appelle aussi *orthographe relative*, parce que c'est la manière d'écrire les mots selon la *relation* ou le *rapport* qu'ils ont dans le discours, abstraction faite de la forme qui leur est propre. C'est l'orthographe des terminaisons des mots variables, dont la grammaire enseigne l'origine et l'emploi dans des règles précises; c'est pourquoi on l'appelle aussi orthographe de règles ou de principes.

Cette orthographe ne dépendant que des règles de la grammaire est certaine et ne peut pas nous induire en erreur. C'est une règle générale que les substantifs et les adjectifs font leur pluriel en *s*, quelques-uns en *x*, que le féminin se forme en ajoutant un *e* et que la terminaison des verbes varie selon le temps, le mode et la personne. Tout cela est du ressort de l'étymologie ou première partie de la grammaire et ne présente aucune difficulté; avec un peu d'attention on est sûr de ne pas s'y tromper. Il n'en est pas tout à fait de même des règles de concordance que donne la syntaxe, grâce aux subtilités que se sont plu à y introduire la plupart des grammairiens; mais il est facile de débarrasser la syntaxe de toutes ces subtilités et de réunir en quelques pages toutes les règles concernant l'accord des mots, ainsi que nous avons essayé de le faire dans notre *Grammaire élémentaire de la langue française* (p. 124 à 134).

3. L'orthographe d'usage est ainsi nommée parce que, ne dépendant pas des règles de la grammaire proprement dite, l'usage semble en être le seul régulateur. Cependant cette partie de l'orthographe n'est pas plus arbitraire que l'autre, et il vaudrait mieux l'appeler *orthographe absolue,* puisque c'est la manière d'écrire les mots *absolument*, c'est-à-dire *seuls*, *isolés*, tels qu'ils sont dans les dictionnaires, en particulier dans celui de l'Académie.

L'orthographe des mots dépend essentiellement de la nature des *sons* ou des éléments matériels qui les constituent. On appelle orthographe *rationnelle* ou *phonétique* la manière de représenter ces sons de la langue, soit par des *lettres,* soit par d'autres signes, appelés *orthographiques,* selon les règles propres à la phonétique française. Mais, en français, l'orthographe n'est pas toujours la représentation fidèle de la prononciation; comme, en général, c'est l'origine du mot qui en détermine l'écriture, cette orthographe *étymologique* est souvent en désaccord avec l'orthographe rationnelle. Ainsi, par exemple, les trois premiers sons du mot *chapeau* sont représentés régulièrement par les lettres *ch*, *a*, *p*, qui, en français, ont pour valeur propre de servir à marquer ces sons; au contraire, le son final

n'est pas rendu par son signe propre *o*, mais bien par la combinaison de voyelles *eau*, à cause de l'étymologie, la forme ancienne de *chapeau* étant *chapel* (§ 38).

4. Quant aux *lettres* dont on se sert en français pour marquer les divers sons de la langue, elles sont en général *étymologiques*, c'est-à-dire données par l'étymologie latine ou romane. Elles sont étymologiques même quand elles ne sont pas de provenance latine, si elles ont été introduites dans l'ancienne langue en application des lois de la phonétique française, comme *d* dans *peindre*, et *t* dans *croître*, où la consonne linguale ou dentale *d* et *t* a été intercalée pour cause d'euphonie entre *n* et *r* : *pein*-d-*re*, ou entre *s* et *r* : *crois*-t-*re*, d'où *croître* (§ 38).

Mais les lettres qu'emploie notre orthographe ne sont pas toutes étymologiques; il y a en outre des lettres dites *serviles*, ce sont celles qui, ne se prononçant pas, ne servent qu'à donner à la consonne ou à la voyelle qui précède telle ou telle prononciation, comme les voyelles *e* dans *gag*e*ure*, et *u* dans *g*u*ide* (v. § 54), et les consonnes *t*, *l* ou *n*, quand elles sont redoublées après un *e* : *je je*tt*e*, *appe*ll*e*, *vie*nn*e* (v. § 55).

Etymologiques ou non, les voyelles et surtout les consonnes sont quelquefois des lettres complètement parasites, qui ne se prononcent pas et qu'on appelle pour cette raison voyelles ou consonnes *muettes*, comme *a* dans a*oût*, *p* dans *a*p*pauvrir*, *n* dans *to*n*ner*, etc.

5. Les *signes orthographiques* étaient inconnus au vieux français et ne remontent qu'au XVI[e] siècle. Ces signes, qui suppléent jusqu'à un certain point aux lacunes et aux défectuosités de notre orthographe, sont des caractères qui servent à marquer tantôt le son (signes *phonétiques)* et tantôt la forme (signes *formatifs)* des mots.

a) Les signes *phonétiques* sont : les *accents écrits* (v. § 50), le *tréma* (§ 46), la *cédille* (§ 54) et l'*apostrophe* (§ 51).

b) Il n'y a qu'un signe *formatif*, c'est le *trait d'union* (-) qu'on place entre les parties constitutives d'un mot composé, comme *chef-d'œuvre*, *c'est-à-dire*, *dix-sept*, ou entre deux ou plusieurs mots tellement unis qu'ils semblent n'en former qu'un au point de vue de l'accentuation, comme *viens-tu? allez-vous-en*, etc.

On emploie encore le trait d'union pour joindre les syllabes des mots que l'on partage à la fin des lignes : *fai-re*.

De la prononciation.

§ 43

1. La prononciation nous fait connaître la *valeur* des lettres et des autres signes employés pour exprimer les sons. Si la langue a varié dans les mots mêmes qui la constituent, à plus forte raison a-t-elle varié dans la prononciation qui, de soi, est plus fugitive et qui d'ailleurs est plus difficile à consigner par l'écriture. Quoiqu'on puisse soutenir avec Génin ([1]) qu'en gros cette prononciation nous a été transmise traditionnellement et que les sons fondamentaux du français ancien existent dans le français moderne, il est certain aussi que la manière de prononcer les lettres s'est modifiée d'un siècle à l'autre, principalement sous l'influence de l'orthographe.

Ainsi la prononciation est intimément liée à l'orthographe. « Ce sont, dit Littré, deux forces constamment en lutte. D'une part il y a des efforts grammaticaux pour conformer l'écriture à la prononciation ; mais ces efforts ne produisent jamais que des corrections partielles, l'ensemble de la langue résistant, en vertu de sa constitution et de son passé, à tout système qui en remanierait de fond en comble l'orthographe. D'autre part il y a, chez ceux qui apprennent beaucoup la langue par la lecture sans l'apprendre suffisamment par l'oreille, une propension très marquée vers l'habitude de conformer la prononciation à l'écriture et d'articuler des lettres qui doivent rester muettes. Ainsi s'est introduit l'usage de faire entendre le *s* de *fils*, qui doit être prononcé non pas *fis'*, mais *fi* ; ainsi le mot *lacs* (un lien), dont la prononciation est *lâ*, devient, dans la bouche de quelques personnes, *lak'* et même *laks'*. On rapportera encore à l'influence de l'écriture sur la prononciation l'habitude toujours croissante de faire sonner les consonnes doubles : *ap'-pe-ler*, *som'-met*, etc. »

Littré cite d'autres exemples de cet empiètement de l'écriture sur les droits de la prononciation. Autrefois on prononçait non *secret*, mais *segret* ; aujourd'hui le *c* a prévalu. Dans *reine-claude* la lutte se poursuit, les uns disant *reine-claude*, les autres *reine-glaude*, conformément à l'usage traditionnel. *Second* lui-même, où la prononciation du *g* est si générale, commence à être entamé par l'écriture, et l'on entend quelques personnes dire non *segond*, mais *sekon*. Il est de règle de ne pas prononcer le *f* final des mots *bœuf*, *nerf*, *œuf*, quand ces mots sont employés au pluriel : beaucoup de personnes violent cette règle et font sonner le *f* au pluriel comme au singulier.

---

(1) V. *Variations du langage français depuis le XIIe siècle*, 1846.

« Il est un autre point par où notre prononciation tend à se séparer de celle de nos pères et de nos aïeux, je veux dire des gens du XVIII[e] et du XVII[e] siècle : c'est la liaison des consonnes. Autrefois on liait beaucoup moins ; il n'est personne qui ne se rappelle avoir entendu les vieillards prononcer non les *Etâ-z-Unis,* mais les *Etâ-Unis.* A cette tendance je n'ai rien à objecter, sinon qu'il faut la restreindre conformément au principe de la tradition, qui, dans le parler ordinaire, n'étend pas la liaison au delà d'un certain nombre de cas déterminés par l'usage, et qui, dans la déclamation, supprime les liaisons dans tous les cas où elles seraient dures ou désagréables. Il faut se conformer à ce dire de l'abbé d'Olivet : « La conversation des honnêtes gens est pleine d'hiatus volontaires qui sont tellement autorisés par l'usage, que, si l'on parlait autrement, cela serait d'un pédant ou d'un provincial. »

« Dans la même vue on notera que, dans un mot en liaison, si deux consonnes le terminent, une seule, la première, doit être prononcée. Ainsi, dans ce vers de Malherbe : *La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles,* plusieurs disent : *la mor-t-a...* mais cela est mauvais, il faut dire : *la mor a.* Au pluriel la chose est controversée ; il n'est pas douteux que la règle ne doive s'y étendre : *les mor et les blessés;* mais l'usage de faire sonner le *s* comme un *z* gagne beaucoup : *les mor-z et les blessés ;* c'est un fait, et il faut le constater » (1).

En résumé, selon Littré, le mal vient de la tendance générale qu'on a, de nos jours, à conformer la prononciation à l'écriture ; car, dit-il, dans une langue comme la nôtre, dont l'orthographe est généralement étymologique, il ne peut rien y avoir de plus défectueux et de plus corrupteur qu'une pareille tendance.

2. On peut, en élargissant la question, poser comme principe général, que toute prononciation qui viole une des lois phonétiques de notre langue est vicieuse et devrait être condamnée, fût-elle approuvée par les autorités les plus respectables.

a) Il est une loi bien établie en français, c'est qu'il ne peut pas y avoir de voyelle longue en dehors de la syllabe accentuée. Il n'est donc pas permis de prononcer les mots en *ation* comme si le *a* était long. Par la même raison on proscrira la prononciation *ô* de *au* partout où cette monophtongue est atone, par ex. dans *autel*, *auberge*, etc. (§ 19).

(1) Littré, *Dict. de la langue fr.*, préface, p. XII et s.

b) Une autre loi phonétique propre à notre langue n'admet deux consonnes de suite que lorsque la seconde est un *r* ou *l* précédé d'une muette, ou que la première est une des liquides *r*, *l*, *n*, *m*, terminant la syllabe (§ 16). Les mots savants échappent à cette loi; ainsi on prononce *exclure* en faisant sonner les quatre consonnes consécutives *xcl*, ce qui est une énormité en français (¹). C'est aussi évidemment en distinguant les mots savants des mots populaires que l'Académie et tous les dictionnaires, y compris celui de Littré, ont fait deux catégories de consonnes doubles, selon qu'elles ne font entendre qu'un son, comme dans *a*pp*eler*, *fla*mm*e*, *a*ll*er*, ou qu'elles se prononcent l'une et l'autre, comme dans *a*pp*étence*, *i*mm*aculé*, *i*ll*ustre*; ces dernières ne se présentent que dans des mots de formation savante. Mais comment prononce-t-on la double consonne en pareil cas? c'est ce qu'on ne dit pas, et pourtant il est bien certain qu'on ne peut émettre deux fois de suite le même son-consonne, par exemple *ll* dans *illustre*, sans séparer les deux articulations par une voyelle, si faible qu'elle soit, comme le *e* muet dans *le lustre* (²).

c) Enfin il est de règle que les consonnes finales sont muettes, sauf dans la liaison des mots (§ 16). Or l'usage a déjà consacré de nombreuses exceptions à cette règle. Ainsi aujourd'hui le *f* est toujours sonore à la fin des mots, le *l* presque toujours et le *r* dans un très grand nombre de cas (v. § 56). Ces exceptions sont regrettables, parce qu'elles sont contraires au génie de la langue; mais il y a une tendance générale à en augmenter le nombre, et beaucoup de personnes font entendre contre toute raison la finale de *mœurs*, *but*, *cep*, *bourg* et de bien d'autres mots encore.

3. L'Académie nous donne l'orthographe de chaque mot usuel, mais elle ne nous en indique la prononciation qu'exceptionnellement. « L'Académie, disait déjà la préface de la première édition du dictionnaire (1694), serait entrée dans un détail très long et très inutile, si elle avait voulu s'engager, en

---

(1) Cependant Malvin-Cazal lui-même, auquel on peut reprocher tout particulièrement la tendance de conformer la prononciation à l'écriture, est obligé de reconnaître à propos de la lettre *x* que : « Dans la conversation et la lecture familière, l'usage change en *s* la double articulation *cs*, lorsqu'elle est suivie d'une ou de plusieurs consonnes, et l'on dit *escuser*, etc. » (Malvin-Cazal, *Prononciation de la langue française au XIXe siècle*, 1846, p. 470).

(2) On lit dans le *Cours supérieur de grammaire* (p. 38) de B. Jullien, le collaborateur de Littré : « Dans les mots où le doublement de la consonne doit être entendu, on peut dire que la première consonne ne se prononce pas du tout : la seconde seule est prononcée; la première est remplacée par un petit retard ou silence avant l'explosion de la seconde. » Et Jullien cite comme exemple le mot *immense*, qu'il fait prononcer ainsi : *i...mense*. Singulière prononciation que celle qui coupe ainsi un mot en deux, qui n'ont pas plus de sens l'un que l'autre! Ne vaudrait-il pas mieux poser une fois pour toutes la règle que l'on ne prononce pas les doubles consonnes, sauf *cc* et *gg* quand ils sont suivis de *i* ou de *e* (v. § 55)?

faveur des étrangers, à donner des règles de la prononciation. » Sur quoi un grammairien de l'époque, De la Touche, faisait remarquer très justement : « Comme rien ne paraît plus nécessaire que de fixer la prononciation dans les mots où elle peut être douteuse, on s'était persuadé que MM. de l'Académie le feraient avec toute l'exactitude possible, et qu'ils la détermineraient d'une manière à ne laisser plus aucune difficulté considérable. Mais on a été fort surpris de voir qu'ils ont négligé un article si important, sans quoi leur dictionnaire ne peut être que défectueux. Il ne s'agissait pas, comme ils le prétendent, de donner des règles aux étrangers seulement. La plupart des Français en ont autant besoin qu'eux dans une infinité de mots, et nos savants académiciens sont une bonne preuve que les plus habiles mêmes ne s'accordent pas toujours en ce point-là. Il est vrai qu'ils ont donné quelques règles sur certaines lettres; mais c'est si peu de chose qu'on n'en est guère plus éclairé, et l'on demeure généralement dans le même embarras où l'on était auparavant ».

La fin de non-recevoir opposée par l'Académie en 1694 est encore reproduite en ces termes dans la préface de la septième édition de son dictionnaire (1878) : « On n'apprend pas la prononciation dans un dictionnaire; on ne l'y apprendrait que mal, quelque peine qu'on se donnât pour la représenter aux yeux. Les signes propres manquent ordinairement pour l'exprimer, et les signes qu'on inventerait pour les remplacer seraient le plus souvent trompeurs. La bonne prononciation, c'est dans la compagnie des gens bien élevés, des honnêtes gens, comme on disait autrefois, qu'il faut s'y façonner et s'en faire une habitude. Quant aux étrangers, ils ne l'apprendront qu'en parlant la langue dont ils veulent se rendre l'usage familier avec ceux qui la parlent de naissance et qui la parlent bien ».

Cette expression les *honnêtes gens* dont se sert l'Académie, un célèbre grammairien du dernier siècle, Dumarsais, l'avait employée en définissant le bon usage « la manière ordinaire de parler des honnêtes gens de la nation, j'entends les personnes que la condition, la fortune ou le mérite élèvent au-dessus du vulgaire, et qui ont l'esprit cultivé par la lecture, par la réflexion et par le commerce avec d'autres personnes qui ont ces mêmes avantages. » C'est dans le même sens que Féline, auteur d'un *Dictionnaire de la prononciation de la langue française* (1851), disait : « Ce qui m'a déterminé, c'est l'usage le plus général, celui de la bonne compagnie qui devait prévaloir. » Mais, fait remarquer M. Charles Thurot, que faut-il entendre par la *bonne compagnie?* Ce mot avait un sens précis du temps du premier

Empire et même de la Restauration. La Révolution de 1830 a divisé profondément la *bonne compagnie*, et, depuis 1848, la *bonne compagnie* a été noyée dans le flot croissant de la population parisienne. Aujourd'hui les *honnêtes gens* de la capitale, à définir le mot comme l'a fait Dumarsais, sont tellement nombreux et partagés en groupes si isolés entre eux, qu'il ne peut pas se former un usage commun qui serve de type (1).

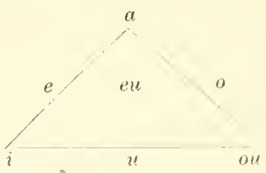
Quoi qu'il en soit, Littré a comblé une lacune bien regrettable en figurant la prononciation à tous les mots de son dictionnaire.

Article II. — Des voyelles.

I. Voyelles pures.

§ 44

1. Il y a en français sept voix pures : *a*, *e*, *i*, *o*, *eu*, *ou*, *u*, que l'on peut grouper comme suit :



2. Chacune des voyelles supérieures *a*, *e*, *o*, *eu*, est *ouverte* quand elle est suivie d'une consonne prononcée, et *fermée* quand elle termine la syllabe ou qu'elle est suivie d'une consonne devenue muette (2).

3. Les voyelles françaises sont simples, comme *a* dans *ami*, ou composées, comme *ai* dans *aide*, *au* dans *paume*.

A. Voyelles simples.

§ 45

1. Les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u* sont appelées voyelles *simples*, parce qu'elles sont exprimées par des signes simples.

La lettre *e* sert à marquer deux sons, savoir : le *e* proprement dit, ou *e sonore*, et le *e faible*, autrement dit *e muet*, dont le son se rapproche de *eu* faible.

La division des syllabes permet de distinguer facilement si le **e** est muet ou sonore.

a) Le *e* terminant la syllabe est muet : *p***e***-ti-t***e** *tortu***e**.

(1) *De la prononciation française depuis le XVI siècle*, tome I, p. CIII.

(2) C'est la règle générale telle qu'elle a été formulée par G. Paris dans la *Romania*, X, 40. Pour les détails, nous renvoyons aux traités spéciaux de prononciation.

Les signes de flexion *s* et *nt* ne comptent pas ; ainsi, dans *robe (s) neuve(s), tu aime(s), ils chante(nt)*, *e* est muet ; mais le *s* rend sonore le *e* des mots *les, des, mes, tes, ses, ces.*

b) Le *e*, quoique terminant la syllabe, est sonore quand il est surmonté de l'un des signes orthographiques appelés *accents* : *il révère, blême.*

c) Le *e* est toujours sonore quand il ne termine pas la syllabe : *pes-te, des-sert.* Aussi un moyen fort ancien de marquer le *e* sonore a été de doubler la consonne suivante, surtout à l'époque où les accents étaient inusités, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XVI[e] siècle.

Toutefois *e* suivi de *ss* est muet : 1° dans les mots composés *dessus, dessous ;* — 2° dans les mots commençant par le préfixe *re* comme *ressaisir, ressembler, ressentir, ressource,* etc., excepté *ressusciter,* où *e* de *re* est sonore.

2. A est ouvert, comme dans *bal, art, charme, pasteur,* ou fermé, comme dans *bras, ami, basane, paresse.*

La lettre *a* représente : 1° le *a* accentué latin en position : *art* de *artem* (§ 25) ; en quelques cas le *a* atone : *ami* de *amicus* (§ 27) ; — 2° plus rarement encore, *i* ou *e* atone, généralement devant une liquide : *paresse* de *pigritia, farouche* de *ferocem* (§ 27), et, dans quelques mots, le *e* accentué : *par* de *per*, *lézard* de *lacerta, lucarne* de *lucerna.*

3. E sonore est ouvert ou fermé, d'après les règles suivantes :

a) Dans la syllabe atone, le *e* est fermé ou ouvert selon qu'il termine ou non la syllabe : *périr, général, espoir, persil, successif.*

b) Dans la pénultième accentuée, le *e* est toujours ouvert, soit long, comme dans *fête, peste, terre,* soit bref, ce qui est toujours le cas quand il est suivi d'une consonne double autre que *r* : *secte, messe, belle, selle* (§ 19).

c) Dans l'ultième ou dernière syllabe accentuée, le *e* est ouvert devant une consonne sonore et même devant *s* ou *t* muets : *chef, fer, autel, procès, gilet,* et il est fermé quand il est final ou suivi d'une consonne muette autre que *s* ou *t* : *chanté, chanter, assez, nez, pied, clef.* On distingue aussi, d'après le son ouvert ou fermé de *e*, les mots *jouet* et *jouer, cachet* et *cacher, cochet* et *cocher, près* et *pré, net* et *nez.*

Le *e* sonore, quand il est atone, vient de *e,* de *i* ou de *a* latins : *évêque* de *episcopus, vêtement* de *vestimentum, merci* de *mercedem, béton* de *bitumen, déluge* de *diluvium, lézard* de *lacertum, hermine* de *arminia* (§ 27), ou bien il a été ajouté à *sc, st, sp* : *échelle* de *scala* (§ 38). Quand il est accentué, il dérive : 1° de *e* ou de *i* latin en position, et alors il est toujours ouvert : *sept* de *septem, crêpe* de *crispa ;* 2° de *a* latin accentué, qui avait pris au X[e] siècle le son de *e* fermé, lequel est devenu ouvert quand il est suivi d'une consonne sonore, simple ou composée : *gré* de *gratus, clef* de *clavem, nez* de *nasus ;* — *chef* de *caput, fève* de *fava, mer* de *mare, père* de *patrem, tel* de *talis, échelle* de *scala, allègre* de *alacris* (§ 25).

4. E muet diffère, selon qu'il est précédé d'une *consonne* ou d'une *voyelle*.

a) Le *e* muet qui suit une consonne simple ou composée est la plus faible émission de voix possible, destinée à former une syllabe avec la consonne qui précède; le *e* muet ne peut donc jamais constituer à lui seul une syllabe et conséquemment il n'existe point de *e* muet initial.

Le son du *e* muet n'est pas susceptible de prolongement et la voix ne peut pas s'élever en le prononçant; l'accent tonique ne peut donc pas reposer sur le *e* muet, qui devient sonore dès qu'il doit être accentué, c'est-à-dire quand il est pénultième, la syllabe finale étant muette : *peser, je pèse; appeler, j'appelle; jeter, je jette; nous prenons, ils prennent; je parle, parlé-je.*

Le *e* muet peut être médial ou final :

1° Le *e* muet médial naît quand une consonne qui doit commencer une syllabe est suivie d'une autre articulation qui ne peut pas ou ne doit pas se combiner avec elle; la voix émet alors entre ces deux articulations un son faible qui forme une syllabe avec la première, tandis que la seconde consonne commence une autre syllabe; ce son faible, c'est le *e* muet médial : *je parlerai, demander, genou, logement, besace, mesure, dangereux, pelouse.*

2° Le *e* muet final appartenant à un polysyllabe est précédé d'une consonne simple ou composée, avec laquelle il forme une syllabe *muette*. Précédé d'une consonne simple, le *e* final est entièrement muet, mais sert quelquefois à rendre sonore cette consonne, comme dans *cape*, *pique*, *rice*, *robe*, qu'on prononce à peu près de même que les mots *cap, pic, ris, rob; martyre* se prononce absolument comme *martyr*. Précédé d'une consonne composée, le *e* final sonne légèrement : *siècle*, *fenêtre*, excepté dans la liaison lorsque le mot suivant commence par une voyelle : *siècle entier, fenêtre ouverte.*

Les monosyllabes ne peuvent pas se terminer par un *e* muet, parce que chaque mot exprimant une idée doit avoir l'accent tonique, et que cet accent ne peut pas reposer sur un *e* faible. Les mots *le*, *je*, *te*, *me*, *se*, *ce*, *que*, *ne*, *de*, ne sont pas des exceptions, parce que, comme mots de rapport, ils ne sont pas accentués.

Dans les monosyllabes *je, me,* etc., *e* est moins faible que partout ailleurs et a le son de *eu* très bref : *Elle se fâche de ce que je ne te le redemande pas.*

Quand deux *e* se trouvent à la fin de deux syllabes consécu-

tives, le premier est moins faible que le second : *recevoir, devenir*. Il en est de même quand deux *e* se trouvent à la suite l'un de l'autre dans deux mots différents : *je ne sais pas, je te vois, je me lave, je le vois*. Mais si le pronom *je* est suivi d'un des pronoms conjoints *me, te, le*, et d'un verbe commençant par la même consonne que celle du second pronom, le second *e* est alors le moins faible : *je me meurs, je te tiens, je le laverai*. La raison de cette différence est dans la difficulté que l'on a en français à prononcer la même lettre deux fois de suite sans aucune émission de voix.

Quand trois *e* se suivent dans des monosyllabes dont le premier est *je*, le second *e* est le moins faible : *je te le prêterai ;* mais *ne* fait ici exception : *je ne le crois pas ;* le *e* de *ne* n'est soutenu que quand il est seul ou le premier d'une série : *il ne voit rien ; ne me le dis pas*.

Quand quatre *e* se suivent dans des monosyllabes dont le premier est *je*, le premier et le troisième *e* sont les moins faibles : *je ne te le prêterai pas*.

Le *e* du pronom *le* est toujours mi-muet, lorsqu'il se trouve après le verbe : *dis-le-lui*.

Dans *ce que* et *que ce*, le second *e* est le moins faible : *ce que vous dites, qui que ce soit*.

b) Le *e* placé à la suite d'une voyelle simple ou composée ne fait entendre aucun son. Il peut aussi être médial ou final : médial comme dans les verbes *je créerai, je paierais, nous prierions, ils joueraient, il appuierait*, et dans les noms en *ment* formés d'un verbe en *er*, comme *aboiement, enjouement ;* — final dans les participes, comme *elle est aimée*, ou dans les noms, comme *vue, joue, joie, vie, pensée* ; en pareil cas, le *e* final rend longue la voyelle précédente.

Le *e* muet provient de *a* atone : *rose* de *rosa*, *cheval* de *caballus*, ou il prend, dans certains cas, la place de toute autre voyelle qui suit ou précède la tonique, comme *aigre* de *acrem*, *temple* de *templum*, *denier* de *denarius*, *mener* de *minare*, *carrefour* de *quadrifurcum* (§§ 26 et 27).

5. O est ouvert, comme dans *mort, porte, postal*, ou fermé, comme dans *flot, rôt, potier*.

Le *o*, quand il est atone, vient de *o*, de *u* ou de *au* latin : *orphelin* de *orphanus*, *soleil* de *soliculus**, *forcer* de *fortiare**, *roture* de *ruptura*, *ortie* de *urtica*, *grogner* de *grunnire*, *sangloter* de *singultare*, *poser* de *pausare* (§ 27). Le *o* accentué représente en français : 1° le *ŏ* latin en position : *mort* de *mortem*, *côte* de *costa*, *coffre* de *coph(i)nus*, *rôle* de *rot(u)lus*, ou le *au* latin ou le *au* roman né de la vocalisation d'une labiale : *or* de *aurum*, *chose* de *causa*, *forge* de *faurca* de *fabrica* (§ 25) ; — 2° le *ō* latin, libre ou en position devant les nasales : *couronne* de *corona*, *nonne* de *nonna*, *homme* de *hom(i)nem*, et le *u* latin en position devant les nasales : *vergogne* de *verecundia*, *colonne* de

columna, *somme* de *summa* (§ 25). Il y a quelques mots où, contrairement à la règle, le *o* accentué vient : 1° de *o* bref libre : *école* de *schola*, *étole* de *stola*, *vole* de *volo*, *rose* de *rosa*, ou de *o* long en position : *noble* de *nob(i)lis*; 2° de *u* en position : *orme* de *ulmus*, *gorge* de *gurgitem*, *viorne* de *viburnum*, *grotte* de *grupta*, *mot* de *muttus*, *roche* de *rupea*, *noce* de *nuptia* (1). Il faut encore ajouter *flot* de *fluctus*, *rot* de *ructus*, où *uct*, qui aurait dû donner *uit* (§ 25), est devenu *ot* par l'analogie des verbes *flotter*, *roter*.

6. I, quand il se prononce, a toujours le même son; mais, précédé d'une voyelle et suivi de *ll* ou *l*, il est *i* consonne *(y)* et ne sert qu'à mouiller le *l*, comme dans *pa-ill-e*, *ba-il*.

Le *i* français vient : 1° de *i* long accentué, soit libre, soit en position : *ami* de *amicus*, *écrit* de *scriptus* (§ 25); 2° de *e* bref accentué suivi d'une gutturale, le *e* donnant *ie* et la gutturale se vocalisant en *i*, d'où *iei*, qui s'est simplifié en *i* : *lit* de *lectus*, *dix* de *decem* (§ 25); 3° de *i* ou de *e* atone : *image* de *imaginem*, *crier* de *qu(i)ritare*, *ficelle* de *fil(i)cellum*, *ivraie* de *ebriaca*, *ivoire* de *eboreus*, *lion* de *leonem* (§ 27).

7. U, quand il se prononce, a toujours la même valeur phonétique, sauf dans quelques mots savants où, précédé de *q* ou *g* et suivi de *a*, il a le son de *ou*, comme dans *équateur*, *lingual* (v. § 54).

Le *u* français vient : 1° de *u* long accentué, soit libre, soit en position : *aigu* de *acutus*, *nu* de *nudus*, *mur* de *murus*, *juge* de *jud(i)cem* (§ 25); — 2° de *u* atone : *humain* de *humanus*, et par exception de *i* atone : *fumier* de *fimarium*, *buvait* de *bibebat* (§ 27).

8. L'orthographe actuelle conserve, par raison d'étymologie, les lettres *a*, *o*, *e*, *u*, dans quelques mots où elles ne se prononcent pas.

La lettre *a* ne sonne pas dans les mots suivants : *août*, *aoûteron*, *toast*, *toaster*, et dans quelques noms propres : *Aoste*, *Saône*, etc. Dans *aoûter*, verbe dérivé de *août*, *a* est sonore.

Le *o* est nul dans *faon*, *paon*, *taon*, et leurs dérivés, et dans quelques noms propres : *Laon*, *Craon*, etc.

Le *e* est nul dans un certain nombre de mots, tels que : *seoir* et ses composés, *Jean*, *Caen*, *heaume*, *épeautre*, et les mots terminés en *eau* et leurs dérivés, comme *peau*, *peausserie*, etc.

Le *u* est nul dans quelques mots où il est placé après *q* ou *g*, devant *a*, *o* : *reliquat*, *quantité*, *quolibet*, *quasi*, *quaterne*, *aiguade*.

Il ne faut pas confondre avec les voyelles nulles celles qui sont employées comme *lettres serviles*, pour donner à une consonne telle ou telle prononciation, comme dans *pigeon*, *guide* (v. § 54).

---

(1) Quelques-unes de ces exceptions sont expliquées dans l'étude citée de G. Paris, *Romania*, p. 36 et s. Ainsi *gurgitem* avait donné dans l'ancien français, outre *gorge*, la forme *gourt*, beaucoup plus usitée que la forme *gort* (prov. *gorc*, romand *goar*, flaque d'eau, gouffre).

B. Voyelles combinées.

§ 46

Les voyelles combinées sont de deux espèces : 1° les *diphtongues anciennes*, dont les unes, comme *ie*, *oi*, *ui*, expriment un son *composé*, c'est-à-dire deux sons émis en un seul temps, tandis que les autres : *ai*, *ei*, *au*, *ou*, *eu*, n'exprimant plus aujourd'hui qu'un son *simple*, ne sont composées que pour les yeux et non pas pour l'oreille, c'est pourquoi on les appelle aussi *monophtongues* ; — 2° les *diphtongues impropres*, qui sont des combinaisons accidentelles nées d'une synérèse, comme *ia* dans *diable*.

Les diphtongues font entendre deux sons-voyelles distincts en un *seul temps*, c'est-à-dire en une seule syllabe. Le changement qui doit s'opérer dans la position des organes pour passer d'une voyelle à une autre, se fait à la vérité en un seul temps, mais il demande évidemment une plus longue durée que pour la prononciation d'une voyelle simple ; c'est pourquoi toutes les diphtongues sont longues de leur nature. Mais, dans la série *i*, *e*, *a*, *o*, *u*, les sons moyens *e*, *a*, *o*, peuvent seuls se joindre de cette manière avec les sons extrêmes *i* et *u*, parce que le passage d'une position *indifférente* à une position *différente* peut seul avoir lieu dans un seul temps ; il ne peut donc y avoir d'autres diphtongues que les suivantes : *ai*, *ei*, *oi* ; — *au*, *ou*, *eu*. Chaque changement dans une direction *inverse*, par ex. *i-a*, *u-a*, ou entre deux positions *différentes*, par ex. *i-u*, demande deux temps, par conséquent deux syllabes, comme dans *di-adème*, *du-alité*, ou bien la première voyelle se transforme dans la spirante correspondante, si les deux sons doivent se prononcer en un seul temps, par ex. *diable*, où *i* est devenu *y*. Quoique dans la prononciation les diphtongues soient formées par la fusion de deux sons, on ne peut cependant pas dire que les diphtongues aient réellement été produites par la réunion de deux voyelles originelles, par la raison qu'une syllabe n'a jamais qu'une voyelle, et qu'en général l'émission de deux voyelles ne peut se faire en un seul temps. Nous voyons plutôt les diphtongues naître partout de l'élargissement d'une voyelle simple, comme *ie* de *e* dans *fiel* de *fel*, *oi* de *e* dans *avoine* de *avena*, ou de la résolution d'une consonne en une voyelle (*i* et *u*), comme dans *fait* de *factus*, *taupe* de *talpa*.

Les véritables diphtongues ont toujours l'accent sur la première voyelle, elles ont à peu près partout le même son et se divisent en deux séries, selon que la première voyelle est *i* (*ai*, *ei*, *oi*), ou *u* = *ou* français (*au*, *eu*, *ou*). Cette double série, qui était complète dans la langue grecque, se retrouve dans la plupart des langues romanes, par ex. en italien et en provençal. Il en a été à peu près de même dans le vieux français, mais il n'existe plus dans la langue actuelle de diphtongues proprement dites ; les anciennes diphtongues *ai*, *ei*, *oi*, *ie*, *au*, *ou*, *eu*, après avoir subi un grand nombre de variations dans la prononciation, sont toutes devenues monophtongues, soit que les deux voyelles ne forment plus qu'un son simple (*ai*, *ei* = *e*, *au* = *o*, *ou* = *u* latin, *eu* = *ö* allem.), soit que la première voyelle n'ait plus l'accent et se confonde pour le son avec la spirante correspondante (*y* ou *v*), comme *ie* dans *fiel*, où *i* est devenu *y* et *mouille* en quelque sorte le *f* qui précède immédiatement, et *oi* dans *foire*, où *oi* = *ue*, *ua* ou *va*, *o* étant un son intermédiaire entre *u* voyelle et *v* consonne. Il en a été de même des combinaisons *ui*, *oe*, *ue*, dans lesquelles la voix appuie sur la seconde voyelle : *suivre*, *moelle*, *écuelle*.

2. Le *tréma*, qu'on appelle aussi *diérèse*, est un signe formé de de deux points ; il se place sur la voyelle *i* (sur *e* et *u* dans quelques noms propres) pour indiquer qu'on doit la prononcer sépa-

rément d'une autre voyelle qui la précède immédiatement, et avec laquelle elle formerait, sans cela, une monophtongue ou une diphtongue : *haïr, naïf, ouïr, héroïque, égoïste, coïncider, païen, aïeul, Isaïe, Israël, Noël, Saül, Antinoüs.* On met encore un tréma sur *e* de *ciguë*, etc, (v. § 54). Lorsqu'une des deux voyelles peut prendre un accent, le tréma est inutile et l'accent est de rigueur, comme : *athéisme, Israélite, aérer, diète, aloès, poète, poème, poésie.*

Autrefois le tréma se plaçait surtout sur *e* formant diphtongue avec une voyelle précédente; ainsi les mots *moelle, troène*, et beaucoup d'autres, s'écrivaient avec un tréma sur *e*.

---

1. *Diphtongues anciennes.*

§ 47

1. Quoiqu'il n'y ait pas en français de diphtongues proprement dites, nous considérons comme telles les voyelles combinées *ai, ei, oi, au, ou, eu, ui, ie,* qui proviennent soit du développement d'une voyelle simple, soit de l'attraction de *i*, soit enfin de la vocalisation d'une gutturale. Ces combinaisons de voyelles sont toutes devenues monophtongues, sauf *oi*, *ui* et *ie*, qui ont aujourd'hui la valeur des diphtongues impropres

Les combinaisons *ai, ei, au,* marquent des sons pour l'expression desquels la langue a des signes particuliers *(e, o)*; les combinaisons *ou* et *eu* marquent, au contraire, des sons qui, en français, ne peuvent pas s'exprimer par des signes simples.

Il va sans dire que *i*, lorsqu'il a pour fonction de mouiller le *l*, ne forme pas de combinaison avec la voyelle précédente : *ba-il, pare-il.*

2. AI se prononce comme *e* sonore; cette combinaison peut être accentuée, comme dans *je pl***ai***de, r***ai***de*, ou atone, comme dans *pl***ai***der, r***ai***deur.* Dans la pénultième accentuée, le *ai* a toujours le son de *e* ouvert : *j'***ai***me.* Dans la syllabe finale tonique, *ai* est ouvert ou fermé dans les mêmes conditions que le *e* sonore (§ 44) : *je fer***ais** et *je fer***ai**, *il chant***ait** et *je chant***ai**, *m***ais** et *m***ai**, etc. La différence de son de *ai* dans *je ferais* et *je ferai* se maintient dans la pénultième : *ferais-je, ferai-je?*

Dans un assez grand nombre de cas, l'orthographe *ai* est indiquée par la présence du *a* étymologique dans les mots de la même famille, par ex. *air, aérer; lait, lacté; pair, pareil; paix, paisible,* etc. Il en est de même de *ei* dans *peine, pénible.*

On écrivait autrefois *montaigne, châtaigne,* et l'on prononcait *montagne, châtagne;* aujourd'hui nous disons *montagne* et *Montaigne* sans tenir compte du *i*, tandis que nous le maintenons régulièrement dans *châtaigne.*

La combinaison *ai* provient : 1° de *a* accentué devant une nasale : ai*me* de a*mo*; — 2° de la vocalisation d'une gutturale précédée de *a* tonique : *fait* de *factus*; — 3° de l'attraction d'un *i* atone par *a* tonique : *baise* de *basio* (§ 25); — 4° de la chute d'une consonne : *chaîne* de *ca(t)ena* (§ 30); — 5° d'un *a* atone : ai*gu* de a*cutus* (§ 27). *Ai* représente souvent *ei (oi)*, comme *vaincre* pour *veincre*, de *vincere*. — Il n'est pas douteux que *ai* n'ait été primitivement diphtongue (= provençal *ai*), mais il ne l'est pas resté bien longtemps et s'est confondu de bonne heure avec le son de *e*.

3. EI a, comme *ai*, le son du *e* sonore; cette combinaison ne se présente en général que dans la syllabe pénultième accentuée, comme *peine*, et elle se change ordinairement en *é* dans la syllabe atone, comme *pénible*.

La combinaison *ei* n'existe plus que dans un petit nombre de mots; elle a en général été remplacée par *oi*, qui a la même origine (v. 4).

4. OI est toujours diphtongue, et la prononciation moderne de cette combinaison est *oua* en appuyant sur la dernière voyelle : *boire*, *pois*, *foie*, *foi*. Elle se présente en général dans les syllabes accentuées : *toile*, *noix*; mais elle peut aussi être atone, comme dans *toilette*, *voiture*; quelquefois même *i* disparaît dans la prononciation, *o* conservant le son qui lui est propre, ce qui a lieu dans les mots *oignon* ou *ognon*, *moignon*, *poignée*, *poignard*, *poignarder*, *poignet*, *encoignure* ou *encognure*, *poireau* ou *porreau*.

Les deux voyelles composées *ei* et *oi*, quoiqu'elles aient aujourd'hui un son si différent, ont cependant la même origine; elles proviennent : 1° de la mutation de *e* fermé (= *ē*, *ĭ*) tonique : *veine* de *vena*, *soie* de *seta*, *poire* de *pirus*; — 2° de la résolution d'une gutturale : *toit* de *tectum*, *étroit* de *strictus* (§ 25). Dans ces deux cas, *ei* et *oi* n'étaient que des variantes d'orthographe et sonnaient de même dans la plupart des dialectes, c'est-à-dire comme le provençal *ei* en appuyant sur la première voyelle. Mais *oi* n'était pas l'équivalent de *ei*, quand, *o* se trouvant déjà dans le latin, la combinaison *oi* provenait de l'attraction de *i*, comme dans *gloire* de *gloria*, ou de l'adoucissement d'une consonne, comme dans *voix* de *vox (vocs)*(§ 25); alors l'ancienne prononciation était d'abord littéralement *oi*, puis *ouè* (= *oua* dans le français moderne).

5. AU a le son de *o*, et cette combinaison peut être accentuée : *chaume*, *chaud*, *boyau*, ou atone : *chauffer*, *embaumer*. *Eau* se prononce comme *o*, le *e* étymologique est nul (§ 74), mais il sonne dans les dérivés : *chapeau*, *chapelier*.

Dans l'intérieur des mots, l'étymologie seule peut nous apprendre s'il faut *o* ou *au*; il en est autrement à la fin des mots. En effet le son *o final* des substantifs se rend : 1° par la monophtongue *au* précédée d'un *e* nul, excepté dans les mots *bau*, *burgau*, *étau*, *landau*, *pilau*, *sarrau*, *senau*, *unau*, et dans les mots suivants où le son *au* est précédé d'une voyelle ou d'un *y* : *fléau*, *préau*, *cornuau*, *gluau*, *gruau*, *truau*; *fabliau*, *aloyau*, *hoyau*, *huyau*, *joyau*, *noyau*, *tuyau*; — 2° par *au* suivi d'une consonne nulle dans les mots : *artichaut*, *assaut*, *boucaut*, *défaut*, *héraut*, *levraut*, *saut*, *sursaut*; *cabillaud*, *réchaud*, *moricaud*, *ni-*

gaud, *salaud*, *saligaud*; *chaux*, *faux*, *glaux*, *taux*; — 3° par *o* suivi d'une consonne muette, surtout *t* ou *s* : *escargot*, *dos*; — 4° par *o*, mais seulement dans les mots d'origine étrangère : *domino*, *folio*, *piano*.

La voyelle combinée *au* provient : 1° de *au* latin dans les mots savants et modernes : *cause* de *causa*, *rauque* de *raucus*, et même dans quelques mots d'origine populaire où *au* a remplacé dans l'orthographe l'ancien *o* : *pauvre* de *pauperus*, *taureau* de *taurellus**, autrefois *povre*, *tore*; — 2° de la résolution d'une labiale : je *saurai* de *sapere*, j'*aurai* de *habere*; — 3° de la résolution d'un *l* précédé de *a* : *taupe* de *talpa*, ou de *e* dans quelques mots seulement : *dauphin* de *delphinus*. Quant à *eau*, il est final et naît de *el* ou *il* : *château* de *castellum*, *sceau* de *sigillum*; si une voyelle ou *y* précède, *e* disparaît : *boyau* de *botellus*, *fléau* de *flagellum* (§38). — Dans l'ancien français, *au* se prononçait comme l'allemand *au*, en appuyant sur la première voyelle.

6. OU a le son propre à la voyelle *u* dans la plupart des langues romanes; cette combinaison peut être tonique : *pouce*, *loup*, ou atone : *prouver*, *amoureux*.

Ou provient : 1° de *o* fermé tonique (= *ŭ*, *ō*) quand il est en position : *goutte* de *gutta*, *sourd* de *surdus*, *cour* de *chortem*, et exceptionnellement de *o* fermé libre : *joug* de *jugum*, *voue* de *voto* (§ 25); — 2° de la résolution de *ol*, *ul* : *mou* de *mollis*, *soufre* de *sulphur* (§ 38). Dans ce dernier cas, *ou* était diphtongue en vieux français; mais quand *ou* dérive de *o* fermé en position, il avait déjà le son affaibli qui lui est propre.

7. EU exprime un son simple intermédiaire entre *e* et *o*; cette combinaison ne se trouve en général que dans les syllabes accentuées, et est remplacée ailleurs par *o*, *ou* et *e* : *honneur* *honorer*, *seul* *solitaire*, *neuf* *nouveau*, *preuve* *prouver*, *saveur* *savourer*, *jeu* *jouer*, *couleuvre* *coulevrine*, etc. Dans les seuls mots suivants, *eu* est précédé d'un *o* étymologique qui ne se prononce pas : *bœuf*, *cœur*, *chœur*, *manœuvre*, *mœurs*, *nœud*, *œuf*, *œuvre*, *sœur*, *vœu*, *œil*.

Eu provient : 1° de *eu* latin dans les mots de formation savante : *neutre* de *neutrum*; — 2° de *o* tonique, ouvert (= *ŏ*) ou fermé (= *ō*, *ŭ*), ainsi que de *au* : *feu* de *focus*, *heure* de *hora*, *gueule* de *gula*, *queue* de *cauda* (§ 25); — 3° de la condensation de *a-u* ou *a-o* en *e-u* : *heur* dans *bonheur*, *malheur* de *au(g)urium* (en v. fr. *aür*, *eür*), *peur* de *pa(v)or* (§ 30); — 4° de *il* ou de *el* dans *eux* de *illos*, *cheveu* de *capillus* (§ 38). Cette combinaison, qui exprime aujourd'hui un son simple (= *ö* allemand), était diphtongue dans l'ancienne langue et avait le son de *au* allemand; elle s'est écrite *uo* au X[e], *ue* au XI[e] (orthographe qui s'est conservée dans *accueil*, *orgueil*), *oe* au XII[e] siècle (conservé dans *œil*), et enfin *eu*. Quand *eu* était formé par la contraction de deux voyelles, comme dans *meur* de *maturus*, *veu* de *visum*, *e* était muet et *u* avait le son qu'il a aujourd'hui : *mûr*, *vu*; il reste quelques traces de cette orthographe dans : j'*eus*, *eu*, et dans les mots *chargeure*, *égrugeure*, *gageure*, *mangeure*, *vergeure*, où *e* est lettre servile.

8. UI est une diphtongue ancienne dans laquelle la première voyelle conserve le son ordinaire du *u* français et la seconde a le son dominant : *ruine*, *fruit*.

Ui provient : 1° de *ui* latin dans les mots d'origine savante, comme *ruine* de

ruina; — 2° de la résolution d'une gutturale en *i* : **cuit** de **coctus**, **fruit** de **fructus**; — 3° de l'attraction de *i* par la voyelle tonique *o* ou *u* : **cuir** de **corium**, **pluie** de **pluvia** (§ 25).

9. IE fait entendre les deux voyelles, mais avec le son prédominant du *e*, qui est tantôt ouvert, tantôt fermé, conformément aux règles posées ci-dessus : *fièvre*, *métier*.

Ie provient : 1° essentiellement de *e* bref : **fièvre** de **febrem**, **fiel** de **fel**; — 2° de l'attraction du *i* atone par la voyelle tonique *a* ou *e* qui précède : **premier** de **primarius**, **métier** de **ministerium** (§ 25).

---

2. *Diphtongues impropres.*

§ 48

1. Certaines combinaisons accidentelles de voyelles, nées par suite d'une synérèse, font entendre deux sons distincts. Ces deux sons peuvent se prononcer en une seule émission de voix, comme dans *diable*, et alors ils forment ce que l'on appelle improprement une *diphtongue;* ou bien ils se prononcent en deux temps, c'est-à-dire par une double émission de voix, comme il *ni-a*, et alors ils forment un *dissyllabe.*

L'usage seul peut apprendre quand une combinaison de voyelles est diphtongue ou dissyllabe. Cependant on peut poser les deux règles suivantes qui s'appliquent à un grand nombre de cas :

a) Si le radical d'un verbe est terminé par un *i*, ce *i* ne peut point former une diphtongue avec la voyelle de la terminaison; il en est de même dans tous les dérivés du verbe. Cette règle est sans exception : *ni-a*, *ni-é*, etc., qu'on prononce *ni-ya*, *ni-yé*, en intercalant un *y* pour éviter l'hiatus. Ainsi *fier*, adjectif, est diphtongue, tandis que *fier* (pr. *fi-yer*), verbe, est dissyllabe.

b) Deux voyelles dont la première est un *i* ne peuvent point former de diphtongue lorsqu'elles sont précédées d'une consonne composée : *boucli-er*, *sangli-er*.

2. Des deux voix qui forment la diphtongue, la première, ou *prépositive*, est la plus faible; la seconde, ou *postpositive*, paraît donc déterminer le son dominant dans la diphtongue. Les diphtongues peuvent toutes se ranger dans les catégories des deux prépositives *i* et *u (ou).*

a) Les diphtongues ayant *i* ou *yod* pour prépositive sont, outre **ie** (§ 47), **ia**, **iai**, **io**, **ieu** : *fiacre*, *niais*, *fiole*, *dieu*, etc.

b) Les diphtongues ayant *u (ou)* pour prépositive sont, outre **oi**, **ui**, dont nous avons parlé (§ 47), **ue**, **oe**, **oa**, **oui**, **oue**

(*ouai*), **oua** : *é*cu**e***lle*, *mo***e***lle*, *jo***a***illier*, *f***oui***ne*, *f***oue***tter*, **ouais**, **oua***te*. Dans ces diphtongues la première voyelle a le son d'un *u* ou *ou* atone, son qui se rapproche de celui du *w* anglais.

II. Voyelles nasales.

§ 49

1. Les voyelles nasales naissent lorsqu'une voyelle simple ou composée est suivie d'une des deux liquides *n*, *m*, terminant la syllabe.

Avant les labiales *b*, *p*, *m*, la voyelle nasale se rend par *m* : **am***bition*, *si***m***ple*, **em***mener*, excepté à la première personne du pluriel des verbes *tenir*, *venir*, et de leurs composés au prétérit : *nous tî***n***mes*, *nous vî***n***mes*, et dans les mots composés *bo***n***bon*, *embo***n***point*, *néa***n***moins*, *no***n***pareil*. — A la fin des mots la voyelle nasale se termine toujours par *n*, excepté dans *daim*, *essaim*, *faim*, *nom* (§ 33).

2. Nous avons en français quatre voix nasales, savoir :

a) La voyelle nasale de *a*, qui se rend par **an** *(am)*, comme dans *b***an***c*.

Il y a en outre la voyelle nasale **en**, qui aujourd'hui a le même son que *an* : *r***en***t* = *ran*; mais autrefois le *e* conservait dans cette position le son qui lui est propre, de telle sorte que *en* se confondait avec la nasale *in*; cette prononciation s'est même conservée dans la diphtongue *ien* : *bien*, dans quelques noms propres, comme *Agen*, et dans les mots *appendice*, *benjoin*, *clenche*.

b) La voyelle nasale de *e*, qui se rend par **ain** *(aim)*, **ein** ou **in***(im)* : *b***ain**, *f***ai***m*, *s***ein**, *f***in**.

c) La voyelle nasale de *o*, qui se rend par **on** *(om)* : *b***on**.

d) La voyelle nasale de *eu*, qui se rend par **un**, comme dans *br***un**, *h***um***ble*, et par **eun** dans le seul mot (à) *j***eun** (à cause de *jeûner*).

On voit que la voyelle nasale du *a* se rend tantôt par *an* et tantôt par *en*, et celle du *e* tantôt par *ain* ou *ein* et plus souvent par *in*. Les mots de la même famille nous guident dans beaucoup de cas, comme dans *venger*, *vindicatif*; *faim*, *famine*; *plein*, *plénitude*; *serein*, *sérénité*; *fin*, *fine*, *finesse*, etc. Dans d'autres mots, beaucoup plus nombreux, l'orthographe est réglée d'une manière invariable par un préfixe ou suffixe; ainsi **en***lever*, **in***juste*, à cause des préfixes *en* et *in*; *bâtim***en***t*, *pays***an**, à cause des suffixes *ment*, *an*.

3. Outre les voyelles nasales pures, il y a encore en français des *diphtongues nasales*. Ce sont **ian**, **ien**, **ion**, **uin**, **oin**, **ouin** : *r***ian***de*, *b***ien**, *nat***ion**, *j***uin**, *s***oin**, *mars***ouin**.

Dans *ien*, la voyelle nasale *en* se prononce de deux manières. Elle a le son primitif *ain* dans les noms terminés par *ien*, et

dans les formes des verbes *venir* et *tenir* : *bien*, *tien*, *chien*, *comédien*, *je tiens*; en pareil cas, *ien* est toujours diphtongue. Mais partout ailleurs *ien* a le son de *ian*, et est en général dissyllabe : *inconvénient*, *expérience*, excepté dans quelques mots tels que *fiente*, *patience*, *escient*.

4. Une voyelle, quoique suivie de *n* ou *m* terminant la syllabe, n'est pas nasale, lorsque la syllabe suivante commence par *n*, *m* ou *h* muet, comme dans *paysanne* (prononcez *paysa-ne*), *renne*, *penne*, *je prenne*, *empenner*, *flamme*, *lemme*, *dilemme*, *gemme*, *hymne*, *indemne*, *calomnie*, *omniscience*, *somnambule*, *automnal*, *bonheur*, *inhumain*.

En reste nasal dans les mots composés : *enorgueillir*, *enivrer*, *enoiseler*, *enamourer* (que l'Académie écrit à tort *énamourer*), *enherber*, *enhuiler*, *ennoblir*, *emmêler*, etc. Dans ce cas le *n* se lie à la voyelle suivante : *en-nivrer*, et non pas *énivrer*, comme dans les mots de formation savante : *énergie*, *énergumène*. Le *e* suivi de *nn*, *mm*, *mn*, prend le son de *a* bref dans : *hennir*, *nenni*, *solennel*, *femme*, *indemnité*, *indemniser*, et dans tous les adverbes en *emment*, comme *prudemment*. Dans *automne*, *damner*, *damnation*, *m* ne se prononce pas; il en est de même de *n* dans *monsieur*.

Les lettres *nt* ne se prononcent pas dans la terminaison des verbes à la 3 personne du pluriel : *aiment*, *viennent*, *chantaient*, sonnent comme *aime*, *vienne*, *chantait*. On distingue donc par la prononciation : les verbes *affluent* (ils), *expédient*, *équivalent*, *ferment*, *président*, *résident*, *content*, *excellent*, *négligent*, *violent*, des noms *affluent* (un), *expédient*, *équivalent*, *ferment*, *président*, *résident*, *content* (homme), *excellent*, *négligent*, *violent*. On distingue de même *ils convient*, de *convier*, et *il convient*, de *convenir*.

III. Accents écrits.

§ 50

1. Il y a en français trois signes orthographiques appelés improprement *accents*, savoir : l'accent *aigu* (´), l'accent *grave* (`) et l'accent *circonflexe* (^).

On doit l'invention des accents graphiques à un grammairien grec, Aristophane de Byzance : l'*aigu* était le véritable signe de l'accent tonique et indiquait l'*élévation* de la voix sur une des trois dernières syllabes, il pouvait affecter soit des brèves, soit des longues ; — le *grave* qui n'était pas proprement un accent, remplaçait dans certains cas l'accent aigu sur la dernière syllabe ; — le *circonflexe*, formé par la réunion des deux autres, se plaçait sur des voyelles longues par nature ou sur des diphtongues et indiquait que la voix s'élevait et s'abaissait sur la même syllabe.

L'accent tonique ayant en français une place invariable, l'emploi de ces signes pour noter cette place est au moins superflu. Aussi ce n'est pas dans ce but que nous en faisons usage, et il faut bien distinguer, en français, l'ac-

cent écrit de l'accent tonique. Ces deux accents se trouvent quelquefois sur la même syllabe, comme dans *café*, *cyprès*, *bûche*. Mais ordinairement l'accent tonique ne se marque par aucun signe; quelquefois même il n'est pas sur la syllabe surmontée d'un accent : ainsi dans *bûcher*, l'accent tonique n'est pas sur la syllabe qui a l'accentuation notée, mais bien sur la syllabe qui suit.

2. L'*accent aigu* et l'*accent grave* sont employés dans les cas suivants :

a) Ils servent à distinguer le *e* sonore quand il termine la syllabe.

Tout *e* sonore qui termine la syllabe pénultième et est suivi d'une syllabe muette, prend l'accent grave (ou l'accent circonflexe, s'il y a lieu, v. n° 3) : *m*è*-re*, *pri*è*-re*, *fi*è*-vre; es-pi*è*-gle*, *fi-d*è*-le*. L'Académie écrit maintenant le *siège*, d'après la règle générale, mais elle maintient l'ancienne orthographe avec l'accent aigu dans *eussé-je*, *dussé-je*.

Partout ailleurs le *e* sonore terminant la syllabe est surmonté de l'accent aigu : *caf*é, *caf*é*ier*, *r*é*cr*é*er*, é*lever*, *d*é*velopper*, év*é*-*nement*, excepté *p*è*lerin*, *ch*è*nevis*.

De là il résulte que le *e* aigu de l'avant-dernière syllabe est remplacé par le *e* grave, si la dernière syllabe devient muette, comme cela a quelquefois lieu dans les verbes : c*é*der*, *je c*è*de; r*é*v*é*ler*, *je r*é*v*è*le*; et que réciproquement le *e* grave devient aigu, si la syllabe suivante est sonore : *le n*è*gre*, *la n*é*gresse; la fi*è*vre*, *fi*é*vreux*.

L'accent grave se maintient dans les dérivés, lorsque la syllabe finale du mot primitif reste muette, comme dans : *espi*è*glerie*, *fid*è*lement*, *r*è*glement*, *av*è*nement*.

Le *e* suivi de *x* ne prend jamais d'accent, parce que cette consonne équivalant à *gz* ou *cs*, le *e* ne termine pas la syllabe et est sonore par sa position : *examen* = *eg-zamen*.

Les mots *clef* et *bled* écrits avec *f* ou *d* (d'où *clavier*, *blatier*) ne prennent pas d'accent sur *e*, parce que ce *e* ne termine pas la syllabe; mais si l'on retranche la consonne finale, d'après l'orthographe actuelle, *e* prendra un accent aigu : *clé*, *blé*. Il en est de même des mots *dîner* et *souper*, qui s'écrivent aussi sans *r* : *dîné*, *soupé*.

Si, dans le corps d'un mot, un *e* est précédé ou suivi d'une autre voyelle avec laquelle il ne forme point une voyelle composée ou une diphtongue, ce *e* doit être surmonté d'un accent aigu : *aérien*, *réussir*. Voilà pourquoi le suffixe *re*, qui signifie le plus souvent *de nouveau*, se change ordinairement en *ré* quand il se joint à un mot commençant par une voyelle : *réaction*, *réunir* (v. ch. XIV).

b) On emploie encore l'accent grave sur le *è* de la finale *es* de certains substantifs, pour marquer que ce *s* n'est point signe de flexion et que le *e* ne terminant pas la syllabe est sonore : *cyprès*, *abcès*, *dès*.

c) L'accent grave s'emploie encore comme signe de distinction dans des mots complètement homonymes : *à*, préposition,

et *a*, verbe; *là*, *çà* et *où*, adverbes, et *la*, article, *ça*, pronom, et *ou* conjonction. *Là*, *çà* et *jà* conservent l'accent grave dans *delà*, *voilà*, *holà*, *deçà*, *déjà*, et le perdent dans *cela*, *jadis*, *jamais*.

3. L'*accent circonflexe* indique : a) la suppression d'une lettre avec allongement de la voyelle, comme dans *apôtre* (du lat. *apostolus*), ou sans allongement de la voyelle, comme dans *hôpital* (du lat. *hospitale*) ; b) l'allongement de la voyelle sans suppression de lettre, comme dans *pôle*.

On doit remarquer : 1° que l'accent circonflexe se place sur toutes les voyelles simples, ainsi que sur les voyelles combinées *ai*, *ou*, *oi* et *ui*, tandis qu'on ne le trouve pas sur *ei* (excepté *reître*), *eu* (excepté *jeûne*) et *au*, ainsi que sur les diphtongues impropres, sauf *oe*; 2° que l'accent circonflexe ne se présente que devant les consonnes fortes *t*, *p*, *c*, *ch*, et les liquides *l*, *n*, *m*, et jamais devant une consonne redoublée; si on le trouve devant *s* dans *châsse*, c'est qu'il sert à distinguer ce mot de son homonyme *chasse*; quelques-uns écrivent de même les formes verbales je *croîs*, je *crûs*, de *croître*, pour les distinguer des formes correspondantes de *croire*, je *crois*, je *crus*.

Voici les différents cas où l'accent circonflexe est employé en français :

a) On le place sur les voyelles suivies autrefois d'un *s* étymologique qui ne commençait pas une nouvelle syllabe, comme dans *nous chantâmes*, *qu'il finît*, etc., qu'on écrivait *chantasmes*, *finist*, avec un *s* qui s'est prononcé jusqu'au XIIIe siècle. Voici les mots les plus usités dans lesquels l'accent circonflexe remplace un *s* étymologique, latin ou germanique : *albâtre* et tous les mots formés par le suffixe *âtre* (du lat. *aster*), *âne*, *appât*, *âpre*, *bât*, *bâtard*, *bâtir*, *bâton*, *blâmer*, *châtaigne*, *château*, *châtier*, *châtrer*, *dégât*, *fâcher*, *gâcher*, *gâteau*, *hâte*, *hâtier*, *hâve* (anglo-saxon *hasva*), *lâche*, *lâcher*, *mâcher*, *mâle*, *mât*, *mâtin*, *pâle*, *pâmer*, *pâque*, *pât*, *pâte*, *pâtis*, *pâture*, *plâtre*, *râcler*, *râper*, *râteau*, *renâcler*, *tâche*, *tâter* ; — *acquêt*, *ancêtre*, *arrêt*, *arête*, *baptême*, *bête*, *carême*, *champêtre*, *chêne*, *crêpe*, *crête*, *drêche*, *dépêcher*, *empêcher*, *endêver*, *être*, *évêque*, *fêler*, *fenêtre*, *fête*, *forêt*, *frêne*, *genêt*, *grêle* (subs.), *guêpe*, *guêtre*, *hêtre*, *honnête*, *intérêt*, *mêler*, *même*, *pêche* (fruit), *pêcher* (v.), *pêne*, *prêt*, *prêter*, *prêtre*, *protêt*, *quête*, *rêche*, *revêche*, *rêve*, *tempête*, *têt*, *tête*, *vêpre*, *vêtir* ; — *abîme*, *dîner*, *épître*, *ci-gît*, *gîte*, *île* ; — *apôtre*, *aumône*, *il clôt*, *clôture*, *côte*, *dépôt*, *entrepôt*, *fantôme*, *hôte*, *hôtel*, *hôpital*, *impôt*, *nôtre*, *ôtage*, *ôter*, *prévôt*, *rôtir*, *suppôt*, *tôt*, *vôtre* ; — *brûler*, *bûche* ; — *aîné* (*ains-né*, né avant), *connaître*, *faîte*, *fraîche*, *laîche*, *maître*, *maraîcher*, *naître*, *paître*, *paraître* : — *boîte*, *cloître*, *croître*; — *août*, *coûter*, *croûte*, *goût*, *goûter*, *moût* ; — *poêle* (fourneau) : — *huître*, *puîné* (puis né).

Le cas le plus général dans les mots cités est que l'accent circonflexe indique l'allongement de la voyelle par suite de la suppression du *s* étymologique, comme dans *âne*, *bête*, *gîte*, *côte*, *flûte*, *cloître*, *huître;* mais, comme la voyelle accentuée seule peut être longue (§ 19), il arrive assez souvent que l'accent circonflexe est placé sur une brève, par exemple dans *râteau, entêté, dîner, hôpital, brûler, cloîtrer, puîné.*

Dans les dérivés de formation moderne, le *s* étymologique reparaît, comme c'est le cas pour les mots suivants : *âne* (du lat. asinus, as'nus), asine; *âpre,* aspérité; *arrêt*, arrestation; *bête,* bestial; *évêque*, épiscopal; *fenêtre,* défénestration; *fête*, festin; *forêt*, forestier; *intérêt*, intéresser; *prêtre,* presbytère; *vêtir*, investir, travestir; *île*, insulaire; *épître,* épistolaire; *apôtre,* apostolique; *côte,* accoster; *goût,* déguster. Mais dans tous les mots de formation organique, le *s* ne reparaît pas et l'accent circonflexe persiste ; *âpre,* âpreté; *fâcher,* fâcheux; *bête,* bêtise, abêtir, embêter; *grêle,* grêlon; *prêtre,* prêtresse, prêtrise; *tête,* têtu, entêté; *vêtir,* vêture, dévêtir, revêtir; *île,* îlot; *côté,* côté, côtoyer; *bûche*, bûcher, bûcheron; *maître,* maîtresse, maîtriser; *goût,* goûter, dégoûter; *coteau* et *crépu* ont perdu l'accent circonflexe.

Quelquefois le *s* étymologique a été remplacé par l'accent aigu ou grave, comme dans ***bétail*** (bestiale), ***détruire*** (destruere), ***fétu*** (festucus), ***métier*** (ministerium), ***nèfle*** (mespilum), etc.; — ou a disparu sans laisser de trace, comme dans : ***chacun*** (quisque unus), ***louche*** (luscus), je ***naquis*** (vieux français nasquis), ***notre*** (noster), ***votre*** (voster), ***pacage*** (pascage), ***plutôt*** (plus tôt), ***soupirer*** (suspirare).

b) L'accent circonflexe indique la contraction de deux voyelles dans les mots suivants : *âge* (aage), *bâiller* (baailler), *câble* (caable et chaable), *soûl* (saoul), *vêler* (veeler), *piqûre* (piquure), *mûr* (meur), *sûr* (seur), *crû* (creu), *dû* (deu); ou la suppression de *e* muet après la voyelle *u* dans les mots : *assidûment*, *continûment*, *congrûment*, *dénûment*, *nûment*, *résolûment.*

c) L'accent circonflexe s'emploie encore dans les mots suivants : *âcre*, *bâche*, *bâcler*, *bâfre*, *bâillon*, *câlin*, *châle*, *châlit*, *châsse*, *crâne*, *fâme*, *grâce*, *hâbler*, *hâle*, *mâche*, *mâchefer*, *mâchicoulis*, *pâle*, *pâtir*, *rabâcher*, *râble*, *théâtre ;* — *barême*, *blême*, *chrême*, *extrême*, *suprême*, *bêche*, *pimbêche*, *bêler*, *benêt*, *grêle* (adj.), *pêle-mêle* (= *mêler* avec une *pelle*), *prêcher*, *rêne*, *trêve ;* — *bélître ;* — *drôle*, *geôle*, *môle*, *pôle*, *rôle*, *tôle* (v. f. taule), *dôme*, *symptôme*, *cône*, *prône*, *trône*, *alcôve*, *maltôte* (bas lat. *mala tolta*), *côcher*, *chômer*, *côlon*, *frôler*, *rôder*, *trôler ;* — *flûte;* — *traîner*, *traître;* — *reître;* — *benoît;* — *jeûne;* — *voûte; poêle* (ustensile de cuisine), *poêle* (drap mortuaire). Les dérivés conservent l'accent circonflexe : *disgrâce*, *infâme*, *pâlir*, *bêcher*, *blêmir*, *enjôler*, *contrôle*, *prôner*, *traî-*

tresse, *roûter*; mais on peut citer les exceptions suivantes : *acrimonie*, *gracier*, *gracieux*, *infamie*, *diffamer*, *baptiser*, *extrémité*, *suprématie*, *conique*, *polaire*, *déjeuner*.

L'accent circonflexe ne représente pas ici un *s* étymologique, mais quelquefois il remplace un *s* qui, au moyen âge ou à la Renaissance, a été intercalé devant une consonne comme signe d'allongement de la voyelle, c'est le cas pour les mots suivants : *hâle*, *pâle*, *prêcher*, *rêne*, *blasphême*, *blême*, *rôle*, *trône*, *flûte*, *traître*, *traîner*, *poêle*, qu'on écrivait autrefois avec un *s* paragogique : *hasle* (du flamand hael), *pasle* (du lat. pallidus), *prescher* (prædicare), resne (*retina*, subst. de *retinere*, it. *redina*), *blasphesme* (blasphemare), *blesme* (scand. blâmi), *rosle* (rotulus), *trosne* (thronus), *fluste* (formé du lat. flatuere), *traistre* (traditor), *traisner* (de train), *paesle* (patella). Dans les autres mots, l'accent circonflexe n'indique que l'allongement de la voyelle si toutefois cette voyelle est tonique : car, si elle ne l'est pas, elle reste brève, malgré l'accent circonflexe, par ex. *câlin*, *bêler*, *frôler*, etc.

IV. L'hiatus.

§ 51

1. On appelle *hiatus* la rencontre de deux sons-voyelles dans deux syllabes consécutives, soit dans le même mot, par ex. *t*ua, soit dans deux mots qui se suivent immédiatement, par ex. *t*u a*s*.

Il n'y a pas d'hiatus lorsque les voyelles qui se suivent appartiennent à une seule syllabe et n'expriment qu'un son simple, comme *ai* dans ai*de*, ou deux sons distincts, mais prononcés en une seule émission de voix (diphtongues), comme *io* dans *f*io*le* (§ 46).

2. Dans l'intérieur des mots, l'hiatus n'est toléré que lorsque la première voyelle, qui n'a jamais l'accent tonique, est l'une des voix constantes *i*, *u*, *ou*, ce qui se présente surtout dans la liaison des flexions ou des suffixes au radical, par ex. *ni-er*, *sci-ure*, *tu-a*, *ru-elle*, *éblou-i*, *escou-ade*. L'hiatus est encore toléré avec le *e* atone, comme dans *cré-er*, *pé-age*, *gé-ant*, *né-ant*, *sé-ant*, *cé-ans*, *obé-ir*, etc.; mais dans la combinaison de voyelles *e-au*, le *e* ne se prononçant plus, l'hiatus est détruit, par ex. *heaume*, *épeautre*, *peau*, *chapeau*, etc., excepté dans *flé-au*, *pré-au*, où le *e* est devenu sonore par le changement en *é*.

Pour éviter l'hiatus, la langue française a employé différents moyens que nous avons étudiés (§ 28). Parmi ces moyens, il en est un dont la langue moderne fait un usage continuel, c'est l'intercalation de *y*, qui a lieu à chaque instant et presque involontairement; c'est ainsi que, dans *pli-er*, *ni-er*, l'hiatus est détruit par l'intercalation d'un *y* qui n'est point dans l'écriture, mais qui se fait entendre dans la prononciation : *pli*-yer, *ni*-yer.

3. Dans la dérivation, si un mot primitif est terminé par une *voyelle* et que le suffixe commence également par une *voyelle*, il en résulte un hiatus que l'on évite le plus souvent en intercalant l'une des consonnes **t, s, l, v** : *bijoutier*, *oison*, *arbrisseau*, *fourmilière*, *enjoliver*. Après un *e* muet, on intercale aussi **r** : *moucheron*; mais le plus souvent on supprime le **e** : *poule, poul-et;* toutefois, après *g*, *e* subsiste comme lettre servile : *orgeat* de *orge;* après *c*, on le remplace par la cédille : *façade* de *face.*

La finale *eau* des substantifs et de quelques adjectifs retourne à la forme primitive *el* ou *il*, par ex. *martelet* de *marteau* (autrefois *martel*), *batelier* de *bateau* (*batel*), *oisillon* de *oiseau.* De même le *u* de *fou*, *mou*, retourne au *l* étymologique : *folle, folie; molle, mollesse.*

La voyelle *i* devient *y* consonne devant une voyelle sonore : *voie, voyage; balai, balayer.* Réciproquement, *y* se change en *i* quand il n'est pas suivi d'une voyelle sonore : *essayer*, j'*essaie*, l'*essai*.

4. Si un mot terminé par une *voyelle* est suivi d'un autre mot commençant également par une *voyelle*, il se produit un hiatus que la langue traite différemment, selon que le premier son est un *e* muet ou une voyelle sonore.

a) Dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque le premier mot est terminé par un **e** muet, cette voyelle s'élide, et la consonne qui précède se lie à la voyelle initiale du mot suivant ; mais la voyelle élidée dans la prononciation ne l'est pas dans l'écriture, sauf dans quelques monosyllabes où le *e* est remplacé par un signe particulier appelé *apostrophe* : **l'***ami* = **le** *ami*, **j'***aime* = **je** *aime;* ailleurs, l'élision existe sans qu'elle soit marquée dans l'écriture : *quelque autre, entre eux* (= *quelqu'autre, entr'eux*).

b) Quand la voyelle finale du premier mot n'est pas un **e** muet, l'hiatus est toléré, du moins en prose : *vrai ami;* mais on l'évite dans certains mots de diverses manières : **l'***âme* pour *la âme*, **son** *âme* pour **sa** *âme*, *a-***t***-il*, *vas-y*, *nouvel ami.*

5. Le *e* muet est remplacé par une apostrophe :

a) Dans les monosyllabes *le*, *je*, *me*, *te*, *se*, *ce*, *que*, *ne*, *de* : **l'***ami*, **j'***honore*, *il* **m'***aime*, *je* **t'***avertis*, *il* **s'***amuse*, **c'***est juste*, **qu'***il parte*, *il* **n'***écrit pas*, *il est saisi* **d'***effroi.*

b) Dans quelques polysyllabes composés de *que*, savoir : *jusque*, devant toute voyelle : **jusqu'***en Suisse;* — *quoique, lorsque, puisque, parce que, tandis que*, quand ils sont suivis d'un des mots *il, elle, on, un* : **quoiqu'***il*, **lorsqu'***on*, **puisqu'***il*, **parce qu'***une faute;* — *quelque, presque*, ainsi que *entre*, dans les mots compo-

sés : quelqu'*un*, presqu'*île*, entr'*acte*. Hors ces cas, le *e* des mots *quoique*, *lorsque*, etc., ne s'élide pas : *quoique étranger*, *lorsque André*, *quelque autre*, *un habit presque usé*, *entre eux*, *entre autres*, etc.

La voyelle finale des monosyllabes *la* et *si* s'élide comme le *e* muet, mais le *i* de *si* ne s'élide que devant *il* : l'*âme*, *je* l'*ai vue*, s'*il pleut*.

Il n'y a élision ni dans la prononciation ni dans l'écriture :

1° Devant les mots *onze*, *onzième*, *ouate*, *oui* : *le onze*, *le onzième du mois*, *au onzième siècle*, *les élèves de onze à douze ans*, *il n'en faut que onze*, *acheter de la ouate*, *le oui et le non*; on dira de même : dans *sa* (et non pas *son*) *onzième année*, *il a dit ce* (et non pas *cet*) *oui à regret*.

2° Devant *un*, lorsqu'il s'agit du chiffre : *le un et le deux*, *le un est effacé*; de même : *ce un est mal fait*.

3° Devant les noms des voyelles : *le a*, *le ou*.

4° Devant les mots étrangers : *yacht*, *yatagan*, *yole*, *yucca*, dans lesquels *y* est une véritable consonne ; *un coup de yatagan*, *le yucca est une plante exotique*; de même : *sa yole fut submergée*; mais dans *yeux*, le *y*, quoiqu'il soit consonne, n'empêche pas l'élision : *un mal* d'*yeux*.

Article III. — Des consonnes.

I. Consonnes simples.

A. Liquides.

§ 52

1. Les liquides R, L, N, M, quand elles se prononcent, ont toujours le même son.

R vient du latin *r* : *sœur* de *soror*, quelquefois de *l* ou de *n* : *titre* de *titulus*, *diacre* de *diaconus*. — *L* provient de *l* latin : *lettre* de *littera*, et quelquefois d'un *r* ou d'un *n* : *autel* de *altare*, *licorne* de *unicornis*. — *N* vient de *n* latin : *ruine* de *ruina*, et quelquefois d'un *m* ou d'un *l* : *singe* de *simius*, *niveau* de *libella*. — *M* provient de *m* latin : *mer* de *mare*, ou de *n* : *charme* de *carpinus*. (§ 23).

2. Les deux liquides *l* et *n* peuvent se *mouiller*, c'est-à-dire être suivies immédiatement du son *y*. Le *l* ou *n* mouillé ne peut être que médial ou final.

a) L mouillé se rend : à la médiale par *ill* : *ja*-**ill**-*ir*, ou *ll* après *i* : *pi*-**ll**-*er*, *papi*-**ll**-*e*, *cui*-**ll**-*er*, *basti*-**ll**-*e*, et à la finale par *il* : *ba*-**il**, *conse*-**il**, et simplement *l* après *i* : *avri*-**l**, *babi*-**l**, *ci*-**l**, *feni*-**l**, *grési*-**l**, *mi*-**l** (plante), *péri*-**l**, qui sont les seuls mots où *l* soit mouillé dans cette position : encore quelques-uns pro-

noncent-ils *avril* et *babil* sans mouiller le *l*. — La règle suivante d'orthographe est sans exception : le *l* mouillé terminant un substantif masculin se rend par *il* (ou *l* après *i*) : *trava*-**il**, *péri*-**l**; partout ailleurs *l* mouillé final s'écrit *ille* ou *lle* : *il trava*-**ille**, *pa*-**ille**, *il pi*-**lle**.

Ainsi, après la voyelle *i*, le *l* mouillé ne se reconnaît qu'au redoublement : *piller;* mais souvent ce redoublement est purement étymologique et la consonne n'est point mouillée, c'est ce qui a lieu dans les mots commençant par *il*, comme *illustre*, et dans *calville*, *capillaire*, *codicille*, *distiller*, *fibrille*, *instiller*, *mille*, *myrtil* ou *myrtille*, *osciller*, *pupille*, *pusillanime*, *sibylle*, *titiller*, *tranquille*, *vaciller*, *ville*. — On dit également *campanile* et *campanille* avec *l* mouillé; *imbécile* donne *imbécillité* avec *l* non mouillé. — *Camille*, *Castille* ont le *l* mouillé.

Le *l* mouillé se rend par *ll* sans *i* dans les noms propres *Cu*ll*y*, *Su*ll*y*, *Vu*ll*y*.

Le *l* mouillé provient : 1° de *l* suivi d'un *i* atone = *y*: *feu*ille de *folium*, ou même de *l* ou *ll* pur : *sa*ill*ir* de *salire*, *fa*ill*ir* de *fallere ;* 2° de l'adoucissement d'une gutturale : *ca*ill*er* de *coag(u)lare*, *ore*ille de *auric(u)la*, *cuiller* de *co*ch*lear* (§§ 33, 38). Le *i* né du *c* ou du *g* est resté en français devant *l* comme lettre servile pour marquer que *l* est mouillé, tandis que l'italien rend ce son par *gli*, procédé que le français a suivi en partie pour le *n* mouillé. De là il résulte que *cuiller* doit se prononcer *cu-ill-er*, le *i* étant ici non pas une voyelle, mais un *y* né de *c (ch)* et servant uniquement à mouiller le *l* (1).

b) N mouillé se rend toujours par *gn* : *vi*gn*oble*, *inco*gn*ito*, *impré*gn*er*, *impré*gn*ation*, (si *g* se prononçait, l'accent sur le *e* qui précède serait de trop), etc.

Il y a un certain nombre de mots modernes, tirés du grec et du latin, dans lesquels le *g* a conservé le son qui lui est propre et termine la syllabe : *agnat*, *agnus*, *agnation*, *cognat*, *cognation*, *cognitif*, *cognition*, *diagnostic*, *géognosie*, *igné*, *ignicole*, *ignition*, *ignescent*, *ignivore*, *inexpugnable*, *magnat*, *magnificat*, *récognitif*, *regnicole*, *stagnant*, *stagnation*. — Dans *signet* et les noms propres *Regnard*, *Regnault*, *Compiègne*, *Clugny*, le *g* est complètement nul.

Le *n* mouillé provient : 1° de *gn* latin : *a*gn*eau* de *a*gn*ellus ;* 2° ordinairement de *n* suivi d'un *i* atone = *y : cigo*gn*e* de *ciconia ;* ou même d'un *n* pur : *gro*gn*er* de *grunire* (§§ 33, 38).

---

(1) Sous le rapport purement phonétique, la consonne *l* est mouillée toutes les fois qu'elle est suivie pour le son d'un *i* consonne ; ainsi dans *lieu*, *pilier*, il y a un *l* mouillé, aussi bien que dans *paille*, *piller*. Mais *i* mouillant un *l* ne s'écrira après cette consonne que quand elle sera initiale, comme dans *lieu*, *pieu*, ou que *i* appartiendra à un suffixe, comme dans *pil-ier*, *échal-ier*. La même règle peut s'appliquer à *i* mouillant la consonne *n* : *panier*, *genièvre*. M. A. Darmsteter (*Revue critique*, 1876, II, 104) appelle fausse l'analyse de *l* et de *n* mouillés considérés comme un *l* et un *n* simples suivis d'un *y*. En réalité, dit-il, le *l* et le *n* mouillés sont des consonnes simples déterminées par la double position simultanée de la langue contre le palais et contre les alvéoles (*n* mouillé) ou contre les dents machelières (*l* mouillé) supérieures.

B. Spirantes.

§ 53

1. Quoique la lettre H ne représente plus aucun son en français, on distingue encore un *h* dit *aspiré*, comme dans **h***otte*, et un *h muet*, comme dans **h***ôte*. Le *h* aspiré a pour effet de sauver l'hiatus : *le héros*, *la honte* ([1]), tandis que le *h* muet n'empêche pas l'élision : *l'héroïne*.

Le *h* peut être initial, médial ou final :

a) Au *commencement* des mots, *h* est surtout aspiré devant les voyelles *a*, *o*, *u*. Il y a environ 340 mots qui commençent par *h* aspiré, savoir : 170 par *ha*, 120 par *ho* et *hu*, et seulement 50 par *he*, *hi* : **h***ache*, **h***aricot*, **h***onte*, **h***être* **h***éros*, **h***ibou*.

Il est muet principalement dans les mots dérivés du latin qui ont conservé ou ajouté un *h* initial comme : **h***abileté*, **h***eure*, **h***omme*, **h***uis*. **h***uître*, **h***uile* ; sont exceptés *harpie*, *hennir*, *héros*, *haut*, *hérisson*, *huit*, *hurler*, *huppe*, *houlette* (§ 34). Les dérivés de **h***éros* ont le *h* muet : **h***éroïne*. **h***éroïque*, **h***éroïsme*. Il est aspiré dans **h***uit*, **h***uitième*, mais muet dans *dix*-**h***uit*, *dix*-**h***uitième*. Il est aspiré dans les mots d'origine germanique ou autre, comme **h***areng*, **h***avre*, **H***ollande*, **H***ongrie* (mais on dit en rendant le *h* muet : *fromage d'Hollande*, *eau de la reine d'Hongrie*), ainsi que dans les interjections : **h***a*, **h***aïe*, **h***é*, **h***em*, **h***o*, **h***om*.

b) Dans l'intérieur des mots, *h* est étymologique : *a***h***urir*, *co***h***orte*, *ex***h***orter*, *pré***h***ension*, ou il a été intercalé entre deux voyelles pour les faire prononcer séparément: *tra***h***ison*, *enva***h***ir*, *ca***h***ier*.

Si un mot commençant par *h* muet ou aspiré entre en composition avec un préfixe, la prononciation de *h* est réglée comme suit :

1° Après une consonne, *h* est toujours muet: *ab***h***orrer*, *ad***h***érer*, *dés***h***ériter*, *ex***h***aler*, *ex***h***ausser*, *ex***h***umer*, *in***h***érent*, *in***h***umain*, *r***h***abiller*, *sur***h***ausser*, etc. Après *en* toutefois, *h* est aspiré ou muet comme dans le mot simple; il est donc aspiré dans *en***h***ardir*, à cause de *hardi*, et muet dans *en***h***erber*, à cause de *herbe*.

2° Après une voyelle, *h* est toujours aspiré, lors même qu'il ne l'est point dans le mot simple : *a***h***eurter*, *co***h***abiter*, *pro***h***iber*, *ré***h***abiliter*, *sou***h***ait*.

c) H n'est final que dans quelques mots, la plupart interjections, *ah*, *eh*, *oh*, où il rend longue la voyelle qui précède.

Les consonnes composées avec *h* sont *ch* et *ph*, dont il a été parlé, *th* et *rh*, qui sonnent comme *t* et *r* : **th***éâtre*, **rh***éteur*.

2. Dans toutes les langues romanes la spirante latine *j* a perdu sa prononciation primitive; mais, sauf en italien, l'ancien signe s'est conservé avec son nouveau son, qui, en fran-

(1) Selon Littré, le *h* aspiré doit réellement se faire entendre. Voici ce qu'il dit : « Aujourd'hui, surtout à Paris, beaucoup n'aspirent pas le *h* et se contentent de marquer l'hiatus : *le éros*, *la onte*, etc.; mais dans plusieurs provinces, la Normandie entre autres, l'aspiration est très nettement conservée, et cela vaut mieux. » (*Dictionnaire*, à la lettre *h*).

çais, est celui de la chuintante douce : *jamais*. Le *j* ne pouvait donc plus servir à marquer le *j* primitif; c'est pourquoi on a choisi la lettre Y dont la forme ressemble à celle du *j* et qui a l'avantage de n'avoir aucun autre emploi.

Le *y* français, qu'on appelle souvent *i* consonne, a le même son que le *j* allemand ou italien et le *y* espagnol. Il ne faut pas le confondre avec le *y* qui se trouve dans les mots dérivés du grec, où cette lettre est une voyelle qui sonne comme *i* : *style*, *hymne*, *dryade*. Le *y* grec a été remplacé par *i* dans quelques mots, comme *abîme*, *amidon*, *anévrisme*, *asile*, *chimie*, *cristal*, etc.

Tandis que *y* grec ne se présente qu'après une consonne, le *y* français commence toujours la syllabe, c'est-à-dire qu'il est toujours suivi d'une voyelle avec laquelle il forme une syllabe : *ba-yer*, *mo-yen*; les mots *pays*, *paysan* ne sont pas une exception : l'ancien français avait *pais*, *paisan* (= *païs*, *païsan*); plus tard on intercala un *y* pour éviter l'hiatus : *payis*, *payisan*, et enfin *i* a disparu. Nous prononçons *pai-i*, *pai-isan*, autrefois on disait *pa-ï*, ou plutôt *pa-yi*.

Le *y* français est toujours suivi d'une voyelle avec laquelle il forme une syllabe; sauf dans **y***eux* (1), il ne se présente qu'au milieu des mots : *ba*-**yer**, *mo*-**yen**, *tu*-**yau**. Sa prononciation actuelle dépend non seulement de la voyelle qui le précède, mais encore de celle qui suit.

a) Après les voyelles *o*, *u*, le *y* a conservé le son simple qu'il avait autrefois et l'on prononce encore *abo*-**yer**, *jo*-**yau**, *fu*-**yard**, c'est du moins l'opinion de Littré. Il en est de même après *e* : *grasse*-**yer**.

b) Après la voyelle *a*, *y* a la valeur de deux *i* dont le premier se combine avec *a* de manière à former le son *é*, tandis que le second est un *i* consonne (*y*) qui commence une nouvelle syllabe : ainsi *payer* se prononce aujourd'hui *pai-yer*, tandis qu'autrefois il sonnait ainsi *pa-ier* (*pa-yer*); de même *abbaye* se prononce *abbai-i*.

Mais cette prononciation moderne n'a pas atteint les noms propres, comme *Bayonne*, *Bayard*, *Biscaye*, *Blaye*, *Cayenne*, *La Fayette*, *Mayence*, *Mayenne*, *Payerne*, etc.; il en est de même de quelques verbes et noms communs, comme *bayer*, *brayette*, *mayonnaise*, etc. Les mots *ayeul*, *bayonnette*, *fayence*, *glayeul*, *payen*, ont gardé leur ancienne prononciation, mais *y* a été remplacé dans l'orthographe actuelle par un *i* surmonté du signe appelé tréma : *aïeul*, *païen*, etc.

---

(1) Dans *yeuse*, *y* est voyelle et n'empêche pas l'élision ; on prononce *l'i-euze*.

c) Devant un *e* muet, *y* précédé d'une des voyelles *a*, *o*, *u*, perd son articulation, et l'orthographe actuelle le remplace ordinairement par *i*, comme dans *plaie*, *que je traie*, *joie*, *j'appuie*, etc.; sont toujours exceptés les noms propres, qui ont gardé l'orthographe et la prononciation ancienne : *Biscaye*, *Blaye*, etc. Toutefois les verbes en *ayer* ou *eyer* prennent indifféremment *y* ou *i* devant un *e* muet : *je paye* ou *paie*, *je payerai* ou *paierai*; *tu balayes* ou *balaies*, *tu balayeras* ou *balaieras*, *je grasseye* ou *grasseie*; de même *que j'asseye* ou *asseie*, etc.

Ainsi, dans les mots dont nous venons de parler, les trois lettres *y*, *ï* et *i*, quoique se prononçant aujourd'hui différemment, reconnaissent la même origine : *payer*, *païen*, *raie*.

Comme dans les mots *loi*, *roi*, *joie*, *soie*, *voie*, le *o* forme diphtongue avec *i*, l'usage actuel conserve cette prononciation dans les dérivés : *loyal*, *royal*, *joyeux*, *soyeux*, *voyage*, où *y* a la valeur de deux *i*, ou plus exactement de *iy* : *loi-yal*.

Le *y* français reconnaît plusieurs origines :

1° Dans certains mots où *d* était suivi d'une combinaison de voyelles commençant par *i*, le *d* a été supprimé et *i* est devenu *y* : rayer de *radiare*, moyen de *medium*, glaïeul de *gladiolus*, rayon de *radiolus*, joye, d'où joie de *gaudium*.

2° Le *y* est quelquefois une consonne intercalaire : *a(v)olus* ayeul ou aïeul (§ 23).

3° Mais le plus souvent, le *y* provient de l'adoucissement de *g* ou *c* médial : payer de *pagare*, payen ou païen de *paganus*, playe ou plaie de *plaga*, loyal (it. leale, esp. pg. leal, prov. leial) de *legalis*, voyelle de *vocalis*, doyen de *decanus*, noyer de *necare*, employer de *implicare*, foyer (prov. fogal) de *focarium* (de *focus*), noyau (prov. nogalh) de *nucalis* (§ 35).

3. Le son de la chuintante *forte* se rend toujours en français, par CH : ch*amp*, ch*ien*, *per*ch*e*.

Le *ch* français ne se présente jamais que devant les voyelles. Il ne faut pas le confondre avec le *ch* des mots de formation savante que l'on trouve devant une consonne aussi bien que devant une voyelle. Ce *ch*, d'origine grecque, est resté guttural avec le son du *c* devant toute consonne ainsi que devant les voyelles *a*, *o*, *u* : *chlore*, *chrême*, *technologie*, *chaos*, *écho*, *catéchumène*; mais, devant *e*, *i* ou *y*, il s'est le plus souvent éloigné de sa prononciation originelle pour prendre celle du *ch* français : *archevêque*, *archiprêtre*, *architecte*, *archiduc*, *chimie*, *chirurgien*, *chérubin*, *patriarche*, *Achéron*, *Joachim*, etc.; cependant *orchestre*, *archiépiscopal*, *archéologie*, *chiromancie*, *chiragre*, *chirologie* et d'autres mots peu usités dans le langage ordinaire se prononcent avec le *ch* guttural.

Le *ch* français est né du *c* latin placé devant *a* : ch*ien* de c*anis*, ch*eveu* de c*apillus*, ch*eval* de c*aballus*, ch*artre* de c*arcer*, ch*oux* de c*aulis*, ch*ose* de c*ausa*, *cou*ch*er* de *collo*c*care*, *per*ch*e* de *perti*c*a* (§ 35). *Ch* provient aussi de *x* : *lâ*ch*e* de *la*x*us* (§ 38 b); de *ct* : *flé*ch*ir* de *fle*ct*ere* (§ 38 c); de *ci* : ch*i*ch*e* de c*i*c*er*; de *qu* : ch*acun* de qu*isque unus* (§ 35); de *i (e)* atone devant une autre voyelle ; *ro*ch*e* de *rupea* (§ 28).

4. La lettre J marque en français le son de la chuintante faible; mais elle ne se présente en général que devant les voyelles *a*, *o*, *u*, surtout au commencement des mots : *jalon, joug, jurer*.

La chuintante douce se rend :

a) Devant *a*, *o*, *u* : 1° par *j*, au commencement des mots, comme dans : *jalon*, *joli*, *jurer*, etc., et dans les composés : *adjoindre*, *con-juguer*, *en-jamber*, *en-jôler*, *béjaune* (bec jaune), etc., à l'exception des mots *geôle*, *geôlier*, *Georges*, et 2° par *ge* partout ailleurs : *il jugea*, *badigeon*, *gageure*, sauf dans les mots suivants qui sont les seuls où le *j* soit médial devant *a*, *o*, *u* : *acajou*, *benjoin*, *bijon*, *bijou*, *donjon*, *goujat* *goujon*, *joujou*, *jujube*, *marjolet*, *marjolaine*, *mijaurée*, *mijoter*, *majuscule*, *major*, *sapajou* et leurs dérivés.

b) Devant *e* et *i*, par *g*, sauf dans les mots suivants où *j* se trouve devant un *e* : *je*, *jeter*, *jet*, *objet*, *subjet*, *jeton*, *jeudi*, *jeu*, *jeune*, *jeunesse*, *jeûner*, *déjeuner*, *Jérémie*, *jérémiade*, *Jésus*, *jésuite*, *jésuitisme*, *majeure*, *majesté*, *majestueux*, *Jean* et quelquesautres noms propres.

Le *j* français provient ; 1° de *j* latin : j*eune* de j*uvenis* (§ 34); 2° de *g* devant *a* : j*ambe* de g*amba* (§ 35) ; 3° d'un *i* initial ou médial suivi d'une voyelle et devenu consonne ; j*our* de *diurnus*, *gou*j*on* de *gobi*o*nem* (§ 28).

5. La lettre S est le signe propre à la spirante linguale ; elle peut être faible ou forte. Elle n'est faible ou douce que quand elle se trouve placée entre deux voyelles : *rai*s*in* ; partout ailleurs elle est forte ou dure, ainsi qu'entre deux voyelles lorsqu'elle est redoublée : s*avoir*, *ver*s*er*, *cla*ss*e*. (cf. § 55).

Si un mot commence par *s*, cette consonne reste forte dans les composés, lors même qu'elle se trouve entre deux voyelles, comme dans les mots *anti*s*ocial*, *contre*s*ens*, *contre*s*igner*, *dé*s*uétude*, *entre*s*ol*, *havre*s*ac*, *para*s*ol*, *tourne*s*ol*, *in*s*uffisant*, *pré*s*éance*, *pré*s*upposer*, *poly*s*yllabe*, *mono*s*yllabe*, *vrai*s*emblance*, *Le*s*ueur*, *Le*s*age*, *De*s*aix*.

La sifflante faible se rend par *s* : *rai*s*on*, et exceptionnellement par *z* : z*èle*. — La sifflante forte se rend : 1° devant une consonne, par *s* : *pe*s*te*, et devant *a*, *o*, *u*, par *s* (ss) : *per*s*an*, s*ol*, *bo*ss*e*, et par *ç*, lorsque dans un mot de la même famille on trouve un *c* ou un *t* à la même place : *for*ç*at* et *for*c*er*, *poin*ç*on* et *poin*t*e* ; — 2° devant *e* et *i* par *s* ou par *c* et exceptionnellement par *t* : s*iècle*, c*iel*, *na*t*ion* ; c'est l'étymologie qui en décide, mais, sans recourir au latin, on peut remarquer qu'on rend par *c* le son *s* lorsque dans un primitif ou dérivé on trouve un *c* *(qu*, *x)* ou un *t* à la même place : *physi*c*ien* et *physi*qu*e*, *sor*c*ier* et *sor*t, *sacer-*

doce et *sacerdotal*. De même on se sert de *s*, lorsque dans un mot de la même famille on trouve un *s* ou un *d* à la même place : *conserver* et *réserver* ; *consister* et *résister* ; *conseil* et *consulter* ; *penser* et *peser* ; *immense* et *mesure* ; *précurseur* et *cours* ; *persécuteur* et *poursuivre* ; *réponse* et *répondre*.

S dur vient de *s* latin initial : *sol* de *solum* (§ 34). — *S* doux vient de *s* latin médial : *maison* de *mansionem* (§ 34), ou de *t* suivi des voyelles combinées *ia*, *ie*, *io*, *iu* : *poison* de *potionem* (§ 28), ou de *c* doux : *plaisir* de *placere* (§ 35). — Le *s* redoublé provient de *x* latin : *essaim* de *examen*, ou de *ss* : *casser* de *quassare* (§ 38).

6. Le Z n'est point la faible de *s*; mais là où cette lettre se présente, elle sonne en effet comme *s* doux : *gaze*.

Le son de la sifflante faible ne se rend qu'exceptionnellement par *z*, savoir : 1° à l'initiale, et alors le *z* est nécessaire et ne pourrait être remplacé par le *s*, qui n'est doux que placé entre deux voyelles : *zèle*, *zéphir*, etc. ; 2° à la médiale, et dans ce cas, quand il est placé entre deux voyelles, le *z* pourrait se remplacer sans inconvénient par un *s* simple, et c'est ce qui a lieu en effet dans quelques mots. Voici les principaux mots dans lesquels entre un *z* médial : *alezan*, *alèze*, *amazone*, *apozème*, *azur*, *azimut*, *azerole*, *azyme*, *azote*, *azi* ou *azy*, *bazar*, *bézoard*, *bizarre*, *bonze*, *bronze*, *canezou*, *colza*, *dizaine*, *donzelle*, *épizootie*, *douze*, *gaze*, *gazelle*, *gazette*, *gazouiller*, *horizon*, *lazaret*, *lézard*, *lazzi*, *luzerne*, *mazette*, *mélèze*, *ozone*, *onze*, *quatorze*, *quinze*, *suzerain*, *seize*, *syzygie*, *treize*, *trapèze*, *trézeau*, *vizir*.

Le *z* *initial* ne se trouve que dans quelques mots empruntés au grec ou aux langues étrangères : *zèle*, *zéro*, *zibeline*, *zéphyr*, *zizanie*. — Le *z* *médial* se trouve non seulement dans les mots d'origine savante ou étrangère, mais encore dans les mots purement français, et alors il vient d'un *c* doux : *lézard* de *lacerta*, *onze* de *undecim* (§ 35). — Le *z* *final* vient de *t-s* (§ 38c) ou de *s* latin (§ 34) : *aimez* de *amatis*, *assez* de *adsatis*, *nez* de *nasus* ; il a remplacé le *s* de l'ancien français : on écrivait autrefois *vous aimés*, *assés*.

7. La lettre X représente aujourd'hui la combinaison de la sifflante *s* avec la muette gutturale faible ou forte (*gs* ou *cs*), comme dans *sexe*, *exil* ; ne sont exceptés que quelques mots où *x* a conservé le son simple du *s* qu'il avait autrefois, soit dur dans *six*, *dix* (v. § 56), *soixante*, et les noms propres français *Aix*, *Auxerre*, *Auxonne*, *Bruxelles*, *Luxeuil*, soit doux dans *deuxième*, *sixième* et *dixième*.

Cette lettre n'est initiale que dans quelques mots savants tirés du grec, où elle sonne *cs* : *xylon*, excepté dans les noms propres *Xavier*, *Xénophon*, *Xerxès*, dont le *x* est devenu doux. — Dans l'intérieur des mots, *x* sonne en général *cs* : *sexe*, *excuser*, *excrément*, *expliquer* ; il a le son *gs* dans le préfixe *ex*, lorsqu'il est suivi d'une voyelle ou de *h*, comme dans *inexorable*, *exhiber*. Si *x* médial est suivi d'un *c* lingual (= *s*), le son *s* ne se fait entendre qu'une seule fois : *exciter* (= *ecciter* ou *ecsiter*). — Le *x* n'est *final* que dans quelques mots où il vient de *x* latin : *six* de *sex* (§ 38c), de *s* : *deux* de *duos* (§ 34), ou de *c* : *dix* de *decem* (§ 35).

8. Les labiales F et V conservent toujours le son qui leur est propre. Le son *f* s'écrit quelquefois *ph* par raison d'étymologie : *phare, physique.*

F vient de *f* ou *ph* : *faux* de *falcem*, *faisan* de *phasianus;* à la fin des mots, de *v* : *œuf* de *ovum*, et quelquefois de *p* : *chef* de *caput.* — *V* initial vient de *v* : *vin* de *vinum ; v* médial, de *p* : *cheveu* de *capillus*, ou de *b* : *fève* de *faba*, ou de *v* : *avoine* de *avena* (§§ 34, 35).

Ph a été remplacé par *f* dans : *faisan* (autrefois *phaisan*), *fanal, fantaisie, fantôme, faséole, fée, fiole, flegme, frénésie, greffe, griffon, soufre. Sofa, parafe, fantasmagorie* s'écrivent aussi avec *ph.* On doit distinguer *filtre*, qui a la même origine que *feutre*, du latin *filtrum* dans les textes du moyen âge, et *philtre* (d'amour), qui nous vient du grec et que l'on écrit aussi *filtre.*

C. Muettes ou explosives.

§ 54

1. Les muettes *c* et *g* perdent leur son guttural devant les voyelles *i* et *e*, et *c* prend le son sifflant de *s* dur : *ceci*, et *g* le son chuintant de *j* français : *gingembre.*

Devant *a, o, u,* on donne à *c* et à *g* le son de la sifflante ou de la chuintante en ajoutant au *g* un *e* nul, appelé lettre *servile : gageure*, ou en plaçant sous le *c* le signe appelé *cédille;* on mit d'abord un *z* après *c : faczon*, puis on le souscrivit au *c : façon.* — Par le procédé inverse, on maintient au *g* et au *c* le son guttural devant *i* et *e* en faisant suivre la consonne d'un *u* servile: *orgue, gueule;* mais alors *cu* devient presque toujours *qu : anguille, coquille, queue.*

On distingue ainsi le *c* en *c* guttural et *c* sifflant, et le *g* en *g* guttural et *g* chuintant.

2. Le son propre du C est celui de la gutturale forte : *car, crosse, bac;* dans *second*, il sonne comme *g.* Mais devant *i* et *e*, le *c* est toujours sifflant : *ceci.*

C guttural provient toujours de *c (cc)* devant *o, u* : *couver* de *cubare*, *cacher* de *coactare, sec* de *siccus;* de *q* dans les mots suivants : *car (quare), caille (quaquila), carré (quadratus), cadrature* (d'une montre), *cadre (quadrum), cadran (quadrantem), carreau (quadratellum), carrière (quadraria), carême (quadragesima), carillon (quadrilionem), carrefour (quadrifurcum), carnet (quaternetum), cahier (quaternum), casser (quassare), chacun (quisque unus), coter (quotare), comme (quomodo), coi (quietus), crier (quiritare), encan (inquantum), lac (laqueus)* (§ 35).

C sifflant dérive : 1° de *ce, ci : cent* de *centum, ciguë* de *cicuta;* 2° de *qui, que* : *cinq* de *quinque, cercelle* ou *sarcelle* de *querquedula* (§ 35); 3° de *t* suivi d'une combinaison de voyelles dont la première est *i* : *grâce* de *gratia* (§ 28); 4° de *s* : *sauce* de *salsa.*

3. Le son du *c* guttural se rend souvent par la lettre Q, qui a cela de particulier qu'elle est toujours suivie de *u*, sauf dans

coq et *cinq;* mais *qu* se prononce toujours comme *c* : *quel*, *liquéfier*, *qui*, *liquide*, si ce n'est dans environ 160 mots de formation moderne, où il forme une diphtongue avec la voyelle *i*, *e*, *a*, qui suit. Voici les plus usités de ces mots; *équestre*, *équiangle*, *équidifférent*, *équilatéral*, *équitation*, *questeur*, *à quia*, *quinquennal*, *quintuple*, *ubiquiste;* — *adéquat*, *aquarelle*, *aquatique*, *exequatur*, *équateur*, *équation*, *loquace*, *in-quarto*, *quadragénaire*, *quadragésime*, *quadrangulaire*, *quadrature* (d'un cercle), *quadrupède*, *quadruple*, *quanquam* (discours latin), etc. Dans ces mots *u* sonne comme *ou* devant *a*, et comme *u* français devant *e*, *i;* le mot *quinquagésime* offre un exemple des deux prononciations : *cuincouagésime*.

De ce qui précède, il résulte que la gutturale forte *c* se rend par *qu* devant les voyelles *e* et *i* : *queue*, *liquide;* partout ailleurs ce son s'écrit *c*, sauf dans quelques mots où *qu* est en général demandé par l'étymologie, comme *quatre*, *nous pratiquons*, etc.

Qu provient de *qu* latin : qu*inze* de qu*indecim*, qu*itte* de qu*ietus*, qu*el* de qu*alis;* mais il remplace aussi le *c* latin quand il doit représenter le *c* guttural devant les voyelles françaises *i* et *e* : qu*eue* de c*auda*, co*que* de co*ncha*, *fabrique* de *fabrica* (§ 35).

4. Le son propre du G est celui de la gutturale faible : *gazon*, *gond*, *gui*, *grêle*. Mais devant les voyelles *e* et *i*, le *g* prend toujours le son de la chuintante faible : *gêne*, *gilet* (§ 53).

On conserve au *g* devant *e* et *i* le son guttural en le faisant suivre d'un *u* servile, qui peut être étymologique, comme dans *anguille* de *anguilla*, ou purement phonétique, comme dans *fatiguer* de *fatigare*.

Gu suivi d'une voyelle se prononce en général comme *g;* mais *u* se fait entendre devant *e* sonore dans *arguer* et devant *e* muet dans *ciguë* et le féminin des adjectifs en *gu*, où le tréma est employé pour indiquer que le *u* n'est pas une lettre servile et conserve sa valeur de voyelle. *Gu* forme en outre une diphtongue avec la voyelle qui suit : 1° devant *i*, dans les mots *aiguille*, *aiguiser*, *inextinguible*, et dans les noms propres *Guise*, *Guide*, etc.; 2° devant *a*, et alors *u* a le son de *ou*, dans quelques mots modernes, comme *lingual*.

Le *g* guttural dérive : 1° régulièrement de *g* latin devant *o*, *u* : *goutte* de *gutta;* 2° de la forte *c* (*q*) : *gale* de *callus*, *égal* de *æqualis* (§ 35); 3° de *v* latin : *guêpe* de *vespa*, permutation semblable à celle du *w* germanique en *gu* ou *g*, comme dans *guerre* de *werra* (§ 34).

Le *g* chuintant dérive : 1° normalement de *ge*, *gi* : *gémir* de *gemere* (§ 35); 2° de *j* : *gésir* de *jacere* (§ 34); 3° de *i* suivi d'une voyelle : *rage* de *rabies* (§ 28); 4° de *c* ou de *g* suivi de *a* : *geôle* de *carcola*, *géline* de *gallina* (§ 35); 5° de *tc*, *dc* : *sauvage* de *sil-vat(i)cus*, *silvat'cus;* *venger* de *vind(i)care* (§ 38 b).

5. La linguale forte T, quand elle se prononce, conserve en général le son qui lui est propre.

Mais, placé devant une combinaison de voyelles dont la première est *i*, le *t* prend le son de la sifflante dure *s* : *nation*, *martial*, *patience*, *épizootie*, *facétie*, *argutie*, *minutie*, *satiété*, *pétiole*, *gentiane*, *initier*, *balbutier*.

Toutefois le *t* conserve dans cette position le son qui lui est propre :

a) Dans les verbes, quand *i* appartient à la terminaison : nous *portions*, *châtier*, *bâtie*, *sortie*, etc.

On distingue ainsi par la prononciation les verbes *nous acceptions*, *nous attentions*, *nous intentions*, *nous inventions*, *nous objections*, *nous portions*, des substantifs *les acceptions*, *attentions*, *intentions*, *inventions*, *objections*, *portions*.

b) Dans les substantifs dont la finale *tion* est précédée de *s* ou de *x* : *gestion*, *mixtion*.

c) Dans les substantifs dont la finale *tie* est précédée d'une consonne : *partie*, *garantie*, *hostie*, *sacristie*; excepté *inertie*, *ineptie*.

d) Dans les substantifs et adjectifs en *tié* ou *tier* : *amitié*, *moitié*, *pitié*, *entier*, *forestier*.

e) Dans le verbe *s'étioler*.

Devant *ion*, la combinaison *cs* se rend par *x* ou par *ct*. On écrit toujours *ct* après un *n* : *fonction*, *sanction*, ou lorsque dans les mots de la même famille on trouve *ct* ou *t* à la même place : *action* et *acte*, *faction* et *fait*, *facture*, etc.

Th conserve toujours le son du *t* : *apathie*; c'est donc une faute de prononcer *chrestomathie* comme s'il y avait *chrestomacie*.

T vient de *t* latin : *taon* de *tabanus*, *jeter* de *jactare* (§ 35). — *Ti* latin devant une voyelle sonnait *tsi*, de là la prononciation française de *ti* en *si* : *nation* de *nationem*.

6. La linguale faible D conserve toujours le son qui lui est propre.

D vient de *d* latin : *deux* de *duos*, et quelquefois de *t* : *donc* de *tunc* (§ 35).

7. Les labiales P et B conservent toujours le son qui leur est propre : *pain*, *bain*.

P vient de *p* latin : *pain* de *panem*, *cep* de *cippus*. — *B* vient de *b* latin : *bain* de *balneum*, *arbre* de *arbor*, et quelquefois de *p* ou de *v* : *abeille* de *apicula*, *corbeau* de *corvellus* (§§ 35 et 38 a).

II. Consonnes consécutives

§ 55

1. En français, l'euphonie ne permet pas, dans la règle, qu'on fasse entendre deux consonnes de suite, soit dans le même mot, soit dans deux mots qui se suivent ; quand cette rencontre de consonnes a lieu, la première devient ordinairement muette, comme *p* dans *baptême*, *f* dans *neuf livres*. Ces consonnes muettes ont en général disparu dans l'orthographe moderne, sauf à la fin des mots.

On ne doit pas considérer comme des exceptions à la règle les mots dans lesquels une consonne est précédée de *n* ou de *m*, ou suivie de *r* ou de *l*, parce que, dans le premier cas, la lettre *n* ou *m* ne sonne point et ne fait que rendre nasale la voyelle précédente, et que, dans le second cas, le son de la liquide *r* ou *l* se fond avec celui de la consonne qui précède et forme avec elle une consonne composée (§ 14). Ainsi, dans le mot *ancre*, on ne compte qu'une seule consonne, la consonne composée *cr*. Du reste, la règle ne s'applique qu'aux mots de formation populaire, les mots savants ne la respectent pas ; c'est ainsi que le mot latin *captivus* a donné le mot populaire *chétif* en laissant tomber la première consonne *p*, et le mot savant *captif*, où cette première consonne est conservée, contrairement à la règle.

2. Conformément à la règle générale, un mot ne peut *commencer* en français par plus d'une consonne simple ou composée.

Il n'y a d'exception que pour quelques mots modernes commençant par *sc*, *st*, *sp*, comme *scribe, scholastique*, *statue*, *stagnant*, *strict*, *studieux*, *spacieux*, *spécial*, *spirituel*, *spongieux*. Les mots formés régulièrement d'après les lois de l'euphonie prennent un *e* devant ce *s*, qui peut être retranché : *écrire (escrire)*, *école (escole)*, *état*, *étang*, *étroit*, *étude*, *espace*, *espèce* et *épice*, *esprit*, *éponge* (§ 40).

H est la seule consonne nulle qui se trouve au commencement des mots (§ 34).

3. A la *médiale*, il n'y a que le *r* qui puisse être suivi de toute autre consonne simple ou composée : *bercail*, *orgueil*, *porche*, *serge*, *porte*, *perdre*, *verser*, *serpent*, *corbeau*, *parfait*, *corvée*, *merle*, *vernir*, *ferme*. Le *s* se présente aussi dans cette position, mais seulement devant les consonnes fortes : *esclave*, *poste*, *espèce ;* dans beaucoup de mots, le *s* a disparu et a été remplacé par un accent circonflexe, comme *île* pour *isle* (§ 50).

D'autres consonnes, *l*, *c*, *p*, *b*, *d* et *x*, peuvent se trouver dans le même cas; mais cela n'a lieu que dans les mots de formation moderne et seulement devant certaines consonnes: *culture*, *lecteur*, *captif*, *objet*, *adverbe*, *extrême*.

Au milieu des mots, lorsque l'une des deux consonnes consécutives est nulle, c'est toujours la première; sont exceptés les mots *asthme* et *isthme*, où *th* ne sonne pas. Au XVIe siècle, on conservait ces lettres muettes dans l'écriture, mais seulement quand elles terminaient la syllabe: *subjet*, *estable*, *poulmon*, etc. Dans le français moderne, on a suivi en général le principe d'omettre dans le corps des mots toutes les lettres nulles: *sujet*, *étable*, *poumon*; il n'y a d'exceptions que pour le *p* dans: *cheptel*, *baptiser*, *baptême*, *compter*, *dompter*, *exempter* (dans *exemption*, le *p* se fait entendre), *prompte*, *septième*, *sculpter*, et pour le *s* dans les noms propres: *Aisne*, *Beslay*, *Duguesclin*, *Duchesne*, *Duquesne*, *L'Hospital*, *de Maistre*, *le Nostre*, *Nismes*, *Pasquier*, *Rosny*, *Vosges*, excepté *Montesquieu*. La consonne *s* est encore nulle dans: *mesdames*, *lesquels*, *desquels*, *Descartes*, *Despréaux*, *Destouches*, etc., parce qu'elle appartient aux mots *mes*, *les*, *des*, où elle ne se prononce pas.

4. Dans les consonnes doubles, il n'y a que la seconde qui se fasse entendre, la première est nulle; ainsi *affaire* se prononce comme *à faire*. Il faut excepter les muettes *c* et *g* devant *e*, *i*: *accès*, *suggérer*, parce qu'alors le premier *c* ou *g* conserve le son guttural qui lui est propre, tandis que le second *c* prend le son de *s* et le second *g* le son de *j* (1).

Les consonnes doubles se présentent soit au commencement soit au milieu des mots.

a) Au *commencement* des mots, la consonne double est une consonne forte qui provient toujours de la consonne finale d'un préfixe qui s'est assimilée à la consonne initiale du mot simple, par exemple *appauvrir*, de *ad* et *pauvre*.

b) Les consonnes qui se doublent à la *médiale* sont les liquides *l*, *n*, *m*, et les linguales *s*, *t*. Dans la règle, le doublement des consonnes ne devrait avoir lieu que dans l'avant-dernière syllabe accentuée, c'est-à-dire, suivie d'une syllabe muette; tandis que toutes les syllabes atones sont brèves, la pénultième tonique est le plus souvent longue quand elle est suivie d'une consonne simple, comme dans *frêle*, *idiome*, *zone*, *rose*, *date*, et elle devient brève quand elle est suivie d'une consonne redoublée, comme dans *dette*, *pomme*, *couronne*, *rosse*, *datte*

(1) On a vu plus haut (§ 43) ce qu'il faut penser des autres exceptions à cette règle générale posée par l'Académie: « Quand une consonne est redoublée au milieu d'un mot, on n'en prononce ordinairement qu'une seule. » L'Académie dit *doubler* ou *redoubler* la consonne, mais le *doublement* et non le *redoublement* des consonnes.

(§ 19). Mais les exceptions à cette règle abondent, et la pénultième accentuée peut être brève quoique suivie d'une consonne simple, par ex. *parole*, et d'autre part le doublement de la consonne a souvent lieu sans nécessité après une voyelle atone, puisque cette voyelle est toujours brève, de telle sorte que la consonne qui suit ne sert à rien et est une lettre complètement *parasite*, par ex. *honneur, rayonner, baronnie, cantonnier, monnaie, tonner, sommet,* etc. En revanche, après un *e* muet qui doit recevoir l'accent tonique, le doublement de la consonne est nécessaire et produit le même effet qu'un accent grave sur le *e*, comme dans *qu'il vienne, il jette, il appelle,* c'est-à-dire : *viène, jète, appèle* (§ 45).

Lorsqu'une consonne finale qui se prononce est suivie d'un mot qui commence par la même lettre, la prononciation des deux consonnes est toujours de rigueur; et l'inobservation de cette règle pourrait donner lieu à des équivoques. Ainsi on ne prononce pas : *i*l l*e dit* comme *i*l *dit*.

5. Si deux consonnes qui se suivent dans le corps d'un mot sont d'intensité différente, c'est-à-dire, l'une faible et l'autre forte, il y a assimilation incomplète et la faible s'accommode à la forte (§ 21) : o**b***tenir* (prononcez *optenir*), *a***b***stenir (apstenir)*, o**b***server (opserver)*, *pre***s***bytère (prezbytère)* ; quelquefois c'est la première qui s'assimile la seconde : *anec***d***ote (anectote)*.

Après les liquides *n* et *l*, la sifflante *s* a le son faible dans : *Al*s*ace*, *bal*s*amine* et dans la syllabe *trans* suivie d'une voyelle : *tran*s*action*, *tran*s*it*, etc.

6. A la *fin* des mots, les consonnes consécutives se traitent d'une manière particulière soit pour l'orthographe, soit pour la prononciation (v. § 56).

III. Consonnes finales

§ 56

1. Quand le mot est terminé par une *seule* consonne, cette consonne ne peut être qu'une *liquide : me***r**, *se***l**, *bâto***n**, *fai***m**, ou une *muette* ou *spirante forte*, savoir : *c, t, p, f, s,* qui se prononcent ou ne se prononcent pas, selon les cas : *sa***c**, *habi***t**, *ce***p**, *veu***f**, *avi***s**.

En principe, le mot ne peut finir par une douce; c'est pourquoi le *v* latin final devient *f : bov-em* bœuf, et le *i* consonne *i* voyelle : *maj-us* mai. Dans *pied, joug,* le *d* et le *g* devraient être remplacés par *t* et *c*; il n'y a d'ailleurs que fort peu de mots terminés par *g*, il n'y en a point par *b* et un petit nombre par *d : chaud, nœud,* etc.

Le français moderne ne laisse en général subsister la consonne finale muette que quand elle reparaît dans un dérivé. C'est d'après cette règle que l'on écrit

salut, *lait*, à cause des dérivés *salutaire*, *laitière*, tandis que l'on écrit, sans *t*, *vertu* et tous les mots terminés phonétiquement par *é* = *at* latin, comme *bonté* de *bonitatem*, parce que le *t* latin ne se trouve point dans les dérivés; dans les adjectifs et participes passés, la finale est supprimée si elle n'existe pas au féminin, encore qu'elle reparaisse dans les autres dérivés : *nu*, *nue*, malgré *nudité*.

2. Si le mot est terminé par deux consonnes, la première doit être *r*, *n* ou *m*, et la seconde une muette forte ou *s* : *por***t**, *san***s**; c'est la raison pour laquelle il ne peut pas y avoir de doubles lettres finales, ainsi *ferrer* et *fer*, *elle* et *il*, *année* et *an* (§ 38).

Le *d* et quelquefois le *g* et le *b* se présentent d'une manière irrégulière dans un certain nombre de mots : *ron***d**, *gran***d**, *plom***b**, *bour***g**, *étan***g**. Les autres formes irrégulières sont surtout modernes, comme *ra***pt**, *la***ps** (v. n° 5).

Un mot ne peut jamais finir par trois consonnes muettes : ainsi le *t* a disparu dans *tu mens*, au lieu de *tu ments*, à cause de la terminaison *s*, qui ne pouvait être supprimée; *tu prends* est irrégulier, il faudrait *tu prens;* dans *temps*, le *p* doit rester à cause de *tempérer*, *temporiser*, mais le *s* est de trop.

3. Le principe général de l'orthographe française, en ce qui concerne les consonnes finales, est le suivant :

Si un mot doit se terminer, pour l'oreille, par une consonne, on fait suivre cette consonne d'un *e* muet qui la rend sonore : *étu***ve** [1]. Cette règle s'applique à toutes les consonnes, excepté *f*, qui s'écrit presque toujours *f*, et *r* et *l*, qui se rendent des deux manières. Le tableau suivant indique la manière ordinaire et normale d'écrire à la fin des mots le son des consonnes ou articulations de notre langue.

Articulations finales		Lettres	Exemples.
a)	**j**	*ge*	marge.
	ch	*che*	marche.
	v	*ve*	étuve.
	n mouillé	*gne*	cygne.
b)	**b**	*be*	bombe.
	p	*pe*	pompe.
	g	*gue*	rogue.
	c	*que*	rauque.
c)	**d**	*de*	borde (il).
	t	*te*	porte.
	z	*se*	rose.
	»	*(ze)*	(bronze).
	s	*se*, *(sse)*	dense, rosse.
	»	*ce*	force, exercice.
	n	*ne*	âne.
	m	*me*	âme.
d)	**f**	*f*	tuf.
	r	*r*	mer.
	»	*re*	mère.
	l	*l*	sol.
	»	*le*	saule.
	l mouillé	*il*	sommeil.
	»	*ille*	sommeille (il).

(1) En pareil cas le *e* muet n'est pas étymologique, mais paragogique et n'a d'autre fonction que de faire entendre la consonne précédente qui, privée de ce *e* comme voyelle d'appui, serait complètement nulle dans la prononciation (§ 23).

Ce tableau donne lieu aux remarques suivantes :

a) Les consonnes *joug*, *ch*, *r* et *gn* ne se présentent jamais à la fin des mots sans un *e* muet. *Almanach* n'est pas une exception, puisque dans ce mot *ch* est nul.

b) Les consonnes finales *b* et *g*, *p* et *c* ne se trouvent que dans quelques mots et ne se prononcent pas en général, à l'exception du *c*, qui est le plus souvent sonore.

c) Les consonnes *d*, *t* et *s (z, x)* sont très fréquentes à la fin des mots où elles ne sonnent pas en général. Il en est de même du *n* final ; quant au *m*, il est très rare (§ 49).

d) La consonne *r*, qui est la plus fréquente à la fin des mots, ne sonne pas dans les infinitifs en *er* et dans le suffixe *ier*, tandis que partout ailleurs elle se prononce. — Le *l* final est très fréquent, le *f* l'est moins, mais l'une et l'autre consonne se prononcent en général.

4. En ce qui concerne la prononciation actuelle des consonnes finales, il faut distinguer deux cas, selon que la finale est *simple* ou *combinée*.

A. Si le mot est terminé par *une* consonne, cette consonne ne peut être dans la règle qu'une *liquide* ou bien une *spirante* ou *muette* forte :

a) La liquide pure *r* ne se prononçait point dans le vieux français, pas plus que du temps de Racine, où l'on faisait rimer *fier* (adj.) avec *foyer*. L'usage actuel fait sonner le *r* final dans beaucoup de mots : *pai***r**, *fe***r**, *hive***r**, *vapeu***r**, *cuille***r** ou *cuillère*, *o***r**, *pu***r** ; mais *r* est muet dans tous les polysyllabes terminés par le suffixe *ier* ou *er* : *poirier*, *boucher*, ou par la flexion verbale *er* : *aimer*.

b) La finale *l*, précédée de toute autre voyelle que *i*, est toujours sonore : *seu***l**, *vo***l**, *morte***l**, excepté dans les deux mots suivants, où elle ne se prononce pas : *soûl* et *cul* (dans *recul* la finale *l* est sonore). Précédée d'un *i* sonore, la finale *l*, qui n'est pas très fréquente, se prononce avec le son *l* pur : *fi***l**, sauf dans quelques mots, comme *babil*, où elle est mouillée (§ 52) ; elle n'est nulle que dans les mots : *baril*, *chenil*, *coutil*, *fournil*, *fusil*, *gentil*, s., *gentil*, adj., *gril*, *nombril*, *outil*, *persil*, *sourcil*. Précédée d'un *i* servile qui suit une voyelle sonore autre que *i*, la finale *l* se prononce avec et a le son mouillé, comme dans *trava***il**.

c) Les finales *n* et *m* ne se prononcent pas en général, mais elles rendent nasale la voyelle qui précède (§ 49).

d) Les linguales *t* et *s* ou *z (x)*, sont nulles en général : *mât*, *pât*, *fait*, *fret*, *net*, *habit*, *prurit*, *mot*, *soit*, *but* ; *hélas*, *bras*, *cyprès*, *devis*,

jadis, *os*, *sus*, *voix*, *roux*, sauf dans *do***t**, *li***s**, *pa***t**, *a***s**, *vi***s** et *tournevi***s**. *S* final est nul dans les noms propres français : *Chartres*, *Ducis*, *Genlis*, *Nantes*, *Paris*, excepté *Agnès*, *Arras*. Le *z* final est nul dans *riz*, où il est étymologique (du latin *oryza)*; — dans tous les mots où il est mis à la place d'un *s* originaire après *e* sonore : *nez*, *rez;* — et dans les terminaisons verbales *ez* et *iez : chantez*, *chantiez*, ainsi que dans le mot *assez*, où *z* remplace *ts* [1]. *Z* ou *tz* est aussi nul dans les noms propres : *le Forez*, *de Retz*.

e) La gutturale *c*, est ordinairement sonore : *ba***c**, *fra***c**, *be***c**, *pi***c**, *fro***c**, *bou***c**, *du***c**, sauf dans : *cotignac*, *estomac*, *tabac*, *arsenic* (quelques-uns cependant font entendre le *c)*, *cric* (machine), *accroc*, *broc*, *croc*, *escroc*.

f) La labiale *p* est rarement finale et toujours nulle : *drap*, *cep*, *sirop*, *loup*.

g) La labiale *f* est toujours sonore : *bre***f**, *ne***f**, *i***f**, *vi***f**, *soi***f**, *tu***f**, sauf dans *clef*, qui s'écrit aussi *clé*. Le *f* a disparu des mots *bailli*, *apprenti*, qu'on écrivait autrefois avec un *f* final nul : *baillif*, *apprentif*.

Comme on l'a vu plus haut, le mot ne peut finir par une consonne douce; ainsi les consonnes *y*, *v*, *g*, *b*, ne sont jamais finales dans les mots populaires, sauf *g* dans *joug*, où il est muet; la linguale *d* fait exception et se présente à la place de la forte *t* dans un assez grand nombre de mots où elle est toujours muette : *nid*, *chaud*, *pied*, *plaid*, sauf dans *su***d**.

B. Si le mot est terminé par *deux* consonnes, la première ne peut être qu'une des liquides *r*, *n*, *m*, et la seconde une forte. Dans le vieux français, les deux consonnes étaient nulles, et l'on prononçait *mort*, *vers*, sans faire sonner *r* ni la consonne suivante *(t*, *s)*. Aujourd'hui la prononciation se règle comme suit :

a) La première consonne est *r*, toujours sonore; la seconde peut être :

1° Une des linguales *t* et *s*, qui sont toujours nulles : *port*, *vers*, *cours*, *ours*, *mœurs;* dans *gars*, *volontiers*, *Angers*, et quelques autres noms propres, *r* est nul comme *s*. La faible *d* se présente aussi après *r*, mais ne se prononce pas : *bord*, *sourd;* cependant le *d* de *nord* se lie dans *nor***d**-*est* et *nor***d**-*ouest*.

2° La gutturale *c*, qui sonne en général : *ar***c**, *par***c**, *por***c**-*épic*, *tur***c**; elle n'est nulle que dans *marc* (poids), *porc*, *clerc*.

---

(1) C'est pourquoi dans l'ancien français on écrivait non pas *enfans*, *pons*, mais *enfanz*, *ponz*.

excepté dans cette expression proverbiale : *Compter de clerc à maître.* La faible *g* est très rare et toujours nulle : *bourg, faubourg.*

3° La labiale *f*, qui ne se présente que dans *serf,* où elle est toujours sonore, dans *cerf*, où elle est nulle, et dans *nerf*, dont la prononciation varie (v. n° 6).

La combinaison *rn* se présente dans les noms propres *Béarn, Tarn*, où *n* ne se prononce pas.

b) La première consonne est *n* ou *m; n* ne se présente que devant *c*, *g*, *t*, *d* et *s*, et *m* seulement devant *p* et *b*. L'une et l'autre consonne ne se prononcent pas; mais le *n* (*m*) n'empêche point la liaison de la consonne finale qui, partout ailleurs, est nulle. Cette dernière consonne peut être : *t*, *d*, *s*, comme dans *chant*, *pont*, *rond, sans;* — *c* ou *g* : *banc*, *flanc*, *jonc*, *tronc*, *étang*, *hareng*, *long*, *oing*, *poing*, *seing*, *sang;* — *p* ou *b*, seulement dans les mots : *camp*, *champ*, *plomb*, et ses composés *aplomb*, *surplomb*. Il y a quelques mots où la finale se fait entendre, mais dans certains cas seulement, comme *sens*, *cinq*, *donc*, etc., (v. n° 6).

L'orthographe ancienne n'aimait pas l'accumulation des consonnes; c'est au XVIe siècle que, par une recherche pédantesque de l'étymologie, on en a chargé l'écriture; notre orthographe ne s'est pas suffisamment débarrassée de ce qu'a fait en cela le XVIe siècle. Le vieux français écrivait ***les enfans, les pons, les saus, les ners, les cos, les beus***, (*bœus*), et non pas ***les enfants, les ponts, les sauts, les nerfs. les coqs, les bœufs;*** on écrit encore aujourd'hui ***le gens*** et non ***les gents, tous*** et non ***touts.***

Les finales ne se prononçaient point dans le vieux français, et c'est ce dont témoignent encore les dialectes populaires, ainsi que certains mots composés, tels que : ***béjaune*** (bec-jaune), ***chégros*** (chef-gros), ***chef-d'œuvre, faubourg*** (forsbourg), *Neuchâtel* (neuf-châtel), ***pivert*** (pic-vert), etc. La prononciation actuelle n'est pas toujours restée fidèle à ce principe et elle fait sonner les finales, non seulement dans les mots modernes ou étrangers, tels que *déficit*, *club*, *cap*, *blocus*, *éther*, *exil*, *intérim* (v. § 58), mais encore, comme on vient de le voir, dans beaucoup de mots d'origine populaire, où elles étaient nulles autrefois.

5. Il y a des combinaisons irrégulières de consonnes finales, qui sont très rares et se rencontrent surtout dans les mots d'origine savante. Elles se divisent en deux groupes, selon que la seconde consonne est *t* ou *s* : *dire***ct**, *poi***ds**. On doit remarquer que ces doubles consonnes éprouvent en général le même sort, soit qu'elles se prononcent ou ne se fassent point entendre.

a) La dernière consonne est *t;* elle forme les groupes suivants : *ct*, sonore dans *obje***ct**, *dire***ct**, *corre***ct**, *infe***ct**, *intelle***ct**, *compa***ct**, *conta***ct**, *inta***ct**, *ta***ct**, *stri***ct**, nul dans *amict*, *district*, *exact*, dans les mots où il est précédé d'un *n : distinct, instinct, succinct*, et dans ceux où *ct* est précédé de *p*, *aspect*, *circonspect*, *respect*, et *suspect;* — *gt*, nul : *doigt;* — *pt*, sonore dans *conce***pt**, *ra***pt**, et nul après *m : exempt*, *prompt*, *il rompt*; — *st*, sonore dans *e***st**, *oue***st**,

*le*st, *Chri*st, *le zi*st *et le ze*st, *Bre*st, et nul dans *il est*, *test* ou *têt*; — *lt*. sonore : *indu*lt, *ma*lt; dans les noms propres français, *lt* ou *ld* ne sonne pas en général : *Perrault*, *Arnauld*, *Larochefoucault*, *Archambault*, *Regnault*, excepté *Sou*lt. La prononciation de *vingt* et *sept* varie (v. au nº 6).

b) Les groupes ayant *s* pour finale sont : *cs*, *gs*, *ts*, *ds*, *ls*, qui ne se prononcent pas : *lacs*, *legs*, *mets*, *rets*, *puits*, *poids*, *remords*, *fonds*, *pouls*, *fils*; — *ps*, qui est sonore dans *la*ps, *rela*ps, *force*ps, etc., et nul après *r* ou *m*, comme dans *corps*, *temps*, *printemps*; — *bs*, qui est muet dans *Doubs*.

Il faut encore ajouter *lp*, *lc* et *sc*, qui sont toujours sonores : *ca*lp, *ta*lc, *bu*sc, *bru*sc, *fi*sc, *mu*sc.

6. Il est quelques mots dont la prononciation est réglée d'une manière plus particulière par le sens ou la position dans la phrase.

a) Les consonnes finales des noms de nombre *huit*, *sept*, *six*, *dix*, *cinq* et *neuf* se prononcent devant une voyelle ou un *h* muet, ou lorsque ces mots sont employés substantivement ou suivis d'une pause : *hui*t *œufs*, *sep*t *écus*, *si*x *ans*, *cin*q *écoliers*, *neu*f *hommes. Ils étaient hui*t, *sep*t, *si*x, *di*x, *cin*q, *neu*f. *Le hui*t *de trèfle*, *le sep*t *de pique*, *le neu*f *du mois. De l'argent à cin*q *pour cent. Nous étions cin*q *en tout. Quatre et si*x *font di*x. Partout ailleurs ces consonnes ne se prononcent pas : *huit chevaux*, *sept jours*, *six tables. cinq livres*, *ils sont neuf mille*. La finale de *dix* est encore sonore dans les composés : *di*x*-sept*, *di*x*-huit*. Le *t* de *vingt* sonne quand il est suivi d'une voyelle et dans la série de *vingt* à *trente* : *ving*t *ans*, *ving*t*-trois*.

b) Le *s* final de *sens*, *tous*, *plus*, ne sonne que devant une voyelle : *un sen*s *actif*, *tou*s *animaux*, *plu*s *étroit*. On prononce donc : *le sen (s) commun*, *plu (s) de mille*, *tou (s) les hommes*, *tou (s) viendront*, *ils y sont tou*(*s*) (v. Littré, au mot *tout*).

La finale *s* des mots *plus*, *près*, *lors*, *puis*, sonne dans les composés : *plu*s*-que-parfait*, *pui*s*que*, *pre*s*que*, *lor*s*que*.

c) Le *c* de *donc* se fait entendre quand ce mot se trouve devant une voyelle ou qu'il commence ou termine la phrase : *Partez don*c. *Venez don*c *ici. Je pense*, *don*c *je suis*. Partout ailleurs il est nul : *Il est donc mort*.

d) La finale des mots *bœuf*, *nerf*, *œuf*, *chef*, *coq*, *cil*, *Christ*, *lis*, *sieur*, est nulle dans les expressions et mots composés : *bœuf gras*, *bœuf salé*, *nerf de bœuf*, *œuf dur*, *œuf frais*, *chef-d'œuvre*, *coq d'Inde*, *sourcil*, *Antéchrist*, *Jésus-Christ*, *fleur de lis*, *monsieur* (pron. *mo-sieu*). Il en est de même de *c* dans les mots composés

quand une consonne suit : *arc-boutant*, *bec-d'âne*, *béjaune* (= bec-jaune), *pivert* (= pic-vert). Le *c* d'*échec* est sonore : *échec et mat*, *des échecs imprévus*, excepté dans *jeu d'échecs*, *jouer aux échecs*.

Le *f* des mots *bœuf*, *nerf*, *œuf*, est encore nul quand les mots sont employés au pluriel : *les bœufs*, *les nerfs*, *les œufs*.

Si l'on cherche le motif de cette règle, on verra que, provenant sans doute du besoin d'éviter l'accumulation des consonnes, elle se fonde sur le plus antique usage de la langue. En effet, dans les cas pareils, c'est-à-dire quand le mot prend *s*, la vieille langue efface de l'écriture et par conséquent de la prononciation la consonne finale : *le coc*, *li cos*.

7. Les consonnes finales reparaissent le plus souvent dans la flexion et la dérivation des mots ; ainsi le **t** de *fort* se montre de nouveau au féminin *forte* et dans le dérivé *forteresse*. C'est donc par la dérivation que nous apprenons à connaître les consonnes finales qui sont muettes pour l'oreille.

La consonne finale peut subir divers changements, selon que la terminaison de flexion ou de dérivation est une *voyelle* ou une *consonne*.

a) Si la terminaison commence par une *voyelle*, la consonne finale conserve en général le son qui lui est propre ; ainsi le *d*, de *grand*, qui sonne comme *t* dans la liaison, reparaît avec le son qui lui est propre dans le féminin *grande* et les dérivés *grandir*, *grandeur*.

1° Si *g* et *c* ont le son de *j* ou de *s*, on maintient ce son devant *a*, *o*, *u*, au moyen d'un *e* servile, placé après le *g* ou au-dessous du *c* sous la forme de la *cédille* ; c'est ce qui arrive en particulier dans les verbes en *ger* et *cer* : *il mangea*, *nous traçons* (*douceâtre* p. *douçâtre* est une anomalie). En revanche *gu*, *qu*, subsistent dans toute la conjugaison, même devant *a*, *o* : *il naviguait*, *nous fabriquons*. Mais, dans les dérivés, *gu* devient *g*, et *qu* se change le plus souvent en *c* : *navigable*, *fabricant*.

2° Les liquides *n* et *l* se redoublent en général, particulièrement devant un *e* ou après un *e* qui doit rester sonore : *bonne*, *questionner*, *cruelle*, *il appelle*. Les finales *t*, *s* et *r* se redoublent aussi quelquefois : *nette*, *il jette*, *grasse*, *ferrer*.

Les mots *gras*, *gros*, *fer* dérivent du latin *crassus*, *ferrum* ; ils ne s'écrivent pas avec deux *s* ou deux *r*, parce qu'en français le doublement de la consonne ne peut jamais avoir lieu à la fin des mots. C'est pour la même raison qu'on écrit *il* et *an*, malgré *elle* et *année* (§ 56). Mais, en général, les lettres retranchées de cette manière à la fin des mots primitifs reparaissent dans la flexion et dans la dérivation ; par ex. : *grasse*, *année*, *journée*, *fournée*, etc.

3° La consonne finale peut se transformer en une autre consonne. Ainsi *c* devient sifflant avec la cédille : *arc*, *arçon*, ou chuintant : *arc*, *archer* ; *sac*, *sachet*, ou reste guttural : *parc*, *parquer*. Le *q* reste guttural dans les dérivés de *cinq*, se change

en *ch* dans *co*ch*et*, de *coq*, qui a aussi donné *coquet*, et en *c* sifflant dans *musi*ci*en*, de *musique*. *Bour*g, *fon*ds, *pie*d, donnent *bourg*e*ois*, *fon*ci*er*, *pié*te*r*.

Assez souvent la consonne finale retourne à sa forme étymologique; ainsi *vif* de *vivus*, donne *vive*, *vivacité*; *malin* de *malignus*, *maligne*; *poing* de *pugnus*, *poignée*; *curieux* de *curiosus*, *curieuse*; *vert* de *viridis*, *verdir*, *verdure*, mais *verte*, etc.

b) Lorsque la consonne finale est suivie d'une terminaison de flexion ou de dérivation commençant par une *consonne*, il en résulte souvent un choc d'articulations que l'on évite de trois manières différentes :

1° Si la terminaison est une consonne nulle, on supprime ordinairement la consonne finale du radical, quand elle n'est pas un *r* ou un *n* ; par ex. *je pars*, au lieu de *je par*ts de *par*t-*ir*.

2° Si la terminaison commence par *r*, on intercale souvent l'une des deux linguales *t* et *d* ; par ex. *croître* (c'est-à-dire *crois*-t-*re)*, *join*-d-*re* au lieu de *joinre*, *il fau*-d-*ra*.

3° Si le radical est terminé par un *l*, cette consonne se change en *u* ; par ex. *je va*u*x* au lieu de *va*l*s* de *va*l*oir*, *cheva*u*x* de *cheva*l, *roya*u*té* de *roya*l.

Le changement de *l* en *u* est organique et remonte au XIIe siècle; le latin *alter* a d'abord donné *altre*, puis *autre* (§ 39).

IV. Liaison des mots.

§ 57

1. Si un mot terminé par une consonne, par ex. *gros*, est suivi d'un autre mot commençant également par une *consonne*, comme *volume*, il en résulte dans la liaison un choc de consonnes contraire à l'euphonie française; c'est pourquoi notre langue ne prononce pas en général les consonnes finales et les supprime quelquefois, par ex. le t de *cet* : *ce chêne*, et non pas *cet chêne*.

Mais lorsque le mot terminé par une consonne muette est suivi d'un autre mot commençant par une *voyelle*, il en résulte ordinairement un hiatus que l'on évite en *faisant la liaison*, c'est-à-dire en liant la consonne finale à la voyelle initiale du mot suivant avec laquelle elle forme alors une syllabe : *cet* a*mi* = *cè*-ta-*mi*.

Dans la liaison des mots, les consonnes conservent en général le son qui leur est propre, excepté les muettes faibles *g* et *d*, qui prennent le son des fortes correspondantes : *san*g (c)

impur, *gran*d (t) *homme*, et les spirantes dures *s* (ou *x*) et *f*, qui se prononcent, au contraire, comme les douces *z* et *v* : *me*s (z) *amis*, *neu*f (v) *ans*.

C'est à cause de cette liaison que l'orthographe moderne, qui a supprimé dans l'intérieur des mots presque toutes les consonnes purement étymologiques, les a le plus souvent conservées quand elles sont finales. Ces consonnes finales, qui sont quelquefois muettes et quelquefois sonores, peuvent s'appeler *lettres oisives* ou *quiescentes*, d'un mot latin qui signifie *se reposer*, parce qu'en effet elles ont l'air de se reposer, d'être absentes quand on ne les prononce pas, et de se réveiller, d'agir quand on les prononce. — La liaison des mots multiplie ces homonymes *accidentels*, comme *fut-il* ou *futile*, qui rendent la langue parlée si différente de la langue écrite.

2. Pour la liaison des mots, on doit observer les deux règles générales suivantes :

a) Cette liaison ne doit se faire que quand les deux mots sont tellement unis par le sens, qu'on ne peut faire aucune pause entre eux; dans *cet arbre*, par exemple, on lie le *t*, parce que les deux mots sont intimement liés par le sens; mais la liaison n'a pas lieu dans *le chat écoutait*, parce qu'il y a une pause légère entre *chat* et *écoutait*.

b) Au pluriel, la liaison se fait avec la terminaison s : *des drap*s *anglais, des cahier*s *en ordre, des fusil*s *à aiguille, des soldat*s *intrépides;* quelques-uns font la liaison du *s*, lors même qu'il n'y a pas d'hiatus, le premier mot étant terminé par une consonne sonore : *les mort*s et *les blessés. des désert*s *arides, des chef*s *armés* (§ 43). Mais les mots composés ne lient jamais le *s* du pluriel : *des morts aux rats, des vers à soie, des arcs-en-ciel, des chars à bancs, des coqs en pâte, des crocs-en-jambe, des fils à plomb, des guets-apens*, etc.

On ne fait jamais la liaison avec *onze, ouate, oui* et les autres mots indiqués plus haut (§ 51) : Il est | *onze* heures, il a deux | *onzièmes* dans cette affaire, tous vos | *oui* ne me persuadent pas, dire le grand | *oui*, sur les | *une* heure, tous les | *yachts* sont en mer. Il en est de même du verbe *ouïr* : Un juge doit | *ouïr* les deux parties, et de la conjonction *et* dans : Il est deux heures | *et* demie, et autres phrases de ce genre.

3. La liaison des *liquides* présente les cas suivants :

a) La finale *r* des adjectifs et noms de nombre en *ier* ou *er* se lie toujours avec la voyelle initiale du substantif qui suit : *singulie*r *événement, lége*r *obstacle*, *premie*r *homme*. La liaison de la finale *r* des verbes en *er* est facultative en prose, mais obligatoire en poésie : *aime*r *à boire*.

b) La finale *l* nulle ne se lie jamais : *un fusil* | *à vent*, excepté dans *gril* dont *l* se mouille dans la liaison : *gri*l *en fer*. La finale

l de l'adjectif *gentil* se lie avec le son mouillé : un *gentil enfant;* mais elle est de nouveau nulle au pluriel et la liaison se fait avec *s :* de *gentils enfants.* Voilà pourquoi la lettre *l* de *gentilhomme* se prononce avec le son mouillé au singulier, tandis qu'elle est muette au pluriel : *gentilshommes.*

c) La liaison de la finale *n* non articulée se fait dans les cas suivants :

1° La liquide *n* terminant un adjectif ou un mot de nature adjective (les pronoms adjectifs et le nom de nombre *un)* se lie à la voyelle initiale du mot suivant, si c'est un substantif ou un adjectif suivi de son substantif : *un certain individu, le moyen âge, un homme, un ancien ami, aucun étranger, mon enfant, son excellent frère.* Dans cette liaison, la voyelle qui précède le *n* final perd en général le son nasal et l'on prononce ainsi : *mo-n'ami.*

De là il résulte qu'on ne doit pas lier la finale *n* d'un mot adjectif ou de nature adjective qui n'est pas suivi de son substantif, ni la finale *n* d'un substantif, quel que soit le mot suivant : *J'en ai vu* un | *au théâtre, chacun* | *a ses petits défauts, le mien* | *et le tien, cela est bon* | *à dire, l'un* | *et l'autre sont morts, il est fin* | *et rusé, un bain* | *agréable, maison* | *à vendre.*

La finale *in* ne se lie que dans les adjectifs *divin* et *malin,* où elle garde le son nasal : *Le divin Homère, le malin esprit.*

2° Les mots de rapport *on, en, bien, rien,* lient leur finale à la voyelle initiale du mot suivant, s'ils sont avec ce mot dans un rapport grammatical, c'est-à-dire, si *on* est suivi d'un verbe ou d'un pronom conjoint; *en,* d'un nom, d'un verbe ou d'un adverbe; *bien* et *rien,* d'un verbe, d'un adjectif ou d'un adverbe : **On** *écoute,* **on** *y va,* **on** *a raison,* **en** *Allemagne, il y* **en** *a,* **en** *avant, je vous* **en** *avertis, il est* bien *habile, c'est* bien *autrement difficile, il n'a* rien *appris, je n'ai rien à vous dire.* Mais on ne fait point la liaison lorsque ces mots sont suivis d'un autre mot avec lequel ils n'ont aucun rapport grammatical, ou lorsqu'ils sont employés substantivement : *Est-*on | *arrivé, ira-t-*on | *à la guerre, donnez-m'*en | *un peu, allez-vous* en | *au jardin, n'en dites* rien | *à personne, est-ce* bien | *ou mal,* on | *est un sot, le* bien | *et le mal,* rien | *est peu de chose.*

d) La finale *m* non articulée ne se lie jamais : *la* faim | *et la soif.*

4. En principe, la liaison des *muettes* et des *spirantes* se fait toujours avec la dernière consonne finale : *trois ans, un méchant homme;* mais si la consonne finale est précédée d'un *r,* comme ce *r* se prononce, l'hiatus n'existe pas et la consonne finale ne

se lie pas en général : *un rempart* | *élevé*. Au pluriel, la liaison se fait avec le *s* : *de méchants hommes*; quelques-uns lient le *s* même quand il n'y a pas d'hiatus, comme on l'a vu ci-dessus : *des remparts élevés*.

a) La finale *s* se lie toujours avec le son faible, quand elle appartient à un déterminatif suivi de son substantif, à un pronom suivi d'un verbe ou d'un autre pronom, à un verbe suivi d'un circonstanciel : *Mes amis, pauvres enfants, vous aimez, ils en parlent, je vais à l'école*. La finale *s* non articulée ne se lie point, quand elle appartient à un substantif, adjectif ou participe employé au singulier : *le bras* | *étendu, un avis* | *intéressant, un os* | *à ronger*; mais la liaison est obligatoire au pluriel : *les bras étendus, des avis intéressants, des os à ronger*. Le *s* de *sus* se lie : *sus, allons*.

La liaison de la finale *x* ou *z* est obligatoire quand cette consonne appartient à un déterminatif suivi d'un substantif, ou à un verbe suivi d'un circonstanciel : *Un faux ami, deux hommes, aux enfants, je veux y penser, courez à son secours*. La liaison de la finale *x* ou *z* d'un substantif suivi d'un adjectif est facultative au singulier, mais obligatoire au pluriel : *un époux affligé, un nez aquilin, — des époux affligés, des nez aquilins*. La liaison de la finale *x* d'un substantif ou d'un adjectif ne se fait pas avec le verbe qui suit : *les voix* | *étaient partagées*.

b) Le *t* final seul se lie en général : *il parlait avec feu, une nuit épaisse*; mais : *ce mot* | *a vieilli, un assaut* | *acharné, dégât* | *effrayant*. Le *t* du mot *et* ne se lie jamais : *il lit* et | *écrit*. — Le *t* final précédé d'un *n* ne se lie pas toujours; mais les cas où il doit y avoir liaison ne peuvent pas être déterminés par des règles bien positives. Exemples : *Il vint à temps, un méchant homme, avant eux, cent hommes, un accent aigu, un mont escarpé, avant-hier*. — *Un accent* | *agréable, cet enfant* | *est sage, un gant* | *étroit, un étudiant* | *en droit*. — Le *t* de *quant* se lie toujours : *quant à moi*. Le *t* de *cent* se lie toujours, excepté devant *et* et *un* : *cent* | *et un hommes, cent* | *un louis*. — Après *r*, le *t* final ne se lie pas en général : *désert* | *immense, il part* | *à l'instant, il dort* | *en paix*. On ne lie le *t* de *fort* que lorsque ce mot est adverbe : *il est fort habile*; — *ce fort* | *a été pris, il est fort* | *et courageux*. Le *t* de *fort*, adjectif, se lie dans la locution *fort et ferme*.

c) Le *d* final seul ne se lie pas : *le chaud* | *et le froid, le pied* | *écorché*. Cependant le *d* du mot *pied* se lie avec le son du *t* dans les expressions suivantes : *pied à terre, de pied en cap*, et dans la forme interrogative des verbes : *coud-elle?* — Précédé d'un *n*, le *d* final se lie en général : *grand homme, rend-il, profond*

*abîme, de fon*d *en comble, la neige fon*d *au soleil;* mais : *un fon*d | *inépuisable, un tisseran*d | *habile, gran*d | *et généreux, fécon*d | *en ressources.* — Après *r*, le *d* final ne se lie jamais : *le nor*d | *et le midi, sour*d | *et muet, bor*d | *escarpé.* Cependant le *d* de *il perd* se lie comme un *t* dans le discours soutenu et dans la récitation des vers seulement : *il per*d *un temps précieux;* il se lie toujours dans la forme interrogative : *per*d-*il?*

d) Le *c* final de *tabac* se lie toujours : *du taba*c *à priser;* il ne se lie pas dans *estomac*, ainsi que dans *broc*, *croc*, excepté dans les locutions : *manger de la viande de bro*c *en bouche*, *cro*c-*en-jambe.* Après *n*, le *c* final se lie presque toujours : *fran*c *étourdi, du blan*c *au noir.*

e) Le *g* final ne se lie (avec le son du *c*) que dans la plupart des mots où il est précédé d'un *n* : *san*g *élevé, san*g *humain, suer san*g *et eau, lon*g *ennui;* mais : *le poing* | *ouvert, un étang* | *ovale, un sang* | *illustre.* Quelques-uns lient le *g* de *bourg* au singulier : *un bour*g *(c) étendu.*

f) Le *p* final se lie : *il est tro*p *heureux, il a beaucou*p *appris, un ce*p *et son échalas;* mais : *le loup* | *a été tué, ce drap* | *est cher, coup* | *inattendu.* Le *p* de *champ* et de *camp* ne se lie jamais.

g) Le *b* de *plomb,* qui est le seul mot où cette consonne soit finale, ne se lie jamais.

h) Le *f* de *neuf* (nom de nombre) se lie avec le son du *v* : *neu*f *ans.*

5. Lorsqu'un mot est terminé par deux consonnes, dont la première n'est pas une liquide, la liaison se fait en général avec la dernière : *il es*t *instruit, sep*t *hommes.* — Si la dernière consonne est *s*, la liaison ne se fait qu'au pluriel; ainsi : *un mets* | *exquis, un corps* | *ensanglanté;* et : *des met*s *exquis, des corp*s *ensanglantés.* Le *s* de *fils* se lie, même au singulier : *un fil*s *unique.* Dans les mots *aspect*, *respect*, etc., la liaison se fait avec le *c* et le *t* reste nul : *respe*c*t humain.* Il en est de même des mots où *ct* est précédé de *n* : *instin*c*t admirable.* Au pluriel, la liaison se fait avec *s : des aspect*s *odieux.* La liaison n'a jamais lieu dans *il rompt, il corrompt* et il *interrompt,* excepté toutefois à la forme interrogative. Ainsi : *la corde rompt* | *à l'instant, la corde se romp*t-*elle?*

Article IV. — Prononciation des mots étrangers.

§ 58

Le français possède beaucoup de mots tirés des langues étrangères et dont l'introduction est de date récente. Ces mots conservent un certain temps leur prononciation originelle plus ou moins pure; mais, soumis dès l'abord aux lois de l'accentua-

tion française, ils finissent par prendre la prononciation des mots purement français, telle qu'elle est réglée par les principes que nous venons d'exposer. Ainsi, par exemple, le mot anglais *wagon* s'est d'abord prononcé *ouagon*, mais avec l'accent tonique sur la dernière syllabe ; aujourd'hui ce mot se prononce complètement à la française, c'est-à-dire *vagon*, et c'est ainsi qu'on l'écrit ordinairement, malgré l'Académie, qui continue à écrire *wagon*.

Voici les remarques les plus essentielles sur la prononciation des mots modernes empruntés aux langues étrangères ainsi qu'aux langues anciennes et que l'usage n'a pas encore complètement francisés.

Le *u* a le son français dans les mots tirés du latin : *rébus*; il en est de même de quelques mots empruntés à l'anglais : *club, puff, turf*, ou aux langues slaves : *uhlan, ukase* (1) ; mais *u* sonne comme *ou* dans *quaker* ou *quakre, quartz, guano*.

Dans les mots anglais *oo* sonne comme *ou : groom, sloop* ou *sloup, schooner; ee* et *ea* comme *i* : *speech, spleen, yankee, steamer; a* comme *e* dans *ale, lady, square. Toast* se prononce et s'écrit aussi *toste; keepsake* se prononce *kipsec*. Le *e* de la finale *er* se prononce quelquefois à la française : *clipper* ou *klipper, spencer, tender*, mais souvent aussi avec le son mi-muet : *steamer*, comme en allemand : *kreutzer*.

Dans les mots étrangers, *n* ou *m* terminant la syllabe conserve en général le son qui lui est propre et ne rend pas nasale la voyelle qui précède : *amen, hymen, pollen, lichen, spécimen, item, décemvir, décemvirat, intérim*, etc.; dans ce cas, *um* sonne comme *ome : compendium, factum, opium, pensum, rhodium, rhum, triumvir*, etc. Sont exceptés : 1° les mots où *un* a le son de la nasale *on : junte, lunch* (lonche), *punch, nuncupatif, Sund*, etc., et quelques mots où *um* se prononce de même : *lumbago, rumb, umble, Humboldt* et autres noms propres étrangers; 2° les mots du langage scientifique, où *en* sonne comme *in* : *endécagone, ensiforme, rhododendron;* 3° les mots *Adam, quidam, agenda, examen*, dans lesquels *am* ou *en* est voyelle nasale. Le *m* de *hem* est sonore.

In est voyelle nasale dans *in-folio, in-quarto*, mais le *n* sonne au contraire dans *in-globo, in-octavo*.

Le *l* mouillé se rend par *gli* dans les mots italiens : *imbroglio, de Broglie;* par *ll* dans les mots espagnols : *llama* ou *glama*,

---

(1) Il y a élision et liaison avec le mot *ukase : l'ukase, les ukases, cet ukase*, mais pas avec *uhlan : le uhlan, les uhlans, ce uhlan*.

llano; et par *lh* dans les mots portugais ou provençaux : *Merilhou, Trelhard.*

Le mot anglais *rail* se prononce *rel* ou à la française avec *l* mouillé; il en est de même du mot composé *dérailler* (que Littré écrit *dérailer).*

La lettre *k* a le même son que le *c* guttural, mais ne se présente que dans les mots tirés du grec ou des langues étrangères; on a souvent remplacé *k* par *c* ou par *qu* devant *e*, *i* : *kaléidoskope*, *kermès, kilogramme*, *ukase*, *alkali* ou *alcali*, *fakir* ou *faquir*, *kreutzer* ou *creutzer*, *quaker* ou *quacre*, etc. — *Ck* vaut pour un seul *k* : *karrick* ou *carrique, blockhaus* (pr. *blokôs).*

Ch sonne en général comme *c* guttural : *drachme, ischurie, lichen, loch, Machiavel* (mais *machiavélique* a le *ch* chuintant), *gutta-percha*, *Zurich*, etc.; il est quelquefois le signe de la chuintante forte : *punch*, *pacha.*

La chuintante forte se rend par *sch*, *sh* dans certains mots tirés du grec, de l'allemand, de l'anglais, etc., comme *schisme*, *schiste*, *schlague*, *schlot*, *stockfisch*, *bischof* ou *bishof*, *scheik* ou *cheik, schelling* (pr. *chelin)*, *schlich* ou *chelik*, *shérif* (différent de *chérif)*, *fashion*, *mackintosh, schako* ou *shako*, *shall* ou *châle*, *schah*, *shah* ou *chah*, etc.

La palatale *tch* ou *dj* se rend dans les mots tirés de l'italien par *c* ou *g* devant *e* et *i* : *cicerone* (que quelques-uns prononcent aussi à la française avec le *c* sifflant), *adagio,* et par *ch* ou *g* en anglais : *speech* (pr. *spitch), gin.*

Dans quelques mots tirés de l'italien, *zz* sonne comme *z : lazzarone*, *lazzi*, ou comme *dz* : *mezzo-forte ; c* et *sc* comme *ch* : *violoncelle, vermicelle*, *crescendo.*

Le *y* a toujours le son de *i* consonne ou de *y* français : *yàcht* (pr. yac), *yard*, *yatagan, yole ;* on doit donc dire *la yole* et non *l'yole.*

W a le son d'un simple *v* dans les mots allemands : *thalweg*, *Wagram ;* dans les mots venus de l'anglais, il a la valeur de *ou* : *warrant* (pr. ouarrant), *whiskei, wiski*, *whist*, *wigh*, etc.; ou de *ou* dans *Newton*, *New-York. Law, clown*, *drawbach, railway*, se prononcent *Lô*, *clôn*, *drôbac*, *rélouè.*

Quant aux consonnes finales, elles se prononcent en général; il faut en excepter cependant les mots qu'un long et fréquent usage a complètement francisés.

1. Les liquides *r* et *l* sont toujours sonores *: frater*, *pater*, *Jupiter*, *Esther.*

2. Les nasales *n* et *m* se prononcent toujours : *amen*, *lichen*, *album*, excepté dans les mots *Adam*, *quidam*, *examen*, cités plus haut.

3. Les muettes *p* et *b*, *c* et *g*, sont également toujours sonores : *Alep*, *cap*, *kanap*, *jalap*, *croup*, *group*, *sloop*, *julep*; *baobab*, *nabab*, *rob*, *radoub*, *club*, *rumb*; *bivouac* ou *bivac*, *cornac*, *gaïac*, *pec*, *mastic*, *manioc*, *stuc*, *zinc*; *zig-zag*, *grog*, *pouding* (qui se prononce comme *poudingue*, terme de géologie); mais dans *orang-outang* les deux *g* sont nuls.

4 La linguale *t* est nulle dans quelques mots latins que la prononciation a francisés : *béat*, *fat*, *médiat*, *opiat*, *débet*, *granit*, *prétérit*, *prurit*, *subit*, et sonore partout ailleurs : *adéquat*. *exeat*, *fiat*, *mat*, *pat*, *vivat*, *tacet*, *déficit*, *vit* (aussi *vite)*, *transit*, *knout*, *raout* (aussi *rout)*, *brut*. *chut*, *occiput*, *sinciput*, etc. — Le *d* est toujours sonore : *Jutland*, *David*, sauf dans *Madrid*, *plaid* (manteau). — Le *th* final est toujours sonore : *zénith*, *luth*.

5. Le *s* est toujours sonore : *atlas*. *ad patres*, *aloès*, *cortès*, *cyprès*, *florès*, *kermès*, *bis*, *cacis*. *gratis*, *iris*, *lapis*, *métis*, *myosotis*, *oasis*, *pubis*, *albinos*. *lotos*, *mérinos*, *pathos*, *rhinocéros*, *agnus*, *angelus*, *argus*, *bibus*, *blocus*, *calus*, *chorus*, *cosinus*, *cubitus*, *choléra-morbus*, *fétus* ou *fœtus*. *hiatus*, *humus*, *mordicus*, *motus*, *obus*, *omnibus*, *orémus*, *olibrius*, *palus*, *papyrus*, *prospectus*, *quibus*, *rébus*, *rasibus*, *sinus*, *typhus*; de même dans les noms propres: *Agésilas*, *Brutus*, *Pâris*, *Vénus*, etc.; excepté *Judas*, *Damas* et autres mots francisés, comme *anis*, *ananas*, *haras*, *locatis* (*s* muet selon Littré. mais sonore selon l'Académie), *las* (interjection), *lilas*, *maïs*, *obtus*, *ras* (de marée).

Le *z* est sonore dans *gaz*, où il a le son qui lui est propre, et dans les noms propres tels que *Aranjuez*, *Booz*, *Fernand Cortez*, *Suez*. où il a le son du *s* dur.

Dans les mots empruntés au grec ou au latin, *x* final se prononce toujours avec le son qui lui est propre : *Ajax*. *borax*. *index*. *larynx*. *lynx*. *phénix*, *onyx*. *sphinx*. *storax*. Dans les mots espagnols, *x* final sonne *s* : *Cadix*.

Les consonnes consécutives finales sont toujours sonores : *ballast*. *toast*, *zest*. *cobalt*. *smalt*. *spalt*, *blaps*. *convict*. *verdict*. *sport* (§ 56).

Il faut encore ajouter *tz* qui sonne comme *ts* dans : *quartz*. *strélitz*. et comme *s* dans *Metz*. *Coblentz*. *Seltz*. et *cht*. dont le *t* est muet, tandis que *ch* sonne comme *c* : *yacht*. *Utrecht*.

Article V. — De la réforme de l'orthographe.

Variations de l'orthographe.

§ 59

L'orthographe de l'ancienne langue était indécise et flottante, mais elle se distinguait par une grande simplicité et, en somme, elle différait moins de l'orthographe actuelle que de celle de Rabelais ou de Montaigne. Voici comment on peut résumer ces variations de notre orthographe :

« Il n'existe, en théorie, que deux systèmes d'orthographe : le premier qui figure exactement la prononciation ou orthographe *phonétique;* le second qui s'attache plutôt à rappeler l'origine du mot et est dit orthographe *étymologique.* L'orthographe phonétique, exacte peinture de la voix, n'admet que des lettres vivantes ou prononcées : elle écrira *filantropie*, *orfelin*, *filosofie*, comme nous écrivons *faisan* (de *phasianos*), *fantaisie (phantasia)*, *fantôme* (de *phantasma*). A côté de ces lettres actives, l'orthographe étymologique admet, au contraire, des lettres mortes, qui rappellent aux yeux l'étymologie, mais qui ne jouent aucun rôle dans la prononciation; telle est, par exemple, la consonne *p* dans *exempt* (de *exemptus*), *baptiser* (de *baptizare) :* dans ce système on écrira *phaisan*, *phantaisie, phantosme; sujet,* venant de *subjectum,* sera orthographié *subject*, etc.

« Au point de vue de la pure logique, le système phonétique est la seule orthographe rationnelle; l'orthographe étymologique manque en effet de base, puisqu'elle ne s'appuie que sur l'orthographe d'une langue antérieure, et que d'autre part elle suppose arbitrairement que les étymologies sur lesquelles elle se fonde pour imposer aux mots telle ou telle lettre parasite, sont indiscutables. D'ailleurs, l'orthographe d'une langue, comme la langue elle-même, n'est point faite pour quelques lettrés, mais pour l'ensemble de la nation : le *f* de *faisan* n'empêchera pas plus l'helléniste de reconnaître dans cette forme le grec *phasianos* que le *ph* de *philosophie* n'aidera les illettrés à retrouver l'origine du mot.

« De ces deux systèmes orthographiques, le moyen âge, à l'origine, adopta le premier, la langue de la Renaissance adopta le second, et notre orthographe actuelle est le résultat d'un compromis très arbitraire entre les deux. Le moyen âge chercha d'abord à modeler l'orthographe sur la prononciation : au XII[e] siècle on écrivait comme aujourd'hui *neveu* (de *nepotem)*, *recevoir (recipere)*, *ensevelir (insepelire);* le XVI[e] siècle, pour rapprocher ces mots de leurs originaux latins, écrivit *nepveu*, *re-*

ceproir, *enseprelir*, sans se douter que le *p* latin existait déjà dans tous ces mots sous la forme du *v*; de même les formes du XIIe siècle *devoir* (*debere*), *fièvre* (*febrem*), *février* (*februarium*), sont devenues au XVIe siècle *debvoir*, *fiebvre*, *febvrier*. Le moyen âge, changeant le *ct* latin en *it*, écrivait *lait* (*lactem*), *fait* (*factum*), *trait* (*tractum*), *nuit* (*noctem*); le XVIe siècle refait ces mots en *laict*, *traict*, *faict*, *nuict*. Cette recherche d'orthographe érudite, qui avait commencé dès le XVe siècle avec les clercs et les premiers traducteurs des livres de l'antiquité, s'accrut d'une manière démesurée sous la Renaissance, par l'influence que prennent alors les imprimeurs érudits : Robert et Henri Estienne surchargent les éditions sorties de leurs presses d'une foule de lettres parasites empruntées à l'orthographe des langues anciennes. Cette invasion de lettres muettes jette un tel trouble dans l'orthographe, qu'une réaction en sens inverse ne tarde point à se produire. Meigret et l'illustre Ramus, qu'approuvent Ronsard, Du Bellay et toute l'école nouvelle, tentent contre les Estienne et l'école des *étymologistes* de ramener l'orthographe au pur système phonétique. Cette tentative échoue, et l'orthographe étymologique persiste, en s'allégeant quelque peu, jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Malgré les efforts de Corneille et de Bossuet, l'Académie conserva presque intact ce système orthographique dans la première édition de son *Dictionnaire* (1694); elle proscrivit même l'usage des accents et ne jugea point à propos d'adopter l'orthographe de Richelet, qui écrivait *tête* pour *teste*, *épée* pour *espée*, etc...

« Ce fut seulement en 1740, dans sa troisième édition, que l'Académie remplaça par l'accent le *s* étymologique; elle écrivit alors *tête*, *épée*, *apôtre*; elle supprima de même le *d* muet de *advocat*, *adventure*, etc., qu'elle avait jusque-là conservé. Mais elle n'osa point aller jusqu'au changement de *oi* en *ai* que Voltaire proposait, et, jusqu'en 1835, elle écrit *je connoissois*, *il étoit*, *il marchoit*; ce fut seulement dans sa sixième édition que l'Académie sanctionna la réforme voltairienne.

« Notre orthographe contient, malgré ces utiles réformes, plus d'un reste de la manie érudite du XVIe siècle : le moyen âge écrivait *autre* (alter), *paume* (palma), *pous* (pulsus); le XVIe siècle *aultre*, *paulme*, *pouls*; nous avons repris *paume* et *autre*, mais nous avons gardé *pouls*. Le moyen âge disait *oser* (*au*sare), *o*reille (*au*ricula), povre (p*au*per), toreau (t*au*rellum), ache*t*er (acca*pt*are), ba*t*iser (ba*pt*izare), dérou*te* (deru*pt*a), escri*t* (scri*pt*us); le XVIe siècle, *au*ser, *au*reille, p*au*vre, t*au*reau, et de même acha*pt*er, ba*p*tiser, dérou*pte*, escri*pt*. L'orthographe moderne a repris *o*ser, mais non p*o*vre; *o*reille, mais non t*o*reau;

ache*t*er, mais non ba*t*iser. Les lettres doubles qui infestent notre vocabulaire sont encore l'héritage du XVI[e] siècle; nous écrivons arbitrairement et sans aucune raison d'étymologie, ni de prononciation : aba*t*is et aba*tt*oir, — cha*rr*etier et cha*r*iot, cou*r*eur et cou*rr*ier, — timo*n*ier et cano*nn*ier, canto*n*al et canto*nn*ier, félo*n*ie et baro*nnie*, patro*n*al et patro*nn*er, to*nn*ant et déto*n*ation, — a*g*randir et a*gg*raver, a*p*lanir et a*pp*laudir, a*pp*auvrir et a*p*ercevoir, etc.

« Le moyen âge écrivait *nacion*, *porcion*. Au lieu de garder cette orthographe qui nous permettait de conserver au *t* un son unique, les latinistes rétablirent dans tous ces mots le *ti* latin : de là les inconséquences de prononciation telles que *les éditions* et *nous éditions*, *les portions* et *nous apportions*, *les inspections* et *nous inspections*, etc.

« Cette orthographe dite étymologique, qui ne représente pas la prononciation, devient même tout à fait arbitraire quand elle repose, comme cela est arrivé plus d'une fois au XVI[e] siècle, sur une étymologie erronée. De même que *peser* vient de *pensare*, le latin *pensum* (au sens de poids) donna le vieux français *pois*, comme *mensis* a donné mois, *tensa* toise. Le XVI[e] siècle, qui tirait *pois* de *pondus*, voulut conformer l'orthographe du mot à cette fausse étymologie et écrivit *poids*, dont nous avons hérité et qui sous cette forme a perdu, en apparence, toute parenté avec *peser*.

« Il est à souhaiter que, dans la septième édition qu'elle prépare du Dictionnaire de l'usage, l'Académie, qui a déjà fait en 1835 tant d'utiles réformes dans notre orthographe, persiste dans cette voie en supprimant la plupart des doubles lettres et en bannissant bon nombre de ces prétendus signes étymologiques » (1).

On va voir si cet appel a été entendu.

L'orthographe actuelle.

§ 60

Comme on l'a vu plus haut, l'orthographe de l'ancien français était très simple et en somme beaucoup plus rationnelle que celle qui l'a remplacée après la Renaissance. Cette orthographe moderne de Marot et de Rabelais, toute hérissée de let-

(1) Brachet, *Morceaux choisis des grands écrivains du XVI[e] siècle*, p. LXXIII.

tres étymologiques inutiles dont trois siècles n'ont pu nous débarrasser entièrement, est encore la nôtre aujourd'hui, sinon dans les détails, du moins dans l'ensemble. Il y a là une tradition d'autant plus puissante qu'elle remonte à une époque où la langue française s'est fixée et est entrée dans la phase classique de son histoire, et c'est précisément à cause de cette tradition que toute réforme radicale de l'orthographe française est entourée de difficultés presque inextricables.

Cependant il ne faut pas croire avec quelques grammairiens à courte vue que l'orthographe soit fixée à jamais : tout au contraire, elle se modifie constamment et insensiblement dans le sens d'une plus grande simplification. « On n'a, dit Littré, qu'à comparer l'orthographe d'un temps bien peu éloigné, le XVII[e] siècle, avec celle du nôtre pour reconnaître combien elle a subi de modifications. Il importe donc, ces modifications étant inévitables, qu'elles se fassent avec système et jugement. Manifestement le jugement veut que l'orthographe aille en se simplifiant, et le système doit être de combiner ces simplifications de manière qu'elles soient graduelles et qu'elles s'accommodent le mieux possible avec la tradition et l'étymologie » (1).

L'Académie elle-même, toujours hostile à une réforme radicale, s'est conformée à ce principe, et c'est ainsi que l'orthographe s'est modifiée peu à peu dans les éditions successives de son dictionnaire, et que de nouvelles modifications ont encore été introduites dans la dernière (1878).

Mais ces nouvelles modifications sont bien rares, c'est l'Académie elle-même qui le constate. Non seulement l'Académie n'a pas fait disparaître les anciennes bizarreries de notre orthographe, mais elle y en a ajouté de nouvelles et elle n'a pas même su éviter les contradictions. Voici à ce sujet quelques indications sommaires qui pourront être utiles au lecteur.

Emploi des voyelles. — L'Académie continue à écrire les voyelles muettes même quand elles sont complètement inutiles, comme dans *bœuf*, *mœurs*, *toast*, *paon*, *heaume*, etc. ; elle supprime le *e* étymologique dans *voir* et le conserve dans *seoir*, mais elle écrit je *surseoirai* et j'*assoirai*, etc. Elle écrit *excédant* (participe) et *excédent* (adjectif), *excellant* et *excellent*, *négligeant* et *négligent*, etc.

Emploi des consonnes. — L'Académie écrit : *capricant*, *fabricant*, *provocant*, *suffocant*, *vacant* et *choquant*, *marquant*, *pratiquant*, *trafiquant*, etc. « Dans les mots tirés du grec, elle supprime *presque toujours* une des lettres étymologiques, quand cette lettre ne se prononce pas ; elle écrit *phtisie*, *rythme*, et non *phthisie*, *rhythme* (2). » Cette règle est bien capricieuse et ouvre la voie à bien des contradictions : pourquoi, par exemple, dans *rhythme*, supprimer

(1) *Histoire de la langue française*, I, 327.
(2) *Préface* du *Dictionnaire de l'Académie*, p. XI.

le *h* après le *r* plutôt qu'après le *t?* Et pourquoi le conserver après le *r* dans *rhéteur*, *rhinocéros*, *rhume*, etc.? Voici d'autres mots où un *h* étymologique est supprimé : *aphte apophtegme*, *autochtone*, *diphtongue*, *hémorragie*, *hémorroïdes*, *hypocondre*, *ichtyophage*, *ophtalmie*, etc. L'Académie écrit *rapsode* et *rhapsode*, *flegme* et *phlegme*, *frénésie* et *phrénésie*, *parafe* et *paraphe*, *fantasmagorie* et *phantasmagorie*, *parélie* et *parhélie*, etc.

Doublement des consonnes. — L'Académie a égalisé l'orthographe des mots *assonance*, *consonance* et *dissonance*, *emmailloter* et *démailloter*; mais elle continue à écrire *résonner*, *résonnant* et *résonance*; *consonne* et *consonant*, *consonance*; *abattre*, *abattement* et *abatage*, *abatis* (à côté de *lattis*); *assujettir* et *assujétir*, *carotte*, *calotte* et *compote*, *camelote*; *ballotter*, *culotter*, *crachotter*, *décrotter*, *grelotter*, *garotter*, etc., et *barboter*, *chevroter*, *clapoter*, *caillouter*, *dorloter*, *fricoter*, *grignoter*, *gigoter*, etc.; *tabletterie* et *buffleterie*; *siffler* et *persifler*, *giffle*; *souffler*, *essouffler* et *boursoufler*, *emmitoufler*, etc.; *charrette*, *charrue* et *chariot*; *courrier* et *coureur*; *baronnie* et *félonie*; *cancaner* et *capitonner*, *cantonal* et *cantonnier*, *colonel* et *colonnade*, *millionième* et *millionnaire*, *patronage* et *patronner*, *rationalisme* et *rationnel*, *tanin* et *tanner*, *tanneur*, etc.; *bananier*, *marinier*, *nautonier*, *timonier*, et *bâtonnier*, *braconnier*, *chiffonnier*, *marronnier*, *prisonnier*, *vannier*, etc.; *imbécile* et *imbécillité*; *accourir* et *acoquiner*, *attendre* et *atermoyer*, *approfondir* et *aplanir*, *allonger* et *alourdir*, etc.

Emploi de la cédille. — L'Académie écrit *douceâtre* au lieu de *douçâtre*.

Emploi des accents. — L'Académie écrit maintenant *je siège*, d'après la règle générale, mais elle maintient l'ancienne orthographe dans *eussé-je*, *dussé-je*, etc.; elle emploie l'accent grave dans *barème*, *orfèvre*, *poète*, *sève*, *troène*, *prèle*; et l'accent aigu dans: *énamourer* (contrairement à l'étymologie qui exige *enamourer*, comme *enivrer*, *enorgueillir*, etc.), *goéland*, *goélette*, *goémon*, *pépin*, *pépie*, *pétiller*. Elle écrit *avènement*, *affrètement*, *soutènement*, *tènement* et *événement*; *élever*, *développer* et *chènevis*, *pèlerin*; *je céderai* et *je mènerai*; *complètement*, adv., et *complétement*, subst.; *règlement* et *dérèglement*, subst., et *réglément* et *dérégléement*, adv.; — *réclusion* et *reclusion*, *céler* et *celer*, etc. L'Académie supprime l'accent circonflexe dans : *gaine* et *gainier*, *goitre*, *levure*, *masse* et *masser* (termes de jeu); elle admet également *aboiement* et *aboîment*, *dénouement* et *dénoûment*, *dénuement* et *dénûment*, *engouement* et *engoûment*, *enjouement* et *enjoûment*, etc. Elle écrit *angélus* et *angelus*; *ab hoc et ab hac*, *optime*, *nec plus ultra*, *a posteriori*, *a priori*, *vice versa* et *à minimâ*, *meâ-culpâ*, *nota benè*, *sine quâ non*; *soûl*, *soûler* et *saoul*, *saouler*; *palastre* et *palâtre*; *trinome* et *binôme*, *monôme*; *il plaît* et *il tait*, etc.

Emploi du trait d'union. — L'Académie écrit un *blanc-seing* et un *blanc seing*, un *acte sous-seing privé* et un *acte sous seing privé*, un *sans-cœur* et un *sans cœur*, le *sans façon*, le *sans gêne*, le *libre-échange* et le *libre échange*, le *coton-poudre* et le *coton poudre*, la *gomme-résine* et la *gomme résine*, le *laisser-aller* et le *laisser aller*, le *qu'en-dira-t-on* et le *qu'en dira-t-on*; *clairsemé*, *aveugle-né*, *nouveau-né*, *nouveau venu*, *court vêtu*; *corps-saint*, *corps de garde*; *eau-de-vie*, *eau de rose*; *état-major*, *tiers état*; *haut-fond*, *haut fourneau*; *faux-fuyant*, *faux-bourdon*, *fausse-clef*, *faux frais*, *faux monnayeur*; *franc-bord*, *franc-tillac*, *franc-tireur*, *franc étrier*, *franc pêcher*, *corps francs*; *pied-de-chat*, *pied de bœuf*; *pot-au-feu*, *pot pourri*; *c'est-à-dire*, *c'est à savoir*; *au-devant* et *au dehors*; *au-dessus*, *au-dessous* et *en dessus*, *en dessous*; *là-dessus* et *là dedans*; *ici-bas*, *là-bas* et *en bas*; *là-haut* et *en haut*; *par-ci par-là* et *par ici*, *par là*, *par deçà*; *par-devers*, *par-dessous* et *par devant sa chambre* (mais *par-devant notaire*); *très bon*, *trotte menu*; *havresac*; *morte-eau* et *eau morte*; un *tête-à-tête* et *tête à tête* (adv.), *avenir* et *à-venir* (subst.), *rouvieux* et *roux-vieux*; *bis-blanc* et *pain bis*; un *homme*

bien-disant, de *soi-disant docteurs, à bras-le-corps*; *acompte, afin, atour, averse* et *à verse, à-coup, à-propos, à vau-l'eau*, etc.; *contrebande, contrepoison* et *contre-ordre, contre-poil*, etc.; *endos, encaisse, entrain* et *en-tête, en-cas*; *entrecouper, entrelacs, entrecôte, entresol, entremets* et *entre-bâiller, entre-temps, entre-voie*, etc.; *soucoupe* et *sous-sol*, etc.; *surpoids, surtout* et *sur-arbitre*; *susdit* et *sus-énoncé*, etc.; *malsain* et *mal-être, mal-appris*; *nonpareil* et *non-sens, non-payement, non seulement*, les *gens non intéressés*, etc.; *boutefeu* et *boute-en-train*; *caillebotte* et *caille-lait*; *claque-dent* et *casse-cou*; *lèchefrite* et *à lèche-doigts*; *passavant, passeport, passepoil* et *passe-debout, passe-droit, passe-partout, passe-temps*, etc.; *porteballe, portecrayon, portefaix, portefeuille, portemanteau* et *porte-aiguille, porte-clefs, porte-drapeau, porte-liqueurs, porte-montre, porte-voix*, etc.: *condamnation par corps* et le *par-corps*; *quant à moi* et le *quant-à-moi, bien faire* et le *bien-faire, cette description est hors d'œuvre* et un *hors-d'œuvre, crier sauve qui peut* et *ce fut un sauve-qui-peut*.

Plan d'une réforme modérée.

§ 61

De ce qui précède on peut conclure que de tous les idiomes romans, c'est le français qui possède le système orthographique le plus défectueux.

Ce système a en effet deux défauts bien graves :

a) Il manque de signes simples pour exprimer des sons simples, savoir : les voix pures que nous représentons par les combinaisons de voyelles *ou* et *eu*; — les voix nasales de *a*, de *e*, de *o* et de *eu*, qui se rendent par une voyelle suivie de *n* (ou *m*), c'est-à-dire la nasale de *a* par *an* ou *en*, la nasale de *e* par *ain*, *ein* ou *in*, la nasale de *o* par *on* et la nasale de *eu* par *un*; — la chuintante forte que nous représentons par *ch*; — et enfin les consonnes mouillées dont la notation par *ill* et *gn* est très défectueuse, parce que *ill* et *gn* ont une double valeur phonétique, comme dans les mots *fille* et *ville*, *agneau* et *agnus*, etc.

b) Certaines consonnes ont en français un double ou même un triple emploi, d'où il résulte que le même son peut se rendre par plusieurs signes, par ex. le *s* fort, qui est représenté par *s*, *ss*, *c*, *ç*, *t* et *x*, comme dans *sel*, *bosse*, *ceci*, *maçon*, *nation*, *soixante*. Ces emplois multiples de la même lettre sont très fréquents et compliquent inutilement notre orthographe.

Pour que cette orthographe fût complètement rationnelle, il faudrait que chaque son fût représenté par un signe distinct, et que chaque signe ou lettre eût un son qui lui fût propre et ne servît pas à marquer d'autres articulations. Plusieurs essais de réforme ont été tentés dans ce sens, afin de rapprocher le plus possible l'écriture de la prononciation. Après Meigret et Ramus, dont nous avons déjà parlé, on peut citer

parmi les réformateurs les plus marquants : au dix-septième siècle, Chiflet, Ménage, l'abbé Dangeau et Richelet; au dix-huitième, Regnier-Desmarais, Buffier, l'abbé Girard, Dumarsais, Duclos, Wailly et Beauzée; et dans notre siècle, Domergue, Volney, Marle, Féline, Erdan, Raoux et Ambroise-Firmin Didot. Mais ces tentatives ont toutes échoué, parce que la plupart ne tenaient pas assez compte, soit de l'étymologie, soit de la flexion et de la dérivation des mots.

Voici, croyons-nous, les améliorations de détail qui auraient le plus de chance d'être adoptées, parce qu'elles constitueraient, non pas une *révolution*, qui bouleverserait toute notre orthographe, mais une simple *évolution*, qui pourrait s'opérer tout naturellement et pour ainsi dire sans secousse.

1° Remplacer *y* par *i* dans tous les mots d'origine grecque, où il a le son de cette voyelle; on écrirait donc *analise*, *stile*, comme l'on écrit *amidon*, *cristal*, au lieu de *analyse*, *style*, *amydon*, *crystal*, et l'on maintiendrait le *y* comme lettre française avec sa valeur propre de *i* consonne (= *y* espagnol, *j* allemand), telle qu'elle s'est conservée en général, sauf après *a* où *y* vaut aujourd'hui deux *i* (§ 53).

2° On a vu (§ 50) que nos accents écrits servent tantôt à noter la prononciation de quelques voyelles, tantôt à indiquer la suppression d'une lettre. Comme l'a déjà fait remarquer B. Jullien, ces prétendus accents et leurs noms sont le résultat d'une confusion tout à fait fâcheuse; ainsi, par eux-mêmes, ce sont de mauvais signes, parce qu'ils ne signifient pas ce qu'ils devraient exprimer; et, de plus, ils ne sont propres qu'à jeter l'indécision et le trouble dans les esprits, parce qu'ils indiquent des choses très différentes. L'emploi de l'accent circonflexe est tout particulièrement abusif; car si ce signe doit indiquer l'allongement de la voyelle, il y a beaucoup de voyelles qui ont l'accent circonflexe, bien qu'elles soient brèves, comme *o* dans *hôpital*, tandis qu'une foule d'autres ne l'ont pas, lors même qu'elles sont longues, comme le *a* dans *date* et le *o* dans *zone*. Il serait donc préférable de supprimer partout ce signe et de le remplacer sur le *e* terminant la syllabe, soit par l'accent aigu, soit par l'accent grave, suivant les cas (§ 45); on écrirait donc sans accent *protet*, comme on écrit *objet*, mais avec l'accent grave *fète*, *blème*, et avec l'aigu *béler*, *entété*. On pourrait peut-être conserver l'accent circonflexe dans les mots tels que *âcre*, *bâiller*, *châsse*, *côcher*, *côlon*, *jeûne*, *mâtin*, *pêcher*, *tâche*, *mûr*, *sûr*, *crû*, *dû*, pour les distinguer des homonymes *acre*, *bailler*, *chasse*, *cocher*, *colon*, *jeune*, *matin*, *pécher*, *tache*, *mur*, *sur*, *cru*, *du*.

3° Supprimer la lettre *h* partout où elle est inutile, c'est-à-dire au commencement des mots, quand elle est muette, et dans les combinaisons *ch*, ayant le son de *c* dur, *rh*, *th* et *ph*, qu'on remplacerait par *f*; on écrirait donc *iver*, *arcaïsme*, *cronique*, *rétorique*, *rubarbe*, *atlète*, *métode*, *alfabet*, *épitafe*, comme *étique*, *colère*, *école*, *rapsode*, *trésor*, *faisan*, *fanal*, *flegme*, *soufre*, qu'on écrivait autrefois *hectique*, *cholère*, *escole*, *rhapsode*, *thrésor*, *phaisan*, *phanal*, *phlegme*, *souphre*; il n'y aurait d'exception que pour quelques mots où *ch* sonne comme *c* dur devant *e* et *i* : *archéologie*, *ecchymose*, *malachite*, *orchestre*.

4° Remplacer partout *s* faible par *z* et écrire *poizon* au lieu de *poison*.

5° Dans les consonnes doubles, il n'y a que la seconde qui se fasse entendre, la première est nulle, excepté quand *cc* ou *gg* sont placés devant *e* ou *i* (§ 55). Sauf dans ce dernier cas, les doubles consonnes se prononcent comme les consonnes simples, et l'on simplifierait beaucoup l'orthographe si l'on supprimait toutes celles qui sont nulles, en écrivant, comme dans les premiers temps, *acroire*, *agraver*, *atendre*, *aservir*, *apeler*, *anoncer*, *alaiter*, *aroser*, *doner*, *courone*, *somet*, *rolée*, etc. Par cette réforme on rendrait uniforme l'orthographe de tous les verbes en *eler* et *eter* : *il gèle* et *il appèle* (au lieu de *appelle*), *il achète* et *il jète* (au lieu de *jette*).

6° On conserverait le double *l* pour marquer le son mouillé : *palle* pour *paille*. On écrirait ainsi *fille*, où le *l* est mouillé, et *cile* (pour *ville*), où il ne l'est pas.

7° Supprimer dans l'intérieur des mots toutes les consonnes parasites, comme *p* dans *baptiser*, *compter*, etc.

8. On a vu plus haut (§ 60) que, pour l'emploi du trait d'union, l'Académie ne suivait aucun système et qu'elle tombait dans les plus étranges contradictions. Pour sortir de ce dédale et simplifier l'orthographe des mots composés, il n'y a qu'un moyen, c'est de les réunir le plus possible en un seul mot. Nous renvoyons pour les détails de cette réforme à l'ouvrage de Didot sur l'orthographe et à celui de M. Darmsteter sur la formation des mots composés.

9. Substituer *s* à *x* dans les noms et les adjectifs qui prennent cette dernière consonne comme marque du pluriel; on écrirait donc *les beau***s** *bateau***s** et non pas *les beau***x** *bateau***x**. On étendrait plus tard cette réforme à tous les mots où la consonne finale *x* a la valeur de *s*, comme dans *je veux*, *heureux*, etc.

10. A ces modifications, que nous avons déjà proposées ailleurs (1), nous croyons devoir en ajouter une autre qui fera

(1) V. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie et d'éducation*, article *orthographe*.

dousser les hauts cris aux grammairiens et aux instituteurs attardés, mais qui serait reçue avec enthousiasme par la grande masse du public et surtout par les élèves de tout âge et de toute condition; nous voulons parler de l'invariabilité absolue du participe passé accompagné de l'auxiliaire *avoir*, par les raisons qui seront indiquées dans la syntaxe (v. ch. XXI).

Nous nous arrêtons; peut-être est-ce déjà trop pour la routine, si puissante partout, mais plus particulièrement sur le terrain de la grammaire et de l'orthographe. Il faudrait donc ajourner les autres modifications à introduire dans notre système orthographique, comme l'emploi de *t* cédillé pour distinguer les mots terminés en *tie* et *tion* qui se prononcent tantôt avec le son de *t* et tantôt avec le son de *s* (*ineptie*, les *rations*), de *l* barré et de *ñ* pour mouiller les deux consonnes *l* et *n* (*paie*, *siñal*), etc. (1).

Terminons ce court aperçu sur la réforme de l'orthographe par cette remarque si juste de Firmin Didot :

« Notre vieil alphabet latin, dit-il, peut suffire encore, à l'aide de légers artifices, à transcrire les sons de notre langue; l'Italie, l'Espagne, le Portugal, n'en ont pas d'autre, et il suffit à la prononciation de leurs langues, romanes comme la nôtre. Tout en gardant notre physionomie propre, suivons donc leur exemple et rapprochons du simple et du beau notre écriture que les traces d'une érudition surannée compliquent aussi inutilement pour les lettrés que pour les ignorants. Malgré ces modifications, elle différera encore beaucoup de la simplicité de celle des langues italienne, espagnole et portugaise.

« Dante, le Tasse, Cervantes, Lopez de Vega, Camoëns, n'ont rien perdu à être écrits avec une orthographe plus simple, et le grand Corneille s'en réjouirait » (2).

(1) V. la note 4 à la fin de l'ouvrage.

(2) A. Firmin Didot, *Observations sur l'orthographe française*, p. 96. On sait que Corneille s'est beaucoup préoccupé de l'orthographe qu'il voulait régulariser le plus possible.

LIVRE II.

Morphologie, ou les éléments formels des mots.

TITRE 1er

Les espèces de mots et leurs flexions.

Chapitre III.

Du nom ou substantif.

Article I. — Du nom en général.

§ 62

1. Le *substantif* ou *nom* exprime l'idée d'un *être*, c'est-à-dire d'une personne ou d'une chose, d'après sa nature.

Le substantif s'appelait chez les grammairiens romains *nom substantif* (nomen substantivum), c'est-à-dire nom qui désigne la notion ou la *substance* d'un objet (de *stans*, se tenant, et *sub*, dessous). La grammaire moderne ayant fait de l'adjectif une partie distincte du discours, on a donné au mot *nom* le sens de l'expression ancienne *nom substantif*.

2. Les noms expriment toujours une qualité générale, supposée particulière à la personne ou à la chose qu'ils désignent. Mais chaque dénomination exprime, non pas la qualité essentielle ou spécifique de l'objet, mais celle qui frappe notre imagination et qui semble la plus propre à faire comprendre aux autres ce que nous voulons désigner. Ainsi, le *roi* est celui qui *dirige*, qui *gouverne* (lat. *regem* de *regere)*, le *serpent*, l'animal qui *rampe (serpens* de *serpere)*, le *fleuve*, la chose qui *coule (fluvius* de *fluere)*, le *toit*, ce qui *couvre (tectum* de *tegere)*, etc.

« L'homme, dit Max Muller, n'a pu nommer un arbre, un animal, une rivière ou tout autre objet qui l'intéressait qu'après y avoir découvert préalablement quelque qualité générale qui était à ses yeux le trait caractéristique de l'objet qu'il voulait nommer. Quand il s'est agi de nommer le *cheval*, ce fut sa vitesse qui frappa l'esprit de l'aryen primitif comme étant sa qualité la plus marquante (en sanscrit *aśva*, le coureur). Dans les langues germaniques le *froment* fut appelé la plante *blanche* (gothique *hvaiteis*, all. *weitzen*, anglais *wheat*, mots qui se rattachent au sanscrit *śveta*, blanc). Très souvent la racine d'où le nom est tiré a le sens le plus vague et le plus général comme *aller*, *se mouvoir*, *courir*, *faire*; et telle est la merveilleuse puissance du langage que de ces conceptions vagues et ternes l'homme a pu tirer des mots pour rendre jusqu'aux plus délicates nuances de la pensée et du sentiment. Le latin *ævum*, ce qui marche, de la racine *i*, aller, est venu à désigner le temps et les âges de la vie; et son dérivé *aeviternus*, ou *aeternus*, a exprimé l'éternité. Le français *meuble* signifie littéralement tout ce qui peut être changé de place, et le même mot a fini par désigner les chaises, les tables, les commodes, etc. C'est de la même manière qu'on a formé le nom de la *lune*, *luna*, c'est-à-dire *lucna* ou *lucina*, celle qui luit; le nom de la foudre, *fulmen* (de *fulgere)*, ce qui brille,

et le nom des étoiles, *stellæ* pour *sterulæ* (le sanscrit *staras* de *stri*, répandre), celles qui répandent, qui sèment la lumière » [1]. A ces exemples et à ceux qu'on trouvera dans le chapitre précédent nous ajouterons encore les suivants : le *père*, c'est celui qui *nourrit*, qui *protège* (sanscrit *pâ)*, la *femme*, celle qui *allaite* (s. *dhâ)*, le *fils*, celui qui est *allaité*, l'*enfant*, celui qui *ne parle pas* (latin *in*, non, et *fari*, parler), le *médecin*, celui qui *soigne* (latin *mederi)*, le *manant*, celui qui *demeure* (l. *manere)*, le *bœuf*, celui qui *crie* (sanscrit *gu)*, e *crapaud*, celui qui *rampe* (v. fr. *craper*, du v. h. all. *krifan)*, le *dromadaire*. celui qui *court*, le coureur (s. *dram)*, la *grue*, celle qui *crie* (s. *gar)*, l'*air*, ce qui *souffle* (s. *vâ)*, la *flamme*, ce qui *brûle* (s. *bhrây*, briller, brûler), le *lierre*, propr. plante qui s'*attache* (l. *hendere)*, la *monnaie*, ce qui *avertit* (l. *monere)*, la *nef*, ce qui *coule* (s. *sru)*, la *tuile*, ce qui *couvre* (l. *tegere*, couvrir), le *verre*, ce qui fait *voir* (l. *videre)* etc.

3. En grammaire, tous les êtres créés sont rangés en deux classes : les *personnes* et les *choses*. Il y a ainsi des *noms de personnes*, comme *mère*, *meunier*, *domestique*, *soldat*, *Jean*, et des *noms de choses*, comme *soleil*, *charrue*, *poussière*.

Les noms de choses comprennent aussi les noms de plantes, comme *chêne*, *lierre*, *rose*.

Les noms d'animaux forment une espèce intermédiaire entre les noms de personnes et les noms de choses : quelques-uns, comme les noms d'animaux domestiques, *chien*, *poule*, *mulet*, sont assimilés aux substantifs qui désignent les personnes, mais tous les autres appartiennent à la classe des noms de choses.

La distinction entre les personnes et les choses est de la plus haute importance en grammaire, par exemple pour la théorie du genre; mais c'est surtout pour l'étude des pronoms, et spécialement des pronoms interrogatifs et des pronoms indéfinis que cette distinction est essentielle. Comparez : **qui** (quelle personne) *cherches-tu?* et : **que** (quelle chose) *cherches-tu? — je cherche* **quelqu'un**, et : *je cherche* **quelque chose** ; — *je ne cherche* **personne**, et : *je ne cherche* **rien** ; — *j'ai besoin de* **lui** (d'une personne), et : *j'***en** (d'une chose) *ai besoin* ; — *je pense à* **lui**, et : *j'***y** pense.

4. Il y a deux choses à considérer dans les noms : la *compréhension de l'idée* et l'*étendue de la signification*.

Le nombre plus ou moins grand d'individus ou d'objets compris dans la signification d'un terme s'appelle *extension* ou *étendue;* le nombre plus ou moins grand d'attributs caractéristiques que comprend une idée générale s'appelle *compréhension*. Ainsi l'étendue de l'idée générale d'*homme*, ce sont tous les êtres auxquels ce nom s'applique ; sa compréhension, ce sont les qualités qui constituent essentiellement l'espèce humaine, comme d'être organisé d'une certaine manière et d'être doué d'une âme sensible, active et raisonnable. — La compréhension d'un mot est en raison inverse de son étendue. et réciproquement. Ainsi le mot *cheval* a plus de compréhension

(1) Max Muller, *Nouvelles leçons*, I, 78 et suiv.

et moins d'étendue que le terme *quadrupède*. Les noms les plus généraux ont l'étendue la plus grande et la plus petite compréhension. Les noms désignant les individus sont ceux qui ont l'étendue la plus petite possible, mais en même temps la plus grande compréhension.

Pour apprécier la valeur exacte d'un mot, il faut donc s'attacher à bien connaître le nombre d'attributs caractéristiques qu'il renferme, ou, en d'autres termes, sa compréhension, et, parmi ces attributs, distinguer, d'une part, celui, par lequel il se rattache aux autres noms de la même série, ce qui constitue le *genre*, et celui qui l'en sépare et en vertu duquel il forme une catégorie à part, ce qui constitue la différence ou l'*espèce;* il faut en second lieu avoir une idée suffisante des êtres compris dans l'étendue de la catégorie qu'il constitue, ou, en d'autres termes, avoir une idée juste de son extension.

C'est ainsi que se constituent les genres et les espèces, ou les idées générales et les idées spéciales. L'ensemble des idées rangées par genres et espèces s'appelle *classification*. On classe les idées d'après leur ressemblance, et on les distingue par leur différence.

5. Le substantif désigne les êtres comme individus, espèces ou genres. L'*individu*, c'est l'être pris seul, isolément; un groupe d'individus de même nature forme une *espèce;* plusieurs espèces réunies constituent un *genre*. Ainsi l'*homme*, voilà le genre; le *blanc*, voilà l'espèce; *César*, voilà l'individu.

C'est d'après cette distinction qu'on divise tous les substantifs, qu'ils désignent les personnes ou les choses, en noms *communs* ou *appellatifs*, et noms *propres* ou *individuels*.

a) Le *nom commun* est le nom qui convient, qui est commun à toutes les personnes ou à toutes les choses de la même espèce : *le garçon, la rose, le canif*.

b) Le *nom propre* est le nom particulier donné à une personne ou à une chose pour la distinguer de tous les autres individus de la même espèce : *Jules*, *Paris*, *le Rhin*.

Le nom commun est le nom de l'*espèce*, et le nom propre, le nom de l'*individu*. Le mot *fleuve*, par exemple, se dit de tous les fleuves, du Rhin comme du Rhône, de la Seine comme de la Tamise : c'est le nom de l'espèce, le nom commun. Le mot *Rhin* désigne un fleuve particulier qui se distingue de tous les autres fleuves : c'est le nom de l'individu isolé, c'est le nom propre.

Dans les noms communs on doit distinguer : 1° ceux qui représentent la personne ou la chose d'après sa nature entière,

comme *père*, *bœuf*, *toit*, et 2° ceux qui ne désignent une personne ou une chose que d'après un signe ou qualité particulière, comme *écrivain*, *serrurier*, *tiroir*.

La plupart de ces derniers sont comme une définition de la personne ou de la chose qu'ils désignent comme *sujet* ou *objet* de l'action en disant ce qu'elle fait ou ce qu'on en fait : un *écrivain* est celui qui *écrit*, un *tiroir* est ce qu'on *tire*. Il en était de même à l'origine des noms communs de la première catégorie, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Les noms propres sont également *significatifs*, c'est-à-dire qu'ils ont tous été originairement des noms communs dont la signification a été restreinte à des individus déterminés, comme *Charron*, *la Champagne*, etc.

La première lettre ou lettre initiale d'un nom propre est toujours une *majuscule* ou grande lettre : *Jules*, *Paris*, *le Rhin*. Il y a cependant des noms propres de personnes ou de choses qui ne prennent pas de majuscule lorsqu'ils sont employés comme noms communs, par ex. *un mentor sévère*, *un beau sédan*, *du roquefort*, *une garniture de valenciennes*, *la collection des elzévirs*, etc. (v. § 72).

« Les substantifs ont tous exprimé originairement un seul des nombreux attributs qui appartiennent à un même objet, et cet attribut (que ce fût une qualité ou une action) était représenté nécessairement par une idée générale. D'abord le mot ainsi formé ne désignait que le seul et unique objet qui l'avait suggéré ; mais il ne pouvait manquer de s'étendre presque aussitôt à toute la classe dont cet objet semblait faire partie. Quand le mot *rivus* fut d'abord formé, nul doute qu'il ne désignât une rivière particulière, dont le nom était tiré de la racine *ru* ou *sru*, courir, à cause de son eau courante (1). Quelquefois, cependant, un mot signifiant rivière est noté comme nom propre d'un seul cours d'eau, sans jamais s'élever à la dignité d'un nom appellatif. Ainsi *Rhenus*, le Rhin, signifie une chose qui se meut, qui court ; mais ce nom est resté attaché à un seul fleuve et ne s'emploie guère pour en désigner d'autres » (2).

6. Les noms de *personnes* sont ou des noms communs ou des noms propres.

a) Les noms *communs* de personnes sont ou des *noms de parenté* et *d'âge*, comme *père*, *frère*, *enfant*, *vieillard*, ou des *noms de profession*, comme *maçon*, *médecin*, *maître*, *marchand*.

b) Les noms *propres* de personnes sont ou des *noms de famille*, comme *La Fontaine*, *Racine*, qui appartiennent à toutes les personnes d'une même famille, ou des *prénoms* ou *noms de baptême*,

---

(1) *Rivus* a donné en français le mot *ru*, qui a pris le sens spécial de canal fourni par un petit ruisseau, tandis qu'il a été remplacé dans sa signification originelle par le diminutif *ruisseau*. *Ru* ou *ruz* est resté dans les dialectes, par ex. dans les noms propres déjà cités *Vaulruz*, *Val-de-Ruz*. En romand *rio*, de *rivus*, est encore le nom appellatif pour petite rivière, ruisseau.

(2) Max Muller, *Leçons sur la science du langage*, 475.

comme *Jules*, *Louis*, *Guillaume*, qui peuvent appartenir à un grand nombre de personnes de familles différentes.

Chacun de nous a un nom de famille comme *Leblanc*, *Mercier*, et un nom de baptême, comme *Jules*, *Charles*. Les noms de famille ont été dans l'origine des noms communs rappelant une qualité ou un défaut du corps, la profession, le lieu d'habitation, le pays d'origine, par ex. *Leblanc*, *Lebègue*, *Charpentier*, *Favre*, *Duval*, *Dumont*, *Gallois*, *Picard*, etc.

7. Les noms de *choses* sont ou des noms communs ou des noms propres.

a) Il y a deux espèces de noms communs de choses : les *noms communs* proprement dits et les *noms de matière*.

1° Les *noms communs* de choses désignent, comme les noms de personnes, des êtres qui se comptent, c'est-à-dire qu'on peut considérer un à un, comme *arbre*, *table*.

2° Les *noms de matière* sont, au contraire, les noms de choses qui ne se comptent pas, comme *froment*, *sable*, *cuivre*, *air*.

Les *noms de matière* désignent des choses *homogènes*, c'est-à-dire formées d'une même matière ou de parties semblables dont chacune porte le même nom que le tout. Par le mot *vin*, par exemple, on désigne toute la masse de vin qui existe sur la terre, et l'on donne le même nom à une portion quelconque, grande ou petite, de cette masse; le tout s'appelle *vin*, ainsi que la moindre partie. De même *l'eau* désigne toute l'eau qui est sur la terre; mais toutes les parties, grandes ou petites, de cette eau, s'appellent aussi *eau*. Le mot *table*, au contraire, s'applique à un objet qui peut être composé de matières différentes ou *hétérogènes* (bois, marbre), mais qui, par sa forme seulement, est une table; si l'on détache de cette table une partie quelconque, cette portion ne s'appellera plus une table. Ainsi *table* est un nom commun qui convient au meuble tout entier à cause de sa *forme*, et non pas à l'une ou à l'autre de ses parties; *vin*, au contraire, est un nom de matière qui convient à la masse entière du vin qui existe et à chacune de ses molécules, quelque petite qu'elle soit.

Le nom commun exprime l'*espèce*. Or, l'idée d'espèce suppose l'idée de *nombre*, puisque l'espèce se compose d'individus, c'est-à-dire d'êtres séparés dans le temps et l'espace et que l'on peut compter par unités : *une* table, *deux* tables, *plusieurs* tables. Mais il y a beaucoup de choses dans lesquelles l'idée de l'espèce n'est pas liée à celle de l'individu, soit que les individus n'existent point, comme *l'air*, *l'eau*, *le lait*, soit que l'esprit ne les distingue pas, comme *la paille*, *le froment*, *le sable*; en pareil cas, l'espèce se présente comme une matière homogène dans laquelle on distingue la *quantité* et non pas le nombre : *de l'air*, *beaucoup* d'eau, *peu de* froment. On ne peut pas dire : *un* froment, *deux* froments, *plusieurs* froments, comme on dit : *une* table, *deux* tables, *plusieurs* tables.

b) Il y a un nom propre pour chaque personne, il n'y en a pas pour chaque chose, et, quand il s'agit de cette classe de noms, il faut distinguer si le substantif désigne un animal, une plante ou une chose inorganique.

1° Les noms d'*animaux* sont tous des noms communs; ce n'est que par exception que l'on donne des noms propres à certains animaux, comme, par exemple, aux chiens. Ces noms peuvent aussi s'employer comme noms de matière, quand il s'agit non pas des animaux vivants, mais de leur chair, comme quand on dit : *manger du bœuf*, *du poulet*, *du chevreuil*, etc.

2° Les noms de *plantes* sont des noms communs; quelques-uns, comme le *blé*, le *lin*, et surtout les noms de la plupart des herbes et plantes potagères, par ex. *trèfle*, *épinard*, sont des noms de matière, parce qu'on ne les compte pas ordinairement par unités.

3° Les noms de *choses inorganiques* sont ordinairement des noms de matière, comme la *lave*, la *neige*, le *vin*, le *sel*, ou des noms communs, comme la *maison*, le *toit*. Toutefois les noms de montagnes, de fleuves et de rivières, les noms de pays et les noms de villes, sont des noms propres, comme le *Pô*, le *Vésuve*, la *Suisse*, *Berne*.

Les noms propres de lieux, etc., ont été aussi à l'origine des noms communs, par ex. *la Champagne*, *la Franche-Comté*, *Bois-le-Duc*, *la Manche*, etc.

8. On distingue encore les noms de choses en *noms concrets* et *noms abstraits*.

a) Le *nom concret* désigne une chose qui existe réellement : *sapin*, *pont*, *granit*.

Les noms de personnes sont tous des noms concrets.

b) Le *nom abstrait* est le nom d'une qualité, d'une action ou d'un état que l'on se représente dans l'esprit comme une chose réelle, par ex. *bonté*, *grandeur*, *invention*, *souffrance*.

Les noms abstraits sont formés, en général, d'adjectifs ou de verbes au moyen de suffixes, tels que *té*, *eur*, *ion*, *ance*, etc.

Les qualités n'existent pas en dehors des personnes et des choses. Mais notre esprit peut se les représenter comme séparées ou *abstraites* des corps qui les contiennent, et c'est de cette manière que nous formons les *noms* dits *abstraits*. Ainsi, par ex., quand je dis : un *beau* cheval, une *belle* fleur, j'exprime la qualité de *beau* comme inhérente à quelque chose, au cheval ou à la fleur; mais si je fais abstraction du cheval ou de la fleur, je sépare en quelque sorte cette qualité des objets où elle réside, je lui donne une existence indépendante, et, l'assimilant dans

mon esprit à une substance, j'en fais un être de raison que j'appelle *la beauté*. Je dirai de même *la course*, *la brûlure*, *la souffrance*, pour désigner d'une manière absolue l'action, l'effet qu'elle produit ou l'état qui en résulte, *abstraction* faite du sujet, c'est-à-dire de l'agent qui en est l'auteur. — Dans les noms concrets, l'être se désigne par l'une de ses qualités ou propriétés distinctives, et les deux idées de l'être et de la qualité n'en forment qu'une seule, que l'on appelle idée *concrète* (du latin *concretus*, formé de *concrescere*, croître ensemble, se réunir). Dans les noms abstraits, au contraire, la qualité, étant *séparée* de son sujet, n'est plus qu'une idée *abstraite* (du latin *abstractus*, formé d'*abstrahere*, séparer). Ainsi l'*abstrait* est l'opposé du *concret* : le concret désigne toujours la qualité *unie* au sujet, et l'abstrait la qualité *séparée* du sujet.

Les noms abstraits doivent être considérés comme noms communs ou comme noms de matière, selon qu'ils expriment une action, par ex., *cri*, *regard*, ou bien l'état ou la qualité, par ex., *soif*, *fierté*. En effet, on peut dire *un cri*, *deux cris*, *plusieurs cris*, comme on dit *une table*, *deux tables*, *plusieurs tables*; mais on ne peut pas dire *une soif*, *deux soifs*, *plusieurs soifs*, pas plus qu'*un froment*, *deux froments*, *plusieurs froments*.

9. On appelle *noms collectifs* les substantifs qui, quoique au singulier, désignent une collection ou une réunion d'individus de la même espèce que l'on se représente comme un seul et même objet. Ce sont en général des noms dérivés que l'on peut considérer comme des noms abstraits.

Le nom collectif s'appelle *général* ou *partitif*, selon qu'il marque la totalité ou seulement une partie indéterminée de la collection. Le collectif général est ordinairement précédé de l'article défini *le*, *la*, *les* : *la foule*, *l'armée*, *le nombre*, *la quantité*, et le collectif partitif de l'article indéfini *un*, *une* : *une foule*, *une armée*, *un nombre*, *une quantité*.

10. Les adjectifs peuvent s'employer substantivement : on les appelle alors *substantifs-adjectifs*. Ils expriment soit l'idée d'une personne, comme *le riche*, soit l'idée d'une chose concrète, comme *le fossile*, ou abstraite, comme *le beau*.

Les substantifs-adjectifs sont des noms communs qui désignent en général des objets *concrets*, surtout des personnes, d'après une qualité particulière, comme *l'avare*, *la malade*, et tous les noms de personnes, tels que *fils*, *héros*, ont été originairement des adjectifs. Quant aux autres, comme *le beau*, *le vrai*, ce ne sont pas à proprement parler des noms abstraits, il faut plutôt les considérer comme une espèce intermédiaire que l'on pourrait appeler noms *concrets-abstraits*, parce qu'ils n'expriment ni un individu, ni l'idée pure de la qualité, comme les noms abstraits correspondants *la beauté*, *la vérité*, mais sont des termes généraux pour tout ce qui est beau, vrai, etc. (1).

(1) V. Lafaye, *Dictionnaire des synonymes*, 28.

11. Certains adjectifs, formés de noms propres de pays ou de villes, comme *romain*, *persan*, *suédois*, *français*, s'emploient aussi comme noms de personnes et expriment une idée de nationalité.

Les *noms de nations* sont assimilés aux noms propres et s'écrivent avec une majuscule : *le Romain*, *le Français*, etc.

12. Les mots invariables et même des propositions entières peuvent également s'employer comme substantifs, et alors ils prennent l'article défini ou indéfini : **le pour** et **le contre, un** *beau* **venez-y-voir.**

13. En résumé, la grammaire partage tous les noms en deux grandes classes : *les noms communs* et *les noms propres.*

a) Les noms communs, parmi lesquels il faut distinguer spécialement les *substantifs-adjectifs*, désignent soit des *personnes*, comme *le père*, *l'écrivain*, *la malade*, soit des *choses concrètes* ou *abstraites* qui se comptent, comme *le chêne*, *la pierre*, *la table*, *le cri*, ou ne se comptent pas (noms de matière), comme *le froment*, *le plomb*, *l'air*, *le sel*, *la soif*, *la fierté*, etc.

b) Les noms propres sont tous des noms de *personnes*, comme *Pierre*, *Cromwel*, ou des noms de *choses concrètes*, comme *Paris*, *le Rhin*.

Article II. — De la flexion du nom.

§ 63

En français, la flexion du substantif marque le *genre*, comme dans *le cousin*, *la cousin*e, et le *nombre*, comme dans *le cousin*, *les cousin*s.

Chez les Grecs et les Romains, la terminaison des noms variait, non pas seulement comme chez nous, selon qu'ils étaient au singulier ou au pluriel, au masculin ou au féminin, mais selon leur fonction dans la phrase, comme dans : *amo De*um, où la terminaison *um* de l'accusatif signifie que le nom *Deus* est le complément direct du verbe *amo.* Ces terminaisons s'appelaient *cas* (du latin *casus*, chute). Les cas ainsi entendus sont une propriété commune à presque toutes les anciennes langues et à plusieurs des langues modernes (comme l'allemand, les langues slaves) de la famille aryenne, mais ils ont presque entièrement disparu dans les langues romanes, ainsi que dans l'anglais, où l'on ne connaît guère qu'une espèce de génitif marqué par l'addition d'un *s* au radical du nom. Toutefois il est incontestable que nous avons une déclinaison dans nos pronoms,

puisque nous y distinguons par des formes différentes le sujet et le régime ; ainsi *je* (sujet ou nominatif) et *me* (accusatif ou datif), *tu* et *te*, *il* (nominatif), *le* (accusatif) et *lui* (datif). A cette exception près, on peut dire que les cas sont étrangers à la langue française, comme ils sont étrangers à toutes les langues dont les substantifs ne varient pas leurs désinences pour marquer certains rapports que les mots ont entre eux.

L'ancien français a eu une véritable déclinaison, qui a disparu au XIVe siècle, non sans laisser maints débris dans la langue moderne. Cette déclinaison réduisait le nombre des cas à deux seulement : le ***nominatif***, le cas ***direct***, pour indiquer le sujet, et l'***accusatif***, le cas ***oblique***, pour le régime tant direct qu'indirect. Ses paradigmes étaient au nombre de ***trois***, correspondant aux trois premières déclinaisons latines ; la quatrième déclinaison latine avait passé à la deuxième, et la cinquième à la première et à la troisième.

		I	II	III
Sing.	Nom.	*rose*	*mur-s*	*flor-s*
	Acc.	*rose*	*mur*	*flor*
Plur.	Nom.	*rose-s*	*mur*	*flor-s*
	Acc.	*rose-s*	*mur-s*	*flor-s*

Le XIIIe siècle réduisit à une seule ces trois déclinaisons de la première époque de la langue française. On prit comme type la deuxième déclinaison, et on en appliqua les règles aux deux autres. Il en résulta que la lettre *s* caractérisait le sujet au singulier et le régime au pluriel ; c'est ce qu'on appelle la règle du *s* :

	Singulier.	Pluriel.
Nom.	*murus*-mur-s	*muri*-mur
Acc.	*murum*-mur	*muros*-mur-s

Au XIVe siècle, la distinction d'un cas-sujet et d'un cas-régime est abandonnée : on se borne désormais à n'employer qu'un seul cas pour chaque nombre, et l'on prend pour type le cas-régime ; c'est ainsi que le *s* du cas-régime *murs (muros)* devint pour la langue française la marque du pluriel, et que l'absence du *s* au cas-régime *mur (murum)* fut le signe distinctif du singulier.

Ainsi la plus grande partie de nos substantifs viennent de l'accusatif latin. Il y a cependant des exceptions.

1° Les noms suivants sont des nominatifs de la ***deuxième*** déclinaison : ***fils*** (filius), ***fonds*** (fundus), ***lacs*** (laqueus), ***legs*** (legatus), ***lis*** (lilius), ***lez*** (latus), ***puits*** (puteus), ***rets*** (retis) ; il en est de même de quelques noms propres : ***Charles*** (Carolus), ***Jacques*** (Jacobus), ***Louis*** (Ludovicus), etc.

2° Une flexion spéciale, tirée de la ***troisième*** déclinaison latine, comprenait les mots avec accent mobile, presque tous masculins, dont un certain nombre étaient imparisyllabiques, c'est-à-dire avaient au cas oblique une syllabe de plus qu'au cas direct : *pástor-pastórem*. Il en résulta pour ces mots une double forme dans l'ancien français : l'une *pastre* (pastor) au cas-sujet, l'autre *pasteur* (pastorem) au cas-régime. Là, comme dans la deuxième déclinaison, c'est le cas-régime ou accusatif qui l'emporta au XIVe siècle ; ainsi les nominatifs ***abbe*** (ábbas), ***fauc*** (fálco), ***lerre*** (látro), ***serpe*** (sérpens), ***enfe*** (infans) ont disparu, tandis que les accusatifs ***abbé*** (abbátem), ***faucon*** (falcónem), ***larron*** (latrónem), ***serpent*** (serpéntem), ***enfant*** (infántem), ont persisté ; de même les nominatifs ***bers, compains, empereres, gars***, ont été supplantés par les accusatifs ***baron, compagnon, empereur, garçon***.

Dans quelques mots très peu nombreux, c'est au contraire le nominatif qui a persisté et l'accusatif qui a péri : ***ancêtre*** (antecéssor), ***peintre*** (píctor), ***sœur*** (sóror), ***traître*** (tradítor), ***trouvère*** (trovátor).

Enfin, dans un certain nombre d'autres mots, les deux formes, nominatif et accusatif, ont survécu à la fois; mais, au lieu de rester les deux cas d'un même nom, elles sont devenues des mots différents, par ex. *chantre* (cántor) et *chanteur* (cantórem), *pâtre* (pástor) et *pasteur* (pastórem), *maire* (májor) et *majeur* (majórem), *sire*, vieux franç. *sinre*, *sindre* (sénior) et *seigneur*, d'où *sieur* (seniórem).

Article III. — Du genre dans les noms.

A. Du genre en général

§ 64

On appelle *genre*, dans les noms de personnes, la propriété qu'ils ont de distinguer par leur forme le *sexe* des *individus*.

Il y a deux genres : le *masculin* pour les hommes, et le *féminin* pour les femmes. Cette distinction du *genre naturel* se marque entre autres par des *noms différents*, comme *le père*, *la mère; le cousin*, *la cousine*, mais principalement par les *pronoms personnels* de la 3e personne : **Il** *part*, **elle** *part*. *On* **le** *voit*, *on* **la** *voit*.

Les *choses* n'ont pas de sexe; mais le français ne marque pas d'une manière spéciale le genre *neutre*, c'est-à-dire l'absence de genre, et tous les substantifs désignant des choses sont distingués, d'après leur *forme*, en noms *masculins*, comme *le pain*, *le canif*, ou noms *féminins*, comme *la neige*, *la joie*.

Les noms d'animaux sont en général assimilés aux noms de choses, par ex. le *serpent* (mâle ou femelle), la *fourmi* (mâle ou femelle); sont exceptés toutefois les noms des animaux qui sont le plus rapprochés de l'homme et pour lesquels la langue marque aussi la différence de sexe, par ex. *le taureau*, *la vache; le chien*, *la chienne*.

De ce qui précède il résulte qu'on ne doit pas confondre le genre *naturel* avec le genre *grammatical*. Le *genre naturel* est celui qu'on distingue dans les êtres animés et qui les classe en *mâles* et *femelles*. Le *genre grammatical* est celui qui est donné à un mot par l'usage de la langue.

Le latin avait trois genres : le masculin, le féminin et le neutre. Le français a adopté le masculin et le féminin. Il a conservé du neutre sa forme et son idée dans quelques parties du discours, par exemple dans les pronoms; mais le neutre du substantif a entièrement disparu, et les mots de ce genre en latin ont passé au masculin, dont la forme, au moins pour la deuxième déclinaison, se rapprochait le plus de celle du neutre.

a) Les noms latins *masculins* sont ordinairement restés *masculins* en français. Les exceptions ne sont pas rares; elles s'expliquent souvent par l'influence du *e* muet final, qui est le signe caractéristique du féminin en français, comme dans *l'auge* (lat. *alveus*, m.), *la puce* (pulex, m.), etc. Cependant les noms abstraits en *or*, qui sont tous masculins en latin, sont devenus féminins en français, malgré leur terminaison masculine, comme *la fureur* (furor, m.), *la vapeur* (vapor, m.).

b) Les noms latins *féminins* sont également restés *féminins* en français. Les exceptions sont très nombreuses; quelquefois le *e* muet (= *a* latin) a été supprimé, comme dans *l'épi* (spica, f.), mais le plus souvent le mot devient masculin sans égard à la terminaison, comme *le platane* (platanus, f.), *le porche* (porticus, f.), etc.

c) Les noms latins *neutres* ont pris en général le genre masculin, comme *l'or* (aurum), *le pré* (pratum), *l'incendie* (incendium), *l'ail* (allium), *le verre* (vitrum), *le siècle* (seculum); rarement le féminin, et dans ce cas la terminaison est le plus souvent féminine : *l'huile* (oleum), *l'orge* (hordeum), *l'étable* (stabulum), *l'étude* (studium), *la foudre* (fulgur), *la mer* (mare), etc. A cette catégorie appartiennent les neutres latins dont le pluriel en *a (festa, folia, gaudia, grana, labra, opera, vela)* a été confondu dans le latin vulgaire avec le nominatif singulier des noms féminins de la première déclinaison (comme *rosa)*; de là viennent nos noms féminins *fête, feuille, joie, graine, lèvre, œuvre, voile,* formés des neutres *festum, folium, gaudium, granum, labrum, opus, velum;* les noms de fruits sont de cette espèce : *cerise, fraise, mûre, pomme, poire, prune,* de *cerasum, fragum, morum, pomum, pirum, prunum.*

B. Noms de personnes

§ 65

1. Dans les noms de *personnes*, il y a accord entre le genre grammatical et le genre naturel. Ces noms sont *masculins* ou *féminins*, selon qu'ils désignent des hommes ou des femmes.

Quelques noms originairement féminins forment une exception apparente; ce sont des noms de choses, surtout abstraites, qui, s'appliquant par métonymie aux personnes, se disent exclusivement des hommes sans changer de genre, comme *une sentinelle*, pour *un soldat* qui est en *sentinelle*, *une estafette*, *une vedette*, *une vigie*, *une recrue; une clarinette*, pour *un homme* qui joue de *la clarinette; une basse,* pour *un chanteur* qui a une voix de *basse*, etc.

Les substantifs désignant des êtres surnaturels sont *masculins* ou *féminins*, selon qu'on se les figure comme *mâles* ou *femelles;* par ex. : *génie, ange, Borée; — fée, nymphe.*

2. La distinction du genre dans les *noms de personnes* se fait de deux manières :

a) Par des mots différents, surtout pour les noms de parenté et d'âge : *l'homme, la femme; le père, la mère; le papa, la maman; le frère, la sœur; l'oncle, la tante; le parrain, la marraine; le gendre, la bru;* et pour les noms de baptême : *Jules, Marie.*

Le mot *homme* désigne aussi l'homme en général, sans distinction du sexe : *L'homme pense.*

b) Par des mots qui ne diffèrent entre eux que par la terminaison, le mot féminin étant en général formé du nom masculin par l'addition de *e*, quelquefois de *esse*, de *ine* ou d'un suffixe diminutif; c'est ce qui a lieu pour quelques noms de parenté : *le fils, la fille; le cousin, la cousine;* ou de baptême : *Louis, Louise;*

Joseph, *Joséphine*; *Jean*, *Jeannette;* mais surtout pour les noms de profession : *le marchand*, *la marchande; le maître*, *la maîtresse.*

Les substantifs-adjectifs employés comme *noms de personnes* sont masculins ou féminins, selon qu'ils servent à désigner un homme ou une femme; le féminin est toujours en *e : le savant* (l'homme savant), *la malade* (la femme malade).

Certains noms de personnes du genre masculin n'ont pas de forme particulière pour le féminin, parce qu'ils désignent des états ou des professions qui conviennent plus spécialement aux hommes; tels sont : *auteur*, *écrivain*, *poète*, *peintre*, *docteur*, *général*, *charlatan*, etc. On doit donc dire : *Mme de Staël est* **un** *grand* **écrivain.** Quelquefois même on emploie le masculin, bien que la forme féminine existe : *La mère doit être le premier* **instituteur** *de son enfant* (Bern.). D'autres noms féminins, en petit nombre, désignant des choses abstraites, s'emploient comme noms de personnes et se disent des hommes aussi bien que des femmes : *Il* ou *elle est* **ma caution,** *il* ou *elle fut* **sa dupe.**

C. Noms d'animaux

§ 66

1. Les noms de nos animaux domestiques et de quelques animaux sauvages sont assimilés aux noms de personnes et distinguent pareillement le sexe.

a) Cette distinction se fait, comme dans les noms de personnes, de deux manières :

1° Par des mots différents : le *taureau*, la *vache;* l'*étalon*, la *jument;* le *bélier*, la *brebis;* le *verrat*, la *truie;* le *coq*, la *poule;* le *bouc*, la *chèvre;* le *jars*, l'*oie;* le *lièvre*, la *hase*; le *cerf*, la *biche;* le *sanglier*, la *laie;* le *singe*, la *guenon.*

2° Par la terminaison féminine *e* ou *esse* ou par un suffixe augmentatif ou diminutif (m. ou f.) : l'*ours*, l'*ours***e**; le *chat*, la *chat***te**; l'*âne*, l'*ân***esse**; — le *levrier*, la *levr***ette**; le *chevreuil*, la *chevr***ette**; — la *cane*, le *can***ard** ; la *dinde*, le *dind***on**; la *mule*, le *mul***et**, etc.

b) Quand il y a deux mots différents pour les deux sexes, l'un d'eux s'emploie pour désigner aussi l'*espèce* entière, abstraction faite du sexe. Ainsi le mot *cerf* désigne non seulement le mâle de la *biche*, mais encore l'espèce *cerf* sans distinction du sexe; de même le mot *oie* désigne non seulement la femelle du *jars*, mais encore l'espèce elle-même.

Quelquefois aussi on a des mots particuliers du genre masculin pour désigner l'espèce sans égard au sexe, comme le *bœuf*, le *cheval*, le *mouton*, le *cochon* (le *porc*, le *pourceau*).

c) On a encore des mots particuliers pour désigner les *petits* des animaux, sans distinction du sexe, comme le *veau*, l'*agneau*, le *poussin*, le *marcassin*, le *faon*; on appelle *faon* le petit de toute espèce de bête fauve, mais particulièrement du genre cerf, avant qu'il ait atteint six mois. Quelquefois ces mots sont dérivés aussi du nom de l'espèce, comme le *chaton*, l'*ourson*, l'*oison*, le *louveteau*, le *chevrillard*. Tous ces noms sont masculins.

On a aussi des mots différents pour distinguer le sexe des petits : le *bouvillon* et la *génisse* ou *taure*, le *poulain* et la *pouliche*, le *poulet* et la *poulette*, le *caneton* (de canet) et la *canette*. On appelle *poulain* ou *pouliche* le jeune cheval ou la jeune cavale jusqu'à trois ans. Le *poussin* est le petit coq nouvellement éclos; il s'appelle *poulet*, lorsque le duvet a été remplacé par les plumes.

Nom de l'espèce (masc.)	Male.	Femelle.
1. Cheval	étalon	jument, cavale
»	poulain, poulin	pouliche, pouline
2. Bœuf	taureau	vache
Veau	bouveau, bouvillon	génisse, taure, braine
3. Mouton	bélier	brebis
Agneau	—	—
4. Cochon, porc, pourceau	verrat	coche, truie
Cochon de lait	—	—
5. Chèvre	bouc, bouquin	chèvre, bique
Chevreau, cabri	biquet	biquette
6. Coq	coq, chapon	poule, poularde
Poussin	poulet, cochet	poulette
7. Chat	matou	chatte
Chaton	minet	minette
8. Lièvre	bouquin, rouquet	hase
Levraut	—	—
9. Lapin	bouquin	lapine, hase
Lapereau	—	—

2. La plupart des autres animaux n'ont qu'un seul nom, masculin ou féminin, qui désigne en même temps le mâle et la femelle. Ainsi l'on dit, en se servant du masculin, le *renne*, le *merle*, le *serpent*, et du féminin, la *souris*, la *grive*, la *vipère*, la *chenille*.

Pour préciser le sexe, on est obligé d'ajouter au nom de l'animal les mots *mâle* ou *femelle*, par ex., le *renne mâle*, le *renne femelle*, ou, comme disent les naturalistes, la *femelle du renne*, la *femelle renne*; on peut encore, en supprimant le mot *femelle*, attribuer au *mâle* toutes les fonctions qui appartiennent exclusivement à la femelle, et dire : *Le renne allaite*.

Tandis que les noms de quadrupèdes et d'oiseaux ont tantôt deux formes et tantôt une seule pour signifier les deux sexes, les noms de reptiles, de poissons et d'insectes sont des noms *épicènes*, qui comprennent toujours sous la même forme le mâle et la femelle.

D. Noms de choses

§ 67

1. En grammaire, les noms des plantes et les noms des choses naturelles ou artificielles ne forment qu'une classe de substantifs que l'on appelle *noms de choses* et qui n'ont pas de genre *naturel*. Cependant, bien que les plantes et les choses ne soient ni mâles ni femelles, on a donné un genre *grammatical* aux mots qui les nomment : ainsi *chêne*, *rosier*, *tonnerre*, *soleil*, sont du genre masculin ; *violette*, *ivraie*, *neige*, *rouille*, du genre féminin.

2. Le genre des noms *communs* de choses est déterminé ou par le *sens* ou par la *forme*.

a) Dans les mots *primitifs*, le genre se détermine aussi bien par le *sens* que par la *forme ;* mais le sens n'indique le genre que d'un petit nombre de mots, et la détermination par la forme ne peut se faire qu'en recourant à la source de la langue, au latin.

1° D'après la *forme*, la plus grande partie des noms terminés par un *e* muet sont féminins, le *e* muet final, formé de la terminaison latine *a*, étant en français le signe caractéristique du féminin. Cf. : *le bouilli* et *la bouillie*, *le lieu* et *la lieue*, *le parti* et *la partie*, *le pli* et *la plie*, *l'oubli* et *l'oublie* ; *le pic* et *la pique*, *le lac* et *la laque* ; *le but* et *la butte* ; *le cap* et *la cape* ; *le cours* et *la course* ; *le gaz* et *la gaze* ; *le mur* et *la mûre* ; *le bal* et *la balle*, *le col* et *la colle*, *le fil* et *la file*, *le sol* et *la sole*, *le vol* et *la vole*, etc. Mais le *e* final ne représente pas toujours un *a* latin, et c'est la raison pour laquelle il y a beaucoup de substantifs terminés par *e* qui sont masculins et non pas féminins, comme *l'antre*, *le chêne*, *l'éloge*, *l'incendie*, *le porche*, *le siècle*, *le verre*, etc.

2° D'après le *sens*, sont *masculins :* les noms des métaux : *le fer*, *le platine*, *le cuivre* ; les noms des poids, mesures et monnaies du système décimal : *le mètre*, *le litre*, *le stère*, *le franc* ; les noms des saisons, des mois et des jours : *l'hiver*, *l'automne*, *avril*, *le carême*, etc. ; cependant on dit *la mi-août*, *la mi-janvier*, *la mi-carême*, etc. — Sont *féminins* : les noms des fêtes : *la Pentecôte*, *la Toussaint* ; excepté *Noël*, *carnaval* ; les noms des sciences : *la grammaire*, *la chimie*, *la physique*.

b) Le genre des *noms dérivés* est entièrement déterminé par la *forme :* tous les substantifs formés par le même suffixe sont du même genre.

3. Les substantifs-adjectifs qui désignent des *choses concrètes* sont masculins ou féminins, selon le genre du nom sous-entendu : *le fossile* (corps), *un hongre* (cheval), *le liquide* (corps), *le tragique* (genre) ; — *une capitale* (ville, lettre), *une canine* (dent), *la droite* (main), *une initiale* (lettre) ; — *le vulnéraire* (médicament), *la vulnéraire* (plante) ; — *un parallèle* (cercle), *une parallèle* (ligne).

Les substantifs-adjectifs qui désignent des *choses abstraites* sont toujours masculins ou plutôt neutres : *le beau*, *le comique*, *le juste*, *le ridicule*, *le vert*.

4. Tous les mots, combinaisons de mots et propositions employés *substantivement* sont *masculins : le pour et le contre, le mien et le tien, le oui, un si, le qu'en-dira-t-on, le devant de la maison.*

5. Le genre des noms *propres* de choses se détermine en général par la *forme.*

a) Les noms des *parties du monde,* les noms de *pays* et de *provinces,* les noms de *fleuves* et de *villes,* sont *masculins* quand ils ne sont pas terminés par *e* ou *es,* et *féminins* quand ils ont cette terminaison : *l'Asie,* f., *le Danemark, le Piémont, le Tyrol, la Lorraine, la Gaule* ou *les Gaules, Paris,* m., *Rome,* f., *le Rhin, le Wéser, la Seine.*

Les exceptions sont nombreuses :

Noms de pays : le Bengale, le Hanovre, le Mexique, le Péloponèse, le Maine.

Noms de fleuves. Sont masculins, malgré leur terminaison féminine : 1° les noms des fleuves de la Grèce, de l'ancienne Asie et de la mythologie : *le Tigre, l'Euphrate, le Cocyte*; 2° *le Rhône, le Danube, l'Adige, l'Ebre, l'Elbe, le Tage, le Tibre, l'Orénoque, le Zambèze,* et quelques autres. — Sont féminins, malgré leur terminaison masculine, les noms des fleuves en *a : la Néva, la Plata, la Guadiana,* excepté toutefois *le Volga, le Niagara.*

Noms de villes. 1° Il n'y a pas de règle bien précise pour déterminer le genre des noms propres terminés par *es : Athènes, Gênes,* sont féminins, mais *Londres, Versailles,* sont masculins. 2° Dans les noms de ville précédés de l'article défini, la terminaison ne détermine point le genre : *le Caire, le Havre, la Rochelle, la Ferté.* 3° Sont féminins, malgré leur terminaison masculine : *Jérusalem, Sion, Tyr, Ilion* (Troie).

Le nom d'une ville est masculin quand il est employé comme nom collectif, au lieu des habitants de cette ville; par ex. : *Tout Rome le sait,* c'est-à-dire, *Tout le* peuple *romain le sait.* Si, au contraire, on veut personnifier une ville, on en met ordinairement le nom au féminin : *Malheureuse Tyr!* (Fénelon), c'est-à-dire, *Malheureuse* ville *de Tyr!*

S'il y a doute sur le genre d'un nom de ville, on doit le faire précéder du mot *ville*: *La ville de Londres est extrêmement peuplée.*

b) Sont *masculins* les noms des *montagnes* et les noms des *chaînes de montagnes* employés au *singulier : Le Parnasse, le Jura, le Caucase;* excepté *la Jungfrau, la Gemmi,* etc. Le genre des noms des chaînes de montagnes employés au *pluriel* se détermine en général par la forme : *les Apennins, les Balkans,* masc.: *les Pyrénées, les Alpes, les Cévennes, les Carpathes, les Vosges,* fém.

E. Noms des deux genres

1. *Noms de personnes*

§ 68

Les noms de personnes ont dans la règle deux formes distinctes pour marquer la différence de sexe (§ 65). Sont exceptés les noms dits à *genre commun,* savoir :

1° Les substantifs-adjectifs terminés par un *e* muet, comme : (un, une) *esclave* (v. chap. IV);

2° Le mot *enfant* (*un* enfant, *une* enfant);

3° Le mot *gens*, qui, sans égard au genre naturel, veut au féminin l'adjectif variable qui précède immédiatement.

Gent, signifiant nation, est toujours féminin et ne s'emploie au singulier qu'en poésie : **la gent** *trotte-menu*, les rats; au pluriel, il n'est usité que dans cette locution : *le droit des* **gens.** Hors de là le mot *gens* signifie *hommes*, et il n'a point de singulier. Il est masculin; toutefois l'adjectif qui précède immédiatement *gens* se met au féminin pluriel : **Instruits** *par l'expérience, les* **vieilles gens** *sont* **prudents.** *Ces* **petites gens**-*là sont* **tous** *insupportables.* **Quelles gens** *êtes-vous?* **Tous** *nos* **gens** *sont* **sortis.**

L'adjectif placé devant *gens* communique le féminin aux autres adjectifs qui le précèdent : *les* **bonnes** *et* **vieilles gens, toutes** *les* **vieilles gens,** à moins que cet adjectif n'ait la même terminaison pour les deux genres : *les* **bons** *et* **honnêtes gens, tous** *les* **habiles gens.** On met aussi *tous* au masculin, lors même qu'il précède immédiatement *gens*, lorsque *gens* est suivi d'un mot déterminatif : **tous gens** *d'esprit et de mérite.*

Gent (du lat. *gentem*, race, famille, et par suite nation) signifiait nation et était naturellement du féminin : *La* gent *trotte-menu s'en vient chercher sa perte* (La F. III, 18); mais au pluriel il a perdu cette signification, et, sauf dans l'expression *droit des gens*, il a toujours le sens d'*hommes*, d'*individus*; c'est ce qui explique pourquoi ce nom étant féminin de sa nature, l'adjectif s'accorde par syllepse, non pas avec le mot lui-même, mais avec le sens de ce mot.

2. *Noms de choses.*

§ 69

1. Certains noms de choses prennent un genre différent suivant leur *emploi*, c'est-à-dire le plus souvent selon qu'ils passent du singulier au pluriel, du sens propre au sens figuré, comme : *un bel orgue, de belles orgues; la foudre, un foudre de guerre.* D'autres changent de genre en changeant de *signification*, comme *le voile* (d'une dame), *la voile* (d'un navire).

2. Les substantifs qui, selon leur *emploi*, changent de genre sans changer de signification sont les suivants : *amour*, *délice*, *orgue*, *couple*, *foudre*, *pâque* (1).

a) Les mots *amour*, *délice* et *orgue* sont masculins au singulier et féminins au pluriel : **L'amour divin** *est la source de toutes les vertus. Faisons nos* **seules amours** *de la justice et de la vérité.*

(1) Les grammairiens placent le mot *hymne* dans la catégorie des noms à double genre; mais, dit Littré, la distinction qui fait *hymne* du féminin en parlant des hymnes de l'Église, n'a rien qui se justifie, soit dans l'etymologie, soit dans l'historique du mot.

— **Quel délice** *de faire le bien!* **Les délices** *du cœur sont plus* **touchantes** *que* **celles** *de l'esprit.* — **L'orgue** *de Fribourg est* **excellent. Les orgues** *de Harlem passent pour les plus* **grandes** *de l'Europe.*

Cependant, pour éviter la rencontre bizarre des deux genres, on dit : *L'amour de la gloire est* **un** *des plus* **beaux amours.** *C'est* **un** *de mes plus* **chers délices.** *Voilà* **un** *des plus* **beaux orgues** *que l'on puisse voir.*

Amour était féminin au moyen âge, ainsi que *honneur* et *labeur*, qui sont devenus masculins contrairement à la règle (§ 64). Le mot *orgue* (du neutre *organum*) était aussi féminin dans le vieux français, ainsi que *délice* (de *deliciæ*, pluriel féminin du neutre *delicium*).

b) Le mot *couple*, exprimant l'idée de deux êtres quelconques de la même espèce qui ne sont unis qu'accidentellement, est féminin : **une couple** *d'œufs*, **une couple** *de perdrix*. Mais *couple* est masculin, si à cette idée numérique se joint celle d'union, d'assentiment, d'assemblage : **un couple** *d'époux*, **un couple** *de fripons*, **un couple** *de tourterelles*.. **Une couple** *de pigeons suffit pour notre déjeuner.* **Un couple** *de pigeons suffit pour peupler une volière.*

c) Foudre est en général féminin dans le sens propre, et masculin dans le sens figuré quand il désigne un homme : **La foudre** *a éclaté. C'est* **un foudre** *de guerre.* On dit dans le sens figuré : **La foudre** *est dans ses yeux.*

d) Pâque, fête des Juifs, est féminin : *Jésus célébra* **la pâque** *avec ses disciples. Pâque* et plus ordinairement *Pâques*, fête des chrétiens, est masculin au singulier et féminin au pluriel. **Pâques** *n'est pas toujours aussi* **tardif** *que cette année; mais il ne peut pas être plus tôt que le 22 mars, ni plus tard que le 25 avril. Quand Noël est vert*, **les Pâques** *sont* **blanches.** *Il a fait aujourd'hui* **ses pâques.**

3. Les noms qui changent de genre en changeant de *signification* sont beaucoup plus nombreux et peuvent être rangés en deux catégories : les uns sont des noms *concrets* qui restent concrets en changeant de genre, comme *la manche, le manche;* les autres sont des noms *abstraits* qui, en changeant de genre, prennent une signification concrète, comme *la critique, le critique.*

I. Les noms *concrets* à double genre sont des noms de *choses*, surtout féminins, qui changent de genre pour désigner d'autres choses qui sont avec les premières dans un rapport de *ressemblance* (métaphore), comme *la manche* et *le manche*, d'*origine* ou d'*extraction* (métonymie), comme *la Gruyère* et *le gruyère* (= fromage de Gruyère), ou dans le rapport du *tout* à la *partie* (synec-

doque), comme *le pendule* et *la pendule* (= une *horloge* à pendule). Quelquefois, par le changement du genre, le nom de chose devient *nom de personne,* comme *la trompette* et *le trompette* (= soldat qui sonne de la trompette) (§ 65).

a) *La manche,* d'un habit.	*Le manche,* d'un couteau.
La pivoine, plante.	*Le pivoine,* petit oiseau.
La Champagne, contrée.	*Le champagne,* vin.
La Côte-Rôtie, vignoble.	*Le côte-rôtie,* vin.
La Gruyère, contrée.	*Le gruyère,* fromage.
La loutre, animal.	*Un loutre,* chapeau fait de loutre.
La vigogne, animal.	*Un vigogne,* chapeau fait de vigogne.
La jujube, fruit du jujubier.	*Le jujube,* suc de la jujube.
La réglisse, plante.	*Le réglisse,* suc de la réglisse.
La vapeur, fluide élastique.	*Un vapeur,* bateau à vapeur.
Une enseigne, étendard.	*Un enseigne,* officier qui porte l'enseigne.
Une trompette, instrument.	*Un trompette,* soldat qui sonne de la trompette.
Une paillasse, lit de paille.	*Un paillasse,* bouffon.
b) *Un aigle,* oiseau de proie.	*Une aigle,* étendard.
Un crêpe, sorte d'étoffe.	*Une crêpe,* sorte de pâte.
Le voile, d'une dame.	*La voile,* d'un navire.
Le pendule, balancier d'une horloge.	*La pendule,* horloge à balancier.

Il est rare que, par le changement de genre, le nom de chose devienne nom abstrait, comme dans *la pourpre*, matière colorante, et *le pourpre*, couleur.

II. Les noms *abstraits* qui deviennent concrets en changeant de genre sont de deux espèces :

A. Les uns, qui sont tous *féminins*, servent aussi à désigner les *personnes agissantes*. et alors ils deviennent masculins ou féminins, selon le sens (§ 68). Ainsi *aide* est féminin quand il signifie secours, assistance : *Je le ferai avec l'***aide divine**; mais *aide* signifiant celui ou celle qui aide est masculin ou féminin, selon qu'il s'applique à un homme ou à une femme : *J'ai besoin d'***un aide.** *Cette sage-femme est l'***une** *de ses* **aides.**

Une aide, secours.	*Un, une aide,* celui, celle qui aide.
La critique, l'art de critiquer.	*Le critique,* celui qui critique.
L'élève, l'art d'élever.	*Un, une élève,* celui, celle qui est élevée.
La fourbe, fourberie.	*Le fourbe,* trompeur adroit.
La garde, action de garder.	*Le garde,* homme qui garde.
La guide, autrefois action de guider, aujourd'hui espèce de rêne.	*Le guide,* homme qui guide.
La manœuvre, d'un navire.	*Le manœuvre,* ouvrier subalterne.
La statuaire, art de faire des statues.	*Le statuaire,* sculpteur qui fait des statues.

B. Les autres sont des noms abstraits, *masculins* ou *féminins.* qui deviennent des noms concrets de *choses*, comme *la mémoire* et *le mémoire* (= *écrit* pour rappeler à la mémoire).

a) *Un office*, service, charge.	*Une office*, pièce contenant ce qui est nécessaire à l'office.
Le relâche, interruption.	*La relâche*, lieu propre pour relâcher, terme de marine.
Le triomphe, action de triompher.	*La triomphe*, sorte de jeu de cartes.
b) *La mémoire*, faculté de l'esprit.	*Le mémoire*, écrit pour rappeler à la mémoire.
La remise, action de remettre.	*Un remise*, voiture à quatre places.

Il y a quelques exemples de noms *abstraits* qui changent de genre en passant à une autre signification également *abstraite*, comme *le mode* et *la mode*, *la période* et *le période* (un *point* de la période).

4. Il ne faut pas confondre avec les noms à double genre certains substantifs *homonymes* qui ne se distinguent plus que par la différence de leur genre, comme *aune*, masc., arbre, et *aune*, fém., mesure. Voici ceux de ces mots qui sont les plus usités :

Un aune, arbre.	*Une aune*, mesure.
Un barbe, cheval de Barbarie.	*La barbe*, poil du menton et des joues.
Un barde, poète celte.	*La barde*, tranche de lard.
Le carpe, partie de la main.	*La carpe*, poisson.
Le coche, voiture.	*La coche*, truie, entaille.
Un foudre, tonneau.	*La foudre*, tonnerre.
Le greffe, bureau du greffier.	*La greffe*, d'un arbre.
Le livre, volume.	*La livre*, poids.
Le moule, modèle.	*La moule*, sorte de coquillage.
Le mousse, jeune matelot.	*La mousse*, plante, écume.
Le page, d'un roi.	*La page*, d'un livre.
Le plane ou *platane*, arbre.	*La plane*, outil.
Le platine, métal.	*La platine*, pièce plate.
Le poêle ou *poile*, fourneau.	*La poêle*, ustensile de cuisine.
Le poêle, voile, drap mortuaire.	
Le somme, sommeil.	*La somme*, total, quantité d'argent.
	La somme, charge.
Le souris, sourire.	*La souris*, animal.
Le tour, mouvement en rond.	*La tour*, sorte de bâtiment élevé.
Le vase, sorte d'ustensile.	*La vase*, bourbe.

Ces mots sont complètement *homonymes*, car ils sont en même temps *homographes* et *homophones*, c'est-à-dire qu'ils *s'écrivent* et *se prononcent* de la même manière. Mais ordinairement on appelle *homonymes* des mots qui sont seulement homophones, par ex. : *ver*, *verre*, *vers*, *vert*.

Article IV. — Du nombre dans les noms.

A. De la flexion de nombre

§ 70

1. Le *nombre* indique si l'on parle d'un ou de plusieurs êtres Il y a deux nombres : le *singulier*, qui désigne une seule personne ou une seule chose : *le père*, *la table*; et le *pluriel*, qui désigne plusieurs personnes ou plusieurs choses : *les pères*, *les tables*.

2. Le nombre se marque d'une manière générale, comme singulier ou pluriel, au moyen de l'article et de la flexion du substantif : **le** *sillon*, **les** *sillon***s**, et d'une manière précise par les noms de nombre.

3. On forme le pluriel des noms en ajoutant *s* au singulier : *le sillon*, *les sillon***s**.

Il est évident que ce *s* est d'origine latine ; c'est le cas-régime ou l'accusatif que le français a pris comme type du substantif. Or, dans les cinq déclinaisons latines, l'accusatif du pluriel se termine en *s*, à l'exception des neutres, auxquels la langue vulgaire substituait souvent des masculins (§ 64).

Autrefois, on supprimait au pluriel le *t* des noms en *ant* et *ent ;* on le conserve aujourd'hui, et l'on écrit *les enfants, les présents.* Un seul mot fait exception, c'est *gent*, au pluriel *gens.* Beaucoup, cependant, écrivent encore, selon l'ancien usage, *les enfans, les présens.*

4. Les noms terminés au singulier par *au* ou *eu* prennent *x* au pluriel : *le bateau*, *les bateau***x** ; *le cheneau*, *les cheneau***x** ; *le jeu*, *les jeu***x**.

Il en est de même des noms suivants en *ou : bijou*, *caillou, chou*, *genou*, *hibou*, *joujou*, *pou ;* ainsi l'on dit : *les bijou***x**. Mais les autres mots en *ou : amadou, clou, cou, coucou, écrou*, *filou*, *fou, licou*, *sou*, *trou*, *verrou*, prennent un *s* au pluriel : *les clou***s**.

Ce *x* est un reste de l'orthographe du moyen âge, où le *s* final, qui était déjà muet, s'écrivait indifféremment *s, x* ou *z* ; ainsi *nes* pour *nez*, *vois* ou *voiz* pour *voix.*

5. Les noms en *al* prennent *x* au pluriel, après avoir changé *l* en *u* (§ 38) : *le cheval*, *les chev***aux**; *le chenal, les chen***aux**.

Cependant, les noms *aval*, *bal*, *carnaval*, *cal, chacal*, *narval, nopal, orignal*, *pal*, *régal*, *serval*, et quelques autres peu usités, font leur pluriel avec *s*. Quant aux noms *archal*, *bancal*, *official* et *sandal*, ils ne s'emploient guère au pluriel.

Il faut remarquer que ces mots en *aux* ne prennent point un *e* avant *a*, parce que le singulier n'en a pas, et qu'ainsi l'on doit écrire *les chevaux*, et non pas *les cheveaux.*

Parmi les noms en *ail*, les uns suivent la même règle et prennent un *x* après avoir changé *l* mouillé en *u ;* ces noms sont : *ail*, *bail*, *bétail*, *corail*, *émail*, *soupirail*, *travail*, *vantail*, *ventail*, *vitrail*; ainsi l'on dit *une porte à deux vant***aux**, *les vitr***aux** *d'une église. Bétail* (qu'on écrivait autrefois *bestial)* fait *bestiaux; ail* fait *aulx.*

Les autres mots en *ail : détail*, *épouvantail*, *éventail*, *gouvernail*, *poitrail*, *portail*, prennent un *s. Attirail*, *aiguail*, *bercail* n'ont pas de pluriel.

Les substantifs *travail*, *aïeul*, *ciel*, *œil*, ont deux formes pour le pluriel : employés dans leur sens ordinaire, ces mots prennent *x* au pluriel avec changement de la finale *l* en *u : les travaux*,

les aieux, *les cieux*, *les yeux;* mais ils prennent un *s* sans changement, quand ils revêtent une signification particulière : les *travails* (machines pour ferrer les chevaux), les *aïeuls* (le grand-père paternel et le grand-père maternel), les *ciels* de tableaux, de carrière, de lit, les *œils* de bœuf.

Ail a aussi deux pluriels : *aulx* et *ails*, qui ont le même sens; *ails* est plus usité par les botanistes. *Val* a également un pluriel moderne, en usage chez les ingénieurs : *les* **vals** *de la Loire* (Littré). L'ancienne forme plurielle *vaux* n'est guère usitée que dans cette expression : *par monts et par* **vaux.**

6. Les noms qui sont déjà terminés au singulier par *s* (ou *z*) et *x* ne changent pas au pluriel : *la souris*, *les souris; le nez, les nez; la noix*, *les noix.*

Le *s* terminant quelques noms au singulier est le plus souvent un reste du cas-sujet de l'ancienne déclinaison, comme *fils* (filius), qui, dans le vieux français, était au cas-régime : *fil* (filium), etc. (§ 63).

B. De l'emploi du nombre

1. *Noms communs.*

§ 71

1. Dans les noms *communs* de personnes ou de choses, ainsi que dans les noms d'action, on distingue le nombre comme singulier ou pluriel : *l'enfant*, *les enfants; la porte*, *les portes; le coup*, *les coups.*

Les noms de matière, exprimant non pas le nombre, mais la quantité, ne s'emploient dans la règle qu'au singulier : *le vin*, *la marne;* il en est de même des noms abstraits qui désignent un état ou une qualité : *la faim*, *le courage.* Ces noms s'emploient cependant au pluriel quand ils peuvent être considérés comme des noms communs : *Les* **marnes** *ne sont autre chose qu'un mélange naturel de calcaire et d'argile. Les grands* **courages** *ne se laissent point abattre par l'adversité.*

Les substantifs-adjectifs désignant des personnes ou des choses concrètes peuvent s'employer au pluriel : *les méchants*, *les fossiles*; mais les adjectifs pris absolument au neutre comme noms de choses abstraites ne se disent jamais qu'au singulier : *le bon*, *le mauvais.*

Certains substantifs ne s'emploient qu'au pluriel, comme *aguets*, *alentours*, *annales*, *appas*, *armoiries*, *arrérages*, *bésicles*, *catacombes*, *ciseaux*, *confins*, *décombres*, *dépens*, *entours*, *entraves*, *entrailles*, *fiançailles*, *fonts*, *frais*, *funérailles*, *hardes*, *lunettes*, *mânes*, *matériaux* (pluriel de *matériel*), *matines*, *mœurs*, *mouchettes*, *obsèques*, *pincettes*, *ténèbres*, *universaux* (pluriel d'*universal* ou *universel*), *vêpres*, etc. Quelques-uns de ces substantifs expriment réellement une pluralité d'objets, comme *les ciseaux*, *les lunettes*, *les man-*

chettes, qu'il ne faut pas confondre avec le pluriel des mots *le ciseau*, *la lunette*, *la manchette*, qui ont une autre signification. Il y a aussi une différence de sens entre *l'acquêt* et *les acquêts*, *l'assistant* et *les assistants*, etc.

2. Tous les mots invariables pris substantivement ne prennent jamais la marque du pluriel : *Plusieurs* **peu** *font un* **beaucoup.** *Les* **qu'en-dira-t-on** *inquiètent peu le sage.*

3. La plupart des noms empruntés à des langues étrangères sont devenus tout à fait français par l'usage et prennent la marque du pluriel ; on écrit donc un *album*, des *album***s** ; un *opéra*, des *opéra***s** ; un *jury*, des *jury***s**, etc.

Il y a des exceptions, entre autres les noms formés de plusieurs mots qui ne prennent jamais la marque du pluriel ; ainsi on écrit un *ex-voto*, des *ex-voto ;* un *Te Deum*, des *Te Deum*, etc.

a) Les principaux noms empruntés aux langues étrangères qui prennent un *s* au pluriel sont : *accessit*, *agenda*, *album*, *alguazil*, *alibi*, *alinéa*, *Alléluia*, *alto*, *andante*, *aparté*, *autodafé*, *aviso*, *bénédicité*, *bifteck*, *bill*, *boa*, *bravo*, *budget*, *camarilla*, *concerto*, *cromlech*, *dahlia*, *débet*, *déficit*, *dictum*, *diorama*, *domino*, *duo*, *écho*, *embargo*, *examen*, *factum*, *factotum*, *falbala*, *folio*, *frater*, *gitano*, *guérilla*, *hourra*, *imbroglio*, *impromptu*, *intérim*, *jury*, *landau*, *lavabo*, *macaroni*, *magister*, *mémento*, *muséum*, *numéro*, *opéra*, *oratorio*, *pacha*, *panorama*, *paria*, *pensum*, *placet*, *quatuor*, *quidam*, *quintette*, *quiproquo*, *quolibet*, *rail*, *railway*, *recto*, *récépissé*, *reliquat*, *rob*, *schelling*, *sérail*, *solo*, *soprano*, *spécimen*, *ténor*, *thaler*, *tibia*, *tilbury*, *toast*, *tramway*, *trio*, *tunnel*, *turco*, *ultimatum*, *ultra*, *verdict*, *verso*, *vertigo*, *véto*, *villa*, *visa*, *vivat*, *zéro*.

b) Les exceptions sont les suivantes :

1° Les noms désignant des prières, dont ils sont ordinairement le premier mot : *amen*, *Avé*, *confiteor*, *Credo* et *credo* (on a chanté un *Credo* en musique, il prend son *credo* dans son journal. Ac.), *magnificat*, *miséréré*, *Pater*, *requiem*, *Salvé*, *stabat*.

2° Les mot *ana*, *compendium*, *criterium*, *deleatur*, *dictamen*, *ergo*, *exeat*, *exequatur*, *idem*, *item*, *peccavi*, *retentum* et quelques autres qui sont rarement employés au pluriel.

3° Quelques termes de musique empruntés à l'italien : *adagio*, *allégro*, *crescendo*, *forte*, *presto*.

4° Les noms qui, dans la langue d'où ils sont tirés, ont une terminaison particulière pour le pluriel ; tels sont *maxima*, *minima ; bravi*, *condottieri*, *dilettanti*, *lazzaroni ; ladies*, *tories*, dont le singulier est *maximum*, *minimum ; bravo*, *condottiere*, *dilettante*, *lazzarone ; lady*, *tory*, etc. Cependant l'Académie écrit *cicerone* au singulier comme au pluriel.

Concetti, duplicata, errata, lazzi, s'emploient au singulier, bien que ce soient en latin et en italien des mots au pluriel; l'Académie écrit sans *s* des *concetti*, des *duplicata*, des *errata* et des *lazzi*.

5° Les noms étrangers formés de deux ou plusieurs mots, liés ou non par un trait d'union : *ex-voto*, *fac-similé*, *in-folio*, *nota benè*, *post-scriptum*, *Te Deum*, *statu quo*. On écrit cependant des *sénatus-consultes*.

4. Lorsqu'un nom est employé sans article, soit comme complément d'un autre substantif, d'un verbe ou d'un adjectif, soit même comme sujet, on le met au singulier ou au pluriel, selon qu'il y a unité ou pluralité dans l'idée, d'après les règles suivantes :

a) Le *nom de matière* est toujours au singulier, parce qu'il n'est pas susceptible de pluralité : un *sac à* **blé**, des *sacs à* **blé**; un *moulin à* **eau**, des *moulins à* **eau**.

b) Quand le nom employé sans article est un *nom commun*, il se met au *singulier*, s'il éveille une idée d'unité, et sert à désigner l'espèce ou la nature de l'objet représenté par le premier substantif : *un* ou *des hommes de* **talent**, *un* ou *des caprices de* **femme**, *une* ou *des peaux d'***agneau**, etc.; il se met au *pluriel*, s'il est pris dans un sens individuel et exprime évidemment la réunion de plusieurs objets que l'on peut compter : *un* ou *des hommes de* **lettres**, *un cercle de* **femmes**, *un troupeau d'***agneaux**, etc.

On écrira donc, en consultant le sens : *de l'eau de* **rose**, *un bouquet de* **roses**; *de l'huile d'***olive**, *un baril d'***olives**; *de la gelée de* **pomme**, *de* **coing**, *un panier de* **pommes**; *un couteau sans* **manche**, *un habit sans* **manches**, etc.; — *un baril d'***huile**, *un baril de* **harengs**; *un tour de* **foire**, *un tour de* **cartes**, etc.; — *battre* **monnaie**, *couper en* **morceaux**, etc. *Il entassait* **adage** *sur* **adage**. *Il écrit* **lettres** *sur* **lettres**. *Il est avide de* **gloire** *et de* **louanges**. **Argent, bijoux, maisons**, *il a tout joué*. *Il était sans* **argent**, *sans* **amis**, *sans* **parents**. *L'on ne voyait que* **champs cultivés**. *Il vit de* **poisson** *et de* **légumes**. **Femmes, moine, vieillards**, *tout était descendu* (La F. VII, 9) (1).

c) Conformément à ces deux règles, le substantif qui suit *beaucoup*, *peu*, *guère*, *trop*, *assez*, *quantité*, se met au singulier, quand c'est un nom de matière : *beaucoup d'***argent**, et au pluriel, quand c'est un nom commun : *peu d'***amis**.

(1) Dans quelques éditions des *Fables* de La Fontaine, *moine* est au pluriel, à tort, puisqu'il est dit plus loin : Le *moine disait son bréviaire*.

2. *Noms propres.*

§ 72

1. Le nom propre, étant le nom de l'individu considéré isolément, ne peut se dire dans la règle qu'au singulier.

Il y a cependant des cas où le nom propre s'emploie au pluriel tout en restant nom propre ou en devenant nom commun, comme dans cet exemple : *Les* **Boileau** *et les* **Gilbert** *furent les* **Juvénals** (= les poètes satiriques) *de leur siècle.*

2. Les noms propres qui, sans changer de nature, se mettent au pluriel, n'en prennent point la marque; c'est ce qui a lieu :

a) Lorsqu'ils sont employés par emphase, c'est-à-dire lorsqu'on se sert du pluriel, quoiqu'on n'ait en vue que le seul individu dont le nom rappelle l'idée : *Les* **Corneille** *et les* **Racine** *ont illustré la scène française.*

b) Quand ils désignent des personnes qui ont porté le même nom : *Les deux* **Corneille** *étaient frères et sont nés à Rouen.*

Cependant le nom propre prend la marque du pluriel quand il peut être considéré comme un titre commun à une famille illustre, à une race royale, etc. *Les* **Bourbons** *ont régné en France et les* **Stuarts** *en Angleterre.* On écrit de même, à l'imitation du latin : *les* **Gracques,** *les* **Horaces** *et les* **Curiaces.**

La phrase suivante présente les deux cas du pluriel sans *s* et avec *s* : *La femme qui donna le jour aux deux* **Corneille** *avait l'âme grande, l'esprit élevé, les mœurs sévères; elle ressemblait à la mère des* **Gracques** : *c'étaient deux femmes de même étoffe.* (Aimé-Martin).

c) Quand ils sont pris dans un sens matériel pour désigner des ouvrages, des revues ou journaux auxquels ils servent de titre : *Envoyez-moi deux* **Télémaque,** c'est-à-dire deux exemplaires du *Télémaque. Voici plusieurs* **Revue britannique** *qui vous intéresseront. Je vous rends les* **Journal des Débats** *que vous m'avez prêtés.*

On dira de même : *J'ai acheté deux* **Grammaire de Port-Royal**; dans ce cas le nom commun remplit la fonction de nom propre et prend l'initiale majuscule. Il en serait autrement, si ce titre était employé dans un sens général, comme dans cette phrase : *Cet écolier a acheté plusieurs* **grammaires.**

3. Les noms propres employés comme noms communs pour désigner l'*espèce*, prennent la marque du pluriel, c'est-à-dire *s* et jamais *x;* c'est ce qui a lieu :

a) Quand ils désignent, par antonomase, des personnes ayant les mêmes qualités que celles dont on emprunte le nom : *Les* **Corneilles** *et les* **Racines** *sont rares*, c'est-à-dire les poètes semblables à *Corneille* et à *Racine;* de même *les Homères*, *les Cicérons*, *les Virgiles*, *les Juvénals*, etc.

b) Quand ils sont employés, par métonymie, comme noms communs pour désigner des ouvrages célèbres, des œuvres d'art par le nom de ceux qui en sont les auteurs, etc. : *J'ai vu deux* **Raphaëls** *au musée.*

Souvent, dans l'un comme dans l'autre cas, les noms propres de personnes deviennent de véritables noms communs et cessent de prendre la majuscule initiale : *des barèmes, des calepins, des dédales, des guillotines, des harpagons, des macadams, des mentors, des phaétons, des quinquets, des tartufes,* etc. On dit de même *des cantals, des gruyères, des roqueforts,* pour des fromages du *Cantal*, de la *Gruyère*, de *Roquefort*, *des cachemires, des sédans, des grèves, des elzévirs,* etc.

Cette double règle ne s'applique qu'à un petit nombre d'exemples pour ainsi dire classiques, et elle souffre une foule d'exceptions auxquelles les grammairiens n'ont pas même pensé; par ex. lorsque le nom propre n'est pas un mot simple, ou qu'il est trop moderne, ou qu'il ne s'emploie pas souvent comme nom commun, ou qu'il appartient à une langue étrangère, etc. On écrit donc sans se soucier de la règle : *des Don Quichotte, des La Fontaine, des Michel-Ange, des Mirabeau, des Béranger, des Hamlet, des Byron, des Holbein, des Gœthe, des Washington,* etc. *Les* **Washington** *sont rares. J'ai acheté plusieurs* **Diday.**

Tel est l'usage actuel, comme on peut le constater chez nos meilleurs écrivains : *Je n'ai jamais goûté* **les Apollons** *sur le retour* (V. Cherbuliez, *Le Fiancé de M*[lle] *Saint-Maur*, p. 55). *Il y avait en lui, le dirai-je? un peu de cette étoffe dont sont faits* **les Hamlet** *(Prosper Randoce*, p. 2*)*. Ainsi *les Apollons* avec *s* et *les Hamlet* sans *s* Pourquoi cette différence? Mais ce n'est pas tout : l'Académie écrit *des Don Quichotte*s, et l'on trouve même dans le dictionnaire de Littré *des Don*s *Quichotte*s; d'où l'on peut conclure qu'il faut écrire, d'après l'Académie, *des La Fontaine*s, *des Le Brun*s, ou même, d'après Littré, ou plutôt d'après son collaborateur, M. B. Jullien, *des Las Fontaine*s, *des Les Brun*s! Si l'ignorance ou la fantaisie n'avaient pas tenu jusqu'ici une si grande place dans les élucubrations de la plupart des grammairiens français, il y a longtemps que l'on aurait adopté cette règle : Les noms propres, tant qu'ils restent noms propres, doivent conserver leur orthographe originelle et s'écrire avec une majuscule initiale, et il n'est pas permis, quel que soit leur emploi, de les défigurer en y ajoutant ou en y modifiant une lettre quelconque; il faut donc écrire : *Les* **Corneille** *sont rares.* comme on écrit : *Les* **Corneille** *sont nés à Rouen. Les* **Boileau** *et les* **Gilbert** *furent les* **Juvénal** (et non *les Juvénal*s pas plus que *les Juvén***aux**) *de leur siècle.* Mais quand les noms propres sont devenus de vrais noms communs, ils ne s'écrivent plus avec la majuscule initiale et il faut les traiter comme les autres noms communs en leur

donnant la marque du pluriel : *des harpagons*, *des mentors*, *des tartufes*. Avec cette règle si simple et en même temps si logique on débarrasserait la grammaire de subtilités qui en rendent l'étude stérile.

c) Les noms propres de pays et de villes prennent aussi la marque du pluriel, quand il y a pluralité dans l'idée : *Les Européens ont colonisé les deux* **Amériques**. On écrit de même : *les* **Indes**, *les deux* **Romes**, l'ancienne et la moderne, etc. Mais on écrira sans *s* : *les deux* **Fribourg**, *il y a plusieurs* **Berlin** *en Amérique*.

Chapitre IV

DE L'ADJECTIF

Article I. — De l'adjectif en général.

§ 73

1. Le *nom adjectif* ou simplement l'*adjectif* sert à nommer les *qualités* des êtres ou à dire *comment* sont les personnes et les choses. Ainsi quand je dis : *Le boulet est rond*, j'exprime comment est le *boulet*, je nomme sa qualité ; *rond* est un *adjectif*, qui qualifie le substantif *boulet*.

Un des caractères de l'adjectif est de différencier les idées et d'opposer l'une à l'autre les qualités physiques et morales des personnes et des choses, comme *grand* et *petit*, *haut* et *bas*, *large* et *étroit*, *chaud* et *froid*, *dur* et *tendre*, *doux* et *amer ; diligent* et *paresseux*, *triste* et *gai*, *bon* et *méchant*. Si l'un des adjectifs manque, on y supplée par la composition au moyen du suffixe négatif *in* : *fini* et *infini*, *pur* et *impur*, *poli* et *impoli*, etc. (1).

Les qualités des objets peuvent se diviser : 1° en qualités ou propriétés *essentielles*, ou en propriétés qui conviennent nécessairement à un objet, comme la propriété d'être *blanche* pour la neige, et celle d'être *noire* pour le charbon, et 2° en propriétés *accidentelles*, c'est-à-dire en propriétés que les objets peuvent avoir ou ne pas avoir, comme la propriété d'être *ronde* qu'a une table, qui pourrait aussi être carrée ou allongée sans cesser pour cela d'être une table. Ainsi le miel est *doux*, c'est sa qualité essentielle ; mais il peut être *jaune, blanc, épais, propre, vieux, frais*, etc. *L'homme est mortel : mortel*, qualité essentielle. *Un homme vertueux : vertueux,* qualité accidentelle.

La grammaire moderne a fait de l'adjectif une partie distincte du discours, et a donné au mot *nom* le sens de l'expression ancienne *nom substantif* (2).

(1) V. Becker, *Org. der Sprache*, 102.
(2) « Le nom adjectif était ordinairement regardé par les anciens comme une espèce dans la classe générale des noms et ne formait pas à lui seul une partie du discours. Cet

2. L'adjectif est le plus souvent ajouté au substantif pour marquer quelque attribut qui ne convient qu'à une certaine classe d'objets par opposition à une autre classe de l'espèce entière indiquée par le substantif, par ex. *l'homme* **riche** *et l'homme* **pauvre**; en pareil cas, l'adjectif restreint l'étendue du substantif, il le détermine, et c'est pourquoi on l'appelle *déterminatif*.

Mais, quelquefois aussi, l'adjectif s'emploie uniquement pour exprimer une qualité qui, étant déjà contenue dans la notion même du substantif, convient à tous les êtres désignés par ce substantif et n'en restreint point l'étendue, comme quand on dit *l'homme mortel;* on le distingue alors en disant qu'il est *explicatif*. L'adjectif explicatif n'est pas autre chose que ce qu'on appelle *épithète* en rhétorique.

Quand l'adjectif exprime une qualité essentielle, il ne peut être employé que comme prédicat ou comme épithète; dans ce dernier cas, il ne restreint pas l'étendue du nom qu'il qualifie, il n'est pas déterminatif, mais simplement explicatif : *le doux miel.*

Le mot *adjectif* vient du latin *adjectivus* et signifie plutôt *qui ajoute à* que *ajouté à*. Le suffixe *if* exprime en général un sens actif, et l'adjectif a en effet pour fonction, comme on vient de le voir, d'ajouter à la notion totale de l'objet exprimée par le substantif l'idée d'un attribut particulier qui en restreint l'étendue de signification.

Les grammairiens français ont étendu le nom d'adjectifs aux noms de nombre et aux pronoms adjectifs, comme *deux*, *quelque*, *mon*, *cet*, qu'ils ont appelés adjectifs *déterminatifs*, pour les distinguer des adjectifs proprement dits ou *adjectifs qualificatifs*, comme *bon*, *beau*, *utile*. Cette distinction toute moderne doit être abandonnée : 1° parce que tous les adjectifs sont *déterminatifs*, puisqu'ils se joignent aux noms pour en déterminer ou restreindre la signification à l'idée de l'*espèce* particulière : *L'écolier* studieux *fera des progrès* (§ 62); 2° parce que cette distinction a le grand défaut de placer dans deux parties différentes du discours, l'adjectif et le pronom, des mots comme *moi* et *mon*, *ce* (c'est moi) et *cet* (cet homme), *qui* et *quel*, *quiconque* et *quelconque*, que la langue elle-même a rapprochés, parce qu'ils sont absolument de même nature, quoiqu'ils ne remplissent pas les mêmes fonctions dans le discours. D'ailleurs, le pronom marque la *personne;* c'est là sa propriété caractéristique, que le verbe n'a que par emprunt et qui n'appartient à aucune autre partie du discours. Or, du moment que l'on admet que *mon, ton, son,* etc., sont des adjectifs, on arrive forcément à cette conclusion que l'adjectif, dont l'essence est d'exprimer la *qualité* des êtres, marque également les

---

usage étant raisonnable. En effet, les noms communs ou appellatifs eux-mêmes expriment plutôt la qualité que la substance (§ 62). Si donc les noms communs sont rangés parmi les substantifs, il n'est pas nécessaire de former une classe à part pour les adjectifs qui n'en diffèrent pas essentiellement. L'adjectif, en effet, qualifie presque toujours le substantif, sans lequel il ne peut former un sens complet ; mais il s'emploie aussi quelquefois comme substantif, avec l'addition d'un article... Il y a donc de bonnes raisons pour distinguer l'adjectif du substantif, mais il y en a aussi pour réunir en un seul genre ces deux espèces de mots, qui ont souvent entre elles tant de ressemblance. » Egger, *Notions.....*, p. 55.

personnes grammaticales, ce qui est absurde. Il faut remarquer en outre que cette classification des adjectifs en qualificatifs et déterminatifs n'est nullement en rapport avec le sens même que les grammairiens français attribuent au mot *déterminer*, puisqu'ils disent, à propos de l'article, qu'un nom commun est pris dans un sens déterminé, lorsqu'il désigne un genre : Les *enfants* sont légers ; une espèce : Les enfants *studieux* sont chéris de leurs maîtres; ou bien un ou plusieurs individus particuliers : *Cet* enfant est sage [1]. Ainsi voilà le nom *enfant* qui est *déterminé*, à des degrés différents il est vrai, par l'adjectif qualificatif *studieux* aussi bien que par l'adjectif déterminatif *cet;* pourquoi alors faire une classe à part des adjectifs *déterminatifs*, puisque tous les adjectifs peuvent remplir cette fonction de *déterminer* le substantif?

3. L'adjectif, qui diffère peu du nom commun par le sens et ne s'en distingue point par la forme, peut devenir un véritable substantif. Quand je dis : *L'homme* **riche** *méprise souvent l'homme* **pauvre,** le mot *riche* ou *pauvre* est un adjectif qui exprime la qualité de l'être désigné par le substantif auquel il est joint. Mais si je dis : **Le riche** *méprise souvent* **le pauvre,** le mot *riche* ou *pauvre* désigne une personne caractérisée par cette qualité, il joue donc le rôle de substantif et est précédé de l'article; on dit alors que *riche* ou *pauvre* est un substantif-adjectif (§ 62). Ainsi le substantif prend l'article, l'adjectif ne le prend pas, et quand il le prend, il cesse d'être adjectif et devient un véritable substantif.

Pour qu'un adjectif puisse s'employer substantivement, il faut que l'esprit sous-entende facilement le mot *personne* (homme ou femme) ou *chose*, comme dans : *un sage,* au lieu de : *un* **homme** *sage; une savante,* au lieu de : *une* **femme** *savante; le beau*, c'est-à-dire *toute* **chose** *belle*, etc. Ainsi, dans cette phrase : *Les* **hommes** *légers aiment les* **choses** *frivoles*, on ne pourrait pas faire abstraction des mots *homme* et *chose*, parce que l'on ne saurait pas s'il s'agit d'un *homme* ou d'une *chose* légère, d'une *personne* ou d'une *chose* frivole, les adjectifs *léger* et *frivole* se disant aussi bien des personnes que des choses.

Article II. — De la flexion de l'adjectif.

§ 74

L'adjectif, ne représentant directement ni les personnes ni les choses, ne peut avoir par lui-même ni genre ni nombre; il varie cependant, dans sa terminaison, selon le genre et le nombre du substantif qu'il qualifie; autrement dit, l'adjectif, qu'il soit employé comme prédicat ou comme attribut, s'accorde en genre et en nombre avec son substantif.

Il résulte de cet accord que tout adjectif forme son féminin, comme dans les noms de personnes, par l'addition d'un *e : une excellent*e *amie*, et qu'il prend un *s (x)* au pluriel*: les bains froid*s, *les écoliers soumis*.

(1) V. Chapsal, *Grammaire française*, §§ 33-36.

A. Formation du féminin.

§ 75

1. Tous les adjectifs se terminent au féminin par un *e* muet. Il n'y a en français qu'un seul adjectif qui soit resté invariable, c'est *grand* dans les expressions telles que *grand'mère, grand'route*.

Le latin formait le féminin d'une nombreuse classe d'adjectifs au moyen de la voyelle *a* : *bonus, bona*. Or, *a* final donne toujours *e* muet en français ; c'est ainsi que le *e* muet est devenu dans notre langue le signe distinctif du féminin. Mais les adjectifs de l'ancien français suivaient en tout point les adjectifs latins, c'est-à-dire que les adjectifs qui avaient chez les Romains une terminaison pour le masculin et une pour le féminin, *bonus — bona*, avaient aussi deux terminaisons en français, et que ceux qui en avaient seulement une pour ces deux genres, comme *grandis* (homo *grandis*, femina *grandis), fortis, prudens, vilis*, etc. n'en avaient qu'une en français; on disait, au XIII[e] siècle, *une* grand *femme, une âme* vil, etc. Plus tard, on a étendu la distinction du masculin et du féminin à tous les adjectifs, quelle que fût leur forme en latin, et, contrairement à l'étymologie, on a écrit *grande, forte, prudente, vile*, comme on écrivait *bonne*, etc. Cependant, une trace de la formation primitive est restée dans les expressions *grand mère, grand tante, grand rue, grand route, grand messe, grand pitié, grand peine, grand merci, grand ferme, grand chose*, etc., que l'on écrit abusivement avec une apostrophe : *grand' mère, grand'route*, etc. On trouve encore *mère grand* dans les *Contes* de Perrault, et cette expression s'est conservée dans les dialectes populaires. — On dit aussi, en style de palais, *lettres royaux;* de même, la *livre tournois* (vingt sous), la *livre parisis* (vingt-cinq sous); de même encore, *fonts baptismaux ;* or, *fonts* (pour fontaines) était féminin. Ce dernier mot n'est plus employé comme nom commun qu'au pluriel. Le singulier *font* ne nous est resté que dans les noms propres de pays, avec l'article *la* ou un adjectif féminin : *La Font, Chaudefond*, village de l'Anjou; ce dernier mot devrait s'écrire *Chaude-Font* ou *Chaudefont*. Il est encore resté d'autres traces de l'ancien usage dans quelques noms propres, comme *Rochefort*.

2. La formation du féminin dans les adjectifs dépend de la lettre qui termine le mot.

Les adjectifs sont terminés par une voyelle ou par l'une des consonnes *r, l, n, t, s (x), f;* quelques-uns seulement par les consonnes *d, g, c*.

3. Quand l'adjectif est terminé par une *voyelle* sonore, on ajoute au féminin un *e* qui ne se prononce pas : *un gilet bleu, une robe bleu***e**.

Dans les mots en *gu*, on surmonte du tréma le *e* muet que l'on ajoute pour former le féminin : *un fer aigu, une hache aigu***ë**. Ce tréma est nécessaire pour conserver à la voyelle *u* sa valeur propre et empêcher qu'on ne prononce *aigue* comme si *u* était nul ou servile.

Tout adjectif qui est déjà terminé au masculin par un *e* muet ne change pas au féminin : *un champ fertile, une terre fertile.*

4. Quand l'adjectif est terminé par une *consonne*, on forme également le féminin au moyen d'un *e* qui ne se prononce pas : *un raisin mûr*, *une pomme mûr*e ; *égal*, *égal*e.

Quand la consonne finale est muette, l'addition de *e* a pour effet de la rendre sonore : *un bain froid, une matinée froid*e ; *vert*, *vert*e. En formant le féminin on peut donc voir par quelle lettre l'adjectif se termine au masculin ; le féminin *verte* montre que *vert* s'écrit avec un *t* à la fin. Cependant *favorite* et *coite* ne se terminent pas par *t* au masculin : *favori* (de l'italien *favorito)*, *coi* (du latin *quietus)*.

Quand l'adjectif est terminé au masculin par une consonne, l'addition de *e* amène souvent : 1° un changement dans la voyelle qui précède immédiatement cette consonne et qui a l'accent tonique, comme *amer* qui fait *am*è*re ;* 2° le doublement ou la transformation de la consonne finale, comme *net*, *vif*, qui font *ne*tte, *ri*ve.

5. La *voyelle* tonique est modifiée dans les cas suivants :

a) Si la consonne finale est un *n*, qui rend nasale la voyelle précédente (§ 14), le *e* du féminin dissout la nasale, et le *n* devient sonore : *fin*, *fin*e.

Bénin et *malin* mouillent en outre le *n : bénigne* (lat. *benĭgna*), *maligne*.

b) Dans les adjectifs qui sont terminés par un *r* précédé d'un *e*, ce *e* prend au féminin un accent grave : *léger, lég*è*re*.

Si l'on écrivait *légere*, il y aurait deux syllabes muettes à la fin du mot, ce qui ne peut avoir lieu en français, puisqu'il faut nécessairement que la dernière ou l'avant-dernière ait l'accent tonique.

6. Il y a *doublement* de la consonne finale dans les cas suivants :

a) Les adjectifs en *el* et *iel*, en *ien* et *et* doublent la consonne finale, ce qui conserve le *e* sonore absolument comme le ferait l'accent grave sur le *e* (§ 45) : *cruel*, *crue*lle (= *cru*è*le*) ; *pareil*, *parei*lle ; *ancien*, *ancie*nne ; *net*, *ne*tte.

Toutefois les adjectifs suivants en *et : complet*, *concret*, *discret*, *inquiet*, *replet*, *secret*, prennent l'accent grave et font *compl*è*te*, etc.

Ces mots *complet, concret*, etc., sont des mots savants (lat. *ētum*, *ēta*) qui n'ont pas obéi aux règles que la langue a suivies pour le doublement de la consonne finale dans les mots populaires.

b) Le doublement des consonnes finales *l*, *n* et *t* a lieu même après d'autres voyelles que le *e :*

1° Pour le *l*, dans *gentil*, *genti*lle ; *nul*, *nu*lle ;

2° Pour le *n*, dans tous les mots en *on* : *bon, bo*nne; *mignon, migno*nne;

3° Pour le *t*, dans *sot*, *so*tte, et dans les trois adjectifs diminutifs en *ot* : *bellot*, *pâlot*, *vieillot*, qui font *bello*tte, *pâlo*tte, *vieillo*tte; mais les adjectifs suivants (lat. *ōtum. ōta*) *bigot*, *dévot*, *idiot*, *manchot*, *nabot*, font *bigote*, etc.

Les adjectifs en *al* (lat. *ālis*) ne doublent jamais la finale : *naval* fait au féminin *navale*, etc.

c) Les adjectifs *beau*, *nouveau*, *fou*, *mou*, sont venus par le changement de *l* en *u* de la forme primitive en *l* : *bel*. *nouvel*. *fol*, *mol*, que l'on emploie encore devant un nom commençant par une voyelle (ou un *h* muet) : **bel** *oiseau*, **nouvel** *habit* (§ 38 a). Pour former le féminin, on ajoute régulièrement un *e* à cette seconde forme en doublant le *l* : **belle** *fleur*, **folle** *dépense*.

Vieux (vetulus) a une seconde forme *vieil (vetulum)* : vieil *arbre*. d'où le féminin vieille *(vetula)* : vieille *femme*. *Jumeau* fait également jumelle : *C'est sa sœur* jumelle. *Philippe le Bel*, *Charles le Bel* sont des archaïsmes.

7. La *consonne* finale peut être transformée de plusieurs manières :

a) Le *s* terminant les adjectifs est muet; le *e* le rend sonore au féminin, mais avec le son du *z* : *gris*, *gris*e; *ras*, *ras*e (lat. *rasus*, *rasa*).

Dans les mots suivants le *s* se double au féminin, par raison d'étymologie, parce qu'il représente un *ss* originel : *bas*, *gras*, *las*, *épais*, *exprès*, *profès*, *gros*, *métis*, qui font *ba*sse, *la*sse, *expre*sse, etc. *Gras* (de *crassus*) a une seconde forme *cras*, qui ne s'emploie qu'au féminin : *ignorance cra*sse. *Tiers* fait *tier*ce. *Frais* fait *fraî*che (a. h. all. *frisc*. d'où en bas latin *frescus*, fém. *fresca*).

b) A la fin des mots, *x* se présente quelquefois, après un *u*, à la place d'un *s* doux (= *z*) dont il a la valeur dans la liaison : *glorieu*x ; au féminin, le *s* primitif (lat. *ōsus*) reparaît : *glorieu*se *(gloriōsa)*.

Mais *x* fait *ss* *(c)* par raison d'étymologie dans *doux*, *roux*, *faux*, féminin : *dou*ce, *rou*sse, *fau*sse. *Préfixe* conserve *x*, qui est étymologique : *somme préfixe*.

c) La consonne *f* terminant un adjectif est toujours sonore ; elle s'adoucit et devient *v* au féminin : *la biche craintiv*e.

Le *v* latin final passe toujours à la forte *f*, ainsi *vif* de *vivum*; le féminin ramène le *v* étymologique : *vive* (§ 34).

d) Dans les adjectifs *long*, *oblong*, on est obligé d'ajouter un *u* après *g*, au féminin, pour conserver au *g* le son guttural, puisque, devant *e* et *i*, il se prononce *j* : *une lon*gue *nuit* (§ 54).

e) Il en est de même des adjectifs *public*, *caduc*, *turc*, *grec*, où la consonne *c*, prenant le son *s* devant *e* ou *i*, est forcément changée en son équivalent *qu* : *cadu*que, *publi*que, *tur*que,

*grec*que (le *c* reste pour conserver le *e* sonore) (§ 54). Dans *blanc, franc*, où le *c* est muet, on le change au féminin en *ch* : *blan*che, *fran*che. *Sec*, quoiqu'il ait le *c* sonore, fait au féminin *sè*che.

Le latin *siccus* avait pour féminin *sicca*, qui a donné régulièrement en français *sèche*, par le changement organique de *c* en *ch* devant la voyelle *a* (§ 35). On a formé de la même manière le féminin de *blanc* et de *franc* (a. h. all. *blanch*, *franco*).

8. Les *noms de personnes*, qui tous ont été originairement des adjectifs, ont des féminins correspondants dont la plupart se forment, comme dans les adjectifs, par l'addition d'un *e* : *l'ami, l'ami*e ; *le berger, la bergè*re ; *le veuf, la veu*ve ; *le bailli* (autrefois *baillif), la bailli*ve.

Il en est de même des noms d'animaux qui marquent la différence de sexe par la différence de terminaison : *le serin, la serin*e ; *l'ours, l'ours*e (§ 66).

Toutefois les noms de personnes qui sont déjà terminés au masculin par un *e* forment leur féminin au moyen du suffixe *esse* : *le prince, la prin*cesse ; *le nègre, la nég*resse ; mais si ces mots sont employés comme adjectifs, ils ne changent pas au féminin : *la race* nègre. Deux noms d'animaux suivent cette règle : *l'âne, l'ân*esse ; *le tigre, la tig*resse.

Les substantifs-adjectifs ne sont pas soumis à la règle des noms en e, et l'on dit conséquemment, sans changer *e* en *esse* : *une aveugle, une domestique, une malade, une Arabe,* excepté toutefois *une Suissesse*.

De même les substantifs *artiste, adversaire, camarade, concierge, élève, émule, esclave, patriote, pupille*, etc., sont des noms à genre commun qui, pour désigner les deux sexes, n'ont qu'une seule et même forme caractérisée par le *e* muet (§ 68).

Enfant est aussi des deux genres : il est masculin comme nom générique et quand il désigne un garçon, il est féminin quand il désigne une fille ; au pluriel, il est toujours masculin : *Laissez venir à moi les petits* enfants.

Le doublement de la consonne finale a lieu :

a) Après *e*, dans les mêmes cas que pour l'adjectif : *le chameau* (à l'origine *chamel), la cham*elle ; *le chien, la chie*nne ; *le poulet, la poule*tte.

b) Après *o*, dans tous les mots en *on* : *le lion, la lio*nne ; *le paon, la pao*nne, et dans un seul en *ot* : *le linot, la lino*tte.

c) Enfin après *a*, dans *le chat, la cha*tte ; *le paysan, la paysa*nne.

Quelques noms de personnes ou d'animaux ont des féminins correspondants irréguliers : *fils, fille ; héros, héroïne ; roi, reine ;*

neveu, nièce; daim, daine; loup, louve; lévrier, levrette; chevreuil, chevrette; perroquet, perruche.

La plupart de ces irrégularités ne sont qu'apparentes et s'expliquent tout naturellement par les lois phonétiques de la langue; ainsi *louve* vient régulièrement de *lupa* par le changement organique de *p* latin en *b*, puis en *v*, etc. *Chevreuil* (de *capreolus*) et *chevrette* sont l'un et l'autre des diminutifs de *chèvre*; mais *chevrette* se dit non seulement de la femelle du chevreuil, mais encore d'une petite chèvre.

9. Le masculin est la forme principale des adjectifs, et il y a même des adjectifs qui ne s'emploient pas au féminin, tels que: *aquilin*, *fat*, *pers*, etc., *nez* **aquilin**, *cet homme est bien* **fat**, *yeux* **pers**; mais *bot*, *vélin*, ont un féminin: *main* **bote**, *toile* **véline** (Littré). D'autres adjectifs, usités surtout au masculin, se comportent comme les substantifs *auteur*, *poète*, etc. (§ 65), et ne changent pas au féminin: *grognon*, *rosat*, *témoin*, etc. *Une femme* **grognon**, *huile* **rosat**, *elle est* **témoin**. *Hébreu* n'a pas de féminin; on le remplace par *juive*; mais on dit la *langue*, une *bible* **hébraïque**.

B. Formation du pluriel.

§ 76

1. L'adjectif prend, comme le substantif, un *s* au pluriel, à moins qu'il ne soit déjà terminé au singulier par *s* ou *x*: *le bain froid, les bains froid***s**; *l'eau froide, les eaux froide***s**; *l'écolier soumis, les écoliers soumis; un homme heureux, des hommes heureux.*

2. Les adjectifs *beau*, *nouveau*, *jumeau*, les seuls en *eau*, prennent un *x*: *les beau***x** *glaciers;* — *bleu*, *feu*, *fou* et *mou*, un *s*: *les feu***s** *princes*, *des prix fou***s**. Cependant *hébreu* prend un *x*: *les livres hébreu***x**.

3. Les adjectifs en *al* changent cette finale en *aux*: *le poison minéral*, *les poisons minér***aux**; *amical*, *local*, *musical*, *nasal*, *nuptial*, *pectoral*, *rural*, *sépulcral*, *spécial*, *vocal*, etc., font de même, d'après l'Académie, *amic***aux**, *loc***aux**, etc.

Quelques adjectifs en *al* prennent *s* au pluriel: *fatal*, *fatal***s**.

D'autres n'ont point de pluriel au masculin, comme *frugal*, *glacial*, *jovial*, *natal*, *naval*, *pascal*, etc. Enfin il en est un beaucoup plus grand nombre sur lesquels l'Académie garde le silence: *austral*, *boréal*, *conjugal*, *colossal*, *filial*, *final*, *guttural*, *initial*, *labial*, *lingual*, *matinal*, *médial*, *médical*, *pénal*, *primordial*, *théâtral*, *total*, etc.

4. Comme tout adjectif employé au féminin est terminé par *e*, il va de soi que les adjectifs prennent toujours un *s* au pluriel quand ils sont au féminin: *les poisons minér***aux**, *les eaux minérale***s**.

Article III. — Degrés de comparaison.

§ 77

1. On distingue dans les adjectifs trois degrés de signification : le *positif*, le *comparatif* et le *superlatif*.

2. Le *positif* est la qualité énoncée d'une manière *absolue*, sans aucune comparaison : *Louis est* **fort.**

3. Le *comparatif* est la qualité énoncée avec *comparaison*.

Il y a trois sortes de comparatifs : le comparatif de *supériorité*, désigné par l'adverbe *plus;* le comparatif d'*égalité*, formé par l'adverbe *aussi, autant*, et le comparatif d'*infériorité*, marqué par l'adverbe *moins : Louis est* **plus fort — aussi fort — moins fort** *que Charles. Il est* **modeste autant** *qu'habile* (Ac.).

L'adjectif *bon* a pour comparatif de supériorité le mot *meilleur* (1); *petit* et *mauvais* ont deux comparatifs de supériorité : *plus petit* et *moindre*, *plus mauvais* et *pire. Ce n'est pas être bon que d'être* **meilleur** *qu'un méchant. La fausseté est* **pire** *que la dissimulation. La hauteur est beaucoup* **moindre.**

Le comparatif latin se marquait le plus souvent par la désinence *ior*, que le latin populaire remplaça par l'adverbe *magis* (plus), procédé que le français a adopté. Notre langue a cependant directement hérité du latin les comparatifs *meilleur, pire* et *moindre* (melior, pejor, minor). Les adjectifs suivants dérivent aussi de comparatfifs latins : *majeur, mineur, supérieur, inférieur, antérieur, postérieur*. Ces adjectifs ne peuvent être précédés de *plus* ni suivis de la conjonction *que*.

4. Le *superlatif* exprime le plus haut degré de la qualité, soit *relativement*, c'est-à-dire avèc comparaison, soit *absolument*, c'est-à-dire sans comparaison proprement dite. Le superlatif relatif est exprimé par *le plus, le moins*, et le superlatif absolu par *très, fort, extrêmement*, etc. *Louis est* **très fort.** *Il est* **le plus fort** *de tous ses camarades.*

Le latin marquait le plus souvent le superlatif par la désinence *issimus (prudentissimus*, très prudent), que le latin populaire a remplacé par l'adverbe *maximè* (très, beaucoup); le français a formé de même son superlatif à l'aide de l'adverbe *très*.

Les adjectifs suivants dérivent de superlatifs latins : *a) extrême, suprême, infime, minime, intime*, qui ont conservé la signification de superlatifs absolus; *b) sérénissime, illustrissime, révérendissime*. Ces mots et d'autres en *issime* n'appartiennent pas à la formation populaire et spontanée de la langue; ce sont au contraire des mots savants qui ne remontent point au delà du XVIe siècle. D'après la même analogie, on a formé les suivants dont on ne se sert qu'en plaisantant : *savantissime, rarissime*, etc.

---

(1) *Plus bon* peut se dire dans certains cas : *Ce n'est ni* **plus bon** *ni plus mauvais. Plus il vieillit*, **plus** *il est* **bon** (Coppée).

Chapitre V
DE L'ARTICLE

I. DE L'ARTICLE EN GÉNÉRAL

§ 78

1. L'*article* est un mot qui fait prendre *individuellement* le nom qu'il précède; sa signification fondamentale est donc d'*individualiser* et par conséquent de distinguer un objet d'autres objets de la même espèce : **Le chien** *du fermier a mordu* **un enfant.** Or, on peut individualiser un objet déterminé ou un objet indéterminé ; de là deux articles, l'article *défini : le, la, les*, et l'article *indéfini : un, une.*

L'article sert aussi à désigner une *espèce*, générale ou particulière, et à la distinguer des autres espèces comme un individu en quelque sorte déterminé : **Le chien** *est* **un animal.**

Le mot *article* dérive du latin *articulus*, qui veut dire *membre* (1). L'article *défini* a été formé du pronom démonstratif latin; tandis que la première partie du mot *ille* est devenue le pronom *il* de la troisième personne, la seconde partie nous a donné l'article *le, la, les.* A l'origine le mot *le* n'était en effet qu'un pronom démonstratif, et le *cheval* signifia d'abord ce *cheval.* Notre article ne s'est pas beaucoup éloigné de ce sens originel, car sa véritable destination est encore d'*individualiser* les noms communs et de les assimiler en quelque sorte aux noms propres, qui, par eux-mêmes et sans le secours de l'article, représentent toujours un individu. — L'article *indéfini un, une*, vient du latin *unus, una*, qui avait déjà pris chez les Romains le sens de *un certain;* il *individualise* aussi le nom commun en tant qu'il désigne l'objet comme un *individu indéterminé* de l'espèce entière (2).

II. ARTICLE DÉFINI.

§ 79

1. L'article *défini* a les formes suivantes :

	SINGULIER.		PLURIEL.
	Masculin	Féminin	Masc. et Fém.
Nom.	*le, l'*	*la, l'*	*les*
Acc.	*le, l'*	*la, l'*	*les*
Dat.	*au, à l'*	*à la, à l'*	*aux*
Gén.	*du, de l'*	*de la, de l'*	*des*

(1) Les individus, dit Beauzée, sont comme les membres du corps entier, dont la nature est exprimée par le nom appellatif; or le mot *articulus* signifie également ces jointures qui non seulement attachent les membres les uns aux autres, mais qui servent encore à les distinguer les uns des autres.

(2) Selon M. Darmsteter « l'article détermine seulement le genre ou l'espèce et ce sont les compléments du substantif qui l'individualisent. Dans *le chien du berger, le chien que j'ai vu*, la détermination du genre est faite par *le ;* celle de l'individu par *du berger* et *que j'ai vu.* » (*Revue critique*, 1876, II, 105). Mais ce qui montre bien que la fonction de l'article n'est pas de déterminer, c'est que *un* est aussi article, quoiqu'il soit indéfini, c'est-à-dire indéterminé. Au surplus voici comment Diez définit la fonction de l'article : « L'article, dit-il, n'a pas l'air d'accompagner le nom, et cependant il lui est parfois si indispensable qu'il en devient presque une partie complémentaire. Ce mot atone, qui ne dit rien par lui-même, l'article, a pour mission de mettre en relief un objet comme individu, soit qu'il s'agisse d'un individu déterminé ou d'un individu indéterminé. Dans le premier cas, on se sert du démonstratif *ille*, dans le second du nom de nombre *unus.* Si l'idée doit rester générale, on n'ajoute aucun article (*Gr.*, III, 15).

Dans l'ancien français, l'article défini se déclinait ainsi :

	Singulier.		Puriel.	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Nom.	*li, l'*	*li, la, lai*	*li*	*les, li*
Acc.	*lo, lou, lu, le*	*la, lai*	*les (los)*	*les*
Dat.	*al, au, eu, ou*	*à la, à lai*	*als, as, aus*	*as*
Gén.	*del, deu, dou, du*	*de la, de lai*	*dels, des*	*dels, des*

On disait, en distinguant soigneusement le régime du sujet : *Li chevals est fort; j'ai vu* le *cheval.* Lorsqu'au XIV[e] siècle la déclinaison française disparut par la perte du cas-sujet ou nominatif, et que le cas-régime ou accusatif subsista seul, on eut pour l'article masculin *le* (de *illum, illom, illo,* d'où *lo,* qui au XI[e] siècle s'est affaibli en *le), les (illos,* d'où *los* et *les),* et pour le féminin *la (illam), les (illas).*

2. L'article défini subit deux changements : l'*élision* et la *contraction.*

a) La forme *l'* avec suppression du *e* ou de *a* se présente devant toute voyelle ou *h* muet; cette suppression est ce qu'on appelle *élision* (§ 51) : **L'***élève a raconté la mort de* **l'***héroïque Jeanne d'Arc.*

b) L'article, précédé des prépositions *à* et *de*, s'unit quelquefois à ces prépositions pour former un seul mot; cette réunion s'appelle *contraction.* Au singulier, *à le* se contracte en *au, de le* en *du*, devant un nom masculin commençant par une consonne ou un *h* aspiré, et au pluriel *à les* se contracte en *aux*, *de les* en *des*, devant tous les noms masculins ou féminins : *L'élève obéit* **au** (= à le) *maître. Je joue* **du** (= de le) *violon. L'aigle* **des** (= de les) *Alpes fait la chasse* **aux** (= à les) *agneaux* (1).

Combiné avec les prépositions *de, à,* l'article masculin a donné : 1° au singulier : *del, al,* qui sont devenus respectivement *deu, au,* par le changement organique de *l* en *u*, comme dans *cheveu* du vieux français *chevel, vau* (dans *à vau-l'eau)* de *val; deu* s'est ensuite contracté en *du,* de la même manière que *bleuet, meu,* ont donné *bluet, mû;* — 2° au pluriel : *dels,* qui s'est réduit au XII[e] siècle en *des,* et *als,* qui est devenu régulièrement *aus* et *aux.*

La préposition *en,* s'unissant à l'article *le,* a donné au singulier la forme *el,* qui a disparu, et au pluriel *els, ens* et *es;* cette dernière forme subsiste encore dans les expressions *maître* **ès** *arts, bachelier, licencié, docteur* **ès** *lettres,* etc. (On écrit *ès* sans trait d'union et on le prononce sans faire sonner le *s).*

3. Les différentes formes de l'article défini remplacent en partie les déclinaisons dans les langues qui ont des cas :

		Singulier.		
Nom.	Dieu,	*le* père,	*la* mère,	*l'*enfant.
Acc.	Dieu,	*le* père,	*la* mère,	*l'*enfant.
Dat.	*à* Dieu,	*au* père,	*à la* mère,	*à l'*enfant.
Gén.	*de* Dieu,	*du* père,	*de la* mère,	*de l'*enfant.
		Pluriel.		
Nom.		*les* pères,	*les* mères,	*les* enfants.
Acc.		*les* pères,	*les* mères,	*les* enfants.
Dat.		*aux* pères,	*aux* mères	*aux* enfants.
Gén.		*des* pères,	*des* mères,	*des* enfants.

(1) Dire qu'un mot est *contracté,* c'est indiquer sa forme, ce n'est pas faire connaître sa nature. Ainsi *au* n'est pas un article *contracté,* comme on le dit communément, mais c'est la *contraction* des deux mots *à* et *le,* que l'on doit analyser séparément.

III. Article indéfini.

§ 80

L'article *indéfini* est *un*, qui fait régulièrement *une* au féminin : un *homme*, une *femme*.

Ses formes sont :

	Sing.	Plur.
Nom.	*un, une*	—
Acc.	*un, une*	—
Dat.	*à un, à une*	—
Gén.	*d'un, d'une*	—

L'article indéfini faisait dans l'ancien français *uns* au cas-sujet et *un* au cas-régime. *Un* se mettait au pluriel quand il se rapportait à un nom qui s'exprimait spécialement par ce nombre : *Et* **l'une** *meurs et d'un corage* (R. de Renart); **unes** *grandes joues*, **unes** *grandes lèvres* (Aucassin et Nicolette), pour : **deux** *grandes joues*, **deux** *grandes lèvres*.

Un a un pluriel, c'est *uns*, dans *les uns et les autres*, (ch. XVIII)) et dans *quelques-uns* (v. ch. XVIII). *Des* est le pluriel de l'article partitif et non pas le pluriel de *un* (v. § 81).

IV. Article partitif.

§ 81

A l'article indéfini se rattache par le sens l'*article* dit *partitif* **du,** qui dérive de l'article défini. mais qui indique que le substantif qu'il précède désigne une *quantité indéterminée*, s'il est au singulier : *Donnez-moi* **du pain,** et un *nombre indéterminé*, s'il est au pluriel : **Des enfants** *poussaient* **des cris.**

L'article partitif a les formes suivantes :

	Singulier.	Pluriel.	Singulier et Pluriel.
Nom.	*du, de la, de l'*	*des*	*de, d'*
Acc.	*du, de la. de l'*	*des*	*de, d'*
Dat.	*à du, à de la, à de l'*	*à des*	*à de, à d'*
Gén.	*de, d'*	*de, d'*	*de, d'*

L'article partitif n'est pas autre chose, quant à la forme, que l'article défini précédé de la préposition *de*; il se confond donc, sous ce rapport, avec le génitif de l'article défini : *Je vends* **du** *blé; du*, article partitif. *Quel est le prix* **du** *blé; du,* génitif de l'article défini. *Les pieds* **des** (génitif de l'article défini) *chevaux ont* **des** (article partitif) *sabots*. Mais, au génitif, l'idée partitive s'exprime simplement par *de* sans l'article défini, et cette forme sert même pour les autres cas quand le nom est précédé d'un adjectif ou dépend d'une négation : *Il boit* **de** *bon vin. Il ne boit pas* **de** *vin.*

Chapitre VI.

DU NOM DE NOMBRE

I. Du nom de nombre en général

§ 82

Le *nom de nombre*, improprement appelé *adjectif numéral*, sert à déterminer les personnes ou les choses quant au *nombre* ou à la *quantité*.

Cette détermination peut se faire d'une manière précise ou d'une manière générale. Dans le premier cas, les noms de nombre sont *définis*, et, dans le second, *indéfinis*.

Les noms de nombre n'expriment pas, comme les adjectifs, une *qualité* inhérente à l'objet, mais seulement une détermination extérieure et formelle, la *quantité*.

II. Noms de nombre définis

§ 83

1. Les noms de nombre *définis* expriment un *nombre déterminé*. Ils se divisent en noms de nombre *cardinaux* et noms de nombre *ordinaux*.

2. Les noms de nombre *cardinaux* sont les nombres fondamentaux qui forment la base de toute numération. Ils servent à compter et indiquent d'une manière précise le *nombre* des personnes ou des choses dont on parle. Ce sont :

	0 zéro	
1 un, fém. une	11 onze	
2 deux	12 douze	20 vingt
3 trois	13 treize	30 trente
4 quatre	14 quatorze	40 quarante
5 cinq	15 quinze	50 cinquante
6 six	16 seize	60 soixante
7 sept	17 dix-sept	70 septante
8 huit	18 dix-huit	80 huitante
9 neuf	19 dix-neuf	90 nonante
10 dix		100 cent
	1,000 mille.	

Le trait d'union ne sert qu'entre les dizaines et les unités. Entre les dizaines et le nombre *un*, l'Académie met toujours *et* sans trait d'union : *vingt et un*, *trente et un*, *soixante et un*, etc.; cependant l'usage permet de supprimer *et* et de le remplacer par un trait d'union : *vingt-un*, *trente-un*, *soixante-un*, etc. Avec

les autres nombres *et* est toujours supprimé : *vingt-deux*, *trente-trois*, etc. Après *cent* on n'emploie plus le trait d'union : *cent un*, *cent deux*, *mille un*, etc.; mais on dit : *les* **mille et une** *nuits*, **mille et un** *embarras*. On trouve aussi parfois *cent et un : Les comtes promirent d'observer pour* **cent et un** *ans les douze articles*. (Michelet).

Les mots *septante*, *huitante* ou *octante* et *nonante* sont français et formés régulièrement d'après l'analogie des autres noms de nombre marquant les dizaines. L'Académie dit que ces mots ont vielli, mais ils sont encore usités dans quelques provinces de la France, en Belgique et dans la Suisse française. La langue moderne les remplace ordinairement par les expressions numériques *soixante et dix* ou *soixante-dix*, *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix*, qui pèchent autant contre le bon sens que contre l'analogie. On dit *soixante et onze*, comme *vingt et un*; mais : *quatre-vingt-un*, *quatre-vingt-onze*.

Les noms de nombre cardinaux sont toujours invariables : **Cent onze** *s'écrit avec trois* **un**. *Le général parut avec ses* **huit mille** *hommes*.

Il faut excepter *un*, qui a le féminin *une*, puis *vingt* et *cent*, qui prennent un *s* lorsqu'ils sont précédés d'un nombre qui les multiplie : *Une compagnie comprend quatre*-**vingts** *soldats*. *Le bataillon se compose de sept à huit* **cents** *hommes*, sauf lorsque *vingt* ou *cent* sont eux-mêmes suivis d'un autre nombre : *deux* **cent** *vingt moutons*, *quatre*-**vingt**-*dix hommes* ([1]).

Mille ne prend jamais la marque du pluriel lorsqu'il est nom de nombre : *trois* **mille** *hommes*. On ne doit pas le confondre avec le substantif *mille*, mesure itinéraire, qui prend un *s* au pluriel : *Les* **milles** *romains étaient de mille pas*.

Jusqu'à vingt, les noms de nombre sont des mots simples, tirés directement du latin, sauf les trois derniers, qui sont composés avec *dix*. — *Unus* et *duo*, déclinables en latin, suivirent dans notre ancienne langue les mêmes vicissitudes que les substantifs et les adjectifs. Ils eurent, comme eux, deux cas jusqu'à la fin du XIII[e] siècle.

Sujet	*uns* (unus)	*dui* (duo)
Régime	*un* (unum)	*deux* (duos).

On disait donc : *Uns* chevals et *dui* bœufs périrent (*unus* caballus et *duo* boves), et : Il tua *un* cheval et *deux* bœufs (*unum* caballum et *duos* boves). Le sujet disparut au XIV[e] siècle, et là comme partout, ce fut le cas-régime qui persista. — Les nombres *trois* (tres), *quatre* (quatuor), *cinq* (quinque), *six* (sex), *sept* (septem), *huit* (octo, vieux fr. *oit*), *neuf* (novem), *dix* (decem), n'offrent rien à remarquer. Dans les mots suivants dérivés de composés latins : *onze* (úndecim), *douze* (duódecim), *treize* (trédecim), *quatorze* (quatuórdecim), *quinze*

(1) Dans les anciennes éditions de nos classiques, *quatre-vingt*, que l'on trouve quelquefois écrit en un seul mot, est en général invariable, sauf devant une voyelle. V. C.-H. Aubertin, *Grammaire moderne des écrivains français*, 126 et s.

(quíndecim), *seize* (sédecim), il est curieux de voir comment la position de l'accent tonique a fait complètement disparaître le mot *decem*, qui donnait leur sens à *un*decim, *duo*decim etc. (1).

De vingt à cent, les dizaines sont désignées par des mots également simples et dérivés du latin : *vingt* (vigínti), *trente* (trigínta), *quarante* (quadragínta), *cinquante* (quinquagínta), *soixante* (sexagínta), *septante* (septuagínta), *huitante* ou *octante* (octogínta), *nonante* (nonagínta), *cent* (centum). Les nombres intermédiaires sont exprimés par des composés français : *vingt et un*, *vingt-deux*, etc.

Au-dessus de cent, pour exprimer un nombre pair de dizaines (120, 140, 160, etc.), le vieux français employait les multiples de vingt, et disait *six-vingt* (120), *sept-vingt* (140), etc., c'est-à-dire six *fois* vingt, sept *fois* vingt (2). L'usage de ces expressions numériques se perpétua jusque vers la fin du XVIe siècle, et même plus tard pour quelques-unes d'entre elles ; on trouve encore *six-vingts ans* dans Bossuet et Voltaire ; et il nous reste *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix*, qui ont tout à fait remplacé *huitante* et *nonante*.

Quant au mot *mille*, il ne vient pas du latin *mille*, qui a donné *mil*, mais du pluriel *millia*, qui est devenu *milie*, d'où *mille* ; Saül out ocis *mil*, et David dis *milie*. (*Livre des Rois*, 70).

3. Les noms de nombre *ordinaux* sont de véritables adjectifs qui expriment l'*ordre* ; ils s'accordent, comme les autres adjectifs, en genre et en nombre avec les noms qu'ils déterminent, et peuvent aussi s'employer substantivement : *Les* **premiers** *chrétiens célébraient leur culte dans les catacombes. Les* **premiers** *seront les derniers.*

Les noms de nombre ordinaux ou adjectifs d'ordre sont formés des noms de nombre cardinaux ou primitifs au moyen du suffixe *ième* : *unième*, *deuxième*, *septième*, *dixième*, *dix-septième*, *vingtième*, *vingt-unième*, *millième*, etc. *Neuf* change *f* en *v* : *neuvième*, et *cinq* prend un *u* devant *ième* : *cinquième*.

Le mot *unième* ne s'emploie qu'en composition avec *vingt*, *trente*, etc. : *vingt et unième*, *mille et unième* ; partout ailleurs on se sert du mot *premier*, fém. *première*. *Deuxième* est aussi remplacé par *second*, mais seulement, disent les grammairiens, quand il n'est question que de deux personnes ou de deux choses : *Cet ouvrage a deux volumes ; voici* **le second** (et non pas : *le deuxième*). Mais l'usage n'a pas sanctionné cette règle : *Je suis* **le deuxième** *sur la liste. Vous êtes* **le second, la seconde** *sur ma liste* (Ac.).

Un peut aussi s'employer comme nom de nombre ordinal dans le sens de *premier*, et alors il s'oppose à *autre*, qui équi-

---

(1) G. Paris, *l'Accent latin*, 61.

(2) On croit que cet usage nous est venu des Celtes, qui comptaient par *vingt*. « Les peuples, pas plus que les individus, n'abandonnent aisément la manière de compter à laquelle ils sont habitués, et les personnes qui parlent le plus facilement une langue étrangère sont presque toujours obligées de recourir à leur langue maternelle lorsqu'elles veulent faire un compte de mémoire. Les Gaulois, tout en adoptant le système décimal des Romains et les termes de la numération latine, durent perdre difficilement l'habitude du système vicésimal. C'est ce qui explique comment ce système put être transmis à nos pères du moyen âge, qui en faisaient un fréquent usage. Ils disaient *trois-vingts*, *quatre-vingts*, *six-vingts*, etc. » Chevallet, III, 130.

vaut à *second* en parlant seulement de deux [1]. *L'***une** *et l'***autre** *saison est favorable* (Ac.). *Connaissez-vous mon* **autre** *sœur* (Id.). Comme les autres adjectifs d'ordre, *un* et *autre* peuvent se dire substantivement : **L'un** *vaut* **l'autre.** *Aimez-vous* **les uns les autres.**

Autre avait en vieux français un cas-régime *autrui*, signifiant *de cet autre, à cet autre;* on disait *l'autrui cheval*, le *cheval d'un autre. Autrui* ne s'emploie plus que comme complément : *Ne calomniez pas* **autrui.** *La charité pour* **autrui** *est une charité pour tous* (Mont.).

Les dix premiers nombres ordinaux de l'ancien français étaient tirés directement du latin. Ces dix nombres étaient : *prime, second, tiers, quart, quint, siste, setme, oitave, none, disme* ou *dime.* Plus tard, le français adopta un autre système et tira les noms de nombre ordinaux de son propre fonds, en ajoutant le suffixe *ième* (du latin *esimus)* aux noms de nombre cardinaux, d'où le système actuel : *deux*-ième, etc., qui supplanta l'ancien vers la fin du moyen âge, excepté pour *premier*, qui a remplacé *prime*, et pour *second*, qui subsiste à côté de *deuxième. Prime, tiers, quart* et *quint* sont restés dans quelques expressions : *de prime abord, tiers état, fièvre tierce, fièvre quarte, Charles-Quint.* La Fontaine a dit encore (I, 13) : *Un* **quart** *voleur survient*, pour un *quatrième.* — *Autre* est le latin *alter*, qu'on retrouve dans le verbe *altérer.*

4. Les noms de nombre ordinaux servent de nombres *fractionnaires* pour marquer les différentes parties d'un tout; ils s'emploient surtout substantivement : *Il a* **un cinquième** *dans les bénéfices* (Ac.).

Sont encore employés comme nombres fractionnaires :

a) Les mots *demi, tiers* et *quart : Je vous ai attendu une* **demi-***heure, un* **quart** *d'heure. Le* **tiers** *de neuf est trois* (Ac.).

b) Les mots *quartier, quarteron, semaine, trimestre, semestre, dîme.*

On emploie le mot *quart* en parlant des parties d'une heure, d'une aune, etc. *Quarteron* est la quatrième partie d'un cent dans les choses qui se vendent par compte : *un quarteron de pommes. Quartier* se dit de choses que l'on mange et de quelques autres : *un quartier de veau, de pomme*, ou du paiement qui se fait de trois mois en trois mois pour loyers, rentes, pensions : *On m'a payé le dernier quartier* ; on dit aussi *trimestre.*

5. On distingue encore les noms de nombre *multiplicatifs*, qui s'emploient adjectivement ou substantivement. Ils sont peu nombreux : *simple, double, triple, quadruple, quintuple, sextuple, septuple, octuple* (peu usité), *nonuple* (peu usité), *décuple, centuple : Il a* **double** *paye. Neuf est* **le triple** *de trois. Dieu rend* **le centuple** *aux bonnes actions.* On remplace les autres nombres multiplicatifs par le mot *fois* précédé du nombre cardinal*: J'ai fait* **cinq fois** *plus de chemin que vous* (Ac.).

(1) Dans l'ancien français *autre* avait le sens de second même en parlant de plus de deux : *Fu premiers li marchis de Montferrat, li quens Baudoins de Flandres fu li* **autres,** *li quens Loysd Blois fu li tiers* (Villehardouin).

Ces noms de nombre sont formés des nombres *proportionnels* latins *(simplus, duplus*, etc.) et remplacent en même temps les nombres *multiplicatifs* de cette langue *(simplex, duplex*, etc.).

6. Le latin avait encore des noms de nombre *distributifs : singuli, bini, terni, quaterni, quini,* etc., qui se rendent en français par divers moyens, entre autres par la répétition du nom de nombre : *un à un, deux à deux, quatre à quatre,* etc. *Ils défilaient* **quatre à quatre.** *Ces vases coûtent* **douze** *francs* **chacun** (Ac.). On se sert également d'une périphrase pour exprimer les *adverbes numéraux* du latin (*semel, bis, ter*, etc) et les noms de nombre *qualitatifs* de la langue allemande : **cent fois** *répété*, **deux sortes** *de légumes.*

7. On considère comme noms de nombre, quoique ce soient de véritables substantifs, puisqu'ils prennent l'article :

a) Les mots *millier, million* et *milliard*, formés de *mille* à l'aide des suffixes *ier, on* et *ard : un* **millier** *d'hommes, deux* **milliards** *de francs.*

b) Les noms collectifs *partitifs*, formés par le suffixe *ain* ou *aine ;* mais l'usage n'admet que les collectifs suivants : *un quatrain, un sizain, un dizain ; une huitaine, une dizaine, une douzaine, une quinzaine, une vingtaine, une trentaine, une quarantaine, une cinquantaine, une soixantaine, une centaine.* Il faut encore y ajouter *un millier, un cent, une paire, un couple, un quintal* (cent livres). *une grosse* (douze douzaines de certaines marchandises), *une main. une rame* (vingt mains de papier mises ensemble), *une tonne* (vingt quintaux ou mille kilogrammes).

On dit un *cent* en parlant de choses qui se vendent au nombre : *un cent de noisettes, un cent de fagots. Le cent* est précis, *la centaine* ne l'est pas et signifie environ *cent :* une *centaine d'hommes.*

III. Noms de nombre indéfinis.

§ 84

1. Les noms de nombre *indéfinis* marquent un *nombre* ou une *quantité indéterminée.*

2. Ceux qui marquent un *nombre indéterminé* sont : 1° *quelque, certain, maint, plusieurs, divers, différents,* pour l'*unité* et la *pluralité;* 2° *tout, chaque, nul* et *aucun*, pour la *totalité* ou l'*universalité* : *Donnez-moi* **quelque** *livre. J'ai acheté* **quelques** *livres.* **Toute** *peine mérite salaire.* **Chaque** *pays a sa pensée* (La F. IX, 7).

Quelque est formé de *quel*, de *qualem*, et de *que*, de *quem; certain* vient du latin *certum* avec addition du suffixe *ain* ; *maint* est d'origine germanique; *plusieurs* vient d'une forme latine *pluriores* pour *plures*, qui a perdu son sens de comparatif; *divers* vient du latin *diversus* ; *tout* de *totus* ; *chaque*, autrefois

chasque, de *quisque*; *nul* de *nullus*; et *aucun* est formé de l'ancien *alque*, de *aliquis*, c'est-à-dire *quelqu'un*, et de *un*; il représente donc le latin *aliquem unum*.

3. Les noms de nombre qui expriment une *quantité indéterminée* sont : *beaucoup*, *guère*, *peu*, *trop*, *assez*. Ces mots sont, par leur origine, de véritables substantifs qui sont suivis de la préposition *de*, mais ne prennent pas l'article (1). Ils se disent de tout ce qui peut être mesuré, estimé ou compté : *Il a* **beaucoup** d'*argent*. *Il a* **peu d'***instruction*. *J'ai* **assez de** *livres*. **Beaucoup de** *gens le croient*.

Beaucoup, qui a remplacé *moult*, est la réunion des deux mots *beau* et *coup*, et signifie une grande quantité; *beau* avait le sens de *grand*, et l'on dit encore aujourd'hui *un beau mangeur* pour *un grand mangeur;* le mot *coup*, vieux français *colp*, est le latin *colaphus*, qui signifie *coup de poing*, *soufflet*, et qui a pris le sens de *coup* en général. — *Assez* (*ad* et *satis*) signifiait à l'origine *beaucoup* et se plaçait après le substantif : *Je vous donnerai or et argent* **assez** (Chanson de Roland), c'est-à-dire *beaucoup* d'or et d'argent. *Trop* est le même mot que *troupe;* il exprimait en premier lieu une grande quantité en général, puis excès de quantité ou de mesure. Il peut s'employer substantivement : *Le* **trop** *d'expédients peut gâter une affaire* (La F. IX, 14). — *Peu* vient du latin *paucum*, et l'ancienne langue l'employait encore adjectivement : *poies choses* = res paucæ. Il devient substantif avec l'article défini ou indéfini : *Il vit* **du peu** *qu'il a*. *Ayez* **un peu** *de patience* (Ac.). Quoi qu'en disent certains puristes, *un peu* peut se construire avec l'adjectif *petit* : *un tout petit peu*, une très petite quantité (Ac.). — *Guère* signifie *beaucoup* dans le vieux français; aujourd'hui il n'a le sens de *peu* que parce qu'on ne l'emploie plus qu'avec la négation *ne* *Il n'a* **guère** *d'argent*.

Chapitre VIII.

DU PRONOM

I. Du pronom en général

§ 85

1. Les personnes et les choses se désignent dans le discours, non seulement par les noms, mais encore par des mots particuliers qu'on appelle *pronoms*, et qui remplissent dans la proposition les mêmes fonctions que les noms dont ils sont censés tenir la place.

Le nom ou substantif exprime une *idée* et désigne les personnes et les choses par leur nature, ou, en d'autres termes, par leurs qualités distinctives. Le *pronom* n'exprime pas une

(1) Ces mots *beaucoup*, *peu*, etc. sont appelés *adverbes de quantité* dans la plupart des grammaires françaises, qui définissent pourtant l'adverbe « un mot qui se joint au verbe ou à l'adjectif pour en déterminer la signification. » Or, dans des phrases comme celles-ci : *Il a* beaucoup *d'argent*, *il a* peu *d'instruction*, où sont les verbes ou les adjectifs déterminés par *beaucoup* ou *peu* ?

idée, mais un simple *rapport ;* il désigne les êtres, non pas par leur nature, mais par leur relation au discours.

Pronom vient du latin *pronomen*, qui se met à la place *(pro)* du nom *(nomen)*.

2. On distingue trois espèces de pronoms, savoir : les *pronoms personnels*, les *pronoms démonstratifs* et les *pronoms interrogatifs*.

a) Le *pronom personnel* désigne un être par le rôle qu'il joue dans le discours, comme étant la *personne qui parle* ou *celle à qui l'on parle* ou *celle* (personne ou chose) *dont on parle* : **Je** *chante. La musique* **te** *plaît. Il* **le** *cherche.*

b) Le *pronom démonstratif* distingue la personne ou la chose dont on parle de toute autre dont il peut être question : **Cet** *homme est bien* **celui** *dont je vous ai parlé.* **Ceci** *est à moi,* **cela** *est à vous.*

c) Le *pronom interrogatif* correspond au pronom démonstratif et s'emploie lorsque celui qui parle demande par une *question* qu'on lui désigne une personne ou une chose en la distinguant de toute autre : **Qui** *est cet homme?* **Que** *cherchez-vous?*

3. Le nom sert à nommer les *êtres* par leurs qualités distinctives, et, dans ce cas, il est substantif, ou les *qualités* mêmes des êtres, et alors il est adjectif. Le *pronom* est mis pour le nom, ou, du moins, il en remplit la fonction, soit comme substantif, soit comme adjectif : il y a ainsi des pronoms substantifs et des pronoms adjectifs (1), et cette distinction s'applique aux trois grandes classes de pronoms :

a) Le *pronom substantif* désigne la personne ou la chose même, et remplit conséquemment dans la proposition les mêmes fonctions que le substantif. c'est-à-dire qu'il prend la place du sujet, de l'objet, etc. **Il** (le père) **lui** (au fils) *donne un livre. Je ne connais pas* **celui-ci** *(cet homme-ci).* **Qui** *est venu?*

b) Le *pronom adjectif* détermine le substantif en exprimant un rapport (possessif ou démonstratif) à la personne qui parle. Il remplit la fonction de l'article défini : *Ma mère* (la mère de *moi) a envoyé* **son** *domestique* (le domestique d'*elle) à* **ton** *père* (au père de *toi).* **Cette** *fleur* (la fleur désignée par *celui qui parle) sent bon.* **Quel** *livre lisez-vous?*

---

(1) « Ces adjectifs, appelés ordinairement *déterminatifs*, se tirent tous directement des pronoms, on ne l'a pas assez remarqué ; ils s'y rattachent étroitement, non seulement par la formation, mais par le sens. Aussi leur ai-je rendu leur véritable nom, en les appelant, comme le faisait du reste Girault-Duvivier, des *adjectifs pronominaux*, correspondant à chaque classe de pronoms. Comment douter que *mon* se rattache à *moi, votre* à *vous*, etc. ? » (Sommer, *Cours complet de grammaire française*, préface, p. VI.) Nous avons préféré appeler ces mots *pronoms adjectifs* pour mieux les opposer aux *pronoms substantifs*.

Il y a en outre des adverbes qui jouent le rôle de pronoms et qu'on appelle pour cette raison *adverbes pronominaux*. Ils marquent le lieu, le temps ou la manière de l'action exprimée par le verbe, comme *ici, alors, ainsi*, qui sont des adverbes démonstratifs : *Le livre est* **ici** (près de *moi* ou à *cette* place). *Il arriva* **alors** (dans *ce* temps). *Faites* **ainsi** (de *cette* manière).

Les pronoms substantifs et les pronoms adjectifs se divisent encore en pronoms *conjoints*, qui sont toujours liés au verbe ou au substantif : *me*, *mon*, etc., et pronoms *absolus*, qui s'emploient comme termes indépendants : *moi*, *le mien*, etc.

4. Les pronoms peuvent donc se classer de la manière suivante :

	Substantifs.	Adjectifs.	Adverbes.
Pr. personnels	*me, moi*, etc.	*mon*, etc.	—
» démonstratifs	*ce, celui*, etc.	*cet (ce), cette*	*ici, alors, ainsi.*
» interrogatifs	*qui, que, quoi*	*quel*	*où, quand, comment*

Mais il faut remarquer :

a) Que l'on considère ordinairement les pronoms personnels adjectifs comme une classe particulière de pronoms, qu'on appelle *pronoms possessifs*.

b) Que les pronoms interrogatifs prennent des formes un peu différentes lorsqu'ils sont employés comme *pronoms relatifs*, c'est-à-dire quand ils se rapportent à un nom précédemment exprimé.

c) Qu'on distingue en outre les *pronoms indéfinis*, comme *on*, *rien*, qui ne désignent les êtres que d'une manière tout à fait indéterminée comme personnes ou choses.

Il y a donc en tout six espèces de pronoms : les pronoms personnels, les pronoms possessifs, les pronoms démonstratifs, les pronoms interrogatifs, les pronoms relatifs et les pronoms indéfinis.

II. Pronoms personnels

§ 86

1. Les *pronoms personnels* sont ceux qui désignent les *personnes grammaticales*.

On appelle *personnes* en grammaire les différents rôles que les personnes et les choses jouent dans le discours. Le premier rôle est celui de la personne qui parle d'elle-même : **Je** *chante* ; le second, celui de la personne à qui l'on parle d'elle-même : **Tu** *travailles ;* le troisième, celui de la personne (ou de la chose)

dont on parle : **Il** (le garçon) *patine.* **Elle** (la neige) *fond.* Le pronom qui représente chacune de ces personnes ne la *nomme* pas : il la *désigne* seulement. Nous ne savons pas *qui* elle est, mais nous savons quel rôle elle joue dans le discours. *Je* peut être un médecin, un avocat ou un laboureur, mais *je* est nécessairement celui qui parle, comme *tu* est celui à qui l'on parle, et *il* ou *elle* la personne ou la chose dont on parle.

Le mot *personne* vient du latin *persona*, le masque dont les acteurs se couvraient le visage sur le théâtre, et par extension, *acteur, personnage, rôle.* Ainsi être la première, la seconde ou la troisième personne, c'est jouer le premier, le second ou le troisième rôle dans ce petit drame qu'on appelle le discours. Voilà pourquoi en ce sens le mot *personne* se dit également des hommes et des choses, des êtres animés et des êtres inanimés.

2. Les pronoms personnels ont des formes différentes pour marquer le sujet ou le cas direct, et l'objet ou les cas obliques.

	I		II		IIIa	IIIb	
	Sing.	Plur.	Sing.	Plur.	S. et P.	Sing.	Plur.
N.	*je*	*nous*	*tu*	*vous*	—	*il, elle*	*ils, elles*
A.	*moi*	*nous*	*toi*	*vous*	*soi*	*lui, elle*	*eux, elles*
D.	*à moi*	*à nous*	*à toi*	*à vous*	*à soi*	*à lui, à elle*	*à eux, à elles*
G.	*de moi*	*de nous*	*de toi*	*de vous*	*de soi*	*de lui, d'elle*	*d'eux, d'elles*

Pour l'accusatif ou le datif, outre la forme principale ou *absolue*, qui s'emploie seule comme terme indépendant, il y en a une seconde qui est toujours unie au verbe et que, pour cette raison, on appelle *conjointe*. Les pronoms conjoints sont :

	I		II		IIIa	IIIb	
	Sing.	Plur.	Sing.	Plur.	S. et P.	Sing.	Plur.
Acc.	*me*	*nous*	*te*	*vous*	*se*	*le, la*	*les*
Dat.	*me*	*nous*	*te*	*vous*	*se*	*lui*	*leur*

Le pronom personnel est dit *réfléchi* lorsqu'il renvoie au sujet de la proposition, c'est-à-dire qu'il exprime un retour de l'action sur celui qui la fait : *Je* **me** *lave*, et *direct* ou *indicatif* quand il renvoie à un objet qui n'est pas le sujet de la proposition : *Il* **me** *lave*. La troisième personne a un pronom réfléchi, *soi, se*, qui est distinct du pronom direct, *le, la, les*.

Le pronom *le, la, les*, ressemble à l'article défini, mais il s'en distingue par le sens et la place qu'il occupe dans la proposition. Il s'élide comme l'article : *Je* **l'***entends;* il en est de même de *me, te, se : Il* **s'***est blessé.* Mais on n'élide point la voyelle finale du pronom *le* ou *la* quand il est placé après le verbe, par ex. : *Menez*-**le** *à la maison, menez*-**la** *avec vous*, parce que ce pronom, ayant l'accent tonique, est séparé par une pause du mot qui le suit; mais, si *le* ou *la* est suivi de *en* ou de *y*, le *e* s'élide : *Menez*-**l'***y, faites*-**l'***en sortir.*

Il faut encore remarquer que les pronoms *il* et *le* s'emploient au neutre comme mots invariables, *il* avec les verbes imperson-

nels, et *le* avec le verbe *être :* **Il** *pleut. Elle était désobéissante, mais elle ne* **le** *sera plus.*

Il y a en outre deux pronoms neutres, ce sont les particules adverbiales *en* et *y*, qui peuvent remplir la fonction de véritables pronoms personnels conjoints pour exprimer : *en*, le génitif, à la place des formes absolues *de lui*, *d'elle*, *d'eux*, *d'elles*, et *y* le datif, à la place des formes absolues *à lui*, *à elle*, *à eux*, *à elles* : *Cette affaire est importante : je m'***en** *occupe depuis longtemps, j'y songe sans cesse.*

Les deux premières personnes, au singulier et au pluriel, dérivent des pronoms latins correspondants : *je* vient de *ego*, qui se transforma successivement en *eo*, *io* et *jo*, devenu *je* par assourdissement de la voyelle finale ; *tu* représente le latin *tu*. *Me*, *te*, *se* sont le latin *me*, *te*, *se* ; *moi*, *toi*, *soi* viennent également de *me*, *te*, *se*, avec diphtongaison de *ē*. *Nous*, *vous* sont le latin *nos*, *vos*. Pour désigner la 3e personne, le pronom latin *is* (il), *ea* (elle), *id* (cela) a été remplacé par un autre pronom démonstratif, *ille* (celui-là), *illa* (celle-là), *illud* (cela), dont la première partie a donné régulièrement le nominatif *il* de *ille*, *elle* de *illa*, *ils* de *illos*, *elles* de *illas*, tandis que la seconde partie est devenue l'accusatif *le*, *la*, *les*, qui est en même temps notre article défini (1). *Lui* est le latin *illi-huic*, contracté en *illuic ; leur* dérive du génitif latin *illorum*, pluriel de *ille ;* enfin *eux* était à l'origine *els* (du latin *illos*), qui a donné régulièrement *eux* par le changement de *l* en *u*.

En, qui remplace le génitif latin comme *leur* le datif, vient de *indè* (en, de là), qui avait reçu, dans la langue populaire, l'acception de *ex illo*, *ab illo*. *Indè* devint en français *int* qu'on trouve dans les *Serments* de 842 ; au Xe siècle il est *ent* (forme qu'on retrouve dans *souvent* de *subinde*), au XIIe *en*. — *Y* était dans notre ancienne langue *i*, et à l'origine *iv* (dans les *Serments*), qui n'est autre que le latin *ibi*, fréquemment employé dans la langue vulgaire pour *illi*, *illis*, à ce lieu, à ces lieux, ou à lui, à eux ; de là le sens adverbial et le sens pronominal.

Les formes du pronom personnel étaient dans l'ancien français :

	I		II		IIIa	IIIb	
	Sing.	Plur.	Sing.	Plur.	S. et P.	Sing.	Plur.
a)	*jeo, jo, je*	*nos*	*tu*	*vos*	—	*il ; ele*	*il* (els) *; eles*
	mi, moi, mei	*nos*	*ti, toi, tei*	*vos*	*si, soi, sei*	*lui ; lei, lui*	*els ; eles*
	à mi	*à nos*	*à ti*	*à vos*	*à si*	*à lui ; à lei, à lui*	*à els ; à eles*
	de mi	*de nos*	*de ti*	*de vos*	*de si*	*de lui ; de lui, de lei*	*d'els ; d'eles*
b)	*me*	*nos*	*te*	*vos*	*se*	*lo, le ; la*	*les*
	me	*nos*	*te*	*vos*	*se*	*li ; li*	*lor*

Mi, *ti*, *si* sont bourguignons, *moi*, *toi*, *soi* picards, *mei*, *tei*, *sei* normands. *Lui* n'a été usité jusqu'au milieu du XIIIe siècle que comme masculin : puis il servit aussi pour le féminin à côté de la forme *lei* (en bourguignon). *Li* fut aussi peu à peu employé pour le masculin *lui* et le féminin *lei ;* c'est sans doute une forme abrégée de *lui* accentué sur la seconde voyelle et distincte du pronom conjoint *li* (2). *Ils*, qui a remplacé *els* dans le français moderne, apparait pour la première fois au commencement du XIVe siècle (3).

---

(1) Voici un exemple remarquable qui montre l'emploi primitif de ce mot comme pronom démonstratif :

Où est ma pars, sire compains Garin,
Et **la** (celle de) *mon frère, Guillaume de Monclin.* (*Garin*. I, 111.)

(2) Diez, *Gr.* II, 95. Je trouve un exemple de cet emploi de *li* dans *Aucassin : Se vos i parlés et vos peres* (votre père) *le savoit, il arderoit et* **mi** (moi) *et* **li** (elle) *en un fu.*

(3) Fallot, *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes.*

3. Il y a donc deux sortes de pronoms personnels : le pronom conjoint et le pronom absolu, dont l'emploi est très différent.

a) Le pronom *absolu*, aussi appelé *disjoint*, s'emploie seul ou précédé de prépositions comme le substantif, ainsi on dira, avec la préposition *à* : *Je penserai* **à toi**, comme on dit : *Je pense* **à Dieu.**

b) Le pronom *conjoint* est ainsi appelé parce qu'il ne s'emploie que *joint* au verbe et qu'il n'est jamais régi par une préposition ; ainsi le pronom *te*, par exemple, marque le datif sans le secours de la préposition *à*, et : *Je* **te** *parlerai* équivaut grammaticalement à : *Je parlerai* **à toi.**

Les pronoms absolus figurent donc dans la proposition comme termes indépendants et ont l'accent tonique comme les substantifs. Les pronoms conjoints, au contraire, s'appuient sur le verbe qui suit et perdent l'accent tonique. Ainsi dans : *Je penserai* **à toi**, *toi* ne s'appuie pas sur le verbe *penser* et reçoit l'accent tonique ; et dans : *Je* **te** *parlerai*, *te* s'appuie sur le verbe *parler* et perd l'accent tonique.

Mais, dans la langue moderne, les pronoms *je*, *tu*, *il*, *ils*, qui autrefois servaient exclusivement à exprimer le sujet ou nominatif, ne s'emploient plus que joints au verbe, et leur place est prise, lorsqu'on veut insister sur le pronom, par les accusatifs correspondants *moi*, *toi*, *lui*, *eux* ; ainsi nous disons *moi qui chante*, en substituant au nominatif *je* l'accusatif *moi*. Quant aux autres pronoms-sujets *elle*, *nous*, *vous*, *elles*, ils ont les mêmes formes qu'à l'accusatif, mais ils s'en distinguent en ce que, joints au verbe, ils n'ont pas l'accent tonique ; ainsi le pronom *elle* est atone dans : **elle** *chante*, tandis qu'il est accentué dans **elle** *qui chante*. Il faut donc distinguer les pronoms *je*, *tu*, *il*, *elle*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles*, considérés comme pronoms conjoints qui ne s'emploient qu'au nominatif, et les pronoms *moi*, *toi*, *lui*, *elle*, *nous*, *vous*, *eux*, *elles*, qui, comme pronoms absolus, peuvent exprimer le cas direct ou nominatif aussi bien que les cas obliques.

De ce qui précède, il résulte que nous avons réellement une déclinaison en français, mais dans les pronoms conjoints seulement, puisque nous y distinguons par des formes différentes le nominatif, l'accusatif et le datif. Ainsi *lui* est un véritable datif dans : *Je* **lui** *réponds*, tandis que dans : *Je songe* **à lui**, il a la forme ordinaire du complément indirect. Quant aux pronoms absolus, la syntaxe les traite comme des membres indépendants qui sont précédés ou non de prépositions dans les mêmes conditions que les substantifs.

	1re PERSONNE.		2e PERS.		3e PERSONNE.		
	Sing.	Plur.	Sing.	Plur.	S. et P.	Sing.	Plur.
a) **Absolus :**	*moi*	*nous*	*toi*	*vous*	*soi*	*lui, elle*	*eux, elles*
b) **Conjoints :**							
Nominatif :	*je*	*nous*	*tu*	*vous*	—	*il, elle*	*ils, elles*
Accusatif :	*me*	*nous*	*te*	*vous*	*se*	*le, la*	*les*
Datif :	*me*	*nous*	*te*	*vous*	*se*	*lui*	*leur*

La distinction des pronoms conjoints et des pronoms absolus (1) était beaucoup moins tranchée et moins rigoureuse dans l'ancienne langue que dans le français moderne; mais elle n'en existait pas moins, comme on peut le constater dans les exemples suivants : *Vos ne* **le me** *povez nier (Théâtre fr.*, p. 257). *Parler* **à mi** (Garin, I, 187). *Parlez* **à moi** (Garin, I, 186). *Irai-je* **avec ti** (Garin, I, 18?). *Parler voldroie un pou* **à tei,** *si* **te** *ploust (Les Rois*, 229).

Quant au remplacement du nominatif par l'accusatif, qui est devenu une règle formelle, il n'avait pas lieu en général dans le vieux français, où l'on disait : **Je** *qui chante (ego* qui canto). Un débris de l'ancien usage est resté dans la formule de pratique : **Je** *soussigné déclare...*

III. Pronoms possessifs.

§ 87

1. Les pronoms personnels sont des mots de nature substantive qui, dans la phrase, remplissent les mêmes fonctions que les noms, comme sujets ou compléments. Mais des pronoms *moi*, *toi*, *soi*, etc., dérivent d'autres pronoms personnels *mon*, *ton*, *son*, etc., qui sont appelés *possessifs*, parce qu'ils présentent une idée de possession, qu'ils indiquent qu'un objet appartient à l'une des trois personnes du singulier ou du pluriel. Ainsi dans : **Mon** *chien est noir*, c'est-à-dire *le chien* **de moi,** le chien est possédé par la 1re personne ou celle qui parle; *mon* désigne parmi tous les chiens celui que je possède, c'est un pronom *possessif*.

Ainsi les pronoms possessifs sont de vrais pronoms personnels, puisqu'ils marquent les personnes grammaticales. Mais il y a entre les pronoms personnels proprement dits et les pronoms possessifs cette différence, que les premiers s'emploient comme substantifs et les seconds comme adjectifs, que les uns sont des pronoms *substantifs* et les autres des pronoms *adjectifs*.

---

(1) Cette distinction, que les anciens grammairiens, comme Restaut, avaient déjà faite sans en tirer des conséquences pratiques, nous paraît non seulement utile, mais encore nécessaire, comme, par exemple, pour montrer aux élèves quand il faut employer les formes *me* ou *à moi*, *lui* ou *à lui*, *à elle*, et pourquoi l'on dit : *Je* **lui** *parle*, tandis qu'il faut dire : *Je pense* **à lui**, et non pas : *Je* **lui** *pense*. C'est pour ne pas avoir connu cette distinction que le Père Girard, en parlant des pronoms-compléments, s'est perdu dans un dédale d'explications qui n'expliquent rien du tout. (V. les ch. II-V de sa *Syntaxe de la proposition*.) Quant aux grammairiens modernes, Girault-Duvivier, Lemare, Boniface, Chapsal, Bescherelle, Poitevin, Larousse, ils n'ont pas même l'air de soupçonner que l'emploi de ces formes grammaticales présente des difficultés que l'élève peut résoudre par l'instinct de la langue, sans doute, mais avec bien plus de lenteur et de tâtonnements que s'il est aidé dans ce travail par le raisonnement.

La possession s'exprime le plus souvent en grec par le génitif des pronoms personnels substantifs : *mon père,* c'est-à-dire *le père de moi*. Cependant du génitif de ces pronoms sont formés des pronoms possessifs qui correspondent à ceux des langues latine et française ([1]). La parenté entre le pronom possessif et le génitif se montre encore dans ce fait que le pronom français *leur* dérive du génitif latin *illorum*.

2. Les pronoms possessifs se divisent en pronoms *conjoints*, qui précèdent toujours le nom auquel ils sont joints : **mon** *chien*, **notre** *chien*, et en pronoms *absolus*, qui ne sont pas suivis d'un nom et prennent, comme le substantif, l'article défini *le*, *la*, *les* : *le* **mien** (le chien *mien*), *le* **nôtre.** Les pronoms absolus ont l'accent tonique, les pronoms conjoints ne l'ont pas.

En latin, le même mot faisait fonction de pronom conjoint et de pronom absolu, par ex., *meus* signifiait à la fois *mon* et *le mien*.

3. Le pronom possessif change de forme dans son radical, selon la personne du possesseur : **m-***on*, **t-***on*, **s-***on*, et dans sa terminaison, selon le genre et le nombre de l'objet possédé : *m*-**on**, *m*-**a**, *m*-**es.** Il change encore de forme, pour chaque personne, selon qu'un ou plusieurs objets sont possédés par un seul individu, c'est la possession individuelle et le pronom est dit *individuel*, ou par plusieurs individus, c'est la possession commune et le pronom est dit *collectif*. Ainsi : **mon** *chien*, l'objet est possédé par un seul; **notre** *chien*, le chien est possédé par plusieurs. **Mes** *chiens*, les chiens sont possédés par un seul; **nos** *chiens*, les chiens sont possédés par plusieurs. Les possessifs individuels distinguent le genre de l'objet possédé, mais non celui du possesseur. Les possessifs collectifs ne font la distinction du genre ni pour l'objet possédé ni pour le possesseur.

4. Les pronoms possessifs *conjoints* ont les formes suivantes :

	Possessifs individuels.		Possessifs collectifs.	
	Sing.	Plur.	Sing.	Plur.
1re personne	*mon, ma*	*mes*	*notre*	*nos*
2e »	*ton, ta*	*tes*	*votre*	*vos*
3e »	*son, sa*	*ses*	*leur*	*leurs*

On dit au féminin *mon*, *ton*, *son*, au lieu de *ma*, *ta*, *sa*, devant les noms qui commencent par une voyelle (ou un *h* muet) : **Mon** *ardoise* au lieu de **ma** *ardoise*, **ton** *horloge* pour **ta** *horloge*.

Les pronoms individuels *mon*, *ton*, *son*, etc., dérivent de l'accusatif des pronoms latins correspondants, ainsi *mon* de *meum*, etc. Ces formes sont les cas-régimes qui, au XIVe siècle, ont remplacé les cas-sujets de l'ancienne déclinaison française dont voici les paradigmes dans le dialecte bourguignon :

		Masc.	Fém.
Sing.	Nom.	*mes, tes, ses*	*ma, ta, sa*
	Acc.	*mon, ton, son*	*ma, ta, sa*
Plur.	Nom.	*mei, tei, sei*	*mes, tes, ses*
	Acc.	*mes, tes, ses*	*mes, tes, ses*

(1) Burnouf, *Grammaire grecque*, § 54.

En picard : Acc. *mis, tis, sis;* Sing. Nom. *mis, tis, sis.* Acc. *men, ten, sen.* Plur. Nom. *mi, ti, si,* Acc. *mis, tis, sis.* Fém. *me, te, se,* comme l'article *le* pour *la*.

Quant aux possessifs collectifs, *notre* vient de *nostrum*, *votre* de *vostrum*, ancienne forme pour *vestrum*; *nos* et *vos* sont pour *nosts, vosts* et dérivent de *nostros, vostros; leur* vient du génitif latin *illorum* : il était autrefois invariable de genre et de nombre, on disait *leur terres* (illorum terrae), conformément à l'étymologie; dans le français moderne, il prend un *s* au pluriel : *leurs* amis, mais il reste invariable de genre.

Dans l'ancienne langue, *ma, ta, sa,* s'employaient même devant les noms féminins commençant par une voyelle : *Sa amie (Lai du Corn*, 19); seulement on élidait souvent le *a* final, et l'on disait *m'amie* au lieu de *ma amie*, comme on dit *l'amie* pour *la amie : Por s'amie a le cler vis (Aucassin* dans Barbazan, I, 380). Marot dit encore *s'amie, s'amour*. Il nous est resté quelques traces de cet usage dans l'expression *m'amour* et dans *m'amie*, qu'on a tort d'écrire *ma mie*.

5. Les pronoms possessifs *absolus* ont les formes suivantes :

	Possessifs individuels.		Possessifs collectifs.	
	Singulier.	Pluriel.	Singulier.	Pluriel.
1re p.	*le mien, la mienne*	*les miens, les miennes*	*le (la) nôtre*	*les nôtres*
2e »	*le tien, la tienne*	*les tiens, les tiennes*	*le (la) vôtre*	*les vôtres*
3e »	*le sien, la sienne*	*les siens, les siennes*	*le (la) leur*	*les leurs*

Les pronoms possessifs absolus forment leur féminin et leur pluriel conformément à la règle générale, *mien, tien, sien*, en doublant au féminin la consonne finale *n* (§ 75). Dans les pronoms collectifs, l'article seul varie pour les deux genres.

Dans *le mien*, l'article *le* ne se rapporte pas à *mien*, mais au substantif sous-entendu : *le mien cheval*. Tout au contraire de l'usage moderne, les pronoms possessifs *mien, tien, sien*, etc., étaient suivis, au moyen âge, du nom de l'objet possédé ; on disait *le* **mien** *frère, la* **mienne** *terre, un* **tien** *vassal*, etc. Cette règle disparut au XIVe siècle; il nous en reste quelques traces dans les expressions *un* **mien** *cousin, le* **tien** *propre*, etc.

Mien, tien, sien, dérivent des anciennes formes du personnel *mi, ti, si* auxquelles on a joint le suffixe *en* ou *ien* = lat. *anus*. Les pronoms absolus *le nôtre, le vôtre*, ont conservé, à la place du *s* étymologique (*nostrum, vostrum*), l'accent circonflexe marquant l'allongement de la voyelle *o*, qui est tonique; dans les pronoms conjoints pour *notre, votre*, au contraire, la voyelle *o* est devenue brève, parce qu'elle a perdu l'accent tonique et c'est la raison pour laquelle on a supprimé le circonflexe.

IV. Pronoms démonstratifs.

§ 88

1. Les *pronoms démonstratifs* désignent les personnes ou les choses en les *montrant* pour ainsi dire du doigt : **Cet** *enfant est bon.* **Ceci** *est bon.*

Ces pronoms sont *cet* et *celui*, qui distinguent le genre, et *ce*, qui est neutre. Il y a en outre *même* et *tel*.

Les pronoms démonstratifs étaient en latin : *hic*, celui-ci (près de moi); *iste*, celui-là (près de toi, près de vous); *ille*, celui-là (là-bas, ailleurs que près de moi ou de toi); *is*, lui, elle, le (celui de qui on a déjà parlé, ou qui est maintenant déterminé par l'addition de *qui*, qui); il y avait en outre *idem*, le même, et *ipse*, tout à fait lui-même. Les pronoms français *celui*, *cet* et *ce* dérivent de *ille*, *iste* et *hoc*, renforcés de *ecce* (voilà). *Ecce-ille* donna *icil* ou *icel*, puis *cil* ou *cel*; de même *ecce-iste* devint d'abord *icist* ou *icest*, puis *cist* ou *cest*; enfin *ecce-hoc* se transforma en *iço*, *ço*, *ceo*. Ces pronoms étaient indifféremment adjectifs ou substantifs, comme en latin où le pronom *ille*, p. ex., signifiait à la fois *cet* et *celui-là*. *Cest* servait à indiquer les objets les plus rapprochés : *en* **cest** *nostre pays* (*R. de Garin*), et *cel* les objets les plus éloignés : *Si veit venir* **cele** *gent paienur* (*Ch. de Roland*). **Cel** *list romanz, et* **cist** *dist fables* (Méon, *N. Recueil*, 1, 152). Ils avaient pour régime *cestui* et *icelui* ou *celui*, formés comme *autrui* de *autre*. Aujourd'hui nous n'avons plus qu'une forme adjective, qui est *cet*, féminin *cette*, pluriel *ces*, remplaçant *cest*, et pour préciser l'éloignement ou le rapprochement de l'objet, nous sommes obligés de nous servir des adverbes *là* ou *ci*. *Cel* ne s'emploie plus que substantivement sous la forme de *celui* au masculin, *celle* (eccilla) au féminin et *ceux* (eccillos) au pluriel. *Celui* était encore adjectif du temps de Marot : **celluy** *dieu*. *Cestui* devint *cettui*, qui s'est perdu dans la langue moderne; on le trouve encore dans La Fontaine : **Cettui** *Richard était juge dans Pise*. La forme *icelui*, *icelle*, a persisté dans quelques termes de procédure : *Trois procureurs, dont* **icelui** *Citron a déchiré la robe* (Rac.). *De ma cause et des faits renfermés en* **icelle**. (Rac.). Quant à *iço* ou *ço*, c'est aujourd'hui le neutre *ce* (**c'***est vrai*), qu'il ne faut pas confondre avec le masculin *ce* pour *cet* (**ce** *livre*) Les pronoms substantifs *celui* et *ce* s'unissent, comme l'adjectif *cet*, aux particules *ci* (*ici*) et *là* : *celui-ci* (qui remplace le mot perdu *cestui*) et *celui-là*; *ceci* et *cela*.

2. *Cet* est pronom adjectif; il est toujours conjoint et atone. Il a les formes suivantes :

	Sing.	Plur.
Masculin	*cet*, *ce*	*ces*
Féminin	*cette*	

On met *cet* devant les noms masculins commençant par une voyelle, et *ce* devant les noms masculins commençant par une consonne : **cet** *arbre*, **cet** *habit*; **ce** *crayon*, **ce** *harnais*.

Pour exprimer d'une manière précise l'éloignement ou le rapprochement de la personne ou de la chose dont on parle, on fait suivre le nom des deux adverbes *ci* (ici) ou *là* qui ont l'accent tonique : **cet** *homme*-**ci**, **cette** *femme*-**là**.

3. *Celui* ne s'emploie plus aujourd'hui que comme pronom substantif et il a toujours l'accent tonique : *Le lion est* **celui** *de tous les animaux qui a le plus de courage*. Il a les formes suivantes :

	Singulier.	Pluriel.
Masculin	*celui*	*ceux*
Féminin	*celle*	*celles*

Le pronom *celui* peut aussi indiquer un rapport de proximité ou d'éloignement par l'addition de *ci* et *là* : *Il faut bien se garder de confondre* **celle-là** *avec* **celui-ci** (Mol.)

	Singulier.	Pluriel.
Masculin	*celui-ci, celui-là*	*ceux-ci, ceux-là*
Féminin	*celle-ci, celle-là*	*celles-ci, celles-là*

4. Le neutre *ce* est aussi pronom substantif, mais il est toujours atone : *Vous avez tort,* c'*est évident.* Ç'*a été la cause de bien des maux.* Ç'*a toujours été ainsi.*

Ce se joint à *ci* et *là* et donne les pronoms substantifs *ceci* et *cela,* qui ont l'accent tonique : *Mangez* **ceci, cela** *est mauvais.* Dans le langage familier, au lieu de *cela*, on se sert quelquefois de la forme abrégée *ça* qu'il ne faut pas confondre avec l'adverbe de lieu *çà* : *Donnez-moi* **ça.**

Dans la forme interrogative, on trouve *ce ci* et *ce là* séparés : *Qu'est-*ce ci *donc?* (La F.). *Qu'est-*ce là *que je vois?* (La F.). *Qu'est-*ce ci? (Mol.). *Quelle friponne est-*ce là? (Mol.). *Quel maraud est-*ce ci? (Regnard). L'Académie écrit avec un trait d'union : *Qu'est-*ce-ci? *Qu'est-*ce-là? *Quel discours est-*ce-là? *Quelles gens sont-*ce-là? et sans trait d'union : *Sont-*ce là *nos gens? Est-*ce là *ce que vous m'aviez promis?* Au lieu de *qu'est-ce-ci* on dit plus ordinairement, selon l'Académie : *Qu'est* ceci ou *Qu'est-*ce *que* ceci. On trouve encore dans Molière : *Qu'est-*ce ceci? *(Médecin malgré lui*, I, 2).

5. *Même* est un pronom adjectif de nature démonstrative; il est des deux genres et fait *mêmes* au pluriel : *Les* **mêmes** *causes produisent les* **mêmes** *effets. Lui-***même** *me l'a dit.*

Même dérive de *semet* composé avec le superlatif de *ipse* : *semetipsissimus* (tout à fait le même), contracté en *metipsimus* pour *metipsissimus*, devenu dans le vieux français *médisme*, puis *meesme* et *meïsme*, dans le français moderne *mesme* et enfin *même* (Diez, *E. W.* I, 270). *Même* avec l'article répond au latin *idem* : *le* même *homme*, et sans article, au latin *ipse* : le *roi* même, *moi*-même.

6. *Tel* est aussi un pronom adjectif de nature démonstrative. Il a la flexion de l'adjectif : *tel*, *telle*, *tels*, *telles* : *Une* **telle** *conduite vous fait honneur.*

Tel est le latin *talis* et correspond à *quel*, en latin *qualis*.

7. On rattache aux pronoms démonstratifs les adverbes *ici* et *là*, *en* et *y*, *lors*, *alors*, *ainsi*, *tant*, qui marquent le lieu, le temps, la manière et la quantité ou l'intensité, et qu'on peut considérer comme des *adverbes démonstratifs* : *Votre livre est* **ici** (près de *moi* ou à *cette* place). *Venez-vous de* **là?** *Oui, j'***en** *viens. N'allez pas* **là,** *il* **y** *fait trop chaud. J'étais* **alors** *en voyage.* **Ainsi** *va le monde. Cette maison coûte* **tant.**

Les mots *ici* et *là* se contractent avec la 2e personne du singulier de l'impératif du verbe *voir* dans les expressions *voici*, c'est-à-dire *vois ici*, et *voilà*, c'est-à-dire *vois là* : *Enfin, me* **voilà** *vieille* (La F. X, 2). *L'habile fourbe que* **voilà** (Mol.). *Hé bien, ne* **voilà** *pas l'étourdie!* (Id.). *Les sentiments humains, mon frère, que* **voilà** (Id.).

Est-ce assez? dites-moi; n'y suis-je point encore?
— Nenni. — M'y voici *donc? — Point du tout. — M'y* voilà? (La F. I, 3).

Dans l'ancienne langue, on séparait les deux mots, et on plaçait immédiatement après l'impératif le pronom représentant la personne ou la chose que l'on voulait indiquer; au XVI[e] siècle, Rabelais dit encore : *Voy* me *là* prest à boire (pour *me voilà* prêt). Le sens propre et primitif de *voir* se montre très bien dans l'expression *voici venir*, condamnée par Voltaire, quoiqu'elle soit très correcte.

V. Pronoms interrogatifs

§ 89

1. Les *pronoms interrogatifs* servent à désigner, sous forme de *question*, une personne, une chose ou une qualité : **Qui** *est là?* **Que** *dis-tu? Je ne vous dirai ni* **qui** *ni* **quoi. Quel** *temps fait-il?*

Ces pronoms sont :

Pronoms substantifs :		1. Personne :	*qui?*
»	»	2. Chose :	*que? quoi?*
»	adjectifs :	3. Qualité :	*quel?*

A ces pronoms il faut joindre les adverbes suivants qui désignent les circonstances de l'action.

Adv. interrogatifs :		4. Lieu :	*où?*
»	»	5. Temps :	*quand?*
»	»	6. Manière :	*comment?*
»	»	7. Quantité :	*combien?*

Les pronoms et adverbes interrogatifs et les pronoms et adverbes démonstratifs sont *corrélatifs*, ainsi que le montrent les exemples suivants : **Qui** *est le coupable?* **Celui-ci.** — **Que** *cherchez-vous?* **Ceci.** — **Quel** *discours a-t-il tenu? Il a tenu à peu près* **tel** *discours.* — *Depuis* **quand** *est-il parti? Depuis* **lors.** — **Quand** *arriva-t-il? Il arriva* **alors.** — **Comment** *a-t-il fait? Il a fait* **ainsi.** — **Combien** *cela coûte-t-il? Cela coûte* **tant.**

Les pronoms *qui*, *que*, *quoi*, dérivent de l'interrogatif latin *quis*, *quæ*, *quid* (*quod*). *Quel* est le latin *qualis*. — *Où* dérive du latin *ubi*, *quand* de *quando*; *comment* est formé de *comme* = *quomodo* et du suffixe adverbial *ment*; *combien* est composé du vieux français *com* (à quel point), ancienne forme de *comme*, et de *bien* dans le sens de *beaucoup*.

2. Les pronoms interrogatifs *qui*, *que*, *quoi*, sont des pronoms substantifs qui désignent les êtres d'une manière tout à fait indéterminée, savoir : *qui*, les personnes, et *que*, *quoi*, les choses. Ils sont invariables et servent pour les deux genres et les deux nombres.

Personnes.		Choses.	
N. *qui?*	= *qui est-ce qui?*	N. *quoi?* —	= *qu'est-ce qui?*
A. *qui?*	= *qui est-ce que?*	A. *quoi? que?*	= *qu'est-ce que?*
D. *à qui?*	= *à qui est-ce que?*	D. *à quoi?* —	= *à quoi est-ce que?*
G. *de qui?*	= *de qui est-ce que?*	G. *de quoi?* —	= *de quoi est-ce que?*

Dans les expressions interrogatives *qui est-ce qui? qui est-ce que? à qui est-ce que? de qui est-ce que? — qu'est-ce qui? qu'est-ce que? à quoi est-ce que? de quoi est-ce que?* le premier *qui* ou *que* est interrogatif et distingue la personne de la chose, et le second est relatif et distingue le nominatif de l'accusatif. Ces formes composées ne s'emploient jamais d'une manière absolue.

3. Le pronom interrogatif *quel* est adjectif et varie en genre et en nombre. Il se présente sous la forme conjointe *quel* ou sous la forme absolue *lequel.*

a) Le pronom conjoint *quel* a les formes suivantes :

	Singulier.	Pluriel.
Masculin	*quel?*	*quels?*
Féminin	*quelle?*	*quelles?*

b) *Quel*, employé d'une manière absolue, est précédé de l'article *le :*

	Singulier.		Pluriel.	
Nom.	*lequel?*	*laquelle?*	*lesquels?*	*lesquelles?*
Acc.	*lequel?*	*laquelle?*	*lesquels?*	*lesquelles?*
Dat.	*auquel?*	*à laquelle?*	*auxquels?*	*auxquelles?*
Gén.	*duquel?*	*de laquelle?*	*desquels?*	*desquelles?*

VI. Pronoms relatifs

§ 90

1. Le pronom interrogatif devient pronom *relatif* ou *conjonctif* lorsqu'il sert à lier la proposition adjective à la proposition principale. Le pronom relatif exprime à la fois l'idée d'un pronom et l'idée d'une conjonction. On l'appelle *relatif*, parce que le plus souvent il se rapporte à un nom ou pronom précédemment exprimé et dont il rappelle l'idée; ainsi, dans cette phrase : *Les fruits* qui *sont mûrs sont agréables à manger*, le mot *qui* est un pronom relatif qui se rapporte au substantif *fruit* et sert à unir les deux propositions.

Le pronom relatif est *conjoint* ou *absolu*, selon qu'il se rapporte ou non à un *antécédent ;* on appelle de ce nom le mot (substantif ou pronom) que représente le pronom relatif.

2. Le pronom relatif *qui* varie de forme, selon qu'il est *conjoint* ou *absolu.*

	Pronom conjoint.		Pronom absolu.	
	Personnes.	Choses.	Personnes.	Choses.
Nom.	(celui) *qui*	(ce) *qui*	*qui*	—
Acc.	(celui) *que*	(ce) *que*	*qui*	*que, quoi*
Dat.	(celui) *à qui*	(ce) *à quoi*	*à qui*	*à quoi*
Gén.	(celui) *de qui*	(ce) *de quoi*	*de qui*	*de quoi*

Ainsi, lorsque le pronom relatif a un antécédent, la distinction de la personne et de la chose est déjà marquée par cet antécédent, et la forme du pronom relatif indique seulement si c'est le nominatif *(qui)* ou l'accusatif *(que)*; mais lorsqu'il n'y a pas d'antécédent, le pronom relatif se confond avec le pronom interrogatif et distingue par sa forme la personne (*qui*) de la chose (*que*) : **Celui que** *j'aime, je l'aime de tout mon cœur;* ici *que* a pour antécédent *celui*, c'est un relatif conjoint qui remplit la fonction d'accusatif. **Qui** *j'aime, je l'aime de tout mon cœur*; *qui* n'a pas d'antécédent, c'est un relatif absolu qui désigne la personne par opposition à la chose. Après une préposition, le pronom conjoint et le pronom absolu ont les mêmes formes qui distinguent la personne *(à qui, de qui)* de la chose *(à quoi, de quoi)* : *C'est la personne* **à qui** *je pense, la chose* **à quoi** (à laquelle) *je pense. Voici* **de qui** *nous parlons,* **de quoi** *nous parlons.*

3. Pour exprimer le génitif du relatif conjoint, on a encore le pronom *dont*, d'origine adverbiale et qui est toujours invariable. Ce pronom, qui se dit des *personnes* comme des *choses*, ne peut jamais être précédé d'une préposition ni séparé de son antécédent : *Arrière ceux* **dont** *la bouche souffle le chaud et le froid!* (La F. V, 7). *L'ennui est une maladie* **dont** *le travail est le remède* (le remède de la maladie). *Le lierre s'attache à l'arbre* **dont** *il a besoin pour croître et se soutenir. Je connais la famille* **dont** *il est sorti.*

Dont est un adverbe devenu pronom, comme *en* et *y*; il vient du latin *de-unde*, composition barbare pour *unde*. Il signifiait autrefois *d'où;* ainsi dans Rabelais, qui écrit également *dont* et *d'ond :* **Dont** *viens-tu?* **D'ond** *es-tu?* Ce sens étymologique s'est conservé jusqu'à nos jours : *Rentre dans le néant* **dont** *je t'ai fait sortir.* (Rac.). *Ma vie est dans les camps* **dont** *vous m'avez tiré* (Volt.) *On prétend que le Tibre doit cette couleur limoneuse aux pluies qui tombent dans les montagnes* **dont** *il descend* (Chat.)

4. Le pronom *lequel* peut s'employer comme pronom relatif, et, dans ce cas, il se rapporte aussi bien aux *personnes* qu'aux *choses*. Il s'emploie le plus souvent comme pronom absolu : *Un homme s'est levé au milieu de l'assemblée,* **lequel** *a parlé d'une manière extravagante. C'est une chose* **à laquelle** *je n'ai pas pensé.*

5. Le pronom adverbial **où** s'emploie aussi comme pronom relatif pour exprimer les rapports de lieu et de temps : *La maison* **où** (= dans laquelle) *je loge n'est pas loin d'ici. Comment avez-vous pu entrer dans cette île* **d'où** *vous sortez?* (Fén.)

6. Le mot *quiconque*, qui signifie *qui que ce soit*, est un pronom relatif indéfini, qui, comme le pronom relatif absolu *qui*, ne s'emploie qu'au singulier et comme sujet d'une proposition

accessoire : **Quiconque** *flatte ses maîtres les trahit* (Mass.). *Quiconque* a une forme adjective correspondante, c'est le mot *quelconque*, qui signifie *quel qu'il soit* et est toujours précédé de son substantif : *Donnez-moi un livre* **quelconque**.

VII. Pronoms indéfinis

§ 91

1. Les pronoms *indéfinis* sont ceux qui désignent une *personne* ou une *chose* d'une manière indéterminée.

2. Pour désigner les *personnes* d'une manière indéterminée, on se sert :

a) Des substantifs *on* et *personne*, qui, comme pronoms indéfinis, sont masculins ou plutôt neutres et invariables et ne prennent pas l'article : **On** *se trompe souvent.* **Personne** *n'est parfait. Je n'ai trouvé* **personne.**

On est le latin *homo* : *on dit* représente littéralement *homo dicit*, logiquement *homines dicunt*. Dans le vieux français, *homs, hom, om, on*, qui avait les deux sens représentés aujourd'hui par *homme* et *on*, prenait l'article *l'*, qui maintenant n'a plus qu'une valeur euphonique et s'emploie surtout après les monosyllabes *et, où, si, qui, que, quoi : et* **l'on** *dit, où* **l'on** *voit, si* **l'on** *croit, ce que* **l'on** *sait*. Mais l'emploi de *l'on* n'est pas ici de rigueur, et si le mot suivant commence par *l*, il faut même, par euphonie, préférer *on* : *Si* **on** *le surprend, il sera puni*. Cependant, en poésie, il est des cas où l'on ne peut guère faire autrement que de se servir de *l'on* : *Qui ne saurait souffrir que* **l'on** *le rende heureux* (Mol.). *Une vache était là* : **l'on** *l'appelle; elle vient* (La F. X, 2). C'est aussi par raison d'euphonie qu'il faut éviter d'employer *qu'on* quand le mot suivant commence par la même consonance; on fait alors usage de *que l'on* : *Je veux que* **l'on** *continue*.

Personne (du latin *persona)* est un nom féminin qui peut être précédé de l'article : *La* **personne** *que j'attendais est-elle venue? Jamais* (aucune) **personne** *comme vous ne s'est conduite comme vous avez fait* (Sév.). Mais *personne* est devenu masculin en prenant le sens indéterminé qui lui est propre lorsque, accompagné de la négation *ne*, il équivaut au latin *nemo;* en pareil cas, il est pronom indéfini et n'a pas l'article : **Personne** *n'est venu.*

b) Des noms de nombre *un, quelque, chaque, nul, aucun*, qui, employés absolument, ont la valeur de pronoms indéfinis; en pareil cas, *un* se combine avec *quelque* et *chaque*, d'où *quelqu'un, chacun*. Comme pronoms indéfinis, ces mots sont invariables et ne se disent que des personnes : **Quelqu'un** *me l'a dit.* **Chacun** *a ses défauts.* **Nul** *n'est content de son sort.* **Aucun** *n'est prophète chez soi.* (La F. VIII, 24.) *Plusieurs* s'emploie de la même manière comme pronom indéfini : **Plusieurs** *pensent ainsi.*

3. Pour désigner les *choses* d'une manière indéterminée, on se sert des substantifs *chose*, dans l'expression *quelque chose*, et *rien*, qui sont l'un et l'autre neutres et s'emploient sans l'arti-

cle : **Quelque chose** *m'a été dit. J'ai trouvé* **quelque chose.** — **Rien** *n'est parfait. Je n'ai* **rien** *trouvé. Chose* se combine encore avec *autre* dans l'expression *autre chose*, qui est également pronom neutre : *C'est* **autre chose** *qu'il a dit.*

Rien (du latin *rem*, accusatif de *res)* signifie proprement *chose*, comme son primitif latin, et l'ancien français en faisait fréquemment usage en ce sens dans des propositions affirmatives : *Vous m'avés tolu* **la rien** *en cest mont que je plus amoie* (Auc.). *Rien*, joint à la négation *ne*, signifie *nulle chose*, *nihil*, comme *ne... personne* signifie *nulle personne*, *nemo*. *Rien*, employé comme nom déterminé, était féminin, comme son primitif *rem* ; mais il est devenu neutre en prenant le sens indéterminé qu'il présente comme pronom indéfini : **Rien** *n'est plus vrai. Rien* peut, de même que *personne*, s'employer comme substantif, et alors il prend l'article : *Il vaut mieux ne rien faire que faire* **des riens** (Ac.).

Chapitre VIII.

DU VERBE

Article 1. — Du verbe en général.

§ 92

1. Le *verbe* est un mot qui exprime l'idée d'une *action* que l'on énonce ou affirme d'une personne ou d'une chose. Ainsi, quand je dis : *Pierre* **travaille,** le mot *travaille* exprime l'idée d'une action qui est affirmée du sujet *Pierre;* c'est un verbe.

Le mot *verbe* dérive du latin *verbum*, le mot, c'est-à-dire le mot par excellence, parce qu'il forme en effet le terme essentiel de la proposition, sans lequel l'énonciation de la pensée serait impossible.

2. Il résulte de cette définition que le verbe renferme deux notions et qu'il marque à la fois : 1° l'*action* énoncée du sujet, ou le *prédicat* proprement dit; 2° l'*affirmation*, ou la *copule* logique, qui joint le prédicat au sujet et qui est exprimée séparément par le verbe *être*, lorsque le prédicat est un adjectif (§ 1).

3. L'affirmation est *positive*, comme dans : *Je pars*, ou *négative*, comme dans : *Je ne pars pas.*

La négation a pour expression propre l'adverbe *ne*, placé devant le verbe et qui est le plus souvent renforcé par le mot *pas.*

4. Les verbes se divisent, d'après la nature du *sujet*, en :

a) Verbes *personnels* : *dormir*, *donner.*

b) Verbes *impersonnels* : *pleuvoir*, *falloir.*

D'après la nature de l'*action*, les verbes personnels sont :

a) Verbes *subjectifs* ou *intransitifs*, savoir :

1° Verbes d'*état (être) : dormir*, *vivre*, *courir.*

2° Verbes *inchoatifs (devenir) : grandir, pâlir.*
b) Verbes *objectifs* ou *transitifs*, savoir :
1° *Transitifs* propres *(avoir) : laver, aimer.*
2° *Factitifs (rendre, faire) : agrandir, endormir.*

D'après la nature de l'*affirmation*, les verbes transitifs sont :
a) Verbes *actifs : donner, blesser, agrandir.*
b) Verbes *passifs : être donné, agrandi.*
c) Verbes *neutres : survivre, nuire.*
d) Verbes *réfléchis*, savoir :
1° Réfléchis *intransitifs : se repentir, s'agrandir.*
2° Réfléchis *transitifs : se laver, se blesser.*

Dans la pratique, on réduit ordinairement cette classification à trois espèces principales : les verbes *actifs* ou *transitifs*, les verbes *passifs* et les verbes *neutres* ou *intransitifs*, auxquels il faut ajouter, comme espèces secondaires, les verbes *réfléchis* et les verbes *impersonnels.*

A. Verbes actifs, passifs et neutres.

§ 93

1. D'après la nature de l'*action* exprimée par leur radical, les verbes sont appelés *subjectifs* ou *objectifs*, selon que l'action reste dans le sujet ou passe à un objet.

2. Les verbes *subjectifs* expriment des actions qui ne sortent pas du sujet. Les unes, bornées à l'être où elles se produisent, n'ont besoin pour s'accomplir que de l'énergie même, tout intérieure, qui les crée; ce sont moins des actions que des manières d'être, des états; telles sont, par exemple, les actions exprimées par les *verbes d'état : dormir, veiller*; *souffrir, jouir; rire, pleurer*; *naître, mourir; croître, vivre, luire, briller, sonner*, etc. Les autres, moins concentrées, se produisent au dehors par des mouvements plus sensibles, mais elles n'ont encore besoin pour s'accomplir que de l'activité qui les crée et de l'espace où elles ont lieu; telles sont, par exemple, les actions exprimées par les *verbes de mouvement : courir, marcher, danser, nager, aller, venir, sortir, partir, entrer, monter, descendre*, etc.

Les verbes d'état ou de mouvement sont pour la plupart des mots simples; ils deviennent ordinairement objectifs par la composition au moyen de préfixes, comme *dormir* et *endormir*, *croître* et *accroître*, *siffler* et *persifler*, *vivre* et *survivre*, *veiller* et *surveiller*, *monter* et *surmonter*, *sortir* et *assortir*, etc.

Parmi les verbes subjectifs il faut distinguer les verbes dits *inchoatifs*, qui expriment un commencement d'action ou une ac-

tion successive, c'est-à-dire le *passage* d'un état à un autre. Les verbes inchoatifs sont tous des verbes en *ir* dérivés d'adjectifs et qui peuvent se périphraser par *devenir*, comme *faiblir, grandir, maigrir, mollir, mûrir, pâlir, tiédir, vieillir,* qui signifient *devenir faible, grand, maigre, mou, mûr, pâle, tiède, vieux.* Mais l'idée inchoative ou le changement d'état se marque surtout, comme on le verra plus loin, par des verbes objectifs employés subjectivement.

3. Les verbes *objectifs* expriment des actions qui sortent, pour ainsi dire, de l'être qui les produit et passent du sujet à l'objet ; c'est pourquoi on les appelle verbes *transitifs* (du latin *transire*, passer d'un lieu dans un autre), tandis que les verbes subjectifs sont dits *intransitifs*, parce qu'ils ne *transmettent* point l'action à un objet. Mais ordinairement on n'appelle verbes transitifs que les verbes objectifs exprimant une action qui passe du sujet qui la fait à l'objet qui la reçoit ou la souffre (complément direct), comme dans : *Charles* **déchire** *un livre. Le laboureur* **sème** *le grain. Le chien* **boit** *de l'eau. Le soleil* **éclaire** *la terre. La rouille* **ronge** *le fer;* et l'on assimile aux verbes subjectifs ou intransitifs proprement dits les autres verbes objectifs, beaucoup moins nombreux, exprimant une action qui, à la vérité. sort du sujet, mais qui n'est pas subie ou soufferte par l'objet, comme dans : *Les excès* **nuisent** *à la santé. Il* **survécut** *à ses enfants. Les enfants* **dépendent** *de leurs pères. Il n'a pas su* **profiter** *de ses avantages* (Ac.).

Parmi les verbes transitifs il faut distinguer les verbes dérivés ou composés qu'on appelle *factitifs* ou *causatifs*, et qui expriment une action faite sur l'objet, soit pour lui donner la qualité, soit pour le mettre dans l'état marqué par le mot simple.

Dans le premier cas, le verbe factitif peut se périphraser au moyen de *rendre;* il est toujours formé d'un *adjectif* et se termine par *er* et plus souvent par *ir* : *Le vent* **sèche** (= rend sec) *le linge. Cette nouvelle m'***attriste** (= me rend triste). *Le soleil* **jaunit** *les moissons. Le commerce* **enrichit** *les États* (Ac.).

Dans le second cas, le verbe factitif peut se périphraser par *faire;* il est toujours formé d'un *verbe* simple au moyen des préfixes *ad* et *en* : *Le travail* **accroît** (= fait croître) *le bien être. Le temps* **endort** *la douleur.* Mais le français a très peu de verbes factitifs de cette espèce, et il exprime le plus souvent l'idée causative au moyen de *faire*, suivi immédiatement d'un verbe intransitif ou transitif, comme dans : *Le vent a* **fait tomber** *cette masure. Je les ai* **fait chercher** *partout* (Ac.).

Comme à chaque *faire* ou *rendre* correspond un *devenir*, les

verbes causatifs peuvent s'employer intransitivement pour exprimer le passage d'un état à un autre, et dans ce cas l'objet du verbe causatif devient le sujet du verbe inchoatif, par ex. : *Le soleil* **séchera** *mon manteau* = *Mon manteau* **séchera** *au soleil. Cela* **amoindrira** *son revenu* = *Son revenu en* **amoindrira** *considérablement* (Ac.). Mais, pour marquer l'idée inchoative, les verbes factitifs prennent ordinairement la forme réfléchie, surtout lorsqu'ils sont composés au moyen des préfixes *ad* et *en : L'esprit* **s'amollit** *dans l'oisiveté. L'enfant* **s'endormit.**

4. Pour marquer la nature de l'*affirmation* ou du rapport qui existe entre le sujet et le prédicat, le verbe prend différentes formes qu'on appelle les *voix* du verbe.

Il y a deux voix en français : la voix *active* et la voix *passive*, et conséquemment le verbe peut être *actif* ou *passif*.

a) La voix *active* présente le sujet comme faisant l'action : *Une guêpe* **a piqué** *Charles. La fourmis* (pour *fourmi*, archaïsme) *le* **pique** *au talon* (La F. II, 12). *La révolution* **a blanchi** *beaucoup de têtes sans les* **mûrir** (Boiste).

b) La voix *passive* présente le sujet comme recevant l'action et la recevant d'autrui : *Charles* **a été piqué** *par une guêpe.*

Les verbes transitifs, qu'on appelle aussi verbes *actifs*, peuvent seuls prendre la voix passive qui leur donne une signification intransitive.

c) On appelle ordinairement verbes *neutres* les verbes objectifs qui, n'ayant point de complément à l'accusatif (complément direct), ne peuvent être employés tour à tour à l'actif et au passif; mais ce nom se dit aussi des verbes subjectifs ou verbes intransitifs proprement dits. Ainsi tous les verbes intransitifs, qu'ils soient objectifs ou subjectifs, sont des verbes neutres : *Tout cela ne* **convient** *qu'à nous* (La F. XI, 8). *Un lièvre en son gîte* **songeait** (Id. II, 14).

Les Romains appelaient *neutres* (*neuter*, ni l'un ni l'autre) les verbes intransitifs, parce que ces verbes n'étaient pour eux ni *actifs*, ni *passifs*.

B. Verbes réfléchis.

§ 94

Les verbes transitifs s'appellent *réfléchis*, quand ils ont pour objet réel ou seulement apparent un pronom réfléchi qui précède et qui est de même personne et de même nombre que le sujet : *Je* **me piquai** *en cueillant des roses. Il* **se pique** *de bien écrire.*

Certains verbes ne sont usités que dans la forme réfléchie, tels sont les verbes *s'écrier*, *se repentir*, *s'emparer*, etc.; on les

appelle ordinairement verbes réfléchis *essentiels*, pour les distinguer des autres verbes actifs ou transitifs qu'on emploie accidentellement comme verbes réfléchis et qu'on appelle, pour cette raison, verbes réfléchis *accidentels*, comme *se fâcher*, *s'endormir*, *se laver*, *se blesser*, *se brûler*, etc. Mais cette distinction n'a aucun rapport à la nature même du verbe réfléchi. Or le verbe transitif qui revêt la forme réfléchie ou bien garde sa signification transitive, ou bien il la perd et exprime une idée intransitive. Quand je dis : *Je me lave*, le verbe *laver* n'a pas changé de sens, mais c'est le sujet qui fait sur lui-même l'action marquée par le verbe, et ce retour de l'action est exprimé par le pronom personnel qui est bien réellement l'objet du verbe, soit comme complément direct, soit même comme complément indirect, par ex. : *Je me lave* les mains. Mais quand je dis : Je *m'aperçois* de mon erreur, je *me repens* de ma faute, je *m'ennuie*, je *m'endors*, le pronom personnel n'est que l'objet apparent du verbe, car il est bien clair qu'il n'y a pas ici une action faite par le sujet sur lui-même, que je n'*aperçois* pas, que je ne *repens* pas, que je n'*ennuie* pas, que je n'*endors* pas ma propre personne; ces verbes ont donc changé de sens, ils ont cessé d'être transitifs pour devenir intransitifs, et c'est pourquoi nous les appellerons verbes réfléchis *intransitifs* pour les distinguer des verbes *transitifs* employés comme réfléchis, tels que *se laver*, *se blesser*, *se brûler*, etc. (1).

Les verbes intransitifs de signification objective peuvent aussi prendre la voix réfléchie en gardant leur signification propre, par ex. *Ils se* **nuisent** *par leur conduite. Il faut savoir* **se suffire** *à soi-même* (v. la syntaxe, ch. XIX).

Le latin rend l'idée réfléchie, tantôt par le passif ou le déponent, tantôt par l'actif avec le pronom réfléchi *se*.

---

(1) Les grammairiens français ne nous apprennent presque rien sur les verbes réfléchis, qu'ils appellent si improprement verbes *pronominaux* ; ils ignorent même la distinction que nous établissons entre les deux espèces de verbes réfléchis, les réfléchis propres ou intransitifs et les réfléchis impropres ou transitifs, distinction qui avait déjà été faite pourtant, mais d'une manière bien générale, par Restaut, qui appelait les seconds *verbes réfléchis par la signification*, et les premiers *verbes réfléchis par l'expression*. Voici comment cette distinction est expliquée par l'auteur d'une excellente grammaire grecque : « Quand on dit : Je me bats, je me lave, l'action est d'une nature telle qu'elle ne doit pas *nécessairement* avoir pour objet le sujet même qui la fait; je puis, en effet, par ex., laver tout aussi bien *un autre* que moi-même. Mais il peut se faire aussi que l'action soit telle qu'il faille *de toute nécessité* la rapporter au sujet; c'est lorsque le sujet qui fait l'action doit être nécessairement conçu comme ne faisant qu'un avec l'objet qui la subit, aucun intervalle ne les séparant dans l'espace. Quand je me bats, le coup part de moi et, pour revenir à moi, traverse nécessairement un certain espace; cet espace, quelque court qu'il soit, suffit pour donner l'idée de la dualité et faire distinguer le *sujet* de *l'objet ;* mais quand *je me console*, tout se passe en moi-même; l'action est *faite* et *subie intérieurement ;* le sujet et l'objet sont confondus. La forme moyenne, en ce cas, exprime simplement l'idée d'une action intransitive. » (Kühner, *Gr. élémentaire de la langue grecque*, tr. Theil, § 195). Becker, *Org.*, 87, et *A. Gr.*, I, 209, a aussi nettement établi la signification intransitive des verbes réfléchis, moyens et déponents.

C. Verbes impersonnels.

§ 95

1. Les verbes, tant transitifs qu'intransitifs, expriment une action qui se rapporte à l'une des trois personnes du discours ; c'est pourquoi ils sont dits *verbes personnels*.

2. Aux verbes intransitifs ou neutres se rattachent les *verbes impersonnels*. On appelle de ce nom les verbes qui expriment une action que l'on se représente sans un sujet déterminé ; mais, comme en grammaire tout verbe doit avoir un sujet, les verbes impersonnels sont précédés du pronom neutre *il*, qui figure dans la proposition comme sujet purement *grammatical* : *Il* **neige,** *il* **tonne.** Ces verbes ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier.

Le pronom neutre ou impersonnel *il*, qui vient du latin *illud* (cela), doit être distingué du pronom personnel *il*, de *ille* (celui-là), qui remplace un sujet déterminé.

3. Il n'y a proprement de verbes impersonnels que ceux qui, comme *pleuvoir*, *neiger*, etc., expriment des phénomènes de la nature. Ces verbes *essentiellement* impersonnels ne s'emploient que dans la forme active et ne peuvent pas avoir de complément; le nombre en est assez restreint : *il pleut*, *il neige*, *il tonne*, *il grêle*, *il gèle*, *il dégèle*, *il bruine*, *il grésille*, *il éclaire* ; il faut y joindre les expressions impersonnelles telles que : *il fait des éclairs*, *il se fait nuit*.

Le verbe *falloir* ne s'emploie également qu'à la 3e personne du singulier ; mais *falloir* n'est, par son origine, qu'une forme accessoire de *faillir*, qui est un verbe personnel, et d'ailleurs, par le sens, il se rattache aux verbes accidentellement impersonnels.

4. Quelques verbes personnels prennent accidentellement la forme impersonnelle; ils sont toujours suivis d'un véritable sujet, qu'on nomme sujet *logique*, pour le distinguer du sujet grammatical, qui est exprimé par le pronom neutre *il* ou *ce*. Ces verbes *accidentellement* impersonnels prennent les trois voix et s'emploient surtout pour mettre en relief le sujet logique : **Il arriva** *un malheur*. **Il** *en* **sortait** *une fumée noire et épaisse* (Fén.). **Il vaut** *mieux que cela soit ainsi* (Ac.). **Il** *m'***importait** *que vous fussiez présent* (Ac.). **Il est écrit** *que rien ne me réussira*. **Il s'est commis** *un grand crime*. **C'est** *dommage qu'il parte*.

Certains verbes impersonnels peuvent aussi s'employer comme verbes personnels : *Le prédicateur* **tonne** *contre les ivrognes. Les honneurs* **pleuvent** *souvent sur des gens médiocres. Les coups de fusil y* **pleuvent.** *Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les mauvais, et* **pleut** *sur le champ du juste comme sur celui du pécheur* (Boss.). Les verbes *pleuvoir* et *neiger* peuvent même avoir un objet à l'accusatif : *Il plut* **du sang** (La F. VII, 6). *Il neige* **des feuilles** (V. Hugo).

D. Verbes abstraits.

§ 96

1. On divise encore les verbes en *concrets* et *abstraits*, selon qu'ils expriment une *idée* d'action, comme *courir*, ou un simple *rapport* de la proposition, comme *être* dans : *Dieu* **est** *bon*, et *avoir* dans : *Il* **a** *parlé*.

2. Tous les verbes, même *être*, sont de leur nature et primitivement des mots d'idée qui expriment d'une manière complète le prédicat *(Dieu* **est)**. Ils sont donc concrets et renferment la double notion de l'attribut adjectif et de la copule *(je* **lis** = *je* **suis lisant)**; c'est pourquoi on les appelle aussi verbes *adjectifs*.

Les verbes concrets se divisent comme tels en cinq espèces différentes, qui se distinguent les unes des autres, ainsi qu'on vient de le voir, soit par le caractère de l'action ou de l'affirmation, soit par la nature du sujet : les verbes *actifs* ou *transitifs*, les verbes *passifs*, les verbes *neutres* ou *intransitifs* et les verbes *impersonnels*.

3. Les *verbes abstraits* ont une signification abstraite et très générale qui est déterminée par un adjectif ou un substantif qui suit, quelquefois même par un autre verbe, de telle sorte que les deux idées se confondent et que les deux mots ne forment qu'une seule expression, qui est appelée *verbale*, parce qu'elle équivaut à un verbe : *Il* **devient vieux** = il *vieillit*.

4. Parmi les verbes *abstraits*, on distingue en premier lieu le verbe *être*, qui est toujours suivi d'un adjectif ou d'un substantif prédicatif, comme dans : *Je* **suis** *bon*. *Tu* **es** *un homme*, ou d'une expression prédicative, comme dans : *Il* **est** *en joie*. *Nous* **sommes** *en deuil*. *Cela* **est** *de rigueur*. *Ce livre* **est** *à vous* (Ac.). — *Être* est le verbe intransitif par excellence.

Le verbe *être* s'emploie quelquefois absolument, c'est-à-dire sans attribut prédicatif; il a alors la valeur d'un verbe concret et exprime à lui seul le prédicat : *Dieu* **est** = *existe*.

5. Les verbes *devenir* et *rendre* sont suivis d'un adjectif, qui s'accorde en genre et en nombre avec le substantif auquel il attribue une qualité.

Devenir est *intransitif* comme *être* et exprime une transformation du *sujet* : *La moisson* **devient mûre** = *elle* **mûrit**. *Il* **devient vieux** = *il* **vieillit**.

Rendre est *transitif* et indique une transformation de l'*objet*, opérée par le sujet : *Cet événement me* **rend triste** = *m'***attriste** (§ 93).

6. Le verbe *avoir* est un verbe essentiellement transitif, qui exprime une sorte de possession générale et indéterminée. Il se dit aussi des affections de l'âme qu'on ne possède pas réellement, mais que l'on s'imagine posséder en soi, parce qu'on les ressent : *avoir de l'amour*, *avoir de la haine*. En pareil cas, le nom qui sert d'objet au verbe *avoir* est le plus souvent exprimé sans article : *J'ai faim*, *tu as soif*. Il en est de même pour plusieurs autres verbes généraux, tels que *prendre*, *faire*, *rendre*, *perdre*, etc. L'article supprimé est ordinairement l'article partitif : *avoir pitié* = *avoir* **de la** *pitié*, quelquefois l'article défini : *perdre connaissance* = *perdre* **la** *connaissance*, ou l'article indéfini : *rendre service* = *rendre* **un** *service* (v. la syntaxe, ch. XVI).

C'est à cette construction qu'il faut rapporter les formes composées de nos verbes *j'ai trouvé*, *nous avions labouré*, *j'aurai fini*, où nous regardons l'action passée exprimée par le participe comme étant, ayant été ou devant être en notre possession (1).

7. Le verbe *faire* est employé comme verbe abstrait quand il est placé devant un infinitif pour lui donner le sens factitif, de telle sorte qu'avec *faire* tous les verbes neutres ou intransitifs deviennent actifs ou transitifs (§ 93) : *Je le* **ferai** *partir*. **Fais**-*nous faire à souper* (Muss.). En pareil cas le verbe *faire* forme avec son infinitif une expression inséparable. Il en est de même du verbe *laisser*, qui exprime une *permission*, parce que, dans ce cas, le sujet permet toujours l'action exprimée par le verbe : *Je le* **laisserai** *partir*.

Le verbe *faire* est très souvent employé comme verbe général à la place de tout autre verbe, comme dans l'interrogation : *Que* **faites**-*vous?* (*J'écris*, je *dessine*, je *lis*, etc.), ou dans une proposition subordonnée pour éviter la répétition du verbe de la principale : *Je le traiterai comme j'***ai fait** *mon frère* (Corn.). *Il danse mieux qu'il n'***a** *jamais* **fait** (Ac.).

8. Les verbes *pouvoir*, *savoir*, *devoir*, *falloir* (impersonnel) et *vouloir* s'emploient aussi comme verbes abstraits, quand ils sont suivis d'un infinitif : *Je* **peux** *lire. Je* **sais** *lire. Je* **dois** *lire. Il me* **faut** *lire. Je* **veux** *lire.* Ces verbes sont aussi appelés *auxiliaires de mode*; ils expriment soit la possibilité, soit la nécessité réelle, morale ou logique.

Pouvoir marque : 1° une *possibilité réelle*, qui a sa raison dans la nature des choses : *L'oiseau* **peut** *voler. On ne* **peut** *pas lire dans l'obscurité* ; 2° une *possibilité morale* (permission), surtout quand elle dépend de la volonté de celui qui parle : *Chacun*

(1) En espagnol le verbe *haber* n'a pour ainsi dire plus d'existence indépendante et ne s'emploie que comme auxiliaire. Chabaneau, p. 3.

peut *vivre comme il l'entend. Tu* **peux** *partir* (je le permets); 3° une *possibilité logique* : *Il* **peut** *être malade. Vous* **pouvez** *avoir raison.*

Savoir marque une *possibilité réelle*, qui a sa raison dans la capacité morale (acquise par le travail) du sujet : *Il* **sait** *lire* (car il a appris à lire), différent de : *Il* **peut** *lire* (car il n'est pas aveugle).

Devoir exprime : 1° une *nécessité réelle : Je* **dois** *mourir* (car je suis mortel); 2° une *nécessité morale* qui découle d'une loi générale ou seulement de la volonté d'autrui : *On* **doit** *dire la vérité. Quand* **doit-***il venir?* 3° une *nécessité logique : La campagne* **doit** *être belle maintenant.*

L'impersonnel *falloir* marque, comme *devoir*, une *nécessité réelle* ou *morale* : *Il* **faut** *mourir. Il* **faut** *dire la vérité.*

Vouloir marque : 1° une *nécessité morale*, qui dépend de la volonté du sujet : *Je le* **veux** *voir; Il* **veut** *que je parte*; 2° une *nécessité logique*, affirmée par le sujet : *Il* **veut** *toujours avoir raison.*

9. Les verbes *être*, *avoir*, suivis du participe passé, et *aller* et *venir*, suivis de l'infinitif, sont des verbes *auxiliaires de temps* qui complètent la flexion en formant la conjugaison composée : *Le rossignol* **a chanté.** *Mon ami* **est parti.** *Je* **vais** *lui* **écrire.** *Je* **viens** *de lui* **écrire** (v. § 102).

10. Quand les verbes *faire*, *laisser*, *falloir*, *pouvoir*, *savoir*, *devoir*, *vouloir*, *avoir*, *aller*, *venir*, etc., ne sont pas conjugués avec un infinitif ou un participe, ils cessent d'être verbes abstraits et rentrent dans la catégorie des verbes ordinaires ou verbes concrets, qui expriment une action déterminée : *Elle* **fait** *un bonnet. Je vous* **laisse.** *Il me* **faut** *un livre. Je* **sais** *ma leçon. J'***ai** *un livre. Je* **viens** *de Paris. Je* **vais** *à Berlin.*

Article II. — De la conjugaison.

§ 97

Le verbe a, comme tous les mots variables, deux parties distinctes : le *radical*, qui exprime l'action et ne varie pas en général, et la *terminaison*, qui marque les rapports contenus dans l'affirmation, la personne et le nombre du sujet, le mode et le temps de l'action. On appelle *conjugaison* l'ensemble des formes qui servent à marquer ces différents rapports.

Le *temps* et le *mode* appartiennent en propre au verbe; quant aux rapports de *personne* et de *nombre*, le verbe les exprime par la

concordance des formes; c'est pourquoi l'on dit qu'il s'accorde avec son sujet en nombre et en personne : *Je* **chante,** *ils* **chantent.**

A. Modes du verbe.

§ 98

1. Le *mode* est la forme que prend le verbe pour marquer les différentes *manières* d'affirmer l'action.

2. Il y a trois modes : l'*indicatif*, le *subjonctif* et l'*impératif*.

a) L'*indicatif* énonce un *fait;* c'est le mode du jugement par lequel on *affirme* ou l'on *interroge* : *Vous partez. Partez-vous?*

b) Le *subjonctif* énonce, non un fait, mais une simple *idée*, présentée comme possible : (Il faut que) *vous partiez.*

Quelques verbes s'emploient aussi au subjonctif comme *optatif* pour exprimer un désir : *Dieu me* **soit** *en aide* (v. ch. XX).

c) L'*impératif* est le mode pour l'expression immédiate de la *volonté*, c'est-à-dire pour un *commandement* de la personne qui parle : *Partez.*

Le mode du verbe s'exprime quelquefois par une périphrase formée de l'infinitif et d'un *verbe auxiliaire de mode* (§ 96).

B. Temps du verbe.

§ 99

1. Le *temps* est la forme que prend le verbe pour marquer l'*époque* où se fait l'action, ainsi que l'*état* de l'action énoncée.

2. Le temps est *présent*, *passé* ou *futur*, selon que l'action se passe au moment où l'on parle, ou qu'elle s'est passée avant, ou qu'elle se passera après ce moment : *Je* **chante,** *je* **chantais** ou *je* **chantai,** *je* **chanterai** ou *je* **chanterais.**

3. Les temps se divisent, d'après l'*état* de l'action, en temps *imparfaits* et temps *parfaits.*

a) Les temps *imparfaits* sont ceux qui marquent l'action comme se faisant, c'est-à-dire comme commencée, mais durant encore à l'époque dont on parle : **J'écrivais** *une lettre lorsqu'il entra.*

b) Les temps *parfaits* ou accomplis sont ceux qui expriment l'action comme déjà faite ou achevée dans le présent, le passé ou le futur : **J'avais écrit** *ma lettre lorsqu'il entra.*

Les temps imparfaits s'expriment par les *formes simples* du verbe; les temps parfaits, au contraire, sont *composés*, c'est-à-

dire qu'ils sont formés du participe passé du verbe précédé de l'un des temps des verbes auxiliaires *avoir* ou *être*.

4. Les formes qui expriment en français soit l'époque, soit l'état de l'action, sont au nombre de dix, qu'on peut grouper comme suit, chaque temps parfait correspondant à un temps imparfait :

Temps imparfaits		Temps parfaits.	
Présent :	*Je romps*	Parfait :	*J'ai rompu*
Imparfait :	*Je rompais*	Plus-que-parfait :	*J'avais rompu*
Prétérit :	*Je rompis*	Prétérit antérieur :	*J'eus rompu*
Futur :	*Je romprai*	Futur parfait :	*J'aurai rompu*
Conditionnel :	*Je romprais*	Cond. parfait :	*J'aurais rompu*

Ces dix temps ne se trouvent qu'au mode indicatif; le subjonctif n'a que le présent, l'imparfait, le parfait et le plus-que-parfait, et l'impératif, le présent et le parfait.

C. Personnes du verbe.

§ 100

Le verbe a des terminaisons *personnelles*, qui indiquent, dans chaque temps, si le sujet est de la première, de la seconde ou de la troisième personne du singulier ou du pluriel. Mais les rapports de personne et de nombre sont surtout exprimés par les pronoms-sujets, sauf à l'impératif, dont le sujet reste sous-entendu.

Nous indiquerons les personnes par les chiffres 1, 2 et 3, suivis des abréviations *S.* pour *Singulier* et *P.* pour *Pluriel;* ainsi *3. S.* veut dire *troisième personne du singulier*.

Les pronoms personnels exprimant le sujet ou nominatif ne s'emploient en latin que quand on veut les mettre en évidence; mais le verbe français a des désinences beaucoup moins marquées que le latin pour désigner les différentes personnes, et dans la plupart des temps les trois personnes du singulier ne se distinguent pas les unes des autres, du moins à l'oreille : *aime*, *aimes*, *aime*; *aimais*, *aimais*, *aimait*, etc.; l'emploi du pronom-sujet devient nécessaire pour éviter les équivoques : **j'***aime*, **tu** *aimes*, **il** *aime*, etc. L'ancienne langue, cependant, supprimait assez souvent le pronom-sujet, surtout à la 3e personne, et il en a été ainsi jusqu'au XVIe et même jusqu'au XVIIe siècle : *Je t'admoneste que* (tu) *employes ta jeunesse.* (Rab.). *Compagnons, oyez* (vous) *rien?* (Rab.). *Là* (il) *rencontra une guaye bergiere* (Rab.). *Adieu*, (je) *vous dis.* (Mol. *l'Etourdi*, II, 1).

D. Formes nominales ou impersonnelles du verbe.

§ 101

1. Outre les modes, il y a deux formes dérivées du verbe, l'*infinitif* et le *participe*, qui ne marquent plus l'affirmation, mais qui tiennent encore de la nature du verbe en ce qu'ils en ont la signification et peuvent en avoir le complément.

L'infinitif et le participe ont une nature mixte et participent à la fois du verbe et du nom, soit substantif, soit adjectif; ce sont les formes *nominales* du verbe. On les range aussi parmi les modes en les distinguant comme modes *impersonnels*, parce qu'ils n'expriment pas les personnes.

2. L'*infinitif* tient du verbe et du substantif; c'est la forme *substantive* ou le *substantif*, le nom du verbe. Il a deux temps : le *présent*, comme *chanter*, et le *parfait*, comme *avoir chanté.*

3. Le *participe* tient du verbe et de l'adjectif; c'est la forme *adjective* ou l'*adjectif* du verbe, et comme tel il peut s'accorder en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte.

Il y a deux participes : le participe *présent* et le participe *passé.*

4. Le participe *présent* a un sens actif; il est toujours terminé en *ant*, et a un *parfait* correspondant : *chantant, ayant chanté.*

Le participe présent, quand il exprime l'*état* et non pas l'action, s'accorde comme l'adjectif avec le nom qu'il qualifie : *On aime les enfants* **obéissants.** *Evitez les boissons* **enivrantes.**

On appelle *gérondif* le participe présent employé adverbialement et précédé de la préposition *en* : *en chantant.* Le gérondif n'a pas de parfait correspondant et il est toujours invariable.

Notre langue a en réalité deux formes verbales en *ant :* l'une est le participe présent, dérivé du participe présent latin en *ans (ens), antis (entis)*, et l'autre est le gérondif, tiré du gérondif latin en *ando (endo).* Dans l'ancienne langue, le gérondif était toujours invariable, tandis que le participe présent variait par le nombre et était soumis à la règle du *s* (§ 63).

	Singulier.	Pluriel.
Nominatif	*chantans*	*chantant*
Accusatif	*chantant*	*chantans*

Plus tard, lorsque tomba la déclinaison romane, le *s* ne fut plus employé que comme signe du pluriel, tant au nominatif qu'à l'accusatif et aux autres cas obliques, et la même forme, soit du singulier, soit du pluriel, continua à servir pour les deux genres. La distinction formelle entre le participe présent et le gérondif a cessé au XVIIe siècle, et aujourd'hui les deux formes en *ant* ne se distinguent plus que dans l'analyse syntaxique.

5. Le participe *passé* a en général le sens passif; il est terminé en *é*, en *i* ou en *u*, et quelquefois en *t* ou en *s : chanté, parti, rompu, mort, mis.* Comme il exprime lui-même une action passée ou achevée, il n'a pas de parfait correspondant.

Le participe passé, quand il est *passif*, s'accorde comme l'adjectif avec le substantif qu'il qualifie : *Pour les cœurs* **corrompus** *l'amitié n'est point* **faite** (Volt.). Mais le participe passé a souvent un sens *actif*, et alors il est variable ou invariable, selon les cas (v. le ch. XXI).

Article III. — Des formes de la conjugaison.

A Conjugaison simple ou composée.

§ 102

1. La conjugaison est dite *simple* ou *composée*, selon que les rapports de l'affirmation sont marqués par la flexion même du verbe : *Je chanterai*, ou par le participe passé précédé de l'un des temps des verbes dits *auxiliaires*.

1. *Actif.*

2. Les verbes de la voix *active* expriment par des formes simples les temps imparfaits et par des formes composées ou surcomposées les temps parfaits ou accomplis.

Dans les formes composées, comme *j'ai trouvé, tu as écouté, nous avons labouré, ayez fait,* etc., le premier mot est pour l'ordinaire l'un des temps simples du verbe *avoir;* mais *avoir* ne signifie plus posséder, comme lorsqu'il est seul : il n'est là que pour marquer un rapport de temps, et on l'appelle *verbe auxiliaire,* parce qu'il sert en effet d'aide pour la conjugaison (§ 96). Le second mot est le verbe même, mais dans la forme particulière qu'on appelle participe passé. Les *temps composés* (c'est ainsi qu'on appelle ordinairement les formes de la conjugaison composée) sont donc formés de deux mots, de l'auxiliaire et du participe passé.

Outre le verbe *avoir*, nous employons encore, comme auxiliaire de temps, le verbe intransitif *être*.

Dans les verbes qui se conjuguent avec *avoir*, outre les formes composées ordinaires, on emploie encore quelquefois des *temps surcomposés*, qui sont formés du participe passé joint à un temps parfait de l'auxiliaire. On fait usage de ces formes pour marquer une chose entièrement achevée avant une autre : *Dès que j'***ai eu fini,** *je suis parti*.

Le français a hérité du latin les formes simples suivantes de la voix active : le présent de l'indicatif, l'imparfait et le parfait, qui est devenu notre prétérit; le présent de l'impératif, mais seulement le singulier, la forme pour le pluriel étant empruntée au présent de l'indicatif; le présent du subjonctif, le plus-que-parfait du même mode, qui a pris la place de l'imparfait; le présent de l'infinitif; le participe présent et le gérondif, qui ont aujourd'hui la même forme en *ant* (§ 101). Les supins latins manquent; leurs fonctions ont été prises en général par l'infinitif. Toutes les autres formes de la conjugaison ont disparu (1)

---

(1) On ne trouve des exemples du plus-que-parfait de l'indicatif latin que dans les poèmes du Xe et XIe siècle, et cela est très remarquable, avec la signification temporelle du prétérit. Mais cette forme fut promptement délaissée; il en existe des restes dans les patois (v. Chabaneau, p. 14).

et ont été remplacées en français par la périphrase, à laquelle servit le verbe *habere*, qu'on joignit soit au participe, soit aussi à l'infinitif du verbe à conjuguer.

a) Pour exprimer plusieurs temps du passé (temps parfaits) on employa *habere* uni au participe passif, et ainsi *j'ai chanté*, par exemple (c'est-à-dire *habeo cantatum)*, prit la place de *cantavi*; *habere* se dépouilla de sa signification individuelle et servit comme auxiliaire à désigner les rapports subjectifs (personnels) de l'action exprimée par le verbe au participe. Outre l'action du verbe, le participe n'a plus été chargé que d'exprimer en général le passé, dont l'auxiliaire a encore eu pour fonction de marquer la détermination précise et graduée : *j'ai*, *j'avais*, *j'eus chanté*. On sait que cette périphrase n'était pas inconnue au latin : on lit, par exemple, dans Cicéron, *habeo perspectum*, *habeo cognitum*, *satis dictum habeo*, et avec l'adjonction d'un régime *habeo absolutum epos*, *bellum diis indictum habuit*, tout à fait ou à peu près synonymes de *perspexi*, *cognovi*, *dixi*, *absolvi*, *indixit*. Du Cange donne des exemples du bas latin, s. v. *habere*, comme *postquam eam sponsatam habuit*. Ici le verbe auxiliaire apparaît déjà clairement dans son passage à la signification abstraite, mais il possède encore sa force active, il exige que le régime soit à l'accusatif, et cette construction n'a pas encore disparu en italien et en français.

b) C'est encore le verbe *habere* qu'on emploie pour la périphrase du futur. Conformément à la formule du passé, on aurait pu choisir le futur du participe passif: *habeo cantandum aliquem*, « j'ai à chanter quelqu'un, » aurait été aussi bien en droit d'exprimer l'idée : « je chanterai quelqu'un. » Mais la syntaxe latine elle-même offrait ici un expédient plus pratique dans l'infinitif uni à *habere*; cette construction, connue aussi du grec, était peut-être plus familière à la langue populaire qu'à la langue écrite. La formule *habeo audire* revient exactement à *habeo audiendum* ou *habeo quod audiam*, « j'ai à entendre, je dois entendre » ; mais on sent combien « avoir à entendre » est près de « vouloir entendre » et « devoir entendre ». Au point de vue de la forme, on n'a ici que le renouvellement d'un procédé qu'on remarque souvent dans l'histoire des langues : le verbe auxiliaire, après être devenu un simple mot *formel*, s'agglutina peu à peu comme un suffixe avec l'infinitif et finit par former un seul corps, qui, sous les dehors d'un temps simple, remplaça le futur latin, produit en partie par une construction semblable *(ama-bo* de *ama-fuio*, c'est-à-dire *aimer serai)*; car *je chanterai* n'est pas autre chose que la réunion de *chanter ai*. Le plus ancien exemple de cette formation se trouve dans le plus ancien texte roman, les *Serments* de 842 : *salvarai*, *prindrai*. — Au moyen de la même méthode on créa ensuite avec *habebam* un second temps, qui, pour le sens, répond à peu près à l'imparfait du subjonctif latin. Cette combinaison se fondit aussi en une forme unique, bien qu'un peu moins reconnaissable : *chanter-ais* (pour *chanter-avais)* (1).

Les verbes *aller* et *venir*, suivis de l'infinitif, s'emploient aussi comme auxiliaires de temps, pour exprimer, l'un un futur très prochain, et l'autre un passé très rapproché du présent : *Je* **vais** *écrire*. *Je* **viens de** *finir* (§ 96). Mais ces formes n'entrent pas dans la conjugaison proprement dite.

3. La conjugaison active renferme onze formes simples, dont trois (l'infinitif, le participe présent et le participe passé) sont *impersonnelles*, et les autres *personnelles*.

Les formes *personnelles* du verbe ont des terminaisons qui

(1) Diez, II, 105 et s. En espagnol et en provençal les deux éléments du futur et du conditionnel peuvent être transposés, jamais en français, quoiqu'on trouve un futur à régime intercalé dans le fragment du poème sur Alexandre d'Albéric de Besançon (XIe s.): *Contar vos ey pleneyrament*, vers qui a la physionomie plus provençale que française. (Chabaneau, p. 33).

s'attachent immédiatement au radical et marquent la personne avec le temps et le mode. Les terminaisons personnelles sont distinctes des autres et prennent toujours place à la fin ; ce sont les véritables *finales* du verbe.

Les formes *impersonnelles* du verbe ont des terminaisons qui ne marquent pas les rapports contenus dans l'affirmation, mais servent seulement à distinguer ces formes les unes des autres.

Ces onze formes tant personnelles qu'impersonnelles se répartissent en trois groupes ou séries, d'après les trois époques de la durée, savoir :

A. Les temps ou formes du *présent :*

1. Le *participe présent : chantant.*
2. Le *présent* de l'*indicatif :* je *chante.*
3. Le *présent* de l'*impératif : chante.*
4. Le *présent* du *subjonctif :* que je *chante.*
5. L'*imparfait* de l'*indicatif :* je *chantais.*

L'imparfait de l'indicatif, qui exprime un présent dans le passé, appartient à cette série par le sens aussi bien que par la forme (v. ch. XXI).

B. Les temps du *passé :*

6. Le *prétérit* de l'*indicatif :* je *chantai.*
7. L'*imparfait* du *subjonctif :* que je *chantasse.*
8. Le *participe passé : chanté.*

C. Les temps du *futur :*

9. L'*infinitif* dit *présent : chanter.*
10. Le *futur présent :* je *chanterai.*
11. Le *conditionnel présent :* je *chanterais.*

L'infinitif entraîne avec lui l'idée du futur, comme le participe passé l'idée du passé, et le participe présent l'idée du présent, et c'est pourquoi il sert à former par la composition le futur proprement dit et le conditionnel, qui est aussi un futur.

Voici le tableau synoptique des onze formes de la conjugaison simple :

Indicatif	Impératif	Subjonctif	Formes impersonnelles
		I. Temps du présent.	
Présent *Je chante*	Présent *Chante*	Présent *Que je chante*	Participe présent *Chantant*
Imparfait *Je chantais*			
		II. Temps du passé.	
Prétérit *Je chantai*		Imparfait *Que je chantasse*	Participe passé *Chanté*
		III. Temps du futur.	
Futur *Je chanterai*			Infinitif *Chanter*
Conditionnel *Je chanterais*			

4. La conjugaison active a dix formes composées qui correspondent aux formes simples :

A. 1. Le *parfait* du *participe présent* : *ayant chanté.*
2. Le *parfait* de l'*indicatif* : *j'ai chanté.*
3. Le *parfait* de l'*impératif* : *aie chanté.*
4. Le *parfait* du *subjonctif* : que *j'aie chanté.*
5. Le *plus-que-parfait* de l'*indicatif* : *j'avais chanté.*
B. 6. Le *prétérit antérieur* de l'*indicatif* : *j'eus chanté.*
7. Le *plus-que-parfait* du *subjonctif* : que *j'eusse chanté.*
8. (Le participe passé exprimant une action accomplie n'a pas de forme parfaite correspondante, § 101).
C. 9. Le *parfait* de l'*infinitif* : *avoir chanté.*
10. Le *futur parfait* : *j'aurai chanté.*
11. Le *conditionnel passé* : *j'aurais chanté.*

5. Les temps surcomposés ne figurent pas à l'ordinaire dans les paradigmes des conjugaisons; ils n'ont pas d'autres noms que les temps composés auxquels ils correspondent de la manière suivante :

A. 1. Le *parfait* du *participe présent* : *ayant eu chanté.*
2. Le *parfait* de l'*indicatif* : *j'ai eu chanté.*
3. Le *parfait* de l'*impératif* : *aie eu chanté.*
4. Le *parfait* du *subjonctif* : que *j'aie eu chanté.*
5. Le *plus-que-parfait* de l'*indicatif* : *j'avais eu chanté.*
B. 6. Le *prétérit antérieur* de l'*indicatif* : *j'eus eu chanté.*
7. Le *plus-que-parfait* du *subjonctif* : que *j'eusse eu chanté.*
8. (V. ci-dessus).
C. 9. Le *parfait* de l'*infinitif* : *avoir eu chanté.*
10. Le *futur parfait* : *j'aurai eu chanté.*
11. Le *conditionnel passé* : *j'aurais eu chanté.*

On n'emploie pas les temps surcomposés du prétérit : *j'eus eu chanté*, et de l'impératif : *aie eu chanté.*

6. L'emploi des auxiliaires *avoir* et *être* dans la conjugaison active diffère selon que le verbe est transitif, intransitif, réfléchi ou impersonnel.

a) Les *verbes transitifs* forment leurs temps composés au moyen de l'auxiliaire *avoir* : *Une guêpe m'***a** *piqué.*

b) Les *verbes intransitifs* se conjuguent en général avec *avoir*, comme les verbes transitifs : *J'***ai** *dormi.* Le verbe *être* lui-même appartient à cette catégorie : *J'***ai** *été.*

Parmi les verbes intransitifs, il y en a une cinquantaine qui forment leurs temps composés avec le verbe intransitif *être*, employé comme auxiliaire au lieu d'*avoir* : *Je* **suis** *arrivé*, *je* **suis** *tombé*; ces verbes expriment un mouvement vers un lieu ou un changement d'état.

Les plus usités sont : *aller*, *arriver*, *choir*, *déchoir*, *échoir*, *décéder*, *éclore*, *entrer*, *mourir*, *naître*, *partir*, *rabougrir*, *rancir*,

retourner, *sortir* et ses composés, *tomber*, *venir* et ses composés, sauf *contrevenir* et *subvenir*.

c) Les verbes *réfléchis* prennent tous l'auxiliaire *être : Je me* **suis** *repenti, elle s'***est** *endormie;* mais, dans les verbes transitifs ou intransitifs employés comme réfléchis, l'auxiliaire *être* est mis pour l'auxiliaire *avoir : Il s'***est** *lavé*, c'est-à-dire *il* **a** *lavé soi; elle s'***est** *nui*, c'est-à-dire *elle* **a** *nui à soi.*

d) Les verbes *impersonnels* proprement dits se conjuguent toujours avec *avoir : Il* **a** *plu;* les verbes intransitifs ou réfléchis employés dans la forme impersonnelle ne changent pas d'auxiliaire : *Il* **a** *paru une comète. Il* **est** *tombé de la pluie. Il s'y* **est** *glissé une erreur.*

2. *Passif.*

7. Les verbes transitifs prennent à la voix *passive* une signification intransitive; aussi se conjuguent-ils avec l'intransitif *être*. Il n'y a qu'une conjugaison pour tous les verbes passifs; on la forme, dans tous ses temps, avec les formes simples ou composées de l'auxiliaire *être* et le participe passé du verbe que l'on veut conjuguer passivement. De là il résulte que les temps composés ont deux participes, le participe *été* et celui du verbe : *Je* **suis** *piqué, j'***ai été** *piqué.*

« La flexion de la voix passive latine a disparu en français; seul le participe du parfait s'est conservé et est employé, quoi qu'il serve déjà de compensation à différents temps actifs, à former avec le verbe *être* le passif tout entier. C'est la langue latine qui elle-même a dû susciter cette périphrase, car elle remplaçait de la même manière les temps du passé. Le verbe auxiliaire est ici aussi destiné à exprimer par sa forme la personne, le nombre, le temps et le mode; le participe donne l'idée, mais il maintient, ce qui n'a pas lieu à l'actif, ses droits comme adjectif, c'est-à-dire qu'il a genre, nombre et cas (nominatif). L'idée du temps toutefois l'a abandonné : *amatus* veut dire simplement « qui a part à l'amour »; *amatus sum* ne signifie donc plus « je suis un homme qui a été aimé », mais « je suis un homme qui est aimé, je suis aimé » et répond au présent *amor* (1).

Les verbes déponents ont pris la forme active en passant en français, ou, pour parler plus exactement, ils avaient déjà perdu la forme déponente dans le latin vulgaire, et même dans les comiques latins qui reproduisent, comme on sait, beaucoup de formes de la langue populaire. On trouve dans Plaute *arbitrare, moderare, munerare, partire, venerare*, etc., au lieu d'*arbitrari, moderari, munerari, partiri, venerari*. C'est pour cette raison que *suivent, naissent*, etc., viennent de *séquunt, náscunt*, et non de *sequúntur, nascúntur*, qui auraient donné *suivónt, naissónt* (2).

(1) Diez, *Gr.* II, 115.
(2) Brachet, *Gr. hist.*, 185.

B. Conjugaison négative.

§ 103

Tous les verbes peuvent se conjuguer *négativement*, à tous les temps et à tous les modes.

La négation se marque dans la conjugaison par le mot *ne* (*n'* devant une voyelle), forme abrégée de l'adverbe *non*, et que l'on renforce ordinairement au moyen de *pas*. *Ne* se place toujours entre le verbe et le pronom conjoint qui précède le verbe, tandis que *pas* suit le verbe simple ou se met entre l'auxiliaire et le participe : *Je* **ne** *veux* **pas** *ce livre*. *Je* **ne le** *veux* **pas.** *Il* **n'***a* **pas** *été sage*.

C. Conjugaison interrogative.

§ 104

Les verbes ne peuvent se conjuguer *interrogativement* qu'à l'indicatif, parce qu'on ne peut interroger qu'à ce mode. Cependant on peut aussi employer cette forme au subjonctif comme *optatif* pour exprimer un désir (v. ch. XX).

Pour marquer la forme *interrogative*, on met le pronom-sujet après le verbe avec un *trait d'union*, et, de plus, on place à la fin de la proposition un signe particulier appelé *point d'interrogation* : *M'aimes*-**tu ?** *Est*-**il** *sage* **?**

Lorsque le sujet du verbe est un substantif, il reste en tête, mais on le répète après le verbe sous la forme d'un pronom : *L'***enfant** *est*-**il** *sage?* C'est ce qu'on appelle interrogation *complexe*.

Dans les temps composés, le pronom se met entre l'auxiliaire et le participe : *Est*-**il** *parti? Le vent a-t*-**il** *soufflé? S'est*-**il** *repenti? Suis*-**je** *aimé? Ai*-**je** *été aimé?*

Si l'interrogation est négative, le mot *pas* suit immédiatement le pronom-sujet : *Le vent* **ne** *souffle-t-il* **pas ? N'***a-t-il* **pas** *eu la fièvre?* **Ne** *se repent-il* **pas ? Ne** *s'est-il* **pas** *repenti?* **N'***ai-je* **pas** *été aimé?*

L'euphonie ne permet pas toujours d'employer la forme interrogative à la 1. S. du présent de l'indicatif, quand cette personne est un monosyllabe : *Eus-je? cours-je? mens-je? lis-je? sers-je?* etc. Il faut prendre un autre tour et dire : *Est-ce que je cours? est-ce que je mens?* etc. Cependant on dit très bien : *Ai-je? suis-je? dis-je? dois-je? fais-je? sais-je? vais-je? vois-je? puis-je?* etc.

Article IV. — Modes de flexion [1].

§ 105

1. Au point de vue de la flexion, on distingue plusieurs conjugaisons d'après la terminaison de l'infinitif. Or, la plus grande partie des verbes français ont l'infinitif terminé en *er*, un nombre beaucoup plus restreint en *ir*, et le plus petit nombre en *re* ou en *oir*. On a ainsi rangé tous les verbes de la voix active (verbes actifs, neutres, réfléchis ou impersonnels) en quatre classes auxquelles on a donné les noms de *première* **(er)**, de *seconde* **(ir)**, de *troisième* **(oir)** et de *quatrième* **(re)** conjugaison.

Mais c'est à tort que l'on a fait une conjugaison particulière des verbes en *oir;* il n'y a plus aujourd'hui que 17 verbes simples de cette désinence, dont aucun ne peut servir de modèle aux autres. D'ailleurs *oir* n'est qu'une forme accessoire de *re;* on disait autrefois *recevre* ou *reçoivre* pour *recevoir*.

En revanche, les verbes en *ir* se partagent en deux classes et forment en réalité deux conjugaisons, l'une à *radical allongé*, et l'autre à *radical simple*.

a) Les verbes de la première classe, comme *finir*, *fleurir*, intercalent, dans les temps du présent, la syllabe **iss** entre le radical et la terminaison : *nous fin*-**iss**-*ons*, *je fin*-**iss**-*ais;* ils ont ainsi un double radical, l'un simple à l'infinitif : **fin**-*ir*, qui sert à former tous les temps du passé et du futur, et l'autre allongé au participe présent : **finiss**-*ant*, qui est particulier aux temps de la première série ou temps du présent.

b) Les verbes de la seconde classe, comme *vêtir*, *dormir*, n'ont qu'un radical et se conjuguent régulièrement comme les verbes en *re*.

Les conjugaisons en *er (chanter)* et en *ir* à radical allongé *(finir)* sont des conjugaisons vivantes, qui ont toujours servi et servent encore à former de nouveaux verbes, l'une avec des substantifs *(ferrer* de *fer)*, l'autre avec des adjectifs *(grandir* de *grand)*, tandis que les autres conjugaisons sont des conjugaisons mortes ou *archaïques*, qui sont restées stériles et sont incapables de servir à former des verbes nouveaux. Cette distinction nous explique pourquoi, sur 4000 verbes simples, il n'y en a que 120 qui appartiennent aux autres conjugaisons en *ir* à radical simple, en *re* ou en *oir*.

La langue latine a quatre conjugaisons distinguées entre elles par la forme de l'infinitif : I. *am* āre, II. *mon* ēre, III. *reg* ĕre, IV. *aud* īre. En retranchant

(1) Cf. Diez, *Gr.* II., Chabaneau, *Conjug.* Nous avons emprunté à ce dernier diverses remarques intéressantes sur l'histoire des formes verbales en français.

de l'infinitif la terminaison *ĕre* dans la IIIe conjugaison et *re* dans les autres, on obtient le radical verbal dont la *caractéristique*, c'est-à-dire la lettre finale, distingue les verbes de la flexion *faible* de ceux de la flexion *forte*. La flexion faible en latin comprend les conjugaisons dérivées en *āre, ēre* et *īre*, dans lesquelles la voyelle finale du radical *(a, e, i)* se contracte avec la voyelle de la terminaison [1]; la conjugaison en *ĕre*, qui dans les grammaires latines occupe le 3e rang, est la conjugaison primitive ou forte et comprend les verbes dont le radical se termine par une consonne ou la voyelle *u*. Ces quatre conjugaisons latines en *āre*, *ēre*, *ĕre* et *īre* se trouvent en français dans les quatre conjugaisons en *er*, *oir*, *re* et *ir*.

Mais il faut remarquer :

1° Que la terminaison en *ir* reproduit non seulement la finale *ire* : *partire*, partir, mais tient aussi la place de la finale *escere* des verbes latins dits inchoatifs (exprimant le passage d'un état à un autre), ce qui établit une très grande différence dans la conjugaison : car la plupart des verbes qui appartiennent à la finale *ire* sont dits irréguliers, mais ils ne font pas autre chose que se conjuguer d'après l'accent latin : *méntior*, je mens ; *pártior*, je pars ; ceux qui appartiennent à la finale *escere*, soit réellement comme *fleurir*, soit par assimilation fautive comme *finir*, sont dits réguliers, mais ils ne font plus que se conjuguer d'après l'accent latin, qui, naturellement, est placé d'autre façon : *florésco*, je fleuris ; *gemísco*, je gémis.

2° Que la conjugaison française en *re* répond non seulement à la troisième latine en *ĕre*, mais en partie aussi à la deuxième en *ēre* : *rire* de *ridēre*, *répondre* de *respondēre*.

3° Que, parmi les verbes français dérivés de la troisième latine, tous ne sont pas en *re*, quelques-uns ont pris la forme en *oir*, par suite d'un déplacement de l'accent, comme *recipēre* au lieu de *recipĕre*, recevoir. Dans l'ancienne langue, certains verbes avaient les deux formes, *oir* et *re* : *recipere* donna *recevre*, *receivre*, *reçoivre* et *recever*, puis *recevoir*. On voit par là que *oir* n'est qu'une forme accessoire de *re*, et les différences que les deux conjugaisons peuvent présenter proviennent d'une altération du radical, et non point d'un changement dans la flexion.

2. La flexion ou conjugaison simple des verbes s'opère de deux manières, le plus souvent par un changement dans la *terminaison*, mais quelquefois aussi par une modification du *radical*.

3. Les terminaisons, étant destinées à marquer les rapports de *temps*, de *mode* et de *personne*, renferment trois éléments distincts, savoir : la *caractéristique temporelle*, la *voyelle modale* et la *désinence personnelle*.

Ainsi, dans la forme *chantassions*, nous distinguons d'un côté le radical *chant*, et de l'autre la terminaison *assions*, qui se décompose comme suit :

-*ass*-, caractéristique de l'imparfait du subj. des verbes en *er* ;
-*i*-, voyelle modale des formes du subjonctif à la 1. et 2. P.
-*ons*, terminaison de la première personne du pluriel.

(1) Les modifications qui sont introduites dans les conjugaisons le sont en grec par les voyelles intercalaires *α, ε, ο*, et, dans la grammaire grecque, les verbes ainsi modifiés et qui s'appellent avec raison verbes contractes sont rejetés à la suite des autres ; dans la grammaire latine, au contraire, on leur a assigné la Ie, IIe et IVe conjugaisons en plaçant dans la IIIe les verbes simples qui devraient évidemment occuper le premier rang.

Mais dans d'autres formes verbales la terminaison ne comprend que *deux* ou même qu'*un* seul de ces éléments, par ex. le subjonctif présent *chantions* (chant-*i-ons*) et l'indicatif présent *chantons* (chant-*ons*).

On confond en général sous le nom de *terminaisons temporelles* la voyelle marquant le mode avec la caractéristique du temps.

Les terminaisons temporelles s'intercalent entre le radical et les terminaisons personnelles et se combinent avec ces dernières de différentes manières. Les combinaisons des terminaisons temporelles et personnelles forment ce qu'on appelle proprement les terminaisons *verbales*.

On distingue les terminaisons verbales en *terminaisons-voyelles*, comme *e*, *es*, *ons*, *ez*, *ent*, *ais*, *is*, *ant*, et *terminaisons-consonnes*, comme *s*, *x*, *t*, *mes*, *tes*, *rent*.

On divise encore les terminaisons verbales en terminaisons *accentuées*, ou *toniques* : *chant*-**ant**, *nous chant*-**ons**, *je chant*-**ais**, *que nous chant*-**ions**, *je chant*-**ai**, *que je chant*-**asse**, *chant*-**é**, *chant*-**er**, *je chanter*-**ai**, *je chanter*-**ais**, et terminaisons *atones* ou *muettes* : *je chant*-**e**, *ils chant*-**ent**, *que je chant*-**e**, etc.

4. Dans la règle on obtient le radical du verbe en retranchant la terminaison de l'infinitif (*-er*, *-ir*, *-re*, *-oir*), par ex. *chant*-(er), *part*-(ir), *romp*-(re), *mouv*-(oir).

Mais il y a un certain nombre de verbes dont le radical est modifié à l'infinitif, tandis qu'il reste intact au participe présent et en général devant toute terminaison-voyelle, par ex. *plaindre* et *coudre*, qui font au participe présent *plaign-ant*, *cous-ant*, ont pour radical *plai***ng**- (lat. *pla***ng**-*ĕre*) et *cou***s**- (lat. *cŏsu-ĕre* pour *consu-ĕre*, d'où *cosr-ĕre*, *co***s**-*re*).

Il y a d'autres verbes qui, outre le radical principal, ont encore une ou plusieurs formes secondaires servant de radical à certains temps ou à certaines personnes, comme *cuire*, qui a *cuis*- et *cui*-, *faire*, qui a *fais*-, *fass*- et *fai*-.

5. Les formes verbales sont dites *fortes* ou *faibles*, selon que l'accent tonique tombe sur la voyelle radicale, comme dans *ch***an***te*, *do***r***t*, *me***u***rs*, ou sur la terminaison, comme dans *chant*-**ons**, *dorm*-**ait**, *mour*-**ions**.

En général l'accent tonique conserve en français la place qu'il avait en latin (§ 24) ; mais, dans les verbes, l'accent latin a éprouvé plus d'un déplacement ; voici quelques-uns des cas où cet accident s'est produit :

a) Par le mélange des conjugaisons latines, le *e* atone de la troisième a souvent été marqué de l'accent et *ĕre* a donné *ir* ou *oir*, ou même *er*, par ex. *fremĕre*, frémir ; *sapĕre*, savoir ; *recipĕre*, recevoir ; *affligĕre*, affliger ; de là les formes doubles de l'infinitif *courre* et *courir*, *querre* et *quérir*, *freindre* (dans *enfreindre*) et *frémir*, *geindre* et *gémir*, *empreindre* et *imprimer*, *titre* et *tis-*

ser, de *currĕre, quaerĕre, fremĕre, gemĕre, imprimĕre, texĕre.* Inversement, le *e* tonique de la seconde a perdu l'accent, de manière que *tacēre*, par exemple, a été accentué *tácĕre* par le latin vulgaire et a dû donner *taire*, au lieu de *taisir*, qui se trouve aussi dans l'ancien français et est resté dans quelques dialectes.

b) La troisième conjugaison *ĕre* offre en latin cette particularité que, à la 1re et à la 2e personne du pluriel du présent de l'indicatif, l'accent tombe sur le radical et non pas sur la terminaison, comme c'est le cas dans les autres conjugaisons : *rúmpimus, rúmpitis; crédimus, créditis.* Le français a placé l'accent sur la terminaison pour rendre ces deux personnes semblables aux autres : *rompons, rompez; croyons, croyez.* Les seules exceptions sont, dans la langue actuelle, *dites* et *faites* (de *dicitis, fácitis*), qui n'ont jamais été accentués sur la terminaison.

c) Au prétérit de l'indicatif la 3e personne reporte l'accent de la pénultième sur l'antépénultième : *disrent* de *dixérunt*, *tinrent* de *tenuérunt*. En revanche la 1re personne du pluriel avance l'accent de l'antépénultième à la pénultième. Ce dernier changement d'accentuation est très ancien, car on le constate dès les premiers temps non seulement dans les formes conservées, telles que *rompîmes* de *rúpimus*, mais encore dans les formes archaïques et postérieurement contractées, telles que *desimes* de *díximus*, *fesimes* de *fécimus*, etc., qui auraient été certainement, dès le début, *dismes, fismes*, si l'accent fût resté sur la voyelle qui le portait originairement, puisque les personnes accentuées sur le radical, *díxi, díxit, dixerunt*, gardaient en français l'accent à la même place : *dis, dist, disrent.* Cependant cela n'est pas sans restrictions : si deux voyelles se rencontrent, la première peut de nouveau attirer à elle l'accent, par ex. *chantâmes* de *cantáimus* pour *cantávimus* ; en outre *fûmes* de *fúimus* et des cas analogues.

d) Les lettres *ue* ont généralement été traitées comme diphtongue brève, ou plutôt on a fait du *u* latin une consonne ; ainsi *consúere, battúere*, ont été accentués *cónsvere, bátlvere*, et ont donné *coudre, battre.* Ce déplacement n'a pas lieu pour les composés de *struere* qui ont passé en français : *destruere* a donné *destruire* d'où *détruire* (v. § 119).

6. C'est à ce point de vue de l'accentuation qu'on a distingué dans les verbes français, comme dans les verbes latins, une flexion forte et une flexion faible, ces deux modes de flexion s'affirmant le plus décidément au prétérit et au participe (1). Les verbes *faibles* ont le prétérit accentué sur la terminaison : *aim*-ai (am-*ávi*), *dorm*-is (dorm-*ívi*). Les verbes *forts* ont, au contraire, le prétérit accentué sur le radical, et on les divise en trois classes, selon qu'ils faisaient originairement leur prétérit en *i*, en *si* ou en *ui* : *f*is (*fé*-i); *m*is (*m*ísi); vf. *v*ol (*vó*lui), *p*leu*i* (*plá*cui); mais, comme aujourd'hui les verbes de cette dernière classe accentuent la terminaison, *voul*us, *pl*us, il paraît préférable de se servir dans la grammaire moderne des dénominations de verbes réguliers et irréguliers, qui sont plus en rapport avec l'état actuel de la flexion verbale, bien que, à proprement parler, on ne puisse pas appeler irréguliers les verbes qui ont le mieux conservé les formes organiques de l'ancienne conjugaison française.

(1) Diez, II, 116, etc., et, d'après Diez, Ayer, dans la première (1851) et la seconde (1876) édition de la *Grammaire comparée*, Maetzner (1856), G. Paris (1862), Brachet (1866), Chabaneau (1878), Breymann (1882), etc.

On peut définir les verbes réguliers et les verbes irréguliers, de la manière suivante :

a) Les verbes *réguliers* forment leurs temps au moyen de terminaisons qui laissent le radical intact, à l'exception de la *consonne* finale qui peut, dans certains cas, être modifiée ou même supprimée par raison d'euphonie : *je romp*-**s**, *je romp*-**is**, *tu par(t)*-**s**, *vous part*-**ez**.

b) Les verbes *irréguliers* sont ceux dont la flexion s'opère aussi au moyen de terminaisons, mais qui subissent en outre des changements intérieurs par la permutation, la contraction ou la suppression de la *voyelle* radicale : *je* **meur**-**s**, *nous mour*-**ons** ; *je dis*-**ais**, *je d***i**-**s** ; *je plais*-**ais**, *je pl*-**us**.

Il n'y a proprement de verbes irréguliers que dans la classe des conjugaisons dites archaïques, qui comprend tous les verbes en *re* et en *oir* et un petit nombre des verbes en *ir*.

7. Un certain nombre de verbes, surtout parmi les irréguliers, sont *défectifs*. On appelle de ce nom les verbes qui ne sont usités qu'à certains temps ou à certaines personnes, comme *forfaire*, *quérir*, etc.

Cette définition des grammairiens manque de précision, et l'on ne saurait admettre, par exemple, que *luire* est un verbe défectif parce qu'il n'a pas de prétérit. Nous croyons qu'il ne faut appeler *défectifs* que les verbes qui ne s'emploient qu'à l'infinitif, comme *redire* (dans le sens de blâmer), *ravoir*, *quérir* ; — à l'infinitif et au participe, comme *forfaire*, *forfait ; férir*, *féru* ; — ou au participe dans les temps composés, comme *tissu* de *tistre*, *issu* de *issir*. Du reste l'Académie et les grammairiens indiquent souvent comme hors d'usage des formes verbales que l'on trouve chez nos plus grands écrivains, et, comme le dit Littré, il faut autant que possible résister à ces désuétudes mal fondées qui frappent certains mots.

8. Au point de vue de la flexion, on distingue ordinairement les formes ou temps dits *primitifs* des formes ou temps *dérivés*. Les temps primitifs sont, comme en latin, indépendants les uns des autres ; il y en a cinq : *le singulier du présent de l'indicatif*, qui forme le singulier du présent de l'impératif ; le *participe présent*, qui forme tous les autres temps du présent ; le *participe passé*, qui forme les temps composés, et l'*infinitif*, qui forme les futurs. Lorsqu'un temps primitif manque, tous les temps qui en dérivent manquent également.

C'est seulement dans la conjugaison irrégulière qu'il peut être utile de distinguer les temps primitifs des temps dérivés.

A. Flexion du radical.

§ 106

1. Les changements que subit le radical des verbes sont de deux espèces : les uns n'atteignent que la *finale* du radical,

comme le *v* de *écriv* qui est supprimé dans *écrire;* les autres portent sur la *voyelle* radicale elle-même, comme le *ou* de *pouv* qui est élidé dans *je p-us.*

2. La *finale* du radical peut être une *consonne* ou une *voyelle.* Quand la finale du radical est une *consonne*, si la terminaison est aussi une consonne, ce qui est toujours le cas au singulier du présent et à l'infinitif, ainsi qu'aux futurs qui en dérivent, il en résulte un choc d'articulation que l'on évite :

a) Par la *suppression de la finale du radical*, savoir : 1° **s**, **ss** ou **v** dans les verbes en *re*, **v** dans les verbes en *oir* et **t**, **v**, **m** dans les verbes en *ir* à radical simple, devant les terminaisons *s*, *s*, *t*, du présent de l'indicatif et de l'impératif : *il cuit* pour *cuist*, *je dois* pour *doivs*, *tu dors* pour *dorms*, etc. : — 2° **s**, **ss** ou **v** des verbes en *re* devant le *r* de l'infinitif, et des deux futurs : *coudre* pour *cous-d-re*, *écrire* pour *écrivre;* toutefois *suivre* et *vivre* gardent le *v*.

La finale *tt* se simplifie en *t* dans les verbes *battre* et *mettre : je bat-s, tu met-s.*

b) Par l'*adoucissement de la finale*, soit le changement de **l** en **u** devant une consonne dans les verbes *valoir* et *falloir : je vaux* pour *vals* (§ 38[3]).

Dans les verbes *vouloir* et *bouillir* le *u* provenant de l'adoucissement de *l* ou *ill* fait hiatus avec la voyelle précédente et disparaît : je *veux*, je *bous.*

c) Par le changement de *y* consonne en *i* voyelle dans les verbes en *yer*, comme *employer*, et dans les verbes irréguliers suivants dont la voyelle radicale est une diphtongue : *croire*, *choir*, *voir*, *seoir*, *traire*, *braire*, *bruire*, *fuir*. Tous ces verbes ont pour finale du radical un *y* qui alterne avec le *i* voyelle, de telle sorte que celui-ci se place devant le *e* muet et les consonnes : *emploie*, *trair*, *voie*, *sursois*, *fuir*, *croire*, et celui-là devant les voyelles accentuées pour éviter l'hiatus : *employons*, *trayons*, *voyez*, *sursoyez*, *fuyant*, *croyons*, *croyions*. Il en est de même dans quelques formes des verbes *être* et *avoir : sois*, *soyons ; aie*, *ayons*, etc.

d) Par l'*intercalation d'une consonne linguale (d, t)* entre le radical et la terminaison, savoir **d** entre *n*, *l* ou *s* faible et *r*, comme *plain*-**d**-*re*, *cou*-**d**-*re*, c'est-à-dire *cous*-**d**-*re*, *je mou*-**d**-*rai*, c'est-à-dire *mol*-**d**-*rai*, et **t** entre *s* fort et *r*, comme *croî*-**t**-*re* ou *crois*-**t**-*re*, *je croî*-**t**-*rai*.

Le radical des verbes dont la finale est *i* ou *y* était terminé en latin par un *d*, qui a été élidé partout, comme *croire* de *credere*, *ouïr* de *audire*, ou par un *g*, qui s'est affaibli en *i* ou *y*, comme dans *traire* de *tragere* pour *trahere*, ou a complètement disparu, comme dans *frire* de *frigere*.

c) La finale du radical peut encore subir d'autres changements; ainsi *gn* devient *n* devant une terminaison-consonne : je *plain-s*, et le *l* ou *ll* des verbes *aller*, *falloir*, *valoir* et *vouloir* se mouille devant les terminaisons muettes du présent du subjonctif : *aille*, *faille*, *vaille*, *veuille*.

3. Quand la finale du radical est une *voyelle*, elle reste partout intacte, ce qui a lieu dans un certain nombre de verbes de la 1re conjugaison, comme *cré-er*, *pri-er*, *tu-er*, *lou-er*, et dans les seuls verbes *rire*, *conclure* et *exclure* de la 4e : *cré-ions*, *pri-ions*, *tu-ions*, *lou-ions*, *ri-ions*, *conclu-ions*, etc.

4. La *voyelle radicale* peut être atteinte dans les verbes irréguliers de trois manières différentes :

a) Comme en français un mot ne peut pas se terminer par deux syllabes muettes consécutives, on rend sonore le *e* muet du radical devant toute terminaison atone soit en lui donnant l'accent grave, soit en doublant la consonne qui suit : *mener*, *je* **è***n-e*; *jeter*, *je je***tt***-e*; *nous prenons*, *qu'il pre***nn***-e*, etc.

C'est pour la même raison que le *e* muet de la 1. S. du présent devient sonore et prend l'accent aigu dans la forme interrogative : *Aimé-je? cueillé-je?* Il en est de même dans : *Eussé-je! dussé-je! puissé-je!* (§ 50).

b) Dans les verbes *mourir*, *pouvoir*, *mouvoir*, *vouloir*, *devoir*, *tenir*, *venir*, *seoir* et *asseoir*, la voyelle radicale se diphtongue, *ou* en **eu**, *e* en **oi** ou **ie**, quand elle est accentuée, c'est-à-dire que l'accent tonique tombe sur le radical et non pas sur la terminaison, ce qui a lieu aux trois personnes du singulier et à la troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif, de l'impératif et du subjonctif, comme *mourir*, qui fait au présent de l'indicatif : *Je m***eu***rs*, *tu m***eu***rs*, *il m***eu***rt*, *nous mourons*, *vous mourez*, *ils m***eu***rent*; *vouloir*, qui fait au présent du subjonctif : *que je v***eu***ille*, *tu v***eu***illes*, *il v***eu***ille*, *nous voulions*, *vous vouliez*, *ils v***eu***illent*.

Le radical *buv-* (originairement *bev-*) change de même *u* en *oi* quand il est accentué : *je b***oi***s*, *que je b***oi***ve*, etc.

Il y a encore les verbes *savoir* et *avoir* qui changent *a* en *ai* dans certaines formes accentuées ou même atones : *je s***ai***s*, *tu s***ai***s*, *il s***ai***t*; *j'***ai**, *qu'il* **ai***t*, **ay***ant*, etc.

c) Aux temps du passé (prétérit, imparfait du subjonctif et participe passé), dont la flexion distingue proprement les verbes irréguliers des verbes réguliers, la voyelle radicale peut se contracter avec la voyelle de la terminaison, *je* **dis**-*ais*, *je* **di**-*s*, ou s'élider complètement, *je* **lis**-*ais*, *je* **l**-*us*.

La contraction des verbes irréguliers au prétérit explique les homonymies suivantes : *il pl-ut* de *pleuv-oir* et *il pl-ut* de *plai-re* (plais-re); *il cr-ut* de *croi-re* et *il cr-ut* de *croitre* (crois-t-re).

B. Terminaisons personnelles.

§ 107

Les terminaisons *personnelles* ou finales du verbe sont les mêmes dans tous les temps, sauf à la 1. et 2. P. du prétérit ; ce sont :

	Singulier.	Pluriel.
1re personne	-s	-ons
2e »	-s	-ez
3e »	-t	-ent

Les terminaisons du singulier sont supprimées dans les cas suivants :

1. Il y a suppression du *s* de la 1. S. et du *t* de la 3. S. :

a) Après un **e** : 1° à l'indicatif présent des verbes en *er* et de quelques verbes en *ir (cueillir, saillir, couvrir, ouvrir, offrir, souffrir) : j'aime. il chante. il cueille. il souffre ;* 2° au présent du subjonctif de tous les verbes : *que je rompe, qu'il coure*, sauf *être : que je sois, qu'il soit*, et *avoir : qu'il ait (que j'aie* est régulier), enfin à l'imparfait du subjonctif, mais seulement à la 1. S. : *que je chantasse, que je fisse*, etc.

b) Après **ai** et **a** : 1° au prétérit des verbes en *er : je chantai, il chanta ;* 2° au présent du verbe *avoir : j'ai, il a*, et par conséquent au futur de tous les verbes, puisque ce temps est composé avec *avoir : je chanterai, je romprai, il partira.*

Cependant le *t* de la 3. S., qui est étymologique, reparaît dans la forme interrogative, et on le place entre deux traits d'union, parce qu'on a cru qu'il était euphonique : *Chante*-**t**-*il? souffre*-**t**-*il? a*-**t**-*il la fièvre? partira*-**t**-*il?* (1).

2. Il y a également suppression du **s** à la 2. S. de l'impératif dans les verbes en *er : donne, va ;* il en est de même des verbes qui, à cette personne, sont terminés par *e*, savoir : 1° *cueillir, couvrir, ouvrir, offrir, souffrir : cueille. souffre ;* 2° *avoir, savoir, vouloir : aie, sache, veuille.* Le *s* reparaît quand le verbe est suivi immédiatement d'un des pronoms *en* et *y : cueilles-en, aies-en, vas-y*, etc. ; mais on dit *veuille en prendre, sache y pourvoir*, parce que les pronoms *en* et *y* ne sont pas compléments du verbe qui précède, mais bien de l'infinitif qui suit.

Les terminaisons personnelles étaient en latin :

	SINGULIER.	PLURIEL.
1re personne	*o, i, m*	*mus*
2e »	*s (sti)*	*tis*
3e »	*t*	*nt*

(1) Ce *t* n'est ni étymologique ni euphonique, comme l'a démontré M. Gaston Paris : « La grande perturbatrice des lois, ici comme ailleurs, c'est l'analogie. On disait *chantent-ils, chantait-il, chantaient-ils, chanteront-ils, chanterait-il, chanteraient-ils, chantat-il, chantassent-ils ;* on a dit de même *chante-t-il*, parce qu'on disait *boit-il, dort-il, court-il, est-il, reçoit-il*, etc. » (*Romania*, 1877, 441).

La finale *s* de la première personne du singulier en français est contraire à l'étymologie. Cette première personne n'avait jamais de *s* en latin : *amo*, *video*, *lego*, *audio*, et, par suite, dans l'ancien français, *j'aime*, *je voi*, *je li*, *j'ouï*. Au XIV[e] siècle s'introduisit l'habitude irrationnelle d'ajouter un *s* à la première personne et de dire *je vois*, *je lis*, *j'ouïs*.

Le *s* de la 2. S. est étymologique et s'est maintenu partout ; il existe même à l'impératif pour les verbes autres que ceux en *er*.

A la 1. et 2. S. du présent de l'indicatif, les verbes *pouvoir*, *vouloir* et *valoir* prennent *x* au lieu de *s : je peu***x**, *je veu***x**, *tu vau***x** (§ 70).

Le *t* qui caractérise la troisième personne est étymologique, *amat*, *videt*, *legit*, *audit*, et se trouvait dans l'ancien français, même à la 1re conjugaison : *il amet*, *il voit*, *il lit*, *il ouït*.

Les finales *ons*, *ez* (z = ts), dérivation régulière de *amus*, *atis*, sont celles des verbes en *er* au présent de l'indicatif; elles furent, dès les premiers temps, attribuées à toutes les autres conjugaisons, et on les retrouve les mêmes à tous les temps, sauf au prétérit dont la première personne du pluriel est en *mes* et la seconde en *tes*. Ces terminaisons *mes* et *tes* se sont encore conservées dans les formes verbales où l'accent est sur le radical, savoir *sommes*, *êtes*, *dites*, *faites*, dérivées régulièrement de *sumus*, *estis*, *dicitis*, *facitis*.

Le *ent* de la 3me personne est toujours muet, parce qu'il est formé de *ant* latin, qui était inaccentué. Les verbes *être*, *avoir*, *faire*, ainsi que *aller*, font au présent : *sont*, *ont*, *font*, *vont*, formés régulièrement de *sunt*, *habent*, *faciunt*, *vadunt*. Cette terminaison *ont* est devenue la règle au futur de tous les verbes, ce temps étant formé avec le présent d'*avoir : ils* chanter-*ont* (v. § 110).

III. Terminaisons temporelles.

A. Verbes faibles ou réguliers.

1. *Temps du présent.*

§ 108

1. Les flexions des temps de la première série ou temps du *présent* sont aujourd'hui les mêmes pour tous les verbes, sans distinction d'origine; il faut toutefois excepter les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif et la deuxième de l'impératif, qui sont en *e* muet dans les verbes en *er* et quelques verbes en *ir* (§ 107) : *je chant*-**e**, *tu cueill*-**es**, *il souffr*-**e**; *chant*-**e**.

Les temps du présent, c'est-à-dire le présent des trois modes, l'imparfait de l'indicatif et le participe présent, répondent aux temps analogues de la conjugaison latine.

2. Le *participe présent* (et *gérondif)* se termine en *ant* dans tous les verbes.

I	II a	II b	IV [1]
Chant-**ant**	Fin-*iss*-**ant**	Part-**ant**	Romp-**ant**

La flexion *ant*, dérivation régulière de *and (um)*, *ant (em)* des verbes en *are*, fut, dès le principe, attribuée aux verbes de toutes les conjugaisons.

(1) Nous désignons les conjugaisons régulières par les noms généralement admis de Ie pour les verbes en **er**, de IIe pour les verbes en **ir**, en distinguant les verbes à radical allongé par IIa et ceux à radical simple par IIb, et de IVe pour les verbes en **re**.

3. Le *présent de l'indicatif* n'a qu'une forme et cette forme se compose des terminaisons personnelles. Au singulier les verbes en *er* et les verbes en *ir* cités au § 107 prennent un *e* muet qui rend sonore la dernière lettre du radical (§ 56); après ce *e*, on omet à la 1. S. la terminaison *s* des autres verbes, terminaison qui n'est pas étymologique; à la 3. S., la terminaison *t*, qui existait déjà dans l'ancien français, tombe également après le *e*, excepté dans la forme interrogative. Il résulte de là que le présent a des terminaisons différentes, mais au singulier seulement, pour les verbes en *er* et pour ceux en *re* ou en *ir*.

		I	II a	II b	IV
S.	Je	chant-e	fin-*i*-s	par-s	romp-s
	Tu	chant-es	fin-*i*-s	par-s	romp-s
	Il	chant-e	fin-*i*-t	par-t	romp-t
P.	N.	chant-ons	fin-*iss*-ons	part-ons	romp-ons
	V.	chant-ez	fin-*iss*-ez	part-ez	romp-ez
	Ils	chant-ent	fin-*iss*-ent	part-ent	romp-ent

La voyelle finale des mots latins accentués sur la pénultième tombe le plus souvent en français, à moins qu'elle ne soit un *a*, auquel cas elle se maintient presque toujours, transformée en *e* muet : ainsi *canto, cantas, cantat*, produisirent *chant, chantes, chantet*, comme *perdo, perdis, perdit*, donnèrent *perd, perds, perd(t)*. Dès le XIIe siècle, on commença à ajouter un *e* muet à la 1. S. et à retrancher le *t* de la 3. S., ce qui amena pour les yeux comme pour l'oreille la similitude de ces deux personnes.

4. Le *présent de l'impératif* n'a que la deuxième personne du singulier et les deux premières personnes du pluriel, et il n'a pas de première personne du singulier, non point, comme on le prétend, parce qu'on ne peut se commander à soi-même, mais parce qu'en pareil cas il est inutile d'exprimer le commandement.

		I	II a	II b	IV
S.	1	—	—	—	—
	2	Chant-e	Fin-*i*-s	Par-s	Romp-s
	3	—	—	—	—
P.	1	Chant-ons	Fin-*iss*-ons	Part-ons	Romp-ons
	2	Chant-ez	Fin-*iss*-ez	Part-ez	Romp-ez
	3	—	—	—	—

On voit que le présent de l'impératif ne se distingue du présent de l'indicatif que par l'absence du pronom-sujet.

Chante n'a point de *s*, parce qu'il est formé de *canta*. C'est la seule forme dérivée du latin. La 1re et la 2me personne du pluriel ont été empruntées au présent de l'indicatif. Le latin avait une troisième personne à l'impératif, tant au singulier qu'au pluriel; cette forme ne peut pas subsister en français, parce qu'elle se confondrait avec la deuxième personne du singulier, et qu'il n'y aurait pas, comme dans les autres temps, le pronom-sujet pour les distinguer (§ 101).

5. Le *présent du subjonctif* est caractérisé par la forme **e**, qui se change en *i* devant les terminaisons personnelles *ons* et *ez*; mais ce *i* ne sonne pas comme voyelle, c'est un *i* consonne qui

a la valeur du *y* français et forme une diphtongue (impropre) avec la voyelle qui suit, de telle sorte que *rompions*, *priions* se prononcent *rom-pyons*, *pri-yons*, etc.

			I	II a	II b	IV
S.	1	Que je	chant-**e**	fin-*iss*-**e**	part-**e**	romp-**e**
	2	Que tu	chant-**es**	fin-*iss*-**es**	part-**es**	romp-**es**
	3	Qu'il	chant-**e**	fin-*iss*-**e**	part-**e**	romp-**e**
P.	1	Que nous	chant-**ions**	fin-*iss*-**ions**	part-**ions**	romp-**ions**
	2	Que vous	chant-**iez**	fin-*iss*-**iez**	part-**iez**	romp-**iez**
	3	Qu'ils	chant-**ent**	fin-*iss*-**ent**	part-**ent**	romp-**ent**

On voit que le *e* du présent du subjonctif amène partout le rejet de la terminaison *s* de la 1. S., ainsi que la suppression du *t* étymologique de la 3. S.

Les flexions muettes ***e***, ***es***, ***e (t)*** et ***ent*** sont tirées des formes correspondantes ***am***, ***as***, ***at***, ***ant*** de la IIIe conjugaison latine, tandis que les formes accentuées ***ions*** et ***iez*** sont dérivées de ***eámus-iámus***, ***eátis-iátis*** des IIe et IVe conjugaisons latines.

6. L'*imparfait de l'indicatif* se compose pour tous les verbes, tant en *er* qu'en *re*, *oir* et *ir*, des terminaisons personnelles que l'on fait précéder de la forme **ai**, qui devient *i* (= *y* français) à la 1. et 2. P., ainsi :

			I	II a	II b	IV
S.	1	Je	chant-**ai-s**	fin-*iss*-**ais**	part-**ais**	romp-**ais**
	2	Tu	chant-**ai-s**	fin-*iss*-**ais**	part-**ais**	romp-**ais**
	3	Il	chant-**ai-t**	fin-*iss*-**ait**	part-**ait**	romp-**ait**
P.	1	N.	chant-**i-ons**	fin-*iss*-**ions**	part-**ions**	romp-**ions**
	2	V.	chant-**i-ez**	fin-*iss*-**iez**	part-**iez**	romp-**iez**
	3	Ils	chant-**ai-ent**	fin-*iss*-**aient**	part-**aient**	romp-**aient**

L'imparfait avait, dans l'ancien français comme en provençal (1), deux formes distinctes, l'une pour les verbes en ***er*** et l'autre pour les verbes des autres conjugaisons : le latin ***ábam*** avait donné ***ave***, ***aue***, ***oe***, ***oie***, tandis que ***ébam*** ou ***iébam*** était devenu ***eve***, ***ee***, ***eie***. Plus tard ces deux formes ***oie*** et ***eie*** se confondirent, la diphtongue ***ei*** ayant été remplacée par ***oi*** (§ 47), dont la prononciation, qui avait d'abord été ***ouè***, se modifia par ce mélange de formes et finit par se réduire à un simple ***è***, bien que l'on conservât la figuration ***oi***, anomalie qui n'a cessé que de nos jours avec le triomphe de l'orthographe dite de Voltaire (2). Vers le XIVe siècle, on voit tomber le ***e*** muet de la 1. et de la 2. S. et s'ajouter à la 1re le ***s*** qui, d'après l'étymologie, ne devait appartenir qu'à la seconde. Le ***e*** muet de la 3. S. que l'on trouve dans les textes du Xe siècle avait déjà disparu au XIe siècle.

2. *Temps du passé.*

§ 109

1. Les flexions du *passé* ne sont pas les mêmes pour tous les verbes. Le prétérit et l'imparfait du subjonctif, qui en dérive toujours, se distinguent par les formes caractéristiques : **a** pour

(1) Le romand a conservé ce dualisme de formes à l'imparfait, savoir *avo* pour les verbes en *er*, et *e* (= *è* français) pour tous les autres verbes (*çantavo*, *vende*).

(2) On sait que les groupes *ai* et *ei* traduisent le même son : *haine*, *peine* (§ 47) *Chantait* est donc la même chose que *chanteit*.

les verbes en *er*, et **i** pour les autres conjugaisons régulières. A la 1. et 2. P. du prétérit et à la 3. S. de l'imparfait du subjonctif, ces voyelles sont surmontées d'un accent circonflexe, qui remplace le *s* dont elles étaient suivies autrefois : *nous chantâmes* (chantasmes), *nous rompîmes* (rompismes).

2. Le *prétérit de l'indicatif* a les terminaisons suivantes :

		I	II a	II b	IV
S. 1	Je	chant-**ai**	fin-**is**	part-**is**	romp-**is**
2	Tu	chant-**as**	fin-**is**	part-**is**	romp-**is**
3	Il	chant-**a**	fin-**it**	part-**it**	romp-**it**
P. 1	N.	chant-**âmes**	fin-**îmes**	part-**îmes**	romp-**îmes**
2	V.	chant-**âtes**	fin-**îtes**	part-**îtes**	romp-**îtes**
3	Ils	chant-**èrent**	fin-**irent**	part-**irent**	romp-**irent**

Ainsi la forme caractéristique du prétérit est la voyelle *a* ou *i*, à laquelle s'ajoutent les terminaisons personnelles: mais à la 1. et 2. P. ces terminaisons sont — *mes*, — *tes*, et la voyelle prend un accent circonflexe. En outre, au prétérit comme au présent, les verbes en *er* rejettent la terminaison *s* de la 1. S., ainsi que le *t* étymologique de la 3. S. : *je chantai*, *il chanta* (v. fr. *il chanta***t**).

Dans les verbes en *ir* à radical allongé, le présent et le prétérit se confondent au singulier; mais au présent le *i* fait partie du radical *je fini*-**s**, tandis qu'au prétérit il appartient à la terminaison : *je fin*-**is**.

Le prétérit français dérive du parfait latin, et les formes *a* (*è* à la 3. P.) et *i* répondent aux caractéristiques *a* et *i* des conjugaisons latines. Le *t* de la 3me personne dans les verbes en *er* n'a disparu que vers le XVe siècle en persistant toutefois dans la forme interrogative : *chantat-il*, que nous écrivons aujourd'hui : *chanta-t-il*, comme si ce *t* était une lettre euphonique (§ 107). — Ce n'est qu'à la deuxième personne du pluriel que l'accent circonflexe remplace un *s* étymologique (*cantaristis, cantastis*); à la première personne, le circonflexe est mis à la place d'un *s* euphonique qui existait dans l'ancien français : *nous chantasmes* (latin *cantarimus*).

3. L'*imparfait du subjonctif* est formé du prétérit de l'indicatif et intercale *ss* entre la forme **a** ou **i** et les terminaisons du présent du subjonctif : *que nous aim*-**a-ss-ions**, *je romp*-**i-ss-e**; toutefois le *e* de la 3. S. est supprimé et le *t* étymologique reparaît, d'où *il chantât*, c'est-à-dire *chant*-**ast** et non *chant*-**asse**.

		I	II a	II b	IV
S. 1	Que je	chant-**asse**	fin-**isse**	part-**isse**	romp-**isse**
2	Que tu	chant-**asses**	fin-**isses**	part-**isses**	romp-**isses**
3	Qu'il	chant-**ât**	fin-**ît**	part-**ît**	romp-**ît**
P. 1	Que nous	chant-**assions**	fin-**issions**	part-**issions**	romp-**issions**
2	Que vous	chant-**assiez**	fin-**issiez**	part-**issiez**	romp-**issiez**
3	Qu'ils	chant-**assent**	fin-**issent**	part-**issent**	romp-**issent**

Ce temps dérive de la forme contractée du plus-que-parfait du subjonctif : *cantassem* pour *cantarissem*, d'où *chantasse*; le *t* est resté à la 3. S., parce qu'il était appuyé par une autre consonne : *cantasset* pour *cantarisset*, d'où

chantast, et plus tard, par la chute du *s*, *chantât* avec l'accent circonflexe. La 1re et la 2e personne du pluriel ont pris, par analogie, les terminaisons *ions* et *iez* des personnes correspondantes du présent du subjonctif.

4. Le *participe passé* conserve en général la voyelle caractéristique du prétérit; mais les verbes réguliers en *re*, à l'exception de *suivre*, et quelques verbes réguliers en *ir*, comme *vêtir*, font leur participe en **u** au lieu de **i.** Ainsi, dans les verbes réguliers, le participe passé est toujours en *é*, en *i* ou en *u*, selon les conjugaisons: *je chantai*, *chant*-**é** (1); *je partis*, *part*-**i**; *je finis*, *fin*-**i**; *je rompis*, *romp*-**u.**

I	II a	II b	IV
Chant-**é**	Fin-**i**	Part-**i**	Romp-**u**

Les participes passés en *e* et *i* sont réguliers : *amatus (at* latin = *é* français), aimé, *finitus*, fini ; mais ceux en *u* viennent de la terminaison **utus**, contractée de *uitus* et propre aux verbes en *uere* et *vere*, comme *batuere*, *consuere*, *solvere*, *diluere*, *meluere*, etc.

---

3. *Temps du futur.*

§ 110

1. La terminaison de l'*infinitif* varie selon les conjugaisons. Le *futur* et le *conditionnel* ont extérieurement la forme de temps simples; cependant ils doivent leur origine à la composition de l'infinitif avec le présent *(ai)* et l'imparfait *(ais* = avais) de l'auxiliaire *avoir*, formes qui sont devenues des suffixes. *Je chanterai* équivaut donc littéralement à *j'ai à chanter*, et *je chanterais* à *j'avais à chanter*. Il en résulte que les flexions de ces deux temps, appelés les *deux futurs*, sont les mêmes dans tous les verbes.

Ce mode de formation du futur et du conditionnel, dont nous avons déjà indiqué l'origine (§ 102), est constaté par l'histoire de la langue, par l'accord de la flexion du présent et de l'imparfait de *avoir* avec le futur et le conditionnel, et par la séparation possible des deux éléments dans certaines langues romanes, comme l'espagnol, le portugais et le provençal, où *je vous dirai* est indifféremment : *vos* dir*ai*, ou *dir* vos *ai*. Au reste, l'emploi d'un auxiliaire pour la formation de ces temps ne se restreint pas aux langues romanes : l'albanais, le vieux slave forment aussi leur futur au moyen de *avoir;* l'anglais, avec *devoir* et *vouloir*, l'allemand avec *devenir*, le roumain avec *vouloir (voiu mancâ* = je veux manger, je mangerai), le roumanche avec *venir (vegn ad esser* = je viens à être, je serai), le grec moderne avec *thélô*, je veux.

Il y a, entre le futur et le conditionnel, non seulement analogie de forme, mais encore de signification. En effet, le conditionnel désigne un avenir au point de vue du passé, comme le futur désigne un avenir au point de vue du présent (de la personne qui parle) : *J'appris que vous n'***iriez** *pas à Paris. J'apprends que vous n'***irez** *pas à Paris.* Le français, pour exprimer cette nuance, a donc conçu le conditionnel sous la forme d'un infinitif *(aimer)* qui indique le futur, et d'une finale *(ais, ais, ait*, etc.), qui indique le passé : *j'aimer*-**ais**, *tu aimer*-**ais**, etc.

---

(1) *Ai* et *é* sont tirés de *a* latin et ont le même son.

2. Le *présent de l'infinitif* des verbes réguliers est, comme nous l'avons vu, en *er*, en *ir* ou en *re* :

I	II a	II b	IV
Chant-er	Fin-ir	Part-ir	Romp-re

Les terminaisons *er*, *ir* et *re* renvoient aux formes de l'infinitif des conjugaisons latines en *āre*, en *īre* et en *ĕre*.

3. Le *futur présent* ou *absolu*, comme on vient de le voir, se forme dans tous nos verbes en ajoutant le présent de *avoir* à l'infinitif du verbe que l'on conjugue; ainsi de *chanter* on forme *je chanter*-**ai**, etc.; les verbes en *re* perdent le *e* final de l'infinitif : *je rompr*(e)-**ai**.

			I	II a	II b	IV
S.	1	Je	chant-*er*-ai	fin-*ir*-ai	part-*ir*-ai	romp-*r*-ai
	2	Tu	chant-*er*-as	fin-*ir*-as	part-*ir*-as	romp-*r*-as
	3	Il	chant-*er*-a	fin-*ir*-a	part-*ir*-a	romp-*r*-a
P.	1	N.	chant-*er*-ons	fin-*ir*-ons	part-*ir*-ons	romp-*r*-ons
	2	V.	chant-*er*-ez	fin-*ir*-ez	part-*ir*-ez	romp-*r*-ez
	3	Ils	chant-*er*-ont	fin-*ir*-ont	part-*ir*-ont	romp-*r*-ont

A la 1. et à la 2. P. le radical *av* disparaît : *nous chanter* (av) **ons**, *vous chanter* (av) **ez**.

4. Le *conditionnel présent* se forme aussi d'une manière identique dans toutes les conjugaisons par l'adjonction des terminaisons de l'imparfait de l'indicatif du verbe *avoir* à l'infinitif du verbe que l'on conjugue : *je chanter*-**ais** pour *chanter* (av) **ais**.

			I	II a	II b	IV
S.	1	Je	chant-*er*-ais	fin-*ir*-ais	part-*ir*-ais	romp-*r*-ais
	2	Tu	chant-*er*-ais	fin-*ir*-ais	part-*ir*-ais	romp-*r*-ais
	3	Il	chant-*er*-ait	fin-*ir*-ait	part-*ir*-ait	romp-*r*-ait
P.	1	N.	chant-*er*-ions	fin-*ir*-ions	part-*ir*-ions	romp-*r*-ions
	2	V.	chant-*er*-iez	fin-*ir*-iez	part-*ir*-iez	romp-*r*-iez
	3	Ils	chant-*er*-aient	fin-*ir*-aient	part-*ir*-aient	romp-*r*-aient

4. *Tableau des formes faibles.*

§ 111

Le tableau suivant place en regard des terminaisons des conjugaisons régulières en *er*, *ir* et *re* les formes correspondantes des conjugaisons latines en *āre*, *īre*, *ēre* et *ĕre*; on vient de voir quelles sont celles de ces formes qui se sont conservées dans les désinences françaises. Nous avons omis le pluriel de l'impératif latin, parce que les terminaisons *-ons* et *-ez* de l'impératif français sont empruntées au présent de l'indicatif.

Toutes les désinences latines qui figurent dans ce tableau sans être surmontées d'un accent, sont devenues muettes en français.

Les chiffres 1 à 11 indiquent les temps simples des trois séries dans l'ordre établi au § 102.

Tableau synoptique des terminaisons verbales.

	Latin.				Français.			
	I *-āre*	IV *-īre*	II *-ēre*	III *-ĕre*	I -ER *chant-*	II a -IR *finiss-*	II b -IR *part-*	IV -RE *romp-*
1	*-ándum* *-ántem*	*-iéndum* *-iéntem*	*-éndum* *-éntem*	*-éndum* *-éntem*		-ant		
2	*-o* *-as* *-at* *-āmus* *-átis* *-ant*	*-io* (-isc-) *-is* *-it* *-ímus* *-ítis* *-iunt*	*-eo* *-es* *-et* *-émus* *-étis* *-ent*	*-o* *-is* *-it* *-ĭmus* *-ĭtis* *-unt*		-s (e) -s (es) -t (e) -ons -ez -ent		
3	*-a*	*-i*	*-e*	*-e*		-s (e) -ons -ez		
4	*-em* *-es* *-et* *-émus* *-étis* *-ent*	*-iam* *-ias* *-iat* *-iámus* *-iátis* *-iant*	*-eam* *-eas* *-eat* *-eámus* *-eátis* *-eant*	*-am* *-as* *-at* *-ámus* *-átis* *-ant*		-e -es -e -ions -iez -ent		
5	*-ábam* *-ábas* *-ábat* *-abámus* *-abátis* *-ábant*	*-iébam* *-iébas* *-iébat* *-iebámus* *-iebátis* *-iébant*	*-ébam* *-ébas* *-ébat* *-ebámus* *-ebátis* *-ébant*	*-ébam* *-ébas* *-ébat* *-ebámus* *-ebátis* *-ébant*		-ais -ais -ait -ions -iez -aient		
					chant-	*fin-*	*part-*	*romp-*
6	*-ávi* *-avísti, ásti* *-ávit* *-ávimus* *-avístis, ástis* *-avérunt, árunt*	*-ívi* *-ivísti, ísti* *-ívit* *-ívimus* *-ivístis, ístis* *-ivérunt*	*-évi* *-evísti* *-évit* *-évimus* *-evístis* *-evérunt*	*-i* *-ísti* *-it* *-ímus* *-ístis* *-érunt*	-ai -as -a -âmes -âtes -èrent		-is -is -it -îmes -ites -irent	
7	*-á*(vi)*ssem* *-ásses* *-ásset* *-assémus* *-assétis* *-ássent*	*-*(iv)*íssem* *-ísses* *-ísset* *-issémus* *-issétis* *-íssent*	*-*(ev)*íssem* *-ísses* *-ísset* *-issémus* *-issétis* *-íssent*	*-íssem* *-ísses* *-ísset* *-issémus* *-issétis* *-íssent*	-asse -asses -ât -assions -assiez -assent		-isse -isses -ît -issions -issiez -issent	
8	*-átus*	*-ítus*	*-étus (utus)*	*-tus*	-é	-i	-i	-u
9	*-áre*	*-íre*	*-ére*	*-ere*	-er	-ir	-ir	-re
					chanter-	*finir-*	*partir-*	*rompre-*
10	. . . .				ai, as, a, ons, ez, ont			
11	. . . .				ais, ais, ait, ions, iez aient			

B. Verbes forts ou irréguliers.

§ 112

1. La formation des temps du *présent* est la même dans les verbes irréguliers que dans les verbes réguliers.

Il n'y a que les exceptions suivantes :

a) Quelques verbes en *oir* ont un double participe présent, l'un formé par l'analogie du présent de l'indicatif, et l'autre par l'analogie du présent du subjonctif : *pouvant* et *puissant*, *savant* et *sachant*, *valant* et *vaillant*, *voulant* et *veuillant*; mais *puissant*, *savant* et *vaillant* ne s'emploient plus que comme adjectifs, et *veuillant*, que l'on écrit aujourd'hui *veillant*, n'est plus usité qu'en composition dans *bienveillant*, *malveillant*.

b) Le verbe *être* et trois verbes en *oir* : *avoir*, *savoir*, *vouloir*, sont les seuls qui tirent leur impératif du présent du subjonctif, au lieu du présent de l'indicatif : *sois*, *aie*, *sache*, *veuille*.

c) Les verbes *être* et *avoir* rejettent le *i* caractéristique du présent du subjonctif à la 1. et 2. P. : *que nous soyons* (soy*i*ons), *que vous ayez*.

2. La formation des *futurs* dans les verbes irréguliers est également la même que dans les verbes réguliers; il est seulement à remarquer que les verbes en *oir* ne conservent pas la diphtongue *oi* de l'infinitif, qui retourne à la forme primitive en *re;* ainsi *mouvoir* fait *je mouvrai* et non *je mouvoirai*.

3. C'est surtout aux temps du *passé* que les verbes irréguliers se distinguent des verbes réguliers.

D'après la formation du *prétérit*, les verbes irréguliers se divisent en deux classes ou conjugaisons.

a) Les verbes irréguliers de la *première classe* sont les suivants : *venir*, *tenir*, *quérir* et *querre*, *mettre*, *prendre*, *circoncire*, *rire*, *conclure* et *exclure*, *dire*, *faire*, *confire* et *suffire*, *seoir* et *voir*, et quelques verbes en *re* (*clore*, *traire*, etc.), qui n'ont plus de prétérit; en tout 21 verbes simples.

Ces verbes ont conservé la flexion forte et forment leur prétérit en accentuant la voyelle radicale à laquelle s'ajoutent simplement les désinences personnelles *s*, *s*, *t*, *mes*, *tes*, *rent*. Après la chute de la consonne qui précédait le *i* de la flexion, cette voyelle s'est contractée avec celle du radical (1) et il en est résulté qu'à l'exception de *conclure* et *exclure*, tous ces verbes ont pour caractéristique du prétérit un *i* accentué comme les verbes réguliers, mais avec cette différence que la voyelle

---

(1) Dans les verbes *venir* et *tenir*, il n'y a eu ni syncope de la consonne ni contraction des deux voyelles.

i appartient au radical dans les verbes forts et à la terminaison dans les verbes faibles : *mettre, je* **mi**-*s* ; *faire, je* **fi**-*s*.

b) Les verbes irréguliers de la *seconde classe* sont *courir, mourir, gésir, croire, boire, lire, plaire, taire, connaître, paître, paraître, croître, être, moudre, soudre, courre, vivre*, et tous les verbes en *oir*, sauf *seoir* et *voir*, en tout 32 verbes simples.

Ces verbes forment leur prétérit en accentuant la terminaison, qui est toujours *u* et à laquelle s'ajoutent les terminaisons personnelles : *valoir, je val*-**us**.

Si la finale du radical n'est pas une des liquides *l* ou *r*, le radical est *réduit* à la consonne initiale, comme *plaire*, **plais**-*ant*, qui fait *je* **pl**-*us*, **pouv**-*oir*, qui fait *je* **p**-*us*.

Mais le radical reste *intact* ou distinct de la flexion lorsqu'il est terminé par l'une des lettres *l* ou *r*, comme dans *moudre, mou*l-*ant*, qui fait *je mou*l-*us, cou*r-*ir*, qui fait *je* **cour**-*us*.

L'*imparfait du subjonctif* se règle toujours sur le prétérit : *je* **mi**-*s, que je* **mi**-*sse* ; *je* **fi**-*s, que je* **fi**-*sse* ; — *je pl*-**us**, *que je pl*-**usse** ; *je cour*-**us**, *que je cour*-**usse**.

Le *participe passé* suit également les mêmes lois, et, selon que le verbe irrégulier est de la première ou de la seconde classe, il a pour caractéristique du participe soit la voyelle radicale du prétérit à laquelle s'ajoute ordinairement la désinence *t* ou *s* : *dire, je d***i**-s, *d***i**-*t* ; *mettre, je m***i**-*s*, *m***i**-*s* ; *conclure, je concl***u**-*s*, *concl***u** ; — soit le *u* flexionnel du prétérit avec réduction du radical quand il ne se termine pas par *l* ou *r* : *plaire, je pl*-**us**, *pl*-**u** ; *courir, je cour*-**us**, *cour*-**u**. Cependant les formes du participe ne concordent pas toujours avec celles du prétérit ; ainsi *faire* a pour voyelle radicale *i* au prétérit et *ai* au participe : *je fi-s, fai-t* ; les trois verbes *venir, tenir* et *voir* de la première classe ont leur participe en *u* : *ven*-**u**, *ten*-**u**, *v*-**u** ; *mourir*, qui appartient à la seconde classe, forme son prétérit comme s'il était de la première : *mor***t**, etc.

Le tableau suivant donne les formes comparées des temps du passé pour tous les verbes tant réguliers qu'irréguliers des conjugaisons dites archaïques en *ir, re* et *oir*.

VERBES RÉGULIERS.		VERBES IRRÉGULIERS.			
		1re classe		2e classe	
Prétérit.	Imp. du subj.	Prétérit.	Imp. du subj.	Prét.	Imp. du subj.
-is	-isse	-s	-sse	-us	-usse
-is	-isses	-s	-sses	-us	-usses
-it	-ît	-t	-^t	-ut	-ût
-îmes	-issions	-^mes	-ssions	-ûmes	-ussions
-îtes	-issiez	-^tes	-ssez	-ûtes	-ussiez
-irent	-issent	-rent	-ssent	-urent	-ussent
PARTICIPE		PARTICIPE.		PARTICIPE.	
-i, -u		-t, -s		-u	

Voici l'origine des formes du *prétérit* des verbes forts ou irréguliers :

Première classse.			Seconde classe.		
latin	v. fr.	fr. mod.	latin.	v. fr.	fr. mod.
dix-i	di-s	di-s	*déb-ui*	d-ui	d-us
dix-isti	de-sis, de-is	d-is	*deb-uisti*	de-us	d-us
dix-it	di-st	di-t	*déb-uit*	d-ut	d-ut
dix-ímus	de-simes, de-imes	d-îmes	*deb-uímus*	de-usmes	d-ûmes
dix-ístis	de-sistes, de-istes	d-îtes	*deb-uistis*	de-ustes	d-ûtes
dix-erunt	di-srent, di-strent	di-rent	*déb-uerunt*	d-urent	d-urent

Le premier point à observer concerne la place de l'accent tonique. Nous avons donné les prétérits latins des verbes forts d'après l'accentuation vulgaire ; les formes classiques étaient *diximus* et *dixérunt*, *debúimus* et *debuérunt*, mais le latin vulgaire recula l'accent de la 3. P. sur l'antépénultième *(díxerunt, débuerunt)*, et par un déplacement inverse il avança sur la pénultième voyelle l'accent de la 1. P. *(dixímus, debuímus)* (§ 105). Comment le français a-t-il traité ces formes accentuées tantôt sur le radical, tantôt sur la terminaison ? Dans les verbes faibles, l'accent tonique, au prétérit, porta toujours dès le principe sur la même syllabe et la même voyelle flexionnelle. La mobilité de cet accent au prétérit des verbes forts était donc en opposition formelle avec le génie de la langue, et il était inévitable qu'on effaçât tôt ou tard les anomalies qui en résultaient. Le mode le plus ordinaire d'y remédier fut la substitution de la forme forte à la faible ; c'est ce qui a eu lieu, même au participe, pour les verbes tels que : *mordre*, *pondre*, *répondre*, *tordre*, tandis que beaucoup d'autres, savoir les verbes en *-indre*, en *-uire* et le verbe *écrire*, prirent au prétérit la terminaison *is* des verbes faibles ou réguliers tout en conservant leur participe fort en *t*. D'autres verbes, comme *ardre*, *maindre*, ont tout à fait disparu de l'usage, ou, comme *clore*, *traire*, *chaloir*, *gésir*, ont perdu précisément la caractéristique de la flexion forte, le prétérit, et sont devenus défectifs ailleurs encore. Quant à ceux qui ont survécu sans changer de flexion, la langue les traita différemment suivant qu'ils formaient originairement leur prétérit en **i**, en **si** ou en **ui** (§ 105).

a) Dans un certain nombre de verbes des deux premières classes, en **i** ou en **si**, les trois personnes à flexion tonique, au lieu de provoquer, par leur exemple, l'affaiblissement des personnes restées fortes, se mirent à l'unisson de ces dernières. Mais cela ne se fit, sauf deux exceptions *(tin*, *vin*, où le *i* est nasal), que dans des verbes où les trois personnes sans flexion sensible se terminaient comme si elles en eussent été munies, comme *vi*, *fis*, *dis*. On prit alors cette voyelle *i* pour une flexion véritable attachée à un radical réduit, et l'on fit subir par analogie la même réduction aux trois autres personnes, afin que l'accent restât toujours à la même place. Dans *venir* et *tenir*, cette réduction se fit d'un seul coup, par l'élision de la voyelle de la flexion et le déplacement simultané de l'accent, *venis*, *venimes*, *venistes* sont devenus *vins*, *vînmes*, *vîntes*. Dans tous les autres, elle n'eut lieu que par degrés ; la consonne qui précédait le *i* flexionnel tomba d'abord et les deux voyelles ainsi rapprochées se contractèrent ensuite, au bout d'un temps plus ou moins long ; ainsi *desis*, *desimes*, *desistes* avec *s* doivent être regardées comme les formes primitives qui, par la syncope, sont devenues *deis*, *deimes*, *deistes*, d'où, par contraction, les formes modernes *dis*, *dîmes*, *dîtes*. Mais les prétérits français en *s* auxquels ce traitement pouvait s'appliquer n'étaient pas nombreux. Quant à ceux qui ne remplissaient pas les conditions requises, c'est-à-dire dont le radical ne se terminait pas par *i* (dans les formes fortes) ou par *u*, ils ne pouvaient qu'être complètement abandonnés, comme le furent *mor-s*, *join-s*, *écri-s*, que remplacèrent, ainsi qu'on l'a vu, les formes faibles *mord-is*, *joign-is*, *écriv-is*, et beaucoup d'autres dont la place est restée vide, tels que *ar-s* de *ard-re*, *semon-s* de *semond-re*, *clo-s* de *clo-re (clo-ois)*, *trai-s* de *trai-re (tray-ons)*. En effet, le sentiment de la valeur flexionnelle de *s* dans les formes en *si* s'étant effacé à la longue, la lan-

gue ne pouvait plus considérer la présence de cette lettre devant ce qui était devenu pour elle toute la flexion que comme une anomalie. Elle avait bien pu, d'après *tu dui-sis (duxisti)*, par ex., développer *dui-sit* de *dui-st*, parce que le *s* de ces flexions lui apparaissait comme radicale, au même titre que celle de *duis-ois*. Mais elle devait répugner à tirer de la même manière *arsit* de *ar-st*, *traisit* de *trai-st*, *closit* de *clo-st*, et à plus forte raison ne pouvait-elle accepter des formes contractées comme *tu clos*, *nous clomes*, *vous clostes*, qui n'auraient présenté à l'esprit aucune idée de prétérit. C'est donc bien grâce à la ressemblance fortuite de leurs formes fortes avec les formes correspondantes de la flexion faible en *i* (1) que les quelques prétérits forts dont nous nous occupons doivent d'avoir survécu au naufrage des autres. Mais ils n'ont pu le faire qu'en se dénaturant presque complètement, c'est-à-dire en perdant, par la contraction qu'ils ont dû subir aux anciennes formes faibles, le caractère le plus essentiel de la flexion forte, qui est la mobilité de l'accent tonique.

b) La flexion **ui** ou **vi** (*ui* après une consonne : *deb-ui*, *vi* après une voyelle : *dele-vi*), fort répandue dans le latin classique, n'est plus représentée aujourd'hui que dans un petit nombre de verbes appartenant surtout à la conjugaison en *oir*. Si le *u* qui, dans la série des flexions latines, ne portait l'accent nulle part, a pu être conservé en français, il faut admettre qu'il était devenu long dans le parler du peuple, et cette hypothèse est encore nécessaire pour expliquer la modification du son de cette voyelle, car c'est seulement le *u* long latin qui donne naissance au *u* français. Les participes en *ūtum*, devenus si nombreux à l'époque du dégagement de notre langue, durent contribuer aussi à ce double changement, dont la conséquence fut la nouvelle accentuation *debúi, debuisti, debúit, debuimus debuistis, debúerunt*. Des six formes du prétérit, trois se trouvèrent alors accentuées sur le *u* et trois sur le *i*. Mais les deux voyelles du groupe *ui* s'étant étroitement unies dans la prononciation, l'accent fut attiré partout sur le *u*, voyelle plus lourde que le *i*, et cette dernière fut sacrifiée. Toutefois cette tendance de la langue qui la portait à prononcer et accentuer le *u* de *debuit*, par ex., comme celui de *fuit* et de *minutum*, dut être et fut en effet combattue par un instinct contraire, celui qui était de ne pas déplacer l'assise de l'accent latin. Quand le radical fut terminé par une liquide, ce fut la première tendance qui l'emporta : la consonne radicale fut conservée, et, la flexion prenant l'accent à toutes les personnes, le prétérit de fort devint faible *(val-ui, val-us*, etc.). Ce fut le contraire qui arriva lorsque le radical ne se terminait pas par une liquide. La flexion s'unit alors avec la voyelle radicale *(sapui, sau-ui*, d'où *sóu, so-us, sóut* et *sot, so-ümes, so-üstes, sóurent*, ou aussi : *seu, se-üs*, etc.), ou s'y substitua *(debui, dui, de-üs*, etc.) (2) Mais, dans la langue moderne, le *u* accentué subsiste seul, et c'est ainsi que les verbes en *ui* ne sont plus réellement des verbes forts, puisque, comme les verbes faibles, ils forment leur prétérit en accentuant la terminaison.

Au *participe passé* les verbes de la première classe ont en général conservé la consonne latine *t* ou *s* : *dit* de *dictum*, *mis* de *missum*. La forme *u* accentué (— *utum)* qui caractérise la seconde classe a passé de quelques verbes latins *(exutum, dilutum, indutum, imbutum, minutum, sutum, tributum*, etc.) à un grand nombre de verbes français : *bibutum*, bëu, bu ; *credutum*, crëu, cru ; *valutum*, valu, etc. ; il y a même des verbes de la première classe qui prennent cette terminaison : *vu* de *vidutum*, *tenu* de *tenutum*, *venu* de *venutum*.

---

(1) Dans *conclure*, *exclure*, le prétérit *conclus*, *exclus* a été sauvé par la ressemblance avec le prétérit des verbes forts en *ui*.

(2) Chabaneau, 96 et suiv., 112 et suiv. Le verbe *vivre* est le seul verbe fort en *us* dont le radical reste intact aux temps du passé, quoiqu'il ne soit pas terminé par une liquide (v. § 123).

Article V. — Conjugaison des verbes en ER.

A. Verbes en *er* à radical invariable.

§ 113

1. Il y a environ 4000 verbes simples en **er**. Tous ces verbes, à l'exception de *aller* et *envoyer*, sont réguliers et se conjuguent sur le modèle suivant :

Conjugaison du verbe CHANTER.

INDICATIF.

Présent.

Je chant-e
Tu chant-es
Il chant-e
Nous chant-ons
Vous chant-ez
Ils chant-ent

Imparfait.

Je chant-ais
Tu chant-ais
Il chant-ait
Nous chant-ions
Vous chant-iez
Ils chant-aient

Prétérit.

Je chant-ai
Tu chant-as
Il chant-a
Nous chant-âmes
Vous chant-âtes
Ils chant-èrent

Futur.

Je chant-*er*-ai
Tu chant-*er*-as
Il chant-*er*-a
Nous chant-*er*-ons
Vous chant-*er*-ez
Ils chant-*er*-ont

Conditionnel présent.

Je chant-*er*-ais
Tu chant-*er*-ais
Il chant-*er*-ait
Nous chant-*er*-ions
Vous chant-*er*-iez
Ils chant-*er*-aient

IMPÉRATIF.

Présent.

—
Chant-e
—
Chant-ons
Chant-ez
—

SUBJONCTIF. *Présent.*

Je chant-e
Tu chant-es
Il chant-e
Nous chant-ions
Vous chant-iez
Ils chant-ent

Imparfait.

Je chant-asse
Tu chant-asses
Il chant-ât
Nous chant-assions
Vous chant-assiez
Ils chant-assent

PARTICIPE.

Présent.

Chant-ant

Passé.

Chant-é

INFINITIF

Présent.

Chant-er

La majorité des verbes de la *première* conjugaison, qui renferme les quatre cinquièmes au moins de tous ceux que nous possédons, a été tirée par la langue française elle-même de son propre fonds. Ceux qui sont d'origine latine immédiate comprennent :

1° Tous les verbes en *are* (moins peut-être trois ou quatre, *jaillir* de *jaculare*, dans Isidore de Sicile, *tentir*, le simple de *retentir*, de *tinnitare*, *bondir* et *crépir*, de *bombitare* et *crispare*, qui ont aussi donné *bonder* et *crêper)* qui restèrent dans la langue française lorsqu'elle se dégagea du latin ou qui y ont été introduits depuis.

2° Tous les verbes en *ĕre* et en *ēre* qui sont entrés dans la langue après la période des origines, lorsque, la tradition s'étant effacée, on ne prononça plus le latin que comme on le voyait écrit et que l'oreille devint, pour ainsi dire, la dupe des yeux. Plusieurs de ces verbes avaient déjà, dans le principe, donné des dérivés fidèles à l'accent et conformes aux lois phonétiques alors dominantes. De là des doubles formes, telles que *empreindre* et *imprimer* (imprimere), infidèles d'un côté à l'orthographe et de l'autre au son même du mot latin [1].

2. Les verbes suivants sont les seuls en *er* qui présentent des irrégularités :

Aller. Ce verbe a un triple radical : *all-*, *va-* et *ir-*. Il mouille la finale **ll** au présent du subjonctif, comme *falloir*, *valoir* et *vouloir*. *All-ant. Je vais, tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont. Va, allons, allez. Que j'aille, que nous allions, qu'ils aillent* [2]. *J'allais, nous allions. J'allai. Que j'allasse. Allé. J'irai. J'irais.*

Aller est un véritable verbe défectif, et on supplée aux formes qui lui manquent par celles de deux autres verbes également défectifs et dérivés, l'un de *ire*, qui fournit les deux futurs, l'autre de *vadere*, qui donne les trois personnes du S. et la 3ᵉ du P. du présent de l'indicatif et de l'impératif.

Envoyer n'est proprement irrégulier qu'aux deux futurs où la voyelle radicale **oi** devient **e**. *Envoyant. J'envoie, nous envoyons, ils envoient. Envoie, envoyons, envoyez. Que j'envoie, que nous envoyions, qu'ils envoient. J'envoyais, nous envoyions,* etc. *J'envoyai. Que j'envoyasse. Envoyé. J'enverrai. J'enverrais.*

3. Il y a quelques verbes défectifs en *er*.

Adirer, accorner, adouer, aoûter, éclopper et quelques autres encore ne sont usités qu'au participe : *un titre adiré, perdrix adouées, un cheval écloppé.*

Ester ne se dit qu'à l'infinitif dans la locution *ester en jugement*. Il en est de même de **impugner** *: Je n'oserais impugner l'opinion d'un si grand philosophe* (Ac.).

Conster ne s'emploie qu'à la 3ᵉ personne du S. du présent en style de palais : *Il conste de cela que.....*

L'ancien verbe **béer** *(bayer)* n'a laissé que *béant*, qui s'emploie adjectivement : *gouffre béant.* **Bayer**, autre forme de *béer*, n'est usité qu'à l'infinitif : *bayer aux corneilles.*

---

(1) Chabaneau, 52.

(2) La finale *l* est mouillée par un *i* préposé ou par le *i* de la terminaison à la 1ʳᵉ et 2ᵉ personne. Distinguer *nous allions*, *que nous allions*, du verbe *aller*, et *nous alliions*, *nous alliions* et *que nous alliions*, du verbe *allier*.

B. Verbes en *er* à radical variable.

§ 114

1. Quoique le radical des verbes en *er* reste toujours entier, il peut subir certains changements dont les uns atteignent la *consonne* radicale et sont purement orthographiques, tandis que les autres modifient le son de la *voyelle* radicale, conformément aux lois de l'accent tonique. Voici quelques modèles de la conjugaison de ces verbes à radical variable.

	Participe présent.					
	Siége-ant	Traçant	Broy-ant	Gérant	Pesant	Jetant
	Indicatif présent.					
Je	siég-e	trac-e	broi-e	gère	pèse	jette
Tu	siég-es	trac-es	broi-es	gères	pèses	jettes
Il	siég-e	trac-e	broi-e	gère	pèse	jette
Nous	siége-ons	traç-ons	broy-ons	gérons	pesons	jetons
Vous	siég-ez	trac-ez	broy-ez	gérez	pesez	jetez
Ils	siég-ent	trac-ent	broi-ent	gèrent	pèsent	jettent
	Impératif.					
	Siég-e	Trac-e	Broi-e	Gère	Pèse	Jette
	Siége-ons	Traç-ons	Broy-ons	Gérons	Pesons	Jetons
	Siég-ez	Trac-ez	Broy-ez	Gérez	Pesez	Jetez
	Présent du subjonctif.					
Je	siè-ge	trac-e	broi-e	gère	pèse	jette
Nous	siég-ions	trac-ions	broy-ions	gérions	pesions	jetions
	Imparfait de l'indicatif.					
Je	siége-ais	traç-ais	broy-ais	gérais	pesais	jetais
Tu	siége-ais	traç-ais	broy-ais	gérais	pesais	jetais
Il	siége-ait	traç-ait	broy-ait	gérait	pesait	jetait
Nous	siég-ions	trac-ions	broy-ions	gérions	pesions	jetions
Vous	siég-iez	trac-iez	broy-iez	gériez	pesiez	jetiez
Ils	siége-aient	traç-aient	broy-aient	géraient	pesaient	jetaient
	Prétérit.					
Je	siége-ai	traç-ai	broy-ai	gérai	pesai	jetai
Tu	siége-as	traç-as	broy-as	géras	pesas	jetas
Il	siége-a	traç-a	broy-a	géra	pesa	jeta
Nous	siége-âmes	traç-âmes	broy-âmes	gérâmes	pesâmes	jetâmes
Vous	siége-âtes	traç-âtes	broy-âtes	gérâtes	pesâtes	jetâtes
Ils	siég-èrent	trac-èrent	broy-èrent	gérèrent	pesèrent	jetèrent
	Imparfait du subjonctif.					
Je	siége-asse	traç-asse	broy-asse	gérasse	pesasse	jetasse
	Participe passé.					
	Siég-é	Trac-é	Broy-é	Géré	Pesé	Jeté
	Infinitif.					
	Siég-er	Trac-er	Broy-er	Gérer	Peser	Jeter
	Futur.					
Je	siéger-ai	tracer-ai	broier-ai	gérerai	pèserai	jetterai
	Conditionnel.					
Je	siéger-ais	tracer-ais	broier-ais	gérerais	pèserais	jetterais

1. *Changements dans la consonne radicale.*

2. Dans les verbes en *ger* on fait suivre le **g** d'un *e* servile devant *a, o, u*, pour lui conserver le son du *j ;* ainsi *manger* dans les formes verbales ou dérivées *je mang***e***ais, nous mang***e***ons, la mang***e***ure.*

Autres verbes en *ger : affliger, alléger, allonger, arranger, changer, charger, corriger, dédommager, héberger, interroger, juger, ménager, nager, partager, plonger, protéger, ranger, ravager, ronger, saccager, songer, venger, voyager*, etc.

Pour la même raison, le **c** des verbes en *cer* prend la cédille devant *a, o, u : il rin***ç***a, nous rin***ç***ons, la rin***ç***ure.*

Autres verbes en *cer : avancer, amorcer, balancer, enfoncer, ensemencer, forcer, gercer, glacer, influencer, lancer, menacer, percer, pincer, placer, prononcer, renoncer, sucer, tracer*, etc.

3. En revanche, *gu* et *qu* restent même devant les voyelles *a, o : il lé***gu***a, nous fabri***qu***ons.* Mais devant ces voyelles, *gu* et *qu* deviennent *g* et *c* dans les noms formés des verbes en *guer* et *quer : navigation* de *naviguer*, *provocation* de *provoquer*, etc.

Il en est de même des adjectifs et noms de personnes *extravagant, fatigant, intrigant, fabricant, suffocant* et *vacant*, tandis qu'on écrit avec *qu* les autres adjectifs (ou substantifs) dérivés de participes en *quant : choquant, marquant, trafiquant*, etc.

Autres verbes en *guer : alléguer, briguer, carguer, conjuguer, déléguer, divulguer, distinguer, droguer, élaguer, haranguer, narguer, prodiguer, subjuguer*, etc.

En *quer : abdiquer, appliquer, bloquer, braquer, brusquer, calquer, claquer, communiquer, compliquer, convoquer, débarquer, défalquer, détraquer, disloquer, évoquer, expliquer, extorquer, hypothéquer, inculquer, indiquer, invoquer, manquer, masquer, parquer, piquer, plaquer, pratiquer, remorquer, répliquer, revendiquer, révoquer, traquer, troquer, vaquer*, etc.

4. Les verbes en *yer*, comme *broyer*, changent *y* en **i** devant un *e* muet : *je bro***i***e, je bro***i***erai ;* mais les verbes en *ayer* et *eyer*, comme *payer* et *grasseyer* (c'est le seul en *eyer*), prennent indifféremment *y* ou *i* devant le *e* muet : *je paie* ou *je paye*, etc.

Autres verbes en *ayer, oyer* et *uyer : balayer, bégayer, déblayer, défrayer, délayer, effrayer, égayer, essayer, frayer, monnayer, rayer, relayer*, etc. ; — *aboyer, apitoyer, choyer, côtoyer, coudoyer, déployer, louvoyer, nettoyer, noyer, octroyer, ployer, rudoyer, tutoyer*, etc. ; — *appuyer, ennuyer.*

---

2. *Changements dans la voyelle radicale.*

5. Dans les verbes dont la voyelle radicale est un e aigu, comme *céder*, *gérer*, *léguer*, *siéger*, etc., ce *e* prend l'accent grave devant la syllabe finale quand celle-ci est muette : *je cède*, mais *nous cédons*, *je céderai*, etc.

Autres verbes de cette désinence : *accélérer*, *allécher*, *alléguer*, *célébrer*, *céler*, *considérer*, *décréter*, *digérer*, *empiéter*, *excéder*, *inquiéter*, *libérer*, *modérer*, *opérer*, *persévérer*, *préférer*, *régner*, *répéter*, *réitérer*, *révéler*, *sécher*, *tempérer*, *tolérer*, *végéter*, etc.

Les verbes en *éer*, comme *agréer*, *créer*, *suppléer*, etc., conservent l'accent aigu : *je crée*, parce que le *e* muet final ne forme pas une syllabe, quand il n'est pas précédé d'une consonne.

6. Comme en français il ne peut pas y avoir deux syllabes muettes à la fin d'un mot, les verbes qui ont un *e* muet à l'avant-dernière syllabe de l'infinitif, comme *mener*, *semer*, *peser*, *lever*, prennent un accent grave sur ce *e* devant la syllabe finale quand elle est muette : *je mène*; il en est de même au futur et au conditionnel : *je mènerai*.

Mais les verbes en *eler* et *eter* forment deux catégories.

a) Les uns suivent la règle générale et marquent la voyelle d'un accent grave, comme *geler*, *acheter*, qui font *je gèle*, *je gèlerai* ; *j'achète*, *j'achèterai*.

A cette catégorie appartiennent les verbes suivants : 1° *agneler*, *celer*, *ciseler*, *créneler*, *déchereler*, *démanteler*, *écarteler*, *encasteler*, *geler*, *harceler*, *marteler*, *modeler*, *museler*, *oiseler*, *peler*, *pommeler*; — *acheter*, *haleter*, *marqueter*, *trompeter*, qui ont le *e* sonore au futur ; 2° *bosseler*, *botteler*, *bourreler*, *canneler*, *carreler*, *cordeler*; — *becqueter*, *briqueter*, *caqueter*, *crocheter*, *déchiqueter*, *épousseter*, *étiqueter*, *feuilleter*, *moucheter*, *pocheter*, *rapiéceter*, *tacheter*, qui gardent le *e* muet au futur : *Je l'épousseterai comme il faut.*

b) Les autres redoublent le *l* ou le *t* pour rendre sonore le *e* du radical, comme *appeler*, *jeter*, qui font *j'appelle*, *j'appellerai* ; *je jette*, *je jetterai*.

Les verbes qui se conjuguent ainsi sont : *amonceler*, *appeler*, *atteler*, *chanceler*, *chapeler*, *denteler*, *dételer*, *ensorceler*, *épeler*, *étinceler*, *ficeler*, *grommeler*, *greneler*, *grumeler*, *javeler*, *morceler*, *niveler*, *panteler*, *rateler*, *renouveler*, *ressemeler*, *ruisseler*, *tonneler*; — *aiguilleter*, *banqueter*, *bonneter*, *breveter*, *cacheter*, *cliqueter*, *colleter*, *coqueter*, *coupleter*, *fureter*, *jeter*, *mugueter*, *parqueter*, *souffleter*, *teter* ou *téter*, *valeter*, *voleter*, *vergeter*.

Article VI. — Verbes en IR à radical allongé.

§ 115

1. Cette conjugaison comprend tous les verbes en *ir*, au nombre de 400 environ, dont le radical est allongé en *iss* aux temps de la première série, tels que *finir*, *fleurir*, etc.

Ces verbes sont tous réguliers et se conjuguent sur le modèle suivant :

Conjugaison du verbe FINIR.

INDICATIF.

Présent.

Je fin-*i*-s
Tu fin-*i*-s
Il fin-*i*-t
Nous fin-*iss*-ons
Vous fin-*iss*-ez
Ils fin-*iss*-ent

Imparfait.

Je fin-*iss*-ais
Tu fin-*iss*-ais
Il fin-*iss*-ait
Nous fin-*iss*-ions
Vous fin-*iss*-iez
Ils fin-*iss*-aient

Prétérit.

Je fin-is
Tu fin-is
Il fin-it
Nous fin-îmes
Vous fin-îtes
Ils fin-irent

Futur.

Je fin-*ir*-ai
Tu fin-*ir*-as
Il fin-*ir*-a
Nous fin-*ir*-ons
Vous fin-*ir*-ez
Ils fin-*ir*-ont

Conditionnel présent.

Je fin-*ir*-ais
Tu fin-*ir*-ais
Il fin-*ir*-ait
Nous fin-*ir*-ions
Vous fin-*ir*-iez
Ils fin-*ir*-aient

IMPÉRATIF.

Présent.

—
Fin-*i*-s
—
Fin-*iss*-ons
Fin-*iss*-ez
—

SUBJONCTIF. *Présent.*

Je fin-*iss*-e
Tu fin-*iss*-es
Il fin-*iss*-e
Nous fin-*iss*-ions
Vous fin-*iss*-iez
Ils fin-*iss*-ent

Imparfait.

Je fin-isse
Tu fin-isses
Il fin-ît
Nous fin-issions
Vous fin-issiez
Ils fin-issent

PARTICIPE.

Présent.

Fin-*iss*-ant

Passé.

Fin-i

INFINITIF.

Présent.

Fin-ir

La *seconde* conjugaison répond pour la forme et en partie seulement à celle des verbes inchoatifs latins en *escere*. Mais le plus grand nombre des verbes de cette conjugaison ont été formés par la langue française elle-même. Parmi ceux qui sont d'origine latine immédiate, une moitié à peu près appartenait, dans le latin classique, à la 4e conjugaison *(ire)*; de l'autre moitié, deux tiers appartenaient à la 3e *(ĕre)*, comme *frémir* de *fremĕre*, le dernier tiers à la 2e *(ēre)*, comme *abolir* de *abolēre*. Cette conjugaison s'est peu à peu annexé un certain nombre de verbes qui n'avaient pas originairement la forme inchoative, comme *engloutir*, *emplir*, *convertir*, *trahir*, *haïr*.

2. Il n'y a de remarques à faire que sur les verbes suivants :

Bénir a, outre *béni*, un participe irrégulier *bénit, bénite*, qui ne se dit que des choses consacrées par une cérémonie religieuse : *pain bénit*, *eau bénite. L'eau qu'on a bénie est bénite.* (Boniface.)

Bénit vient de *benedictus*, comme *dit* de *dictus*; *benet* ou *benoît* a la même origine.

Fleurir a une seconde forme, *florir*, qui ne s'emploie qu'au participe présent *florissant*, et à l'imparfait de l'indicatif, *je florissais*, dans le sens figuré de prospérer, briller, etc. : *L'Etat est florissant, mais les peuples gémissent* (Corn.).

Haïr change sa voyelle radicale **a** en **ai** au S. du présent : *je hais*, *tu hais*, *il hait ;* à la 1. et 2. P. du prétérit et à la 3. S. de l'imparfait du subjonctif, on omet l'accent circonflexe à cause du tréma. *Haïssant. Je hais*, *nous haïssons*, etc. *Hais*, *haïssons*, *haïssez. Que je haïsse*, etc. *Je haïssais*, etc. *Je haïs*, *nous haïmes*, etc. *Que je haïsse*, *qu'il haït*, etc. *Haï. Je haïrai. Je haïrais.*

Nous allons étudier les conjugaisons dites archaïques en *ir*, *re* et *oir*, en donnant la liste complète des verbes simples qui appartiennent à ces conjugaisons. Les verbes composés se conjuguent comme les simples, sauf quelques exceptions qui seront indiquées à leur place. Nous suivons l'ordre des temps tel qu'il est indiqué au § 102. Quand nous disons *présent* ou *participe* sans autre désignation, cela veut toujours dire *présent de l'indicatif* et *participe passé*.

Article VII. — Verbes en IR à radical simple.

§ 116

1. Les verbes en *ir* à radical simple sont au nombre de 26, dont 20 sont réguliers.

Le plus grand nombre de ces verbes dérivent de verbes latins en *ire*, sauf quelques-uns dont l'infinitif dans le latin classique était en *ĕre* ou en *ēre*, mais qui avaient déjà pour la plupart, comme tout porte à le croire, changé de conjugaison dans le latin vulgaire. — Quelques-uns de ces verbes, comme *vêtir*, tendent à passer à la conjugaison moderne (sur *finir*).

2. Les verbes réguliers sont ceux qui se conjuguent sur le modèle suivant.

Conjugaison du verbe PARTIR.

INDICATIF

Présent.

Je par-s
Tu par-s
Il par-t
Nous part-ons
Vous part-ez
Ils part-ent

Imparfait.

Je part-ais
Tu part-ais
Il part-ait
Nous part-ions
Vous part-iez
Ils part-aient

Prétérit.

Je part-is
Tu part-is
Il part-it
Nous part-îmes
Vous part-îtes
Ils part-irent

Futur.

Je part-*ir*-ai
Tu part-*ir*-as
Il part-*ir*-a
Nous part-*ir*-ons
Vous part-*ir*-ez
Ils part-*ir*-ont

Conditionnel présent

Je part-*ir*-ais
Tu part-*ir*-ais
Il part-*ir*-ait
Nous part-*ir*-ions
Vous part-*ir*-iez
Ils part-*ir*-aient

IMPÉRATIF.

Présent.

—
Par-s
—
Part-ons
Part-ez
—

SUBJONCTIF. *Présent.*

Je part-e
Tu part-es
Il part-e
Nous part-ions
Vous part-iez
Ils part-ent

Imparfait.

Je part-isse
Tu part-isses
Il part-ît
Nous part-issions
Vous part-issiez
Ils part-issent

PARTICIPE.

Présent.

Part-ant

Passé.

Part-i

INFINITIF

Présent.

Part-ir

3. Voici la conjugaison des principaux verbes irréguliers en *ir* à radical simple.

Participe présent.

Acquér-ant.	Ven-ant	Cour-ant.	Mour-ant.

Présent de l'indicatif.

J' acquier-s.	Je vien-s.	Je cour-s.	Je meur-s.
Tu acquier-s.	Tu vien-s.	Tu cour-s.	Tu meur-s.
Il acquier-t.	Il vien-t.	Il cour-t.	Il meur-t.
Nous acquér-ons.	Nous ven-ons.	Nous cour-ons.	Nous mour-ons.
Vous acquér-ez.	Vous ven-ez.	Vous cour-ez.	Vous mour-ez.
Ils acquiè-rent.	Ils vienn-ent.	Ils cour-ent.	Ils meur-ent.

Impératif.

Acquier-s.	Vien-s.	Cour-s.	Meur-s.
Acquér-ons.	Ven-ons.	Cour-ons.	Mour-ons.
Acquér-ez.	Ven-ez.	Cour-ez.	Mour-ez.

Présent du subjonctif.

J' acquièr-e.	Je vienn-e.	Je cour-e.	Je meur-e.
Tu acquièr-es.	Tu vienn-es.	Tu cour-es.	Tu meur-es.
Il acquièr-e.	Il vienn-e.	Il cour-e.	Il meur-e.
Nous acquér-ions.	Nous ven-ions.	Nous cour-ions.	Nous mour-ions.
Vous acquér-iez.	Vous ven-iez.	Vous cour-iez.	Vous mour-iez.
Ils acquièr-ent.	Ils vienn-ent.	Ils cour-ent.	Ils meur-ent.

Imparfait de l'indicatif.

J' acquér-ais.	Je ven-ais.	Je cour-ais.	Je mour-ais.
Tu acquér-ais.	Tu ven-ais.	Tu cour-ais.	Tu mour-ais.
Il acquér-ait.	Il ven-ait.	Il cour-ait.	Il mour-ait.
Nous acquér-ions.	Nous ven-ions.	Nous cour-ions.	Nous mour-ions.
Vous acquér-iez.	Vous ven-iez.	Vous cour-iez.	Vous mour-iez.
Ils acquér-aient.	Ils ven-aient.	Ils cour-aient.	Ils mour-aient.

Prétérit.

J' acqui-s.	Je vin-s.	Je cour-us.	Je mour-us.
Tu acqui-s.	Tu vin-s.	Tu cour-us.	Tu mour-us.
Il acqui-t.	Il vin-t.	Il cour-ut.	Il mour-ut.
Nous acqui-mes.	Nous vîn-mes.	Nous cour-ûmes.	Nous mour-ûmes.
Vous acqui-tes.	Vous vîn-tes.	Vous cour-ûtes.	Vous mour-ûtes.
Ils acqui-rent.	Ils vin-rent.	Ils cour-urent.	Ils mour-urent.

Imparfait du subjonctif.

J' acqui-sse.	Je vin-sse.	Je cour-usse.	Je mour-usse.
Tu acqui-sses.	Tu vin-sses.	Tu cour-usses.	Tu mour-usses.
Il acqu-ît.	Il vin-t.	Il cour-ût.	Il mour-ût.
Nous acqui-ssions.	Nous vin-ssions.	Nous cour-ussions.	Nous mour-ussions.
Vous acqui-ssiez.	Vous vin-ssiez.	Vous cour-ussiez.	Vous mour-ussiez.
Ils acqui-ssent.	Ils vin-ssent.	Ils cour-ussent.	Ils mour-ussent.

Participe passé.

Acqui-s.	Ven-u.	Cour-u.	Mort.

Infinitif.

Acquér-ir.	Ven-ir.	Cour-ir.	Mour-ir.

Futur.

J'acquerrai	Je viendrai	Je courrai	Je mourrai

Conditionnel.

J'acquerrais	Je viendrais	Je courrais	Je mourrais

A. Verbes réguliers en *ir*.

§ 117

1. Les verbes réguliers en *ir* se divisent en deux classes, selon qu'ils forment leur participe régulièrement en **i** ou en **u** ou irrégulièrement en **t.**

1re Classe. — *Participe régulier en* **i** ou en **u.**

2. Les verbes suivants ont le participe faible en **i.**

Partir, mentir, se repentir, sentir, sortir, servir, dormir. Tous ces verbes perdent leur finale *(t, r, m)* devant les terminaisons du S. du présent; ainsi *je pars* pour *parts, tu sers* pour *servs, il dort* pour *dormt.*

Repartir, partir de nouveau, répliquer, et *départir* se conjuguent comme *partir;* mais *répartir*, distribuer, se conjugue comme *finir : Les contributions se répartissent.* — *Sortir*, passer du dedans au dehors, et son composé *ressortir*, se conjuguent sur *partir : Il est sorti ce matin, et il est ressorti deux heures après. Cette broderie bleue ressort bien sur ce fond jaune* (Ac.); — *sortir*, obtenir, et son composé *ressortir*, sur *finir : J'entends que cette clause sortisse son plein et entier effet. Ces affaires ressortissent au juge de paix. Assortir* est formé du substantif français *sorte* et appartient conséquemment à la conjugaison inchoative : *Ces deux couleurs n'assortissent ou ne s'assortissent pas bien ensemble* (Ac.). — *Desservir* se conjugue comme *servir;* mais *asservir* comme *finir.*

Mentir, partir, sortir, viennent de verbes déponents *(mentiri, partiri, sortiri)* que la basse latinité conjuguait activement ; *sortio* et *partio* se trouvent déjà dans des auteurs antérieurs au siècle de Cicéron. *Repentir* est formé de *re* et de l'ancien verbe français *pentir*, de *pœnitēre.* Enfin *sentir, servir, dormir*, dérivent de verbes latins en *ire : sentire, servire* et *dormire.*

Bouillir, cueillir, faillir, saillir. Ces verbes ont pour finale du radical **ill** ou **l** mouillé.

Cueillir prend un *e* non seulement au S. du présent, mais encore au futur : *je cueille, je cueillerai. Saillir*, dans le sens d'être en saillie, sortir, se conjugue de même, mais seulement à la 3me personne : *Saillant, il saille, ils saillent, qu'il saille, il saillait, il saillit, qu'il saillît, sailli, il saillera, il saillerait;* mais les composés de *saillir* font au futur *j'assaillirai, je tressaillirai. Saillir*, dans le sens de jaillir, se conjugue sur *finir : La source saillit, saillira. Le sang saillissait de sa veine avec impétuosité* (Ac.).

Bouillir et *faillir* perdent *ill* au S. du présent, mais toutes les autres formes sont régulières. *Bouillir* a la conjugaison complète : *Bouillant. Je bous, nous bouillons. Bous, bouillons, bouillez. Que je bouille, nous bouillions*, etc. *Je bouillais. Je bouillis. Que je*

bouillisse. Bouilli. Je bouillirai. Je bouillirais. — *Débouillir* et *ébouillir* ne s'emploient qu'à l'infinitif et au participe.

Faillir se conjugue ainsi : *Je faux*, etc., *nous faillons*, etc. *Je faillais, nous faillions*, etc. *Je faillis. Que je faillisse. Failli. Je faudrai. Je faudrais.* Le S. du présent n'est guère usité que dans ces locutions : *Le cœur me faut. Au bout de l'aune faut le drap.* Les deux futurs vieillissent également; on les remplace par les formes modernes *je faillirai, je faillirais.* Le participe présent est peu usité : *à jour faillant. On apprend en faillant.* — *Défaillir* a tous les temps, sauf l'impératif : *Défaillant. Je défaus, nous défaillons*, etc. *Que je défaille. Je défaillais. Je défaillis. Que je défaillisse. Défailli. Je défaudrai. Je défaudrais.* Quelques-unes de ces formes sont vieillies. *Votre cœur et votre chair défaillent* (Mme Collet). *Oppressé par ces souvenirs, succombant à ces émotions, il défaillit* (Mignet). *Il n'y a vol si haut et si fort qui ne défaille dans l'immensité des cieux* (Chat.).

Bouillir et *saillir* sont formés de *bullire, salire. Saillir* faisait dans l'ancienne langue *je saus, tu saus, il saut, je saudrai*, etc. ; de même *je tressaus, je tressaudrai*, etc. *Cueillir* dérive de *colligĕre* et *faillir* de *fallēre* pour *fallĕre.*

Ouïr. Le radical est *oi* ou *oy* dans les temps du présent : *Oyant. J'ois*, etc. ; *nous oyons, ils oient. Oyons, oyez. Que j'oie* ou *j'oye, nous oyions*, etc. *J'oyais. J'ouïs. Que j'ouïsse. Ouï. J'ouïrai, j'oirai* ou *j'orrai. J'ouïrais, j'oirais* ou *j'orrais.* Ce verbe n'est plus guère usité qu'à l'infinitif et aux temps du passé : *Un juge doit ouïr les deux parties. On ouït les témoins. Je l'ai ouï prêcher.* On dit encore : *Le dimanche la messe ouïras.* Les autres formes, encore fréquentes dans la première moitié du XVIIe siècle, sont aujourd'hui hors d'usage, sauf dans le style badin : *Oyez ces sons lointains* (Bér.).

Ouïr, anciennement *oir*, dérive de *audire.*

Fuir. La finale du radical est **y** devant une voyelle accentuée et partout ailleurs **i**, qui, à l'infinitif et aux temps du passé, se confond avec le *i* de la terminaison : *fuir* pour *fui-ir, je fuis = fui-is, je fuisse = fui-isse, fui = fui-i. Fuy-ant. Je fuis, nous fuyons, ils fuient. Fuis, fuyons, fuyez. Que je fuie, que nous fuyions. Je fuyais, nous fuyions. Je fuis. Que je fuisse. Fui. Je fuirai. Je fuirais.*

Fuir est formé de *fugĕre*, dont le *g* est devenu la finale du radical.

3. Les verbes suivants ont le participe faible en **u.**

Férir. *Férir*, frapper, n'est plus usité qu'à l'infinitif et au participe employé comme adjectif : *On prit la ville sans coup férir. Il a le tendon féru. Il est féru de cette femme* (Ac.).

Férir est dérivé de *ferire* et se conjuguait ainsi : *Férant. Je fiers, nous férons*, etc. *Fiers, férons. Que je fière. Je férais. Je féris. Que je férisse. Féru. Je ferrai. Je ferrais. Tel fiert qui ne tue pas*, ancien proverbe.

Issir n'est usité qu'au participe passé et aux temps composés : *Il est issu d'une ancienne famille.*

Issir est dérivé de *exire*, formé de *ex*, hors, et *ire*, aller.

Vêtir. Ce verbe garde sa finale *t* et fait régulièrement : *Vêtant. Je vêts, il vêt, nous vêtons*, etc. *Vêts, vêtons, vêtez. Que je vête. Je vêtais. Je vêtis. Que je vêtisse. Vêt*u. *Je vêtirai. Je vêtirais.*

Vêtir, pour *vestir*, dérive du latin *vestire*. C'est à tort que quelques écrivains modernes ont employé les formes inchoatives *je vêtis* au présent et *je vêtissais* à l'imparfait de l'indicatif. Mais, tandis que *dévêtir*, *revêtir*, se conjuguent comme *vêtir*, les composés savants *investir*, *travestir*, se modèlent sur *finir*.

2e CLASSE. — *Participe irrégulier en* **t**.

4. Les verbes suivants font leur participe en *t* en accentuant le radical.

Couvrir, ouvrir, offrir, souffrir. Ces verbes prennent au S. du présent un *e* nécessaire pour faire sonner la finale *vr* ou *fr* et qui amène la suppression des terminaisons *s* et *t* de la 1. et 3. S., comme dans les verbes en *er* : *Couvrant. Je couvre. Couvre, couvrons, couvrez. Que je couvre. Je couvrais. Je couvris. Que je couvrisse. Couvert. Je couvrirai. Je couvrirais.*

Couvrir vient de *cooperire*, *ouvrir*, anciennement *ovrir* et *avrir*, de *aperire*, *offrir* et *souffrir* de *offerĕre* et *sufferĕre*, formes secondaires de *offerre*, *sufferre*. Ces verbes, conformément à l'étymologie, font au participe passé *couvert, ouvert, offert, souffert.*

B. **Verbes irréguliers** en *ir*.

1re CLASSE. — *Prétérit en* **s**.

§ 118

Cette classe comprend les verbes *quérir*, *tenir* et *venir*.

Quérir, dans ses composés *acquérir*, *conquérir*, etc. La voyelle radicale **e** se change en **ie** quand elle est accentuée dans les temps du présent. Les deux futurs sont formés de l'ancien infinitif *querre*. (V. *acquérir* au tableau, § 116). *Quérir* n'est usité qu'à l'infinitif après les verbes *aller, venir, envoyer. Allez* **quérir** *le médecin.*

Quérir vient de *quærĕre*, qui a aussi donné *querre* (v. § 122). Le prétérit est *quis*, d'une forme populaire *quæsi* pour *quæsivi* ; le participe *quis* renvoie de même à *quæsĭtum*, non à *quæsītum*.

Venir. La voyelle radicale **e** devient **ie** quand elle est accentuée; ce changement s'est même étendu aux deux futurs avec intercalation d'un *d* entre *n* et *r* : *je viens, je vien*-**d**-*rai*. (V. le tableau, § 116.)

Le composé *advenir* ou *avenir* a la 3. P. de tous les temps : *Advenant. Il advient. Qu'il advienne. Il advenait. Il advint. Qu'il advînt. Advenu. Il adviendra. Il adviendrait.*

Venir vient de *venire.* Les anciennes formes de *venir* au prétérit étaient : *je vin, tu venis, il vint, nous venimes, vous venistes, ils vinrent (vindrent),* de *véni, venísti, vénit, venímus, venístis, vénerunt.* Les formes modernes sont nées d'une altération particulière de la voyelle radicale, qui, dans le principe, n'atteignait que la 1. et 3. S. et la 3. P., mais qui depuis s'est étendue aux trois autres personnes, d'après l'analogie de la première.

Tenir se conjugue complètement comme *venir.*

Tenir vient de *tenēre,* qui est déjà *tenire* dans un texte du IV[e] siècle. *Tenere* faisait au prétérit *tenui, tenuisti,* etc. Mais tout indique que le *u* était déjà tombé dans le latin vulgaire.

2[e] CLASSE — *Prétérit en* US.

§ 119

Cette classe ne comprend que trois verbes : *courir, gésir,* qui ont leur participe en *u,* et *mourir,* qui le forme avec *t* en accentuant le radical.

Courir. Les deux futurs sont formés de l'ancien infinitif *courre* (V. le tableau, § 116.)

Courir vient de *currere,* qui a aussi donné *courre* (v. § 122). Le prétérit est *courus = currui** pour *cucurri,* et le participe *couru = currūtum**. Le participe *cors, corse = cursus, a,* est devenu substantif : *le cours, la course.*

Gésir. Ce verbe, qui n'a plus de prétérit ni de participe passé, ne s'emploie qu'aux formes suivantes : *Gis*-*ant. Il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent. Je gisais,* etc.

Gésir vient de *jacēre.* Dans l'ancien français, la conjugaison était complète et *gésir* ou *jésir* faisait *giu* ou *jui* au prétérit et *geu* ou *ju* au participe.

Mourir. Ce verbe change sa voyelle radicale **ou** en **eu** quand elle est accentuée : *je meurs, que je meure,* etc. Il élide aux deux futurs la voyelle de l'infinitif : *je mourrai.* (V. § 116).

Mourir vient du latin *moriri,* forme archaïque de *mori.* Le prétérit est *mourus = morui** pour *mortuus sum.* Le participe passé *mort* est dérivé régulièrement de *mórtuus.*

Article VI. — Verbes en RE.

§ 120

1. La conjugaison en *re* comprend 78 verbes simples dont 30 sont des verbes irréguliers.

La conjugaison en *re* est tout à fait latine ; le peu de verbes qu'elle comprend sont tous dérivés du latin, le plus grand nombre de la conjugaison primitive en *ĕre,* quelques-uns de la conjugaison en *ēre.* Cette conjugaison est la seule qui ait conservé la terminaison *re* de l'infinitif latin, tandis que les autres ont rejeté ce *e* final. La raison en est que, par la chute du *e* pénultième, le *r* s'est trouvé rapproché de la consonne précédente avec laquelle il forme une syllabe finale qui, en français, ne peut se passer de voyelle : *rumpĕre, romp're, rom*-**pre**.

2. Il y a 48 verbes simples en *re* qui sont réguliers et se conjuguent sur *rompre.* Cette conjugaison ne se distingue de celle en *ir* que par l'infinitif en *re* et le participe en *u.*

Conjugaison du verbe ROMPRE.

Indicatif.	Impératif.
Présent.	*Présent.*
Je romp-**s**	—
Tu romp-**s**	Romp-**s**
Il romp-**t**	—
Nous romp-**ons**	Romp-**ons**
Vous romp-**ez**	Romp-**ez**
Ils romp-**ent**	—
Imparfait.	Subjonctif. *Présent.*
Je romp-**ais**	Je romp-**e**
Tu romp-**ais**	Tu romp-**es**
Il romp-**ait**	Il romp-**e**
Nous romp-**ions**	Nous romp-**ions**
Vous romp-**iez**	Vous romp-**iez**
Ils romp-**aient**	Ils romp-**ent**
Prétérit.	*Imparfait.*
Je romp-**is**	Je romp-**isse**
Tu romp-**is**	Tu romp-**isses**
Il romp-**it**	Il romp-**ît**
Nous romp-**îmes**	Nous romp-**issions**
Vous romp-**îtes**	Vous romp-**issiez**
Ils romp-**irent**	Ils romp-**issent**
Futur.	Participe.
Je romp-*r*-**ai**	*Présent.*
Tu romp-*r*-**as**	Romp-**ant**
Il romp-*r*-**a**	*Passé.*
Nous romp-*r*-**ons**	Romp-**u**
Vous romp-*r*-**ez**	
Ils romp-*r*-**ont**	
Conditionnel présent.	Infinitif.
Je romp-*r*-**ais**	*Présent.*
Tu romp-*r*-**ais**	Romp-**re**
Il romp-*r*-**ait**	
Nous romp-*r*-**ions**	
Vous romp-*r*-**iez**	
Ils romp-*r*-**aient**	

La conjugaison en *ĕre* était en latin le type régulateur de toutes les autres; mais non seulement elle perdit ce rôle en français, mais, pour remplacer ses flexions effacées, elle dut emprunter celles des autres conjugaisons, de telle sorte qu'il ne lui reste plus guère aujourd'hui de forme qui lui soit propre que son infinitif. C'est ainsi que la conjugaison *ĕre*, forte en latin, est devenue faible en français; toutefois beaucoup de verbes autrefois forts ou qui l'étaient primitivement en latin, comme ceux en *-indre* et en *-uire*, ont mis leur prétérit en harmonie avec les formes accentuées sur la flexion, mais ils ont conservé leur participe fort (§ 112).

3. La *première classe* des verbes irréguliers de cette conjugaison se compose de 16 verbes simples. Ce sont ceux qui, au prétérit, accentuent le radical et ne prennent d'autres terminaisons que les désinences personnelles. Voici les paradigmes de quelques-uns de ces verbes.

Participe présent.

Mettant.	Pren-ant.	Ri-ant.	Disant.

Présent de l'indicatif.

Je met-s.	Je prend-s.	Je ri-s.	Je di-s.
Tu met-s.	Tu prend-s.	Tu ri-s.	Tu di-s.
Il met.	Il prend.	Il ri-t.	Il di-t.
Nous mett-ons.	Nous pren-ons.	Nous ri-ons.	Nous dis-ons.
Vous mett-ez.	Vous pren-ez.	Vous ri-ez.	Vous dit-es.
Ils mett-ent.	Ils prenn-ent.	Ils ri-ent.	Ils dis-ent.

Impératif.

Met-s.	Prend-s.	Ri-s.	Di-s
Mett-ons.	Pren-ons.	Ri-ons.	Di-sons.
Mett-ez.	Pren-ez.	Ri-ez.	Dit-es.

Présent du subjonctif.

Je mett-e.	Je prenn-e.	Je ri-e	Je dis-e.
Tu mett-es.	Tu prenn-es.	Tu ri-es.	Tu dis-es.
Il mett-e.	Il prenn-e.	Il ri-e.	Il dis-e.
Nous mett-ions.	Nous pren-ions.	Nous ri-ions.	Nous dis-ions.
Vous mett-iez.	Vous pren-iez.	Vous ri-iez.	Vous dis-iez.
Ils mett-ent.	Ils prenn-ent.	Ils ri-ent.	Ils dis-ent.

Imparfait de l'indicatif.

Je mett-ais.	Je pren-ais.	Je ri-ais.	Je dis-ais.
Tu mett-ais.	Tu pren-ais.	Tu ri-ais.	Tu dis-ais.
Il mett-ait.	Il pren-ait.	Il ri-ait.	Il dis-ait.
Nous mett-ions.	Nous pren-ions.	Nous ri-ions.	Nous dis-ions.
Vous mett-iez.	Vous pren-iez.	Vous ri-iez.	Vous dis-iez.
Ils mett-aient.	Ils pren-aient.	Ils ri-aient.	Ils dis-aient.

Prétérit.

Je mi-s.	Je pri-s.	Je ri-s.	Je di-s.
Tu mi-s.	Tu pri-s.	Tu ri-s.	Tu di-s.
Il mi-t.	Il pri-t.	Il ri-t.	Il di-t.
Nous mî-mes.	Nous prî-mes.	Nous rî-mes.	Nous dî-mes.
Vous mî-tes.	Vous prî-tes.	Vous rî-tes.	Vous dî-tes.
Ils mi-rent.	Ils pri-rent.	Ils ri-rent.	Ils di-rent.

Imparfait du subjonctif.

Je mi-sse.	Je pri-sse.	Je ri-sse.	Je di-sse.
Tu mi-sses.	Tu pri-sses.	Tu ri-sses.	Tu di-sses.
Il mî-t.	Il prî-t.	Il rî-t.	Il dî-t.
Nous mi-ssions.	Nous pri-ssions.	Nous ri-ssions.	Nous di-ssions.
Vous mi-ssiez.	Vous pri-ssiez.	Vous ri-ssiez.	Vous di-ssiez.
Ils mi-ssent.	Ils pri-ssent.	Ils ri-ssent.	Ils di-ssent.

Participe passé.

Mi-s.	Pri-s.	Ri.	Di-t.

Infinitif.

Mett-re.	Prend-re.	Ri-re.	Di-re.

Futur.

Je mettrai.	Je prendrai.	Je rirai.	Je dirai.

Conditionnel.

Je mettrais.	Je prendrais.	Je rirais.	Je dirais.

4. La *seconde classe* des verbes irréguliers en *re* se compose de 14 verbes simples. Ce sont ceux qui forment leur prétérit au moyen de la caractéristique temporelle *u* suivie des désinences personnelles. Voici les paradigmes de quelques-uns de ces verbes.

	Partieipe présent.		
Croy-ant.	Lis-ant.	Connai-ssant.	Moul-ant.
	Indicatif présent.		
Je croi-s.	Je li-s.	Je connai-s.	Je moud-s.
Tu croi-s.	Tu li-s.	Tu connai-s.	Tu moud-s.
Il croi-t.	Il li-t.	Il connaî-t.	Il moud.
Nous croy-ons.	Nous lis-ons.	Nous connai-ssons.	Nous moul-ons.
Vous croy-ez.	Vous lis-ez.	Vous connai-ssez.	Vous moul-ez.
Ils croi-ent.	Ils lis-ent.	Ils connai-ssent.	Ils moul-ent.
	Impératif.		
Croi-s.	Li-s.	Connai-s.	Moud-s.
Croy-ons.	Lis-ons.	Connai-ssons.	Moul-ons.
Croy-ez.	Lis-ez.	Connai-ssez.	Moul-ez.
	Présent du subjonctif.		
Je croi-e.	Je lis-e.	Je connaiss-e.	Je moul-e.
Tu croi-es.	Tu lis-es.	Tu connaiss-es.	Tu moul-es.
Il croi-e.	Il lis-e.	Il connaiss-e.	Il moul-e.
Nous croy-ions.	Nous lis-ions.	Nous connaiss-ions.	Nous moul-ions.
Vous croy-iez.	Vous lis-iez.	Vous connaiss-iez.	Vous moul-iez.
Ils croi-ent.	Ils lis-ent.	Ils connaiss-ent.	Ils moul-ent.
	Imparfait de l'indicatif.		
Je croy-ais.	Je lis-ais.	Je connaiss-ais.	Je moul-ais.
Tu croy-ais.	Tu lis-ais.	Tu connaiss-ais.	Tu moul-ais.
Il croy-ait.	Il lis-ait.	Il connaiss-ait.	Il moul-ait.
Nous croy-ions.	Nous lis-ions.	Nous connaiss-ions.	Nous moul-ions.
Vous croy-iez.	Vous lis-iez.	Vous connaiss-iez.	Vous moul-iez.
Ils croy-aient.	Ils lis-aient.	Ils connaiss-aient.	Ils moul-aient.
	Prétérit.		
Je cr-us.	Je l-us.	Je conn-us.	Je moul-us.
Tu cr-us.	Tu l-us.	Tu conn-us.	Tu moul-us.
Il cr-ut.	Il l-ut.	Il conn-ut.	Il moul-ut.
Nous cr-ûmes.	Nous l-ûmes.	Nous conn-ûmes.	Nous moul-ûmes.
Vous cr-ûtes.	Vous l-ûtes.	Vous conn-ûtes.	Vous moul-ûtes.
Ils cr-urent.	Ils l-urent.	Ils conn-urent.	Ils moul-urent.
	Imparfait du subjonctif.		
Je cr-usse.	Je l-usse.	Je conn-usse.	Je moul-usse.
Tu cr-usses.	Tu l-usses.	Tu conn-usses.	Tu moul-usses.
Il cr-ût.	Il l-ût.	Il conn-ût.	Il moul-ût.
Nous cr-ussions.	Nous l-ussions.	Nous conn-ussions	Nous moul-ussions.
Vous cr-ussiez.	Vous l-ussions.	Vous conn-ussiez	Vous moul-ussiez.
Ils cr-ussent.	Ils l-ussent.	Ils conn-ussent.	Ils moul-ussent.
	Participe passé.		
Cr-u.	L-u.	Conn-u.	Moul-u.
	Infinitif.		
Croî-*t*-re.	Li-re.	Connaî-*t*-re.	Mou-*d*-re.
	Futur.		
Je croirai.	Je lirai.	Je connaîtrai.	Je moudrai.
	Conditionnel.		
Je croirais.	Je lirais.	Je connaîtrais.	Je moudrais.

A. Verbes réguliers en *re*.

§ 121

1. Les verbes réguliers en *re* se divisent en deux classes, selon qu'ils forment leur participe passé régulièrement en *u* (ou *i)* ou irrégulièrement en *t*.

Ce *t* n'est irrégulier qu'en apparence; il dérive d'une manière normale du participe fort latin : *écrit* de *scriptus*, *duit* de *dŭctus*, *ceint* de *cinctus* (§ 120).

a) *Participe régulier en* **u**.

2. Les verbes suivants ont un radical qui reste toujours intact.

Rompre. La finale du radical **p** subsiste partout (V. le modèle, § 120.)

Battre. La finale **tt** se simplifie en **t** au S. du présent : *je bats, il bat.*

Tendre, pendre, rendre, vendre, fondre, pondre, tondre, perdre, mordre, tordre, sourdre, et épandre, défendre, descendre, répondre. La finale du radical est un **d** qui rejette le *t* de la 3. S. : *il rend* et non pas *rendt.*

Le verbe *sourdre*, autrefois irrégulier ou fort, est devenu régulier ou faible, et fait au prétérit *il sourdit ;* il n'a pas de participe passé : *L'eau sourd de terre. On voit l'eau sourdre de tous côtés. Là sourdait une eau qui avait la propriété de rajeunir* (La F.) *De cette grâce sourdit une dispute de préférence et de préséance* (St-Sim.).

Presque tous ces verbes dérivent de verbes latins en *ĕre*, comme *rompre* de *rumpere*; *battre* vient de *batere*, forme populaire de *batuere* (§ 105); *pondre*, de *ponĕre*, avec intercalation d'un *d*, qui est devenu la finale du radical *(pon're, pond-re) ; sourdre,* de *surgĕrĕ*, qui a aussi donné *surgir*, avec faute contre l'accent; les verbes suivants étaient en *ēre* dans le latin classique, mais avaient déjà dans le latin vulgaire abrégé leur voyelle infinitive : *mordre, tondre, tordre, répondre,* de *mordēre, tondēre, torquēre, respondēre,* devenus *mordĕre, tondĕre, torquĕre (torq're, tor're, tordre,* avec intercalation d'un *d* qui fait partie intégrante du radical) et *respondĕre.* Les verbes *tordre, sourdre, pondre, mordre,* étaient forts dans l'ancienne langue et faisaient au prétérit *tors=torsi, sors=sursi*, mors=morsi*. Tordre* avait un participe fort *tors, torse* (aussi *torte),* qui s'est conservé comme adjectif : *du fil tors, retors; de la laine torse, de la soie torse; il a la jambe torse* ou *torte; c'est du fil tors, mais il est mal tordu.* De *tortucus*, dérivé du participe latin *tortus*, nous avons fait *tortu : il est tout tortu.* Plusieurs participes forts de l'ancien français, qui ont pris la forme faible dans le français moderne, ont persisté dans la dérivation comme substantifs : *route* de *rupta*, *tente* de *tenta*, *pente* de *pĕndita**, *rente* de *rĕddita, vente* de *vĕndita*, *perte* de *pĕrdita*, *source* de *sursa**, *défense* de *defensa*, *réponse* de *responsa,* etc. (v. § 142).

3. Les verbes suivants ont leur radical entier, mais variable ; *vaincre* garde le *c* final partout, *suivre* élide le *v* final seulement au S. du présent, les autres perdent leur consonne radicale devant toute consonne, c'est-à-dire au S. du présent et aux futurs, et de plus ils intercalent *d* ou *t* à l'infinitif.

Vaincre. Le **c** final rejette le *t* à la 3. S. du présent et il se change en *qu* devant toute voyelle autre que *u*: *Vain*-**qu***ant*. *Je vaincs*, *il vainc*, *nous vainquons*, etc. *Vaincs*, *vainquons*, *vainquez*. *Que je vainque*. *Je vainquais*, *nous vainquions*, etc. *Je vainquis*. *Que je vainquisse*. *Vaincu*. *Je vaincrai*. *Je vaincrais*. Le S. du présent et l'imparfait de l'indicatif sont peu usités: *Il chasse l'ennemi*, *il vainc sur mer*, *il vainc sur terre* (La Br.). *Il les convainc par ses expériences* (Fléch.).

Vaincre dérive du latin *vincĕre*.

Suivre. Le participe prend *i* au lieu de *u*: *Suivant*. *Je suis*, *il suit*, *nous suivons*, etc. *Suis*, *suivons*, *suivez*. *Que je suive*. *Je suivais*. *Je suivis*. *Que je suivisse*. *Suivi*. *Je suivrai*. *Je suivrais*.

Suivre dérive de *sequĕre*, forme vulgaire du déponent *sequi*, moyennant la consonnification de *u* en *v* et la mutation de *ē* en *i* et en *ui* (*seqvere*, *severe*, *sev're*, *sivre*, *suivre*). Ce verbe fait son participe en *i*, comme s'il appartenait à la conjugaison en *ir*, à laquelle on le rapportait souvent dans l'ancienne langue, ainsi que le prouvent les formes *suivir*, *sievir*.

Coudre. La finale est **s** faible. On intercale entre *s* et *r* un *d* (*cous*-**d**-*re*) qu'un usage capricieux a conservé au S. du présent: *Cou*-**s**-*ant*. *Je couds*, *il coud*, *nous cousons*, etc. *Couds*, *cousons*, *cousez*. *Que je couse*. *Je cousais*. *Je cousis*. *Que je cousisse*. *Cousu*. *Je coudrai*. *Je coudrais*.

Coudre, anciennement *cousdre*, est venu du latin *consuĕre*, qui est déjà *cósere* au VIIIe siècle, d'où *cos're* et, par l'intercalation d'un *d* euphonique, *cos-d-re*, et enfin *cou-d-re*. Le participe passé, bien qu'il soit en *u*, est régulièrement dérivé du latin classique *consūtum*.

Naître. Le radical est *naiss*- ou *nais*- dont la finale est un **s** fort; on intercale **t** entre *s* et *r*: *naître* pour *nais*-**t**-*re*, d'où *je naîtrai*, *je naîtrais*; devant *t*, la finale *s* est remplacée par un accent circonflexe sur le *i* qui précède. *Naître* a au prétérit un second radical *naqu*-: *Nai*-**ss**-*ant*. *Je nais*, *il naît*, *nous naissons*, etc. *Nais*, *naissons*, *naissez*. *Que je naisse*. *Je naissais*. *Je naquis* (autrefois *nasquis*). *Que je naquisse*. Le participe est *né*. — Le composé *renaître* n'est pas défectif et il est usité même aux temps composés: *Il est rené à l'espérance*. *Les mélodieuses colombes renées dans le chant de l'homme* (Mich.).

Naître, anciennement *naistre*, vient de *nascĕre*, forme du latin vulgaire pour *nasci*; la finale *s* représente *sc* latin (*nasc're*, *nas're*, d'où, par l'intercalation d'un *t* euphonique et la mutation de *a* en *ai*, *nais-t-re* et *naitre*). La forme barbare *nascīvi* donna l'ancien français *nasqui*, aujourd'hui *naquis*. *Né* est formé régulièrement de la forme forte *natum*.

Tître, c'est-à-dire *tis*-**t**-*re*. Ce verbe subsiste à côté de la forme moderne *tisser*, mais seulement au participe *tissu* et aux temps composés. Pour les autres temps, on emploie le verbe *tisser*, dont on ne se sert qu'au sens propre. Ainsi on peut dire également *il a tissu* ou *tissé cette étoffe*, mais on dira *il a tissu* (et

non *tissé) cette intrigue. Moi seule j'ai tissu le lien malheureux* (Rac.). *Nos années sont tissues de peines et de plaisirs.* Voltaire a donné un prétérit fort en *u* au verbe *tître*: *L'Inde à grands frais* **tissut** *ses vêtements.*

Titre est formé régulièrement de *texĕre (tex're, tes're* et *tis-t-re, tître).* *Tisser* vient de *texĕre.*

b) *Participe irrégulier en* t.

4. Les verbes suivants élident, comme les précédents, leur finale radicale devant une consonne, mais sans intercalation à l'infinitif:

Ecrire. La finale du radical est **v** : *Ecriv-ant. J'écris, il écrit, nous écrivons*, etc. *Ecris, écrivons, écrivez. Que j'écrive. J'écrivais. J'écrivis. Que j'écrivisse. Ecrit. J'écrirai. J'écrirais.*

Ecrire, autrefois *escrivre*, puis *escrire*, est formé régulièrement de *scribĕre*; la finale *v* du radical représente le *b* latin. L'ancien prétérit était fort: *escris, escrist.*

Cuire, luire, nuire, duire et **-struire,** dans les composés : *construire*, etc. Ces verbes ont un double radical, *uis-* devant une voyelle et *ui-*devant une consonne : *Cuis-ant. Je cuis, tu cuis, il cuit, nous cuisons*, etc. *Cuis, cuisons, cuisez. Que je cuise. Je cuisais. Je cuisis. Que je cuisisse. Cuit. Je cuirai. Je cuirais.* — *Luire* et *nuire* ont perdu le *t* du participe : *lui, nui. Luire* a le participe sans avoir de prétérit; il lui manque aussi l'impératif. — *Duire* est vieilli et ne s'emploie qu'aux formes suivantes : *il duit, ils duisent, il duisait, il duira, il duirait.* Le participe *duit* n'est usité que dans l'expression : *Vous êtes mal duit* (mal instruit).

Cuire, duire, sont formés régulièrement de *coquĕre* (qui est déjà *cocere* dans une inscription du IIIe siècle), *ducĕre;* les composés de *struĕre* en se francisant par *struire* renvoient à un type *strucere*, qui, par *struc're*, fait *struire*, comme *ducere*, *duc're*, a fait *duire; nocĕre* et *lucĕre*, d'où dérivent *nuire* et *luire*, étaient déjà devenus *nocĕre* et *lucĕre* dans le latin vulgaire. Le *c* latin est devenu *s* devant une voyelle et *i* devant une consonne (§§ 35 et 38 *c).* Tous ces verbes, sauf *nuire*, ont eu un prétérit fort en *s*, dérivation régulière du parfait latin: *luxi (luc-si), lui-s*; *duxit, dui-st*, etc. Le prétérit de *nuire* était *nui* = *nocui.*

a) Les verbes suivants en *indre* gardent leur radical intact et intercalent un *d* à l'infinitif.

Ceindre, étreindre avec les autres composés de *stringere : contraindre, astreindre, restreindre*, **feindre, peindre, teindre, oindre, poindre, plaindre, craindre, geindre,** et les composés **aveindre, atteindre, empreindre, épreindre, enfreindre** et **éteindre,** formés de verbes simples qui n'existent pas en français. Le radical a pour finale **gn** devant une voyelle et **n** devant une consonne. Il y a intercalation d'un **d** devant le *r* de l'infinitif et des temps qui en dérivent : *Plai***gn-**

ant. Je plains, etc., *nous plaignons*, etc. *Plains, plaignons, plaignez. Que je plaigne. Je plaignais. Je plaignis. Que je plaignisse. Plaint. Je plaindrai. Je plaindrais.* — Le verbe *poindre* a toutes ses formes ; mais quelques-unes sont peu usitées. Il est actif : *Quel taon vous point?* (La F.) *Oignez vilain, il vous poindra ; poignez vilain, il vous oindra,* et neutre : *Le poil commence à lui poindre au menton. Le jour poindra bientôt. Laissez former le corps jusqu'à ce que la raison commence à poindre* (J.-J. R.). *Je glissai bien vite dans les impressions plus intimes de la mémoire et du cœur ; elles me poignirent, et je ne pus les supporter.* (Lam.)

Tous ces verbes, à l'exception de *craindre, geindre, aveindre, empreindre* et *épreindre*, dérivent de verbes latins en *angĕre, ingĕre, ungĕre*, qui, après la chute à l'infinitif de la pénultième atone, ont pris un *d* euphonique (par ex. *cingĕre, cin're, cein-d-re); devant* les voyelles, le *g* s'est adouci en un *i* consonne qui en s'unissant au *n* l'a transformé en *n* mouillé. Ainsi la finale *gn (n* devant une consonne) représente *ng* latin. *Craindre* et *geindre* ont également *gn* pour finale du radical dans les temps du présent ; ils sont formés, avec l'intercalation d'un *d* euphonique, de *tremĕre* et *gemĕre*, qui donna aussi *gémir*, avec faute contre l'accent. *Aveindre, empreindre* et *épreindre* dérivent de *abemĕre, imprimĕre* et *exprimĕre.* Le prétérit était en *s*, d'après le latin : *join-s, join-sis, join-st,* etc. *=junxi*, etc. La forme faible actuelle est relativement récente.

5. Les verbes suivants, dont le radical a pour finale *i* ou *y*, ne rentrent dans aucune des catégories précédentes.

Braire. Ce verbe n'est usité, selon l'Académie, qu'au présent, à l'infinitif et aux deux futurs : *Les hommes faibles hurlent avec les loups, braient avec les ânes, et bêlent avec les moutons. Un âne chargé d'or ne laisse pas de braire.* On pourrait l'employer sans inconvénient aux autres temps : *il brayait, il a brait.*

Raire. Il a les formes suivantes : *Rayant. Je rais, tu rais, il rait, nous rayons, vous rayez, ils raient. Que je raie. Je rayais. Rait. Je rairai.* Mais il ne s'emploie guère, selon l'Académie, qu'au présent : *Les cerfs raient quand ils sont en rut. Les cerfs ont rait toute la nuit. La biche a la voix plus faible et plus courte, elle ne rait pas d'amour, mais de crainte* (Buff.).

Raire, pour *raïre,* est dérivé, d'après Diez, d'un type latin *ragire*, formé sur le modèle de *mugire, vagire.*

Bruire. *Bruire* n'est guère usité qu'au présent, à l'imparfait et à l'infinitif : *Le vent bruit. Les flots bruient. bruyaient horriblement. On entend bruire le tonnerre.* Le participe présent *bruyant* est toujours adjectif.

Si ce verbe vient de *rugire*, comme on l'admet généralement, il faut le considérer comme fourvoyé dans la conjugaison en *re.* C'est, en effet, à la conjugaison en *ir* que, comme l'ancien *muir* (mugire), il devrait appartenir, et il tend d'ailleurs à y passer, ainsi qu'on peut le voir dans les exemples suivants : *Tous, jusqu'aux insectes, bruissaient sous l'herbe* (Bern.). *Il n'y a pas une feuille qui frémisse, pas un insecte qui bruisse sous l'herbe immobile* (Ch. Nodier).

Tout cela a roulé en bruissant (Lam.). *Au milieu de toutes les idées contradictoires qui bruissent à la fois dans ce chaos* (V. Hugo). *Le Rhin bruissait dans l'ombre* (Id.).

Frire. Outre l'infinitif, ce verbe, dont la véritable finale *(y)* ne paraît jamais, n'est usité qu'aux formes suivantes : *Je fris, tu fris, il frit. Fris* (impératif). *Frit. Je frirai. Je frirais.* On supplée aux autres formes au moyen de *faire* suivi de *frire : Faites frire.*

Frire est formé régulièrement de *frigĕre.*

B. **Verbes irréguliers** en *re.*

1re CLASSE. — *Prétérit en* s.

§ 122

1. Ces verbes se subdivisent en deux catégories, selon que le participe est en *s* ou en *t.*

1. *Participe en* s.

2. Les verbes suivants ont une consonne radicale qui n'est pas élidée à l'infinitif et au S. du présent :

Mettre. La consonne radicale **tt** se simplifie en **t** au S. du présent *je met-s*, etc. (V. le tableau, § 120).

Mettre est formé de *mittĕre* et *je mis* de *mīsi.*

Prendre. La finale est **d** devant une consonne, *je pren***d**-*s*, et **n** devant une voyelle : *nous pre***n**-*ons ;* quand la syllabe finale est muette, le *n* se double pour rendre sonore le *e* du radical : *ils prennent.* (V. le tableau, § 120.)

Prendre dérive de *prendĕre*, contraction de *prehendĕre.* Le *e* nasal devient muet devant les flexions accentuées et sonore devant les flexions muettes : *je prends, nous prenons, que je prenne.* Le prétérit a eu deux formes, l'une dérivée du parfait classique *prendi* (prin, prindrent), l'autre (pris, presis, pristrent) d'une forme vulgaire, *presi*, qui a prévalu dans la langue moderne.

Querre. Ce verbe, qu'on trouve encore dans La Fontaine, a été remplacé à l'infinitif par *quérir ;* mais il sert encore à former les deux futurs (V. *quérir*). — Le composé *enquerre*, synonyme de *s'enquérir*, n'est plus usité que dans la locution *à enquerre*, pour avertir qu'un mot, un calcul, un fait a besoin d'être vérifié. On l'emploie aussi comme terme de blason.

Querre est formé régulièrement de *quærĕre.*

Ardre s'est conservé longtemps dans cette phrase populaire : *Le feu de Saint-Antoine vous arde.* On trouve encore le présent dans La Fontaine : *Haro ! la gorge m'ard.*

Ardre vient de *ardĕre*, qui, plus régulièrement, donna *ardoir.* L'ancienne langue avait le prétérit *ars, arst, arstrent*, dérivé de *arsi.* Le participe *ardentem* a donné *ardent*, qui est resté comme adjectif.

Semondre. La finale du radical est **n.** Il y a intercala-

tion d'un *d* aux temps du futur. L'Académie dit que ce verbe n'est usité qu'à l'infinitif: *semondre à des obsèques;* le fait est que la plupart des temps sont tombés en désuétude; cependant on peut employer le présent au singulier: *je semons, tu semons, il semont*, le futur *semondrai*, le conditionnel *semondrais*, et l'imparfait *je semonais* (Littré).

Ce verbe vient de *submonēre*, dans les textes latins du moyen âge, de *monĕre*, pour *monēre*. L'ancien participe *semons* a donné *semonce*.

3. Les verbes suivants ont pour finale du radical la consonne s, qui s'élide devant une autre consonne.

Circoncire. *Circoncisant. Je circoncis, nous circoncisons, vous circoncisez, ils circoncisent. Circoncis, circoncisons, circoncisez. Que je circoncisse. Je circoncirai. Je circoncirais.*

Occire est vieilli et n'est usité qu'à l'infinitif et au participe *occis*.

Circoncire et *occire* sont formés de *circumcidĕre, occidĕre*; la consonne radicale *s* représente le *d* latin, élidé à l'infinitif. L'ancienne langue conjuguait *occire (ocire)* comme *rire: ocions, ociois.*

Clore. Ce verbe a les formes suivantes: *Je clos, tu clos il clot. Clos. Que je close. Clos, close. Clore. Je clorai. Je clorais.* Le prétérit manque; le pluriel du présent *nous closons, vous closez, ils closent*, l'imparfait *je closais* et le participe présent *closant* sont inusités. — *Enclore* et *éclore* se conjuguent de même; mais *éclore* n'a pas d'impératif, parce qu'il ne s'emploie qu'aux troisièmes personnes: *Il a enclos ce bois dans son parc. Les œufs sont éclos ce matin. L'œuf éclora sous un rayon des cieux* (Bér.). — *Forclore* ne s'emploie qu'à l'infinitif et au participe: *Il s'est laissé forclore. Il a été forclos.*

Clore dérive de *claudere*, dont le *d* est devenu *s* devant les voyelles; le prétérit *clausi* se retrouve dans l'ancienne langue: *clos, closis, clost, clostrent.*

4. Les verbes suivants ont partout le même radical, dont la finale n'est pas une consonne, mais la voyelle radicale elle-même.

Rire. Le participe est *ri* sans *s*. (V. le tableau, § 120.)

Rire dérive de *ridēre*, devenu *ridĕre* dans le latin vulgaire; le *d* radical y est syncopé à toutes les formes; le prétérit *ris* reproduit le latin *rīsi*; le participe était autrefois *ris* de *risum*.

— **Clure** dans **conclure, exclure, inclure, perclure, reclure.** Les trois premiers verbes ont la conjugaison complète: *Concluant. Je conclus. Conclus, concluons, concluez. Que je conclue, que nous concluions. Je concluais, nous concluions*, etc. *Je conclus. Que je conclusse. Conclu, exclu*, sans le *s* qui est resté dans *inclus, perclus, reclus.* — *Perclure* n'est plus dans les dictionnaires; mais l'adjectif *perclus* permet de le faire rentrer sans peine

dans l'usage (Littré). — *Reclure* ne s'emploie qu'à l'infinitif, au participe et aux temps composés : *Il s'est reclus dans sa cellule.*

Conclure, exclure, inclure, etc., tous composés de l'inusité *clure* de *claudere* (*con-cludere,* etc.), ont, comme *rire*, perdu le *d* partout. Mais le prétérit, au lieu d'être en *i*, comme dans *rire*, est naturellement en *u*, puisque, dans les verbes forts, ce sont les personnes à flexion atone qui règlent les autres. *Je conclu-s, il conclu-st, ils conclu-srent,* provoquèrent l'élimination du *i* de *conclusis, conclusimes, conclusistes*, et, par suite, l'assimilation complète de ce prétérit, où *u* est radical, à ceux dans lesquels cette voyelle provient de la flexion *ui*.

Intrure. Ce verbe n'est usité qu'au participe et aux temps composés : *Que sera-ce de ceux qui se sont intrus dans le sanctuaire?* (Mass.)

Intrure dérive de *intrudĕre*, de *in*, dans, et *trudere*, pousser.

2. *Participe en* t.

5. Les verbes de cette catégorie sont : *dire, faire, confire* et *suffire*, dont la finale du radical *s* est élidée devant une consonne, *traire* et *raire*, dont le radical en *i* ou *y* reste partout intact.

Dire. Le radical est *dis-* avec *s* doux devant une voyelle, et *di-* devant une consonne. La 2. P. du présent est forte : *vous dites* (§ 107). — *Redire* fait de même *vous redites ;* mais dans le sens de blâmer, il ne s'emploie qu'à l'infinitif : *Il trouve à redire à tout ce qu'on fait.* — Les autres composés *contredire, dédire, interdire, médire, prédire*, sont réguliers : *vous prédisez, vous médisez*, etc. Mais on trouve aussi *vous dédites : Puisque je l'ai promis, ne m'en dédites pas* (Mol.). *C'est bon, vous savez votre rôle, vous ne vous dédites pas* (Muss.).

Maudire est un composé de *dire* qui a pour consonne radicale un s fort : *Maudissant. Je maudis, vous maudissez. Maudis, maudissons, maudissez. Que je maudisse. Je maudissais. Je maudis. Que je maudisse, qu'il maudît. Maudit. Je maudirai. Je maudirais.*

Dire dérive de *dicère*, dont le *d*, syncopé devant les consonnes, est représenté par la finale radicale *s* devant les voyelles ; dans l'ancienne langue et jusqu'au XVIIe siècle, ce *s* tombait devant les flexions en *e* muet : *ils dient, que je die.* Le participe *dit* est le latin *dictus.*

Faire. La finale du radical est un s faible, qui devient s fort au présent du subjonctif. Sauf à ce dernier temps, la voyelle radicale a se change en ai ; mais cette diphtongue est muette devant toute syllabe accentuée, et on la remplace même par un *e* muet aux deux futurs. Le radical a donc les formes *fais-, fai-, fass-* et *fe-*, outre *fi-*au prétérit : *Faisant. Je fais, tu fais, il fait ; nous faisons, vous faites, ils font* (§ 107). *Fais, faisons, faites. Je faisais. Que je fasse. Je fis. Que je fisse. Fait. Je ferai. Je ferais.* — Les composés français de *faire* se conjuguent de

même : *vous satisfaites*, *ils satisfont*, etc. C'est à tort qu'on range *forfaire* et *parfaire* parmi les verbes défectifs : *Un juge ne doit pas forfaire. Cela se parfera bientôt. Voilà donc qui est fait et parfait* (Sév.). — *Malfaire* et *méfaire* ne sont usités qu'à l'infinitif et au participe : *Il est enclin à malfaire. Il a malfait. Il ne faut ni méfaire ni médire. Il a méfait* (Littré).

Faire dérive de *facĕre*, dont le *c* est devenu *s* ou *ss* devant une voyelle. Le parfait latin *fēci*, *fecīsti*, *fēcit*, etc., a donné *fis*, *fesis*, *fit*, d'où le prétérit actuel. *Fait* est formé régulièrement de *factus*.

— **Fire** dans **confire** et **suffire.** Ces verbes ont un double radical, avec ou sans *s* : *Confis-ant. Je confis*, *vous confisez. Que je confise. Je confisais. Je confis. Que je confisse* (inusité). *Confit. Je confirai. Je confirais.* — *Suffire* a perdu le *t* du participe : *suffi.*

Confire (*conficĕre*) et *suffire* (*sufficĕre*) dérivent de composés de *facere*. Mais, comme en latin, ils se conjuguent partout régulièrement. Ils reprennent aux temps du présent le *c* (devenu *s*) tombé à l'infinitif.

Traire. La finale est **i** devant une consonne ou un *e* muet et **y** devant une voyelle accentuée ; le prétérit seul manque et on le remplace par *tirer le lait : Tray-ant. Je trais. nous trayons*, *ils traient. Trais*, *trayons*, *trayez. Que je traie*, *que nous trayions*, etc. *Je trayais*, *nous trayions. Trait. Je trairai. Je trairais.* — *Elle a soin de traire ses vaches et ses brebis* (Fén.). *Des villageoises trayaient des vaches* (Chat.). — Les composés *attraire*, *distraire*, *soustraire*, etc., se conjuguent de même. Quelques-uns sont défectifs : *portraire*, *rentraire* et *retraire* ne sont guère usités qu'à l'infinitif et au participe : *Il s'est fait portraire. Voilà une couleur bien rentraite. Il avait droit*, *comme parent*, *de retraire cet héritage. Les blés versés sont sujets à être retraits* (Ac.).

Traire vient du latin *trahĕre*, qui s'est changé de bonne heure en *tragĕre* (trag're, d'où traire). L'ancienne langue avait le prétérit *trais*, *traisis*, *traist*, etc. (= tráxi, traxísti, traxit).

Raire est défectif et ne survit plus que dans quelques proverbes et seulement à l'infinitif et au participe passé : *A barbe de fou*, *on apprend à raire. Ne se soucier ni des rais ni des tondus.* Le prétérit était *res*, *resis*, *rest ;* le participe, *res.* — De là, *rez-de-chaussée.*

Raire, raser, vient de *radĕre*, et ne doit pas être confondu avec le verbe régulier *raire.*

2e CLASSE. — *Prétérit en* us.

§ 123

1. Les verbes irréguliers en *re* de la seconde classe forment deux catégories distinctes : les verbes à radical réduit et les verbes à radical intact (§ 112).

1. *Verbes à radical réduit.*

2. Les verbes à *radical réduit* sont caractérisés aux temps du passé par la chute de la consonne finale et de la voyelle qui précède : **lis**-*ant*, *je* **l**-*us*, etc.

Ces verbes, à l'exception de *croire*, perdent également la consonne finale dans les autres temps devant toute terminaison consonne : *il tait* pour *taist*.

Quelques-uns intercalent en outre un *t* à l'infinitif et aux temps qui en dérivent : *croître* pour *crois*-**t**-*re*, *je croîtrai, je croîtrais.*

Croire. La finale du radical est **i** qui devient **y** devant une voyelle accentuée. (V. le tableau, § 120.)

Accroire et *mécroire* ne sont guère usités qu'à l'infinitif dans ces expressions : *Ce n'est pas à moi que vous en ferez accroire. Il est dangereux de croire et de mécroire.* — *Décroire* ne s'emploie plus qu'à la 1. S. du présent dans l'expression *je ne crois ni ne décrois.* — L'ancien verbe *recroire* a laissé le participe *recru*, employé comme adjectif dans le sens de *harassé : Il est si recru qu'il n'en peut plus* (Ac.).

Croire vient de *credĕre* par la chute du *d*, qui ne fut remplacé nulle part : de là *croire*, dont la diphtongue *oi*, mutation régulière du *ĕ* latin tonique, a été étendue à toutes les formes. Son prétérit était d'abord conforme à l'étymologie : *crei* de *crédivi** ; mais on lui imposa de bonne heure la flexion en *u*.

Boire. La voyelle radicale était originairement un **e**, qui s'est changé en **u** ou **oi**, selon que l'accent tonique repose sur la terminaison ou sur le radical ; la finale du radical est un **v**, qui ne paraît que devant les voyelles : *Bu***v**-*ant*. *Je b***oi***s, nous bu***v***ons, ils b***oi***vent. Bois, buvons, buvez. Que je boive, que nous buvions. Je buvais. Je bus. Que je busse. Bu. Je boirai. Je boirais.*

Déboire n'est plus usité que comme substantif : *Les plaisirs ont leurs déboires* (Ac.). — *Imboire* s'emploie surtout au participe : *On l'a imbu de ce principe. Il est imbu des idées modernes.*

Boire, autrefois *boivre*, puis *boire*, aussi *bevre*, dérive de *bibĕre ;* le prétérit *bus* était *bui* = *beus*, l'imparfait du subjonctif *beusse* et le participe *beut*, *beu*. C'est au XIIIe siècle qu'on voit paraître les formes où la voyelle radicale *i* est devenue *u* au lieu de *e* devant les flexions accentuées, comme dans *bevons*, *beuvons*, d'où *buvons* (cf. *eu* prononcé *u*). Le futur fut, dans le principe, régulièrement *bevrai*, le *i* radical y perdant l'accent ; mais l'analogie fit promptement rétablir à ce temps, comme au conditionnel, la forme de l'infinitif.

Lire. Le radical est double, *lis*- et *li*-. (V. le tableau, § 120.)

Lire est formé de *legĕre*, dont le *g* est représenté dans les temps du présent par la spirante *s ;* l'ancien prétérit *lis*, *lesis*, etc., de *légi*, a fait place à la forme plus moderne *lus*.

Taire a un double radical, *tais*- et *tai*-, et se conjugue comme *lire.*

Plaire se conjugue aussi comme *lire*, mais remplace la finale *s* par un accent circonflexe à la 3. S. du présent : *il plaît*.

Plaire et *taire* sont dérivés de *placēre* et *tacēre*, formes vulgaires de *placēre* et *tacēre*, qui ont aussi donné dans l'ancienne langue les verbes *plaisir* et *taisir*, plus fidèles à l'accent latin ; *plaisir* est resté comme substantif dans la langue actuelle, de même que *loisir* de *licēre*.

Connaître. La finale est un **s** fort. Il y a, à l'infinitif, intercalation d'un *t* entre *s* et *r*; en outre, l'accent circonflexe sur le *i* remplace devant le *t* le *s* final du radical : *connaître*, c'est-à-dire *connais*-**t**-*re, il connaît*. (V. le tableau, § 119).

Paître se conjugue comme *connaître*, mais le prétérit *je pus* n'existe plus et le participe n'est usité qu'en termes de fauconnerie : *un faucon qui a pu* (Ac.). Le composé *repaître* est complet et fait aux temps du passé : *je repus, que je repusse, repu*. *Forpaître* est un terme de chasse vieilli : *On dit que les biches forpaissent quand elles cherchent leur pâture dans des lieux éloignés de leur séjour ordinaire.*

Paraître se conjugue aussi comme *connaître*; mais il n'a pas de prétérit, il emprunte celui de *paroir*, dérivé de *parere*, dont il est l'inchoatif (v. § 126).

Connaitre, paitre et *paraître* dérivent de *cogniscere* * pour *cognoscĕre* (verbe composé de *cum*, avec, et *gnoscere*, connaître), *pascĕre*, forme du latin vulgaire pour *pasci*, et *parescĕre*, forme vulgaire pour *parēre*; la finale du radical est *ss* = *sc* latin, comme dans *naître*.

Croître. Ce verbe, dont la consonne radicale est aussi un **s** fort, se conjugue comme *connaître*, mais il prend un accent circonflexe au S. du présent et aux temps du passé pour le distinguer des formes homonymes de *croire* : *Croi***ss***-ant. Je croîs, tu croîs, il croît, nous croissons*, etc. *Croîs, croissons, croissez. Que je croisse. Je croissais. Je crûs. Que je crûsse. Crû, crue. La chanvre étant tout à fait crue.* (La F. 1, 8.)

Croître est formé de *crescĕre*, dont la finale *sc* est devenue en français *ss* dans es temps du présent.

Etre, c'est-à-dire *es*-**t**-*re*. Ce verbe, qui est dérivé de trois verbes latins différents, est un des plus irréguliers de la langue : *Etant. Je suis, tu es, il est, nous sommes, vous êtes, ils sont. Sois, soyons, soyez. Que je sois, il soit, nous soyons, ils soient. J'étais. Je fus. Que je fusse. Eté. Je serai. Je serais.* (V. § 127.)

En français, le verbe *être* est composé de trois verbes différents, savoir : 1° *fuo*, qui a donné le prétérit *fus* (fui) et l'imparfait du subjonctif *fusse* (fuissem) ; 2° *stare*, qui a donné le participe passé *esté, été* (status) ; 3° *esse*, qui a fourni tous les autres temps, et en particulier l'infinitif *être*, en vieux français *estre*, de *essĕre*, forme vulgaire pour *esse*, qui est devenue *es're*, puis *estre* ou *être*, par l'intercalation d'un *t* euphonique, comme dans *naitre, connaître, croître*. L'imparfait de l'indicatif ne vient point du latin, mais il a été formé directement sur *être*, comme *mettais* sur *mettre*. Enfin le futur *serai*, ancien français *esserai*, est composé comme les autres verbes avec l'auxiliaire *avoir*, et *esserai* représente *essere-habeo*.

2. *Verbes à radical intact.*

3. Les verbes à *radical intact* ne sont qu'au nombre de trois ou quatre : *moudre, soudre, vivre* et *courre*, dont les deux premiers intercalent un *d* aux temps du futur.

Moudre. La finale du radical est **l**, qui devient **u** devant une consonne, *moudre* pour *mol*-**d**-*re;* mais le radical *mol* est *moul* devant toute voyelle, et l'usage a conservé le *d* intercalaire de l'infinitif au S. du présent (1). (V. le tableau, § ~~118.~~) 120 Les composés *émoudre* et *rémoudre* ne sont pas défectifs.

Moudre, pour *moldre*, à l'origine *molre*, est formé régulièrement de *molĕre.*

Soudre, usité seulement dans les composés *absoudre, dissoudre* et *résoudre.* La finale est **lv** ou **l** au prétérit; devant une consonne, le *v* s'élide et le *l* se change en **u**; le *d* a été intercalé entre *l (u)* et *r* : *sol*-**d**-*re* : *Résolv-ant. Je résous, nous résolvons*, etc. *Résous, résolvons, résolvez. Que je résolve. Je résolvais. Je résolus. Que je résolusse. Résolu, e*, et *résous* (ce dernier participe n'a pas de féminin et ne s'emploie que dans le sens de changé en : *Le soleil a résous le brouillard en pluie). Je résoudrai. Je résoudrais.* — *Absoudre* et *dissoudre* n'ont pas de prétérit; leur participe est en *s : absous, dissous*, au féminin *absoute, dissoute;* les formes normales *absolu* et *dissolu* ne s'emploient plus que comme adjectifs.

Soudre n'est usité qu'à l'infinitif : *soudre un problème. Cette eau peut soudre l'or* (Descartes). Il est formé de *solvĕre* (sol're, soldre, soudre). Le prétérit était autrefois *sols, solsis, solst*, etc., qui suppose une forme populaire *solsi* au lieu de *solvi* ; la forme actuelle *solus* ne paraît pas remonter au delà du XIVe siècle. Les deux formes du participe sont également anciennes : *solu* (dans *résolu, dissolu, absolu)*, du classique *solūtum*, et *sous* = *sols* (dans *résous, dissous, absous)*, qui suppose une forme vulgaire *sólsum*, correspondant au parfait *solsi.*

Vivre. Ce verbe a un double radical, *viv*- aux temps des deux premières séries et *véc*- aux temps du passé : *Viv-ant. Je vis, nous vivons*, etc. *Vis, vivons, vivez. Que je vive. Je vivais. Je véc-us. Que je vécusse. Vécu. Je vivrai. Je vivrais.*

Vivre vient de *vivĕre, vixi*. Ce verbe avait en latin deux radicaux différents, *viv* et *vic*; le français les a conservés l'un et l'autre et a même attribué au dernier le *s* de *x*, qui, en latin, appartient à la flexion, d'où, par suite d'une métathèse que l'on trouve dans un certain nombre de mots (par ex. *lascus, lacsus = laxus, lâche)*, l'ancienne forme *vesquis* et la nouvelle *vescus, vécus,* qui n'est devenue d'un usage habituel que vers le XVIe siècle.

Courre. Ce verbe n'est plus usité que dans l'expression *courre le cerf*, mais il sert encore à former les futurs (V. *courir) : Ce sera à lui à courre et il courra.* (Sév.)

Courre est formé régulièrement de *currĕre.*

---

(1) Un grammairien français, Aubertin, ignorant que ce *d* est intercalaire, le conserve au subjonctif présent dans ces formes barbares : *que je moude, que tu moudes, qu'il moude !*

Article IX. — Verbes en OIR.

§ 124

1. La conjugaison en *oir* ne comprend que 17 verbes simples dont deux seulement ont pour caractéristique du prétérit la voyelle radicale **i**, tandis que tous les autres ont la flexion en **us**. Voici le tableau comparatif des formes de conjugaison de quelques-uns de ces verbes.

	Participe présent.		
Voy-ant.	Dev-ant.	Val-ant.	Voul-ant.
	Présent de l'indicatif.		
Je voi-s.	Je d*oi*-s.	Je va*u*-x.	Je v*eu*-x.
Tu voi-s.	Tu d*oi*-s.	Tu va*u*-x.	Tu v*eu*-x.
Il voi-t.	Il d*oi*-t.	Il va*u*-t.	Il v*eu*-t.
Nous voy-ons.	Nous dev-ons.	Nous val-ons.	Nous voul-ons.
Vous voy-ez.	Vous dev-ez.	Vous val-ez.	Vous voul-ez.
Ils voi-ent.	Ils d*oi*v-ent.	Ils val-ent.	Ils v*eu*l-ent.
	Impératif.		
Voi-s.	D*oi*-s.	Va*u*-x.	V*eu*ill-e.
Voy-ons.	Dev-ons.	Val-ons.	V*eu*ill-ons.
Voy-ez.	Dev-ez.	Val-ez.	V*eu*ill-ez.
	Présent du subjonctif.		
Je voi-e.	Je d*oi*v-e.	Je vaill-e.	Je v*eu*ill-e.
Tu voi-es.	Tu d*oi*v-es.	Tu vaill-es.	Tu v*eu*ill-es.
Il voi-e.	Il d*oi*v-e.	Il vaill-e.	Il v*eu*ill-e.
Nous voy-ions.	Nous dev-ions.	Nous val-ions.	Nous voul-ions.
Vous voy-iez.	Vous dev-iez.	Vous val-iez.	Vous voul-iez.
Ils voi-ent.	Ils d*oi*v-ent.	Ils vaill-ent.	Ils v*eu*ill-ent.
	Imparfait de l'indicatif.		
Je voy-ais.	Je dev-ais.	Je val-ais.	Je voul-ais.
Tu voy-ais.	Tu dev-ais.	Tu val-ais.	Tu voul-ais.
Il voy-ait.	Il dev-ait.	Il val-ait.	Il voul-ait.
Nous voy-ions.	Nous dev-ions.	Nous val-ions.	Nous voul-ions.
Vous voy-iez.	Vous dev-iez.	Vous val-iez.	Vous voul-iez.
Ils voy-aient.	Ils dev-aient.	Ils val-aient.	Ils voul-aient.
	Prétérit.		
Je vi-s.	Je d-us.	Je val-us.	Je voul-us.
Tu vi-s.	Tu d-us.	Tu val-us.	Tu voul-us.
Il vi-t.	Il d-ut.	Il val-ut.	Il voul-ut.
Nous vî-mes.	Nous d-ûmes.	Nous val-ûmes.	Nous voul-ûmes.
Vous vî-tes.	Vous d-ûtes.	Vous val-ûtes.	Vous voul-ûtes.
Ils vi-rent.	Ils d-urent.	Ils val-urent.	Ils voul-urent.
	Imparfait du subjonctif.		
Je vi-sse.	Je d-usse.	Je val-usse.	Je voul-usse.
Tu vi-sses.	Tu d-usses.	Tu val-usses.	Tu voul-usses.
Il vî-t.	Il d-ût.	Il val-ût.	Il voul-ût.
Nous vi-ssions.	Nous d-ussions.	Nous val-ussions.	Nous voul-ussions.
Vous vi-ssiez.	Vous d-ussiez.	Vous val-ussiez.	Vous voul-ussiez.
Ils vi-ssent.	Ils d-ussent.	Ils val-ussent.	Ils voul-ussent.
	Participe passé.		
V-u.	D-û.	Val-u.	Voul-u.
	Infinitif.		
V-oir.	Dev-oir.	Val-oir.	Voul-oir.
	Futur.		
Je verrai.	Je devrai.	Je vau*d*rai.	Je vou*d*rai.
	Conditionnel.		
Je verrais.	Je devrais.	Je vau*d*rais.	Je vou*d*rais.

La conjugaison en *oir* vient de la IIe conjugaison latine en *ēre*, par le changement régulier de *ē* en *oi* (comme dans *soie* de *seta*); elle comprend en outre quelques verbes de la IIIe en *ĕre*. « Les verbes en *oir* sont, de tous les verbes français, ceux qui ont la physionomie la plus archaïque. Ce sont ceux qui ont conservé le plus fidèlement la forme sous laquelle ils se dégagèrent, et à la constitution desquels l'analogie a le moins travaillé. A peine s'il en est trois dans le nombre qu'on puisse ranger sous une même loi. Aussi leur conjugaison répond-elle moins encore que celle des verbes en *re* à l'idée que nous nous faisons aujourd'hui d'une conjugaison régulière. C'est, pour ce motif peut-être, celle qui a fait les pertes les plus nombreuses ; elle ne compte plus que dix-sept verbes simples dont la moitié au moins sont défectifs ou surannés en partie. »

Ire CLASSE. — *Prétérit en* s.

§ 125

Cette *première classe* ne comprend que les deux verbes *seoir* et *voir*.

Ces verbes ont la même voyelle radicale **e**, qui devient *i* au prétérit, mais ils diffèrent au participe, le premier le formant en *s* et le second en *u*.

Seoir, usité surtout dans ses composés *asseoir*, *surseoir*. Dans *asseoir*, la voyelle radicale **e** se diphtongue en **ie** au S. du présent et aux deux futurs et partout ailleurs en **ey**. Le S. du présent a conservé sans nécessité un *d* étymologique : *Asseyant. J'assieds, il assied*, *nous asseyons*, *ils asseyent. Assieds*, *asseyons*, *asseyez. Que j'asseye*, *que nous asseyions*. etc. *J'asseyais*, *nous asseyions*, etc. *J'assis. Que j'assisse. Assis. J'assiérai* ou *j'asseyerai. J'assiérais* ou *j'asseyerais.* On peut aussi remplacer *y* par *i* devant un *e* muet, conformément à la règle générale : *que j'asseie*, *j'asseierai*, etc.

Seoir, être assis, n'est plus guère en usage qu'à l'infinitif, au présent de l'indicatif : *je sieds*, *tu sieds*, *il sied*, *nous seyons*, *vous seyez*, *ils seient*, et aux deux participes *séant* et *sis* (en style de pratique) : *la cour d'appel séant à...*, *une maison sise à...* Il s'employait aussi autrefois comme verbe réfléchi, *se seoir;* mais il a également vieilli : on dit *s'asseoir*. Quelquefois on dit encore, en poésie et dans le langage familier, *sieds-toi. Salut*, *vois*, *l'on t'apporte et la table et le pain : Sieds-toi.* (A. Chén.)

Seoir se dit encore dans le sens d'être convenable, mais ne s'emploie que dans quelques temps et toujours à la 3e personne ; la voyelle radicale **e** se diphtongue en **ie** dans toutes les formes accentuées ainsi qu'aux deux futurs : *Seyant* et *séant* (cette seconde forme est adjectif : *Cette parure n'est pas séante à son âge). Il sied*, *ils siéent. Qu'il siée*, *qu'ils siéent. Il seyait*, *ils seyaient. Il siéra*, *ils siéront. Il siérait*, *ils siéraient.* — *Messeoir* s'emploie aux mêmes temps que *seoir : Cette couleur messied à votre âge.* (Ac.) *Posture messéante.* (Id.)

Dans *surseoir*, le **e** devient **oi** dans les temps du présent : *Sursoyant. Je sursois, nous sursoyons, ils sursoient. Sursois, sursoyons, sursoyez. Que je sursoie, nous sursoyions*, etc. *Je sursoyais, nous sursoyions. Je sursis. Que je sursisse. Sursis. Je surseoirai. Je surseoirais.* Les autres temps ne sont point en usage.

Asseoir se conjugue quelquefois de cette même manière : *J'assois. Assois, assoyons, assoyez. Que j'assoie, nous assoyions*, etc. *J'assoyais*, etc; mais aux futurs, *j'assoirai*, *j'assoirais*, sans *e*. *Il s'assoit à l'écart, les yeux sur l'horizon* (Muss.)

Seoir est formé régulièrement de *sedēre;* les trois formes que prend la voyelle radicale *e* sont des différences dialectales de la langue d'oïl.

Voir (autrefois *veoir*). La voyelle radicale est un **e** qui est élidé à l'infinitif, mais reparaît aux futurs et devient **oi** ou **oy** dans tous les temps du présent. (V. le tableau, § 124.) — Les composés de *voir* gardent aux deux futurs le *oi* de l'infinitif : *je pourvoirai, je prévoirai. Pourvoir* fait en outre *us* au prétérit : *je pourvus. Dépourvoir* n'est guère usité qu'à l'infinitif, au participe et aux temps composés : *Il ne faut pas dépourvoir de munitions une place de guerre. Il s'est dépourvu de tout pour élever ses enfants.*

Voir vient normalement de *vidēre.* La forme ancienne et complète est *veoir*, qui explique le futur *verrai*, dont le *r* s'est redoublé pour rendre sonore le *e* du radical, comme dans *enverrai.* La voyelle radicale de *voir*, comme celle de *choir*, se change en *oi* à toutes les formes des temps du présent, même devant les terminaisons accentuées *(voyons* pour *veons*, etc.) Le prétérit, régulièrement dérivé de *vidi*, dont le *d* tomba, fut *vi*, *ve-is*, *vit*, *ve-imes*, *ve-istes*, *virent*, d'où, par contraction, les formes actuelles. A côté du participe *véu* ou *vu*, l'ancienne langue en avait un autre *vis*, régulièrement dérivé de *visus*, et fort usité dans la locution *ce m'est vis.*

IIe CLASSE. — *Prétérit en* us.

§ 126

1. Les verbes irréguliers en *oir* de la seconde classe forment, comme ceux en *re*, deux catégories, selon que leur radical est réduit ou reste intact.

1. *Verbes à radical réduit.*

2. Les verbes à radical *réduit* sont les plus nombreux; sauf *choir*, ils ont tous pour finale un **v**, qui s'élide devant une consonne au S. du présent, par ex. *il pleut ;* mais, aux deux futurs, le *v* subsiste, et *pleuvoir* fait *il pleuvra*, comme *suivre*, *je suivrai*, ou il se change en *u* dans *j'aurai*, *je saurai*, ou bien il s'assimile au *r* dans *je pourrai.*

La plupart de ces verbes subissent une transformation de la voyelle radicale quand elle a l'accent tonique.

Avoir. La voyelle radicale devient **ai** à la 1. S. du présent, au participe présent et au présent du subjonctif et **e** muet aux temps du passé. L'impératif est tiré du subjonctif : *Ayant. J'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont. Aie, ayons, ayez. Que j'aie, il ait, nous ayons, ils aient. J'avais. J'eus. Que j'eusse. Eu. J'aurai. J'aurais.* (V. le § 127.) — *Ravoir* n'est usité qu'aux temps du futur : *Je veux ravoir mon livre. Ramentevoir* (formé de *re (r), à, ment*, esprit, et *avoir)* a toutes ses formes, mais il est vieilli : *Ne ramentevons rien.* (Mol.) *Je vous ramentevrai qu'un jour...* (Volt.)

Avoir vient de *habēre.* Le *e* (= i) de *habeo* fut attiré par le *a* radical et le diphtongua en *ai.* Le *b*, conservé sous forme de *v*, à l'imparfait et à la 1. et 2. P. du présent, comme à l'infinitif, est tombé partout ailleurs. Un *i* consonne *(y)* a pris sa place au participe présent *(ayant)*. Le subjonctif présent *(aie, ayons)* reproduit exactement *habeam*, sauf le *b* disparu ; la 3. S. perdit de très bonne heure le *e* flexionnel (= *a)* que les deux autres personnes ont conservé. *Ont* est le latin *ha bent*, où le *o* = *au* = *ab*. Toute trace du radical de ce verbe a disparu dans les temps du passé, du moins dans la prononciation, car l'orthographe représente encore aux yeux le *e* (= *a* latin, *eus* de *habui)*, qui n'existe pas ailleurs (par ex. *seü, su)*. Le participe *eu* est le latin *habūtus* pour *habitus.*

Savoir. Ce verbe a, outre *sav-*, un radical particulier *sach-* pour le participe présent, le présent du subjonctif et l'impératif. La voyelle radicale **a** se diphtongue en **ai** au S. du présent : *Sa***ch**-ant *(savant* est devenu adjectif). *Je sais, tu sais, il sait, nous sa***v**-*ons. vous savez, ils savent. Sache, sachons, sachez. Que je sache, que nous sachions, que vous sachiez*, etc. *Je savais. Je sus. Su. Que je susse. Je saurai. Je saurais.* — *Assavoir* est un ancien verbe usité dans la locution : *faire assavoir*, que l'on écrit maintenant *faire à savoir.*

Savoir est dérivé de *sapere* par le changement de *sapĕre* en *sapēre* (sapire, savire, savoir). Le *i* de *sapio* s'unit, comme le *e* de *habeo*, au *a* radical pour le diphtonguer en *ai*, forme qui s'est étendue par analogie aux deux autres personnes du singulier. Le subjonctif *sapiam* a donné *sache* par le changement régulier de *pia* en *ch (sapiam, sapjem,* sache). L'impératif est tiré du présent du subjonctif, mais sans le *i* de la 1. et 2. P. Le prétérit, formé de *sapui*, était *seu, se-üs, seut, se-ümes, se-üstes, seurent*, d'où, par contraction, les formes actuelles.

Choir (autrefois *cheoir)*. usité surtout dans les composés *déchoir, échoir*, etc. La voyelle radicale est **e**, qui est supprimée à l'infinitif, mais reparaît aux futurs et se change en **oi** dans les temps du présent, même devant les flexions accentuées.

Le simple *choir* s'emploie encore à l'infinitif : *Prenez garde de choir*, au S. du présent : *je chois, tu chois, il choit*, au participe *chu, chue*, il se conjugue avec *être : ils sont chus ;* les autres temps et les autres personnes ne sont pas usités; cependant Bossuet a dit : *il chut*, et on pourrait se servir de ce temps; on pourrait aussi employer le futur : *je cherrai* ou *je choirai : La chevillette cherra.* (Perrault.)

Déchoir n'a pas de participe présent : *Je déchois, nous déchoyons*, etc. *Déchois, déchoyons, déchoyez. Que je déchoie, que nous déchoyions*, etc. *Je déchoyais, nous déchoyions*, etc. *Je déchus. Que je déchusse. Déchu. Je décherrai. Je décherrais.* Ce verbe est d'un usage plus fréquent dans les temps composés.

Echoir se conjugue de même; il a le participe présent *échéant*, mais il n'est guère usité qu'à la 3e personne : *Il échoit*, que quelquefois on prononce et on écrit *il échet, ils échoient. Qu'il échoie. Il échoyait. Il échut. Qu'il échût. Echu. Echerra. Echerrait.* Le participe présent est surtout employé dans cette locution : *le cas échéant*, et le participe passé dans celles-ci : *Le terme est échu, payer le terme échu.*

Choir est formé de *cadĕre*, moyennant la chute complète du *d* et le déplacement de l'accent. La forme complète de l'infinitif est *cheoir* (cf. *seoir, veoir*), d'où le *e* = *a* aux futurs ; *cherrai, cherrais* (cf. *verrai*). — Ces verbes ont deux prétérits, renvoyant l'un à *cádui**, l'autre à *cadivi*, formes que le latin vulgaire avait dû substituer à *cecidi*. Le second fut, dans le principe, le plus usité : *chaï* et *cheï, cheïrent*, etc. Le premier, qui seul a survécu, ne devint guère prépondérant qu'au XVe siècle : *cheu, cheüs, cheut*, etc. Le participe passé *chu*, anciennement *cheü*, conserve au féminin le *t* étymologique dans *chape-chute*.

Devoir. La voyelle radicale **e** se change en **oi** quand l'accent est sur le radical : *je dois*. Le participe passé *dû* prend un accent circonflexe pour le distinguer de *du* = de le ; mais le féminin est *due*. (V. le tableau, § 124, et le § 112.)

Ce verbe est formé régulièrement de *debēre*.

— **Cevoir,** forme supposée qu'on trouve dans les composés *concevoir, décevoir, percevoir, apercevoir, recevoir*. Ces verbes ont la même voyelle radicale que *devoir* et se conjuguent absolument de même ; la consonne *c* devient *ç* devant *o* et *u* : *je reçois, je reçus*, etc.

Les verbes *recevoir*, etc., ont été formés directement du latin par le changement de *recipĕre* en *recipēre* (§ 105). Le simple *capere* nous reste peut-être dans *chevir*, cf. le prov. *cabir*.

Mouvoir. La voyelle radicale **ou** devient **eu** quand elle est accentuée : *Mouvant. Je meus, nous mouvons, ils meuvent. Meus, mouvons, mouvez. Que je meuve, que nous mouvions*, etc. *Je mouvais. Je mus. Que je musse. Mû, mue. Je mouvrai. Je mouvrais.* — *Promouvoir* n'est usité qu'à l'infinitif, au prétérit, à l'imparfait du subjonctif et au participe *promu* dans les temps composés : *On l'a promu à l'épiscopat. Cet ecclésiastique méritait que le pape le promût à la dignité de cardinal.* (Ac.) — *Démouvoir*, terme de pratique, ne s'emploie plus qu'à l'infinitif : *Rien n'a pu le démouvoir de cette prétention.*

Mouvoir vient de *movēre*. Le prétérit fut d'abord *mui, moüs, mut, moümes, moustes, murent* ; le *o* des formes faibles se changea de bonne heure en *e*, d'où les formes actuelles. Pareillement au participe : *moü, meü, meu, mû*.

Pouvoir. La voyelle **ou** devient aussi **eu** quand elle est accentuée. Ce verbe a, outre *pouv-*, un second radical *puis-*, qui sert à la 1. S. du présent de l'indicatif, au présent du subjonctif et au participe présent : *Pouvant* et *puissant*, qui est devenu adjectif : *Je peux* et *je puis* (cette dernière forme est la seule usitée à l'interrogatif : *puis-je?*), *tu peux*, *il peut*, *nous pouvons*, *vous pouvez*, *ils peuvent*. *Que je puisse*. *Je pouvais*. *Je pus*. *Que je pusse*. *Pu*. *Je pourrai*. *Je pourrais*. L'impératif est inusité.

Pouvoir, à l'origine *podir*, puis *povir*, *povoir*, est formé de *potēre* pour *posse*, forme vulgaire faite sur *potui*, comme *volēre* sur *volui*. Le prétérit était : *poi*, *poüs*, *pout*, *poümes*, *poüstes*, *porent*. Le *e* prit ensuite la place de *o*, *peu*, *peüs*, etc., d'où les formes actuelles.

Pleuvoir. Comme *mouvoir*, *devoir* et *cevoir*, ce verbe garde sa finale *v* aux deux futurs : *Il pleut*. *Qu'il pleuve*. *Il pleuvait*. *Il plut*. *Qu'il plût*. *Plu*, usité seulement dans les temps composés. *Il pleuvra*. *Il pleuvrait*.

Pleuvoir est dérivé de *pluere* par le changement de *pluĕre* en *pluēre* et l'intercalation d'un *v* euphonique, qui est devenu partie intégrante du radical (*plŏvēre*). La diphtongaison, régulière à l'indicatif et au subjonctif (*pleut*, *pleuve*), a été étendue abusivement à l'infinitif et à toutes les formes faibles des temps du présent, qui d'abord ne la souffraient pas (*pleuvait*, *pleuvant*).

2. *Verbes à radical intact.*

3. Les verbes en *oir* à radical intact ont pour consonne radicale un **l** ou **ll** qui se change en **u** (*falloir*, *il fa*u*t*; *valoir*, *il va*u*t*) ou s'élide devant les consonnes (*vouloir*, *il veut*). Elle se mouille au présent du subjonctif : *qu'il faille*, *chaille*, *vaille*, *veuille*, *deuille*; à la 1. et 2. P. le *l* est mouillé par le *i* de la terminaison : *que nous valions*, *que vous vouliez*. Il y a intercalation d'un *d* aux deux futurs.

Falloir. *Il faut*. *Qu'il faille*. *Il fallait*. *Il fallut*. *Qu'il fallût*. *Fallu*, dans les temps composés. *Il faudra*. *Il faudrait*. Molière a employé le participe présent *fallant*.

Falloir vient de *fallĕre*, qui a aussi donné *faillir* avec la même faute contre l'accent (*fallēre* au lieu de *fallĕre*). Les anciennes formes du prétérit étaient dérivées de *fallivi** et de *falsi** pour *fefelli*; les premières sont restées à *faillir*.

Chaloir n'est usité, selon l'Académie, qu'à la 3. S. du présent dans l'expression suivante : *Il ne m'en chaut*, il ne m'importe. *Que le cocher arrive en haut ou roule en bas, point ne m'en chaut*. (Chat.) Cependant on pourrait étendre cet emploi au futur *il chaudra*, au conditionnel *il chaudrait*, à l'infinitif *il ne peut chaloir*, et au présent du subjonctif *qu'il chaille* (Littré). *J'en suis d'avis, non pourtant qu'il m'en chaille* (La F.).

Chaloir vient du latin *calēre*. Il avait tous ses temps dans l'ancienne langue. Le prétérit était *chalut* de *caluit*.

Valoir. Ce verbe est complet : *je vaux*, *tu vaux*, *il vaut*, etc. ; mais l'impératif est peu usité. (V. le tableau, § 124.) — Le composé *prévaloir* fait au présent du subjonctif *que je prévale*.

Valoir est formé régulièrement de *valēre*.

Vouloir. La voyelle **ou** devient **eu** quand elle est accentuée : *je veux*, *que je veuille*, etc. Mais cette modification a été induement étendue aux formes faibles de l'impératif : *veuillons*, *veuillez*, au lieu de *voulions*, *vouliez*, qui sont les formes correspondantes du présent du subjonctif. Au lieu de *veuillez*, on dit aussi à l'impératif *voulez*, surtout avec la négation : *Ne m'en voulez pas*. [1]. (V. le tableau, § 124.)

Vouloir vient de *volēre*, forme vulgaire faite sur *volire*, pour *velle*. *Vouloir* a eu trois prétérits différents. Celui qui est aujourd'hui le seul usité, *voulus*, date du XIVe siècle. Les deux autres étaient forts et dérivaient l'un de *vólui*, régulièrement accentué et perdant le *u* comme *tenui* : *vol*, *volt* ou *vout*, *volimes*, *volrent* ou *voldrent*, l'autre de la forme populaire *volsi** : *vols* ou *vous*, *volsis* ou *voussis*, *volst* ou *voust*, *volsimes*, *volsistes*, *volstrent* ou *voustrent*. Les formes en *s* ont duré presqu'au XVIe siècle.

Douloir (se) ne s'emploie guère qu'à l'infinitif, ainsi que le composé *condouloir* (se) : *On l'entendit se douloir d'une façon lamentable* (Littré). *Se condouloir vers quelqu'un* (Ac.).

Douloir vient de dolēre. *Douloir* changeait, comme *vouloir*, sa voyelle radicale *ou* en *eu* quand elle était accentuée : *Femme se plaint*, *femme se deult*, ancien proverbe signifiant : femme larmoie et rit quand elle veut. Le prétérit était *dolui*, *dolut*, etc.

Souloir ne se dit plus guère qu'à l'imparfait : *Il soulait dire. Il soulait faire* (Ac.).

Souloir est dérivé normalement de *solēre*. *Souloir* est une des plus grandes pertes que la langue ait faites : car combien *avoir coutume*, dont on est obligé de se servir, est lourd et incommode (Littré).

Paroir, dans les composés *apparoir* et *comparoir*, qui ne sont guère usités que comme termes de pratique dans ces phrases : *de là il appert que...* ; *être assigné à comparoir*, *recevoir une assignation à comparoir*.

Paroir est formé régulièrement de *parēre*. Il se conjuguait ainsi : *Parant*, paraissant, *il pert*, il paraît, *il paroit*, il paraissait, *il parra*, il paraîtra, etc.

---

(1) Selon Littré, « c'est un barbarisme assez récent et désormais autorisé par l'usage que de dire *voulions*, *vouliez* au présent du subjonctif, mais c'est un meilleur usage de dire *veuillions*, *veuilliez*. » C'est une erreur, car la voyelle radicale *ou* de *vouloir* doit rester intacte quand elle n'est pas accentuée : *nous voulons*, *je voulais*, *je voulus*, etc. Les formes *voulions*, *vouliez*, sont donc les seules correctes ; les autres ne le sont pas, parce qu'elles pèchent contre le principe même de l'accentuation.

Article X. — Tableaux des conjugaisons.

Conjugaison des auxiliaires AVOIR et ÊTRE.

§ 127

Indic. *Présent.*	*Parfait.*
J' ai	J' ai eu.
Tu as	Tu as eu.
Il a	Il a eu.
Nous avons	Nous avons eu.
Vous avez	Vous avez eu.
Ils ont	Ils ont eu.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
J' avais	J' avais eu.
Tu avais	Tu avais eu.
Il avait	Il avait eu.
Nous avions	Nous avions eu.
Vous aviez	Vous aviez eu.
Ils avaient	Ils avaient eu.
Prétérit.	*Prétérit antérieur.*
J' eus	J' eus eu.
Tu eus	Tu eus eu.
Il eut	Il eut eu.
Nous eûmes	Nous eûmes eu.
Vous eûtes	Vous eûtes eu.
Ils eurent	Ils eurent eu.
Futur.	*Futur parfait.*
J' aurai	J' aurai eu.
Tu auras	Tu auras eu.
Il aura	Il aura eu.
Nous aurons	Nous aurons eu.
Vous aurez	Vous aurez eu.
Ils auront	Ils auront eu.
Conditionnel.	*Condit. passé.*
J' aurais	J' aurais eu.
Tu aurais	Tu aurais eu.
Il aurait	Il aurait eu.
Nous aurions	Nous aurions eu.
Vous auriez	Vous auriez eu.
Ils auraient	Ils auraient eu.
Impératif. *Prés.*	*Parfait.*
Aie	Aie eu.
Ayons	Ayons eu.
Ayez	Ayez eu.
Subjonctif. *Prés.*	*Parfait.*
J' aie	J' aie eu.
Tu aies	Tu aies eu.
Il ait	Il ait eu.
Nous ayons	Nous ayons eu.
Vous ayez	Vous ayez eu.
Ils aient	Ils aient eu.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
J' eusse	J' eusse eu.
Tu eusses	Tu eusses eu.
Il eût	Il eût eu.
Nous eussions	Nous eussions eu.
Vous eussiez	Vous eussiez eu.
Ils eussent	Ils eussent eu.
Infinitif. *Prés.*	*Parfait.*
Avoir	Avoir eu.
Participe. *Prés.*	*Parfait.*
Ayant	Ayant eu.

Indic. *Présent.*	*Parfait.*
Je suis	J' ai été.
Tu es	Tu as été.
Il est	Il a été.
Nous sommes	Nous avons été.
Vous êtes	Vous avez été.
Ils sont	Ils ont été.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
J' étais	J' avais été.
Tu étais	Tu avais été.
Il était	Il avait été.
Nous étions	Nous avions été.
Vous étiez	Vous aviez été.
Ils étaient.	Ils avaient été.
Prétérit.	*Prétérit antérieur.*
Je fus	J' eus été.
Tu fus	Tu eus été.
Il fut	Il eut été.
Nous fûmes	Nous eûmes été.
Vous fûtes	Vous eûtes été.
Ils furent	Ils eurent été.
Futur.	*Futur parfait.*
Je serai	J' aurai été.
Tu seras	Tu auras été.
Il sera	Il aura été.
Nous serons	Nous aurons été.
Vous serez	Vous aurez été.
Ils seront	Ils auront été.
Conditionnel.	*Condit. passé.*
Je serais	J' aurais été.
Tu serais	Tu aurais été.
Il serait	Il aurait été.
Nous serions	Nous aurions été.
Vous seriez	Vous auriez été.
Ils seraient	Ils auraient été.
Impératif. *Prés.*	*Parfait.*
Sois	Aie été.
Soyons	Ayons été.
Soyez	Ayez été.
Subjonctif. *Prés.*	*Parfait.*
Je sois	J' aie été.
Tu sois	Tu aies été.
Il soit	Il ait été.
Nous soyons	Nous ayons été.
Vous soyez	Vous ayez été.
Ils soient	Ils aient été.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je fusse	J' eusse été.
Tu fusses	Tu eusses été.
Il fût	Il eût été.
Nous fussions	Nous eussions été.
Vous fussiez	Vous eussiez été.
Ils fussent	Ils eussent été.
Infinitif. *Prés.*	*Parfait.*
Etre	Avoir été.
Participe. *Prés.*	*Parfait.*
Etant	Ayant été.

Conjugaison des verbes actifs et passifs.

§ 128

Verbe actif (auxiliaire AVOIR.)

Indicatif.

Présent.	*Parfait.*
J' aime.	J' ai aimé.
Tu aimes.	Tu as aimé.
Il aime.	Il a aimé.
Nous aimons.	Nous avons aimé.
Vous aimez.	Vous avez aimé.
Ils aiment.	Ils ont aimé.

Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
J' aimais.	J' avais aimé.
Tu aimais.	Tu avais aimé.
Il aimait.	Il avait aimé.
Nous aimions.	Nous avions aimé.
Vous aimiez.	Vous aviez aimé.
Ils aimaient.	Ils avaient aimé.

Prétérit.	*Prétérit antérieur.*
J' aimai.	J' eus aimé.
Tu aimas.	Tu eus aimé.
Il aima.	Il eut aimé.
Nous aimâmes.	Nous eûmes aimé.
Vous aimâtes.	Vous eûtes aimé.
Ils aimèrent.	Ils eurent aimé.

Futur.	*Futur parfait.*
J' aimerai.	J' aurai aimé.
Tu aimeras.	Tu auras aimé.
Il aimera.	Il aura aimé.
Nous aimerons.	Nous aurons aimé.
Vous aimerez.	Vous aurez aimé.
Ils aimeront.	Ils auront aimé.

Conditionnel.	*Conditionnel passé.*
J' aimerais.	J' aurais aimé.
Tu aimerais.	Tu aurais aimé.
Il aimerait.	Il aurait aimé.
Nous aimerions.	Nous aurions aimé.
Vous aimeriez.	Vous auriez aimé.
Ils aimeraient.	Ils auraient aimé.

Impératif.

Présent.	*Parfait.*
Aime.	Aie aimé.
Aimons.	Ayons aimé.
Aimez.	Ayez aimé.

Subjonctif.

Présent.	*Parfait.*
J' aime.	J' aie aimé.
Tu aimes.	Tu aies aimé.
Il aime.	Il ait aimé.
Nous aimions.	Nous ayons aimé.
Vous aimiez.	Vous ayez aimé.
Ils aiment.	Ils aient aimé.

Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
J' aimasse.	J' eusse aimé.
Tu aimasses.	Tu eusses aimé.
Il aimât.	Il eût aimé.
Nous aimassions.	Nous eussions aimé.
Vous aimassiez.	Vous eussiez aimé.
Ils aimassent.	Ils eussent aimé.

Infinitif.

Présent.	*Parfait.*
Aimer.	Avoir aimé.

Participe.

Présent	*Parfait.*
Aimant.	Ayant aimé.

Verbe passif (auxiliaire ÊTRE).

Indicatif.

Présent.	*Parfait.*
Je suis aimé.	J' ai été aimé.
Tu es aimé.	Tu as été aimé.
Il est aimé.	Il a été aimé.
Nous sommes aimés.	Nous avons été aimés.
Vous êtes aimés.	Vous avez été aimés.
Ils sont aimés.	Ils ont été aimés.

Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
J' étais aimé.	J' avais été aimé.
Tu étais aimé.	Tu avais été aimé.
Il était aimé.	Il avait été aimé.
Nous étions aimés.	Nous avions été aimés.
Vous étiez aimés.	Vous aviez été aimés.
Ils étaient aimés.	Ils avaient été aimés.

Prétérit.	*Prétérit antérieur.*
Je fus aimé.	J' eus été aimé.
Tu fus aimé.	Tu eus été aimé.
Il fut aimé.	Il eut été aimé.
Nous fûmes aimés.	Nous eûmes été aimés.
Vous fûtes aimés.	Vous eûtes été aimés.
Ils furent aimés.	Ils eurent été aimés.

Futur.	*Futur parfait.*
Je serai aimé.	J' aurai été aimé.
Tu seras aimé	Tu auras été aimé.
Il sera aimé.	Il aura été aimé.
Nous serons aimés.	Nous aurons été aimés.
Vous serez aimés.	Vous aurez été aimés.
Ils seront aimés.	Ils auront été aimés.

Conditionnel.	*Conditionnel passé.*
Je serais aimé.	J' aurais été aimé.
Tu serais aimé.	Tu aurais été aimé.
Il serait aimé.	Il aurait été aimé.
Nous serions aimés.	Nous aurions été aimés.
Vous seriez aimés.	Vous auriez été aimés.
Ils seraient aimés.	Ils auraient été aimés.

Impératif.

Présent.	*Parfait.*
Sois aimé.	Aie été aimé.
Soyons aimés.	Ayons été aimés.
Soyez aimés.	Ayez été aimés.

Subjonctif.

Présent.	*Parfait.*
Je sois aimé.	J' aie été aimé.
Tu sois aimé.	Tu aies été aimé.
Il soit aimé.	Il ait été aimé.
Nous soyons aimés.	Nous ayons été aimés.
Vous soyez aimés.	Vous ayez été aimés.
Ils soient aimés.	Ils aient été aimés.

Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je fusse aimé.	J' eusse été aimé.
Tu fusses aimé.	Tu eusses été aimé.
Il fût aimé.	Il eût été aimé.
Nous fussions aimés.	Nous eussions été aimés.
Vous fussiez aimés.	Vous eussiez été aimés.
Ils fussent aimés.	Ils eussent été aimés.

Infinitif.

Présent.	*Parfait.*
Etre aimé.	Avoir été aimé.

Participe.

Présent.	*Parfait.*
Etant aimé.	Ayant été aimé.

Passé.

Aimé, aimée.

Conjugaison des verbes neutres (auxiliaire ÊTRE).

§ 129

a) Forme active.

INDICATIF.

Présent.	*Parfait.*
Je tombe.	Je suis tombé.
Tu tombes.	Tu es tombé.
Il tombe.	Il est tombé.
Nous tombons.	Nous sommes tombés.
Vous tombez.	Vous êtes tombés.
Ils tombent.	Ils sont tombés.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je tombais.	J' étais tombé.
Tu tombais.	Tu étais tombé.
Il tombait.	Il était tombé.
Nous tombions.	Nous étions tombés.
Vous tombiez.	Vous étiez tombés.
Ils tombaient.	Ils étaient tombés.
Prétérit.	*Prétérit antérieur.*
Je tombai.	Je fus tombé.
Tu tombas.	Tu fus tombé.
Il tomba.	Il fut tombé.
Nous tombâmes.	Nous fûmes tombés.
Vous tombâtes.	Vous fûtes tombés.
Ils tombèrent.	Ils furent tombés.
Futur.	*Futur parfait.*
Je tomberai.	Je serai tombé.
Tu tomberas.	Tu seras tombé.
Il tombera.	Il sera tombé.
Nous tomberons.	Nous serons tombés.
Vous tomberez.	Vous serez tombés.
Ils tomberont.	Ils seront tombés.
Conditionnel.	*Conditionnel passé.*
Je tomberais.	Je serais tombé.
Tu tomberais.	Tu serais tombé.
Il tomberait.	Il serait tombé.
Nous tomberions.	Nous serions tombés.
Vous tomberiez.	Vous seriez tombés.
Ils tomberaient.	Ils seraient tombés.

IMPÉRATIF.

Présent.	*Parfait.*
Tombe.	Sois tombé.
Tombons.	Soyons tombés.
Tombez.	Soyez tombés.

SUBJONCTIF.

Présent.	*Parfait.*
Je tombe.	Je sois tombé.
Tu tombes.	Tu sois tombé.
Il tombe.	Il soit tombé.
Nous tombions.	Nous soyons tombés.
Vous tombiez.	Vous soyez tombés.
Ils tombent.	Ils soient tombés.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je tombasse.	Je fusse tombé.
Tu tombasses.	Tu fusses tombé.
Il tombât.	Il fût tombé.
Nous tombassions.	Nous fussions tombés.
Vous tombassiez	Vous fussiez tombés.
Ils tombassent.	Ils fussent tombés.

INFINITIF.

Présent.	*Parfait.*
Tomber.	Etre tombé.

PARTICIPE.

Présent.	*Parfait.*
Tombant.	Etant tombé.

Passé.

Tombé, tombée.

b) Forme réfléchie.

INDICATIF.

Présent.	*Parfait.*
Je me nuis.	Je me suis nui.
Tu te nuis.	Tu t'es nui.
Il se nuit.	Il s'est nui.
Nous nous nuisons.	Nous nous sommes nui.
Vous vous nuisez.	Vous vous êtes nui.
Ils se nuisent.	Ils se sont nui.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je me nuisais.	Je m'étais nui.
Tu te nuisais.	Tu t'étais nui.
Il se nuisait.	Il s'était nui.
Nous nous nuisions.	Nous nous étions nui.
Vous vous nuisiez.	Vous vous étiez nui.
Ils se nuisaient.	Ils s'étaient nui.
Prétérit.	*Prétérit antérieur.*
Je me nuisis.	Je me fus nui.
Tu te nuisis.	Tu te fus nui.
Il se nuisit.	Il se fut nui.
Nous nous nuisîmes.	Nous nous fûmes nui.
Vous vous nuisîtes.	Vous vous fûtes nui.
Ils se nuisirent.	Ils se furent nui.
Futur.	*Futur parfait.*
Je me nuirai.	Je me serai nui.
Tu te nuiras.	Tu te seras nui.
Il se nuira.	Il se sera nui.
Nous nous nuirons.	Nous nous serons nui.
Vous vous nuirez.	Vous vous serez nui.
Ils se nuiront.	Ils se seront nui.
Conditionnel.	*Conditionnel passé.*
Je me nuirais.	Je me serais nui.
Tu te nuirais.	Tu te serais nui.
Il se nuirait.	Il se serait nui.
Nous nous nuirions.	Nous nous serions nui.
Vous vous nuiriez.	Vous vous seriez nui.
Ils se nuiraient.	Ils se seraient nui.

IMPÉRATIF.

Présent.	*Parfait.*
Nuis-toi.	(Inusité.)
Nuisons-nous.	
Nuisez-vous.	

SUBJONCTIF.

Présent.	*Parfait.*
Je me nuise.	Je me sois nui.
Tu te nuises.	Tu te sois nui.
Il se nuise.	Il se soit nui.
Nous nous nuisions.	Nous nous soyons nui.
Vous vous nuisiez.	Vous vous soyez nui.
Ils se nuisent.	Ils se soient nui.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je me nuisisse.	Je me fusse nui.
Tu te nuisisses.	Tu te fusses nui.
Il se nuisît.	Il se fût nui.
Nous nous nuisissions.	Nous nous fussions nui.
Vous vous nuisissiez.	Vous vous fussiez nui.
Ils se nuisissent.	Ils se fussent nui.

INFINITIF.

Présent.	*Parfait.*
Se nuire.	S'être nui.

PARTICIPE.

Présent.	*Parfait.*
Se nuisant.	S'étant nui.

Conjugaison des verbes réfléchis.

§ 130

a) Réfléchis intransitifs.

Indicatif.

Présent.	*Parfait.*
Je me tais.	Je me suis tu.
Tu te tais.	Tu t'es tu.
Il se tait.	Il s'est tu.
Nous nous taisons.	Nous nous sommes tus.
Vous vous taisez.	Vous vous êtes tus.
Ils se taisent.	Ils se sont tus.

Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je me taisais.	Je m'étais tu.
Tu te taisais.	Tu t'étais tu.
Il se taisait.	Il s'était tu.
Nous nous taisions.	Nous nous étions tus.
Vous vous taisiez.	Vous vous étiez tus.
Ils se taisaient.	Ils s'étaient tus.

Prétérit.	*Prétérit antérieur.*
Je me tus.	Je me fus tu.
Tu te tus.	Tu te fus tu.
Il se tut.	Il se fut tu.
Nous nous tûmes.	Nous nous fûmes tus.
Vous vous tûtes.	Vous vous fûtes tus.
Ils se turent.	Ils se furent tus.

Futur.	*Futur parfait.*
Je me tairai.	Je me serai tu.
Tu te tairas.	Tu te seras tu.
Il se taira.	Il se sera tu.
Nous nous tairons.	Nous nous serons tus.
Vous vous tairez.	Vous vous serez tus.
Ils se tairont.	Ils se seront tus.

Conditionnel.	*Conditionnel passé.*
Je me tairais.	Je me serais tu.
Tu te tairais.	Tu te serais tu.
Il se tairait.	Il se serait tu.
Nous nous tairions.	Nous nous serions tus.
Vous vous tairiez.	Vous vous seriez tus.
Ils se tairaient.	Ils se seraient tus.

Impératif.

Présent.	*Parfait.*
Tais-toi.	(Inusité.)
Taisons-nous.	
Taisez-vous.	

Subjonctif.

Présent.	*Parfait.*
Je me taise.	Je me sois tu.
Tu te taises.	Tu te sois tu.
Il se taise.	Il se soit tu.
Nous nous taisions.	Nous nous soyons tus.
Vous vous taisiez.	Vous vous soyez tus.
Ils se taisent.	Ils se soient tus.

Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je me tusse.	Je me fusse tu.
Tu te tusses.	Tu te fusses tu.
Il se tût.	Il se fût tu.
Nous nous tussions.	Nous nous fussions tus.
Vous vous tussiez.	Vous vous fussiez tus.
Ils se tussent.	Ils se fussent tus.

Infinitif.

Présent.	*Parfait.*
Se taire.	S'être tu.

Participe.

Présent.	*Parfait.*
Se taisant.	S'étant tu.

Passé.
Tu, tue.

b) Réfléchis transitifs.

Indicatif.

Présent.	*Parfait.*
Je me lave.	Je me suis lavé.
Tu te laves.	Tu t'es lavé.
Il se lave.	Il s'est lavé.
Nous nous lavons.	Nous nous sommes lavés.
Vous vous lavez.	Vous vous êtes lavés.
Ils se lavent.	Ils se sont lavés.

Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je me lavais.	Je m'étais lavé.
Tu te lavais.	Tu t'étais lavé.
Il se lavait.	Il s'était lavé.
Nous nous lavions.	Nous nous étions lavés.
Vous vous laviez.	Vous vous étiez lavés.
Ils se lavaient.	Ils s'étaient lavés.

Prétérit.	*Prétérit antérieur.*
Je me lavai.	Je me fus lavé.
Tu te lavas.	Tu te fus lavé.
Il se lava.	Il se fut lavé.
Nous nous lavâmes.	Nous nous fûmes lavés.
Vous vous lavâtes.	Vous vous fûtes lavés.
Ils se lavèrent.	Ils se furent lavés.

Futur.	*Futur parfait.*
Je me laverai.	Je me serai lavé.
Tu te laveras.	Tu te seras lavé.
Il se lavera.	Il se sera lavé.
Nous nous laverons.	Nous nous serons lavés.
Vous vous laverez.	Vous vous serez lavés.
Ils se laveront.	Ils se seront lavés.

Conditionnel.	*Conditionnel passé.*
Je me laverais.	Je me serais lavé.
Tu te laverais.	Tu te serais lavé.
Il se laverait.	Il se serait lavé.
Nous nous laverions.	Nous nous serions lavés.
Vous vous laveriez.	Vous vous seriez lavés.
Ils se laveraient.	Ils se seraient lavés.

Impératif.

Présent.	*Parfait.*
Lave-toi.	(Inusité.)
Lavons-nous.	
Lavez-vous.	

Subjonctif.

Présent.	*Parfait.*
Je me lave.	Je me sois lavé.
Tu te laves.	Tu te sois lavé.
Il se lave.	Il se soit lavé.
Nous nous lavions.	Nous nous soyons lavés.
Vous vous laviez.	Vous vous soyez lavés.
Ils se lavent.	Ils se soient lavés.

Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je me lavasse.	Je me fusse lavé.
Tu te lavasses.	Tu te fusses lavé.
Il se lavât.	Il se fût lavé.
Nous nous lavassions.	Nous nous fussions lavés.
Vous vous lavassiez.	Vous vous fussiez lavés.
Ils se lavassent.	Ils se fussent lavés.

Infinitif.

Présent	*Parfait.*
Se laver.	S'être lavé.

Participe.

Présent.	*Parfait.*
Se lavant.	S'étant lavé.

c) Réfléchis avec *en* préfixe.

Indicatif.

Présent.	*Parfait.*
Je m'enfuis.	Je me suis enfui.
Tu t'enfuis.	Tu t'es enfui.
Il s'enfuit.	Il s'est enfui.
N. nous enfuyons.	N. nous sommes enfuis.
V. vous enfuyez.	V. vous êtes enfuis.
Ils s'enfuient	Ils se sont enfuis.

Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je m'enfuyais.	Je m'étais enfui.
Tu t'enfuyais	Tu t'étais enfui.
Il s'enfuyait	Il s'était enfui.
N. nous enfuyions	N. nous étions enfuis.
V. vous enfuyiez	V. vous étiez enfuis.
Ils s'enfuyaient	Ils s'étaient enfuis.

Prétérit	*Prétérit antérieur.*
Je m'enfuis.	Je me fus enfui.
Tu t'enfuis.	Tu te fus enfui.
Il s'enfuit.	Il se fut enfui.
N. nous enfuîmes	N. nous fûmes enfuis.
V. vous enfuîtes	V. vous fûtes enfuis.
Ils s'enfuirent	Ils se furent enfuis.

Futur	*Futur parfait.*
Je m'enfuirai	Je me serai enfui.
Tu t'enfuiras	Tu te seras enfui.
Il s'enfuira	Il se sera enfui.
N. nous enfuirons	N. nous serons enfuis.
V. vous enfuirez	V. vous serez enfuis.
Ils s'enfuiront	Ils se seront enfuis.

Conditionnel	*Cond. passé.*
Je m'enfuirais	Je me serais enfui.
Tu t'enfuirais	Tu te serais enfui.
Il s'enfuirait	Il se serait enfui.
N. nous enfuirions	N. nous serions enfuis.
V. vous enfuiriez	V. vous seriez enfuis.
Ils s'enfuiraient	Ils se seraient enfuis.

Impératif.

Présent.	*Parfait.*
Enfuis-toi.	(Inusité.)
Enfuyons-nous.	
Enfuyez-vous.	

Subjonctif.

Présent	*Parfait.*
Je m'enfuie.	Je me sois enfui.
Tu t'enfuies.	Tu te sois enfui.
Il s'enfuie.	Il se soit enfui.
N. nous enfuyions.	N. nous soyons enfuis.
V. vous enfuyiez.	V. vous soyez enfuis.
Ils s'enfuient.	Ils se soient enfuis.

Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je m'enfuisse.	Je me fusse enfui.
Tu t'enfuisses.	Tu te fusses enfui.
Il s'enfuît.	Il se fût enfui.
N. nous enfuissions.	N. nous fussions enfuis.
V. vous enfuissiez.	V. vous fussiez enfuis.
Ils s'enfuissent.	Ils se fussent enfuis.

Infinitif

Présent.	*Parfait.*
S'enfuir.	S'être enfui.

Participe.

Présent.	*Parfait.*
S'enfuyant.	S'étant enfui.

d) Réfléchis avec *en* pronom.

Indicatif.

Présent.	*Parfait.*
Je m'en vais.	Je m'en suis allé.
Tu t'en vas.	Tu t'en es allé.
Il s'en va.	Il s'en est allé.
N. nous en allons.	N. nous en sommes allés.
V. vous en allez.	V. vous en êtes allés.
Ils s'en vont.	Ils s'en sont allés.

Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je m'en allais.	Je m'en étais allé.
Tu t'en allais.	Tu t'en étais allé.
Il s'en allait.	Il s'en était allé.
N. nous en allions.	N. nous en étions allés.
V. vous en alliez.	V. vous en étiez allés.
Ils s'en allaient.	Ils s'en étaient allés.

Prétérit.	*Prétérit antérieur.*
Je m'en allai.	Je m'en fus allé.
Tu t'en allas.	Tu t'en fus allé.
Il s'en alla.	Il s'en fut allé
N. nous en allâmes.	N. nous en fûmes allés.
V. vous en allâtes.	V. vous en fûtes allés.
Ils s'en allèrent.	Ils s'en furent allés.

Futur.	*Futur parfait.*
Je m'en irai.	Je m'en serai allé.
Tu t'en iras.	Tu t'en seras allé.
Il s'en ira.	Il s'en sera allé.
N. nous en irons.	N. nous en serons allés.
V. vous en irez.	V. vous en serez allés.
Ils s'en iront.	Ils s'en seront allés.

Conditionnel.	*Cond. passé.*
Je m'en irais.	Je m'en serais allé.
Tu t'en irais.	Tu t'en serais allé.
Il s'en irait.	Il s'en serait allé.
N. nous en irions.	N. nous en serions allés.
V. vous en iriez.	V. vous en seriez allés.
Ils s'en iraient.	Ils s'en seraient allés.

Impératif.

Présent.	*Parfait.*
Va-t'en.	(Inusité.)
Allons-nous-en.	
Allez-vous-en.	

Subjonctif.

Présent.	*Parfait.*
Je m'en aille.	Je m'en sois allé.
Tu t'en ailles.	Tu t'en sois allé.
Il s'en aille.	Il s'en soit allé.
N. nous en allions.	N. nous en soyons allés.
V. vous en alliez.	V. vous en soyez allés.
Ils s'en aillent.	Ils s'en soient allés.

Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Je m'en allasse.	Je m'en fusse allé.
Tu t'en allasses.	Tu t'en fusses allé.
Il s'en allât.	Il s'en fût allé.
N. nous en allassions.	N. nous en fussions allés.
V. vous en allassiez.	V. vous en fussiez allés.
Ils s'en allassent.	Ils s'en fussent allés.

Infinitif.

Présent.	*Parfait.*
S'en aller.	S'en être allé.

Participe.

Présent.	*Parfait.*
S'en allant.	S'en étant allé.

Conjugaison des verbes impersonnels.

§ 131

a) **Forme active.**

INDICATIF.

Présent.	*Parfait.*
Il pleut.	Il a plu.
Il en résulte.	Il en est résulté.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Il pleuvait.	Il avait plu.
Il en résultait.	Il en était résulté.
Prétérit.	*Prétérit antérieur.*
Il plut.	Il eut plu.
Il en résulta.	Il en fut résulté.
Futur.	*Futur parfait.*
Il pleuvra.	Il aura plu.
Il en résultera.	Il en sera résulté.
Conditionnel.	*Condit. passé.*
Il pleuvrait.	Il aurait plu.
Il en résulterait.	Il en serait résulté.

SUBJONCTIF.

Présent.	*Parfait.*
Qu'il pleuve.	Qu'il ait plu.
Qu'il en résulte.	Qu'il en soit résulté.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Qu'il plût.	Qu'il eût plu.
Qu'il en résultât.	Qu'il en fût résulté.

INFINITIF.

Présent.	*Parfait.*
Pleuvoir.	Avoir plu.
En résulter.	En être résulté.

b) **Forme réfléchie.**

INDICATIF.

Présent.	*Parfait.*
Il s'agit.	Il s'est agi.
Il s'en faut.	Il s'en est fallu.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Il s'agissait.	Il s'était agi.
Il s'en fallait.	Il s'en était fallu.
Prétérit.	*Prétérit antérieur.*
Il s'agit.	Il se fut agi.
Il s'en fallut.	Il s'en fut fallu.
Futur.	*Futur parfait.*
Il s'agira.	Il se sera agi.
Il s'en faudra.	Il s'en sera fallu.
Conditionnel.	*Condit. passé.*
Il s'agirait.	Il se serait agi.
Il s'en faudrait.	Il s'en serait fallu.

SUBJONCTIF.

Présent.	*Parfait.*
Qu'il s'agisse.	Qu'il se soit agi.
Qu'il s'en faille.	Qu'il s'en soit fallu.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Qu'il s'agît.	Qu'il se fût agi.
Qu'il s'en fallût.	Qu'il s'en fût fallu.

INFINITIF.

Présent.	*Parfait.*
S'agir.	S'être agi.
S'en falloir.	S'en être fallu.

S'agir a le participe présent absolu *s'agissant, s'étant agi.*

Conjugaison du verbe C'EST.

INDICATIF.

Présent.	*Parfait.*
C'est.	Ç'a été.
Ce sont.	. . . . .
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
C'était.	*Ç'avait été.
C'étaient.	*Ç'avaient été.
Prétérit.	*Prétérit antérieur.*
Ce fut.	. . . .
Ce furent.	. . . .
Futur.	*Futur parfait.*
Ce sera.	*Ç'aura été.
Ce seront.	*Ç'auront été.
Conditionnel.	*Condit. passé.*
Ce serait.	*Ç'aurait été.
Ce seraient.	*Ç'auraient été.

SUBJONCTIF.

Présent.	*Parfait.*
Que ce soit.	Que ç'ait été.
Que ce soient.	Que ç'aient été.
Imparfait	*Plus-que-parfait,*
Que ce fût.	Que c'eût été.
Que ce fussent.	. . . .

Les formes de *l'infinitif* et du *participe* sont inusitées.

(*) Formes peu usitées.

Conjugaison interrogative.

§ 132

Indicatif.		Indicatif.	
Présent.	*Parfait.*	*Présent.*	*Parfait.*
Ai-je?	Ai-je eu?	Ne fais-je pas?	N'ai-je pas fait?
As-tu?	As-tu eu?	Ne fais-tu pas?	N'as-tu pas fait?
A-t-il?	A-t-il eu?	Ne fait-il pas?	N'a-t-il pas fait?
Avons-nous?	Avons-nous eu?	Ne faisons-nous pas?	N'avons-nous pas fait?
Avez-vous?	Avez-vous eu?	Ne faites-vous pas?	N'avez-vous pas fait?
Ont-ils?	Ont-ils eu?	Ne font-ils pas?	N'ont-ils pas fait?
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*	*Imparfait.*	*Plus-que-parfait.*
Avais-je?	Avais-je eu?	Ne faisais-je pas?	N'avais-je pas fait?
Avais-tu?	Avais-tu eu?	Ne faisais-tu pas?	N'avais-tu pas fait?
Avait-il?	Avait-il eu?	Ne faisait-il pas?	N'avait-il pas fait?
Avions-nous?	Avions-nous eu?	Ne faisions-nous pas?	N'avions-nous pas fait?
Aviez-vous?	Aviez-vous eu?	Ne faisiez-vous pas?	N'aviez-vous pas fait?
Avaient-ils?	Avaient-ils eu?	Ne faisaient-ils pas?	N'avaient-ils pas fait?
Prétérit.	*Prétérit antérieur.*	*Prétérit.*	*Prétérit antérieur.*
Eus-je?	(Inusité).	Ne fis-je pas?	N'eus-je pas fait?
Eus-tu?		Ne fis-tu pas?	N'eus-tu pas fait?
Eut-il?		Ne fit-il pas?	N'eut-il pas fait?
Eûmes-nous?		Ne fîmes-nous pas?	N'eûmes-nous pas fait?
Eûtes-vous?		Ne fîtes-vous pas?	N'eûtes-vous pas fait?
Eurent-ils?		Ne firent-ils pas?	N'eurent-ils pas fait?
Futur.	*Futur parfait.*	*Futur.*	*Futur parfait.*
Aurai-je?	Aurai-je eu?	Ne ferai-je pas?	N'aurai-je pas fait?
Auras-tu?	Auras-tu eu?	Ne feras-tu pas?	N'auras-tu pas fait?
Aura-t-il?	Aura-t-il eu?	Ne fera-t-il pas?	N'aura-t-il pas fait?
Aurons-nous?	Aurons-nous eu?	Ne ferons-nous pas?	N'aurons-nous pas fait?
Aurez-vous?	Aurez-vous eu?	Ne ferez-vous pas?	N'aurez-vous pas fait?
Auront-ils?	Auront-ils eu?	Ne feront-ils pas?	N'auront-ils pas fait?
Conditionnel.	*Conditionnel passé.*	*Conditionnel.*	*Conditionnel passé.*
Aurais-je?	Aurais-je eu?	Ne ferais-je pas?	N'aurais-je pas fait?
Aurais-tu?	Aurais-tu eu?	Ne ferais-tu pas?	N'aurais-tu pas fait?
Aurait-il?	Aurait-il eu?	Ne ferait-il pas?	N'aurait-il pas fait?
Aurions-nous?	Aurions-nous eu?	Ne ferions-nous pas?	N'aurions-nous pas fait?
Auriez-vous?	Auriez-vous eu?	Ne feriez-vous pas?	N'auriez-vous pas fait?
Auraient-ils?	Auraient-ils eu?	Ne feraient-ils pas?	N'auraient-ils pas fait?

Chapitre IX

DE L'ADVERBE

I. De l'adverbe en général

§ 133

L'*adverbe* est un mot placé *près du* verbe et qui sert à en déterminer la signification en exprimant les circonstances de l'action : *Ce jeune homme parle* **modestement.**

L'adverbe ne modifie pas seulement le verbe, il peut aussi se joindre à un adjectif ou à un autre adverbe : *Cette fleur est* **très** *belle. Il s'exprime* **fort** *bien.*

Le mot *adverbe* vient du latin *adverbium*, formé de *ad*, à, auprès, et de *verbum*, verbe.

II. Formation des adverbes

§ 134

1. Au point de vue de la *forme*, on distingue deux espèces d'adverbes : les *adverbes* proprement dits et ce qu'on appelle *locutions adverbiales*.

2. Les *adverbes* proprement dits sont des mots simples, comme *où*, *y*, *là*, *quand*, *puis*, *bien*, *tant*, *si*, etc., ou des mots composés dont les parties ne sont plus distinctes, comme *demain*, *dessus*, *désormais*, *longtemps*, etc. Dans le nombre sont les adverbes dérivés en *ment*, qui forment une classe à part, comme *fortement*, *modérément*, etc.

Envisagés quant à leur *origine*, ces adverbes comprennent les catégories suivantes :

a) Les adverbes réellement *simples* sont formés d'adverbes latins : *où* (ubi), *y* (ibi), *là* (illac), *en* (inde), *hors* (foras), qui ne s'emploie plus que comme préposition (v. § 135), *sus* (de *susum* pour *sursum*), qui est encore usité comme adverbe dans l'expression *courir sus ; ailleurs* (aliorsum), *hier* (heri), *puis* (post), *plus* (plus), *moins* (minus), *certes* (certe), *non* (non), *très* (trans), etc.

Près, dérivé d'un adjectif latin employé adverbialement (*pressus*, serré contre), n'est usité que comme préposition ; mais il a un composé *presque*, qui est toujours adverbe.

Ici, *çà* sont considérés comme des adverbes simples ; mais ce sont en réalité des mots composés, formés de *ecce hic*, *ecce hac*.

Çà et *là* forment les composés *deçà*, *delà* (v. § 135) ; *céans* et *léans*, formés de *çà* et *là* et de *ens* (intus), sont hors d'usage.

L'adverbe *oui*, qui sert à l'affirmation, est aussi produit par la composition. *Oui* ne vient pas du verbe *ouïr ;* c'est le vieux français *oïl*, dont voici l'origine. La langue romane du midi de la France avait pour adverbe affirmatif *oc*, ou aussi *o*, dérivé du neutre latin *hoc*, et signifiant proprement *cela*. C'est à cette particularité que l'idiome des troubadours devait son nom de *langue d'oc*. *Oc* était dit par ellipse pour *oc es*, cela est. L'ancien français avait *ho*, *o*, mot de même provenance que le provençal *oc ;* au XIIIe siècle, *dire ne o ne non* était

l'équivalent de notre locution moderne *ne dire ni oui ni non*. Mais, dans la règle, l'ancien français renforçait *oc* avec le neutre *il* (de *illud*), d'où *oïl*, expression elliptique pour *o est il* (hoc est illud), ce qui équivaut littéralement à notre locution affirmative *c'est cela*. *Oïl* devint *ouïl*, ensuite le *l* final tomba et nous eûmes *oui*. — Ce *o-il* (hoc illud) avait pour correspondant *nen-il* (non illud), devenu en français moderne *nenni*.

Les adverbes suivants s'emploient surtout en composition :

Or ou *ore* a été formé de l'ablatif de *hora*, sous-entendu *in ;* il signifiait donc *à cette heure, maintenant*. Dans ce sens, nous ne l'employons plus que dans l'argumentation : **Or**, *cela étant posé...* Mais *or* a formé les adverbes composés *lors* (*l'ore*), *alors* (à *l'ore*), *dorénavant* (d'*ore* en avant, c'est-à-dire de cette heure en avant), *désormais* (dès *ore* mais, mot à mot : dès cette heure en plus, c'est-à-dire à dater de cette heure). *encore* (latin *hanc horam*, à cette heure ; c'était le sens primitif d'*encore*, comme dans cet exemple ; Je lui ai déjà dit mon avis et je le lui dirai *encore* quand je le reverrai, c'est-à-dire *à cette heure* à laquelle je le reverrai).

Si, dérivé de *sic*, a formé *aussi* (vieux français *alsi*, du latin *aliud sic*), *ainsi* (vieux français *asi*, du latin *hac sic*).

Jà, dérivé de *jam*, n'existe plus qu'en composition : *déjà* (*de* et *jà*), *jadis* (*jà* et *dis*, pluriel de *di*, jour, mot à mot *il y a jà des jours*), *jamais* (*jà* et *mais*, plus).

Hui, dérivé de *hodie*, ne s'emploie plus qu'en style de pratique : *d'hui en un mois* (Ac.). Ainsi le composé *aujourd'hui* est un pléonasme, puisqu'il signifie littéralement *au jour d'aujourd'hui*.

Tant (de *tantum*) entre dans les composés *autant* (aliud tantum), *partant* (*pertantum*, littéralement pour autant), *pourtant*.

Tôt (du latin *tot-cito*) entre dans les composés *aussitôt*, *bientôt*, *plutôt*, *tantôt*.

Mais, dérivé du latin *magis*, signifiait autrefois *plus, davantage ;* c'est le sens qu'il a conservé dans ces locutions négatives ou interrogatives : *Je n'en puis* **mais**. *En puis-je* **mais**? Ce mot entre en composition dans *désormais*, *jamais*.

b) Les adverbes simples suivants sont dérivés d'adverbes latins formés d'adjectifs neutres en *e* ; *bien* (bene), *mal* (male), *loin* (longe), *tard* (tarde).

c) Il y a d'autres adverbes simples qui sont formés d'adjectifs employés au neutre, comme *vrai*, *faux*, *juste*, *clair*, *chaud*, *net*, *fort*, *bas*, *haut*, *court*, *menu*, *vite*, *exprès*, *fin*, *ferme*, *bon*, etc., dans : *Cette fleur sent* **bon**, *il parle* **haut**, etc.

d) Quelques-uns de nos adverbes sont *composés* et formés d'adverbes latins renforcés par une préposition placée en tête : *demain* (*de mane*, de bon matin), d'où *lendemain* = l'endemain, *souvent* (subinde), *assez* (ad satis), *ensemble* (in simul), *dehors*, etc. Cette catégorie comprend en outre les adverbes *dessus*, *dessous*, *dedans*, etc., qui autrefois s'employaient aussi comme prépositions.

e) Quelques adverbes sont *composés* de substantifs précédés d'adjectifs, de noms de nombre indéfinis ou de prépositions : *longtemps*, *toujours* (tous les jours), *autrefois*, *parfois*, *quelquefois* (*fois* du latin *vice*), *toutefois*, dans l'ancien français *toutes voies*, de *voie* (d'où *voyage*), qui avait aussi le sens de fois, etc.

f) Certains adverbes sont formés de *phrases entières*, comme *naguère* pour *il n'y a guère* (*guère*, beaucoup, § 84). *Peut-être* est formé de cette manière.

3. Les *adverbes* dérivés en *ment* sont surtout des adverbes de manière. Ils sont formés au moyen du suffixe *ment*, ajouté à la forme *féminine* des adjectifs : *prompt*, *prompte*-**ment**; *franc*, *franche*-**ment**; *sage*, *sage*-**ment**; *nouveau* pour *nouvel*, *nouvelle*-**ment**.

Cette règle souffre les exceptions suivantes :

a) Quand l'adverbe est formé d'un adjectif terminé par une voyelle sonore, on supprime le *e* du féminin : *poli*, *poli*-**ment**, et on le remplace dans les mots suivants par un accent circonflexe : *assidu*, *continu*, *cru*, *dû* (fém. *due*), *gai*, *nu*, *résolu*, qui font *assidû***ment**, etc. L'Académie donne *gaîment* et *gaiement*.

b) Dans les adjectifs suivants, le *e* muet du féminin devient sonore et prend l'accent aigu : *commun*. *confus*, *diffus*, *exprès*, *importun*. *obscur*, *précis*, *profond*. *aveugle*, *commode*, *conforme*, *énorme*, *opiniâtre*, *uniforme*, qui font *communé*-**ment**, *aveuglé*-**ment** (*aveuglement* est substantif), etc. *Impuni* fait de même *impunément*. *Gentil* fait *gentiment*.

c) Dans les adjectifs en *ent* ou *ant*, l'adverbe se forme immédiatement du masculin par la suppression du *t* et l'assimilation du *n* au *m* de *ment* : *violent*, *viol***emment** ; *courant*, *cour***amment**. Sont exceptés *lent*, *présent*. *véhément*, qui suivent la règle générale.

Les adverbes de manière dérivés d'adjectifs expriment des *idées*, tandis que tous les autres adverbes sont de simples mots de *rapport* marquant les relations de l'action à la personne qui parle.

Les suffixes latins *e*, *ter*, qui servaient à former les adverbes, ont disparu parce qu'ils n'étaient pas accentués, et le français a formé un nouveau suffixe de l'ablatif du substantif *mens* (âme, esprit), qui avait pris chez les écrivains de l'Empire le sens de *manière*, *façon*. Cet ablatif *mente* joint à un adjectif *au féminin* a donné l'adverbe français en *ment* : *honeste*-mente, *honnête*-ment.

On a vu que, dans l'ancien français, les adjectifs qui avaient en latin une seule terminaison pour les deux genres, n'en avaient aussi qu'une en français : *fortis*, *grandis*. *legalis*, *vilis*, formèrent *fort*, *grand*, *loyal*, *vil*, qui servirent pour le féminin tout aussi bien que pour le masculin (§ 75). Aussi, dans les anciens adverbes de manière, formés des adjectifs de cette sorte, le suffixe *ment* n'est-il jamais précédé du *e* muet, caractéristique ordinaire du féminin. On disait *fortment*, *grandment*, *loyalment*, *vilment*. Dans la dernière moitié du XIV[e] siècle, lorsque les tendances de régularisation des formes grammaticales eurent fait ajouter un *e* muet au féminin de ces sortes d'adjectifs, les mêmes tendances firent adopter les nouvelles formes féminines dans la composition des adverbes de manière. On eut alors pour le féminin *forte*, *grande*, *loyale*, *vile*, dont on forma les adverbes *fortement*, *grandement*, *loyalement*. *vilement*. Toutefois, il nous est resté quelques traces de l'ancien usage, nous disons *gentiment* et non pas *gentillement*, et l'on vient de voir que les adjectifs en *ent* et en *ant*, qui étaient autrefois du nombre de ceux qui avaient les deux genres semblables, ne prennent pas le *e* muet devant le suffixe adverbial *ment*; ainsi *patient* fait *patiemment* et non pas *patientement*.

4. Les *locutions adverbiales* sont formées d'adjectifs ou de substantifs *précédés* de l'une des prépositions *de*, *à*, *en*, *par*, *sur*, comme *d'abord*, *de côté*, *à présent*, *à droite*, *à tort*, *à la fin*, *en face*, *par hasard*, *peu à peu*, *coup sur coup*, etc.

Il y a un certain nombre de locutions adverbiales où le nom est un adjectif masculin, comme dans *à présent*, *en vain*, *en aveugle*, ou féminin, comme dans *à droite*, *à gauche*, *à la dérobée*. Mais la formation essentielle est donnée par le substantif : *d'abord*, *de côté*, *à côté*, *à l'avenir*, *à merveille*, *à tort*, *à l'instant*, *tout à l'heure*, *tout à coup*, *tout d'un coup*, *à fond*, *au fond*, *à l'envi*, *à la fin*, *en face*, *de bon gré*. Ces formes composées ont quelquefois passé à l'état d'adverbes simples et ne sont ordinairement pas comptées dans les locutions adverbiales, comme *davantage* (pour *d'avantage)*, *amont*, *aval*, *alentour* (à l'entour), *enfin*, *environ* (*viron*, ancien substantif du verbe *virer*, tourner), *ensuite*, *partout* (où *tout* est employé substantivement), *surtout* (à distinguer de *surtout*, substantif). Quelquefois le substantif ou l'adjectif est répété : *côte à côte*, *peu à peu*, *petit à petit*, *tête à tête*, *tour à tour*, *vis-à-vis* (face à face, *vis* = visage), *coup sur coup*, etc.

III. Signification des adverbes

§ 135

1. Au point de vue du *sens*, les adverbes se divisent en plusieurs classes, selon la nature des circonstances qu'ils expriment. On distingue ainsi :

a) Les adverbes de *lieu : en* et *y*, *ici* et *là*, *où*, *en haut*, *en bas*, *dessus*, *dessous*, *dedans*, *dehors*, *près*, *loin*, *ailleurs*, *partout*, etc. *Ne restez pas* **là,** *venez* **ici.** *Je le croyais* **en haut,** *mais il est* **en bas.**

b) Les adverbes de *temps : quand*, *à présent*, *autrefois*, *hier*, *demain*, *tôt*, *auparavant*, *ensuite*, *alors*, *enfin*, *longtemps*, *toujours*, *encore*, *jamais*, *quelquefois*, *souvent*, etc. **Autrefois** *on ne pensait pas comme* **à présent.**

c) Les adverbes de *manière : comment*, *ainsi*, *bien*, *mal*, *debout*, *ensemble*, etc., la plupart des adverbes en *ment* et les adjectifs qui s'emploient adverbialement. *Il parle* **bien.** *Ne suivez pas* **aveuglément** *ces caprices. Cette fleur sent* **bon.**

Des adverbes de manière proprement dits on distingue les adverbes de *quantité* ou d'*intensité : combien*, *que* mis pour *combien*, *très*, *presque*, *tout*, *quelque*, *si*, *tant*, les comparatifs *aussi*, *autant*, *plus*, *moins*, etc. *La rose est* **très** *belle. La terre est* **plus** *grande que la lune.*

Les noms de nombre indéfinis *beaucoup*, *peu*, *trop*, *assez*, *guère*, ainsi que l'adjectif *fort*, s'emploient aussi comme adverbes d'intensité : *L'enfant parle* **beaucoup** ; *il réfléchit* **peu.**

d) Les adverbes de *mode*, qui marquent l'affirmation et la négation, la possibilité et la nécessité : *oui*, *certes*, *vraiment*, *non* (*ne* avec *pas* ou *point)*, *nullement*, *peut-être*, *absolument*, etc. *Il est* **vraiment** *sage. Je* **ne** *le verrai* **pas.** *Il faut* **absolument** *que je le voie.*

2. Parmi les adverbes de lieu, de temps, de manière et d'intensité, il en est quelques-uns qui remplissent la fonction de pronoms et qu'on appelle pour cette raison adverbes *pronominaux* (§ 85). Ces pronoms sont : *en* et *y*, *ici* et *là*, *lors*, *alors*, *ainsi*, *tant*, *où*, *quand*, *comment*, *combien* (§§ 88 et 89).

3. On doit distinguer les adverbes de temps : *plus tôt*, comparatif de *tôt*, *tout à coup*, subitement, et *tout de suite*, aussitôt, des adverbes de manière : *plutôt*, de préférence, *tout d'un coup*, tout en une fois, et *de suite*, l'un après l'autre : *Vous venez aujourd'hui* **plus tôt** *qu'à l'ordinaire. Venez* **plutôt** *aujourd'hui que demain.* — *Ce mal l'a pris* **tout à coup.** *Il gagna mille francs* **tout d'un coup.** — *Les enfants doivent obéir* **tout de suite.** *Il ne saurait dire deux mots* **de suite.**

Il faut également distinguer les adverbes *partout*, *surtout*, *bientôt*, *aussitôt*, *davantage*, *quelquefois* de *par tout*, *sur tout*, *bien tôt*, *aussi tôt*, *d'avantage*, *quelques fois* : *Dieu est* **partout.** *Il est de son avis en tout et* **par tout.** — *Tâchez* **surtout** *de le voir. Il badine* **sur tout.** — *Il arrivera* **bientôt.** *Vous arrivez* **bien tôt.** — *J'irai* **aussitôt.** *Il est parti* **aussi tôt** *que vous.* — *Je n'en sais pas* **davantage.** *Je n'y sais pas d'***avantages.** — *Je le vois* **quelquefois.** *Dites-le-lui* **quelques fois** *de plus.*

La distinction orthographique entre *plus tôt* et *plutôt* est tout à fait arbitraire et récente. Au XVIIe siècle, on écrivait *plus tôt* dans les deux sens, conformément à l'étymologie, qui est la même.

4. Les adverbes de manière et quelques adverbes de lieu et de temps ont, comme les adjectifs. les trois degrés de signification; il en est de même des adjectifs employés adverbialement : *Il a agi noblement*, **plus** (aussi, moins) *noblement*, **très** *noblement*, **le plus** *noblement. Il chante juste*, **plus** *juste*, **très** *juste*, **le plus** *juste.*

Bien et *mal*, qui sont les adverbes de *bon* et de *mauvais*, forment aussi irrégulièrement leurs degrés de comparaison : *bien* fait au comparatif *mieux*, et au superlatif *le mieux; mal* a deux formes, *pis* ou *plus mal*, *le pis* ou *le plus mal : Le pied du cerf est* **mieux** *fait que celui du bœuf. Le père est méchant, le fils est pire; l'un agit mal, l'autre fera* **pis.**

Adjectifs.	Adverbes.
bon — *meilleur*	bien — *mieux*
mauvais — *pire*	mal — *pis*
» — *plus mauvais*	» — *plus mal.*

Chapitre X

DE LA PRÉPOSITION

I. De la préposition en général

§ 136

La *préposition* est un mot invariable qui sert à unir deux mots et à en marquer le rapport. Ainsi quand je dis : *Il vient* **de** *Londres*, **de** lie *Londres* à *vient* et met en rapport l'idée d'une action *(venir)* avec l'idée d'un lieu *(Londres)*.

Les mots unis par la préposition sont les *termes du rapport ;* le premier *(venir)* est dit l'*antécédent*, le second *(Londres)* le *conséquent*. Le terme conséquent s'appelle ordinairement le *complément* ou le *régime* de la préposition.

Quand les prépositions sont employées sans complément, elles deviennent adverbes : ainsi *derrière* est préposition dans : *Il marchait* **derrière** *l'armée*, et adverbe dans : *L'armée marchait* **derrière.** *Deçà* et *delà* sont prépositions dans : **Deçà** *et* **delà** *la rivière, les habitudes et le langage diffèrent beaucoup*, et adverbes dans : *La navette du tisserand va* **deçà** *et* **delà** (Ac.). Quelquefois l'adverbe se distingue de la préposition par la particule *de*, placée en tête ; par ex. *dedans, dehors, dessus, dessous*, formés de *dans, hors, sur, sous.*

Préposition vient du latin *præpositionem*, formé de *præ*, en avant, et *positionem*, position.

II. Formation des prépositions

§ 137

1. Au point de vue de la *forme*, on distingue deux espèces de prépositions : les *prépositions* proprement dites et les *locutions prépositives.*

2. Les *prépositions* proprement dites sont des mots simples, comme *à, de, par, chez, pendant*, ou des mots composés dont les parties ne sont en général plus distinctes, comme *envers, dessus, parmi, hormis*, etc.

Les prépositions proprement dites comprennent les catégories suivantes :

a) Les prépositions *simples*, qui dérivent :

1° De prépositions latines : *à* (ad), *contre* (contra), *de* (de), *en* (in), *entre* (inter), *outre* (ultra), *par* (per), *pour* (pro), *sans* (sine), *vers* (versus), *sur* (super).

2° D'adverbes latins qui, déjà du temps des Romains, s'employaient comme prépositions : *sous* (subtus), *fors* (foras), qui est devenu *hors*, ainsi que *sus* (de *susum* pour *sursum*), *rière* (retro) et *ens* (intus), qui ne s'emploient plus qu'en

composition : *dessus*, *dessous*, *arrière*, *derrière*, *dans* (pour *dens)*, ou comme locutions prépositives : *hors de*, *en sus de*. — *Rière* a gardé le sens adverbial dans les mots composés *rière-ban* (arrière-ban), *rière-fief* (arrière-fief), etc. — *Hors*, autrefois *fors*, qui s'est conservé dans *forcené (for-sené*, hors de sens), se construit toujours avec *de*, sauf dans l'expression *mettre hors la loi* et quand il a le sens d'*excepté : Nul n'aura de l'esprit*, **hors** *nous et nos amis* (Mol.). — *Près* est aussi préposition ; mais, comme *hors*, il se construit presque toujours avec *de*, sauf dans quelques cas : *Passy* **près** *Paris*.

3° De substantifs latins : *chez* (au moyen âge *en chez*, de *in casa*, dans la maison). *Chez* ne peut s'employer qu'en parlant des personnes ; il peut être précédé de la préposition *de : Je viens* **de chez** *mon oncle*. Les autres prépositions ne peuvent pas être suivies de *de*, à moins que *de* ne fasse partie de l'article partitif : **avec de** *l'argent*, **dans des** *caisses*.

b) Les prépositions *composées*, qui sont formées d'une préposition ou d'un adverbe renforcé par une préposition qui *précède* :

1° Prépositions formées de deux prépositions latines : *envers* (in versus), *devers*, *avant* (ab ante), d'où *devant* (vieux français *davant)*.

2° Prépositions formées d'une préposition combinée avec un adverbe latin employé comme préposition : *dessus* (de susum), *dessous* (de subtus), *dans* (de intus), d'où *dedans*, *dès* (de ex), *jusque* (de usque), *arrière* (ad retro), *derrière* (de retro), *depuis* (de post), *deçà*, *delà*. *Jusque* se construit tantôt avec un adverbe : *jusque-là*, tantôt avec une autre préposition, comme *à*, *dans* : *jusqu'à*, *jusqu'au*, *jusque dans*. Il faut encore ranger dans cette catégorie les prépositions *après* et *à travers*, qu'il ne faut pas confondre avec *auprès* et *au travers*, qui, comme locutions prépositives, sont suivis de *de*.

Autrefois *dedans*, *dessus*, *dessous*, étaient également employés comme prépositions et adverbes, et du temps de la Fontaine on disait encore : **dedans** *la sépulture ;* mais aujourd'hui ces mots ne sont plus usités que comme adverbes.

Quelques-uns de ces composés peuvent encore être précédés de la préposition *par : par-dessus*, *par delà*, *par devant*, v. fr. *par-avant*, d'où *auparavant*.

3° Il y a encore des prépositions composées qui sont formées d'un pronom ou d'un nom précédé d'une préposition : *avec* (de *ab* = *apud* et *oc* = *hoc*, en cela). *selon* (sublongum), *parmi* (vieux français *par mi*, de *par* = *per* et *mi* = *medium)*.

c) La langue française a tiré de son propre fonds des prépositions nouvelles à l'aide de participes présents ou passés.

1° Prépositions formées de *participes présents* qui, par l'abandon de toute flexion, se sont pour ainsi dire immobilisés en particules. Ces prépositions sont : *durant*, *pendant*, *suivant*, *touchant*, *nonobstant*, *moyennant*, etc. L'ancien français plaçait souvent le participe avant le substantif auquel il se rapporte ; ainsi : *Une des parties vint à mourir* **pendant** *le procès*, c'est-à-dire *le procès étant* **pendant**. **Durant** *le jour* est pour *le jour* **durant**, pendant que le jour dure. C'est donc à tort que les grammairiens voient une inversion dans cette locution : *sa vie durant*.

2° Prépositions formées de *participes passés : attendu*, *compris* (y compris, non compris), *excepté*, *ouï*, *passé*, *supposé*, *vu*. Ces mots, variables en tant que participes, s'emploient comme prépositions et deviennent invariables quand ils précèdent le substantif : **Passé** *cette époque, je ne vous attends plus*. Il faut y ajouter le composé *hormis*, qui est formé de *hors* et du participe passé *mis*, autrefois variable, et qui a passé complètement à l'état de préposition invariable.

A cette catégorie appartient l'ancienne préposition *rez*, qui n'est pas autre chose que le participe passé *res* de l'ancien verbe *raire*, raser, et qui est encore usité dans ces locutions : **rez** *pied*, **rez** *terre*, et dans le nom composé **rez**-*dechaussée* (§ 122).

3° La langue française a encore créé la préposition *malgré*, autrefois *mau gré*, à l'aide du substantif *gré*, volonté, précédé de l'ancien adjectif *mal*, mauvais.

3. Les *locutions prépositives* sont formées d'adverbes ou de substantifs *suivis* de la préposition *de* ou *à*, comme *loin de*, *au-dessus de*, *faute de*, *à force de*, *vis-à-vis de*, *par rapport à*, *jusqu'à*, *quant à*, etc.

Il y a cette différence entre les locutions adverbiales et les locutions prépositives que les premières sont toujours *précédées* des prépositions *de*, *à*, *en*, *sur*, et les secondes *suivies* des prépositions *de* et *à*.

Les prépositions propres au point de vue syntaxique sont uniquement celles qui peuvent être *immédiatement* préposées au nom, en d'autres termes, qui régissent l'accusatif. Les prépositions impropres, appellées ordinairement *locutions prépositives*, sont au contraire toujours jointes au substantif au moyen des prépositions *de* et *à*, et ce n'est que par l'intermédiaire de ces particules que des mots appartenant primitivement à d'autres parties du discours prennent la valeur de prépositions. C'est ainsi que certains adverbes et un grand nombre de substantifs deviennent des prépositions, appelées *locutions prépositives*, dès qu'on les fait *suivre* de ces mots *de* et *à*.

a) Locutions prépositives formées d'adverbes ou d'adjectifs employés neutralement, suivis de *de* : *hors de*, *loin de*, *près de*, *proche de*, *en sus de*.

b) Locutions prépositives formées de locutions adverbiales suivies de *de* : *lors de*, *en deçà de*, *au delà de*, *en dedans de*, *en dehors de*, *auprès de*, *au travers de*, *au-dessus de*, *au-dessous de*, *au-devant de*, *à moins de*, *autour de*, *ensuite de*, etc.

c) Locutions prépositives formées de substantifs suivis de *de* ou *à* : *faute de*, *à l'aide de*, *au bout de*, *à cause de*, *à défaut de*, *en dépit de*, *à force de*, *en vertu de*, *en face de*, *vis-à-vis de* (on supprime quelquefois le *de* dans le style familier : *vis-à-vis l'église*), *par rapport à*, etc.

III. Signification des prépositions

§ 138

Les prépositions ont pour principale fonction de marquer les rapports adverbiaux :

1° De *lieu* et de *direction* : *sur*, *en*, *dans*, *chez*, *avec*, *sous*, *à*, *vers*, etc. *Les cigognes se rendent* **par** *la mer* **d'***Europe* **en** *Afrique*.

2° De *temps* et de *durée* : *lors*, *pendant*, *après*, *depuis*, *avant*, etc. *Je reviendrai* **avant** *une heure*.

3° De *cause*, de *moyen* ou de *but* : *de*, *à*, *par*, *pour*, etc. *Il mourut* **de** *la fièvre*.

4° De *manière* : *selon*, *suivant*, *d'après*, etc. *On doit toujours agir* **d'après** *sa conscience*.

Les prépositions *à* et *de* ne marquent pas seulement le lieu, le temps, la manière ou la cause ; elles remplacent aussi les désinences des langues qui ont des cas pour exprimer le *datif* et le *génitif* (v. le ch. XXII).

Chapitre XI.

DE LA CONJONCTION

§ 139

1. La *conjonction* est un mot invariable qui sert à joindre deux propositions et à en marquer le rapport : *Il paiera* ou *il ira en prison ; ou* est conjonction.

Conjonction vient du latin *conjunctionem*, proprement *union*.

2. D'après la *forme*, les conjonctions se divisent en conjonctions *simples*, comme *et*, *ni*, *car*, *donc*, *mais*, *que*, *quand*, *comme*, *si*, et *locutions conjonctives*, qui sont formées de prépositions, d'adverbes et de substantifs *suivis* de la conjonction *que*, comme *lorsque*, *avant que*, *jusqu'à ce que*, *parce que*, *puisque*, *ainsi que*, *de manière que*, etc.

Les conjonctions simples comprennent : 1° les anciennes conjonctions latines *et* (et), *ni* (nec), *ou* (aut), *quand* (quando), *comme* (quomodo), *si* (si), *que* (qui vient de *quid* et répond au latin *quod* et *quam*); 2° les conjonctions qui dérivent de mots latins, mais qui, en français, ont changé de signification : *mais*, *or*, déjà expliqués (§ 132), *donc* (tunc), *car* (quare), qui en vieux français avait conservé son sens originaire de *pourquoi : Je ne sais ni* car *ni comment ;* 3° certaines conjonctions aujourd'hui regardées comme simples, mais qui sont en réalité composées de mots distincts : *encore*, *partant*, *aussi*, *ainsi*, *toutefois*, déjà expliqués (§ 132), *plutôt* (plus tôt, pour *potius*), *néanmoins*, pour *néantmoins*, c'est-à-dire *ne pas moins* (nec ens minus, pour *nihilo minus*), et *cependant*, littéralement pendant cela : *Vous vous amusez, et* cependant *la nuit vient* (Ac.).

La forme la plus ancienne de la particule *que* est *quid* dans les *Serments* devant une voyelle, dans *Eulalie qued* devant des voyelles, *que* devant des consonnes. Ces formes renvoient à *quid*, non pas à *quod*, qui se serait, selon toute vraisemblance, continué sous la forme *co*. Ainsi le pronom interrogatif *quid*, qui en latin déjà était en train de passer à un sens relatif abstrait (*faciendum est quid vis, loquere quid velis*), a été transformé en un pronom relatif neutre, puis en une conjonction. *Que* est un simple mot formel, sans signification sensible, une copule de la proposition subordonnée, Ce mot a aussi été ajouté à des adverbes afin de pouvoir, avec l'aide de la proposition qu'il introduit, exprimer des circonstances accessoires de la principale. C'est de là que proviennent des locutions nouvelles comme *avant que, aussitôt que*, etc. [1].

3. D'après le *sens*, les conjonctions se divisent en conjonctions de *coordination*, qui lient des propositions indépendantes les unes des autres, comme *et*, *mais*, *ou*, *car*, et conjonctions de *subordination*, qui lient la proposition accessoire à la principale. La principale conjonction de subordination est *que*, qui, se joignant à d'autres mots, forme un grand nombre de locutions conjonctives, telles que *avant que*, *sans que*, etc. (V. le ch. XXVI).

4. Il faut distinguer les conjonctions *ou*, *que*, *quand*, *si*, *quoique*,

---

(1) Diez, *Gr.* III, 295.

de *où,* adverbe de lieu, *que,* pronom interrogatif ou relatif, et *que*, adverbe de quantité, *quand*, adverbe de temps, et *quant à*, préposition, *si*, adverbe de quantité, et *quoi que*, expression conjonctive (v. ch. XXVI) : *Il paiera* **ou** *il ira en prison.* **Où** *allez-vous? Voici la maison* **où** *je demeure. — Je doute* **qu'***il vienne.* **Que** *dites-vous? La rose est la fleur* **que** *je préfère. — J'irai vous voir* **quand** *je pourrai.* **Quand** *viendrez-vous?* **Quant à** *moi, je me retire. — Il viendra,* **s'***il peut. Je ne vous croyais pas* **si** *naïf.* — **Quoique** *peu riche, il est généreux. Venez,* **quoi qu'***il arrive.*

Chapitre XII.

DE L'INTERJECTION

§ 140

1. L'*interjection* est un cri, une exclamation qui exprime les mouvements subits de l'âme, comme la joie, la douleur, la surprise, l'admiration, etc. **Ah !** *que cela est beau!*

Interjection, *mot interjeté* dans le discours, de *inter*, entre, et *jacere*, jeter.

2. Les principales interjections sont : *ah*, *aïe*, *da*, *ha*, *bah*, *pouah*, *ouais*, *ouah*, *eh*, *hé*, *hélas*, *fi*, *ho*, *ô*, *oh*, *holà*, etc. Il faut y joindre les onomatopées qui marquent un bruit, comme *crac*, *paf*, *pan* : **Ah !** *que vous me faites mal!* **Ha !** *vous voilà!* **Aïe !** *que je souffre! Oui*-**da. Hé !** *l'ami!* **Hélas !** *que deviendrez-vous?* **Fi !** *le vilain!* **Holà !** *quelqu'un!* **O** *temps*, **ô** *mœurs!* **Oh !** *quelle chute!* **Ho !** *venez ici.* **Holà ?** *quelqu'un!*

Hélas, qui s'écrivait autrefois *hé! las!* est composé de l'interjection *hé* et de l'adjectif *las (lassus)*, qui signifiait malheureux. *Da*, anciennement *diva*, plus tard *dea*, exprimait dans le principe un ordre pressant (des impératifs *di* = *dis* de *dire*, et *va*, de *aller)*.

3. Des interjections proprement dites on doit distinguer certaines expressions qui ont la signification de propositions elliptiques et sont jointes à la proposition sans lien extérieur. Ces *locutions interjectives* peuvent être :

a) Des substantifs : *silence*, *paix*, *à merveille*, *miséricorde*, *courage*, *diable*, *diantre*, *dame*, *peste*, *foi*, etc. **Ciel !** *que dites-vous?* **Ma foi,** *je n'y comprends rien. Oh!* **dame,** *non.* **Au diantre** *soit le fou* (Ac.).

Dame est un reste de l'ancienne interjection du moyen âge *Dame-Dieu* (domine Deus), c'est-à-dire *Seigneur Dieu ! — Diantre* est un euphémisme que l'on emploie pour éviter de prononcer le mot de *diable*.

b) Des verbes comme : *allons*, *gare*, *tiens*, etc. **Allons,** *dépêchez-vous.*

c) Des adjectifs et des adverbes, comme : *bon*, *bis*, *ferme*, *eh bien*, *çà*, *or çà*. **Eh bien,** *soit.* **Bon**, *cela suffit.*

TITRE II

La formation des mots.

Chapitre XIII.

DE LA DÉRIVATION

Article 1. — De la dérivation en général.

§ 141

1. Les mots se forment d'autres mots par *dérivation*, c'est-à-dire en ajoutant au mot dit *primitif* une terminaison d'une valeur spéciale, appelée *suffixe*, qui lui donne un sens particulier et en fait un mot *dérivé*.

Chaque suffixe en français est accentué et forme au moins une syllabe pleine. Il a son sens ou sa valeur propre, qui se retrouve dans tous les dérivés qu'il sert à former.

En général, le dérivé a un sens plus précis que le primitif et il équivaut à la combinaison d'un substantif avec son adjectif : *jardinet*, petit jardin, *maisonnette*, petite maison, ou d'un verbe avec son complément ou circonstanciel : *choisir*, faire un choix, *écumer*, jeter de l'écume, *rayonner*, darder des rayons, *balayer*, nettoyer avec un balai.

Le français intercale quelquefois entre le radical et le suffixe des mots dérivés certaines syllabes ayant valeur de suffixes comme *ç* (z, s) dans **c**-*eau*, **c**-*elle* : *mon*-**c**-*eau*, *oi*-**s**-*eau*, *vai*-**ss**-*eau*, *vai*-**ss**-*elle ; r* (er) dans *sech*-**er**-*esse*, *diabl*-**er**-*ie*. Pour éviter l'hiatus on intercale les consonnes *l : fourmi*-**l**-*ière*, *v : enjoli*-**v**-*er*, et surtout *t* : *abri*-**t**-*er; agio*-**t**-*er*, *agio*-**t**-*eur* ; *bijou*-**t**-*ier*, *bijou*-**t**-*erie ; cafe*-**t**-*ier*, *cafe*-**t**-*ière ; clou*-**t**-*ier*, etc. ; *glouglou*-**t**-*er ; pape*-**t**-*ier*, *pape*-**t**-*erie* ; *érein*-**t**-*er*, etc. ; *ju*-**t**-*eux* ; *taba*-**t**-*ière* (pour *tabaquière)*, etc.

2. On distingue les suffixes de formation populaire des suffixes de formation savante; ces derniers n'entrent pas dans la dérivation proprement française, mais il en est quelques-uns, comme *aire*, *al* et *il*, *iste*, *isme*, etc., qui sont devenus assez familiers à la langue usuelle pour qu'elle les ait adoptés et assimilés en quelque sorte aux suffixes purement français. Quelques suffixes ont une double forme, l'une populaire et l'autre savante, correspondant souvent à une double signification, comme *ier* et *aire (premier* et *primaire)*, *é* et *at (comté* et *comtat)*, *aison* et *ation (raison* et *ration)*, *esse* et *ice (justesse* et *justice)*, etc.

Les suffixes français sont presque tous d'origine latine. Or, on distingue deux espèces de suffixes en latin : les suffixes *accentués*, comme *arius* dans *primarius*, et les suffixes *inaccentués*, comme *icus*, dans *porticus*.

1° Les suffixes latins accentués se sont conservés en français comme des formes vivantes et productives, et la langue les a employés à former des dérivés nouveaux en les ajoutant à des mots qui ne les avaient point en latin, par ex. *huissier*. Ces suffixes ont souvent en français une double forme, l'une ancienne et populaire, l'autre moderne et savante (§ 27); ainsi le suffixe latin *arius* a donné le suffixe *ier* de formation populaire dans *premier*, et le suffixe *aire* de formation savante dans *primaire*.

2° Les suffixes latins non accentués s'éteignent tous en français, comme *icus* dans *porticus*, qui a donné *porche*. Ces suffixes sont naturellement incapables de servir à la création de nouveaux dérivés; mais ils peuvent devenir productifs dans les mots de formation savante, par un déplacement de l'accent, par ex. *portique*.

3. La dérivation s'appelle *nominale* ou *verbale*, selon qu'elle forme, soit des *noms* (substantifs ou adjectifs), soit des *verbes*.

a) Les substantifs et les adjectifs dérivés se tirent de substantifs, de verbes ou d'adjectifs au moyen de suffixes: *cerisier* de *cerise*, *passage* de *passer*, *bonté* de *bon;* mais la dérivation peut aussi avoir lieu sans le secours de ces terminaisons, comme dans *cri* de *crier* : c'est ce qu'on appelle dérivation *impropre*.

Il y a beaucoup de noms dérivés dont les primitifs n'existent pas en français, par ex. *aubier*, *candeur*, *mercier*, *mental*, *répertoire*, *transitif*, *vulgaire*, etc. Quelquefois aussi le primitif est un vieux mot français hors d'usage depuis longtemps, ou encore usité de nos jours, mais modifié dans sa forme. Ainsi *goupillon*, dérivé du vieux français *goupil*, renard, est venu au sens actuel, parce que les premiers goupillons ont été assimilés à une queue de renard. Le mot *chapel*, chapeau, a donné *chapelet*, autrefois petite coiffure qui consistait ordinairement en une couronne de fleurs (§ 9). En revanche, il y a beaucoup de mots stériles qui ne peuvent pas avoir de dérivés, par ex. *joli* ne fait pas *joliesse* ou *jolité*, mais il a un composé *enjoliver*.

b) Les verbes dérivés sont formés de *noms* (substantifs ou adjectifs), soit par la simple addition des terminaisons de flexion, comme *ferrer* de *fer*, *grandir* de *grand*, soit au moyen de suffixes propres, comme *iser* dans *fertiliser* de *fertile*. Quelques verbes dérivés, en petit nombre, ont une base *verbale*, et ceux-là sont toujours formés au moyen de suffixes, comme *asser* dans *rêvasser*.

Article 2. — Dérivation nominale.

I. *Dérivation impropre* (sans l'aide de suffixes).

§ 142

1. Les noms de cette catégorie peuvent être tirés directement du radical verbal ou de l'une des formes nominales du verbe, savoir : l'*infinitif*, le *participe présent* et le *participe passé*.

2. On appelle *substantifs verbaux* les noms formés du radical verbal pur ou avec l'adjonction d'un *e* muet servant à faire sonner la consonne finale (§ 56), comme *aboi* de *aboyer*, *offre* de *offrir*. Le mot dérivé se règle sur les formes du singulier du présent, ainsi *soutenir* donne *soutien*. La grande majorité de ces substantifs dérive de verbes de la première conjugaison : *a)* masculins, *appel* de *appeler*, *blâme* de *blâmer*, *désir* de *désirer*, *doute* de *douter*, *dégât* du v. fr. *déraster*, *élève* de *élever*, *espoir* de *espérer*, *émoi* du v. fr. *émoyer*, *gain* de *gagner*, *groin* de *grogner*, *pleur* de *pleurer*, *repaire* du v. fr. *repairer* (se retirer), *reproche* de *reprocher*, *rêve* de *rêver*, *signe* de *signer*, *songe* de *songer*, *tour* de *tourner*, *vol* de *voler*, etc.; *b)* féminins, *conserve* de *conserver*, *danse* de *danser*, *dépense* de *dépenser*, *dispute* de *disputer*, *demande* de *demander*, *estime* de *estimer*, *joute* de *jouter*, *offense* de *offenser*, *place* de *placer*, *pêche* de *pêcher*, *purge* de *purger*, *trace* de *tracer*, *trempe* de *tremper*. Les noms tirés des autres conjugaisons comptent à peine : *accueil* de *accueillir*, *départ* de *départir*, *maintien* de *maintenir*, *rêne* de *retenir*, *combat* de *combattre*, *ébat* de *ébattre*, *rabat* de *rabattre*, *deuil* de *douloir*. Ces substantifs verbaux sont presque tous abstraits ; on peut en excepter quelques noms concrets qui désignent surtout des choses : *groin*, *conserve*, rarement des personnes : *élève*.

Il ne faut pas confondre ces noms tirés du verbe avec les noms qui ont servi au contraire à former des verbes, comme *balai*, qui a donné *balayer* (v. § 150).

3. La langue emploie rarement aujourd'hui l'*infinitif* comme substantif, par ex. *l'avenir*, *le boire*, *le repentir*, etc. Mais un certain nombre d'infinitifs sont devenus de vrais substantifs, qui peuvent s'employer au pluriel, comme *le devoir*, *le déjeuner*, *le sourire*, etc. Tous ces mots sont du genre masculin.

L'ancienne langue avait beaucoup plus de liberté que la moderne de prendre l'infinitif substantivement : *Que j'aye le temps et loisir* **du faire** *et vous* **du lire** (Froissard). **Le n'avoir point de mal,** *c'est le plus* **avoir de bien** *que l'homme puisse espérer* (Montaigne). **Le beaucoup sçavoir** *apporte l'occasion de plus doubter* (Id.). **Le longtemps vivre** *et* **le peu de temps vivre** *est rendu tout un par la mort.* (Id.) *Il heurtoit de*

telle sorte que **mon dormir** *s'en alla* (Ronsard). On trouve encore dans La Fontaine : **le long dormir** *est exclu de ce lieu*, **le dormir** *comme* **le manger** *et* **le boire,** *la cause* **du marcher,** etc. ; dans Bernardin de St-Pierre : **le voler** *des oiseaux frugivores*, **le nager** *des poissons* ; dans Lamartine : *que ne puis-je* **au doux tomber** *du jour*, etc.

Quelques anciens verbes ne subsistent plus que par leur infinitif devenu substantif : le *loisir* (de *licere*), le *plaisir* (de *placere*, plaire).

4. Les noms tirés du *participe présent* sont :

a) Des adjectifs ou des noms de personnes du genre masculin qui ont quelquefois un correspondant féminin en *ante* ou *ente* : *charmant* (personne, voix charmante), *le mourant*, *le négociant*, *le servant*, *le vivant* ; — *l'adolescent*, *le client*, *le régent*, *le sergent*.

b) Des noms de choses et des noms abstraits du genre masculin : *le couchant*, *le courant*, *le levant*, *le montant*, *le penchant*, *le pendant*, *le séant*, *le tranchant*, *le vivant* (de mon vivant), les *tenants* et *aboutissants* (d'une pièce de terre, d'une affaire), etc. ; — *l'accident*, *l'incident*, *l'orient*, *l'occident*, *le torrent*. Les féminins sont rares et annoncent l'ellipse d'un substantif : *la constituante* (assemblée), *la patente* (lettre).

And est une forme accessoire de *ant* qui ne se présente que dans quelques mots, comme *friand* de *frire*.

La terminaison *ant* est une forme vivante qui renvoie toujours à un verbe français, comme *le penchant* de *pencher*, tandis que les mots en *ent* ne se rapportent qu'à des formes latines et n'ont pas de verbes correspondants en français, comme *adolescent*, *régent*, *accident*, *incident*, etc. Les adjectifs et substantifs en *ent* : *adhérent*, *affluent*, *coïncident*, *divergent*, *différent*, *expédient*, *équivalent*, *excellent*, *négligent*, *précédent*, *président*, *résident*, *violent*, font exception et ont des correspondants en *ant* : *adhérant*, *divergeant*, etc. L'Académie distingue *excédent*, substantif, de *excédant*, adjectif.

Il y a quelques mots en *ant* dont les participes présents correspondants n'existent plus en français : *ambiant*, *ambulant* (v. fr. *ambuler*), *appétissant*, *ascendant* (v. fr. *ascendre*), *béant* (v. fr. *béer*, ouvrir la bouche), *bienveillant* (c'est-à-dire bienvoulant, § 126), *contondant*, *dirimant*, *distant*, *élégant*, *exorbitant*, *exubérant*, *fébricitant*, *galant* (v. fr. *galer*, se réjouir), *instant*, *lancinant*, *marchand*, *malveillant*, *manant* (de *manere*, demeurer), *méchant* (v. fr. *mes-chéant*, de *mes-cheoir*), *mécréant* (de *més...* et *créant* pour *croyant*), *nonchalant* (v. fr. *nonchaloir*), *navrant* (v. fr. *navrer* ou *nafrer*, blesser), *pétulant*, *protubérant*, *radiant*, *sémillant*, *stagnant*, *suffragant*, *vigilant*.

5. Les noms formés du *participe passé* sont :

a) Des *noms de personnes*, comme l'*adjoint*, le *prétendu*, etc.

b) Des *noms masculins* désignant des choses concrètes ou abstraites, comme un *fait*, un *réduit*, le *passé*. *Admirez le* **fini** *de ce travail.*

c) Plus souvent des *noms féminins*, qui se distinguent par la terminaison féminine *e* ajoutée aux participes passés, comme l'*allée*, la *curée*, la *durée*, la *pensée*, la *sortie*, l'*issue*, la *découverte*, la *contrainte*, etc.

d) Des *adjectifs*, comme *poli*, *fleuri*, *absolu*, etc.

Il est arrivé souvent que la langue a refondu à plusieurs reprises ses participes suivant les principes qui ont dirigé la refonte de sa conjugaison ; et ces diverses formes ont laissé des traces de leur existence dans les substantifs qui en ont été tirés. *Tendere*, à l'époque classique, faisait au participe, dans le latin littéraire, *tensus*, dans le latin populaire *tesus*, d'où le substantif *tesa*, qui est resté dans le français *toise*. A l'époque romane, *tesus* semblait trop s'éloigner du radical de *tendere*, et le participe fut refait sur le modèle de *venditus*, de *vendere*. De là *tenditus*, qui donna un substantif *tendita*, conservé dans *tente*, comme *vendita* est conservé dans *vente*. Plus tard, le participe *tent*, *tente*, fut encore modifié d'après l'analogie des participes en *u* : il devint *tendu*, et sous cette forme il a donné un troisième substantif : *une tendue*. C'est ainsi encore que *fendere* donne, par *fissus fissa*, le féminin *fesse*, par *fenditus fendita*, le féminin *fente*, pour aboutir à *fendu* ; que *ponere* donne successivement *posita* = *poste* (au XI[e] siècle, au sens de *ponte*), *pont ponte*, conservé dans « une *ponte* d'œufs », et enfin *pondu*, etc. Chacun de ces mots *toise*, *tente*, *tendue* ; *fesse*, *fente*, *fendu* ; *poste*, *ponte*, *pondu*, etc., nous reportant à des âges divers de l'histoire de la langue, sont autant de monuments des formations successives qui se sont superposées depuis les origines jusqu'à nos jours (1). Voici la liste des participes forts hors d'usage comme participes et conservés encore comme substantifs ; nous plaçons entre parenthèses la forme moderne ou participe faible correspondant au participe fort devenu substantif : *emplette* (*employé*), *meute* (mue) et son composé *émeute* (émue), *pointe* (ce mot est resté comme participe dans *courte-pointe*), *course* (courue), *entorse* (tordue), *source* (de *sors*, ancien participe de *sourdre*) et son composé *ressource*, *trait* et *traite*, *route* (rompue) et ses composés *déroute*, *banqueroute* = banque rompue, *défense* (défendue) et *offense*, etc., *tente* (tendue) et *attente*, *détente*, *entente*, etc., *rente* (rendue), *pente* (pendue) et *soupente*, *vente* (vendue), *perte* (perdue), *quête* (de quérir) et *conquête*, *requête*, *enquête*, *recette* (reçue), *dette* (due), *réponse* (répondue), *élite* (élue), *chute* (de choir), *faut* dans *défaut* et *faute* (de faillir), *secousse* (de *succutere*, secouer), etc.

II. *Dérivation propre* (à l'aide de suffixes).

§ 143

1. Les suffixes nominaux peuvent se classer différemment, selon que l'on considère la *forme* de la dérivation ou la *nature* des mots produits par la dérivation.

a) Les noms dérivés peuvent avoir pour base soit un verbe,

(1) A. Darmsteter, *De la Création actuelle de mots nouveaux*, p. 56.

comme *flatteur* de *flatter*, *aimable* de *aimer*, soit un substantif ou un adjectif, comme *serrurier* de *serrure*, *brutal* de *brute*, *hardiesse* de *hardi*.

Les mots dérivés de verbes ont en général pour base le radical du verbe, qui se trouve toujours intact au participe présent (§ 105); ainsi *naître* a pour radical **naiss**-*ant*, d'où **naiss**-*ance*. Les mots dérivés des verbes en *ir* qui se conjuguent sur *finir* ont pour base le radical allongé du participe présent, par ex. *polir*, **poliss**-*ant*, d'où **poliss**-*eur*, **poliss**-*oir*, **poliss**-*ure*.

Mais beaucoup de mots dérivés appartenant à la formation savante ont pour base, non pas le radical du verbe français, mais le participe passé latin (proprement le supin); ainsi, à côté de *portable*, forme française, nous avons *portatif*, forme savante dont la base est le participe passé latin; de même *liseur* et *lecteur*.

b) Les mots dérivés formés au moyen de suffixes nominaux sont des *substantifs* ou des *adjectifs*, des noms de *personnes* ou des noms de *choses*, des noms *concrets* ou des noms *abstraits*, etc.

Les suffixes qui servent à désigner les personnes sont originairement des suffixes adjectifs. Les substantifs formés par ces suffixes sont appelés en latin *nomina agentis*, parce qu'ils désignent les personnes *agissantes*. Ces substantifs sont masculins, mais ils peuvent avoir des féminins correspondants en *e*. Ils ont pour base, soit des verbes, soit des substantifs.

Mais certains suffixes peuvent servir à plusieurs usages; ainsi *age* a pour base un substantif (esclav-*age)* ou un verbe (chauff-*age)*, et il sert à former non seulement des noms abstraits, mais aussi des noms concrets (vill-*age)*; *on* est de même à base verbale (brouill-*on)* ou nominale (vigner-*on)* et fournit des noms de personnes, des noms d'animaux (ours-*on)*, des noms de choses concrètes (bouill-*on)* ou abstraites (jur-*on)*; *ier* produit à la fois des adjectifs (fruit-*ier)* et des substantifs, soit noms de personnes (cheval-*ier)*, soit noms de choses (sucr-*ier)*.

2. Parmi les noms dérivés, on doit distinguer les *diminutifs* et les *augmentatifs*.

a) Les *diminutifs* désignent les objets comme diminués, amoindris, quant à leur étendue ou à leur force.

Les diminutifs substantifs sont à base de substantifs: *tonneau* de *tonne*, et les diminutifs adjectifs à base d'adjectifs: *doucet* de *doux*; les premiers sont de beaucoup les plus nombreux. Il n'y a pas de diminutifs à base verbale.

La personne ou la chose est représentée comme plus petite dans les substantifs diminutifs, et la qualité est représentée comme portée à un moindre degré dans les adjectifs diminutifs. On emploie aussi les substantifs diminutifs pour nommer les petits des animaux : *chevreau*, *cochet*, *aiglon*.

A la diminution peuvent être ajoutées les idées accessoires d'agréable et de déplaisant. Le *mignon* est voisin du *petit* et ainsi les diminutifs deviennent volontiers des termes de caressant. En revanche les diminutifs éveillent souvent une idée accessoire de dépréciation ou de mépris; on les appelle alors *péjoratifs*, comme *aille*, *asse* ou *ace* dans *valetaille*, *populace*.

Un suffixe diminutif est souvent renforcé par la forme *er (r)* ou par un autre suffixe diminutif, comme *et*, *el*, *ill* : *tombe*-**r**-*eau*, *mouche*-**r**-*on*; — *louv*-**et**-*eau*, *gant*-**el**-*et*, *tour*-**ill**-*on*, etc.

Le français renferme un assez grand nombre de mots à désinence diminutive et qui, néanmoins, ne sont pas des diminutifs. Un mot formé par un suffixe diminutif n'exprime l'idée de diminution que lorsque son primitif existe encore en français; ainsi les mots *anneau*, *couteau*, *chapeau*, ne sont pas des diminutifs, bien qu'ils soient formés par le suffixe *eau* (el). En pareil cas, un second suffixe devient nécessaire pour faire revivre la force diminutive; ainsi *agneau*, *château*, feront *agnel*-**et**, *châtel*-**et**.

b) La langue française n'a pas, à proprement parler, de suffixes *augmentatifs*. Pour exprimer l'augmentation, à laquelle s'ajoute souvent une idée accessoire de mépris, on emploie les suffixes *on*, *ard*, qui servent aussi à la diminution, par ex. *on* dans *salon*, *caisson*, *ard* dans *poularde*.

L'augmentation et la diminution ont été aussi employées pour désigner le genre, celle-là pour le masculin comme le plus fort : can*ard* de *cane*, celle-ci pour le féminin comme le plus faible : levr*ette* de *levrier* (§ 66).

3. Certains suffixes nominaux ont des significations très rapprochées, de sorte qu'en s'attachant au même radical ils forment des mots synonymes qui expriment la même idée générale, mais avec des nuances qui dépendent de la valeur comparée de ces suffixes.

Si l'on compare, par exemple, *ure* à *ion*, on peut dire qu'en général les mots en *ion* expriment l'action comme actuelle et instantanée, et que ceux en *ure* la présentent comme un effet, comme un résultat, comme un état : *création*, action de *créer*, et *créature*, être *créé*; *jonction*, action de *joindre*, et *jointure*, état de ce qui est *joint*; *nutrition*, fonction qui convertit les ali-

ments en notre propre substance, et *nourriture*, substance qu'élabore la nutrition et qu'elle assimile à nos organes; *mixtion*, action de mélanger des drogues dans un liquide pour un remède, et *mixture*, ce mélange même; *conjonction* et *conjoncture*, *fraction* et *fracture*, *leçon* et *lecture*, *nation* et *nature*, *scission* et *scissure*, *station* et *stature*, *torsion* et *torture*. Il est rare cependant que les deux sortes coexistent, par ex. on a *structure* et l'on n'a pas *struction*; on a au contraire *construction* et l'on n'a pas *constructure*.

C'est à ce point de vue qu'on a établi la synonymie des suffixes français, y compris la terminaison *ant* du participe présent (1) :

Able et *ant, eux, if : effroyable, effrayant : pitoyable, piteux; sensible, sensitif.*

Ade et *ment : glissade, glissement.*

Age et *ment, ure : lavage, lavement ; blanchissage, blanchiment ; boursouflage, boursouflure.*

Ain et *oir : terrain, terroir.*

Aire et *ant, eur, eux, el : mandataire, mandant; sectaire, sectateur; tumultuaire, tumultueux; originaire, originel.*

Al, el, il et *if, eux, ique : causal, causatif; matinal, matineux; industriel, industrieux; civil, civique.*

Ance et *ion, té, ment : apparence, apparition ; naissance, nativité; allégeance, allégement.*

Ard et *on, eur, if : grognard, grognon, grogneur; criard, crieur; fuyard, fugitif.*

At et *ie, erie : vicariat, vicairie; secrétariat, secrétairerie.*

Atre et *eux : douceâtre, doucereux.*

É et *if, eur : décidé, décisif; zélé, zélateur.*

Ée et *ion, age, on : destinée, destination; nuée, nuage; vallée, vallon.*

Erie et *age, ment, ade : lainerie, lainage; chuchoterie, chuchotement; fanfaronnerie, fanfaronnade.*

Esque et *ique : romanesque, romantique.*

Esse, ice et *té : déesse, déité; malice, malignité.*

Eur et *ure, té, ance, is, ie : froideur, froidure; rigueur, rigidité; valeur, vaillance; couleur, coloris; fureur, furie.*

Eux et *if, eur, ant : oiseux, oisif; vétilleux, vétilleur; ennuyeux, ennuyant.*

Ide et *able : valide, valable.*

Ie et *isme : néologie, néologisme.*

Ien et *eur, ique, an : rhétoricien, rhéteur; stoïcien, stoïque; persien, persan.*

Ier et *eux, eur, able : aventurier, aventureux; oiselier, oiseleur; ouvrier, ouvrable.*

If et *ant : nutritif, nourrissant.* — *Ive* et *ion : imaginative, imagination.*

Ique et *eux, an, al : harmonique, harmonieux; persique, persan; monastique, monacal.* — *Fique* et *eur, eux, able : pacifique, pacificateur; soporifique, soporeux; honorifique, honorable; pacifique, paisible.*

Is et *ment, age, ance : logis, logement; pâtis, pâturage; sursis, surséance.*

Isme et *té, ance, erie : spiritualisme, spiritualité; tolérantisme, tolérance; pédantisme, pédanterie.*

(1) V. Lafaye, *Dictionnaire des Synonymes*.

Iste et *eur, ique, ien, an*: *dogmatiste, dogmatiseur, dogmatique; machiniste, mécanicien; artiste, artisan.*

Lent et *if*: *violent, vif.*

Ment et *ion*: *sentiment, sensation; fondement, fondation; fragment, fraction; échauffement, échauffaison; résiliement, résiliation; sucement, suçon.*

Oie et *ille*: *charmoie, charmille.*

Oir, oire et *ade, ant, eur, if*: *promenoir, promenade: consolatoire, consolant, consolateur. consolatif; déclamatoire, déclamateur.*

On et *ment*: *juron, jurement.*

Ond et *ant, eux, ique*: *moribond, mourant; furibond, furieux; pudibond, pudique.*

Té et *ion, ure, age*: *variété, variation; saleté, salissure; parenté, parentage.*

U et *eux, é*: *tortu, tortueux; fourchu, fourché.*

Ule et *ible*: *ridicule, risible.*

Ure et *ment, ion*: *déchirement, déchirure; ligament, ligature; parement, parure; position, posture.*

Il faut encore tenir compte de la synonymie des mots dérivés de suffixes à double forme (§ 141), comme *raison* et *ration*, *poison* et *potion*, *justesse* et *justice*, *sûreté* et *sécurité*, *naïf* et *natif*.

A. SUBSTANTIFS DÉRIVÉS

1. *Substantifs dérivés de verbes.*

§ 144

1. Les noms dérivés de verbes à l'aide de suffixes désignent des *personnes*, comme le *joueur*, ou des *choses* abstraites ou concrètes, comme la *trahison*, l'*éteignoir*.

a) **Noms de personnes.**

2. Les noms de *personnes* tirés de verbes sont formés au moyen du suffixe **eur**, qui exprime toujours l'auteur de l'action, c'est-à-dire celui qui fait l'action ou qui en a l'habitude: *joueur*, celui qui *joue*, flatt*eur*, vend*eur*, recev*eur*, ment*eur*, blanchiss*eur*.

Les mots en *eur* sont de deux espèces:

a) Les uns ont pour base le radical verbal, comme dans*eur*, fais*eur*, ment*eur*, blanchiss*eur*, formés de *danser*, *faire*, *mentir*, *blanchir*. Ils font leur féminin en *euse* par suite de l'ancienne prononciation de *eur*, qui le confondait avec le suffixe *eux*: chant*euse*, ment*euse*, etc. Mais les mots suivants en *eur* prennent au féminin le suffixe *esse*, d'où la forme ancienne *euresse*, qui est devenue *eresse*: *bailleur* (de fonds), *chasseur*, *enchanteur*, *demandeur*, *défendeur*, *pécheur*, *vengeur*, qui font *bailleresse*, *enchanteresse*, etc.

La forme ancienne était *euresse*, composée de *eur* et du suffixe féminin *esse*; *eur* cessant d'être accentué s'est affaibli en *e*, d'où *eresse*. La forme *euse*, calquée sur le latin féminin *osa*, est plus moderne.

Quelques mots en *eur*, formés d'un comparatif latin, prennent simplement *e* au féminin ; ce sont *majeur, mineur, meilleur, supérieur* et autres mots en *érieur*.

b) D'autres mots en *t-eur*, de formation savante, comme act*eur*, composit*eur*, protect*eur*, etc., ont pour base le participe passé ou le supin latin et font leur féminin en changeant *teur* en *trice* : ac*trice*, etc.; de même *empereur*, qui fait impéra*trice*. Le mot *bienfaiteur* suit cette règle et fait bienfai*trice*. Par analogie, *ambassadeur* fait ambassa*drice*.

Le latin employait *t-or*, *s-or*, pour désigner la personne qui agit ; de là est venu notre suffixe *eur* : *lecteur*, de *lector*, fait de *lectum*, supin de *legere*, lire ; *successeur*, de *successor*, fait de *successum*, supin de *succedere*, succéder. On a quelquefois deux dérivés, l'un en *eur* et l'autre en *teur* : *condenseur* et *condensateur*, *fileur* et *filateur*.

b) **Noms de choses.**

3. Les noms de *choses* sont formés au moyen des suffixes *aison*, *ure*, *ance*, *ande*, *ment*, *is*, qui expriment l'action ou le résultat, le produit de l'action, et *oir*, qui marque le lieu où se fait l'action ou l'instrument avec lequel elle se fait.

a) Les suffixes *aison*, *ure*, *ance* et *ande* forment des noms abstraits d'action du genre féminin.

b) Les suffixes *ment*, *is* et *oir* forment des noms abstraits ou concrets du genre masculin ; *oir* a une forme féminine en *oire*.

4. **aison** et **ison** (dans les dérivés des verbes en *ir*) marquent l'action ou le résultat de l'action : *fleuraison*, action de *fleurir*, termin*aison*, li*aison*, livr*aison*, fen*aison*, pend*aison*, guér*ison*, trah*ison*, etc. Le suffixe *oison*, qu'on trouve dans *pamoison*, est une ancienne forme de *aison*.

Mais il y a une foule de noms abstraits d'action en **ion** (*tion*, *sion*) qui ne dérivent pas directement du radical verbal, mais sont de formation savante et ont pour base le supin latin, comme *production*, l'action de *produire* et ce qui *est produit*, *suspension*, l'action de *suspendre*, *création*, l'action de *créer* et l'ensemble des choses *créées*.

Les mots nouveaux sont tous en **ation**, qui a remplacé la forme véritablement française *aison* : démoralis*ation*, réglemen*tation*. Quelquefois on a deux dérivés, l'un avec la forme française *aison* et l'autre avec la forme savante *ation* : termin*aison* et détermin*ation*, exhal*aison* et exhal*ation*, inclin*aison* et inclin*ation*.

Les noms en *ion* sont abstraits de leur nature ; mais il n'est pas rare que le sens abstrait passe au concret : ainsi *potion* est ce qu'on boit et non l'action de boire.

Ce suffixe vient du latin *io ionem* (t-io, s-io) : ainsi *réflexion* de *reflexio*, formé de *reflexum*, supin de *reflectere* ; *boisson* de *bibitio*, formé de *bibitum*, de *bibere*, boire ; *façon* et *faction*, de *factio*, de *facere*, faire ; *poison* et *potion*, de *potio*, de *potare*, boire ; *raison* et *ration*, de *ratio*, formé de *reor*, *reri*, croire, penser, etc. D'après l'étymologie, *poison* devrait être féminin, comme il l'était dans l'ancienne langue : *Je sentais* la poison *dans mes os écoulée* (Desportes).

C'est des noms latins en *atio ationem* venant des verbes de la 1re conjugaison qu'est sortie la dérivation normale en *aison*, qui a créé les formes nouvelles telles que *fauchaison*, *pendaison*, mais qui aujourd'hui a complètement disparu devant celle en *ation*.

5. **ure** marque l'action subie, mais surtout le résultat concret de l'action : ainsi la *blessure* est d'abord l'*action* par laquelle on est *blessé*, puis la *partie blessée ;* brûl*ure*, dor*ure*, enfl*ure*, grav*ure*, serr*ure ;* gag*eure*, mang*eure*, avec un *e* servile, etc.

Il y a beaucoup de mots en *t-ure* qui, comme ceux en *ion*, sont formés du radical du participe passé latin : cein*ture*, liga*ture*, pein*ture*, rup*ture*, struc*ture*, etc. Le passage du sens actif au sens passif se montre bien dans le mot *peinture*, qui signifie l'action de *peindre* et ce qui est *peint*, c'est-à-dire l'art de peindre et un ouvrage de peinture. Quelquefois le même verbe fournit deux sortes de bases ; on a *filure* et *filature*, *rompure* et *rupture*, *tissure* et *texture*.

Quelques mots en *ure* sont à base nominale ; ce sont en général des collectifs, comme chevel*ure*, mât*ure*, verg*eure*, etc. La forme savante en *ature* peut aussi se tirer de substantifs, et elle exprime alors l'ensemble des caractères qu'indique le radical, du moins dans les mots de dérivation nouvelle, comme clim*ature*, oss*ature*, etc.

Ce suffixe a son origine dans le lat. *ura* (t-ura, s-ura) : *peinture* de *pictura*, formé de *pictum*, supin de *pingere*.

6. **ance** ou **ence** marque l'action ou le résultat de l'action et forme des noms qui correspondent en général aux adjectifs en *ant* (§ 142) : *vengeance*, l'action de se *venger*, *croyance*, résultat de l'action de *croire*, défaill*ance*, naiss*ance*, obéiss*ance*, sé*ance*, souten*ance*.

Il y a aussi des mots de formation savante en *ence*, qui correspondent aux adjectifs en *ent :* adhér*ence*, différ*ence*, pati*ence*, urg*ence*, etc.

7. **ande** ou **ende** entre dans quelques noms féminins, formés de participes futurs passifs latins, comme propag*ande* (la foi devant être propagée), jur*ande*, lav*ande*, offr*ande*, répri*mande*, vi*ande*, lég*ende*, etc. Multiplic*ande* et divid*ende* sont masculins.

8. **ment** marque l'action : *enrôlement*, action d'*enrôler*, ou le résultat de l'action : *fondement*, ou le moyen par lequel se fait l'action : *vêtement*. *Ment* est le plus souvent précédé d'un *e*, qui, après une voyelle, peut se remplacer par l'accent circonflexe : dénou*ement*, dénu*ement*, engou*ement*, enjou*ement*, que quelques-uns écrivent déno*ûment*, dén*ûment*, etc. ; accroiss*ement*, assorti*ment*, bâti*ment* (p. bâtissement), rugiss*ement*, etc.

Ce suffixe vient de *mentum*, qui a le même sens : *aliment* de *alimentum*, de *alere*, nourrir ; *détriment*, de *deterere*, user par le frottement ; *document*, de *docere*, enseigner ; *firmament*, de *firmare*, rendre ferme ; *fragment*, de *frangere*, briser ; *monument*, de *monere*, avertir : *sédiment*, de *sedere*, être assis.

9. **is** désigne le résultat d'une action, un assemblage et souvent, en raison de son caractère de dépréciation, un mélange ou un amas confus : *hachis*, résultat du *hachement*, chamaill*is*, caillout*is*, color*is*, gâch*is*, lav*is*, roul*is*, sem*is*, etc. *Is* n'est adjectif que dans : (vent) *coulis*, (pont) *levis*, (bois) *taillis*.

Isse n'est qu'une forme accessoire de *is* et se trouve dans quelques noms du genre féminin : bât*isse*, coul*isse*, jaun*isse*, pel*isse*, sauc*isse* (propr. boyau salé).

Is est dérivé du lat. *icius* (icium), et *isse* de *icia*. Il y a quelques mots savants en *ice* : *adventice*, *factice*.

10. **oir** ou **oire** désigne : 1° le lieu où se fait l'action : *comptoir*, table sur laquelle on *compte* ; 2° l'instrument, l'outil, le meuble au moyen duquel se fait l'action : *arrosoir*, instrument pour *arroser* ; *mangeoire*, auge où mangent les bêtes de somme.

Les substantifs formés par ce suffixe sont de deux espèces : *a)* masc. en *oir* : encens*oir*, trott*oir*, batt*oir*, éteign*oir* ; *b)* fém. en *oire* : balanç*oire*, mange*oire*, bouill*oire*, rôtiss*oire*. Quelquefois on a les deux sortes de mots avec des significations différentes : coul*oir* et coul*oire*, décrott*oir* et décrott*oire*, poliss*oir* et poliss*oire*, racl*oir* et racl*oire*.

Oire forme encore quelques adjectifs et substantifs à base de supins : *a)* adjectifs : *diffamatoire*, *déclamatoire*, *expiatoire*, *méritoire*, *obligatoire*, etc. ; — *b)* substantifs : *directoire*, corps qui sert à *diriger* ; ils sont tous masculins, excepté *échappatoire* (de *échapper*, propr. sortir de la *chape* ou manteau), *écritoire* et *impératoire*. Les deux mots *aspersoir* et *dortoir* appartiennent à cette formation ; *ostensoir* s'écrit aussi avec un *e*.

Ce suffixe est d'origine latine, et la forme masculine *oir* ou *oire* dérive du neutre latin *t-orium* ou *s-orium* : *dortoir*, de *dormitorium* ; *auditoire*, de *audire*, entendre : *laboratoire*, de *laborare*, travailler, d'où labourer ; *oratoire*, de *orare*, prier ; *réfectoire*, lieu où l'on se *refait* ; *répertoire*, de *reperire*, trouver, retrouver, etc. La forme féminine *oire* correspond aux mots en *toria* chez les écrivains de la décadence : *doloire*, de *dolatoria*.

2. *Substantifs dérivés d'adjectifs.*

§ 145

1. Le français crée des noms abstraits de qualité en ajoutant aux *adjectifs* les suffixes *esse*, *eur*, *té*, *tude* et *ie*. Les noms ainsi formés sont tous du genre féminin.

2. **esse**, qu'il faut distinguer du suffixe *esse* servant à former quelques noms féminins de personnes ou d'animaux (v. § 146), a pour forme accessoire *ise* : *délicatesse*, qualité de ce qui est *délicat; franchise*, qualité de ce qui est *franc;* just*esse*, hardi*esse*, ivr*esse*, larg*esse*, vieill*esse*, etc.

Esse ou *ise* vient du latin *itia*, qui avait le même sens : *justesse* de *justitia*, *convoitise* de *cupiditia*. On doit rattacher à ce suffixe quelques mots dérivés en *ice*, de formation latine : *avarice*, *justice*, *malice*, *notice*, *nourrice*, *police*, f. ; *caprice* (*capra*, chèvre), *exercice*, *sacrifice*, *service*, m.

3. **eur** doit être distingué du suffixe *eur* servant à former des noms d'agents (§ 144. 2) : *aigreur*, qualité de ce qui est *aigre;* blanch*eur*, fraîch*eur*, froid*eur*, noirc*eur*, etc.

Eur est formé du latin *or oris*.

4. **té** est devenu de bonne heure *eté*, ou plutôt *té* s'est fixé à la forme féminine des adjectifs : *bonté*, qualité de ce qui est *bon* ; fauss*eté*, naïv*eté*, oisiv*eté*, sûr*eté*, sal*eté*, etc.

Ité est la forme savante de ce suffixe qui donne un très grand nombre de mots, comme collectiv*ité*, honorabil*ité*, passiv*ité*, quant*ité*, qual*ité*, sécur*ité*.

Le suffixe *té* vient du lat. *tas tatem*, qui s'employait ordinairement avec la voyelle euphonique *i* (ou *e*) ; cette voyelle ne s'est pas toujours conservée en français : *bonté* de *bonitatem*. En revanche, les mots nouveaux sont en général tirés du féminin, c'est-à-dire qu'ils intercalent un *e* avant le suffixe : *naïveté* de *naïf*, *légèreté* de *léger*.

5. **tude** ne se présente que dans quelques noms féminins de formation latine, comme ampli*tude*, apti*tude*, grati*tude*, etc.

Tude vient du latin *tudo* et prend ordinairement un *i* euphonique : *multitude* de *multitudo*, formé de *multus*, beaucoup.

6. **ie** appartient à la formation savante : calvit*ie*, facét*ie*, inept*ie*, inert*ie*, infam*ie*, minut*ie*, pénur*ie*, perfid*ie*, etc. ; dans la dérivation française, *ie* a fait place à la forme allongée *erie* (v. § 146) et n'a donné que très peu de nouveaux dérivés : bonhom*ie*, courtois*ie*, félon*ie*, fol*ie*, jalous*ie*, vilen*ie*.

Le suffixe *ie* sert aussi à former des noms de pays : *Arabie*, *Assyrie*, *Asie*. *Béotie*, *Dacie*, *Germanie*, *Helvétie*, *Illyrie*, *Italie*, *Ligurie*, *Phénicie*, *Thessalie*, etc. — *Bulgarie*, *Cafrerie*, *Gothie*, *Lombardie*, *Normandie*, *Tartarie*, *Turquie*, etc.

Ce suffixe *ie* vient du latin *ia* avec déplacement de l'accent ; beaucoup de noms de pays, même modernes, ont été formés d'après l'ancienne accentuation :

Gaule, Grèce, Inde, Perse, Alsace, Provence, Prusse, Suède, Bretagne, Allemagne, Catalogne, Pologne, Sardaigne, Aquitaine, Macédoine, etc. Il y a encore d'autres terminaisons pour désigner les pays, comme *ique* : *l'Afrique; ais* ou *ois* : *le Lyonnais*; *an* ou *in* : *le Bressan, le Pérousin.*

---

3. *Substantifs dérivés de substantifs.*

§ 146

1. Les noms tirés de substantifs sont ou des noms de personnes, comme le *serrurier*, ou des noms de choses, concrets, comme *colonnade*, ou abstraits, comme *consulat.*

a) **Noms de personnes.**

2. Les noms de *personnes* sont formés au moyen des suffixes *ier*, *aire*, *iste*, *ain*, *ien*, *in*, *on*, *ard* et *ois.* Ils peuvent avoir des féminins correspondants. Quelques-uns de ces suffixes forment aussi des dérivés à base verbale.

3. **ier,** au féminin *ière*, se réduit à *er* et *ère* après les consonnes *y, j* et *ch.* Après le *l* mouillé, qui contient le *y, ier* devient *er* dans certains mots : *cornouiller*, *écailler*, *oreiller*, *poulailler*, *pailler*, *genouillère*, mais reste intact dans d'autres : *boutillier* (aussi *bouteiller)*, *coquillier*, *clincaillier* ou *quincaillier*, *groseillier*, *joaillier*, *mancenillier*, *marguillier*, *médaillier*, *quillier*, sans parler de ceux où le *i* du suffixe sert à mouiller le *l* : *bachelier*, *batelier*, *boisselier*, *bordelier*, *chapelier*, *chandelier*, *courtilière.* Ce suffixe très productif signifie qui a ou fait habituellement, qui tient à ; il s'ajoute à des noms de choses pour former :

a) Des noms de personnes désignant des personnes agissantes qui produisent, fabriquent l'objet indiqué par le radical, comme *serrurier*, qui fait des serrures, huiss*ier* (*huis*, porte), écuy*er*, conseill*er*, porch*er*, bateli*er*, bateli*ère*, ling*er*, ling*ère*, etc.

b) Des noms de choses : 1° les uns, en *ier*, sont des noms d'arbres et de quelques plantes désignés en quelque sorte par leur principale *fonction* végétale, celle de produire tel fruit ou telle fleur, comme *cerisier*, arbre qui porte des *cerises*, châtaign*ier*, cognass*ier*, pêch*er*; — 2° les autres, en *ier* ou *ière*, sont des noms de réceptacles, c'est-à-dire de vases, d'instruments ou de lieux qui servent à contenir ou à resserrer les objets désignés par les primitifs : *guêpier*, lieu où sont les *guêpes*, échiqu*ier*, gren*ier*, oreill*er*, roch*er*; — thé*ière*, cafet*ière*, houill*ère*, lit*ière* (pour *listière* de *liste*, dans le sens de bande); ou aussi des collectifs, tous en *ière* : crin*ière*, fourmil*ière*.

Le suffixe *ier* forme aussi des adjectifs : *fruitier*, *viager*, etc.

Le suffixe *ier* vient quelquefois de *aris* : *régulier* de *regularis*, mais le plus souvent de *arius, aria, arium* : *écuyer* de *scutarius*, *grenier* de *granarium*, *saunier* de *salinarius* (proprement de sel), *carrière* de *quadraria*, *carnassier* (*caro, carnis*, chair), *casanier* (*casa*, maison), etc.

4. **aire** est la forme savante de *ier ;* mais ce suffixe a pris une telle extension dans la langue commune, qu'il forme directement des dérivés à l'aide de radicaux, non plus latins, mais français. Les mots en *aire* sont :

a) Des noms masculins de personnes, tels que commissionn*aire*, mandat*aire*, pensionn*aire*, sect*aire*, ou des adjectifs, dont quelques-uns s'emploient aussi substantivement, comme *originaire*, qui tient à l'*origine*, budgét*aire*, réglement*aire*, salut*aire*.

b) Des noms de choses : annu*aire*, hor*aire*, invent*aire*, su*aire*.

Le suffixe *aire* vient du latin *aris* (pour *alis* après un *l*) : *populaire* de *popularis*, ou de *arius, aria, arium* ; *contraire* de *contrarius*, *culinaire* (*culina*, cuisine), *mercenaire* (*merces*, salaire), *oculaire* (*oculus*, œil), *vulgaire* (*vulgus*, foule), *salaire* (*sal*, sel). On a quelquefois deux dérivés, l'un en *ier* et l'autre en *aire* : *premier* et *primaire*, de *primarius*.

5. **iste** signifie qui s'applique à, ou prend parti pour ; il désigne ainsi des personnes agissantes, comme *chimiste*, qui s'applique à la *chimie*, égo*ïste*, qui n'aime que *soi* (*ego*, moi, en latin), anarch*iste*, dent*iste*, journal*iste*, libre-échang*iste*, royal*iste*, unitar*iste*, etc. Il a quelquefois un sens dépréciatif : *puriste*.

Ce suffixe vient du latin *ista*, que les écrivains chrétiens de l'empire romain ont emprunté au grec *istes*, qui a le même sens.

6. **ain,** qui a pour forme accessoire *an*, marque un rapport d'origine : Afric*ain ;* d'habitation : châtel*ain*, et par extension la communauté, la secte ou la profession à laquelle on appartient : dominic*ain*, etc. Il sert à créer :

a) Des noms de personnes et des adjectifs en *ain*, féminin *aine*, en *an*, féminin *ane* (sauf *paysan*, qui redouble la consonne, § 75) : châtel*ain*, haut*ain*, mond*ain*, proch*ain*, rom*ain*, vil*ain*, mahomét*an*, pays*an*. Dans quelques mots, il y a intercalation de *is* entre le radical et le suffixe : *art-is-an*, *court-is-an*, *part-is-an*. — Les mots *citoyen*, *doyen* et *païen* appartiennent à cette formation.

b) Des noms de choses masculins en *ain* et féminins en *aine* : *terrain*, *plantain*, *fontaine*.

c) Des noms collectifs partitifs en *ain*, féminin *aine* : *quatrain*, *dizain* ; *huitaine*, *neuvaine*, *douzaine*, etc. (§ 83. 7).

Ce suffixe vient du latin *anus* : *publicain* de *publicanus*, *forain* de *foraneus* (*foras*, hors), *vilain* de *villanus* (*villa*, métairie), *vétéran* de *veteranus* (*vetus, veteris*, vieux, ancien).

7. **ien** forme des noms de personnes et des adjectifs ; il signifie, comme *ain*, qui appartient à, de la nature de, et marque l'origine, la communauté, la secte ou la profession : Athén*ien*, grammair*ien*, gard*ien*, luthér*ien*, music*ien*, paroiss*ien*, etc.

Le suffixe *ien* sert aussi à former des noms *patronymiques* ; on appelle nom patronymique le nom commun à tous les descendants d'une race et tiré du nom de celui qui en est le père : *Mérovingiens*, *Carlovingiens*, *Capétiens*.

Ce suffixe a la même origine que *ain* et vient de *ianus* ou *anus* : *chrétien* de *christianus* (§ 25. 12).

8. **in,** féminin *ine*, est originairement un suffixe adjectif qui peut avoir pour base un nom ou un verbe.

a) A base nominale, le suffixe *in* forme :

1° Des adjectifs et des noms de personnes qui marquent en général la matière, l'origine, l'habitation ou la communauté ; il a quelquefois un sens dépréciatif. Adjectifs : alp*in*, argent*in*, enfant*in*, mar*in*, mut*in* (de meute), florent*in* ; — substantifs : citad*in*, capuc*in*, calot*in*, fantass*in*, etc.

2° Des noms d'animaux : bouqu*in* (vieux bouc), lap*in*, lap*ine*, rouss*in*.

3° Des noms de choses : grapp*in* (de *grappe*, proprement crochet), moul*in*, tet*in*, fam*ine*, nar*ine*, rout*ine*, verm*ine*.

Ce suffixe a en outre une action diminutive ; mais, quand il marque la diminution, *in* est le plus souvent renforcé par un autre diminutif : ours*in*, grad*in*, diablot*in*, agnel*in*, bouquet*in*, bécass*ine*, bullet*in*, bott*ine*.

Le suffixe *in*, *ine* provient du latin *īnus*, *īnum* et *īna* : *sapin* de *sappīnus*, *aquilin* de *aquilīnus*, ou de *ĭnus, a, um* : *cristallin* de *crystallĭnus*.

b) A base verbale, *in* forme des noms de personnes ou de choses : galop*in*, grat*in*.

9. **on,** féminin *onne*, forme des dérivés à base nominale ou verbale.

a) Les dérivés à base nominale désignent des personnes agissantes, des animaux et des choses de diverse nature. Cette forme est aussi employée à la diminution, mais elle désigne moins la petitesse que la jeunesse.

1° Noms de personnes : champi*on* (celui qui combat en *champ* clos), marmit*on*, piét*on*, vigner*on* ; avec l'idée de diminution : mign*on*, poup*on*, négrill*on*. Il y a quelques noms de peuples en *on* : Sax*on*.

2° Noms d'animaux, surtout des diminutifs : ân*on*, coch*on*, chat*on*, étal*on*, limaç*on*, ois*on*, ours*on*, rat*on*, bouvill*on*.

3° Noms de choses, dont quelques-uns sont des diminutifs : buiss*on*, chiff*on* (de *chiffe*, mauvaise étoffe), feuillet*on*, jamb*on*, sabl*on*, tronç*on*, vall*on* *On* marque souvent l'augmentation, à l'instar de l'italien : ball*on*, caiss*on*, capuch*on*, sauvage*on*, etc.; médaill*on* est à la fois diminutif et augmentatif.

Très souvent, pour mieux marquer la diminution, *on* s'ajoute au suffixe diminutif *ille* ou à la forme *er* : *carp-ill-on*, *cot-ill-on*, *oi-s-ill-on* ; *forg-er-on*, *mouch-er-on*. *puc-er-on*.

b) Les dérivés à base verbale sont :

1° Des adjectifs et noms de personnes : brouill*on*, forger*on*, grogn*on*, souill*on*. *Brouillon* fait au féminin *brouillonne*, *forgeron* ne s'emploie qu'au masculin et *grognon* et *souillon* sont des deux genres : *C'est la vieille la plus grognon que je connaisse. Une petite souillon* (Ac.).

2° Des noms de choses, comme bouill*on*, rejet*on*, et des noms abstraits d'action : jur*on*, plonge*on*.

Ce suffixe vient du latin *o onem*, qui avait le même sens : *larron* de *latronem*.

10. **ard,** féminin *arde*, forme également des dérivés à base nominale ou verbale.

a) Dans le premier cas, *ard* marque l'habitude et l'accumulation de la qualité; il désigne des personnes : campagn*ard*, montagn*ard*, rich*ard*, vieill*ard*; et des choses : bill*ard*, brass*ard*, épin*ard*, poign*ard*. Il marque un rapport d'origine dans Savoy*ard*, et a un sens abstrait dans milli*ard*. On trouve le féminin *arde* dans *moutarde*, de *moût*.

Ce suffixe exprime aussi l'augmentation, rarement la diminution; il forme : 1° des noms de personnes dont le sens est dépréciatif : béquill*ard*, commun*ard*, mouc*hard*; 2° quelques noms d'animaux : can*ard*, chevrill*ard*; poul*arde*; 3° ou de choses : meul*ard*, bomb*arde*.

b) Dans le second cas, *ard* marque la réitération de l'action et par suite l'excès; c'est pourquoi il a souvent un sens dépréciatif : bav*ard*, babill*ard*, cri*ard*, grogn*ard*, nasill*ard*, pill*ard*.

Le suffixe *ard* vient de l'allemand *hart*, gothique *hardus*.

11. **ois,** féminin *oise*, et **ais,** féminin *aise*, sont des variétés d'un même suffixe, qui marque l'origine et l'habitation : bourge*ois*, court*ois*, village*ois*, et sert surtout à former des noms de peuples : Carthagin*ois*, Franç*ais*. La forme *ais* est plus moderne que *ois*; on l'emploie aujourd'hui pour un certain nombre de peuples : Angl*ais*, Polon*ais*, Portug*ais*, et pour désigner les habitants de la plupart des villes de France : Lyonn*ais*, Marseill*ais*, etc.

Le suffixe *ois* ou *ais* provient du latin *ensis* : *Carthaginois* de *Carthaginiensis, Lyonnais* de *Lugdunensis*.

12. Les suffixes *ain, ien, in, on, ard, ois* et *ais* ont cela de commun, qu'ils marquent un rapport d'origine; c'est pourquoi ils servent presque exclusivement à former les noms de peuples ou de nations. Ces noms ont les deux genres et s'emploient aussi adjectivement : le peuple *romain*, un *Romain*. Ils dérivent des noms propres de pays et de villes et sont surtout formés par les suffixes **ain, ien, ois** ou **ais.**

ain *(en)* et **an** : *Américain, Européen, Chaldéen, Galiléen, Phocéen, Vendéen, Persan.*

ien, très fréquent : *Athénien, Brésilien, Prussien.*

in : *Angevin, Florentin, Périgourdin.*

on : *Breton, Brabançon. Bourguignon, Gascon.*

ard : *Savoyard.*

ois ou **ais** : *Carthaginois, Hongrois, Suédois, Ecossais, Calabrais.*

On se sert aussi de la terminaison *ique* : *Asiatique, persique* (golfe), ou *esque* : *Barbaresque*, ainsi que des suffixes diminutifs, comme *eau, ol* : *Manceau* ou *Manseau, Espagnol.*

13. Aux suffixes étudiés dans ce § on peut ajouter la terminaison **esse**, qui forme des noms de personnes (ou d'animaux) du genre féminin correspondant à des noms masculins terminés : *a)* par *e* muet dans les mots : *chanoine, comte, diable, hôte, maître, mulâtre, nègre, ogre, prêtre, prophète, prince, traître, Suisse, âne, tigre*, qui font chanoin*esse*, comt*esse*, etc. et dans *diacre* (de *diaconus)* et *doge*, qui font diacon*esse*, dogar*esse* (§ 75. 8) ; — *b)* par une syllabe masculine dans les mots : *abbé, dieu, duc, pair, quaker, devin, larron*, qui font abb*esse*, dé*esse*, duch*esse*, pair*esse* quaker*esse*, deviner*esse*, larronn*esse*. ainsi que dans les mots en *eur* cités plus haut, *bailleur, chasseur*, etc. (§ 144. 2).

b) Noms de choses.

14. Les noms de *choses* tirés de substantifs déjà existants sont formés à l'aide des suffixes *isme, age, at, ée, ade, aie, agne* et *erie.*

Les suffixes *isme*, *age* et *at* sont masculins, *ée, ade, aie, agne* et *erie* féminins.

Sauf *at*, qui marque une dignité, et *isme*, un système ou une doctrine, tous ces suffixes expriment une idée de capacité, ou de collectivité, comme *charretée*, plein une *charrette, colonnade*, réunion de *colonnes, feuillage*, réunion de *feuilles, aunaie*, lieu planté d'*aunes*, *montagne*, suite de *monts* qui tiennent l'un à l'autre, *verrerie*, toute sorte d'ouvrages de *verre*, etc.

Mais *age*, *at*, *ade* et *erie* s'ajoutent aussi à des verbes ou à des adjectifs pour former des noms abstraits d'action ou d'état, comme *éclairage*, *crachat*, *promenade*, *plaisanterie*, *ivrognerie*.

15. **isme** se joint non seulement aux substantifs, mais aussi aux adjectifs pour former des noms abstraits qui correspondent aux adjectifs en *iste*, *ique* et *ien* : pur*isme*, pur*iste*; fana*tisme*, fanat*ique*; stoïc*isme*, stoïc*ien*. Ce suffixe s'emploie pour exprimer un système ou une doctrine qu'on professe, une méthode que l'on suit, comme christian*isme*, idiot*isme* (grec *idios*, propre), libéral*isme*, matérial*isme*, patriot*isme*, social*isme*, idéal*isme*.

Isme signifie aussi mot ou tournure propre à une langue ou à des individus : *germanisme*, tournure propre à la langue allemande (germaine), *solécisme*, tournure propre aux gens de *Soles*, ville où l'on parlait mal.

Ce suffixe nous vient du grec *ismos*, lat. *ismus*.

16. **age** forme un grand nombre de substantifs à base nominale ou verbale.

a) Les mots en *age* à base nominale expriment : 1° l'idée concrète d'une chose : ermit*age*, vill*age*; 2° une collection : *feuillage*, réunion de *feuilles*; lait*age*, nu*age*, pays*age*; parfois une idée d'augmentation : maréc*age* (de *marais*); 3° l'état : esclav*age*, apprentiss*age*, ou même l'action : lang*age*.

b) Les mots en *age* à base verbale expriment l'action ou le résultat de l'action : *ouvrage*, action d'*ouvrer*, c'est-à-dire de travailler, et ce qui résulte de ce travail : affin*age*, chauff*age*, éclair*age*, espionn*age*, labour*age*, us*age*.

Ce suffixe a été formé du latin *aticum* [1]; mais presque tous les noms en *age* sont nouveaux et n'ont pas leurs correspondants en latin; ainsi *courage*, anc. *corage*, suppose un nom latin *coraticum*, formé de *cor*, cœur. *Carnage* et *orage* sont dérivés des anciennes formes *carn* (de *carnem*, chair) et *ore* (lat. *aura*, air, vent : l'orage est le résultat de l'air mis en mouvement). *Voyage* est formé du lat. *viaticum*, littéralement provisions de voyage.

17. **at** désigne un emploi, une dignité ou aussi le lieu occupé ou possédé par celui qui est revêtu d'une dignité ou d'un titre : consul*at*, orphelin*at*, landgravi*at*, etc.

La forme ancienne de ce suffixe était *é*, qui existe encore dans comt*é*, duch*é*, évêch*é*.

A base verbale, *at* marque dans quelques mots le résultat ou le produit d'une action : assign*at*, attent*at*, crach*at*, résult*at*, etc.

Le suffixe lat. *atus* a donné régulièrement *é* en français; *at* est une forme savante qui date de la fin du moyen âge.

---

(1) Sur le passage de *aticum* à *age*, v. Darmsteter dans la *Romania*, III, 395.

18. **ée**, qu'il faut distinguer de la forme féminine *ée* des substantifs dérivés du participe passé des verbes en *er*, comme *la pensée* (§ 142), sert à former des noms abstraits ou concrets, et exprime : *a)* une idée de capacité, quelque chose d'entier, de plein, s'appliquant au temps comme à l'espace, comme *charretée*, plein une *charrette; soirée*, plein un *soir*, c'est-à-dire tout un soir; nich*ée* ou nit*ée*, poign*ée*, sach*ée*, vall*ée*, ann*ée*, journ*ée*, matin*ée*, etc.; *b)* une idée de collectivité : nu*ée*, ros*ée*, ris*ée*; *c)* le produit du primitif : v. fr. araign*ée* (la toile de l'*araigne*, mot qui se trouve encore dans la Fontaine), cochonn*ée*, denr*ée* (v. fr. *denerée*, propr. ce que l'on achète avec un *denier)*, etc.

La forme masculine est *é*, qui ne se présente que dans quelques mots : côt*é*, cur*é*, foss*é*, pât*é*, poir*é*.

Le suffixe *ée* est formé régulièrement du latin *ata*. Mais les mots formés par ce suffixe ne gardent plus trace de la signification verbale que leur conférait l'étymologie.

19. **ade** sert à former :

a) Un grand nombre de noms abstraits féminins qui énoncent : 1° une idée d'ensemble ou de collection, comme *colonnade*, réunion de *colonnes*, faç*ade*, mascar*ade*, peupl*ade*, etc.; 2° le produit du primitif : balustr*ade*, limon*ade*, gamb*ade*, œill*ade*, etc.

b) Des dérivés à base verbale qui marquent une action ou un résultat : *ruade*, action de *ruer*, fusill*ade*, gliss*ade*, noy*ade*, tir*ade*.

Ade, qui a la même origine que l'ancienne forme *ée*, ne date que du XVIe siècle et nous est venu de l'Italie. *Ade* se trouve aussi dans quelques mots dérivés du grec : *myriade* (nombre de dix mille), *Iliade* (poème sur Ilion); par imitation les modernes ont *Messiade*, *Henriade*, etc.

20. **aie**, qui a pour forme accessoire **oie**, se trouve dans quelques noms exprimant une collection : *houssaie*, lieu planté de *houx*, aun*aie*, charm*oie* foutel*aie* (de *fouteau* ou hêtre), fut*aie* (de *fût)*, etc.

Ce suffixe vient du lat. *etum (eta)*. Les noms de lieu ont conservé l'ancienne forme *ay* : *Aulnay* de *Alnetum*, *Chatenay* de *Castanetum*.

21. **agne** ne se présente que dans quelques noms féminins désignant des choses concrètes : coc*agne* (pays imaginaire dont les maisons sont faites de gâteaux, de *coques*, dans l'ancienne langue), champ*agne* et camp*agne*, chât*aigne*, mont*agne*.

Le suffixe *agne* ou *aigne* vient du latin *anĕa*.

22. **erie** est un allongement du suffixe *ie* et doit son origine au suffixe *ier* ou *er*, auquel *ie* s'est joint de manière à former un nouveau suffixe *erie*, qui s'est si bien substitué à *ie* que ce dernier ne forme plus de nouveaux dérivés; car dans les dérivés des mots en *ier* ou *er*, tels que cheval*ier*, berg*er*, on ne décom-

pose plus *erie* en *er* (affaiblissement de *ier*) et en *ie* : berg-*er*, berg-*er-ie*, mais on considère *ier* et *erie* comme deux suffixes différents d'un même radical : berg-*er*, berg-*erie*. — Les noms en *erie* sont de trois espèces :

a) Les uns, formés d'adjectifs, sont des noms de qualité qui ont une valeur plus ou moins dépréciative, comme bizarr*erie*, bigot*erie*, poltronn*erie*, étourd*erie*.

b) Les autres sont formés de noms ou de verbes et ont pour corrélatifs les noms en *ier*. Ils expriment soit un art ou un métier : mégiss*erie*, soit le lieu où il s'exerce : lait*erie*, soit le produit, c'est-à-dire une collection d'objets confectionnés de la même manière : bois*erie*. Le plus souvent le même mot réunit deux de ces acceptions ou même toutes les trois, comme *verrerie*, qui signifie à la fois l'art de faire le verre, le lieu ou bâtiment où on le fait et toute sorte d'ouvrages de verre.

c) Enfin il y a des mots en *erie* qui sont formés de verbes et ont pour corrélatifs les noms en *eur*. Ils expriment : 1° l'action ou le résultat de l'action : badin*erie*, caus*erie*, criaill*erie*, filout*erie*, ment*erie*, plaisant*erie*, tromp*erie* ; 2° quelquefois l'art, le lieu où il s'exerce et le produit, comme blanchiss*erie*, brass*erie*, imprim*erie*, raffin*erie*, tann*erie*.

23. Il faut encore mentionner ici les suffixes qui servent à désigner les mois dans le calendrier révolutionnaire composé par Fabre d'Eglantine, savoir *aire* : *vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire* ; — *ose* (v. § 148) : *nivôse*, *pluviôse*, *ventôse*, où l'accent circonflexe n'a pas de raison d'être ; — *al* (v. § 148) : *germinal*, *floréal*, *prairial* ; — *dor* (du grec *dôron*, don) : *messidor*, *thermidor*, *fructidor*.

B. ADJECTIFS DÉRIVÉS

1. *Adjectifs dérivés de verbes.*

§ 147

1. Les adjectifs tirés de *verbes* sont formés à l'aide des suffixes *if*, *ile*, *able*, *ace*, *ond* et *ide*.

2. **if**, féminin **ive**, forme un grand nombre d'adjectifs dont le sens est actif et exprime la faculté de faire : *hâtif*, qui se *hâte* ; pens*if*, offens*if*, oppress*if*, tard*if*, etc.

Ce suffixe appartient essentiellement à la formation savante et se joint le plus souvent, non pas au radical verbal, mais au radical des participes passés latins, comme act*if*, exclus*if*, impérat*if*, sédat*if*, etc. Les mots suivants ont le sens passif :

adoptif, qui est adopté; *captif*, qui est pris; *portatif*, qui peut être porté.

Il y a quelques substantifs masculins en *if* et féminins en *ive*: *baillif*, aujourd'hui *bailli*, celui qui *administre* (v. fr. *baillir*, de *bail*, § 26, d'où *bailler*, donner), *motif*, ce qui meut, *vomitif*; *locomotive*, *tentative*.

Le suffixe *if* vient du latin *ivus*, qui avait le même sens: *apéritif*, de *aperitivus*, de *aperire*, ouvrir; *auditif* (*audire*, entendre), *négatif* (*negare*, nier), *putatif* (*putare*, penser, estimer), *vindicatif* (*vindicare*, tirer vengeance), *naïf* et *natif*, de *nativus*: sel *natif*, sel qui a la force de naître seul et sans être fabriqué; discours *naïf*, c'est-à-dire qui a la faculté de naître sans les efforts de la culture.

3. **ile.** Ce suffixe, qui est devenu improductif, indique la possibilité passive, rarement active: *docile*, *fragile*; *agile*, *fertile*.

Ile est formé du latin *ĭlis*, avec avancement de l'accent: *docile* (de *docere*, enseigner), propre à être enseigné, *délébile* (*delere* effacer), *facile* (*facere*, faire), *fertile* (*ferre*, produire), *fragile* (*frangere*, rompre), *habile* (*habere*, avoir), *nubile* (*nubere*, se marier), apte à être marié, *reptile* (de *reptum*, supin de *repo*, ramper), *textile* (*textum*, supin de *texere*, tisser), *utile* (*utor*, *uti*, user), *versatile* (*versare*, tourner), etc. On a l'adjectif *volatil*, *e*, et le substantif *volatile*. Il y a quelques mots de formation populaire où l'accent n'a pas été déplacé: *douille*' d'où *douillet* de *ductilis* (*ductile* est moderne), *faible* de *flebilis*, *frêle* de *fragilis*, *grêle* de *gracilis*, *humble* de *humilis* (§ 26).

4. **able** forme un nombre considérable d'adjectifs dont la base est le radical verbal; il indique une possibilité passive, quand le verbe est actif: *faisable*, qui peut être *fait*, et une possibilité active, quand le verbe est neutre: *valable*, qui peut *valoir*; aim*able*, agré*able*, périss*able*, etc. Il se joint aussi à des substantifs: *charitable*, de *charité*. Remarquez qu'on écrit avec un *c*: *communicable*, *explicable*, *praticable*, etc., et avec *qu*: *attaquable*, *critiquable*, *immanquable*, *remarquable*, etc. (§ 114.)

Il y a quelques mots en *ible* qui ne sont pas formés du radical verbal, mais du supin latin: *fusible*, qui peut *être fondu*, *risible*, qui peut faire *rire*; cependant *nuisible* est bien de formation française et est tiré directement du radical verbal au participe présent: nuis-*ant*, nuis-*ible*.

Il faut joindre ici les adjectifs en *uble*, qui ont aussi un sens passif, comme *soluble*, d'où *dissoluble*, *indissoluble*.

Parmi les adjectifs en *able*, quelques-uns se disent particulièrement des personnes, et quelques autres s'emploient seulement en parlant des choses. Ils se joignent généralement aux noms qui peuvent figurer comme compléments directs des verbes dont ces adjectifs dérivent; ainsi l'on dira très bien: *un homme estimable*, *un événement déplorable*, parce que l'on dit *estimer un homme*, *déplorer un événement*; mais c'est mal s'exprimer

que de dire une *personne contestable*, *un enfant pardonnable*, parce qu'on ne dit pas *contester une personne*, *pardonner un enfant*.

Le suffixe *a-ble* (ible, uble) vient du latin *b-ilis*, qui avait le même sens : *aimable* de *amabilis*, *coupable* (*culpare*, accuser), *flexible* (*flectere*, plier), *solvable* et *soluble* (*solvere*, séparer, payer). Dès les origines de la langue, la flexion du participe présent des verbes en *er* fut attribuée aux verbes des autres conjugaisons (§ 108). Or cette action que la 1re conjugaison en français a exercée sur les autres au participe présent, elle l'a exercée également dans la dérivation. Le latin dit *am-a-bilis*, *fl-e-bilis*, *vis-ĭ-bilis*, *aud-ī-bilis*, *vol-u-bilis*, en ajoutant le suffixe *bilis* au thème du verbe ou du participe terminé en *a*, *e*, *ĭ*, *ī*, *u*. De ces diverses terminaisons, la langue populaire, dès les premiers temps (VIe à VIIIe siècle), n'a retenu que la première, *a-bilis*; *ebilis*, *ibilis*, firent place à *abilis*, et c'est ainsi que l'on trouve, dès le début du XIIe siècle, *credable*, d'où plus tard *croyable*, *desfendable*, *pendable*, *vendable*, *faisable*, *convenable*, *prenable*, *abolissable* et autres mots en *issable*, *connaissable*, etc. On peut exprimer le fait en disant que, par suite de la transformation de *bilis* en *abilis*, le suffixe *able* s'adjoint au thème du participe présent des verbes, c'est-à-dire qu'on remplace la terminaison *ant* par la terminaison *able*, quelle que soit la conjugaison : aim-*ant*, aim-*able*; finiss-*ant*, finiss-*able*; recev-*ant*, recev-*able*; pren-*ant*, pren-*able*. Les dérivés en *ible* sont de formation savante. Les dérivés en *ible* sont formés sur les types latins, le suffixe s'ajoutant au thème du participe présent ou du participe passé : *tangible*, *tangi-bilis** de *tang-entem*, *destructible*, *destructi-bilis** de *destruct-us*. Le suffixe populaire *able* ne se joint qu'au thème du participe présent (1). La forme *bile* est rare : *mobile* de *mobilis* = *movibilis* (de *movere*, mouvoir); *indélébile* (*delere*, détruire). *Mobile*, qui peut être mu, s'emploie aussi substantivement avec le sens actif : *le mobile*, ce qui meut (cf. le motif).

5. Il y a encore quelques suffixes adjectifs dérivés du latin, mais qui sont improductifs, parce qu'ils sont incapables de servir à la création de mots nouveaux. Ce sont :

ace, signifiant qui possède à un haut degré une qualité spéciale : *efficace*, *fugace*, *loquace*, *rapace*, *tenace*, *vivace*, *vorace*.

ond, bond, qui a le sens d'*abondant* : *vagabond*, qui abonde à *vaguer*, à errer, *furibond*, qui abonde en *fureur*.

ide, comme dans *rigide*, qui manifeste de la rigueur, *timide*, qui montre de la crainte.

Ace vient du latin *ax* : *vorace* de *vorax* (*vorare*, dévorer); *bond*, de *bundus*, *a* : *furibond* de *furibundus* (*furere*, être en fureur); et *ide*, de *ĭdus* : *fluide* de *fluidus* (*fluere*, couler).

---

2. *Adjectifs dérivés de substantifs.*

§ 148

1. Les adjectifs tirés de substantifs sont formés à l'aide des suffixes *al* et *ique*, qui expriment que l'idée du radical convient à la chose dont on parle; *eux*, *é* et *u*, *lent*, qui marquent la possession, souvent avec l'idée d'abondance ou de plénitude; —

---

(1) Darmsteter, *De la Création de mots nouveaux*, 76, 192.

esque, *être*, *time*, *ime*, *ième*. D'autres suffixes déjà étudiés servent aussi à former des adjectifs : *eur* (§ 144), *ier*, *aire*, *ain*, *ien*, *in* et *on* (§ 146).

2. **al,** féminin *ale*, et **el,** féminin *elle*, ne sont que les deux formes différentes d'un même suffixe; quelques mots ont deux dérivés, l'un en *al*, l'autre en *el*, comme origin*al* et origin*el*. Les adjectifs ainsi terminés expriment que l'idée de leur radical convient à la chose dont on parle, par exemple *brutal*, dans un homme *brutal*, qui tient de la *brute*. Ces adjectifs ne font point connaître ce qu'est la chose en elle-même, mais ils la déterminent par l'idée de conformité pour le lieu (centr*al*), le temps (accident*el*), le rang (roy*al*), la forme (monument*al*), la fin ou destination (therm*al*). Ce suffixe a aussi formé quelques noms : journ*al*, sign*al*.

Une troisième forme improductive de ce suffixe est *il* ou *ile* : civ*il*, serv*ile*.

Ce suffixe, sous ses trois formes *al*, *el*, *il*, vient du latin *ālis*, *ēlis*, *īlis*, qui avait le même sens : *loyal* et *légal* de *legalis* (formé de *lex*, loi), *réel* de *realis* (de *res*, chose), *cordial* (*cor*, *cordis*, cœur), *guttural* (*guttur*, gosier), *lacrymal* (*lacryma*, larme), *local* (*locus*, lieu), *mental* (*mens*, *mentis*, esprit), *oral* (*os*, *oris*, bouche), *rural* (*rus*, *ruris*, campagne), *cruel* de *crudelis*, *rationnel* (*ratio*, raison), *visuel* (*visus*, vue), *civil* de *civilis* (*civis*, citoyen), *puéril* (*puer*, enfant), *viril* (*vir*, homme), *fébrile* (*febris*, fièvre), juvénile (*juvenis*, jeune homme), *hostile* (*hostis*, ennemi), *sénile* (*senex*, vieillard), *servile* (*servus*, esclave). Il y a quelques noms masculins en *il* : *chenil* (de *canile*, lieu où l'on renferme les *chiens*), *fenil* (de *foenile*, lieu où l'on serre le *foin*), *fournil* (de *four*).

3. **ique** indique, comme *al*, un rapport entre l'idée du sujet et celle qui est représentée par le radical de l'adjectif, mais il s'en distingue en ce qu'il marque la conformité pour la nature, l'essence, l'ensemble des propriétés intrinsèques : *aristocratique*, qui appartient à l'*aristocratie*; *philosophique*, qui a trait à la *philosophie*; colér*ique*, class*ique*, charivar*ique*, féer*ique*, idolâtr*ique*, poét*ique*, romant*ique*, etc.

La forme *fique* répond à la désinence *fier* des verbes (v. § 150) et exprime l'idée de produire ou de faire : paci*fique*, hono*rifique*.

Le suffixe *ique* a été formé du latin *ĭcus* avec déplacement de l'accent : *civique* de *civicus* (de *civis*, citoyen), *générique* (*genus*, *generis*, genre), *rustique* (*rus*, campagne). Il faut y rattacher la forme *iaque* : *démoniaque*, *maniaque*, *syriaque*. *Aticus* a donné *atique*, qui sert même aux formations nouvelles : *aquatique* de *aquaticus*, *fanatique* de *fanaticus*, *lunatique* de *lunaticus*, *systématique*, *hanséatique*, etc ; dans les mots anciens *aticus* s'est transformé régulièrement en *age* : *sauvage* de *silvaticus*, *volage* de *volaticus*, et cette forme est devenue un suffixe très productif pour les noms de choses (§ 146.16).

4. **eux,** fém. *euse*, marque la possession et, le plus souvent, la plénitude de possession, c'est-à-dire l'abondance de la qualité exprimée par l'adjectif qu'il sert à former, comme *épineux*,

qui a des *épines; fangeux*, plein de *fange*; ennuy*eux*, fiévr*eux* (cf. fébr*ile)*, facéti*eux*, graci*eux*, préci*eux*, souci*eux*, soy*eux*.

Il y a quelques substantifs féminins en *euse : dormeuse*, sorte de fauteuil où l'on peut s'étendre pour dormir, *pondeuse*, poule qui pond, *rouleuse*, chenille qui roule les feuilles, *veilleuse*, petite lampe, etc. Forme accessoire : *oux*, fém. *ouse : jaloux*, et *ose* : *morose*. Substantifs : *pelouse*, *ventouse*.

Ce suffixe vient du latin *osus*, *osa*, *osum*, qui avait le même sens : *odieux* de *odiosus (odium*, haine).

5. **é**, fém. *ée*, marque simplement la possession : *ailé*, qui a des *ailes*, écervel*é*, effrén*é*, échevel*é*, fortun*é*, fourch*é*, insens*é*, lettr*é*, ongl*é*, perl*é*, sens*é*, vein*é*, etc.

Ce suffixe vient du latin *atus : étoilé* de *stellatus*. Les mots de formation savante ont *at : délicat* de *delicatus*, *ingrat* de *ingratus*.

6. **u**, fém. *ue*, marque, comme *eux*, la possession, le plus souvent avec l'idée de plénitude : *barbu*, qui a de la *barbe; charnu*, rempli de *chair ;* chevel*u*, coss*u*, fourch*u*, goul*u* (de *goule*, ancienne forme pour *gueule)*, gren*u*, têt*u*.

Ce suffixe vient de *utus*, qui, comme *atus*, marquait la possession.

7. **lent** a le même sens que *ond* et ne se présente que dans quelques mots : *féculent*, *opulent*, *pestilent*, *succulent*, *violent*.

Lent vient du latin *lentus : opulent* de *opulentus (opes*, richesses).

8. **esque** exprime la manière, la ressemblance, l'origine : arab*esque*, barbar*esque*, chevaler*esque*, pittor*esque*.

Ce suffixe est emprunté à l'italien *esco* et a été formé du latin *iscus*. Il a souvent un sens dépréciatif et marque quelque chose de bizarre, d'étrange pour la forme ou la grandeur, que ce soit un agrément ou un défaut dans le sujet : *gigantesque*, *pédantesque*, *tudesque*, *soldatesque*, etc.

9. **être** est un suffixe improductif qui ne se présente que dans un seul mot de formation populaire ; champ*être*.

La forme savante de ce suffixe est *este* et *estre*, du latin *estis*, *ester*, *estris : agreste*, *céleste ; équestre*, *pédestre*, *terrestre*, *alpestre*.

10. **time** est un suffixe qui n'existe que dans quelques adjectifs : *légitime* (cf. *légal)*, *maritime* (cf. *marin)*.

11. **ime** sert à former quelques substantifs appartenant à la nomenclature décimale : *centime*, *décime*.

Ce suffixe est la terminaison latine *imus*, *a*, *um*, destinée à marquer le superlatif.

12. **ième** s'ajoute aux noms de nombre cardinaux pour former des adjectifs d'ordre : dix*ième*, cent*ième*, etc. (§ 83).

Le suffixe *ième*, ancien français *iesme*, *ime*, est formé du latin *esimus*, *a*.

C. DIMINUTIFS

§ 149

1. Les diminutifs substantifs sont des noms de personnes ou d'animaux ou des noms de choses concrètes. Ils sont formés au moyen des suffixes diminutifs *el* = eau et *elle*, *et*, *ot*, *ole*, *ule*, *cule*, *aille*, *ille*, *as* ou *asse*, *aud*; d'autres suffixes peuvent aussi s'employer pour marquer la diminution, comme *in*, *on* et *ard* (§ 146). Quelques-uns de ces suffixes forment aussi des adjectifs; mais les diminutifs adjectifs sont peu nombreux.

2. Les vrais suffixes diminutifs sont au nombre de trois: *el* = eau, *et*, *ot*. Mais ces suffixes ne marquent pas toujours la diminution, ce qui est surtout le cas pour *ot*.

eau, fém. *elle* (de l'ancien *el*), forme:

a) Des noms de personnes ou d'animaux en *eau*, qui ont rarement des correspondants féminins en *elle : cailleteau*, *chevreau*, *faisandeau*, *lionceau*, *louveteau*, *lapereau*, *perdreau*, *pourceau*, *tyranneau*; *pastoureau* et *pastourelle*, autrefois *tourtereau* et *tourterelle* (*tourtereau* est le diminutif de *tourterelle* qui a remplacé *tourtre*).

b) Des noms de choses, savoir: 1° beaucoup de noms masculins dont un certain nombre ont perdu leur force diminutive: bur*eau*, cerv*eau*, écrit*eau*, faisand*eau*, fourn*eau*, prun*eau*, trouss*eau*, traîn*eau* (de *traîne*, § 142), etc.; 2° quelques noms féminins: cerv*elle*, prun*elle*, tour*elle*.

Ce suffixe est renforcé par *ç* dans *c-eau*, *c-elle :* damois*eau*, damois*elle*, auj. demois*elle*, jouvenc*eau*, jouvenc*elle*; faisc*eau*, monc*eau*, ois*eau*, vaiss*eau*, vaiss*elle*, vermiss*eau*.

Le diminutif lat. *ellus* a d'abord donné la forme *el* (d'où le fém. *elle*), qui reparait dans les mots dérivés; ainsi *martel-er* vient de *martel* (conservé dans *Charles Martel*) et non de la forme moderne *marteau*.

et, fém. *ette*, marque la diminution, mais sans y ajouter aucune idée de dépréciation. C'est un suffixe très fécond qui forme:

a) Des noms d'animaux: agnel*et*, coch*et* et coqu*et* (anciennement petit coq, d'où le sens de l'adjectif *coquet*, proprement vain comme un coq), garçonn*et*, poul*et*; cann*ette*, chevr*ette*, fill*ette*, poul*ette*, etc.

b) Des noms de choses: arch*et*, banqu*et*, bosqu*et* et bouqu*et*, pour bousqu*et* (de *bois*), chen*et* (anc. *chiennet*), chev*et*, poign*et*, sach*et*, charr*ette*, lun*ette*, tabl*ette*.

c) Des adjectifs: aigr*et*, douill*et* (du v. fr. *douille*, mou, tendre), pauvr*et*.

Il y a un certain nombre de diminutifs doubles dans lesquels *et*, *ette*. est renforcé par le suffixe diminutif *el* = eau : bourr*elet*, cors*elet*, gant*elet*, oss*elet*, roit*elet*; côtel*ette*, tartel*ette*; — aigr*elet*, maigr*elet*, rond*elet*, verd*elet*, etc. Mais *cervelet*, *ciselet*, *mantelet*, *oiselet*, *bandelette*, sont, du moins pour le sens, les diminutifs simples des mots *cerveau*, *ciseau*, *manteau*, *oiseau*, *bandeau*, dans lesquels *eau* a perdu sa force diminutive. — Dans *boulet*, le suffixe *et* paraît avoir un sens augmentatif.

ot, fém. *otte*, est peu fécond et n'a conservé la force diminutive que dans quelques mots, qui, à l'exception de lin*ot*, lin*otte* (§ 75), sont tous des noms de choses : bach*ot*, ball*ot*, bill*ot*, chari*ot*, cuiss*ot*, cul*ot*, goul*ot*, îl*ot*; cul*otte*, men*otte*. — *Ot* ne forme que les adjectifs suivants : bell*ot*, pâl*ot*, vieill*ot*.

Le latin populaire possédait un suffixe diminutif *ĭttus* qui a pris en roman les formes *attus*, *ettus*, *ittus*, *uttus*; ainsi en français *louvat* (qui se trouve encore dans la Fontaine), *pauvret*, *petit*, *pâlot*. De ces quatre formes *et* et *ot* seuls sont restés dans la langue actuelle.

3. Les suffixes suivants sont d'origine latine; *ole*, *ule*, *cule* ne se présentent que dans des diminutifs de formation savante; *aille* et *elle* expriment la collection, la diminution ou l'augmentation, le plus souvent avec une idée de dépréciation.

ole sert à former des diminutifs savants du genre féminin : *aréole*, *artériole*, *bestiole*, *banderole*, *cabriole*, *carriole*, *casserole*, *féverole*, *foliole*, *gloriole*, *rougeole*, etc.

Dans les mots de formation populaire, le suffixe latin *olus* (*e-olus*, *i-olus*) est devenu en français *euil*, *eul*, *ol*, dans *chevreuil*, *écureuil*, *filleul*, *glaïeul*, *linceul*, *ligneul*, *rossignol*, *tilleul*; le sens diminutif de ces mots a tout à fait disparu.

ule est un suffixe savant qui forme des noms diminutifs masculins ou féminins selon le genre du nom qui leur sert de base : un *globule* est un petit globe, une *glandule* est une petite glande.

Le suffixe *ule* vient du latin *ulus*, *ulum* et *ula* : *module* de *modulus*, *pendule* de *pendulus*, *ovule* (de *ovum*, œuf); *capsule* de *capsula*, *cellule* de *cellula* (*cella*, chambre), *virgule* de *virgula* (*virga*, baguette). La formation populaire a donné les mots *peuple* de *populus*, *sangle* de *cingulum*, *table* de *tabula*, *tuile* de *tegula*, *seille* de *situla*, dans lesquels le sens diminutif a entièrement disparu. Ce suffixe ne forme que deux adjectifs, qui n'expriment point la diminution : *crédule* (cf. *croyable*), *ridicule* (cf. *risible*).

cule est un suffixe savant qui forme de la même manière des noms diminutifs masculins ou féminins selon le genre du nom qui leur sert de base : un *animalcule* est un petit animal, la *pellicule* est une petite peau.

Le suffixe *cule*, m. et f., vient de *culus*, *culum* et *cula* : *corpuscule* de *corpusculum* (*corpus*, corps), *opuscule* (*opus*, ouvrage), *clavicule* (*clavis*, clé), *follicule* (*folium*, feuille), *radicule* (*radix*, racine), *renoncule* (plante dont la racine imite une petite grenouille, en lat. *rana*), *vésicule* (*vesica*, vessie).

Le suffixe *cule* précédé des voyelles *a, e, i, u*, a (§ 26), donné les désinences françaises suivantes qui ont complètement perdu leur sens diminutif :

1. **ail**, m., *aille*, f. : *poitrail*, *portail*, *vantail*, anc. *ventail*. Ce suffixe est resté productif, il exprime quelque chose d'instrumental et forme des noms masculins en *ail : attirail*, *épouvantail*, *éventail*, *gouvernail*, *soupirail*, *travail* (du v. fr. *traver)* et quelques noms féminins en *aille : tenaille* (instrument pour *tenir)*, *sonnaille*, *trouvaille* (chose trouvée).

2. **eil, il**, m., *eille, ille*, f. : *orteil*. *soleil*, *sommeil; péril*. *abeille*, *oreille*, *bouteille*, *corbeille*, *corneille; cheville*, *goupille*, *lentille*.

3. **ouil,** m., *ouille*, f. : *fenouil*, *genou*, *pou* et *verrou*, qui ont perdu la finale *il*, *grenouille*.

aille forme des collectifs le plus souvent dépréciatifs, et tous féminins : antiqu*aille*, brouss*ailles* (de *brosse*, anc. buisson), fut*aille* (de *fût)*, ferr*aille*, gren*aille*, marm*aille*, mur*aille*, roc*aille*, valet*aille*.

Aille forme aussi des dérivés à base verbale : *mangeaille*, *semailles*, *tenaille*, *trouvaille*, *volaille*.

Ce suffixe a pour origine un pluriel neutre latin en *alia*, *ilia (bilia)*, qui a donné l'idée de collectivité : *volaille* de *volatilia*, pluriel de l'adjectif *volatilis*; v. fr. *aumaille*, de *animalia*. Il y a quelques noms masculins en *ail : bétail*, anc. *bestaille*, de *bestialia*, *vitrail*.

ille est originairement diminutif : chen*ille* (litt. petite chienne), fauc*ille*, point*ille;* de là son emploi dans les formations nouvelles au sens spécial de collection de menues choses : charm*ille*, plant de petits charmes, orm*ille*, ram*illes*. Tous ces mots sont féminins.

Le suffixe *ille* vient du latin *icula* ou *ecula*.

4. Il y a enfin trois suffixes, *as*, *âtre* et *aud* qui expriment en général la collection ou la diminution avec une idée de dépréciation.

as ou **asse** a, en général, une signification collective, augmentative ou dépréciative : *a)* masc., peu nombreux : coutel*as*, cervel*as*, plâtr*as; b)* fém. besti*asse*, béc*asse*, cogn*asse*, cul*asse*, cuir*asse*, paper*asse;* popul*ace*, vill*ace*. Il y a quelques noms à base verbale : crev*asse*, lav*asse*, li*asse*. — Les adjectifs *bonasse*, *hommasse*, *molasse*, sont les seuls en *asse*.

Ce suffixe vient du latin *aceus*. On doit y rattacher les terminaisons *ache*, *èche*, *iche*, *oche*, *uche*, dans les substantifs suivants : *bravache*, *mordache*, *rondache*; *flammèche*; *caniche* (chien), *levriche* (lièvre), *pouliche*; *caboche* (*caput*, tête), *épinoche*, *filoche*, *mailloche*, *sacoche*, *taloche* (v. fr. *taler*, meurtrir); *capeluche*, *merluche*, *peluche*, *perruche*.

âtre désigne une ressemblance incomplète avec l'idée du

primitif, aussi a-t-il généralement une valeur péjorative : *écolâtre*, *parâtre*, masc.; *marâtre*, fém. Comme adjectif, *âtre* marque d'abord la diminution : *bleuâtre*, un peu *bleu*, noir*âtre*, puis la dépréciation : douce*âtre*, fol*âtre*.

Ce suffixe vient du latin *aster*, *astrum*.

aud forme des noms masculins de personnes et d'animaux dont la plupart ont une signification dépréciative : bad*aud*, court*aud*, nig*aud*, rib*aud*; crap*aud*, levr*aut*, pat*aud* (propr. chien à grosses *pattes*). *Aud*, suffixe adjectif, est dépréciatif comme *âtre* : fin*aud*, lourd*aud*, sal*aud*, noir*aud*, salig*aud*.

Aud vient d'un suffixe germanique (*wald*) et a d'abord servi à former des noms propres, comme *Feraud*, *Regnault*, etc.

Article III. — Dérivation verbale.

§ 150

1. La plupart des verbes dérivés sont formés par la simple addition de la terminaison verbale *er* ou *ir* au *nom* (substantif ou adjectif) primitif : *border* de *bord*, *mûrir* de *mûr*, ou dérivé : *marteler* de *marteau*.

2. Les verbes dérivés de *substantifs* sont presque tous terminés en **er** : aliment*er*, flott*er*, gaz*er*, puis*er* (de *puis*, ancienne forme de *puits*), tapiss*er*, touss*er*, courrouc*er*, camp*er*, rang*er*, choqu*er*, jonch*er*, suc*er*, arbor*er*, ferr*er*, émaill*er*, vaccin*er*, tâtonn*er*, baign*er*, affam*er*, corn*er*, balay*er*, etc.

Ces verbes sont formés de substantifs qui désignent l'objet de l'action exprimée, surtout l'objet passif (complément direct) ou l'instrument; ils expriment donc à la fois l'action et son objet : *alimenter*, fournir des *aliments*; *affamer*, causer la *faim*; *arborer*, élever droit comme un *arbre*; *baigner*, mettre dans le *bain*; *balayer*, nettoyer avec un *balai*, etc.

3. Les verbes dérivés d'*adjectifs* ont en général un sens *causatif* ou *factitif*, c'est-à-dire qu'ils expriment une action faite pour donner à la personne ou à la chose la qualité marquée par le primitif. Ils se terminent en **er**, comme *sécher*, ou en **ir**, comme *mûrir*, *agrandir*.

a) Ceux en **er** sont actifs avec le sens causatif et *er* signifie *rendre*, *faire*, comme *sécher* dans : *Le vent* **sèche** (rend *sec*) *le linge*; toutefois ils peuvent s'employer comme verbes neutres dans le sens de *devenir* : *Les feuilles* **sèchent** (deviennent *sèches*) *sur les arbres avant de tomber*.

b) Les verbes dérivés en **ir** sont beaucoup plus nombreux et

se présentent surtout dans la composition avec le préfixe *ad*, comme *aigrir*, *avilir* (v. § 153). Ils sont actifs (avec le sens causatif) ou neutres, et *ir* peut signifier à la fois *rendre* et *devenir* : *L'infortune* **mûrit** (rend *mûrs) les hommes. Chaque chose* **mûrit** (devient *mûre) en son temps*. Il en est cependant quelques-uns, comme *chérir*, qui ne s'emploient que comme verbes actifs ou transitifs.

4. Les verbes tirés de substantifs ou d'adjectifs *dérivés* forment une catégorie importante dans laquelle on doit surtout remarquer les verbes dérivés de diminutifs, par ex. : *bourreler*, *breveter*, *ballotter*, *piétiner*, *crayonner*, *ferrailler*, *cuirasser*, *bavarder*, *parlementer*, *voyager*, verbes qui sont formés de mots dérivés en *eau* (el), *et*, *ot*, *in*, *on*, *aille*, *asse*, *ard*, *ment*, *age*, etc.

5. Un certain nombre de verbes sont produits par des suffixes spéciaux, savoir *iser*, *oyer*, *fier*.

iser, qui empiète sur le suffixe français *er*, sert à former un grand nombre de verbes neutres ou actifs tirés d'adjectifs ou de substantifs, comme *fraterniser*, *fertiliser*, etc.

a) Les verbes neutres en *iser* marquent une imitation du primitif : *fraterniser*, agir en *frère*, moral*iser*, poét*iser*.

b) Les verbes actifs de cette désinence sont de deux espèces : 1° les uns, formés surtout d'adjectifs, ont un sens causatif : *fertiliser*, rendre *fertile*, aigu*iser*, franc*iser*, human*iser*, pulvér*iser* ; 2° dans les autres, *iser* fait entendre que le sujet agit à la manière du primitif ou produit l'effet marqué par ce dernier : *tyranniser*, agir en *tyran ; cautériser*, brûler au moyen du *cautère ; scandaliser*, produire du *scandale ; courtiser*, faire la *cour*, etc.

Il faut mentionner ici le suffixe *cir* dérivé de la forme inchoative *escere*, *iscere* (§ 105), qui ne se présente que dans quelques mots : *durcir*, *noircir*, *obscurcir*, etc.

Le suffixe *iser* vient du latin *izare*, *issare*, qui lui-même a été emprunté au grec.

oyer se joint surtout à des substantifs pour former des verbes qui sont en général neutres et marquent la manifestation de l'activité du primitif : *flamboyer*, jeter des *flammes ;* foudr*oyer*, gib*oyer*, larm*oyer*, nett*oyer*, ond*oyer*, tut*oyer*, verd*oyer*. Quelques-uns de ces verbes sont diminutifs en même temps qu'augmentatifs.

Ayer et *eyer*, ainsi que *ier*, sont des formes accessoires de ce suffixe : *bégayer* (bègue), *grasseyer* (parler gras), *planchéier*, *charrier* (aussi *charroyer*), etc.

Ce suffixe est dérivé du latin *icare*, qui a donné *cher* et *ger* : *empêcher* de *impedicare*, *forger* de *fabricare ; ier* et *oyer : plier* et *ployer* de *plicare*. Les

formations nouvelles sont en *oyer*; mais on a encore *iquer* dans les mots savants, comme *impliquer* de *implicare*.

fier exprime l'idée de faire la chose ou de donner la qualité indiquée par le primitif: *bonifier*, rendre *bon*; *terrifier*, faire ou causer de la *terreur*; déi*fier*, fructi*fier*, paci*fier*, vivi*fier*, etc.

Les verbes en *fier* viennent de verbes latins en *ficare*, désinence dérivée de *facere*, faire; ce sont en réalité des mots composés.

6. Les verbes dérivent de *verbes* au moyen des suffixes verbaux *eler*, *ailler*, *iller*, *eter*, *oter*, *onner*, *asser*, formés des suffixes nominaux *eau* (el), *aille*, *ille*, *et*, *ot*, *on*, *asse*: gren*eler*, tir*ailler*, mord*iller*, craqu*eter*, crach*oter*, fris*otter*, chant*onner*, rêv*asser*.

Ces verbes dérivés ont en général un sens diminutif ou augmentatif: *chantonner*, *chanter* à demi-voix; *craqueter*, *craquer* souvent, etc. *Ailler* est souvent dépréciatif: *criailler*, *ferrailler*, *rimailler*; il en est de même de *asser*: *finasser* (d'un verbe *finer*, qui se trouve dans le composé *affiner*), *avocasser* (de *avocat*), *prélasser* (de *prélat*). De ces verbes dérivés se forment des substantifs en *eur*, *ier* et *erie*: *écrivailleur*, *rimailleur*, *écrivassier*, *finasserie*, *avocasserie*.

Chapitre XIV.

DE LA COMPOSITION

Article I. — De la formation des mots composés.

§ 151

1. Tout mot composé est formé de deux membres ou termes dont l'un exprime l'idée principale, tandis que l'autre précise ou détermine cette idée; ainsi, dans *vinaigre*, *vin* est le mot principal qui marque le *genre*, et *aigre* est le mot déterminatif qui désigne l'*espèce*; c'est pourquoi l'on donne aussi au genre le nom de *déterminé* et à l'espèce le nom de *déterminant*.

Le déterminé ou mot principal distingue la nature du mot composé et le déterminant ou mot déterminatif la forme de la composition. Or ce dernier peut être:

a) Une particule, appelée *préfixe*, comme dans **in***juste*, **contre-***coup*. La composition par préfixes donne naissance surtout à des verbes et à un nombre beaucoup moins considérable de substantifs et d'adjectifs.

Il y a beaucoup de mots, surtout de verbes, qui ne persistent que dans la composition par préfixes, comme *agglomérer*, *allumer*, *combiner*, *converger*, *démolir*, *disparate*, *émerger*, *englou-*

tir, *éruption*, *excuser*, *explorer*, *immense*, *inculper*, *inextinguible*, *inextricable*, *innombrable*, *innocent*, *insolite*, *insulter*, *irruption*, *préluder*, *précipiter*, *rabougrir*, *régénérer*, etc.

b) Un *substantif*, comme dans **main***tenir*, *hôtel*-**Dieu,** *arc-en*-**ciel,** ou un *adjectif*, comme dans **bon***heur*, *coffre*-**fort, nouveau-***né*. Les mots composés ainsi sont principalement des substantifs avec un nombre restreint d'adjectifs et de verbes.

Une espèce particulière de composition est celle qui s'opère au moyen de phrases entières, comme dans *coupe-gorge*, *songe-creux*, etc. Les mots composés de cette manière sont toujours des substantifs.

La composition n'existe plus aujourd'hui en dehors de ces trois parties du discours : le substantif, l'adjectif, le verbe ; les autres mots composés, noms de nombre, pronoms ou particules, sont le produit de compositions anciennes qui sont devenues stériles et ne peuvent plus servir à des formations nouvelles.

Chaque objet se présente à nous avec un ensemble de qualités diverses dont l'une plus saillante est choisie pour dénommer la chose. Celle-ci est ainsi désignée par l'une de ses parties dont le nom éveille dans la pensée non pas seulement l'image de cette partie, mais l'image totale de l'objet. Ainsi à l'origine le mot a une valeur significative (§ 20) ; mais son sens propre se perd peu à peu, et il devient le représentant exact de l'objet signifié ; par ex. *fleuve*, qui primitivement était *ce qui coule* (fluere). Le nom a donc d'abord désigné une qualité que l'esprit jugeait alors fondamentale, pour finir, le sens étymologique se perdant, par représenter l'objet dans sa totalité. Exprimant une qualité, c'était un adjectif ; désignant ensuite un ensemble de qualités, une substance, il est devenu un substantif. Ce procédé de l'esprit, dans le développement du sens des mots, se retrouve naturellement dans la formation des noms composés. Mais ici le substantif éveille une double image, comme *vinaigre* = vin + aigre, et c'est en quoi ces mots diffèrent des mots simples, où l'on retrouve bien un déterminant, l'adjectif, mais où le déterminé s'annule en se réduisant à la notion la plus vague et la plus générale d'être, comme *fleuve* dont le déterminé est *ce, chose (ce* qui coule). Mais bientôt, comme dans les substantifs ordinaires, la double idée qui se présentait à l'esprit s'efface graduellement devant une idée supérieure qui est celle de l'objet dans toute l'étendue de ses qualités ; et de même que le substantif simple, en perdant sa signification étymologique, finit par correspondre entièrement à l'idée de l'objet, de même, dans les composés, le déterminant et le déterminé disparaissent pour ne faire place qu'à une seule image. Le composé est devenu simple (1).

2. On doit distinguer les mots composés dont les éléments sont fondus ou agglutinés en un seul mot, qui s'orthographie comme les mots simples : *plafond* (plat fond), *chacun* (chaque un), et les mots composés de parties encore distinctes, qui sont tantôt réunies par un trait d'union, comme *arc-en-ciel*, et tantôt séparées, sans tiret, comme *ver à soie*.

a) Quand il y a fusion et que les termes composants ne sont

(1) A. Darmsteter, *Formation des mots composés*, 12.

plus distincts, on écrit le mot entier d'après les lois générales de l'orthographe française, et souvent sans égard à l'étymologie. Conformément à cette règle, si le premier mot est terminé par une lettre qui ne se prononce pas, elle est en général supprimée, comme le *t* dans *néanmoins (néant-moins)*, le *s* dans *toujours (tous-jours)*, le *e* dans *licou* (lie-cou), etc. Dans *nonobstant (non-obstant)*, *dorénavant* (d'or-en-avant), etc., le *n* perd le son nasal qu'il a dans *non*, *en*, parce qu'il ne termine plus la syllabe (§ 86).

Voici quelques exemples qui montrent l'application de la règle : *passavant* (passe-avant), *licou* (lie-cou), *chégros* (chef-gros), *pivert* (pic-vert), *forcené* (de *fors* = hors et de l'ancien *sené* = sensé, qui est hors de sens), *faubourg* (fors-bourg), *hormis* (hors-mis), *voilà* (vois-là), *gendarme* (gens-d'armes), *la plupart* (plus-part), *plutôt* (plus tôt), *souligner* (sous-ligner), *verjus* (vert-jus), *plafond* (plat-fond), *champart* (champ-part), *rouvieux* (aussi écrit *roux-vieux)*, *atout* (à-tout), *amont* (à-mont), *aval* (à-val), *jamais* (jà-mais), *afin* (à-fin), *dorénavant* (d'or-en-avant), *chacun* (chaqu'un), *printemps* (prime-temps), etc. Il y a des exceptions, comme *champlever*, *hautbois*, *longtemps, quelqu'un*, *sangsue*, etc.

b) Quand les termes composants sont encore distincts, chacun d'eux conserve son orthographe propre, et l'unité du mot est marquée en français par le tiret ou trait d'union : *beau-frère*, *arc-en-ciel*, *perce-neige ;* mais l'usage a réglé d'une manière à peu près arbitraire l'emploi de ce signe orthographique, et il est une foule de mots composés que l'Académie écrit sans trait d'union, comme *pomme de terre*, *ver à soie*, etc.

L'apostrophe remplace le trait d'union, comme dans *grand'mère*, *chef-d'œuvre*.

Tant que les deux termes d'un mot composé vivent de leur vie propre et gardent leur signification précise, ils conservent en même temps leur accentuation, et si l'accent principal est sur le dernier mot, il y a sur la dernière syllabe du premier un demi-accent très prononcé : *sapeúr-pompiér*, *árc-en-ciél*, *pórte-plúme*, *cásse-coú*. Mais si la fusion s'opère entre les deux termes, le premier perd peu à peu son accentuation propre, et, quand elle est totalement achevée, il ne reste plus d'accent que sur la dernière syllabe du dernier mot : *champárt*, *licoú*, *lundí* (1). La suppression du premier accent a pour résultat la réduction du mot composé à un mot unique. Cette réduction se soumet, ainsi qu'on vient de le voir, aux lois générales de la phonétique française, d'après lesquelles s'achève la soudure.

Article II. — De la composition par préfixes.

A. Des préfixes en général.

§ 152

1. La composition avec des particules employées comme préfixes est de beaucoup la plus riche et la plus féconde. Toujours en pleine activité, elle transforme incessamment et re-

---

(1) Voir G. Paris, *Accent latin*, 82-85.

nouvelle la langue, et elle est, avec la dérivation, qui le plus souvent se combine avec elle, la source la plus abondante de mots, puisque à elles deux elles embrassent plus des quatre cinquièmes du vocabulaire français.

Toute particule peut être considérée quant à sa *forme*, quant à sa *signification* et quant à son *emploi*.

1. *Forme des préfixes.*

2. Les particules employées à la composition sont *séparables* ou *inséparables*.

a) Sont *inséparables* toutes les prépositions latines ou autres employées comme préfixes et qui ne se présentent plus qu'en composition, où elles ont la valeur d'adverbes, comme *ex*, *més*, *re*, dans **ex***clure*, **més***estimer*, **re***dire*, quelquefois de prépositions, comme *anté* dans **anté***diluvien*. Ces préfixes inséparables s'incorporent complètement aux mots simples de manière que leurs composés ont eux-mêmes la forme de mots simples, sauf les cas où les particules *ex*, *in* et *ultra* employées à des compositions nouvelles restent distinctes avec le trait d'union, comme dans *ex-député*, *in-douze*, *ultra-royaliste*.

Quelques-uns de ces préfixes inséparables sont *productifs* de mots nouveaux, pour la création desquels ils changent ordinairement de forme, la particule latine devenant alors un suffixe français, qui peut rester inséparable, comme *dé* ou *dés* de *dis*, mais qui le plus souvent est une préposition séparable, comme *in* et *en*, *entre* de *inter*, *per* et *par*, *pro* et *pour*, *trans* et *très*, etc.; souvent le même mot a les deux formes, latine et française, avec une signification différente, comme *impliquer* et *employer*, *imprimer* et *empreindre*, *interposer* et *entreposer*. Les autres préfixes inséparables sont en général *improductifs* et ne se présentent que dans des mots tirés directement du latin ou formés sur des types latins; dans les formations modernes on les remplace ordinairement par des préfixes français séparables, comme *sous* pour *sub*.

b) Sont *séparables* les particules françaises qui se présentent comme préfixes dans la composition, mais qui s'emploient aussi isolément comme prépositions ou adverbes, par ex. *contre*, qui est préfixe dans **contre***vent*, et préposition dans : *Il va* **contre** *le vent; bien*, préfixe dans **bien***heureux*, et adverbe dans : *Il est* **bien** *heureux d'avoir échappé à ce péril*. Les préfixes séparables s'ajoutent aux mots simples comme les préfixes inséparables : *soulever*, ou en restent distincts, le plus souvent avec un trait d'union : *sous-louer*.

« Dans toute langue, même celles qui, comme l'allemand et le grec, sont les plus riches en particules, il en est qui s'effacent peu à peu et disparaissent de la langue commune, et que seule leur soudure antérieure avec certains radicaux préserve d'une destruction complète. Pour nous en tenir au latin, la préposition *se*, qu'on retrouve isolée aux premiers temps de la langue, n'a plus été conservée que dans un petit nombre de composés, comme *seducere*, *separare*, etc. De même, dans le passage du latin au français, certaines prépositions sont sorties de l'usage : ainsi *ab*, *ex*, *dis*, *cum*, *circum*, *per*, et encore, parmi elles, les unes ont eu meilleure fortune que les autres, puisque *ab* et *cum*, par exemple, ne peuvent plus former de composés français, tandis que *per*, *ex*, *dis*, quoique n'existant plus à l'état libre, sont encore, en tant que particules composantes, pleins de vie. Il en est de même des particules séparables : les unes sont d'un usage plus fréquent que les autres. *Hors*, *outre*, *sur*, sont aujourd'hui d'un emploi assez rare ; au contraire, *en*, *avant*, *arrière*, *contre*, sont toujours très vivants.» (Darmsteter.)

3. La réunion du préfixe au mot principal fait souvent naître un hiatus, qui amène l'élision de la voyelle finale du préfixe : *ravoir (re*-avoir), ou un choc de consonnes, que l'on évite soit par la suppression de la consonne finale du préfixe : *émettre (ex*-mettre), soit par l'assimilation complète de cette consonne à la consonne initiale du mot simple : le *d* de *ad* s'assimile aux liquides *l* et *r* et aux consonnes fortes : *accourir (ad*-courir), le *s* de *dis* et le *x* de *ex* au *f* seulement : *diffamer*, *effréné;* le *n*, outre qu'il se change en *m* devant les labiales *m*, *b* et *p* (§ 49), s'assimile encore aux liquides dans les préfixes *con* et *in : collège*, *irruption*. C'est grâce à cette assimilation, qui a surtout lieu avec les liquides et les consonnes fortes, que les lettres doubles sont si fréquentes au commencement des mots.

Ces modifications du préfixe expliquent pourquoi, par ex., on écrit avec un seul *r* ou un seul *m : éruption (ex* et *rumpere*, rompre). *émigrer (ex* et *migrare)*, et avec deux *r* ou deux *m : irruption (in* et *rumpere)*, *immigrer (in* et *migrare*, changer de séjour).

4. Pendant qu'en latin l'adjonction du préfixe amenait très souvent un changement dans la voyelle radicale (a*gere*, *red*-i*gere)*, la particule dans la composition française se prépose au mot principal sans jamais le modifier, et ce principe a même réagi sur les composés transmis par le latin, comme *damner*, *cond*a*mner* (damnare, condemnare).

En latin, c'est un trait de la composition avec particule que le radical ou mot principal, verbe, nom ou adjectif, et la préposition qui s'y adjoint se fondent ensemble, par suite d'une altération apportée dans la forme même du radical, comme *agere* qui devient *igere* dans *ad-igere*, *sub-igere*, *red-igere*; *facere*, qui devient *ficere*, dans *con-ficere*, *per-ficere*, *re-ficere*, etc. Un certain nombre de ces composés latins portant une modification dans le radical ont été traités comme des mots simples dans lesquels toute trace extérieure de composition a disparu, comme *cueillir* de *colligere* (et non de *con-legere)*. Mais la plus grande partie des composés latins se sont décomposés à l'époque romane ; le radical revient, s'il y a lieu, à sa forme première, et la préposition, repre-

nant à son tour l'accent, persiste sous la forme même qu'elle possède isolée ; ainsi, pour le radical, *condemnare* devient *con-damnare*, condamner ; *includere*, *in-claudere*, enclore, etc., et dans les substantifs *inimicus* devient *in-amicus*, ennemi ; *superficies*, *super-facies*, surface ; — pour la préposition, *perjurare* devient *pér-juràre*, parjurer ; *providere*, *pró-vidére*, pourvoir ; *transilire*, *tráns-salire*, tressaillir, et pour la même raison, *e* se remplace par *ex*, *de* par *dis*, *sub* par *subtus*, la particule sous cette seconde forme ayant plus de sonorité et de force de persistance : e*ligere*, de*ficere*, sub*mittere* deviennent ex-*legere*, dis-*facere*, subtus-*mittere*, v. fr. *es*lire, *dis*faire, *sos*mettre. Dans cette décomposition, les radicaux, revenant à la liberté, peuvent même remplacer la préposition qui les accompagnait par une autre ; ainsi con-*taminare* devient in-*taminare*, *en*-tamer (1).

2. *Signification des préfixes.*

5. Les particules employées à la composition sont des *adverbes* ou des *prépositions :*

a) Les *adverbes*, qui sont tous séparables, à l'exception de *in* et de *més*, sont des adverbes de *qualité*, *mal*, *bien*, de *quantité*, *bis*, *demi*, de *négation*, *in*, *non*, etc.

b) Les *prépositions* employées comme préfixes, les unes séparables, les autres inséparables, peuvent avoir la valeur de prépositions ou d'adverbes ; ainsi *contre* est adverbe dans **contre**-*dire* et préposition dans **contre**-*poison*.

2. *Emploi des préfixes.*

6. Les particules se combinent comme préfixes avec les radicaux en donnant naissance à des *verbes* ou à des *noms* (substantifs ou adjectifs).

a) Les préfixes forment des *verbes* en se joignant :

1° En qualité d'*adverbes*, à des verbes pour en modifier la signification : *prendre*, **sur**-*prendre* ; *balancer*, **contre**-*balancer*.

2° En qualité de *prépositions*, à des substantifs ou à des adjectifs avec adjonction d'un suffixe verbal *(er*, *ir)* : *courage*, **en**-*courag*-**er** ; *froid*, **re**-*froid*-**ir**. Ces sortes de composés reçoivent le nom de *parasynthétiques verbaux*, parce qu'ils sont formés *synthétiquement*, tout d'un jet, par l'union simultanée du préfixe et du suffixe au radical.

« Dans les composés parasynthétiques formés de substantifs, le suffixe donne l'idée verbale de *mettre*, *rendre*, *faire*, si le composé est un verbe actif ; de *être*, *venir*, si c'est un verbe neutre, et le préfixe précise cette idée en indiquant le rapport de ce verbe avec le substantif : *enterrer*, *déterrer* s'analyseront donc *mettre* (= er) *en*- ou *hors de* (= dé-) *terre* ; *atterrir*, verbe neutre, sera *venir* (= ir) *à* (= ad, at-) *terre*, et *atterrer*, verbe actif, *mettre* (= er) *à* (= ad, at-) *terre*. La particule dans ces composés est donc préposition et non adverbe ; elle s'adjoint à un substantif qui lui sert de complément, et ce composé reçoit, avec la terminaison verbale du suffixe, l'unité de forme et d'idée. Il en est de même des parasynthétiques formés d'adjectifs : *enrichir* est mettre en riche, en l'état

(1) V. Darmsteter, *l. c.*, p. 73 et s.

de riche; *déniaiser* est mettre hors de niais, de l'état de niais. Cette analyse montre que les composés formés d'adjectifs ont la valeur de verbes factitifs. Cependant la plupart d'entre eux, surtout les verbes en *ir*, ont une tendance à devenir neutres, c'est-à-dire qu'ils s'emploient absolument ; ainsi *abêtir* est aussi bien *rendre* que *devenir bête.* » (Darmsteter)

b) Les préfixes forment des *substantifs* et des *adjectifs* en se joignant :

1° En qualité d'*adverbes* ou de *prépositions*, à des substantifs ou à des adjectifs : **bien**-*être*, **mal**-*heureux*, **dé**-*loyal*, **avant**-*scène; a-compte*, **contre**-*poison*, **en**-*tête*, **par**-*terre*.

2° En qualité de *prépositions*, à des substantifs ou à des adjectifs avec adjonction d'un suffixe nominal : *table*, **en**-*table*-**ment**; *bas*, **sou**-*basse*-**ment**; *mer*, **sous**-*mar*-**in.** Ces composés sont des *parasynthétiques nominaux* dont le nombre est assez restreint.

B. Composition avec des prépositions.

§ 153

1. **Ab** *(abs* devant *c* et *t*, et *a* devant *m* et *v)* marque une idée d'éloignement, de séparation : *aveugle* (de *ab-oculus*, sans yeux), *avorter (abortare* dans Varron, fréquentatif de *aboriri)*; plusieurs verbes de formation populaire ont vu reparaître le *b* qu'ignorait la vieille langue : *absoudre*, *abstenir*. Forme savante : *abdiquer*, *abhorrer*, *abolir*, *absorber*, *absurde*, etc.

2. **Ad** ajoute au radical une idée de rapprochement, c'est-à-dire de direction vers un lieu et, au sens figuré, vers un but déterminé. *Ad* restait invariable en latin devant les voyelles et les consonnes faibles *d*, *b*, *h*, *j*, *v*, *m ;* devant les autres consonnes il y avait assimilation du *d* et *ad* devenait *ar*, *al*, *an*, *ac*, *ag*, *at*, *ap*, *af*, *as*. Cette particule entre dans la composition d'un très grand nombre de mots de formation populaire. Dans la plupart de ces mots le désir de faire reparaître l'étymologie ramène, soit sous la forme de *d*, soit sous celle de consonne assimilée, la seconde lettre de *ad*, qui n'est véritablement à sa place que dans les mots empruntés directement au latin, de telle sorte qu'à peu d'exceptions près (par ex. *avertir* de *advertere)* la forme actuelle du préfixe est la même dans les mots populaires que dans les mots savants : *adjuger*, *admettre*, *arriver*, *alléger*, *annoncer*, *accourir*, *acquérir (cq = qq)*, *aggraver* (v. fr. *agrever)*, *atteindre*, *apprendre*, *affable*, *asseoir*, etc. ; — *adopter*, *addition*, *adhérer*, *adjectif*, *adverbe*, *admirer*, *arroger*, *alléguer*, *allaiter* (allactare), *annuler*, *accumuler*, *acquitter*, *agglomérer*, *atténuer*, *appliquer*, *affliger*, *assimiler*, etc.

A est la forme française de *ad*. Cette préposition séparable sert à former des mots nouveaux qui sont :

a) Des verbes, pour la plupart factitifs. Devant *s*, *t*, *f* et *c*, le *d* se retrouve sous la forme de consonne assimilée : *assouplir*, *attabler*, *affoler*, *accouder*, excepté *rafraîchir*, *acagnarder*, *acoquiner*, *racornir*. Devant *p* l'usage hésite entre les deux formes *a* et *ap* : *apaiser*, *apercevoir*, *apitoyer*, *aplanir*, *aplatir*, *aposter*, *apurer*, *rapatrier*, *rapetasser*, *rapetisser*, *rapiécer* et *appareiller*, *apparier*, *apparenter*, *appauvrir*, *appesantir*, *appointer*, *apprêter*, *approfondir*, *approvisionner*. Devant les autres consonnes on trouve toujours *a* : *abaisser* (de *bas)*, *ajourner*, *achever*, *agrandir*, *avilir*, *amortir*, *anoblir*, *aliter*, etc., excepté *allonger*.

b) Quelques substantifs dans la composition desquels *à* entre comme préposition : *abandon*, *acompte*, *adieu*, *ados*, *afin*, *aguet*, *aloi*, *amont*, *aplomb*, *atout*, *aval (à vau-l'eau*, adv.), *avenir*, *averse (à verse*, adv.*)*, *à-coup*, *à-propos (à propos*, adv.). Avec assimilation du *d* : *affaire*, *affût*, *appât*, *appui*. Il y a un seul adjectif composé avec *a* : *adroit*.

3. **Anté,** et parfois *anti* (qu'il ne faut pas confondre avec le préfixe *anti* dérivé du grec), signifie *avant* et sert à former des noms. Cette particule se retrouve dans *antan* (ante annum), *ancêtre* (antecessor), où *an* joue le même rôle que son dérivé *avant* dans *avant-coureur*. *Aîné* (ante-natus) est d'une formation postérieure, puisque *ante* y est déjà devenu *ains (ains-né* au XII[e] siècle, *ais-né* au XV[e]). De même que le latin vulgaire, pour opposer l'aîné au cadet, disait *ante-natus* et *post-natus*, l'ancien français opposait l'*ains-né* au *puis-né* ou *moins-né (minus natus)* : Li *ains nes* est Gerins, Et li *mains nes* ot a non Hernaudin (Garin, II, 217). Forme savante : *antécédent*, *antépénultième*. Composés nouveaux : *antédiluvien*, *antéhistorique*, *antichambre*, *antidate*.

4. **Circon,** du latin *circum*, autour, n'existe que dans des mots d'origine savante, dont quelques-uns sont des emprunts directs : *circoncire*, *circonférence*, *circonstance*, *circonscrire*, mots anciens dans la langue ; *circonvenir*, *circonvolution*, *circuit* ; — dont d'autres sont créés sur des types latins : *circumpolaire*, *circumnavigation* ; *circonvoisin*.

5. **Cis,** en deçà, s'oppose à *trans* ou *ultra*, au delà : *cisalpin*.

6. **Contra,** en face de, vis-à-vis de, exprime une idée d'opposition, d'action ou d'effet contraire. Les composés anciens sont rares et tous de formation savante : *contradicteur*, *contradiction*, *contradictoire*, *contravention*, *controverse*.

Contre, la forme française de ce suffixe, a pris une grande

extension. Cette préposition séparable marque l'opposition *(contredire)*, quelquefois la juxtaposition *(contre-allée)* ou la subordination *(contremaître)*, et elle sert à former des verbes : *contredire*, *contresigner*, *contrecarrer*, *contrefaire*, *contremander*, *contremarquer*, *contrevenir*, *contre-balancer*, *contre-bouter*, *contre-calquer*, *contre-dégager*, *contre-hâcher*, *contre-peser*, *contre-tirer* ; — et des noms : *contrebande*, *contrepoids*, *contrôle* (contre-rôle), *contrebasse*, *contredanse*, *contrefort*, *contremaître*, *contremarche*, *contrepoint*, *contrescarpe*, *contreseing*, *contrevallation*, *contre-ordre*, *haute-contre* (pour *contre-haute)*, *contre-allée*, *contre-mine* et beaucoup d'autres avec le trait d'union, où *contre* est adverbe ; *contrepoison*, *contresens*, *contretemps*, *contrevent*, *contre-approches*, *contre-haut*, *contre-latte*, *contre-poil*, *à contre-cœur*, *contre-révolutionnaire*, etc., où *contre* est préposition.

7. **Cum,** avec (*con*, *com*, *col*, *cor* ; *co* devant une voyelle ou *h*), marque une idée de réunion, d'assemblage, quelquefois d'augmentation. *Cum*, qui est une des prépositions latines les plus riches, n'a guère de vie dans notre langue. Disparu en tant que préposition, il est de peu d'usage dans la formation des composés populaires ; en revanche il est très fréquent dans la composition savante. Composés anciens de formation populaire : *concasser*, *concevoir*, *concourir*, *condamner*, *conduire*, *confesser*, *confier*, *confire*, *conflit*, *conseil*, *consentir*, *convertir*, *commencer*, *commettre*, *commuer*, *coudre* (consuere), *conter* et *compter* (computare), *correspondre*, *coucher* (collocare), *couvrir* (cooperire), *cailler* (coagulare), etc. Composés savants : *concentrer*, *conception*, *concilier*, *condition*, *confirmer*, *contracter*, *comparer*, *compassion*, *collège*, *collision*, *collusion*, *colloquer*, *corrélatif*, *corriger*, *coercition*, *cohérent*, etc.

Dans les composés nouveaux, **con** (com), préfixe français inséparable, reste toujours invariable : *a)* verbes : *confronter*, *controuver*, *contourner*, *combattre*, *coordonner*, *coexister*, etc. ; *b)* substantifs : *concitoyen*, *confrère*, *compère*, *commère*, où *con* est adverbe. Avec des substantifs ou des adjectifs, ce préfixe tend à prendre de l'extension et à devenir populaire sous la forme **co** : *coétat*, *coéternel*, *codébiteur*, *cohéritier*, *copartageant*, *copropriétaire*, *coreligionnaire*, etc.

On a *com* au lieu de *co* dans *combustible* (com-b-ustible, du lat. *burere*, *bustum*, pour *urere*, *ustum*, brûler), *comestible* (*edere*, *estum*, manger).

8. **De,** en latin, indique éloignement d'un lieu à un autre (spécialement, mouvement de haut en bas), et par suite, au figuré, cessation, privation. Ce préfixe se présente le plus souvent sous la forme *dé (des* devant *s)* qu'il n'est pas toujours facile de distinguer de *dé = dis : demander*, *demeurer* (demorari),

degré, *dédier* (dedicare), *déduire*, *défendre*. *délivrer*, *dessiner* (designare). Forme savante en *dé* : *décéder*. *décapiter*. *décerner*, *décider*. *décliner*. *déclarer*, *défection*. *définir*, *dégrader*, *déguster*, *déléguer*, *détoner*, *désigner*. etc.

9. **Dis** (*dis* devant *c*, *q*, *p*, *t*, *s*, quelquefois devant *j*, *dif* devant *f* et *di* partout ailleurs), marquant le plus souvent séparation, division et quelquefois négation, privation, aboutit aux mêmes significations que *de* : de là la confusion qui s'établit entre les deux particules à l'avantage de *dis*. Composés anciens : *discourir*. *disjoindre*, *dispos*, *dissoudre*, *distraire*, etc. Forme savante : *discorde*. *disjonction*, *dispersion*, *dissimuler*, *diriger*, *diligent*, *diminuer*, *digérer*, *divertir*, *diffamer*, *difficile*, etc. On trouve aussi *dé* dans la composition ancienne : *dépenser* à côté de *dispenser* (dispensare), *déluge* (diluvium).

Dés, particule inséparable, est la forme moderne de *dis*, dont la finale *s* disparaît devant une consonne, excepté devant *s* : *a)* verbes : *débander*, *dégarnir*, *déjeuner*, *détonner*, *dessiller* (de *cil*), *dessécher*, *désarmer*, *désorienter*, etc.; *b)* noms : *défaveur*, *déhanché*, *déloyal*, *démesuré*, *désordre*, *désagréable*, etc. On trouve aussi la forme *dis* dans la composition moderne : *disconvenir*, *discontinuer*. *disparaître*, *disloquer*. *disposer*. *disgrâce*, etc. On a *décréditer* et *discréditer*, le premier de formation populaire et le second de formation savante.

Dés, en raison de la précision plus grande de sa signification. a supplanté *de*, qui est plus faible; aussi *défaire* a été formé, non pas de *de*ficere. mais de *dis*-facere, v. fr. *des*-faire (§ 152). On doit donc admettre que les mots nouveaux en *dé* sont tous formés de *dis*. lors même qu'ils ont des formes latines correspondantes en *de*. comme *débaucher*, *déborder*, *décamper*, *déchoir*. *décoller*, *déchiffrer*. *décroître*, *dédaigner*. *désespérer*, *défalquer*, *défiler*, *déguerpir*, *déjeter*, *délaisser*, *démentir*, *dénuder*, *déprécier*, etc.

10. **Ex**, hors de. indique l'extraction, le mouvement du dedans au dehors. la privation; il se rapproche donc de *de* et de *dis*. En latin on mettait *ex* devant *c*, *q*, *t*, *p*, *s*, *ef* devant *f* et *e* devant les autres consonnes. Le plus souvent la langue a remplacé *e* par *ex* (§ 153). Composés anciens de formation populaire : *exaucer*, *excroissance*. *exhalaison*, *exhausser*, *expédier*, *exploiter*, *exprès*, *exquis*, *extraire*, *essorer*, *essuyer*. *effrayer*. *effréné*, *éclairer*, *éclore*, *écorcer*, *écorcher*, *écouler*. *élire*, *émettre* (emittere). *émoudre* (emolere), *épancher*, *épandre*, *épouvanter*, *érailler*, *éteindre*. *étrange*, *éveiller* (exvigilare), etc. Forme savante : *excéder*, *exception*, *exciter*, *excursion*. *exhumer*. *exiger*, *éduquer*, *éjaculer*, *élégant*, *éliminer*, *éluder*, *énumérer*, etc.

Ex ne s'emploie pas isolément en français; mais cette particule se présente comme mot distinct dans quelques noms composés, où elle se prend adverbialement dans le sens de l'archaïque *ci-devant* pour désigner ce qu'une personne a été auparavant : *ex-député*, *ex-préfet*, etc. Ce procédé a pénétré assez profondément dans la langue pour devenir organique.

Ex était devenu *es* dans l'ancien français : *estraire* (extrahere), *escuser* (excusare), *espandre* (expandere), *esmaïer*, *esmoïer*, d'où *émoi* (de l'ancien haut allemand *magan*, pouvoir, proprement : perdre toute force).

La forme moderne est **é** *(ef* devant *f* et *es* devant *s)* : *a)* verbes : *ébahir*, *ébarber*, *écarter*, *éclaircir*, *écosser*, *échereler*, *écrémer*, *écourter*, *écrouler*, *édenter*, *égoutter*, *élargir*, *émerveiller*, *émousser*, *épater*, *épointer*, *épousseter*, *étrécir*, *éventer*, *évider*, *effacer*, *effaroucher*, *effleurer*, *effondrer*, *essouffler*, etc. ; — *b)* substantifs : *écharde* (*charde*, du latin *carduus*, chardon), *échantillon* (v. fr. *cant*, du latin *canthus*, coin) ; — *c)* adjectifs : *écervelé*, *ébauché*, *éhonté*), *éploré*.

11. **Extra**, hors de, ne se composait pas en latin avec les verbes; il a cependant donné les composés savants *extravaguer*, *extravaser*. Il y a quelques adjectifs composés au moyen de ce préfixe : *extraordinaire*, *extrajudiciaire*, etc.

12. **Fors, hors,** du latin *foras*, *foris*, hors, dehors (§ 137), particule séparable, inconnue en latin comme préfixe, ne forme que quelques mots, savoir : *a)* des verbes, en qualité d'adverbe : *forclore*, *forfaire*, *forjeter*, *forlancer*, *forligner*, *fourvoyer* ; *hormis*, préposition ; — *b)* des noms, en qualité de préposition : *forcené* (pour *for-sené*), *faubourg* (v. fr. *forbourg*, de *forisburgus*, qui est situé en *dehors* du *bourg*) ; *hors-d'œuvre*.

13. **In** *(im*, *il* et *ir)* signifie *dans*, le contraire de *ex*, et exprime une idée de mouvement du dehors en dedans ou l'idée factitive. Ce préfixe sous la forme *en* (em) se trouve en tête de quelques verbes français d'ancienne formation reproduisant des verbes latins en *in* : *enceindre* (incingere), *enclore*, *encourir* (incurrere), *enduire*, *enflammer*, *enfler* (inflare), *enseigner*, *encan* (in quantum), *empêcher* (inpactare), *emplir* (implere), *employer* (implicare), *empreindre* (imprimere). Les verbes latins en *in* entrés dans la langue française sous l'influence savante conservent la forme latine : *incliner*, *incursion*, *induire*, *infecter*, *impliquer*, *implorer*, *imprimer*, *illustre*, *irruption*, etc. Formations nouvelles avec *in* : *infiltrer*, *intimider*, *inonder*, *imboire*, *introniser* ; avec la valeur de la préposition française *en* : *in-folio*, *in-quarto*, *in-octavo* (mots latins) ; *in-huit*, *in-douze*, *in-dix-huit* (mots français).

En, comme préposition séparable appliquée à des mots français sans précédent latin, forme un très grand nombre de composés, savoir : *a)* des verbes, surtout des factitifs : *enchaîner, encaver, enfermer, engraisser, enjoindre, enjoliver, enivrer, enrôler, entêter, enterrer, emballer, emboîter, empailler*, etc. ; *enchérir, endormir, endurcir, enhardir, ennoblir, enrichir, embellir*, etc. ; *b)* des noms dans lesquels *en* se présente comme préposition et non comme adverbe : *embonpoint, encaisse, enchère, enclos, endos, endroit, enfin, enjeu, entour, entrain, entrait, entrave, en-cas, en-tête.*

14. **Inde,** qui a remplacé de bonne heure dans le latin populaire *ex eo, ex illo*, etc., est devenu le pronom personnel *en* (§ 86), v. fr. *ent, end* [1], qui correspond au pronom relatif *dont* (lat. unde), comme *y* (ibi) à *où* (ubi).

En (= inde) se trouve dans les verbes *enfuir, enlever, entraîner, s'envoler, emmener, emporter*, où *en* signifie de cela et indique la sortie d'un lieu : *enlever*, lever hors d'un endroit ; *emmener*, mener hors d'un lieu. Il se présente d'ailleurs comme adverbe indépendant : *s'en aller, s'en retourner, s'en venir.*

15. **Inter,** au milieu de, ne se trouve que dans les composés de formation savante : *intercaler, intercéder, intercepter, interdire, intéresser, interpeller, interrompre, intervenir, intervertir*, etc. ; *intelligent.*

Entre, formé de *inter*, se joint :

a) Aux verbes comme adverbe pour créer : 1° des verbes transitifs dans lesquels *entre* signifie *par le milieu : entrecouper, entrelacer, entremêler, entrelarder, entreposer* (dans *entreprendre* et *entretenir* l'idée primitive de *entre* a disparu) ; d'où l'idée de réciprocité exprimée par les verbes dits réciproques : *s'entr'aider, s'entr'aimer, s'entremettre, s'entre-nuire*, etc. — 2° de verbes transitifs dans lesquels *entre* signifie *à demi : entrevoir, entr'ouvrir, entr'ouïr, entre-bâiller, entre-luire.*

b) Aux substantifs et aux adjectifs comme adverbe : *entrepas, entretaille, entrelacs, entre-temps, entre-fin, entre-large*, ou comme préposition : *entr'acte, entrefilet, entregent, entremets, entrecôte, entrefaite, entrepont, entresol, entretoile, entretoise, entre-colonne, entre-deux, entre-ligne, entre-nœud, entre-voie*, etc.

La particule latine *inter* sert à des formations nouvelles et joue le même rôle que le français *entre* en combinaison avec des noms et des adjectifs : *intercostal, interosseux, intermusculaire, international, intertropical*, etc.

---

(1) La forme *end* existe encore dans les patois du Hainaut *(end-aller)* et de la Gruyère *(end-alar)*.

16. **Intra,** en dedans de : *intrinsèque* (de *intrinsecus*, formé de *intra* et *secus*), *intrados*, qui s'oppose à *extrados*, *intra-muros*.

17. **Intro,** dedans, dans l'intérieur, ne se trouve que dans les mots transmis par le latin : *introduire*, *intromission*.

18. **Ob** *(oc, op, of)*, au-devant, n'existe que dans quelques mots passés en français par la voie populaire : *obéir* (obedire), *occire* (occidere), *ôter* (obstare), *omettre*, *oublier* (oblitare). Formation savante : *objecter*, *obliger*, *observation*, *obsession*, *obtenir*, *occasion* (de *ob* et *cadere*, tomber devant), *occulte*, *opposer*, poser en face et par suite, contre ; *office*, *offenser* ; *ostentation* (de *ostendere* pour *obs-tendere*, tenir devant) ; *osciller* (*oscillari* pour *obscillari*, mouvoir devant).

19. **Per,** à travers, exprime le moyen, le passage à travers. *Par* dans les mots de formation populaire : *parcourir*, *parfaire*, *parjurer*, *parvenir*. *Per* dans les composés d'origine savante : *percevoir*, *permettre*, *perplexe*, *persévérer*, *persécuter*, etc. ; — *persifler* (mot créé à la fin du XVIIIe siècle).

Par, dérivé de *per*, ne forme que quelques verbes, où il est adverbe : *parfumer*, *pardonner*, *parsemer*, et des locutions adverbiales, où il est préposition : *parmi*, *parfois*, *partout*, *par-dessus*, *par devant*, *par dedans*, *par terre*, etc. Ces locutions peuvent devenir des substantifs : un *pardessus*, un *parterre*.

La vieille langue employait volontiers *par* à marquer le plus haut degré d'intensité, comme dans *parachever*, et cette particule était alors séparable, ce qui est encore le cas dans l'expression c'est *par* trop *fort*, phrase qui correspond à c'est trop *parfort*.

20. **Post,** après, ne se trouve dans la langue populaire que sous la forme *puis* et ne donne qu'un composé : *puîné*, v. fr. *puisné* (du latin *post-natus*). Composés savants : *postdater*, *postface*, *postposer*.

21. **Pré,** du latin *prae*, avant, le contraire de *post*, n'existe, en dehors des mots d'origine savante, que dans les composés latins transformés par la voie populaire : *prêcher* (praedicare), *prêter* (praestare), *prévoir* (praevidere), *préséance* (praesidentia). Forme savante en *pré* : *précéder*, *précipiter* (de *caput*, tête), *préférer*, *préluder*, *prématuré*, *prépondérant*, *prescrire*, *présider*, *pressentir*, etc. Formations nouvelles : *prédisposer* (de *prae* et *disposer*), *prédominer*, *préexister*, *préopiner*, *présupposer*, *préliminaire*, etc.

22. **Préter,** du latin *praeter*, outre, par devant, n'existe que dans les trois mots suivants d'origine savante : *prétérit* (de *praeter* et *ire*, aller), *prétérition*, *prétermission*.

23. **Pro,** devant, en avant, est devenu *pour* dans les composés populaires (§ 152) : *poursuivre*, d'où *poursuite*, *pourvoir*,

d'où *pourvoi*, *pourvoyeur*, *portraire*, d'où *portrait*, *pourparler* (ne s'emploie plus que substantivement), *pourpris* (de l'ancien verbe *pourprendre)*; dans *pourfendre* et *pourpoint* (de l'ancien verbe *pourpoindre*, piquer, broder), il y a confusion de sens avec *per;* la plupart des autres mots en *pour* ou *por* de la composition ancienne sont revenus à la forme latine *pro : promener*, *promesse*, *promettre*, *profit*, *profil* (v. fr. *pourfil*, de *pourfiler)*. Forme savante : *procéder*, *procréer*, *procurer*, *prodige*, *produire*, *proéminent*, *profaner*, *professer*, *progression*, *prohiber*, *prolixe*, *promouvoir*, *pronom*, etc.

Pour, formé de *pro*, s'emploie encore plus rarement comme préfixe ; comme *par*, il est adverbe dans les verbes : *pourchasser*, *pourfendre*, *pourlécher*, et préposition dans les substantifs : *pourboire*, *pourtour*, *pour-cent*.

24. **Re** ou **ré** donne l'idée d'un espace parcouru de nouveau, soit dans le même sens, soit dans le sens inverse. Ce préfixe a donc une double signification : 1° il marque une action faite de nouveau ou une seconde fois : *redire*, *refaire ;* c'est le sens *itératif*, auquel se rattachent l'idée d'augmentation, *retenir*, et celle de restauration ou de rétablissement d'un état antérieur, *regagner ;* 2° il désigne l'action faite en sens contraire, dans une direction opposée à une direction première, ou se produisant en arrière et par suite à l'écart, c'est-à-dire une idée de rétrogradation, *reculer*, *repousser*, *réagir*, ou de réaction, *récrier ;* c'est le sens *adversatif*.

La composition ancienne est en *re (res* devant *s)*, quelquefois en *ré*, dans les mots de formation populaire : *recevoir*, *reprendre*, *ressentir*, *ressembler*, *réduire*, *répondre*, *résonner*, *résoudre ;* les mots savants ont tous *ré : réciter*, *réparer*, *réfuter*, *restituer*, *réitérer*, *réintégrer*, et *red* dans *rédiger*, *rédimer*, *rédempteur*, *rédemption*. Dans les formations modernes, le *e* s'élide ordinairement devant *a* (ad), *en* (in) et *é* (ex) et en général devant tout verbe commençant par *é : rattacher*, *remplir*, *rendormir*, *réchauffer*, *récurer ;* mais *ré* se présente souvent devant *a* (ad) : *réajourner*, *réassigner*, devant *é* (ex) : *réélire*, et toujours devant *in : réinstaller*, *réimprimer*, ainsi que devant *o* et *u : réorganiser*, *réussir* (excepté *rouvrir)*. Devant les consonnes, quand le préfixe signifie la répétition ou le retour, les mots nouveaux ont toujours *re : rebâtir*, *rechercher*, *redéfaire*, *regagner*, *rehausser*, *reculer*, *refluer*, *regorger ; res* devant *s : ressaisir*, excepté dans *resonner ;* on obtient ainsi des doubles formes en *re* et *ré* qui présentent une différence de sens : *recréer* et *récréer*, *reformer* et *réformer*, *repartir* et *répartir*, *resonner* et *résonner*. Mais on trouve avec le même sens *recueillir* et *récolte*, *refuge* et *réfugier*, *religion* et

irréligion, *religieux* et *irréligieux*, *reviser* et *réviseur*, *révision* (*reviseur*, *revision* Ac.), *recevoir* et *réception*, *retenir* et *rétention*, *rouvrir* et *réouverture*.

Les substantifs avec *re* sont assez rares : *rechef* (dans *derechef*), *rebord*, *rechute*, *recoin*, *redan*, *reflux* ; *ré* dans *rébarbatif*, adjectif.

Dans tous les mots nouveaux qu'elle crée, la langue commune ou écrite conserve à *re* sa signification pleine et entière de répétition ; mais le peuple donne souvent à cette particule un sens explétif et la prépose à un grand nombre de verbes ou de noms que la langue littéraire emploie sous la forme simple ; c'est ainsi qu'il dit *remonter* pour *monter* : *Ma montre n'est pas* remontée ; *ramasser* pour *amasser* : *Je suis tombé dans la rue et le monde s'est* ramassé *autour de moi*, etc. De là ces nombreux composés en *re* ou *r'* qui finissent par mettre hors d'usage et abolir les simples. Ainsi *mercier* a déjà disparu devant *remercier*, *encontrer* devant *rencontrer*, *alentir*, devant *ralentir*, *éjouir* devant *réjouir* ; et de nos jours *rapetisser*, *remplir* et *répandre* prennent peu à peu la place de *apetisser*, *emplir* et *épandre* : *rapetisser un manteau*, *remplir ses caves de vin*, *répandre de l'eau par terre* (Ac. [1])

25. **Retro,** en arrière, en retour, ne se présente que dans les mots savants : *rétroagir*, *rétrocéder* et *rétrograder*, avec les dérivés nouveaux : *rétroactif*, *rétroaction*, *rétrocession*, *rétrogradation*, *rétrograde*.

Le composé populaire *ad-retro* a donné la préposition française *arrière*, qui remplace *retro* comme préfixe (v. plus bas, n° 36).

26. **Sé,** à l'écart, particule inséparable en latin, n'existe que dans les mots latins qui ont passé en français par la voie populaire : *séduire*, (*seducere*, conduire séparement ou hors du devoir), *sûr* (securus), *sevrer* (separare), ou savante : *sécession*, *secret*, *sélection*, *séparer*, etc.

27. **Sub** (*suc*, *sug*, *sup*, *suf*), sous, dessous, marque une idée d'infériorité. Les mots de formation populaire ont *sou* (*souf* devant *f*), *su*, *se* : *sourire*, *souvenir* (subvenire), *souffler*, *souffrir* (sufferre), *sujet* (le dérivé *subjectif* est un mot savant), *secourir* (succurrere), *secouer* (de *succutare*, forme secondaire de *succutere*), *semondre*, *séjourner* (v. fr. *sojourner*, de *subdiurnare*). Forme savante : *subir*, *subjuguer*, *suborner*, *subséquent*, *substance*, *subsister*, *succéder*, *suggérer*, *supposer*, *suffire*, etc. ; et les mots nouveaux : *subordonner*, *subdiviser*, *subalterne*, etc.

Les composés modernes sont tous faits avec *sous* = *subtus* (v. n° 30). Mais *sub* s'emploie dans le langage didactique pour exprimer soit la position en dessous, quand il est préposition : *subalpin*, qui est situé sous les Alpes, soit une espèce de diminutif ou d'approximatif, quand il est adverbe : *subaigu*, presque aigu.

---

(1) V. Agnel, *De l'influence du langage populaire sur la forme de la langue française.*

28. **Subter,** sous, au-dessous de, ne se présente que dans un seul mot : *subterfuge.*

29. **Sous,** du latin *subtus*, en dessous, a remplacé *sub* comme préfixe et forme :

a) Des verbes où cette particule se joint comme adverbe au mot simple par un trait d'union : *sous-affermer*, *sous-amender*, *sous-louer*, ou sans trait d'union, et alors *sous* devient *sou : soulever*, *souligner*, *soumettre*, *soupeser*, *sourire*, *soutirer*, *soudiviser* ou *sous-diviser* excepté dans *soustraire*, *soussigner*.

b) Des substantifs et des adjectifs en qualité d'adverbe, comme dans *sougarde* ou *sous-garde*, *sous-bail*, *sous-maître*, *sous-aide*, *sous-ordre*, *sous-azotate*, *sous-classe*, ou de préposition : *soucoupe*, *soupente*, *sougorge* ou *sous-gorge*, *soupied* ou *sous-pied*, *sous-barbe*, *sous-œuvre*, *sous-sol*.

Sous forme des parasynthétiques nominaux qui appartiennent à la langue savante, quoiqu'ils ne soient pas incompatibles avec la langue populaire ; ils consistent dans la combinaison de la préposition avec un adjectif : *sous-lacustre*, *sous-cutané*, *sous-marin*, *sous-maxillaire*, etc.

30. **Super,** sur, au-dessus, devient *sur* dans la langue populaire : *surabonder*, *survenir*, *surface*, *sourcil* (de *supercilium*). Les mots savants ont *super : superficie*, *superflu*, *superstition*, *superfin*, *superposer*, etc.

Sur, préposition dérivée de *super*, se combine : 1° avec des verbes comme adverbe : *surmonter*, *survendre ;* 2° avec des substantifs comme adverbe : *surpoids*, *sur-arbitre*, ou comme préposition : *suros*, *surplus*, *surplis*, *surtout ;* 3° avec des adjectifs comme préposition : *surhumain*, *surnaturel*.

31. **Sus,** du latin *susum* pour *sursum*, en haut, se trouve dans quelques mots de formation populaire : *soupirer* (suspirare), *soutenir* (sustenire), ou savante : *susciter*, *suspendre*.

Sus s'emploie aujourd'hui dans la composition de plusieurs mots en qualité d'adverbe signifiant ci-dessus : *susdit*, *susmentionné*, *susnommé*, etc. ; ou de préposition dans les composés techniques *sus-bande*, *sus-bec*, *sus-pied*. De nos jours la langue savante a utilisé cette dernière formation en créant des parasynthétiques analogues à ceux que donne *sous*, c'est-à-dire où *sus* est préposition : *sus-carpien*, *sus-maxillaire*, *sus-nasal*, *sus-pubien*, etc.

32. **Trans,** au travers de, au delà de, exprime le passage jusqu'à un terme. Dans la composition ancienne, *très*, *tra : trépasser* (transpassare), *trébucher*, *tréfiler* (transfilare), *tressaillir*

(transsalire), *traduire* (traducere). Forme savante (*tran* devant *s*): *transcendant*, *transcrire*, *transférer*, d'où *transfert*, *transfigurer*, *transformer*, *transiger*, *transit*, *translation*, *transparent*; — composés nouveaux: *transpercer*, *transept*, *transraser*, *transborder*, etc.

Très ne s'emploie plus que préposé à des adjectifs pour marquer l'augmentation : *très grand*.

On voit que l'adverbe *très* est un préfixe séparé de la composition : *très grand* pour *trèsgrand*; de là le trait d'union dont l'emploi était autrefois général, mais n'est plus admis aujourd'hui par l'Académie.

33. **Ultra,** au delà, se trouve dans les composés populaires sous la forme *outre*: *outrepasser*, d'ou *outrepasse*, *outrecuidant* et *outrecuidance* (du v. fr. *outrecuider*). Il y a un seul composé savant : *ultramontain*. Toutefois *ultra* tend à devenir populaire dans la composition moderne pour signifier, comme adverbe, une personne exagérée dans ses opinions: *ultra-royaliste*.

Outre, préposition française, se trouve dans quelques noms en qualité de préposition: *outremer* (couleur), *outre-mer* (voyage d'), *outre-Rhin*.

34. On peut classer en trois catégories les suffixes que nous venons d'étudier.

a) Les uns, et c'est le plus grand nombre, sont des prépositions latines, qui ne s'emploient en français que dans la composition des mots comme particules *inséparables*. Ils sont en général improductifs, sauf *cum*, *dis*, *ex* et *re*, qui ont une double forme, l'une latine et l'autre française, cette dernière servant de préférence aux formations nouvelles.

b) Il y a ensuite des préfixes qui ont une double forme, l'une latine, qui est toujours *inséparable*, et l'autre française, qui est une préposition *séparable*, mais qui s'incorpore aux mots simples sans trait d'union, sauf quelques exceptions; ainsi *ad*, préposition latine, et *à*, préposition française qui devient *a* quand il y a fusion des deux mots : **ad***joindre*, **a***liter*, **à**-*propos*; *in* et *en*, *per* et *par*, *pro* et *pour*, *ultra* et *outre*.

c) Quelques prépositions ont également deux formes, l'une latine et *inséparable*, qui n'a servi qu'à peu de mots, et l'autre française et *séparable*, qui a donné au contraire beaucoup de composés, dont les uns se présentent à l'état de mots simples, tandis que les autres ont le trait d'union. Ces suffixes sont *contra* et *contre*, *inter* et *entre*, *sub* et *sous* (de *subtus*), *super* et *sur*, *trans* et *très*.

35. En dehors de ces prépositions latines, dont les unes

sont toujours inséparables, et les autres deviennent séparables en prenant la forme de prépositions françaises. il y a encore les préfixes *avant*, *arrière*, *après*, *sans*, qui sont des prépositions françaises toujours *séparables*. Ces préfixes ne forment que des substantifs qui prennent tous le trait d'union.

Avant, formé du composé *abante,* remplace la particule inséparable *anté*. *Avant* se joint aux substantifs en qualité d'adverbe: *avant-bras*. *avant-corps*, *avant-coureur*, *avant-garde*. *avant-propos*, *avant-scène*, *avant-train*. etc., ou de préposition, mais seulement dans *avant-main* et dans *avant-scène* (dans le sens actuel du mot, *loges d'avant-scène)*. Tous les noms composés avec *avant* prennent le trait d'union. sauf un *avant faire droit* (selon l'Ac.).

Après, qui remplace *post*. exprime le contraire d'*avant* et ne se présente que comme préposition dans quelques noms composés, qui prennent tous le trait d'union : *après-demain*, *après-dîner*, *après-midi*. *après-souper*.

Arrière remplace *retro* et forme, comme *après* et *avant*, des substantifs dans lesquels cette particule est prise adverbialement et qui prennent tous le trait d'union : *arrière-ban*, *arrière-garde*. *arrière-saison*. etc.

Sans, du latin *sine*. est préposition et n'existe que dans des substantifs composés. qui prennent tous le trait d'union : *sans-culotte*, *sans-souci*, *sans-façon*, *sans-gêne*, *sans-dent* (vieille femme). *sans-fleur* (pomme), *sans-peau* (poire).

Le latin *sine* ne s'est conservé que dans quelques mots : *sinécure (cura*, soin). *sincère (cera*, cire). *simple* (sans pli, de *plicare*, plier).

36. On peut considérer comme appartenant à cette dernière catégorie de préfixes la particule latine **vice**. Cette particule est d'un emploi assez fréquent comme adverbe pour signifier qui tient la place, qui supplée dans certaines fonctions : *vice-amiral*. *vice-roi*.

Vice a donné dans l'ancienne langue les composés populaires *vidame* (vice domini), *vicomte* (v. fr. visconte).

C. Composition avec des adverbes.

§ 154

1. Les particules adverbiales employées comme préfixes sont *qualificatives*, *quantitatives* ou *négatives*.

1. *Particules qualificatives*.

2. **Bien,** du lat. *bene*, particule séparable, ne se présente dans les verbes qu'à l'infinitif pris substantivement : (le) *bien-*

faire, *bien-dire*, *bien-être*; *bénir* (de *benedicere*) est entièrement verbe, ainsi que le dérivé *bénéficier*. Les composés nominaux sont plus nombreux : *bienveillant* (= bienveuillant, § 112), *bien-disant*, *bienfaisant*, d'où *bienfaisance*, *bienfait*, d'où *bienfaiteur-bienheureux*, *bienséant*, d'où *bienséance*, *bienvenu*, d'où (la) *bien, venue*, *bienvoulu* (aussi écrit en deux mots : *bien voulu*); *bientôt*, adverbe. Mots savants : *bénédiction*, *bénéfice*, d'où *bénéficier*, *bénévole*.

Bien faire et *bien dire*, quoique pris substantivement, s'écrivent aussi sans trait d'union : *Le bien faire vaut mieux que le bien dire* (Ac.). *Bienvenir*, verbe, n'est usité qu'à l'infinitif dans cette locution : *se faire bienvenir de quelqu'un* (Ac.)

3. **Mal,** du lat. *male*, particule séparable, a donné plus de composés que son contraire *bien*. Les composés avec *mal* sont : *a)* quelques verbes de formation ancienne : *maudire* (maledicere), *malfaire* (employé seulement à l'infinitif), ou nouvelle : *maugréer*, *malmener*, *maltraiter*, *malverser*; *b)* un beaucoup plus grand nombre d'adjectifs et quelques substantifs : *malade* (dans la vieille langue *malate*, de *male aptus*), d'où *maladie*, *maussade* (male sapidus), *malotru* (de *male astrutus*, né sous un astre défavorable), *malingre* (de l'anc. *heingre*, qui est le latin *aegrum*, malade), *malveillant* (= malveuillant, § 112), d'où *malveillance*, *malaisé* (dans *malaise*, *mal* est adjectif), *maladroit*, d'où *maladresse*, *malappris*, *malentendu*, *malfamé*, *malhabile*, *malhonnête*, d'où *malhonnêteté*, *malséant*, *malpropre*, d'où *malpropreté*, *malsain*, etc.; *mal-en-point*, adv.; *mal-jugé*, *mal-être*, subst. Mots savants : *malédiction*, *maléfice*, *malévole*.

4. **Més** (*mé* devant une consonne autre que *s*), particule inséparable dont la signification est péjorative et qui forme surtout des verbes : v. fr. *mescheoir* (du lat. *minus cadere*, proprement mal tomber, avoir mauvaise chance), d'où *méchant*; *mésallier*, *mésoffrir*, *mésuser*, *messeoir*; *mécroire*, *médire*, *méfaire*, *se méfier*, *mépriser*, etc.; — substantifs et adjectifs : *mésaventure*, *méchef*, *mésintelligence*, *mégarde*, etc.; *mécontent*, *mécréant*, etc.

Ce préfixe ne vient pas de l'allemand *miss*, mais du latin *minus*, pris dans le sens de moins bien, c'est-à-dire pas très bien, étymologie qui est confirmée par la forme ancienne du préfixe français et par sa forme dans les autres langues romanes : le latin *minus-pretiare* devient en esp. *menos-preciar*, en port. *menos-prezar*, en prov. *mens-prezar*, en fr. *mespriser* ou *mépriser*. Mais, si cette étymologie est à l'abri de contestation, il faut admettre d'un autre côté que la multiplicité des composés romans avec *mes* s'est produite sous l'influence de la particule germanique.

5. **Pen,** du latin *paene*, presque, n'existe que dans des mots d'origine savante : *péninsule* (formation populaire : *presqu'île*), *pénombre*.

6. **Quasi,** presque, dans : *quasi-contrat*, *quasi-délit*.

2. *Particules quantitatives.*

7. **Bis**, adverbe latin signifiant deux fois, a passé en français sous la forme populaire *bes* ou *bé* devant une consonne : *besace* (du lat. *bisaccia*, qui est dans Pétrone avec le sens de sac à double poche), *besaigre* (doublement aigre), *besaiguë* (pioche à deux pointes) ; *brouette* (diminutif d'un radical *beroue*, du latin *birota*, chariot à deux roues). La forme savante est *bis* et quelquefois *bi* devant une consonne : *bisaïeul*, *bissac*, *biscuit* (*biscoctus*, qui a subi une double coction), *bistourner*, *bissextile*, *bigorne*, (*bicornis* enclume à deux cornes), *bipède*, *binocle* (du latin *bini oculi*, deux yeux), *bigame* (*bigamus*, marié deux fois).

Bis a pris, en passant dans les langues romanes, une acception péjorative qui rejaillit sur le radical : *biscornu* (propr. qui a deux cornes), *bistourner*, *biais* (bis-fax), *bévue* (anc. *besvue*, propr. double vue), *berlue* (de *bis-lux*, double lueur), qui avait une autre forme *bellue*, d'où le diminutif *beluette* (étincelle), contracté aujourd'hui en *bluette* ; *barlong* (bis-longus), *barioler* (bis-regulare), etc.

8. **Semi**, particule inséparable qui signifie demi, ne forme que des composés savants, surtout des adjectifs, dont les suivants sont les plus usités : *semi-arien*, *semi-pélagien*, *semi-ton*, *semi-double*, *semi-lunaire*, *semi-périodique*.

9. **Mi**, du latin *médius*, n'a plus d'existence séparée ; il est réduit à l'état d'un préfixe marquant division par moitié : *mi-août*, *mi-carême*, *mi-côte*, *mi-jambe*, *mi-partie*. Ici *mi* est adverbe ; il conserve son caractère d'adjectif dans les composés *midi*, *minuit* (anc. mie nuit), *milieu*.

10. **Demi**, du lat. *dimidius*, ne se présente plus que comme un adverbe séparable qui remplace parfaitement la particule étrangère *semi* : *demi-pied*, *demi-aune*, *demi-livre*, *demi-litre*, *demi-quart*, *demi-douzaine*, *demi-cent*, *demi-heure*, *demi-cercle*, *demi-solde*, *demi-bain*, *demi-colonne*, etc.

Mi répond à *medius*, comme *demi* au composé *demidius*. Ces deux mots sont originairement des adjectifs qui variaient dans l'ancienne langue et dont un récent usage, difficile à expliquer, a fait des adverbes invariables.

11. **Plus** se retrouve dans la *plupart*, *plus-pétition*, *plus-que-parfait*, *plus-value*.

12. **Moins** ne se présente que dans *moins-value*.

13. **Trop** n'a qu'un mot : *trop-plein*.

3. *Particules négatives.*

14. **Non**, particule séparable, se joint à des substantifs ou à des infinitifs employés substantivement, à des adjectifs et

participes, mais non à des verbes, pour former : *a)* les substantifs (le) *nonchaloir* (de l'ancien verbe *nonchaloir)*, d'où *nonchalant*, *nonchalance ; nonobstant* (adverbe) ; *nonpareille*, *non-activité*, *non-être*, *non-intervention*, *non-puissance*, *non-moi*, *non-payement*, *non-prix*, *non-recevoir* (fin de), *non-résidence*, *non-sens*, *non-usage*, *non-valeur*, *non-vue ;* — *b)* les adjectifs *nonpareil*, *non-pair*. *Non* se joint librement aux adjectifs sans trait d'union : *tous les gens non intéressés*, *non préoccupés*, *non recevables*, *non solvables* (Ac.).

Le vieux français, d'accord avec le grec et l'allemand, avait développé cette construction beaucoup plus que la langue moderne : *non-aage*, *non-savoir*, *non sage*, *non sachant*, etc.

15. **In,** particule inséparable. La composition avec ce préfixe appartient surtout à la langue savante : *in*, en effet, est resté *in* (par assimilation *il, ir)*, mais non *en* comme son homonyme *in*, préposition ; il n'y a que deux mots négatifs où *in* soit devenu *en : enfant* (de *infantem)* et *ennemi* (de *in-amicus*, § 152). De fort bonne heure cette particule s'est peu à peu substituée aux composés que le vieux français formait avec *non*. Depuis le XVII[e] siècle surtout elle a reçu une extension considérable, et a pénétré si profondément dans la langue que son emploi est devenu aujourd'hui familier et presque populaire. Elle se combine avec les adjectifs (surtout ceux en *able* ou *ible)* ou participes : *juste*, *injuste ; croyable*, *incroyable ; prévu*, *imprévu ; légal*, *illégal ; régulier*, *irrégulier ;* — quelquefois avec les substantifs : *inadvertance*, *inconduite*, *inexécution*. Les verbes en *in* sont rares et surtout formés d'adjectifs : *indisposer*, *invalider*, *immortaliser*, *immobiliser*, *impatienter*, etc.

Dans les formations nouvelles la règle d'assimilation n'est pas toujours observée ; ainsi Veuillot a écrit *inremplaçable* (*Univers*, 15 avril 1873), et A. Daudet emploie presque à la même page *irraisonné* avec assimilation et *inracontable* sans assimilation : *Un malaise* **irraisonné**, *accru du grand silence et de la solitude . . . Le bonheur fait d'une foule de joies menues et* **inracontables** (Jack, I, § 7). Voltaire avait déjà dit : *L'abbé Perrin* **inruinable** *se consola dans Paris à faire des élégies et des sonnets.*

Article III. — Des noms composés.

A. Espèces de noms composés.

§ 155

1. On distingue quatre espèces de noms composés, savoir : les composés de *coordination* ou de *concordance*, les composés de *subordination* ou de *dépendance*, les composés avec l'*impératif* et enfin les composés avec les *préfixes*. — Dans les noms composés, le mot principal est un substantif, sauf dans les composés avec l'impératif, où le mot principal est toujours un verbe.

1. *Composés de concordance.*

2. Les composés de *coordination* sont ceux dont le déterminant est un substantif ou un adjectif qui est dans un rapport syntaxique de concordance avec le mot principal ; c'est pourquoi on les appelle aussi composés de *concordance*. Ils sont formés d'un substantif avec *substantif* comme dans *chou*-**fleur**, ou d'un substantif avec *adjectif*, comme dans *haut*-**fond**, ou d'un substantif avec *nom de nombre*, comme dans *trois-mâts*.

a) **Substantif avec substantif.**

3. Quand les composés de concordance sont formés de deux *substantifs*, l'un détermine l'autre sous forme d'*apposition*, comme dans *chou*-**navet** (*chou* dont la racine est ronde et charnue comme celle du *navet*), ou les deux substantifs sont dans un rapport d'*addition*, comme dans *gomme-résine* (suc végétal composé de gomme et de résine).

a) Dans les composés par *apposition* le nom du genre peut être lié par superfétation au nom de l'espèce, comme dans *pierre ponce*, ou, ce qui est le cas le plus fréquent, l'idée de l'espèce est marquée par le mot en apposition, comme dans *chef-lieu* (*lieu* qui est *chef*, c'est-à-dire en tête, ou lieu principal), *betterave* (espèce de bette).

1° Le déterminant précède quelquefois le déterminé : *érable*, anc. *érabre*, *érarbre* (du latin *acer*, érable, et *arbor*), *arbalète* (du latin arcuballista), *musaraigne* (de *musaraneus*, lat. pop. *musaranea*, litt. souris-araigne) ; — *aide-chirurgien*, *aide-maçon*, *aide-major*, *chef-lieu*, *taupe-grillon* ; — *maître autel*, *mère patrie*, etc.

2° Le déterminant suit le plus souvent : *autruche* (du lat. *avis struthio*, litt. oiseau-autruche), *chien-loup*, *chien-renard*, *loup-garou* (de *loup* et du bas latin *gerulphus*, mot d'origine germanique, angl.-saxon *vere wolf*, litt. homme-loup), *poix-résine*, *pierre ponce* ; — *betterave*, *chafouin*, *cornemuse*, *quercitron*, *bateau-poste*, *bien-fonds*, *blé-froment*, *blé-seigle*, *borne-fontaine*, *bouleau-aune*, *chat-tigre*, *chou-fleur*, *chou-rave*, *chou-navet*, *chou-vache*, *commissaire-priseur*, *comté-pairie*, *duché-pairie*, *épine-vinette*, *gomme-gutte*, *goutte-crampe*, *martin-pêcheur*, *oiseau-mouche*, *papier-damas*, *papier-journal*, *papier-monnaie*, *peuple-roi*, *porc-épic* (*espic*, de *spicus*, piquant), *rose-croix*, *saisie-arrêt*, *sergent-major* ; — *cerf dix corps*, *coton poudre*, *commis voyageur*, *gomme laque*, etc. A cette catégorie se rattachent les noms composés *reine-marguerite*, *reine-Claude*, *colin-maillard*, *Marie-salope* (navire), *Messire Jean* (poire).

La composition par apposition repose sur la faculté que le substantif possède en français de prendre le rôle d'adjectif ; par ex. : *Que voilà qui est* **scélérat**. *Que cela est* **Judas** (Mol.), *un ruban* **rose**, *un dîner* **monstre**, *un roi* **philo-**

sophe, *Florine l'avait guéri du genre* Régence (Balzac), etc. (v. § 172). C'est ce précieux avantage qui fait de la composition par apposition une mine inépuisable de mots nouveaux. Elle date du latin populaire et on en suit la trace, de siècle en siècle, à travers la langue du moyen âge et la langue moderne. Cette formation de mots, très commode et d'un emploi facile, est surtout mise à contribution pour la terminologie des sciences et des arts et métiers. Aussi la plupart des composés sont-ils à peu près étrangers à la langue courante, qui n'en connaît en somme qu'un nombre relativement restreint. La composition par apposition peut être utilisée avec avantage dans bien des cas où l'on a recours à la composition grecque.

De nos jours Victor Hugo, dans sa dernière manière, a fait un usage excessif de ce procédé de composition, accolant ensemble deux substantifs dont l'un devient l'épithète de l'autre, comme dans la dernière pièce des *Contemplations* : *le monde châtiment, l'astre esprit* et *l'archange soleil, le cheval Brunehaut* et *le pavé Frédégonde, la fumée Erostrate* et *la flamme Néron, le volcan Alaric*, etc. Ces sortes de composés rappellent bien les composés par apposition, avec cette différence cependant que l'un des deux termes y est un nom concret et l'autre soit un nom abstrait, soit un nom concret employé métaphoriquement, de telle sorte que les deux mots réunis présentent des idées de deux ordres différents : *le monde châtiment, le pavé Frédégonde*. L'apposition, au contraire, réunit deux idées de même caractère, toujours simples, soit concrètes : *chou-fleur, aide bourreau*, soit abstraites : *saisie-arrêt*. De là vient que la composition, dans Victor Hugo, est plus chargée d'idées, plus féconde, plus synthétique, et par cela même plus pénible (1).

b) Les composés par simple *addition* sont peu nombreux : *usufruit* (du latin *usufructus*, abréviation de *ususfructusque*, l'usage et les fruits) ; — *gomme-résine, laurier-rose, laurier-cerise, point-virgule, Alsace-Lorraine*, etc.

b) Substantif avec adjectif.

4° Les composés d'un substantif avec un *adjectif* sont très nombreux ; l'adjectif se trouve dans un rapport attributif avec le substantif qu'il peut précéder, comme dans *bonheur, basse-cour*, ou suivre, comme dans *ferblanc, main-forte*. Le premier terme peut être un adjectif ou un participe pris substantivement, comme dans *clair-obscur, revenant-bon*.

a) Les deux tiers au moins des composés de cette espèce suivent la construction ancienne et placent le déterminant avant le déterminé : *aubépine (alba spina*, épine blanche), *bonduc, bonhomme, bonjour, bonsoir, cloporte* (altération de *clausporc*, du latin *clausus porcus*, litt. porc enfermé), *gentilhomme, hautbois*,

(1) Darmsteter, *Formation des mots composés*, p. 244. M. Darmsteter relève ici une autre particularité des composés français et il est tenté de voir dans le besoin qu'éprouve la langue de présenter les idées une à une, avec clarté et limpidité, la raison qui lui interdit à peu près absolument de former des dérivés de mots composés. Il n'existe en effet qu'une soixantaine de dérivés de ce genre. Or, dans la plupart de ces dérivés, les composés sont arrivés à l'état de simples, comme *bonhomme, colporter, ferblanc, gendarme, manœuvre, primesaut, vermoulu*, etc., d'où l'on a tiré les dérivés *bonhomie, colporteur, ferblantier, gendarmerie, manœuvrer, primesautier, vermoulure*. A propos du mot *bellétrien*, M. Darmsteter fait la remarque que ce mot appartient au français de Genève, et il ajoute : « Avouons que, pour des amateurs de belles-lettres, ce dérivé a un aspect singulièrement barbare. »

mainmorte, *malaise*, *malebête*, *malefaim*, *malemort*, *malencontre*, *malepeste*. *malfaçon* (anc. *malefaçon*), *malgré*, *malheur*, *maltôte*, (anc. *male tolte*. formé du participe du verbe *tollir*, lever), *morfil* (= mort fil), *nerprun* ou *noirprun*, *oriflamme* (de *aurea*, v. fr. *orie*, et de *flamma*), *plafond* (= plat fond). *primevère* (du latin *primum ver*, premier printemps), *printemps* (*primum tempus*. la première saison de l'année, l'année commençant à Pâques), *sainbois*, *sainfoin*, *sauvegarde*. *verjus* (vert jus) ; — *bas-fond*, *Bas-Empire*, *bas-ventre*, *basse-cour*, *beau-fils*, *belle-fille*, *blanc-manger*. *blanc-seing* [1], *bonne-dame*. *chauve-souris*, *claire-voie*, *court-bouillon*, *faux-bourdon*. *faux-fuyant*, *franc-maçon*. *franc-tireur*, *grand-père*, *grand'mère*, *haut-fond*, *lèse-majesté* (*lèse*, de *laesus*, blessé), *mort-bois*. *morte-eau*, *morte-saison*. *petit-chou*, *petit-fils*. *petite-fille*, *petit-gris*, *petit-lait*, *petit-maître*, *Petites-Maisons*, *plain-chant* (*plain*, plat). *plain-pied*, *plat-bord*, *plate-bande*, *plate-forme*. *plate-longe*, *prud'homme*, *quote-part*, *rond-point*, *sage-femme*. *saint-empire*, *saint-office*, *saint-père*. *saint-siège*, *Saint-Esprit*, *feu Saint-Elme*. *sauf-conduit*, *toute-bonne*, *toute-épice*, *toute-puissance*, *toute-saine*, *tiers-point*. *vif-argent*; — *basse mer*. *basse Egypte*, *bas Danube*, *bas latin*, *bon sens*. *courte paille*, *faux col*, *fausse monnaie*. *faux monnayeur*, *fausse clef*, *haut allemand*, *haut pays*, *haut fourneau*. *haut mal*, *haute futaie*, *haute justice*, *haute mer*, *haute paye*, *moyen âge*, *nouvel an*, *nouveau monde*, *petite vérole*, *petit pâté*, *prime saut*, d'où *prime-sautier*, *rouge bord*, *saint sépulcre*, *saint concile*, *saint chrême*, *sainte Bible*, *sainte Eglise*. *sainte Famille*, *saints Pères*, *sainte Vierge*. *sainte Trinité*, *tiers état*, etc.

On écrit les *basses Pyrénées*, les *basses Alpes*, et. quand il s'agit des départements. les *Basses Pyrénées*, les *Basses Alpes*; — *saint Pierre*, *saint Jacques*. *saint Jean*, *saint Thomas*, *saint Martin*, et, dans le sens figuré, *la Saint-Pierre*, *la Saint-Martin*, *la rue Saint-Honoré*, *le village de Saint-Cloud*, *l'ordre de Saint-Lazare*, etc.

b) Le déterminant suit le déterminé : *banqueroute* (§ 142), *charcutier* (anc. chaircuitier, pr. marchand de *chaire cuite*). *chégros* (= chef gros), *courtepointe*, ancien. *culte-pointe* (du latin *culcita puncta*, couverture piquée), *ferblanc* (*fer-blanc* Ac.), *outarde* (*avis tarda* dans Pline). *patenôtre* (du latin *pater noster*, *Notre-Père*), *pivert* (pic vert). *raifort* (v. fr. *rais* de *radix* et *fort*), *république* (*res publica*, chose publique), *saindoux* (*sain* de *sagimen*, graisse. et *doux*). *verglas* (de *verre* et *glace*), *vinaigre*, *vimaire* (*vis major*. pr. force majeure) ; — *amour-propre*, *arc-boutant*. *branle-bas*, *carême-prenant* (= carême commençant),

---

(1) *Blanc-seing*. au lieu de signifier *seing en blanc* (plur. *blanc-seings*), s'explique mieux par *papier signé* (= *seing*) *blanc* (plur. *blancs-seings*). Darmsteter, 142.

chape-chute, *chat-huant*, *clair-obscur*, *coffre-fort*, *corps-saint*, *christe-marine*, *eau-forte*, *état-major*, *garde-bourgeoise*, *gras-double*, *gras-fondu*, *guet-apens*, anc. *guet-apensé* (de *apenser*, composé hors d'usage de *penser*), *loup-cervier*, *main-forte*, *ortie-grièche*, *pie-grièche* (de *graeca*, grecque), *pont-levis*, *pont-neuf*, *procès-verbal*, *revenant-bon*, *sang-froid*, *taille-douce*; — *chêne vert*, *chien marin*, *chou cabus*, *compte rendu*, *état civil*, *feu follet*, *garde nationale*, *garde national*, *garde champêtre*, *huis clos*, *main chaude*, *main basse*, *pinne marine*, *pot pourri*, *sens commun*, *terre ferme*, *terre sainte* (= Palestine), *ver luisant*, *ver solitaire*, etc.

Il existe une série de mots formés d'un nom et d'un adjectif et dans lesquels il y a *synecdoque*, l'objet étant désigné par une de ses parties saillantes, par ex. *un blanc-bec*, un jeune homme sans expérience, *le rouge-gorge*, fauvette.

1° Le déterminant précède le déterminé : *blanc-bec*, *grand-croix*, *gros-bec*, *rouge-gorge*, *rouge-queue*; — *bel esprit*, *bon bec*, *grand cordon*, etc.

2° Le déterminant suit le déterminé : *béjaune* (= bec jaune); — *patte-pelu*; — *bas bleu*, *cordon bleu*, *pied bot*, *pied plat*, *tapis vert*, etc.

La synecdoque ne consiste pas seulement à prendre la partie pour le tout. Sous le nom de *métonymie*, elle remplace l'effet par la cause, le moyen ou l'instrument, le produit par le lieu d'où il tire son origine, et en général l'objet par une des circonstances qui l'accompagnent. Aussi faut-il faire entrer dans cette série les composés qui suivent : *bon-chrétien* (poire), *bon-henri* (plante), *martin-sec* (poire), *saint-augustin* (caractère d'imprimerie), *saint-germain* (poire), *terre-neuve* (chien), *haut-le-corps*, *haut-le-pied*, etc.

Dans les composés suivants il y a *métaphore* : *aigue-marine* (pierre précieuse), *bouillon-blanc* (plante), *cerf-volant*, *fer-chaud* (sorte de fièvre), *longue-vue*, *pie-mère*, *dure-mère*.

c) **Substantif avec nom de nombre.**

5. Dans les composés d'un substantif avec un *nom de nombre*, le déterminant précède toujours le déterminé; ces composés sont des mots savants tirés directement du latin, comme un *triangle*, ou des mots de formation française, comme un *trois-mâts*.

a) Mots de formation savante : *duumvir*, *triumvir*, *trident*, *trimestre*, *quadrilatère*, *quadrupède*, *quintessence* (*quinta essentia*, pr. cinquième essence, supérieure aux quatre éléments), *quinconce*, *semaine* (de *septimana*, litt. sept matins ou sept jours), etc.

b) Mots de formation française : *deux-points, trois-mâts, trocart* ou *trois-quarts, trois-six, quatre-temps, cent-garde, cent-suisse, mille-feuille, mille-fleurs, mille-pertuis, mille-pieds*, etc. (L'Académie écrit *quatre-Temps, cent garde, Cent-Suisse.)*

A cette catégorie appartiennent les composés fractionnaires *décimètre* (dixième partie du mètre), *centimètre, milligramme*, etc.

2. *Composés de dépendance.*

6. Les composés de *subordination* sont ceux dont le déterminant est un substantif qui est dans un rapport de dépendance ou de complément avec le déterminé ; c'est pourquoi on les appelle aussi composés de *dépendance.* Il faut distinguer ici la formation ancienne et la formation moderne.

a) Dans la formation ancienne, les deux termes sont réunis sans le secours d'une préposition, et alors le déterminatif est au génitif et *précède* le mot principal : **ban***lieue (lieue* ou territoire du *ban)*, ou le *suit : fête-***Dieu** *(fête* de *Dieu).*

1° Le premier substantif est au génitif : *banlieue, banvin, champart* (champ-part), *chèvrefeuille* (plus correctement *chèvrefeuil*, de *caprifolium), chiendent, chaufour* (four à chaux ou de chaux), *joubarbe* (jovis barba), *merluche*, anc. *merluce* (de *luce*, brochet, et *mer*, pr. *luce de mer), orfèvre (aurifaber*, ouvrier en or), *orfraie (ossifraga*, brise-os), *oripeau* (de *auri pellem*, feuille d'or), *orpailleur* (de *or* et *paille), orpiment (auri pigmentum), pourpier* (de *pullipedem*, pr. pied de poulet), *saumure* (du latin *sal*, sel, et *muria*, saumure), *saupiquet* (de l'anc. verbe *saupiquer*, de *sau*, latin *sal*, et *piquer*), *tranchefile* (p. *tranchefil*, fil de la tranche) ; *lundi (lunae dies*, jour de la lune), *mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi* (jours de Mars, Mercure, Jupiter, Vénus, Saturne) ; — *solstice* (de *solstitium*, litt. arrêt du soleil), *pétrole* (de *petrae oleum*, huile de pierre), mots savants ; — *chèvre-pied, fourmi-lion, nerf-férure, quartier-maître, terre-noix, terre-plein* (pour *terre-plain*, terrae planum).

Il y a un certain nombre de noms propres qui appartiennent à cette formation, comme *Abbeville (abbatis villa), Bréval (Berheri vallis), Gérarcourt (Gerardi curtis), Gerbeviller (Gerberti villare), Fréjus (Forum Julii), Port-Vendres (Portus-Veneris)*, etc.

2° L'idée principale précède, le second substantif suit au génitif : *connétable* (de *comes stabuli*, comte de l'étable), *mappemonde (mappa mundi*, pr. nappe du monde), *salpètre (sal petrae*, sel de roche) ; — *appui-main* (appui pour la main), *bain-marie, fête-Dieu, hôtel-Dieu, rouge-cerise, tripe-madame, trou-madame, vert-pomme*, etc.

Beaucoup de noms de lieux ont conservé cette construction avec le génitif, comme *Château-Renard*, la *Ferté-Milon*, *Montluçon*, etc. C'est encore à cette construction qu'il faut rapporter les noms de famille : *Henri Bernard (Henricus Bernardi)*; les noms des fêtes religieuses: *la Saint-Martin*, c'est-à-dire *la fête de saint Martin*; les dénominations commerciales: *maison Hachette et compagnie*, *chocolat Suchard*; les expressions parlementaires, juridiques, politiques : *procès Bazaine*; les noms de rues, de places publiques, quand elles portent un nom de personne : *rue Léopold Robert.*

Le génie de la langue a paru jusqu'ici contraire à ce procédé de composition propre à la syntaxe du moyen âge (v. § 239) et auquel nous devons tous les noms des jours de la semaine, comme *lundi*; mais il semble de nos jours reprendre faveur, sous diverses influences, témoin les mots nouveaux *malle-poste*, *timbre-poste*, etc. Ces mots semblent formés à l'imitation des composés par apposition, quoiqu'ils ne puissent se résoudre qu'en composés avec le génitif: *malle* de *la poste*, *timbre* de *la poste*. Dans certains composés qui paraissent présenter une apposition, comme *café-concert*, *roman-feuilleton*, le rapport des deux termes n'est pas si clair qu'on ne puisse y voir un rapport de subordination plutôt que de coordination. C'est à la faveur de ces formes obscures, indécises, que d'autres composés prennent le cadre de l'apposition sans y avoir droit; car les deux termes n'y sont plus sur un pied d'égalité, puisque le premier régit le second. Mais cette composition de dépendance a ses limites indiquées par la nature même de l'apposition ; celle-ci réunit presque toujours des éléments concrets, la composition avec génitif ne peut non plus porter que sur des éléments matériels.

b) Dans la formation moderne, les deux membres sont unis par des prépositions, surtout *de* et *à*, comme dans *chef-d'œuvre*, *bateau à vapeur*. Le premier terme est quelquefois un adjectif pris substantivement, comme dans *haut-de-chausse*.

1° Préposition *de*: *gendarme*, *piédestal*; — *belle-de-jour*, *belle-de-nuit*, *belle-d'un-jour*, *chef-d'œuvre*, *cou-de-pied*, *eau-de-vie*, *esprit-de-vin*, *haut-de-chausse*, *main-d'œuvre*, *mont-de-piété*, *pot-de-vin*, *rez-de-chaussée*, *tire-d'aile*, *vert-de-gris*; — *aide de camp*, *arc de triomphe*, *blanc de baleine*, *blanc de céruse*, *champ de mars*, *champ de mai*, *chemin de fer*, *ciel de lit*, *clin d'œil*, *corps de garde*, *cotte de mailles*, *eau de rose*, *garde du corps*, *héraut d'armes*, *hôtel de ville*, *jet d'eau*, *maréchal de camp*, *pot de chambre*, *ris de veau*, *trait d'union*, etc.

2° Préposition *à*: *acquit-à-caution*, *pot-au-feu*; — *arme à feu*, *bateau à vapeur*, *boîte aux lettres*, *canne à épée*, *canne à sucre*, *char à bancs*, *fer à cheval*, *fil à plomb*, *mort aux rats*, *moulin à vent*, *pot à fleurs*, *pot au lait*, *salle à manger*, *table à tiroir*, *ver à soie*, etc.

3° Préposition *en*: *arc-en-ciel*, *croc-en-jambe*; — *docteur*, *licencié*, *bachelier ès lettres* (= *en* les lettres, § 79), etc.

Cette espèce de composition est très riche; elle comprend

entre autres tous les mots composés avec *métaphore*, dont le peuple se sert pour dénommer une foule de plantes, d'animaux, d'instruments, etc., comme *barbe-de-bouc*, *bec-de-grue*, *dent-de-lion*, *œil-de-chèvre*, *pied-d'alouette*, *queue-de-cheval*, *sang-de-dragon*, etc.; — *bec-d'oie*, *œil-d'or*, *pied-de-cheval*, etc.; — *bédane (bec-d'âne)*, *cul-de-lampe*, *pied-de-biche*, *queue-de-rat*, etc.; — *cul-de-sac*, *cul-de-jatte*, *cul-de-plomb*, *pet-en-l'air*, *œil-de-bœuf*, *fleur de lis*, *rat de cave*, etc.

Dans les mots suivants il y a *synecdoque*: *bouton-d'or*, *bouton d'argent* (plantes), *paille-en-queue* (oiseau de mer). Le mot *bec-de-lièvre* désigne par métaphore une certaine conformation de la bouche, et par synecdoque celui dont la bouche est ainsi conformée.

On peut ranger parmi les composés de dépendance les mots formés par un participe pris substantivement et suivi ou précédé d'un nom à l'accusatif: *ayant cause*, *ayant droit*, *battant-l'œil*, *soi-disant*, *lieutenant*, ou par deux infinitifs dont le second est le complément direct du premier: *savoir-faire*, *savoir-vivre*. — Les mots *coq-à-l'âne*, *haut-à-bas*, *haut-à-haut*, *fier-à-bras*, *pied-à-terre* se rattachent aux composés de dépendance par la forme plutôt que par le sens.

3. *Composés avec l'impératif.*

7. Les composés avec l'*impératif* sont le produit de phrases entières, qui présentent également deux termes réunis dans un rapport de dépendance; mais le mot principal n'est pas ici un substantif, mais bien un verbe, qui est le plus souvent à l'impératif, ainsi que le prouvent des mots tels que *rendez-vous*, *laissez-passer*, *venez-y-voir*. (1). — Le verbe peut être suivi: *a)* d'un substantif ou d'un pronom, qui en est le complément ou le circonstanciel: *bégueule* (de *bée-gueule*, de l'ancien verbe *béer*, ouvrir), *coupe-gorge*, *rendez-vous*, *réveille-matin*, *boute-en-train*, *vol-au-vent*; *b)* d'un adverbe ou d'un adjectif ayant valeur d'adverbe: *passe-partout*, *passavant*, *boute-hors*; *c)* d'un autre verbe à l'impératif: *chantepleure*, *passe-passe*, *va-et-vient*. (2).

(1) C'est Diez, *Gr.* II, 405, qui le premier a montré que dans cette espèce de composition le verbe était primitivement à la seconde personne de l'impératif (*portefeuille* = *va, porte les feuilles!*). On trouve dans l'ouvrage cité de Darmsteter (p. 147-177) une abondance de preuves qui mettent ce fait hors de doute. Il y a cependant des exemples dans lesquels, en raison de la signification, on se sent porté à admettre que le verbe est au présent de l'indicatif et non à l'impératif.

(2) Nous donnons tous les composés verbaux contenus dans le dictionnaire de l'Académie, et de plus *bouteroue*, *faitard* et *gruppeminaud*, qui ne s'y trouvent pas. Le dictionnaire de Littré en renferme beaucoup d'autres, qui appartiennent pour la plupart à la langue des arts et métiers.

L'ellipse que suppose la composition par phrases peut être triple, d'après les trois personnes du discours. Ou c'est l'objet qui parle : *regardez-moi* (scabieuse, plante). Ou c'est à l'objet que l'on s'adresse ; telle est la série des composés avec un nom régime direct : *garde-fou, serre-tête.* Ou c'est de l'objet qu'il est question ; ainsi *rendez-vous*, c'est-à-dire ce à propos de quoi l'on dit : *rendez-vous-y.*

a) **Verbe avec substantif ou pronom.**

S. Les composés de cette espèce sont en très grande majorité formés de verbes de la première conjugaison au singulier avec complément à l'accusatif, comme *porte-manteau ;* il y en a un petit nombre dans lesquels le mot régi par le verbe est précédé d'une préposition, comme dans *boute-en-train.* On compte très peu de composés de cette espèce dont le substantif soit accompagné de l'article.

a) Le second mot est à l'*accusatif*, c'est-à-dire sous la dépendance directe du verbe. Dans les composés suivants les éléments sont fondus ou agglutinés en un seul mot : *babeurre* (de battre le beurre), *baisemain, becfigue* (pour *bèque-figue). bégueule, boutefeu, bouterolle, bouteroue* (de *bouter*, pousser, mettre), *cauchemar* (de l'ancien verbe *caucher*, presser, formé de *calcare*, et du mot germanique *mar*, démon, pr. presse démon), *claquedent, claquemure* (dans claquemurer), *engoulevent, fainéant, grippeminaud* (grippe-minaud = chat), *happelourde, hochepied, hochepot, hochequeue, licou, marchepied, mâchefer, morpion* (de *mordre* et *pion* = pou), *morgeline* (plante particulièrement recherchée par les poules, de *mordre* et *géline), passepoil, passeport, passerage, porteballe, portechape, portechoux, portecollet, portecrayon, portefaix, portefeuille, portemanteau, tapecu, tocsin* (de *toquer*, frapper, et *sin*, cloche), *tournebroche, tournebride, tournemain, tournevis, tranchelard, triqueballe* (de *triquer*, donner des coups de bâton), *vaurien, rivelai (rive-lai,* de *river).*

Tous les autres composés, et c'est l'immense majorité, conservent leurs éléments distincts avec le trait d'union : *abat-jour, abat-vent, abat-voix, arrête-bœuf, attrape-lourdaud, attrape-mouche, attrape-nigaud, bouche-trou, boute-selle, brèche-dent, brise-glace, brise-lames, brise-raison, brise-scellé, brise-tout, brise-vent, brûle-tout, cache-nez, caille-lait, casse-cou, casse-noisette, casse-tête, chasse-cousin, chasse-marée, chasse-mouches, chauffe-cire, chausse-pied, chausse-trape, cloche-pied (à), cogne-fétu, compte-pas, coupe-gorge, coupe-jarret, coupe-tête, couvre-chef, couvre-feu, couvre-pied, crève-cœur, croque-mitaine, croque-mort, croque-note, croque-sol, cure-*

dent, cure-môle, cure-oreille, dompte-venin, emporte-pièce, essuie-main, fesse-mathieu, fripe-sauce, gagne-denier, gagne-pain, garde-barrière, garde-bois, garde-boutique, garde-chasse, garde-corps, garde-côte, garde-étalon, garde-feu, garde-fou, garde-malade, garde-manche, garde-manger, garde-marteau, garde-meuble, garde-note, garde-pêche, garde-robe, garde-rôle, garde-scel, garde-sacs, garde-ruisselle, garde-vente, garde-vue, gâte-enfant, gâte-métier, gâte-pâte, gâte-sauce, gobe-mouches, gratte-cul, gratte-papier, grippe-sou, guide-âne, hache-paille, hausse-col, laissez-passer, mange-tout, mouille-bouche, passe-carreau, passe-cheval, passe-dix, passe-droit, passe-fleur, passe-lacet, passe-méteil, passe-parole, passe-pied, passe-pierre, passe-rose, passe-temps, passe-velours, perce-bois, perce-feuille, perce-forêt, perce-neige, perce-oreille, perce-pierre, pèse-liqueur, pince-maille, pince-nez, pique-assiette, pleure-pain, pleure-misère, porte-aiguille, porte-allumettes, porte-arquebuse, porte-baguette, porte-barres, porte-bougie, porte-cigares, porte-clefs, porte-croix, porte-crosse, porte-Dieu, porte-drapeau, porte-enseigne, porte-épée, porte-étendard, porte-étriers, porte-étrivières, porte-fer, porte-hache, porte-liqueurs, porte-malheur, porte-monnaie, porte-montre, porte-mors, porte-mouchettes, porte-mousqueton, porte-page, porte-pierre, porte-plume, porte-respect, porte-tapisserie, porte-trait, porte-vent, porte-verge, porte-vis, porte-voix, pousse-pieds, presse-papiers, prête-nom, prie-Dieu, rabat-joie, remue-ménage, rendez-vous, rogne-pied, saute-ruisseau, sauve-vie, serre-file, serre-frein, serre-nez, serre-papiers, serre-tête, songe-malice, souffre-douleur, taille-mer, tâte-vin, tire-balle, tire-botte, tire-bouchon, tire-bourre, tire-bouton, tire-fond, tire-larigot, tire-ligne, tire-moelle, tire-pied, tire-point ou *tire-pointe, tire-tête, torche-cul, torche-nez, tord-nez, tranche-montagne, trompe-l'œil, trouble-fête, trousse-étriers, trousse-galant, trousse-pet* (d'où le féminin *trousse-pète), trousse-queue, tue-chien, tue-tête (à), va-tout, va-nu-pieds, vide-bouteille, vide-poches, volte-face* (pr. *tourne-face*), *venez-y-voir, (venez-y voir*, Ac.). *Chou-pille* est pour *pille-chou.* — Le verbe peut avoir pour complément une proposition entière : un *écoute-s'il-pleut* (sans trait d'union, Ac.).

Quelques-uns des mots cités paraissent présenter le nom au vocatif : *grippe-minaud* (grippe, minaud), *morgeline* (mords, géline), *chausse-trape, passe-rose*, etc.

b) Le second mot est uni à l'impératif au moyen d'une préposition : *parachute, parapluie, parasol, paratonnerre, paravent* (pour *pare-à-chute*, etc.), *tournesol (tournasol*, pour *tourne-à-soleil)*; *pissenlit* (pour *pisse-en-lit)*; — *boute-en-train, chie-en-lit, fouille-au-pot, meurt-de-faim (meurt de faim*, Ac.), *pince-sans-rire, vol-au-vent* (pour *vole-au-vent).*

b) **Verbe avec adverbe.**

9. Les composés de ce genre sont peu nombreux : *faitard*, *passavant*; *boute-hors*, *gagne-petit*, *passe-debout*, *passe-partout*, *passe-volant*, *réveille-matin*, *songe-creux*, *trotte-menu* (que l'Académie écrit sans trait d'union), *valet-à-patin*.

c) **Double impératif.**

10. On peut citer comme exemples de cette formation les composés suivants: *chantepleure*; — *cache-cache*, *cligne-musette* (c'est-à-dire *cligne* et *muse* ou cache), *passe-passe*, *tire-laisse*, *va-et-vient*.

4. *Composés avec préfixes.*

11. Dans les noms composés avec des *préfixes*, il faut distinguer deux cas, selon que la particule est un adverbe ou une préposition :

a) Quand le nom est formé d'une *préposition* et d'un substantif qui est régi par cette préposition, il y a toujours une ellipse qui se place entre l'article et le nom composé : le *contrepoison* est ce *qui est*, ce *qui sert contre le poison*; l'*enjeu* est ce *qui est en jeu*; — *acompte*, *à coup*, *aguet*, *aloi*, *amont*, *aval*, *avant-faire-droit* (sans trait d'union, Ac.), *avant-main*, *arrière-main*, *après-midi*, *contre-poison*, *contre-cœur*, *contre-latte*, *contre-poil*, *encaisse*, *en-tête*, *entrecôte*, *entresol*, *entrevoie*, *hors-d'œuvre*, *in-folio*, *outremer*, *par-dessus*, *par-corps*, *pourboire*, *sans-gêne*, *soucoupe*, *sous-sol*, *surtout*, etc.

Il est dans la nature de l'adverbe de passer, grâce à l'ellipse, à l'état de substantif; ainsi *devant, derrière, avant, bien, mieux*, etc., deviennent *le devant, le derrière, l'avant, le bien, le mieux;* proprement *ce qui est devant*, etc.; les adverbes composés *mot à mot*, *tête à tête*, *terre à terre*, *vis-à-vis* : *traduire mot à mot*, *aller terre à terre*, *parler tête à tête*, *il était vis-à-vis*, deviennent aussi substantifs de cette manière : *Cette version n'est qu'un mot à mot. Ils ont de fréquents tête-à-tête. Le terre-à-terre est une allure artificielle. Il était mon vis-à-vis.* Même chose pour la plupart des noms composés avec préposition : si *debout* est resté adverbe, *surtout* et *hors d'œuvre* sont adverbes et substantifs : *Cette description est hors d'œuvre. Cet épisode est un hors-d'œuvre*; *environ*, adverbe au singulier, est substantif au pluriel; *amont* et *aval*, à moitié adverbes (1), sont sur la voie de devenir substantifs, au même titre que *aguet, aloi, affût;* enfin *abandon* (ancien, *à bandon*, en liberté, de *ban* au sens de permission) a cessé d'être adverbe et ne s'emploie plus que comme substantif. Quelques-uns de ces composés font exception et sont nés substantifs : *contrepoison*, *entrecôte*, *sans-culotte*, etc.

b) Quand un nom est formé d'un *adverbe* et d'un substantif, le mot déterminant ou la particule est placé en tête, sans ellipse, si la particule est un véritable adverbe, séparable ou insépa-

(1) L'Académie, si souvent en contradiction avec elle-même, écrit *le mot à mot* et *le tête-à-tete* et elle donne *amont* comme adverbe : *pays d'amont, le vent vient d'amont*, et *aval* comme substantif : *le vent vient d'aval, pays d'aval.*

rable : *bien-être*, *mal-être*, *biscuit*, *infortune*, et avec ellipse, si la particule est une préposition employée adverbialement (§ 153); ainsi l'*avant-scène* est une *scène* (qui est en) *avant*, c'est-à-dire la partie de la scène qui est en avant : *avant-bras*, *avant-coureur*, *arrière-garde*, *basse-contre*, *haute-contre*, *contre-poids*, *contre-manœuvre*, *entre-lacs*, *entre-temps*, *ex-député*, *moins-value*, *plus-value*, *trop-plein*, *sous-bail*, *sous-seing*.[1] *surpoids*, *sur-arbitre*, *ultra-royaliste*, *vice-amiral*, etc.

Dans quelques-uns de ces composés le substantif, au lieu de représenter l'objet entier qu'il désigne, n'en présente qu'une partie, celle que précisément détermine l'adverbe; ainsi *avant-bras*, *arrière-bouche*, etc., qui désignent non le bras, la bouche, mais la partie du bras, de la bouche qui est *avant* ou qui est *arrière*.

5. *Composés irréguliers.*

12. Il y a quelques formations insolites qui échappent à tout classement; ainsi les mots composés formés de phrases ou de mots invariables pris substantivement (§ 62), comme un *on-dit*, *qui-va-là*, *qui-vive*, *qu'en-dira-t-on*, *sauve-qui-peut*, *vive-la-joie*, *quant-à-soi*, *sot-l'y-laisse*, *ouï-dire*, *faire-le-faut* (*faire le faut*, selon l'Académie), *tout-ou-rien*, une *sainte-ni-touche* (= n'y touche), etc.

Il faut encore mentionner les composés par redoublement, tels que *bonbon*, *dodo*, *fanfan*, *nanan*, etc., et les locutions interjectives ou adverbiales, formées de monosyllabes qui reproduisent les voyelles *i*, *a*, *ou*, ou les deux premières seulement : *bredi-breda*, *de bric et de broc*, *cahin-caha* (si l'étymologie n'est pas *qua hinc*, *qua hac*), *couci-couci*, *cric-crac*, *flic flac*, *ric-à-ric*, etc.; ces locutions deviennent quelquefois substantifs : *bric-à-brac*, *flicflac*, *méli-mélo*, *micmac*, *tic tac*, *trictrac*.

Enfin il y a les composés empruntés aux langues étrangères : germaniques, comme *bourgmestre*, *brandevin*, *choucroute*, *couperose*, *feldspath*, *hallebarde*, *havresac*, *landwehr*, *maréchal*, *margrave*, *potasse*, etc.; — *beaupré*, *bifteck*, *bouledogue*, *flintglass*, *haquenée*, *paquebot*, *railway*, *steeple-chase*, *tramway*, etc.; — *flibustier*, *hauban*, *scorbut*, *vacarme*, etc.; — romanes, comme *carnaval*, *clavecin*, *filigrane*, *palafitte*, *saltimbanque*, etc.; — *cabestan*, *matamore*, *salsepareille*, *soubresaut*; — *autodafé*, etc.; — et autres : *baragouin*, *cormoran*; — *alléluia*, *caravansérail*, *dame-jeanne* (v. Littré, *Suppl.*), *tohu-bohu*; — *orang-outang*, etc.

---

(1) C'est sans doute par inadvertance que M. Darmsteter place ces deux mots *sous-bail* et *sous-seing*, d'abord dans les composés avec la *préposition*, puis dans les composés avec l'*adverbe*. (*Formation des mots composés*, 128 et 132.)

B. Genre des noms composés.

§ 156

1. Le genre des noms composés dépend de l'espèce de composition.

2. Dans les composés de *concordance* le genre est celui du mot principal : le *chef*-**lieu,** le **chou**-*fleur*, la *bette***rave,** la *mal*-**façon** (pour *malefaçon*), la *plate*-**forme;** il faut en excepter quelques composés avec synecdoque, savoir *rouge-gorge*, *rouge-queue*, *grand-croix*, *patte-pelu*, qui sont masculins, quoique le substantif composant soit féminin : *rouge-gorge* et *rouge-queue* ne sont devenus masculins que depuis la fin du siècle dernier; *patte-pelu* a d'abord été et se dit encore *patte-pelue* au féminin; quant à *grand-croix*, il est masculin d'après la règle qui transforme les féminins *enseigne*, *trompette*, *paillasse*, etc., en masculins quand le nom de chose devient nom de personne (§ 69).

3. Dans les composés de *dépendance* le genre est également celui du mot principal : le *ban***vin,** la *ban***lieue,** le *fourmi*-**lion,** la *nerf*-**férure;** le **sal***pêtre*, le **bain**-*marie*, la **fête**-*Dieu*, etc.; sont exceptés le *chèvrefeuille* et le *chiendent*.

4. Les composés avec *l'impératif*, comme *portefeuille*, *coupe-gorge*, sont essentiellement masculins, c'est-à-dire neutres; mais ils deviennent féminins lorsque le genre naturel l'exige, ainsi *une bégueule*, *une garde-malade;* dans quelques-uns, la terminaison féminine a donné son genre au composé total : *bouteroue*, *happelourde*, *morgeline*, *passerage*, *triqueballe ; chante-pleure*, *cligne-musette*, *chausse-trape*, *garde-robe*, *mouille-bouche*, *passe-pierre*, *passe-rose*, *perce-feuille*, *perce-neige*, *perce-pierre*, *sauve-vie*, *tire-pointe ;* il y a en outre *passe-fleur*.

5. Quand le nom est formé d'une *particule* et d'un *nom*, comme *avant-scène*, *atout*, il faut distinguer deux cas, selon que la particule est un adverbe ou une préposition.

a) Si la particule est une *préposition*, le composé est presque toujours masculin, quel que soit le genre du substantif régi par la préposition : *un atout*, *un après-dîner*, *un après-midi* (1), *un enjeu*, *un en-tête*, *un sans-cœur*.

Ce masculin cache le véritable genre, qui est le neutre : l'*enjeu* est ce *qui est en jeu*. Comme le sujet est indéterminé, le genre doit être neutre. Quand le sujet se détermine et se porte nettement sur un être masculin ou féminin, le genre se précise en même temps : *un sans-culotte*, *une sans-dent* (vieille femme), *une averse* (pluie). Enfin il arrive parfois que le genre est donné par la terminaison ; ainsi *affaire*, *entrave*, *soucoupe*, *contre-approches*, *contre-latte*, sont aujourd'hui féminins.

(1) Plusieurs, dit l'Académie, font ce substantif féminin.

b) Si la particule est un *adverbe,* le genre du composé est celui du substantif déterminé : *un avant-*bras, *une contre-*marche.

C'est cette règle qui permet de distinguer, pour les noms féminins, ces composés avec l'adverbe de ceux qui sont formés d'une préposition et d'un substantif ; ainsi *entre* est adverbe dans *entrevue*, nom féminin, et préposition dans *entrecôte*, nom masculin ; *avant* et *arrière* restent adverbes dans tous les noms composés, sauf dans *avant-main* et *arrière-main*, qui sont masculins quand ils désignent au jeu de paume un coup poussé du devant de la raquette ou du revers de la main. Dans *avant-scène*, signifiant la partie du théâtre où jouaient les acteurs chez les anciens, *avant* est adverbe et le composé est féminin ; mais dans le sens actuel du mot *(loges d'avant-scène*, § 155), *avant* est préposition et le substantif était d'abord masculin (Ac. 1798), mais il est devenu féminin par suite d'une influence de la terminaison.

C. Nombre des noms composés.

§ 157

1. Quand les parties des noms composés ne sont plus distinctes et s'écrivent en un seul mot, la formation du pluriel a lieu comme dans les noms simples : des *gendarmes*, des *betteraves*, des *plafonds*, des *banlieues,* des *piédestaux*, des *licous,* des *acomptes*, des *micmacs*, des *paquebots*, etc.

Mais quand les parties d'un nom composé sont encore distinctes, la formation du pluriel dépend de la manière dont le mot est formé, et il n'y a que le nom et l'adjectif qui puissent prendre la marque du pluriel, conformément aux règles suivantes :

2. Quand les deux mots sont dans un rapport de *concordance,* ils prennent l'un et l'autre la marque du pluriel ; c'est ce qui a lieu dans les noms composés qui sont formés :

a) De deux substantifs : un *chef-lieu*, des *chef*s-*lieu*x ; des *loups-garous*, des *choux-raves*, des *épines-vinettes*, des *pierres-ponces*, des *martins-pêcheurs*, etc. L'Académie écrit des *reines-marguerites*, des *reines-Claude* et des *rose-croix*.

b) D'un substantif et d'un adjectif : un *beau-frère*, des *beau*x-*frère*s ; des *blancs-mangers*, des *blancs-seings*, des *morts-bois*, des *plains-chants*, des *plains-pieds* (des *plain-pied* selon l'Académie), des *quotes-parts*, des *saufs-conduits (sauf-conduits*, Ac.) ; des *cerfs-volants*, des *clairs-obscurs*, des *carêmes-prenants*, des *christes-marines*, des *gras-doubles*, des *guets-apens*, des *pies-grièches*, des *procès-verbaux*, des *revenants-bons*, des *tailles-douces*, des *gardes nationaux*, des *pieds bots*, etc. De même *gentilhomme*, *bonhomme*, qui font : des *gentil*s*hommes*, des *bon*s*hommes*. Dans le pluriel *chevau-légers*, il y a suppression du *x* ; on en a même formé un

singulier : un *cheval-léger*, de la même manière qu'on a fait *gendarme* du pluriel *gens d'armes*, qui avait un autre sens. — On écrit des *bons-chrétiens*, des *bons-henris*, des *martins-secs*, mais des *saint-germain*, des *saint-augustin*, des *terre-neuve* et des *haut-le-corps*.

Grand dans *grand'mère*, *grand'messe*, etc., reste toujours invariable; on écrit donc les *grands-pères*, mais les *grand'mères*.

c) Mais on écrira des *cent-suisses*, des *mille-pieds*, des *mille-fleurs*, etc., parce que *cent* et *mille* sont des noms de nombre invariables.

3. Quand les deux mots sont dans un rapport de *dépendance*, le mot principal seul prend la marque du pluriel :

a) Composés sans préposition : un *chèvre-pied*, des *chèvre-pied*s, des *fourmi-lions*, des *quartier-maîtres*, des *terre-noix*, des *terre-pleins*; — des *appuis-main*, des *bains-marie*, des *hôtels-Dieu*, etc. L'Académie écrit des *timbres-poste*, mais des *malles-postes*.

b) Composés avec préposition : un *chef-d'œuvre*, des *chef*s-*d'œuvre*, des *cous-de-pied*, des *monts-de-piété*, des *œils-de-bœuf*, des *ciels de lit*, etc. Cependant l'Académie écrit avec un **s** : *il s'est enrichi avec les pot*s-*de-vin*, et sans **s** : *mettre trois pot-au-feu*.

Le déterminatif peut avoir un *s* tant au singulier qu'au pluriel, s'il y a pluralité dans l'idée : un *char à banc*s, des *char*s *à banc*s.

L'Académie écrit les *ayants cause*, les *ayants droit*, mais les *soi-disant docteurs*, *user de faux-fuyant*; et Littré, des *battant-l'œil*.

On doit écrire des *coq-à-l'âne*, des *fier-à-bras*, des *haut-à-bas*, des *pied-à-terre*.

4. Dans les composés de *phrases* ou composés avec l'*impératif*, lorsque le nom est formé d'un verbe et d'un substantif qui en est le complément, comme *couvre-chef*, *garde-chasse*, *perce-neige*, *serre-tête*, etc., le verbe ne prend jamais la marque du pluriel : des *couvre-chef*, des *garde-chasse*, des *perce-neige*, des *serre-tête*; quant au substantif, qui en est le complément, il devrait toujours être au singulier, parce qu'il est pris dans un sens tout à fait général; mais l'usage varie beaucoup, et tandis que les uns écrivent *essuie-main* tant au singulier qu'au pluriel, d'autres veulent *essuie-main*s dans les deux nombres, et d'autres enfin écrivent, sans *s*, *un essuie-main*, et, avec *s*, *des essuie-main*s. Les trois manières se trouvent dans le *Dictionnaire* de l'Académie, qui écrit *un* et *des porte-aiguille*, *un* et *des porte-allumette*s, *un cure-dent* et *des cure-dent*s.

Ce qui prouve que le substantif devrait toujours être au singulier, c'est que *trompe-l'œil* fait au pluriel des *trompe-l'œil*, et non pas des *trompe-les-yeux*.

Pique-nique, qu'on rattache peut-être à tort aux composés avec l'impératif, fait au pluriel des *pique-niques*. L'Académie écrit des *chassés-croisés*, mot qui est un double impératif et qui s'écrit aussi *chassez-croisez*.

Selon les grammairiens, *garde* dans un nom composé est substantif et variable si le mot désigne une personne : des *gardes-chasses*, des *gardes-malades* [1] ; mais il est verbe et invariable quand il désigne une chose : des *garde-meubles*, des *garde-manger*. Cette distinction ne se justifie pas ; *garde* est toujours verbe, et conséquemment invariable, sauf lorsqu'il est déterminé par un adjectif (§ 155) et alors il est substantif variable : un *garde national*, des *gardes nationaux* ; un *garde champêtre*, des *gardes champêtres*, etc.

5. Quand le nom est composé d'un substantif uni à une *particule*, il faut distinguer deux cas, selon que la particule est une préposition ou un adverbe :

a) Le nom ne prend pas la marque du pluriel, s'il est régi par une préposition : des *après-midi*, des *sans-culotte*, des *sans-fleur*, des *sans-peau*, des *sans-souci*, des *sous-gorge*, des *sous-sol*. Cependant l'Académie écrit des *après-dîners*, des *en-têtes*, des *entre-nœuds*, des *entre-lignes*, des *sans-dents*, des *sous-pieds*, etc.

b) Le nom devient variable, si le préfixe est un adverbe : des *avant-coureurs*, des *hautes-contre*, des *entr'actes*, des *plus-values*, des *vice-rois* ; il en est de même des noms composés avec l'adverbe *non* ou avec les mots *demi* ou *mi* et *semi*, qui ont le caractère d'adverbes invariables : des *non-valeurs*, les *demi-mesures*, les *semi-preuves*, les *mi-carêmes*.

Les mots *demi* et *mi* sont de véritables adjectifs, même en composition, et comme tels ils étaient toujours variables dans l'ancienne langue. Il en est de même de *nu*, qui, jusqu'au siècle dernier, s'accordait régulièrement avec le nom suivant. Un récent usage, difficile à expliquer, a fait de ces mots des adverbes invariables : *une* **demi**-*heure*, *il marchait* **nu**-*tête*, **nu**-*pieds*. Toutefois *demi* et *nu*, placés après le nom, restent variables ; mais *demi* garde toujours le singulier : *deux heures et* **demie**, *la tête* **nue**, *les pieds* **nus**. Il faut remarquer en outre que *demi* employé comme nom est masculin : *Deux* **demis** *valent un entier* (Ac.), mais qu'il est féminin quand il signifie la moitié de l'heure : *Cette horloge sonne les heures et les* **demies**.

Les locutions adverbiales *tête-à-tête*, *terre-à-terre*, employées comme substantifs, restent invariables au pluriel : des *tête-à-tête*.

---

(1) L'Académie n'indique le pluriel que pour *garde-côte* et *garde-note*, et là elle écrit *gardes-côtes*, *gardes-notes*. Littré écrit comme nous des *garde-chasse*, etc.

6. Les composés irréguliers dont les parties sont encore distinctes ne prennent pas la marque du pluriel : des *bric-à-brac*, des *méli-mélo*, les *tic tac*, des *on dit*, des *qu'en-dira-t-on*, des *qui-vive*, des *ouï-dire*, etc. ; cependant l'Académie écrit des *dames-jeannes*, des *saintes-nitouches*.

Ne prennent pas non plus la marque du pluriel les noms étrangers formés de deux ou de plusieurs mots liés ou non par le trait d'union, comme des *ex-voto*, des *in-folio*, des *Te Deum* des *kirsch-wasser*, etc. ; cependant on écrit des *sénatus-consultes* (§ 70), des *orangs-outangs ; feld-maréchal* fait au pluriel *feld-maréchaux*.

Article IV. — Des adjectifs composés.

§ 158

1. Les adjectifs composés ne sont pas très nombreux. Ils se divisent en deux espèces, selon qu'ils sont formés par un *adjectif* (adjectif avec adjectif) ou par un *préfixe* (préfixe avec adjectif).

A. Adjectif avec adjectif.

2. Les mots composés de deux adjectifs sont des composés de coordination, comme *aigre-doux*, ou des composés de subordination, comme *nouveau-né ;* une troisième espèce est formée par les adjectifs composés exprimant la couleur, comme *châtain brun*.

3. Les composés de *coordination* sont formés de deux adjectifs indépendants l'un de l'autre, et réunis par un trait d'union sans le secours de la conjonction *et*. Il y a ici un rapport d'addition dont les deux termes sont égaux en valeur : l'un n'est pas plus déterminant que l'autre n'est déterminé, parce que tous deux se rapportent à un même substantif : *un enfant sourd-muet* est un enfant qui est *sourd et muet*. Les mots composés de cette manière sont : *aigre-doux*, *bis-blanc*, *sourd-muet*, et les expressions telles que (dictionnaire) *français-italien*, etc. Les deux adjectifs sont également variables : *Ces fruits sont aigres-doux. Elle est sourde-muette de naissance*. Substantivement : un *sourd-muet*, une *sourde-muette*. Les adjectifs composés de cette espèce sont souvent devenus substantifs, comme *aigrefin*, *clair-obscur*, *douce-amère*.

A cette classe se rattachent par certains côtés les noms de nombre cardinaux tels que *dix-huit*, *quatre-vingts*, *cent deux*, où les deux mots forment un tout si complet que les noms de nom-

bre ordinaux correspondants sont *dix-huitième*, *quatre-vingtième*, *cent deuxième*, etc., et non *dixième-huitième*, etc.

4. Les composés de *subordination* sont formés de deux adjectifs dont l'un détermine l'autre. Le déterminé est un participe employé adjectivement et qui est toujours variable. Le déterminant, qui précède le déterminé, peut être :

a) Un adjectif variable, comme dans *premier-né*, *dernier-né*, *frais cueilli*. *Sous la loi de Moïse on offrait à Dieu les enfants* **premiers-nés.** **Destructeurs-nés** *des êtres qui nous sont subordonnés, nous épuiserions la nature, si elle n'était inépuisable* (Buff.). *Il y a peu d'enfants qui soient* **aveugles-nés.** *Ces roses sont* **fraîches cueillies.** *Il est tout* **frais relevé** *de sa maladie* (Ac.). *Monsieur est* **frais émoulu** *du collège* (Mol). *La bouche était* **fraîche épanouie** (Bér.). *Geneviève me regardait les yeux* **grands ouverts** (Souvestre). Substantivement : *Les* **premiers-nés** *des animaux étaient offerts à Dieu* (Ac.). *Les rois sont les* **juges-nés** *de leurs peuples* (J.-J. R.). *Il est l'***ennemi-né** *des talents. Il est le* **protecteur-né** *des sciences et des arts* (Ac.).

A cette classe de composés appartiennent : 1° *tout-puissant*, dont le premier terme reste invariable au pluriel : *Elle est* **toute-puissante.** *Ils sont* **tout-puissants** ; — 2° *mort-né*, qui s'emploie aussi substantivement et dont le premier terme reste invariable, malgré l'analogie : *Il est question d'une comédie* **mort-née** (Beaumarchais). *Ses vers souvent sont des enfants* **mort-nés** (1) (Boil.). *Parmi les* **mort-nés** *les mâles prédominent dans une forte proportion* (Block) ; — 3° *ivre mort* (aussi *mort ivre*), dont le déterminant est *mort* et non pas *ivre* : *On renvoya Routh et ses compagnons* **ivres morts** (Volt.).

b) Un adjectif employé adverbialement et conséquemment invariable. Les composés de ce genre sont : *clairsemé*, *clairvoyant*, *courbatu* (court-battu ?), *court-jointé*, *long-jointé*, *gras-cuit*, *court vêtu*. *Cette avoine est* **clairsemée.** *C'est une femme habile et* **clairvoyante.** *Ce cheval est* **court-jointé, long-jointé** (Ac.). *Il nous a servi du pain* **gras-cuit.** *Légère et* **court vêtue,** *elle allait à grands pas* (La F. VII, 10). *Les femmes y paraissent* **léger vêtues** (J. Janin).

Nouveau s'emploie de cette manière avec un participe variable : *des enfants* **nouveau-nés**, *du beurre* **nouveau battu,**

(1) « Comme l'usage a prévalu de dire au féminin *mort-née*, il faut considérer ici *mort* comme un préfixe invariable. » Ainsi s'exprime Littré, d'accord en cela avec l'orthographe adoptée par l'Académie. Mais, au lieu de préfixe, il aurait fallu dire adverbe invariable.

des vins **nouveau percés.** Il n'est pas usité dans ce sens avec un substantif féminin, excepté dans la locution *une fille* **nouveau-née.** Il s'emploie quelquefois substantivement, mais seulement au masculin : *Je viens de voir le* **nouveau-né** (Ac.). *Enfin l'ange de mort fond sur les* **nouveau-nés** (Del.). *Nouveau* s'emploie encore avec quelques autres participes qui deviennent des substantifs, et alors il est adjectif variable : *un nouveau marié, une nouvelle mariée, de nouveaux mariés; un nouveau venu, une nouvelle venue, les nouveaux venus, les nouvelles venues; un nouveau converti, une nouvelle convertie, les nouveaux convertis, les nouvelles converties. Il faut fêter la* **nouvelle venue.** *Cet homme est* **nouveau venu** (Ac.). *Si les femmes cherchent à donner du ridicule à une* **nouvelle venue,** *c'est sûr qu'elle est plus jolie qu'elles* (Volt.). Ici *nouveau* est adjectif au même titre que *premier* ou *dernier* dans *premier venu, dernier venu*, etc.

5. Lorsque les deux adjectifs sont réunis pour exprimer une *couleur*, ils peuvent être variables ou invariables.

a) Ils varient tous deux s'ils qualifient chacun séparément le substantif auquel ils se rapportent; on ne met pas de trait d'union : *La perdrix* **grise blanche** *et la perdrix* **rouge blanche** *font variété dans ces deux espèces de perdrix* (Buff.). *C'était comme autant de gros points d'une couleur* **jaune brune** *et obscure* (Id.). *Elle est* **brune claire** (Ac.).

Bescherelle établit la même règle et l'appuie de cet exemple : *Les cheveux de cette petite fille étaient* **châtains-bruns** *et fins* (Buff.). Poitevin arrange cette phrase de la manière suivante : *Les cheveux de cette petite fille étaient* **châtains, bruns** *et clairs!* Nous croyons qu'il faut écrire *châtains bruns* sans trait d'union.

b) Mais si l'un des deux adjectifs détermine l'autre, ils restent tous les deux invariables et on les écrit avec un trait d'union : *Néron avait les cheveux* **châtain-clair,** *les yeux* **bleu-foncé** *et la vue basse. J.-J. Rousseau portait toujours des habits* **gris-clair.** *Quand on se couche, on a des pensées qui ne sont que* **gris-brun** (Sév.). *L'hyène a le poil du corps et la crinière d'une couleur* **gris-obscur** (Buff.). *La gorge est aussi revêtue de plumes veloutées, mais celles-ci sont noires, avec des reflets* **vert-doré** (Id.). *Les pieds du grand beffroi ont dix-huit lignes de longueur et sont, ainsi que les doigts, d'une couleur* **plombé-clair** (Id.). *Ses yeux étaient* **jaune-pâle** *et d'une extrême petitesse* (Albert Montémont). — Les deux adjectifs peuvent être réunis par *et : Ils étaient vêtus tous quatre de robes mi-parties* **jaune et blanc** (V. Hugo). — Un nom composé de concordance peut aussi s'apposer comme expression invariable à un substantif dont il indique la couleur, comme *des étoffes* **rose-tendre.** *Il avait un*

chapeau relevé d'un bouquet de plumes **feuille-morte** (Les.). *Voici des abricots* **plein-vent** *bien mûrs.*

Il peut arriver que l'un des adjectifs composés s'accorde, tandis que l'autre reste invariable : *Ses cheveux blonds, ses yeux* **bleus** *très* **clair,** *sa maigreur et sa taille mince lui donnaient d'abord un air plus jeune qu'il n'était* (Vigny).

Il y a, selon Boniface, cette différence entre des *étoffes bleues claires* et des *étoffes bleu-clair*, que les premières sont de couleur *bleue* et d'un tissu *clair*, et que les secondes sont d'un *bleu clair*. L'Académie ne fait pas cette différence et laisse toujours invariables les adjectifs composés exprimant la couleur, sauf *clair-brun* dont elle fait accorder le second terme : *Elle a des cheveux* **clair-bruns.** *Cette femme est* **clair-brune.** Quant à l'emploi du trait d'union, elle n'a pas de système arrêté ; elle distingue, par exemple, *gris brun*, substantif masculin, et *gris-brun*, adjectif *(habit gris-brun)*; mais elle écrit sans trait d'union des *cheveux châtain clair.* Elle met toujours un trait d'union quand le second mot est un substantif, comme dans *jaune-citron, vert-dragon, vert-pomme, vert-pré.*

6. Il y a un certain nombre d'adjectifs composés qui appartiennent à la formation savante. Nous en distinguerons deux espèces :

a) Les composés dits possessifs, comme *magnanime, équivoque, équiangle, rectangle, curviligne, rectiligne, solipède, vélocipède, tardigrade, aériforme* et les autres composés avec *forme*, etc. A cette catégorie se rattachent les composés avec les noms de nombre latins, comme *unanime, uniflore, unilatéral, triennal, trivial, ternaire, tertiaire, quadrangulaire, quinquagénaire, sexagénaire, septuagénaire, septennal, octogénaire, nonagénaire, décennal, multicolore, multiflore*, etc.

b) Les composés au moyen d'un adjectif ou substantif dérivé de verbe et remplissant le rôle de suffixe :

cide (de *oc-cidere*, tuer) : *déicide, fratricide, homicide, infanticide, parricide, régicide, suicide*, etc.
cole (de *colere*, cultiver) : *agricole, ignicole, regnicole, vinicole, viticole*, etc.
culteur et **culture** (de cultiver) : *agriculteur, agriculture ; horticulteur, horticulture ; apiculture, pisciculture, sylviculture*, etc.
fère (de *ferre*, porter) : *argentifère, aurifère, calorifère, lactifère, lanifère, mammifère, somnifère, soporifère*, etc.
fique (de *facere*, faire) : *pacifique*, etc. (§ 148).
frage (de *frangere*, briser) : *naufrage, saxifrage, suffrage.*
fuge (de *fugere*, fuir) : *centrifuge, fébrifuge, transfuge, vermifuge.*
loque (de *loqui*, parler) : *soliloque, ventriloque*, etc.
pare (de *parere*, mettre au monde, produire) : *ovipare, vivipare*, etc.
vore (de *vorare*, manger) : *carnivore, frugivore, fumivore, herbivore, insectivore, omnivore, piscivore*, etc.

B. **Préfixe avec adjectif.**

7. Les composés de cette espèce sont formés d'un adjectif variable qui est déterminé par une particule (préposition ou

adverbe), séparable, comme dans **contre**-*révolutionnaire*, **bien**-*faisant*, ou inséparable, comme dans **dés***agréable*, **in***juste*. Les uns sont des mots agglutinés, comme *adroit*, *antédiluvien*, *circonvoisin*, *corrélatif*, *coéternel*, *déloyal*, *écervelé*, *extraordinaire*, *forcené*, *intelligent*, *occulte*, *perplexe*, *prématuré*, *prolixe*, *proéminent*, *religieux*, *rébarbatif*, *rétroactif*, *souterrain*, *sublunaire*, *surcomposé*, *superfin*, *susdit*, *ultramontain*, *outrecuidant ;* — *imprévu*, *mécontent*, *bienheureux*, *malheureux*, *nonchalant*, *biscornu*, etc. ; — les autres, en petit nombre, prennent le trait d'union : parmi les composés avec préposition, seulement *contre-révolutionnaire*, *entre-fin* et *entre-large* (mots qui ne sont pas dans l'Académie), *sous-cutané*, *sous-double*, *sous-marin*, *sous-multiple*, *sus-énoncé*, *ultra-royaliste ;* parmi les composés avec adverbe, *bien-aimé*, *bien-disant*, *bien-tenant*, *non-pair*, *mi-parti*, *demi-mort*, *semi-circulaire*, etc. ; — enfin les composés avec *très* sont simplement juxtaposés sans trait d'union ; *très sage*, etc. *On a fait récemment plusieurs essais de navigation* **sous-marine.** *Quatre est un des nombres* **sous-multiples** *de seize. C'est sa fille* **bien-aimée**. *Elle était* **bien-tenante.** *Cette robe est* **mi-partie** *de blanc et de rouge. Les avis ont été* **mi-partis** (Ac.). *La femme était* **demi-morte.** (*La femme était* **à demi** *morte* sans trait d'union, parce que *à demi* est adverbe.)

Article V. — Des verbes composés.

§ 159

1. Les verbes composés sont de deux espèces, selon que le mot déterminant est un *substantif* ou un *préfixe*.

2. Quand le mot déterminant est un *substantif*, le mot principal est toujours un verbe dont ce substantif est le complément ou le circonstanciel. Les composés de cette espèce sont : *arc-bouter*, *bouleverser*, *boursoufler*, d'où *boursouflé*, *chantourner*, *champlever* (tourner, lever *de champ*, orthographe vicieuse pour *chant*, v. fr. *cant*, coin, côté, d'où *canton*), *chavirer* (pour *chaprirer*, pr. virer de tête), *colporter*, *culbuter*, *morfondre* (pr. fondre de la morve), *maintenir*, *pêle-mêler* (*mêler* avec la *pelle*, d'où l'impératif *pêle-mêle* pris adverbialement), *saupoudrer*, *vermoulu* (moulu des vers). Les mots *bouleverser*, *boursouflé* expriment une comparaison : *verser* comme une *boule*, *soufflé* comme une *bourse* (selon une autre explication, *boursoufler* serait une altération de *boudesouffler*, de *boude*, radical qui se retrouve dans *boudin*, *bouder*). Il y a quelques parasynthétiques ; *cham-*

parter (de *champart*), *manœuvrer* (de *manœuvre*), *manufacturer* (de *manufacture*, formé de *manus* et *factura*, pr. facture à la main). Les adjectifs *dieudonné* et *saugrenu* (de *sel* et *grenu*) semblent appartenir à cette formation.

Aux verbes composés avec des *substantifs* se rattache la série des verbes en *fier*, formés d'un *substantif* ou d'un *adjectif* et de *facere*, *ficare*, finale devenue aujourd'hui suffixe, comme *versifier*, faire des *vers*, *fortifier*, rendre *fort*, etc. Cette composition, comme celle des adverbes en *ment*, forme donc un trait d'union entre la composition et la dérivation. La terminaison *fier* peut prendre sa place aujourd'hui parmi les suffixes, à côté de la terminaison *iser* (§ 150).

3. Quand le déterminant est un *préfixe*, le déterminé ou mot principal peut être :

a) Un verbe. Dans cette composition, qui est la plus fréquente, la particule a toujous la valeur d'un *adverbe*, qui modifie la signification du verbe en y ajoutant l'idée ou la nuance d'idée qui lui est propre, par ex. *poser* : **ap***poser*, **com***poser*, **dé***poser*, **sup***poser*, **re***poser*, etc.

b) Un substantif ou un adjectif. Dans les composés de cette espèce, appelés *parasynthétiques verbaux*, la particule a toujours la valeur d'une préposition, comme dans **en***terrer*, de *en* et *terre* (§ 152).

Article VI. — Des composés grecs.

§ 160

1. Les mots que le français a tirés du grec appartiennent, les uns à la langue littéraire, les autres, beaucoup plus nombreux, aux nomenclatures des sciences et des arts.

Notre langue étant trop pauvre en composés pour pouvoir répondre aux exigences de la science, c'est à la composition grecque que nous devons la plupart des termes de la nomenclature scientifique ; de là la place énorme que le grec occupe dans le vocabulaire français. C'est là un fait regrettable. Déjà l'adoption en masse de mots latins avait singulièrement modifié le caractère du français (1) ;

(1) « Quoi que nous réserve l'avenir, actuellement la langue des gens du monde, la langue commune, le français des livres et de la bonne conversation est tellement imprégné de latin que l'organisme latin l'a en partie pénétré, que l'on *pense les mots* en latin, qu'on les dérive, les compose d'après les lois de la dérivation, de la composition latine. Ouvrez au hasard un livre écrit dans la *langue* des gens du monde, et comptez les mots latins ; je devrais dire plutôt : comptez les mots français. Je prends sans choisir un article de la *Revue des Deux Mondes*, du 15 novembre 1876 (*La Folie au point de vue psychologique*, p. 348). En voici le début :
« Si la raison est le privilège de l'homme, par une compensation douloureuse, on en
« peut dire autant de la folie. Il ne semble pas, en effet, que les humbles facultés de
« l'animal soient jamais exposées à cette terrible disgrâce, et dans l'espèce humaine elle-

toutefois, comme il remontait ainsi vers ses origines, le mal n'était pas considérable. Mais il y a danger à recommencer la même tentative avec le grec, et à charger le français d'une quantité toujours croissante de termes sans analogues dans les radicaux de la langue et qui parfois ont à peine la forme du français. Car ce n'est pas impunément que ces termes, formés en vertu de lois inconnues à notre idiome, s'installent au milieu des termes français : c'est une plantation exotique qui vient se greffer sur les végétations indigènes, s'y développer, et peut-être les étouffer. Il y a déjà bien longtemps que Ch. Nodier dénonçait ces formations hybrides, barbares, qu'on rencontre dans plus d'un de nos composés modernes ; telle est la nomenclature du système métrique qui défie toutes les lois de l'analogie et du bon sens. C'est le cas surtout des composés qui indiquent les multiples du mètre ; *hectomètre* est un barbarisme détestable, *cent* se disant en grec *hécaton* et non pas *hecton*, qui signifie sixième. Un *kilomètre* est-ce mille mètres? non : avec la meilleure volonté du monde, ce ne peut être que la *mesure d'un âne* (*killos*, bourrique) ; corrigeons-nous *khilomètre*, la *mesure d'un âne* deviendra une *mesure de fourrage*, de *foin* (*chilos*, fourrage), nous n'en serons guère plus avancés. Quant aux noms des sous-multibles, *décimètre*, *centimètre*, *millimètre*, ils violent doublement les lois de la composition, et parce qu'ils sont hybrides, et parce que le premier terme, d'après les lois de la composition latine, signifie *dix*, *cent*, *mille*, et non *dixième*, *centième*, *millième*. Après cela faut-il s'étonner que les Grecs modernes aient emprunté aux Français leur système métrique, mais non la nomenclature de ce système ; ils ne la comprendraient pas ! — Beaucoup de termes de la nomenclature chimique sont également mal faits, par ex. *oxygène* et *hydrogène*, parce que *gène* ne signifie pas *qui produit*, mais qui est né. Parmi les compositions hybrides les plus singulières, on peut citer le mot *phalanstère*, créé par Fourier : *phalanstère* est phalan*ge* affublé de la terminaison de *mona*stère ; ainsi le *phalanstère* est le monastère de la phalange. Cette bizarre formation, qui consiste à accoupler des membres de mots entre eux, est assez goûtée de nos chimistes, qui ont ainsi inventé le *phén-ol* (acide *phén*ique, alco*ol*), le *chloroforme* (acide *chlor*ique et acide *form*ique), le *chloral* (*chlor*e et *al*cool), etc. (1)

2. On distingue deux espèces de composés empruntés au grec : les *composés de préfixes* et les *composés de mots*.

A. Composés de préfixes.

3. Les *composés de préfixes* sont formés au moyen de particules grecques, soit prépositions, soit adverbes.

a) Prépositions. Les préfixes de cette espèce servent à former surtout des noms et fort peu de verbes.

« même, ce sont les races supérieures qui fournissent aux maladies mentales presque « toutes leurs victimes. Rare chez les sauvages, chez les enfants, la folie est d'autant « plus fréquente que, les besoins de l'humanité devenant plus nombreux et plus com- « plexes, l'activité cérébrale se surexcite davantage à la poursuite des objets qui « peuvent la satisfaire : la folie est ainsi, pour employer un terme scientifique, fonc- « tion de la civilisation. Triste conséquence bien digne de provoquer les méditations « du philosophe, du moraliste, de l'homme d'Etat. »

« Le style de ce passage est certainement très pur, très simple, sans prétention. Les expressions sont si naturelles qu'elles ne frappent ni n'arrêtent le lecteur : eh bien, sur 59 verbes, adjectifs ou substantifs qu'il renferme, il y a 29 mots, la moitié, qui ne sont pas français d'origine. Voici ces mots : *Privilège, compensation, faculté, animal, exposées, terrible, disgrâce, espèce, supérieures, mentales, victimes, rare, fréquente, humanité, complexes, activité, cérébrale, susexcite, objet, satisfaire, scientifique, fonction, civilisation, conséquence, provoquer, méditation, philosophe, moraliste, Etat.*»

(1) V. Darmsteter, *Mots nouveaux*, 246 et s.

amphi, autour, des deux côtés : *amphibie, amphibologie, amphisciens, amphithéâtre,* etc.

ana, an, par, sur, en haut, de nouveau : *anabaptiste, anachronisme, analeptique, analogie, analyse, anathème, anatomie, anévrisme.*

anti, ant, contre : *antagonisme, antarctique, antidote, antinomie, antipathie, antipode, antithèse,* etc. *Anti* forme, avec des mots composés, de nombreux parasynthétiques adjectifs, c'est-à-dire qu'il joue le rôle d'une préposition ayant pour complément le substantif contenu dans l'adjectif suivant, et que la terminaison adjective du mot se rapporte au composé tout entier : *antiscorbutique* = qui est *(ique)* contre *(anti)* le scorbut, *antisocial,* etc. Quand *anti* est suivi d'un substantif pur et simple, il est adverbe : *antipape*, c'est-à-dire *pape opposé* (au vrai pape).

apo, de, loin de, pour : *aphélie, apocalypse, apocryphe, apogée, apologie, apologue, apophonie, apoplexie, apothéose, apostasie, apostrophe.*

cata, cat, du haut en bas, contre : *catachrèse, cataclysme, catacombe, catalepsie, catalogue, cataracte, catarrhe, catastrophe, catéchisme, catéchumène, catégorie,* etc.

dia, à cause de, à travers : *diadème, diagnostic, dialecte, dialogue, diamètre, diaphane, diaphragme, diarrhée,* etc.

ec, ex, de, hors de, *éclectique, éclipse, exanthème, exégèse, exogène.*

en, em, dans, sur : *encéphale, encyclique, endogène, énergumène, enthousiasme, enthymème, embryon, emphase, emphytéose, empyrée.*

épi, ép, éph, sur, au-dessus : *épidémie, épigastre, épigramme, épigraphe, épilepsie, épilogue, épisode, épithète, éphémère, époque, épicène,* etc.

hyper, sur, au-dessus, au delà : *hyperbole, hyperboréen, hypertrophie.*

hypo, hyp, sous, dessous : *hypocondre, hypocrite, hypogastre, hypogée, hypoténuse, hypothèque, hypothèse, hypotypose, hypallage,* etc.

méta, met, avec, après entre, signifie succession, changement, transformation : *métaphore, météore, métamorphose, métonymie, méthode,* etc.

para, par, chez, auprès de : *parabole, paradigme, paradoxe, paralysie, paraphrase, parasite, parodie, paroisse, paroxysme, parallèle,* etc.

péri, à l'entour de : *péricarde, périgée, périhélie, période, péripatéticien, péripétie, périphonie, périphrase, péripneumonie, péristyle, péritoine.*

pro, devant, en avant : *problème, prodrome, programme, prolégomènes, prologue, pronostic, prophète, prophylactique, prognathe,* etc.

pros, à, vers : *prosélyte, prosodie, prostase, prosthèse.*

syn (sym, syl, sy), avec : *synchronisme, synecdoque, synode, synonyme, synoptique, syntaxe, synthèse, symbole, sympathie, symptôme, syllabe, syllepse, syllogisme, symétrie, système, syzygie,* etc.

b) Adverbes. On peut considérer comme particules adverbiales les mots et préfixes suivants :

archi, en chef, marque dans les composés grecs une idée de prééminence, de supériorité, de haut degré : *archange, archidiacre, architecte.* Composés nouveaux : *archiprêtre, archiduc,* etc. ; *archi* s'emploie dans le langage familier pour marquer un degré excessif, et dans ce cas il se joint le plus souvent à des noms ou à des adjectifs ayant une signification défavorable : *archifou, archivilain,* etc.

dys, mal, mauvais : *dyscrasie, dysenterie, dyspepsie, dysphagie, dyspnée.*

eu, bien, bon : *eucharistie, Euménides, évangile,* etc.

a (an) privatif répond au *in* négatif du latin et du français : *abîme, acéphale, apathie, apepsie, aphonie, asphyxie, athée, atome, atonie, atrophie, azote; anarchie, anodin, anomal, anonyme,* etc.

Les dérivés de ces composés doivent être formés sur les dérivés grecs correspondants; ainsi *période* donnera *périodique*. Si cependant le mot grec a pénétré dans la langue, il peut recevoir les suffixes français : *syndic* donne *syndical*. On dit *syntaxique* et *syntactique :* le premier dérive du mot français *syntaxe*, le second du mot grec *syntaxis*.

B. **Composés de mots.**

4. Les *composés de mots* empruntés directement au grec ou de formation nouvelle sont extrêmement nombreux. Nous ne pouvons donner la liste de tous ces composés, la terminologie scientifique y passerait tout entière. Cependant on peut la ramener à un certain nombre de mots *préfixes* ou déterminants et de mots *suffixes* ou déterminés dont les diverses combinaisons, soit entre eux, soit avec quelques autres radicaux, donnent naissance à la majeure partie des composés nouveaux. Quelques-uns de ces préfixes peuvent être employés comme suffixes et réciproquement, comme dans : *anthropo*logie et ly*canthropie*, *céphal*algie et hydro*céphale*, *gyn*andrie et andro*gyne*, *litho*graphie et hippo*lithe*, *onomat*opée et hom*onyme*, *phono*lithe et télé*phone*, *philo*logue et négro*phile*, *podo*carpe et myria*pode*, *typo*graphie et stéréo*type*; — géo*logie* et *logo*machie, baro*mètre* et *métro*logie, ortho*pédie* et *péda*gogie, névro*ptère* et *ptéro*carpe, pyro*technie* et *techno*logie.

a) Voici la liste des principaux mots grecs qui servent de radicaux ou de préfixes à des composés dont le second élément varie de diverses manières. Quelques composés avec *électro*, *gastro*, *pseudo*, etc., prennent un trait d'union quand le second mot existe isolé dans la langue française.

anthropo, homme : *anthropologie, anthropomorphisme, anthropophage.*
acro, sommet : *acrobate, acrostiche, acropole, acrotère.*
auto, de soi-même : *autobiographie, autocéphale, autochtone, autocrate, autographe, automate, autonome.*
baro, pesanteur : *baromètre, baroscope, barymétrie.*
biblio, livre : *bibliographe, bibliomane, bibliophile, bibliothèque.*
bio, vie : *biogène, biographie, biologie, biomètre, bionomie.*
caco, mauvais : *cacochyme, cacographie, cacologie, cacophonie.*
céphalo, tête : *céphalalgie, céphalotomie, céphaloïde*, etc.
chiro, chir, main : *chiragre, chirographaire, chirologie, chiromancie.*
chromo, couleur : *chromolithographie, chromophore, chromurgie.*
chrono, temps : *chronogramme, chronologie, chronomètre*, etc.
chryso, or : *chrysanthème, chrysocale, chrysocolle, chrysocome, chrysolithe, chrysologie, chrysophore, chrysoprase*, etc.
cosmo, monde : *cosmogonie, cosmographie, cosmologie, cosmopolite.*
crypto, caché : *cryptogame, cryptographie, cryptopore*, etc.
cyano ou **cyan**, bleu : *cyanogène, cyanomètre, cyanhydrique, cyanure*, etc.

cyclo, cercle : *cycloïde, cyclolithe, cycloptère, cyclomorphe*, etc.
cyno, chien : *cynégétique, cynocéphale, cynoglosse, cynorexie*, etc.
cysto, cyst, vessie : *cystocèle, cystoïde, cystotome, cystalgie*, etc.
démo, peuple : *démocrate, démagogue.*
électro, électricité : *électro-aimant, électro-chimie, électro-dynamique, électro-magnétisme, électro-positif, électro-négatif, électrogène, électrolyte, électromètre, électrophore, électroscope*, etc.
entomo, insecte : *entomologie, entomophage, entomozoaire*, etc.
galacto, lait : *galactomètre, galactographie, galactophore*, etc.
gastro, gastr, ventre ou estomac : *gastralgie, gastéropodes, gastronome, gastroraphie, gastrotomie, gastro-entérite, gastro-hépatite*, etc.
géo, terre : *géocentrique, géodésie, géognosie, géographie, géologie, géomancie, géométrie, géonomie, géophage, géorama*, etc.
gymno, nu : *gymnosophiste, gymnospermie, gymnote*, etc.
gyn, gynéco, femme, *gynandrie, gynécocratie, gynécée.*
héli ou **hélio**, soleil : *hélianthe, héliocentrique, héliocomète, héliographie, héliomètre, hélioscope, héliostat, héliotrope.*
héma, hémo, hémato, sang : *hémoptysie, hémorragie, hémorroïdes, hémorroïsse, hématurie, hématocèle, hématophylle*, etc.
hétéro, héter, autre, différent : *hétéroclite, hétérodoxe, hétérogène.*
hiéro, hiér, sacré : *hiérarchie, hiératique, hiéroglyphe, hiérophante.*
hippo, hipp, cheval : *hippiatrique, hippocampe, hyppocrène, hippodrome, hippogriffe, hippolithe, hippophage, hippopotame.*
homéo, égal : *homéopathie, homéomère, homéotéleute.*
homo, le même, semblable : *homocentrique, homogène, homologue, homonyme, homophonie.*
hydro, hydr, eau : *hydrocèle, hydrocéphale, hydrochlorate, hydrogène, hydrographie, hydromel, hydromètre, hydrophobe, hydroscope, hydrothérapie, hydraulique, hydropisie, hydrophtalmie*, etc.
hygro, humide : *hygromètre, hygrologie, hygromancie, hygroscope.*
ichtyo, poisson : *ichtyolithe, ichtyologie, ichtyophage, ichtyosaure.*
icono, image : *iconoclaste, iconographie, iconologie, iconolâtre, iconomaque, iconostase, iconostrophe.*
idéo, idée : *idéogénie, idéographie, idéologie.*
idio, propre, particulier, *idiogyne, idiopathie, idiosyncrasie, idio-électrique.*
iso, égal : *isocèle, isochrone, isomère, isotherme.*
litho, lith, pierre : *lithiasie, lithographie, lithologie, lithophage, lithophile, lithophylle, lithophyte, lithotome, lithotritie*, etc.
macro, macr, grand : *macrocéphale, macrocosme, macropode.*
micro, micr, petit : *microcèle, microcéphale, micrographie, microcosme, micromètre, microscope, microzoaire, micro-galvanique*, etc.
méso, més, qui est au milieu : *mésocarpe, mésomérie, mésentère.*
miso, mis, qui hait : *misanthrope, misocampe, misogame, misogyne.*
mytho, fable : *mythographe, mythographie, mythologie, mythologiste.*
néo, nouveau : *néologie, néophyte, néo-latin, néo-platonisme.*
névro, névr, nerf : *névrographie, névrologie, névroptère, névrotomie*, etc.
noso, maladie : *nosocome, nosogénie, nosographie, nosologie.*
nycto, nyct, de nuit : *nyctalope, nyctobate, nyctographie, nyctanthe,*
odonto, dent : *odontalgie, odontoïde, odontolithe, odontologie.*
œno, œn, vin : *œnologie, œnomancie, œnomètre, œnophore, œnanthe.*
onoma, nom : *onomancie* ou *onomatomancie, onomastique, onomatopée.*

ophi, ophio, serpent : *ophicléide*, *ophidien*, *ophioglosse*, *ophiolithe*, etc.
ophtalmo, œil : *ophtalmographie*, *ophtalmoscope*, *ophtalmotomie*.
ornitho, oiseau : *ornithoglosse*, *ornithologie*, *ornithomancie*.
ortho, orth, droit, dressé : *orthocère*, *orthodonte*, *orthodoxe*, *orthogonal*, *orthographe*, *orthopédie*, *orthopnée*, *orthoptère*, etc.
orycto, fossile : *oryctographie*, *oryctologie*, *oryctotechnie*, etc.
ostéo, os : *ostéocolle*, *ostéocope*, *ostéocèle*, *ostéogénie*, *ostéographie*, *ostéolithe*, *ostéologie*, *ostéophage*, *ostéotomie*.
oxy, ox, acide (chimie), aigu (histoire naturelle) : *oxygène*, *oxygone*, *oxylobe*, *oxymel*, *oxymétrie*, *oxiphonie*, *oxysulphure*, *oxyure*.
paléo, paléonto, ancien : *paléographie*, *paléozoologie*, *paléontologie*.
pan, panto, tout : *panorama*, *panthéisme*, *panslavisme*, *pantogonie*, *pantographe*, *pantomètre*, *pantomime*, etc.
philo, phil, qui aime : *philanthrope*, *philharmonique*, *philhellène*, *philologie*, *philomatique*, *philomèle*, *philosophie*, *philotechnique*.
phlébo, veine : *phlébotome*, *phlébologie*, *phléborragie*.
phono, voix : *phonographie*, *phonologie*, *phonolithe*, *phonomètre*.
photo, phot, lumière : *photographie*, *photolithographie*, *photomètre*, *photophobie*, *photosphère*, *phosphore*, *photospie*, etc.
physio, nature : *physiognomonie*, *physiologie*, *physionomie*.
podo, pod, pied : *podagre*, *podocome*, *podocarpe*, *podoptère*, etc.
pseudo, pseud, mensonge : *pseudonyme*, *pseudographe*, *pseudopode*, *pseudoacacia*, *pseudo-prophète*, *pseudo-platane*, etc.
psycho, psych, âme : *psychologie*, *psychognosie*, *psychomancie*, etc.
pyro, pyr, feu : *pyromètre*, *pyrophore*, *pyroscaphe*, *pyrotechnie*, etc.
rhino, rhin, nez : *rhinocéros*, *rhinoplastie*, *rhinolophe*, *rhinalgie*.
stéréo, solide, *stéréométrie*, *stéréoscope*, *stéréostatique*, *stéréotype*.
strato, strat, armée : *stratégie*, *stratagème*, *stratocratie*, *stratographie*.
télé, loin : *télégramme*, *télégraphe*, *télémètre*, *téléphone*, *télescope*.
théo, dieu : *théocratie*, *théodicée*, *théologie*, *théosophie*.
thermo, chaleur : *thermidor*, *thermomètre*, *thermo-électrique*.
topo, top, lieu : *topographie*, *topologique*, *toporama*, *topothésie*.
typo, modèle : *typochromie*, *typographie*, *typolithe*, *typomanie*.
zoo, animal : *zoographie*, *zoolâtre*, *zoolithe*, *zoologie*, *zoophore*, *zoophyte*.

A ces composés il faut ajouter ceux qui sont formés au moyen de noms de nombre grecs :

mono, mon, un seul : *monoandrie*, *monomanie*, *monôme*, *monopole*, *monorime*, *monastique*, *monosyllabe*, *monothéisme*, *monotone*, etc.
di, dis, deux : *diandrie*, *dièdre*, *dilemme*, *diphtongue*, *distique*, etc.
tri, trois : *triandrie*, *trièdre*, *trigonométrie*, *trilogie*, etc.
tétra, quatre : *tétracorde*, *tétradrachme*, *tétraèdre*, *tétrandrie*, etc.
pent, penta, cinq : *pentacorde*, *pentagone*, *pentamètre*, *pentandrie*, etc.
hex, six : *hexaèdre*, *hexagone*, *hexamètre*, *hexandrie*, etc.
hepta, hebd, sept : *heptagone*, *heptandrie*, *heptarchie*, *hebdomadaire*, etc.
oct, octo, huit : *octaèdre*, *octaétéride*, *octandrie*, *octogone*, *octostyle*, etc.
ennéa, neuf : *ennéacorde*, *ennéagone*, *ennéandrie*, *ennéapétale*, etc.
déca, dix : *décaèdre*, *décagone*, *décalogue*, *décalitre*, *décandrie*, etc.
endéca, onze : *endécagone*, *endécandrie*, *endécagyne*, *endécaphylle*, etc.
dodéca, douze : *dodécacorde*, *dodécaèdre*, *dodécagone*, *dodécandrie*, etc.

icos, vingt : *icosaèdre*, *icosandrie*, *icosaprote*, *icosigone*, etc.
hécaton, hecato, hecto, cent : *hécatonstyle*, *hécatombe*, *hectare*, *hectolitre*.
kilo, mille : *kilogramme*, *kilolitre*, *kilomètre*, *kilostère*.
myria, dix mille : *myriamètre*, *myrialitre*, *myrianthe*, *myriapode*.
poly, plusieurs : *polyandrie*, *polyèdre*, *polygamie*, *polyglotte*, *polygone*, *polygraphe*, *polysyllabe*, *polytechnique*, *polythéisme*, etc.
hémi, demi : *hémicycle*, *hémiplégie*, *hémisphère*, *hémistiche*, etc.
proto, prot, premier : *protocanonique*, *protocole*, *prototype*, *protoxyde*, etc.
deuto, deutéro, second : *deutérocanonique*, *deutéronome*, *deutéroscopie*.
trito, troisième : *tritochlorure*, *tritosulphure*, *tritoxyde*.

b) Voici la liste des principaux mots grecs remplissant le rôle de suffixes communs à divers radicaux.

algie, douleur : *cardialgie*, *nostalgie*, *névralgie*, *odontalgie*.
cèle, tumeur : *encéphalocèle*, *gastrocèle*, *hydrocèle*, *sacrocèle*.
cratie, force : *aristocratie*, *autocratie*. *démocratie*, *ploutocratie*, etc.
game, gamie, mariage : *agame*, *cryptogame*, *phanérogame* ; *monogamie*, *polygamie*.
gène (pour génète), qui engendre : *gazogène*, *hydrogène*, *oxygène*, etc.
gonie, production, engendrement : *cosmogonie*, *géogonie*, *théogonie*.
graphie (graphe), description : *chorégraphie*, *chorographie*, *cosmographie*, *ethnographie*, *géographie*, *hagiographie*, *photographie*, *sténographie* ; *autographe*, *bibliographe*, *olographe*, *télégraphe*, etc.
lâtrie (lâtre), adoration : *idolâtrie*, *iconolâtrie* ; *zoolâtre*, etc.
logie (logue), doctrine, théorie : *anthropologie*, *cosmologie*, *géologie*, *iconologie*, *mythologie*, *œnologie*, *ostéologie* ; *dialogue*, *monologue*, etc.
mancie, divination : *chiromancie*, *hygromancie*, *nécromancie*.
manie (mane), fureur : *anglomanie*, *mélomane*, *métromanie*.
mètre, métrie, mesure : *baromètre*, *électromètre*, *géométrie*, *graphomètre*, *hydromètre*, *kilomètre*, *myriamètre*, *podomètre*, etc.
morphe (morphisme), forme : *anthropomorphe*, *polymorphe*, *zoomorphe*.
nomie (nome), loi, règle : *agronomie*, *astronomie*, *autonome*, *économe*, *gastronomie*, *métronome*, etc.
oïde, qui a la forme de : *conchoïde*, *cycloïde*, *métalloïde*, *rhomboïde*.
orama, vue : *diorama*, *géorama*, *néorama*, *panorama*.
pathie (pathique), maladie, affection : *allopathie*, *homéopathie*, *idiopathie*, *névropathie*, *antipathie*, *sympathie*, etc.
pédie, éducation : *encyclopédie*, *gymnopédie*, *orthopédie*.
phage (phagie), mangeur : *anthropophage*, *entomophage*, *hippophage*, *ichtyophage*, *lithophage*, *omophage*, *oesophage*, *sarcophage*, etc.
phobe, (phobie), qui craint : *anglophobe*, *gallophobe*, *hydrophobe*, etc.
plégie, paralysie : *hémiplégie*, *paraplégie*.
phore, qui porte : *électrophore*, *galactophore*, *métaphore*, *phosphore*.
ptère, aile, nageoire : *chrysoptère*, *névroptère*, *orthoptère*, *podoptère*, etc.
pole, ville : *acropole*, *métropole*, *nécropole*, *cosmopolite*.
scope (scopie), vue : *hélioscope*, *horoscope*, *hydroscope*, *microscope*, etc.
technie, art : *mnémotechnie*, *pyrotechnie*, *polytechnique*.
tomie, incision : *artériotomie*, *cystotomie*, *gastrotomie*, *hystérotomie*, etc.
urgie, travail : *chirurgie*, *liturgie*, *métallurgie*.

L'usage étendu de quelques-uns de ces suffixes, comme *algie*,

game, *logie*, *manie*, *mètre*, etc., les fait souvent adjoindre à des radicaux qui sont latins. Il y a beaucoup trop de ces mots hybrides dans la langue des sciences et des arts, comme *coxalgie*, *bigamie*, *minéralogie*, *anglomanie*, *planisphère*, etc.

A ces formes hybrides doivent se rattacher tous les nouveaux composés formés de deux termes latins ou français, dont le premier est terminé par la voyelle de composition grecque *o*: *génito-urinaire*, (guerre) *franco-allemande*, (race) *anglo-saxonne*, (empire) *austro-hongrois*, etc. Il y a quelques composés savants formés sur le même principe, mais avec des éléments latins et où la voyelle de liaison est *i* et non *o*, comme *héroï-comique*, *tragi-comédie*, etc.

SECONDE PARTIE

SYNTAXE

LIVRE I[er].

SYNTAXE DE LA PROPOSITION SIMPLE

Chapitre XV.

De la proposition simple en général.

Article. I. — La proposition simple et ses espèces.

§ 161

1. La proposition est *simple* ou *composée*, selon qu'elle renferme *une* ou *plusieurs* affirmations: *Dieu existe*, proposition simple. *Je crois que Dieu existe*, proposition composée.

2. La proposition simple peut être *expositive*, *interrogative*, *impérative* ou *optative*, selon la nature de la pensée qu'elle exprime.

3. La *proposition expositive* exprime un *jugement* de celui qui parle. Le jugement se marque par le mode indicatif : *La terre tourne autour du soleil. L'encens des arts doit brûler pour la paix* (Bér.).

Le jugement énoncé peut être *réel* ou supposé tel par celui qui parle; dans ce second cas le jugement est dit *imaginaire* ou *hypothétique* : *Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer; mais toute la nature nous crie qu'il existe* (Volt.).

La proposition expositive s'appelle *exclamative*, lorsqu'elle exprime un *sentiment* sous la forme d'une *exclamation*. En français l'exclamation est ordinairement marquée par la conjonction *que*, placée en tête de la proposition : **Que** *Dieu est puissant!* **Qu'***un ami véritable est une douce chose!* (La F. VIII, 11).

Elle peut aussi s'exprimer par la forme interrogative sans conjonction : *Est-elle méchante!* On se sert surtout en pareil cas du pronom interrogatif *quel* avec ellipse du verbe *être* (v. § 162). **Quelle** *méchante femme! Oh!* **quel** *malheur de naître dans de si grands périls!* (Fén.).

4. La *proposition interrogative* exprime une *question* de celui qui parle, c'est-à-dire une pensée qui devient un jugement réel au moyen d'une autre pensée, appelée *réponse*.

L'interrogation se marque d'une manière générale par le mode indicatif, et par un ton propre à cette forme de la pensée et qu'on appelle le *ton interrogatif;* mais elle s'exprime d'une manière particulière, selon qu'elle est *verbale* ou *nominale.*

a) L'interrogation *verbale* ne porte que sur le verbe en tant qu'il exprime l'*affirmation*, tous les membres de la proposition étant connus. Dans ce cas, l'interrogation se marque par la *forme interrogative* du verbe. La réponse se fait par un adverbe simple : *oui* pour l'affirmation, et *non* pour la négation : *As-tu fini?* **Oui.** — *Pars-tu demain?* **Non.** — *Suis-je bien affermi? Puis-je être ici tranquille?* (Ducis). *La terre tourne-t-elle autour du soleil?*

Très souvent le ton interrogatif suffit, et la proposition a la forme affirmative, quoiqu'elle exprime une question : *Il a gagné son procès? Il n'y a que la prose ou les vers?* (Mol.). *Je ne la mettrai point dans un couvent?* (Id.). *Et vous croyez que la réputation de ce moine peut égaler la mienne?* (Volt.).

Le mari repart, sans songer :
Tu ne leur portes point à boire? (La F. III, 7.)

b) L'interrogation *nominale* porte sur un membre de la proposition désignant la *personne*, la *chose*, la *qualité* ou les *circonstances* de l'action, et, dans ce cas, elle est marquée par les pronoms et adverbes interrogatifs. La réponse est une proposition affirmative ou négative dans laquelle les pronoms et adverbes interrogatifs sont remplacés par des noms, des pronoms ou des adverbes : **Qui** *cherchez vous? Je cherche* **mon frère.** — **Que** *cherchez-vous? Je ne cherche* **rien.** — **Quel** *temps fait-il? Il fait* **beau** *temps.* — **Où** *logez-vous? Je loge* **ici.** — *Eh bien!* **que** *gagnez-vous, dites-moi, par journée?* (La F. VIII, 2).

O peuple trop heureux! quand *la paix viendra-t-elle*
Nous rendre, comme vous, tout entiers aux beaux-arts?
(La F. VII, 18).

Quand l'interrogation porte sur *l'action* (le verbe), on se sert du verbe *faire* avec le pronom interrogatif *que*. Dans ce cas, l'interrogation a la forme nominale, puisqu'elle est marquée grammaticalement par le pronom *que ;* mais, en réalité, elle est exprimée par le verbe *faire*, qui tient la place de tous les autres verbes que peut donner la réponse : **Que faites-***vous?* — *J'écris, je lis*, etc.

5. La *proposition impérative* exprime un *commandement* de celui qui parle à celui qui écoute. Ce commandement, que ce soit un ordre ou une simple prière, se marque par le mode du verbe (l'impératif), par la construction et par un ton particulier, appelé *ton impératif : Fuis le mensonge. Sors donc de devant moi,*

monstre d'iniquité! (Rac.). *O Dieu! confonds l'audace et l'imposture!* (Id.).

Le commandement exige en général que l'expression soit très brève; c'est pourquoi il est souvent exprimé par une proposition elliptique: *Aux armes! Canonniers, à vos pièces! Au voleur! Silence! Feu!*

6. La *proposition optative* exprime un *désir* de celui qui parle ou simplement une *permission.* Le désir se marque dans le discours par le mode du verbe (le subjonctif comme *optatif*): *Dieu me soit en aide! Vivent les gens d'esprit! Puisses-tu réussir! Ecrive qui voudra. Adrienne que pourra. La volonté du ciel soit faite en toute chose!* (Mol.). *Puissé-je de mes yeux y voir tomber la foudre!* (Corn.). *Qu'aux accents de ma voix la terre se réveille!* (Rac.).

Souvent le ton du discours est la seule marque qui indique si la proposition est:

Expositive:	*Dieu protège la patrie.*
Interrogative:	*Dieu protège la patrie?*
Impérative:	*Dieu, protège la patrie.*
Optative:	(Que) *Dieu protège la patrie.*

Article II. — Les membres de la proposition simple.

§ 162

1. Quel que soit le nombre des mots qui entrent dans une proposition, elle ne peut comprendre que deux termes *essentiels*, savoir: 1° la personne ou la chose dont on parle, c'est le *sujet;* 2° ce que l'on dit du sujet, c'est le *prédicat* (§ 1).

On peut dire du sujet: *a)* ce qu'il fait, c'est l'*action; b)* comment il est, c'est la *qualité; c)* ce qu'il est, c'est l'*espèce* à laquelle il appartient (§ 62).

	Sujet.	Prédicat.
a)	Le soleil	brille.
b)	Il	est lumineux.
c)	Il	est un astre.

L'ancienne grammaire se servait déjà du mot *prédicat* pour désigner ce que l'on appelle aujourd'hui l'*attribut.* Le mot *prédicat (prœdicatum,* énoncé) signifie étymologiquement *ce qui est dit* du sujet, et c'est là son vrai sens dans l'analyse de la pensée. Mais, selon les grammairiens français, dans toute proposition il y a, non pas deux, mais trois parties essentielles: le sujet, le verbe et l'attribut, et le verbe, qui est toujours *être*, est réuni à l'attribut dans les verbes dits *attributifs*, comme *j'étudie, j'écris, je languis,* etc., qui sont pour *je suis étudiant, je suis écrivant, je suis languissant.* Ainsi, d'après cette théorie, il n'y aurait réellement qu'un verbe, le verbe *être*, qui serait le mot par excellence *(verbum).* Or, il est à remarquer que le verbe *être* n'existait pas dans les langues

primitives et n'existe encore ni dans les langues de la Chine, ni dans la plupart des langues de l'Amérique, de l'Afrique et de la Polynésie, et que, dans nos langues indo-européennes, ce mot est formé de racines différentes, qui, dans l'origine, avaient une signification à la fois concrète et active. D'ailleurs il ne faut pas croire, comme le disait déjà Boniface, que le verbe attributif soit réellement composé du verbe *être* et de *l'attribut*, dont il n'est pas même l'expression synonyme, puisqu'il y a une différence essentielle entre *il brille* et *il est brillant*, *il aime* et *il est aimant*, *il croit* et *il est croyant*, *il meurt* et *il est mourant*, etc. En effet, le verbe exprimant un fait désigne toujours, par cela même, quelque chose d'actuel et de passager; au contraire, le participe, joint à *être*, forme une expression significative d'une qualité fixe, constante, inhérente au sujet, qui ne le quitte pas. Cela résulte de la valeur ordinaire de l'adjectif dont tient le participe, et de ce que le verbe *être*, mis en saillie dans l'expression composée, lui donne un caractère d'existence, de permanence, de durée. Le verbe *être* n'est donc pas un membre particulier de la proposition; c'est une forme accessoire du prédicat, qui équivaut grammaticalement à la flexion du verbe dit attributif.

2. Outre les membres essentiels, la proposition peut renfermer un ou plusieurs membres *accessoires*, qui servent à déterminer ou à restreindre la signification du verbe ou du substantif: chaque verbe a un sujet et peut avoir un ou plusieurs objets qui lui sont subordonnés directement; et chaque substantif, qu'il soit sujet ou objet, peut aussi avoir sous sa dépendance un ou plusieurs attributs: *Je t'enverrai demain un petit album pour ta fête.* L'*objet* (complément ou circonstanciel) et l'*attribut* sont les membres accessoires de la proposition (§ 5).

3. Chaque membre de la proposition a une forme d'expression qui lui est propre: ainsi le sujet et le complément sont essentiellement exprimés par le substantif; le prédicat, par le verbe; l'attribut, par l'adjectif; et le circonstanciel, par l'adverbe: *Un homme* (sujet) *sincère* (attribut) *dit* (prédicat) *toujours* (circonstanciel) *la vérité* (complément).

Les membres de la proposition s'expriment, non seulement par les mots qui marquent les idées et qui sont: le *verbe*, le *substantif* et l'*adjectif*, mais encore par les mots de rapport qui ont la valeur grammaticale des mots d'idée, savoir l'*adverbe*, le *pronom*, le *nom de nombre* et même l'*article*. Les autres mots de rapport, c'est-à-dire les verbes auxiliaires et les prépositions, ne s'emploient qu'avec les membres de la proposition et ne font pour ainsi dire qu'un avec eux: *Il* — a *dîné* — en *ville*. Quant aux conjonctions, elles servent simplement à lier ensemble les propositions. Enfin l'interjection ne marque ni une idée ni un rapport, et n'entre point dans l'analyse de la proposition.

4. Le *verbe* est l'expression propre pour le *prédicat* et comme tel il marque, outre l'action énoncée, tous les rapports contenus dans l'affirmation (§ 92): *Le soleil* **brille. Partez.**

Le verbe doit toujours se rapporter à un sujet exprimé ou sous-entendu.

5. L'*adjectif* est l'expression propre pour l'*attribut : Le cheval* **arabe** *est petit ;* mais il peut aussi faire fonction de prédicat à l'aide du verbe *être*, employé comme simple copule (§ 56) : *Le soleil est* **lumineux.**

6. Le *substantif* est l'expression propre pour le sujet et pour le complément.

a) Employé comme *sujet*, le substantif désigne toujours une personne ou une chose *déterminée : L'***homme** *pense. Le* **soleil** *brille.*

b) Employé comme *complément*, le substantif peut être *déterminé* ou *indéterminé*, et, dans ce dernier cas, il n'est pas précédé de l'article. Il se rapporte toujours au verbe ou à un autre substantif.

1° Quand le substantif est joint au *verbe* avec ou sans préposition, il en est le complément direct, indirect ou circonstanciel (§ 5) : *La pluie arrose* **la terre.** *Obéissez* **aux lois.** *Il demeure* **à Rome.** S'il est employé dans un sens indéterminé, il forme avec le verbe qui précède une locution composée, appelée *expression verbale*, comme *prendre soin* (= soigner), *tomber à genoux* (= s'agenouiller).

2° Quand le substantif est joint à un autre *substantif*, il fait fonction d'attribut, et c'est pourquoi on l'appelle *complément attributif ;* il est toujours précédé d'une préposition, principalement *de* et *à*, qui le lie au substantif qu'il détermine : *Le cours d'***un fleuve** *est l'emblème* **de la vie.** S'il n'est pas précédé de l'article, il a en général la valeur d'un adjectif et forme une *expression adjective*, comme *un homme d'***esprit** (= spirituel), *un désert* **de sable** (= sablonneux).

Comme l'adjectif, le substantif peut être précédé du verbe *être* et faire fonction de prédicat : *Le soleil est* **un astre.** *Les blés sont* **en fleur.**

Le substantif (nom commun) est employé dans un sens déterminé lorsqu'il désigne un genre, une espèce ou un individu particulier (v. § 169).

7. L'*adverbe* a la valeur d'un nom précédé d'une préposition et exprimant un circonstanciel : *Il parle* **modestement** (= avec modestie).

8. L'*infinitif* remplit les fonctions du substantif, et le *participe* celles de l'adjectif : **Travailler** (sujet) *est un devoir. Il aime* **à travailler** (complément direct). *J'aime les élèves* **obéissants** *et* **appliqués** (attribut).

9. Le *pronom substantif* ou pronom proprement dit est le remplaçant du substantif et remplit dans la proposition les mêmes fonctions que ce dernier comme sujet ou comme complément ou même comme prédicat : **Je** (sujet) **te** (complément direct) *cherche.* **Cela** *me plaît.* **Pour qui** *travaillez-vous? Ce n'est* **rien.**

10. Le *pronom adjectif* remplit de même les fonctions de l'adjectif; c'est pourquoi on l'appelle communément *adjectif déterminatif* (possessif, démonstratif ou interrogatif) [1] : *Dieu sonde* **nos** *cœurs.* **Cet** *enfant est sage.* **Quel** *temps fait-il?*

Le *nom de nombre* est aussi considéré comme un adjectif déterminatif, que l'on appelle *adjectif numéral*, quand il exprime un nombre précis : **Cinq** *centimes font un sou*, et *adjectif indéfini*, quand il exprime un nombre indéterminé : **Certains** *peuples sont anthropophages.*

Enfin l'*article*, qui est originairement un pronom ou un nom de nombre, remplit aussi la fonction d'attribut : **Le** *chien a aboyé.* **Un** *chien l'a mordu.*

Tous ces mots attributifs ont cela de commun qu'ils précédent toujours le substantif avec lequel ils s'identifient.

11. Tous les mots de la proposition se rapportent au verbe (prédicat) ou au sujet. Ainsi dans cette proposition : *Une grande forêt couvre la montagne,* l'adjectif *grand* se rapporte au sujet qu'il détermine, et le substantif *montagne* se rapporte au verbe dont il est le complément. L'attribut *grand* et le complément *montagne* sont des membres accessoires de la proposition.

Considérée grammaticalement, la proposition est composée d'autant de parties qu'elle a de membres essentiels ou accessoires; mais, considérée logiquement, elle n'en renferme que deux: le sujet et le prédicat : *La fourmi laborieuse — donne au paresseux l'exemple du travail. Un jeune enfant — dans l'eau se laissa choir* (La F. I, 19).

12. La proposition est dite *elliptique* lorsqu'il lui manque un ou plusieurs termes que la pensée exige et qu'il faut sous-entendre : *Autres temps, autres mœurs. Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle!* (Rac.). *Etes-vous satisfait? Moi? dit-il; pourquoi non?* (La F. I, 7.). *Nul bien sans mal, nul plaisir sans mélange* (Id.). *Chat, et vieux, pardonner! cela n'arrive guères* (Id. XII, 5).

Moi, des tanches! dit-il ; moi héron, que je fasse
Une si pauvre chère! Eh! pour qui me prend-on? (Id. VII, 4)

---

(1) Le mot *déterminatif* est un de ceux dont on a le plus usé et abusé en grammaire; c'est la raison pour laquelle nous avons cherché à en restreindre l'emploi le plus possible (cf. §§ 73, 78, 169, 173).

On ne peut ellipser que les membres de la proposition qui, par leur signification générale, se laissent facilement sous-entendre, savoir :

a) Le *sujet*, mais seulement quand il est exprimé par un pronom. Le pronom-sujet est toujours supprimé à l'impératif, et il l'est quelquefois avec un verbe impersonnel : (Vous) *Venez. Cieux, écoutez ma voix. Terre, prête l'oreille* (Rac.). *Ainsi* (il) *fut fait* (J.-J. R.). *N'en déplaise à l'oracle latin* (Les.). *Comment vous en va?* (Ac.) *Soit!*

b) La copule *être*: *Comment donc, Gil Blas, vous* (êtes) *dans cette ville?* (Les.). *Heureux le sage instruit des lois de la nature* (Del.). Quelquefois le sujet est ellipsé en même temps que la copule : *Un homme singulier que ce roi Henri VIII* (V. Hugo).

c) Le *prédicat* exprimé par un verbe objectif, surtout quand il a un sens général, comme *faire*, et dans ce cas l'ellipse du verbe ne va pas sans celle du sujet, de telle sorte que la proposition ne se compose plus que d'un terme, qui est le complément ou le circonstanciel du verbe, c'est-à-dire le mot qui précise ou détermine le prédicat : *Feu* (= vous, faites feu). *Adieu! Mille pardons. En route. Aux armes!* (Ac.). *Vite un flambeau* (Rac.). *Au diable les savants qui ne veulent point écouter les gens* (Mol.).

Il arrive souvent que le substantif employé avec ellipse du verbe exprime une idée qui peut être considérée comme sujet, objet ou prédicat : *A la cour, à la ville* **mêmes passions, mêmes faiblesses, mêmes petitesses** (La Br.). *Mon père*, **quel moyen** *de m'acquitter jamais?* (Rac.). *Il ne mange que des végétaux cuits. D'ailleurs* **abstinence totale** *de toute autre boisson que l'eau* (Courier). **Rien de bon** *au monde comme un bon cœur* (Boiste).

On ne peut jamais ellipser les mots attributifs ou objectifs qui déterminent le sujet ou le prédicat.

13. L'*anacoluthe*, ou construction interrompue, se rapporte à l'ellipse. Par cette figure, on abandonne une proposition commencée pour en entamer une seconde qui se lie à la première par les idées et non par les mots; par ex.: **Qui** *demanderait à tous les hommes où ils vont, ils répondraient tous qu'ils vont à la mort ou à l'éternité* (Nicole). **Une tache....** *Eh! bon Dieu! le soleil même en a* (C. Del.). On rapporte aussi à l'anacoluthe la construction au moyen de laquelle on met le sujet ou l'objet du verbe en tête de la phrase sous forme de proposition elliptique (v. § 260).

14. Deux ou plusieurs propositions réunies en une phrase et ayant un membre commun peuvent se fondre en une seule, le terme commun n'étant exprimé qu'une fois; il y a alors *contraction* de la phrase (§ 6).

En pareil cas, si les propositions conservent chacune leur verbe, elles restent distinctes, quoique unies, et la phrase forme réellement une *proposition composée :* **Le malheur** *empire les mauvais caractères* et (le malheur) *améliore les bons.*

Mais les propositions unies ainsi par un terme commun n'en forment qu'une quand elles n'ont ensemble qu'un seul verbe, c'est-à-dire une seule affirmation; la phrase est alors considérée comme une proposition simple que l'on appelle *proposition complexe : Le soleil et la lune* **brillent** (= le soleil brille et la lune brille).

De là il résulte que la proposition peut être complexe par chacun de ses membres, sauf par le verbe :

a) Le sujet est complexe : *La* **paresse** *et la* **pauvreté** *sont sœurs jumelles. La* **pourpre,** *l'***or,** *le* **cristal** *étincelaient de toutes parts* (Ch.).

b) Le prédicat (adjectif) est complexe : *La jujube est* **pectorale** *et* **apéritive.**

c) L'objet (complément ou circonstanciel) est complexe : *Les hypocrites font de la dévotion* **métier** *et* **marchandise.** *La canne à sucre prospère* **en Asie** *et* **en Amérique.** *Le sage est ménager* **du temps** *et* **des paroles** (La F. VIII, 26).

d) L'attribut est complexe : *Sans la culture il n'y aurait pas de climats* **salubres** *et* **agréables.**

Il ne faut pas confondre l'ellipse avec la contraction. Ainsi les phrases suivantes restent composées malgré l'ellipse du verbe : *On a toujours raison, le Destin* (a) *toujours tort* (La F. VII, 14). *Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud* (Corn.). *Le brave ne se connaît qu'à la guerre, le sage dans la colère, et l'ami dans le besoin.*

15. Le *pléonasme* est le contraire de l'ellipse et consiste dans l'emploi de mots qui paraissent superflus pour le sens, mais qui peuvent donner à la phrase plus de grâce ou plus d'énergie : *Je l'ai entendu* **de mes propres oreilles.** *Mais enfin je l'ai vu,* **vu de mes yeux,** *vous dis-je* (La F. IX, 1). Le pléonasme est vicieux quand il n'ajoute rien à la force du discours, par exemple : *On a pris des engagements* **réciproques de part et d'autre.** *Il* **n'***a* **seulement qu'***à se montrer. Il est* **possible** *qu'il* **puisse** *venir. Il le traita* **toujours** *avec une douceur* **qui ne se démentit jamais** (St-Lambert).

On dit très bien : *Il est tombé* **en bas** [1]. *Je monte* **en haut**. *Je descends* **en bas** (Ac.); si ce sont là des pléonasmes, ils sont parfaitement autorisés par l'usage.

Article III. — Concordance et dépendance des mots.

§ 163

1. Le prédicat se lie au sujet et les deux idées forment une pensée dont l'expression est une proposition : *La maison est petite.* Les membres accessoires de la proposition se lient de même aux membres essentiels dont ils déterminent la signification, de telle sorte que le verbe avec son objet et le substantif avec son attribut n'expriment qu'une seule et même *idée*, soit l'idée d'une *action* (verbe) : *Le soleil* **darde ses rayons** (= rayonne), soit l'idée d'une *personne* ou d'une *chose* (substantif) : *J'ai* **une petite maison** (= une maisonnette).

Les rapports qui lient entre eux les mots et les membres de la proposition peuvent se réduire à deux espèces générales, savoir le rapport d'*identité* et le rapport de *différence* ou de *dépendance :* le rapport d'identité soumet les mots aux lois de la *concordance*, et celui de dépendance les assujettit à celles du *régime* ou de la *rection.* Ces deux espèces de lois décident les formes accidentelles des mots, c'est-à-dire les différentes flexions dont ils sont susceptibles quant aux cas, aux nombres, aux genres, aux personnes, aux temps et aux modes.

2. L'unité de l'être et de l'action ou l'affirmation se marque dans la langue, non pas par une flexion particulière, mais par la concordance ou l'unité de forme : le verbe exprime par sa flexion le rapport de *personne* du sujet, c'est pourquoi l'on dit qu'il s'accorde avec son sujet, et cette concordance est le rapport fondamental de la proposition. Elle exprime, en effet, non seulement le rapport personnel proprement dit, mais encore le nombre et même le genre, si l'attribut est un adjectif. Mais la flexion verbale marque de plus le rapport de *temps* de l'action et le *mode* de l'énonciation, de sorte que la conjugaison doit être considérée comme l'expression nécessaire du rapport prédicatif, et le verbe comme la forme propre du prédicat : *Les enfants* **pleuraient** (§ 97).

L'unité de l'être et de l'activité s'exprime aussi dans le rapport de l'adjectif au substantif (rapport attributif) par la con-

---

(1) Je sais qu'il y aura des niais qui se récrieront contre cette expression, et vous demanderont d'un air malin : *Est-ce qu'on peut tomber en haut ?* Ils ne songent pas qu'on peut *tomber* sans *tomber en bas* (Lemer Noël, *Gr. franç.* II, 162).

cordance des formes ; l'adjectif s'accorde en *genre* et en *nombre* avec le substantif qu'il détermine, et la flexion de l'adjectif n'a pas d'autre fonction que de marquer cette concordance : *J'aime* **les petits enfants** (§ 74).

3. Il y a donc *concordance* quand le rapport qui lie un mot variable, comme prédicat ou attribut, à un substantif ou à un pronom, est marqué par l'unité de forme ou l'accord soit en genre, soit en nombre ou en personne avec ce dernier. Ainsi, dans cette phrase : *J'***aime** *les* **petits** *enfants,* le prédicat *aime* est à la même personne et au même nombre que le pronom *je*, qui en est le sujet, et l'attribut *petits* est au même genre et au même nombre que le substantif *enfants* qu'il détermine.

Les mots qui peuvent prendre l'accord sont : 1° le *verbe ;* 2° l'*adjectif* et les mots qui font fonction d'adjectifs, savoir : l'*article*, les *pronoms adjectifs*, tels que *mon*, *le mien*, *cet*, *tel*, *même*, *quel*, certains *noms de nombre indéfinis*, comme *quelque*, *tout*, etc. ; 3° le *participe*, tant présent que passé ; 4° le *substantif*, employé comme qualificatif. L'accord du verbe s'appelle *concordance verbale*, par opposition à la concordance *nominale*, qui comprend l'accord de tous les autres mots variables.

4. Quelquefois, quand deux mots sont en concordance, on rapporte le déterminant au *sens* et non à la *forme* du déterminé : c'est ce qu'on appelle une *syllepse*.

La syllepse ne porte jamais que sur le *genre* ou sur le *nombre* des mots : *Les* **personnes** *d'esprit ont en* **eux** *les semences de tous les sentiments* (La Br.). *Moïse dit au Seigneur : Que ferai-je à* **ce peuple ?** *bientôt* **ils** *me lapideront. C'est peut-être* **un enfant d'Israël ;** *Mon père* **les** *proscrit* (V. Hugo). C'est par une syllepse du genre que les adjectifs se rapportant à *gens* se mettent en général au masculin (§ 68).

Il ne faut pas confondre cette figure avec la *syllepse oratoire*, qui est une espèce de métaphore par laquelle le même mot est employé dans la phrase en deux sens, l'un propre, l'autre figuré ; par ex. : *J'ai failli cent fois* **être saisi** *par un gendarme à l'instant où je cherchais à* **saisir** *une étymologie* (Nodier).

5. De même que le substantif est déterminé par l'adjectif ou un mot de nature adjective, le verbe (ou l'adjectif) peut être déterminé par un substantif ou un mot de nature substantive, qui s'appelle alors l'*objet* du verbe, complément ou circonstanciel. L'unité de l'action (verbe) et de son objet (substantif ou pronom) se marque par la forme du complément, soit par la construction, si l'objet est direct : *J'aime* **Dieu,** ou par une préposition, si l'objet est indirect ou circonstanciel : *J'obéis* **à Dieu ;** dans ces deux exemples, le mot *Dieu* dépend du verbe *aime* ou *obéis*, et l'on dit qu'il est *régi* ou *gouverné* par lui. On appelle aussi *régime* le mot régi par un autre mot.

6. Il y a donc *dépendance* quand le rapport qui lie un nom ou un pronom à un verbe, à un adjectif ou à un autre substantif, est marqué, non pas par l'accord des mots, mais par des formes particulières qui varient selon les langues et sont les cas, les prépositions et les adverbes.

La langue française marque par des prépositions ou par la place des mots les différents rapports que d'autres langues expriment par la flexion ou les cas.

Article IV. — Du sujet.

§ 164

1. Le sujet est exprimé :

a) Par un substantif: **Le soleil** *brille*, ou par un substantif-adjectif: **Le riche** *méprise souvent le pauvre*. **Le vrai** *seul est aimable* (Boil.).

b) Par un infinitif: **Haïr** *est un tourment;* **aimer** *est un besoin de l'âme* (Ségur).

c) Par un pronom substantif, savoir: 1° un pronom personnel conjoint : **Je** *tondis de ce pré la largeur de ma langue* (La F. VII, 1), ou même absolu, surtout à la 3ᵉ personne: *Vous pensez ainsi, mais* **lui** *pense autrement* (Ac.). **Moi** *seule à votre amour ai su la conserver* (Rac.) ; 2° un pronom possessif absolu : *Tous* **les miens** *m'ont suivi, mais leurs secours sont lents* (Volt.); 3° un pronom démonstratif: **Ceci** *ne me plaît pas* (La F. 1, 8). **Ce** *n'est pas un jeu d'enfant* (Ac.); 4° un pronom interrogatif ou relatif: *Hélas!* **qui** *peut savoir le destin* **qui** *m'amène?* (Rac.).

d) Un pronom indéfini ou un nom de nombre indéfini employé absolument, c'est-à-dire sans être joint à un substantif: **On** *ne voit pas deux fois le rivage des morts* (Rac.). **Rien** *n'est parfait ici-bas.* **Tous** *accourent à sa voix.* **Chacun** *a ses défauts.* **Plusieurs** *pensent ainsi.*

e) Par tout autre mot pris substantivement et précédé de l'article défini ou indéfini: **Le raisonner** *tristement s'accrédite* (Volt.). **Les quand, les qui, les quoi** *pleurent de tous côtés* (Volt.). Le mot pris substantivement peut ne pas être précédé de l'article : **Deux** *et* **deux** *font quatre.* **Aujourd'hui** *n'amène plus logiquement demain* (V. Hugo).

2. La proposition renferme quelquefois deux sujets : le sujet *grammatical* et le sujet *logique*. Le sujet grammatical n'est point le sujet réel de la proposition; il se marque par le pronom neutre *il* ou *ce*, qui n'exprime pas une idée, mais complète seule-

ment la forme de la proposition. Le sujet logique est le véritable sujet de la proposition et exprime la personne ou la chose dont on parle réellement.

a) Le sujet grammatical est *il* quand le prédicat est:

1° Un *verbe*: **Il** *ne* **manque** *rien à un roi que les douceurs d'une vie privée* (La Br.).

2° Un *adjectif* : **Il** *est* **beau** *de mourir maître de l'univers* (Corn.). **Il** *est* **bon** *de parler, et* **meilleur** *de se taire* (La F. VIII, 10).

3° Un nom au génitif ou un infinitif précédé de *à* : **Il** *est* **du devoir** *d'un juge d'être impartial.* **Il** *est* **en ta puissance** *d'oublier mon amour* (Corn.). **Il** *est* **à craindre** *que cette entreprise n'échoue.*

b) Le sujet grammatical est *ce* quand le prédicat est:

1° Un *substantif* au nominatif ou au datif: **C'***est* **un plaisir** *que de faire des heureux.* **C'***est* **dommage** *qu'il soit parti.* **Ce** *n'est pas* **aux enfants** *à juger les grandes personnes.* **C'***est* **à vous** *à parler.*

2° Un *infinitif* sans préposition: *Epargner ses plaisirs*, **c'***est les* **multiplier.**

3° Un *adverbe :* **C'***est* **beaucoup** *que de savoir commander* (Rac.). **Ce** *n'est point* **assez** *de pardonner les offenses, il faut aussi les oublier* (Mme de Staël).

Il faut donc dire: **Il** *est peu* **probable**... et **c'***est chose peu* **probable** *qu'il soit déjà parti.* Mais on trouve aussi quelquefois *ce* devant un adjectif: **C'***est* **heureux** *qu'il fasse ce temps.* **C'***est* **inconcevable** *qu'on se laisse mener à ce point* (Scribe).

Ce ne s'emploie comme sujet que devant le verbe *être* et devant *sembler* dans l'expression: *Ce semble.* Avec un autre verbe, si le sujet est un infinitif, on emploie *cela* au lieu de ce: *En effet, de trop* couper *son style,* cela *arrête l'esprit* (Boileau).

A. *Sujet grammatical* il.

3. Le sujet grammatical *il* s'emploie avec les verbes essentiellement ou accidentellement impersonnels.

a) Les verbes essentiellement impersonnels, exprimant une action dont le sujet n'entre pas dans la pensée, ne peuvent avoir que le sujet grammatical *il : Il pleut.*

b) Les verbes accidentellement impersonnels (y compris *il faut)* sont précédés du sujet grammatical *il* et suivis d'un substantif dont la valeur logique dépend de la nature du verbe.

4. Les verbes accidentellement impersonnels qui expriment

l'existence énoncent l'idée d'une personne ou d'une chose : *Il est* **un Dieu,** absolument comme les verbes impersonnels proprement dits affirment l'idée d'une action *(Il pleut).* En pareil cas, l'être dont on parle : *un Dieu,* n'est pas le sujet logique, mais bien plutôt le prédicat de la proposition. L'idée d'existence se marque quelquefois par le verbe *être ;* mais le plus souvent on se sert pour cela de locutions moins abstraites, c'est-à-dire de verbes d'action tels que *il y a, il fait,* suivis d'un nom à l'accusatif : **Il y a** *des gens bien méchants,* **il fait** *très beau temps.* Dans *il y a* l'expression de l'existence est rendue tout à fait concrète par l'idée de lieu que marque l'adverbe *y.*

Voici les verbes qui marquent l'existence :

1° *Il est :* **Il est** *midi.* **Il était** *nuit.* **Il n'en serait** *rien.* **Il n'est pas** *d'homme parfaitement heureux.* **Il n'est pas** *encore temps de songer à cela.* **Il n'est pas** *jusqu'aux valets qui ne s'en mêlent.* **Il en est** *des vers comme des melons : s'ils ne sont excellents, ils ne valent rien* (Ac.). (La présence du pronom *en* indique que *des* dans *des vers* n'est pas l'article partitif.)

2° *Il y a :* **Y a-t-il** *quelque chose pour votre service?* (Ac.) **Il n'y a pas** *de bonheur parfait sur la terre.* On se sert aussi de *il y a* pour marquer le temps : *Je l'ai vu* **il y a** (= avant) *trois mois,* ou la distance : **Il y a** *dix lieues jusque-là.* Le *y* de *il y a* est moderne : *Devant Damiette* **n'a** *point de port* (Joinville). — Quand *il y a* se rapporte à un lieu déjà indiqué, on ne dit pas *il y y a : Je me suis retranché les dîners du roi :* **il y a** (il y a là) *trop de généraux et de princes* (Volt.).

3° *Il faut, il manque,* le contraire de *il y a.* Le verbe *falloir,* qui, comme *faillir,* vient du latin *fallere,* a le sens de manquer : *Il me faut un livre,* un livre *me faut,* c'est-à-dire *me manque ;* de là vient le sens ordinaire de *falloir,* car nous regardons comme nous étant nécessaire ce qui nous manque actuellement, le manque est le principe, la cause de la nécessité : it. *bisogna,* all. *darf,* de *dürfen = mangeln (bedürfen). Falloir* demande toujours un complément à l'accusatif et il peut en avoir un second au datif : *Il lui* **faut** *un habit. Il* **faut** *que je le voie. Rien ne sert de courir ; il* **faut** *partir à temps* (La F. VI, 10). Il peut y avoir ellipse du complément à l'accusatif : *un homme comme* **il faut** (qu'il soit). Avec la forme réfléchie : **Il s'en faut** *de beaucoup. Il manque* se construit comme *il faut :* **Il** *lui* **manque** *un livre.* **Il** *nous* **manque** *plusieurs décades de Tite-Live.*

4° *Il fait :* **Il fait** *nuit.* **Il fait** *des éclairs.* **Il a fait** *un grand coup de vent.* Avec un adjectif qui fait sous-entendre un substantif, car *faire,* comme verbe, ne saurait avoir un adjectif pour complément : **Il fait** *beau.* **Il fait** *froid.* **Il y fait** *bon.*

Dans tous ces exemples, on affirme, non pas une action, mais une personne ou une chose, et le substantif qui suit le verbe n'est pas proprement le sujet logique; il fait partie du prédicat sous la forme d'un objet du verbe (accusatif), et ce qui le prouve, c'est qu'il a dans la phrase l'accent principal et qu'il se remplace par un pronom à l'accusatif et non pas au nominatif: *Faut-il partir? Il* **le** (accusatif) *faut. C'est l'homme* **qu'***il vous faut.* **Que** *faut-il? Qu'est-ce* **qu'***il faut.*

On doit mentionner ici les autres locutions impersonnelles formées avec *être*, *faire*, *aller*, *prendre*, *coûter*, etc., et suivies d'un complément au génitif ou à l'accusatif; quelques-unes de ces locutions ont, à côté de l'accusatif, un datif désignant la personne que l'action concerne: **Il n'est pas** *besoin de le dire* (mais on ne dit pas affirmativement: *il est besoin*, il faut dire: *j'ai besoin de).* **Il fait** *cher vivre.* **Il y fait** *bon.* **Il en va** *de même des autres planètes* (Font.). **Il y va** *de ma gloire* (Corn.). *Sur ce propos, d'un conte* **il** *me* **souvient** (La F. III, 7). **Il** *lui* **prend** *mal.* **Il** *lui en* **coûtera** *la vie* (Ac.). Avec la forme réfléchie: **Il s'agit** *d'une affaire importante.* Suppression du pronom neutre: *Force* **m'est.** *Bien* **lui** *en* **a pris.**

5. Quand le verbe est *intransitif* ou exprime une idée intransitive, il faut distinguer deux cas, selon que le sujet logique est exprimé:

a) Par un *substantif*, et alors la construction par l'impersonnel n'est employée que pour mettre en relief ce substantif en le plaçant après le verbe: **Il sort** *de cette chambre une odeur* **fétide** (= Une odeur fétide sort de cette chambre). **Il mourut** *bien des gens.* **Il me vient** *une idée.* **Il viendra** *quelqu'un.* **Il lui reste** *des amis.* **Il tombe** *de la neige.* **Il est arrivé** *un malheur.* **Il est apparu** *une comète.*

La voix passive se prête peu à cette construction: **Il en sera fait** *mention;* il en est tout autrement de la forme réfléchie: **Il se répandit** *une affreuse nouvelle.* **Il s'élevait** *des tourbillons affreux.* **Il s'est passé** *des événements importants.* **Il s'y est glissé** *une erreur.* **Il s'y fait** *bien des transactions.* **Il s'en échappe** *des vapeurs.* **Il se trouve** *là de belles choses* (Ac.).

b) Avec un *infinitif* ou une proposition substantive, la construction par l'impersonnel est de rigueur: **Il me tarde** *de vous voir.* **Il vaut** *mieux prévenir le mal que d'être réduit à le punir* (Fén.). **Il ne m'a pas été donné** *de voir ce beau jour* (Ac.). **Il est doux** *de revoir les murs de la patrie* (Corn.). **Il est bon** *de parler et meilleur de se taire* (La F. VIII, 10). **Il est juste** *qu'il soit puni.* **Il s'ensuit** *qu'il a tort. Comment se* **fait-il** *que*

vous soyez ici? **Il se peut** *que votre projet réussisse* (Ac.). **Il m'importe** *peu qu'il le dise.* **Il convient** *que les jeunes gens parlent peu.* **Il paraît** *que vous avez tort.* **Il semble** *que la terre soit immobile.* **Il va** *sans dire que je vous le rendrai.*

Le pronom *il* peut être ellipsé : **reste** *à savoir*, **plût** *à Dieu, qu'à cela ne* **tienne,** *tant* **s'en faut** *qu'il l'estime, peu* **s'en fallut** *qu'il ne mourût, que vous en* **semble, que m'importe** *qu'il le dise (que,* pronom interrogatif à l'accusatif), etc. *Tu domines notre âge ; ange ou démon,* **qu'importe !** (V. Hugo.)

B. *Sujet grammatical* ce.

6. Quand le sujet grammatical est *ce* avec le verbe *être*, le sujet logique peut être :

a) Une proposition substantive conjonctive : **C'***est dommage* **que vous n'ayez point appris cela plus tôt** (Ac.). **C'***est hasard* **si je les conserve** (La F. V, 18) (v. § 289).

b) Le plus souvent, une proposition principale sous la forme d'une proposition substantive quand on veut mettre en relief un membre de la phrase (un substantif ou proposition substantive) comme prédicat d'une proposition principale avec *c'est*, par ex. : *C'est* **votre ami** *qui me l'a dit*, au lieu de : **Votre ami** *me l'a dit* (v. § 292)

Le neutre *ce* construit avec *être* est souvent le seul sujet, et alors il est sujet réel et signifie *cela*, même quand il s'agit de personnes : Ce (*cela*, c'est-à-dire *ceux-là) sont des Anglais. Vous avez tort,* c' (cela) *est évident. Tout cela* c'est *la mer à boire* (La F. VIII, 25).

Article V. — Du prédicat.

§ 165

1. Le prédicat est *verbal* ou *nominal.*

a) Le *prédicat verbal* s'exprime par le *verbe* et marque l'*action* du sujet : *Le soleil* **brille.** *Nous n'***avons** *pas d'argent.*

b) Le *prédicat nominal* s'exprime par l'*adjectif* ou le *substantif* et désigne la *qualité* du sujet ou l'*espèce* à laquelle il appartient : *Le soleil est* **lumineux.** *Tu étais* **malade.** *Le soleil est* **un astre.** *C'est* **de l'or.**

Le prédicat nominal renferme donc deux choses distinctes, qui sont réunies dans le prédicat verbal, savoir : 1° l'*idée prédicative*, ou le prédicat proprement dit, qui est exprimé par l'adjectif ou le substantif ; 2° la *copule*, ou la liaison entre le prédicat et le sujet, marquée par le verbe *être*, qui exprime en même

temps, comme les autres verbes, le temps et le mode de l'action, ainsi que la personne et le nombre du sujet.

Quand le substantif est employé comme prédicat, il désigne un ensemble de qualités qui constitue le genre ou l'espèce. Si je dis : *Le chien est fidèle,* je n'attribue au sujet qu'une seule qualité, celle de *fidèle ;* mais en disant : *Le chien est un animal,* j'affirme que le *chien* a toutes les qualités ou propriétés qui caractérisent l'*animal ;* en d'autres termes, je comprends l'espèce *chien* dans une espèce supérieure ou un genre, l'*animal.*

2. Le prédicat nominal peut encore s'exprimer :

a) A la place de l'adjectif:

1° Par l'infinitif précédé de la préposition *à : Je suis* **à plaindre.** *Un trône n'est point* **à dédaigner** (Crébillon).

Plaindre a un adjectif actif en *if : plaintif ;* mais l'adjectif passif en *able* ou *ible* manque, et c'est pourquoi on le remplace par l'infinitif *à plaindre* dont le sens est passif.

2° Par un substantif précédé d'une préposition: *Cela est* **de rigueur** (Ac.). *Il est* **de taille** *à se défendre. Il est* **de bonne humeur.** *Il est* **d'une humeur sombre.** *L'herbe était fort* **à son gré** (La F.). *Les blés sont* **en fleur** (J.-J. R.).

L'adjectif fait toujours place au substantif quand il doit être déterminé par un autre adjectif ou par une proposition adjective ; par ex. *Les habitants de Paris sont* **très curieux = d'une curiosité excessive = d'une curiosité qui va jusqu'à l'extravagance.** (Mont.).

b) A la place du substantif :

1° Par l'infinitif : *Espérer, c'est* **jouir.** *Souffler n'est pas* **jouer.**

2° Par un pronom personnel absolu : *Et cet homme ce sera* **moi** (J.-J. R.) ; ou personnel conjoint. savoir *le* variable : *Je me regarde comme la mère de cet enfant : je* **la** *suis de cœur, je* **la** *suis par ma tendresse pour lui* (Ac.), et *le* neutre ou invariable : *Je veux être mère parce que je* **le** *suis, et c'est en vain que je ne* **le** *voudrais pas être* (Mol.) : — démonstratif : *Le moment du péril est* **celui** *du courage* (Lah.). **Tel** *est mon sort ;* — interrogatif : **Qui** *est ton père?* **Qu'***est-ce que c'est?* **Quel** *est ce cri?* (A. Dumas). *Songez ce que je puis,* **qui** *vous êtes,* **quel** *est Sapor, et* **qui** *je suis* (Regn.) ; — relatif : *Qu'est-ce* **que** *c'est qu'un peuple en furie?* (V. Hugo). *Insensé* **que** *j'étais de croire à leur bonne foi* (Ac.). *Le fripon* **qu'***il est.* (1)

3° Par un nom de nombre ou par un pronom indéfini : *Ils étaient* **mille.** *Ces papiers sont* **tout** *pour moi et ne sont* **rien** *pour toi* (V. Hugo).

(1) Selon Diez, III, 113, 348, *que* est ici conjonction et non pas pronom relatif.

Article VI. — De l'objet.

§ 166

1. L'*objet* est le mot qui complète ou détermine d'une manière plus précise l'idée exprimée par un verbe ou par un adjectif : *Le cheval aime* **l'homme,** *il aspire à* **lui** *plaire. Le sage est content* **de son sort.** *Le coq chante* **le matin.** Dans *le cheval aime l'homme*, le substantif *homme* détermine l'action du verbe *aime*, qui, considéré seul, marque une sorte d'action générale et indéterminée.

L'*objet*, d'*objicere*, mettre devant, c'est ce qui est placé devant nous ; le *sujet*, de *subjicere*, mettre dessous, c'est ce qui est placé sous notre main. En grammaire, le terme d'*objet* s'applique à tout ce qui est pour ainsi dire *placé vis-à-vis* du prédicat *(objectum est)* et qui le détermine d'une manière quelconque, et dans ce sens général l'objet s'oppose au sujet ; mais l'objet est le plus souvent pris dans un sens tout à fait restreint pour désigner le complément direct ou l'accusatif.

2. L'objet s'appelle tantôt *complément*, tantôt *circonstanciel*.

a) Le *complément* est l'objet nécessaire ; il est ainsi appelé, parce qu'il *complète* l'idée de l'action de telle manière que l'on ne peut se représenter cette idée sans l'objet qui la détermine : *La souris ronge* **le fromage.**

Si l'on disait : *la souris ronge*, l'idée exprimée par le verbe serait réellement *incomplète ;* car l'on ne peut pas se représenter l'action de *ronger* sans un objet qui est rongé. Ainsi dans : La souris *ronge le fromage*, l'idée de *ronge* est complétée par l'idée de *fromage*, et l'on dit que le substantif *fromage* complète le verbe *ronge*, qu'il en est le *complément*. On l'appelle aussi *régime*, parce qu'il dépend du verbe ou en est *régi*.

b) Le *circonstanciel* exprime une *circonstance* particulière de l'action qui n'est point nécessaire pour que le verbe ou l'adjectif ait un sens complet : *Les grenouilles coassent* **le soir** ; *le soir* est un circonstanciel, qui précise le temps où l'action de *coasser* a lieu.

3. Le même verbe peut avoir en même temps plusieurs compléments ou circonstanciels, par exemple : **La semaine prochaine, pour ta fête,** *je* **t'***enverrai* **par la poste, à ton domicile, un joli petit album.**

4. Plusieurs verbes peuvent avoir un complément commun, pourvu que ces verbes n'exigent pas des régimes de nature différente. Ainsi on dira très bien : *Les ennemis assiégèrent et prirent* **la ville** ; mais on ne pourrait pas dire : *Les ennemis assiégèrent et s'emparèrent* **de la ville,** parce que *assiéger* veut un régime direct ; la correction exige : *Ils assiégèrent la ville et* **s'en** *emparèrent*. Cette règle s'applique aussi aux adjectifs et aux prépositions ; ainsi on ne dira pas : *Il est utile et chéri* **de**

sa famille. *Il a parlé contre et en faveur* **de mon projet;** il faudra dire: *Il est utile et cher* **à sa famille.** *Il a parlé pour et contre* **mon projet.**

5. Quand un verbe a plusieurs compléments coordonnés, ces compléments doivent être de même nature. Ainsi on ne dira pas: *Il aime* **le jeu** *et* **à étudier.** *Je vous exhorte* **au courage** *et* **à patienter;** mais bien: *Il aime* **le jeu** *et* **l'étude.** *Je vous exhorte* **au courage** *et* **à la patience.**

A. Complément.

§ 167

1. Le complément est exprimé, comme le sujet, par un substantif ou par un mot de nature substantive, savoir:

a) Par un substantif: *Le soleil dissipe* **la nue** (La F. VI, 3). *Le sage profite* **du temps,** ou par un substantif-adjectif: *Le riche méprise souvent* **le pauvre.**

b) Par un infinitif: *Osez me* **suivre;** *osez* **accompagner** *ma fuite* (Rac.). *Tout homme craint* **de mourir** (J.-J. R.). *Etre Bonaparte et se faire sire!... il aspire* **à descendre** (Courier). *Mon frère, vous seriez charmé* **de** *le* **connaître** (Mol.).

c) Par un pronom substantif, savoir: 1° un pronom personnel conjoint: *Il* **me** *trahit,* **vous** *trompe et* **nous** *méprise tous* (Rac.). *Ceci ne* **me** *plaît pas, dit-elle aux oisillons* (La F. I, 8); ou absolu: *Je ne vois venir ni* **lui** *ni* **elle.** *Elle doit être* **à moi** (La F. I, 6); — 2° un pronom possessif absolu: *Si l'été a ses plaisirs, l'hiver a aussi* **les siens;** — 3° un pronom démonstratif: *Je nourris* **celui-ci** *depuis longues années* (La F. X, 2). **A cela** *l'on n'a rien à dire* (La F. I, 6); — 4° un pronom interrogatif ou relatif: **Que** *cherchez-vous?* **De qui** *parlez-vous? Je m'en rapporte* **à qui** *vous voudrez.*

d) Par un pronom indéfini ou un nom de nombre indéfini employé absolument: *On m'a dit* **quelque chose** *qui est très plaisant* (Ac.). *Il les a* **tous** *réunis. Qui ne sait* **rien, de rien** *ne doute.*

e) Par tout autre mot pris substantivement et généralement précédé de l'article: *La vanité soutient tour à tour* **le pour** *et* **le contre.** *Plusieurs peu font* **un beaucoup.**

2. Le complément du verbe est appelé *direct* ou *indirect*, selon que le rapport objectif est marqué par la construction ou par une préposition.

a) Le *complément direct* ne se marque en français que par la place qu'il occupe; on le met après et quelquefois avant le

verbe sans aucune préposition : *La pluie arrose* **la terre.** *L'eau fraîche* **nous** *désaltère ;* cependant le complément direct exprimé par un infinitif est le plus souvent précédé de la préposition *à* ou *de: Il aime* **à jouer.** *On craint* **de se montrer** *sous sa propre figure* (Boil.).

b) Le *complément indirect* se marque généralement en français par les prépositions *à* et *de : Le vert plaît à* **la vue.** *Le remords est inséparable* **du crime ;** toutefois le complément indirect n'est pas précédé de la préposition quand il est exprimé par un pronom personnel conjoint : *La paresse* **nous** *nuit. Votre fille* **me** *plut ; je prétendis* **lui** *plaire* (Rac.).

c) Il y a une espèce particulière de complément qui marque l'*effet* de l'action ou une *transformation* du sujet ou même de l'objet ; c'est à cette espèce de régime que l'on donne quelquefois le nom d'*objet factitif* ou simplement de *factitif* et que nous appellerons complément *prédicatif.*

Le complément prédicatif s'exprime :

1° Par un adjectif (ou un substantif employé adjectivement), qui s'accorde, comme l'adjectif prédicatif, en genre et en nombre avec le sujet de la proposition, et alors le verbe est intransitif : **Il** *devient* **riche. La chrysalide** *devient* **papillon. Elle** *parut toute* **tremblante. La victoire** *resta* **indécise. Ils** *ont été faits* **prisonniers ;** — ou avec le complément direct, et alors le verbe est transitif : **Le commerce** *le rend* **riche.** *On* **les** *a vus* **ivres.**

2° Par un substantif précédé de la préposition *en : Narcisse fut métamorphosé* **en fleur.** *L'armée était partagée* **en deux corps.**

B. Circonstanciel.

§ 168

1. Le circonstanciel s'exprime de deux manières différentes :

a) Par un substantif précédé d'une préposition ou par un substantif à l'accusatif : *L'enfant tomba* **dans l'eau.** *Elle parle* **avec modestie.** *Le rossignol chante* **la nuit.** Sous cette forme, le circonstanciel s'appelle encore *complément adverbial.*

b) Par l'*adverbe*, ainsi appelé parce qu'il est placé près du verbe pour en déterminer la signification : *Votre livre n'est pas* **là ;** *il est* **ici.** *Il est arrivé* **hier** *et il partira* **demain.**

On distingue quatre espèces de circonstanciels, savoir ceux de *lieu*, de *temps*, de *manière*, de *cause* et de *but*, qui répondent aux questions *où? quand? comment* ou *combien?* et *pourquoi?*

2. Le *circonstanciel de lieu* marque :

a) Le *lieu* où quelque chose se fait : *Il est né* (où?) **à Paris.** *Le ver vit* **dans la terre.** *Mon frère loge* **chez moi.** *Il naquit un lion* **dans la forêt prochaine** (La F. XI. 1).

b) La *direction* d'un mouvement vers un lieu *(où?)* ou hors d'un lieu *(d'où?)* ou à travers un lieu *(par où?)* : *L'écureuil grimpe* (ou?) **sur les arbres.** *L'oiseau s'envole* (d'où?) **de sa cage.** *Le Rhône sort* **de la Suisse** (point de départ), *passe* **par Lyon** (passage) *et se jette* **dans la Méditerranée** (point d'arrivée).

Avec quelques verbes, tels que *aller, mettre, placer, poser, envoyer, conduire, habiter*, etc., le circonstanciel doit être considéré comme complément, parce qu'il exprime une direction nécessaire vers un lieu ou hors d'un lieu : *Il va* **à Rome.** *Il revient* **de Naples.** *Le renard s'introduit* **dans les basses-cours.** *Vienne est située* **sur le Danube.**

3. Le *circonstanciel de temps* marque :

a) L'*époque*, ou le *moment* de l'action : *Le rossignol chante* (quand?) **le matin.** *Les hirondelles reviennent* **au printemps.**

b) La *période*, ou la *durée* de l'action : *Les serpents s'engourdissent* **en hiver.** *Les étoiles brillent* **pendant la nuit.** *Les sapins restent verts* (combien de temps?) **toute l'année.** *Un savetier chantait* **du matin jusqu'au soir** (La F. VIII. 2).

4. Les circonstanciels de lieu et de temps s'expriment :

a) Par un substantif ou un pronom précédé d'une préposition ou par un substantif à l'accusatif : *Il triompha des vents* **pendant plus d'un voyage** (La F. VII. 14). *Les brises soufflent* **de la mer vers la terre pendant le jour,** *et* **pendant la nuit** *elles soufflent* **de la terre vers la mer. Après la pluie,** *le beau temps.* **L'été** *il habite la campagne.*

b) Par les mots de rapport appelés *adverbes de lieu* et de *temps* et qui marquent en général la relation à celui qui parle : *Votre livre n'est pas* **là** ; *il est* **ici.** *Allez* **là.** *Les gens oisifs s'ennuient* **partout.** — *Il est arrivé* **hier** *et il partira* **demain.** *Les commencements sont* **toujours** *difficiles.*

5. Le circonstanciel de *manière* marque la manière d'être ou les rapports de *qualité* et de *quantité* de l'action.

a) Le rapport de *qualité* répond à la question *comment?* et s'exprime : 1° par un *adverbe de manière : Etudiez* **bien.** *La jeune fille parle* **modestement.** *Tenez* **bon** ; — 2° par un substantif précédé d'une préposition : *La jeune fille parle* **avec modestie.** *Il me laisse en un coin* **sans herbe** (La F. X, 2). *L'enfant tomba dans l'eau* **par inadvertance.** *Il va* **à tout vent.** *On n'éclaire pas les esprits* **à la lueur des bûchers.** *Il mange son blé* **en**

herbe. *Il sait cela* **sur le bout du doigt.** — La manière est quelquefois exprimée par la préposition *en* marquant la comparaison : *Il joue* **en maître** (comme un maître joue).

Dans la manière on comprend aussi l'instrument au moyen duquel l'action s'effectue : *Les paysans se battirent* **avec des fourches.**

La manière est en quelque sorte la *qualité* du verbe, qui ne forme avec l'activité énoncée qu'une seule idée : *parler* fort = crier, *aller* vite = courir. Aussi les adverbes de manière sont-ils en général formés d'adjectifs ou de substantifs abstraits, et de même que les adjectifs expriment les qualités des objets comme opposées l'une à l'autre, par exemple : *homme* prudent, *homme* imprudent, de même les adverbes de manière marquent en général par l'opposition des idées l'espèce particulière ou la manière de l'action, par exemple : *parler* prudemment, *parler* imprudemment. On peut donc considérer l'adverbe de manière comme l'adjectif du verbe.

b) Le rapport de *quantité* indique *l'intensité* de l'action, c'est-à-dire le nombre, la mesure et le degré ; il répond à la question *combien?* ou *à quel degré?* et s'exprime : 1° par un *adverbe de quantité* ou *d'intensité : Il travaille* (à quel degré ?) **beaucoup.** *Le malheur qu'on mérite accable* **davantage.** *Parlez* **tout** *bas ;* — 2° par un substantif précédé ou non d'une préposition : *Ce livre coûte* (combien ?) **cinq francs.** *Il aime le jeu* **à l'excès.**

Souvent l'idée d'une action est liée au verbe sous la forme d'un circonstanciel de temps ou de manière : Il mange *sans appétit.* Il dort *les fenêtres ouvertes.* Ce rapport est surtout marqué par une forme particulière du verbe qu'on appelle gérondif : Il partit *en riant.* En pareil cas le gérondif peut se remplacer par une proposition précédée du mot *et :* Il mange *et n'a pas d'appétit.* Il partit *et il rit.*

6. Le circonstanciel de *cause* désigne *la cause* ou *le but* d'une action et répond à la question *pourquoi?* Il s'exprime par le *substantif* précédé d'une *préposition : Judas s'étrangla* **de désespoir.** *L'ennui est entré dans le monde* **par la paresse.** *Nous naissons, nous vivons* **pour la société.**

On distingue trois espèces de causes, savoir :

a) La cause *réelle* que l'on distingue en : 1° cause *physique*, ou ce qui produit *l'effet : La glace se fond* **par la chaleur ;** — 2° cause *morale*, ou le *motif* qui détermine *l'action* du sujet : *L'enfant sage obéit* **par amour ;** — 3° cause *logique*, ou la *raison* sur laquelle se base un *jugement : Nous connaissons Dieu* **par ses œuvres.** *Il mourut* **de la fièvre.** *Les Pharisiens priaient* **par hypocrisie.** *On distingue le vin* **à son goût.**

b) La cause *possible*, ou la condition moyennant laquelle l'action a lieu : *Les raisins mûrissent vite* **par une grande chaleur** (si la chaleur est grande).

c) La *concession*, c'est-à-dire une circonstance qui, tout en

mettant obstacle à l'action, ne l'empêche pas d'avoir lieu: *Il est sorti* **malgré la pluie.** *La vérité*, **nonobstant le préjugé, l'erreur et le mensonge,** *se fait jour et perce à la fin. Les marins courent les mers* **en dépit de toutes les tempêtes.**

Dans la cause physique on comprend aussi le *moyen* qui met le sujet en état de faire quelque chose, et la *matière* dont une chose est faite : *Il se nourrit de* **son travail.** *Cette maison est bâtie* **en pierres. De rien** *on ne fait rien.*

Article. VII. — De l'attribut.

§ 169

1. On appelle *attribut* tout mot qui est ajouté à un substantif pour exprimer sa qualité ou sa relation à la personne qui parle : **Le** *cheval* **arabe** *est petit. Honore* **tes** *parents.*

L'attribut a souvent la forme d'un complément; on l'appelle alors *complément attributif* pour le distinguer de l'attribut simple ou attribut proprement dit: *Le hareng est un poisson* **de mer.** *Le sang* **de l'homme** *est rouge.*

Pris dans son sens étymologique, l'attribut (latin *attributum*, de *attribuere*; assigner, ajouter, attribuer) est l'action ou la qualité qui a déjà été assignée ou attribuée à une personne ou à une chose en vertu d'un jugement antérieur. Cette dénomination ne peut donc s'appliquer au prédicat, c'est-à-dire à ce que l'on énonce du sujet à l'instant même de la parole: l'expression *un bon gîte* suppose à la vérité une affirmation : *le gîte est bon ; bon* est donc un attribut, mais n'est pas prédicat, parce que, *bon gîte* ne désignant qu'une idée (l'idée d'un être), il n'y a pas de pensée exprimée et par conséquent pas d'affirmation. De même, *mon cheval* suppose l'affirmation *ce cheval est mien*, mais ne l'exprime pas. L'attribut ne diffère donc du prédicat que par l'absence de l'affirmation. [1]

2. L'attribut peut être exprimé :

a) Par un adjectif ou par les autres mots qui, comme l'adjectif, ont pour fonction propre de marquer un attribut; c'est l'attribut simple ou *adjectif attributif: La Suisse est un* **beau** *pays. Prends-moi dans* **ce** *clapier* **trois** *lapins de garenne* (Rac.). **Chaque** *homme a ses défauts.*

b) Par un substantif ou un mot de nature substantive précédé d'une préposition; c'est le *complément attributif: Le cours* **d'un fleuve** *est l'emblème* **de la vie.** *Le pardon* **des injures** *est un devoir* **à remplir.**

c) Par un substantif qui n'est pas précédé d'une préposition;

---

(1) Les traducteurs de Diez ont rendu par le même mot *attribut* les deux termes *prédicat* et *attribut* du texte allemand, ce qui produit dans l'édition française une confusion très regrettable. Voir entre autres III, 29, 30, 39 et 48, 337, 416, etc. Il est vrai qu'à la page 39 on distingue les deux idées en traduisant le terme *prédicat* par *attribut*, et le terme *attribut* par *épithète*, mais c'est l'exception.

c'est ce qu'on appelle l'*apposition : Henri* **l'Oiseleur**, *Charles* **le Téméraire.**

Selon que l'attribut est simple ou combiné avec une préposition, il appartient, comme le prédicat, à la syntaxe de concordance, ou il équivaut au complément et, comme tel, il rentre dans le domaine de la syntaxe de dépendance. L'apposition est, comme l'adjectif attributif, du ressort de la syntaxe de concordance.

A. Attribut simple *(adjectif attributif)*.

§ 170

1. L'*adjectif attributif* peut être :

a) Un *attribut d'espèce* ou de *qualité*, et alors il est exprimé par un adjectif ou un participe : *Les* **petits** *ruisseaux font les* **grandes** *rivières. La modestie* **affectée** *est plus insupportable que la vanité. La crainte est la passion* **dominante** *des tyrans.*

b) Un *attribut individuel*, et dans ce cas il est exprimé par un pronom adjectif ou par un nom de nombre : *Dieu sonde* **nos** *cœurs.* **Quels** *livres lisez-vous ?* **Cinq** *centimes font un sou.* **Certains** *oiseaux voyagent. Ces murs* **mêmes**, *Seigneur, peuvent avoir des yeux* (Rac.).

L'attribut d'espèce s'appelle aussi *qualificatif*, et l'attribut individuel *déterminatif* dans le sens restreint, puisque tout adjectif est déterminatif de sa nature, sauf lorsqu'il est employé comme épithète, auquel cas il est simplement explicatif (§ 73).

2. L'adjectif attributif est toujours lié au substantif qu'il détermine, et cette liaison se marque par la concordance des formes.

B. Complément attributif.

§ 171

1. Le substantif faisant fonction d'attribut peut être un attribut d'espèce ou un attribut individuel. Ainsi, dans *un luxe* **de prince**, on parle d'une espèce particulière de luxe qui est qualifiée par *de prince* ou *princier* ; *prince* joue ici le rôle d'un attribut d'espèce. Mais, dans *le luxe* **du prince**, le sens devient individuel ; il s'agit du luxe d'un prince en particulier, *prince* est un attribut individuel. — La même différence existe entre *une joie d'enfant* et *la joie de l'enfant*, entre *la forme de gouvernement* et *la forme du gouvernement*, entre *un palais de roi* et *le palais du roi*. (v. § 174.)

2. La liaison du substantif attributif avec le nom qu'il détermine est ordinairement marquée par la préposition *de* ou *à* : *un oiseau* **de** *proie, le flanc* **de** *la montagne, une fleur* **à** *oignon*. Au lieu de *de* ou *à*, on trouve aussi fréquemment *en*, *par*, etc. : *grillage* **en** *fer, homme* **sans** *fortune, voyage* **autour** *du monde, vote* **par** *tête*, etc.

C. Apposition.

§ 172

1. L'apposition peut être un véritable attribut déterminatif: *Charles* **le Téméraire** *fut battu à Morat;* mais le plus souvent elle est explicative et exprime un jugement sous la forme d'une proposition adjective abrégée. L'exemple suivant réunit les deux cas: *Charles* **le Téméraire,** (qui était) **duc de Bourgogne,** *fut vaincu à Morat.*

2. L'apposition peut être:

a) Un *substantif.* En pareil cas, l'apposition est précédée de l'article quand on veut la mettre en évidence, qu'elle sert à distinguer une personne ou une chose d'une autre personne ou chose du même nom: *Solon,* **l'un des sept sages,** *donnait des lois aux Athéniens* (Boss.). *Lamotte,* **l'oracle de cette époque,** *daigna consacrer ce triomphe* (Hugo). *Le corps législatif,* **un corps de cent membres,** *recevait communication des lois* (Thiers).

Mais l'apposition ne prend pas l'article lorsqu'elle sert à déterminer son substantif, à le caractériser d'une manière générale: *Henri IV,* **roi de France,** *voulait sincèrement le bien de son peuple. Le triste hiver,* **saison de mort,** *est le temps du sommeil de la nature* (Buff.). L'apposition a, en pareil cas, la valeur d'un adjectif, et c'est pourquoi elle est souvent exprimée par des noms communs d'origine adjective comme dans ces expressions: *un roi* **enfant,** *un soldat* **citoyen,** *une langue* **mère,** *un arbre* **nain,** etc.: *La couleur* **lilas** *est fort agréable* (Ac.). *Il a le repart brusque et l'accueil* **loup-garou** (Mol.). *Peuple* **caméléon,** *peuple* **singe** *du maître* (La F. VIII, 14). *Les écrivains* **philosophes** *ont souvent d'injustes préjugés contre la Prusse* (Staël). *Je voudrais pouvoir en donner une idée à des lecteurs* **gens du monde** (Ste-Beuve).

L'apposition se rapporte quelquefois à une proposition entière: *Sans être sorti de son palais, mon père parlait cinq langues,* **chose** *que les étrangers admirent en nous* (Ségur).

b) Un *adjectif* ou un *participe: La passion,* **aveugle et sourde,** *ne voit et n'écoute rien* (Rollin). *La nature,* **plus belle** *et* **plus riante,** *invite aux sentiments les plus doux* (Picard). *Je l'adorais* **vivant,** *et je le pleure* **mort** (Corn.).

c) Un *pronom* ou un *nom de nombre: La fortune nous a persécutés,* **lui** *et* **moi** (Fén.). *Le roi de Pologne n'eut que le temps de monter à cheval,* **lui onzième** (Volt.).

3. L'apposition est toujours au même cas que le substan-

tif qu'elle qualifie. Cependant, quand le nom qui est expliqué par une apposition est au génitif ou au datif, il est de règle de ne pas répéter *de* ou *à* devant l'apposition : *Un missionnaire romain s'établit comme simple évêque à Londres,* **la capitale des Saxons orientaux** (A. Thierry). Mais cette règle n'est pas rigoureuse, par ex. : *On apercevait les sinuosités de la Moscova*, **de cette rivière** *qui, depuis la dernière invasion des Tartares, n'avait plus roulé de sang dans ses flots* (Staël). *Une application éclatante en avait été faite presque aussitôt* **à l'Allemagne** *de Mme de Staël*, **à cette œuvre** *de critique littéraire et d'imagination* (Villemain).

4. L'apposition se place en général après le substantif qu'elle qualifie : *Il s'était formé une puissance nouvelle*, **celle** *de l'opinion* (Mignet). Si l'apposition se rapporte à un pronom conjoint, elle en est séparée par le verbe : **Il** *obéit*, **humble chrétien,** *à sa décision* (Boss.). L'apposition peut aussi précéder le mot auquel elle se rapporte, surtout si c'est un pronom : **Zélé disciple de Pythagore,** *il en imitait la frugalité* (Barth.).

Chapitre XVI.

SYNTAXE DE L'ARTICLE

Article I. — Emploi de l'article en général.

§ 173

1. L'article est ce qui fait qu'un mot est ou devient substantif ; cela est vrai de l'article défini comme de l'article indéfini, et un substantif n'est réellement substantif qu'à la condition d'être précédé de l'article ou de l'un de ses équivalents *(cet, mon*, etc.). Quand il en est privé, il cesse d'être substantif, parce qu'il n'en remplit plus la fonction comme sujet ou objet déterminé ; il est alors précédé d'une préposition ou d'un verbe abstrait avec lesquels il forme une expression *adjective*, comme dans un *désert* **de sable** (= sablonneux), *temps* **d'orage** (= orageux), *patience* **d'ange** (= angélique), *conseil* **d'ami** (= amical), etc., ou *verbale*, comme dans *il* **prit soin** (= soigna), *il* **a faim,** *il* **rend service,** etc.

L'emploi de nos trois articles ne contribue pas peu à donner plus de clarté au discours ; c'est ainsi, par exemple, que nous pouvons préciser le sens de l'accusatif latin *panem* en traduisant, selon les cas, par *le pain, du pain, un pain : Je mange* le *pain* (qui est resté). *Je mange* du *pain. Je mange* un *pain.*

A. **Article défini.**

2. L'article *défini* s'emploie devant les noms communs pour désigner :

a) Un ou plusieurs *individus déterminés* de l'espèce entière: **L'enfant** *est bien malade.* **Le cheval** *est rentré à l'écurie. J'ai couru toute* **la ville. Les cahiers** *de cet élève sont malpropres.*

b) L'espèce elle-même, soit générale, soit particulière: **Le cheval** *hennit.* **Les faux amis** *vous trompent.* **Les tremblements de terre** *sont fréquents en Amérique.*

3. Conformément à son origine démonstrative (§ 78), l'article défini a pour fonction de montrer l'objet comme présent aux sens ou à l'esprit de la personne qui parle et de le mettre ainsi en relief comme un *individu* bien déterminé et distinct des autres objets de la même espèce. Le nom précédé de l'article défini peut être déterminé de deux manières différentes:

a) Le nom désigne l'objet comme un individu *connu* d'avance ou qu'on vient de faire connaître: **L'enfant** *est bien malade. Vive* **le roi** (Ac.). **La lune** *est dans son apogée* (Id.). *Portez cette lettre* **à la poste.** *Certain fou poursuivait à coups de pierre* **un sage. Le sage** *se retourne* (La F. XII, 22). On emploie volontiers l'article défini pour attribuer une qualité aux parties *connues* d'un tout organique, surtout aux parties du corps. Dans ce cas l'adjectif se place toujours après le substantif: *Il a* **le** *nez fin* (Ac.). *Cet arbre a* **l'***écorce tendre* (Id.). *Il a* **la** *mémoire sûre.* Mais on emploie aussi en pareil cas l'article indéfini ou partitif: *Charles XII avait* **un** *très beau front,* **de** *grands yeux bleus, remplis de douceur,* **un** *nez bien formé, mais le bas du visage désagréable* (Volt.).

b) Le nom désigne l'objet comme un individu déterminé par l'attribut individuel qui suit: **Les cahiers** *de cet élève sont malpropres.* Si l'attribut individuel précède, on ne met pas l'article; et alors les mots attributifs, soit noms de nombre, soit pronoms adjectifs, sont considérés comme les équivalents de l'article: **Ses** *cahiers sont malpropres.*

Dans l'un et l'autre cas, l'article défini a pour fonction caractéristique d'*individualiser* l'idée exprimée par le nom qu'il précède.

De cette première signification vient le second emploi de l'article défini pour marquer l'*espèce*, c'est-à-dire tout ce qui se trouve compris sous la notion contenue dans le substantif; la personne qui parle considère alors l'objet désigné par le substantif comme le représentant de tous les autres objets de la même espèce: **L'homme** (c'est-à-dire *tous les hommes) est mortel.* **Le tigre** *déchire sa proie, et dort;* **l'homme** *devient homicide, et veille* (Chat.). **Le moment du péril** *est celui du courage* (Lah.). **Les hommes qui aiment l'étude** *sont avares de leur temps.*

Quand l'article défini marque l'espèce, il faut distinguer si le nom commun est au singulier ou au pluriel. Au singulier l'article défini désigne la totalité du *genre* ou de l'*espèce : L'homme est mortel*. Avec l'article pluriel, le sens est un peu différent : **Les** *hommes sont méchants*. Il ne s'agit plus en effet ici de la totalité *physique* du genre humain, mais de la plus grande partie des individus, c'est-à-dire de la totalité *morale*. (1)

B. **Article indéfini.**

4. L'*article indéfini* s'emploie devant les noms communs pour désigner un *individu* de l'espèce, distinct des autres individus, mais cependant non déterminé d'une manière précise : *J'ai acheté* **un** *cheval*.

Il s'emploie aussi pour désigner l'individu indéterminé comme représentant de l'espèce : *On ne saurait nier qu'***un homme** *n'apprenne bien des choses quand il voyage* (Fén.). **Une femme prudente** *est la source des biens* (Destouches).

L'article indéfini n'a pas de pluriel ; pour désigner l'idée de *plusieurs* individus indéterminés, on emploie le pluriel de l'article partitif, qui est aussi un article indéfini (§ 80) : **Des îles** *s'élevaient au milieu des lacs* (Chat.).

C. **Article partitif.**

5. L'article *partitif* s'emploie :

a) Au *singulier*, devant les *noms de matière*, pour annoncer qu'ils désignent une *quantité indéterminée*, c'est-à-dire une partie ou portion quelconque d'une matière homogène : **du** *pain*, **de l'***or*, **de la** *bière*.

b) Au *pluriel*, devant les *noms communs* employés en quelque sorte comme noms de matière, pour désigner un *nombre indéterminé* de personnes ou de choses : **des** *enfants*, **des** *forêts*, **des** *livres*.

L'emploi de l'article partitif donne lieu aux remarques suivantes.

6. L'article partitif a le sens de l'article indéfini et la forme de l'article défini. Si un verbe transitif a pour complément un nom qui exprime non pas un tout ni une pluralité d'individus, mais une partie d'une manière indéterminée, au lieu de mettre le régime sans article à l'accusatif, comme cela se fait en allemand, on se sert de la préposition *de* qu'on fait suivre du nom accompagné de l'article ; la préposition et l'article se confondent alors avec le génitif de l'article défini ; on dit ainsi : *Je mange* **du pain** *et* **des noix**. La locution partitive peut passer au rapport du datif en se faisant précéder de *à*, selon la règle

---

(1) V. Beauzée, *Grammaire générale*, I, 314 et suiv.

du français : *La paix de l'âme est préférable* **à de l'or.** *Demande-t-on* **à des béliers** *qu'ils n'aient pas de cornes?* (La Br.), et même d'autres prépositions peuvent prendre cette place : *avec* **de l'argent,** *dans* **du vin,** *chez* **des amis ;** mais *de*, qui ferait pléonasme, est naturellement excepté, on ne dit pas *se nourrir de* **de la viande,** mais bien *se nourrir* **de viande.** *Le pauvre manque souvent* **de pain.** *Voici une corbeille* **de cerises.** *La maison était pleine* **de flammes** *et* **de fumée.** Enfin le nom précédé de l'article partitif peut encore exprimer le sujet, mais cet emploi n'est pas fréquent : **Du pain** *et* **des noix** *suffisent pour son déjeuner.*

7. Il y a donc lieu de distinguer l'article partitif dans lequel entre l'article défini et l'article partitif exprimé simplement par la préposition *de*. Mais ce dernier ne caractérise pas seulement le génitif de l'article partitif ; on l'emploie encore pour les autres cas, quand le substantif, pris dans un sens partitif, est précédé d'un *adjectif : Donnez-moi* **de bon papier. De braves gens** *nous ont défendus. La vue* **de** *belles montagnes me cause beaucoup de plaisir.* Il en est de même quand l'adjectif figure seul, soit qu'il précède ou non le substantif, dont l'idée, dans tous les cas, doit être rappelée par le pronom *en : Je passai là pour un bon maître, parce qu'il n'y* **en** *avait que* **de mauvais** (J.-J. R.).

> *On n'***en** *voyait point d'***occupés**
> *A chercher le soutien d'une mourante vie* (La F. VII, 1).

8. Mais l'article partitif reste intact :

a) Quand le substantif est suivi d'un attribut déterminatif : *Donnez-moi* **du bon papier** *à lettres. La vue* **des** *belles montagnes de la Suisse me transporte d'admiration.* On distinguera de la sorte : *Voici* **de bon vin,** et : *Voici* **du bon vin** *que vous avez goûté hier.*

b) Quand l'adjectif et le nom sont tellement liés par le sens qu'ils forment un nom composé ou qu'ils n'expriment qu'une idée simple : **du** *petit-lait,* **des** *bas-reliefs,* **du** *menu bois,* **des** *bons mots.*

L'idée partitive se marque encore par *de* et non par *du* quand le nom est déterminé par un pronom adjectif : *Donnez-moi* **de** *ce vin. La vue* **de** *ces belles montagnes me transporte d'admiration. Je trouvais* **de** *mes portraits partout* (Mont.).

9. Quant au *génitif* de l'article partitif, qui s'exprime aussi simplement par *de,* il marque devant les noms de matière au singulier une *quantité* indéterminée et devant les noms communs au pluriel un *nombre* indéterminé. On l'emploie :

a) Après les *substantifs* qui désignent une mesure ou un poids : *une bouteille* **de vin,** *deux aunes* **de drap,** *une livre* **de sucre,** *une corbeille* **de cerises,** etc., *un quarteron* **de pommes de terre.** Mais quand le génitif partitif est déterminé par un attribut individuel, on emploie *du* et non pas *de: Voici une bouteille* **du vin** *que vous avez goûté hier.*

b) Après les noms de nombre indéfinis et les collectifs partitifs (§ 84) : *une douzaine* **d'œufs,** *une foule* **d'amis,** *beaucoup* **de pain,** *peu* **de livres.**

Après *bien* et *la plupart*, on emploie le génitif de l'article défini *du, des: bien* **du monde,** *la plupart* **des hommes.**

On dit avec *de: J'ai beaucoup* d'*argent*, et avec *du: J'ai bien* de l'*argent*; dans le premier cas, *beaucoup* est comme un substantif (§ 84) qui a pour complément le mot *argent*, de là le génitif *d'argent;* dans le second cas, *bien* est un adverbe qui laisse au verbe toute son action, et *argent* est le complément direct du verbe, de là l'accusatif partitif *de l'argent.* L'emploi de l'article a passé par analogie aux locutions où *bien* est suivi d'un nominatif : *Bien* des *gens.*

c) Après une négation, parce que *pas* et *point* sont, comme *beaucoup, peu*, etc., de véritables substantifs, ce qui explique l'emploi du génitif partitif que l'on a fini par attribuer à l'idée négative elle-même : *Je ne bois pas* **de vin.** *Il n'a pas* **de montre.** *Je ne vous ferai pas* **de reproches.** (1)

Mais l'article partitif *du* reparaît dans sa forme complète :

1° Quand le substantif est suivi d'un attribut déterminatif : *Je ne boirai pas* **du vin** *de ce tonneau.*

2° Lorsque la négation ne porte pas sur le verbe, mais sur un autre membre de la proposition : *Je n'ai pas* **de l'argent** *pour le dépenser inutilement* (c'est-à-dire : *J'ai* **de** *l'argent, mais non pas pour le dépenser inutilement). Je ne lis* **des livres** *que lorsque j'en ai le temps. Je ne fais pas* **des vers** *ni même* **de la prose** *quand je veux* (Boil.). *Je ne vous ferai pas* **des** *reproches frivoles* (Rac.).

3° Quand on veut mettre en relief le nom partitif : *Je ne demande pas* **du vin,** *mais* **de la bière.**

4° Dans l'interrogation négative employée pour mieux affirmer : *N'avez-vous pas* **des amis et de la fortune ?**

---

(1) Lorsqu'on dit : *Il n'a pas* **de** *montre*, l'article partitif *de* est employé de la même manière que dans : *Il n'a pas* **de** *livres*, et remplace le pluriel de l'article indéfini, qui manque (§ 80) : *j'ai* **une** *montre*, — **des** *montres ; j'ai* **un** *livre*, — **des** *livres*. C'est pour la même raison que l'on dit : *sans attendre* **de** *réponse*, à cause de la négation renfermée dans le mot *sans*.

Article II. — Emploi de l'article avec les noms communs.

§ 174

1. Le *nom commun* proprement dit s'emploie dans les deux nombres et peut prendre les trois articles : **l'***homme*, **les** *hommes*, **un** *homme*, **des** *hommes*.

Les noms abstraits d'*action* se traitent comme les noms communs et s'emploient dans les deux nombres et avec les trois articles : **le** *cri*, **un** *cri*, **des** *cris*.

Dans les *noms de matière*, on ne distingue point le nombre, mais seulement la quantité; c'est pourquoi ces noms ne s'emploient qu'au singulier et avec l'article partitif : **du** *vin*. Mais les noms de matière prennent aussi l'article défini ou indéfini, lorsqu'ils sont employés comme noms communs pour désigner les espèces différentes d'une matière homogène : **Les** *vins de France sont recherchés. C'est* **un** *bon vin*.

Les noms abstraits d'*état* ou de *qualité* sont assimilés aux noms de matière, et, comme tels, ils ne se disent qu'au singulier et avec l'article partitif : **du** *courage;* mais ils peuvent s'employer comme noms communs, et alors ils prennent l'article défini ou indéfini : *César vante* **le** *courage des Helvétiens. Il montra* **un** *grand courage*.

Le nom de matière et le nom abstrait s'emploient encore au singulier avec l'article défini pour désigner, comme le nom commun, la totalité de l'*espèce :* **Le** *vin* (= tout ce qui est vin) *réchauffe le cœur*. **Le** *courage est la force des faibles*.

L'emploi de l'article devant le nom commun ou le nom de matière diffère selon que le nom est employé comme *sujet*, comme *complément* ou comme *prédicat*.

2. Employé comme *sujet*, le substantif doit être précédé de l'article, parce qu'en pareil cas il désigne toujours un individu déterminé ou indéterminé de l'espèce ou l'espèce elle-même : **La salle** *du festin était décorée* (Chat.). **Un roitelet** *pour vous est un pesant fardeau* (La F. I, 22.). **Du pain** *et* **des légumes** *sont ses seuls aliments*. **Les délicats** *sont malheureux* (La F. II, 1).

3. Employé comme *complément*, le substantif peut être précédé ou non de l'article.

A. Il est précédé de l'article quand il désigne l'individu ou l'espèce : *Je reçois à mon service* **le garçon** *que tu m'amènes* (Les.). *Travaillez, prenez* **de la peine** (La F. V, 3). *Ils rougissent le mors* **d'une sanglante écume** (Rac.). *L'hypocrite a* **le don** *des larmes* (Boiste).

B. Il n'est pas précédé de l'article lorsqu'il a un sens général

et ne désigne ni l'individu ni l'espèce. En pareil cas le substantif peut être joint au *verbe* ou à un autre *substantif*.

a) Le substantif joint au *verbe* rejette l'article : 1° dans les expressions où le nom tient étroitement au verbe, de manière à n'exprimer avec lui qu'une *idée unique : avoir* **coutume**, *mettre* **fin**, *faire* **signe**, *prendre* **exemple**, *rendre* **visite**, *perdre* **connaissance**, etc. ; — 2° dans des locutions toutes faites où le substantif précédé d'une préposition désigne d'une manière générale le moment, la manière et le lieu : *après* **souper**, *descendre de* **cheval**, *monter en* **chaire**, *tomber à* **genoux**, *perdre de* **vue**, *être d'***avis**, *agir en* **roi**, etc.

Cette élision de l'article a surtout lieu quand le sens est partitif : *avoir* **faim**, *avoir* **honte**, *prendre* **courage**, *faire* **peur**, *porter* **envie**, *rendre* **grâces**, etc. ; — *avec* **zèle**, *sans* **argent**, *par* **amitié**, *entre* **amis**, *en* **flammes**, *par* **morceaux**, etc.

Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, si le substantif est déterminé par un adjectif, on fait usage de l'article : *avoir* **une** *faim canine*, *avoir* **une** *grande honte*, *souffrir avec* **le** *plus grand courage*, *vivre sans* **un** *seul souci*.

b) Lorsque le substantif est employé pour préciser le sens d'un autre *substantif*, pour en indiquer la matière, le contenu, la destination, en un mot pour en faire connaître les propriétés, on ne lui adjoint pas l'article ; le substantif attributif peut en pareil cas être pris dans le sens partitif, au singulier comme au pluriel : *table* **de** *marbre*, *eau* **de** *rose*, *conseil* **d'***ami*, *homme* **de** *génie*, *trait* **de** *courage*, *coup* **de** *fusil*, *cercle* **d'***amis*, *bouquet* **de** *roses*, *troupeau* **de** *moutons*, etc., *moulin* **à** *eau*, *voiture* **à** *foin*, *étable* **à** *bœufs*, *papier* **à** *lettres*, *instrument* **à** *cordes*, etc.

Mais on emploie l'article :

1° Lorsque le nom attributif est pris dans un sens individuel ; il faut donc distinguer entre *un chien* **de** *berger* et *le chien* **du** *berger*, *une table* **de** *salon* et *la table* **du** *salon*, *un palais* **de** *roi* et *le palais* **du** *roi*, *le prisonnier* **de** *guerre* et *l'art* **de la** *guerre*, *un nid* **d'***oiseau* et *le nid* **de** *l'oiseau*, *une joie* **d'***enfant* et *la joie* **de l'***enfant*, *la forme* **de** *gouvernement* et *la forme* **du** *gouvernement*, *une distribution* **de** *vivres* et *la distribution* **des** *vivres*, *une assemblée* **de** *créanciers* et *l'assemblée* **des** *notables*, etc. : *du papier* **à** *lettres* et *la boîte* **aux** *lettres*, *un homme* **à** *paradoxes* et *l'homme* **aux** *paradoxes*, etc. *La morsure* **de** *bêtes la plus dangereuse est celle du calomniateur* (Boiste). *La morsure* **des** *serpents porte le poison et la mort* (Buff.).

2° Lorsque le nom commun attributif est déterminé lui-même par un autre attribut : *les ports* **de** *mer* et *les ports* **de la** *mer* **Noire**, *un nid* **d'***aigle* et *le nid* **de l'***aigle* **royal**, etc.

4. Employé comme *prédicat*, le substantif ne prend pas l'article :

a) Après le verbe *être*, lorsque le nom employé comme prédicat n'est qu'une simple qualification du sujet et qu'il exprime l'état de l'individu et non l'individu lui-même : *Son frère est* **négociant.** *Un père, en punissant, madame, est toujours* **père** (Rac.). *Elle est* **mère** *de plusieurs enfants. Les beaux-arts sont* **amis,** *et les muses sont* **sœurs.** (Del.).

Mais si l'on individualise le substantif, l'article reparaît et l'on emploie :

1° L'article *indéfini* au singulier et l'article *partitif* au pluriel, si le nom prédicatif désigne un *individu indéterminé* de l'espèce ou l'*espèce* elle-même (§ 173) : *Quiconque est plus sévère que les lois est* **un tyran** (Vauv.). *La rose est* **une fleur.** *Les rois sont* **des hommes** (Boss.). L'article indéfini est de rigueur quand le nom désignant un individu indéterminé est qualifié par un attribut d'espèce : *Son frère est* **un riche négociant.** *Ce professeur est* **un homme de mérite.**

2° L'article *défini*, s'il s'agit d'un *individu déterminé : Cette femme est* **la mère des pauvres** (Ac.). *Le serin est le* **musicien de la chambre** (Buff.). *Le paon est le* **roi des oiseaux** (Id.). *Le pain est l'***aliment le plus sain** (des aliments).

Avec les pronoms de la 3me personne, *il, elle, ils, elles*, le prédicat prend rarement l'article : on dit *il est orphelin* et non pas *il est un orphelin ;* ici le mot *orphelin* est à l'état de simple adjectif. Mais, si l'individu doit être plus particulièrement désigné, on fait usage de l'article et le sujet est exprimé par le neutre *ce : C'est un orphelin ;* le mot *orphelin* est devenu substantif et est susceptible d'être modifié par un adjectif ou un complément attributif : *C'est un pauvre orphelin, un orphelin sans appui.*

b) Après *devenir, naître, mourir, paraître*, etc. : *De berger qu'il était il devint* **roi.** *On naît* **poète,** *on devient* **orateur.** *Il mourut* **prisonnier.** *Il me paraît* **fort honnête homme.** *Il s'est fait* **prêtre.** *Il passe pour* **homme de bien.**

Article III. — Emploi de l'article avec les noms propres.

§ 175

1. Le *nom propre* exprime par lui-même un individu déterminé ; mais il n'exclut pas l'article, quoiqu'il ne lui soit pas nécessaire, et il y a lieu de distinguer ici deux espèces de noms propres.

2. Les noms propres de *personnes* et les noms propres de *villes* ne prennent pas en général l'article : **Schiller** *et* **Gœthe** *sont*

les plus grands poètes de l'Allemagne. **Rome** *a été appelée la ville éternelle.*

Mais dans les cas suivants ces noms propres ne peuvent pas se passer de l'article :

a) Quand ils sont au pluriel (§ 72) : **Les** *Corneille et* **les** *Racine ont illustré la scène française.* **Les** *deux Corneille sont nés à Rouen.*

b) Quand ils sont employés avec le sens de noms communs, et alors ils prennent les trois articles et s'emploient dans les deux nombres : *Rodilard était* **l'***Alexandre des rats.* **Les** *Alexandres sont rares. C'est* **un** *Alexandre. Tous les conquérants ne sont pas* **des** *Alexandres. Ils se croient* **de** *petits Shakspeare* (A. Dumas).

On emploie même les noms propres, comme noms de matière avec l'article partitif : *Il y avait en lui plus* **du** *Fox et* **du** *Pitt que* **du** *Mirabeau* (Lam.). *Diderot, la plus allemande de toutes nos têtes, et dans laquelle il entre* **du** *Gœthe,* **du** *Kant et* **du** *Schiller tout ensemble* (Ste-Beuve).

c) Quand ils sont déterminés par un adjectif ou un complément attributif : **le** *féroce Attila,* **la** *belle Naples,* **le** *Paris du XIX*[e] *siècle.*

L'article défini s'emploie encore :

1° Devant quelques noms de poètes et de peintres italiens : *le Dante, l'Arioste, le Tasse, le Titien, le Corrège, le Dominiquin,* auxquels il faut ajouter *le Camoëns,* poète portugais, et *le Poussin,* peintre français. Ainsi on dit : *les poèmes* **du** *Dante,* du *Tasse, les tableaux* **du** *Titien,* **du** *Poussin,* etc. L'article qui précède les autres noms propres français est regardé comme faisant corps avec le mot et ne se contracte pas avec les prépositions *de* et *à* : *les œuvres de Le Sage, de La Harpe,* etc. Souvent aussi on écrit en un seul mot : *Lesage, Laharpe.*

2° Devant quelques noms de villes, dérivés de noms communs, comme *le Havre, le Mans, la Rochelle, la Haye, le Caire, la Mecque,* etc. : *Il vient* **du** *Caire et va* **au** *Havre.*

3. Les noms propres de *pays,* de *montagnes,* de *fleuves* et *rivières* s'emploient en général avec l'article défini : **la** *France,* **le** *Brésil,* **les** *Alpes,* **le** *Maranion,* **la** *Seine.*

Toutefois les noms de pays ne prennent pas en général l'article :

a) Après la préposition *de* lorsqu'elle marque le point de départ : *Il vient d'Espagne,* ou lorsqu'elle exprime un génitif de qualité ce qui est toujours le cas quand il s'agit d'un titre ou

d'un produit: *le roi de Portugal, l'empereur d'Allemagne, les laines d'Espagne, le fer de Suède, les vins de France, la porcelaine de Saxe, la noblesse de Hongrie*, tandis que l'article reste quand *de* exprime le génitif de possession: *les richesses de* **la** *Hollande, la fertilité de* **la** *Pologne, la neutralité de* **la** *Suisse, la marine* **de** *l'Angleterre.* Mais on emploie l'article même quand *de* marque le point de départ ou le génitif de qualité; 1° devant les noms de pays qui sont déterminés par un adjectif ou un complément attributif: *Il revient de* **l'***Afrique australe, les forêts de* **l'***Allemagne du nord;* 2° devant les noms de pays composés d'un adjectif: *la marine de* **la** *Grande-Bretagne, le roi* **des** *Pays-Bas*, ou qui ne s'emploient qu'au pluriel: *les nègres* **des** *Antilles*, ou devant quelques noms du genre masculin désignant des pays situés hors d'Europe: *les mines* **du** *Pérou, les diamants* **du** *Brésil, le golfe* **du** *Mexique*, etc.

b) Après la préposition *en: Il a voyagé en Espagne et en Portugal.* Mais, comme dans les cas qui viennent d'être indiqués, l'article peut être de rigueur, et alors on remplace *en* par *dans* ou *à: Il a voyagé* **dans l'***Amérique méridionale. Il s'est établi* **aux** *Etats-Unis.*

Article IV. — Omission de l'article.

§ 176

Quelquefois on supprime l'article défini pour rendre l'expression plus vive ou plus rapide; dans ce cas l'ellipse n'est pas nécessaire et on pourrait rétablir l'article sans changer le sens ni violer les règles de la syntaxe. C'est ce qui a lieu en particulier:

a) Dans les sentences et proverbes que nous a légués l'ancienne langue, qui supprimait volontiers l'article: **Patience** *passe* **science.** *Plus fait* **douceur** *que* **violence. Chat échaudé** *craint l'eau froide.*

b) Dans les énumérations, surtout lorsqu'elles sont suivies des mots *tout, chacun:* **Beauté, talent, esprit,** *tout s'use à la longue, excepté la sagesse et la vertu.*

c) Avant les noms qui figurent en apostrophe: **Enfants,** *soyez sages.*

d) Devant les mots *rue, place, quai, faubourg: Il loge* **rue** *Richelieu.*

e) Devant les noms placés comme titres ou adresses: **Introduction. Maison** *à vendre.*

f) Dans maintes expressions consacrées par l'usage : *Il s'est donné à lui* **corps et âme.** *Ses pleurs coulaient* **nuit et jour.**

On supprime beaucoup plus souvent de cette manière l'article partitif ; en revanche l'élision de l'article indéfini est assez rare : *Ce serait* (du) *temps perdu. Ce n'est point là gibier à des gens comme moi* (Corn.). *Je n'ai pas grandes nouvelles à vous mander* (Rac.). *Ce sont là jeux de prince* (La F. IV, 4).

Légère et court vêtue, elle allait à grands pas,
Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile,
Cotilion *simple et* **souliers** *plats.* (La F. VII, 10.)

Article V. — Répétition de l'article.

§ 177

1. L'article se répète avant chaque nom, sujet ou complément : **Le** *père et* **le** *fils sont morts. Dieu aide à trois sortes de gens :* **les** *fous,* **les** *ivrognes et* **les** *enfants. L'intérêt met en œuvre toutes sortes* **de** *vices et* **de** *vertus.*

L'usage familier permet cependant de supprimer le second article quand les deux noms sont pris dans un sens collectif et indivisible : **Les** *père et mère ;* **les** *us et coutumes ;* **les** *officiers et soldats ;* **les** *lundi, mardi et mercredi de chaque semaine.*

2. Lorsque plusieurs adjectifs se rapportent à un seul et même substantif, l'article se répète devant chaque adjectif si le nom doit représenter des objets distincts, mais il ne se répète pas si le nom désigne un seul et même individu : **Les** *jeunes et* **les** *vieux soldats ont fait leur devoir.* — **Le** *jeune et brave guerrier se jeta dans la mêlée.*

Quand plusieurs adjectifs se rapportent à un même substantif désignant autant d'objets différents qu'il y a d'adjectifs, on peut s'exprimer de trois manières différentes et dire, par ex. : **la** *langue française et* **la** *langue italienne,* **la** *langue française et* **l'***italienne,* **les** *langues française et italienne.*

Chapitre XVII.

SYNTAXE DU NOM DE NOMBRE

Article I. — Noms de nombre définis.

§ 178

1. Le mot *un* est originellement nom de nombre ; mais il n'exprime pas toujours le nombre, et il a en français plus d'un emploi :

a) *Un* est *nom de nombre* quand il sert à compter et à marquer positivement le nombre : *Cela coûte* **un** *franc. Il a* **un** *fils et deux filles.*

b) Il est encore nom de nombre, mais marque l'*ordre* quand il s'oppose à *autre* (§ 83) : *L'***un** *et l'autre consul suivaient ses étendards* (Corn.).

c) Il est *article indéfini*, quand il ne sert pas à compter : **Une** *pomme est* **un** *fruit.* Même différence entre : **Un** *ou deux élèves ne furent pas promus*, et : *C'est* **un** *bon élève.*

Mais *un* peut s'employer absolument comme pronom indéfini quand il désigne une personne indéterminée ; alors il se joint à *quelque* ou *chaque* (§ 91), sauf devant le pronom relatif : *J'en connais* **un** *qui le sait*, ou la préposition *de : L'***un** *d'eux est parti.*

d) *Un* est quelquefois *adjectif : La vérité est toujours* **une.** *C'est tout* **un.** *Ces édifices sont parfaitement distincts,* **uns** *et complets* (Hugo). En pareil cas, *un* peut aussi être invariable ou neutre : *Vous serez* **un,** *et quand vous serez* **un,** *vous serez tout.* (Lamennais).

2. Le mot *autre* a un double emploi :

a) Il est nom de nombre et marque l'*ordre* quand il a le sens du latin *alter* et s'oppose à *un : Il s'était informé de ce qui s'était passé dans l'une et l'***autre** *armée* (Volt.).

En pareil cas, *un* et *autre* peuvent s'employer absolument, et alors ils sont substantifs, puisqu'ils prennent l'article : *Je n'ai vu ni l'***un** *ni l'***autre.** *L'***un** *vaut l'***autre.** *Des deux livres que vous me demandez, voici l'***un,** *voilà l'***autre** (Ac.). *Aimez-vous* **les uns les autres.**

b) *Autre* a encore le sens du latin *alius* et signifie distinct : *Il amena son frère et deux* **autres** *personnes. Quel* **autre** *s'en serait avisé ? D'***autres** *sauraient vous flatter ; moi je vous dis la vérité* (Ac.) ; ou différent : *C'est* **autre** *chose que j'exige.* **Autre** *est promettre,* **autre** *est donner* (Ac.). *Si je ne vaux pas mieux, au moins je suis* **autre.** (J.-J. R.).

3. Tous les noms de nombre peuvent s'employer absolument, soit comme noms communs : **le dix** *de cœur*, **un cent** *de piquet*, **un cent** *d'œufs*, soit comme noms propres, et dans ce dernier cas, ils s'écrivent avec une majuscule : *le conseil des* **Dix** ou *les* **Dix** (à Venise), *les* **Seize** (du temps de la Ligue), *les* **Quarante** (de l'Académie française) (§ 137), *les* **Cent-Jours,** *le conseil des* **Cinq-Cents,** etc. Les noms de nombre employés substantivement ont toujours l'accent tonique.

4. Les noms de nombre cardinaux s'emploient à la place des ordinaux pour indiquer :

a) L'heure du jour, le quantième du mois et la date des années: *l'an* **mil huit cent** (pour *mil huit centième); à* **deux** *heures; le* **dix** *janvier.*

Lorsqu'il s'agit de la date des années, on écrit *mil* au singulier, et *mille* au pluriel, conformément à l'étymologie (§ 83): *l'an* **mil** *huit cent, l'an trois* **mille** *huit cent.*

b) La page, le livre ou le chapitre d'un ouvrage: *au chapitre* **quatre** *du livre* **trois.**

c) Le numéro d'ordre d'une série de personnes portant le même nom: *Henri IV (quatre* pour *quatrième).*

Premier fait exception dans les trois cas, et l'on dit: *le* **premier** *janvier, page* **première,** *François* **premier,** etc. On dit *quint*, au lieu de *cinq*, dans *Charles-Quint*, *Sixte-Quint.*

Article II. — Noms de nombre indéfinis.

A. Noms de nombre universels.

§ 179

1. Les noms de nombre *tout* et *chaque*, *seul* et *aucun* sont dits *universels*, parce qu'ils désignent la totalité des individus compris dans l'espèce. Ils ne s'emploient comme noms de nombre qu'au singulier.

Tout, chaque.

2. *Tout* et *chaque* sont positifs; *chaque* a un sens individuel ou *distributif*, tandis que *tout* est général ou *collectif*, et exclut les exceptions et les différences: **Tout** *corps est étendu.* **Chaque** *corps a ses propriétés.*

3. *Tout* n'est nom de nombre que quand il est suivi d'un nom sans article, et alors il répond à l'*omnis* des Latins; mais, quand il désigne la *totalité* ou l'*intégrité*, c'est le latin *totus*, il est adjectif et est suivi de l'article, à moins qu'il ne soit employé comme substantif ou comme adverbe: **Tout** (= chaque) *animal n'a pas* **toutes** (les) *propriétés* (La F. II, 17). *La vie est courte et ennuyeuse, elle se passe* **toute** (= en entier) *à désirer* (La Br.).

4. *Tout*, répondant au latin *omnis*, ne s'emploie guère qu'au singulier et attributivement sans l'article: **Toute** *peine mérite salaire.* Au pluriel, *tout* peut avoir un sens distributif: *Il vend des étoffes en* **tous** *genres;* ou collectif: *Les coups pleuvent de* **tous** *côtés.* **Tous** *chemins vont à Rome* (La F. II, 28). **Tous** *gens sont ainsi faits* (Id. VI, 11).

B. Tout, désignant une *totalité* d'objets, surtout au pluriel, s'emploie :

a) Substantivement : **Tous** *vinrent au-devant de lui ;*

b) Adjectivement : **Tous** *les hommes sont mortels. Les hommes sont* **tous** *mortels. Ils sortirent* **tous** *furieux. Ces arbres sont* **tous** *en fleurs. Les nouvelles étaient* **toutes** *à la guerre.*

Au singulier, *tout* est neutre dans le sens d'une totalité collective : **Tout** *vous est aquilon*, **tout** *me semble zéphyr* (La F. I, 22).

C. Tout, signifiant *l'intégrité*, c'est-à-dire l'état d'une chose qui est *entière*, qui a toutes ses parties, est un véritable adjectif qui s'emploie de deux manières différentes :

a) Il se joint comme attribut à un nom désignant l'*individu*, soit comme nom commun précédé de l'article ou d'un pronom adjectif, soit comme nom propre : **Toute la** *maison est en feu.* **Toute sa** *famille est en bonne santé. Rome n'est plus dans Rome, elle est* **toute** *où je suis* (Corn.). **Tout** *Paris le sait.* L'article manque dans quelques locutions, telles que *somme* **toute,** *à* **toute** *force*, etc.

b) Il se joint aussi au prédicat :

1° Comme *adjectif* se rapportant au sujet ou à l'objet : *La maison est* **toute** *en feu. Cette somme est* **toute** *où vous l'avez laissée. Laissez-la* **toute** *à sa douleur.*

2° Comme *adverbe* dans le sens d'*entièrement : Elle était* **tout** (tout à fait) *heureuse. Ils sortirent* **tout** *furieux. Ces arbres sont* **tout** *en fleurs. Le chien est* **tout** *zèle*, **tout** *ardeur*, **tout** *obéissance* (Buff.). *Dans nos souhaits innocents nous désirons être* **tout** *vue, pour jouir des riches couleurs de l'aurore;* **tout** *odorat, pour sentir les parfums de nos plantes;* **tout** *ouïe, pour entendre le chant des oiseaux;* **tout** *cœur, pour reconnaître ces merveilles* (Bern.).

Tout, quoique adverbe, varie quand il est placé devant un adjectif féminin qui commence par une consonne ou un *h* aspiré : *Elle resta* **toute** *surprise*, **toute** *honteuse;* de là résulte facilement une équivoque; par ex. : *Elles sont* **toutes** *malades*, où *tout* peut aussi bien se rapporter au prédicat qu'au sujet, selon qu'il marque l'intégrité ou la totalité, ce qui ne serait pas le cas au masculin : *Ils sont* **tout** *malades. Ils sont* **tous** *malades.* Mais devant un adjectif féminin commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré, *tout* redevient invariable : *Elle est* **tout** *absorbée dans ses réflexions.*

Il y a néanmoins certains cas où *tout*, placé devant un adjectif féminin commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré,

redevient lui-même un véritable adjectif; c'est lorsqu'il sert moins à exprimer l'intensité qu'à désigner la totalité des différentes parties d'une chose: *La forêt lui parut* **toute** *enflammée.* Souvent l'adjectif féminin est remplacé par une expression équivalente; on observe alors la même distinction, et l'on écrit: *Elle était* **tout** *en larmes,* parce que *tout* exprime ici l'intensité, et: *La maison était* **toute** *en feu,* parce qu'on veut exprimer l'intégrité (= *toute la maison* était en feu).

Tout, suivi de *autre*, est adjectif et prend l'accord quand il détermine un nom exprimé ou sous-entendu et qu'il peut être déplacé: *Demandez-moi* **toute** *autre chose* (toute chose autre). **Toute** *autre eût été effrayée.* — *Tout* reste invariable quand il signifie *entièrement* et qu'il est précédé ou suivi de *une: Donnez-moi une* **tout** *autre occupation. Vous méritez* **tout** *une autre fortune.*

Tout peut être substantif et alors il s'écrit *touts* au pluriel: **Le tout** *est plus grand que la partie. Les mots sont* **des touts** *syllabiques.*

Autrefois *tout* était toujours variable et on écrivait: *Elle était* **toute** *inquiète,* **toute** *alarmée. Set ans* **tuz** *pleins ad ested en Espagne (Ch. de Roland). E tant y vit de gent que* **tous** *s'en esbahi (Hugues Capet). Ceux-ci,* **tous** *ignorants que ils sont* (Rab.). *Vous voyez mon âme* **toute** *entière* (Corn.). *J'étais* **toute** *ébaubie* (Sév.). *C'est Vénus* **toute** *entière à sa proie attachée* (Rac.). *La vraisemblance y est* **toute** *entière* (La Br.). *Je me sens* **toute** *émue* (Mont.). Quelques personnes, dit l'Académie, suivent encore cette ancienne orthographe.

Nul, aucun.

4. *Nul* et *aucun* sont négatifs et désignent, par opposition au mot *chaque,* une exclusion complète de tous les individus qui composent une collection: **Nul** *n'est content de son sort. Il n'a* **aucun** *souci;* cependant *aucun* est de sa nature un nom de nombre partitif et signifie *quelqu'un* (§ 84), mais aujourd'hui on ne peut presque plus l'employer qu'en l'associant à une négation exprimée ou sous-entendue: *Savez-vous quelque nouvelle?* **Aucune,** c'est-à-dire *je n'en sais aucune.* De là vient que *aucun,* avec une négation, rend la proposition aussi universelle que *nul* et que c'est presque la même chose de dire: **Aucun** *soldat n'a paru,* ou: **Nul** *soldat n'a paru.* (1)

Nul et *aucun* ne s'emploient ordinairement qu'au singulier: *nul, nulle; aucun, aucune;* mais le pluriel n'est pas une faute, et les meilleurs écrivains en ont fait usage: *Il n'a sans mes bienfaits passé* **nulles** *journées* (La F. X, 2). *Il n'y a* **nuls** *vices extérieurs et* **nuls** *défauts qui ne soient aperçus par les enfants* (La

(1) Beauzée, *l. c.*, I, 337.

Br.). *N'ayant* **aucunes** *visites à faire, j'ai tout mon temps à moi* (J.-J. R.).

Nul et *aucun* se mettent nécessairement au pluriel devant des substantifs qui n'ont pas de singulier ou qui ont une acception particulière au pluriel : **Nulles** *funérailles ne lui furent faites. Il n'a fait* **aucuns** *préparatifs.*

Le sens positif de *aucun* s'est conservé fort tard : *Je l'essaie par la preuve d'***aucuns** *de mes amis* (Montaigne). *Phèdre était si succinct qu'***aucuns** *l'en ont blâmé* (La F. VI, 1).

> *Plusieurs avaient la tête trop menue,*
> **Aucuns** *trop grosse,* **aucuns** *même cornue.* (La F. VI, 6.)

> *Singe en effet d'***aucuns** *maris,*
> *Il la battait.* (La F. XII, 19.)

B. Noms de nombre partitifs.

§ 180

1. *Quelque, certain, maint, plusieurs, divers, différents* sont des noms de nombre *partitifs* qui ne désignent qu'une partie indéterminée des individus de l'espèce.

Certain, qui est quelquefois précédé de l'article indéfini *un* ou du partitif *des*, et *maint* varient selon le genre et le nombre, *quelque* seulement selon le nombre, *divers* et *différents* ne s'emploient qu'au pluriel et varient selon le genre, *plusieurs* est des deux genres et toujours au pluriel : *Adressez-vous à* **quelque** *autre personne.* **Quelque** *plume y périt* (La F. IX, 2). **Quelques** *fautes suffisent pour vous perdre.* **Quelques** *bonnes qualités que l'on ait, on ne doit pas en tirer vanité.* — **Certain** *païen chez lui gardait un dieu de bois* (La F. IV, 8). **Un certain** *loup .... aperçut un cheval* (Id. V, 8). *Il y a de* **certaines** *choses dont la médiocrité est insupportable* (La Br.). *On trouve* **mainte** *épine où l'on cherchait des roses* (Regn.). **Maintes** *choses sont nécessaires à la vie.* — *Je crois cela par* **plusieurs** *raisons* (Ac.). — *Il a parlé à* **diverses** *personnes. Ce mot a* **différents** *sens.*

2. *Plusieurs, quelques* et *certains* (au pluriel) sont opposés à *un* et à *tous*. *Plusieurs* est précis ; *quelques* et *certains* sont vagues et indéterminés. *Quelques* répond à *combien* et a rapport au nombre seul, tandis que *certains* est relatif aussi à la *qualité*. — L'idée de *maint* est plus étendue que celle de *plusieurs*. *Plusieurs* veut dire *plus d'un* ; *maint* est presque l'équivalent de *beaucoup*, même de *mille* pris indéfiniment (1). — *Divers* et *différents* signifient plusieurs choses qui n'ont pas les mêmes qualités ou propriétés : **Quelques** *écrivains ont traité de ce sujet.* **Certains** *oiseaux voyagent. Il m'a fait* **mainte** *et* **mainte** *diffi-*

(1) Lafaye, 309, 861.

culté (Ac.). *Il employa* **divers** *moyens.* **Différentes** *personnes me l'ont dit.* **Plusieurs** *pensent ainsi* (Ac.).

3. *Quelque* est adverbe et invariable :

a) Quand il est placé devant un nom de nombre et a le sens d'*environ : Le général traversa le fleuve avec* **quelque** *sept cents hommes. Il y avait là* **quelque** *vingt personnes.*

b) Quand il signifie *si* et modifie un adjectif ou un adverbe : *Il faut remplir nos devoirs*, **quelque** *pénibles qu'ils soient.* **Quelque** *bien écrits que soient ces ouvrages, ils ont peu de succès.*

On écrit: **Quelques** *bons amis que nous ayons* et **quelque** *bons amis que nous soyons;* dans le premier cas *quelques* modifie le substantif *amis,* et dans le second il se rapporte à la fois à *bons* et à *amis*, qui forment ensemble un seul et même qualificatif.

C. Noms de nombre quantitatifs.

§ 181

1. Les mots *beaucoup*, *guère*, *peu*, *trop*, *assez*, sont noms de nombre quand ils sont joints au substantif et expriment une quantité indéterminée : *Il a* **beaucoup** *d'argent*, *mais* **peu** *d'instruction. Un sot a toujours* **assez** *d'esprit pour être méchant* (§ 84). Mais ces mots peuvent aussi s'employer adverbialement, comme dans cette phrase : *L'enfant parle* **beaucoup,** *il réfléchit* **peu.** Dans l'exemple suivant on trouve *beaucoup* employé dans les deux sens : *Il vaut mieux lire* **beaucoup** *quelques livres excellents que de lire* **beaucoup** *de livres mauvais ou médiocres* (Ac.).

2. On emploie comme noms de nombre indéfinis :

a) Les substantifs *nombre* et *quantité* avec *de*, et *force* sans *de :* **Quantité de** *livres ne servent à rien. J'ai dévoré* **force** *moutons* (La F. VII. 1).

b) Les adverbes *plus*, *moins*, *tant*, *autant*, *bien*, *combien* et *que* mis pour *combien : Il a* **tant d'***amis qu'il ne manquera de rien.* **Combien de** *maisons possède-t-il?* **Que de** *services il m'a rendus!* — *Bien* veut être suivi de l'article défini : **Bien des** *gens se trompent.*

3. Les noms collectifs partitifs diffèrent peu pour le sens des noms de nombre indéfinis. Les uns et les autres expriment une quantité ou un nombre indéterminé de personnes ou de choses de même espèce, désignées par le complément (substantif au génitif) qui suit et qui, après les noms de nombre, peut être sous-entendu.

Mais, au point de vue de la forme, les collectifs se distinguent des noms de nombre en ce que ces derniers, étant par

eux-mêmes des déterminatifs, ne peuvent prendre l'article, tandis que les collectifs généraux ou partitifs, comme tous les autres substantifs, sont toujours déterminés par l'article ou ses équivalents. Le même mot peut être collectif général avec l'article défini, collectif partitif avec l'article indéfini, et nom de nombre indéfini sans l'article : **La** *prodigieuse* **quantité** *de gladiateurs et d'esclaves dont Rome et l'Italie étaient surchargées, a causé d'effroyables violences* (Boss.). *Il a recueilli cette année* **une** *grande* **quantité** *de blé* (Ac.). *Le lait sert de boisson à* **quantité** *de peuples* (Buff.).

Chapitre XVIII.

SYNTAXE DU PRONOM

Article I. — Emploi du pronom en général.

§ 182

1. Les pronoms ont toujours par eux-mêmes une signification individuelle ; ils ne doivent donc pas représenter un nom pris dans un sens général, c'est-à-dire employé sans l'article ou sans l'un des équivalents de l'article, lorsque ce nom forme, avec le verbe ou la préposition qui le précède, l'expression d'une idée unique, soit verbale, comme *faire réponse* = répondre, soit adverbiale, comme *avec politesse* = poliment. On ne dira donc pas : *Le condamné a demandé* **grâce** *et* **l'***a obtenue ;* il faut dire : *Le condamné a demandé* **sa** *grâce et* **l'***a obtenue.*

Mais on dirait très bien : *Je ne leur dois que* **justice** *en parlant d'eux, et je* **la** *leur rends* (J.-J. R.), parce qu'ici on sous-entend l'article défini devant *justice* et que ce substantif ne forme pas une seule et même idée avec le verbe *dois* dont il est le complément, comme dans *demander grâce*, *faire justice*. On doit également considérer comme correctes les phrases suivantes où le substantif qui remplace le pronom est individualisé par un article indéfini ou partitif sous-entendu ou exprimé par le génitif *de :* **Chien** (un chien) **qui** *aboie ne mord pas. Je ne saurais tenir contre* (une) **femme qui** *crie. Il n'y avait* (pas un) **livre qu'***il ne lût* (Boss.). *Ce sont* (des) **termes** *de l'art* **dont** *il est permis de se servir* (Mol.). *L'orient paraît tout en* (des) **flammes ;** *à* **leur** *éclat on attend l'astre longtemps avant qu'il se montre... Il y a là une demi-heure* **d'enchantement, auquel** *nul homme ne résiste* (J.-J. R.). *Si nous n'avions point* **d'orgueil,** *nous ne nous plaindrions pas de* **celui** *des autres* (La Roch.). *Jamais tant* **de beauté** *fut-***elle** *couronnée?* (Rac.) *Il est coupable* **de crimes qui** *méritent châtiment.*

Du reste cette règle, quoique parfaitement juste, n'est pas toujours observée,

même par nos meilleurs écrivains: *Quand je me fais* justice, *il faut qu'on se* la *fasse* (Rac.). *Je prends* patience, *comme vous* la *prenez* (Fén.). *Je ne leur dois que* justice *en parlant d'eux, et je* la *leur rends* (J.-J. R.).

2. Le rapport d'un pronom doit toujours être établi de manière à ne donner lieu à aucune équivoque. Ainsi, par ex., on ne peut pas dire: *Nul repos pour le méchant;* **il le** *cherche*, **il le** *fuit*, parce que les pronoms *il* et *le* se rapportent également à *repos* et à *méchant;* mais on serait très correct si l'on disait: *Nulle paix pour le méchant;* **il la** *cherche*, **elle le** *fuit*. Dans cette autre phrase: *Molière a surpassé Plaute dans ce qu'***il** *a fait de meilleur*, le pronom *il* est mal employé, si on veut le faire rapporter au second substantif; car, par la construction de la phrase, il se rapporte au premier. On fait disparaître l'équivoque en remplaçant *il* par *celui-ci: Molière a surpassé Plaute dans ce que* **celui-ci** *a fait de meilleur* (Boniface).

Il y a équivoque toutes les fois que le même pronom, répété dans une phrase, ne représente pas le même nom. Les phrases suivantes sont donc incorrectes: *Samuel offrit son holocauste à Dieu, et* **il** *lui fut si agréable, qu'***il** *lança au même instant la foudre contre les Philistins.* — **On** *n'aime pas qu'***on** *nous critique. Quand* **on** *nous donne un soufflet, doit-***on** *l'endurer?* (Pasc.) *Est-***on** *d'une figure à faire qu'***on** *se raille?* (Mol.)

> ... *Eût-*on *d'autre part cent belles qualités,*
> On *regarde les gens par leurs méchants côtés.* (Mol.)

3. Dans la proposition complexe ou composée, les pronoms *adjectifs* se répètent avant chaque substantif de la même manière que l'article (§ 177): *Donnez-moi* **mon** *crayon et* **ma** *plume.* **Ce** *crayon et* **cette** *plume sont à moi.* **Quel** *crayon et* **quelle** *plume désirez-vous?*

Parmi les pronoms *substantifs* les pronoms personnels conjoints employés comme *sujets* se répètent toujours dans la phrase de subordination: **Je** *l'aime, parce que* **je** *l'estime;* mais, dans la phrase de coordination, cette répétition est facultative, et l'on dit également: **Je** *l'aime et* **je** *l'estime*, et: **Je** *l'aime et l'estime.* **Je** *plie et ne romps pas* (La F. I, 22). Lorsqu'on passe du sens négatif au sens affirmatif, la répétition du pronom est de rigueur: **Je** *ne plie pas et* **je** *romps.* Employés comme *compléments,* ces pronoms se répètent devant chaque verbe: *Il* **me** *flatte et* **me** *loue.* Toutefois, dans les temps composés, on peut énoncer le pronom une seule fois avec le verbe auxiliaire: *Il* **m'***a flatté et loué.* La répétition est de rigueur quand les pronoms régimes sont à des cas différents: *Il* **se** (acc.) *loue et* **se** (datif) *fait du tort.*

Les autres pronoms substantifs ne se répètent pas: **Celui-ci** *est encore jeune et pourra vous aider.* **Qui** *vient là-bas et pousse ces cris sauvages?* sauf *on:* **On** *va*, **on** *vient*, **on** *s'échauffe.*

Article II. — Pronoms personnels.

§ 183

1. Parmi les pronoms personnels, les uns sont toujours conjoints, d'autres toujours absolus; quelques-uns, *nous*, *vous*, *lui*, *elle*, *elles*, sont tantôt conjoints, tantôt absolus, comme le montre le tableau suivant :

		Pronoms absolus		Pron. conjoints	
		Sing.	Plur.	Sing.	Plur.
1re pers.	Nom.	*moi*	*nous*	*je*	*nous*
	Acc.	*moi*	*nous*	*me*	*nous*
	Dat.	*à moi*	*à nous*		
	Gén.	*de moi*	*de nous*	—	—
2e pers.	Nom.	*moi*	*vous*	*tu*	*vous*
	Acc.	*toi*	*vous*	*te*	*vous*
	Dat.	*à toi*	*à vous*		
	Gén.	*de toi*	*de vous*	—	—
3e pers.					
a) Réfléchi :	Acc.	*soi*		*se*	
	Dat.	*à soi*			
	Gén.	*de soi*		—	
b) Direct :	Nom.	*lui, elle*	*eux, elles*	*il, elle,*	*ils, elles*
	Acc.	*lui, elle*	*eux, elles*	*le, la*	*les*
	Dat.	*à lui, à elle*	*à eux, à elles*	*lui*	*leur*
	Gén.	*de lui, d'elle*	*d'eux, d'elles*	—	—

On a vu (§ 86) que, dans les pronoms personnels, le remplacement du nominatif par l'accusatif est devenu une règle en français. « En effet, partout où le pronom ne se borne pas à indiquer la personne du verbe, mais se présente avec une valeur indépendante comme sujet et réclame ainsi en conséquence l'accent, les nominatifs *je, tu, il, ils*, que l'usage a ravalés presque au rang de simples mots formels, ne suffisent plus, et leur place est prise par les accusatifs *moi, toi, lui, eux;* ce changement ne pouvait atteindre *elle, nous, vous, elles*, car ces pronoms ont la même forme à l'accusatif. — Ces pronoms *je, tu, il, ils* ne sont donc pas à proprement parler des pronoms conjoints; les vrais pronoms conjoints ne s'appliquent que pour rendre l'accusatif et le datif. Le verbe *être* lui-même doit se prêter à être accompagné de l'accusatif au lieu du nominatif : *je* le *suis, je* la *suis* (v. § 185). Et ce qui prouve qu'on n'a pas à faire ici à des formes du nominatif dérivées de *ille, illa, illud*, mais bien à de véritables accusatifs, c'est en espagnol la forme *le* qui, usitée à l'origine pour le datif seulement, a fini par s'employer aussi pour l'accusatif. » [1]

Cependant, comme les pronoms *je, tu, il, ils* ne peuvent plus s'employer seuls, la syntaxe doit les traiter comme s'ils étaient de véritables pronoms conjoints.

2. Les pronoms de la 1re et de la 2e personne sont des deux genres. Les pronoms *nous* et *vous* sont à la fois conjoints et absolus et ne se distinguent formellement qu'au datif, par l'absence de *à* s'ils sont conjoints, et par la présence de cette préposition s'ils sont absolus.

---

(1) Diez, *Gr.* III. 44, 47.

Les pronoms conjoints *me*, *te*, servent en même temps pour l'accusatif et pour le datif : *Il* **me** *cherche. Il* **me** *parle.* — *Il* **te** *cherche. Il* **te** *parle.*

Le pronom pluriel *vous* s'emploie ordinairement à la place du singulier *tu*, *te* ou *toi*, par civilité ou par déférence ; alors l'adjectif ou le participe qui se rapporte à *vous* ne prend pas la marque du pluriel : *Madame*, **vous** *êtes bien bonne.* On ne se sert ordinairement du pronom *tu* ou *toi*, dit l'Académie, que quand on parle à des personnes fort inférieures, ou avec qui on est en très grande familiarité. Quelquefois, au contraire, on les emploie, dans le style oratoire ou poétique, en s'adressant aux personnes qu'on respecte le plus, aux rois, aux princes, à Dieu même. On s'en sert encore en faisant parler certaines nations, et principalement les Orientaux, lorsqu'on veut leur conserver un caractère étranger ; et quelquefois aussi dans la poésie. Hors de là, on emploie le pronom pluriel *vous*.

Dans les lois et ordonnances, les autorités se servent pareillement de *nous* au lieu de *je* ou *moi* : **Nous** *avons ordonné et ordonnons ce qui suit.* **Nous** *soussigné certifions....* Un auteur, un orateur le dit quelquefois en parlant de lui-même : **Nous** *avons été une fois spectateur d'un orage* (Chat.). Il peut s'employer aussi dans le style familier au lieu du pronom *il* ou *elle : On l'a fait apercevoir plusieurs fois de sa faute, mais* **nous** *sommes opiniâtre,* **nous** *ne voulons pas nous corriger* (Ac.).

3. Pour marquer les rapports de la 3[e] personne, on a deux sortes de pronoms :

a) Le pronom *soi* ou *se* est des deux genres et des deux nombres ; comme il n'a pas de nominatif, il est d'un emploi très restreint et l'on ne s'en sert que dans les cas obliques pour marquer l'idée *réfléchie*, c'est-à-dire le rapport d'une personne à elle-même : *Personne n'est mécontent de* **soi.** *Il* **se** *lave. Il* **se** *nuit. Ils* **se** *lavent. Ils* **se** *nuisent.*

b) Partout ailleurs, *soi* est remplacé par le pronom variable *il*, d'origine démonstrative. Ce pronom a la flexion de l'adjectif, et le nominatif *il* (el) fait au féminin *elle*, et au pluriel *ils*, *elles* ; pour l'accusatif, qui a pris la place du nominatif comme pronom absolu (§ 86), on a *lui* au masculin, mais, au féminin et au pluriel des deux genres, on se sert de formes qui ne diffèrent pas du nominatif, sauf *eux* au lieu de *ils*.

Comme pronom *conjoint*, *se*, qui sert à la fois pour l'accusatif et le datif, est remplacé par le pronom personnel direct ou démonstratif *le*, *la*, *les* pour l'accusatif, et *lui*, *leur* pour le datif : *Je* **le** (la, les) *cherche. Je* **lui** (m. et f.) *parle. Je* **leur** (m. et f.) *parle.*

Il est à remarquer que les pronoms conjoints *le, la, les* et *lui, leur* se distinguent toujours de *se* et ne peuvent jamais exprimer l'idée réfléchie, parce qu'ils désignent toujours une personne ou une chose différente du sujet. Mais les pronoms absolus *lui, elle, eux, elles* peuvent, dans certains cas, remplacer le réfléchi *soi* (v. § 187).

A. **Pronoms conjoints et pronoms absolus.**

§ 184

1. Le pronom conjoint ne s'emploie jamais qu'au *nominatif*, à l'*accusatif* et au *datif*: **Je** (nom.) **te** (dat.) **le** (acc.) *dirai;* tous les autres rapports sont marqués par le pronom absolu, précédé de prépositions: *Je le ferai pour l'amour* **de toi.** *Nous partirons* **sans lui.** Mais le pronom absolu peut encore s'employer seul ou avec la préposition *à*, pour remplir les mêmes fonctions que le pronom conjoint; c'est ce qui a lieu dans les cas suivants:

a) Après *c'est*, exprimé ou sous-entendu. On dira donc:

1° Avec le pronom conjoint:	2° Avec le pronom absolu:
Je *l'ai fait.*	*C'est* **moi** *qui l'ai fait.*
Je **te** *cherche.*	*Qui cherches-tu?* — **Toi.**
Je **te** *parle.*	*A qui parles-tu?* — **A toi.**

Dans un si grand malheur que vous reste-t-il? — **Moi,**
Moi, *dis-je, et c'est assez.* (Corn.)

b) Quand le verbe est sous-entendu ou que le pronom est employé avec un participe absolu: *J'ai rencontré votre fils et votre fille,* **lui** *sur le cheval,* **elle** *dans la voiture. Il ne me parla point, ni* **moi** *à* **lui** (J.-J. R.). *Je suis plus grand que* **lui** *(qu'il n'est grand). Je n'aime que* **toi.** *De vous à* **moi,** *c'est un pauvre homme* (Ac.). **Eux** *venus, le lion par ses ongles compta* (La F. I, 6).

c) Quand le pronom est joint à un nom ou à un autre pronom par les conjonctions *et, ou:* **Lui** *et* **elle** *sont partis. Qui l'a vu,* **toi** *ou* **lui**? **Je** *l'en félicite,* **lui** *et ses amis.*

d) Quand le pronom personnel est séparé du verbe par un mot quelconque qui n'est ni la négation ni un pronom conjoint: **Lui,** *si habile, comment a-t-il fait pour s'y laisser prendre?* **Eux** *aussi le savaient.* **Lui** *seul est grand* (Rac.). **Eux-mêmes** *l'avouent.*

e) Devant un pronom relatif: *Donc* **moi** *qui pense n'aurais point été si ma mère eût été tuée* (Pasc.).

Si le maître des dieux assez souvent s'ennuie,
Lui *qui gouverne l'univers,*
J'en puis bien faire autant, **moi** *qu'on sait qui le sers.*
(La F. XII, 11.)

f) Quand on répète le pronom pour lui donner plus de force : **Je** *dirai la vérité*, **moi. Je** *le crains*, **lui.** *L'affaire ne* **t'***a rien rapporté*, **à toi. Moi, je** *vais vous porter ;* **vous, vous** *serez mon guide* (Florian). *Et que* **me** *fait* **à moi** *cette Troie où je cours?* (Rac.) *La fortune* **nous** *a persécutés,* **lui** *et* **moi** (Fén.). **Le** *voilà* **lui-même** (Mol.).

g) Quand on veut mettre le pronom en relief, surtout dans l'antithèse : **Vous** *pensez ainsi, mais* **lui** *pense autrement* (Ac.). *Avant que je la demande* **à lui,** *souffrez que je la demande* **à vous** (Marivaux).

2. Les pronoms des *deux premières personnes* ne se disent ordinairement que des personnes, et cela naturellement, parce que les choses ne parlent pas ; ils ne représentent les choses que quand on les personnifie, c'est-à-dire quand on les fait parler ou qu'on leur parle, comme si elles étaient des personnes. Ainsi dans la fable : *Le Chêne et le Roseau*, on fait dire au roseau : **Je** *plie et ne romps pas*, quoique le roseau soit une chose et ne puisse pas parler.

3. Quant aux pronoms de la *troisième personne,* leur emploi diffère selon qu'ils sont conjoints ou absolus :

a) Les pronoms *conjoints* de la *troisième* personne se disent aussi bien des personnes que des choses : *Je* **le** *cherche* (Pierre). *Je* **la** *cherche* (la lettre) ; mais, comme le datif est essentiellement le complément de la personne (v. § 238), *lui* et *leur* ne peuvent en général se rapporter qu'aux personnes : *Parlez*-**lui** (à Pierre). Il faut donc dire : *Je* **lui** *réponds* (à Pierre), et : *J'y réponds* (à la lettre). On peut cependant employer *lui* et *leur* en parlant des animaux ou des plantes ou même des choses : *Coupez*-**lui** *les ailes* (à l'oiseau). *Il faut* **leur** *donner de l'eau* (aux plantes). *Les Francs qui envahirent la Gaule* **lui** *donnèrent leur nom. Ces orangers vont périr, si on ne* **leur** *donne de l'eau* (Ac.).

b) Les pronoms *absolus* de la *troisième personne* ne se disent, en général, que des *personnes* ou des choses personnifiées : *L'homme médisant est dangereux ; éloignez-vous* **de lui.** *Pensez* **à elle.** *Tu iras avec* **eux.** *Je suis fâché contre* **elles.**

Il en est de même quand ces pronoms remplacent les pronoms conjoints (§ 184) : *Cet égoïste n'aime que* **lui.** *J'ai parlé à* **elle** *seule.* **Eux-***mêmes me l'ont dit.*

Quand la relation est établie avec des noms de *choses* ou d'*animaux*, il faut distinguer les cas suivants :

1° Si les pronoms absolus dépendent des prépositions *de* et *à*, on les remplace par les pronoms conjoints *en* et *y*, savoir *en* pour les formes *de lui*, *d'elle*, *d'eux*, *d'elles*, et *y* pour les formes

*à lui, à elle, à eux, à elles : Le fermier a un chien hargneux ; n'***en** *approchez pas. Pensez-vous à la mort? Oui, j'y pense.*

2° Si les pronoms absolus dépendent de prépositions autres que *de* et *à*, on les remplace surtout par les adverbes *dedans, dehors, dessus, dessous, derrière, devant ;* ainsi, en parlant d'un arbre, on ne dira pas : *J'étais sous lui*, mais : *J'étais* **dessous.** Quelquefois on est obligé de répéter le nom ou de faire usage d'une circonlocution : *Voici un canif,* **servez-vous-en** *pour tailler votre plume* (au lieu de : *taillez* **avec lui** *votre plume).*

Mais, en pareil cas, les meilleurs écrivains ne se sont pas fait scrupule de se servir des pronoms absolus : *La vertu le condamne ; il s'aigrit et s'irrite contre* **elle** (Fén.). *Si je dansais sans* **lui** (= ce balancier), *j'aurais bien plus de grâce* (Flor.). *Conservez votre sagesse, c'est le plus précieux des trésors, veillez sur* **lui** (Muss.). *L'amour-propre, si susceptible pour* **lui-même,** *ne devine presque jamais la susceptibilité des autres* (Staël). *Tous ces fleuves arrivent à l'angle du golfe Adriatique, amenant avec* **eux** *les terres qu'ils ont entraînées* (Daru).

3° Si le pronom absolu est employé avec le verbe à la place du pronom conjoint, comme nominatif, accusatif ou datif, on est aussi obligé de répéter le nom ou de prendre un autre tour : *Le lait est très nourrissant ;* **cet aliment seul** (au lieu de : **lui** seul) *convient aux petits enfants.* Dans certains cas, on peut se servir du pronom personnel conjoint *le, la, les* ou du démonstratif *ceci* ou *cela* (v. § 185).

B. Emploi du pronom LE.

§ 185

1. Le pronom conjoint *le* marque toujours l'accusatif et peut être *variable* ou *invariable*, c'est-à-dire neutre (§ 86). Son emploi diffère selon qu'il est construit avec le verbe *être* comme prédicat, ou avec un verbe transitif comme complément direct.

A. Le pronom conjoint *le* s'emploie surtout comme *complément direct* d'un verbe actif ; dans ce cas il peut remplacer soit un nom, soit un verbe ou une proposition tout entière.

a) Quand le pronom *le* remplace un *nom individuel*, c'est-à-dire un nom propre ou un nom commun individualisé par l'article ou l'un de ses équivalents, il est toujours variable, c'est-à-dire qu'il s'accorde avec ce nom en genre et en nombre : **Dieu** *est esprit, et ce n'est que par l'esprit qu'on* **le** *peut atteindre* (Boss.). *Qui chérit* **son erreur** *ne* **la** *veut point connaître* (Corn.). *Quand vous aurez* **des nouvelles,** *faites*-**les**-*moi savoir* (Ac.).

b) Quand le pronom *le* représente un *verbe* ou une proposition.

il est neutre et invariable : *Il faut s'accommoder à l'humeur des autres autant qu'on* le *peut* (autant qu'on peut faire *cela*, s'accommoder). *J'aime donc sa victoire, et je* le *puis sans crime* (Corn.). *Ceux-là ne se donnent pas la peine d'instruire un peuple qui ne veut pas être instruit et qui ne* le *mérite pas* (d'être instruit) (Volt.). *Si le public a quelque indulgence pour moi, je* le *dois à votre protection* (Condillac).

Il y a donc une différence de sens, selon que le pronom représente un nom ou une proposition : *Il a trouvé une femme comme il* la *désirait*, et : *Il a trouvé une femme comme il* le *désirait.*

B. Le pronom personnel *le* construit avec *être* peut remplacer soit un nom individuel, soit un adjectif ou un participe passif.

a) Quand le pronom personnel remplace un nom désignant un *individu*, on emploie la forme variable *le*, *la*, *les*, avec l'accent tonique sur *être* : *Etes-vous l'***ami** *que mon frère attend? Je* **le** *suis.* — *Etes-vous* **la mère** *de cet enfant? Je* **la** *suis.* — *Etes-vous* **les gens** *de la noce? Nous* **les** *sommes.*

En pareil cas, quand *être* a pour sujet le neutre *ce*, il faut distinguer si *ce* est le seul sujet ou s'il y en a un second (un sujet logique) placé après le précédent (§ 164).

1° Si *ce* est le seul sujet de *être*, on emploie, au lieu de *le*, le pronom absolu avec l'accent tonique : *Est-ce là* **votre mère?** *C'est* **elle.** Toutefois, s'il s'agit de *choses*, comme les pronoms absolus ne se disent en général que des personnes, on se sert du pronom conjoint *le*, *la*, *les*, et alors c'est le verbe *être* qui a l'accent : *Est-ce là* **votre cheval?** *Ce l'est. Sont-ce là* **vos gants?** *Est-ce là* **votre épée?** *Ce* **les** *sont* (Regn.).

2° Si, outre le neutre *ce*, il y a encore un sujet logique, on emploie le pronom absolu *lui* quand il se rapporte à des *personnes* : *Voici* **Pierre,** *c'est* **lui** *que je cherchais;* mais s'il s'agit de *choses*, on est obligé de répéter le nom ou de se servir du démonstratif *ce* ou *cela* : *Voici* **mon canif;** *c'est* **ce** *ou* **cela** *que je cherchais.*

Quand le nom employé comme prédicat est précédé de l'article indéfini *un*, on le remplace par le pronom *en* avec l'article *un*, s'il est au nominatif : *Est-ce* **un Espagnol?** *C'en est* **un** ; et par le pronom *le*, s'il est à l'accusatif : *Le musicien est-il* **un artiste?** *Il* **l'***est.* — *Le Vésuve est-il* **un volcan?** *Il* **l'***est.* Dans le premier cas, l'accent tombe sur *un*, et, dans le second, sur le verbe *être*.

b) Quand le pronom *le* représente un *adjectif* ou un nom pris adjectivement, il est invariable ou neutre, c'est-à-dire ni masculin, ni féminin[1] ; il signifie alors *cela* ou *tel* : *Etes-vous* **mère?**

---

(1) « Le pronom conjoint neutre *le* peut renvoyer à un nom concret qui représente une idée générale, auquel cas le latin n'emploie pas de pronom : *Etes-vous* **mère?** *Je* **le** *suis.* Mais si l'idée est individuelle, on se sert du masculin ou du féminin, qui répond ici au latin *ipse, ipsa* : *Etes-vous* **la mère** *de N? je* **la** *suis* (§ 183). » Diez, III, 84.

Je le *suis.* — *Sont-ils* pauvres? *Ils* le *sont.* — *Tu as porté l'opprobre et la mort dans une famille* innocente *qui, sans toi,* le *serait encore* (Marm.). *Ceux qui sont* amis *de tout le monde ne* le *sont de personne* (Barth.). Il n'est pas nécessaire que le mot représenté par le pronom *le* soit du même genre et du même nombre que celui qui est énoncé : *Si cette prose est* incorrecte, *les vers* le *sont* (Volt.). *On sait que les bonnes lois sont* rares, *mais que leur exécution* l'*est encore davantage* (Id.).

Le pronom neutre peut remplacer même un substantif déterminé, si ce substantif exprime plutôt une manière d'être qu'une chose réelle : *Pourquoi les riches sont-ils si durs envers les* pauvres? *C'est qu'ils n'ont pas peur de* le *devenir* (J.-J. R.). *Les Romains avaient des oracles qui promettaient à Rome d'être* la capitale *du monde, et elle* le *devint* (Bern.). C'est comme s'il y avait simplement *pauvres, capitale.*

Voici d'autres exemples analogues : Les fourbes *croient aisément que les autres* le *sont* (La Br.). *Vous savez que je ne fais pas* la jeune ; *je ne* le *suis nullement* (Sév.). *Qu'appelez-vous* douze hommes *de bonne volonté? Nous* le *sommes tous* (Marm.). *Est-ce que nous sommes* la cause *qu'ils s'en éloignent? Oui, nous* le *sommes* (Id.).

c) Le pronom *le* peut encore se construire avec le verbe *être* pour représenter un participe passif, et dans ce cas il est également neutre et invariable : *Il est aussi aimé qu'il mérite de* l'*être*, c'est-à-dire, *d'être aimé.*

Le pronom neutre *le*, disent les grammairiens, ne peut représenter un participe passif que si ce participe a déjà été énoncé dans la phrase. Il ne faut donc pas dire : *L'intention de ne jamais tromper nous expose souvent à l'être. Je n'ai pas encore terminé mon travail, mais il* le *sera bientôt.* Dans cette dernière phrase, *terminé* n'a été énoncé qu'avec le sens actif, tandis qu'il doit avoir le sens passif dans *il sera bientôt terminé.* On trouve cependant dans nos meilleurs auteurs de nombreux exemples où *le* remplace un participe passif sous-entendu dans une phrase où il n'a de rapport visible qu'avec l'infinitif, le participe passé ou toute autre forme d'un verbe actif : *Il est difficile d'*embellir *ce qui ne doit l'être que jusqu'à un certain degré* (Thomas). *Le bœuf* remplit *ses deux premiers estomacs autant qu'ils peuvent l'être* (Buff.). *Celui qui* critique *trop sévèrement mérite de l'être* (Lah.). *Il la* servit *comme il voulait l'être* (Mich.). *Il les* traite *comme il l'a été tout à l'heure* (Id.). *Je m'étais consolé en quelque sorte de ne l'*avoir *pas* touché *par la pensée qu'il était incapable de l'être* (Mme de la Fayette). *J'ai la conscience d'*avoir servi *la légitimité comme elle devait l'être* (Chat.). *Vous m'*avez aimé *comme je ne* le *serai jamais* (G. Sand).

2. Le pronom *le*, variable ou non, ne peut se rapporter qu'à un mot énoncé dans une autre proposition, c'est-à-dire qu'il ne peut représenter ni le sujet ni l'attribut du sujet de la proposition où il figure. L'emploi de ce pronom est donc fautif dans les exemples suivants : L'allégresse *s'augmente à* la *répandre* (Mol.). Les objets *de nos vœux* le *sont de nos plaisirs* (Corn.). *Les* belles *choses* le *sont moins hors de leur place* (La Br.). *Le fils*

*d'***Ulysse le** *surpasse déjà en éloquence* (Fén.). *La plupart des* **savants le** *sont à la manière des enfants* (Volt.). Mais la phrase suivante est correcte : **Le temps** *se passerait sans* **le** *compter* (J.-J. R.), parce que *sans le compter* est une proposition abrégée et qu'ainsi le pronom *le* ne figure pas dans la même proposition que le substantif *le temps.*

C. Emploi des pronoms EN et Y.

§ 186

1. *En* tient toujours lieu d'un mot qui est censé être précédé de la préposition *de ;* il remplace donc le génitif, mais il exprime aussi l'accusatif quand il se rapporte à un nom partitif.

A. Employé comme *génitif*, *en* peut être le complément d'un verbe ou d'un substantif.

a) Quand *en* est le complément d'un *verbe*, il remplace :

1° Le génitif des pronoms personnels absolus de la 3e personne *de lui, d'elle, d'eux, d'elles* (§ 184), qui se disent plutôt des personnes que des choses, tandis que *en* se dit de préférence des choses, mais quelquefois aussi des personnes : *C'est* **un événement** *bien triste, j'***en** *suis très affligé. C'est* **un** *véritable* **ami,** *je n'oublierai jamais les services que j'***en** *ai reçus* (Ac.). *J'espère retrouver* **mes parents,** *j'***en** *attends des nouvelles avec impatience* (Mol.).

2° Les pronoms démonstratifs *de ceci, de cela*, et dans ce cas *en* se rapporte le plus souvent à une proposition entière : *Il vous a pardonné, j'***en** *suis charmé. N'***en** *doutez pas, ils céderont si vous montrez de la fermeté. Donnez-moi* **cela,** *j'***en** *ai besoin* (Ac.). *Nous voilà dans la retraite de Potsdam : le tumulte des fêtes est passé, mon âme* **en** *est plus à son aise* (Volt.).

En s'emploie quelquefois devant un verbe suivi d'un comparatif et remplace alors la locution *pour cela : Que je vous trouve à mon retour modeste, douce, timide, docile, je vous* en *aimerai davantage* (Mme de Maintenon).

b) Quand *en* est le complément d'un *substantif*, il remplace les pronoms possessifs de la 3e personne *son, sa, ses, leur, leurs,* se rapportant à des noms de choses (v. § 188) : **Cette affaire** *est délicate, le succès* **en** (= de cette affaire) *est douteux* (Ac.).

La distinction que nous venons d'établir répond à la question posée par M. Darmsteter *(Revue critique*, 1874, 390) : Quelle est la nature de *en* dans ces deux phrases : *Il ouvrit le tiroir et* en *tira son calepin. — Il prit son calepin et* en *arracha une feuille.*

B. Employé comme *accusatif*, le pronom *en*, qui se dit aussi bien des personnes que des choses, est toujours partitif, même quand le substantif auquel il se rapporte n'est pas précédé de l'article partitif : **Cette viande** *est excellente ; mangez-***en** (= de

cette viande). *Il a élevé plus de* **monuments** *que d'autres n'*en *ont détruit* (Ac.). *Pour avoir de vrais amis, il faut être capable d'*en *faire et digne d'*en *avoir* (La Roch.).

En pareil cas, le nom dont *en* rappelle l'idée peut avoir un attribut qui prend la place de l'accusatif après le verbe et qui peut être soit un nom de nombre ou un adverbe employé comme nom de nombre, soit un adjectif précédé de l'article indéfini ou partitif: *Ils couraient* **le cerf**; *ils* **en** (= des cerfs) *avaient déjà apporté* **un** (Volt.). *Avez-vous lu les drames de Shakspeare? J'*en *ai lu* **quelques-uns.** *Il y* **en** *a* **beaucoup** *qui sont d'une opinion différente* (Ac.). *Avez-vous* **des amis**? *J'*en *ai* **autant** (= autant d'amis) *que lui. Ils quittèrent* **leur maintien** *insolent pour* **en** (= des maintiens) *prendre* **un** *respectueux* (Les.). *Désormais je choisirai mieux* **mes confidents**; *j'*en *veux* **de plus capables** *que vous de décider* (Id.). *A-t-il* **des protecteurs?** *Il* **en** *a* **de très puissants** (Ac.). *C'est* **la** *seule* **récompense** *qu'il ambitionne, il n'*en *veut point* **d'autre** (Ac.). *M'apportez-vous des journaux? Je vous* **en** *apporte* **des nouveaux** *et* **des anciens, d'aujourd'hui** *et* **d'hier.**

2. *Y* exprime le rapport marqué par *à*, en tant que ce rapport ne correspond pas au véritable datif pour lequel il y a déjà le pronom conjoint *lui*, *leur* (§ 184). Il est toujours le complément d'un verbe et remplace :

a) Les pronoms personnels absolus de la 3e personne *à lui*, *à elle*, *à eux*, *à elles*, lorsqu'ils se rapportent à des noms de choses : *Quant à* **la raison** *que vous m'alléguez, je m'*y *rends* (Ac.). *L'écriture n'est point la peinture de la* **parole,** *parce qu'elle n'*y *ressemble en rien* (F. Wey).

Avec les verbes *se fier*, *penser*, *songer*, *croire*, le pronom *y* peut se rapporter aussi à des personnes : *C'est un* **homme** *équivoque, ne vous* **y** *fiez pas* (Ac.). *On m'a dit tant de mal de* **cet homme,** *et j'*y *en vois si peu* (La Br.). On peut même se servir de *y* avec une autre personne que la troisième : *Quoique je parle beaucoup de* **vous,** *ma fille, j'*y *pense encore davantage* (Sév.).

b) Les pronoms démonstratifs *à ceci*, *à cela*, lorsqu'ils se rapportent à une proposition entière : *Partez, j'*y *consens. Prenez-*y *garde, vos louanges et vos approbations sont dangereuses* (Sév.).

Y peut encore exprimer d'autres rapports, comme ceux qui sont marqués par les prépositions *en*, *dans*, *sur*, etc. : *Je suis* **en repos,** *je veux tâcher d'*y *rester* (J.-J. R.).

3. *En* et *y* s'emploient souvent sans relation à aucune chose ni exprimée ni sous-entendue, et forment de cette manière une

foule de gallicismes dans lesquels le pronom et le verbe qui suit n'expriment qu'une seule et même idée : *C'*en *est fait de lui, on* en *vint aux injures, je m'*en *tiens à cela, il n'*en *peut plus, je m'*en *vais, il* y *a des gens, vous n'*y *êtes pas, il* y *va de mon honneur, je n'*y *peux rien, on n'*y *voit goutte*, etc.

D. Emploi du pronom réfléchi.

§ 187

1. Le pronom conjoint *se* est réfléchi et marque un rapport d'identité avec le sujet ; le pronom *le, la, les* ou *lui, leur*, est originairement démonstratif et marque un rapport de détermination, c'est-à-dire sert à montrer ou à *indiquer* un sujet. Ainsi on emploie le réfléchi *se* lorsque le sujet de ce pronom se trouve dans la même proposition, et le pronom direct ou indicatif *le* ou *lui*, lorsque le mot auquel il se rapporte se trouve dans une autre proposition : *Mon père* **se** *blessa ; le médecin* **le** *guérit. Cet élève* **se** *nuit par sa paresse ; son maître* **lui** *en fait des reproches.*

2. La même distinction s'applique en principe aux pronoms absolus *soi* et *lui, elle, eux, elles*. On dira donc : *Celui* qui *croit pouvoir trouver en* **soi-même** *de quoi se passer de tout le monde, se trompe fort ; mais* celui *qui croit qu'on ne peut se passer* **de lui**, *se trompe encore davantage* (La Roch.). Dans la première partie de la phrase, il faut *soi*, parce que ce pronom se rapporte à *(celui) qui*, sujet de la proposition ; dans la seconde partie, au contraire, on emploie le pronom indicatif *lui*, parce que ce pronom se rapporte, non pas au mot *on* sujet de la proposition, mais au pronom *celui (qui)* qui figure dans une autre proposition. On dira de même : *L'avare qui a un fils prodigue n'amasse ni pour* **soi** *ni pour* **lui** (Boniface). *Soi* exprime le même être que le sujet de la proposition principale, *l'avare*, tandis que *lui* se rapporte à *fils prodigue*, qui est le régime de la proposition accessoire amenée par *qui*. — *Son ami l'a prié d'aller* (= qu'il allât) *chez* **lui.** *Lui* ne se rapporte pas à *il*, sujet de la proposition accessoire raccourcie, mais à *son ami*, sujet de la principale. — *Depuis que son ami est parti, il ne pense qu'***à lui** (à son ami).

3. Cependant la grammaire moderne a établi une différence quant à l'emploi de *soi*, selon que ce pronom se rapporte aux personnes ou aux choses et qu'il est en relation avec un singulier ou un pluriel.

A. Soi est ordinairement en rapport avec un nom ou un pronom au *singulier*.

a) Quand il s'agit de *personnes*, on emploie *soi* ou *lui* selon le sens dans lequel est pris le sujet auquel le pronom doit se rapporter.

1° *Soi* est de rigueur avec un sujet *indéfini* et représenté par *on, chacun, personne, qui* ou *celui qui* (employé dans un sens général), *quiconque*, ou sous-entendu avec l'infinitif : **On** *peut toujours trouver plus malheureux que* **soi** (La F.). **Aucun** *n'est prophète chez* **soi** (Id. VIII, 26). **Chacun** *ne songe plus qu'à* **soi** (J.-J. R.). **Celui qui** *hait le travail n'a assez ni de* **soi** *ni des autres* (Boiste). **Quiconque** *rapporte tout à* **soi** *n'a pas beaucoup d'amis* (Ac.). *N'aimer que* **soi,** *c'est être mauvais citoyen.*

Mais on emploiera toujours *lui* au lieu de *soi*, si le sens n'est pas réfléchi, comme dans cet exemple : **Chacun** *trouve à redire en autrui ce qu'on trouve à redire en* **lui** (La Roch.). *Lui*, parce que le sens n'est pas réfléchi et que ce pronom se rapporte à *chacun* et non pas à *on*. De même dans cette phrase : *Peu d'amitiés subsisteraient si* **chacun** *savait ce que son ami dit de* **lui** *lorsqu'il n'y est pas* (La Roch.). On trouve même des exemples où *chacun* est suivi de *lui* et non de *soi*, lors même que le sens est réfléchi : *Ce divin modèle, que* **chacun** *de nous porte avec* **lui,** *nous enchante* (J.-J. R.). *Soi* eût été aussi bien ; mais *chacun de nous* présentant une idée moins vague que *chacun*, justifie l'emploi de *lui*.

2° Avec un nom de *personne*, précédé de l'article, on emploie *soi* aussi bien que *lui* si le nom marque le genre ou l'espèce : **L'égoïste** *ne vit que pour* **soi** *ou pour* **lui. L'homme** *n'aime pas à demeurer avec* **soi** (Pasc.). **L'Anglais** *porte partout sa patrie avec* **lui** (Bern.). **Un homme vain** *trouve son compte à dire du bien ou du mal de* **soi, un homme modeste** *ne parle point de* **soi** (La Br.). *Cet homme est* **un égoïste** *qui ne pense qu'à* **soi.** Mais si le nom est pris dans un sens individuel, *lui* est de rigueur aujourd'hui : **Mon frère** *a toujours de l'argent sur* **lui.** *Mais surtout* **il** *s'étudiait* **lui-***même* (Fén.).

Au XVI[e] siècle la règle était moins formelle, et *soi* n'était pas rare en pareil cas : *Quels démons, quels serpents traîne-t-*elle *après* soi ! (Rac.) Idoménée *revenant à* soi *remercia ses amis* (Fén.). Même aujourd'hui *soi* peut s'employer aussi bien que *lui* avec un sujet individuel, mais dans le sens de la distinction que nous avons établie, c'est-à-dire que *soi* indique une action qui tombe sur le sujet de la proposition, au lieu que *lui* annonce que l'action passe au delà du sujet. D'où il suit qu'il faut dire : *Paul pense à* soi, pour exprimer que Paul est l'objet de ses propres réflexions ; et : *Paul pense à* lui, pour indiquer qu'il pense à un autre individu déjà désigné. De même on dira : *En remplissant les volontés de son père*, ce jeune homme *travaille pour* soi, et : *En remplissant les volontés* de son père, *ce jeune homme travaille pour* lui. Dans le premier exemple, *soi* se rapporte au *jeune homme ;* dans le second, *lui* se rapporte au *père. Il partit avec son frère et mit sur* soi *le bagage.* Il *ne lui donna rien et prit tout pour* soi. Avec *lui*, le rapport serait différent.

Voici d'autres exemples: **Dieu** *était dans Jésus-Christ, réconciliant* **le monde** *avec* **soi** (Bourd.). *Soi*, à la place de *lui*, ôte l'ambiguïté qui pourrait résulter, avec ce dernier mot, entre Dieu et Jésus-Christ. *Il n'ouvre la bouche que pour répondre, il tousse, il se mouche sous son chapeau*, **il** *crache presque sur* **soi** (La Br.). Mettez *lui*, on ne saurait plus si c'est à *il* ou à *chapeau* que *soi* se rapporte. *Qu'il fasse autant pour* **soi** *comme je fais pour* lui (Corn.).

Il est vrai que l'usage tend continuellement à substituer *lui* ou *elle* à *soi*, mais, comme le dit Littré, il faut résister à cette tendance, *soi* étant plus clair que *lui* ou *elle*.

b) Appliqué aux *choses*, *soi* est préférable à *lui* et peut se rapporter à un nom désignant le genre ou l'espèce aussi bien qu'à un sujet individuel: **L'aimant** *attire le fer à* **soi. Un bienfait** *porte sa récompense avec* **soi** (Ac.). **La franchise** *est bonne en* **soi,** *mais elle a ses excès* (Marm.). *Hâtons-nous,* **le temps** *fuit et nous traîne avec* **soi** (Buff.). **Cette figure** *porte avec* **soi** *le caractère véritable d'une passion forte.* L'emploi de *lui* ou *elle* serait ici une faute, ce pronom ne pouvant se dire que des personnes ou des choses personnifiées (§ 184).

Cependant *lui* n'est pas rare, surtout lorsque le pronom se rapporte à une chose personnifiée : **Toute tromperie** *porte avec* **elle** *sa punition* (Bern.). *Hélas, s'écriait Télémaque, voilà donc les maux que* **la guerre** *entraîne après* **elle** (Fén.). Mais *lui* ne convient pas si généralement à la chose que *elle;* car on ne dirait pas, par exemple : **Le vice** *a dans* **lui** *tout ce qui peut le rendre odieux*, comme on dirait: **La vertu** *a dans* **elle** *tout ce qui peut la rendre aimable;* il faudrait *dans* **soi.**

B. De sa nature, *soi* n'est pas plus singulier que *se* et on peut l'employer au pluriel quand il s'agit de *choses: Il y a des* **corps subtils** *en* **soi** (Cond.). *Tous les* **animaux** *ont en* **soi** *un sentiment qui ne les trompe jamais* (Buff.). *De* **soi** *ces* **choses** *sont indifférentes* (Ac.). *Il est un certain travail du temps qui donne aux choses humaines le principe d'existence qu'*elles *n'ont point eu* **soi** (Chat.). Cependant l'usage le plus général est de remplacer au pluriel le pronom *soi* par le pronom *lui*. Ainsi l'on dira bien : **Cette faute** *entraîne après* **soi** *les regrets ;* mais on dira de préférence au pluriel: **Les fautes** *entraînent après* **elles** *les regrets.*

Avec les noms de *personnes* on ne doit pas employer *soi* au pluriel, à moins que la clarté ne l'exige: **Ces entrepreneurs,** *qui jusqu'alors n'avaient travaillé que pour les autres, ne travaillent plus que pour* **soi.** *Eux* à la place de *soi* rendrait la phrase équivoque.

Le pronom *soi* est généralement précédé d'une préposition ; cependant il s'emploie aussi comme prédicat: *Il faut toujours être* **soi**, ou comme complément direct: *Des passions la plus triste, c'est de n'aimer que* **soi** (Flor.). Comme *soi* marque un rapport d'identité avec le sujet, il ne peut représenter le sujet lui-même; cependant, lorsqu'il entre dans le second terme d'une comparaison,

il peut remplir l'office de sujet: *On a souvent besoin d'un plus petit que* soi *(n'est petit)* (La F. II, 11).

Article III. — Pronoms possessifs.

§ 188

1. Les pronoms possessifs *mon, ton, son,* etc., se remplacent par l'article défini quand le sens indique clairement le possesseur, ce qui a surtout lieu lorsqu'il est question des parties du corps : *J'ai mal* **au** *pied,* et non pas **à mon** *pied. Il a perdu* la *vie,* et non pas **sa** *vie* (§ 173). On doit donc dire avec l'article : *se faire* **la** *barbe, se couper* **les** *ongles, se former* **le** *goût,* et avec le pronom possessif: *faire* **sa** *barbe, couper* **ses** *ongles, former* **son** *goût.*

Mais on emploie le pronom possessif et non l'article défini :

a) Pour donner plus de force à l'expression : *Je l'ai vu de* **mes** *propres yeux.*

b) Quand on parle d'une chose habituelle, par ex. d'une maladie qui revient souvent : *Je souffre de* **mon** *rhumatisme.*

c) Lorsqu'on veut désigner l'objet d'une manière toute spéciale : *Je souffre à* **mon** *bras, à* **ma** *jambe, à* **mon** *genou (au bras, à la jambe, au genou,* qui est depuis longtemps affecté de telle ou telle maladie).

Voici quelques exemples à l'appui de ce qui précède : *Elle baissa* **les** *yeux sans répondre, rougit et se mit à caresser ses enfants* (J.-J. R.). *Baissez* **vos** *yeux sur la terre, chétifs vers que vous êtes, et regardez les bêtes dont vous êtes les compagnons* (Pasc.). — *Cependant* **les** *cheveux me dressaient à* **la** *tête* (Boil.). *Chaque mot sur* **mon** *front fait dresser* **mes** *cheveux* (Rac.). — *Il s'était fait couper* **le** *nez et* **les** *oreilles* (La F.). *L'ours boucha* **sa** *narine* (La F. VII, 7). — *Gribouille alors se frotta* **les** *yeux* (G. Sand). *Tu ne veux donc pas m'emmener? s'écria le petit en commençant à frotter* **ses** *yeux pour montrer qu'il avait dessein de pleurer* (Id.). — *Je m'attachai à me perfectionner* **le** *goût* (Les.). *Je résolus de me rendre à Madrid, comme au centre des beaux esprits, pour y former* **mon** *goût* (Id.). — *M. Purgon m'a défendu de découvrir* **ma** *tête* (Mol.). *Le commandant phénicien, arrêtant* **ses** *yeux sur Télémaque, croyait se souvenir de l'avoir vu* (Fén.). *Il est un peu incommodé de* **son** *bras* (Sév.).

2. Les pronoms possessifs de la troisième personne, *son, sa, ses, leur, leurs,* se disent surtout des *personnes:* **Cet homme** *est fort aimable, chacun recherche* **sa** *société.* **Ces auteurs** *sont connus, et l'on estime* **leur** *caractère* (Boniface). *En épousant les intérêts des* **autres,** *il ne faut pas épouser* **leurs** *passions. Le*

misérable Esquimau, sur **son** *écueil de glace, est aussi heureux que le monarque européen sur* **son** *trône* (Chat.).

Quand il s'agit de *choses*, on emploie, selon les cas, le pronom possessif ou l'article défini avec le pronom personnel *en*.

A. Quand l'objet possédé se trouve dans la même proposition que le possesseur, l'emploi du pronom possessif *son, sa, ses, leur, leurs*, est de rigueur : **Le Rhin** *a* **sa** *source dans les Alpes.* **La Suisse** *a conquis* **son** *indépendance sur les champs de bataille. Ainsi que la vertu,* **le crime** *a* **ses** *degrés* (Rac.). *L'hiver ôte à* **nos campagnes** *tout* **leur** *agrément* (Ac.).

B. Quand le mot possesseur est un nom de chose figurant dans une proposition précédente, on emploie :

a) Le pronom possessif : 1° si l'objet possédé est le sujet d'un autre verbe que *être :* **La rivière** *est débordée;* **ses** *eaux couvrent la campagne.* **Ces arbres** *sont bien exposés, mais* **leurs** *fruits ne mûrissent pas* (Buff.). *Ma vie est rude et* **ses** *aspérités me blessent* (Chat.); — 2° si le nom de l'objet possédé est précédé d'une préposition : *J'ai visité* **la Suisse,** *et j'ai admiré la beauté de* **ses** *paysages. La condition naturelle à l'homme est de cultiver* **la terre** *et de vivre de* **ses** *fruits* (J.-J. R.).

b) Le pronom *en* avec l'article défini : 1° si l'objet possédé est le sujet ou le prédicat du verbe *être :* **Le temps** *fuit*, **la** *perte* **en** *est irréparable.* **Cette affaire** *est délicate*, **le** *succès* **en** *est douteux* (Ac.). *Néron, bourreau de* **Rome, en** *était* **l'***histrion* (Del.) ; — 2° si le nom de l'objet possédé est le complément direct d'un verbe actif : *Nourri dans le* **sérail,** *j'***en** *connais* **les détours** (Rac.). *Si la* **terre** *était plus dure, l'homme ne pourrait* **en** *ouvrir* **le sein** *pour la cultiver* (Fén.). *Le soin qu'on apporte au* **travail** *empêche d'***en** *sentir* **la fatigue** (Boniface). *Maîtres de l'***univers,** *les Romains s'***en** *attribuèrent tous* **les trésors** (Mont.). *La Grèce aimait* **la guerre,** *elle* **en** *connaissait* **l'art** (Id.). Le même tour s'emploie quelquefois aussi pour les personnes : *Il me sembla que je voyais* **Achille,** *tant il* **en** *avait* **les traits** (Fén.).

Mais, même dans ces deux derniers cas, on emploie très souvent le pronom possessif et non pas l'article avec *en ;* c'est ce qui a lieu principalement lorsqu'il s'agit d'animaux ou de choses personnifiées, ou lorsqu'on veut éviter une équivoque ou exprimer avec plus de force l'idée de possession : *Quand* **le chat** *est en colère, on voit* **sa** *queue dans une vive agitation.* **La nécessité** *parle, il faut suivre* **sa** *loi. Le commerce est comme* **certaines sources;** *si vous voulez détourner* **leur** *cours, vous les faites tarir* (Fén.). *Rien n'épuise* **la terre;** *plus on déchire* **ses** *entrailles, plus*

elle est libérale (Id.). *La source de toutes* **les passions** *est la sensibilité; l'imagination détermine* **leur** *pente* (J.-J. R.). *La* **patience** *est amère, mais* **son** *fruit est doux* (Id.). *On dirait que* **le Rhin** *est le génie tutélaire de l'Allemagne;* **ses** *flots sont purs, rapides et majestueux, comme la vie d'un ancien héros* (Staël). **L'art** *vit de l'esprit; le matérialisme est* **sa** *mort* (Lamennais). *Combien ceux qui ont cru anéantir* **le christianisme,** *en allumant des bûchers, ont méconnu* **son** *esprit* (Chat.). *Que* **la vérité** *nous déplaise ou non, elle nous domine, et l'expérience n'a été en tout ceci que* **sa** *très humble servante* (Lanfrey).

3. L'emploi du nombre avec les pronoms *notre*, *votre*, *leur*, dépend de la nature du substantif:

a) Quand les pronoms collectifs *notre*, *votre*, *leur*, se rapportent à un nom *commun*, le principe général est que l'objet possédé se met au singulier s'il n'y en a qu'un, et au pluriel s'il y en a plusieurs. Mais il est bon de préciser et de dire qu'en pareil cas les mots *notre*, *votre*, *leur* se mettent au singulier, si la chose est possédée en commun par plusieurs: *Ils ont vendu* **leur** *maison*, la maison qu'ils possédaient en commun, et au pluriel, si le nom désigne une pluralité d'objets appartenant en commun à plusieurs individus, ou à chacun d'entre eux en particulier: *Ils ont vendu* **leurs** *maisons*, les maisons qu'ils possédaient en commun, ou la maison que chacun possédait en particulier. *Nous attendions* **notre** *voiture* (nous n'avions qu'une voiture pour nous tous). *Nous attendions* **nos** *voitures* (chacun de nous avait la sienne).

Voici d'autres exemples à l'appui de cette règle : *Ces pauvres enfants ont perdu* **leur** *père, et* **leur** *mère les a abandonnés. Paul et Virginie ne connaissaient d'autres époques que celles de la vie de* **leurs** *mères* (Bern.). *Les deux frères ont perdu dans ce naufrage* **leur** *navire,* **leur** *père,* **leur** *mère,* **leurs** *femmes et* **leurs** *enfants. Tous les habitants sortirent de* **leurs** *maisons.*

Quand le nom appellatif est pris dans un sens général et désigne un objet considéré comme une qualité, comme un organe commun à plusieurs, on emploie le singulier: *Les fourmis portent de lourdes charges malgré la petitesse de* **leur** *corps. Les hommes songent moins à* **leur** *âme qu'à* **leur** *corps. La plupart des hommes emploient la première partie de* **leur** *vie à rendre l'autre misérable* (La Br.). Le passage d'un nombre à l'autre est, dans les phrases qui suivent, nettement indiqué par le sens: *Les cheveux des convives se hérissent sur* **leur** *front, des larmes involontaires coulent de* **leurs** *yeux* (Chat.). *Les pères mourants envoient* **leurs** *fils pleurer sur* **leur** *général mort* (Fléch.). *Les pédagogues ne s'oc-*

cupent qu'à remplir la mémoire de **leurs** *élèves, et ne travaillent pas à former* **leur** *jugement* (Le grand Frédéric).

Dans les phrases suivantes, qui sont en analogie de construction, la différence de sens explique la différence de nombre : *Une ardeur nouvelle s'était emparée de* **leur** *cœur* (Mont.). *Les passions les plus violentes se partageaient* **leurs** *cœurs* (Id.).

Dans certains cas, il est indifférent de mettre le singulier ou le pluriel : *Laissez les morts en paix dans* **leur** *tombeau,* ou : *dans* **leurs** *tombeaux.*

b) On emploie toujours le singulier quand le pronom collectif se rapporte à un nom de *matière* ou à un nom *abstrait* qui ne peut pas se mettre au pluriel : *Ils se nourrissent de* **leur** *lait. Pour étancher* **leur** *soif, ils n'ont que l'eau des sources.* **Leur** *patience fut mise à une rude épreuve. Les louanges qu'on donne aux gens en place doivent peu flatter* **leur** *amour-propre* (Vauv.).

4. Les possessifs absolus ne peuvent se rapporter qu'à un nom précédemment exprimé. C'est donc une faute de dire, au commencement d'une réponse : *J'ai reçu* **la vôtre** *en date du ...;* il faut dire : *J'ai reçu* **votre lettre** *en date du ...*

Ces pronoms peuvent aussi s'employer avec l'article défini, sans se rapporter à aucun nom exprimé ou sous-entendu ; c'est ce qui a lieu : 1° au singulier masculin, pour désigner ce qui est la propriété de chacun : **Le tien** *et* **le mien** *sont la cause de toutes les querelles, de tous les procès* (Ac.). *Il ne demande que* **le sien** (Ac.) ; — 2° au pluriel masculin, pour signifier les parents, les alliés, les amis : *Mais j'ai les* **miens,** *la cour, le peuple à contenter* (La F. III, 1).

Ils s'emploient quelquefois aussi sans l'article quand ils fonctionnent comme prédicats : *Cette découverte est* **mienne** (Ac.). *Le clerc répond : Elle est* **mienne** *et non* **vôtre** (Rac.). *J'avance mes opinions, non comme vraies, mais comme* **miennes** (Bern.). *Monsieur, je suis tout* **vôtre** (Mol.).

Elle me prend mes mouches à ma porte :
Miennes *je puis les dire* (La F. X, 7).

Cependant, au datif, l'usage actuel préfère le pronom personnel, et l'on dit : *Ces fruits sont* **à moi,** plutôt que : *Ces fruits sont* **miens.**

Article IV. — Pronoms démonstratifs.

§ 189

1. Le pronom démonstratif peut s'employer comme antécédent d'une proposition relative ou tenir la place d'un substantif

qui précède. On l'appelle alors pronom *déterminatif*, parce qu'il précise l'idée de la personne ou de la chose dont il est question (1). Ainsi, par ex. : *qui ment* exprime une idée *générale* et désigne un individu quelconque de l'espèce entière : *Qui ment est coupable*, tandis que *celui qui ment* s'applique à un individu déterminé par le pronom *celui : Celui qui m'a menti sera puni.*

Cet.

2. Le pronom *cet* (ce) est en général purement démonstratif : *Je le verrai* **ce** *soir. A* **ces** *mots le corbeau ne se sent pas de joie* (La F. I, 2).

> *Echo redit* ces *mots dans les airs épandus :*
> *« Que tout aime à présent, l'insensible n'est plus. »* (Id. XII, 27).

Mais *cet* s'emploie aussi comme pronom déterminatif : *On comprend mieux les dialogues de Platon en voyant* **ces** *portiques sous lesquels les anciens se promenaient la moitié du jour* (Staël).

Celui.

3. *Celui* ne s'emploie plus que comme pronom déterminatif :

a) En corrélation avec une proposition adjective, pour individualiser la *personne* désignée par cette proposition : **Celui** *qui m'a trompé* (= *ce* trompeur) *s'en repentira. Il est nécessaire d'étudier* **ceux** *qu'on ne connaît pas.* **Celui** *qui n'a pas souffert, que sait-il de la vie?* En pareil cas, *celui* ne se dit que des personnes.

b) En rapport à une *personne* ou à une *chose* déjà nommée, et alors il est suivi de la préposition *de* ou d'une proposition adjective qui le détermine : **L'ami** *qui vous trompe est aussi indigne que* **celui** (= l'ami) *qui vous vole. Voici* **votre livre** *et* **celui** (= le livre) *de mon frère. C'est un méchant* **métier** *que* **celui** (= le métier) *de médire* (Boil.). *Oubliez* **les services** *que vous avez rendus ; souvenez-vous de* **ceux** (= des services) *qu'on vous a rendus. Un auteur a dit : Je ne sache pas de plus fâcheuse* **alliance** *que* **celle** (= l'alliance) *de la mémoire avec la bêtise. Que devenir avec un homme qui ajoute à son* **impertinence** *toutes* **celles** (= les impertinences) *d'autrui? On tient les* **conditions** *qu'on reçoit, non* **celles** (= les conditions) *qu'on impose* (Chat.).

L'usage actuel ne permet pas de joindre *celui* à un adjectif ou à un participe remplaçant la proposition adjective ; il faut dire : *Ce goût n'est pas* **celui qui** *est dominant*, et non *celui domi-*

---

(1) C'est le terme adopté par Diez pour désigner le pronom démonstratif quand il répond au latin *is*. Mais, à proprement parler, le pronom démonstratif est toujours déterminatif; la différence vient de ce que dans : *Voyez-vous* **cette** *main*, par exemple, la détermination est générale et porte sur la *main* tout entière, tandis que dans: *Voyez-vous* **cette** *main qui par les airs chemine* (La F. I, 8), la détermination arrête l'esprit sur la main *qui par les airs chemine* ; c'est dans ce dernier sens que le pronom est dit *déterminatif* (cf. § 295).

nant (Ac.). Cependant cette dernière tournure est usitée dans le style de pratique, et l'on en trouve des exemples dans les meilleurs auteurs : *J'ai joint à ma lettre* **celle écrite** *par le prince* (Rac.). *On confondait, sous l'action de la loi ancienne, une blessure faite à une bête et* **celle faite** *à un esclave* (Mont.).

Quelquefois le nom auquel se rapporte *celui* est exprimé après ce pronom : *Il a récompensé* **ceux** *de ses domestiques qui l'avaient mérité* (Ac.).

Celui-ci, celui-là.

4. *Celui-ci, celui-là* sont démonstratifs et se disent également des personnes et des choses : *Cet écolier-ci est appliqué,* **celui-là** *est paresseux. Quittez votre habit, prenez* **celui-ci.** *Tel est l'avantage qu'ont sur la beauté les talents :* **ceux-ci** *plaisent dans tous les temps,* **celle-là** *n'a qu'un temps pour plaire* (Volt.). Quand ces pronoms ne se rapportent pas à un substantif déjà énoncé, ils désignent toujours des personnes : *Je nourris* **celui-ci** *depuis longues années* (La F. X, 2). *Que me vient conter* **celle-ci ?** (Mol.) *Nous vivons dans un temps où la religion n'est plus considérée que comme un moyen pour* **ceux-ci,** *comme une poésie pour* **ceux-là** (Balzac).

Celui-là peut aussi s'employer comme pronom déterminatif à la place de *celui :* **Celui-là** *est heureux qui sait se contenter de peu.*

Ce.

5. Le pronom conjoint *ce*, qui est neutre, s'emploie :

a) Sans corrélatif. comme sujet du verbe *être* (§ 164) : *Vous avez tort,* **c'***est évident.* **C'***est lui qui me l'a dit.* **C'***est une vilaine chose que l'orgueil.* **C'***est à vous que je parle.* En pareil cas, le *e* de *ce* s'élide même devant *a :* **Ç'***a été la cause de bien des maux* (Ac.).

Ce s'emploie aussi comme sujet avec *sembler, pouvoir :* **ce** *semble,* **ce** *peut être vrai,* et même comme complément direct avec *dire : Tu crains,* **ce** *lui dit-il, lionceau mon voisin* (La F. XI, 1).

b) Comme pronom déterminatif. en corrélation avec un pronom relatif, pour déterminer la *chose* marquée par la proposition qui suit : **Ce** *qui est amer à la bouche est doux au cœur. Sur une peau de brebis* **ce** *que tu veux tu écris. Je vais prouver* **ce** *que je dis* (La F. X, 15).

Ceci, cela.

6. Les pronoms absolus *ceci* et *cela* ne se disent que des *choses* en sorte qu'ils peuvent être considérés comme les neutres de *celui-ci* et de *celui-là.*

S'il s'agit d'opposer une chose à une autre, *ceci* indique l'objet qui est près de nous, *cela* désigne l'objet plus éloigné : *Mangez* **ceci, cela** *est mauvais.* **Ceci** *est soie,* **cela** *est laine.* Mais *ceci*

et *cela* s'emploient souvent sans être mis en opposition ; alors ils indiquent, l'un aussi bien que l'autre, un objet présent, un fait actuel, la chose dont on parle ou dont on va parler : *Voyez* **ceci. Cela** *est fort beau.* Mais on emploie ordinairement *cela* pour ce qui précède et *ceci* pour ce qui suit : *Ecoutez bien* **ceci :** *qui jeune n'apprend, vieux ne saura. Bien d'autrui n'enrichit pas : retenez bien* **cela.**

Cela peut s'employer à la place du déterminatif *ce:* **Cela** *même est assez plaisant, que ce système fut alors une occasion de péché* (Font.).

Même.

7. Le mot *même* peut s'employer avec ou sans l'article.

A. Employé avec l'article ou un équivalent de l'article, *même* précède le substantif et marque l'identité ; il répond au latin *idem, eadem, idem,* et signifie qui n'est pas autre, qui n'est point différent : *Pierre et Céphas, c'est le* **même** *apôtre. Il a encore le* **même** *habit qu'il avait* (Ac.). *Les* **mêmes** *causes produisent les* **mêmes** *effets. Pour lors Rome ne fut plus cette ville dont le peuple n'avait eu qu'un* **même** *esprit, un* **même** *amour de la liberté, une* **même** *haine pour la tyrannie* (Mont.). *Ces* **mêmes** *gens qui vous flattent aujourd'hui vous ont calomnié autrefois.* On omet quelquefois l'article : *Il avait un fils de* **même** *âge que moi* (J.-J. R.). — *Même* peut s'employer absolument : *Cet homme est toujours* **le même.** *Cette femme est toujours* **la même** (Ac.). *Ce vin était délicieux ; en voici* **du même.** *Les symptômes ne furent pas partout* **les mêmes** (Sismondi). Comme pronom neutre : *Cela revient* **au même.**

B. Employé sans article, *même* est pronom adjectif ou adverbe.

a) *Même,* comme pronom adjectif, se met après le substantif ou le pronom personnel ou démonstratif ; il répond alors au latin *ipse, ipsa, ipsum,* et marque plus expressément la personne ou la chose dont on parle. Quand *même* est placé après un pronom personnel, il est joint à ce dernier par un trait d'union, et le pronom, qui est toujours employé dans la forme absolue, doit se répéter comme sujet devant le verbe suivant, excepté à la 3e personne où l'on peut omettre *il : C'est le roi* **même** *qui l'a dit. Cette femme est la fausseté* **même** (Ac.). *Les Romains ne vainquirent les Grecs que par les Grecs* **mêmes** (Ac.). *Toi-***même** *tu te fais ton procès* (La F. X, 2). *L'amour-propre nous fait tout rapporter à nous-***mêmes** (Mass.). *Lui-***même** *livre aux flammes le plus riche de ses palais* (Ségur). *Lui-***même** *me l'a dit. Comment prétendons-nous qu'un autre garde notre secret, si nous ne pouvons*

le garder nous-**mêmes**? (La Roch.) *Et j'en prends à témoin votre père lui*-**même** (Mol.). *Cela* **même** *est un fruit que je goûte aujourd'hui* (La F. XI, 8).

b) Même, employé sans article, peut être adverbe, et alors il marque l'intensité et équivaut au latin *etiam*, soit aux adverbes français *aussi*, *encore*, *plus*, *de plus;* cela a lieu :

1° Quand *même* modifie un verbe ou un adjectif: *Ils se sont* **même** *dit des injures grossières. Il faut obéir aux lois* **même** *injustes.*

2° Après un substantif, quand *même* peut être déplacé et mis avant le substantif: *J'ai tout à craindre de leurs larmes, de leurs soupirs, de leurs plaisirs* **même** (Mont.). *Ses amis, ses parents* **même** *le blâment. Les enfants* **même** *furent passés au fil de l'épée.*

Il n'est pas toujours facile de distinguer *même* adjectif (lat. *ipse*) et *même* adverbe (lat. *etiam*). On peut même quelquefois mettre indifféremment l'un ou l'autre: *Il est aisé à un traducteur de se tirer des* **endroits mêmes** (ou **même**) *qu'il n'entend pas* (Boil.).

. . . . *Votre front prête à mon diadème*
Un éclat qui le rend respectable **aux dieux même** (Rac.).

On peut admettre les deux sens : *aux dieux même* (même aux dieux) et *aux dieux mêmes* (aux dieux eux-mêmes).

Tel.

8. *Tel* est pronom démonstratif, mais s'emploie aussi comme pronom indéfini :

a) Tel, pronom démonstratif, marque la *qualité* d'un objet d'une manière tout à fait indéterminée : *Pour être heureux ou malheureux, il faut se croire* **tel** (Ac.). **Tel** *était alors l'état de ses affaires* (Id.). La qualité peut être déterminée par une proposition comparative ou consécutive, amenée par *que: Il est* **tel** *que son père. Sa mémoire est* **telle** *qu'il n'oublie jamais rien* (Ac.).

On emploie encore *tel* quand on ne veut pas ou qu'on ne peut pas marquer la qualité d'une manière déterminée, et dans ce sens *tel* est quelquefois précédé de *un : J'arriverai à* **telle** *époque. Il est tantôt chez* **un tel,** *tantôt chez* **une telle** (Ac.).

b) Tel désigne souvent un *individu* tout à fait indéterminé: **Tel homme** *recherche ce que* **tel autre** *méprise* (Ac.). Dans ce sens *tel* s'emploie le plus souvent absolument comme pronom indéfini suivi d'une proposition adjective qui le détermine: **Tel** *qui rit vendredi, dimanche pleurera* (Rac.). Mais *tel* peut aussi être pronom conjoint: **Tel** *homme est récompensé, qui méritait d'être puni* (Ac.).

Tel quel signifie : 1° sans changement, dans le même état : *Je vous rends votre livre* **tel quel** (Ac.) ; 2° dans le langage familier, médiocre, de peu d'apparence : *Cet accord* **tel quel** *ne dura guère* (Boss.).

Article V. — Pronoms interrogatifs.

§ 190

1. Le pronom interrogatif, qu'il ne faut pas confondre avec le pronom relatif, se met en tête de la proposition, qui est principale ou subordonnée (objective), selon que l'interrogation est *directe* ou *indirecte:* **Qui** *cherchez-vous?* — *Dites-moi* **qui** *vous cherchez.*

Le pronom interrogatif, quand il n'est pas employé comme sujet, peut être un membre de la proposition objective qui dépend de la principale: **Qui** *croyez-vous* **que l'on nommera à cette place? Que** *veux-tu* **que je fasse? Quel** *livre désirez-vous* **que je vous donne? Quand** *croyez-vous* **qu'il viendra?** Dans toutes ces phrases la proposition subordonnée est amenée par la conjonction *que: Croyez-vous* **que** *l'on nommera* **qui?** *à cette place? Croyez-vous* **qu'***il viendra* **quand?** Mais cette proposition subordonnée peut aussi n'avoir d'autre lien que le pronom interrogatif lui-même: *Dites-nous* **qui** *l'on nommera à cette place. Savez-vous* **quand** *il viendra* (v. § 285).

Qui.

2. Le pronom *qui* désigne les *personnes* sans distinction de genre. Il remplit la fonction de sujet ou de complément ou même de prédicat, et peut s'employer absolument: **Qui** *frappe à la porte?* **Qui** *cherchez-vous?* **Qui** *étaient ces dames? Je connais un homme capable d'en prendre soin; et* **qui?** *me dit-il* (Ac.). *Mais en aimant,* **qui** *ne veut être aimé!* (La F.) **Qui** *te rend si hardi de troubler mon breuvage?* (La F. I, 10) **Qui** *soupçonnez-vous de ce vol?* (Mol.) **Qui** *sont ces gens en robe?* (Rac.)

Le pronom *qui* peut être précédé de toutes les prépositions: **De qui** *veux-tu parler?* (Mol.) **A qui** *pensez-vous parler?* (Ac.) **Sur qui** *sera d'abord sa vengeance exercée?* (Rac.) Mais *de qui* ne peut dépendre d'un substantif que lorsque ce substantif est employé comme prédicat: **De qui** *est-il fils?* Si le substantif est sujet ou complément du verbe, on remplace ordinairement *de qui* par *quel:* **Quelle** *main* (au lieu de *la main de qui?) a versé ce sang?*

On remplace souvent *qui* par la forme *qui est-ce qui:* **Qui est-ce qui** *frappe à la porte?* (Qui frappe à la porte?) **Qui est-ce que** *vous cherchez?* (Qui cherchez-vous?) **De qui est-ce que** *vous parlez?* (De qui parlez-vous?) **A qui est-ce que** *vous parlez?* (A qui parlez-vous?) *Si l'on nous offrait l'immortalité sur la terre,* **qui est-ce qui** *voudrait accepter ce triste présent?* (J.-J. R.)

Le pronom *qui* s'emploie quelquefois comme pronom indéfini: *Nos gens s'en vont,* **qui** *deçà,* **qui** *delà* (Courier).

Qui n'ayant pas de flexion est du genre et du nombre communs, c'est-à-dire qu'il est toujours du masculin et du singulier. Toutefois la Fontaine l'a fait avec raison du féminin dans le conte du *Faucon:* **Qui** *fut bien* **empêchée ?** *Ce fut Clitie.*

Que, quoi.

3. Le pronom *que* ou *quoi* désigne les choses sans distinction de genre.

a) Le pronom *que* est toujours conjoint et n'est jamais précédé d'une préposition. Il n'est usité qu'à l'accusatif pour exprimer soit le complément direct : **Que** *cherchez-vous?* **Que** *n'ose et* **que** *ne peut l'amitié violente!* (La F. XII, 15) — soit le prédicat, avec *être* ou *devenir*, et alors il marque la qualité : **Qu'***êtes-vous?* **Que** *devient-il?* **Que** *sommes-nous devant Dieu?* — soit enfin le sujet logique exprimé comme prédicat avec un verbe impersonnel (§ 164) : **Que** *vous faut-il?* **Que** *faut-il davantage?* (La F. VII, 3) **Que** *vous semble de cette maison?* **Qu'***arrivera-t-il?*

L'accusatif *que* s'emploie quelquefois, au lieu de *quoi, pourquoi, combien,* comme complément indirect ou circonstanciel : **Que** (= à quoi) *sert la science sans la vertu?* — **Qu'** (= de quoi) *avez-vous à vous plaindre?* **Qu'** (= en quoi) *a-t-il besoin de mes conseils?* **Que** (= pourquoi) *ne partez-vous tout de suite? O mort tant désirée!* **que** *ne viens-tu?* (La F.) *Eh bien!* **que** *n'aimes-tu?* (A. Chén.) **Que** *parles-tu de dieux, de nymphes et d'offrandes?* (Id.) **Que** (acc.) *coûte ce livre?* **Que** *je suis malheureux!*

Le pronom *que* ne s'emploie pas comme nominatif ou sujet d'un verbe personnel ; on le remplace par la forme *qu'est-ce qui :* **Qu'est-ce qui** *vous fâche?* **Qu'est-ce** *donc* **qui** *vous trouble?* (Fén.) **Qu'est-ce qui** *sent du plaisir en vous?* (Pasc.) On emploie aussi en pareil cas le pronom *qui:* **Qui** *vous presse?* (La F. IX, 2) **Qui** *fait l'oiseau? c'est le plumage* (Id. II, 5). **Qui** *vous rend à vous-même, en un jour, si contraire?* (Rac.) *Berger, quel es-tu donc?* **qui** *t'agite?* (Chén.) *Quand chaque année on est sûr de la suivante,* **qui** *peut troubler la paix de celle qui court?* (J.-J. R.)

On remplace souvent *que* par la forme *qu'est-ce que :* **Qu'est-ce que** *vous cherchez?* **Qu'est-ce que** *cela me fait?* — **Qu'est-ce que** *c'est?* (Ac.) **Qu'est-ce que** *nous deviendrons?* **Qu'est-ce qu'***il vous faut?* — Cette périphrase prend quelquefois, dans le langage familier, la forme amplifiée *qu'est-ce que c'est que:* **Qu'est-ce que c'est que** *cette logique?* (Mol.) **Qu'est-ce que c'est** *donc qu'il y a?* (Id.) *Un coup de sabre,* **qu'est-ce que c'est que** *ça pour un homme?* (Augier)

b) Quoi est la forme accentuée de *que*, et peut, comme *qui*, s'employer absolument. *Quoi* remplace le pronom *que:*

1° Quand il doit être employé absolument au nominatif et à l'accusatif, ce qui n'a lieu que lorsque le verbe est ellipsé, surtout quand il y a exclamation: **Quoi!** *vous partez déjà!* — **Quoi** *de plus beau que la vertu!* — *Il m'est arrivé quelque chose de bien surprenant.* **Quoi** *donc?*

Qu'est-ce là? lui dit-il. — *Rien.* — **Quoi**? *rien?* — *Peu de chose* (La F. I, 5). Lamartine a employé *quoi* à l'accusatif comme pronom conjoint à la place de *que:* **Quoi** *donc, ô mortels, vous annonce l'immuable que vous cherchez?*

2° Après une préposition : **A quoi** *pensez-vous? Dis-moi* **à quoi** *tu penses.* **De quoi** *cela vous servira-t-il?* (Volt.) *Et* **sur quoi** *le crois-tu?* (Mol.) Précédé de *pour*, il indique ordinairement la cause ou le motif et *pour quoi* s'écrit alors en un seul mot: **Pourquoi** *ne faites-vous pas votre tâche?* Mais on écrira en séparant les deux mots: *Vous rentrez chez vous,* **pour quoi** *faire?* parce que *quoi* est régi par *faire* et non par la préposition *pour.*

Quoi précédé d'une préposition peut se périphraser comme *qui* et *que :* **A quoi est-ce que** *vous pensez?* **De quoi est-ce que** *vous parlez?* **Pourquoi est-ce qu'***il ne vient pas?*

Suivis d'un génitif, *que* et *quoi* se distinguent l'un de l'autre en ce que l'un a rapport à la *quantité*, et l'autre à la *qualité:* **Que** *de services il m'a rendus!* **Quoi** *de plus heureux que ce qui vous arrive!*

Quel, lequel.

4. Le pronom interrogatif adjectif est conjoint *quel*, ou absolu *lequel.*

a) Le pronom conjoint *quel* se rapporte surtout à la *qualité*, comme quand on dit: **Quel** *temps fait-il?* c'est-à-dire : le temps est-il *beau?* est-il *laid?* Dans ce cas, *quel* correspond à *tel* et s'emploie comme attribut ou comme prédicat: **Quel** *livre lisez-vous?* **Quelle** *est votre intention?* **Quel** *est-il?* **de quel** *sang? et* **de quelle** *tribu?* (Rac.) Il se présente souvent dans les phrases exclamatives: *Oh!* **quel** *malheur de naître dans de si grands périls!* (Fén.)

Quand l'interrogation a pour objet une personne, *qui* désigne ordinairement l'*individu*, *que* l'espèce à laquelle il appartient et *quel* sa qualité : **Qui** *est ton frère? C'est X.* **Qu'***est-il? Il est laboureur.* **Quel** *est-il? Il est bon et juste.* Mais *quel* désigne aussi l'*individu*, c'est-à-dire une personne ou une chose déterminée. Si, par exemple, en parlant d'un enfant, nous disons: **Quel** *est son père?* la réponse devra donner le nom de ce père. Pour éviter toute ambiguïté, on pourra se servir ici du pronom *qui*, s'il s'agit d'une personne: **Qui** *est son père?* Mais, devant les noms de choses, on n'a pas cette ressource, il faut toujours *quel:* **Quelle** *est votre maison?* c'est-à-dire : Entre ces maisons, dites-moi *celle qui* est la vôtre.

Le pronom *quel* marque en outre la *quantité:* **Quelle** *heure est-il?* **En quelle** *année vivons-nous?*

Autrefois on se servait dans ce dernier cas du mot *quant, quantième:* **Quantes** *heures est-il? en* **quantième** *année sommes-nous?* **Quant** a fait place à *combien* dans la langue moderne, mais il subsiste encore dans la locution *quant à* (du lat. *quantum ad):* **quant à** *moi*, c'est-à-dire *autant qu'*il est en moi, ainsi que dans cette expression un peu vieillie: *toutes et quantes fois.*

b) Le pronom absolu *lequel* se rapporte aux personnes comme aux choses qui sont déterminées soit par un génitif suivant, soit par ce qui précède : **Lequel** *de ces garçons est votre fils? Voici plusieurs plumes:* **laquelle** *voulez-vous? Lequel* est quelquefois neutre : **Lequel** *vaut mieux, de cultiver un art funeste ou de le rendre utile?* (J.-J. R.)

Article VI. — Pronoms relatifs.

§ 191

1. L'antécédent du pronom relatif peut être :

a) Un nom commun déterminé comme espèce ou individu, soit par ce qui précède, soit par ce qui suit: **La mort, qui** *n'épargne personne, est la véritable égalité.* **Un bienfait que** *l'on reproche a perdu son mérite* (La Br.). *C'est* **ton père qui** *t'appelle. La flatterie est* **l'écueil contre lequel** *viennent se briser les maximes les plus sages* (Fén.). *Il y a* **des reproches** *qui louent, et* **des louanges qui** *médisent* (La Roch.). *Il n'y a point de* **vice qui** *n'ait une fausse ressemblance avec quelque vertu* (La Br.). *Aujourd'hui cependant il n'y a* (aucune) **défense qui** *tienne* (Boil.). *Jamais je n'eus si grand besoin de prudence et jamais la peur d'en manquer ne nuisit tant au* **peu** (de prudence) **que** *j'en ai* (J.-J. R.).

b) Un nom propre : *Je m'appelle* **Léandre, qui** *suis amoureux de Lucinde* (Mol.). **Tircis, qui** *l'aperçut, se glisse entre des saules* (La F. II, 1).

c) Un pronom personnel dans la forme absolue : *Et c'est* **toi** *que l'on veut* **qui** *choisisses des deux* (Mol.). *Sois mon héritier,* **toi qui** *as eu assez d'esprit pour démêler le sens de l'inscription* (Les.). **Lui, qu'***un pape a couronné, Est mort dans une île déserte* (Bér.).

Lorsque *qui* doit se rapporter à un pronom personnel conjoint, on répète ce dernier sous la forme absolue : *Il* **m'***en veut* **à moi, qui** *ne lui ai jamais fait de mal. D'abord,* **moi qui** *ai joué la tragédie,* **j'***en ai l'habitude* (Mérimée). Le pronom personnel conjoint ne se présente comme antécédent qu'à la troisième personne, lorsque le pronom relatif suit le verbe : *Je* **la** *vois* **qui** *s'avance* (Corn.). *Je* **l'***aperçois* **qui** *vient* (Mol.). **Le** *voilà là-*

dedans **que** *j'ai amené avec moi* (Id.). *Vous* **le** *trouverez maintenant vers ce petit bois que voilà.* **qui** *s'amuse à couper du bois* (Id.). **Les** *voilà tous endormis* **qui** *ronflent* (Piron). **Il** *est là, dans la chambre peinte.* **qui** *attend* (Hugo). *Il a beaucoup d'amis; il* **en** *est* **qui** *ne l'oublieront pas dans son malheur.*

Il faut encore citer le cas où la proposition adjective amenée par *qui* est jointe au prédicat, mais se rapporte au sujet de la principale exprimé par un pronom personnel conjoint (v. ch. XIX) : **Je** *suis Diomède, roi d'Etolie.* **qui** *blessai Vénus au siège de Troie* (Fén.). **Nous** *sommes deux religieux* **qui** *voyageons pour nos affaires* (Flor.). **Vous** *êtes ici plusieurs* **qui** *l'avez vu.*

d) Un pronom démonstratif: **Celui qui** *croit tout savoir ne sait rien. Le sénat se trouva composé de* **ceux** *mêmes* **qui** *s'opposaient le plus à la loi* (St-Réal). *Je sais* **ce que** *je suis, je sais* **ce que** *vous êtes* (Corn.). *C'est* **ce-à quoi** *je m'attendais le moins.* **Tel** *brille au second rang* **qui** *s'éclipse au premier* (Corn.). **Celui-là** *fait le crime* **à qui** *le crime sert* (Id.). *Monsieur, ce n'est pas* **cela dont** *il est question* (Mol.).

e) Un pronom interrogatif: **Qu'***avez-vous* **qui** *vous puisse émouvoir?* (Mol.) **Que** *voilà* **qui** *est scélérat* (Id.). **Quoi que** *vous écriviez, évitez la bassesse* (Boil.). *Qu'on le trouve,* **où qu'***il soit* (Corn.). **Quelles que** *soient les lois, il faut toujours les suivre* (Mont.).

f) Un pronom indéfini : *Il n'y a* **personne qui** *ne soit dangereux pour quelqu'un* (Sév.). *S'il est* **quelqu'un que** *la vanité a rendu heureux, assurément ce quelqu'un était un sot* (J.-J. R.). *Ce bloc enfariné ne me dit* **rien qui** *vaille* (La F. III. 18).

g) Un adjectif employé comme prédicat : **Aveugle que** *vous êtes.* **Infortunés que** *nous sommes* (Rac.).

h) Une proposition tout entière, et alors le pronom relatif est précédé du démonstratif neutre *ce : Mes affaires n'avancent point,* **ce qui** *me désespère* (Sév.). *Il parvint à lire couramment son bréviaire,* **ce qu'***il n'avait jamais fait auparavant* (Les.). *Il fut absous,* **ce dont** *personne ne doutait.*

Les pronoms relatifs correspondent aux pronoms déterminatifs : *celui*-**qui**, *ce*-**qui**, comme les pronoms interrogatifs aux pronoms démonstratifs proprement dits : **Qui?** *Celui-ci.* — **Quoi?** *Ceci.*

Qui, que.

2. L'emploi du pronom *conjoint qui* dépend de son rapport à l'antécédent, selon que ce rapport est marqué *sans* ou *avec* le secours de prépositions.

a) Quand il n'y a pas de préposition, le pronom conjoint *qui* au nominatif et *que* à l'accusatif se dit également des *personnes* et des *choses* pour exprimer le sujet, le complément direct ou le prédicat : *L'homme* **qui** *pense, le vent* **qui** *souffle; — l'homme*

que *je cherche, la porte* **que** *je ferme, fou* **que** *tu es. Le chardon,* **qui** *vient dans les terrains les plus négligés, fait les délices de l'âne solitaire* (Bern.). *Je souffre tous les maux* **que** *j'ai faits devant Troie* (Rac.). *J'ai l'homme* **qu'***il vous faut* (Ac.).

Voici encore quelques exemples de l'emploi de *que* comme accusatif du verbe : *Il semble toujours rire en lui-même de ceux* **qu'***il croit ne le valoir pas* (La Br.). *J'ai pu supposer vrai ce* **que** *je savais avoir pu l'être* (J.-J. R.). *Il y a de la lâcheté à déguiser ce* **que** *le ciel nous a fait naître* (Mol.). *Cette remarque demande un esprit désintéressé. Je fais choix du tien* **que** *je connais bon* (Les.). *Tout mort* **qu'***il paraissait, il avait l'air menaçant* (Id.). *C'était tout ce* **qu'***il restait à Claude de sa famille* (Hugo).

b) Après les prépositions, on emploie :

1° Le pronom *qui*, pour les *personnes* ou les choses personnifiées : *l'homme* **à qui** ou **de qui** *l'on parle; rochers* **à qui** *je me plains* (Ac.). *Il y a du plaisir à rencontrer les yeux de celui* **à qui** *l'on vient de donner* (La Br.). *Il y a des gens d'une certaine étoffe ou d'un certain caractère* **avec qui** *il ne faut jamais se commettre et* **contre qui** *il n'est pas même permis d'avoir raison* (Id.). *O rochers escarpés! c'est à vous que je me plains, car je n'ai que vous* **à qui** *je puisse me plaindre* (Fén.). *Qui* s'emploie aussi quelquefois après une préposition en parlant des animaux : *un chien* **à qui** *elle fait mille caresses* (Ac.).

Les poètes se servent de *qui* après une préposition, lors même que l'antécédent est un nom de chose : *Soutiendrez-vous un faix* sous qui *Rome succombe?* (Corn.) *J'ai su tromper les yeux* par qui *j'étais gardé* (Rac.). *Je pardonne à la main* par qui *Dieu m'a frappé* (Volt.). Cet emploi est plus rare en prose : *Il y a des choses* sur qui *le poète n'a aucun droit* (Corn.). *Les gémissements de la colombe doivent être laissés à la solitude et au silence* à qui *elle les a confiés* (Fléch.). *Les flambeaux qui avaient mis Slade en cendres étaient les représailles des boulets rouges* par qui *Slade avait été consumée* (Volt.). *Ce fleuve arrose une délicieuse contrée que les habitants des Etats-Unis appellent le nouvel Eden et* à qui *les Français ont laissé le doux nom de Louisiane* (Chat.).

2° Le pronom *quoi* pour les *choses*, surtout au datif : *ce* **à quoi** *je pense. Ce n'est pas le bonheur* **après quoi** *je soupire* (Mol.). *J'ai une petite barque et des gens* **avec quoi** *fort facilement je prétends enlever la belle* (Id.). *Il y eut quelques tables où le rôti manqua à cause de plusieurs dîners* **à quoi** *on ne s'était pas attendu* (Sév.). *Je voulus, pour sept batz,* **à quoi** *montait ma dépense, lui laisser ma veste en gage* (J.-J. R). *C'est encore ici une des raisons* **pour quoi** *je veux élever Emile à la campagne* (Id.). *C'est une objection* **à quoi** *il n'y a pas de réponse* (Restaut). *La chose* **à quoi** *l'avare pense le moins, c'est à secourir les pauvres* (Wailly).

Aujourd'hui le relatif conjoint *quoi* ne s'emploie plus guère qu'avec un antécédent d'un sens indéfini, comme *ce, rien : La*

question n'est pas de savoir ce qui nous convient, mais **ce à quoi** *nous convenons* (Souvestre). *Il n'y a* **rien sur quoi** *l'on ait tant disputé* (Ac.). *Comment! vous ne savez pas ce* **à quoi** *il travaille* (Bescherelle). *Les maladies de l'âme sont les plus dangereuses : nous devrions travailler à les guérir; c'est ce* **à quoi** *cependant nous ne travaillons guère* (Boniface). Partout ailleurs on se sert de *lequel* (v. n° 4).

Mais on trouve encore *quoi* en rapport avec un substantif, et l'Académie elle-même qui, dans sa septième édition a supprimé ces exemples : *C'est un vice* **à quoi** *il est sujet. Ce sont des conditions* **sans quoi** *la chose n'eût pas été conclue*, a conservé la phrase suivante où *quoi* a pour antécédent un nom partitif: *Ce sont* **choses à quoi** *vous ne prenez pas garde.* Voici d'autres exemples tirés d'écrivains contemporains : *J'ai raté une teinture de tournesol*, **à quoi** *j'excelle* (Th. Gautier). *Les enfants* **par quoi** *se maintient le gouvernement de la famille et de l'Etat* (Mich.).

3. Le relatif *absolu* est *qui* pour les personnes et *que* ou *quoi* pour les choses.

a) Le relatif absolu *qui* s'emploie :

1° Comme sujet, surtout dans les sentences et les proverbes : **Qui** *trop embrasse mal étreint.* **Qui** *dort dîne. Est bien malade* **qui** *en meurt. Sauve* **qui** *peut.* **Qui** *veut faire l'ange fait la bête* (Pasc.).

2° Comme complément, et alors le pronom *qui* est en général régi par le verbe de la principale : *Aimez* **qui** *vous aime. Cherchez* **qui** *vous voudrez. Je m'en rapporte* **à qui** *vous voudrez. Travaillez* **pour qui** *vous voudrez. Allez* **chez qui** *vous voudrez. La mort n'a rien d'affreux* **pour qui** *n'a rien à craindre* (Corn.). Mais *qui* peut être aussi gouverné par le verbe de la subordonnée : *Vous trouverez* **à qui** *parler*, où *à qui* est le régime de *parler* et non de *trouver*. *Qui* peut être complément attributif : *J'ai consulté, non mes devoirs, mon esprit égaré ne les connaît plus, mais mon cœur, dernière règle* **de qui** *n'en saurait plus suivre* (J.-J. R.).

b) Que et *quoi* sont neutres et ne se rapportent qu'aux *choses*.

1° *Que* marque l'accusatif, comme dans cet ancien proverbe que l'Académie a conservé: *Fais ce que dois, advienne* (ce) **que** *pourra.* Mais aujourd'hui *que* est hors d'usage comme pronom absolu : on ne dit plus : *Cherchez* **que** *vous voudrez*, comme on dit : *Cherchez* **qui** *vous voudrez ;* il faut employer le pronom conjoint et dire : *Cherchez* **ce que** *vous voudrez.*

2° Le neutre *quoi* ne s'emploie qu'après des prépositions : *C'est* **à quoi** *je pense. C'est* **en quoi** *vous vous trompez* (Ac.). *C'est* **de quoi** *je voulais vous parler* (Ac.). *C'est* **à quoi** *j'ai fait allusion* (Ac.). *Voilà* **sur quoi** *je veux que Bajazet prononce* (Rac.). *Seigneur, repartit Séraphine, voici* **de quoi** *je me plains* (Les.).

Lorsqu'il s'agit de renvoyer à une proposition entière, on supprime quelquefois le démonstratif *ce* et on emploie le pronom relatif comme pronom neutre absolu : *qui* au nominatif, *que* à l'accusatif et *quoi* après les prépositions : *Cet écolier est ignorant et*, **qui** *pis est, plein de vanité. Il n'y a personne à la maison*, **que** *je sache* (Ac.). *J'ai fondé Carthage, il faut que je l'habite*, **sans quoi** *Carthage périrait* (Volt.).

c) Le pronom absolu s'emploie d'une manière particulière avec *voici* et *voilà* ou avec un infinitif.

1° Après *voici*, *voilà*, on se sert au nominatif de la forme absolue *qui* pour les personnes (= *celui qui)* comme pour les choses (= *ce qui) : Voilà* (celui) **qui** *vous en dira des nouvelles. Voilà* (ce) **qui** *est entendu*, tandis qu'à l'accusatif la forme conjointe *celui que* ou *ce que* est de rigueur : *Voilà* **celui que** *je cherche. Voici* **ce que** *je cherche.* Quand le pronom est précédé d'une préposition, c'est la forme absolue qu'il faut employer, savoir *qui* pour les personnes et *quoi* pour les choses : *Voilà* **à qui** *vous devez vous adresser. Voilà* **à quoi** *il faut songer. Voici* **de quoi** *je me plains* (Les.).

2° Construit avec l'infinitif, le pronom employé sans antécédent peut être interrogatif ou relatif selon le sens, interrogatif comme dans : *Je ne sais* **qui** *accuser. Je n'y sais* **que** *faire. Je ne sais* **à quoi** *me décider*, etc., et relatif, comme dans : *J'ai* **sur qui** *m'en venger* (Ac.). *Je n'ai* **que** *faire de ses dons* (Mol.). *Les dattes donnent à l'homme* **de quoi** *le nourrir, le vêtir et le loger* (Volt.). Au surplus, comme le pronom interrogatif et le pronom relatif ont les mêmes formes, il n'est pas toujours facile de les distinguer.

Bien que le pronom absolu *qui*, tiré de l'interrogatif *quis*, s'emploie pour *is qui*, le neutre *que* ne peut pas remplacer *id quod ;* sauf dans les cas indiqués ci-dessus, il veut être précédé du démonstratif *ce*, d'où les formes *ce qui*, *ce que*, *ce dont*, *ce à quoi*, etc. : *Vous ne savez pas* **ce qui** *s'est passé*, **ce que** *vous dites*, **ce dont** *je parle*, **ce à quoi** *je pense.* L'ancien français disait *que* pour *ce qui* ou *ce que ;* cet usage est encore celui du XVI[e] siècle : *Voici* **que** *arriva un jour. Je me doute* **que** *c'est* (Rab.), et l'on en trouve des exemples même au XVII[e] siècle : *Qui n'avait jamais éprouvé* **que** *peut un visage d'Alcide* (Malh.). *Le roi ne sait* **que** *c'est d'honorer à demi* (Corn.). *Je ne sais* **qu'***est devenu son fils* (Rac.). *Attend* **que** *deviendra le destin de la reine* (Id.).

Lequel.

4. Le pronom relatif *lequel* peut être joint au substantif : *La gloire est le but des ambitieux*, **lequel but** *est quelquefois difficile à atteindre.* Mais le plus souvent il est seul et ne s'emploie, à cause de sa forme peu élégante, que pour suppléer au pronom substantif *qui*, *que* ou *quoi*.

a) Au nominatif et à l'accusatif, on se sert de *lequel* à la place du pronom invariable *qui* ou *que*, dont l'emploi donnerait lieu

à une équivoque ; c'est ce qui a surtout lieu quand l'antécédent ne précède pas immédiatement le relatif ou qu'il est accompagné d'un substantif de genre ou de nombre différent : **Un homme** *s'est levé au milieu de l'***assemblée, lequel** (et non pas *qui) a parlé d'une manière extravagante* (Ac.). *Il semble que la logique est l'art de convaincre de quelque vérité, et l'éloquence* **un don** *de l'âme*, **lequel** *nous rend maîtres du cœur et de l'esprit des hommes* (La Br.). *C'est la fille de* **mon protecteur, lequel** *est aussi votre ami. J'ai eu* **un oncle** *qui n'était pas un homme fort miraculeux*, **lequel** *a nourri vingt-quatre années une espèce de bichon qu'il avait* (Boil.). *Vous savez qu'il y a* **une édition** *contrefaite de mon livre*, **laquelle** *doit paraître ces fêtes* (J.-J. R.). *Voici* **un exemple** *tiré des papiers anglais*, **lequel** *je ne puis m'empêcher de rapporter* (Id.). *Outre les vins destinés pour la vente et pour* **les provisions** *ordinaires*, **lesquelles** *n'ont d'autre façon que d'être recueillies avec soin, la bienfaisante fée en prépare d'autres plus fins pour nos buveurs* (Id.). On emploie encore *lequel* pour donner plus de force à l'expression : *Il n'acheta que des langues*, **lesquelles** *il fit accommoder à toutes les sauces* (La F.). *Confutsé rétablit cette religion*, **laquelle** *consiste à être juste* (Volt.).

b) Après les prépositions, on emploie *lequel :*

1° En concurrence avec *qui*, lorsqu'il s'agit de *personnes ;* l'oreille et le goût peuvent seuls décider entre les deux pronoms, et l'on dit également : *Il faut bien choisir les personnes* **à qui** ou **auxquelles** *on veut donner sa confiance. Je tiens pour maxime incontestable que quiconque n'a vu qu'un peuple, au lieu de connaître les hommes, ne connaît pas les gens* **avec lesquels** *il a vécu* (J.-J. R.).

Après la préposition *parmi*, on emploie toujours *lequel* au lieu de *qui : Voilà les rois et les princes* parmi lesquels *on placera ce monarque* (Boss.).

2° A la place de *quoi*, lorsqu'il s'agit de *choses : C'est une chose* **à laquelle** *je n'ai pas pensé. Voici le cheval, l'arbre* **sur lequel** *je montai. La flatterie est l'écueil* **contre lequel** *viennent se briser les maximes les plus sages* (Fén.). *C'est une condition* **sans laquelle** *il ne veut rien faire* (Ac.).

Avec le neutre *ce* ou *rien*, on n'emploie pas *lequel*, mais *qui*, *que* (ce qui, ce que) ou *quoi* après une préposition *(ce à quoi, ce après quoi*, etc.) ; toutefois, au lieu de *ce de quoi*, on dit *ce dont*.

Dont.

5. Le pronom relatif *dont* peut dépendre :

a) D'un *substantif*, qui n'est pas précédé de préposition et qui se place immédiatement après *dont* ou après le verbe, selon qu'il est au *nominatif* ou à l'*accusatif*. Dans ce cas, le pronom *dont* exprime la possession et s'emploie :

1° En concurrence avec *qui*, lorsqu'il s'agit de *personnes : l'homme* **dont la probité** *est connue; l'homme* **dont** *nous connaissons* **la probité ;** *Dieu*, **dont** *la bonté est infinie; Dieu*, **dont** *nous admirons les œuvres* (Ac.). *C'est un enfant* **dont** *le père* (le père de l'enfant) *est mort et* **de qui** *la mère* (la mère de l'enfant) *n'a aucun soin. Les imbéciles*, **dont** *l'âme est sans action, rêvent comme les autres hommes* (Buff.). *Charles X achevait ses derniers jours dans son dernier exil, avec le petit-fils* **dont** *le père avait été assassiné et* **de qui** *la mère était captive* (Chat.). *Arrière ceux* **dont** *la bouche souffle le chaud et le froid* (La F. V, 7).

En pareil cas on doit employer *duquel* au lieu de *dont* toutes les fois que l'emploi de *dont* donnerait lieu à une équivoque : *Ce qui m'intéresse moi et tous mes semblables, c'est que chacun sache qu'il existe* **un arbitre** *du sort des humains*, **duquel** *nous sommes tous les enfants* (J.-J. R.).

2° A la place de *quoi*, lorsqu'il s'agit de *choses : la nature* **dont les lois** *sont immuables ; la nature* **dont** *nous ignorons* **les secrets.** *Ce sont des faits* **dont** *j'ai été le témoin* (le témoin des faits). *L'ennui est une maladie* **dont** *le travail est le remède* (Lévis). *Il n'y a rien dans le monde* **dont** *Dieu ne soit l'auteur* (Restaut).

Si le nom de l'objet possédé est précédé d'une préposition, on le fait suivre du pronom relatif en remplaçant *dont :*

1° Par *duquel* ou *de qui*, si l'antécédent est une *personne : Dieu*, **à la bonté duquel** *ou* **de qui** *je me confie. C'est un homme à la probité* **duquel** *ou* **de qui** *je me fie. Elle a des enfants à la subsistance* **de qui** *il faut pourvoir convenablement* (J.-J. R.). *Celui-là seul avait le droit de demander le triomphe sous les auspices* **duquel** *la guerre était faite* (Mont.).

2° Par *duquel*, si l'antécédent est une *chose : la nature* **aux lois de laquelle** *tout est soumis. Le nid d'une fauvette est défendu par un buisson épineux, et celui de la tourterelle par la hauteur de l'arbre au sommet* **duquel** *il est posé* (Bern.). *Hier fut un jour sur les événements* **duquel** *il faut peut-être jeter un voile* (Thiers).

b) D'un *verbe*, et alors *dont* s'emploie en concurrence avec *de qui* pour les *personnes : L'homme* **dont** ou **de qui** *je l'***ai appris** *est digne de foi*, et à la place de *quoi* pour les *choses: Le lierre s'attache à l'arbre* **dont** *il* **a besoin** *pour croître et se soutenir. Montrez-moi ce* **dont** *vous* **êtes capable.**

En pareil cas, s'il s'agit d'exprimer l'extraction, l'origine, on emploie *dont* pour les *personnes* ou les choses personnifiées, et *d'où* pour les *choses: Je connais la famille* **dont** *il est sorti.*

Voilà la maison **d'où** *je sors. Comment avez-vous pu entrer dans cette île* **d'où** *vous sortez?* (Fén.)

> *Misérable, et je vis, et je soutiens la vue*
> *De ce sacré soleil* **dont** *je suis descendue!* (Rac.)

On trouve **dont** employé comme pronom absolu : *La mère Barbeau se mit à pleurer,* **dont** *le père Barbeau se mit peu en peine* (G. Sand).

> *De mauvais fils il devint mauvais père,*
> *De ses enfants ne s'embarrassa guère,*
> **Dont** *il advint que, par faute de soins,*
> *S'il valait peu, ses fils valurent moins* (Andrieux).

Où.

6. L'adverbe de lieu *où* s'emploie aussi comme pronom relatif, même lorsqu'il ne s'agit pas de désigner le lieu, et alors *où* se met pour *dans lequel*, *auquel*, et *d'où* pour *duquel*, *dont.* Toutefois aujourd'hui ce pronom n'est guère usité, surtout en prose, que lorsqu'il marque les rapports de lieu ou de temps : *la maison* **où** (= dans laquelle) *je demeure, le lieu* **où** *il va, à l'heure* **où** *je vous parle, le but* **où** *il tend, le mauvais pas* **d'où** *il s'est tiré, les endroits* **par où** *nous passons* (Ac.).

Voici des exemples de l'emploi ancien et moderne du relatif *où : Vous avez vu ce fils* **où** *mon espoir se fonde* (Mol.). *C'est un recours* **où** *je ne songeais pas* (Id.). *Laissons là la médecine* **où** *vous ne croyez point* (Id.). *C'est là l'unique étude* **où** *je veux m'attacher* (Boil.). *Il arrive quelquefois dans la vie des accidents d'***où** *il faut être un peu fou pour se bien tirer* (La Roch.). *Pardonne à cet hymen* **où** *j'ai pu consentir* (Volt.). *Est-il étonnant que nos maux se multiplient dans tous les points* **par où** *l'on peut nous blesser?* (J.-J. R.) *Sans les insectes, les oiseaux n'auraient pas de quoi nourrir leurs petits, dans une saison* **où** *il n'y a pas encore de grains ni de fruits mûrs* (Bern.). *Je parcourus l'ancienne Bétique,* **où** *les anciens avaient placé le bonheur* (Chat.). *Il y eut un instant* **où** *les plus déterminés palpitèrent* (Hugo).

Article VII. — Pronoms indéfinis.

§ 192

On.

1. Les pronoms indéfinis s'emploient comme sujets ou comme compléments excepté *on*, qui ne remplit plus que la fonction de sujet.

Les noms de nombre indéfinis employés absolument ont la valeur de pronoms indéfinis : **Nul** *n'est exempt de mourir.* **Plusieurs** *pensent ainsi.*

On, qui a été formé du substantif *homme*, ne s'emploie que comme sujet et marque l'idée de personne de la manière la plus indéterminée. On fait usage de ce pronom indéfini pour remplacer le sujet inconnu d'une action qui, par elle-même, se présente dans notre esprit avec un sujet personnel : **On** *fait souvent vanité des passions* (La Roch.). **On** *n'est pas toujours heureux* (Ac.). **On** *ne voit point deux fois le rivage des morts* (Rac.).

Le pronom *on* peut cependant, et principalement dans la liberté de la conversation, désigner un individu déterminé : *Que voulez-vous de moi? — Je veux que l'***on** *m'écoute* (Mol.). Il se prend quelquefois pour *je : Ne craignez rien*, **on** *s'occupera de votre affaire* (Ac.).

Lorsque le pronom *on* se rapporte évidemment à un substantif féminin ou pluriel, les mots correspondants s'accordent en genre et en nombre avec ce substantif : *Quand* **on** *est* **belle,** *on ne l'ignore pas* (Ac.). **On** *est* **faite** *d'un air* (Mol.). **On** *peut être* **rivaux** *et rester* **amis. On** *n'est point* **des esclaves** *pour endurer de si mauvais traitements* (Ac.). *A quatre ans* **on** *est tous* **parents** (Mich.).

On n'admet aucune détermination, et comme ce pronom ne peut être employé que comme sujet, on le remplace dans les autres cas par les pronoms *se*, *soi*, *nous* et *vous*, *son*, *sa*, *notre* et *votre :* **On** *regarde malgré* **soi** *les objets qui* **vous** *plaisent. Mais par* **sa** *doctrine* **on se** *trouve enchaîné* (Mol.). **On** *a souvent besoin d'un plus petit que* **soi** (La F. II, 11). *Qu'***on** *hait un ennemi quand il est près de* **nous** (Rac.). *L'arbre qu'***on** *a planté rit plus à* **notre** *vue* (Volt.).

> *Quand le bonheur* **vous** *guide*, **on** *doit suivre ses pas,*
> *Et toujours s'élever sans regarder en bas* (Destouches).

Les écrivains du XVIIe siècle employaient souvent *l'on* au commencement d'une phrase pour désigner l'homme en général : **L'on** *hait avec excès lorsque* **l'on** *hait un frère* (Rac.). **L'on** *peut avoir la confiance de quelqu'un sans en avoir le cœur* (La Br.). *Il semble que* **l'on** *ne puisse rire que des choses ridicules* (Id.). Cet usage commence à vieillir.

Chacun.

2. *Chacun*, au féminin *chacune*, n'est usité qu'au singulier : **Chacun** *a ses défauts. La liberté de* **chacun** *a pour limites la liberté des autres.* Il se dit des personnes et des choses, mais il ne s'emploie en parlant des choses que quand il se rapporte à un substantif qui précède ou qui suit : *Remettez ces livres* **chacun** *à sa place.*

Chacun, précédé d'un pluriel, prend après lui tantôt *son*, *sa*, *ses*, tantôt *leur*, *leurs*.

a) Il prend *son*, *sa*, *ses*, quand il est placé avant un circonstanciel, parce qu'alors *chacun* fonctionne en quelque sorte

comme sujet d'une proposition particulière et conserve ainsi sa valeur distributive : *Les juges ont donné leur avis*, **chacun selon ses vues.** C'est comme s'il y avait : *Ils ont donné leur avis;* **chacun** *l'a donné selon* **ses vues.** *Tous furent du dessein, chacun selon sa guise* (La F. V, 19).

b) Il prend *leur*, *leurs*, quand il est placé entre le verbe et le complément direct : *Ils ont donné* **chacun leur avis.** *Donnez-leur* **à chacun leur part ;** ici le mot *chacun* placé entre deux termes étroitement liés s'efface complètement et ne laisse subsister que l'idée collective du sujet et de l'objet ; c'est comme s'il y avait simplement : *Ils ont donné* **leur** *avis. Donnez-leur* **leur** *part.*

Cependant on dirait : *Donnez à* **chacun** *d'eux sa part*, parce que le mot *chacun* est suivi et non précédé du pluriel *eux* avec lequel il est en relation ; c'est comme s'il y avait : *Donnez* **sa** *part à chacun d'eux.*

Quelqu'un, quelque chose.

3. Les pronoms indéfinis *quelqu'un* et *quelque chose* s'emploient dans une phrase dont le sens est *positif ;* ils répondent donc aux pronoms latins *aliquis* et *aliquid.*

a) Quelqu'un se dit absolument d'une ou de plusieurs personnes sans distinction du sexe : **Quelqu'un** *a-t-il connu le vrai bonheur? qu'il dise ce que c'est* (Boiste). *J'attends ici* **quelqu'un** (Ac.). *Plus on aime* **quelqu'un,** *moins il faut qu'on le flatte* (Mol.). Il ne s'emploie au pluriel que comme sujet : **Quelques-uns** *assurent le contraire* (Ac.).

Quand *quelqu'un* se rapporte à un substantif, il est nom de nombre indéfini et se dit des personnes et des choses : *Dieux! s'il en reste encore* **quelqu'un** *d'assez juste, punissez, punissez Ulysse* (Fén.). *Plusieurs femmes m'ont promis de venir, nous en aurons* **quelqu'une** (Ac.). **Quelques-uns** *de ces peuples déposaient leurs rois, dès qu'ils n'en étaient plus satisfaits* (Mont.).

b) Quelque chose s'oppose à *quelqu'un* et ne s'emploie qu'affirmativement au singulier : *On m'a dit* **quelque chose** *qui est très plaisant* (Ac.). *S'il y a* **quelque chose** *de nouveau, je vous demande en grâce de me le dire* (Volt.).

Il ne faut pas confondre le pronom *quelque chose*, qui est masculin, avec le substantif féminin *chose* précédé de *quelque : S'il vous manque* **quelque chose,** *je vous* **le** *donnerai.* **Quelque chose** *qu'il m'ait dite, je n'ai pu me décider.*

c) Autre chose, sans article, est aussi un pronom indéfini qui, comme *quelque chose*, est toujours neutre (masculin) et ne s'emploie qu'affirmativement au singulier : *C'est* **autre chose** *qu'il a dit. Quelque chose est promis*, **autre chose** *est accordé. Donnez-moi* **autre chose** *de bon* (Bescherelle).

Personne, rien.

4. Les pronoms *personne* et *rien* sont originairement des substantifs [1] qui signifient *quelqu'un* et *quelque chose* (§ 91) : ils s'emploient encore dans ce sens et répondent au latin *quisquam* et *quidquam :* 1° après une négation complète ou un verbe négatif ou après la préposition *sans : Il n'est jamais invité par* **personne.** *Je ne veux point qu'il me dise* **rien** (Mol.); 2° dans l'interrogation ou dans la phrase conditionnelle : *A-t-on vu* **personne** *agir de la sorte? J'aurais lieu de plainte, si vous alliez me trahir et me déguiser* **rien** (Mol.).

Mais en général *personne* et *rien* sont accompagnés de la négation *ne* et répondent alors au latin *nemo* et *nihil.* Dans ce cas :

a) Personne est le contraire de *quelqu'un ;* il nie ou exclut l'idée d'une personne quelconque : **Personne** *ne veut être plaint de ses erreurs* (Vaud.). *Je ne connais* **personne** *d'aussi heureux que cette femme* (Ac.).

Personne, employé comme substantif, est féminin, mais admet quelquefois le masculin après lui; cela dépend de l'étendue de la phrase et de la signification plus ou moins précise du mot personne : *Les* **personnes consommées** *dans la vertu ont en toute chose une droiture d'esprit et une attention judicieuse qui les empêchent d'être* **médisants** (Vaugelas). *Jamais je n'ai vu deux* **personnes** *être si* **contents** *l'un de l'autre* (Mol.). — *Personne*, employé sans article comme pronom indéfini, est masculin ou plutôt neutre : **Personne** *n'est parfait;* mais, même dans ce sens, il ne faut pas hésiter à le faire féminin, si la signification l'exige. On dirait, par exemple : **Personne** *n'était plus* **belle** *que Cléopâtre.* En effet *personne* veut dire ici *aucune femme*, et non pas *aucun homme* (Jullien).

b) Rien est le contraire de *quelque chose :* il nie et exclut l'idée d'une chose quelconque : **Rien** *ne suffit aux gens qui nous viennent de Rome* (La F. XI, 6.). *Cet homme n'est bon à* **rien** (Ac.).

La phrase suivante offre un exemple de *rien* positif et de *rien* négatif : *Je ne suis pas un homme à vouloir* **rien** (= quelque chose) *pour* **rien** (= nulle chose) (Mol.).

Qui que ce soit, quoi que ce soit.

5. On considère encore comme pronoms indéfinis les expressions *qui que ce soit, quoi que ce soit,* dans lesquelles le premier

(1) Comment douter de la nature substantive du mot *rien*, lorsqu'on voit qu'il peut être déterminé par une expression ou une proposition adjective, comme dans : **Rien** *de bon au monde comme un bon cœur. Ce bloc enfariné ne me dit* **rien** *qui vaille* (La F. III, 18). Si *rien* est ici adverbe, comme le croient la plupart des grammairiens français, il faut alors admettre que l'adverbe ne se distingue pas du substantif et que, comme ce dernier, il peut être remplacé par un pronom !

pronom est interrogatif, et le second relatif: **Qui que ce soit** *qui vous l'ait dit, il s'est trompé.* **Quoi que ce soit** *qu'il me demande, je le lui accorderai. Parlez-en à* **qui que ce soit.** *Donnez-moi* **quoi que ce soit.** Employés négativement, **qui que ce soit** équivaut à *personne* et **quoi que ce soit** à *rien : Je n'y ai trouvé* **qui que ce soit.** *Il ne doute de* **quoi que ce soit.** *Il avait défendu qu'on laissât entrer* **qui que ce soit** *dans son cabinet. Il recommande le secret à ses filles, leur fait expressément défense d'en parler à* **qui que ce fût** (Courier). *Il ne réussit en* **quoi que ce soit.** Il y a une forme adjective correspondante *quel qu'il soit : Il faut prendre un parti* **quel qu'il soit.**

Chapitre XIX.

LES VOIX DU VERBE

Article I. — Actif et passif.

§ 193

1. Chaque verbe est actif ou passif, selon qu'il exprime une action faite ou reçue par le sujet (§ 93).

La voix *active* s'exprime dans les temps imparfaits par la flexion même du verbe, et dans les temps parfaits par le participe passé joint au verbe *avoir* comme auxiliaire de temps. Quant à la voix *passive*, elle se marque dans tous les temps par le verbe *être* et le participe passif (§ 102); mais, comme en pareil cas, le participe peut aussi bien marquer l'état ou la qualité que l'action soufferte dans un temps déterminé, le passif en français est d'un usage assez restreint. On l'emploie en particulier :

a) Lorsqu'on veut mettre en relief l'être actif, en le présentant comme l'objet de la proposition : *Le paratonnerre* **fut inventé** *par Franklin. Le petit pavillon du jardin* **était entouré** *d'une haie d'épines. Je* **serai** *par vous* **repêchée** (La F. V. 3). *L'homme* **est** *sans cesse* **agité** *par les fureurs de l'amour ou de la vengeance* (Bern.). *Ces profondes solitudes n'***étaient** *point* **troublées** *par la présence de l'homme. Il* **était chéri** *des siens, respecté de ses ennemis* (Mignet).

b) Lorsque l'être actif n'est point exprimé : *Quand l'armée est arrivée, la ville* **était** *déjà* **prise.** *Cette ville* **a été assiégée** *plusieurs fois. Cette maison* **est bâtie** *en pierres. Les bateaux* **sont attachés** *à des anneaux de fer. Le voleur* **est pris.** *L'ennemi* **a été battu.** *Le blessé* **fut couché** *sur un matelas. Malheur aux aveugles qui conduisent; malheur aux aveugles* **qui sont conduits** (Pasc.). *Monsieur, lui dit-il, je ne veux point du tout* **être**

tué *aujourd'hui* (Sév.). *Ce bienfait ne* **fut** *pas* **perdu** (La F. II, 9).

Dans ce dernier cas, si l'on se représente l'action comme étant le fait d'une ou de plusieurs personnes, on se sert de la forme active avec le pronom indéfini *on :* **On** *coucha le blessé sur un matelas.* **On** *fond les métaux avec de la houille.* **On** *n'éclaire pas les esprits à la lueur des bûchers.*

Le verbe passif étant intransitif, on l'emploie à la place du verbe réfléchi lorsque celui-ci manque : *Je* **fus** *bien* **surpris** *de sa réponse* (Ac.).

2. Les verbes *transitifs* appartiennent tous à la voix active, dont les temps composés sont toujours formés au moyen de l'auxiliaire *avoir*, qui est le verbe essentiellement et exclusivement actif.

3. Les verbes *intransitifs* appartiennent aussi à la voix active ; mais quelques-uns ont pour auxiliaire le verbe *être*, qui, en français, caractérise la voix passive ; tels sont : *aller*, *partir*, *sortir*, *naître*, *mourir*, etc. (§ 102). Ces verbes expriment aux temps simples une action du sujet ; mais, aux temps composés, l'action accomplie devient un état, de là l'emploi de l'auxiliaire *être*.

4. Un certain nombre de verbes intransitifs ou neutres prennent tantôt l'auxiliaire *avoir* et tantôt l'auxiliaire *être*, selon les cas :

a) Les uns prennent *avoir* ou *être*, selon que l'on a en vue l'action ou l'état ; c'est le cas en particulier pour les verbes *accourir*, *apparaître*, *croître*, *décroître*, *déborder*, *déchoir*, *demeurer*, *descendre*, *monter*, *passer*. Ainsi on dira : *la rivière* **a** *crû*, pour marquer l'action faite par le sujet, et *la rivière* **est** *crue*, pour indiquer l'état qui est résulté de cette action. De même : *Les eaux* **ont** *bien décru*, **sont** *bien décrues. La rivière* **a** *débordé deux fois cette année ; la rivière* **est** *débordée. Il* **a** *passé par Lyon ; l'hiver* **est** *bientôt passé.*

b) D'autres verbes transitifs, comme *convenir*, *échapper*, changent d'auxiliaire en changeant d'acception : *Cette faute m'***a** *échappé* (la faute d'un autre : sens objectif) ; *cette faute m'***est** *échappée* (une faute que j'ai faite moi-même : sens subjectif). *Cette maison nous* **a** *convenu beaucoup, et nous* **sommes** *convenus du prix avec le propriétaire.*

c) Enfin certains verbes intransitifs, comme *apprendre*, *cesser*, *changer*, *désespérer*, *échouer*, *sonner*, qui se conjuguent avec *avoir*, *sortir*, qui se conjugue avec *être*, et les verbes susmentionnés *descendre*, *monter*, *passer*, qui emploient les deux auxiliaires, deviennent transitifs quand ils prennent un sens factitif (§ 23),

et alors les uns comme les autres exigent, à l'instar de tous les autres verbes transitifs, l'auxiliaire *avoir*: *Il m'a appris l'allemand. Elle a cessé ses plaintes. On a changé les temples en églises. Vous avez désespéré cet homme. Il a échoué notre barque par malice. Il a sonné les cloches. On l'a sorti d'une fâcheuse affaire. On a descendu plusieurs passagers dans cette île. Il a monté du foin au grenier. Le batelier m'a passé.*

Il est à remarquer que quelques verbes intransitifs, qui forment leurs temps composés avec *avoir*, ont un participe qui s'emploie adjectivement avec *être*, par ex.: *Cette race a bien dégénéré*, est *bien dégénérée. Il a expiré dans mes bras; la trève est expirée. Il a bien vieilli depuis deux ans; je le trouve bien vieilli* (Ac.). Il en est ainsi des verbes *changer*, *cesser* et autres qui s'emploient aussi dans le sens factitif: *Elle a changé, elle est bien changée. La fièvre a cessé, elle est cessée. Il a monté quatre fois à sa chambre pendant la journée; il est monté dans sa chambre et il y est resté* (Ac.), etc.

Au lieu de *aller*, dans les temps composés, on emploie quelquefois le verbe *être*, mais avec cette différence que dans: *J'ai été à Rome*, par exemple, *j'ai été* fait entendre qu'on y est allé et qu'on en est revenu, et que dans: *Il est allé à Rome*, le verbe *il est allé* marque simplement le voyage sans indiquer le retour (Ac.). C'est abusivement qu'on emploie *être* pour *aller* dans d'autres circonstances, cependant, dans l'usage vulgaire, on se sert souvent de *je fus* et *j'ai été* au sens d'*aller* avec un infinitif suivant; et on en trouve des exemples dans d'excellents auteurs et dans de très anciens textes (Littré): *A peine ai-je été les voir trois ou quatre fois depuis que nous sommes à Paris* (Mol.). *Je fus retrouver mon janséniste* (Pasc.). *Elle fut au-devant d'elle les bras ouverts* (Sév.). Mais on ne doit pas dire: *Il a été coucher* ou *se coucher;* il faut dire: *Il est allé se coucher*, quand on parle de se mettre au lit, et: *Il est allé coucher dans la rue*, c'est-à-dire il est allé passer la nuit dans la rue.

Article II. — Réfléchi.

§ 194

1. Les verbes réfléchis forment en quelque sorte une voix *moyenne* dans laquelle le sujet est à la fois actif et passif; c'est pourquoi ils se conjuguent dans les temps simples comme les verbes actifs, tandis que, dans les temps composés, ils prennent l'auxiliaire *être*, comme les verbes passifs. (1)

On distingue deux espèces de verbes réfléchis: les verbes réfléchis *propres* ou verbes réfléchis *intransitifs*, et les verbes

(1) L'espagnol conjugue avec *avoir* tous les verbes réfléchis.

réfléchis *impropres*, ou verbes *actifs* et *neutres* employés comme réfléchis.

2. Les verbes réfléchis *intransitifs* sont des verbes actifs qui, en prenant la forme réfléchie, perdent leur signification transitive et expriment, comme les verbes passifs, une idée purement intransitive, le pronom réfléchi n'étant pas réellement l'objet de l'action. Ainsi, dans ces phrases : *Il* **s'est évanoui**, *le ciel* **s'obscurcit**, le pronom *se*, quoiqu'on le considère comme complément direct, n'est que l'objet apparent du verbe, qui est devenu intransitif.

Les verbes réfléchis intransitifs se divisent en verbes *essentiellement* et verbes *accidentellement* réfléchis.

3. Les verbes *essentiellement* réfléchis sont des verbes originellement transitifs qui ne s'emploient plus que dans la forme réfléchie, comme *s'évanouir*, *s'emparer*, *se moquer*, *se repentir*, etc. Ces verbes n'ont pas dans le pronom *se* un véritable complément direct, mais, comme d'autres verbes intransitifs, ils peuvent prendre un complément indirect, le plus souvent amené par *de* : *L'ennemi* **s'empara** *de la ville*. *Il* **se repent** *de sa faute*.

Un certain nombre de verbes transitifs prennent dans la forme réfléchie un sens différent de celui qu'ils ont à l'actif, comme *s'apercevoir*, *s'attacher*, *s'attaquer*, *s'attendre*, *s'aviser*, *se louer* (se féliciter), *se plaindre*, *se servir*, *se taire*, etc. : *Je* **m'aperçois** *de mon erreur*. (*J'aperçois* un voyageur). *Je* **m'attends** *à un grand malheur*. (*J'attends* un ami). *Il* **se tait**. (Il sait *taire* un secret). On doit considérer ces verbes comme essentiellement réfléchis.

Il y a des exemples de verbes essentiellement réfléchis employés sans le pronom pour exprimer l'idée causative : *Je viens* **réfugier** *mes dieux pénates sur cette île déserte* (Fén.). *Ceux qui* **réfugiaient** *un esclave pour le sauver étaient punis* (Mont.).

Emparer, *évanouir*, etc. ont été à l'origine verbes transitifs : *Donnons licence de fortifier et* **emparer** *le dit bourg*. *Celuy an* **emparerent** *les Anglais* (Al. Chartier).

4. Les verbes *accidentellement* réfléchis sont des verbes transitifs qui peuvent s'employer dans la forme *transitive* : *Il ne peut me* **tromper**, comme dans la forme *réfléchie* : *Il* **se trompe**. Ces verbes deviennent intransitifs en prenant la forme réfléchie, et ils expriment une action purement intellectuelle ou un sentiment, comme *s'ennuyer*, *se fâcher*, *se troubler*, *se tromper*, ou le passage d'un état à un autre, comme *s'abrutir*, *s'endormir*, *s'ébouler*, *s'obscurcir*, *se répandre*, *se rouiller*, *s'user*, etc. En ce cas, le sens réfléchi touche de très près au sens passif : *Je me fâche*, et : *Je suis fâché* ; *Je m'étonne*, et : *Je suis étonné*.

Il y a cependant une différence entre : *Le ciel* **se couvre** *de nuages*, et : *Le ciel* **est couvert** *de nuages. Le bruit* **se répand** *dans la ville*, et : *Le bruit* **est répandu** *dans la ville*. Dans le premier cas, le verbe marque réellement l'action et le sujet est représenté comme *actif;* dans le second, le verbe n'exprime que l'état et le sujet est représenté comme *passif*. Mais très souvent, à la 3e personne du singulier ou du pluriel, on peut remplacer le passif, non seulement, comme on l'a vu plus haut, par l'actif avec le pronom *on*, mais encore par le réfléchi, ce qui n'a lieu en général que lorsque l'être passif (le sujet) est une chose et que l'être actif n'est pas exprimé, comme dans *s'acheter*, *se rendre*, *s'apprendre*, *s'oublier*, etc. : *Ce mot ne* **s'emploie** *guère* (= n'est guère employé). *Les blés* **se sèment** *en hiver. La clé* **s'est retrouvée.** *La joie ne peut* **se dissimuler.** *Cet air* **se chante** *beaucoup. Ce qui* **s'apprend** *dès le berceau ne* **s'oublie** *jamais* (Wailly). Le verbe réfléchi peut aussi s'employer au lieu du passif, quoique le sujet soit un nom de personne : *Le brave ne* **se connaît** *qu'à la guerre, le sage dans la colère et l'ami dans le besoin. Suzanne* **s'est trouvée** *innocente*. Quelquefois, pour exprimer l'idée passive, le verbe transitif prend à la fois la forme réfléchie et la forme impersonnelle : *Il* **s'est répandu** *une nouvelle*. Il faut remarquer en outre que les verbes réfléchis qui marquent le passage d'un état à un autre sont pour la plupart des verbes composés à signification causative et qu'ils correspondent quelquefois à des verbes inchoatifs simples, de telle sorte que l'idée inchoative peut s'exprimer avec une nuance par les deux verbes, par ex. *faiblir* et *s'affaiblir*, *grandir* et *s'agrandir*, etc. (1)

Les verbes accidentellement réfléchis, exprimant une action qui ne sort pas du sujet, n'ont pas de complément réel, ni direct, ni indirect, mais ils peuvent être déterminés par un circonstanciel : *Il* **s'ennuie** *partout. Le fer* **se rouille** *à l'air humide. Tout* **s'use** *en ce monde. Le ciel* **se couvre** *de nuages. La terre* **se meut** *autour du soleil. Les blés* **se sèment** *en hiver. Votre jardin* **s'est loué** *fort cher. Cette langue* **se parle** *aisément*.

Ce n'est pas en tant que verbes neutres, c'est comme verbes factitifs que *dérier*, *pâmer*, *panacher*, *percher*, deviennent réfléchis : *Il n'en peut plus, il* **se pâme** (Ac.). *La dame, après* **s'être pâmée**, *alla se consoler avec un petit-maître du pays* (Volt.). *Pour peu qu'Aristote connût l'outarde, il ne pouvait ignorer qu'elle ne* **se perche** *point* (Buff.).

5. Les verbes *actifs* employés comme réfléchis ont le pronom

(1) Ce sont là des synonymes qu'on regrette de ne pas trouver dans le grand ouvrage de Lafaye.

réfléchi pour complément réel de l'action, soit direct (accusatif); soit indirect (datif) : *L'enfant* **se** *lave*, c'est-à-dire *lave* **soi** (accusatif); *il* **se** *lave les mains*, c'est-à-dire *lave les mains* **à soi** (datif).

a) Quelques-uns de ces verbes expriment une action que le sujet, une personne et non pas une chose, dirige immédiatement sur lui-même, ou sur une partie de lui-même ; dans le premier cas, le pronom réfléchi est toujours complément direct : *Il* **s'***est blessé, l'enfant* **se** *lave, elle* **s'***était brûlée;* dans le second cas, le pronom réfléchi peut aussi être complément direct : *Il* **s'***est blessé au bras;* mais le plus souvent il est complément indirect et marque le datif de la personne, tandis que le second complément est direct et exprime l'accusatif de la chose : *Il* **se** (datif) *lave* **les mains** (accusatif), *elle* **s'***est brûlé* **les doigts,** etc.

b) D'autres verbes expriment une action transitive qui ne se réfléchit pas sur le sujet, mais passe à un autre objet qui marque l'accusatif de la chose, tandis que le pronom réfléchi exprime toujours le datif de la personne : *Vous* **vous** (datif) *imaginez* **cela** (accusatif). *Je* **me** (datif) **le** (acc.) *rappelle. Il* **s'***est acquis* **une grande fortune.** *Je* **m'***étais figuré qu'***il me rendrait service.** *Elle* **s'***est mis dans la tête que* **vous le détestiez.** *Il* **s'***est procuré* **de l'argent.** *Ne* **te** *dissimule pas* **tes défauts.** Ces verbes ont la tendance à devenir intransitifs ; ainsi beaucoup de personnes disent : *Je m'en rappelle*, comme *je m'en souviens*, et jusqu'à l'édition de 1835 l'Académie a écrit : *Ils s'étaient persuadés qu'on n'oserait les contredire*, en traitant le participe comme si le verbe était réfléchi intransitif.

Le verbe *s'arroger*, quoiqu'il ne se conjugue que dans la forme réfléchie, appartient à cette catégorie ; il a gardé sa valeur transitive avec le pronom réfléchi au datif : *Ils* **se** *sont arrogé* **ce privilège.**

Quelquefois le même verbe a le pronom réfléchi à l'accusatif ou au datif, selon qu'il a le sens réfléchi (intransitif) ou qu'il a gardé sa signification transitive : *Plusieurs personnes* se *sont proposées pour cet emploi. Ils* se *sont proposé un plus noble but. — Cette idée* se *représente sans cesse à mon esprit. Représentez-*vous *une riche campagne. — Il* se *refuse à l'évidence. Il* se *refuse le nécessaire. — Cette image ne peut* se *retracer. Je* m'*en retrace parfaitement bien l'image. — Cela* se *dit. Je* me *le dis souvent.*

6. Un certain nombre de verbes *neutres* peuvent aussi s'employer comme verbes réfléchis impropres pour exprimer que le sujet (une personne) réagit sur lui-même ; le pronom réfléchi est toujours au datif : *Ils* **se** *sont nui par leur mauvaise conduite. Il* **se** *rit de vos vains projets. Il faut savoir* **se** *suffire à soi-même. Les événements* **s'***étaient succédé avec rapidité* (Ac.). *Je* **me** *parle à moi-même* (Mol.).

Il y a cependant des verbes intransitifs employés comme réfléchis dont le pronom n'est que le complément apparent de l'action et qui sont ainsi devenus des verbes essentiellement réfléchis ; ce sont :

a) Les verbes composés au moyen de la particule *en* signifiant de cela : *s'enfuir*, *s'ensuivre*, *s'envoler*, *s'en aller*, *s'en retourner : Ils* **se sont enfuis.**

b) Les trois verbes *se douter*, *s'échapper*, *se prévaloir*, qui, dans la forme réfléchie, prennent un sens différent de celui qu'ils ont à l'actif : *Ils* **s'en sont doutés.** (Ils *doutent* de tout). Il en devrait être de même du verbe *se rire*, qui signifie *se moquer ;* mais l'usage considère ce verbe comme ayant *se* pour complément indirect, et l'on n'admet pas de différence entre *se plaire* signifiant *plaire à soi : L'orgueil* **se plaît** *et s'admire*, et *se plaire* dans le sens de *prendre plaisir : Ils* **se sont plu** *à me persécuter.*

Souvent des intransitifs ou des transitifs employés avec une valeur intransitive s'adjoignent arbitrairement un pronom personnel qui renvoie au sujet. Ce pronom se met alors au datif. Les verbes qui expriment un mouvement corporel ou un état de repos favorisent surtout cette construction, qui était beaucoup plus fréquente dans l'ancienne langue que dans la langue actuelle, par ex. : *Quand les Templiers virent ce, il* **se penserent** *que il seroient honniz se il lessoient le conte d'Artois aler devant eulz* (Joinville).

On dit encore *se mourir*, mais seulement au présent et à l'imparfait de l'indicatif : *Il se meurt. Il se mourait* (Ac.). *Madame se meurt, Madame est morte* (Boss.). C'est un reste d'une construction très fréquente dans l'ancienne langue. A l'inverse un certain nombre de réfléchis peuvent, sans porter atteinte à leur signification, se passer du pronom : *Ils* **couchèrent** *ensemble. Cette colonne semble* **incliner** *à gauche. Les orges* **lèvent** *plus vite que les froments.* Cette construction est surtout fréquente à l'infinitif avec les verbes *faire* et *laisser : Je le ferai* **repentir** *de sa conduite*, au lieu de : *Je le ferai* **se repentir.** *On a fait* **évader** *le prisonnier. Laissez* **écouler** *la foule. Faites* **taire** *ce bavard. Cette nouvelle a fait* **évanouir** *toutes nos espérances* (Ac.). Mais on dira : *Laissez la foule* **s'écouler**, parce que les deux verbes sont séparés par *la foule.*

7. Les verbes actifs ou neutres employés comme réfléchis expriment souvent, au pluriel comme au singulier, une action *réciproque* ou mutuelle de plusieurs sujets les uns sur les autres : *Ces enfants* **se** *battent toujours. Deux pigeons* **s'***aimaient d'amour tendre* (La F. IX, 2). *Cet homme* **se** *bat bien. Je* **me** *suis rencontré* **avec** *lui. Il* **se** *querelle* **contre** *son voisin. Ils* **se** *sont convenu. Ils* **se** *sont parlé. Qui* **se** *ressemble s'assemble.*

Quelquefois, pour éviter toute confusion du sens réciproque avec le sens réfléchi, on compose le verbe avec *entre* ou l'on se sert de l'expression pronominale *l'un l'autre : Les méchants* **s'entre-***déchirent. Ils* **se** *sont promis fidélité* **l'un à l'autre.** *Ils* **se** *sont nui les uns aux autres.* Distinguez : *Ils* **se sont plaints** *les uns des autres*, sens réfléchi, et : *Ils* **se** *sont plaints* **les uns les autres**, sens réciproque.

Il se faut **entr'***aider, c'est la loi de nature* (La F. VIII, 16).
En ce monde il **se** *faut* **l'un l'autre** *secourir* (La F. VI, 16).
Il n'est tel que les malheureux
Pour **se** *plaindre* **les uns les autres** (Flor.).

Dans ces phrases où l'on emploie les mots *l'un l'autre*, *l'un* est toujours sujet et *l'autre* est toujours régime: *Ils s'aiment l'un l'autre*, c'est-à-dire: *Ils s'aiment*, *l'un* (aime) *l'autre*. Ne dites donc pas: *Ils se nuisent l'un l'autre*, mais dites: *Ils se nuisent l'un à l'autre*, l'analyse de la phrase donnant: *Ils se nuisent*, *l'un* (nuit) *à l'autre*.

8. La forme réfléchie peut exprimer dans le même verbe l'idée intransitive, transitive ou réciproque: *Il* **se loue** *de mes procédés. Il* **se** *loue sans cesse. Ils* **se** *louent les uns les autres.*

Chapitre XX.

EMPLOI DES MODES ET DES TEMPS

Article I. — Des modes et des temps en général.

§ 195

1. Les trois modes *indicatif*, *subjonctif* et *impératif* répondent aux rapports de *réalité*, de *possibilité* et de *nécessité*. Mais ces différents rapports peuvent s'exprimer aussi par les formes temporelles de l'indicatif seul, savoir:

a) La *réalité*, par le *présent*, et surtout par le parfait, qui est aussi un présent: *Tous les hommes* **sont** *mortels. J'***ai lu** *Molière.*

b) La *non-réalité*, par le *passé* (imparfait et conditionnel), qui n'est pas et ne peut pas devenir le présent: *Si Dieu n'***existait** *pas, il* **faudrait** *l'inventer; mais toute la nature nous crie qu'il existe* (Volt.).

c) La *possibilité* et la *nécessité*, par le *futur: Comment* **nommerai-***je cette sorte de gens qui ne sont fins que pour les sots?* (La Br.) *Dieu en vain tu ne* **jureras** (Ac.).

2. Les formes nominales du verbe, l'infinitif et le participe, s'appellent aussi formes *impersonnelles*, parce qu'elles n'expriment pas plus la personne et le nombre du sujet que le mode de l'action; en revanche elles peuvent marquer le rapport de temps, et l'on distingue ainsi un infinitif présent et un infinitif passé, un participe présent et un participe passé (§ 323).

Les formes nominales du verbe ont la signification de *membres* de la proposition simple ou jouent dans la phrase composée le rôle d'une *proposition accessoire*. Nous n'avons à nous occuper dans ce chapitre que de leur emploi dans la proposition simple.

Article II. — Des modes personnels.

A. Indicatif.

§ 196

1. L'*indicatif*, mode de la *réalité*, s'emploie non seulement dans la proposition principale, mais encore dans la proposition subordonnée, pour exprimer un fait réel, c'est-à-dire soit un jugement positif ou négatif, soit une question (§ 161).

Une traîtresse voix bien souvent vous appelle;
Ne vous pressez donc nullement (La F. VIII, 21).

Y a-t-il rien de plus respectable que d'anciens abus? Oui, oui, la raison est encore plus ancienne (Mont.).

Quand le jugement est supposé réel, quoiqu'il ne le soit pas (jugement imaginaire, § 161), il s'exprime également par l'indicatif : *L'homme* **serait** *heureux, s'il n'était pas dominé par ses passions* (L'homme n'est pas heureux, parce qu'il est dominé par ses passions).

*Comment l'*aurais-*je* fait *si je n'étais pas né?* (La F. I, 10)

Pour donner plus de force à l'expression d'un jugement, on le rend souvent par le jugement contraire sous forme de question, et alors l'affirmation se marque par la négation : *L'âme n'est-elle pas immortelle?* (L'âme est immortelle), et réciproquement la négation se marque par l'affirmation : *Un livre vous déplaît : qui vous force à le lire?* (Boil.) (= Personne ne vous force à le lire). *Moi, je m'arrêterais à de vaines menaces!* (Rac.) (= Je ne m'arrêterai pas à de vaines menaces).

N'êtes-vous pas souris? Parlez sans fiction.
Oui, vous l'êtes ; ou bien je ne suis pas belette (La F. II, 5).
N'ont-ils pas sous nos toits de la mousse et des nids? (Lam.)
Moi! le faire empereur? Ingrat! L'avez vous cru? (Rac.)

Croirait-on qu'à près de dix-neuf ans on puisse fonder sur une fiole vide la subsistance du reste de ses jours? (J.-J. R.)

2. Les temps de l'indicatif, qui, d'après l'état de l'action exprimée, peuvent être imparfaits ou parfaits (§ 252), se divisent encore, à un autre point de vue, en *présents* et *prétérits*.

a) Les *présents* n'expriment le temps que par rapport à l'instant où l'on parle. Ce sont le *présent*, le *futur*, le *parfait* et le *futur parfait*.

b) Les *prétérits* marquent le temps non seulement par rapport à l'instant de la parole, mais encore par rapport à un autre fait passé. Ce sont : l'*imparfait*, qui exprime une action passée *simultanée* à un autre fait également passé; le *prétérit*, qui exprime une action passée *postérieure* ou *antérieure* à une autre action passée; le *plus-que-parfait* et le *prétérit antérieur*, qui expriment une action comme passée dans le moment où l'on parle, mais en même temps comme accomplie *antérieurement* à

une autre action également passée ; les deux *conditionnels*, qui expriment un *futur* par rapport à un passé et qui peuvent être considérés, l'un comme l'*imparfait*, et l'autre comme le *plus-que-parfait* du futur.

	TEMPS IMPARFAITS	TEMPS PARFAITS
a) Présents :	*Présent.*	*Parfait.*
	Futur.	*Futur parfait.*
b) Prétérits :	*Imparfait.*	*Plus-que-parfait.*
	Prétérit.	*Prétérit antérieur.*
	Conditionnel.	*Conditionnel passé.*

Parmi les temps imparfaits, le présent, le futur et le prétérit sont des temps *absolus*, qui peuvent s'employer dans la proposition simple, parce qu'ils sont capables d'exprimer une idée temporelle absolument complète; l'imparfait et le conditionnel sont, au contraire, des temps *relatifs*, qui ne se présentent en général que dans la proposition composée, parce que leur propriété essentielle est de se rapporter à une autre idée de temps. Tous les temps composés, sauf le parfait, sont des temps relatifs.

Il ne faut pas confondre cette division des temps en présents et passés avec celle des formes de la conjugaison que nous avons distinguées, au point de vue purement étymologique, en trois groupes ou séries, appelées temps ou formes du *présent*, du *passé* et du *futur* (§ 102). Ainsi l'imparfait est pour la forme un temps du présent, et le conditionnel un temps du futur : mais, envisagés quant à leur emploi syntaxique, les deux temps appartiennent à la même catégorie et sont des prétérits.

1. *Présent.*

§ 197

1. Le *présent* exprime l'action comme présente au moment où a lieu l'acte de la parole : *Je* **lis** *votre lettre. Le voici qui* **vient** (Ac.).

On se sert du présent non seulement pour exprimer une action faite dans le temps présent, mais encore pour exprimer l'habitude de faire une action, si au moment présent cette habitude dure encore : *Je* **lis** *tous les jours une heure*, c'est-à-dire j'ai encore maintenant l'habitude de lire, quoique dans le moment présent je ne lise pas.

2. Les vérités générales qui sont de tous les temps s'expriment aussi par le présent : *L'homme* **propose** *et Dieu* **dispose**. *Rien ne* **pèse** *tant qu'un secret* (La F. VIII, 6).

Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux,
*N'***est** *point tel que l'erreur le* **figure** *à vos yeux.*
L'Eternel **est** *son nom ; le monde* **est** *son ouvrage.*
Il **entend** *les soupirs de l'humble qu'on* **outrage**,

> Juge *tous les mortels avec d'égales lois,*
> *Et du haut de son trône* interroge *les rois* (Rac.).

3. Le présent s'emploie aussi au lieu du *futur*, surtout lorsque l'action future est très rapprochée du présent ou qu'elle est déjà indiquée par un mot de la phrase ou par l'ensemble du discours: *Demain au capitole il* **fait** *un sacrifice* (Corn.). *Je* **suis** *de retour dans un moment* (Mol.). *Et ce jour effroyable* **arrive** *dans dix jours* (Rac.). *J'arrive de Tarente et j'y* **retourne** (Courier).

4. On se sert quelquefois du présent au lieu du futur pour mieux affirmer la certitude d'une action à venir:

> *Que ferons-nous s'il lui vient des enfants?*
> *Dirent-elles au Sort: un seul Soleil à peine*
> *Se peut souffrir; une demi-douzaine*
> *Mettra la mer à sec et tous ses habitants.*
> *Adieu joncs et marais: notre race* est détruite (La F. VI, 12).

5. Le présent s'emploie encore au lieu du *prétérit*, dans les récits d'événements passés, pour donner plus de vie au discours. Le narrateur, en se transportant en esprit dans le passé, croit y assister encore; la vivacité de ses souvenirs lui fait illusion et il décrit ce qu'il se rappelle comme s'il l'avait présent sous les yeux. Le présent ainsi employé s'appelle *présent historique*: *Alexandre* **soumet** *les Grecs*, **passe** *en Asie*, **défait** *Darius*, etc. *On* **cherche** *Vattel; on* **court** *à sa chambre; on* **heurte**, *on* **enfonce** *la porte, on le* **trouve** *noyé dans son sang* (Sév.). *Turenne* **meurt**, *tout se* **confond**, *la fortune* **chancelle**, *la victoire se* **lasse**, *la paix* **s'éloigne**, *les bonnes intentions des alliés se* **ralentissent**, *le courage des troupes* **est abattu** *par la douleur* (Fléch.). Quelquefois le *présent historique* se trouve dans une même phrase avec l'un ou l'autre des passés, comme dans cet exemple: *Le combat* **était** *douteux, et il se* **prolongea** *plusieurs heures de plus, lorsqu'on* **voit** *tout à coup soixante vaisseaux de Cléopâtre traverser à toutes voiles les lignes d'Antoine* (Mich.).

> *L'insecte, du combat, se* retire *avec gloire:*
> *Comme il* sonna *la charge, il* sonne *la victoire,*
> Va *partout l'annoncer, et* rencontre *en chemin*
> *L'embuscade d'une araignée:*
> *Il y* rencontre *aussi sa fin* (La F. II, 9).

> *J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils*
> *Traîné par les chevaux que sa main a nourris.*
> *Il* veut *les rappeler, et sa voix les* effraie;
> *Ils* courent: *tout son corps n'*est *bientôt qu'une plaie* (Rac.).

2. *Imparfait.*

§ 198

1. L'*imparfait* a un double emploi:

a) Il marque une action passée dont la durée coïncide avec

une autre action également passée; employé dans ce sens, l'imparfait est un temps *relatif*, c'est le présent dans le passé.

b) Il désigne une action souvent répétée ou prolongée, c'est-à-dire une durée non déterminée, et par là il exprime surtout l'habitude et la qualité; en ce sens l'imparfait est un temps *absolu*, qui s'oppose au prétérit et exprime l'idée du passé d'une manière complète et sans rapport à une autre action.

2. Comme temps *relatif*, l'imparfait se présente dans la proposition composée:

a) Pour exprimer deux actions simultanées, parallèles, ayant une durée indéterminée, et dans ce cas les deux verbes sont également à l'imparfait: *Il* **jouait** *pendant que j'***écrivais.** *Pendant que Rome* **conquérait** *l'univers, il y* **avait** *dans ses murailles une guerre cachée* (Mont.).

b) Pour exprimer une action dont la durée a été interrompue par une autre action, marquée par un verbe au prétérit: *Il* **était** *nuit quand je* **sortis.** *Charles XII* **avait** *douze ans lorsqu'il* **perdit** *sa mère* (Volt.).

3. Comme temps *absolu*, on emploie l'imparfait:

a) Dans les descriptions et peintures des scènes de la nature:

*La scène sur la terre n'***était** *pas moins ravissante. Le jour bleuâtre et velouté de la lune* **descendait** *dans les intervalles des arbres, et* **poussait** *des gerbes de lumière jusque dans l'épaisseur des plus profondes ténèbres. La rivière qui* **coulait** *à mes pieds, tour à tour se* **perdait** *dans les bois, tour à tour* **reparaissait** *toute brillante des constellations de la nuit, qu'elle* **répétait** *dans son sein. Dans une vaste prairie, de l'autre côté de cette rivière, la clarté de la lune* **dormait** *sans mouvement sur les gazons. Au loin, par intervalles, on* **entendait** *les roulements solennels de la cataracte du Niagara, qui, dans le calme de la nuit, se* **prolongeaient** *de désert en désert, et* **expiraient** *à travers les forêts solitaires* (Chat.).

b) Dans les descriptions des qualités, mœurs et habitudes:

Pierre I se **levait** *régulièrement à quatre heures du matin: à cinq on lui* **apportait** *un petit déjeuner;* **il dînait** *à onze, il ne soupait point, il se* **couchait** *de bonne heure* (Volt.).

Son menton **nourrissait** *une barbe touffue;*
Toute sa personne velue
Représentait *un ours, mais un ours mal léché:*
Sous un sourcil épais il **avait** *l'œil caché*
Le regard de travers, nez tortu, grosse lèvre,
Portait *sayon de poil de chèvre,*
Et ceinture de joncs marins (La F. XI, 7).

c) Pour exprimer les circonstances accessoires qui viennent se mêler aux faits passagers de l'action pour marquer les transitions. De là il résulte que le récit passe du prétérit ou temps historique à l'imparfait, lorsque l'action doit être énoncée comme

ayant une durée à la suite d'une autre action passagère, ou si une explication doit être ajoutée au fait :

Je suis née à Venise ; mon père **était** *noble, et ma mère* **était** *noble également ; ils* **s'aimaient**, *on les* **unit**, *et je* **naquis** *de cette union. Un an après, ma mère* **eut** *un fils, il* **mourut**, *mes parents le* **pleurèrent** *et* **reportèrent** *sur moi toute leur affection ; ils* **étaient** *riches, et mon berceau* **fut** *entouré de tout l'éclat que donne la richesse* (E. Sue).

4. La vivacité du récit amène souvent l'emploi de l'imparfait au lieu du prétérit, soit en parlant des faits isolés, soit pour exprimer une série d'événements successifs ; dans ce dernier cas on se représente le passé si vivement que ces différents événements forment pour ainsi dire un seul tableau, dont on fait la description par l'imparfait, qui est proprement le passé descriptif : *Il* **descendait** *de sa mule, et sous prétexte de chercher des plantes, il se* **cachait** *un moment dans ces débris pour donner un libre cours à ses larmes. Il* **reprenait** *ensuite sa route, en rêvant au bruit des sonnettes* (Chat.). *La lecture finie, le père Alphée se* **dressait, marchait** *à grands pas... Plus calme, le père Melchior* **félicitait** *Méraut sur son livre* (A. Daudet). Cet emploi est surtout fréquent avec les verbes *dire, répondre, s'écrier, répéter*, quand on reproduit textuellement les paroles de celui qui parle : *Hélas, s'***écriait** *Télémaque, voilà donc les maux que la guerre entraîne après elle* (Fén.).

La lice lui demande encore une quinzaine ;
Ses petits ne marchaient, **disait**-*elle, qu'à peine* (La F. II, 7).

5. Enfin l'imparfait peut encore s'employer à la place du conditionnel passé dans la phrase hypothétique :

Si le loup quelquefois
En saisit un, l'emporte et s'enfuit dans les bois,
C'est ma faute ; il **fallait** *braver ses dents avides* (Chén.).

Il fallait, c'est-à-dire *il aurait fallu*.

3. *Prétérit.*

§ 199

1. Le *prétérit*, qui répond en général au parfait historique du latin et à l'aoriste du grec, énonce l'action comme entièrement passée, et s'emploie surtout dans l'exposition historique ; ce temps n'est imparfait que pour la forme, et il exprime des actions qui ont lieu successivement sans indiquer si, relativement les unes aux autres, elles étaient achevées ou non : *Je le* **vis**, *je* **rougis**, *je* **pâlis** *à sa vue* (Rac.).

Le prétérit est donc un temps absolu qui s'emploie :

a) Dans la narration, pour marquer les faits consommés et successifs, les différentes phases de l'action, abstraction faite

de l'idée de durée : *On* **força** *le palais. Ces scélérats n'* **osèrent** *pas résister longtemps et ne* **songèrent** *qu'à fuir. Astarbé, déguisée en esclave,* **voulut** *se sauver dans la foule, mais un soldat la* **reconnut;** *elle* **fut prise,** *et on* **eut** *bien de la peine à empêcher qu'elle ne fût déchirée par le peuple en fureur* (Fén.).

Le premier qui **vit** *un chameau*
*S'***enfuit** *à cet objet nouveau ;*
Le second **approcha**; *le troisième* **osa** *faire*
Un licou pour le dromadaire (La F. IV, 10).

b) Pour désigner un fait sans rapport à d'autres actions comme un tout consommé et limité dans le passé. Ce fait peut avoir eu une longue durée, mais l'esprit le saisit comme une unité, un résultat, un point dans le passé. En pareil cas, le verbe est le plus souvent accompagné d'un circonstanciel de temps, qui marque que l'action est accomplie, comme *aussitôt, sur le champ, tout à coup*, etc., ou qui indique une époque, un point de la durée dans le passé, comme *hier, avant-hier, la semaine passée, un an, deux ans*, etc.: *Ce mal le* **prit** *tout à coup. Je* **reçus** *sa lettre la semaine passée. La république romaine* **dura** *presque cinq cents ans. Qui ne sait se borner ne* **sut** *jamais écrire* (Boil.). *C'est Boileau qui le premier* **enseigna** *l'art de parler toujours convenablement* (Volt.). *La Suède* **fut** *toujours libre jusqu'au milieu du XIVe siècle. Dans ce long espace de temps le gouvernement* **changea** *plus d'une fois ; mais toutes les innovations* **furent** *en faveur de la liberté* (Id.).

2. Le prétérit peut aussi s'employer comme temps relatif dans la phrase composée :

1° Lorsque deux faits qui n'ont eu lieu qu'une fois et en un moment, se sont succédé l'un à l'autre : *Lorsqu'il nous* **vit,** *il s'***enfuit** (Comp. *Lorsqu'il nous* **voyait,** *il s'***enfuyait).**

2° Si un fait vient interrompre la durée d'un autre fait déjà commencé. Ce dernier se met à l'imparfait : *Comme Marie Madelaine* **pleurait** *près du sépulcre, le Sauveur se* **présenta** *à elle plein de bonté. J'***étais** *malade quand je* **reçus** *votre lettre.*

3° Lorsqu'un fait est en rapport avec une autre action exprimée au prétérit antérieur ou au plus-que-parfait : *Après qu'il* **eut trahi** *son maître, Judas* **alla** *se pendre par désespoir. Alexandre le Grand* **avait conquis** *toute l'Asie jusqu'aux Indes, lorsqu'il* **mourut** *à Babylone, à l'âge de trente-deux ans.*

3. Il faut bien distinguer le prétérit de l'imparfait employé comme temps absolu. L'imparfait décrit, le prétérit raconte ; l'un est le passé descriptif, l'autre le passé narratif ou historique. L'imparfait arrête l'esprit sur l'état d'une chose à une

certaine époque, le prétérit marque le passage d'un état à un autre et fait faire au récit un mouvement en avant ; l'imparfait exprime simultanéité, le prétérit succession. (1) Ainsi, dans l'exemple suivant, où J.-J. Rousseau raconte comment il coucha une nuit à la belle étoile, les faits **successifs,** qui sont la partie essentielle de la narration, sont marqués par le **prétérit,** et les faits *simultanés* ou accessoires par l'*imparfait :*

« .... Absorbé dans ma douce rêverie, je **prolongeai** fort avant dans la nuit ma promenade sans m'apercevoir que j'*étais* là ; je m'en **aperçus** enfin. Je me **couchai** voluptueusement sur la tablette d'une espèce de niche ou d'arcade enfoncée dans un mur de terrasse ; le ciel de mon lit *était* formé par les têtes des arbres ; un rossignol *était* précisément au-dessus de moi ; je m'**endormis** à son chant : mon sommeil **fut** doux, mon réveil le **fut** davantage. Il *était* grand jour ; mes yeux en s'ouvrant **virent** le soleil, l'eau, la verdure, un paysage admirable. Je me **levai**, me **secouai**, la faim me **prit**, je m'**acheminai** gaiement vers la ville. »

Voici encore quelques phrases qui montrent la différence entre les deux temps :

Les Romains avaient *des consuls; ils en* élisaient *deux chaque année.* — *Cicéron* fut élu *consul l'an 63 avant J.-C.*

Toute l'armée était *en joie, et jamais elle ne* sentit *qu'elle fût plus faible que celle des ennemis* (Boss.).

*Plus l'esprit s'*éclairait, *et plus l'industrie se* perfectionna (J.-J. R.).

4. *Parfait.*

§ 200

1. Le *parfait* exprime un passé rapproché du présent ou du moins qui se trouve en rapport avec le présent de celui qui parle, en sorte que sa signification est en parfait accord avec ses éléments (le présent et le participe passé). Ce temps marque en effet une action accomplie, mais dont les effets se prolongent dans le moment actuel : *J'***ai écrit** *la lettre*, c'est-à-dire dans ce moment la lettre est écrite, qu'elle le soit depuis un instant ou déjà depuis longtemps, n'importe.

2. Le parfait, énonçant l'action comme achevée, sert surtout à affirmer comme réel un fait passé ; aussi emploie-t-on ce temps :

a) Pour rapporter des faits récents ou indiquer une période de temps dont la durée embrasse le moment où l'on parle. En pareil cas l'idée de présent est précisée par un circonstanciel

---

(1) « Ce n'est pas la *durée* qui fait ici la différence, mais l'esprit de l'écrivain saisissant un fait dans deux points de vue différents. Le même fait peut être présenté sous les deux formes : mais l'une le présente comme une surface étendue, l'autre le ramasse en un point, et l'inscrit comme une unité dans le compte des faits ; car *raconter*, c'est *compter* (en all. *zählen, erzählen*). » (Vinet, *Chrest. franç.*, II, 45). Ainsi on peut dire également bien, selon le point de vue où l'on se place : *Alexandre* était *un grand capitaine*, et : *Alexandre* fut *un grand capitaine*.

de temps, comme *aujourd'hui*, *ce matin*, *ce soir*, *cette semaine*, *ce mois*, *cette année*, *ce siècle*, etc.: *Il* **a fait** *bien chaud aujourd'hui* (Ac.). *J'***ai été** *le voir ce matin*. *J'***ai fait** *un voyage cette année*. *Nous* **avons vu** *dans ce siècle des choses si surprenantes que la postérité aura de la peine à les croire*. *J'***ai** *trop* **souffert** *en cette vie pour n'en pas attendre une autre* (J.-J. R.).

b) Pour énoncer des faits isolés qui sont achevés au moment où l'on parle, mais dont le résultat peut se prolonger dans le présent: *On* **a gâté** *cet enfant*. *Ils* **ont perdu** *toute espérance*. *Les poètes* **ont créé** *les dieux* (Ac.). C'est dans ce sens qu'on emploie le parfait au lieu du prétérit pour exprimer des faits historiques détachés de la série d'événements dont ils font partie, lorsqu'on tient moins à les raconter qu'à en faire ressortir la réalité: *Carthage* **a été détruite** *par les Romains*. *J'***ai tenu** *hier une seconde séance; j'***ai été comblé** *d'applaudissements* (Bern.). Employé avec le présent historique, le parfait marque l'achèvement de l'action dans le passé et a ainsi la valeur du plus-que-parfait:

> *Un effroyable cri, sorti du fond des flots,*
> *Des airs en ce moment* **a troublé** *le repos;*
> *Et du sein de la terre une voix formidable*
> **Répond** *en gémissant à ce cri redoutable* (Rac.).

De même que le présent peut exprimer un futur absolu, on se sert du parfait pour marquer un futur antérieur très prochain: *J'***ai fini** (au lieu de *j'aurai fini*) *dans un moment*.

« Le nom de *parfait*, anciennement admis partout pour le temps *j'ai aimé, je suis venu*, a été remplacé dans beaucoup de grammaires modernes par celui de *prétérit* (ou de *passé) indéfini*. Ce changement est regrettable: d'abord ce sont deux mots au lieu d'un seul, et n'est-il pas fâcheux d'avoir un nom si long pour une forme si fréquemment employée? En second lieu, les mots d'*imparfait* et de *plus-que-parfait* n'ont plus aucune raison d'être, dès qu'on supprime le *parfait*, c'est-à-dire le temps entièrement achevé. Enfin le nom d'*indéfini* est surtout inexplicable. Ce temps n'a rien de plus ou de moins défini qu'un autre. Cela est si vrai, qu'on l'appelait *passé défini* dans les grammaires du XVII[e] siècle, et qu'on appelait *indéfini*, au contraire, le prétérit simple *j'aimai, je vins*, que nous nommons aujourd'hui *défini*. (1) »

3. La principale différence entre le prétérit et le parfait consiste en ce que celui-ci exprime une action accomplie qui n'est pas en rapport avec d'autres événements, mais qui, par ses résultats, se rattache au moment où l'on parle, tandis que le prétérit présente l'action comme un fait purement historique qui n'est pas en rapport avec le présent.

Dans le récit historique on a plus en vue le rapport des faits entre eux que la réalité de l'action: de là l'emploi du prétérit.

---

(1) B. Jullien, *Vocabulaire grammatical*, p. 125.

Si, au contraire, on tient moins à raconter les faits qu'à en faire ressortir la réalité, on emploie le parfait : *Je t'ai défendu cent fois de râcler ton maudit violon, cependant je t'***ai entendu** *ce matin. — Ce matin! ne vous souvient-il pas que vous le* **mîtes** *hier en mille pièces?* (Brueys) *La crainte* **fit** *les dieux, l'audace* **a fait** *les rois* (Corn.). *Dieu* **a créé** *le genre humain, et en le créant il n'a pas dédaigné de lui enseigner le moyen de le servir et de lui plaire* (Boss.).

Dieu ne **créa** *que pour les sots*
Les méchants diseurs de bons mots (La F. VIII, 8).

Au reste, comme l'a déjà fait remarquer un grammairien, il est des cas où les nuances se confondent, et l'on emploie quelquefois le prétérit où l'on aurait pu employer le parfait. Ainsi, dans ces vers de La Fontaine cités plus haut (§ 197) :

L'insecte, du combat, se retire avec gloire :
Comme il **sonna** *la charge, il sonne la victoire ;*

il sonna fait absolument le même sens qu'*il a sonné.*

Et dans ce vers de Boileau :

Qui ne sait se borner ne **sut** *jamais écrire.*

ne sut jamais est la même chose que *n'a jamais su.*

Il y a plus ; on pourrait dire : *ne sait pas,* et l'on aurait encore le même sens. Voilà donc le prétérit dans un cas où l'on aurait pu mettre le présent ; c'est encore ce qui a lieu lorsqu'on dit : *Le temps* **détruisit** *toujours les liaisons des méchants.* (1)

C'est donc bien à tort qu'après avoir posé cette règle absolue : « On emploie le prétérit quand il est question d'une époque entièrement écoulée, et le parfait quand il s'agit d'une époque dans laquelle on se trouve encore, » les grammairiens ont blâmé ces vers de Racine :

La terre s'en émeut, l'air en est infecté.
*Le flot qui l'***apporta** *recule épouvanté.*

parce que, disent-ils, il ne s'est pas écoulé une nuit entre l'instant de la parole et le moment où a eu lieu l'action exprimée par le verbe *apporter.* L'exemple des meilleurs écrivains prouve que le prétérit peut se dire avec une détermination telle que *aujourd'hui, ce matin,* etc., quoiqu'il s'agisse d'un temps dans lequel on est encore ; il y a même des cas où l'on ne peut faire usage d'un autre temps : *Ce matin nous nous sommes rendus chez le ministre; il n'y était pas; nous* **résolûmes** *de l'attendre* (Dessiaux). D'autre part le parfait se présente assez souvent avec un circonstanciel de temps qui indique une époque entièrement écoulée : *Madame la Dauphine* **est accouchée** *hier jeudi* (Sév.). *Il n'***est parti** *que d'hier* (Ac.).

(1) Burnouf, *Méthode pour étudier la langue grecque,* § 255.

Mais hier il m'aborde, et, me serrant la main :
*Ah! monsieur, m'***a-t-il dit**, *je vous attends demain* (Boil.).

Remarquez que, dans cet exemple, on trouve le parfait à côté de deux présents dont l'un remplace le prétérit et l'autre le futur.

5. *Plus-que-parfait.*

§ 201

Le *plus-que-parfait* correspond à l'imparfait ; il exprime une action passée, mais dont le résultat durait depuis un temps indéterminé lors du passage à l'action subséquente, qui peut être à l'imparfait aussi bien qu'au prétérit : *Quand j'***avais dîné**, *j'allais me promener. J'***avais dîné** *quand j'allai me promener.* Ainsi le résultat de l'action faite *(dîner)* durait depuis un temps indéterminé, lorsque survint l'action nouvelle *(se promener).*

Le plus-que-parfait peut s'employer comme temps absolu sans aucun rapport avec un autre verbe : *En France, Luther, qui écrivait en allemand,* **avait été** *peu* **lu,** *mais Calvin l'***avait traduit** (Vacquerie). *Or, en 1482, Quasimodo* **avait grandi.** *Il* **était devenu,** *depuis plusieurs années, sonneur de cloches de Notre-Dame* (Hugo). *Nul, chez ces générations, ne pouvait dire d'où il venait, car il* **avait été conçu** *loin du lieu où il* **était né,** *et élevé plus loin encore* (Chat.).

6. *Prétérit antérieur.*

§ 202

1. Le *prétérit antérieur*, qui correspond au prétérit simple n'exprime point cette idée de durée ; il énonce l'action antérieure comme un point achevé et avec l'idée d'un passage immédiat à l'action subséquente, qui est toujours au prétérit : *Quand j'***eus dîné,** *j'allai me promener.*

Le prétérit antérieur ne peut en général s'employer que comme temps relatif dans une phrase de subordination et en rapport avec d'autres temps, ordinairement avec le prétérit. Il est toujours accompagné d'un adverbe ou d'une conjonction adverbiale de temps, comme *bientôt, lorsque*, etc. : *Lorsque Alexandre* **eut détruit** *l'empire des Perses, il voulut qu'on crût qu'il était fils de Jupiter* (Mont.). Le prétérit antérieur se présente rarement comme temps absolu dans une proposition principale : *En peu de temps elle* **eut trouvé** *des explications à tout* (Nodier).

Ce brouet fut par lui servi sur une assiette :
La cigogne au long bec n'en put attraper miette ;
Et le drôle **eut lapé** *le tout en un moment* (La F. I, 18).

2. Il faut distinguer le prétérit antérieur du plus-que-parfait. Ces deux temps expriment l'action comme passée dans le moment où l'on parle, et en même temps comme accomplie antérieurement à une autre action également passée. Mais le plus-que-parfait correspond à l'imparfait et marque l'état, le prétérit antérieur correspond au prétérit et marque le passage à un état: *Les Suédois* **avaient traversé** *la forêt en deux heures*, c'est-à-dire qu'ils se trouvaient, à l'époque indiquée, dans l'état de gens qui ont traversé la forêt. *Les Suédois* **eurent traversé** *la forêt en deux heures;* cette phrase nous les montre parvenant, arrivant à l'état de gens qui ont traversé la forêt. Même différence qu'entre l'imparfait et le prétérit; mais un pas de plus en arrière. L'un décrit, l'autre raconte.

7. *Futur.*

§ 203

1. Le *futur simple* ou *absolu* énonce l'action comme devant s'accomplir dans la partie de la durée qui suivra l'acte de la parole: *Je* **partirai** *demain.*

> *Garde-toi, tant que tu* **vivras**,
> *De juger des gens sur la mine* (La F. VI, 5).

2. Dans la vivacité du récit ce temps peut quelquefois s'employer pour exprimer un futur dans le passé: *Le général Ott eut trois mille tués, et laissa cinq mille prisonniers entre les mains des Français. De cette bataille* **sortira**, *pour le général Lannes, le titre de duc de Montebello* (Bignon). Cet emploi est surtout fréquent quand le futur est en rapport avec un présent historique: *Déjà la ligne de défense est tracée sur ses cartes: l'artillerie du siège marche sur Riga, à cette ville forte s'***appuiera** *la gauche de l'armée* (Ségur).

L'emploi du futur présente en outre les cas suivants:

a) On s'en sert au lieu de l'*impératif* pour exprimer un conseil ou un souhait ou aussi, suivant les circonstances, un ordre énergique: *Vous* **voudrez** *bien m'excuser. Dieu en vain tu ne* **jureras** (Ac.).

b) De même que le futur conseille ou commande, il appelle aussi, sous forme d'*interrogation*, le conseil ou l'ordre: **Quitterons**-*nous nos souquenilles, monsieur?* (Mol.) *Comment* **nommerai**-*je cette sorte de gens qui ne sont fins que pour les sots?* (La Br.)

c) Comme un fait placé dans l'avenir est incertain, le futur peut aussi servir à exprimer la *probabilité: Il* **sera** *malade.*

8. *Futur antérieur.*

§ 204

1. Le *futur parfait*, aussi appelé *futur antérieur* ou *futur relatif*, exprime une action accomplie dans un temps à venir, mais antérieure à une autre action également future : *Quand vous* **serez rentré**, *je sortirai. Tu recueilleras ce que tu* **auras semé**.

2. Le futur relatif peut aussi s'employer d'une manière absolue, comme dans : *Il* **aura** *bientôt* **fini** (Ac.). En ce sens on peut le remplacer par le parfait : *Il* **a** *bientôt* **fini**. Il est encore temps absolu quand il exprime la probabilité : *Vous* **aurez reçu** *ma lettre. Je me* **serai trahi** *moi-même* (Mol.).

3. Dans les vers suivants le futur antérieur est mis pour le parfait :

Je verrai les lauriers d'un frère ou d'un mari
*Fumer encore d'un sang que j'*aurai tant *chéri?* (Corn.)

9. *Conditionnel présent.*

§ 205

1. Le *conditionnel présent* marque un futur au point de vue du passé, de même que le futur proprement dit désigne un avenir au point de vue du présent (de celui qui parle) ; c'est un *futur relatif*, comme l'imparfait est un présent relatif. Mais ce sens originel du conditionnel ne s'emploie en général que dans la proposition subordonnée : *Je savais qu'il* **partirait**. *Je savais bien qu'il* **serait parti** *avant vous. Il se doutait bien qu'on en* **viendrait** *là. On promit une récompense à qui* **découvrirait** *le voleur. Les janissaires jurèrent sur leurs barbes qu'ils n'***attaqueraient** *point le roi* (Volt.).

2. Le conditionnel s'emploie surtout dans la proposition principale d'une phrase composée pour exprimer une action qui dépend d'une condition ou d'une supposition ; c'est cet emploi qui lui a valu le nom de *conditionnel* (v. § 306) : *Les hommes* **vivraient** *heureux, s'ils suivaient la loi de l'Evangile. Si l'on m'en avait cru, tout n'en irait que mieux* (Regn.). *Les Romains* **auraient conservé** *l'empire de la terre, s'ils avaient conservé leurs anciennes vertus* (Boss.). *Si César et Pompée avaient pensé comme Caton, d'autres* **auraient pensé** *comme César et Pompée* (Mont.). *Quand tous mes rêves se seraient tournés en réalités, ils ne m'***auraient** *pas* **suffi** ; *j'***aurais imaginé, rêvé, désiré** *encore* (J.-J. R.).

Très souvent la condition ou la supposition n'est pas exprimée par une proposition subordonnée, mais par un simple circonstanciel, ou bien elle est sous-entendue : *Je me* **déplairais** *en mauvaise compagnie* (si j'étais en mauvaise compagnie).

Vos lettres me **plairaient** *d'un inconnu* (Sév.). *Cela* **serait** *pour moi, dit Bélisaire, une douce consolation ; mais je me dois à ma fille, et je vais mourir dans ses bras* (Marm.). En pareil cas, le conditionnel est un temps *absolu* qui se dit au lieu d'un autre temps absolu de l'indicatif ou même du subjonctif, soit pour affirmer d'une manière moins positive, soit pour marquer le doute, l'étonnement, ou le désir; cet emploi du conditionnel a surtout lieu dans la forme interrogative ou exclamative : *On* **dirait** *qu'il est malade. D'après les dernières nouvelles, l'insurrection* **serait** *étouffée. Je ne* **saurais** (= je ne puis) *vous le dire.* **Sauriez**-*vous me le dire?* **Serait**-*il vrai? Il* **serait** *vrai! Je* **voudrais** *y être. Que je* **voudrais** *savoir l'anglais! Pourquoi mon âme* **refuserait**-*elle les jouissances qui sont éparses sur le chemin difficile de la vie?* (X. de Maistre)

Comme moi, je **voudrais** *que tu fusses esclave* (Chén.).

3. On considère ordinairement le conditionnel comme un mode à part, ayant deux temps : le présent et le passé ; mais en réalité le conditionnel appartient à l'indicatif et a la plus grande ressemblance avec le futur, non seulement par son origine (§ 102), mais encore par sa signification ; tous les deux en effet expriment un temps futur, le premier un futur relatif, c'est-à-dire par rapport au passé *(J'étais sûr qu'il* **viendrait**), et le second un futur absolu, c'est-à-dire par rapport au présent *(Je suis sûr qu'il* **viendra**) ; ainsi le conditionnel présent n'est pas autre chose que l'*imparfait*, et le conditionnel passé le *plus-que-parfait* du *futur*. Si l'on tient compte de ce caractère essentiel du conditionnel, rien n'est plus facile que d'expliquer l'emploi de cette forme dans les phrases suivantes, qui seraient de véritables solécismes s'il était vrai, comme le croient les grammairiens, que tout conditionnel suppose une condition exprimée ou sous-entendue : *Il obtint de lui qu'Eurydice* **retournerait** *parmi les vivants* (Fén.). *Vous m'avez dit que vous* **reviendriez** *le lendemain* (J.-J. R.). *Vous avez bien prévu que cette lettre m'***attendrirait** (Id.). *Pensant qu'il* **pleuvrait**, *je restai à la maison* (Bon.). *Jésus-Christ a promis qu'il* **viendrait** *juger les vivants et les morts* (Wailly). *Nous convînmes que nous* **partirions** *le lendemain* (Chat.). *L'assemblée décréta que le roi* **serait jugé** (Mignet). *Avez-vous prétendu qu'ils se* **tairaient** *toujours?* (Rac.)

Savez-vous pourquoi Jérémie
A tant pleuré pendant sa vie?
C'est qu'en prophète il prévoyait
Qu'un jour Lefranc le **traduirait** (Volt.).

Cet homme a-t-il pensé que, vainqueur avec tous,
Il **pourrait**, *malgré tous, envahir leur puissance* (M. J. Chénier).

Le conditionnel appartient au mode indicatif, même lorsqu'il dépend d'une condition ou d'une supposition, car dans ce cas il marque également la réalité, soit la réalité supposée (v. § 306).

10. *Conditionnel passé.*

§ 206

1. Le *conditionnel passé* joue un rôle analogue au futur antérieur et exprime, au point de vue du passé, une action accomplie ou parfaite dans un temps futur: *Je savais bien qu'il* **serait parti** *avant moi. Un seul espoir restait à Napoléon: c'est que le vice-roi s'y* **serait réuni** *à Davoust et à Ney* (Ségur).

2. Comme le conditionnel présent, le conditionnel passé s'emploie surtout dans la phrase de supposition (v. § 306): *Les Romains* **auraient conservé** *l'empire de la terre, s'ils avaient conservé leurs anciennes vertus* (Boss.).

> *Grand dieu, dit Philémon, excusez notre faute:*
> *Quels humains* auraient cru *recevoir un tel hôte?* (La F.)
> *Moi! le faire empereur? Ingrat! l'avez-vous cru?*
> *Quel* serait *mon dessein? qu'*aurais-*je* pu *prétendre?*
> *Quels honneurs dans sa cour, quel rang* pourrais-*je attendre?* (Rac.)

B. **Impératif.**

§ 207

1. L'*impératif* est le mode de la nécessité; il marque l'action comme nécessaire en vertu de notre volonté. Si je dis: *Tu* **ouvres** *la lettre*, j'indique ce que fait la personne à qui je m'adresse: c'est l'indicatif. Mais si je dis: **Ouvre** *la lettre*, je n'indique pas ce qui se fait, mais je dis ce qu'on *doit* faire. La pensée exprimée par l'impératif est donc un acte de la volonté, comme une prière ou un commandement. Il y a toutefois une bien grande différence entre un ordre et une prière; mais la langue se sert de la même forme pour exprimer l'un et l'autre: cette forme s'appelle le *mode impératif* ou simplement l'*impératif*, d'un mot latin *(imperare)* qui signifie commander.

Le simple désir ne se marque pas par l'impératif; on se sert pour l'exprimer: 1° du subjonctif employé comme optatif (§ 208): *Dieu le* **veuille**; — 2° du conditionnel (§ 205): *Que je* **voudrais** *savoir le dessin!* — 3° de l'imparfait de l'indicatif avec *si*: *Oh! si je* **pouvais** *le voir!*

2. L'impératif a deux temps: le *présent* et le *parfait*.

a) Le *présent* de *l'impératif* exprime toujours un temps à venir, car on ne commande que des choses futures: **Finis** *ta tâche*.

b) Le *parfait* de *l'impératif* marque l'action achevée dans le futur: **Aie fini** *ta tâche avant la nuit*. Cette forme est assez rare.

3. L'impératif n'a de formes que pour la deuxième personne

du singulier et du pluriel, ainsi que pour la première personne du pluriel ; on emploie cette dernière forme, si celui qui parle adresse la parole à d'autres en s'y comprenant lui-même : **Tendons** *la main.* Quelquefois aussi on se sert de cette forme en parlant exclusivement à soi-même : **Vivons** *pour nous (Florian*, le Chien de chasse). *Tout ému que je suis,* **restons** *maître de moi* (C. Del.). Le commandement à la troisième personne s'exprime par le présent du subjonctif (v. § 208).

4. Pour adoucir le commandement, on emploie les impératifs *veuillez*, *daignez*, *ayez la bonté, n'allez pas,* etc., suivis de l'infinitif : **Veuillez** *me le* **dire.** **N'allez pas** *le lui* **dire.** On se sert de *or* ou de *or çà* pour renforcer l'impératif : **Or çà, finissez** *donc.*

C. Subjonctif.

§ 208

1. Le *subjonctif* présente une action, non comme un fait réel, mais comme une simple idée ; c'est le mode de la *conception*, c'est-à-dire de l'idéal ou du possible, par opposition à l'indicatif, qui est le mode de la *perception*, c'est-à-dire du réel ou du positif.

Le subjonctif n'a que quatre temps, savoir :

a) Le *présent* et le *parfait*, qui correspondent aux temps présents de l'indicatif, c'est-à-dire, non seulement au présent et au parfait, mais encore aux deux futurs, simple et composé.

b) L'imparfait et le *plus-que-parfait*, qui sont des prétérits et correspondent non seulement à l'imparfait et au prétérit, au plus-que-parfait et au prétérit antérieur de l'indicatif, mais aux deux conditionnels, simple et composé.

Le subjonctif appartient essentiellement à la proposition composée ; comme son nom l'indique, il est ordinairement sous la dépendance, pour ainsi dire *sous le joug* du verbe de la principale. Mais le subjonctif peut aussi s'employer d'une manière indépendante dans la proposition simple pour exprimer soit l'impératif, soit l'optatif.

2. On emploie le *présent* du subjonctif comme *impératif* pour remplacer la 3e personne du singulier et du pluriel qui manque à ce mode. En pareil cas, le présent du subjonctif est presque toujours renforcé par *que :* **Qu'***il* **parte** *tout de suite. Allons,* **que** *l'on* **détale** *de chez moi* (Mol.). **Qu'***en paix chacun chez soi s'en* **aille** (La F. IX, 9). **Qu'***on* **s'éloigne** *un moment* (Rac.).

Holà ! madame la belette,
Que *l'on* déloge *sans trompette* (La F. III, 17).

Sans *que : Qui m'aime me* **suive. Sauve** *qui peut. Quiconque est loup* **agisse** *en loup* (La F. III, 3).

On emploie encore le présent du subjonctif pour exprimer une *concession* ou une *condition :* **Ecrive** *qui voudra* (Boil.). *Mais* **veille** *qui voudra, voici mon oreiller* (Rac.). *Vous le voulez :* **soit** (Ac.). *Qu'il* **parle,** *tout se tait* (Ac.).

Enfin le français emploie le présent *je ne sache pas* ou *que je sache* comme subjonctif *dubitatif :* **Je ne sache** *rien de si beau. Il n'y a personne à la maison,* **que je sache.**

3. Le subjonctif s'emploie comme *optatif* au *présent,* à l'*imparfait* et au *plus-que-parfait,* surtout à la 3e personne.

a) Le *présent* exprime un simple vœu, et on s'en sert avec la forme interrogative du verbe *pouvoir* suivi d'un infinitif : **Puisses-***tu réussir!* **Puissions-***nous le revoir!* **Puissent** *les dieux vous conserver à votre père* (Fén.). **Puissé-***je de mes yeux y voir tomber la foudre* (Corn.).

Quelques verbes, comme *être, faire, vouloir, plaire,* etc., ont un présent de l'optatif sans l'aide de *pouvoir,* mais seulement à la troisième personne du singulier et du pluriel : *Grand bien vous* **fasse.** *Dieu me* **soit** *en aide. Dieu vous* **garde. Vivent** *les gens d'esprit. A Dieu ne* **plaise. Périsse** *la discorde. Le diable m'***emporte** (Ac.). *La volonté du ciel* **soit faite** *en toute chose* (Mol.). *La peste* **soit** *de l'avarice et des avaricieux* (Id.). **Périsse** *le Troyen auteur de nos alarmes* (Rac.). **Fasse** *l'Esprit divin que la religion règne dans mes discours* (Fléch.). *Dieu* **garde** *leurs états* (Del.). *Jupiter* **confonde** *les chats* (La F. II, 5). **Soit fait,** *dit le reptile* (Id. X, 2).

> **Veuillent** *les immortels, conducteurs de ma langue,*
> *Que je ne dise rien qui doive être repris* (La F. X, 7).

L'emploi du subjonctif comme optatif était beaucoup plus fréquent autrefois, comme le prouvent les exemples suivants, tirés de Molière : *Je* **meure,** *si je savais cela! Je* **sois exterminé,** *si je ne tiens parole! Me* **confonde** *le ciel, si la mienne est frivole! Si fait, bien moi, je* **meure** ! *Ah! que vois-je? Je* **meure** ! **Sois-***je du ciel écrasé, si je mens! Qui manquera de constance, le* **puissent** *perdre les dieux!* — Aujourd'hui, sauf pour le verbe *pouvoir,* on n'emploie guère l'optatif qu'à la 3e personne, et on le renforce presque toujours par la conjonction *que:* **Que** *Dieu vous* **soit** *en aide!* **Que** *cela te* **serve** *de leçon.* **Que** *je* **sois foudroyé,** *Jupiter, si je mens* (Ponsard).

b) L'*imparfait* et le *plus-que-parfait* du subjonctif s'emploient comme optatif avec la forme interrogative, surtout alors que la chose est moins probable ; on se sert particulièrement de *plaire* dans ce sens : **Plût** *à Dieu qu'il en fût ainsi!* **Fussions-***nous hors de danger!*

> *La peste de la chute, empoisonneur au diable!*
> *En* **eusses-***tu* **fait** *une à te casser le nez* (Mol.).

Cet optatif est surtout usité dans la phrase concessive (v. § 307) : *On résolut sa mort,* **fût-***il coupable ou non* (La F. X, 2).

On se sert encore du plus-que-parfait du subjonctif à la place du conditionnel passé ou du plus-que-parfait de l'indicatif dans la phrase conditionnelle : *Il* **eût réussi,** *s'il* **eût été** *plus habile. L'âne, s'il* **eût osé,** *se* **fût mis** *en colère* (La F. II, 19). Le plus-que-parfait du subjonctif peut même se présenter comme temps absolu à la place du conditionnel passé dans une proposition simple : *Le galant en* **eût fait** *volontiers un repas* (La F. III, 11). *Qu'***eût-***il* **fait ?** *C'***eût été** *lion contre lion* (Id. IV, 12). *Mon fils en un besoin* **eût pris** *le chat huant* (Id. IX, 1).

Il se **fût fait** *un grand scrupule*
D'armer de pointes sa férule (Id. XII, 2).

Article III. — **Des modes impersonnels.**

A. Infinitif.

§ 209

1. L'*infinitif*, étant la forme substantive du verbe, remplit les mêmes fonctions que le substantif comme sujet ou complément ou aussi comme prédicat. Employé comme *complément* d'un verbe ou d'un nom, l'infinitif est ordinairement précédé d'une préposition, même lorsque le complément est direct : **Souffler** *n'est pas* **jouer. Travailler** *est un devoir. Il aime* **à travailler.** *Je crains* **de** *vous* **importuner.** *Je suis jaloux* **d'acquérir** *votre estime. C'est un conte* **à dormir** *debout. Se* **croire** *un personnage est fort commun en France* (La F. VIII, 15). *Bien* **écrire,** *c'est tout à la fois bien* **penser,** *bien* **sentir** *et bien* **rendre** (Buff.). *Je suis jaloux* **d'acquérir** *votre estime* (Ac.). *Le désir* **de paraître** *habile empêche souvent* **de** *le* **devenir** (La Roch.).

2. Il y a un certain nombre de verbes qui sont directement suivis de l'*infinitif pur* ; ce sont les verbes *pouvoir*, *devoir*, *savoir*, *vouloir*, *oser*, qu'on appelle quelquefois *auxiliaires de mode ;* les verbes *faire* et *laisser*, *voir*, *entendre* et *sentir ;* la plupart des verbes qui expriment la croyance, la volonté ou un sentiment, comme *penser*, *croire*, *s'imaginer*, *compter*, *prétendre*, *espérer*, *désirer*, *souhaiter*, *regarder*, etc. : *Qu'entends-je ? Quels conseils ose-t-on me* **donner ?** (Rac.) *Il faisait* **servir** *tous ses succès à l'avantage du pays* (Volt.). *Ce que j'ai fait, Abner, j'ai cru le devoir* **faire** (Rac.). *Il n'y a rien que les hommes aiment mieux* **conserver** *que leur propre vie* (La Br.).

3. Tous les autres verbes veulent devant l'infinitif, les uns la préposition *de*, les autres la préposition *à*, d'autres encore tantôt *de*, tantôt *à*, selon le sens. Cet emploi de l'*infinitif prépositionnel* ne peut pas être déterminé par des règles précises

(v. § 243): *Il commande au soleil* **d'animer** *la nature* (Rac.). *Un homme de cœur pense* **à remplir** *ses devoirs* (La Br.). *Le plus insensé commence* **d'être** *sage dès l'instant qu'il commence* **à sentir** *son travers* (J.-J. R.).

4. L'infinitif s'emploie d'une manière absolue :

a) Sans préposition, sous la forme d'exclamation ou d'interrogation pour exprimer l'étonnement, l'indignation : *Moi, me* **taire !** *A qui* **se fier** *à présent ?* **Offenser** *de la sorte une sainte personne* (Mol.).

b) Précédé de la préposition *de*, comme infinitif historique, dans une narration vive et rapide : *Il s'éloigna tout honteux, et nous* **de rire.** *Eux* **de recommencer** *la dispute à l'envi* (La F. IX, 14).

5. L'infinitif a deux formes, le *présent* et le *passé* ou *parfait*, qui marquent moins le temps que l'état de l'action comme se faisant *(imparfaite)* ou déjà faite *(parfaite)* dans le présent, le passé ou le futur : *Je crois, je croyais, je croirai vous* **faire** *plaisir. Je crois, je croyais, je croirai vous* **avoir fait** *plaisir.*

B. Participe.

§ 210

1. Le *participe*, présent ou passé, étant la forme adjective du verbe, joue dans la proposition le même rôle que l'adjectif comme prédicat ou attribut : *Cette personne est* **obligeante.** *Il a les manières* **obligeantes.** — *L'enfant est* **retrouvé.** *La glace est de l'eau* **cristallisée.**

2. Le *participe présent* se forme de tous les verbes, excepté des verbes impersonnels ; il a toujours un sens actif.

Comme membre de la proposition simple, le participe présent a perdu sa signification verbale et est devenu un véritable adjectif qui ne souffre pas de complément, mais peut avoir un circonstanciel : *Nous passâmes toute la nuit* **tremblants** *de froid et à demi morts* (Fén.).

Employé dans la phrase composée pour abréger une proposition accessoire, le participe présent garde toute sa valeur verbale et peut avoir un temps parfait corrélatif : *Mon père,* **étant** *malade, ne peut aller vous voir. Mon père,* **ayant été** *malade, n'a pu aller vous voir.* **Ayant parlé** *de la sorte, il s'en alla.* **S'étant réveillé,** *il se lèva* (v. § 281). **Ayant parlé** *de cette sorte le nouveau saint ferma sa porte* (La F. VII, 3).

Il y a une différence entre le parfait du participe présent et celui de l'infinitif. Celui-ci est réellement un passé ; celui-là est un présent parfait : **Après avoir lu** *ce livre* (= après qu'il eut lu ce livre) *il le rendit.* **Ayant lu** *ce livre* (= lui, qui avait

lu, c'est-à-dire lorsqu'il eut lu, ou parce qu'il avait lu), *il le rendit, il peut en parler.*

3. Le *participe passé* sert à former la conjugaison composée de tous les verbes; mais il ne s'emploie d'une manière indépendante que lorsqu'il est tiré d'un verbe *passif* ou d'un verbe *neutre* se conjuguant avec *être.*

a) Dans le premier cas, il est opposé au participe présent, comme le *passif* l'est à l'*actif*; c'est le *participe passif*, dans lequel le rapport de temps se fait très peu sentir : *Je ne suis point* **battant** *de peur d'être* **battu.** *Un discours* **mordant,** *un enfant* **mordu.**

b) Dans le second cas, le participe passé forme avec le participe présent une opposition de *temps*, le participe présent exprimant le *présent* et en même temps la durée, et le participe passé, le *passé* et en même temps l'achèvement de l'action : *De ses deux fils, l'un est* **mourant** *et l'autre* **mort.**

Les verbes intransitifs qui se conjuguent avec *être* peuvent seuls avoir un participe passé indépendant : *Ce sont des fleurs fraîchement* **écloses.** Ceux qui se conjuguent avec *avoir*, et c'est le plus grand nombre, ne sauraient avoir un pareil participe, qui prendrait la signification passive ; on le remplace par le participe présent parfait : **Ayant parlé de la sorte,** *il s'en alla.*

Cependant on trouve exceptionnellement quelques formes passives : *Péché avoué est à demi* **pardonné.** *Vous êtes tout* **pardonné,** *ce héros* **expiré** (Rac.), *la foi* **mentie,** *des couleurs* **pâlies,** *lettres* **répondues,** *des couvreurs* **grimpés** *au toit d'une maison* (Mich.), *réponses habilement* **défigurées, mutilées, pâlies** *dans le Moniteur* (Id.), *elle était* **obéie** *avant d'avoir pensé* (Lam.). *Madame la marquise* **sera obéie** (A. Dumas). *On ne voit point que depuis trois mille ans aucune espèce d'animaux* **soit péri** (Fén.).

c) Les verbes *réfléchis* ont un participe passé qui ne peut s'employer que dans la forme composée comme participe présent parfait : *S'*__étant éveillé,__ *il se leva.*

Quelques participes de verbes réfléchis s'emploient comme adjectifs : *une figure* **réjouie,** *pécheur* **repenti,** *l'hospice des filles* **repenties** ; d'autres comme participes passifs : *Il a l'air* **éveillé, étonné.** *Le voilà* **enfui** (Mol.), *des flots d'écume* **élancés** *dans les airs* (Volt.). *Je cherchais en vain le reste de mes jours* **évanouis** (J.-J. R.), *chercher une lueur au ciel* **évanouie** (Hugo), *et les pigeons* **enfuis** *de leurs nids effrayés* (Lam.).

d) Les verbes impersonnels ont un participe passé qui ne s'emploie que dans la conjugaison composée.

C. Gérondif.

§ 211

Du participe présent il faut distinguer le *gérondif*, qui se termine aussi en *ant*, mais qui est au participe présent ce que l'adverbe est à l'adjectif. Le participe présent, en effet, est par

son origine un véritable *adjectif* qui se rapporte toujours à un substantif: *J'ai vu votre ami* **partant** *pour Paris*, tandis que le gérondif s'ajoute au verbe pour marquer une circonstance de l'action; c'est un nom employé *adverbialement* et qui, comme tel, est toujours précédé d'une préposition, soit de la préposition *en: J'ai vu votre ami* **en partant** *pour Paris*. Le gérondif n'a pas de parfait. Il équivaut à une proposition adverbiale.

Restaut avait déjà nettement établi la différence entre le participe présent et le gérondif : « Le *gérondif* ne désigne qu'une circonstance (la simultanéité, v. § 300), une manière ou un moyen de l'action exprimée par le verbe principal auquel il est subordonné; au lieu que le *participe* marque toujours ou l'état du sujet auquel il se rapporte ou la raison d'une action exprimée par le verbe de la principale » (v. § 281).

Chapitre XXI.

SYNTAXE DE CONCORDANCE

Article Ier. — Concordance verbale.

§ 212

1. La concordance *verbale* consiste dans l'accord du *verbe* dans ses trois modes: l'indicatif, l'impératif et le subjonctif. Cet accord a lieu en *personne* et en *nombre* avec le *sujet* de la proposition, même lorsque ce sujet suit le verbe: **Je suis** *homme; tout* **homme est** *un ami pour moi* (L. Racine). *Voilà ce que lui* **envoient** *ses* **parents.** *Non,* **je suis** *le valet, et* **vous êtes** *le maître* (Mol.).

2. Il n'est pas rare que le verbe *être* s'accorde avec le prédicat, qui l'attire dans sa sphère de nombre et de personne. Cette attraction a lieu:

a) Quand le sujet est un nom au singulier et le prédicat un nom au pluriel, s'il y a inversion entre les deux membres: *Sa maladie* **sont des vapeurs** (Sév.). *La nourriture ordinaire de l'écureuil* **sont des fruits,** *des amandes, des noisettes, de la faîne et du gland* (Buff.). *L'effet du commerce* **sont les richesses** (Mont.); on trouve cependant l'accord avec le sujet: **Le plus grand des maux est** *les guerres civiles* (Pasc.). Mais dans cette phrase : **Leur parole écoutée était** *leurs seules lois* (Lam.), l'accord a lieu avec le sujet, parce qu'il n'y a pas inversion.

b) Quand le sujet est un infinitif ou une proposition entière et que le prédicat est un substantif au pluriel : *Savoir manier les chevaux et les armes* **sont des talents** *communs au chasseur, au guerrier* (Buff.). *Ce que je vous dis là ne* **sont** *pas* **des chansons** (Mol.). *Tout ce qu'il dit* **sont autant d'impostures**

(Rac.). *Je vous demanderai si ce qui vous déplaît en lui ne* **sont** *peut-être pas* **ses bonnes qualités** (Muss.). L'attraction est rare quand le sujet est un nom pluriel et que le prédicat est au singulier : *Et deux ans, dans son sexe,* **est une grande avance** (Mol.).

c) Quand le sujet est le démonstratif *ce* (v. § 213).

3 La concordance du verbe avec son sujet dépend à la fois de la forme du sujet et de la nature du verbe, selon que c'est un verbe d'action ou simplement la copule *être*. Mais dans l'un et l'autre cas, il faut distinguer si le verbe se rapporte à un *seul* ou à *plusieurs* sujets.

A. Accord avec un seul sujet.

1. *Accord après un sujet grammatical.*

§ 213

1. Lorsque le verbe a un sujet grammatical distinct du sujet logique, l'accord diffère selon que le sujet grammatical est *il* ou *ce*.

2. Quand le sujet grammatical est *il*, le verbe s'accorde toujours avec le pronom et jamais avec le sujet logique : **Il** *s'***est écoulé** *bien des années depuis lors.* **Il** *s'***est trouvé** *dans tous les temps des hommes qui ont su commander aux autres par la puissance de la parole* (Buff.).

Importer, étant en général impersonnel, reste au singulier, quoiqu'il soit personnel, dans les phrases suivantes : *Que m'***importe** *tous vos beaux palais?* (J.-J. R.) *Qu'***importe** *à l'Angleterre de vieux ossements?* (Chat.) Mais le pluriel est très usité : *Qu'***importent** *ses menaces?* (Ac.)

3. Quand le sujet grammatical est le pronom neutre *ce*, le verbe s'accorde tantôt avec *ce*, tantôt avec le prédicat.

a) Il s'accorde par attraction avec le mot qui suit *être* comme prédicat, lorsque ce mot est un substantif ou un pronom démonstratif substantif : *Ce qu'on souffre avec le moins de patience, ce* **sont les perfidies, les trahisons, les noirceurs** (Corn.). *Qui sont ces nouveaux auteurs? Ce* **sont des gens** *bien habiles* (Pasc.). *Ce* **furent** *les* **Phéniciens** *qui les premiers inventèrent l'écriture* (Boss.). *Un homme inégal, ce n'est pas un seul homme, ce* **sont plusieurs** (La Br.). *Il semblait que ce* **fussent de nouveaux décemvirs** *prêts à rétablir leur tyrannie* (Vertot). *Les chevaux de Hollande sont bons pour le carrosse, et ce* **sont ceux** *dont on se sert le plus communément en France* (Buff.).

Cependant, quand *être* est suivi d'un nom, l'accord a souvent lieu avec *ce :* **Est-ce** *les Anglais que vous aimez?* (Ac.) **Est-ce**

donc là, ô Télémaque, les pensées qui doivent occuper le cœur du fils d'Ulysse? (Fén.) **C'est** *sans doute les grands hommes qui font la force d'un empire* (Boss.). *L'occasion prochaine de la pauvreté,* **c'est** *de grandes richesses* (La Br.). **Est-ce** *les sons de l'orgue qui vous ont ému à ce point?* (Chat.) Quand il y a opposition entre deux noms dont chacun est précédé de *être*, on dit également *c'est* et *ce sont: Ce ne* **sont** *point* **les médecins** *qu'il joue, c'est la médecine* (Mol.). **C'est** *des livres d'histoire, et non une littérature de fantaisie, qu'il faut répandre parmi le peuple.* **Ce** *n'***est** *pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit* (Rac.). *Ce ne* **sont** *point* **les louanges,** *c'est la vertu que tu chéris* (J.-J. R.). Le singulier et le pluriel dans la même phrase : **Ce serait** *des défauts pour vous, ce* **sont des qualités** *pour elles* (J.-J. R.). **Ce** *n'***est** *pas seulement les espérances qu'elle renferme qui vous rendent heureuse, ce* **sont les plaisirs** *mêmes que la société de ces cœurs si jeunes fait éprouver* (Staël). *Nos frères c'est nous, et nous* **c'est** *nos frères* (Lamennais).

b) Mais le verbe s'accorde toujours avec *ce*, lorsqu'il est suivi d'un pronom personnel de la première ou de la deuxième personne : **C'est** *vous qui êtes ses amis. Quand les vices nous quittent, nous nous flattons de la créance que* **c'est** *nous qui les quittons* (La Roch.). **C'est** *nous trop souvent qui faisons nos malheurs* (A. Chén.). *Le temps passe, disons-nous ; nous nous trompons: le temps reste,* **c'est** *nous qui passons* (Aimé Martin). Quand le pronom est de la troisième personne, l'accord se fait ordinairement avec le pronom : *Ce* **sont eux** *qui ont fait cela* (Ac.). *Ce* **sont eux** *qui ont écrit les annales élégantes ou naïves de nos colonies* (Chat.). Cependant l'accord avec *ce* n'est pas une faute, et l'Académie dit également : **C'est** *eux* ou *ce* **sont eux** *qu'il faut récompenser.* **C'est** *eux qui ont bâti les douze palais qui composaient le labyrinthe* (Boss.). *C'est* est même préférable quand il précède un pronom pluriel qui est le complément et non pas le sujet du verbe suivant : **C'est** *eux que j'en atteste* (Volt.). *Ce que nous aimons le mieux des grands écrivains, ce ne sont pas leurs ouvrages,* **c'est** *eux-mêmes* (Lam.).

L'accord se fait encore avec le neutre *ce* dans les cas suivants :

1° Quand le pluriel qui suit *c'est* est un substantif précédé d'un nom de nombre et pouvant se tourner par un singulier : **C'est** *quatre heures* (= la quatrième heure) *qui sonnent.* Mais on dira très bien : *Ce* **sont quatre heures** *qui m'ont paru longues*, parce qu'il s'agit ici, non de la *quatrième heure*, mais de *plusieurs heures*, de *quatre heures*.

2° Dans *si ce n'est* signifiant sinon, excepté : *Qui devons-nous*

chérir, **si ce n'est** *nos parents? Et y a-t-il quelqu'un,* **si ce n'est** *les Jésuites, qui le puisse soutenir?* (Pasc.) Mais, en pareil cas, l'accord avec le prédicat n'est pas une faute : *Les Chinois ne savent point que leur pays s'appelle la Chine, si ce ne* **sont ceux** *qui trafiquent avec les Européens* (Bern.). *Si* **ce** *ne* **sont** *point vos talents qui vous font des amis, ce sont vos bonnes qualités* (Poitevin).

3° *Ç'a été, ce sera, sera-ce, ce fut, fut-ce, fût-ce, c'eût été,* s'emploient par euphonie au lieu des formes *ç'ont été, ce seront, seront-ce, ce furent, furent-ce, fussent-ce, c'eussent été: Si quelqu'un m'a secouru,* **ç'a été** *plutôt des étrangers que mes parents* (Bon.). **Sera-ce** *vos amis qui vous tireront d'affaire?* **Ce fut** *pendant quelques minutes des embrassements* (Sandeau). *Il n'y aura que trop d'intérêts qui diviseront les hommes dans la même société, ne* **fût-ce** *que ceux de la fortune* (Bern.). **C'eût été** *là assurément quatorze ans de perdus* (Vigny).

4° Il va de soi que l'accord se fait avec *ce* quand le substantif qui suit *être* est complément indirect d'un autre verbe : *Cruel!* **c'est** *à ces dieux que vous sacrifiez* (Rac.). **C'est** *d'eux que j'attends tout* (Volt.). **C'est** *des contraires que résulte l'harmonie du monde* (Bern.).

2. *Accord après un génitif attributif.*

§ 214

1. Le verbe qui a pour sujet un nom suivi d'un génitif s'accorde toujours avec le nom déterminé et jamais avec le déterminant. Si le nom est un nom commun, le génitif le détermine comme attribut, et l'accord a lieu avec le premier mot qui est l'expression dominante ou le mot principal : *Le* **taux** *des salaires* **est** *soumis à la loi de l'offre et de la demande. L'***air** *de cour* **est** *contagieux* (La Br.). *Un* **torrent** *d'injures* **sortit** *de sa bouche. Ce* **pensionnat** *de demoiselles a beaucoup de réputation.*

Mais il en est autrement, lorsque le mot qui est suivi d'un génitif est un nom de nombre indéfini ou un nom collectif.

2. Après un *nom de nombre indéfini* ou tout autre mot qui en remplit la fonction, le verbe s'accorde avec le substantif au génitif qui suit et qui peut être sous-entendu ; ici le génitif est le mot principal, et le nom de nombre est le véritable attribut qui le détermine quantitativement (comp. *beaucoup* de livres, *plusieurs* livres, *vingt* livres); il en est de même après le nom collectif *la plupart : Beaucoup de* **monde était** *à la promenade. Beaucoup de* **livres sont** *inutiles. Beaucoup de* **gens promettent, peu savent** *tenir. Force* **sottises** *se* **débitent** *tous les jours. Nombre d'***historiens** *l'***ont** *raconté* (Ac.). *Pendant toute*

cette guerre plus de **soldats sont** *morts dans les hôpitaux que sur le champ de bataille. Bien des* **personnes** *s'y* **sont** *laissé prendre.* *Combien* (de **gens**) **voudraient** *être à votre place. La plupart des* **hommes meurent** *sans le savoir. La plupart* **croient** *que le bonheur est dans les plaisirs. Jamais tant de* **beauté fut**-*elle couronnée!* (Rac.) (1) *Tant de* **coups** *imprévus m'***accablent** *à la fois* (Id.). *Peu de* **gens savent** *être vieux* (La Roch.). *Peu* **avaient** *des fusils* (Volt.). *Assez de livres* **sont** *pleins de toutes les minuties des actions de guerre* (Id.).

Plus d'un, qui éveille cependant l'idée d'un pluriel, veut le verbe au singulier par attraction : **Plus d'un** *témoin* **a** *déposé* (Ac.). *Plus d'une Pénélope* **honora** *son pays* (Boil.), à moins que le verbe n'exprime la réciprocité : **Plus d'un** *fripon se* **dupent** *l'un l'autre* (Marm.). Cependant s'il y avait répétition de *plus d'un*, quoiqu'il n'y eût pas réciprocité, le verbe ayant deux sujets se mettrait au pluriel : **Plus d'un** *officier*, **plus d'un** *général* **furent** *tués dans cette bataille.*

On dira : **Beaucoup** *d'enfants* **est** *une charge pour les pauvres*, parce que le verbe a pour sujet l'infinitif *avoir* sous-entendu, et : *Beaucoup* **d'enfants sont** *à charge à leurs parents*, parce que le verbe s'accorde avec *enfants*.

3. Le verbe qui a pour sujet un *collectif* suivi d'un nom pluriel au génitif, s'accorde tantôt avec le collectif, tantôt avec son complément, selon que l'action marquée par le verbe se rapporte à l'un ou à l'autre : **Une nuée** *de traits* **obscurcit** *l'air et* **couvrit** *tous les combattants;* c'est la *nuée* qui *obscurcissait. Une nuée de* **barbares désolèrent** *le pays;* ce sont *les barbares* qui *désolaient*. Dans le premier cas, le sujet du verbe est *nuée* déterminée par *traits*, et dans le second, c'est *barbares* dont *nuée* n'est en réalité que l'attribut déterminatif, comme si l'on disait : *Beaucoup de barbares désolèrent le pays.*

Quand l'action ou la qualité exprimée par le verbe ou l'adjectif peut être attribuée également au collectif ou au substantif qui suit, ce qui a lieu très fréquemment, l'idée dominante ou le mot principal est le *collectif* lui-même, s'il est *général* et marque la *totalité*, et c'est le *complément* du collectif, si ce dernier est *partitif* et marque une *pluralité* d'individus ; cette distinction est le plus souvent marquée par l'article. A ce point de vue, les collectifs généraux se comportent comme les substantifs, et les collectifs partitifs comme les noms de nombre indéfinis, ainsi qu'on le voit dans les exemples suivants, où le même mot est collectif général avec l'article défini, collectif partitif avec l'article indéfini et nom de nombre indéfini sans l'article : *La* **quantité** *de fourmis* **était** *si grande qu'elle* **dé-**

---

(1) Mais : *Jamais* **tant** *de vertu n'***a été réuni** *à tant d'intelligence* (Nodier). Ici l'affirmation se porte sur l'idée de quantité exprimée par *tant*.

truisait *tous les biens qu'on confiait à la terre* (Buff.). *Une quantité de* **preuves pourront** *être fournies. Quantité de* **gens sont** *persuadés de cette nouvelle.*

Les exemples suivants rendront la règle plus sensible : **La multitude** *des étoiles* **étonne** *l'imagination. Une multitude de* **passions divisent** *les hommes oisifs dans les villes* (Bern.). *Cette multitude de* **principautés** *féodalement ou théocratiquement gouvernées* **ont été** *livrées à des guerres civiles* (Staël). — **L'infinité** *des perfections de Dieu m'***accable.** *Une infinité de* **gens vivent** *dans l'oisiveté* (Mont.). — *Une* **foule** *de clients et d'oisifs* **suivait** *le lugubre cortège* (Mérimée). *Une* **foule** *de curieux, grossie de tous les gens du quartier,* **encombrait** *la rue. Une foule de* **gens croient** *à l'influence de la lune rousse. Une foule de* **villages furent** *brûlés* (Mich.). — **Une troupe** *de montagnards* **écrasa** *la maison de Bourgogne* (Domergue). *Une troupe de* **nymphes** *couronnées de fleurs* **nageaient** *en foule derrière le char* (Fén.). — **Toute sorte** *de biens* **comblera** *nos familles* (Malh.). **Cette sorte** *de poires ne* **sera** *mûre qu'en hiver* (Ac.). *Toute sorte de* **livres** *ne* **sont** *pas également bons.* — **Cette espèce** *d'hommes n'***est** *pas faite pour porter des chaînes* (Barth.). *Cette espèce de* **chiens** *qu'on appelle chien de la Laconie ne* **vivent** *que dix ans* (Buff.). — **Une partie** *de ses amis ne* **peut** *apprendre sa mort que l'autre n'en soit déjà consolée* (Chat.). *Une partie des* **princes sont** *revenus de l'armée* (Boil.). *La plus grande partie des* **mots** *grecs admis dans notre ancienne langue* **sont** *dus à l'introduction du christianisme* (Chevallet).

4. L'application de ces règles donne encore lieu aux remarques suivantes :

a) Quand *nombre* est privé de l'article, il est nom de nombre indéfini et l'accord se fait, comme on l'a vu, avec le génitif suivant : *Nombre de* **couvents furent** *supprimés* (Lamennais). *J'ai pourtant vu nombre de* **sots qui** *n'***avaient** *et ne* **connaissaient** *point d'autres mérites que celui d'être* **nés nobles** *ou dans un rang distingué* (Marivaux). Mais, précédé de l'article défini ou indéfini et suivi d'un nom au pluriel, qui peut être sous-entendu, *nombre* est nom collectif et veut le verbe au singulier ou au pluriel, selon les cas, comme le montrent les exemples suivants : **Le nombre** *des espèces d'animaux* **est** *plus grand que celui des espèces de plantes* (Buff.). **Un grand nombre** *d'hommes* **peut** *être nuisible à l'État* (Marm.). *Un assez* **grand nombre** *de poètes anglais s'***écarta** *du caractère national pour imiter les Italiens* (Staël). *Un grand nombre de* **personnes avaient été** *conviées à la cérémonie* (Ac.). *Un nombre infini d'***oiseaux faisaient** *résonner ces bocages de leurs doux chants* (Fén.). *Un nom-*

bre infini de **maîtres** *de langues* **enseignent** *ce qu'ils ne savent pas* (Mont.). **Le plus grand nombre** *des évêques et des curés de l'assemblée* **refusa** *le serment* (Mignet). **Le plus grand nombre parlent** *pour parler* (A. Karr). *Derrière eux* **était un certain nombre** *de serviteurs* (Lam.). *Quelle importance n'***auraient** *pas pour l'éducation un certain nombre de* **ces simples histoires?** (Quinet) **Le petit nombre** *de ceux qui courent après lui ne* **peut** *l'atteindre* (La Br.). **Le petit nombre** *qui* **pense conduit** *le grand nombre avec le temps* (Volt.). **Un petit nombre** *de leurs ancêtres* **abusa** *de la liberté* (Id.). *Je suis charmé du progrès qu'un petit nombre d'***auteurs ont** *donné à notre poésie* (Fén.).

> *Poursuivons donc, Romains, achevons la victoire;*
> *Qu'*un nombre *de captifs* augmente *votre gloire* (Malh.).
> *D'adorateurs zélés à peine* un petit nombre
> Ose *des premiers temps nous retracer quelque ombre* (Rac.).

Un nombre de suivi d'un nom de nombre veut le singulier: **Un nombre** *de 200 hommes* **fut** *ajouté à ce régiment.*

b) *Le reste*, qui peut aussi ne pas être suivi d'un génitif attributif, veut également le verbe au singulier ou au pluriel, selon les cas: *Quelques-uns ont cette opinion*, **le reste** *des hommes* **est** *d'un autre avis* (Bescherelle). **Le reste** *des Suédois* **fit** *main basse sur les Tartares* (Volt.). **Ce qui restait** *de seigneurs dans le quartier royal s'***était** *approché du cardinal* (Vigny). *Le reste des* **hommes** *ne* **paraissent** *nés que pour vous* (Mass.). *Le roi n'avait avec lui que six cents gardes.* **le reste** *n'***avait** *pu le suivre* (Volt.). **Tout le reste** *n'***était** *qu'une populace sans courage* (Mont.). *Pourquoi son reste de* **cheveux étaient**-*ils déjà gris?* (Hugo.)

> *Le reste, confondus dans la foule où nous sommes,*
> Jouissaient *des travaux de leurs sages aïeux* (J.-B. R.).

c) Le nom de nombre *peu* s'emploie comme nom collectif avec l'article *le*, et s'il est suivi d'un nom pluriel, il veut le verbe au singulier ou au pluriel, selon que le mot dominant est *le peu*: **Le peu** *d'amis qu'il a* **prouve** *son mauvais caractère*, c'est *le peu* qui *prouve*; — ou le nom qui suit *le peu*: *Le peu d'***amis** *qu'il a* **sont** *parvenus à le tirer d'affaire*, ce sont *les amis* qui *sont parvenus*. Avec *ce*, le verbe est toujours au singulier: **Ce peu** *de paroles* **suffira.** — **Le peu** *de rimes que notre langue a*, **fait** *que pour rimer à hommes, on fait venir, comme on peut, le siècle où nous sommes* (Volt.). *Mais enfin* **ce peu** *de vérités* **perça** (Id.). *Le peu de* **jours** *que les dieux me destinent encore à passer sur la terre*, **seront** *environnés de gloire et d'honneur* (Vertot). *Quelque peu de* **Français** *qui restèrent auprès de lui* **furent** *massacrés* (Volt.).

d) Les noms de nombre *millier*, *million* et *milliard* et les noms collectifs en *aine*, comme *dizaine*, *douzaine* (§ 146), sont considérés comme des collectifs partitifs, et le verbe s'accorde avec le complément qui suit et qui est toujours au pluriel : *Une vingtaine de* **soldats ont** *péri. Soudain* **vont** *s'élever un million de* **clameurs** (J. Janin). Mais on trouve aussi des exemples du singulier : *Au jour dit* **une cinquantaine** *de personnes se* **trouva** *sur pied* (G. Sand).

e) Les noms fractionnaires, comme *tiers*, *quart*, etc., sont plutôt des collectifs généraux qui ont presque toujours leur verbe au singulier : **Un quart** *de ces malheureux se* **noya** *en voulant passer le fleuve.* **Le tiers** *des enfants* **est** *mort au bout de dix ans* (Volt.). Avec un nom pluriel comme prédicat, le verbe *être* s'accorde par attraction avec ce dernier : *Un tiers de ces enfants* **sont orphelins.** — Quand la *moitié* est suivi d'un nom au pluriel, le verbe ou l'adjectif s'accorde ordinairement avec ce dernier : *La moitié des* **soldats restèrent** *sur place ;* mais le sens exige quelquefois le singulier : **La moitié** *des humains* **rit** *aux dépens de l'autre* (Destouches). *Il trouva* **la moitié** *du camp* **brûlée.** On dira de même : **Une partie** *du camp* **était** *déjà brûlée. Une partie des* **soldats ont été** *punis.*

3. *Accord avec le pronom relatif* **qui.**

§ 215

1. Lorsque le verbe a pour sujet le pronom relatif *qui*, il se règle sur le nombre et la personne de l'antécédent de ce pronom. Mais l'antécédent de *qui* n'est pas toujours le mot auquel il est joint dans la phrase, et l'accord diffère selon que le relatif se rapporte au sujet ou à l'objet ou qu'il suit le prédicat de la principale. Un cas spécial est celui où *qui* est précédé d'un génitif attributif.

2. Quand *qui* se rapporte à un mot qui est le sujet ou l'objet (complément ou circonstanciel) de la principale, l'accord ne peut se faire qu'avec ce mot, quelle que soit la place qu'il occupe. L'antécédent de *qui* est alors soit un substantif, soit un pronom (pronom personnel absolu, pronom démonstratif et pronom indéfini) : *Il a des* **qualités qui** *le* **font** *aimer. Il parle comme* (parle) *un* **homme qui entend** *la matière* (Domergue). *Il est fort comme* (était) **Samson, qui a** *fait à lui seul écrouler les voûtes du temple* (Girault-Duvivier). **Pierre qui roule** *n'amasse point de mousse.* **Vous qui** *m'***écoutez,** *suivez mes conseils. Je ne vois que* **vous** *deux* **qui soyez** *raisonnables. Il n'y a que* **toi qui puisses** *le faire. C'est à vous d'en sortir*, **vous qui parlez** *en maître* (Mol.). *Enfin nous vivons, étant mariés, comme* **deux**

personnes qui savent *leur monde* (Id.). *Il n'a rien à craindre de* **moi qui ai** *toujours honoré les gens de mérite comme lui* (Boil.). *Allez donc comme* **deux lions qui cherchent** *leur proie* (Fén.). *Ce bloc enfariné ne me dit* **rien qui vaille** (La F. III, 18). *Le sénat se trouve composé de* **ceux** *mêmes* **qui** *s'***opposaient** *le plus à la loi* (St-Réal). **Tels arrêts** *nous déchargent et nous renvoient absous*, **qui sont** *infirmés par la voix du peuple* (La Br.).

Paris nous méconnaît ; Paris ne veut pour maître
Ni **moi qui suis** *son roi ni* **vous qui devez** *l'être* (Volt.).

L'antécédent de *qui* peut être un pronom personnel absolu qui n'est pas exprimé ; c'est ce qui a surtout lieu dans l'apostrophe : *Que je vous dois d'encens, grands dieux* **(vous) qui** *m'***exaucez** (Corn.). *Providence éternelle,* **(toi) qui fais** *ramper l'insecte et rouler les cieux, tu veilles sur la moindre de tes œuvres* (J.-J. R.).

Racine a dit : *Il ne voit dans son sort que moi* **qui s'intéresse**, où *qui* est à la troisième personne, parce qu'en réalité il se rapporte au mot *personne* sous-entendu : *Il ne voit* **personne** *autre que moi qui s'intéresse.* On dira de même : *Il n'avait que moi* **qui pût** *le secourir* (= il n'avait *personne* qui pût le secourir, excepté moi). C'est ainsi que Mme de Sévigné a écrit : *Il n'y a que* **moi qui passe sa** *vie à être occupée et de la présence et du souvenir de la personne aimée.* C'est par une ellipse semblable que Molière a pu dire sans être incorrect :

Nous chercherons partout à trouver à redire,
Et ne verrons que nous qui **sachent** *bien écrire.*

Dans cette phrase de La Bruyère : *Cliton n'a jamais eu toute sa vie que deux affaires,* **qui est** *de dîner le matin et de souper le soir*, le singulier s'explique par l'attraction de l'infinitif prédicatif qui suit.

3. Lorsque la proposition accessoire amenée par *qui* est jointe au prédicat nominal de la principale, l'antécédent de *qui* est tantôt le mot qui précède, tantôt le sujet même de la principale.

A. Dans les phrases construites avec *c'est*, *qui* a toujours pour antécédent le pronom ou le substantif qui précède : *C'est* **moi qui** *vous le* **dis.** *C'est* **eux** ou *ce sont* **eux qui** *le* **disent.** *Ce n'est pas* **un homme** *comme vous* **qui** *se* **permettrait** *une telle grossièreté. C'est* **moi qui suis** *Guillot, berger de ce troupeau* (La F. III, 2). *C'est* **moi qui** *vous le* **dis, qui suis** *votre grand'-mère* (Mol.). *Monsieur, n'est-ce pas* **vous qui** *vous* **appelez** *Sganarelle?* (Id.) *N'accuse point mon sort, c'est* **toi** *seul* **qui** *l'***as** *fait* (Corn.). *C'est* **eux qui ont** *bâti ce superbe labyrinthe* (Boss.). *Ce furent les* **Phéniciens qui** *les premiers* **inventèrent** *l'écriture* (Id.). *C'est* **vous qui** *le premier* **avez** *rompu nos fers* (Volt.). *Il me traduit d'un style si facile, si naturel, si élégant, qu'on croira quelque jour que c'est* **lui qui a** *fait Alzire, et que c'est* **moi qui suis** *son traducteur* (Id.).

Fille d'Agamemnon, c'est **moi qui** *la première,*
Seigneur, vous **appelai** *de ce doux nom de père* (Rac.).

Dans les exemples suivants : **Ce** *n'est pas moi* **qui** *se* **ferait** *prier. En ce cas* **c'***est moi* **qui** *se* **nomme** *Sganarelle*, Molière a rapporté *qui*, non pas au sujet logique *(moi)*, mais bien au sujet grammatical *(ce)*; c'est une faute.

B. Dans la construction directe, le relatif *qui* a pour antécédent tantôt le sujet et tantôt le prédicat de la principale; cela dépend de la forme même du prédicat. Or le prédicat peut être :

a) Un nom commun ou un nom propre, qui s'identifie avec le sujet du verbe dont il prend la personne qu'il communique au pronom *qui* et au verbe; c'est ce qui a lieu en général quand le nom commun est précédé de l'article indéfini *un* ou d'un nom de nombre: **Vous** *êtes deux bons élèves* **qui remporterez** *les premiers prix.* **Nous** *étions là deux ou trois misérables* **qui avons** *pâli de frayeur* (Mol.). **Je** *suis une jeune veuve* **qui ai** *besoin d'un mari* (Volt.). **Vous** *êtes des enfants* **qui,** *dans vos jeux, ne* **savez** *que faire du mal aux hommes* (J.-J. R.). **Nous** *sommes deux religieux du Saint-Bernard* **qui voyageons** *pour nos affaires* (Florian). — **Je** *suis Diomède, roi d'Etolie,* **qui blessai** *Vénus au siège de Troie* (Fén.). *Je suis tenté de croire que* **vous** *êtes Minerve* **qui êtes** *venue, sous une figure d'homme, instruire sa ville* (Id.).

Mais quand il n'y a pas identité entre le sujet et le prédicat, l'accord se fait par attraction avec ce dernier; c'est ce qui a lieu :

1° Quand la phrase est *négative* ou *interrogative: Je ne suis pas ici un* **historien qui doit** *vous développer les secrets des cabinets* (Boss.). *Je ne suis pas* **Diomède,** *roi d'Etolie,* **qui blessa** *Vénus au siège de Troie. Etes-vous* **Samson qui fit** *écrouler les voûtes du temple?* (Girault-Duvivier).

2° Lorsque le nom prédicatif est déterminé par l'article défini *le* et surtout par le démonstratif *ce: Vous êtes* **les deux bons élèves qui remporteront** *les premiers prix. Je suis* **l'homme qui accoucha** *d'un œuf* (Volt.). *Je suis, je crois,* **le premier auteur moderne qui ait** *donné la description de la Laconie* (Chat.). *Etes-vous encore* **ce même grand seigneur qui venait** *souper chez un misérable poète?* (Boil.). *Peut-être êtes-vous de* **ces hommes qui** *n'***aiment** *qu'eux mêmes* (Bourdaloue). *Elle est de* **ces meunières qui ont** *rendu leur son plus cher que leur farine* (Volt.). *Vous êtes toujours* **ce modeste Virgile qui eut** *tant de peine à se produire à la cour d'Auguste* (Fén.). Toutefois après *le même* l'accord a lieu avec le sujet et non pas avec le prédicat : **Nous** *étions les mêmes* **qui avions** *combattu dans les jeux* (Fén.).

L'usage moderne est de faire accorder *qui* avec le nom prédicatif, même lorsqu'il n'est déterminé que par l'article indéfini *un: Je ne suis qu'*une ombre qui vient *errer autour de son tombeau* (Volt.). *Vous êtes* un voyageur qui cherche *la patrie* (Lamennais). *Je suis* un pauvre gentilhomme qui ôte *ses souliers avant d'entrer chez les savants* (Hugo). *Je suis* une espèce d'écrivain *observateur* qui prend *des notes* (G. Sand). On trouve dans la même phrase l'accord avec le sujet et avec le prédicat : Vous *êtes un jeune chêne* qui essuyez *une tempête, et je suis* un vieil arbre qui *n'a plus de racine* (Volt.).

b) Un *adjectif* ou un *nom de nombre*, qui ne peut jamais être l'antécédent de *qui :* Nous *étions deux* qui voulions *partir*. Vous *êtes ici plusieurs* qui l'avez *vu;* mais, si l'adjectif est employé substantivement, l'accord se fait indifféremment avec le sujet ou avec le prédicat: Vous *êtes le seul* qui *vous* plaigniez *qu'on ne sache à quoi s'en tenir* (Mass.). *Car* je *suis le seul qui* m'*en* souvienne *sur la terre* (Nodier). Vous *fûtes les premiers* qui élevâtes *de grands théâtres* (Volt.). — *Souviens-toi que je suis* le seul *qui t'a déplu* (Fén.). *Tu étais* le seul qui pût *me dédommager de l'absence de Rica* (Mont.). *Ma destinée a encore voulu que je fusse* le premier qui ait *expliqué à mes concitoyens les découvertes du grand Newton* (Volt.).

4. Après un *génitif attributif*, l'accord diffère selon que le pronom *qui* a pour antécédent le génitif lui-même ou le mot (nom de nombre indéfini, nom collectif, nom commun ou pronom) dont il est le complément attributif, conformément à la règle établie ci-dessus (§ 214).

a) Après un nom de nombre, l'accord a lieu avec le génitif suivant exprimé ou sous-entendu : *Il y a beaucoup de* gens qui *le croient. Il y en a beaucoup* qui sont *d'une opinion différente.*

Plus d'un veut le singulier, sauf lorsque le verbe exprime une action réciproque (§ 214). Mais on trouve aussi le pluriel, même lorsqu'il n'y a pas réciprocité : *Nous avons plus d'une ancienne pièce qui, étant corrigées,* pourraient *aller à la postérité* (Volt.).

b) Après un nom collectif, l'antécédent de *qui* est tantôt le collectif même et tantôt le génitif qui suit : *Partout* le petit nombre *de citoyens* qui gouverne, *cherche à se maintenir contre* le grand nombre *des citoyens* qui obéit (Barth.). *Il n'y a qu'*un très petit nombre *de connaisseurs qui* discerne *et qui* soit *en droit de prononcer* (La Br.). Cette foule *d'adorateurs* qui *l'*environnait *se dissipe comme un nuage* (Mass.). *Le petit nombre de* ceux qui courent *après lui ne peut l'atteindre* (La Br.). *On voit dans les cercles un petit nombre d'*hommes *et de* femmes qui pensent *pour les autres* (J.-J. R.). *Il retrancha un nombre prodigieux de* marchands qui vendaient *des étoffes façonnées des pays étrangers* (Fén.). *J'évitai par une prompte fuite*

une grêle de **coups qui seraient** *tombés sur moi* (Les.). *Quelque peu de* **Français qui restèrent** *auprès de lui furent massacrés* (Volt.). *Mettons à profit le peu d'***instants** *qui me* **restent** (Chat.). *On dit qu'il y en a une infinité* **qui ont** *péri* (Littré).

c) Il en est de même après un nom commun : *Les femmes souriaient des manières de l'étranger; mais c'était de* **ce sourire** *de femmes qui ne* **blesse** *point* (Chat.). *L'Egypte se venge, par la peste qui sort de ses canaux, de l'oppression des* **Turcs** *qui* **empêchent** *les habitants de les entretenir* (Bern.).

d) Quand le génitif suit un pronom, l'accord se fait avec ce dernier : *Je le donnerai à* **celui** *d'entre vous* **qui** *l'***aura** *mérité. Le père de famille est en droit de punir* **chacun** *de ses enfants* **qui fait** *une mauvaise action* (Fén.).

Dans les exemples qui précèdent, le génitif attributif appartient au sujet ou à l'objet de la principale; mais l'accord se fait de la même manière quand il détermine le prédicat : *C'est* **le seul** *de mes amis qui en* **ait** *connaissance. Mais c'était le très petit nombre qui* **pensaient** *de la sorte* (Thiers).

e) Quand le génitif est un nom pluriel précédé du nom de nombre *un*, le verbe se met au singulier ou au pluriel selon qu'il est affirmé d'une seule ou de toutes les personnes désignées par le nom pluriel :

1° Le mot auquel se rapporte *qui* est le sujet ou l'objet de la principale : *Je viens de me ressouvenir d'***une** *de mes amies* **qui sera** *votre fait* (Mol.). **Une** *des maladies de l'esprit* **qui** *s'***oppose** *le plus au bonheur est l'incertitude* (Boiste). — *Ce dessin m'a fourni une des* **scènes qui ont** *le plus réussi dans ma tragédie* (Rac.). *Je touche à un de* **ces traits caractéristiques qui** *me* **sont** *propres* (J.-J. R.). *Le sachem errait lentement entre les arbres comme un de* **ces spectres** *de la nuit qui se* **retirent** *au lever du jour* (Chat.).

2° Le mot auquel se rapporte *qui* est le prédicat de la principale : Avec *c'est : C'est* **un** *de mes procès* **qui** *m'***a** *ruiné. C'est un des* **procès qui** *m'***ont** *ruiné. C'est* **une** *des pièces de Plaute qui* **a** *eu le plus de succès* (Volt.). *Ce n'est pas un des* **livres** *les moins édifiants* **qui soient** *sortis de Port-Royal* (Rac.). — Avec la construction directe : *Vous êtes* **un** *des hommes* **qui** *me* **convient** *le plus* (Sév.). *Vous êtes un des* **homme squi manquèrent** *périr* (Littré). Cependant la règle n'a rien d'absolu et l'on peut dire indifféremment : *L'astronomie est* **une** *des* **sciences qui fait** *le plus* ou **qui font** *le plus d'honneur à l'esprit humain* (Ac.).

B. **Accord avec plusieurs sujets.**

§ 216

1. Si les termes qui composent le sujet sont de différentes personnes, le verbe se met toujours au pluriel et s'accorde avec la personne qui a la priorité : la première personne a la priorité sur la seconde et la seconde sur la troisième. Ordinairement le sujet multiplé est répété devant le verbe par le pronom conjoint de la personne qui a la priorité : *Mes* **enfants** *et* **moi nous passerons** *l'été à la campagne.* **Toi** *et* **moi** *ne* **faisons** *qu'un.* **Vous** *et* **les miens avez** *mérité pis* (La F.). **Patrocle** *et* **moi,** *seigneur*, **nous irons** *vous venger* (Rac.). **Vous** *ou* **lui vous** *vous* **trompez. Vous** *et* **lui** *m'en* **répondrez.** *Le* **roi,** *l'***âne,** *ou* **moi, nous mourrons** (La F. VI, 19). **Ni vos nymphes ni moi** *n'***avons** *juré par les ondes du Styx de le laisser partir* (Fén.). *C'est* **votre frère** *et* **moi** *qui* **avons** *découvert cette intrigue* (Volt.).

2. Mais lorsque le verbe se rapporte à deux ou plusieurs substantifs ou pronoms de la même personne, c'est-à-dire de la troisième, il se règle pour l'accord sur l'ensemble des sujets, ou seulement sur le substantif qui est le plus rapproché, lorsque celui-ci peut être considéré comme le terme énonçant l'idée principale. Il faut distinguer les cas suivants.

1. *Sujets liés par* **et.**

§ 217

1. Quand le verbe a plusieurs sujets qui sont dans un rapport copulatif ou d'addition, ces sujets sont liés par *et* ou par le sens seulement, et le verbe se met généralement au pluriel : *Il n'y a rien que* **la crainte** *et* **l'espérance** *ne* **persuadent** *aux hommes. Le* **bon** *et le* **mauvais sont** *égaux pour la gloire* (Corn.). *Le Cid s'est vu plus fort que* **l'autorité** *et* **la politique qui ont** *tenté vainement de le détruire* (La Br.). *Egaux en férocité*, **le léopard** *et* **la panthère** *ne le* **sont** *pas en force* (Buff.). *Bien* **dire** *et bien* **penser** *ne* **sont** *rien sans bien faire* (La Chaussée). **Produire** *et* **conserver sont** *l'acte perpétuel de la puissance* (J.-J. R.). **Vivent la Champagne** *et* **la Bourgogne** *pour les bons vins* (Ac.). *Mais qu'***importaient l'expérience** *et* **le courage** *d'un vétéran mutilé?* (Chat.). *L'étude de l'histoire est la plus nécessaire aux hommes, quels que* **soient leur âge** *et* **la carrière** *à laquelle ils se destinent* (Ségur). — **L'air** *de Socrate*, **son geste, son visage** *n'***étaient** *pas d'un accusé.* **Un homme, un peuple ont** *invoqué mon nom inutilement* (Vigny). *C'est* **la bienfaisance,** *c'est* **la charité qui ont** *inventé pour les enfants des pauvres les salles d'asile* (J. Janin). **Londres, Paris, Berlin, Vienne sont** *les plus grandes* **capitales** *de l'Europe.*

2. Mais l'accord a lieu avec le substantif le plus rapproché:

a) Quand les sujets sont liés, le plus souvent sans la conjonction *et*, comme termes *synonymes*, ou ayant une signification à peu près semblable: *Le fanfaron*, **le poltron veut** *à toute force passer pour brave* (J.-J. R.). *Dans tous les âges de la vie, l'amour du travail*, **le goût de l'étude est** *un bien* (Marm.). *Le savoir-faire et* **l'habileté** *ne* **mène** *pas jusqu'aux énormes richesses* (La Br.). *La gloire et* **la prospérité** *des méchants* **est** *courte* (Fén.).

b) Quand les sujets forment une *gradation* dont le dernier terme efface en quelque sorte les autres. En pareil cas on omet toujours la conjonction *et: Mais le fer, le bandeau*, **la flamme est** *toute prête* (Rac.). *Quel climat*, **quel désert a** *donc pu te cacher* (Id.). *Un seul mot, un soupir*, **un coup d'œil** *nous* **trahit** (Volt.). *Une excuse*, **un mot** *le* **désarme** (J.-J. R.).

> *Le vers le mieux rempli*, **la plus noble pensée**
> *Ne* **peut** *plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée* (Boil.).

c) Lorsqu'il y a *inversion* et que le verbe précède le sujet multiple dont le premier terme est l'idée dominante: *Quelle* **était** *en secret* **ma honte** *et mes chagrins* (Rac.). **Tombe Argos** *et ses murs* (Lem.).

> *Mais pourquoi, dira-t-on, cet exemple odieux?*
> *Que* **peut** *servir ici* **l'Egypte** *et ses faux dieux?* (Boil.).
> *Quand dans la tombe un pauvre homme est inclus,*
> *Qu'***importe un bruit**, *un nom qu'on n'entend plus?* (Volt.).

L'accord a souvent lieu avec le premier terme du sujet multiple quand même il n'exprime pas l'idée dominante: *Voilà tout ce qu'***a** *pu faire* **la magnificence** *et la piété* (Boss.). *Qu'***importe sa pitié**, *sa joie et sa vengeance?* (Volt.). *Que lui* **importe le nom**, *la parure et les habitudes de la beauté?* (G. Sand.)

Après *ce*, le verbe *être* s'accorde avec le premier nom ou pronom: *C'***est la gloire** *et les plaisirs qu'il recherche* (Ac.). *C'***est l'avarice** *et l'ambition qui troublent le monde. Ce* **sont ses conseils** *et mon inexpérience qui m'ont fait commettre cette faute. C'***est elle** *et lui qui nous invitent*. Mais on met toujours *ce sont* quand le pronom *ce* est en rapport avec un pluriel qui précède: *Il y a en latin trois* **genres:** *ce* **sont** *le masculin, le féminin et le neutre. Il appelle à lui quatre* **courriers** *qu'il destinait au message:* **c'étaient** *l'âne, le chien, le corbeau et le pigeon* (Volt.). Souvent les auteurs ont employé *c'est* et *ce sont* dans la même phrase, selon le sens: **Ce** *n'***était** *pas de l'or et de l'argent* (= du numéraire) *qui me manquaient;* **c'étaient du café** *et* **de la cannelle** (Volt.).

d) Quand le verbe ne se rapporte qu'au dernier des substantifs: *Le meilleur de tous les biens, s'il y a des biens, c'est le repos, la retraite et* **un endroit qui soit** *son domaine* (La Br.).

3. On met encore le singulier dans les cas suivants:

a) Quand les termes qui composent le sujet sont au singulier et désignent une seule personne ou chose ou qu'ils ne représentent ensemble qu'une même idée sous des points de vue différents: *C'est un imposteur et un traître* **qui annonce** *les malheurs et la ruine entière de Jérusalem* (Mass.). *Ma mère me fit chrétienne afin que son Dieu et le Dieu de mon père* **fût** *aussi le mien* (Chat.). *Le bonheur et le malheur des hommes ne* **dépend** *pas moins de leur humeur que de leur fortune* (La Roch.). — *Son teint, son œil s'***anime** *en parlant.*

Voici encore quelques exemples à l'appui de la règle:

1° Avec *et: Je sais que le bien et le mal* **est** *en ses mains* (La Br.). *Un peu d'esprit et beaucoup de temps à perdre lui* **suffit** *pour conserver son autorité* (Id.). *La mollesse et l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres n'***est** *qu'un seul et même vice* (Id.). *La Grèce, depuis ce temps, avait toujours cru que l'intelligence et le vrai courage* **était** *son partage naturel* (Boss.). *Le passé et le présent nous* **garantissait** *l'avenir* (Id.). *Votre mère et toute la famille* **a** *eu une grande joie d'apprendre que vous êtes arrivé en bonne santé* (Rac.). *Bien écouter et bien répondre* **est** *une des grandes perfections de la conversation* (La Roch.). *La sagesse et la piété du souverain* **peut** *faire toute seule le bonheur des sujets* (Mass.). *Si jamais elle était écoutée, ton bonheur et le mien* **serait** *son premier ouvrage* (J.-J. R.). *Notre corps, et toute la matière, n'***a** *donc rien de constant* (Buff.). *La grandeur et la simplicité de cette idée* **éleva** *mon âme* (Thomas).

. . . . Malgré son noir souci.
Jupiter et le peuple immortel **rit** *aussi* (La F. XII, 12).
Il faut de celui-ci conserver l'amitié,
Ou s'efforcer de le détruire
Avant que la griffe et la dent
Lui **soit** *crue, et qu'il soit en état de nous nuire* (Id. XI, 1).
La tendresse et la crainte
Pour lui dans tous les cœurs **était** *éteinte* (Volt.).

2° Sans *et: Tout plaisir, tout repos par là m'***est** *arraché* (Mol.). *La vanité est si ancrée dans le cœur de l'homme, qu'un goujat, un marmiton, un crocheteur se* **vante** *et* **veut** *avoir ses admirateurs* (Pasc.). *L'ennemi, le prince, un voisin puissant, un procès* **peut** *lui enlever le champ* (J.-J. R.).

L'emploi du singulier après des sujets liés par *et* est condamné par la plupart des grammairiens. Les exemples que l'on peut citer en faveur de cet emploi, et ils sont nombreux, leur paraissent des licences, des inadvertances même; quelques-uns seulement peuvent, selon Boniface, s'expliquer, sinon se justifier, par

l'ellipse ou la syllepse, mais il ne dit pas comment. Quant à nous, le singulier nous paraît dans la plupart de ces exemples aussi naturel que le pluriel; dans certains cas il est même seul correct, comme dans cette phrase citée plus haut: *C'est un imposteur et un traître qui* annonce *les malheurs et la ruine entière de Jérusalem,* où les deux substantifs *imposteur* et *traître* désignent une seule et même personne.

b) Quand l'énumération est résumée par un nom de nombre ou un pronom indéfini : *Femmes, moine, vieillards,* **tout était** *descendu* (La F. VII, 9). *Remords, crainte, périls,* **rien** *ne m'***a** *retenu* (Rac.). L'énumération peut aussi être résumée par un mot placé en tête et qui commande l'accord: **Tout le monde,** *noble, bourgeois, artisan, laboureur,* **devint** *soldat* (Mont.).

Lorsque chacun des sujets partiels est déterminé par un pronom ou un nom de nombre indéfini, le verbe se met généralement au singulier: *Chaque nation, chaque âge, chaque sexe* **a** *ses goûts particuliers.* Mais on emploie aussi le pluriel : *Aucune injure, aucune imprécation de la multitude ne* s'**élevèrent** (Lam.).

4. Après *l'un et l'autre,* on met en général le verbe au pluriel, mais le singulier est aussi permis : **L'un et l'autre viendront. L'un et l'autre viendra.** — *L'un et l'autre mis ensemble* (le héros et le grand homme) *ne* **valent** *pas un homme de bien* (La Br.). *L'un et l'autre à mon sens,* **ont** *le cerveau troublé* (Boil.). *Pour ne pas croire les apôtres, il faut dire qu'ils ont été trompés ou trompeurs : l'un et l'autre* **est** *difficile. L'un et l'autre* **quitta** *sa ville* (La F. VIII, 19). *L'un et l'autre* **a** *fait un livre* (Id. IX, 1). *Qu'il s'occupe ou qu'il s'amuse, l'un et l'autre* **est** *égal pour lui* (J.-J. R.). Dans ce dernier exemple, le singulier est nécessaire.

2. *Sujets liés par* **ou.**

§ 218

1. Si les sujets sont liés par la conjonction *ou,* le verbe s'accorde ordinairement avec le dernier, parce qu'il n'y a pas addition et que l'un des sujets exclut l'autre : *La peur ou la* **misère** *lui* **a** *fait commettre cette faute. Sa perte ou* **son salut dépend** *de sa victoire* (Rac.). *La vivacité ou* **la langueur des yeux fait** *un des principaux caractères de la physionomie* (Buff.). *Critiquer ou* **blâmer** *quelques lois n'est pas renverser toutes les lois* (J.-J. R.).

2. Cependant on emploie le pluriel quand on a en vue le sens collectif plutôt que l'alternative : *La* **peur** *ou la* **misère ont fait** *commettre bien des fautes.* **Le bonheur** *ou* **la témérité ont** *pu faire des héros* (Mass.). *Quel est en effet le bon père de famille qui ne gémisse de voir* **son fils** *ou* **sa fille perdus** *pour la société?* (Volt.) **La peur** *ou* **le besoin font** *tous les mouvements*

de la souris (Id.). **Le temps** *ou* **la mort sont** *nos remèdes* (J.-J. R.).

3. *L'un ou l'autre* demande toujours le singulier : *L'un ou l'autre* **viendra.**

3. *Sujets liés par* **ni.**

§ 219

1. Si les sujets sont joints par *ni*, on emploie le pluriel lorsque la négation porte sur l'ensemble, et le singulier lorsqu'elle porte sur chaque sujet séparément ; en d'autres termes, on met le verbe au pluriel ou au singulier, selon que *ni... ni* est la négation de *et... et* ou de *ou... ou* : *Ni* **l'or** *ni* **la grandeur** *ne nous* **rendent heureux** (La F.). *Ni* **l'envie** *ni* **l'ambition** *ne les* **tourmentaient** (Bern.). — *Ni Pierre ni Paul ne* **présidera** *l'assemblée. Ni son cœur ni le mien ne* **peut** *être* **perfide** (Volt.).

> *Ni mon grenier, ni mon armoire,*
> *Ne se* remplit *à babiller* (La F. IV, 3).
> *Chacun a son défaut, où toujours il revient:*
> *Honte ni peur n'y* remédie (Id. III, 7).

2. *Ni l'un ni l'autre* demande le verbe au pluriel lorsqu'il est la négation de *l'un et l'autre*, mais on peut aussi employer le singulier : *Ni l'un ni l'autre n'***ont** *fait leur devoir. Ni l'un ni l'autre n'***a** *fait son devoir.* — Quand *ni l'un ni l'autre* est la négation de *l'un ou l'autre*, le verbe se met toujours au singulier : *Ni l'un ni l'autre n'***est** *mon père* (Ac.).

4. *Sujets liés par d'autres conjonctions.*

§ 220

1. Quand les sujets sont joints par *non seulement... mais encore*, le verbe s'accorde ordinairement avec le dernier : *Non seulement toute sa fortune, mais sa vie même courait les plus grands dangers;* mais on peut aussi quelquefois mettre le verbe au pluriel en le faisant accorder avec tous les sujets ensemble : *Non seulement* **les épargnes,** *mais encore* **le bon ordre font** *le profit. Non seulement* **le corps,** *mais* **l'âme** *elle-même se* **développent** *par l'exercice.*

2. Lorsque deux sujets sont unis par les conjonctions comparatives *comme, ainsi que, de même que, aussi bien que, autant que, plus que, non plus que, plutôt que*, ou par la préposition *avec*, le verbe s'accorde généralement avec le premier sujet : *L'***éléphant,** *comme le castor*, **aime** *la société de ses semblables* (Buff.). *Presque toute la* **Livonie,** *avec l'Esthonie entière*, **avait été abandonnée** *par la Pologne au roi de Suède* (Volt.). *L'or, autant que les honneurs, le* **séduira. La vertu,** *plutôt que le savoir*,

élève *l'homme.* **Le goût intellectuel,** *plus peut-être que le goût physique, se* **déprave** *par les excès. L'***harmonie** *de Racine, non plus que la douceur de Virgile, n'***amollit** *l'expression des sentiments qui veulent de l'énergie.*

Le verbe se met toutefois au pluriel lorsque la conjonction exprime plutôt l'addition que la comparaison : *La* **santé** *comme la* **fortune retirent** *leurs faveurs à ceux qui en abusent* (St-Evremont). *Dans l'Egypte, dans l'Asie et dans la Grèce,* **Bacchus** *ainsi qu'***Hercule étaient** *reconnus pour demi-dieux* (Volt.). **Vertumne** *avec* **Pomone ont** *embelli ces lieux* (St-Lambert). **Ma maison,** *ainsi que* **la vôtre, ont été** *rendues fort cher* (Bescherelle).

> **Le singe** *avec* **le léopard**
> **Gagnaient** *de l'argent à la foire* (La F. IX, 3).

3. Après *c'est* mettant en relief deux sujets unis par *et non*, *mais non*, *moins que*, etc., le verbe s'accorde avec le sujet sur lequel ne tombe pas l'exclusion : *C'est la* **vertu,** *et non les richesses, qui* **ennoblit** *l'homme. C'est le* **bon sens,** *et non l'esprit et les bons mots, qui* **fait** *la valeur morale des hommes. Ce n'est pas le talent, mais la* **fortune** *qui* **est** *honorée dans le monde. Ce n'est pas son mérite, mais les* **protections** *qui lui* **valurent** *de si grands honneurs. C'est bien moins la fatigue que les* **contrariétés** *de tout genre qui m'***ont** *dégoûté de mon entreprise.*

Article II. — Concordance nominale.

§ 221

1. La concordance *nominale* consiste dans l'accord de l'adjectif, du participe et du substantif.

2. L'*adjectif*, qu'il soit prédicat ou attribut, s'accorde en *genre* et en *nombre*, avec son *sujet*, c'est-à-dire avec le substantif auquel il se rapporte : *Les* **bains froids** *sont* **salutaires.** *Nous regardions tous deux cette* **reine cruelle** (Fén.). Cet accord est le même pour les mots qui font fonction d'adjectifs, savoir : l'*article,* les *pronoms adjectifs* ou *adjectifs déterminatifs*, comme *mon*, *le mien*, *cet*, *tel*, *même*, *quel*, *quelconque*, et les *noms de nombre indéfinis* ou *adjectifs indéfinis* qui marquent le *nombre* et non pas la quantité, comme *quelque*, *tout*, etc. : *Votre* **conduite** *est* **celle** *d'un insensé.* **Quelles gens** *sont-ce là?* **Quels flots** *de sang pour elle avez-vous répandus!* (Rac.)

3. Le *participe* s'accorde aussi, en *genre* et en *nombre*, avec le substantif dont il peut être considéré comme l'adjectif : **Ils** *étaient tous* **mourants** *ou* **morts.** *Que de* **services** *je lui ai* **rendus!** *Les méchants ont bien de la peine à demeurer* **unis** (Fén.). Mais le participe n'est pas toujours variable et sa concordance

est soumise à certaines règles qui demandent à être traitées séparément.

4. Le *substantif*, quand c'est un *nom de personne*, s'accorde en *genre* et en *nombre* avec le sujet ou le complément dont il est le qualificatif : **Dieu** *est le* **maître** *de l'univers. Ne* **vous** *faites pas les* **complices** *des méchants.* **La rime** *est une* **esclave** *et ne doit qu'obéir* (Boil.). **Sa veuve** *fut déclarée* **régente** *du royaume* (Chat.).

Quand le substantif employé comme prédicat est un *nom de chose*, le genre et le nombre sont en général indépendants du sujet : *La sagesse est un* **trésor.** *Les livres sont une* **consolation.** *Les délices de Rome en devinrent* **l'horreur** (Rac.). *Tout fut* **états généraux** *dans les républiques grecques et romaines* (Volt.). *Napoléon était* **toutes les misères** *et* **toutes les grandeurs** *de l'homme* (Chat.). Dans certains cas, cependant, l'accord a lieu en *nombre :* **Les noix** *sont* **des fruits.**

Le substantif en apposition suit les mêmes règles d'accord : *Il y a eu des rois* **philosophes.** *Il tire du manteau sa dextre* **vengeresse** (Boil.). — *Avec le temps on y admit les paysans même,* **portion** *du peuple injustement méprisée ailleurs* (Volt.). *Voici des abricots* **plein vent** *bien mûrs.*

5. De ce qui précède il résulte que la concordance nominale consiste toujours dans l'accord en *genre* et en *nombre* du mot variable avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte.

A. Accord avec un seul substantif.

§ 222

1. Les remarques que nous avons faites sur l'accord du verbe avec un génitif attributif (§ 214) ou avec le pronom relatif qui, précédé d'un génitif attributif (§ 215) s'appliquent complètement à la concordance nominale. Beaucoup de phrases citées dans ces §§ servent aussi d'exemples pour l'accord de l'adjectif, du participe ou du substantif : *L'***air** *de cour est* **contagieux** (La Br.). *Tant de* **coups imprévus** *m'accablent à la fois* (Rac.). *Le reste des* **hommes** *ne paraissent* **nés** *que pour vous* (Mass.). *Une foule de* **villages** *furent* **brûlés** (Mich.). *Un tiers de ces* **enfants** *sont* **orphelins.** *Nous avons plus d'une ancienne pièce qui, étant* **corrigées,** *pourraient aller à la postérité* (Volt.). *J'évitai par une prompte fuite une grêle de* **coups** *qui seraient* **tombés** *sur moi* (Les.). *Ce n'est pas un des* **livres** *les moins édifiants qui soient* **sortis** *de Port-Royal* (Rac.).

Voici d'autres exemples qui n'ont rapport qu'à l'accord de l'adjectif et du participe : *L'ignorance est préférable à une multitude de* **connaissances entassées** *dans l'esprit* (Barth.). **Quelle**

foule *de sentiments aimables* **répandue** *dans ses écrits!* (Lah.). *Il trouva la* **moitié** *du camp* **brûlée.** *On a cuit une partie du* **pain destiné** *aux pauvres.*

L'accord peut ne pas être le même pour le verbe que pour l'adjectif ou le participe, comme dans les exemples suivants : *Une foule d'enfants*, **attirés** *par ce spectacle*, **encombrait** *la rue. Une foule d'enfants*, **composée** *d'écoliers*, **couraient** *dans la rue.*

B. **Accord avec plusieurs substantifs.**

§ 223

1. Quand l'adjectif ou le participe se rapporte à deux ou plusieurs substantifs, il se met généralement au pluriel; mais il reste au singulier toutes les fois que le sens exige l'accord avec le dernier substantif employé au singulier.

2. Si l'adjectif se rapportant à plusieurs noms de *genre* différent est au pluriel, il prend toujours le genre masculin ; mais quand les terminaisons des deux genres de l'adjectif sont sensiblement différentes, on doit avoir soin de mettre le substantif masculin le dernier pour éviter le rapprochement d'un nom féminin avec une finale masculine : **Mon père** *et* **ma mère** *sont* **contents. L'ordre** *et* **l'utilité publics** *ne peuvent être le fruit du crime* (Mass.). *Il regarde,* **la bouche** *et* **les yeux ouverts. Le frère** *et* **la sœur** *en* **furent charmés** (Volt.). **Les arrivées** *et* **les départs principaux** *n'ont lieu que pendant la nuit* (Chat.).

On trouve cependant le féminin, quand le nom le plus voisin est de ce genre. Ainsi La Fontaine a dit : *Nos destins et nos* **mœurs différentes;** Fléchier : *Ce grand et vaste corps composé de tant de peuples et de* **nations différentes;** Chateaubriand : *Cinq ou six autres de* **différentes queues,** *museaux, taille et pelage,* etc.

3. Lorsque l'adjectif ou le participe se rapporte à plusieurs substantifs, liés par les conjonctions *et, ni, ou,* etc., l'emploi du *nombre* est soumis aux mêmes règles que pour la concordance verbale, et parmi les exemples des différents cas étudiés plus haut (§§ 216-220), il en est un bon nombre qui peuvent s'appliquer à l'accord de l'adjectif et du participe, comme : *Le bon et le mauvais sont* **égaux** *pour sa gloire* (Corn.). *La gloire et la prospérité des méchants est* **courte** (Fén.).

Les règles de l'accord de l'adjectif avec plusieurs substantifs ne s'appliquent qu'au cas où l'adjectif est placé après les substantifs ; s'il est placé devant, il faut répéter l'adjectif et l'article : **Les grandes pensées** *et* **les grandes actions** *partent du cœur.*

a) **Substantifs liés par ET.**

4. L'adjectif ou le participe se met généralement au pluriel : *Mais ce qui est de plus charmant en elle, c'est* **une douceur** *et* **une égalité** *d'esprit* **merveilleuses** (Rac.). *Il y mettait* **une chaleur, une constance** *sans* **égales** (Thiers).

Mais l'accord a lieu avec le substantif le plus rapproché quand ce dernier fixe davantage l'attention, comme dans les exemples suivants : *Toute sa vie n'a été qu'un travail, qu'une* **occupation continuelle** (Mass.). *Elle trouvait une noblesse, une* **grandeur** *d'âme* **étonnante** *dans ce jeune homme qui s'accusait lui-même* (Fén.). *L'aigle fend l'air avec une vitesse, une* **rapidité prodigieuse** (Buff.). *C'est une puissance orgueilleuse qui est souvent contraire à l'humilité et à* **la simplicité chrétienne** (Fléch.). *Il m'a traité avec une réserve,* **une froideur inexplicable.** *Que d'âme et de* **douceur naturelle** *dans son regard! Des talents, une* **conduite irréprochable** *ne suffisent pas toujours pour réussir. Le bon goût des Egyptiens leur fit aimer la solidité et* **la régularité toute nue** (Boss.). *Voici des êtres dont la taille et* **l'air sinistre** *inspirent la terreur* (Barth.). *De leurs dépouilles élevez de magnifiques trophées à la gloire de la religion et de la* **nation française** (Anquetil). *J'ai une estime et une* **amitié** *pour vous* **toute particulière** (Mol.). *Cet ouvrage est d'une simplicité, d'une* **majesté antique.** *Mais vous amassez un trésor de haine et de* **colère éternelle** *au jugement de Dieu* (Boss.). *Mentor me faisait remarquer la joie et* **l'abondance répandue** *dans toute la campagne d'Egypte* (Fén.). *J'eus lieu de me plaindre de mon tailleur, qui m'avait fait perdre en un instant l'attention et* **l'estime publique** (Mont.). *Souvent il s'entretenait seul avec la mort, la mémoire, le raisonnement, la* **parole ferme** (Boss.).

b) **Sujets liés par OU**

5. L'adjectif se met au singulier ou au pluriel, selon qu'il y a alternative ou addition ; *Il a la jambe ou* **le bras cassé.** *Nous ne savons ce que c'est que bonheur ou* **malheur absolu** (J.-J.R.). *On demande* **un homme** *ou* **une femme** *âgés. Les Samoyèdes se nourrissent de* **chair** *ou de* **poisson crus** (Buff.).

L'adjectif s'accorde encore avec le dernier substantif lorsqu'il le qualifie seul : *Les colonnes des maisons se construisent en fer ou en* **pierre** *très* **dure,** ou quand le dernier nom n'est que le synonyme du premier : *Il voulait donner à son fils un métier ou une* **profession lucrative** (Larousse).

c) **Sujets liés par NI.**

6. L'adjectif se met au pluriel ou au singulier, selon que *ni ... ni* est la négation de *et ... et* ou de *ou ... ou : Ni mon* **frère**

ni ma **sœur** *ne sont* **contents.** — *Ni son cœur ni le mien ne peut être* **perfide** (Volt.).

d) **Substantifs liés par d'autres conjonctions.**

7. L'adjectif se met en général au singulier, sauf lorsque le pluriel est commandé par le sens : *L'autruche a* **la tête**, *ainsi que le cou*, **garnie** *de duvet* (Buff.). **Ma maison,** *ainsi que* **la vôtre,** *ont été* **vendues** *fort cher.*

C. **Remarques particulières.**

§ 224

1. Sont *invariables :*

a) Les adjectifs employés au neutre comme adverbes (§ 134) : *Ces livres coûtent* **cher.** Il faut considérer comme adverbe l'adjectif *possible* lorsqu'il remplace une proposition entière : *Les élèves paresseux font le moins de devoirs* **possible** (= qu'il leur est possible de faire).

b) Les adjectifs *sauf* et *plein*, quand ils précèdent le substantif, parce qu'alors ils sont considérés comme des prépositions ; il en est de même de *franc*, dans l'expression *franc de port : Il lui a cédé tout son bien,* **sauf** *ses rentes. Il a de l'argent* **plein** *ses poches. Vous recevrez* **franc** *de port les lettres que je vous envoie.* Mais ces mots sont toujours variables quand ils sont placés après le substantif : *Il a eu la vie* **sauve.** *Il a ses poches* **pleines** *d'argent. Ces lettres sont* **franches** *de port.*

Il en est de même des adjectifs *demi* et *nu*, que l'usage actuel fait invariables quand ils précèdent le substantif et qui restent variables quand ils le suivent (§ 157) : *Un homme mou n'est pas un homme, c'est une* **demi-***femme* (Fén.). *Diogène marchait* **nu-***pieds et couchait dans un tonneau* (Ségur). *Une pluie violente nous obligea de passer la nuit à deux lieues et* **demie** *de Bornéo* (Regn.). *Accoutumez vos enfants à demeurer, été et hiver, jour et nuit, toujours tête* **nue** (J.-J. R.). *Toute* **nue,** *la vérité* (= la vérité toute nue) *risque de déplaire* (Ac.). *Une grande fille rousse,* **nu-***pieds, tête-***nue,** *vient m'ouvrir la barrière* (Chat.).

Proche, voisin, est adjectif : *Les maisons* **proches** *de la rivière sont sujettes aux inondations ;* mais, dans le sens de près, il est préposition : *Ces magasins sont* **proche** *de la ville.*

L'adjectif *feu* (défunt) est variable après l'article ou un déterminatif : *la* **feue** *reine*, et invariable avant : **feu** *la reine.*

Le mot *témoin* est pris adverbialement au commencement de la phrase et dans l'expression *à témoin : Je les prends* **à témoin ;** mais : *Je les prends pour* **témoins.**

Capot est toujours invariable : *Elle est toute* **capot.** *Nous avons été* **capot.**

Dans la locution *se faire fort*, fort est toujours invariable, d'après la décision de l'Académie : *elle se fait fort*, *ils se font fort de*... Plusieurs grammairiens ont réclamé contre cette décision. La vérité, dit Littré, est que cette locution était parfaitement régulière quand *fort* était des deux genres, l'ancienne langue disait *uns hom fors, une femme fors.* Aujourd'hui que *fort* fait au féminin *forte*, il ne reste plus là qu'un archaïsme qui mériterait sans doute d'être conservé, s'il s'était transmis sans variation, ce qui n'est pas le cas. Quant au pluriel : *Ils se font fort* et non *forts*, cela n'est fondé ni sur l'archaïsme ni sur la grammaire; *fort* est ici adjectif et non adverbe.

2. Lorsqu'il y a deux substantifs unis par la préposition *de*, l'adjectif ou le participe qui s'y rapporte s'accorde avec celui des deux substantifs auquel la détermination convient le mieux : *Les Orientaux portent des bottes de* **maroquin rouge.** *On a trouvé dans les fouilles des* **vases** *de* **poterie romaine** *parfaitement* **conservés.** *Le roi d'Egypte était suivi de deux mille prêtres, vêtus de* **robes** *de lin plus* **blanches** *que la neige* (Volt.). *L'étendard royal de France était un bâton doré avec un* **drapeau** *de* **soie blanche, semé** *de fleurs de lis* (Volt.). *Tous les hommes ont toujours quelque* **petit grain** *de folie* **mêlé** *à leur science* (Id.). *Elle chantait avec un filet de* **voix** *fort* **douce** (J.-J. R.). *Elle était suivie d'un paysan en* **veste** *de drap brun* **trouée** *aux coudes* (Mérimée). *Elle danse avec des* **bas** *de soie* **roses** *et des souliers couverts de paillettes* (Mérimée).

On écrira de même : *des* **bas** *de coton* **bleus** et *des bas de* **coton écru** ; *des* **chapeaux** *de paille* **garnis** et *des chapeaux de* **paille cousue** ; *des* **boutons** *de métal* **ronds** et *des boutons de* **métal jaune** ; *un* **ton** *de voix* **languissant** *et* **niais,** *un* **vase** *de terre cuite* **brisé,** etc.

3. Lorsque l'expression *avoir l'air* est suivie d'un adjectif, ce dernier s'accorde avec le mot *air* ou avec le sujet du verbe, selon qu'il qualifie plus spécialement l'un ou l'autre terme : *Cette femme a* **l'air méchant. Elle** *a l'air toute* **troublée** (Ac.). L'accord a toujours lieu avec le sujet quand c'est un nom de chose : *Cette* **soupe** *a l'air* **bonne.**

4. Si plusieurs adjectifs se rapportent à un nom pluriel, ils s'accordent en genre avec ce substantif, et ils ne s'accordent en nombre que lorsqu'ils expriment l'idée d'une pluralité : *Il étudie les* **langues grecque** *et* **latine.** *Les* **factions guelfe** *et* **gibeline** *divisaient plus que jamais l'Italie* (Volt.). *Les monastères étaient très riches au* **huitième** *et au* **neuvième siècle** (Chat.). — *On ne connaît plus les marches des* **armées grecques** *et* **romaines** (J.-J. R.).

Quand plusieurs adjectifs se rapportent à un même substantif désignant autant d'objets différents qu'il y a d'adjectifs, on peut s'exprimer de trois manières différentes et dire, par ex. : *la langue française et la langue italienne, la langue française et l'italienne, les langues française et italienne ;* de même : *le cinquième et le sixième siècle, le cinquième siècle et le sixième, les cinquième et sixième siècles.* Les grammairiens, il est vrai, ne veulent pas qu'on dise : *les langues française et italienne, les cinquième et sixième siècles;* mais cette construction est employée par les meilleurs écrivains; on trouve même dans Pascal *l'Eglise grecque et latine.*

5. Lorsque le substantif prédicatif exprime l'idée d'une profession qui est plus particulièrement l'apanage d'un des sexes, il peut être d'un genre différent que le sujet. **Sophie** *ne sera point le* **professeur** *de son mari, mais son disciple* (J.-J. R.). **Notre premier précepteur** *est notre* **nourrice** (Id.). *L'***expérience** *et la* **prudence** *sont* **deux bons devins** (Boiste). **Il** *était* **commère** *avec envie et méchanceté* (G. Sand).

6. Les mots qui expriment les couleurs, comme *orange, carmin, noisette, aurore, marron, cerise, paille, ponceau, puce, gris de perle*, etc., jouent en apparence le rôle d'adjectifs, mais restent substantifs et invariables : *Les couleurs du grand casque sont* **aurore** (Bern.). *Le colibri à gorge* **carmin** *a quatre pouces et demi de longueur* (Buff.). *Cramoisi, rose* et *pourpre* font exception et s'accordent comme les adjectifs : *des étoffes* **cramoisies,** *des chapeaux* **roses,** *des manteaux* **pourpres.** Au surplus le substantif qui doit désigner la couleur est souvent précédé de l'expression *couleur de*, qui reste invariable : *Voyez cette femme qui a quatre-vingts ans et qui met des rubans* **couleur** *de feu* (Mont.). *Les pieds et les ongles de la perruche aux ailes d'or sont* **couleur** *de chair pâle* (Buff.).

7. Dans le superlatif relatif, l'article s'accorde avec son substantif, dans le superlatif absolu il est neutre et reste invariable, tandis que l'adjectif varie en genre et en nombre : *Ces sources sont* **les** (sources) **plus** *froides de celles d'alentour. C'est en été que les sources sont* **le plus** *froides. La lune n'est pas la planète* **la plus** *éloignée de la terre. La lune n'est pas aussi éloignée de la terre que le soleil, lors même qu'elle en est* **le plus** *éloignée. Le sanglier est un des animaux qui ont la peau* **la plus** *dure. C'est sur le dos que le sanglier a la peau* **le plus** *dure.*

Les grands écrivains observent en général cette règle : *L'homme est le même dans tous les états : si cela est, les Etats* **les plus** *nombreux méritent* **le plus** *de respect* (J.-J. R.). *Les mœurs sont aussi une des parties* **les plus** *importantes de l'épopée, et ce*

n'est pas celle sur laquelle les critiques aient été **le moins** *injustes envers Homère* (Lah.). *Les bons esprits sont* **les plus** *susceptibles de l'illusion des systèmes* (Id.). *Leurs troupes étaient toujours* **les mieux** *disciplinées* (Mont.). *Il faut se défier des passions lors même qu'elles paraissent* **le plus** *raisonnables* (La Roch.). *Les pays où les supplices sont* **le plus** *terribles sont ceux où ils sont* **le plus** *fréquents* (J.-J. R.). Mais on trouve aussi des exemples où cette distinction n'est pas observée: *Je n'ai pas eu le loisir de faire l'affaire qui m'est* **le plus** *honorable, je veux dire de vous écrire* (Boil.). *Je n'ai pas eu le loisir de faire l'affaire qui m'est* **la plus** *agréable, je veux dire de m'entretenir avec vous* (Id.). *Les Indiens sont peut-être les hommes* **le plus** *anciennement assemblés en corps de peuple* (Volt.). *Les Chaldéens, les Indiens, les Chinois, me paraissent les nations* **les plus** *anciennement policées* (Id.).

Article III. — Accord du participe présent.

§ 225

1. Le participe présent étant la forme adjective ou l'adjectif du verbe, devrait toujours s'accorder avec son substantif; mais il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et le participe présent est *invariable*, lorsqu'il exprime une *action passagère*, et n'est *variable* que lorsqu'il marque l'*état* ou une *action prolongée* qui, par sa durée, offre le caractère d'une habitude: *La rigole* **arrosant** *la prairie rafraîchit l'herbe* **verdoyante.** *La flamme s'élevait, vive et* **brillante, lançant** *des gerbes d'étincelles. Les bœufs* **mugissants** *et les brebis* **bêlantes** *venaient en foule,* **quittant** *les gras pâturages* (Fén.). *Ses chevaux fougueux ne* **sentant** *plus sa main* **défaillante,** *et les rênes* **flottant** *sur leur cou, s'emportent çà et là* (Id.).

Il y a donc lieu de distinguer, dans l'état actuel de la langue, un participe présent variable comme l'adjectif et un participe présent invariable comme le gérondif ou l'adverbe.

a) Le participe présent variable est un véritable adjectif qui qualifie un substantif comme prédicat ou comme attribut ou complément prédicatif; c'est pourquoi on l'appelle quelquefois, mais improprement, *adjectif verbal: Elle était toute* **tremblante.** *Ecoutez une mère éplorée et* **tremblante.** *Voyez sa figure* **ruisselante** *de sueur. Les hommes* **prévoyants** *se prémunissent contre le danger. Je n'ai pas l'âme* **endurante** (Mol.). *Les autres hommes paraissent* **tremblants** *à leurs pieds* (Fén.).

Je t'ai fait voir tes camarades,
Ou morts, ou mourants, *ou malades* (La F. VIII, 1).

Le participe présent variable peut, comme tout autre ad-

jectif, s'employer substantivement : *Cette maison est ouverte aux* **allants** *et* **venants** (Ac.). *Les morts et les* **vivants** *se succèdent continuellement* (Mass.).

Les grammairiens modernes appellent *adjectif verbal* le participe présent variable, et réservent le nom de participe pour celui qui est invariable. « C'est une distinction dangereuse plutôt qu'utile ; elle tend à faire croire que *charmant* dans *une femme charmante* et dans *une femme charmant tout le monde*, n'est pas le même mot. C'est comme si l'on disait que *danser* forme deux mots différents dans *cet homme danse bien* et *il danse un menuet*. C'est toujours le même mot pris dans deux constructions différentes » (B. Jullien, *Vocab. gr.* p. 7). D'ailleurs que peut signifier cette expression d'*adjectif verbal*, sinon un *adjectif* dérivé du *verbe?* En ce sens, *ennuyeux* est aussi bien adjectif verbal que *ennuyant*.

b) Le participe présent invariable a toujours la valeur d'une proposition abrégée qui peut se traduire par le relatif *qui*, avec l'indicatif ou le subjonctif (v. § 281) : *On voit la sueur* **ruisselant** (= qui ruisselle) *sur son visage. Une mère*, **tremblant** (= qui tremble) *de déplaire à son fils, est faible et se croit tendre. Trouvez-moi un homme* **disant** (= qui dise) *toujours la vérité. La queue du faune paraissait derrière comme se* **jouant** *sur son dos* (Fén.). *Le nombre de ces gens* **faisant** *profession de célibat est prodigieux* (Mont.). *J'ai vu les vents* **grondant** *sur les moissons superbes* (Del.).

Le gérondif est invariable de sa nature comme adverbe, et la syntaxe de concordance ne le distingue pas du participe présent invariable : *Les yeux ne trompent jamais, même en* **cherchant** *à tromper*.

Nous confondons aujourd'hui le participe présent avec le gérondif ; l'ancien français distinguait les deux formes et traitait le gérondif comme un adverbe et le participe comme un adjectif : le gérondif était donc invariable comme actuellement, tandis que le participe présent, dérivé du participe présent latin, qui était déclinable, était soumis aux mêmes règles que l'adjectif, et s'accordait, comme en latin, en nombre et en cas avec son substantif (§ 101). Quant au genre, il est important d'observer que notre participe avait la même terminaison pour le masculin et le féminin, parce que la forme latine dont il était dérivé ne présentait pas de différence pour les deux genres (§ 75) ; on disait donc : *une femme* **lisant, écrivant** *(femina legens-entem, scribens-entem)*, comme on disait *une femme prudent, grand, fort (femina prudens-entem, grandis, fortis)*: **Dormant** *il trœve la meschine* (Marie de France), il y trouva la jeune fille *dormante (dormientem)*. Au XVI[e] siècle la plupart des grammairiens et bon nombre d'écrivains donnèrent la forme du féminin au participe présent actif, c'est-à-dire exprimant l'action : *Elles sont femmes bien* **entendantes** *les beaux et joyeux droicts* (Rab.). *La novelle mariée* **pleurante** *ryoit*, **riante** *pleuroyt* (Id.). *Les choses* **appartenantes** *à la religion* (Amyot). Cet usage ne fut pas généralement adopté ; mais il subsista néanmoins jusqu'à Vaugelas et même après lui. Ce grammairien veut bien que l'on dise au masculin : *Je les ai trouvés* **ayans** *le verre à la main;* mais en parlant de femmes, *Je les ai trouvées* **ayantes** *le verre à la main*, serait, dit-il, une façon de parler barbare et ridicule. Il conclut ensuite que, quand il s'agit du féminin, il faut dire : *Je l'ai trouvée* ou *je les ai trouvées* **ayant** *le verre à la main*, nonobstant l'équivoque d'*ayant* qui

pourrait se rapporter à *je* aussi bien qu'aux *femmes*, si le sens ne suppléait à ce défaut, comme il fait dans toutes les langues et dans les meilleurs auteurs. Il admettait donc l'accord du participe pour le masculin, mais non pour le féminin, prétendant que dans ce dernier cas il fallait user du gérondif ou participe présent invariable. Comme on le voit, la malencontreuse réforme qu'on avait voulu faire au XVIe siècle en obligeant le participe présent à prendre la forme du féminin, avait embrouillé la question et amené la confusion du participe avec le gérondif. (1)

Cependant dès 1562 Ramus avait proposé de distinguer l'adjectif verbal en *ant* du participe présent actif. Mais cette distinction ne prévalut que beaucoup plus tard, et le participe resta variable pendant le XVIe siècle et même dans toute la première moitié du XVIIe : *Ils allaient* **suivants** *et* **plaignants** *après lui* (D'Urfé). *Mais tant de beaux jours tous les jours s'***augmentans** (Malh.). On trouve encore dans la première Provinciale de Pascal (1659) : *Je les lui offris tous ensemble comme ne* **faisants** *qu'un mesme corps et n'***agissants** *que par un mesme esprit.* Ce fut seulement en 1660 que la *Grammaire de Port-Royal* enseigna qu'il y avait lieu de distinguer dans les formes en *ant* un adjectif verbal *déclinable* et un participe présent *indéclinable.* Ce principe erroné fut sanctionné en 1679 par l'Académie, qui trancha la question en ces termes : « La règle est faite, on ne déclinera plus les participes présents. » Mais les grands écrivains n'ont pas toujours respecté cette règle : *Les femmes mal* **vivantes** (Mol.). *Plusieurs se sont trouvés qui d'écharpes* **changeants** (La F. II, 5). *Ceci ressemble fort aux débats qu'ont parfois des petits souverains se* **rapportants** *aux rois* (Id. VII, 16). *Voilà ses gardiens s'en* **repaissants** *eux et leurs chiens* (Id. X, 6). *Les chanoines* **brillants** *de santé* (Boil.). *Je ne suis point de ces auteurs* **fuyans** *la peine* (Id.). *Deux grands auteurs* **rimans** *de compagnie* (Rac.). *Des âmes* **vivantes** *d'une vie brute et bestiale à qui Dieu ne donne que des mouvements* **dépendants** *du corps* (Boss.). *Il alla trouver Calypso* **errante** *dans les sombres forêts* (Fén.). *Une main* **fumante** *de mon sang* (Volt.). *Des malheureux* **roulants** *dans la poussière* (Id.). *Nous ne saluons personne, n'***ayans** *pour les hommes que de la charité* (Id.). *N'attendez pas qu'ici* **pleurante** *à vos genoux Elle vienne arrêter son funeste courroux* (Gresset). *Le berger brave la tempête Et les feux* **roulans** *sur sa tête* (Parny). *Aussitôt les voilà* **courants** *Après ce papillon dont ils ont tous envie* (Florian). *Ce soir, ils revenaient* **chantants** (Id.). *La terre entière ne sera couverte que de pèlerins* **allants** *à grands frais et avec de longues fatigues, vérifier, comparer* (J.-J. R.). *Une avant-cour plantée de noyers,* **attenante** *au jardin* (A. Karr). *Au lieu de l'homme de parti, le militaire paraît avec toutes ses prétentions* **croissantes** *chaque jour; il s'indigne d'obéir à autre chose qu'à l'épée* (Quinet). La règle ancienne était d'une application bien simple; il suffisait de distinguer l'adjectif (participe) de l'adverbe (gérondif). La règle moderne, au contraire, présente des difficultés inextricables; car il n'est pas toujours facile de distinguer l'état de l'action, et les grammairiens qui ont essayé d'établir cette distinction se sont perdus dans des explications qui, le plus souvent, n'expliquent rien. En voici une preuve curieuse :

« Dans *Andromaque*, Racine a écrit :

N'est-ce point à vos yeux un spectacle assez doux
Que la veuve d'Hector **pleurante** *à vos genoux,*

et plus loin :

Pleurante *après son char vous voulez qu'on me voie.*

Là-dessus Girault-Duvivier, qui, ayant sous les yeux une édition incorrecte, avait lu dans le premier cas *pleurant*, et dans le second *pleurante*, s'élève dans sa *Grammaire des Grammaires* aux considérations transcendantes qui suivent :

---

(1) Vaugelas, *Remarques*, 1647, p. 427 et suiv. V. Chevallet, III, 422 et suiv.

« Le poète a fait usage du participe invariable, parce que *pleurer aux genoux* « *de quelqu'un* peint une action instantanée; mais si, dans le second passage, « *pleurante après son char*, il a employé l'adjectif verbal, c'est que *pleurante* « exprime moins une action qu'un état. » Subtilité *tombante* devant le texte, qui porte *pleurante* aux deux endroits. Et voilà l'utilité des bonnes éditions! elles font justice des fantaisies saugrenues et arbitraires du pédantisme et nous enseignent la grammaire par la bonne méthode, qui est la méthode historique. (1) Ajoutons que la belle trouvaille de Girault-Duvivier fait aujourd'hui l'ornement de la plupart des grammaires françaises.

2. D'après l'usage actuel, il faut distinguer, pour l'accord, si le participe présent est employé comme prédicat, comme attribut ou comme circonstanciel (gérondif).

I. Quand le participe présent est construit comme *prédicat* avec le verbe *être* ou comme *complément prédicatif* avec les verbes *devenir*, *paraître*, *sembler*, il est toujours variable et s'accorde avec le sujet : *Elle était* **mourante.** *Ces enfants sont* **obéissants.** *Ces deux choses sont* **dépendantes** *l'une de l'autre* (Ac.). *Tous les portraits de Fénelon sont* **parlants** (St-Simon). *Cette position devint bientôt* **embarrassante** *pour tous* (Nodier).

Soyons bien **buvants**, *bien* **mangeants**,
Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans (La F. VI, 19).

II. Quand le participe présent est employé comme *attribut*, il y a plusieurs cas à distinguer :

A. Si le participe présent est *seul*, c'est-à-dire s'il n'est précédé ni suivi d'aucun complément ou circonstanciel, il est assez généralement variable; il l'est toujours quand il précède le substantif auquel il se rapporte : *On aime les enfants* **obéissants.** *Les eaux* **courantes** *sont plus saines que les eaux* **dormantes.** *Tout son corps est couvert d'écailles* **jaunissantes** (Rac.). *Ils ont eu la témérité de s'engager sur cette mer* **mugissante** (Fén.). *Les peuples* **errants** *doivent être les derniers qui aient écrit* (Volt.). *La foudre* **étincelante** *éclate dans les nues* (Volt.). *Athènes* **reconnaissante** *éleva une statue à son libérateur* (Chat.). *Il n'y a que les âmes* **aimantes** *qui soient propres à l'étude de la nature* (Bern.).

Juvénal, élevé dans les cris de l'école,
Pousse jusqu'à l'excès sa **mordante** *hyperbole* (Boil.).

Voici d'autres exemples d'accord : *Les montagnes mettaient notre côte à l'abri des vents* **brûlants** *du midi* (Fén.). *A des dieux* **mugissants** *l'Egypte rend hommage* (L. Racine). *Des esprits bas et* **rampants** *ne s'élèvent jamais au sublime* (Girard). *Les eaux* **dormantes** *sont meilleures pour les chevaux que les eaux vives* (Buff.). *Sa tête est ornée d'une couronne* **changeante** (Chat.).

---

(1) La *Bibliothèque universelle* et *Revue suisse* de 1874, tome XLIX, p. 539, à propos de la belle édition de Racine publiée par Marty-Laveaux et Mesnard.

Les animaux **tremblants** *l'évitent avec peine* (Del.). *Un air* **dévorant,** *des cendres* **étincelantes,** *des flammes détachées embrasaient notre respiration courte, sèche,* **haletante** *et déjà presque suffoquée par la fumée* (Ségur). *Je crois les voir* **errants** (X. de Maistre). *Montesquieu lança dans le monde un ouvrage anonyme dont le plan offrait un cadre commode à une* **mordante** *satire* (Demogeot).

Mais le participe présent, quoique employé seul, peut aussi être invariable, comme dans les phrases suivantes : *La mer* **mugissant** *ressemblait à une personne qui, ayant été longtemps irritée n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion* (Fén.). *Des paysans marchaient à la queue d'une lourde charrue, comme des faunes* **labourant** (Chat.).

> *L'autre esquive le coup ; et l'assiette* **volant**
> *S'en va frapper le mur, et revient en roulant* (Boil.).

B. Si le participe présent est suivi ou précédé d'un *circonstanciel*, c'est-à-dire d'un objet qui n'est pas nécessaire au sens, il faut distinguer si ce circonstanciel est exprimé par un adverbe ou par un substantif (complément adverbial).

a) Dans le premier cas, le participe présent est ordinairement variable quand l'adverbe précède et invariable quand il suit ; cela tient au caractère de l'adverbe qui est généralement placé après le verbe et avant l'adjectif : *Je vous trouve aujourd'hui* **bien raisonnante** (Mol.). *Nous voyons une vieille femme mourante, assistée d'une jeune fille* **toute fondante** *en larmes* (Id.). *Maman,* **toujours projetante, toujours agissante,** *ne nous laisse guère oisifs ni l'un ni l'autre* (J.-J. R.). *Ces gens* **si riants,** *si ouverts, si sereins dans un cercle, sont presque tous tristes et grondeurs chez eux* (Id.). *Ils se vêtent de vieux morceaux de drap mal cousus,* **assez ressemblants** *à l'habit d'Arlequin* (Volt.). *Tu foules une terre* **fumant toujours** *du sang des malheureux mortels* (Fén.). *Ici sont des infortunés* **palpitant encore** *sous des ruines* (Flor.).

> *Toutes sont donc de même trempe,*
> *Mais* **agissant diversement** (La F.).

b) Dans le second cas, le participe présent est variable ou invariable, d'après la règle générale posée ci-dessus, c'est-à-dire selon qu'il marque l'état ou l'action ; mais cette règle, dont l'application n'est pas toujours facile, a souvent été violée, surtout par les écrivains des deux derniers siècles : *Voyez-vous ces feuilles* **dégouttantes** *de rosée ? On voit la rosée* **dégouttant** *des feuilles* (Girault-Duvivier). — *Ces animalcules, imperceptibles à la simple vue, sont des êtres* **vivants** *comme nous. Ces hommes qu'on croit si sauvages, sont des êtres* **vivant** *comme nous.* — *Ces*

enfants avaient de beaux cheveux **flottants** *sur leurs épaules. Ses cheveux* **flottant** *sur leurs épaules attiraient tous les regards* (Boniface). — *Chaque famille* **errante** *de ce beau pays transporte ses tentes d'un lieu à l'autre* (Fén.). *Tantôt j'aurais voulu être un de ces guerriers* **errant** *au milieu des vents, des nuages et des fantômes* (Chat.).

Voici quelques autres exemples:

1° Le complément adverbial *précède.* Dans ce cas le participe est le plus souvent variable :

> *Chez les hommes ailleurs sous ton joug* **gémissants**,
> *Vainement on chercha la raison, le droit sens* (Boil.).
> *Les diadèmes vont sur ma tête* **pleuvant** (La F. VII, 10).

2° Le complément adverbial *suit : La rive au loin gémit,* **blanchissante** *d'écume* (Rac.). *Après le repas, il mena Sophronyme voir la belle prairie où erraient ses grands troupeaux* **mugissants** *sur le bord du fleuve* (Fén.). *Il y a des peuples qui vivent* **errants** *dans les déserts* (Bern.). *Elles se remettaient au lit,* **mourantes** *de peur* (Chat.). *Je cherchais à ramener à un centre de repos mes pensées* **errantes** *hors de moi* (Id.). — *Les grands pins,* **gémissant** *sous les coups des haches, tombent en roulant du haut des montagnes* (Fén.). *Il entend les serpents, il croit les voir* **rampant** *autour de lui* (Id.). *Les âmes, sans souplesse et sans apprêt, étaient actives, entreprenantes,* **aimant** *ou* **haïssant** *à l'excès* (Barth.).

> *Ils te prodigueront des vins délicieux,*
> *Des vins* **brillant** *dans l'or et versés par les dieux* (Del.).

Voici encore un exemple où l'accord est nécessaire pour éviter une équivoque : *Jeunes et vieux se retirèrent aussitôt, les plus vieux* **fuyants** *les premiers ;* si l'on écrivait *fuyant les premiers,* le sens serait autre, et le circonstanciel de manière *les premiers* deviendrait complément direct du verbe.

Tous les grammairiens citent à l'appui de la règle ces deux phrases de Fénelon: *Calypso vit des cordages* **flottants** *sur la côte. Voyez-vous ces débris* **flottant** *vers la côte.* Dans la première phrase, disent-ils, *flottant* s'accorde, parce qu'il marque l'*état* de ces débris qui sont abandonnés depuis longtemps aux flots, et dans la seconde, le participe est invariable parce qu'il marque l'*action:* ces débris flottent vers la côte. « On dirait vraiment, ajoute Larousse « (*Grammaire supérieure*, p. 496), que Fénelon a construit ces deux phrases « tout exprès pour les grammairiens; mais les grammairiens, dans ce Sahara « qu'ils traversent, rencontrent rarement de ces sources vives, et ce sera une « raison pour que nous citions encore ces deux passages de Racine, qui offrent « la même nuance d'idée:

> « *Et n'est-ce point, madame, un spectacle assez doux*
> « *Que la veuve d'Hector* **pleurant** *à vos genoux?* (*Andr.* III, 4)
> « **Pleurante** *après son char vous voulez qu'on me voie* (Id. IV, 5).

Or nous avons vu plus haut que le texte correct porte *pleurante* dans les deux passages, ce qui réduit à néant la subtile distinction établie par les grammairiens. En serait-il peut-être de même du participe présent *flottant* dans

les deux phrases de Fénelon si admirées par Larousse? c'est ce que nous n'avons pu vérifier.

C. Si le participe présent a un *complément* nécessaire, direct ou indirect, il est toujours invariable : *Les ennemis,* **prévoyant** *une vive résistance, se retirèrent. A la mort, l'âme,* **survivant** *au corps, reprend sa liberté. La religion, c'est la foi* **montrant** *ce que la raison ne peut comprendre* (Boss.). *Tous ces globes,* **obéissant** *aux lois éternelles de la gravitation, roulent d'un cours régulier dans ces vastes champs de l'air* (Buff.).

Quand le complément est le pronom réfléchi *se*, le participe est ordinairement invariable ; mais on trouve aussi de nombreux exemples avec l'accord, même chez les écrivains de notre temps : *Mais les principaux de la ville,* **se croyant** *plus sages que les autres, s'imaginaient que Mentor était un imposteur* (Fén.). *Vois ces groupes d'enfants* **se jouant** *sous l'ombrage* (Del.).

> *La porte était fermée : heureusement nos gens*
> *Entrent sans être vus, sous le seuil* **se glissants** (Andrieux).

Le complément nécessaire peut être exceptionnellement un circonstanciel (§ 168) : *Ils ont pitié des misères qui accablent les hommes* **vivant** *dans le monde* (Fén.). *Les Maures,* **descendant** *de leurs montagnes, parcouraient et pillaient l'Afrique* (Ségur). Dans les exemples suivants il y a accord : *La plus fructueuse des expéditions hollandaises fut celle de l'amiral Pierre Hain, qui enleva tous les galions d'Espagne* **revenants** *de la Havane* (Volt.).

> *On ne reconnut plus qu'usurpateurs iniques,*
> *Qu'infâmes scélérats à la gloire* **aspirants** (Boil.).

Les participes *appartenant, approchant, dépendant, descendant, existant, participant, prétendant, ressemblant, résultant, séant, subsistant, tendant,* sont variables, quoiqu'ils demandent un complément nécessaire : *Riga était pleine de marchandises* **appartenantes** *aux Hollandais* (Volt.). *Ce sont deux couleurs fort* **approchantes** *l'une de l'autre* (Ac.). *Nos cœurs n'étaient point faits* **dépendants** *l'un de l'autre* (Rac.). *La famille des conquérants tartares* **descendants** *de Gengis-Kan avait fait ce que tous les conquérants ont tâché de faire* (Volt.). *L'univers s'est trompé en croyant la matière* **existante** *par elle-même* (Id.). *On croyait les âmes des héros* **participantes** *de la divinité* (Id.). *Ces deux princes* **prétendants** *à la couronne* (Fén.). *C'est une belle idée et bien* **ressemblante** *aux sentiments que j'ai pour vous* (Sév.). *Dieu conduit toute la création par une providence générale,* **résultante** *d'un principe déterminé* (Volt.). *Tous les seigneurs de la cour* **séants** *dans le parlement furent d'un avis unanime* (Mirabeau). *L'amitié* **subsistante** *sans l'estime est une chose impossible* (Marm.). *Le comte de Charolais et le prince de Conti présentèrent*

une requête **tendante** *à faire annuler les droits accordés aux princes légitimés* (Volt.).

D. Le participe présent accompagné d'une *négation* est toujours invariable : *Votre sœur est une excellente personne*, **ne grondant, ne contredisant** *jamais. Ce sont de bons maîtres*, **ne** *se* **montrant** *jamais durs envers leurs serviteurs. Je méprise ces insectes et ces folliculaires* **ne mordant** *que pour vivre* (Volt.).

III. Quand la forme verbale en *ant* est précédée de la préposition *en*, elle a la valeur d'un nom abstrait faisant fonction d'adverbe et s'appelle *gérondif*. Le gérondif est toujours invariable : *L'avarice perd tout* **en voulant** *tout gagner* (La F. V, 13). *On hasarde de perdre* **en voulant** *trop gagner* (Id. VII, 4). *Elle se rendit aussi illustre* **en quittant** *le trône que ses ancêtres l'étaient pour l'avoir conquis* (Volt.). *Elles ont fait la route* **en mendiant** (Bescherelle).

Mais on écrira : *Elles ont fait la route en* **mendiantes,** parce qu'ici le participe est employé substantivement.

Article IV. — Accord du participe passé.

§ 226

Le participe passé est actif ou passif : le participe passif est toujours variable ; le participe actif est variable ou invariable, selon la nature du verbe. L'accord a lieu d'après cette règle unique :

Le participe passé prend le genre et le nombre du substantif (ou du pronom) dont il peut être considéré comme l'adjectif. Joint à l'auxiliaire *être*, il s'accorde avec le *sujet* exprimé ou sous-entendu : *Les jours* **donnés** *à Dieu ne sont jamais* **perdus.** Joint à l'auxiliaire *avoir*, il s'accorde avec le *régime direct*, s'il en est précédé : **Quels livres** *as-tu* **lus**, et reste invariable, si le régime suit, ou s'il n'y en a pas : *J'ai* **lu** *ces livres. Ses larmes ont* **coulé.**

Dans les verbes réfléchis propres, le pronom réfléchi n'est objet que pour la forme, le verbe *être* conserve toute sa valeur intransitive et le participe s'accorde toujours avec le sujet : **La maison** *s'est* **écroulée.** Mais dans les verbes réfléchis impropres (verbes actifs ou neutres employés comme réfléchis), le pronom réfléchi étant l'objet réel de l'action, le verbe *être* est mis pour *avoir* et le participe s'accorde avec le complément direct, s'il en est précédé : *Elle* **s'***est* **lavée** (= elle *a* lavé soi). *Ils se sont* **nui** (= ils *ont* nui à soi).

Le participe passé français dérive du parfait du participe passif latin. Partout où il a la signification *passive* du latin, le participe français a aussi conservé le caractère *variable* du participe latin, qui était toujours traité comme un adjec-

tif. Mais le français emploie aussi le participe passé pour former les temps composés de l'*actif*. Dans un grand nombre de cas, où il a un sens actif, le participe passé ne forme avec l'auxiliaire qu'une seule expression verbale, qui est *invariable;* dans d'autres cas, qui seront précisés, il a repris le caractère d'un adjectif qui s'accorde avec le mot auquel il se rapporte.

A. Participe avec l'auxiliaire ÊTRE.

1. *Verbes passifs.*

§ 227

1. Les verbes passifs se conjuguant tous avec l'auxiliaire *être*, ont un participe passé ou plutôt passif (§ 210), qui s'accorde toujours, comme l'adjectif, avec le mot qu'il qualifie, soit comme prédicat ou complément prédicatif, soit comme attribut; dans ce dernier cas, le verbe *être* est sous-entendu, l'attribut supposant toujours une affirmation (§ 169) : *Ces enfants sont bien* **élevés.** *Elles sont* **accablées.** *Elles se sentent* **accablées.** — *Ce sont des enfants bien* **élevés.**

a) Participe construit avec *être* comme prédicat ou complément prédicatif : **La foi** *des premiers martyrs fut* **scellée** *de leur sang.* **Bénis** *soient* **les rois** *qui sont les pères de leurs peuples* (Rac.). *Je ne vois rien ici dont* **je** *ne sois* **blessée** (Id.). **La rage** *et* **l'impiété** *étaient* **peintes** *sur son visage mourant* (Fén.). *Les hommes* **qui** *semblent être* **nés** *pour l'infortune, doivent être* **préparés** *à toute disgrâce* (La Br.). *Pendant que les armées consternaient tout, le sénat tenait à terre ceux* **qu'***il trouvait* **abattus** (Mont.).

b) Participe construit sans auxiliaire comme attribut : *Chien hargneux a toujours* **l'oreille déchirée** (La F. X, 9). *Les conviés sont* **gens choisis** (Id. I, 13). **Chargés** *d'un feu secret* **vos yeux** *s'appesantissent* (Rac.). **Frappé** *comme d'un coup de foudre, les yeux fixes,* **les bras étendus, les lèvres entr'ouvertes, je** *demeurai immobile* (Chat.).

Le participe passif exprime une action qui se confond facilement avec l'état ou la qualité, la langue française employant le verbe *être* comme auxiliaire de la forme passive. Il doit donc être considéré comme un véritable adjectif; voilà pourquoi il s'accorde, comme l'adjectif, avec le mot qu'il qualifie.

2. Les participes *attendu, compris* (y compris, non compris), *excepté, ouï, passé, supposé, vu,* sont invariables quand ils précèdent immédiatement le substantif, parce qu'alors ils remplissent la fonction de prépositions (§ 137) : *Il a été exempté du service,* **attendu** *ses infirmités. Il a trois maisons, y* **compris** *celle-ci. Les habitants furent passés au fil de l'épée,* **excepté** *les femmes et les enfants.* **Ouï** *les témoins, le tribunal prononça.* **Passé** *dix heures, je ne vous attends plus.* **Supposé** *cette circonstance, à quoi vous décidez-vous? Nous y renonçons,* **vu** *la difficulté de réus-*

sir. Il en est de même des participes *approuvé*, *certifié*, *collationné*, *payé* : **Approuvé** *l'écriture ci-dessus*, etc. Mais tous ces mots s'accordent comme participes quand ils ne sont pas employés comme prépositions, c'est-à-dire qu'ils ne précèdent pas immédiatement le substantif : **Attendue** *depuis le matin, ma mère n'est arrivée que le soir fort tard. Il a trois maisons, sa maison de campagne y* **comprise.** *Ils ont tous péri, cinq ou six personnes* **exceptées.** *La belle saison* **passée,** *la campagne devient triste. Le jugement a été rendu parties* **ouïes. Supposée** *ou non, cette histoire est fort intéressante. Les pièces* **vues,** *il accepta.*

Ci-inclus et *ci-joint* sont également invariables quand ils sont placés devant un nom pris indéfiniment, et ils varient quand le substantif auquel ils se rapportent est déterminé par l'article ou par l'un de ses équivalents ; on dira donc : *Vous trouverez* **ci-inclus** *copie du contrat*, et **ci-incluse** *la* ou *une copie*, *la copie* **ci-incluse** *du contrat*.

2. *Verbes neutres.*

§ 228

Les verbes neutres qui se conjuguent avec *être* ont également un participe variable, qui, comme l'adjectif, s'accorde en genre et en nombre avec le sujet auquel il se rapporte, soit comme prédicat, soit même comme attribut : **Ses brebis** *sont* **mortes** *de la clavelée. Voici la liste des* **personnes décédées** *dans l'année. A peine* **écloses, ces fleurs** *se fanent.* **La foi** *dans tous les cœurs est pour moi* **disparue** (Rac.). **Eux venus,** *le lion par ses ongles compta* (La F. I, 6). *C'est à l'ombre des lois que tous* **les arts** *sont* **nés** (Thomas).

> **La chanvre** *étant tout à fait* **crue,**
> *L'hirondelle ajouta : Ceci ne va pas bien ;*
> **Mauvaise graine** *est tôt* **venue** (La F. I, 8).

L'emploi du verbe *être* a ici le même effet que dans la forme passive, et il en résulte que le participe précédé de cet auxiliaire exprime aussi bien l'état, la manière d'être : *Il* **est mort** = il n'est plus vivant, que l'action passée : *Il* **est mort** = il mourut.

B. **Participe avec l'auxiliaire AVOIR.**

1. *Verbes actifs.*

a) **Accord avec le complément direct.**

§ 229

Les verbes actifs se conjuguant toujours avec *avoir*, le participe passé de ces verbes est invariable de sa nature ; mais il s'accorde cependant avec le nom ou pronom qui le précède à

l'accusatif comme complément direct : *J'ai* **vu** *la mort de près, et je* **l'***ai* **vue** *horrible* (Volt.). *Cet homme* (Marlborough) *qui n'a jamais* **assiégé** *de ville qu'il n'ait* **prise,** *ni* **donné** *de bataille* **qu'***il n'ait* **gagnée,** *était, à Saint-James, un adroit courtisan, dans le parlement, un chef de parti, dans les pays étrangers, le plus habile négociateur de son siècle* (Id.). *On a* **troublé** *cette nation dans ses fêtes; on* **l'***a* **blessée** *dans ses mœurs,* **contrariée** *dans ses habitudes* (Chat.).

On doit remarquer que le verbe *avoir* et le participe passé qui le suit peuvent être tout à fait indépendants l'un de l'autre ; *avoir* alors n'est pas auxiliaire, mais verbe transitif, et le participe s'accorde avec le complément direct de *avoir* auquel il se rapporte comme attribut qualificatif : *Cette lettre, je* l'*ai eue* écrite *de la main même du roi* (Bon.). *Nous avons,* réunies *et* classées *par ordre chronologique, deux cents* lettres *inédites de Voltaire* (Poitevin). Comp. *Nous avons* réuni *et* classé *deux cents lettres de Voltaire.*

a) L'accusatif suit ou est sous-entendu : *Il a* **rendu** *des services à son pays. Il lui a* **rendu** *des services. Ils ont* **trompé** *les soins d'un père infortuné* (Rac.). *Didon a* **fondé** *sur la côte d'Afrique la superbe ville de Carthage* (Fén.). *Les Arcadiens et les Lydiens ont* **négligé** *les sciences et* **cultivé** *les arts* (Barth.). *Nos imprudents aïeux n'ont* **vaincu** *que pour lui* (Volt.).

Et rose, elle a vécu *ce que vivent les roses,*
L'espace d'un matin (Malh.).

b) L'accusatif précède. Dans l'ancienne langue le nom à l'accusatif pouvait se placer immédiatement avant le participe, et l'on trouve encore dans les écrivains classiques du XVIIe siècle beaucoup de phrases comme celle-ci : *J'ai maints chapitres vus* (La F. II, 2). Mais aujourd'hui le complément direct se met immédiatement avant l'auxiliaire *avoir*, non pas quand ce complément est un substantif, comme dans ces vers de Malherbe :

Leur camp, qui la Durance avait *presque* tarie
De bataillons épais,
Entendant sa constance, eut peur de sa furie,
Et demanda la paix.

Cette construction poétique est, en effet, très rare, et, d'après l'usage, le complément direct ne précède le verbe que lorsqu'il est exprimé :

1° Par un pronom personnel conjoint, un pronom interrogatif ou relatif (v. § 257) : *Jusqu'ici l'on ne* **m'***a* **crue** *en rien* (La F. I, 8). *Les vents* **nous** *auraient-ils* **exaucés** *cette nuit?* (Rac.) *Il* **les** *a* **trempées,** *ses mains cruelles, dans le sang de Sichée, mari de Didon, sa sœur* (Fén.). *Mais* **que** *t'a-t-il* **dit** *à l'oreille?* (La F. V, 20) *Je souffre tous les maux* **que** *j'ai* **faits** *devant Troie* (Rac.).

Toutes les dignités que *tu m'as* demandées,
Je te les *ai, sur l'heure et sans peine,* accordées (Corn.).

2° Par un substantif, mais seulement quand il est précédé du pronom interrogatif *quel* ou qu'il est employé comme génitif après *combien*, *que* mis pour *combien*, et *autant* (§ 252) : **Quels services** *m'a-t-il* **rendus? Combien (que) de services** *il m'a* **rendus! Autant de combats** *il a* **livrés, autant de victoires** *il a* **remportées. Quelle guerre** *intestine avons-nous* **allumée?** (Rac.) **Quels courages** *Vénus n'a-t-elle pas* **domptés!** (Id.)

Le verbe *être* veut être suivi d'un adjectif ou d'un mot de nature adjective ; le verbe *avoir*, au contraire, comme verbe de possession, est transitif (§ 96) et ne peut avoir pour régime qu'un substantif ou un mot de nature substantive. Ainsi, construit avec *être* ou avec un nom, le participe remplit la fonction d'attribut prédicatif ou déterminatif, il est réellement participe, c'est-à-dire adjectif variable : *la lettre est lue*, *une lettre lue*, *ils sont venus;* mais, avec *avoir*, le participe passé cesse d'être participe et a le sens d'un infinitif passé, c'est-à-dire d'un nom abstrait qui est le véritable régime direct d'*avoir: j'ai lu* (= j'ai la lecture), *j'ai chanté, j'ai joué*. Mais si le verbe *avoir* a déjà un nom pour complément, ce nom est déterminé par le participe, qui redevient alors adjectif; c'est ce qui explique pourquoi, dans l'ancienne langue, le participe avec *avoir* était variable, même quand le complément suivait ; on disait donc : *J'ai* lue *la lettre. Ai-je* perdue *ma joie ?* (Tristan) *Seignors, je ai* veües *vos lettres* (Villehardouin). On disait aussi sans faire l'accord : *J'ai lu la lettre;* mais le plus souvent on plaçait l'accusatif entre l'auxiliaire et le participe : *J'ai la lettre lue.* Cette construction s'est conservée jusqu'au XVIIe siècle : *Il a par sa valeur vingt provinces* conquises (Malh.). *Aucun étonnement n'a leur gloire* flétrie (Corn.). *Le seul amour de Rome a sa main* animée (Id.). *Il m'a droit dans ma chambre une boite* jetée (Mol.). *Il avait dans la terre une somme* enfouie (La F. IV, 20). *Ils m'ont l'âme et l'esprit et la raison* donnée (Id.). *La valeur d'Alexandre a la terre* conquise (Rac.). C'est alors que s'établit la règle moderne qui considère le participe et son auxiliaire actif comme un tout, qui ne change point quand le régime suit. Cette règle a même pris quelquefois un caractère absolu, de sorte qu'il n'est pas rare de trouver le participe invariable même quand le régime précède, surtout si le participe est suivi de son sujet ou d'un qualificatif : *Tous les applaudissements* qu'*ont* reçu *jusqu'ici mes ouvrages* (Corn.). *Moïse ne* vous *a point* tiré *de captivité et ne* vous *a pas* rendu *véritablement libres* (Pasc.). *A peine Esope* les *eut* quitté (La F.). *Je ne connais ni vous ni mon image* que *j'y avais* formé *ni le caractère de chrétien* (Boss.). *La fermeté naturelle* qu'a eu *ce cœur pendant toute sa vie* (Mascaron). *Il raconte une autre fois* quels applaudissements *a* eu *le discours qu'il a fait* (La Br.). *Les services* qu'*on a* reçu (Id.). *Les sentiments d'admiration* qu'*il a* eu *pour le roi* (Fléch.). *Guillaume Penn, qui établit la puissance des quakers en Amérique, et qui* les *aurait* rendu *respectables* (Volt.). *Les électeurs qui déposèrent l'empereur Venceslas ne* se *sont jamais* cru *supérieurs à un empereur régnant* (Mont.). *Je* les *ai* vu *prendre de petits poissons* (Buff.). *Nous sommes peut-être les seuls passagers* qu'*on ait* vu *ici* (J.-J. R.). *Elle* s'*en est d'abord* emparé (Beaum.). Même les écrivains du XIXe siècle ne se sont pas toujours soumis à la règle : *Les officiers qui* se *seraient* cru *déshonorés* (Chat.). *Les hommes* s'*étaient* tu *devant lui* (Mich.). *Ninette est si poltronne! Il* l'*aura* vu *passer* (Muss.). *C'est une femme* qu'*il a* vu *une fois* (A. Karr), et il n'est pas rare d'entendre des personnes fort instruites dire : *Vous ne savez pas la peine que cela m'a* fait, etc.

Il faut reconnaître du reste que cet accord du participe passé avec le régime direct n'a plus de raison d'être aujourd'hui qu'il n'est plus permis de placer ce régime entre l'auxiliaire et le participe. Aussi longtemps qu'on a pu dire : *J'ai*

la lettre lue, l'accord allait de soi, le participe étant dans cette position un véritable adjectif qui, d'après la règle générale (v. § 259), suivait immédiatement le substantif dont il prenait le genre et le nombre. Mais il n'en est plus ainsi dans la construction actuelle, et ce n'est qu'en forçant le sens des mots qu'on réussit à trouver un rapport attributif entre le participe et le régime direct exprimé par le pronom (*le* ou *que*) qui précède l'auxiliaire : *la lettre, je* **l'***ai* **lue**; *la lettre* **que** *j'ai* **lue**, alors qu'il est de toute évidence que le participe a perdu ici son caractère de mot indépendant, comme *faim* dans *avoir faim*, et *froid* dans *faire froid*, et qu'il ne forme plus avec l'auxiliaire *avoir* qu'une expression verbale indivisible dont les deux termes ne peuvent pas plus être séparés par le pronom relatif ou personnel *que* et *le* que par un nom à l'accusatif. Chose remarquable, les grammairiens faisant, contre toute logique, le participe présent invariable, lui ont enlevé sa qualité d'adjectif pour la donner au participe passé conjugué avec *avoir*, qui n'y a aucun droit. Partant de cette base fausse, ils ont dû multiplier les règles et les exceptions pour aboutir à des conséquences qui choquent ou l'oreille (comme *les misères qu'a* **souffertes** *votre père ; elle s'est* **faite** *nonne*), ou le bon sens (comme *je les ai* **laissés** *venir* à côté de *je les ai* **fait** *venir*). Nous ne craignons pas de le dire, le temps que l'on emploie dans nos écoles à résoudre ces difficultés grammaticales est un temps perdu ou que l'on pourrait tout au moins employer plus utilement à l'étude de la langue elle-même, qui n'a rien à gagner à ces subtilités ridicules.

Mais les règles sont faites, l'usage les a consacrées et nous ne pouvons rien y changer. Tout ce qu'il nous est permis de faire, c'est de mettre un peu d'ordre dans ce chaos grammatical qu'on appelle l'accord du participe passé conjugué avec *avoir*. C'est ce que nous avons essayé dans ce § où nous avons posé le principe général, et dans les remarques suivantes où nous en montrons l'application.

b) **Remarques particulières.**

§ 230

1° Participe précédé d'un nom de nombre indéfini.

1. Les remarques qui suivent ne concernent que le participe des verbes actifs accompagnés de l'auxiliaire *avoir* et ayant un *complément direct* qui précède ou qui suit ; c'est ce qu'il importe de ne pas oublier.

2. Après un nom de nombre suivi d'un substantif au génitif, le participe s'accorde toujours avec ce dernier qui peut être représenté devant le verbe par le relatif *que* (§ 214) : *Beaucoup de* **livres que** *j'ai* **lus** *ne m'ont rien appris. Combien de* **précautions** *il a* **prises.** *Que d'***erreurs** *n'a-t-on pas* **signalées** *dans l'histoire! — Jouet des cruelles destinées, que de* **combats** *il a* **livrés,** *que de* **maux** *il a* **soufferts!** (Chat.) *Autant de* **lois** *il a* **faites,** *autant de* **sources** *de prospérité il a* **ouvertes** (Marm.). *Combien de* **pleurs** *m'eût* **épargnés** *cette philosophie que vous traitez de grossière!* (Barth.) Mais dans cette phrase : *Combien à vos malheurs ai-je* **donné de larmes,** le participe est invariable, parce que le génitif *de larmes* est séparé de *combien* et placé après le verbe.

On dira cependant, selon le sens : **Que** *d'eau il a* **répandu** *par terre! Que* **d'eaux** *différentes il a* **mêlées** *ensemble! —* C'est aussi le sens qui décide de l'accord après *un* suivi d'un génitif (§ 214) : **Un** *de mes amis* **que** *j'ai* **visité**

hier m'a assuré que vous restiez (Bescherelle). *Quant à Bayle, on sait que c'est un des plus grands* **hommes** *que la France ait* **produits** (Volt.).

2) Participe précédé d'un collectif.

3. Après un *nom collectif*, le participe suit la même règle que le verbe et s'accorde, selon le sens, avec le collectif lui-même ou avec son complément, qui peut être représenté par le relatif *que* (§ 214) : **Quel déluge** *de maux n'avait-il pas* **répandu** *sur la terre? Quelle quantité de* **pierres** *on a* **tirées** *de cette carrière?* — *Combien était grande la* **foule** *des curieux* **que** *ce spectacle avait* **rassemblée.** *J'ai rencontré une foule de* **personnes que** *je n'ai pas* **reconnues.** — *C'est la* **moitié** *des meubles* **qu'***on a* **saisie.** *Il a revendu la moitié des* **meubles qu'***il avait* **achetés.** — *Le* **peu** *d'affection* **que** *vous lui avez* **témoigné** *l'a découragé. Le peu d'***affection que** *vous lui avez* **témoignée** *lui a rendu le courage.* — *Admirez cette* **multitude** *d'étoiles* **que** *la main du Créateur a* **placée** *dans le ciel* (Bern.). *Un grand nombre de* **spectateurs** *que la curiosité avait* **attirés** *accoururent à Rome* (Ségur).

3) Participe précédé du pronom neutre le.

4. Quand le verbe a pour complément direct le pronom neutre *le* signifiant *cela*, le participe ne change pas : *La chose est plus sérieuse que je ne l'avais* **pensé** (= que je n'avais pensé *cela*, qu'elle était sérieuse). Mais on écrira en accordant : *Cette chose n'est pas telle que vous me* **l'***avez* **annoncée,** parce qu'ici le pronom *le* n'est pas neutre.

D'après cela on dira, selon le sens : *Il a une campagne comme il* **l'***a* **souhaité** (= d'en avoir une), et : *Il a une campagne comme il* **l'***a* **souhaitée** (= telle qu'il l'a souhaitée).

4) Participe précédé du neutre en.

5. Quand le participe est précédé du pronom neutre *en*, il faut distinguer deux cas, selon que *en* est à l'accusatif ou au génitif (§ 186).

a) En est à l'*accusatif* quand il est partitif, mais ce pronom, n'ayant de sa nature ni genre ni nombre, ne saurait en communiquer au participe qui reste toujours invariable : *J'ai cueilli des cerises et j'***en** *ai* **mangé** (= j'ai mangé *de cela*, des cerises). *Ces élèves sont paresseux, je n'***en** *ai point* **vu** *d'occupés à faire leurs devoirs. Tout le monde m'a offert des services, et personne ne m'***en** *a* **rendu** (Mme de Maintenon). *Il n'est que trop vrai qu'il y a eu des anthropophages; nous* **en** *avons* **trouvé** *en Amérique* (Volt.).

Hélas! j'étais aveugle en mes vœux aujourd'hui;
*J'***en** *ai* **fait** *contre toi quand j'***en** *ai* **fait** *pour lui* (Corn.).

Quelques grammairiens font accorder le participe avec le nom partitif représenté par *en* quand ce nom est déterminé par

l'un des noms de nombre *combien, autant, plus, moins,* placé avant le verbe. Voici des exemples où la variabilité du participe est expliquée de cette manière : *Hélas! de tous* **les jeunes gens** *qui criaient alors vive Bonaparte!* **combien** *son insatiable ambition* **en** *a-t-elle* **laissés** *vivre!* (Staël) *Combien Dieu* **en** *a-t-il* **exaucés** (Mass.). *Ils meurent consumés de vieillesse, après avoir causé* **autant de maux** *qu'ils* **en** *ont* **soufferts** (La Br.). **Autant d'ennemis** *il a attaqués, autant il* **en** *a* **vaincus** (Dessiaux). *Quant aux* **sottes gens, plus** *j'***en** *ai* **connus, moins** *j'***en** *ai* **estimés** (Id.). *Les sénateurs accumulèrent sur sa tête* **plus d'honneurs** *qu'aucun mortel n'***en** *avait* **reçus** (Ségur).

. . . Combien en a-t-on vus
Qui, du soir au matin, sont pauvres devenus (La F.).

Ces exemples n'ont, en effet, rien de choquant, parce que l'accord du participe ne s'y fait pas sentir à l'oreille. Mais il en est autrement quand l'accord amène un participe féminin dont la finale sonne autrement qu'un masculin, par ex. : *Des fautes, combien j'***en** *ai* **commises!** *Alexandre a bâti plus de villes que les autres vainqueurs de l'Asie n'***en** *ont* **détruites** (Volt.). D'ailleurs rien ne justifie ces exceptions à la règle et il vaut mieux laisser le participe invariable : *Quant aux gens riches, combien n'***en** *a-t-on pas* **vu** *qui se sont ruinés par les jeux de bourse. Autant de batailles il a livrées, autant il* **en** *a* **gagné.** *Il a élevé plus de monuments que d'autres n'***en** *ont* **détruit** (Ac.).

b) En est au *génitif* quand il ne remplace pas un nom partitif, et alors, comme complément indirect, il ne saurait avoir aucune influence sur le participe, qui peut être précédé d'un complément direct avec lequel il s'accorde, d'après la règle générale : *Votre sœur a dit un mensonge et je* **l'en** *ai* **blâmée.** *Je ne trouvai point le château au-dessous de la description* **que** *son mari m'en avait* **faite** (Les.). *On ne pouvait pas se plaindre de son administration, quoiqu'elle ne répondît pas aux espérances* **qu'***on en avait* **conçues** (J.-J. R.). *La renommée que Virgile décrit d'une manière si brillante est fort supérieure à toutes les imitations* **qu'***on en a* **faites** (Del.).

5° Participe précédé de plusieurs substantifs.

6. Quand le participe est précédé d'un pronom se rapportant à plusieurs substantifs ou pronoms liés ou non par une conjonction, l'accord du participe a lieu conformément aux règles exposées plus haut (§§ 216-220) : *Que de* **sueur** *et de* **sang** *les conquérants ont* **répandus** (Chat.). *Quelle joie,* **quel bonheur** *vous lui avez* **procuré!** *C'est son courage,* **son intrépidité qu'***on a* **récompensée.** *C'est un château ou une* **ferme qu'***on*

a **brûlée.** *C'est* **sa fille,** *aussi bien que ses fils, qu'il a* **déshéritée.** *C'est plus* **le général** *que les officiers* **qu'***on a* **blâmé.** *C'est moins le général que* **les officiers** *qu'on a* **blâmés.** *C'est* **sa gloire** *plutôt que le bonheur de la nation* **qu'***il a* **ambitionnée.**

6) Participe suivi du sujet du verbe avoir.

7. Quand le verbe a pour complément direct le *que* relatif, le sujet est quelquefois placé après le participe (v. § 257), qui n'en est pas moins variable d'après la règle actuelle : *Rien ne peut suppléer* **la joie qu'***ont* **ôtée** *les remords* (Boss.). *Une Lacédémonienne se glorifiait* **des blessures qu'***avait* **reçues** *son fils en combattant.* **La froideur qu'***avaient* **témoignée** *les tribuns déconcertait ses vues* (Vertot).

Il ne peut rien offrir aux yeux de l'univers
Que de vieux parchemins qu'*ont* épargnés *les vers* (Boil.).

Mais cette règle est relativement moderne ; elle n'a pas toujours été suivie par les écrivains du XVII[e] siècle, comme on l'a vu au § 229, et Voltaire approuvait Corneille d'avoir dit :

Là, par un long récit de toutes les misères
Que, *durant notre enfance, ont* enduré *nos pères . . .*

en faisant remarquer qu'il serait ridicule de dire : *les misères qu'ont souffertes nos pères.* Qu'aurait-il pensé des phrases suivantes de nos grammairiens : *Les proportions colossales qu'a prises cet ouvrage en font regarder l'achèvement comme douteux. Les lettres qu'a écrites Mme de Sévigné sont presque toutes des chefs-d'œuvre.*

7) Participe suivi d'un adjectif ou d'un participe.

8. Le participe passé suivi d'un adjectif, d'un substantif ou d'un autre participe faisant fonction de complément prédicatif est soumis à la règle générale. On écrira donc avec l'accord : *On* **les** *a* **crus** *coupables, parce qu'on* **les** *a* **vus** *embarrassés* (Boniface). *Je* **les** *ai* **crus** *vos rivaux. Je* **les** *ai* **crus** *intéressés dans cette entreprise. Les premiers hommes ont commencé par aiguiser en forme de haches ces pierres dures* **qu'***on a longtemps* **crues** *tombées du ciel.*

Voici d'autres exemples : *Ma haine va mourir* **que** *j'ai* **crue** *immortelle* (Corn.). *Quel droit* **vous** *a* **rendus** *maîtres de l'univers?* (La F. XI, 7) *Il passa par des chemins* **qu'***on avait* **crus** *impraticables* (Fén.). *Les Perses, adorateurs du soleil, ne souffraient point les idoles, ni les rois* **qu'***on y avait* **faits** *dieux* (Boss.). *Le salut de l'état* **nous** *a* **rendus** *parents* (Volt.). *Dieu a non seulement donné la forme à la poussière de la terre, mais il* **l'***a* **rendue** *vivante et animée* (Buff.).

Cet accord est de règle aujourd'hui ; mais il a été combattu par des grammairiens célèbres, tels que Lancelot au XVII[e] siècle et Condillac au XVIII[e], et l'on trouve beaucoup d'exemples où le participe passé construit de cette manière reste invariable. Outre ceux que nous avons déjà cités plus haut (§ 229) nous

mentionnerons les suivants : *Il l'a* trouvé *fort grande et fort jolie* (Rac.). *Combien de fois a-t-elle, en ce lieu, remercié Dieu de l'avoir* fait *chrétienne* (Boss.). *Je les ai* cru *tous deux mes fils* (Volt.). *Vous m'avez* cru *guérie* (J.-J. R.).

Il ne vous a pas fait *une belle personne,*
Afin de mal user des choses qu'il vous donne (Mol.).

8) Participe placé entre deux que.

9. Le participe placé entre un *que* relatif et la conjonction *que* est toujours invariable, parce qu'il a pour complément la proposition substantive qui le suit et que le pronom *que* dépend de cette proposition : *Ce sont des choses que j'ai* **cru** *que vous feriez.* La proposition substantive peut être ellipsée ou abrégée par l'infinitif; mais, dans l'un et l'autre cas, le participe reste encore invariable : *Ce sont des choses que j'ai* **cru** (qu'il était) *utile de faire. Ce sont des choses que j'ai* **cru** *devoir faire* (= que je devais faire) (v. ci-après).

Mais le participe placé entre deux *que* est variable lorsqu'il est précédé d'un pronom personnel qui en est le complément direct : *Avez-vous reçu la lettre qu'il* **nous** *a* **prévenus** *qu'il vous écrirait? C'est votre sœur elle-même* **que** *j'ai* **prévenue** *que je me voyais forcé de vous laisser partir seul.*

9) Participe suivi d'un infinitif.

10. Quand un verbe actif est précédé d'un pronom à l'accusatif et suivi immédiatement d'un *infinitif*, le participe varie ou ne varie pas, selon qu'il a pour complément direct le pronom ou l'infinitif : dans le premier cas, l'accusatif est le sujet, et, dans le second, l'objet de l'infinitif : *Ces acteurs* **que** *j'ai* **vus** *jouer* (= j'ai vu *ces acteurs* jouer), *je les ai* **entendu applaudir** (= j'ai entendu applaudir *ces acteurs).*

En d'autres termes, il y a accord quand l'infinitif est employé dans un sens *actif* et qu'il peut se traduire par le participe présent : *Voici les dames que j'ai* **entendues** *chanter* (= j'ai entendu les dames *chantant* ou *qui chantaient)* ; mais le participe reste invariable quand l'infinitif est employé dans un sens *passif* et qu'on ne peut pas le remplacer par le participe présent : *Voici les chansons que j'ai* **entendu chanter** (= j'ai entendu *chanter* les chansons). On écrira donc, selon le sens : *La femme* **que** *j'ai* **vue** *peindre* (sens actif : la femme *peignait),* et : *La femme que j'ai* **vu peindre** (sens passif : la femme *était peinte).* Dans ce dernier cas, la proposition équivaut grammaticalement à une phrase où le participe se trouvant entre deux *que* est invariable : *La femme* **que** *j'ai* **vu qu'***on peignait.*

Voici d'autres exemples à l'appui de la règle : *Je* **les** *ai* **vus** *venir. Je* **les** *ai* **envoyés** *cueillir des fruits. Voilà le sujet des larmes que tu* **nous** *as* **vus** *verser. Les secours que l'on vous a*

offerts, madame, et que je **vous** *ai* **vue** *dédaigner, vous auraient été cependant fort utiles. Vos frères ont fait leur besogne; je la leur ai* **vu** *exécuter devant moi. Les secours qu'ils ont implorés et que nous leur avons* **vu** *refuser inhumainement les auraient sauvés du danger.* **Les** *a-t-on* **vus** *marcher parmi vos ennemis?* (Rac.) *Je* **l'***ai* **vue** *à genoux consacrer ses fureurs* (Id.). *Un moment après je* **les** *ai* **entendus** *descendre précipitamment* (J.-J. R.). *L'alliance que Judas avait* **envoyé** *demander fut accordée* (Boss.). *La guerre ne se faisait point autrefois comme nous l'avons* **vu** *faire du temps de Louis XIV* (Volt.). *Pour être sûr de la vérité, il faut l'avoir* **entendu** *annoncer d'une manière claire et positive* (J.-J. R.).

Le verbe qui suit *voir* se met à l'infinitif s'il exprime l'action: *les oiseaux que j'ai vu* **empailler**, et au participe passé s'il marque l'état résultant d'une action accomplie: *les oiseaux que j'ai vus* **empaillés**.

a) Quand le participe est suivi de *être*, il varie ou ne varie pas, selon que le pronom *que* qui précède est le régime direct du participe ou le sujet du verbe *être: Des temples furent élevés, avec le temps, à tous ceux* **qu'***on avait* **supposés** *être nés de la divinité* (Volt.). — *Louis XIV avait dans son âme une partie de la grandeur qu'on avait* **cru** *jusqu'alors n'être qu'autour de lui* (Thomas).

b) Le participe suivi immédiatement d'un infinitif et précédé de deux compléments directs s'accorde avec le dernier: *la lettre* **que** *je* **les** *ai* **vus** *écrire;* dans ce cas, le régime direct énoncé le premier appartient à l'infinitif, et le second au participe.

Comme on peut dire indifféremment *la harangue que je* **les** *ai* **entendus** *prononcer*, ou *la harangue que je leur ai* **entendu** *prononcer*, on peut faire aussi varier ou non le participe construit avec les pronoms conjoints des deux premières personnes, selon que l'on considère ces pronoms comme étant à l'accusatif ou au datif: *Que de larmes on* **nous** *a* **vus** *verser* ou **vu** *verser. Ce sont les airs que je* **vous** *ai* **entendus** ou **entendu** *chanter.*

c) Le participe de *faire* suivi d'un infinitif est toujours invariable, parce que le verbe *faire* forme avec son infinitif une expression inséparable: *Les plantes que j'ai* **fait arracher** *étaient nuisibles. L'on voit des hommes tomber d'une haute fortune par les mêmes défauts qui les y avaient* **fait** *monter* (La Br.). *Louis XI fit taire ceux qu'il avait* **fait** *si bien parler* (Volt.).

Quelques écrivains anciens et modernes ont traité de même le participe *vu: Tantôt à son aspect je l'ai* vu (Athalie) *s'émouvoir* (Rac.). *Je les ai* vu *poursuivre à deux un oiseau de proie* (Buff.). *Les hommes marchent tous au se-*

cours de leur pays, quand les circonstances l'exigent. Le sol qui les a vu *naître, la terre de leurs aïeux, tout se soulève autour d'eux comme un appel au combat* (Staël). *J'avais vingt ans, de la fortune, un mari excellent, des serviteurs fidèles qui m'avaient* vu *naître* (J. Sandeau).

d) Le participe de *laisser* suivi d'un infinitif est tantôt variable : *On* **les** *a* **laissés** *mourir de faim ;* tantôt invariable : *Je les ai* **laissé emmener.** *Le monde* **vous** *a* **laissés** *rire et pleurer tout seuls* (Rac.). *J'ai commencé à la hâte, et mon sujet s'étendant sous ma plume, je* **l'***ai* **laissée** *aller sans contrainte* (J.-J. R.). — *Ils étaient punis pour les maux qu'ils avaient* **laissé** *faire sous leur autorité* (Fén.). *De concert avec lui, elle s'était* **laissé** *renfermer pour se dérober à des poursuites qui alarmaient sa vertu* (Les.).

Telle est la règle qu'on suit ordinairement. Toutefois il y a de nombreux exemples où le participe *laissé* est traité comme *fait*, c'est-à-dire comme formant une seule idée avec l'infinitif qui suit : *Encore ne nous a-t-il* **laissé** *partir qu'à la charge que nous l'irions voir dans sa maison de campagne* (Boil.). *Elles nous ont* **laissé** *prendre cet empire* (Mont.).

e) Les verbes *devoir, pouvoir, vouloir, savoir, oser*, construits comme auxiliaires de mode avec un infinitif exprimé ou sous-entendu, ont leur participe invariable, parce qu'il a toujours pour complément direct l'infinitif qui suit (§ 96) : *Ce sont des choses qu'il a* **osé faire.** *Je lui ai rendu tous les services que j'ai* **pu,** *que j'ai* **dû,** *que j'ai* **voulu** (sous-entendu *lui rendre).* Mais il y a accord, lorsque ces verbes ont le sens actif et qu'il n'y a pas d'infinitif à suppléer, comme dans ces phrases : *Il m'a payé les sommes* **qu'***il m'a* **dues.** *Il veut fortement les choses* **qu'***il a une fois* **voulues,** parce que le participe a pour complément direct le *que* relatif qui précède.

f) Lorsqu'il y a une préposition entre le participe et l'infinitif qui suit, le participe peut de même avoir pour régime direct le pronom qui précède ou l'infinitif suivant : dans le premier cas, accord ; dans le second, point d'accord : *Il* **nous** *a* **priés** *de lui écrire. Il nous a* **recommandé** *de lui écrire. Mes parents m'ont donné toute l'éducation que leur fortune leur a* **permis** *(de me donner).* — *L'Europe a reconnu que Pierre le Grand aimait la gloire, et qu'il* **l'***avait* **mise** *à faire du bien* (Volt.). *Partout les rayons perçants de la vérité vont venger la vérité qu'il a* **négligé** *de suivre* (Fén.). *Je lui ai offert ma main qu'elle a* **refusé** *d'accepter* (Mol.).

Comme il est facultatif de dire : *Vous m'avez donné une leçon à étudier*, ou : *Vous m'avez donné à étudier une leçon*, on écrira : *J'ai appris la leçon que vous m'avez* **donnée** ou **donné** *à étudier. Voilà les ennemis* **que** *la reine a* **eus** *à combattre* (Boss.). *Les forêts, les ravins, les fleuves que nous avons* **eu** *à traverser, ont retardé notre marche* (Bescherelle).

D'après la remarque sous lett. *b*), l'accord a toujours lieu, lorsque le participe est précédé de deux régimes directs : *Voici les livres qu'il* **nous** *a* **priés** *de lui prêter. Quels sacrifices il* **nous** *a* **obligés** *de faire. C'est une démarche qu'il* **les** *a* **contraints** *de faire. La plante mise en liberté garde l'inclinaison qu'on* **l'a** **forcée** *à prendre* (J.-J. R.).

Ainsi, d'après ce qui précède, on écrira selon le sens : *Telles sont les mesures que nous avons crues convenables ; que nous avons cru convenable de prendre ; que nous avons crues devoir réussir.*

2. *Verbes neutres.*

§ 231

1. Le participe passé des verbes neutres qui se conjuguent avec *avoir* est toujours invariable : *Les beaux jours ont* **passé** *rapidement. Je vous envoie les livres que vous avez* **paru** *désirer. As-tu vu quelle joie a* **paru** *dans ses yeux?* (Corn.) *Où la mouche a* **passé** *le moucheron demeure* (La F.). *Mes amis ont* **parlé**, *les cœurs sont attendris* (Volt.). *La justice et la modération de nos ennemis nous ont plus* **nui** *que leur valeur* (Marm.).

2. Quand les verbes neutres sont employés comme verbes actifs, le participe s'accorde avec le complément direct, s'il en est précédé : *Une vie* **qu'***il avait* **passée** *à troubler les autres* (Fléch.). *Elle n'oublie pas tous les dangers* **qu'***il avait* **courus** *entre Charybde et Scylla* (Fén.). *Il a retrouvé les enfants* **qu'***il avait tant* **pleurés** (Bescherelle). *L'évêque de Meaux a créé une langue* **que** *lui seul a* **parlée** (Chat.). *Mais je ne* **les** *ai pas* **vécues**, *ces années de ma vie* (Sardou).

3. Les verbes neutres *courir, durer, dormir, parler, régner, vivre*, etc., construits avec un accusatif de temps, ont toujours leur participe invariable ; on doit donc écrire sans accord : *les deux heures* **que** *j'ai* **couru**, *la nuit* **que** *j'ai* **couché**, etc. *Toutes les heures* **que** *vous avez* **dormi**, *je les ai passées à écrire* (Bescherelle). *On croirait que ces huit jours me durèrent huit siècles ; j'aurais voulu qu'ils* **les** *eussent* **duré** *en effet* (J.-J. R.). **Que de longs jours** *il a* **gémi** *dans les prisons. Les deux heures* **qu'***il a* **parlé** *nous ont paru bien longues. Que de bien n'a-t-elle pas fait pendant le peu de jours* **qu'***elle a* **régné** (Fléch.). *Qui pourrait dire* **combien de siècles** *a* **vécu** *celui qui a beaucoup senti et médité?* (De Meilhan) *Les jours* **qu'***on a* **vécu** *dans l'oisiveté sont perdus. Je regrette les nombreuses années* **que** *j'ai* **vécu** *sans pouvoir m'instruire* (J.-J. R.).

Oui, c'est moi qui voudrais effacer de ma vie
Les jours que *j'ai* vécu *sans vous avoir servie* (Corn.).

Il en est de même du participe des verbes *coûter*, *valoir* et *peser*, construits avec l'accusatif du prix ou de la valeur : *les millions* **que** *Versailles a* **coûté**, *les mille francs* **que** *cet ouvrage m'a* **valu**, *les cent livres* **que** *ce ballot a* **pesé**. *Que d'argent et de peine son éducation n'a-t-elle pas* **coûté** ! *Je regrette les dix mille francs que cette maison m'a* **coûté**, *parce qu'elle ne les a jamais* **valu**. Cependant l'Académie fait une exception pour le verbe *valoir*, dont le participe varie quand il signifie procurer, produire, parce que, dans ce sens, il est actif : *Il jouit de la gloire* **que** *cette action lui a* **value**. Le verbe *peser* est également actif quand il signifie, non pas avoir du poids, mais opérer l'action du pesage, au propre et au figuré, et alors son participe varie : *Ce marchand a vérifié ces ballots et* **les** *a tous* **pesés**.

Beaucoup d'écrivains ont également fait accorder le participe *coûté* quand il est pris dans le sens figuré : *Vous n'avez pas oublié les soins* **que** *vous m'avez* **coûtés** *depuis votre enfance* (Fén.). *Que de soins m'eût* **coûtés** *cette tête si chère!* (Rac.) *Que de pleurs son départ m'aurait* **coûtés** (J.-J. R.). Selon Littré, on ne peut considérer ces exemples que comme des licences condamnables en prose et tout au plus permises en poésie. Mais plusieurs grammairiens, comme Boniface et Bescherelle, font toujours varier les participes des verbes *coûter* et *valoir*, qu'ils regardent comme actifs, au sens propre comme au sens figuré ; ils écrivent donc *les cent francs* **qu'***il a* **coûtés** et *les pleurs* **qu'***il m'a* **coûtés** ; *la somme* **qu'***il a* **value** et *la considération* **qu'***il m'a* **value** (Boniface, § 605). Il semble que l'usage actuel donne raison à ces grammairiens.

On écrit sans accord : *les deux heures qu'ils ont* **couru**, *la nuit que j'ai* **couché**, *les jours qu'il a* **parlé**, *tous les moments qu'il a* **souffert**, parce que, dit-on, on sous-entend ici une préposition : *les deux heures* **pendant** *lesquelles ils ont couru* (v. § 303). Cette remarque s'applique même au participe du verbe transitif : *De la façon que j'ai* **dit** (et non *dite) les choses, on a dû m'entendre* (Wailly). Si cette explication paraît plausible pour le participe construit avec *que*, en est-il de même quand le verbe est précédé du pronom *le* se rapportant à un accusatif adverbial, comme dans la phrase de Rousseau : *j'aurais voulu qu'ils* **les** *eussent* **duré**, et ce pronom peut-il être autre chose que le régime direct du verbe? Nouvelle preuve à l'appui de ce que nous avons dit au sujet du peu de solidité de cet édifice de la concordance du participe construit si laborieusement par les grammairiens.

4. Certains verbes qui, d'après le sens, sont transitifs ou intransitifs, ont leur participe variable ou invariable selon que le complément est direct ou indirect : *Il* **nous** *a* **aidés** *de sa bourse. Il nous a* **aidé** *à descendre.* — *Il* **nous** *a* **applaudis** *quand nous avons parlé. Il nous a* **applaudi** *d'avoir agi ainsi.* — *On* **nous** *a* **commandés** *pour midi. On nous a* **commandé** *de sortir.* — *L'ennemi* **nous** *a* **fuis**. *Le temps nous a* **fui**. — *Il* **nous** *a* **insultés** *grossièrement. Il nous a* **insulté** *par son luxe.* — *Il nous a risés et* **nous** *a* **manqués**. *Le temps nous a* **manqué**. — *Ce domestique* **nous** *a fidèlement* **servis**. *Ce livre nous a bien* **servi**.

C. Participe des verbes réfléchis.

1. *Verbes réfléchis propres.*

§ 232

1. Dans les verbes *réfléchis propres* ou *intransitifs*, le pronom réfléchi n'est objet que pour la forme [1]. le verbe conserve toute sa valeur intransitive et le participe s'accorde avec le *sujet*, ou, comme on dit abusivement, avec le pronom réfléchi *se*, ce qui revient d'ailleurs au même, puisque ce pronom est considéré comme étant toujours le complément direct du verbe.

a) Verbes essentiellement réfléchis : **La haine** *s'est* **emparée** *de son âme.* **Vos craintes** *se sont* **évanouies. Elles** *se sont* **moquées** *de vous.* **Ils** *se sont* **repentis** *de leur légèreté. A ces mots des* **transports** *de joie se sont* **emparés** *de mes sens* (J.-J. R.).

A cette catégorie de verbes on joint ordinairement :

1° Certains verbes transitifs qui, comme les verbes accidentellement réfléchis, peuvent s'employer dans la forme active comme dans la forme réfléchie, mais qui, sous cette dernière forme, prennent un sens différent de celui qu'ils ont à l'actif, ce qui les a fait considérer comme des verbes réfléchis essentiels : **Ils** *se sont* **aperçus** *de leur erreur. Nombre d'***écrivains** *se sont* **attachés** *à imiter servilement les anciens* (Marm.). **Ils** *s'étaient* **attaqués** *à plus forts qu'eux.* **Elle** *ne s'était point* **attendue** *à vous voir.* **Nous** *ne nous sommes pas encore* **avisés** *de mettre au maillot les petits des chiens ni des chats* (J.-J. R.). **Elle** *s'est* **louée** *de votre conduite.* **Ils** *se sont* **plaints** *de vos procédés.* **Ils** *se sont* **servis** *de mon crédit.*

2° Les verbes intransitifs *se douter*, *s'échapper*, *se prévaloir* et ceux qui sont composés avec *en :* **Nous** *nous étions* **doutés** *de cette perfidie.* **Ces criminels** *se sont* **échappés** *de la prison.* **Elles** *se sont* **prévalues** *de notre simplicité.* **Elles** *s'en sont* **allées** *sans me voir.* **Les voleurs** *se sont* **enfuis.**

b) Verbes accidentellement réfléchis : *Elle s'est* **ennuyée, fâchée, troublée, trompée,** etc. *A ces mots, j'ai frémi,* **mon âme** *s'est* **troublée** (Corn.). **Ils** *se sont* **abrutis** *par la boisson.* **La réputation** *de Racine s'est* **accrue** *de jour en jour* (Volt.). **La clé** *s'est* **retrouvée. Cette maison** *s'est* **louée** *fort cher.*

---

(1) L'histoire de la langue prouve toutefois que, dans le principe, le pronom *se* était réellement l'objet du verbe, car on trouve quelques exemples de la construction avec l'auxiliaire *avoir : Trois fois le list, lors s'***a** *pasmé* (Floire et Blancheflor). *Mais Conan s'***a** *bien défendu* (*Brut,* v. 6140). V. Chabaneau, p. 34. Mais aujourd'hui le pronom *se* n'a plus cette valeur, du moins dans les verbes réfléchis propres, et *il s'est pamé* ne peut plus s'analyser, comme on le fait, par *il a pâmé soi* : *etre* n'est pas mis ici pour *avoir*, et le verbe réfléchi exprime une action qui reste dans le sujet, il est devenu intransitif.

Suzanne *s'est* **trouvée** *innocente* (Restaut). *Une infinité d'***abus** *s'étaient* **glissés** *dans l'administration* (Ac.).

2. *Verbes actifs employés comme réfléchis.*

§ 233 a

1. Dans les verbes actifs réfléchis, c'est-à-dire employés comme réfléchis, le pronom *se*, qui désigne toujours une personne, est le complément réel de l'action, soit direct, soit indirect, l'auxiliaire *être* est alors mis pour *avoir*, et le participe s'accorde avec le mot qui lui sert de complément direct, quand il en est précédé.

a) Le verbe exprime une action qui se réfléchit sur le sujet. En pareil cas, si le verbe n'a pas d'autre régime que *se*, ce pronom est toujours à l'accusatif, et le participe s'accorde avec lui : *Elle* **s'***est* **blessée.** *Nous* **nous** *sommes* **lavés.** *Elle* **s'***est* **tuée** *de désespoir. Ils* **se** *sont* **écorchés** *dans les broussailles. A quels malheurs ils* **se** *sont* **exposés.** *A l'injuste Athalie ils* **se** *sont tous* **vendus** (Rac.)

Mais le verbe peut avoir deux compléments, l'un de la personne *(se)* et l'autre de la chose, et alors le participe s'accorde ou ne s'accorde pas, selon que le pronom *se* est à l'accusatif ou au datif : *Elle* **s'***est* **blessée** *à la tête ; se* est à l'accusatif, accord. *Elle s'est* **blessé** *la tête ; se* est au datif, et le complément direct *la tête* est placé après, pas d'accord. Ce dernier cas est le plus fréquent : *Ils se sont* **cassé** *le cou. Ils se sont* **écorché** *le visage. Ils se sont* **découvert** *la tête. Vous vous êtes* **frappé** *l'imagination,* etc.

b) Le verbe exprime une action qui ne se réfléchit pas sur le sujet, mais passe à un objet différent du sujet et qui marque l'accusatif de la chose, tandis que *se* exprime toujours le datif de la personne. En pareil cas le participe ne s'accorde jamais avec le pronom réfléchi. On écrira donc : *Elles se sont* **procuré** *des passeports qui n'étaient pas en règle. Elle s'est* **rappelé** *les services que vous lui avez rendus. Les anciens s'étaient* **figuré** *que la terre était immobile. Quelques auteurs modernes se sont* **imaginé** *qu'ils surpassaient les anciens* (Girard). *Ils s'étaient* **persuadé** *qu'on n'oserait les contredire* (Ac.). *Elle s'est* **mis** *dans la tête que vous la détestiez.*

Mais le participe deviendra variable si le complément direct exprimant la chose est placé avant le verbe : 1° avec le relatif *que :* **les passeports qu'***elles se sont* **procurés, les choses qu'***ils se sont* **rappelées,** *figurées, imaginées, persuadées, mises dans la tête,* etc. *A droite, à gauche, nos regards parcouraient avec plaisir les nombreuses demeures* **que** *les habitants de la campagne*

se sont **construites** *sur ces hauteurs* (Barth.); — 2° avec le pronom personnel *le, la, les: ces choses, ils se* **les** *sont* **rappelées, imaginées, persuadées,** etc.; — 3° avec le neutre *le: Ils se* **le** *sont* **tenu** *pour dit.*

Le verbe *s'arroger*, quoique essentiellement réfléchi, suit cette règle : *Ils se sont* **arrogé** *des privilèges* (Ac.). *Parmi les privilèges* **que** *la noblesse s'était* **arrogés,** *la chasse était celui auquel elle tenait le plus.*

Cette exception est une anomalie qui n'est pas la seule que présente la forme réfléchie; car tous les verbes actifs employés dans cette forme et marquant une action qui ne se réfléchit pas sur le sujet, tels que *se procurer, se figurer, s'imaginer, se persuader*, etc., expriment, comme les verbes réfléchis proprement dits, une idée intransitive qui exclut la présence d'un complément direct; aussi le peuple, qui a beaucoup plus le sens de la langue que les grammairiens, dit-il: *je me rappelle* de *ce fait* ou *je m'*en *rappelle.* comme nous disons *je m'aperçois* de *mon erreur, je m'*en *aperçois. Se rappeler* est, en effet, analogue aux verbes transitifs qui, comme *s'apercevoir, s'attacher, s'aviser*, etc., sont devenus des verbes essentiellement réfléchis en prenant un sens différent de celui qu'ils ont à l'actif, et *se rappeler* ne signifie pas plus *rappeler à soi* que *s'apercevoir* ne veut dire *apercevoir à soi.* L'Académie elle-même a, jusqu'à 1877, considéré *se persuader* comme un verbe intransitif. Au reste, comme nous l'avons déjà fait remarquer (§ 194), plusieurs de ces verbes actifs réfléchis, comme *se proposer, se représenter, se refuser, se retracer, se dire*, etc. s'emploient aussi avec le sens intransitif comme verbes essentiellement réfléchis. Comp. *Ils se sont* **proposé** *un plus noble but*, et : *Ils* se *sont* **proposés** *pour cet emploi.*

2. Les verbes actifs réfléchis employés pour exprimer une idée réciproque ont leur participe invariable ou variable, d'après la même règle : *Elles se sont* **dit** *de dures vérités*, et *les dures vérités* **qu'***elles se sont* **dites.** *Ils se sont* **écrit** *des lettres*, et *les lettres* **qu'***ils se sont* **écrites.** Quelques-uns de ces verbes peuvent aussi se construire avec *se* comme complément direct. Comp. *Ils* **se** *sont* **accusés** *mutuellement. Ils se sont* **accusé** *réception de leurs lettres.* — *Ils* **se** *sont* **cherchés** *longtemps. Ils se sont* **cherché** *querelle.* — *Ils* **se** *sont* **disputés** *vivement. Ils se sont* **disputé** *le terrain.*

Dans les exemples suivants le même verbe s'emploie avec les deux sens, réfléchi ou réciproque : *Elles* **se** *sont* **jouées** *de nous. Elles se sont* **joué** *des tours.* — *Ils* **se** *sont* **payés** *de raisons. Ils se sont* **payé** *d'anciennes dettes.* — *Ils* **se** *sont* **épargnés** *l'un l'autre. Ils se sont* **épargné** *des peines.* — *Ils* **se** *sont* **persuadés** *les uns les autres. Ils se sont* **persuadé** *tout ce qu'ils ont voulu.*

3. Les remarques que nous avons faites plus haut (§ 230) sur l'accord du participe des verbes actifs conjugués avec *avoir*, s'appliquent aussi aux verbes transitifs employés comme réfléchis :

1) *Que de* **regrets** *tu t'es* **préparés** *par cette coupable négligence* (J.-J. R.). 2) *Quelle foule de* **privations** *il s'est* **imposées** *pour le bien de ses enfants. Le peu* **de peine qu'***il s'est* **donnée** *l'a fatigué.* **Le peu** *de peine qu'il s'est* **donné** *me prouve son indifférence.* 3) *La chose est plus facile que je me* **l'***étais* **imaginé.** 4) *Cet homme vit de chimères; combien s'***en** *est-il* **forgé** *dans sa vie! Je n'ai pas trouvé Paris au-dessous de l'idée* **que** *je m'en étais* **faite.** 5) *C'est la haine et le mépris* **qu'***il s'est* **attirés** *dans cette affaire.* 6) *Voilà les reproches* **que** *se sont* **adressés** *ces amis échauffés par le vin.* 7) *Ils* **se** *sont* **faits** *les complices de ce crime.* 8) *Ce sont des choses qu'ils se sont* **imaginé** *ou* **qu'***ils se sont* **persuadé** *qu'on tolèrerait. Ce sont des choses qu'elle s'est* **imaginé** *pouvoir faire.* 9) *Elle* **s'***est* **sentie** *mourir. Elle s'est* **senti frapper.** *Elle* **s'***est* **vue** *tomber. Elle est fière de se voir* **admirée** (Ac.). *Elle s'est* **fait** *mourir. Elle s'est* **fait** *peindre. Elle ne* **s'***est point* **laissée** *aller à la paresse. Elle s'est* **laissé** *tromper. J'ai lu les poésies qu'ils* **se** *sont* **amusés** *à composer* (1).

3. *Verbes neutres employés comme réfléchis.*

§ 233 b

Le participe des verbes neutres réfléchis, c'est-à-dire employés comme réfléchis, n'est jamais variable, parce que ces verbes ne peuvent avoir de complément direct, le pronom *se* étant toujours au datif : *Elle s'est* **nui** (= elle *a* nui à soi) *par sa mauvaise conduite. Ils se sont* **nui** *les uns aux autres. Les événements s'étaient* **succédé** *avec rapidité* (Ac.). *Ils se sont* **plu** *à me persécuter. Nous nous sommes* **ri** *de son embarras. Ils se sont* **convenu.** *Il est vrai que lui et moi, nous nous sommes* **parlé** *des yeux* (Mol.). *Les poètes épiques se sont toujours* **plu** *à décrire les batailles* (Del.).

D. **Participe des verbes impersonnels.**

§ 234

La règle générale s'applique même au participe des verbes impersonnels :

a) Participe avec l'auxiliaire *être : Il est* **arrivé** *des troupes;* accord avec le sujet grammatical *il*, qui est toujours neutre et invariable. *Que de fautes il s'est* **trouvé** *dans cet ouvrage.*

b) Participe avec l'auxiliaire *avoir : Il a* **plu.** *Il a* **fait** *de grandes chaleurs;* pas d'accord. Construit avec *que*, le participe reste invariable : *Les chaleurs qu'il a* **fait** *ont été excessives;* ici le pronom *que*, quoique à l'accusatif (§ 164), n'est pas l'objet du verbe; on ne peut pas dire *les chaleurs sont faites.*

---

(1) *Une effroyable voix alors s'est fait entendre* (Rac.).

Chapitre XXII.

SYNTAXE DE DÉPENDANCE.

Article I. — Emploi des cas.

§ 235

1. Le latin avait six cas, savoir le *nominatif* et le *vocatif*, ou les cas *directs*, et l'*accusatif*, le *datif*, le *génitif* et l'*ablatif*, ou les cas *obliques*. L'accusatif, le datif et le génitif sont les seuls cas dépendants; le nominatif et le vocatif n'appartiennent pas à la syntaxe de dépendance, et l'ablatif latin a été remplacé en français par le génitif et le datif, en partie aussi par l'accusatif (¹).

En français, l'accusatif est si intimément lié au verbe qu'il rejette toute préposition: *Il verse* **des larmes** (= il pleure); il arrive même qu'à l'accusatif le nom perd son individualité propre et n'exprime plus un membre de la proposition; il cesse alors d'être précédé de l'article et ne forme plus avec le verbe qu'une seule expression, appelée expression *verbale: Il* **prend place.** *Il* **a faim** (§ 173). Le génitif garde beaucoup mieux son caractère propre; c'est pourquoi il est toujours précédé de la préposition *de*, qui le pose dans la phrase comme membre indépendant. Quant au datif, qui se lie au verbe avec ou sans préposition, il tient le milieu entre l'accusatif et le génitif et s'oppose à l'un et à l'autre.

Nominatif (du latin *nominare*, nommer) est le cas qui ne peut être employé que comme sujet et qui, en quelque sorte, dénomme la proposition. Le nominatif s'appelle aussi cas *direct*, parce qu'il gouverne directement toute la construction de la phrase; les autres cas, au contraire, sont appelés *obliques* ou *indirects*, parce qu'ils s'emploient ordinairement à la suite d'autres mots qui les régissent. *Vocatif* (de *vocare*, appeler) sert à appeler et à apostropher. *Accusatif* (de *accusare*, accuser) est le cas qui déclare, qui accuse l'objet de l'action. *Datif* (de *dare*, donner) sert à marquer un rapport d'attribution, et par suite un rapport de direction vers une chose ou de tendance: *je donne un livre* à l'en-

---

(1) On a banni les cas de la grammaire française. Il y a un siècle Duclos disait déjà: « Nous n'avons point de cas en français: nous nommons l'objet de notre pensée, et les rapports sont marqués par des prépositions ou par la place du mot (*Remarques sur la Grammaire générale de Port-Royal*, II, ch. 6). Cela est vrai des noms; mais il est certain que nous avons une déclinaison dans nos pronoms, puisque nous y distinguons par des formes différentes le sujet et le régime (§ 63). C'était déjà l'opinion de Beauzée (*Grammaire générale*, II, 101-174), et c'est celle d'Egger (*Notions . . .*, p. 53), et de Jullien (*Cours sup. de grammaire*, I, 99). Ce dernier distingue, d'après Beauzée, quatre cas dans les pronoms: le nominatif ou subjectif, l'accusatif ou objectif, le datif ou attributif et le complétif; puis il conclut par ces mots: « Nous avons donc réellement une déclinaison en français: et ce mot doit être conservé, parce qu'il représente très exactement le même sens qu'il avait dans les langues anciennes. » On trouve les déclinaisons même pour les noms et les articles dans la *Grammaire moderne des écrivains français* d'Aubertin, 2ᵉ édition, 1861. Becker a traité avec beaucoup de science la question des cas et de leurs rapports avec les prépositions dans *Org.*, 338 et suiv., et dans *A. Gr.* II, 149 et suiv. Quant à nous, nous maintenons les cas, mais nous nous bornons à en dire ce qui est nécessaire à l'intelligence de la syntaxe.

fant, *j'aspire* **à la vertu** ; c'est pourquoi quelques grammairiens l'appellent *terme*. *Génitif* (du latin *genitivus casus*, le cas *qui engendre*, parce qu'en latin c'est dans le génitif qu'on trouve la désinence caractéristique des déclinaisons) marque en général un rapport de possession : *le livre* **de l'enfant**, c'est-à-dire *le livre possédé par l'enfant*. *Ablatif* (de *ab*, indiquant séparation, et de *lativus*, exprimant l'action de porter) est le cas qui indique l'extraction, la séparation ou l'éloignement, comme quand on dit : *arracher une branche* **d'un arbre**. On voit qu'en français, le génitif et l'ablatif se confondent quant à l'expression, mais ils se distinguent l'un de l'autre, quant au sens, en ce que le génitif marque les choses comme unies, au lieu que l'ablatif les marque le plus souvent comme séparées ; d'ailleurs, en latin, le génitif est le plus souvent régi par un nom, tandis que l'ablatif n'est guère régi que par un verbe.

2. Quelques verbes ont un sens différent, selon que leur complément est à l'accusatif, au datif ou au génitif ; tels sont *abuser*, *aider*, *applaudir*, *approcher*, *assister*, *atteindre*, *changer*, *connaître*, *imposer*, *insulter*, *jouer*, *manquer*, *satisfaire*, *servir*, *suppléer*, *toucher*, *user* : *Cet enfant a atteint* **l'âge de raison**. *Il n'atteindra jamais* **au but**. — *Il est allé* **l'***insulter jusque chez lui*. *N'insultez pas* **aux malheureux**. *Apprenez à connaître* **vos défauts**. *Les tribunaux de commerce ne connaissent pas* **des affaires civiles**.

3. Le verbe transitif peut avoir un objet multiple dont les termes sont à des cas différents et désignent l'un la *personne* et l'autre la *chose* ou la *qualité*. Voici plusieurs cas :

a) L'un des compléments est à l'*accusatif* et désigne la *chose*, l'autre est au *datif* et désigne la *personne* ou un *objet personnifié* : *Cède* **ta place** (acc.) **au vieillard** (datif). *Mon portrait jusqu'ici ne* **m'***a* **rien** *reproché* (La F. I, 7).

b) L'un des compléments est à l'*accusatif* et marque la *personne*, l'autre est au *génitif* et exprime la *chose* : *Je* **le** (acc.) *félicite* **de son succès** (génitit). *On* **le** *dépouilla* **de ses habits pontificaux** (Mérimée).

c) Les deux compléments marquent la *personne*, l'un au *datif* et l'autre à l'*accusatif* : *Je recommanderai* **ton ami** (acc.) **à ses supérieurs** (datif). *On ne* **lui** *connaît que* **deux ennemis** (Lamennais).

d) Les deux compléments, accusatif et datif, marquent la *chose* : *Il a ajouté* **un post-scriptum** (acc.) **à sa lettre** (datif). *Je mettrai* **remède à la chose** (La F. I, 7).

e) L'un des compléments est au *datif*, l'autre au *génitif*. Il y a peu d'exemples de ce genre : *Tu* **lui** (datif) *serviras* **de père** (génitif). *La diète* **me** *sert* **de remède**.

f) L'un des compléments est au *datif* et marque la *personne*, et l'autre est à l'*accusatif* et marque la *qualité* (complément

prédicatif) : *Cette raison* **me** (datif) *paraît* **bonne** (complément prédicatif).

g) Les deux compléments sont à l'accusatif et marquent l'un la *personne*, et l'autre la *qualité* (complément prédicatif) : *Il* **s'***est fait* **soldat.**

Il y a encore le cas où le verbe a trois régimes, le datif, l'accusatif et un complément prédicatif : *L'horreur qu'elle a de lui* **me** (datif) **le** (accusatif) *rend* **odieux** (complément prédicatif) (Corn.). *L'accoutumance* **nous** *rend* **tout familier** (La F. IV, 10).

A. Nominatif et vocatif.

§ 236

1. Le *nominatif* s'emploie comme sujet de la phrase. Il est marqué en français par sa place en tête de la proposition : **Le berger** *garde le troupeau.*

2. La principale fonction du *vocatif* est d'appeler, c'est-à-dire de nommer la personne à qui l'on adresse la parole. Le vocatif s'exprime par le nom sans l'article, auquel on joint souvent le pronom possessif individuel de la première personne : **Enfants,** *soyez toujours obéissants.* **Chers amis,** *ne m'oubliez pas. Que ferons-nous,* **compère?** (La F. III, 5.) **Cher compagnon,** *baisse-toi, je te prie* (Id. VIII, 17). *Ne vous tourmentez point,* **mon père** (Mol.). *Dieu seul est grand,* **mes frères** (Mass.). *Venez,* **mes enfants** (Berquin). *Merci,* **mon vieux** (Dumas). Le nom peut aussi être précédé de *notre*, ou de l'article *le*, mais seulement dans le langage très familier : *Bien,* **notre hôte,** *merci* (Dumas). **La vieille,** *où peut-on se cacher ici?* (Balzac)

Ami, *lui dit son camarade,*
Il n'est pas toujours bon d'avoir un haut emploi (La F. I, 5).

Le vocatif sert aussi à apostropher les personnes ou les choses personnifiées. En pareil cas il est souvent précédé de l'interjection *ô* : **O dieux hospitaliers !** *que vois-je ici paraître!* (La F. VII, 16.) *Répondez,* **cieux** *et* **mers,** *et vous,* **terre,** *parlez* (L. Racine). **Peuples,** *formez une sainte alliance* (Bér.).

Quand le verbe se rapporte au vocatif, il est toujours à la seconde personne, soit de l'impératif : **Mes frères,** *leur dit-il, ne me* **décelez** *pas* (La F. IV, 21), soit de quelque temps de l'indicatif, comme dans cet exemple : *Que je vous dois d'encens,* **grands dieux** *qui m'***exaucez** (Corn.).

B. Accusatif.

§ 237

1. L'*accusatif* est le seul cas oblique qui ne soit pas indiqué par une préposition, bien qu'il ne se distingue pas, même avec l'article, du nominatif ou sujet. De là il résulte que le même substantif, sans changer de forme, est au nominatif ou à l'accusatif selon la place qu'il occupe avant ou après le verbe, ce qui est un obstacle à l'inversion du sujet et de l'objet.

2. L'action exprimée par le *verbe transitif* demande le régime à l'accusatif, c'est-à-dire que le verbe transitif régit l'accusatif toutes les fois qu'il reçoit un complément. Ce cas est de nature passive, il supporte les effets directs de l'action du sujet, et par là il peut aussi être converti en sujet passif (§ 193) : *Il a inventé* **cette histoire.** *L'habit change* **les mœurs** (Ac.). *Un bien ne produit jamais* **un mal** (Volt.). *La révolution a blanchi* **beaucoup de têtes** *sans* **les** *mûrir* (Boiste).

3. Un certain nombre de verbes *intransitifs* deviennent transitifs et régissent l'accusatif, comme dans cet exemple : *Où avez-vous passé* **l'été** ? et la preuve qu'on a affaire ici à un véritable accusatif, c'est que *l'été* ne peut être remplacé dans la réponse que par le pronom *le*, qui est toujours à l'accusatif : *Je* **l'***ai passé à la campagne.* Il en est de même des exemples suivants : *Cela sent* **la fleur d'orange** (Ac.). *Cet homme pue* **le vin** (Id.). *Il ne faut pas courir* **deux lièvres** *à la fois. L'on court* **les malheureux** *pour les envisager* (La Br.). *Voilà un sermon qui sent* **l'apoplexie** (Les.).

L'accusatif n'exprime donc pas toujours un complément direct ; on peut l'employer aussi pour déterminer le prédicat ; il prend alors une signification adverbiale, et c'est pourquoi on l'appelle quelquefois accusatif *adverbial.* On en distingue plusieurs espèces :

a) Accusatif de *temps : Ils ont travaillé* **toute la nuit.** *Un juge,* **l'an passé,** *me prit à son service* (Rac.). *Narcisse se lève* **le matin** *pour se coucher* **le soir** (La Br.).

b) Accusatif du *prix* ou de la *valeur* avec les verbes intransitifs *coûter* et *valoir* et les verbes transitifs *acheter, rendre, louer, payer,* etc. : *Cela coûte* **cinq francs.** *Je l'ai acheté* **trois écus.** *Cette leçon vaut bien* **un fromage,** *sans doute* (La F. I, 2). *Le rossignol ne pèse pas* **une demi-once** (Buff.).

c) Accusatif de *manière : Il me parlait* **les yeux baissés.** *Il s'est retiré* **les mains vides.** *Ils ont terminé leur affaire* **le verre à la main.** *On résolut de périr* **les armes à la main**

(Volt.). Cet accusatif ne dépendant ni d'un verbe ni d'une préposition, on l'appelle aussi *accusatif absolu*.

L'*accusatif absolu*, qui remplace l'*ablatif absolu* des Latins se joint le plus souvent au participe passé, quelquefois aussi au participe présent, dans une proposition adverbiale abrégée (v. § 301) : **Le père mort,** *les fils vous retournent le champ* (La F. V, 9).

d) Quelques-uns admettent encore un accusatif de *lieu*, comme dans : *Allez* **tout le long de la prairie** (Ac.) (1). *Ce bruit a été entendu* **une lieue à la ronde** (Id.). *Je continuai ma route à pied* **l'espace de six milles** (Volt.).

4. L'accusatif est surtout fréquent avec les verbes intransitifs quand ils prennent un sens factitif (§ 93), comme *cesser le travail, descendre un tableau, monter du foin au grenier, sonner les cloches*, etc. Plusieurs verbes, pour animer ou renforcer l'expression, se font quelquefois accompagner par un substantif du même radical à l'accusatif, comme *jouer un jeu, suer sa sueur, rêver ses rêves* (Lam.), etc. L'idendité du radical n'est même pas nécessaire, l'analogie des idées suffit, comme *pleurer des larmes, ne sonner mot, aller son chemin*, etc. : *Quelque chose qu'on lui dise, il va toujours* **son chemin** (Ac.). *Dormez* **votre sommeil,** *grands de la terre* (Boss.). *Mon œil a saigné* **ses plus sanglantes larmes** (A. Dumas). *Il marche tout droit* **son chemin,** *dînant sur l'herbe et couchant sur le foin* (J. Janin).

5. Les verbes *rendre, faire, laisser, créer, nommer, appeler, proclamer, élire, croire, voir, savoir*, sont à peu près les seuls qui puissent avoir un double accusatif, celui du régime *direct*, qui marque la personne ou la chose, et celui du prédicat ou complément *prédicatif*, qui exprime une qualification du premier et s'accorde avec lui en genre et en nombre. Ce second accusatif peut être un substantif ou un adjectif. Au passif ces verbes demandent un double nominatif.

a) Le complément prédicatif est un *substantif : L'armée* **le** *proclama* **empereur.** *Sa probité* **l'***a rendu* **l'arbitre** *de tous ses voisins* (Ac.). *Je* **le** *sais* **bon enfant.** *Il* **s'***est fait* **soldat.**

b) Le complément prédicatif est un *adjectif : On* **l'***a vu* **ivre.** *Cette action* **l'***a rendu* **odieux.** *Je* **la** *crois* **fine** (La F. I, 20). *Maint oisillon* **se** *vit* **esclave retenu** (Id. I, 8). *Il* **se** *fait* **vieux.** *Les ennemis* **se** *déclaraient* **vaincus** (Lam.).

---

(1) M. Le Coultre, *Gött. gel. Anz.* 1883, p. 154, ne croit pas qu'il y ait ici un accusatif de lieu et l'expression *le long de* n'est pour lui qu'une locution prépositive comme *faute de, vis-à-vis de*, etc. Mais alors comment expliquer le mot *tout* qui peut bien être joint à un adverbe, mais non pas à une préposition ? Diez dit, *Gr.* III, 111 : Les adjectifs qui indiquent une étendue dans l'espace mettent à l'accusatif le mot qui les précise, par ex. *long* **de** *trois pieds.*

Mais il prend mes avis pour des contes en l'air,
Croit que c'est moi qui parle, et **te** *fais, par adresse,*
Pleine *pour lui de haine, et pour moi de tendresse* (Mol.).

Les verbes *choisir*, *connaître*, *reconnaître*, *prendre*, *regarder*, *considérer*, etc., ne se construisent jamais avec le double accusatif, mais toujours avec la préposition *pour* ou la conjonction *comme : On* **l'***a choisi* **pour** *chef. Tenir* se construit des deux manières : *Je* **le** *tiens honnête homme*, **pour** *honnête homme.*

6. Il répugne au génie de la langue française de réunir deux régimes à l'accusatif, dont l'un désigne la personne, l'autre la chose. En pareil cas, on remplace par le datif l'accusatif de la personne ; c'est ce qui a lieu en particulier avec les verbes *apprendre*, *enseigner : Son maître* **lui** *enseigne* **le latin** (v. § 238).

C. Datif.

§ 238

1. Le *datif* peut dépendre d'un *verbe* comme régime indirect ou d'un *substantif* comme complément attributif. Il se marque en français par la préposition *à*, excepté dans le cas où le régime est un pronom personnel conjoint (§ 86) : *La grêle est nuisible* **à la vigne.** *La paresse* **nous** *nuit.*

Mais tout mot qui est précédé de la préposition *à* n'est pas nécessairement un datif ; c'est ce que l'on peut constater facilement si l'on passe du nom au pronom. Ainsi, par exemple, nous disons également avec la préposition *à : Je réponds à Pierre*, et : *Je pense à Pierre ;* mais ce n'est que dans le premier exemple que le mot *à* exprime un datif. En effet, si nous remplaçons *à Pierre* par un pronom personnel, nous dirons, dans le premier cas, avec le pronom conjoint au datif : *Je* **lui** *réponds*, et, dans le second cas, nous serons obligés d'employer le pronom absolu avec *à : Je pense* **à lui**, et non pas : *Je* **lui** *pense.* De ce qu'on ne dit pas *je lui pense*, mais bien *je lui réponds*, il ressort évidemment que dans le premier exemple la personne n'est pas considérée comme étant dans le rapport du datif. Comparez de même les verbes *obéir*, *parler*, *plaire*, *nuire*, *résister*, *survivre*, etc., qui demandent le pronom conjoint : *Je* **lui** *obéis*, *je* **lui** *parle*, *je* **lui** *plais*, *je* **lui** *nuis*, *je* **lui** *résiste*, *je* **lui** *survis*, et les verbes *songer*, *aller*, *courir*, *marcher*, *recourir*, *venir*, *tenir*, *renoncer*, *attirer*, *avoir affaire*, qui se construisent avec le pronom absolu : *Je cours* **à lui**, *je recours* **à lui**, *je tiens* **à lui**, *je renonce* **à lui**, etc. : *Seigneur, je viens* **à vous** (Rac.). *Pour revenir* **à moi**, *je fus confondu avec les Cypriens* (Fén.). *Quiconque rira, aura affaire* **à moi** (Mol.). *Je vous assure, ma chère enfant, que je songe* **à vous** *continuellement* (Sév.). *De deux corps mêlés ensemble, celui qui a le plus de*

force attire toujours **à soi** *la vertu et la puissance de l'autre* (Boil.).

Cette épreuve par le pronom personnel n'est pas applicable aux choses, mais le datif ne s'emploie guère pour les choses. Le datif marque en effet, comme l'accusatif, le terme de l'action; mais il s'en distingue en ce qu'il désigne proprement la personne en faveur ou au préjudice de laquelle l'action s'accomplit, tandis que l'objet exprimé par l'accusatif, lors même qu'il serait une personne, est toujours conçu comme un être passif et inerte, c'est-à-dire comme une chose. — Une preuve de la rigueur avec laquelle on a en général séparé l'expression du datif de l'expression simplement prépositionnelle se trouve dans l'emploi du pronom *y*, qui ne peut représenter que cette dernière expression (§ 186). Dans beaucoup de locutions *à* est réellement rebelle au sens prépositionnel et doit être regardé comme le représentant immédiat de l'ancien datif. Notre préposition *à* sert donc à deux fins et remplace en même temps le datif et la préposition *ad* du latin.

On ne peut plus dire aujourd'hui, comme dans l'ancien français, *parler à moi* (§ 86), mais cette locution était encore usitée du temps de Molière : *Je dis que voilà un homme qui veut parler* **à vous.** Du reste le même verbe peut aujourd'hui se construire avec le pronom absolu et le pronom conjoint, selon le sens : *Il vient* **à moi** ; *il* **me** *vient une idée. J'attire une chose* **à moi** ; *je* **m'***attire l'estime. Elle rapporte tout* **à lui** ; *elle* **lui** *rapporte tout. L'intérêt que je prends* **à lui** ; *la main que je* **lui** *prends.*

Dans l'ancien français chaque nom de personne ou pronom personnel, même dans la première déclinaison qui distingue à peine le cas, peut se passer après n'importe quel verbe de la caractéristique du datif, bien qu'il soit plus dans l'usage de le mettre : *que* (a) *son fradre Karlo jurat* (Serments), *colper le chief* (à) Seba (*L. des Rois*), (à) *son fils baisa la bouche* (R. de Cambrai). Ce procédé s'applique aussi aux objets personnifiés : *foy que devés* (à) *la vraie crois* (Coucy). Ce datif, dépourvu de sa caractéristique se perpétue jusque dans la seconde moitié du XIVe siècle, mais à cette époque il devient rare et se perd dès lors peu à peu. On ne doit pas méconnaître que c'est en compagnie d'un accusatif de l'objet qu'il est surtout employé, circonstance qui lui permet d'être reconnu sans aucune difficulté (1).

2. Le datif dépendant du *verbe* marque, comme l'accusatif, le terme de l'action ; mais il s'en distingue en ce qu'il désigne proprement la personne en faveur ou au préjudice de laquelle l'action s'accomplit, tandis que l'objet exprimé par l'accusatif, lors même qu'il serait une personne, est toujours conçu comme un être passif et inerte, c'est-à-dire comme une chose.

a) Verbes intransitifs avec le datif de la personne : *Le soleil*

---

(1) Diez, *Gr.* III, 116.

nous *luit tous les jours* (La F.). *Comment résister* **à tant d'armées?** (Fén.). *Je pense, dit le prince, que je voudrais* **lui** *ressembler* (Volt.). *Cerbère aboie aussi* **aux morts** (Chat.). Le datif peut être une chose *personnifiée : Heureux celui qui ne survit pas* **à sa jeunesse, à ses illusions** (Vigny).

b) Verbes transitifs avec le datif de la personne qu'accompagne ordinairement l'accusatif de la chose : *L'enfant offrit une rose* **à sa mère.** *Les fourbes* **se** *font tort* (Ac.). *On* **lui** *trouva un cilice sur le corps* (Rac.). *L'adulateur prête* **aux grands** *les vertus qui leur manquent* (Mass.).

3. Lorsque le verbe *faire*, accompagné d'un régime de la personne, est suivi de l'infinitif d'un verbe intransitif ou même d'un verbe transitif qui n'a pas un complément distinct, on met le régime de la personne à l'accusatif : *On fit sortir* **sa fille.** *On* **l'***a fait emmener. On* **l'***a fait renoncer à son projet.* Les verbes *laisser*, *voir*, *entendre*, *ouïr*, se construisent de même : *Je* **le** *laisse venir. Je* **l'***ai vu mourir. Je* **l'***entends chanter.* Mais quand *faire* est suivi de l'infinitif d'un verbe transitif qui gouverne un régime, même sous la forme d'une proposition, on met au datif le régime de la personne, qui est en même temps le sujet logique de l'infinitif, comme dans ces exemples ; *J'ai fait copier* **cette fable à mes élèves.** *On* **lui** *a fait emmener* **sa fille. Lui** *avez-vous fait observer* **que je n'y consentais pas** (Ac.). On emploie cette construction même lorsque l'infinitif est suivi d'un autre cas que l'accusatif : *Ces chants firent changer* **de visage à Atala** (Chat.). De là une équivoque si le verbe qui suit *faire* peut lui-même régir la préposition *à*, par exemple : *Je* **lui** *ferai faire* **un habit.** Ainsi cette phrase : *J'ai fait lire* **votre lettre à mon père,** ou : *Je* **lui** *ai fait lire* **votre lettre,** veut-elle dire que j'ai fait en sorte que *mon père* lût votre lettre, ou qu'un autre la lût *à mon père*. Le sens ne peut être déterminé que par les mots qui précèdent ou qui suivent.

Avec les verbes *laisser*, *voir*, *entendre*, *ouïr*, l'usage est partagé, et l'on peut dire également bien : *J'ai vu jouer* **ce rôle à un grand acteur** ou *je* **lui** *ai vu jouer* **ce rôle,** et : *J'ai vu* **un grand acteur** *jouer* **ce rôle** ou *je* **l'***ai vu jouer* **ce rôle.** *Je* **lui** *laissai sans fruit consumer* **sa tendresse** (Rac.). *C'est une affaire* **que** *je* **leur** *ai laissé démêler ensemble* (J.-J. R.). *Va, laisse* **à ma douleur** *achever* **son ouvrage** (Ducis). *Il fallait, comme moi,* **l'***avoir entendu déclamer* **Mahomet** (Volt.). *Je* **les** *ai laissés tuer* **mes pigeons** (Girault-Duvivier). *On l'entend parler tout seul et on* **le** *voit faire* **des gestes** *qui font peur* (G. Sand). Mais, pour éviter une équivoque, on dira avec le datif ou l'accusatif, selon le sens : *J'ai vu donner* **l'aumône à cet enfant** ou *je*

lui *ai vu donner* l'aumône, et : *J'ai vu* cet enfant *donner* l'aumône ou *je* l'*ai vu donner* l'aumône (1). Mais la construction avec le datif est de rigueur, dans l'un et l'autre sens, quand les deux régimes se suivent immédiatement ou que l'accusatif de la personne suit l'infinitif dont il ne dépend pas : *Je* le lui *ai ouï dire. Voici une histoire* que *j'ai ouï conter* au roi même (Rac.). *Mais vous, monsieur,* qui *connaissiez la faute, pourquoi* la lui *avoir laissé faire?* (J.-J. R.). *J'ai ouï dire* à feu ma sœur que sa fille et moi naquîmes la même année (Mont.).

4. Dans le langage familier on emploie souvent un datif superflu pour le sens, mais qui indique que celui qui parle ou son interlocuteur s'intéresse à l'action dont il s'agit. La grammaire latine appelle ce datif *datif éthique.*

Afin qu'il fût plus frais et de meilleur débit,
On lui lia les pieds, on vous *le suspendit* (La F. III, 1).

5. Le datif, comme complément attributif d'un substantif est d'un emploi plus restreint que le génitif : il exprime surtout la qualité ou l'espèce : *un homme* à prétentions, *un moulin* à vent ; — le but, la destination : *une salle* à manger ; — la possession, et alors il s'emploie pour le génitif possessif : *la barque* à Caron.

D. Génitif.

§ 239

1. Le français désigne le génitif au moyen de la préposition *de*, à laquelle il en a délégué toutes les fonctions, soit qu'il se rapporte au *verbe*, soit qu'il dépende d'un *substantif.*

C'est précisément parce que la préposition, sans égard à sa valeur spéciale, a pris dans toute son étendue le rôle de la flexion effacée qu'il peut être question d'un *génitif*, c'est-à-dire d'une expression absolue du génitif. Il est probable qu'on a commencé par appliquer la périphrase à la représentation de ce cas lorsqu'il a une valeur partitive ou possessive, et, pour cette périphrase, la préposition *de*, qui exprime un rapport qui part d'un objet, était indiquée (2). Il est néanmoins incontestable qu'on a gardé un sentiment plus vif pour la signification du datif que pour celle du génitif, car aucune forme organique du génitif ne s'est ni développée ni maintenue dans la déclinaison du pronom personnel ; en effet le représentant du pronom *inde* (français *en)* contient lui-même la préposition *de*, c'est pour cela

(1) Le double accusatif se présente encore lorsque l'un d'eux est le régime d'un verbe réfléchi : *Laissez*-le s'*égarer dans la vague hauteur de ses conceptions* (Nodier).

(2) On trouve déjà *de* dans la cantilène d'Eulalie : *In figure* de *colomb volat a ciel.*

qu'il se prête à désigner des rapports purement prépositionnels, et *leur*, véritable génitif, a été assigné à l'expression du datif (§ 87). Mais on doit reconnaître que le génitif français dépendant d'un nom possède plus de la nature de ce cas dans sa forme organique que le génitif dépendant d'un verbe ; tandis que celui-ci ne peut pas se passer de la préposition, l'ancienne langue pouvait unir le génitif au nom qui le régit sans l'aide de *de*, sous la forme générale du cas oblique (v. n° 5). Pour l'*ablatif* la langue française n'a créé aucune expression absolue et elle exprime les significations de ce cas d'après son sentiment propre au moyen de diverses prépositions. Cependant *de* prédomine : cette préposition remplace généralement l'ablatif de l'instrument *(floribus ornare)* et celui de la détermination précise *(manu promptus)* ; peut-être dans quelques cas l'emploi peu approprié de cette préposition *(user de* = lat. *uti)* repose-t-il sur un échange inconscient de l'ablatif contre le génitif, car les deux cas ont déjà bien des points de contact en latin (1).

2. Le génitif dépendant du *verbe*, étant toujours précédé de la préposition *de*, ne se distingue pas du rapport adverbial de lieu, de temps, de manière, de cause, etc., marqué par *de*, et la syntaxe française n'a pas à s'en occuper d'une manière spéciale. Comparez : *Il se repent* **de** *sa faute. Souvenez-vous* **de** *vos promesses*, et : *Il arrive* **de** *Londres. Il n'a pas reposé* **de** *toute la nuit. Il est respecté* **de** *tous* (Ac.), etc.

Le latin ne fait que rarement usage du génitif dépendant de verbes. Parmi les verbes français dont le régime est désigné par *de*, quelques-uns sont des verbes réfléchis, comme *se souvenir de*, *se repentir de*, qui semblent procéder de la construction primitive avec le génitif. Dans d'autres, comme *dépendre de*, *orner de*, le complément du verbe répond à l'ablatif, cas qui exprime en latin un rapport de séparation et d'éloignement. Enfin la préposition *de* remplace non seulement l'ablatif et le génitif latin, mais aussi les prépositions latines *de*, *ex*, et en partie *ab*. Mais, quelle que soit l'origine du régime désigné par *de*, la syntaxe française le traite toujours de même, c'est-à-dire comme un régime prépositionnel. Il en est de même quand le mot dont dépend *de* est un adjectif, comme *coupable* ou *innocent d'un crime*, *capable de tout*, *pauvre d'esprit*, *vide de raison*, etc.

3. Le véritable génitif français est celui qui dépend d'un *substantif*. C'est le génitif *attributif*, qui est le complément d'un nom qu'il détermine comme attribut : *La bonté* **de Dieu** *est infinie*. A cette espèce appartient aussi le génitif avec le pronom

(1) Diez, III, 126.

ou le nom de nombre : *quoi de plus beau*, *que de misères*, *rien de bon*, *beaucoup de gens*, *trop de vin*, *bien du monde*, *assez d'argent*, *plus d'amis*, *la plupart des hommes*, etc.

> **Qui de nous** *des clartés de la voûte azurée*
> *Doit jouir le dernier?* (La F. XI, 8.)

4. Le génitif attributif est un produit de la proposition, et, selon qu'il est formé du prédicat, du sujet ou de l'objet, il s'appelle :

a) Génitif prédicatif : une maison **de bois** (la maison est *de bois) ;*

b) Génitif subjectif : la force **du lion** *(le lion* est fort), *le son* **de la cloche** *(la cloche* sonne) ;

c) Génitif objectif : l'amour **de la patrie** (aimer *la patrie)*, *la sortie* **de prison** (sortir *de prison).*

Le sens de la phrase peut seul indiquer, dans certains cas, si le génitif est subjectif ou objectif; ainsi l'*amour des enfants* peut signifier l'*amour* que les enfants ont pour leurs parents, ou bien l'*amour* que les parents ont pour leurs enfants; les enfants peuvent être ceux qui aiment ou ceux qui sont aimés.

5. Le génitif prédicatif exprime :

a) La *qualité* ou aussi la matière dont une chose est formée, le temps ou le lieu où elle s'est faite (génitif de *qualité) : un homme* **de bon conseil** (il est *de bon conseil)*, *une maison* **de bois,** *un voyage* **de deux mois.**

b) La *quantité* (*génitif partitif)*, et alors c'est le génitif lui-même qui est déterminé par le mot régissant : *beaucoup* **de blé,** *une livre* **de sucre** (la livre est *de sucre).*

c) L'*espèce (génitif dénominatif) : un jeu* **de cartes** (le jeu est *de cartes).*

d) La *possession*, c'est-à-dire le rapport du possesseur à l'objet possédé ou du tout à la partie *(génitif possessif) : les œuvres* **de Racine** (les œuvres sont *de Racine)*, *le toit* **de la maison.**

Au génitif dénominatif se rattache le *génitif d'apposition*, qui particularise le nom commun d'une chose et la distingue de toutes les autres choses semblables : *la ville* **de Paris,** *la comédie* **du Tartufe,** *le titre* **de prince ;** le nom est souvent en apposition sans la préposition *de : le mont* **Rose,** *le mot* **cheval.** Quelquefois, dans le style familier, c'est le mot déterminé qui prend la forme d'un génitif d'apposition : *un fripon* **de valet** (un valet fripon).

> *Mais un fripon* **d'enfant** *(cet âge est sans pitié)*
> *Prit sa fronde, et du coup tua plus d'à moitié*
> *La volatile malheureuse* (La F. IX, 2).

C'était une règle de l'ancien français et du provençal, quand un nom au génitif désignant une personne dépendait soit d'un autre nom déterminé, soit d'un pronom adjectif, de supprimer la préposition *de* qui établit ce rapport de possession, ainsi que cela a lieu dans les mêmes conditions pour le datif après des verbes (§ 246). Ces exemples se rencontrent à chaque pas dans la vieille langue, surtout quand le génitif est un nom propre : *la terre lur seignur*, *l'enseigne paienur*, *la geste Francor*, *la gent lu rei*, *le fils Odon*, *la volonté le rei*, *l'ostel le duc* (dans Villehardouin), etc. *E li fils* l'empereur *de Constantinople, qui frère* sa femme *est* (Villeh.). C'est surtout après des expressions prépositionnelles que la marque du génitif peut être omise : *de part le rei*, *Saint Gabriel qui de part Deu le garde.* Avec des noms de choses cette ellipse n'est pas tolérée, car on ne peut pas leur attribuer une véritable possession, et l'expression deviendrait obscure. Ce n'est qu'avec des noms d'animaux, lorsqu'il s'agit de parties du corps, qu'une exception semble se présenter : *On ventre la baleine* (1).

Le génitif se plaçait quelquefois avant le nom qui le régissait, mais après l'article. Le début des serments *pro deo amur* nous montre cette inversion ; si l'article manque, c'est qu'on ne le constate nulle part dans ce document. Voici d'autres exemples : *li deo inimi* (Eulalie). *Li dame deu mostier* (R. de Cambrai), *Gefried d'Anjou*, *le rei gunfanuner* (Ch. de Roland), *la deu merci* (Chrestien de Troyes). Cette tournure est plus rare et ne se présente guère qu'avec les mots *Dieu* et *roi*.

Avec le XVe siècle disparaissent et la déclinaison et cette construction avec le génitif ; cependant Marot dit encore *ci gist le corps* (de) *Jane*. Des traces de l'ancien usage se retrouvent encore dans les expressions *de par* (la part) *le roi*, et avec l'inversion : *Dieu merci*, et dans les noms composés : *fête-Dieu*, *hôtel-Dieu*, *bain-marie*, *Bois-le-Comte*, *rue Richelieu* (§ 155). Il faut y ajouter les interjections où entre le mot *Dieu* comme *corbleu*, mis pour *cor* ou *corps Dieu* (corps **de** Dieu). Dans l'ancien français on employait quelquefois le mot *cors* dans le sens de *personne*, et l'on disait *le cors le rei* pour *la personne du roi ;* de *cors Dieu* on fit *cordieu*, que l'on transforma en *corbieu*, puis en *corbleu*, de crainte de prononcer un blasphème ; de *mort Dieu*, *par Dieu*, *par le sang Dieu*, *tête Dieu*, *ventre Dieu*, on a fait également *morbleu*, *parbleu*, (que les grammairiens français, entre autres Bescherelle, expliquent ainsi : *par le ciel bleu!) par la sambleu*, *palsambleu*, *tête-bleu*, *ventrebleu*. Ces jurons se trouvent tous dans le dictionnaire de l'Académie, sauf *corbleu*, *tête-bleu* et *maugrebleu*, autre euphémisme pour *je maugrée Dieu*. « Au XVIIe siècle encore, ils étaient si fort en usage dans la haute société que le *Misanthrope*, où Molière peint les usages de cette société et même des habitués de la cour, en renferme vingt dans les deux premiers actes et dans la première scène du troisième (2).

Anciennement la possession pouvait aussi être exprimée par le datif, également avec des noms de personnes, et l'on disait *la maison* à *Martin* pour *la maison* de *Martin*, *la gent* au *roi* pour *les gens* du *roi ;* on trouve encore *la mère* au *berger* dans Marot. *Frère au roi*, *frère le roi*, *frère du roi* sont synonymes dans l'ancienne langue. Nous avons conservé cette tournure dans les expressions *la barque* à *Caron*, *la vache* à *Colas*, ainsi que dans la locution proverbiale : *disputer de la chape* à *l'évêque*, qui signifie, dit l'Académie, disputer à qui appartiendra une chose qui n'est ou ne peut être à aucun de ceux qui se la disputent.

---

(1) V. Diez, III, 128.

(2) Monnard, *Chrest. Lexique*, s. v. *jurons*.

Article II. — Emploi des prépositions.

§ 240

1. Les prépositions proprement dites, tant simples que composées, régissent l'unique cas oblique conservé, où l'on doit reconnaître l'*accusatif*, car il sert de régime aux verbes transitifs. Les locutions prépositives, au contraire, régissent toujours le *génitif*, rarement le *datif*: *près de*, *lors de*, *au delà de*, *ensuite de*, *faute de*, *en face de*, *par rapport à*, etc. (§ 137).

2. Les prépositions *à*, *de*, *en*, se répètent généralement devant chaque substantif et chaque infinitif: *Il aime* **à** *lire et* **à** *écrire. Il y est parvenu* **à** *force* **de** *courage et* **d'***adresse. Il a voyagé* **en** *Asie et* **en** *Afrique*. Quant aux autres prépositions, la règle générale est de ne les exprimer qu'une fois, lorsque les compléments ont à peu près la même signification : *Elle s'est fait aimer* **par** *sa douceur et sa bonté*, et de les répéter, lorsque les compléments ont un sens différent ou opposé : *Turenne s'est fait admirer* **dans** *la paix comme* **dans** *la guerre*.

3. Les prépositions proprement dites sont des adverbes de *lieu* dont la signification a été étendue aussi bien au temps qu'à des rapports abstraits tout à fait étrangers au sens matériel qu'ils avaient à l'origine, par exemple la cause, le but ou le moyen. L'emploi abstrait des prépositions procède donc de leur sens local primitif, et le sens abstrait, comme le sens local, est proprement unique. Ainsi, dans le sens local ou temporel, *de* marque le point de départ et *à* le point d'arrivée, et, dans le sens abstrait, *de* la cause et *à* le but.

Les rapports adverbiaux marqués par les prépositions et les adverbes, à l'exception de celui de manière, peuvent se grouper ainsi :

A. *Lieu.*	B. *Temps.*	C. *Cause.*
a) Point de départ *(de)*.	Postériorité.	Cause.
b) Lieu ou place *(à)*.	Simultanéité.	Moyen.
c) Point d'arrivée *(à)*.	Antériorité.	But.

Nous ne pouvons pas entrer dans le détail quant à l'emploi des prépositions auquel Diez a consacré un chapitre intéressant de sa Grammaire, et nous renvoyons aux dictionnaires, surtout à celui de Littré, pour l'explication de certaines distinctions grammaticales qui résultent de cet emploi, par ex.: *Il s'en faut beaucoup* et *il s'en faut de beaucoup;* la première locution s'emploie quand il s'agit d'une qualité, et la seconde quand il s'agit d'une quantité: *Il s'en faut* **beaucoup** *que vous soyez aussi sage que votre frère. Il s'en faut* **de beaucoup** *que vous soyez aussi âgé que votre frère.*

Pot **au** *lait* désigne la destination du vase, et *pot* **de** *lait* en exprime l'usage actuel; on distingue de même *pot* **à** *beurre* et *pot* **de** *beurre*, *bouteille* **à** *l'encre* et *bouteille* **d'***encre*. *Pot à lait* et *pot au beurre* ne se trouvent pas dans le dictionnaire de l'Académie.

A. **Lieu.**

§ 241

1. Les prépositions dites de *lieu* marquent :

a) Le *lieu* proprement dit *(où?)*, c'est-à-dire les diverses relations ou rapports dans lesquels les objets peuvent se trouver les uns à l'égard des autres dans l'état de repos : *sur*, *au-dessus de*, *à*, *en*, *dans*, *chez*, *vis-à-vis de*, *à côté de*, *près de*, *auprès de*, *entre*, *parmi*, *sous*, *au-dessous de*, *autour de*, *devant*, *derrière*, *contre*, *hors de*, *loin de*, etc. : *Placez ce livre* **sur** (sous, devant, derrière, contre, loin de) *la table. Il est* **à** *l'école. J'aime à me promener* **en** *voiture. Je me promènerai* **dans** *la voiture de mon père. Jésus mourut* **entre** *deux larrons. L'ivraie est mêlée* **parmi** *le bon grain. Il demeure* **près** *du château. Elle vit* **auprès de** *son père.*

b) La *direction d'un mouvement*, qui suppose nécessairement deux termes, un point de départ *(d'où?)* et un point d'arrivée ou but *(où?)*, et de plus un point ou espace intermédiaire *(par où?)* : *Le Rhône sort* **de** *la Suisse* (point de départ), *passe* **par** *Lyon* (point intermédiaire) *et se jette* **dans** *la Méditerranée* (point d'arrivée).

1° *De* marque le point de *départ*, c'est-à-dire l'extraction, l'origine, la séparation et l'éloignement : *Il vient* **de** *Londres. On le retira* **d'***une fondrière. Il est natif* **de** *Berlin.*

2° On exprime le *passage* au moyen des prépositions *par*, *à travers*, *au travers de* : *Il a passé* **par** *Paris. Il se fait jour* **au travers des** *périls.*

3° Le point d'*arrivée*, c'est-à-dire le rapport de tendance ou de rapprochement, ne se distingue pas en général du lieu proprement dit, et la langue exprime le plus souvent ces deux rapports par les mêmes prépositions, savoir *à*, *en*, *chez*, par ex. : *Je vais* **à** *Rome*, **en** *Italie*, **chez** *un ami*, et : *Je suis* **à** *Rome*, **en** *Italie*, **chez** *un ami. Dans* et *contre* remplissent aussi les deux emplois : *Le renard s'introduit* **dans** *les basses-cours. Le ver vit* **dans** *la terre. Marchons* **contre** *l'ennemi. J'étais assis* **contre** *le mur.* Mais *envers* et *vers* expriment exclusivement la direction physique ou morale : *Il leva les yeux* **vers** *le ciel. Il est cruel* **envers** *les animaux.*

De là il résulte que la préposition *à* marque à la fois : 1° tendance ou direction vers un lieu, vers un terme, vers un but : *Il va* **à** *l'église. Ils se prirent* **aux** *cheveux ;* 2° stabilité, situation : *Il vit* **au** *fond des forêts. Je sens une douleur* **à** *la jambe ;* mais *à* peut encore exprimer, comme *de*, la provenance, la séparation,

l'*extraction!* : *La jeune fille puise de l'eau* **à** *la fontaine* (1). *On lui* (= **à** lui) *a arraché une dent.* (Datif régi par *arracher.)*

2. *A*, *en*, *dans*, servent également à marquer le lieu, mais *à* le fait considérer comme un point, comme un but : *Il est* **à** *l'école; en* et *dans* le représentent comme une étendue capable de renfermer, comme un contenant: *en* a un sens général et vague; *dans* un sens particulier et précis; de là vient qu'avec *en* on met rarement l'article, et qu'avec *dans* on le met toujours : *J'aime à me promener* **en** *voiture. Je me promènerai* **dans** *la voiture de mon père.*

3. *Envers*, *vers*, *contre*. *Vers* marque la direction physique et une indication vague de temps: *Il leva les yeux* **vers** *le ciel. Le soleil se leva* **vers** *six heures.* — *Envers* exprime une direction morale, une intention et se dit de l'amour comme de la haine : *Soyez charitables* **envers** *les pauvres. Il est cruel* **envers** *les animaux.* — *Contre* marque opposition ou intention hostile, quelquefois simple contact : *Marchons* **contre** *l'ennemi. J'étais assis* **contre** *le mur.*

4. *Entre*, *parmi*. *Entre* veut dire au milieu de l'espace qui sépare deux personne ou deux choses : *Un philosophe a dit que chaque vertu était* **entre** *deux vices.* — *Parmi*, qui signifie proprement au milieu, est employé lorsqu'il s'agit de plusieurs objets représentés par un nom pluriel ou par un nom de matière ou un nom collectif : *J'ai trouvé un papier* **parmi** *vos livres. L'irraie est mêlée* **parmi** *le bon grain. Je le reconnus* **parmi** *la foule.*

5. *Près de*, *auprès de*. *Près de* marque une simple proximité de lieu ou de temps : *Il demeure* **près du** *château. Il est* **près de** *mourir.* — *Auprès de* exprime une proximité immédiate et signifie tout près : *Elle n'est bien qu'***auprès de** *sa sœur.* Au figuré, *auprès de* exprime une comparaison et est synonyme de *au prix de: Votre mal n'est rien* **auprès du** *sien. L'intérêt n'est rien* **au prix du** *devoir.*

Près de ne doit pas être confondu avec l'adjectif *prêt à*, qui veut dire préparé, disposé à: *L'ignorance toujours est* **prête à** *s'admirer.*

6. *Par*, *à travers*, *au travers de*. *Par* désigne le passage sans aucune idée accessoire : *Il a passé* **par** *Paris*, tandis que *à travers* et *au travers* indiquent que le passage se fait par le milieu d'un objet et d'un bout à l'autre; enfin *au travers de*, locution prépositive, se distingue de la préposition *à travers* par l'idée d'un obstacle à vaincre : *Il se fait jour* **au travers des** *périls.*

7. *Avec*, comme préposition de lieu, marque une idée d'union,

(1) Répond à la question *où* comme *boire* **dans** *son verre.*

d'accompagnement : *Il est parti* **avec** *ses deux fils.* — *D'avec* ne s'emploie qu'avec les verbes qui marquent séparation ou distinction : *Séparez l'ivraie* **d'avec** *le bon grain.*

B. **Temps.**

§ 242

1. Le circonstanciel de temps désigne le *moment* de l'action, c'est-à-dire l'*époque* ou le *temps* proprement dit, et la *durée* de l'action, c'est-à-dire la *période.* L'action elle-même peut être énoncée comme *simultanée*, *antérieure* ou *postérieure*, c'est-à-dire comme ayant lieu *pendant*, *avant* ou *après* l'époque ou la période marquée par le circonstanciel.

Les prépositions qui marquent les rapports de *temps* et de *durée*, sont *lors de*, *pendant*, *durant*, *après*, *depuis*, *dès*, *avant*, *jusqu'à* : *Il avait vingt ans* **lors** *de son avènement au trône. Il a plu* **durant** *tout l'été. Il a plu souvent* **pendant** *l'été.* **Après** *la pluie, le beau temps. Je suis arrivé* **avant** *la pluie. Je vous attends* **depuis** *cinq heures. Je vous attendrai* **jusqu'à** *cinq heures.*

	Simultanéité.	Postériorité.	Antériorité.
Epoque :	*lors de*	*après*	*avant.*
Période :	*durant, pendant*	*depuis, dès*	*jusqu'à.*

Les rapports de temps et de durée ont la plus grande analogie avec ceux de lieu et de mouvement, et la simultanéité correspond au lieu, la postériorité à la direction d'*où*, c'est-à-dire au point de départ *(de)*, et l'antériorité à la direction *où* ou au point d'arrivée *(à)*. Aussi les rapports de temps sont-ils fréquemment exprimés par des prépositions de lieu, comme *à*, qui a remplacé *lors de*, *en*, *dans*, pour la simultanéité et l'antériorité : *Je l'ai vu* **à** *son arrivée* (= *lors de* son arrivée). *Je reviendrai* **à** *deux heures*, **en** *deux heures*, **dans** *deux heures. On a remis la chose* **à** (= *jusqu'à*) *la semaine prochaine* ; et quelquefois *de*, pour la postériorité : *Il n'a rien mangé* **de** (= *depuis*) *trois jours.*

2. *Lors de.* Cette locution prépositive, qui signifie proprement *à l'heure de*, marque la simultanéité sans l'idée de durée ; elle est d'un emploi assez rare : *Il avait vingt ans* **lors de** *son avènement au trône* ; on la remplace ordinairement par la préposition *à*.

3. *Durant*, *pendant*. Ces deux prépositions, qui sont à proprement parler des participes (§ 13), expriment également la simultanéité avec l'idée de durée ; mais *durant* marque une simultanéité continue, tandis que *pendant* n'implique qu'une simultanéité partielle à un moment donné d'une période : *Il a*

plu **durant** *tout l'été. Il a plu souvent* **pendant** *l'été. Il est en quelque sorte deux jeunesses : la jeunesse* **durant** *laquelle on croît, et la jeunesse* **pendant** *laquelle on agit* (H. de Balzac).

4. *A, en, dans. A* marque l'époque ou un point dans la durée : *Je reviendrai* **à** *deux heures. En* et *dans* désignent une période ou un espace de temps, seulement *en* est vague et *dans* précis : *Je reviendrai* **en** *deux heures*, j'emploierai deux heures à revenir, mais quand? c'est ce qui n'est point spécifié. *Je reviendrai* **dans** *deux heures*, c'est-à-dire après que deux heures se seront écoulées à partir de ce moment-ci.

5. *Après, avant.* Ces deux prépositions se distinguent également de *depuis* et *jusqu'à*, parce qu'elles n'impliquent pas l'idée de durée; mais *après*, qui marque la postériorité, est l'opposé de *avant*, et s'en distingue en outre en ce qu'il peut se dire du lieu ou de la place ; cependant, en parlant de la place, on se sert plus volontiers de *derrière*, comme opposé à *devant* : **Après** *la pluie, le beau temps.* **Après** *le parterre est un boulingrin, et* **après** *le boulingrin une grande pièce d'eau. — Je suis arrivé* **avant** *la pluie.*

6. *Avant, devant. Avant* s'oppose à *après* comme *devant* à *derrière*. Nous venons *après* les personnes qui passent *avant* nous ; nous allons *derrière* celles qui passent *devant. Avant* se dit en parlant du temps, du rang et de la priorité d'ordre : *Je parlerai* **avant** *lui. Le sujet se place* **avant** *le verbe. Devant* ne se dit plus aujourd'hui que du lieu au sens propre et au sens figuré : *Je marche* **devant** *lui. Je vous le jure* **devant** *Dieu.*

7. *Depuis, dès, jusqu'à.* Ces mots expriment, avec l'idée de durée, *depuis* et *dès* la postériorité, et *jusqu'à* l'antériorité ; mais *dès* ne se dit plus que du temps, tandis que *depuis* et *jusqu'à* s'emploient aussi en parlant de l'espace ; *dès* met en outre le point de départ en évidence, ce que *depuis* ne fait pas : *Je vous attendrai* **depuis** *cinq heures jusqu'à six. La France s'étend de l'est à l'ouest,* **depuis** *les Alpes* **jusqu'à** *l'Océan.* **Dès** *la première séance, la Convention abolit la royauté et proclama la république.*

C. Cause.

§ 243

1. Le circonstanciel de cause marque la *cause* ou l'*origine*, le *but* et le *moyen* de l'action (§ 138). Les prépositions qui expriment ces divers rapports correspondent à celles qui désignent le point de départ ou la direction *d'où*, le point d'arrivée ou la direction *où* et la situation ou le lieu proprement dit.

Ce sont :

a) De, à cause de, pour la cause : *Il tremblait* **de** *peur.*

b) Par, malgré, moyennant, pour le moyen : *Un aveugle voit* **par** *les yeux de son guide.*

c) A, pour, pour le but ou le résultat : *On est allé* **à** *son secours. Cette lettre n'est pas* **pour** *lui* (Ac.).

2. Un certain nombre de verbes sont suivis tantôt de *de*, tantôt de *à*, et la différence entre ces deux locutions ressort de la nature même et du sens de ces deux prépositions : *de* marque la cause ou l'origine et *à* le but ou l'objet de l'action : *Il m'***a servi de** *père. Ce bateau* **sert à** *passer la rivière.* Cette différence entre *de* et *à* est conforme à leur origine, puisque *de* signifie hors de, le point précis, certain, fixe du départ ; *à*, vers, le point où l'on va, où l'on tend, où l'on cherche à aller, où l'on ne sait pas si l'on arrivera. Voici d'autres exemples : *Il* **est convenu** *lui-même* **de** *sa méprise. Cette place* **aurait** *bien* **convenu à** *mon frère.* — *Ils* **sont échappés du** *naufrage. Ils* **ont échappé à** *la tempête.* — *La lune* **emprunte** *sa lumière* **du** *soleil. J'***emprunterai** *cette somme* **à un** *de mes amis.* — *Il* **joue de** *toutes sortes d'instruments. Il joue* **aux** *échecs.* — *Il* **manque de** *tout. Il* **a manqué au** *rendez-vous.* — *Cette femme ne s'***occupe** *que* **de** *son ménage*, **de** *son mari et* **de** *ses enfants. Il s'***occupe à** *son jardin.* — *Le mulet* **participe de** *l'âne et* **du** *cheval. Il* **participe à** *tous les profits et* **à** *toutes les pertes de la société.* — *Le médecin ne* **répond** *pas* **de** *sa vie. Je ne trouve pas d'expression qui* **réponde** *bien* **à** *ma pensée.* — *On le* **taxe d'***avarice. On* **a taxé** *ces vacations* **à** *tant.* — *Il* **tient** *beaucoup* **de** *son père. Sa vie ne* **tient** *qu'***à** *un fil* (Ac.). — Certains verbes suivis d'un infinitif demandent également tantôt *de* et tantôt *à*, selon le sens (§ 209), par ex. : *On* **commença** *d'ouvrir la tranchée. La dispute* **commençait à** *s'échauffer* (Ac.). Mais, dans le plus grand nombre de cas, les distinctions que les grammairiens français ont établies à ce sujet sont contredites par l'usage et l'autorité des meilleurs écrivains.

3. *De, par.* Avec les verbes passifs, *de* sert à indiquer un fait habituel et se produisant tout naturellement ; on emploie *par* pour exprimer une volonté expresse, une intention bien marquée : *Un général est suivi* **de** *son armée, et suivi de près* **par** *les troupes ennemies.*

Une seconde différence, dérivée de la première et plus apparente, consiste en ce que *par* et *de* s'emploient plus volontiers, l'un au propre et l'autre au figuré : *On est saisi* **par** *des voleurs. On est saisi* **de** *crainte*, **de** *douleur.*

4. *A, par.* Ces deux prépositions servent quelquefois à ex-

primer ce à l'aide de quoi on forme une induction. On emploie *à* quand on juge d'une chose par des signes qui frappent à première vue ; et *par*, quand l'interprétation des signes, en ce cas bien particuliers, offre des difficultés et demande plus de soin et d'attention : **A** *l'œuvre on connaît l'artisan. Le menteur se trahit souvent* **par** *un mot imprudent.*

5. *De, pour. De* et *pour* marquent qu'on fait une chose pour une autre; mais *de* indique une intention vague et générale : *Il ne néglige aucun moyen* **de** *parvenir ; pour* marque le fait même que l'on veut produire : *On tira le canon* **pour** *faire une brèche à la muraille.*

6. *A, pour. A* et *pour* marquent tous deux la destination, mais *à* exprime une destination naturelle ou habituelle : *Le bois* **à** *brûler est cher cette année*, et *pour* une destination tout accidentelle et subordonnée à des exigences passagères : *Avec les bancs et les tables on fit du bois* **pour** *brûler.*

D. Manière.

§ 244

1. Le circonstanciel de manière marque la manière d'être ou les rapports de *qualité* et de *quantité* de l'action.

Les prépositions qui servent à marquer la *manière* sont des prépositions de lieu : *de, à, en, avec, sous*, etc. : *Je ferai* **de** *mon mieux. Il va* **à** *tout vent. Il aime le jeu* **à** *l'excès. Il joue* **en** *maître. La jeune fille parle* **avec** *modestie. Il rit* **sous** *cape.*

On a des prépositions particulières pour exprimer la *conformité : selon, suivant, d'après : Je l'ai fait* **suivant** *ses conseils. C'est un homme* **selon** *le cœur de Dieu. On doit toujours agir* **d'après** *sa conscience.*

2. L'*instrument* rentre dans la manière et s'exprime par les prépositions *à, de, avec : Il s'est battu* **à** *l'épée. Il frappa* **du** *pied la terre. Les paysans se battirent* **avec** *des fourches.* Pour exprimer le contraire d'*avec*, on a la préposition *sans*, qui a un sens négatif et se dit aussi bien de la manière que de l'instrument : *Il partit* **avec** *son ami. Il partit* **sans** *son ami.* — **Avec** *de la persévérance on réussit presque toujours.* **Sans** *persévérance on réussit rarement.*

Il ne faut pas confondre l'instrument avec le moyen qui appartient au rapport de cause (§ 243). Ainsi *avec* diffère de *par* en ce qu'il désigne l'instrument, tandis que *par* marque le moyen : *Un criminel est garrotté* **avec** *une corde* **par** *le bourreau.*

3. *Suivant, selon. Suivant* est proprement le participe du verbe *suivre*. On ne doit se servir de cette préposition qu'avec un verbe

actif et en parlant de choses dont on peut dire qu'on les suit, qu'on s'y conforme. *Selon*, dont le sens originel est *le long de*, *auprès de*, est plus objectif et marque une conformité quelconque. On fait ou on agit suivant telle chose; on est ou un fait arrive selon telle chose: *Je l'ai fait* **suivant** *ses conseils. C'est un homme* **selon** *le cœur de Dieu.*

4. *A*, *avec*. *A* désigne l'instrument dont on se sert habituellement: on pêche *à* la ligne, on mesure *à* l'aune. On emploie *avec* quand l'instrument dont on se sert n'est pas d'ordinaire employé à cet usage: on pêche *avec* un seau, on mesure *avec* une canne: *Il s'est battu* **à** *l'épée. Il veut prendre la lune* **avec** *les dents.* La même différence existe entre *à* et *avec* pour désigner la matière dont on fait quelque chose: *Ce canon est chargé* **à** *mitraille. Ce canon est chargé* **avec** *des pierres.*

> *Voyez ces animaux, faites comparaison*
> *De leurs beautés* avec *les vôtres* (La F. I, 7).

5. *De*, *avec*. *De* se dit quelquefois comme *avec* pour désigner l'instrument ou la matière dont on se sert pour faire quelque chose; mais *de* s'emploie pour une chose ordinaire et habituelle, *avec* pour les cas particuliers et accidentels: on frappe *du* pied la terre, et *avec* le pied un objet qu'on rencontre, une bête venimeuse, etc.

Article III. — Emploi des adverbes.

§ 245

1. Tandis que la préposition marque les circonstances de l'action par la liaison entre deux idées, celle du verbe et celle de l'objet: *Votre frère demeure* **à** *Paris*, l'adverbe exprime le lieu, le temps et la manière par la simple relation à la personne qui parle: *Votre frère demeure* **ici** (où se trouve celui qui parle).

2. L'adverbe exprime à lui seul un circonstanciel sans le secours d'aucun autre mot; il équivaut donc à une préposition suivie d'un substantif; ainsi *parler modestement* signifie *parler avec modestie*. Mais le substantif exprime une idée: *Il demeure* **à** *Paris*, tandis que l'adverbe marque, comme la préposition, un simple rapport: *Il demeure* **ici,** avec cette différence toutefois que la préposition, exprimant une relation entre deux *idées*, n'a jamais par elle-même un sens complet.

A. Lieu.

§ 246

1. Les adverbes de *lieu* marquent:

a) Le *lieu* de l'action *(où?)* en tant qu'elle se fait *près* ou *loin*

de celui qui parle, ainsi que la *position relative* des objets, c'est-à-dire les rapports opposés de ce qui est *en haut* ou *en bas*, *devant* ou *derrière*, *dedans* ou *dehors* : *Il demeure* **ici.** *Restez* **là.** *Qu'est-ce*-**ci**? *Qu'est-ce*-**là**? *Sont-ce* **là** *nos gens? Ils dormaient tous qui* **çà,** *qui* **là.** *Je le croyais* **en haut, devant, dedans,** *mais il est* **en bas, dehors, derrière.** *Les gens oisifs s'ennuient* **partout.**

b) La *direction d'où, où* et *par où*, par la relation à la personne qui parle. On se sert en général du même mot pour marquer le lieu où l'on est et le lieu où l'on va : *Allez-vous en* **là,** *je vous attendrai* **ici.** Le point de départ ou le lieu d'où l'on vient, ainsi que le passage ou point intermédiaire, s'expriment par des adverbes précédés des prépositions *de* ou *par* : *Il vient* **de là. D'ici là** *nous comptons deux lieues. Prenez* **par là.** *Nous avons couru* **par-ci par-là.** *J'ai passé* **par devant** *sa maison.*

2. Les adverbes ou locutions adverbiales qui marquent ces divers rapports sont : *en* et *y*, *ici* et *là*, *çà*, *çà et là*, *deçà*, *delà*, *où*, *ailleurs*, *partout*, *en haut*, *en bas*, *dessus*, *dessous*, *devant*, *derrière*, *dedans*, *hors*, *dehors*, *près*, *proche*, *loin*, *amont*, *aval*, *quelque part*, *nulle part*, *à gauche*, *à droite*, *là-haut*, *là-bas*, *là-dessus*, *là-dessous*, *là dedans*, *là dehors*, *là auprès*, *là contre*; *d'ici*, *de là*, *d'ailleurs*, *d'en haut*, *d'en bas*, *de dedans*, *de dehors*; *au-dessus*, *au-dessous*, *au-devant*, *au delà*, *au dedans*, *au dehors*, *alentour*, *en dessus*, *en dessous*, *en dedans*, *en dehors*; *par ici*, *par là*, *par-ci par-là*, *par-dessus*, *par-dessous*, *par en haut*, *par en bas*, *par devant*, *par derrière*; *jusqu'ici*, *jusque-là*, *sens dessus dessous* (c.-à-d. *c'en dessus dessous*), etc.

Hors ne s'emploie plus aujourd'hui comme adverbe; mais l'emploi adverbial est l'emploi étymologique, comme dans ces phrases : *Mettre vos meubles* **hors** *et faire place à d'autres* (Mol.). *On ne pourra mettre* **hors** *les filles ainsi obligées, à moins qu'elles n'aient commis quelque faute notable* (Boss.). *Hors* étant adverbe de sa nature se construit presque toujours avec *de* quand il est employé comme préposition (§ 137). Le composé *dehors* est toujours adverbe.

B. Temps.

§ 247

1. Les adverbes de *temps* marquent également :

a) Le *temps* de l'action comme présente, passée ou future par rapport à l'instant de la parole : *Mon père est parti* **hier,** *il est* **aujourd'hui** *en voyage et il reviendra* **demain.**

b) La *durée* et la *fréquence* ou répétition de l'action : *Un homme sincère dit* **toujours** *la vérité. Je l'ai* **souvent** *vu, mais je lui ai* **rarement** *parlé.*

2. Les adverbes de temps sont: *a) quand*, *aujourd'hui*, *à présent*, *maintenant*, *actuellement*, *à cette heure*; — *jadis*, *autrefois*, *naguère*, *l'autre jour*, *hier*, *avant-hier*, *nouvellement*, *récemment*, *anciennement*, *dernièrement*; — *demain*, *après-demain*, *tout à l'heure*, *dans peu*, *sous peu*, *sur-le-champ* (à distinguer de *sur le champ*), *à l'instant*, *d'abord*, *tôt*, *tantôt*, *bientôt*, *aussitôt*, *incontinent*, *tout de suite*, *prochainement*; *à l'avenir*, *auparavant*, *ensuite*, *puis* et *depuis*, *alors*, *pour lors*, *dès lors*, *enfin*, *déjà*, *soudain*, *subitement*, *tout à coup*, *tard*, *de bonne heure*; — *b) longtemps*, *toujours*, *continuellement*, *incessamment*, *encore*, *désormais*, *dorénavant*, *jamais*; — *rarement*, *parfois*, *quelquefois*, *ordinairement*, *d'ordinaire*, *à l'ordinaire*, *communément*, *fréquemment*, *souvent*, *de nouveau*, *derechef*, *journellement*, *annuellement*, etc.

C. Manière.

§ 248

1. Les adverbes de *manière* expriment:

a) La *qualité* de l'action ou la *manière* proprement dite: *Il écrit* **bien.** *La jeune fille parle* **modestement.** *Cette fleur sent* **bon.**

b) L'*ordre* et le *rang*: *Il faut* **premièrement** *songer à faire son devoir. Ils sont partis* **ensemble.**

c) La *quantité* ou l'*intensité* de l'action: *L'été a été* **fort** *sec. La rose est* **très** *belle. La terre est* **plus** *grande que la lune.* **Que** *vous êtes naïf! Parlez* **tout** *bas. L'enfant parle* **beaucoup**; *il réfléchit* **peu.**

2. Ces adverbes sont:

a) Adverbes de manière: *comment*, *si*, *ainsi*, *de même*, *tout de même*, *bien*, *mal*, *de force*, *plutôt*, *surtout*, *à peine*, *à contre-cœur*, *à tort*, *à reculons*, *à l'aventure*, *tout d'un coup*, etc.; de plus la plupart des adverbes en *ment*, comme *tellement*, *pareillement*, *poliment*, *heureusement*, et les adjectifs qui s'emploient adverbialement sans changer de forme, *sentir* **bon,** etc.

b) Adverbes d'ordre: *ensemble*, *de suite*, *alternativement*, *tour à tour*, *à la ronde*, *de front*, *confusément*, *pêle-mêle*, etc., et les adverbes d'ordre formés des noms de nombre ordinaux au moyen de *ment*: *premièrement*, *secondement*, etc.

c) Adverbes d'intensité: *combien*, *que*, *comme*, *si*, *aussi*, *tant*, *autant*, *plus*, *davantage*, *moins*, *très*, *presque*, *à peu près*, *environ*, *à demi*, *tout*, *quelque*, *tout à fait*, *entièrement*, etc., et les noms de nombre indéfinis *beaucoup*, *peu*, *trop*, *assez*, *guère*, ainsi que l'adjectif *fort*, employés comme adverbes (§ 135).

Les adverbes d'intensité s'appellent aussi adverbes de quantité; mais la quantité, comme le nombre, s'applique aux substantifs, et l'intensité aux verbes et aux adjectifs : l'intensité est le degré de force de l'action ou de la qualité : *Il m'a* **fort** *diverti. La rose est* **très** *belle. La terre est* **plus** *grande que la lune.* La manière et l'intensité diffèrent entre elles comme la qualité et la quantité; aussi les deux rapports ne s'expriment-ils pas de la même façon, et la proposition simple les distingue en général par des adverbes différents : *Il travaille* **bien.** *Il travaille* **beaucoup.** Cependant la langue confond quelquefois les deux rapports ; ainsi *bien*, qui marque en général la manière, peut aussi exprimer l'intensité dans le sens de *beaucoup : Il a* **bien** *pleuré.*

3. *Plus, davantage. Davantage* a le sens de *plus;* mais. dans l'usage actuel, il s'emploie toujours absolument, il ne se construit pas avec l'adjectif et ne remplace jamais le superlatif *le plus;* on ne peut donc pas dire : *J'en ai* **davantage que** *lui, il est* **davantage** *habile, cette distinction est celle qui le flatte* **davantage,** il faut dire : *J'en ai* **plus** *que lui. Il est* **plus** *habile. Cette distinction est celle qui le flatte* **le plus.**

4. *Au moins, du moins ; au reste, du reste.* Ces locutions adverbiales, entre lesquelles l'Académie n'établit aucune différence, servent à revenir à une assertion, à un fait, *au reste* et *du reste* pour y ajouter quelque chose, *au moins* et *du moins* afin de modifier ou de corriger le jugement énoncé. **Au reste** *je vous dirai que... Il est capricieux,* **du reste** *il est honnête homme. — Si vous ne voulez pas être pour lui,* **au moins** *ne soyez pas contre. S'il n'est pas fort riche,* **du moins** *il a de quoi vivre* (Ac.).

5. *Alentour, autour. Alentour* étant un adverbe s'emploie sans régime, tandis que *autour*, préposition, demande toujours un complément : *Il se promenait dans le bocage, et les oiseaux voltigeaient* **alentour.** *Les oiseaux voltigeaient* **autour de** *lui.* On ne dirait plus aujourd'hui avec La Fontaine : *Il tourne* **alentour** *du troupeau*, mais **autour** *du troupeau.*

6. *Aussi, non plus.* Ces deux adverbes sont synonymes dans le sens de pareillement, de même : mais *aussi* s'emploie dans le sens positif, et *non plus* dans le sens négatif. C'est pour cette raison qu'on dit, *et moi aussi, ni moi non plus.*

D. Mode.

§ 249

Des adverbes de manière il faut distinguer les adverbes de *mode*, qui ont pour fonction de déterminer d'une manière précise, non pas, comme les autres adverbes, le prédicat, c'est-à-dire l'action énoncée, mais le mode de l'énonciation, c'est-à-dire le rapport du prédicat au sujet : *Je le verrai* **certainement.** *Une hirondelle* **ne** *fait pas le printemps* (§ 135).

Ces adverbes sont : *oui*, *certes*, *certainement*, *vraiment*, *sûrement*, *assurément*, *réellement*, etc. ; — *non* (*ne* avec *pas* ou *point*), *nullement*, *aucunement* ; — *peut-être*, *vraisemblablement*, *probablement*, etc. ; — *absolument*, *forcément*, etc.

Chapitre XXIII.

LES FORMES DE LA PROPOSITION SIMPLE

Article I. — Affirmation et négation.

§ 250

1. Toute proposition est *positive* ou *négative*, selon la nature de l'affirmation :

a) L'affirmation est *positive*, lorsqu'elle exprime une réalité vraie ou supposée. C'est l'*affirmation* proprement dite, qui s'exprime par la forme ordinaire du verbe, que l'on appelle, pour cette raison, *forme affirmative*. Dans la réponse, on peut affirmer par un seul mot, l'adverbe *oui*, mais le plus souvent on répète la proposition en lui donnant la forme affirmative : *As-tu faim?* — **Oui,** *j'ai faim.*

Outre *oui*, nous avons un second mot affirmatif, qui est *si*, du latin *sic* (pour *ita*). Mais ce mot, qui est l'affirmation propre dans les autres langues romanes, ne s'emploie plus en français que dans certaines locutions, comme : **Si** *fait. Je dis que* **si.**

b) L'affirmation est *négative* quand elle nie la réalité d'une action. On l'appelle, d'un seul mot, la *négation*. La négation se marque par un adverbe particulier, l'adverbe *non*. Ce mot s'emploie seul et d'une manière absolue dans la réponse : *Pars-tu demain?* **Non.** *Non* en s'adoucissant a donné la forme conjointe *ne* ou *n'* devant une voyelle (v. fr. *nen*), qui ne se présente qu'unie au verbe : *Je* **ne** *bougerai d'ici. Je* **n'***ose partir.* Dans le principe, *ne* suffisait pour exprimer la négation complète; mais aujourd'hui, sauf dans quelques cas déterminés, cette particule doit être renforcée par certains mots qui forment avec *ne* ce qu'on appelle la *négation pleine*. Le sens négatif appartient seulement à *ne*, qui se place toujours avant le verbe ou le pronom conjoint qui précède le verbe, tandis que les compléments de la négation prennent, après le verbe, la place de l'accusatif ou complément direct.

La négation a donc deux formes, l'une absolue *non*, et l'autre conjointe *ne*.

Il y a en outre la conjonction négative *ni* (du latin *nec*) dont l'emploi appartient à la proposition composée.

2. La négation peut porter sur la proposition entière : *Je ne le verrai pas*, ou seulement sur l'un de ses membres : *Je ne le verrai pas* **avec plaisir.** *Il ne boit pas de vin* **entre ses repas.** *Je n'aime pas les écoliers* **paresseux.**

3. *Oui* et *non* s'emploient en dehors de l'interrogation pour mieux marquer l'affirmation ou la négation : **Oui, oui,** *je le ferai.* **Non,** *je n'en ferai rien* (Ac.). **Oui,** *je la défendrai contre toute l'armée* (Rac.). **Non,** *je ne reçois point vos funestes adieux* (Id.). On les renforce quelquefois au moyen d'autres adverbes : *oui certes, oui vraiment, oui certainement ; non certes, non vraiment, certainement non,* etc.

Oui, *si* et *non* peuvent remplacer une proposition entière et se construisent alors avec la conjonction *que* comme la proposition substantive : *Je crois* **que oui.** *Vous me dites* **que non,** *et je dis* **que si.** *Je gage* **que non.** *Vous ne ferez donc pas cela? Oh!* **que si** (Ac.). *Les uns disent* **que oui,** *les autres disent* **que non** (Mol.).

Article II. — Emploi de la négation NON.

§ 251

La négation absolue *non* subsiste en français, mais elle a perdu la faculté de servir de négation au verbe et elle ne s'emploie plus aujourd'hui que dans les cas suivants :

a) Comme négation d'un adjectif qui équivaut dans ce cas à une proposition adjective négative : *Les hauts faits qu'on ignore sont bien peu différents des faits* **non** *avenus* (J.-J. R.). *Non* s'emploie de cette manière comme préfixe pour former des substantifs et des adjectifs composés (§ 154).

b) Comme négation d'un verbe ellipsé, et dans ce cas *non* est quelquefois suivi de *pas* (mais non de *point*) ou *plus*, *jamais*. C'est ce qui a lieu :

1° Quand *non* sert de réponse négative à une question : *Le voulez-vous?* **Non.** *Prendrai-je cela?* **Non pas,** *s'il vous plaît* (Ac.).

2° Quand *non* se trouve dans une proposition elliptique qui est jointe immédiatement à une autre proposition coordonnée : *Les envieux mourront, mais* **non jamais** *l'envie* (Mol.). *Et que m'importe à moi que Rome souffre ou* **non ?** (Corn.). *Enfin les uns sont contents, les autres* **non,** *c'est le monde* (Sév.). *Mais Rome veut un maître et* **non** *une maîtresse* (Rac.). *On peut être plus fin qu'un autre, mais* **non pas** *plus fin que tous les autres* (La Roch.).

Je crains votre silence et **non pas** *vos injures* (Rac.). *Vous ne le voulez pas, ni moi* **non plus.**

Non s'emploie devant *sans*, *loin*, pour en changer le sens restrictif : *Il vécut* **non sans** *gloire et meurt en homme libre* (Saurin).

Non se met en tête de la phrase pour renforcer la négation, et alors il peut se redoubler ou se joindre aux adverbes *certes*, *certainement*, *vraiment :* **Non,** *je n'en sais rien.* **Non certes, non vraiment,** *je ne le ferai pas.*

Non peut être suivi de *que* et signifie alors *ce n'est pas que :* **Non que** *je veuille à Rome empêcher quelque crime* (Corn.).

Dans l'ancienne langue *non* se joignait au verbe ; le plus souvent il se construisait avec *faire* remplaçant un verbe précédent ; cette construction se rencontre encore dans la langue moderne : *Non ferai* (Mol.). *Non ferai-je* (Regnard). A *non fait* s'opposait *si fait*, qui est encore en usage. Joint à *plus, non* peut encore accompagner le verbe : *Il ne dort* non plus *que son père* (Rac.).

Article III. — Emploi de la négation NE.

A. NE avec complément.

§ 252

1. Les mots qui complètent la négation *ne* sont de deux espèces : les uns, comme *pas* et *point*, ont perdu leur valeur originelle et sont devenus de simples explétifs, tandis que les autres, tels que *personne*, *rien*, *guère*, *jamais*, sont restés significatifs et expriment une idée générale et indéterminée de personne, de chose, de quantité ou de temps, qui sert en même temps, comme *pas* ou *point*, à renforcer la négation.

2. Les compléments ordinaires de la négation sont les substantifs *pas* et *point* employés sans article. Dans l'origine ces mots étaient significatifs et désignaient la plus petite partie d'un tout : *Je ne marche* **pas** (= je ne marche *un* pas). *Je ne vois* **point** (= je ne vois *un* point). Mais *pas* et *point* sont aujourd'hui des mots complètement explétifs, parce qu'ils ont perdu leur signification originelle et qu'ils n'ajoutent rien à la négation : *Je* **n'***écris* **pas.** *Elle* **ne** *dort* **point.**

La différence qu'il y a entre *pas* et *point* par rapport à l'espace n'est pas moins sensible dans la force négative de ces deux explétifs.

a) Dans la proposition *expositive*, *point* nie plus fortement que *pas*. On dira également : *Il n'a* **pas** *d'esprit ; il n'a* **point** *d'esprit ;* et on pourra dire : *Il n'a* **pas** *d'esprit ce qu'il en faudrait pour sortir d'un tel embarras ;* mais quand on dit : *Il n'a* **point** *d'esprit*, on ne peut rien ajouter. Ainsi *ne . . . point* forme une

négation absolue, au lieu que *ne ... pas*, qui n'exclut pas entièrement l'affirmation, laisse la liberté de restreindre, de réserver, et ne nie que par rapport au *temps* ou aux *circonstances*. Par cette raison *pas* vaut mieux que *point* devant les adverbes d'intensité et les noms de nombre : *Démosthène n'est* **pas** *si abondant que Cicéron. Vous n'en trouverez* **pas** *deux de votre avis*. Par la même raison *pas* convient mieux à quelque chose de passager et d'accidentel, *point* à quelque chose de permanent et d'habituel : *Il ne lit* **pas,** il ne lit pas dans ce moment. *Il ne lit* **point,** il ne lit jamais (Ac.).

> *Je ne vous réponds* pas *des volontés d'un père,*
> *Mais je ne serai* point *à d'autre qu'à Valère* (Mol.).

b) Dans la proposition *interrogative*, on emploie *ne . . . pas* ou *ne . . . point*, selon que l'on attend une réponse affirmative ou négative : *N'avez-vous* **pas** *été là? N'avez-vous* **point** *été là?* (Ac.). *Ne suis-je* **pas** *ton père? et ne me dois-tu* **pas** *respect?* (Mol.). *Ne m'a-t-on* **point** *flatté d'une fausse espérance?* (Rac.). Mais cette distinction n'a pas toujours été observée : *Mais, Claudine, n'y a-t-il* **pas** *moyen que je la puisse entretenir? — Oui, venez avec moi* (Mol.). *Qu'ai-je fait, Monsieur, pour que vous m'accordiez une telle faveur? — N'êtes-vous* **point** *pauvre et délaissé?* (Souvestre.)

c) *Point* se met au lieu de *non*, soit pour terminer une phrase elliptique : *Je le croyais mon ami, mais* **point** ; soit pour répondre à une interrogation : *Lisez-vous ces vers?* **Point.** On ne pourrait employer *pas* qu'en disant la phrase entière : *Je ne les lirai* **pas** (Ac.).

On emploie encore comme explétifs les substantifs *goutte*, *brin* et *mot* sans article, mais seulement dans quelques locutions faites, où ils figurent comme compléments, par ex. : *n'y voir*, *n'y entendre goutte, il n'y en a brin*, *ne dire mot*. Il y avait encore autrefois le mot *mie*, qui avait le sens de *miette : tu ne l'auras mie* (Ac.), et *rien*, qui avait le sens de *point : Il savoient que il ne feroient* **rien** *nul exploit* (Villehardouin). Mais aujourd'hui on ne dit plus : *Il n'est* **rien** *sage* pour : *Il n'est* **pas** *sage*.

Pour donner plus de force à l'expression de nos jugements, nous les accompagnons volontiers d'une comparaison : *riche comme Crésus*, *pauvre comme Job*. C'est ce qui a surtout lieu dans les jugements négatifs : *Cette maison ne vaut pas un sou. Ce paquet ne pèse pas une plume. Vous ne me ferez pas reculer d'une semelle*. Dans tous ces cas et autres semblables, l'évaluation d'un objet, premier terme de la comparaison, est présentée comme inférieure à l'évaluation d'un autre objet de très peu de valeur, d'un très petit poids, d'une très petite dimension, lequel est établi comme second terme de la comparaison : *une maison qui ne vaut pas un sou* est une maison dont la valeur n'équivaut pas à celle d'un sou. Dans le principe, les substantifs qu'on employait le plus ordinairement comme second terme de comparaison, tels que *pas*, *point*, *mie* et

goutte, conservaient leur valeur propre ; mais l'emploi fréquent qu'on en faisait avec l'adverbe négatif *ne* finit par les faire considérer comme des mots qui n'étaient que subsidiaires à cet adverbe et qui ne servaient qu'à former avec lui des locutions adverbiales négatives. Ainsi, par ex. : *pas* de *passus*, a d'abord été employé pour renforcer une proposition négative dont le verbe exprimait une idée de mouvement. On a pu dire : *N'approchez de la distance d'un* **pas**, ou : *N'approchez un* **pas**, puis on a supprimé *un* pour rendre l'expression plus concise et l'on a dit : *N'approchez* **pas**, comme on dit : *Je ne comprends* **mot** *à ce qu'il dit*. *Pas* devint d'un usage si fréquent dans des phrases semblables, que l'on finit par s'en servir comme explétif d'une manière générale et indistinctement dans toutes sortes de propositions négatives, de telle sorte qu'aujourd'hui *ne . . . pas* ne dit pas autre chose que le latin *non* et exprime la négation pleine (1). Mais *pas* a encore conservé quelque chose de sa nature primitive, et ce qui le prouve, c'est qu'il a l'accent tonique et que, quand il est suivi d'un nom partitif, il régit le génitif comme s'il était un véritable substantif : *Je ne bois pas* **de** *vin*. On en peut dire tout autant du mot *point*, qui exprimait à l'origine une idée sensible : *L'aveugle ne voit* **point** = *il ne voit pas un* **point**, et qui maintenant s'emploie avec tous les verbes : *Il ne pense* **point**. *Pas* et *point* ne sont donc pas des adverbes, comme l'enseignent l'Académie et la plupart des grammairiens ; ce sont des substantifs qui s'emploient d'une manière abstraite et sans article pour renforcer la particule négative *ne* ; mais ils ne peuvent pas exprimer à eux seuls la négation. Cependant les écrivains anciens et même quelques auteurs classiques, surtout parmi les poètes, se permettent de supprimer la particule *ne* dans l'interrogation : *Vient-elle* **pas** *de mourir ?* (Montaigne). *Valère est-il* **pas** *votre nom ?* (Mol.). *Il aura un pied de nez avec sa jalousie, est-ce* **pas** ? (Id.) *Voilà* **pas** *le coup de langue ?* (Id.) *Savais-je* **pas** *qu'enfin ce n'était que grimace ?* (Id.) *Avais-je* **pas** *raison ?* (Id.) *Fit-il* **pas** *mieux que de se plaindre !* (La F. III, 11.) *Suis-je* **pas** *votre frère ?* (Rac.). *Voilà-t-il* **pas** *de vos jérémiades ?* (Volt.). *Voyez-vous* **pas** *s'enfuir les hôtes du bocage ?* (Del.). *Sommes-nous* **pas** *d'accord ?* (Augier). *Dirait-on* **pas** *vraiment qu'on vous traîne au supplice ?* (Muss.).

3. Les compléments négatifs de la seconde espèce, qui renforcent la négation tout en conservant leur valeur propre, sont :

a) Le nom de nombre quantitatif *guère*, qui signifiait originellement *beaucoup* (§ 84) et qui n'a pris le sens de *peu* ou de *presque point* que parce qu'il va toujours avec *ne* : *On n'aurait* **guère** *de plaisir si l'on ne se flattait jamais* (La Roch.). *Le peuple ne connaît* **guère** *dans les riches d'autre vertu que la bienfaisance* (Bern.).

b) Les noms de nombre indéfinis *nul*, *aucun*, avec les adverbes qui en dérivent *nullement*, *aucunement*, et les pronoms indéfinis *personne* (qui peut aussi être remplacé par *homme vivant*, *âme vivante*), *rien*, *quelconque*, *qui que ce soit*, *quoi que ce soit*, qui désignent les *personnes* et les *choses* d'une manière générale et indéterminée : **Nul** *n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis* (Mol.). *Ils n'y craignaient tous deux* **aucun**, *quel qu'il pût être* (La F. IX, 17). *Il ne prend* **aucun** *soin de ses affaires*. *Je ne lui en veux*

---

(1) V. Diez, II, 448, III, 413 et suiv. ; Chevallet, III, 329 et suiv. ; Schweighäuser, *De la Négation dans les langues romanes du midi et du nord de la France*.

nullement. *Je n'en veux* **aucunement** (Ac.). *Qui ne plaint* **personne** *ne mérite pas qu'on le plaigne* (Boiste). *Je n'y ai trouvé* **âme vivante** (Ac.). *On ne fait* **rien** *qui vaille dans la colère* (Boil.). *Il n'est en* **rien** *maître de lui. Il n'y a pouvoir* **quelconque** *qui m'obligeât à cela. Je n'y ai trouvé* **qui que ce soit.** *Il ne doute de* **quoi que ce soit** (Ac.). *Pas un* a le sens de *personne, nul, aucun :* **Pas un** *ne le croit. Il n'y a* **pas un** *homme qui ose dire cela* (Ac.).

Rien de moins s'emploie dans les phrases qui ont un sens affirmatif : *Il ne faut* **rien de moins** *dans le monde qu'une vraie et naïve impudence pour réussir* (La Br.). *La Phèdre de Racine qu'on dénigrait tant, n'était* **rien de moins** *qu'un chef-d'œuvre* (Marm.). *Il ne pense à* **rien de moins** *qu'à vous supplanter* (D'Ambly). L'exemple cité par l'Académie : *Il n'y a* **rien de moins** *vrai que cette nouvelle*, ne contredit pas la règle, car le sens est : *Cette nouvelle est moins vraie que rien* (= quoi que ce soit), c'est-à-dire n'est pas vraie. *Rien moins* s'emploie en général quand la proposition est négative ; c'est ce qui a toujours lieu devant un adjectif prédicatif. Mais, dans les autres cas, il n'est pas rare que *rien moins* soit affirmatif ; c'est le sens général de la phrase qui décide : *Il n'est* **rien moins** *que sage* (Ac.). *Ma comédie n'est* **rien moins** *que ce que l'on veut qu'elle soit* (Mol.). *Il ne pense à* **rien moins** *qu'à vous supplanter* (D'Ambly). *Ceux-ci, renfermés dans leur château, qui était très fort, n'étaient* **rien moins** *que disposés à céder aux injonctions de la révolte* (Mignet). — *Il ne fallut* **rien moins** *que la main de Dieu et un miracle visible pour les empêcher d'accabler la Judée* (Boss.). *Tu ne me demandes* **rien moins** *que le secret de l'art* (G. Sand). *Il ne fallait* **rien moins** *que mon habitude du pays pour me diriger dans les ténèbres de cette rigoureuse matinée* (Nodier).

c) L'adverbe *jamais*, qui marque le temps d'une manière tout à fait générale : *Nous ne vivons* **jamais**, *mais nous espérons de vivre* (Pasc.). *Ne décidons* **jamais** *où nous ne voyons goutte* (Piron). Le mot *jamais* peut être remplacé par d'autres déterminations de temps : *Je n'ai vu* **de ma vie** *un tel homme. Je ne sortirai* **de trois jours.** *Je ne veux* **de trois mois** *rentrer dans la maison* (Rac.).

Plus, comme adverbe de temps, sert aussi à renforcer la négation : *Je ne crains* **plus** *que mes passions* (Fén.). Mais quand *plus* ne signifie pas le temps, mais la quantité, la négation *ne* doit être complétée par *pas ;* ainsi on dira : *Ne pensez* **plus** *à lui*, mais : **Ne** *pensez* **pas** *plus à lui que s'il n'existait pas.*

L'ancien français avait encore *jà* et *mais* avec la signification de *jamais :* **ja** *n'i plorerai ; ne te vout* **mès** *sofrir*, et en outre *ainc* et *oncques :* **ainc** *ne quistrent l'autrui ;* **unques** *ne fut roi plus doté. Jà* se trouve encore dans La Fontaine dans le sens de *déjà :*

> **Jà** *ne plaise à votre seigneurie*
> *De me prendre en cet état-là* (IX, 10).

Mais et *onc* ou *onques* s'emploient encore aujourd'hui, mais seulement dans le langage familier ou par plaisanterie : *Je n'en puis* **mais**. *Je ne vis* **onc** *un si méchant homme. C'est le plus méchant homme qui fut* **onques** (Ac.).

4. L'emploi des compléments de la négation donne encore lieu aux remarques suivantes :

a) Les compléments négatifs de la première espèce ou explétifs *pas* et *point* ne se joignent pas en général aux compléments de la seconde espèce *nul*, *aucun*, *personne*, *rien*, etc. On ne dirait plus aujourd'hui avec Malherbe : **Jamais pas un** *de vous* **ne** *reverra mon oncle*, et avec Racine : *On* **ne** *veut* **pas rien** *faire ici qui vous déplaise*, et déjà du temps de Molière il n'était plus permis de dire avec Martine :

Quand on se fait entendre, on parle toujours bien,
Et tous vos biaux dictons **ne** *servent* **pas** *de* **rien**,

par la raison qu'en donnait Philaminte :

De **pas** *mis avec* **rien** *tu fais la récidive,*
Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative.

Mais *pas* peut très bien se joindre à *nul*, *aucun*, *personne*, *rien*, *jamais*, etc., quand ces mots appartiennent à une autre proposition complète ou abrégée et qu'ainsi ils ne se rapportent pas au même verbe que la particule *pas* : *Je* **ne** *vois* **pas** *que je puisse y prétendre* **jamais**. *En cette affaire vous* **n'***avez* **pas** *lieu de craindre* **personne** (Littré).

Les grammairiens se trompent donc quand ils prétendent que Molière, dans les phrases suivantes, a commis la même faute que Martine : *Il* **ne** *faut* **pas** *qu'il sache* **rien** *de tout ceci. Albert* **n'est pas** *un homme à vous refuser* **rien**. *Nous* **n'***avons* **pas** *envie aussi de* **rien** *savoir*. Corneille n'est pas à blâmer non plus pour avoir dit : *Je* **n'***ai* **point** *lieu d'en craindre* **aucune** *résistance*. Mais cette phrase-ci du même écrivain : *Je* **ne** *voudrais* **pas** *conseiller à* **personne** *de la tirer en exemple*, ne serait plus correcte aujourd'hui, parce que les mots *voudrais*, *conseiller* forment une seule expression verbale à laquelle se rapportent également *pas* et *personne*.

b) En revanche les compléments négatifs de la seconde espèce, tels que *personne*, *rien*, *jamais*, *guère*, etc., peuvent très bien se trouver ensemble sans modifier la négation : *Je* **ne** *le vois* **plus guère**. *Je* **n'***en dirai* **rien** *à* **personne**. *Je* **n'***ai* **jamais rien** *refusé à* **personne**. *On* **ne** *garda* **plus aucunes** *mesures* (Vertot). *Il* **n'***y a* **plus guère** *entre ce premier et nous que la différence de quelques mots* (La Br.). *Je* **ne** *lui écrirai* **plus de ma vie** (Rac.).

c) Ces mêmes compléments, à l'exception de *nul*, qui est toujours négatif, et de *guère*, qui ne se dit plus qu'avec *ne*, peuvent aussi se présenter dans des propositions affirmatives où ces mots sont pris dans leur signification première, affirmative et générale. Ainsi *jamais* s'emploie sans *ne* pour signifier en aucun temps au sens affirmatif, c'est-à-dire en un temps quelconque : *Si vous venez* **jamais** *me voir, je vous montrerai telle chose* (Ac.). *S'il entre* **jamais**, *je veux jamais ne boire* (Mol.). Il en est de même de *personne*, *rien*, etc. (§ 192). Quant à *aucun*, qui s'employait autrefois avec le sens positif de *quelque* ou *quelqu'un* (§ 179), ce mot n'a gardé sa valeur affirmative qu'au

pluriel en style archaïque ou badin : **Aucuns** ou **d'aucuns** *croiront que j'en suis amoureux* (Ac.). **Aucuns** *à coups de pierre poursuivirent le dieu* (La F.). **D'aucuns** *aussi mangeaient debout* (G. Sand).

> *Plusieurs avaient la tête trop menue,*
> **Aucuns** *trop grosse*, **aucuns** *même cornue* (La F. VI, 6).

d) Deux négations pleines *ne... pas (point)* employées dans la même proposition valent une affirmation : *Je ne puis* **pas ne pas** *l'aimer. Je* **ne** *pouvais* **pas ne point** *regarder bientôt Casimir comme le meilleur et le plus sûr de mes amis* (G. Sand).

e) Point, jamais, nul, nullement, aucun, aucunement, personne, rien, s'emploient quelquefois absolument comme *non*, et alors ils ne prennent pas *ne : Etes-vous fâché?* **Point.** *On nous apprend à lire dans des livres, dans des tableaux, dans l'algèbre, dans le blason, et* **point** *dans les hommes* (Bern.). *Y consentirez-vous?* **Jamais.** *Ulysse entend mieux que nul autre mortel les lois de Minos* (Fén.). *Lui céderez-vous vos droits?* **Nullement** (Ac.). *Quel enfant restera court à cette question?* **Aucun** (J.-J. R.). *Son style est ingénieux,* **jamais** *recherché. Y a-t-il quelqu'un ici?* **Personne.** *Je compte cela pour* **rien.** *Cieux! a-t-on vu* **jamais,** *a-t-on* **rien** *vu de tel?* (Corn.) *Garde-toi bien de lui* **rien** *dire de ma flamme* (Mol.).

Il en est de même de *plus :* **Plus** *de larmes,* **plus** *de soupirs.* **Plus** *de pitié! Chalcas seul règne, seul commande* (Rac.). *Cesse de* **plus** *mêler ton intérêt au sien* (Corn.).

Pas s'appuyant sur un autre mot, surtout sur un adverbe, suffit aussi pour marquer la négation : *Avez-vous de l'argent?* **Pas** *trop* (aussi **point** *trop*), **pas** *beaucoup* (Ac.). *Ce fut un oubli et* **pas** *autre chose. Vous êtes donc facile à culbuter?* **Pas** *tant que vous pourriez penser* (Mol.). *Vous croyez cela?* **Pas** *du tout.* On dit quelquefois *du tout* avec ellipse de *pas : Ferez-vous cela?* **Du tout** (Ac.).

5. Quant à la place qu'occupent les compléments négatifs, il faut remarquer ce qui suit :

a) Les compléments de la première espèce, *pas, point,* ainsi que ceux qui marquent le temps ou la quantité, *jamais, plus, guère,* se placent après le verbe simple ou entre l'auxiliaire et le participe ou l'infinitif : *Je ne ris* **pas.** *Il ne réussira* **jamais.** *Ne parlons* **plus** *de cette affaire. Il n'a* **guère** *d'argent. — Je n'ai* **pas** *ri. Il n'a* **jamais** *étudié avec plus de zèle. Il ne peut* **pas** *partir. Il n'avait* **guère** *dormi, mais il était tranquille et comme abattu* (G. Sand). Plusieurs conjonctions et adverbes, tels que *cependant, pourtant, sûrement, certainement, probablement, presque, seulement, peut-être, même,* etc., peuvent, s'ils sont étroitement

liés avec la négation, être placés avec elle après le verbe auxiliaire : *Il ne l'a* **peut-être** *pas rencontré. — On ne s'apercevait* **presque** *pas qu'on parlât à une personne élevée* (Boss.).

Jamais se met souvent en tête de la phrase pour faire ressortir le rapport de temps : **Jamais,** *s'il me veut croire, il ne se fera peindre* (La F. I. 7).

Construits avec l'infinitif, les explétifs *pas* et *point* suivent immédiatement *ne;* ils pouvaient en être séparés autrefois par un pronom conjoint autre que *se :* **Ne pas** *répondre serait une impolitesse. Ah! je l'ai trop aimé pour* **ne** *le* **point** *haïr* (Rac.). *Il faut qu'il se prépare à* **ne** *me* **plus** *revoir* (Volt.). *Il lui défendit de* **ne jamais** *se présenter devant lui* (Vertot). *Je fermai les yeux, espérant* **ne pas** *les ouvrir avant le jour* (Mérimée). On peut aussi placer le complément de la négation après l'infinitif; mais cette construction est beaucoup moins usitée que l'autre : *L'un m'appellera sot de* **ne** *me venger* **pas** (Mol.). *Peut-on en le voyant* **ne** *le connaître* **pas?** (Rac.) *Il m'est indifférent de* **n'***écrire* **pas** (Ac.). *Ils s'enveloppaient là-dedans, bien décidés à* **ne** *penser* **plus** (Mich.).

> *Quoi! tu m'aimes assez pour* **ne** *te* **pas** *venger,*
> *Pour* **ne** *me punir* **pas** *de l'oser outrager* (Volt.).

b) Les compléments de la négation qui désignent les *personnes* et les *choses* précèdent le verbe au nominatif et le suivent aux autres cas : **Personne** *ne le connaît.* **Pas un** *seul ne vous écoutera* (Courier). *Je ne connais* **personne. Rien** *ne lui plaît.* **Rien** *n'empêche tant d'être naturel que l'envie de le paraître* (La Roch.). *Il ne se plaît à* **rien.** Dans les formes composées au moyen de verbes auxiliaires de temps ou de mode, ces mots se placent après le participe ou l'infinitif, sauf *rien* qui se met, comme *pas* et *point*, après le verbe auxiliaire : *Je n'ai trouvé* **personne.** *Parle. N'ai-je* **rien** *dit qui lui puisse déplaire?* (Mol.)

B. NE sans complément.

§ 253

1. On ne renforce pas la négation *ne :*

a) Dans les expressions *je n'ai garde de, n'importe, à Dieu ne plaise, qu'à cela ne tienne : En te reprochant ta faute, je* **n'***ai garde de désavouer la mienne* (Fén.). *S'il n'exige qu'une visite de ma part, qu'à cela* **ne** *tienne* (Ac.).

b) Après les interrogatifs *qui* et *que* exprimant un regret ou un désir : *Qui de nous* **n'***a ses défauts? Que* **n'***êtes-vous arrivé plus tôt! Que* **ne** *m'est-il permis!*

c) Devant *que (quoi)*, quand il est pronom interrogatif : *Je* **ne** *sais quoi. Je* **n'***ai que faire de vos dons* (Mol.).

d) Avant ou après deux membres liés par *ni* ou *ne*... *ni* : *Il* **ne** *boit ni ne mange. Ni vous ni moi* **ne** *le pouvons.*

e) Devant la conjonction *que* exprimant une restriction (v. § 306) : *Il* **n'***y a que la prose ou les vers?* (Mol.)

2. La négation simple *ne* suffit encore avec *pouvoir*, *oser* et *cesser*, suivis d'un infinitif : *Je* **ne** *puis me taire. On* **n'***ose l'aborder* (Ac.). *Je* **n'***ai osé aller à Samos* (Fén.). *On* **ne** *cessait de m'admirer* (Staël). Mais si l'infinitif manque, *pas* est indispensable : *Je* **ne** *peux* **pas**. *Je* **n'***ose* **pas**. *Il* **ne** *cesse* **pas** *son jeu.* On emploie aussi *pas* si l'on veut nier plus fortement; on dit donc : *Je* **ne** *puis voir, ayant mal aux yeux*, et : *Je* **ne** *peux* **pas** *voir, étant aveugle.*

3. On supprime toujours *pas* ou *point* après le verbe *savoir*, pris dans le sens de *pouvoir* : *Je* **ne** *saurais en venir à bout. Qui vit haï de tous* **ne** *saurait longtemps vivre* (Corn.). Mais la suppression n'a pas lieu quand *savoir* est pris dans son vrai sens : *Je* **ne** *sais* **pas** *l'anglais* (Ac.).

4. *Ne* s'emploie encore seul avec d'autres verbes, mais dans le style familier et un peu archaïque : **Ne** *bougez, je reviens tout à l'heure* (Mol.). *Le chien* **ne** *bouge* (La F.).

Dans l'ancienne langue, la négation *ne* suffisait avec toute espèce de verbe, et l'on supprimait volontiers la seconde négation : *Il est adverty que les Seize* ne *se contentent* (Sat. Ménip.). On trouve encore dans les écrivains du XVII[e] siècle des phrases comme celles-ci : *De tout temps les chevaux* ne *sont nés pour les hommes* (La F. IV, 13). *Tout fut mis en morceaux, un seul* n'*en réchappa* (Id.). *Chose* (= rien) n'*est ici plus commune* (Id.).

Chapitre XXIV

ACCENTUATION ET CONSTRUCTION DE LA PROPOSITION SIMPLE

Article I. — De l'accentuation.

§ 254

1. La subordination grammaticale des idées et des pensées dans la proposition se marque, dans le discours, par l'accent tonique proprement dit ou *accent grammatical*, qui distingue par la différence du ton fort et du ton faible les parties principales et accessoires, soit du mot (accent *prosodique* ou *syllabique)*, soit de la proposition (accent *phraséologique)*.

2. L'accent *prosodique* marque l'unité du *mot* comme un tout qui a ses parties distinctes (les syllabes), prononcées avec une intensité différente, la voix appuyant sur la syllabe dominante, qui est toujours la dernière syllabe sonore (§ 18).

3. L'accent *phraséologique* marque l'unité de la *proposition* comme un tout composé de parties distinctes (les mots), qui ne se prononcent pas non plus d'une manière uniforme, la voix s'élevant sur le mot principal de la phrase ou du membre de phrase, tandis qu'elle s'abaisse sur les autres.

Le mot principal peut être :

a) Le *prédicat* par rapport au sujet.

b) Le mot *déterminant* par rapport au mot déterminé, c'est-à-dire l'objet par rapport au verbe et l'attribut par rapport au substantif.

c) Le *mot d'idée* par rapport au mot de relation.

Ainsi dans cette phrase : L'élève *lit* **un livre INTÉRESSANT,** l'idée dominante est le prédicat *lit;* mais ce mot est déterminé par le régime *un livre,* lequel est déterminé à son tour par l'adjectif *intéressant;* c'est ce dernier mot qui aura le ton principal. Dans : *L'élève le* **LIRA**, le prédicat garde le ton principal, parce que le mot qui le détermine, c'est-à-dire *le*, n'est qu'un mot de rapport, qui ne peut pas avoir l'accent tonique; c'est par la même raison qu'on le place avant le verbe.

4. De l'accent grammatical on doit distinguer l'accent *oratoire* ou *logique*, qui distingue par le ton fort tel ou tel mot de la proposition que l'on veut mettre en relief. L'accent oratoire est particulièrement propre à marquer l'antithèse : **Là** *gît Lacédémone*, *Athènes fut* **ici** (L. Racine).

On confond ordinairement l'accent oratoire avec l'accent *pathétique*, qui en diffère cependant et consiste dans une intonation particulière qui se fait surtout sentir dans l'interrogation, l'apostrophe, le commandement ou dans l'expression des sentiments de l'âme. L'accent pathétique est susceptible d'une infinité de nuances que l'oreille saisit, mais que l'art ne saurait démêler.

Article II. — De la construction usuelle.

§ 255

La subordination grammaticale des idées et des pensées dans la proposition se marque encore dans le discours par la *construction* dite *usuelle*, c'est-à-dire par l'ordre dans lequel sont rangés les membres de la proposition, suivant certaines règles que l'usage a établies.

La construction de la proposition a son principe organique

dans l'accentuation (¹). C'est en vertu de ce principe qu'en français on doit placer :

a) Le *prédicat*, comme mot principal, *après* le sujet : *Charles* **joue.**

b) Le mot qui a l'*accent tonique après* le mot atone (préposition, verbe auxiliaire) dont il dépend grammaticalement : *Le Rhin passe par* **Bâle.** *L'heure a* **sonné.**

c) Le mot *déterminant* (complément ou attribut) *après* le mot déterminé, s'il a l'accent tonique, et *avant*, s'il ne l'a pas : *L'empire* **d'Allemagne** *compte* **vingt-six** *Etats. J'ai* **un jardin,** *je* **le** *cultive. Avez-vous donné* **du pain aux pauvres?** *Oui, je* **leur en** *ai donné.*

L'application de ce principe a lieu d'après les règles suivantes.

A. Place du sujet.

§ 256

Le *sujet* occupe la première place de la proposition, et le *prédicat* la seconde : *L'enfant — dort. La neige — est blanche.*

Cependant le sujet se place après le verbe :

a) Dans l'interrogation simple ou complexe : *Dormez*-**vous?** *L'enfant dort*-**il?** (§ 161).

b) Dans la proposition optative sans *que* (§ 208) : *Périssent* **les traîtres !** *Sois*-**je** *du ciel écrasé si je mens!* (Mol.). Cependant cette construction n'est pas rigoureuse, et le sujet se place quelquefois avant le verbe : **Dieu** *vous bénisse!*

B. Place de l'objet.

1. *Objet simple.*

§ 257

1. Lorsque le verbe ne renferme qu'un seul objet, il faut distinguer si cet objet est un complément ou un circonstanciel.

2. Le complément direct ou indirect se place *avant* ou *après* le verbe, selon les cas :

a) Il se place *après* le verbe quand il est exprimé :

1° Par un substantif ou tout mot employé substantivement : *Le chrétien aime* **son prochain.** *Ceux qui s'appliquent* **aux petites choses** *deviennent ordinairement incapables* **des grandes** (La Roch.).

---

(1) C'est Becker qui, le premier, a montré qu'il existe un rapport intime entre l'accentuation et l'ordre des mots. V. *Org.* 579-603 et *A. Gr.* II, 423-478. V. aussi H. Weil, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*, 2ᵉ éd. 1869. Pour la construction dans l'ancien français, on consultera avec fruit J. Le Coultre, *De l'ordre des mots dans Crestien de Troyes*, 1875.

2° Par un pronom personnel absolu, par un pronom démonstratif, par un pronom indéfini ou un nom de nombre employé comme pronom indéfini : *Je pense souvent* **à lui.** *Il faut bien se garder de confondre* **celle-là** *avec celui-ci* (Mol.). *C'est n'estimer* **rien** *qu'estimer tout le monde* (Id.).

Toutefois le pronom indéfini *rien* et les noms de nombre *tout*, *beaucoup*, *trop*, *assez*, *tant*, *guère*, précèdent volontiers l'infinitif ou le participe dont ils sont régis : *Je n'ai* **rien** *vu et ne veux* **rien** *voir. J'ai* **tout** *vu, j'ai* **su** *tout, et j'ai* **tout** *oublié* (Del.). *Il faut, à la cour, ni* **trop** *voir ni* **trop** *dire* (La F.). *Quelquefois je me repens de* **tant** *écrire* (Sév.). *Quand on tient beaucoup à ces idées, on voudrait y* **tout** *rattacher* (Staël).

b) Il se place *avant* le verbe quand il est exprimé :

1° Par un pronom personnel conjoint, qui précède alors immédiatement le verbe : *Il* **me** *prit chez lui dès mon enfance* (Les.). **Lui** *aurait-on appris qui je suis?* (Mol.)

Le pronom conjoint se place immédiatement *avant* le verbe, sauf à la forme interrogative et à l'impératif affirmatif, où il se place *après* : *Viens*-**tu** ? *Crois*-**tu** *que Lysandre ait de l'esprit?* (Mol.). *Nous rendrons*-**nous** *à cela?* (Id.). *Parlez*-**lui.** Dans ces deux cas, le pronom conjoint et le verbe sont liés par un trait d'union et ne forment plus, en quelque sorte, qu'un seul mot, et c'est pourquoi l'accent tonique tombe sur le pronom, qui est devenu la dernière syllabe sonore du mot : *Viens*-**tu** ? *Parlez*-**lui.** Il faut en excepter *je*, à cause de la syllabe muette : *Puissé-je.* Quant à *me* et *te*, ils s'accentuent en *moi* et *toi* sans devenir pour cela pronoms absolus ; car, au datif, ils ne prennent point la préposition *à*, ainsi on dira : *Parlez*-**moi,** avec le pronom conjoint *moi*, et : *Pensez* **à moi,** avec le pronom absolu *à moi.* — Quand la proposition impérative est employée négativement, le pronom conjoint se place toujours devant le verbe : *Ne* **me** *parlez pas.*

Dans le cas où plusieurs impératifs sont unis par *et* ou par *ou*, le pronom peut se placer devant le second : *Répondez-moi par ordre et* me *laissez parler* (Mol.). *Console-toi, Gil Blas, me répondit-il, et* m'*écoute* (Les.). Toutefois cette dernière construction commence à vieillir.

Quand, dans les deux cas que nous venons d'indiquer, le pronom conjoint suit le verbe, il est lié à ce dernier par un trait d'union ; alors le verbe et le pronom ne forment plus, en quelque sorte, qu'un seul mot ; c'est pourquoi l'accent tonique tombe sur le pronom conjoint, qui est devenu la dernière syllabe sonore du mot. Cette règle s'applique même au pronom *le*, qui, placé après le verbe, a exceptionnellement l'accent tonique. On doit donc, selon Quicherat, prononcer *voyez-le* à peu près comme *voyez-leu*, et non pas *voyez-l'* sonnant à peu près comme *voyelle*, ainsi que le veulent quelques grammairiens. L'opinion de Quicherat nous paraît d'autant plus raisonnable que, si l'on prononçait *imite-le*, *faites-le*, sans appuyer sur le *e* de *le*, ces mots se termineraient par deux

syllabes muettes consécutives, ce qui serait contraire à la loi de l'accent tonique. Littré indique aussi la prononciation *imite-leu*, *faites-leu* (*Dict.* au mot *le, la, les*).

On doit écrire sans trait d'union: *Pierre est à la promenade, envoyez le chercher*, parce que le pronom *le* n'est pas le complément du premier verbe, comme il l'est dans: *Envoyez-le chercher quelque chose.* On écrira de même : *faites la demander*, sans trait d'union, parce que *la* est l'objet de *demander;* mais on écrira, avec le trait d'union: *faites-la sortir.* Le trait d'union seul indique la différence entre *faites-le lire* et *faites le lire* (Bon.).

2° Par un pronom interrogatif ou par un substantif précédé d'un pronom interrogatif (*quel*): **Que** *cherchez-vous? Je sais bien* **à quoi** *sa révolte m'oblige* (Rac.). **Quel péril** *n'eût point trouvé cette princesse dans sa propre gloire?* (Boss.).

3° Par un pronom relatif, qui est ordinairement séparé du verbe par le sujet: *La faiblesse est le seul défaut* **qu'***on ne saurait corriger* (La Roch.). *Ce n'est donc point cela* **que** *je puis me reprocher* (Sév.). *Je sais ce* **qu'***est un songe* (Corn.). *Il ne faut pas prendre de la ville de Rome dans ses commencements l'idée* **que** *nous donnent les villes que nous voyons aujourd'hui* (Mont.).

Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que *puisse faire aux rois la colère céleste* (Rac.).

1) L'ancien français, qui avait une flexion casuelle, pouvait placer l'objet direct ou accusatif devant le verbe, ce qui entraînait l'inversion du sujet (1): *Sire,* **vingt sous** *m'en demande-on* (Aucassin et Nicolette). *Jà* **les pieds** *de ces vilains ne laveray-je mie* (Joinville). Mais déjà du temps de Joinville l'inversion n'était plus obligatoire: **De sa sagesse** *vous diray* (Joinville), et plus tard elle fut complètement abandonnée: **Le premier point** *je nie* (Rabelais). Cette construction se trouve encore dans les écrivains du XVIIe siècle: *En autant de parts* **le cerf** *il dépeça* (La F. I, 6).

2) L'intercalation de l'objet entre le sujet et le verbe était permise et même très fréquente dans l'ancienne langue: *Li sires* **le humble** *eslieve* (Livre des Rois). *Mes sire Yvains* **l'espee** *tret* (Crestien de Troyes). Cette construction se trouve encore au XVIIe siècle dans Regnard: *Tu veux, en chantant,* **un baiser** *dérober*, et dans La Fontaine (V, 18): *L'aigle et le chat-huant* **leurs querelles** *cessèrent.* Elle est restée dans la locution **chemin** *faisant.*

3) Quand le prédicat est exprimé par une forme nominale du verbe précédée d'un verbe *fini*, c'est-à-dire conjugué aux temps, modes et personnes, la place du régime diffère selon que cette forme nominale est le participe passé ou l'infinitif.

a) Le *participe passé* précédé de l'auxiliaire *avoir* forme avec ce dernier une expression inséparable qui n'admet l'intercalation d'aucun mot, sauf, comme on l'a vu, de *tout*, *beaucoup*, *trop*, *assez*, *tant*, *guère* et *rien*. Il en était autrement dans l'ancien français où le participe se plaçait ordinairement après le régime direct comme complément prédicatif (§ 227).

b) L'ancienne langue plaçait aussi l'objet entre le verbe fini et l'*infinitif*: *Et bien sachez que vos meismes i poez molt* **grand honte** *atendre* (Crestien de Troyes). Cette construction se trouve encore dans La Fontaine (XI, 7): *On ne sut pas longtemps à Rome* **cette éloquence** *entretenir.*

---

(1) Une trace de cette inversion est restée dans la proposition intercalée *dit-il*, où le complément est exprimé en tout ou en partie devant le verbe. Weil, p. 46.

Le pronom personnel régime d'un infinitif construit avec un verbe fini peut se placer avant le verbe ou avant l'infinitif : *L'un voulait* le *garder, l'autre* le *voulait vendre* (La F. I, 13). *Elle* se *vint asseoir à mes côtés* (Chat.). La première construction, qui place le pronom avant les deux verbes, est la plus usitée dans les auteurs du XVII[e] siècle : *Il* s'*en peut assurer* (Mol.). *Vous-même vous verrez ce qu'on* en *doit penser* (Id.). *Oui : mais un bon repas vous serait nécessaire Pour* s'*aller éclaircir, monsieur, de cette affaire* (Id.). *Monsieur, c'est trop d'honneur que vous* me *voulez faire* (Id.). *Voyons ce qu'il* me *pourra dire* (Id.). *Je* l'*allais aborder* (La F. VI, 5). *Notre baudet* s'*en sut enfin Passer pour cette fois* (VIII, 17). *Le roi* m'*a voulu voir* (Id. IX, 3). *La sultane en ce lieu* se *doit rendre* (Rac.). *Mais c'est peu d'être esclave, on* la *veut égorger* (Id.). *Son maître* vous *veut venir voir* (Id.). *Le roi* la *vint voir* (Boss.). *Nous* l'*allons voir dépouillée même de cette triste décoration* (Id.). *L'exemple d'une grande reine* vous *doit inspirer* (Id.). *Cette bonne reine a quitté son cercle infini pour* me *venir voir* (Sév.). *Quand dans un discours se trouvent des mots répétés, et qu'essayant de les corriger, on les trouve si propres qu'on gâterait le discours, il* les *faut laisser* (Pasc.).

Cette construction se retrouve encore de nos jours, surtout dans le style soutenu : *Elle* se *vint asseoir à mon côté* (Chat.). *Il* se *faut représenter des villes comme Boston* (Id.). Elle est même obligatoire avec les verbes *voir*, *entendre* (*ouïr*), *sentir*, *envoyer*, *faire*, *laisser*, et ce sont précisément les seuls verbes avec lesquels le sujet de l'infinitif puisse être supprimé. Dans ce cas, le pronom est toujours avant le verbe fini, qu'il soit objet ou sujet de l'infinitif. On dit : *Je* le *fais tuer*, et : *Je* le *fais mourir*. Cette tournure, que nous pouvons nommer primitive, est en outre obligatoire dans les cas rares où le sujet de l'infinitif est exprimé avec les verbes *croire*, *dire*, *penser*, *savoir*. On peut donc dire : *Je crois* l'*avoir vu*, ou : *Je* le *crois avoir vu*, mais on doit dire : *Je* le *sais être ici* (1).

Il faut encore remarquer que, si l'infinitif était un verbe réfléchi, la construction ancienne donnait la forme réfléchie au verbe auxiliaire de temps ou de mode, qui se conjuguait alors avec *être* au lieu de *avoir* :

> *Il est toujours prêt à partir,*
> S'*étant su lui-même avertir* (La F. VIII, 1).

Et Mignot aujourd'hui s'*est voulu surpasser* (Boil.). *Les ennemis de Port-Royal* s'*en sont voulu prévaloir* (Rac.). On dirait aujourd'hui *ayant su s'avertir*, *a voulu se surpasser*, *ont voulu se prévaloir*. Au reste l'auxiliaire *être* n'a pu se construire ainsi qu'avec *se* ; avec les autres pronoms réfléchis il faut toujours *avoir* : *Je m'aurais voulu contenter*. *Je m'aurais voulu battre* (Chat.). — Quelquefois le déplacement des pronoms change le sens de la phrase, comme dans : *Il* me *faut donner de l'argent*, et : *Il faut* me *donner de l'argent*.

3. La place du *circonstanciel* diffère selon la forme de l'expression :

a) Le circonstanciel exprimé par un *substantif* ou un mot de nature substantive peut être au commencement, au milieu ou à la fin d'une phrase, selon les besoins de l'expression. On peut dire également : **En peu de temps** *il a fait une grande fortune*. *Il a fait* **en peu de temps** *une grande fortune*. *Il a fait une grande fortune* **en peu de temps**. **A ce spectacle** *le peuple s'émut*. *L'homme seul* **dès sa naissance** *est accablé de maux* (Bern.). *L'orage continua* **une partie de la nuit** (Chat.).

---

(1) Le Coultre, p. 51.

b) Le circonstanciel exprimé par un *adverbe* de *lieu* ou de *temps* se place, pour l'ordinaire, immédiatement *après* le verbe fini, le participe ou l'infinitif et *avant* l'adjectif : *Il demeure* **ici.** *On croyait* **autrefois** *à la magie. Il a plu* **hier.** *Je dois le voir* **demain.** *Il est* **souvent** *malade.* Pour lui donner plus de relief, on le met en tête de la proposition : **Déjà** *pour le saisir Calchas lève la main* (Rac.).

c) L'*adverbe* de *manière* ou de *quantité* se place *après* le verbe fini et *avant* l'adjectif : *Il parle* **bien.** *Il a* **beaucoup** *travaillé. Il est* **peu** *aimable.* Les adverbes en *ment* peuvent se placer après le participe ou l'infinitif précédé d'un auxiliaire de temps ou de mode ; on peut donc dire également : *Cet ouvrage est* **parfaitement** *écrit,* ou : *Il est écrit* **parfaitement.** *Je dois* **promptement** *terminer cette affaire,* ou : *Je dois la terminer* **promptement.**

2. *Objet multiple.*

§ 258

1. Lorsqu'un verbe renferme plusieurs compléments de nature différente, il faut distinguer si ces compléments sont exprimés par des noms ou par des pronoms.

2. Si le verbe a deux ou plusieurs régimes *substantifs,* la règle générale est de faire précéder celui qui est dans la relation la plus intime avec le verbe et dont le concours est le plus nécessaire pour en déterminer l'idée ; d'après cela, le régime direct doit précéder le complément indirect ou circonstanciel : *Les enfants sacrifient* **l'avenir** *au présent ;* mais il faut remarquer que, s'il y a un adverbe, on le place ordinairement avant tous les autres compléments : *Ne jetez* — **jamais** — *le manche — après la cognée.*

a) L'ordre dans lequel on range les compléments autres que l'adverbe doit être en rapport avec l'accentuation qui veut que le terme qui est le plus long soit placé le dernier ; c'est ce qui est de règle lorsque ce terme est modifié par une proposition adjective : *Ce physicien a arraché à la nature* **tous ses secrets.** *Dans le monde on rencontre à chaque pas des* **hommes qui se parent des dehors de l'amitié.** Car ce n'est pas seulement le sens, mais aussi le corps du mot qui exerce une influence sur l'accentuation : plus un terme gagne en étendue, plus, toutes choses égales, son accent doit gagner en force. C'est pour cette raison qu'il faut donner la forme la plus concise au complément qui, dans l'ordre des idées, doit être le plus rapproché du verbe, et l'expression la plus développée et la plus étendue à celui qui,

logiquement, doit en être le plus éloigné. Dans cette phrase de Bossuet : *Henriette était destinée premièrement par sa glorieuse naissance, et ensuite par sa malheureuse captivité,* **à l'erreur et à l'hérésie,** le complément qui se trouve à la fin de la phrase est composé de deux termes presque synonymes, parce que ce complément se trouvant à la suite de deux autres d'une étendue assez considérable, et les surpassant par l'importance du sens ne devait pas leur céder par le corps de l'expression. C'est la même raison qui lui a fait dire : *Que de pauvres ont subsisté pendant tout le cours de sa vie* **par l'immense profusion de ses aumônes,** et : *Vous avez exposé au milieu des plus grands hasards de la guerre* **une vie aussi précieuse et aussi nécessaire que la vôtre.** (1)

b) Il faut éviter de placer les compléments indirects de manière qu'ils donnent lieu à une équivoque. On ne dira donc pas : *Il faut ramener un esprit égaré* **par la douceur,** mais : *Il faut ramener* **par la douceur** *un esprit égaré.*

c) Il faut aussi éviter de surcharger le verbe de compléments ou de circonstanciels : *Je leur donnai* **à chacun de quoi gagner du bien dans le commerce de la vie** (Fén.). Ici l'accumulation des prépositions choque l'oreille. *Que chacun d'eux découvre* **à son tour son cœur au pied de ton trône avec la même sincérité** (J.-J. R.). Ici le principe de l'ordre des régimes est trop scrupuleusement observé, ce qui produit une construction sans unité. Ces phrases ne sont donc pas bonnes ; mais celle qui suit serait insupportable : **Le général** *passa* **rapidement le fleuve le 10 au soir, par un temps sombre, sur deux ponts de bateaux.** Pour rendre la construction aisée il faut séparer les compléments les uns des autres par le verbe et d'autres membres de la proposition, de manière à éviter l'accumulation et la confusion : **Le 10 au soir, par un temps sombre,** *le général passa* **rapidement le fleuve sur deux ponts de bateaux. Une autre fois** *Caton*, **en plein sénat,** *calomnia* **sa conduite** (Lacretelle).

3. Lorsque le verbe a pour régimes deux *pronoms personnels*, la place de ces pronoms est déterminée par les règles suivantes :

a) Les pronoms *me*, *te*, *se* ne peuvent pas se trouver en présence ni être réunis à *lui*, *leur*. En pareil cas le pronom qui est à l'accusatif se place *avant* le verbe, à la forme conjointe, et celui qui est au datif *après* le verbe, à la forme absolue : *Ils* **se**

(1) V. Weil, p. 78 et suiv.

sont donnés à **moi.** *Je* **me** *fie* **à toi.** *Elle* **se** *fie* **à nous.** *On* **m'***a présenté* **à lui.** *Je* **vous** *recommanderai* **à elle.**

b) Les pronoms indirects *me nous, te vous* et *se* se mettent toujours devant le pronom direct *le, la, les: Je* **te le** *rendrai. Je* **vous les** *rendrai. — Il* **se le** *procurera. Il* **se les** *procurera. Ne* **me le** *refuse pas. C'est mon fils; je* **te le** *recommande. Il* **se l'***est aliéné.* Mais à l'impératif affirmatif, *me* et *te* s'accentuent en *moi* et *toi* et s'énoncent en dernier : *Rendez*-**la-moi.**

Le pronom indirect de la personne *lui. leur*, se met au contraire, après le pronom direct de la *chose le, la, les : Je* **le lui** *rendrai. Ne* **le lui** *donne pas. Rendez*-**les-lui.**

c) Les pronoms *en* et *y* se placent après les autres pronoms : *Je* **t'en** *donnerai. Je* **lui en** *donnerai. Donne*-m'en. *Il* **m'en** *remercie. Je* **l'en** *remercie. Il* **s'en** *va. Ne* **t'en** *va pas. Allons*-**nous-en.** *Je* **vous y** *conduirai. Je* **l'y** *conduirai. Ne* **t'y** *arrête pas. Menez*-**nous-y.** *Mettez-le d'abord à sa place, et tenez*-l'y *si bien qu'il ne tente plus d'en sortir* (J.-J. R.). *Bon, attendons*-**nous-y** (Volt.). *Ils avaient vu une galerie turque, où on les avait invités d'entrer; un jeune Turc* **leur y** *avait donné la collation* (Mol.). Toutefois, à l'impératif affirmatif, *y* se place avant *moi* et *toi : Menez*-**y-moi.**

d) Quand *en* et *y* se trouvent en présence devant le verbe, c'est *y* qui vient en premier lieu : *J'ai fait tant de corrections;* **j'y en** *ferai tant encore* (Volt.).

Il est très rare que le verbe soit précédé de trois pronoms-compléments, comme dans cette phrase où *y* et *en* sont séparés par *lui*, contrairement à la règle : *Une députation de la section se rendait en ce moment à la commune pour* **y lui en** *donner communication* (Thiers).

C. Place de l'attribut.

§ 259

1. La place de l'attribut diffère selon la forme de l'expression :

2. L'attribut individuel. exprimé par un mot de *rapport* (article, nom de nombre, pronom adjectif), se place toujours *avant* le substantif qu'il détermine : **Le** *soleil mûrit les moissons.* **Six** *forts chevaux tiraient* **un** *coche* (La F.). *Caïn tua* **son** *frère par jalousie.* **Cet** *enfant est sage.*

3. Dans la construction ordinaire, le *complément attributif* se met toujours *après* le nom qu'il détermine : *L'aigle est un oiseau* **de proie.** *Je le ferai pour l'amour* **de toi.**

4. La place de l'*adjectif attributif* n'est pas fixe : il se met tantôt *avant*, tantôt *après* le nom qu'il détermine : cela dépend de sa *signification* ou de sa *forme*, bien qu'il y ait en français une tendance à placer l'adjectif après le substantif.

a) C'est la *signification grammaticale* de l'adjectif qui détermine le plus souvent son accentuation et par là même sa place avant ou après le substantif. Lorsqu'un substantif est accompagné d'un adjectif, le mot, quel qu'il soit, qui est en second prend l'accent principal: *Une haute* **montagne**, *un fruit* **mûr.** Aussi, lorsque l'adjectif attribue à son substantif une qualité *générale* ou qui lui appartient naturellement, l'attribut, n'étant pas le mot déterminant, perd l'accent oratoire et prend la première place; c'est alors une épithète de *nature* ou de caractère, qui, souvent, s'identifie entièrement avec le substantif: *le* **vaste** *océan, le* **triste** *hiver, un* **doux** *parfum, les* **vertes** *prairies, une* **fausse** *clé, une* **heureuse** *paix, l'***éternelle** *vérité, une* **basse** *intrigue*, etc. *Minos juge aux enfers tous les* **pâles** *humains* (Rac.). *J'entends la* **triste** *voix de la patrie en pleurs* (Soumet). *On aperçoit au loin de* **hautes** *montagnes* (J.-J. R.). *Le* **vrai** *courage ne se laisse point abattre* (Fén.).

Mais si la qualité est *individuelle* ou distinctive, l'adjectif est alors une épithète de *circonstance* et, comme mot déterminant, prend la seconde place en même temps que l'accent principal : *un air* **doux,** *le vin* **pur,** *le soleil* **levant,** *un repas* **frugal,** *les pays* **chauds,** *une mort* **tragique,** *un supplice* **horrible,** *des regards* **furieux,** *une beauté* **incomparable,** *un événement* **merveilleux,** *une pensée* **neuve,** *un caractère* **franc,** etc. *Les oiseaux* **rapaces** *ont le bec* **crochu** (1). *Les Alpes offrent des solitudes* **pittoresques** (Ac.). *Qui peut être assez méchant pour se moquer d'un homme* **malheureux?** (Berquin). *Dans les pays* **chauds** *les animaux* **terrestres** *sont plus grands et plus forts que dans les pays* **froids** *ou* **tempérés** (Buff.). *Les esprits* **médiocres** *condamnent d'ordinaire tout ce qui passe leur portée* (La Roch.). En pareil cas, il peut y avoir inversion, mais l'accent principal reste sur l'adjectif dont la signification gagne en énergie: *un* **horrible** *supplice, sa* **tragique** *destinée, l'***incomparable** *beauté*, etc.

b) La place de l'adjectif dépend souvent aussi de sa *forme*, et l'euphonie assigne volontiers la seconde place à l'adjectif lorsqu'il est d'une certaine étendue soit par lui-même, soit par

---

(1) « Les adjectifs qui ne font que répéter d'une manière plus énergique, plus animée, l'idée exprimée par le substantif, doivent s'y rattacher plus intimement que ceux qui y ajoutent une idée nouvelle. » Ainsi « il y a un grand nombre d'expressions dans lesquelles l'usage fait précéder l'adjectif à cause de l'alliance étroite, de la fusion intime des deux idées : *un jeune homme, une fausse clé.* » Et « en écoutant avec attention, on trouvera que la voix passe plus vite de l'adjectif au substantif, quand on dit *un glorieux souvenir*, qu'elle ne passe du substantif à l'adjectif, lorsqu'on dit *un souvenir glorieux*. S'il pouvait y avoir un doute sur cette remarque, on n'aurait qu'à comparer la prononciation familière *de froid extrême*, qui ne fait pas sonner le *d*, à la prononciation de *profond abîme* où le *d* se fait entendre. Un savant *aveugle* (subst. adj.) ne se prononce pas comme un *savant* aveugle (adj. subst.). » (Weil, p. 55).

ses compléments. Mais, comme le mot accentué admet l'inversion et que le sentiment du rythme ne peut donner de règle déterminée, il est clair que la place de l'attribut reste toujours très arbitraire; on dit, par exemple, aussi bien *une émotion* **douce** qu'*une* **douce** *émotion*.

Voici quelques règles plus ou moins strictes qui fixent la place que peut occuper l'adjectif attributif.

1° L'adjectif se place *avant* le substantif lorsque ce dernier est un nom propre, parce que l'adjectif en pareil cas est une épithète de caractère ou épithète générale et non pas un attribut déterminatif : *le* **divin** *Platon*, *le* **sage** *Mentor*, *l'***héroïque** *Winkelried*, *le* **grand** *Frédéric;* on peut lui donner la seconde place quand on veut insister sur le nom ou le distinguer de ses homonymes : *Frédéric le* **Grand**.

2° Les adjectifs qui expriment une qualité *physique*, comme la forme, la couleur, le goût, ou des rapports extérieurs et des états corporels, se placent ordinairement *après* le substantif : *une table* **ronde**, *un habit* **noir**, *du lait* **chaud**, *un terrain* **sec**, *un lit* **dur**, *la guerre* **civile**, *une langue* **moderne**, *une femme* **malade**, *un homme* **aveugle**, etc. Sont exceptés quelques adjectifs de petite dimension qui précèdent le substantif : *grand*, *petit*, *vaste*, *haut*, *long*, *gros*, *beau*, *joli*, *vilain*, *jeune*, *vieux*, etc.

3° L'adjectif attribuant au substantif une qualité *morale* suit la règle générale et se place, selon les cas, *avant* ou *après* le substantif : *un ami* **véritable**, *un* **véritable** *ami; un homme* **savant**, *un* **savant** *homme; un orateur* **éloquent**, *un* **éloquent** *orateur*, etc. Il n'y a d'exception que pour quelques adjectifs qui se placent presque toujours avant le substantif : *bon*, *meilleur*, *mauvais*, *pire*, *cher*, *sot*, *fol*, *digne*, etc.

4° Les participes et en général tous les adjectifs dérivés au moyen de suffixes se placent ordinairement après le substantif : *un spectacle* **effrayant**, *une bataille* **perdue**, *un mot* **expressif**, *une action* **admirable**, *une réponse* **brutale**, *la poésie* **lyrique**, *un terrain* **fangeux**, *un homme* **sensé**, *un enfant* **têtu**, *l'empire* **romain**, *la nation* **française**, etc.

5° On met encore *après* le substantif tous les adjectifs suivis d'un *complément : une femme* **agréable** *à tout le monde*, *un enfant* **enclin** *au mensonge*.

c) Un grand nombre d'adjectifs sont déterminés dans leur signification même par la place qu'ils occupent. Pris au sens propre, ils se placent après le substantif; pris au sens figuré, on les met en tête : *un habit* **noir** et *un* **noir** *chagrin; une couleur* **pâle**, *la* **pâle** *mort; un homme* **aveugle**, *un* **aveugle** *désir;*

une lumière **brillante,** *une* **brillante** *action*, etc. *D'où vient le* **noir** *chagrin qu'on lit sur son visage?* (Boil.) C'est ainsi que l'on distingue *un auteur* **pauvre** (indigent) et *un* **pauvre** *auteur* (sans mérite); *un homme* **grand** et *un* **grand** *homme*. Pour d'autres adjectifs, le motif de la différence de sens qui résulte de la différence de place, n'est pas aussi clair : *un homme* **brave** et *un* **brave** *homme; une chose* **certaine,** *une* **certaine** *chose; un homme* **galant,** *un* **galant** *homme; un homme* **honnête,** *un* **honnête** *homme; un habit* **propre,** *mon* **propre** *habit; un homme* **seul,** *un* **seul** *Dieu*, etc.

d) Deux adjectifs joints par *et* se placent, selon les règles précédentes, tantôt avant, tantôt après le substantif: *une* **belle** *et* **vaste** *forêt*, *un discours* **sec** *et* **froid.** Quand il n'y a pas coordination, les adjectifs peuvent aussi être réunis, mais sans conjonction, soit avant, soit après le substantif: *un* **joli petit** *jardin*, *des cheveux* **noirs** *fort* **longs;** mais le plus souvent le substantif prend une place intermédiaire: *de* **longs** *cheveux* **noirs.** *Il était vêtu d'une* **longue** *et* **large** *robe* **rouge** (Vigny). *Sur le penchant de quelque* **agréable** *colline bien* **ombragée,** *j'aurais une* **petite** *maison* **rustique** (J.-J. R.).

Article III. — De l'inversion.

§ 260

1. Nous appelons *inversion* toute disposition de mots qui s'écarte de l'ordre ordinaire. Comme chaque langue a sa construction usuelle qui lui est propre, il s'ensuit que ce qui est une inversion dans une langue peut être une construction très commune et la seule usitée dans une autre. Cette figure est surtout fréquente en poésie et dans le style élevé.

2. L'inversion du *sujet* a pour but de mettre en évidence le sujet lui-même, mais plus souvent le prédicat, quand il est exprimé par un adjectif ou que la proposition est optative : *Viennent ensuite* **les députés de la Grèce** (Lebas). **Heureux** *le prince qui fait sa principale occupation du siècle à venir* (Mass.). **Périsse** *le Troyen, auteur de nos alarmes!* (Rac.).

Il y a une inversion du sujet, plus ou moins rigoureusement prescrite, en vertu de laquelle ce membre de la proposition se place après le verbe dans le cas où ce dernier est précédé d'autres mots; c'est ce qui a surtout lieu quand la phrase commence par les adverbes *ici*, *là*, *alors*, *à peine*, *aussi*, *au moins*, *encore*, *peut-être*, *en vain*, *vainement*, *à plus forte raison* : **Ainsi** *parla* **la déesse** (Fén.). **Ici** *fleurit jadis* **une ville opulente** (Volney).

Tel renvoie aussi le sujet à la fin de la phrase : **Tel** *est le* **caractère de l'avarice** (Mass.).

3. La place de l'*objet* est d'autant plus fixe qu'il est plus intimement lié au verbe, et l'inversion n'est possible qu'avec le circonstanciel ou le complément précédé d'une préposition. Mais, tandis que le régime indirect ou le complément *prochain*, comme on l'appelle quelquefois, ne peut précéder le verbe qu'en poésie, le complément *éloigné* ou circonstanciel peut beaucoup plus facilement changer de place, selon les besoins de l'expression : **Aux petits des oiseaux** *Dieu donne la pâture* (Rac.). **Dans les lacs de la chèvre** *un cerf se trouva pris* (La F. I, 6). **Sous les rois grecs,** *l'Egypte fit presque tout le commerce du monde* (Mont.). **Sur les ailes du temps** *la tristesse s'envole* (La F.).

Nuit et jour, *à tout venant*
Je chantais, ne vous déplaise (La F. I, 1).

4. L'inversion du *complément attributif*, qui n'est généralement pas permise en prose, est au contraire très fréquente en poésie ; et l'on peut dire que cette inversion est souvent le seul trait qui différencie le vers de la prose : *L'arbre est* **de nos jardins** *le plus bel ornement* (Del.).

Du temple, *orné partout de festons magnifiques,*
Le peuple saint en foule inondait les portiques (Rac.).

Cependant il faut avoir soin que cette transposition ne rapproche pas immédiatement deux substantifs, comme dans ce vers de Racan : *Elle prit* **de ses jours le printemps** *pour l'automne*. L'inversion répugne quand elle amène le concours des deux prépositions *de* et *à*. Ainsi on dira très bien : *Je n'ai pu* **de mon fils** *envisager la mort* ; mais l'on aura tort de dire : *Je n'ai pu* **de mon fils** *consentir* **à la mort** (Volt.).

5. Si un *adjectif attributif* qui se place régulièrement après le substantif lui est préposé, cette place exceptionnelle constitue une inversion qui a pour but de mettre l'adjectif en évidence (§ 259). Cette inversion est surtout fréquente avec le participe présent : *un teint d'une blancheur* **éclatante,** *l'***éclatante** *blancheur de son teint. C'est un esprit* **téméraire.** *Loin d'ici,* **téméraire** *enfant* (Fén.).

6. L'inversion est vicieuse :

a) Quand on emploie en prose celles qui ne sont usitées qu'en poésie: *C'est trop ; ton langage m'irrite ;* **en cette enceinte** *qui t'amène?* (D'Arlincourt).

b) Quand elle est forcée ou qu'elle rend la phrase confuse et équivoque : *A peine* **de la cour** *j'entrai* **dans la carrière** (Volt.).

7. Pour mettre en relief un membre de la proposition, on emploie souvent la périphrase grammaticale ou la répétition à la place de l'inversion, dont l'usage en français est assez restreint.

8. La *périphrase grammaticale* est formée du pronom *ce* et du verbe *être*, que l'on met immédiatement avant le terme de la proposition sur lequel on veut appeler l'attention et qui devient alors le prédicat d'une proposition principale (§ 164). Ainsi, dans cette phrase : *Hier j'ai par hasard rencontré votre cousin à la promenade*, chaque terme autre que le verbe peut être mis en évidence de la manière suivante : *C'est* **moi** (sujet) *qui ai rencontré... C'est* **votre cousin** (complément direct) *que j'ai rencontré... C'est* **hier** (circonstanciel de temps) *que j'ai rencontré... C'est* **à la promenade** (circonstanciel de lieu) *que j'ai rencontré... C'est* **par hasard** (circonstanciel de manière) *que j'ai rencontré... C'est* **votre illustre mère** *à qui je veux parler* (Rac.). *C'était* **bien de chansons** *qu'alors il s'agissait* (La F. VII, 9). *Est-ce donc* **pour veiller** *qu'on se couche à Paris?* (Boil.). *C'est* **vous**, *braves amis, que l'univers contemple* (Volt.). *Je veux montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature, et cet homme, ce sera* **moi** (J.-J. R.). *Est-ce vous mes enfants? Ils répondirent avec les noirs : Oui, c'est* **nous** (Bern.).

9. On se sert souvent de la répétition pour mettre en relief, soit le sujet, soit le complément du verbe. Cette répétition se fait de deux manières différentes, le sujet ou l'objet pouvant être placé *en tête* de la phrase ou *après* le verbe, tandis qu'il est remplacé *avant* le verbe même par un pronom personnel :

a) Le sujet ou l'objet est en tête : **Ce pauvre homme, il** *ne réussit en rien.* **Tout ce qu'il a,** *il* **le** *tient de votre libéralité.* **Qui se fait brebis,** *le loup* **le** *mange.* **Moi-même** *il* **m'***enferma dans des cavernes sombres* (Rac.). **Le roi, fils de David,** *où* **le** *chercherons-nous?* (Id.). *Et* **toi, ô fils d'Achille,** *je* **te** *déclare que tu ne peux vaincre sans Philoctète, ni Philoctète sans toi* (Fén.).

> **Ce noble ami,** *plus léger que les vents,*
> **Il** *dort couché sous les sables mouvants* (Millevoye).

On peut faire ressortir de la même manière le prédicat exprimé par un substantif :

> *Chacun fait ici-bas la figure qu'il peut,*
> *Ma tante; et,* **bel esprit,** *il ne* **l'***est pas qui veut* (Mol.).

b) Le sujet ou l'objet est après le verbe : **Elles** *sont revenues* **les hirondelles,** *messagères du printemps.* **Il** *est bien âne de nature* **qui ne sait lire son écriture.** **Il** *est tombé* **le roi de la**

vitesse (Millevoye). *Qu'***il** *vienne à nous* **celui qui pleure !** (A. Guiraud.) *Il* **la** *donne à son roi* **cette terre féconde** (C. Del.). *Il* **les** *a trempées*, **ces mains cruelles,** *dans le sang de Sichée, mari de Didon, sa sœur* (Fén.).

Oui, je l'ai *vue aussi* cette cour *peu sincère,*
Aux maîtres toujours trop soigneuse de plaire (Rac.).

La répétition peut se faire par un pronom démonstratif: **Ce qu'il désire, c'***est l'indépendance.* **Qui ne mourrait pour conserver son honneur, celui-là** *serait infâme* (Pasc.).

C'est à cette construction qu'il faut rapporter l'emploi de la forme impersonnelle avec les verbes transitifs ou intransitifs: **Il** *mourut* **bien des gens** (§ 164).

Souvent, pour donner plus de force au discours, on répète le pronom personnel conjoint sous la forme absolue : *Et* **moi, je** *pourrais parler à ta barrette* (Mol.). *Que* **te** *semble, à* **toi,** *de cette personne?* (Id.). **Je** *vous dis qu'ils me blessent,* **moi** (Mol.). Dans le premier exemple, le pronom absolu est en tête, dans le second, au milieu, et dans le troisième, à la fin de la phrase.

Il y a une espèce particulière de répétition qui consiste à renforcer le mot par un synonyme, comme *sans force ni vertu*, *de cœur et d'âme*, *suer sang et eau*, *sans trève ni repos*, *par sauts et par bonds*. Il y a souvent rime : *sans feu ni lieu*, *sans foi ni loi*, *vis-à-vis*, *peu à peu*, *petit à petit*, *pêle-mêle*, *face à face*, *terre à terre*, *par terre et par mer*, *qui terre a guerre a*; — ou allitération : *à cor et à cri*, *au long et au large*, *sain et sauf*, *sans rime ni raison*, *à tort et à travers*, *bel et bon*, *qui dort dîne*, etc.

LIVRE II.

SYNTAXE DE LA PROPOSITION COMPOSÉE

Chapitre XXV.

De la phrase de coordination

Article I. — De la coordination en général.

§ 261

1. Les rapports qui lient les propositions simples dans la phrase composée peuvent être *logiques* ou simplement *grammaticaux* (§ 6).

Quand on dit : *Le vent mugit et le tonnerre gronde*, cette phrase renferme deux propositions pour le sens comme pour la forme, et ces deux propositions sont dans une relation *logique* ou de pensée. Ces propositions sont dites coordonnées parce qu'elles occupent le même rang dans la pensée.

Mais quand on dit : *Je désire qu'il guérisse*, cette phrase ne renferme deux propositions que pour la *forme*, et le rapport qui lie ces deux propositions n'est pas logique, mais purement *grammatical ;* en effet, la première proposition : *je désire*, n'exprime une pensée qu'à l'aide de la seconde : *qu'il guérisse*, et cette seconde proposition n'exprime en réalité qu'un membre (l'objet) de la première et équivaut à : *la guérison.*

Les propositions qui composent une phrase sont donc grammaticalement indépendantes les unes des autres ou bien elles sont entre elles dans un rapport de dépendance syntaxique ; dans le premier cas, il y a *coordination*, et, dans le second cas, *subordination* des propositions : la coordination est le rapport d'*égalité,* et la subordination le rapport d'*inégalité* qui existe entre les différentes propositions dont l'ensemble constitue une *phrase* ou une *période.*

La proposition composée s'appelle aussi *phrase logique* ou *phrase grammaticale,* selon que la liaison des propositions a lieu par coordination ou par subordination.

2. La *coordination* des propositions se marque :

1° Par le *sens* seul, quand les propositions sont simplement placées l'une à côté de l'autre : *On poursuit le bonheur*, *on l'ap-*

proche, on le touche presque, il s'envole. Tout vous est aquilon, tout me semble zéphyr (La F. I, 22).

2° Par des *conjonctions* dites *coordinatives: Il dit de bouche,* **mais** *le cœur n'y touche* (Prov.). *L'essieu crie* **et** *se rompt* (Rac.).

Dans le premier cas, il y a *juxtaposition* de propositions, et, dans le second cas, *coordination* proprement dite.

On dit aussi que les propositions coordonnées sont *syndétiques* ou *asyndétiques*, selon qu'elles sont réunies ou non par des conjonctions.

3. La conjonction joint deux propositions, comme la préposition unit deux mots et en marque le rapport. Il résulte de là que toute conjonction suppose l'union de deux propositions dont l'une peut être contractée ou elliptique : *Dieu créa le ciel* **et** (il créa) *la terre. Tu parles* **comme** (tu parlerais) *si tu étais le maître.* Cependant il est certains cas où la conjonction *et* n'unit que deux mots et remplit ainsi la fonction d'une préposition : *Deux* **et** (= avec) *deux font quatre. Pierre* **et** *Jean se battent. Entre l'arbre* **et** *l'écorce il ne faut pas mettre le doigt* (Prov.). *L'eau* **et** *l'huile ont de l'antipathie et ne se mêlent que difficilement ensemble. La paresse* **et** *la pauvreté sont sœurs jumelles.*

4. La phrase de coordination s'appelle phrase *copulative, disjonctive, adversative* ou *causative*, selon que le rapport qui lie les propositions est *copulatif* (et), *disjonctif* (ou), *adversatif* (mais) ou *causatif* (car, donc).

Article II. — Phrase copulative.

§ 262

1. La *phrase copulative* est formée de deux ou de plusieurs propositions dont l'une étend ou développe le sens de l'autre.

Le rapport copulatif se présente surtout dans le détail des faits *successifs* ou *simultanés*, c'est-à-dire dans la narration ou dans la description : *Charles dessine et Berthe joue du piano. Cet animal est triste, et la crainte le ronge* (La F. II, 14). *Une nuée de traits obscurcit l'air et couvrit tous les combattants* (Fén.). *Pendant ce temps le ciel était couvert de sombres nuages, et la pluie tombait par torrents* (Thiers). — *Il partit le matin et n'arriva que fort tard dans la soirée. Le lion sort, et vient d'un pas agile* (La F. VI, 2). *Elle frappe à sa porte, elle entre, elle se montre* (Id. I, 14). *Elle bâtit un nid, pond, couve et fait éclore* (Id. IV, 22). *Le cortège le traverse, et chacun prend sa place* (Thiers).

Il le prend, il l'emporte, au haut du mont arrive,
Rencontre une esplanade, et puis une cité (La F. X, 14).

Les propositions réunies de cette manière se trouvent ordi-

nairement dans un rapport *causatif* ou *adversatif* avec une *autre proposition* exprimée ou sous-entendue :

Il est un Dieu : *(car) les herbes de la vallée et les cèdres de la montagne le bénissent, l'insecte bourdonne ses louanges, l'éléphant le salue au lever du jour, l'oiseau le chante dans le feuillage, la foudre fait éclater sa puissance, et l'océan déclare son immensité* (Chat.).

Notre laitière ainsi troussée
Comptait déjà dans sa pensée
Tout le prix de son lait; en employait l'argent;
Achetait un cent d'œufs; faisait triple couvée:
La chose allait à bien par son soin diligent (La F. VII, 10).

2. La phrase *copulative* unit des propositions qui ont la même valeur logique, comme quand on dit : *On lui obéit et on aime à lui obéir*, ou bien elle unit des propositions de valeur logique différente, et met en relief celle qui a le plus d'importance : *Non seulement on lui obéit, mais on aime à lui obéir* (Fén.). Dans le premier cas il y a *addition*, et dans le second cas *extension*. Toute phrase d'extension peut se transformer en une phrase d'addition. La contraction est fréquente dans l'un comme dans l'autre cas.

A. Phrase d'addition.

§ 263

1. Le rapport *copulatif* se marque dans la phrase d'addition :

a) Par la simple liaison des propositions ; c'est ce qui a surtout lieu quand on veut donner plus de rapidité au discours, ou quand les termes d'une énumération sont synonymes ou placés par gradation : *Dans l'éducation, le naturel est le sol ; l'instituteur est le laboureur ; les bons avis sont les semences. Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue* (Rac.). *Remords, crainte, périls, rien ne m'a retenue* (Id.). *Il rient : l'on festine, l'on mange* (La F. I, 14). *Nul n'y gagna, tous y perdirent* (Id.). *Il l'amadoue; elle le flatte* (Id. II, 18).

Femmes, moine, vieillards, tout était descendu:
L'attelage suait, soufflait, était rendu (Id. VII, 9).
L'autre fit cent tours inutiles,
Entra dans cent terriers, mit cent fois en défaut
Tous les confrères de Brifaut (Id. IX, 14).

b) Par les conjonctions copulatives *et*, *ni* : *Mes yeux se dessillèrent* **et** *je reconnus mon erreur. Ils vont vite,* **et** *seront dans un moment à nous* (La F. II, 15). *Il le fit*, **et** *fit bien* (La F. III, 1). *Il ne sait* **ni** *lire* **ni** *écrire.*

Il retourne chez lui: dans sa cave il enserre
L'argent, **et** *sa joie à la fois* (La F. VIII, 2).
Aussitôt un autour, planant sur les sillons,
Descend des airs, fond **et** *se jette*
Sur celle qui chantait, quoique près du tombeau (Id. VI, 15).
On ne suit pas toujours ses aïeux **ni** *son père* (Id. VIII, 24).

2. La conjonction *et* sert à unir :

a) Deux propositions affirmatives : *Il cherche son âne* **et** *il est dessus* (Prov.).

b) Deux propositions dont l'une est affirmative et l'autre négative : *Je plie* **et** *ne romps pas* (La F. I, 22).

c) Deux propositions négatives dont chacune a un sens qui lui est propre : *Ne jugez pas* **et** *vous ne serez pas jugés.*

S'il y a plus de deux propositions coordonnées, *et* ne se met ordinairement que devant la dernière : *Le prodigue déjeune avec l'abondance, dîne avec la pauvreté* **et** *soupe avec la misère.* Quand il y a contraction, si l'énumération n'est pas complète, on omet souvent la conjonction : *La France exporte des vins, des soieries, des tissus de coton, des draps, des articles de Paris;* mais on se sert aussi de la locution latine *et cœtera* (et le reste), que l'on écrit ordinairement, par abréviation, *etc. : Il y a, dans son laboratoire, toutes sortes d'ustensiles : des fourneaux, des cornues, des creusets, etc.*

Quelquefois, on répète *et* pour donner plus de poids, plus d'énergie à une énumération; cette répétition a surtout lieu en poésie : **Et** *les richesses* **et** *la gloire s'évanouissent.*

Elle, qui n'était pas grosse en tout comme un œuf,
Envieuse, s'étend, **et** *s'enfle,* **et** *se travaille*
Pour égaler l'animal en grosseur (La F. I, 3).
Et *le riche* **et** *le pauvre,* **et** *le faible* **et** *le fort*
Vont tous également de la vie à la mort (Volt.).

Et peut unir deux faits dont l'un est la conséquence de l'autre : *Il avala du poison et il en mourut.*

Et peut précéder d'autres conjonctions causatives et adversatives : *C'est votre père,* **et par conséquent** *vous lui devez le respect. Il est habile* **et pourtant** *il a fait une grande faute.*

Quelquefois même *et*, qui est la conjonction coordinative par excellence, remplace une autre conjonction de coordination, surtout une conjonction adversative : *La lecture des romans échauffe la tête* **et** *(mais) glace le cœur.* Particulièrement pour marquer une différence : *Entre les tropiques les jours sont brûlants* **et** *les nuits sont froides. Il faut manger pour vivre,* **et** *non pas vivre pour manger* (Mol.). *Ils usent leurs souliers,* **et** *conservent leur âne* (La F. III, 1). *On cherche les rieurs;* **et** *moi je les évite* (Id. VIII, 8). *Il connaît l'univers,* **et** *ne se connaît pas* (Id. VIII, 26). *Nous nous pardonnons tout,* **et** *rien aux autres hommes* (Id. I, 7).

3. La conjonction *ni* a un sens négatif et sert à lier deux propositions négatives, quand il y a contraction : *Il ne boit* **ni**

eau **ni** *vin. Il ne boit* **ni** *ne mange. Je ne veux,* **ni** *ne dois,* **ni** *ne peux obéir.*

Les propositions liées par *ni* peuvent être des propositions subordonnées qui dépendent du même verbe employé négativement ou renfermant une idée négative : *Je ne crois pas qu'il vienne,* **ni** *même qu'il pense à venir* (Ac.). *J'ai peine à croire qu'ils traduisent* **ni** *impriment mon livre* (J.-J. R.).

La règle est : 1° de répéter *ni* quand il n'y a qu'un verbe, le sujet, l'objet ou le prédicat (adjectif) étant complexes (§ 162). **Ni** *l'or* **ni** *la grandeur ne nous rendent heureux* (La F.). *Elle n'est* **ni** *laide* **ni** *belle. Elle n'a* **ni** *parents,* **ni** *support,* **ni** *richesses* (Mol.). *Le jeu est un gouffre qui n'a* **ni** *fond* **ni** *rivage ;* — 2° Mais, quand il y a plusieurs verbes qui se suivent, le premier n'est point précédé de *ni : Jamais pécheur ne demanda un pardon plus humble,* **ni** *ne s'en crut plus indigne* (Boss.). *L'enfant ne doit écouter que les mots qu'il peut entendre,* **ni** *dire que ceux qu'il peut articuler* (J.-J. R.).

Toutefois cette règle n'est pas absolue, ainsi que le montrent les exemples suivants : 1° *Il ne boit point d'eau* **ni** *de vin. Le soleil* **ni** *la mort ne peuvent se regarder fixement* (La Roch.). *Comme vous êtes roi, vous ne considérez Qui* **ni** *quoi* (La F. V, 18). *Ils n'avaient tapis* **ni** *housse, Mais tous fort bon appétit* (La F. V, 7). *Je n'aime pas la guerre et ses funestes ravages,* **ni** *l'ambition et ses prétentions injustes. La boussole n'a point été trouvée par un marin,* **ni** *le microscope par un physicien,* **ni** *l'imprimerie par un homme de lettres,* **ni** *la poudre à canon par un militaire* (L. Rac.). Cet emploi de *ni* non répété a surtout lieu avec des noms propres ou des noms communs sans article : *Je ne connais Priam, Hélène,* **ni** *Paris* (Rac.). — 2° *Un sot* **ni** *n'entre,* **ni** *ne sort,* **ni** *ne s'assied,* **ni** *ne se lève,* **ni** *ne se tait,* **ni** *n'est sur ses jambes comme un homme d'esprit* (La Br.).

Quand *ni* est répété, on omet *pas* ou *point*. On ne dit pas : *Il ne faut* **pas** *être* **ni** *prodigue* **ni** *avare,* mais bien : *Il ne faut être* **ni** *prodigue* **ni** *avare.* Toutefois les meilleurs écrivains se sont affranchis de cette règle : *Cela n'est* **pas** *capable* **ni** *de convaincre mon esprit,* **ni** *d'ébranler mon âme* (Mol.). *Celui qui n'a jamais réfléchi ne peut* **pas** *être* **ni** *clément,* **ni** *juste,* **ni** *pitoyable* (J.-J. R.).

Ni ne doit pas précéder *sans*, qui est négatif. Ainsi ne dites pas : *On ne gagne rien sans peine* **ni sans** *travail ;* dites : *sans peine* **ni** *travail.* Cependant il était permis autrefois de construire *ni* avec *sans : Mon équipage est venu jusqu'ici sans aucun malheur,* **ni sans** *aucune incommodité* (Sév.). — *Ni* peut être suivi du

partitif *de* pour *du : Elle ne peut causer* **ni** *d'enflure* **ni** *d'enfoncement* (Pasc.).

Il faut encore remarquer que, si deux membres coordonnés se trouvent réunis dans une phrase négative, on peut les lier par *ni* ou par *et*. En employant *ni*, on nie chacun des membres en particulier : *Il ne boit point d'eau* **ni** *de vin ;* en employant *et*, on les additionne pour ainsi dire et l'on fait rapporter la négation au tout qui en résulte : *Il ne boit point d'eau* **et** *de vin* (Bon.). *Le sénat* **et** *le peuple romains n'oublient jamais ni les services ni les injures* (Vertot).

4. On envisage comme phrases d'addition les propositions qui sont unies par les conjonctions *ordinatives : d'abord*, *puis*, *ensuite*, *enfin*, ou *distributives : tantôt . . . tantôt*, *partie . . . partie :* **D'abord** *elle entra dans sa peine,* **puis** *elle le calma*, **enfin** *elle lui fit entendre ce qui pouvait excuser ce malheureux* (Fén.). *L'enfant met pied à terre, et* **puis** *le vieillard monte* (La F. III, 1). **D'abord** *il s'y prit mal*, **puis** *un peu mieux*, **puis** *bien* (Id. XII, 9). *Cette somme fut aussitôt employée*, **partie** *en charités*, **partie** *à acquitter des dettes* (Rac.). *Elle lui donnait* **tantôt** *des éloges*, **tantôt** *des conseils* (Volt.).

Un avorton de mouche en cent lieux le harcelle ;
Tantôt *pique l'échine, et* **tantôt** *le museau,*
Tantôt *entre au fond du naseau* (Id. II, 9).

C'est-à-dire et *savoir* (= c'est à savoir) sont également des expressions copulatives : *Comptez sur vous ou chassez-moi*, **c'est-à-dire** *ôtez-moi la vie* (J.-J. R.). *Il y a trois choses à consulter*, **savoir :** *le juste, l'honnête et le vrai* (Marm.).

B. Phrase d'extension.

§ 264

1. L'*extension* ou l'*augmentation* se marque par emphase au moyen de l'expression *non seulement . . . mais (encore, aussi)*. *Non seulement* se met en tête de la phrase lorsque les deux coordonnées sont complètes, et après le verbe s'il y a contraction : **Non seulement** *il n'est pas savant*, **mais** *il est très ignorant* (Ac.). *Un chrétien doit aimer* **non seulement** *ses amis*, **mais** *même ses ennemis* (Ac.). *Ces pères de l'Eglise furent* **non seulement** *des professeurs éloquents*, **mais** *encore des hommes politiques* (Chat.).

2. L'extension se marque plus simplement par d'autres conjonctions augmentatives, comme *aussi*, négativement *non plus* (§ 251), *de plus*, *même*, *encore*, *en outre*, *d'ailleurs*, *au reste*, *du reste : Les Egyptiens ont été les premiers à observer le cours des astres ; ils ont* **aussi** *les premiers réglé l'année* (Boss.). *Vous ne le*

voulez plus, ni moi **non plus.** *Les gens soupçonneux se défient de tout le monde,* **même** *de leurs proches. Vous ferez bien de suivre ce conseil;* **au reste** *vous ferez ce que vous voudrez. Il est bizarre, emporté,* **du reste** *brave et intrépide. Votre intérêt l'exige,* **de plus** *l'honneur vous le commande. J'étais donc sobre, faute d'être tenté de ne pas l'être;* **encore** *ai-je tort d'appeler cela sobriété; car j'y mettais toute la sensualité possible* (J.-J. R.).

L'extension s'exprime encore par *voire, voire même : Nous exigeons qu'ils se conforment à nos modes,* **voire** *à nos préjugés* (Mérimée). *Ce remède est inutile,* **voire même** *pernicieux* (Ac.).

La conjonction peut être supprimée : *Les cannibales ne se contentent pas de vaincre leurs ennemis: ils déchirent leurs chairs et s'en repaissent.*

Aussi s'emploie volontiers comme conjonction causale ou conclusive, et alors il est souvent accompagné de *bien : Je ne veux point y aller;* **aussi bien** *est-il trop tard. Ces étoffes sont belles,* **aussi** *coûtent-elles cher* (Ac.). *Aussi* peut s'employer dans une phrase simple; il y a alors une proposition sous-entendue : *Et Mardochée est-il* **aussi** *de ce festin?* (Rac.). Cette conjonction se joint souvent à *et;* il en est de même de *en outre, outre cela, d'ailleurs, de plus: Vous le voulez,* **et** *moi* **aussi.** Autrefois *et aussi* pouvait s'employer dans le sens négatif pour *non plus : La faveur du prince n'exclut pas le mérite et ne le suppose pas* **aussi** (non plus) (La Br.). *Je n'ai point de bien, vous n'en avez pas* **aussi** (Mol.). Cette construction n'est plus admise dans la règle actuelle.

Article III. — Phrase disjonctive ou alternative.

§ 265

La *phrase disjonctive* est formée de deux ou de plusieurs propositions liées par la conjonction *ou*, que l'on renforce quelquefois avec l'adverbe *bien*, ou en répétant la conjonction devant chacune des propositions coordonnées : *L'aveuglement est une cécité morale* **ou** *intellectuelle. Demeurez au logis,* **ou** *changez de climat* (La F. I, 8). *Montrez-moi patte blanche,* **ou** *je n'ouvrirai point* (Id. IV, 13). *Qui de l'âne* **ou** *du maître est fait pour se lasser?* (Id. III, 1) *Peignez-les-moi, dit l'aigle,* **ou bien** *me les montrez* (Id. V, 18).

N'êtes-vous pas souris? Parlez sans fiction.
Oui, vous l'êtes; **ou bien** *je ne suis pas belette* (La F. II, 5).

La contraction est fréquente : *Une porte doit être ouverte* **ou** *fermée. Mettez deux* **ou** *trois soupes dans ce bouillon* (Ac.). **Ou** *la maladie vous tuera,* **ou** *le médecin,* **ou bien** *ce sera la médecine* (Mol.).

Le bien **ou** *le mal se moissonne,*
Selon qu'on sème **ou** *le mal* **ou** *le bien* (Lamotte).

Ou signifie quelquefois autrement, d'une autre façon, en d'autres termes : *la logique* **ou** *la dialectique, le nom* **ou** *le substan-*

tif, *Byzance* **ou** (ou bien) *Constantinople* (Ac.), etc. *On divise les eaux minérales en froides et thermales* **ou** *chaudes.*

On supprime quelquefois la conjonction *ou : Est-ce un bœuf, un cheval?* (La F.).

La coordination disjonctive se marque aussi par *autrement : Il y a des gens qui voudraient qu'un auteur ne leur parle jamais des choses dont les autres ont parlé ;* **autrement** *on l'accuse de ne rien dire de nouveau* (Pasc.).

La phrase disjonctive, qu'on appelle aussi phrase d'*alternative*, doit être distinguée de la coordination adversative, à laquelle on la rattache quelquefois ; car, si elle sépare et met en opposition deux choses qui s'excluent, elle ne se prononce ni pour l'une ni pour l'autre, et très souvent même la conjonction *ou* exprime l'addition plutôt que l'alternative, comme dans cet exemple : *La grenouille nage* **ou** *saute;* l'une de ces actions n'exclut pas l'autre, le mot *ou* dit seulement qu'elles ne se font pas en même temps.

Article IV. — Phrase adversative.

§ 266

La phrase *adversative* est formée de deux propositions liées par des conjonctions qui marquent l'*exclusion*, la *restriction* ou une simple *opposition*.

a) Il y a *exclusion*, lorsque l'une des deux pensées est niée par l'autre, c'est-à-dire lorsque la seconde proposition exprime le contraire de ce qui est énoncé dans la première, de telle sorte que les deux pensées s'excluent réciproquement et ne peuvent pas être vraies en même temps ; c'est pourquoi l'une des propositions est toujours *affirmative*, et l'autre *négative*.

b) Il y a *restriction*, lorsque la première proposition n'est exclue qu'en partie, c'est-à-dire qu'elle est seulement *limitée* ou *restreinte* par la seconde proposition, appelée proposition *adversative*.

c) Il y a simple *opposition* ou *contraste*, lorsque la seconde proposition exprime une *différence*, c'est-à-dire qu'elle affirme quelque chose d'opposé à la première, sans l'exclure ni la restreindre ; c'est le rapport *adversatif* proprement dit.

A. Phrase d'exclusion.

§ 267

1. L'*exclusion* se marque par *ne... mais* ou *non . . . mais*, qui admet facilement la contraction des propositions : *Le soleil* **ne** *tourne* **pas** *autour de la terre,* **mais** *la terre tourne autour du soleil. Le premier de tous les biens* **n'est pas** *dans l'autorité,* **mais** *dans la liberté* (J.-J. R.). *Le flambeau de la critique* **ne** *doit* **pas**

brûler, **mais** *éclairer* (Favart). *Ce* **n'***est* **pas** *le mot d'inquisition qui nous fait peur*, **mais** *la chose même* (Pasc.).

Et Rodilard passait, chez la gent misérable,
Non *pour un chat*, **mais** *pour un diable* (La F. II, 2).

2. Quelquefois, pour donner plus d'énergie à la phrase, on répète le verbe après *mais : Les convenances de la nature* **ne** *sont* **pas** *celles d'un sybarite*, **mais** *elles sont celles du genre humain et de tous les êtres* (Bern.). — *Mais* est souvent renforcé par *bien* ou par *bien plutôt : Nous* **ne** *voulons* **pas** *nous imposer les privations de la vertu, des lois*, **mais bien** *aux autres* (Boiste). *Sa puissance* **n'***est* **pas** *diminuée*, **mais bien plutôt** *elle est accrue* (Ac.). — On emploie quelquefois *ne... plutôt* pour marquer une exclusion moins forte que celle qui est exprimée par *ne... mais : Il* **n'***avait* **pas** *l'air triste ; il était* **plutôt** *gai.*

3. On fait ressortir le rapport d'exclusion en supprimant la conjonction adversative, et dans ce cas la contraction n'a pas lieu : *Il* **n'***est* **pas** *malade, il se porte bien. La religion* **n'***abat ni* **n'***amollit le cœur : elle l'ennoblit et l'élève. Ce* **n'***est* **pas** *le soleil qui tourne autour de la terre, c'est la terre qui tourne autour du soleil. Je* **ne** *parle* **pas,** *j'agis* (V. Hugo). **Ne** *détruis* **pas,** *corrige* (Del.). Les propositions peuvent être interverties, et alors la contraction est permise : *Il avait des flatteurs, et* **non pas** *des amis. L'absence est le plus grand des maux :* **Non pas** *pour vous, cruel !* (La F. IX, 2.).

L'ancien français marquait l'exclusion par *ains, ainçois : Digne* **non** *de pitié*, **ains** *de compassion* (Régnier).

B. Phrase de restriction.

§ 268

1. Quand la proposition adversative oppose à la première affirmation une autre affirmation qui en *limite* l'étendue, on se sert des conjonctions *toutefois, néanmoins, cependant, pourtant : Toujours l'espérance nous trompe*, **toutefois** *nous la croyons toujours* (Boiste). *Il lui avait promis de l'aller voir*, **néanmoins** *il ne l'a pas fait* (Ac.). *Le mal est grand, il ne faut* **pourtant** *pas se désespérer.*

Hippocrate n'eut pas trop de foi pour ces gens ;
Cependant *il partit* (La F. VIII, 26).

La conjonction peut être sous-entendue :

Un bœuf est plus puissant que toi ;
Je le mène à ma fantaisie (Id. II, 9).

Cependant désigne une *restriction légère*, *pourtant* une *restriction formelle* ; ces deux conjonctions s'emploient volontiers avec *mais. Toutefois* et *néanmoins* laissent subsister ce qui a été dit et se bornent à présenter à côté autre chose qui doit être admis

en même temps: *Cet homme semble honnête, mais* **cependant** *c'est un fripon. L'étude du monde ne m'avait rien appris, et* **pourtant** *je n'avais plus la douceur de l'ignorance* (Bern.). *Ce convive est affamé; il avait* **néanmoins** *déjeuné copieusement. Tous les hommes recherchent les richesses, et* **toutefois** *on voit peu d'hommes riches heureux.*

Cependant s'emploie encore quelquefois dans sa signification première de *pendant cela: Vous vous amusez, et* **cependant** *la nuit vient.*

> *Ainsi raisonnait notre lièvre,*
> *Et* **cependant** *faisait le guet* (La F. II, 14).
> *Commençons dans deux jours; et mangeons* **cependant**
> *La corde de cet arc* (Id. VIII, 27).

2. Quand la seconde proposition restreint la première, c'est-à-dire qu'elle nie ou exclut la *conséquence* que l'on pourrait en tirer, ce rapport adversatif se marque toujours par la conjonction *mais*, qui ne souffre pas volontiers l'ellipse: *L'autruche a des ailes,* **mais** *elle ne vole pas. L'adversité nous accable,* **mais** *elle nous instruit. Vous hantez les palais,* **mais** *on vous y maudit* (La F. IV, 3). *Ils ne mouraient pas tous,* **mais** *tous étaient frappés* (Id. VII, 1). *J'ai passé les déserts,* **mais** *nous n'y bûmes point* (Id. VIII, 9). *Passe encore de bâtir,* **mais** *planter à cet âge!* (Id. XI, 8). *La patience est amère,* **mais** *ses fruits sont doux* (J.-J. R.). — Ellipse de la conjonction: *Les secrets de la nature sont cachés:* (mais) *le temps les révèle d'âge en âge. C'est là tout mon talent: je ne sais s'il suffit* (La F. V, 1).

Il peut y avoir ellipse du verbe: *Les envieux mourront,* **mais** *non jamais l'envie,* ou de la copule: *Le peuple est violent,* **mais** *exorable, excessif,* **mais** *généreux* (Mirabeau).

> *Il entre; et son cheval le met*
> *A couvert des voleurs,* **mais** *non de l'onde noire* (La F. VIII, 23).

Quelquefois la conjonction *mais* ne marque qu'une transition pour revenir à un sujet abandonné, ou pour quitter celui dont on parle: **Mais** *revenons à notre affaire.* **Mais** *il est temps d'en finir.* — *Mais* s'emploie encore dans la conversation au commencement d'une phrase qui a quelque rapport avec ce qui a précédé: **Mais** *enfin, que dites-vous de cela?*

C. Phrase de contraste.

§ 269

Le *contraste* ou opposition entre deux pensées peut s'exprimer par les conjonctions *mais, au contraire,* mais le plus souvent ce rapport est marqué par la simple juxtaposition des propositions: *Le ciel est dans ses yeux,* **mais** *l'enfer est dans son cœur*

(Rac.). *L'aîné est assidu à son travail ; le cadet,* **au contraire,** *ne fait que s'amuser. L'avare jouit en imagination : il pâtit en réalité. Nous faisons cas du beau, nous méprisons l'utile* (La F. VI, 9). *L'un est vaillant, mais prompt ; l'autre est prudent, mais froid* (Id. VIII, 25).

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour les mensonges (Id. IX, 6).
Les gens sans bruit sont dangereux :
Il n'en est pas ainsi des autres (Id. VIII, 23).

Article V. — Phrase causative ou causale.

§ 270

La *phrase causale* est formée de deux propositions, dont la seconde donne la *raison* ou tire la conclusion de la première.

A. Phrase de raison.

§ 271

1. La *raison* ou le *motif* d'un jugement énoncé s'exprime par la conjonction causative *car*, qui ne permet jamais la contraction : *Il ne faut pas écouter les flatteurs,* **car** *ils nous trompent. Je te rebats ce mot ;* **car** *il vaut tout un livre* (La F. VIII, 27). *Je pourrais décider,* **car** *ce droit m'appartient* (Id. X, 2). *L'alouette eut raison ;* **car** *personne ne vint* (Id. IV, 22). *C'est, dit-il, un cadavre ; ôtons-nous,* **car** *il sent* (Id. V, 20).

Il ne se faut jamais moquer des misérables :
Car *qui peut s'assurer d'être toujours heureux ?* (Id. V, 17).
Je le crois fort sympathisant
Avec messieurs les rats : car *il a des oreilles*
En figure aux nôtres pareilles (Id. VI, 5).

2. On supprime assez volontiers la conjonction causative *car*, parce que le rapport logique de la phrase ressort de la liaison même des propositions ; en pareil cas, on sépare ordinairement les propositions par deux points au lieu du point-virgule : *Le jour du jugement viendra bientôt : les ânes parlent latin* (Prov.). *Vous êtes trop craintif : un rien vous met aux champs. Vous ne me trompez pas : je vois tous vos détours* (Rac.). *Laissez dire les sots : le savoir a son prix* (La F. VIII, 19).

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né ?
Reprit l'agneau : je tette encore ma mère (La F. I, 10).
Il fût devenu fou : la raison d'ordinaire
N'habite pas longtemps chez les gens séquestrés (Id. VIII, 10).
Apaisez le lion : seul il passe en puissance
Ce monde d'alliés vivant sur notre bien (Id. XI, 1).

B. Phrase de conclusion.

§ 272

1. La *conclusion*, c'est-à-dire la conséquence que l'on déduit du fait avancé dans la première proposition d'une phrase causale, s'exprime par les conjonctions dites *conclusives : donc, par conséquent, ainsi, or : Les flatteurs nous trompent; il ne faut* **donc** *pas les écouter. Je pense,* **donc** *Dieu existe* (La Br.). *Tu vis,* **donc** *tu souffres* (Chat.). *Je fuis;* **ainsi** *le veut la fortune ennemie* (Rac.). L'expression *c'est* ou *c'est pourquoi, voilà pourquoi* s'emploie aussi comme conjonction conclusive : *Vous étiez absent,* **voilà pourquoi** *l'on vous a oublié.*

Comment? des animaux qui tremblent devant moi!
Je suis **donc** *un foudre de guerre* (La F. II, 14).

La contraction est très rare : *Il est envieux,* **donc** *sot.*

a) Donc sert souvent à marquer une sorte d'étonnement, la surprise que l'on éprouve d'une chose à laquelle on ne s'attendait point : *Et je n'ai* **donc** *vaincu que pour dépendre d'elle!* (Rac.). Il sert aussi à rendre plus pressante une demande, une injonction : *Répondez* **donc**. On l'emploie encore ironiquement : *Laissez-moi* **donc** *tranquille.*

b) Or (§ 134) s'emploie à la tête d'une proposition qui, jointe à une autre de plus grande étendue quant au sens, sert à motiver une conclusion : *Le sage est heureux;* **or** *Socrate est sage;* **donc** *Socrate est heureux* (Ac.). *Or* sert aussi à lier un discours à un autre; en ce sens on le joint souvent à *donc:* **Or donc,** *je vous le dis, cela n'est pas. Or* s'emploie encore familièrement pour inviter, exciter à quelque chose : **Or ça,** *sire Grégoire, Que gagnez-vous par an* (La F. VIII, 3).

c) Partant, comme conjonction conclusive, ne s'emploie plus guère aujourd'hui : *Plus d'amour,* **partant** *plus de joie* (La F. VII, 1).

2. La phrase de conclusion est l'inverse de la phrase de raison, et peut, comme elle, s'exprimer sans conjonction : *Les flatteurs vous trompent : ne les écoutez pas. Son père est mort : que peut-il faire?* (La F. XI, 1). *Un gland tombe : le nez du dormeur en pâtit* (Id. IX, 4). *Il aime, il croira* (Dumas).

Chapitre XXVI.

DE LA PHRASE DE SUBORDINATION

Article I. — De la subordination en général.

§ 273

1. La *subordination* des propositions se marque :

a) Par les *conjonctions de subordination*, les *pronoms conjonctifs (relatifs)* et les *pronoms interrogatifs : Je désire* | **que** *tu guérisses. Pierre* | **qui** *roule* | *n'amasse point de mousse.*

b) Par l'emploi de l'*infinitif*, du *participe* ou du *gérondif*, qui peut se ramener facilement à l'emploi de la conjonction ou du pronom relatif : *Il me défend* | **de partir** (= *il défend* **que je parte**). *Combien voit-on d'hommes* | **vivant** (= **qui vivent**) *au jour le jour!*

Les conjonctions de subordination, à l'exception de *quand*, *si*, *comme*, sont toutes formées de la particule *que* jointe à une préposition, à un adverbe ou à un substantif. Cette particule *que* vient du pronom interrogatif latin *quid*, qui est d'abord devenu un pronom relatif neutre et a fini par être une conjonction dépourvue de toute signification sensible et servant de simple *copule* à la proposition subordonnée (§ 139). Ce sens originel de *que* comme pronom relatif se montre encore quand la proposition introduite par *que* exprime le sujet de la principale et a pour corrélatif démonstratif le pronom *il* ou *ce* placé en tête de la phrase : **Il** *est possible* **qu'***il vienne.* **C'***est dommage* **qu'***il parte.* Il en est de même dans les propositions substantives après *de* ou *à* : **Il** *se plaint de ce* **qu'***on le calomnie*, et dans les propositions adverbiales amenées par *parce que* et *jusqu'à ce que;* on trouve même, mais rarement, *par cela que*. Il faut remarquer en outre que l'ellipse du pronom relatif n'est pas possible, tandis que l'on peut, dans certains cas, supprimer la conjonction *que* : *Je l'avoue, j'ai eu tort* (= *J'avoue* **que** *j'ai eu tort). Et j'en mourrai, je pense* (Regnard).

2. Chaque phrase de subordination renferme *une* proposition *principale* et *une* ou *plusieurs* propositions *accessoires*, qui se rapportent soit au *verbe*, soit à un *substantif* de la principale.

A. De la proposition principale.

§ 274

1. La proposition *principale* est celle qui ne dépend d'aucune autre proposition. Son verbe peut être aux trois modes, *indicatif*, *impératif* et *subjonctif* : *Je le* **verrai** *avant qu'il parte.* **Aimez** *qui vous aime. Dieu* **veuille** *qu'il guérisse.*

2. On supprime quelquefois la proposition principale, mais seulement quand on peut la sous-entendre facilement ; la phrase de subordination s'appelle alors phrase *elliptique : Quand je pense qu'il était mon ami! S'il voulait encore me laisser paître!* (La F.). *Moi, seigneur, moi, que j'eusse une âme si traîtresse!* (Corn.). *Et quand je pense que j'ai été plusieurs fois demander des messes à ce magicien d'Urbain* (Vigny). *Ah! si chacun pensait comme moi sur son compte!* (V. Hugo).

Mais si mon cœur encor revoulait sa prison;
Si, tout fâché qu'il est, il demandait pardon... (Mol.).

Quelquefois la proposition principale n'est représentée que par un adjectif ou un adverbe prédicatif : **Heureux** *si je puis vous servir.* **A peine** *si je le connais.* **Heureusement** *qu'il n'a rien vu* (Ac.).

3. La proposition principale peut être intercalée, sous forme de *parenthèse*, dans la proposition subordonnée, qui se présente alors comme proposition principale : *Vous ferez bien,* **je crois,** *de ne plus fréquenter cet homme-là.*

B. De la proposition subordonnée.

§ 275

1. La proposition *accessoire*, appelée plus souvent *subordonnée*, est celle qui dépend d'une autre proposition, dont elle exprime l'un des membres autre que le prédicat et à laquelle elle est liée soit par une *conjonction* ou un *pronom relatif*, soit même par un *pronom interrogatif* (§ 273).

Quand on envisage la proposition subordonnée uniquement au point de vue de sa relation grammaticale à la principale, on l'appelle *conjonctive*, *relative* ou *interrogative*, selon qu'elle est liée à la principale par une *conjonction* ou par un pronom *relatif* ou *interrogatif*.

2. La proposition accessoire ne peut se rapporter qu'à un *verbe* ou à un *substantif*.

La proposition accessoire a toujours la valeur d'un *adjectif*, quand elle se rapporte à un substantif : *L'élève* **qui étudie bien** (= *studieux) fera des progrès,* et d'un *substantif,* quand elle se rapporte au verbe : **Celui qui a inventé cette machine** (= *L'inventeur* de cette machine) *est un habile homme.* Dans ce dernier cas, la proposition accessoire équivaut à un nom *abstrait* d'action, si elle est conjonctive : *Je désire* **qu'on l'admette** (= son *admission). Il faut travailler* **pendant qu'on est jeune** (= pendant *sa jeunesse)*, et à un nom *concret* de *personne* ou de *chose,* si elle est relative : **celui qui défend** = *le défenseur*, **celui qui garde** = *le gardien*, **celui qui protège** = *le protecteur*, **ce qui me plaît** = la *chose* qui me plaît, etc.

Mais toute proposition accessoire ne peut pas se traduire par un substantif ou un adjectif correspondant, parce que, dans aucune langue, il n'existe assez de mots pour exprimer toutes les idées substantives ou adjectives, par ex. *celui qui écoute, qui discute, qui médite, qui récolte, qui rient*, etc. C'est surtout le cas lorsque l'idée est négative, par ex. : **Qui ne dit mot** *consent.* Quelquefois il y a un nom pour la *personne : celui qui console* = le consolateur, mais non pas pour la *chose : ce qui console.*

3. La proposition accessoire s'appelle *substantive* ou *adjective*, selon qu'elle a la valeur d'un *substantif* ou d'un *adjectif*. Mais la proposition substantive, ayant la valeur d'un substantif, peut, comme ce dernier, exprimer un circonstanciel et remplacer un complément adverbial; on la considère alors comme une espèce à part, à laquelle on donne le nom de proposition *adverbiale* : **Depuis qu'il est guéri** (= depuis sa guérison), *il a repris toute sa gaîté.*

Il y a donc trois sortes de propositions accessoires : la proposition *substantive*, la proposition *adjective* et la proposition *adverbiale*.

4. On appelle proposition *substantive* celle qui a la valeur d'un *substantif*, et qui en remplit la fonction comme *sujet* ou comme *complément* du verbe de la principale. La proposition substantive est dite *concrète* ou *abstraite*, selon qu'elle désigne une personne ou une chose réelle, ou qu'elle équivaut à un nom abstrait d'action : **Celui qui a inventé cette machine** *était un simple ouvrier. Dieu veuille* **qu'il guérisse.**

La proposition substantive répond à la question *qui est-ce qui?* (*qui*) ou *qu'est-ce qui?* quand elle est le sujet, et à la question *qui?* ou *quoi?* quand elle est le complément du verbe de la principale : *Qui* ou *qui est-ce qui* était un simple ouvrier? — *Celui qui a inventé* ou *l'inventeur de cette machine*, sujet. — Je désire *quoi?* — *Qu'il guérisse = sa guérison*, complément direct de *désire*.

5. On appelle proposition *adjective* celle qui a la valeur d'un *adjectif*, et qui en remplit la fonction comme *attribut* d'un substantif : *L'enfant* **qui ment** *mérite d'être puni.*

La proposition adjective s'appelle *déterminative* ou *explicative*, selon qu'elle restreint ou non la signification du substantif auquel elle se rapporte (§ 163) : *L'élève* **qui étudie** *fera des progrès. Le temps*, **que l'on perd** *ne se retrouve pas.* — *Cet élève*, **qui étudie bien,** *fera des progrès. Le temps*, **qui fuit sur nos plaisirs,** *semble s'arrêter sur nos peines.*

La proposition adjective répond à la question *quel? Quel* enfant mérite d'être puni? — L'enfant *qui ment* = l'enfant *menteur ; qui ment*, attribut qui détermine le substantif *enfant*.

6. On appelle proposition *adverbiale* celle qui a la valeur d'un substantif faisant fonction d'*adverbe* et exprimant un *circonstanciel* : *Je le verrai* **avant qu'il parte.**

La proposition adverbiale porte différents noms selon l'espèce de circonstanciel qu'elle exprime; on distingue ainsi :

a) La proposition adverbiale de *lieu* : **Où la guêpe a passé,** *le moucheron demeure* (La F. II, 16).

b) La proposition adverbiale de *temps* : **Quand la défiance arrive,** *l'amitié disparaît.*

c) La proposition adverbiale de *cause* (proposition *causale: Peu de chose nous console*, **parce que peu de chose nous afflige** (Pasc.).

d) La proposition adverbiale de *but* (proposition *finale:* **Pour qu'on vous obéisse,** *obéissez aux lois* (Volt.).

e) La proposition *conditionnelle*, qui exprime soit la *condition* ou la *supposition : Semez*, **si vous voulez récolter. Si Rome n'avait pas été corrompue,** *les barbares ne l'auraient pas subjuguée*, soit la *restriction : Le chat ressemble à un tigre*, **sauf qu'il est plus petit.**

f) La proposition *concessive*, qui exprime la *concession*, c'est-à-dire une circonstance que l'on admet, que l'on *concède*, tout en niant la conséquence que l'on pourrait en tirer: **Quoique l'autruche ait des ailes,** *elle ne peut pas voler.*

g) La proposition *consécutive*, qui exprime la manière ou l'intensité de l'action par l'*effet* ou le *résultat* qu'elle produit : *Parlez toujours* **de façon que l'on vous comprenne.** *Ce lièvre est si craintif* **qu'il s'enfuit au moindre bruit.**

h) La proposition *comparative*, qui exprime la manière ou l'intensité de l'action par sa comparaison avec l'action d'un autre sujet ou avec une autre action du même sujet : *Je l'aime* **autant que vous le haïssez. Comme on fait son lit** *on se couche.*

Selon qu'elle exprime le lieu, le temps, la cause, le but, la manière ou l'intensité, la proposition adverbiale répond aux questions *où, quand, pourquoi, dans quel but, comment, à quel degré*, etc. *Quand* le verrai-je? — *Avant qu'il parte = avant son départ*, circonstanciel de temps du verbe *voir*.

C. Des modes et des temps de la proposition subordonnée.

1. *Modes.*

§ 276

1. La proposition subordonnée ne peut être qu'à l'un de ces deux modes: l'*indicatif* et le *subjonctif*; l'impératif ne se présente jamais que dans la proposition principale.

2. L'emploi du *mode* dans la proposition subordonnée diffère suivant que la proposition est substantive, adjective ou adverbiale.

a) Le mode de la proposition *substantive* ou *adjective* dépend en général de la nature du verbe de la principale, ce verbe amenant nécessairement le subjonctif dès qu'il exprime le doute ou une manifestation de la volonté ou du sentiment : *Je* **doute** *qu'il* **vienne.** *Je* **veux** *qu'il* **vienne.** *Je* **suis content** *qu'il* **soit venu.** — *As-tu un ami qui te* **soit** *fidèle?*

b) Le mode de la proposition *adverbiale* est réglé presque

toujours par la nature de la conjonction adverbiale qui la lie à la principale : *Je partirai* **quand** *il* **viendra.** *Partez* **avant qu'***il* **vienne.**

2. *Temps.*

§ 277

1. L'emploi des *temps* de l'indicatif et du subjonctif dans la proposition subordonnée est soumis à deux lois, qui déterminent ce que l'on appelle la *concordance des temps.*

2. La règle générale est que les présents ou temps *principaux* appellent les présents, et que les prétérits ou temps *historiques* appellent les prétérits de l'un et de l'autre mode. Cette règle s'applique surtout à la proposition substantive amenée par la conjonction *que.*

	Indicatif.		Subjonctif.	
a) **Présents** :	Présent :	*je viens*	*a*) Présent :	*je vienne.*
	Futur :	*je viendrai*		
b) **Prétérits** :	Imparfait :	*je venais*	*b*) Imparfait :	*je vinsse.*
	Prétérit :	*je vins*		
	Conditionnel :	*je viendrais.*		

En vertu de cette règle générale, on dira :

a) Il ne *veut* pas que je *sorte* quand il *fait* mauvais temps.
b) Il ne *voulait* pas que je *sortisse* quand il *faisait* mauvais temps.

Dans la phrase suivante, le premier verbe, qui est à l'imparfait de l'indicatif, amène pour tous les autres verbes les prétérits correspondants, tant de l'indicatif que du subjonctif : *Un philosophe ancien* **voulait** *qu'on* **priât** *à haute voix, afin que chacun* **pût** *se convaincre qu'on ne* **demandait** *rien aux dieux dont on* **eût** *à rougir.* Si le premier verbe était au présent, tous les autres suivraient aux temps présents : *Un philosophe moderne* **veut** *qu'on* **prie** *à haute voix, afin que chacun* **puisse** *se convaincre qu'on ne* **demande** *rien à Dieu dont on* **ait** *à rougir.*

Autres exemples : *Votre ami se* **flatte** *de réussir, parce qu'il se* **figure** *qu'il* **triomphera** *de tous les obstacles qui se* **présenteront** *sur sa route. Si vous* **voulez** *que je me* **serve** *encore de la comparaison de ces arts, je vous* **ferai** *entendre combien les hommes qui* **gouvernent** *par le détail* **sont** *médiocres* (Fén.). — *Socrate* **demanda** *à ses amis s'ils* **connaissaient** *un pays où l'on ne* **mourût** *pas. Trajan* **avait** *pour maxime qu'il* **fallait** *que ses concitoyens le* **trouvassent** *tel qu'il* **eût voulu** *trouver l'empereur, s'il* **eût été** *simple citoyen. Que* **vouliez-vous** *qu'il* **fît** *contre trois? — Qu'il* **mourût** (Corn.).

Il va de soi que la règle de concordance des temps s'applique aux temps composés aussi bien qu'aux temps simples : *Je* **crois**

qu'il **vient,** *qu'il* **viendra.** *Je* **désire** *qu'il* **vienne.** *Il ne* **voudra** *pas qu'il* **vienne.** *Je* **croyais,** *je* **crus** *qu'il* **venait,** *qu'il* **viendrait.** *Je* **désirais,** *je* **désirerais** *qu'il* **vînt.** — *Je* **crois** *qu'il* **est venu.** *Je* **croyais** *qu'il* **était venu.** *Je* **désire** *qu'il* **soit venu.** *Je* **désirais,** *je* **désirerais** *qu'il* **fût venu.** — *J'***ai douté** *qu'il* **vienne,** etc.

Il ne faut pas confondre, comme on le fait trop souvent, les temps avec les modes. Quand on dit, par exemple, qu'un verbe est au présent de l'indicatif, on exprime deux choses parfaitement distinctes, le *temps*, c'est un présent, et le *mode*, c'est l'indicatif. Or l'emploi du temps est tout à fait indépendant du mode, et réciproquement. Ainsi, dans les deux phrases ci-dessus, le mode est le même : *sortir* est au subjonctif, parce qu'il dépend d'un verbe de volonté, et *faire* à l'indicatif, à cause de la conjonction *quand ;* mais le temps diffère, parce que les actions sont exprimées comme présentes dans la première phrase, et comme passées dans la seconde.

3. Il y a très souvent, dans la même phrase, passage des temps présents aux prétérits, et des prétérits aux présents, selon le point de vue auquel se place la personne qui parle : *Je vous* **avouerai** *que cette confidence me* **fit** *beaucoup de peine* (Les.). **J'aimerais** *autant qu'on nous* **défendît** *de boire, dans la crainte que quelqu'un ne* **s'enivre** (Volt.). *On ne* **voit** *aucun intérêt sensible qui* **dût** *le porter à faire ce qu'il* **fit** (J.-J. R.). *Je ne* **crois** *pas que vous me* **jugeassiez** *sans m'entendre* (Id.). *Soit que Julie* **eût étudié** *la langue et qu'elle la* **parlât** *par principes, soit que l'usage* **supplée** *à la connaissance des règles, elle me* **semblait** *s'exprimer correctement* (J.-J. R.). *Je n'***ai** *point* **oublié** *que je* **naquis** *sujette* (M. J. Chénier).

On peut poser ici les règles suivantes :

a) Après le parfait de l'indicatif, quoique, par sa forme, il soit un présent, on emploie les prétérits lorsqu'on veut marquer une action réellement passée : *J'***ai empêché** *qu'il ne* **fît** *une sottise.*

b) Après les prétérits on se sert des présents quand on exprime une action présente ou future ou qu'il s'agit d'une chose vraie dans tous les temps : *Copernic* **découvrit** *que la terre* **tourne** *autour du soleil ;* mais, même dans ce dernier cas, l'emploi d'un prétérit est non seulement permis, mais souvent nécessaire, et il faut ici beaucoup de discernement et de tact : *Les anciens* **s'imaginaient** *que la terre* **avait** *la forme d'un disque ; ils ne* **savaient** *pas qu'elle* **est** *sphérique. Il* **disait** *que rien ne* **rendait** *les mœurs plus aimables que la botanique* (Bern.). *Quelqu'un disait avec raison que Moscou* **était** *plutôt une province qu'une ville* (Staël).

c) Après les présents on peut employer l'imparfait du subjonctif quand il a le sens du conditionnel dans la phrase de

supposition (v. § 306) : *Je ne* **crois** *pas que vous fussiez mécontent* **si** *cela arrivait.* C'est ainsi que Racine a écrit : *Je* **crains** *que le fermier* **soit** *médiocrement chargé de tailles et que cela ne* **vînt** *à augmenter* **si** *la ferme était à un autre.* La différence de temps entre les deux subjonctifs *soit* et *vînt* s'explique par le fait que *vînt* dépend d'une supposition marquée par *si.*

D. Réduction de la proposition subordonnée.

§ 278

1. Quand le sujet de la proposition subordonnée est déjà indiqué dans la principale ou peut être sous-entendu, on supprime ordinairement le mot de liaison, et on remplace l'indicatif ou le subjonctif par l'une des formes impersonnelles du verbe.

La proposition subordonnée ainsi réduite s'appelle proposition *abrégée : J'espère* **réussir,** c'est-à-dire *que je réussirai. Il regrette* **d'avoir menti,** c'est-à-dire *qu'il ait menti.*

La proposition *substantive* s'abrège toujours par l'*infinitif*, et la proposition *adjective* par le *participe.*

Il y a deux formes pour abréger la proposition *adverbiale :* le *gérondif* et l'*infinitif*, qui correspondent aux deux formes d'expression du circonstanciel : l'adverbe et le complément adverbial.

La proposition abrégée peut donc être *infinitive*, *gérondive* ou *participe.*

2. La réduction de la phrase de subordination est de rigueur dans certains cas : *Je veux* **partir** = que je parte ; dans d'autres cas, c'est la proposition complète qui est nécessaire : *Je veux* que **tu partes.** Mais très souvent on est libre d'employer l'une ou l'autre forme. Ainsi dans cette phrase : *Il est aussi facile de se tromper soi-même* sans **s'en apercevoir** *qu'il est difficile de tromper les autres* sans qu'**ils s'en aperçoivent** (La Roch.), cette dernière proposition ne pourrait pas s'abréger sans dénaturer le sens, mais rien ne s'oppose à ce que la première proposition réduite *sans s'en apercevoir* soit remplacée par la forme complète : *sans qu'on s'en aperçoive.* Voici d'autres exemples : *La même justesse d'esprit* qui **fait** que **nous écrivons de bonnes choses** (qui nous fait écrire . . .) *fait* que **nous appréhendons** (nous fait appréhender) qu'**elles ne le soient pas assez** pour qu'**elles méritent** (pour mériter) qu'**on les lise** (Fén.). *L'avare croit* qu'**il ne mourra jamais** (ne jamais mourir) ; *il se fait pauvre dans la crainte* qu'**il ne le devienne** (de le devenir). *Il ne faut pas* qu'**on se moque** (se moquer) **des misérables ;** *car qui peut se flatter* qu'**il sera** (d'être) **toujours heureux ?** — *Il faut rire* **avant d'être heureux de peur de mourir avant d'avoir ri** (La Br.).

3. La forme abrégée rendant la diction plus vive, on l'emploie préférablement à l'indicatif ou au subjonctif quand il n'y a pas d'équivoque à craindre, c'est-à-dire lorsque l'infinitif, le gérondif, le participe présent ou passé, ou même l'adjectif construit avec *étant* sous-entendu, se rapporte clairement à un nom ou à un pronom (personnel, possessif, relatif ou indéfini) exprimé dans la proposition principale : *L'enfant promit* **de** *ne plus* **mentir** (= qu'il ne mentirait plus). *Dieu* **nous** *a créés* **pour travailler** (= pour que nous travaillions). **En disant** (= pendant qu'il disait) *ces mots, les larmes* **lui** *vinrent aux yeux* (Fén.). **On** *apprend* **en enseignant** (= lorsqu'on enseigne). **Qui** *ne travaille pas* **étant** (= lorsqu'il est) *jeune, est obligé de travailler* **étant** (= lorsqu'il est) *vieux. Je* **t'***aimais*, **inconstant ;** *qu'aurais-je fait*, **fidèle** (Rac.) ([1]). **Haletants, dévorés** *d'une soif ardente*, **retenant** *fortement notre haleine, dans la crainte de respirer des flammes, la sueur ruisselle à grands flots de* **nos** *membres abattus* (Chat.).

> **L'hirondelle, en passant,** *emporta toile, et tout,*
> *Et* **l'animal pendant** *au bout* (La F. X, 7).
> **Vivant,** *nous blessons* **le grand homme ;**
> **Mort,** *nous tombons à* **ses** *genoux* (Lebrun).

— Avec l'infinitif ou le gérondif, le pronom indéfini *on* peut même être sous-entendu : *J'ai ordonné* **de brûler** (= qu'on brûlât) *mon manuscrit. La vie est faite* **pour travailler** (= pour qu'*on* travaille), phrases condamnées par Girault-Duvivier. *L'appétit vient* **en mangeant** (= pendant qu'*on* mange). *Les crimes commis pendant les guerres de religion font encore horreur* **en** *les* **lisant** (= quand *on* les lit). *Le pluriel des noms se forme* **en ajoutant s** *au singulier*, toutes phrases tenues pour incorrectes par Chapsal, Larousse, etc.

Cette règle s'applique:

a) A l'*infinitif: Pensez*-**vous avoir** *seul* **éprouvé** *des alarmes?* (Rac.) *Forcez* **votre père à révoquer** *ses vœux* (Id.). *Dieu* **t'***a fait* **pour** *l'***aimer**, *et non* **pour** *le* **comprendre** (Volt.). *Suis-je un de* **tes sujets pour me traiter** *comme eux?* (Id.). *Brutus fit mourir* **ses enfants** *pour* **avoir conspiré** *contre leur patrie* (Boil.). — *Tous les désordres, toutes les guerres qu'on voit dans le monde n'arrivent que* **pour** *n'***apprendre** *pas la musique* (Mol.). *La comédie est faite pour* **rire** (Id.). *La libéralité consiste moins* **à donner** *qu'***à donner** *à propos* (La Br.). **Pour éviter** *les surprises, les affaires étaient traitées par écrit dans cette*

(1) Ce vers est parfaitement correct et s'analyse très bien en tenant compte de l'ellipse du pronom *toi* dans le second hémistiche : *J'aimais* **toi** (étant) **inconstant,** *qu'aurais-je fait,* **toi** (étant) **fidèle**.

assemblée (Boss.). *Les moments sont trop chers* **pour** *les* **perdre** *en paroles* (Rac.). *Toutes les conventions se passaient avec solennité* **pour** *les* **rendre** *plus inviolables* (J.-J. R.).

> *Peut-être assez d'honneurs environnaient* ma *vie*
> Pour *ne pas* souhaiter *qu'elle me fût ravie* (Rac.).

Mais l'on ne dira pas : *Ce n'est que* **pour donner** *que le Seigneur nous donne*. En effet, on ne sait trop si le sens est que le Seigneur *donne pour donner*, c'est-à-dire pour le plaisir de donner, ou s'il donne *afin que nous donnions*.

Au surplus il faut éviter d'employer de suite plus de trois infinitifs, compléments l'un de l'autre, comme dans : *Il ne faut pas* **croire pouvoir** *le* **faire sortir**. Cette phrase : *Je pense* **pouvoir aller** *le* **voir**, ne choque l'oreille que par la consonance en *oir ;* car on dirait bien : *Je crois* **pouvoir aller** *le* **prendre** (Bon.).

b) Au *gérondif :* **Il** *bégaie* **en parlant** (= lorsqu'*il* parle). *La fortune* **lui** *rint* **en dormant** (La F.). *Songez-vous qu'***en naissant** *mes bras* **vous** *ont reçue ?* (Rac.). **En disant** *ces paroles*, **son** *regard était farouche et* **ses** *yeux étincelants* (Fén.). *Ce n'est pas être malheureux que d'occuper* **votre** *pensée, soit* **en dormant,** *soit* **en veillant** (Mol.). *Je voudrais pouvoir vous décrire les pleurs* **de Jacqueline en voyant** *votre frère monter à cheval* (Sév.). **En** *y* **entrant,** *une si grande quantité de puces* **me** *sautèrent aux jambes que mon pantalon en était tout noir* (Chat.). *Le triste murmure de la mer est le premier son qui ait frappé* **mon** *oreille* **en venant** *à la vie* (Id.). — *Les défauts de l'esprit augmentent* **en vieillissant,** *comme ceux du visage* (La Roch.). *Un sentiment de tristesse s'empare de l'imagination* **en entrant** *à Venise* (Staël).

Mais les phrases suivantes sont réellement fautives : *Je* **l'***ai rencontré* **en se promenant.**

> *Tout* en parlant *de la sorte,*
> *Un limier* le *fait partir* (La F. VI, 9).
> *Mon cruel oncle* en lisant m'*a surpris* (Volt.).
> *Il quitte avec regret ce vieillard vertueux ;*
> *Des pleurs,* en l'embrassant, *coulèrent de* ses *yeux* (Id.).
> *Approchez, approchez, jeunes infortunés,*
> Qu'*aux maux presqu'*en naissant *le Ciel a condamnés* (Id.),

parce que *en se promenant, en parlant, en lisant, en l'embrassant, en naissant* ne se rapportent pas clairement à la personne désignée par les pronoms *le, me, ses* et *que*.

Il faut remarquer que le sujet du gérondif peut ne pas être exprimé, non seulement lorsque ce sujet est le pronom *on*, mais encore avec un verbe passif ou un verbe réfléchi au sens passif dont l'objet actif est sous-entendu : *Voilà dans quel esprit Sophie a été élevée avec plus de soin que de peine, et plutôt* **en suivant** *son*

*goût qu'***en** *le* **gênant** (J.-J. R.). *La célébrité, la gloire ne s'obtenaient qu'***en** *les* **observant** (Villemain).

> *Que de remparts détruits, que de villes forcées !*
> *Que de moissons de gloire* **en courant** *amassées!* (Boil.).

c) Au *participe présent* remplaçant :

1° Une proposition adjective *déterminative : Je cherche pour cet emploi* **un jeune homme ayant** *fait de bonnes études. Je* **l'***ai trouvé* **travaillant** *à son grand ouvrage. J'ai vu* **la mère souriant** *à son nouveau-né. Il était une* **vieille ayant** *deux chambrières* (La F. V. 6). *Eh bien! ne mangeons plus de* **chose ayant** *eu vie* (Id. X, 6). **Les reines** *ont été vues* **pleurant** *comme de simples femmes* (Vigny). **Il** *avait été surpris* **provoquant** *le peuple à la révolte* (Ségur).

> . . . *Voilà* **ses gardiens**
> **S'en repaissants** *eux et leurs chiens* (La F. X, 6).

2° Une proposition adjective *explicative*, mais, dans la règle, seulement lorsque le participe se rapporte au sujet de la principale: **Je** *n'ai pu aller chez vous*, **ayant** *eu des occupations qui m'en ont empêché* (Restaut). *Chemin* **faisant, il** *vit le cou du chien pelé* (La F. I, 5). **Les anciens,** *n'***ayant** *pas de boussole, ne pouvaient guère naviguer que sur les côtes* (Mont.). **Voulant** *être ce qu'on n'est pas*, **on** *parvient à se croire autre chose qu'on n'est* (J.-J. R.). **Fondant** *en pleurs*, **je** *promis tout ce qu'on me voulut faire promettre* (Chat.). Ainsi on dira bien: **Ce jeune homme, ayant fait** *de bonnes études, est très propre à remplir cet emploi ;* mais on ne peut guère dire : *Je vous recommande* **ce jeune homme ayant fait** *de bonnes études.* **Travaillant** *beaucoup*, **tes** *progrès seront rapides. Vous* **disant** *toujours la vérité, vous devez* **me** *croire.* **Etant jeune,** *la fortune* **lui** *sourira.* Mais l'usage, même chez les grands écrivains, ne se conforme pas toujours à cette règle : **Mourant** *pour vous servir, tout* **me** *semblera doux* (Corn.). **Etant devenu** *vieux, on* **le** *mit au moulin* (La F. VI, 7). *Dieu ne déclare pas tous les jours* **ses volontés** *par ses prophètes*, **touchant** *les rois et les monarchies qu'il élève ou qu'il détruit* (Boss.). **N'ayant** *plus mon arc pour tuer les bêtes, les bêtes* **me** *dévoreront* (Fén.). **Ayant été assassiné** *dans le cours de ses victoires*, **son** *fils lui succéda* (Volt.). Ces phrases ne présentent aucune obscurité et sont parfaitement correctes. Il n'en est pas de même de celle-ci : **Aimant** *l'étude par-dessus toute chose*, **votre père vous** *fournira les moyens de vous y livrer*, parce que le participe *aimant* peut se rapporter également à *vous* ou à *votre père*. Il y a également équivoque dans les vers suivants :

> **Bois** *touffus d'orangers, qui*, **respirant** *le soir*,
> *Parfumez* **mes** *cheveux comme un grand encensoir* (Lam.).

Remarquez qu'on peut dire sans produire d'équivoque: *Je l'ai rencontré* **se promenant,** et: *Je l'ai rencontré* **me promenant.** Dans l'un et l'autre cas le participe remplace une proposition adjective déterminative, et la différence de personne indique que *se promenant* se rapporte au régime *le* et *me promenant* au sujet *je;* dans ce dernier cas, le participe a la valeur d'un gérondif: **Je** *l'ai rencontré* **en me promenant.** Mais on ne pourrait pas dire: **Il l'***a rencontré* **se promenant,** parce que le sujet et l'objet sont de la même personne et que le participe *se promenant* peut se rapporter également à l'un et à l'autre. Quand le participe n'est pas construit avec le pronom réfléchi, il se rapporte toujours au régime du verbe: *Je l'ai vu* **partant** *pour Paris;* s'il doit se rapporter au sujet, on emploie toujours le gérondif: **Je** *l'ai vu* **en partant** *pour Paris.*

On trouve, mais bien rarement, le participe présent *ayant* sans sujet déterminé, c'est-à-dire se rapportant au pronom indéfini *on* sous-entendu: *Les sections ne devraient être d'usage que quand on traite des sujets différents, ou lorsque,* **ayant** *à parler de choses grandes, épineuses et disparates, la marche du génie se trouve interrompue par la multiplicité des obstacles* (Buff.).

Une construction également hors d'usage est celle qui fait rapporter le participe au pronom impersonnel *il* sous-entendu, comme dans cette phrase de Port-Royal: *Elle ne faisait autre chose jour et nuit que lever les mains au ciel, ne lui* **restant** *plus aucune espérance de secours de la part des hommes.*

d) Au *participe passé* ou à l'*adjectif* (ou substantif) construit avec *étant* sous-entendu : **Surpris** *par le mauvais temps,* **les voyageurs** *se hâtèrent de gagner le village.* **Enervé** *par l'excès de travail, les médecins* **lui** *conseillèrent le repos.* **Comblé** *de mes bienfaits, je* **t'***en veux accabler* (Corn.). **Fier** *de sa noblesse,* **jaloux** *de sa beauté,* **le cygne** *semble faire parade de tous ses avantages* (Buff.). **Vives, agiles, légères,** *et sans cesse* **remuées,** *tous* **leurs** *mouvements ont l'air du sentiment, tous leurs accents le ton de la joie* (Id.). **Coupable,** *je* **t'***aimais;* **malheureux,** *je* **te** *sers* (Volt.). *Sept évêques refusèrent de la lire dans leurs églises :* **conduits** *à la Tour, puis* **acquittés** *par un jugement,* **leur** *captivité et leur élargissement devinrent un triomphe populaire* (Chat.). **Habitué** *à diriger des armées, à gouverner des provinces conquises, on n'était pas étonné de* **le** *trouver administrateur* (Thiers). **Eloigné** *de la capitale depuis près de deux mois,* **son** *absence avait fait naître quelques intrigues* (Id.). **D'abord petit fermier,** *tout* **lui** *avait réussi* (Souvestre).

Et, **pleurés** *du vieillard, il grava sur* **leur** *marbre*
Ce que je viens de raconter (La F. XI, 8).

Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa *croupe se recourbe en replis tortueux* (Rac.).

On dit que, **ravisseur** *d'une amante nouvelle,*
Les flots ont englouti **cet époux infidèle** (Id.).

Endormi *sur le trône, au sein de la mollesse,*
Le poids de sa couronne accablait **sa** *faiblesse* (Volt.).
Captifs, *la vie est un outrage :*
Ils *préfèrent le gouffre à ce bienfait honteux* (Lebrun).

1. *Proposition infinitive.*

§ 279

1. Comme proposition abrégée, l'*infinitif* est ordinairement précédé d'une préposition. Il n'exprime pas le mode par lui-même; mais il a la valeur de l'un ou de l'autre des modes de la proposition subordonnée, de l'*indicatif* ou du *subjonctif*.

La proposition infinitive ne peut remplacer que la proposition conjonctive, soit substantive, soit adverbiale.

2. L'infinitif faisant fonction de proposition *substantive* peut exprimer, comme la proposition substantive, le *sujet* logique ou le *complément* du verbe de la principale.

A. Quand l'infinitif exprime le *sujet logique* de la principale, il est construit avec *il* ou *ce* comme sujet grammatical. En pareil cas l'infinitif a son sujet propre, qui peut être sous-entendu, et il est ordinairement précédé de la préposition *de*, sauf avec les verbes impersonnels *il faut*, *il semble, il vaut mieux, il vaut autant, il fait bon, il fait beau : Il me semble encore le* **voir** (= que *je* le vois). *Il faut* **travailler** (= qu'*on* travaille). — *Il ne vous convient pas* **de parler**. *C'est une grande folie* **de vouloir** *être sage tout seul* (La Roch.).

B. Quand l'infinitif exprime le *complément* du verbe de la principale, il est le plus souvent précédé de la préposition *de* ou *à* (§ 209) : *Ce crime mérite d'***être puni** (= qu'on le punisse); mais il peut aussi être seul, et, dans ce cas, son sujet peut être le même que celui de la proposition principale ou en être distinct.

a) Il a le même sujet que la principale quand il est construit avec les verbes qui expriment un acte de la *pensée,* de la *parole* ou de la *volonté*, comme *croire*, *penser*, *espérer*, *dire*, *affirmer*, *déclarer*, *désirer*, *préférer*, *daigner*, etc. Avec les verbes de volonté, l'emploi de l'infinitif est de rigueur : *Je désire vous* **parler** ; mais après la plupart des autres verbes, on peut employer la proposition complète avec *que* aussi bien que la proposition abrégée au moyen de l'infinitif : *Je crois avoir* **raison,** ou : *Je crois* **que j'ai raison.**

L'infinitif construit avec un verbe auxiliaire de temps ou de mode *(aller, devoir, pouvoir, savoir, vouloir, oser)* ne tient pas lieu d'une proposition substantive, parce qu'il exprime une idée inséparable de celle de l'auxiliaire : *Je vais lui* **écrire**. *Tout doit* **tendre** *au bon sens* (Boil.). *Tout le monde dit d'un fat qu'il est un fat, personne n'ose le lui* **dire** (La Br.).

b) L'infinitif a son sujet propre, qui est toujours à l'accusatif, comme complément direct d'un verbe transitif, quand ce verbe est *faire* ou *laisser* ou qu'il exprime une perception des sens, comme *voir* (voici, voilà), *prévoir*, *apercevoir*, *observer*, *regarder*, *entendre*, *ouïr*, *écouter*, *sentir*, etc. : *J'entends l'enfant* **crier** (= que l'enfant crie).

Cette construction, qu'on appelle *l'accusatif avec l'infinitif*, présente deux cas, suivant que l'infinitif a ou n'a pas de complément.

1° Si l'infinitif est sans régime, son sujet, exprimé par un substantif, peut quelquefois se placer indifféremment avant ou après l'infinitif; mais, quand les deux termes sont d'étendue inégale, le plus long se met le dernier (§ 258) : *J'ai entendu* **l'enfant** *crier* ou *crier* **l'enfant.** *Laissez venir à moi* **les petits enfants.** *Mais j'aperçois venir* **sa mortelle ennemie** (Rac.). *Si j'en croyais mon cœur, j'enverrais paître* **toutes mes affaires,** *et je m'en irais à Grignan* (Sév.). — *Voici* (= vois ici) et *faire* sont toujours suivis de l'infinitif : *La philosophie fait luire* **un jour nouveau** (Volt.). *Ce vent a fait tomber* **cette masure.** *Voici venir* **le printemps** (Ac.). — Quand l'accusatif est un pronom, il prend volontiers place avant le verbe simple : *Il* **s'***écoute parler* (Ac.). *On est meilleur quand on* **se** *sent pleurer* (Beaum.). *Je* **le** *fais trembler. On* **le** *voit trembler.*

2° Si l'infinitif a un complément, son sujet se met toujours avant : *J'ai entendu* **cette femme** *chanter une romance.*

Dans l'un comme dans l'autre cas, le sujet de l'infinitif peut être sous-entendu; mais alors il est au nominatif : *J'entends* **crier** (= qu'*on* crie). *J'entends* **tonner** (= qu'*il* tonne). *Il n'aime pas à voir* **souffrir** (Ac.). *J'ai entendu* **parler** *d'une belle science qu'on appelle, je crois, l'astronomie* (Volt.).

L'infinitif est quelquefois remplacé, avec une légère différence de sens, par le participe ou par une proposition adjective : *Il sent ses genoux* **chancelants** (Fén.). *La cour me croit* **errant** *de rivage en rivage* (C. Del.). *Ils se disaient* **envoyés** *par lui* (Ac.). *Je la vois* **qui chancelle** (M. J. Chén.).

L'ancienne langue, surtout pendant la période de transition du XVe et du XVIe siècles, faisait usage de l'accusatif avec l'infinitif là où nous ne pouvons plus nous en servir aujourd'hui, c'est-à-dire après les verbes déclaratifs, comme *dire*, *penser*, *croire*, etc., et les verbes de volonté, comme *vouloir*, *demander*, *ordonner*, etc. : *Chascun estimait le royaume* estre *bien content* (Comines). *Je le soutiendrai* estre *telle* (Marot). *Ils demandoient les cloches leur* estre rendues (Rab.). *Les loix de la conscience, que nous disons* naistre *de nature, naissent de la coustume* (Montaigne). Avec le pronom relatif, comme dans le dernier exemple, l'accusatif est encore usité de nos jours : *Charles était un prince qu'on savait n'*avoir *jamais* manqué *à sa parole* (Volt.). *J'ai supposé vrai ce que je savais* avoir pu *l'être* (J.-J. R.).

3. L'infinitif jouant le rôle d'une proposition *adverbiale* est toujours précédé de la préposition qui sert à marquer le rapport particulier exprimé par cette préposition. Il exprime ou l'*antériorité* par le présent, ou la *postériorité* par le parfait, par ex. : *Je vous verrai* **avant de lui parler** (= avant que je lui parle). *Je vous verrai* **après lui avoir parlé** (= après que je lui aurai parlé).

2. *Proposition gérondive.*

§ 280

Le *gérondif* est de même nature que l'infinitif; mais son emploi est bien plus restreint, et l'on ne s'en sert que pour abréger la proposition adverbiale quand elle exprime la *simultanéité;* c'est pourquoi il n'a pas de forme pour l'action passée ou parfaite. Il équivaut toujours à l'*indicatif: Il bégaye* **en parlant** (= lorsqu'il parle). *Il parle* **en bégayant** (= Il parle de manière qu'il bégaye). *On apprend* **en étudiant** (= lorsqu'on étudie).

3. *Proposition participe.*

§ 281

1. Le *participe présent*, qui a deux formes, et le *participe passé*, qui n'en a qu'une, remplacent toujours une proposition adjective et peuvent avoir la valeur de l'*indicatif* ou du *subjonctif : Combien voit-on d'hommes* **vivant** (= qui vivent) *au jour le jour. Les soldats*, **ayant pillé** (= qui avaient pillé) *la ville, se retirèrent. Je cherche un appartement bien* **exposé** (= qui soit bien exposé) *au soleil.*

2. Le participe est dit *absolu* quand il a son sujet propre, qui est toujours à l'accusatif; c'est ce qu'on appelle aussi l'*accusatif absolu :*

a) Le participe présent absolu est fréquent : *Il ne l'aura pas*, **moi vivant. Cette petite ville s'étant rendue,** *les Suédois mirent le feu aux magasins* (Volt.). **La ville ayant été prise,** *les soldats y firent un immense butin.* **L'ours venant là-dessus,** *on crut qu'il s'allait plaindre* (La F. 1, 7). **Cette réflexion embarrassant notre homme,** *on ne dort point, dit-il, quand on a tant d'esprit* (Id. IX, 4).

L'adverbe *maintenant* est formé d'un participe absolu *(manu tenens*, sens de *in promptu habens, extemplo, nunc).*

b) Le participe passé s'emploie aussi absolument, mais seulement lorsque la proposition principale et la proposition accessoire ont des sujets différents : **L'assemblée finie,** *chacun se retira chez soi. Je suis parti*, **les cieux d'un noir crêpe voilés**

(Mol.). **Eux repus,** *tout s'endort, les petits et la mère* (La F. IV, 22). **Le père mort,** *les fils vous retournent le champ* (Id. V, 9). **Eux venus,** *le lion par ses ongles compta* (Id. I, 6). *Mais,* **Rome prise** *enfin, seigneur, où courons-nous?* (Boil.). **Cela dit,** *maître loup s'enfuit et court encore* (La F. I, 5). **La nuit venue et le signal donné,** *chacun se rejoint aux siens et retourne à ses foyers* (Thiers).

Dans certains cas, la construction par le participe présent est préférable: **Mon père étant arrivé,** *mon ami partit;* dans d'autres cas, il est indifférent d'employer l'une ou l'autre construction : **La donation étant faite** (ou *la donation faite), Aristonoüs se rembarque dans son vaisseau pour retourner en Ionie* (Fén.).

L'adjectif s'emploie aussi de cette manière, et alors on peut sous-entendre le participe présent *étant:* **L'onde** (étant) **tiède,** *on lava les pieds des voyageurs* (La F.).

La proposition participe peut toujours se traduire par une proposition relative se rapportant à un nom ou à un pronom, soit personnel, soit démonstratif, soit même relatif: **Le jeune homme** *s'émeut*, **voyant** *peint un lion*, (La F. VIII, 16), c'est-à-dire : *Le jeune homme*, **qui** *voit peint un lion, s'émeut. Si le barbier* **lui** *tira du sang* **étant** *malade* (= qui était malade), *vous* **lui** *en avez tiré se* **portant** *bien* (= qui se portait bien) (Florian). *C'est un pédant* **qui, ayant**(= qui a) *plus de mémoire que de science véritable, fait sans cesse parade de son érudition.*

> *Une tortue était, à la tête légère,*
> **Qui, lasse** *de son trou, voulut voir le pays* (La F. X, 8).

E. Des permutations des propositions.

§ 282

1. Les rapports logiques des pensées sont souvent exprimés par la forme subordonnée, qui marque mieux l'unité de la proposition; l'une des propositions prend alors la forme d'une proposition subordonnée, soit adjective, soit adverbiale, et la phrase de coordination devient phrase de subordination. C'est ce qui a lieu :

a) Pour le rapport *copulatif*, lorsque l'une des propositions coordonnées est exprimée sous la forme d'une proposition adjective explicative : *L'armée, qui était commandée par le roi en personne, comptait cent mille combattants* (= L'armée comptait cent mille combattants et elle était commandée par le roi en personne).

b) Pour le rapport *causatif*, lorsque la proposition exprimant la cause prend la forme : 1° d'une proposition causale au moyen de *parce que: Il ne faut pas écouter les flatteurs,* **parce qu'***ils nous trompent* (= **car** *ils nous trompent);* 2° d'une proposition

adjective explicative, soit relative, soit participe : *Les lois sont semblables à des toiles d'araignée*, **qui** (= **car** *elles) retiennent les petites mouches et laissent échapper les grandes. Les aveugles*, *n'***étant** *pas guidés par la vue, sont forcés de tirer uniquement du tact les jugements que nous fournit la vue* (J.-J. R.).

c) Pour le rapport *adversatif*, si la proposition qui exprime une concession est exprimée sous la forme : 1° d'une proposition concessive au moyen de *quoique :* **Quoique** *l'autruche ait des ailes, elle ne peut pas voler* (= L'autruche a des ailes, *mais* elle ne peut pas voler); 2° d'une proposition explicative : *L'adversité*, **qui** *abat les âmes faibles*, *relève les âmes fortes* (= L'adversité abat les âmes faibles, *mais* elle relève les âmes fortes).

2. Réciproquement, on met souvent en relief une proposition subordonnée en lui donnant la forme d'une principale, et la phrase de subordination devient phrase de coordination; c'est ce qui arrive entre autres :

a) Pour la proposition *substantive* exprimant un complément du verbe : *Vous vous en repentirez*, **j'en suis sûr** (= *Je suis sûr* que vous vous en repentirez).

b) Pour la proposition *conditionnelle* ou *concessive*, que l'on rend soit par l'impératif, soit par l'indicatif ou le subjonctif, surtout à la forme interrogative : **Dis-moi** (= *Si* tu me dis) *qui tu hantes, je te dirai qui tu es.* **Voulez-vous** *être toujours cru sur parole? ne dites jamais que la vérité. Le singe*, **fût-il** *vêtu de pourpre, est toujours singe.*

c) Pour la proposition *concessive :* **Il était innocent** *et on l'a condamné* (= on l'a condamné, *quoiqu'*il fût innocent). **Je le saurais**, *je ne vous le dirais pas.*

d) Pour la proposition *consécutive*, comme dans cette remarquable phrase de J.-J. Rousseau où la proposition subordonnée conserve sa forme et sa nature tout en étant liée copulativement par *et* à la proposition principale : *Rousseau peut mal parler français* **et** (sans) **que** *la grammaire* **n'***en soit pas plus utile à la vertu ; Jean-Jacques peut avoir une mauvaise conduite* **et** (sans) **que** *celle des savants* **n'***en soit pas meilleure.*

e) Pour la proposition *comparative* quand elle prend la forme corrélative (v. § 309) : **Ainsi** *dit*, **ainsi** *fait.*

Une phrase de subordination peut subir une double transformation, la principale devenant accessoire et l'accessoire principale : *Je le saurais* **que je ne vous le dirais pas** (= Quand même je le saurais, *je ne vous le dirais pas).*

3. Il y a un troisième cas, c'est celui où la phrase de subordination se transforme sans changer de nature, c.-à-d. sans devenir phrase de coordination ; cela peut arriver de deux manières.

a) La proposition accessoire (substantive ou adverbiale) devient principale au moyen de *c'est*, et la principale se transforme : 1° en proposition substantive : *C'est à celui qui ne peut pas travailler* **que vous devez venir en aide** (= *Vous devez venir en aide* à celui qui ne peut pas travailler). *C'est parce que je le sais* **que je vous l'affirme** (= *Je vous l'affirme*, parce que je le sais); 2° en proposition conditionnelle : **Si je vous l'affirme,** *c'est* (parce) *que je le sais.*

b) La proposition subordonnée change souvent d'espèce et d'adverbiale devient adjective explicative, comme c'est le cas pour la proposition causale ou concessive, ainsi qu'on l'a vu plus haut : *Dieu*, **qui** *lit dans nos cœurs* (= *parce qu'*il lit dans nos cœurs), *connaît nos plus secrètes pensées. Mon ami*, **qui** *n'avait jamais tenu une carte* (= *quoiqu'*il n'eût jamais tenu une carte), *se mit à jouer*. Il en est de même de la proposition adverbiale de temps ou de condition, qui peut se rendre par une proposition explicative ou même par un simple adjectif attributif : *L'homme* **qui** *travaille* (ou *en travaillant*) *remplit son devoir* (= L'homme remplit son devoir *lorsque* ou *s'*il travaille). *Un ami* **sincère** (= *lorsque* ou *s'*il est sincère) *peut rendre de bien grands services.*

L'épithète équivaut souvent à une proposition causale ou concessive : *Un brouillard* **épais** (= *parce qu'*il était épais) *nous empêchait de voir à deux pas de nous. Cet empire* **formidable** (= *quoiqu'*il fût formidable) *qu'Alexandre avait conquis ne dura pas plus longtemps que sa vie*, **qui** *fut courte* (= *lors même qu'*elle fut courte). *Assez de* **vils** *combats ont dégradé vos mains. Ils rougissent le mors d'une* **sanglante** *écume* (Rac.).

Article II. — De la proposition substantive.

A. La proposition substantive concrète.

§ 283

La proposition substantive est *concrète* quand elle désigne une personne ou une chose réelle, et dans ce cas elle est amenée par un pronom *relatif*, précédé ou non du démonstratif *celui* ou *ce*, ou par un pronom *interrogatif* : **Celui qui a inventé** (= l'inventeur de) **cette machine** *était un simple ouvrier. Dites-moi* **qui a inventé cette machine. Tout ce qui reluit** *n'est pas or*. Cette espèce de proposition a toujours son verbe à l'*indicatif*, et elle ne s'abrège jamais.

1. *Proposition substantive relative.*

§ 284

1. La proposition substantive *relative* est amenée par le pronom relatif *conjoint (qui, que, quoi, dont)* ayant pour antécédent le démonstratif *celui* ou *ce*, selon qu'il s'agit d'une *personne* ou d'une *chose*, et par le pronom relatif *absolu (qui)*, sans relation à un antécédent et désignant une *personne* d'une manière générale comme un individu quelconque de l'espèce entière.

a) La proposition amenée par le pronom relatif conjoint exprime le *sujet* ou le *complément* du verbe de la principale, et quelquefois aussi le *prédicat*, ou même l'*attribut* déterminatif d'un substantif : **Celui qui m'a menti** *sera puni (Qui* sera puni ? — *Celui qui m'a menti*, sujet). **Celui qui flatte** *fait une bassesse. Fais* (quoi ?) **ce que tu dois** (= ton devoir). *Dieu est* **celui qui fut, est et sera.** *Je regrette la mort* **de ceux que j'aime.** *N'avez-vous pas le regret* (*quel* regret ?) **de ce que vous avez fait? — Celui à qui vous avez parlé** *est mon intime ami. Ce* **sur quoi je comptais** *n'est pas arrivé.* — **Celui dont vous parlez** *est mon ami. Vous savez* **ce dont nous parlons.**

Elle peut aussi exprimer un *circonstanciel : Travaillez* **chez qui vous voudrez, pour qui vous voudrez, où vous voudrez, quand vous voudrez, comment** (comme) **vous voudrez.** *On juge d'un* **arbre par ce qu'il produit.** *Ils ont agi selon le droit et* **selon ce qui est permis.** *C'est bien* **autre** *chose* **que ce qu'on disait.** *Quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que* **ce qui le tue,** *parce qu'il sait qu'il meurt* (Pasc.). *Il anime tout et fait passer* **dans ceux qui l'écoutent** *une partie de son enthousiasme* (Volt.).

b) La proposition amenée par le pronom relatif absolu *qui* exprime le *sujet* et quelquefois le *complément* du verbe de la principale : **Qui ment** *est coupable (qui* est coupable ? — *Qui ment* ou *le menteur). Vous trouverez* **à qui parler.** *Bonne chasse, dit-il,* **qui t'aurait à son croc** (c'est-à-dire : **Celui-là** *ferait bonne chasse* **qui t'aurait à son croc)** (La F. X, 4).

La proposition substantive relative exprime surtout le prédicat quand celui-ci a changé de place avec le sujet : *Mes parents sont* **ceux à qui j'ai le plus d'obligation.** *Le temps perdu* **est ce que je regrette le plus.**

2. Quand la proposition relative désigne une *personne*, elle est amenée :

a) Par le pronom relatif conjoint ayant pour corrélatif le pronom démonstratif *celui* ou *tel*, s'il s'agit d'un *individu* déter-

miné : **Celui dont** *vous parlez est mon ami. Vous devîntes* **celui qui** *tenait votre rang* (Mol.). *Le plus âne des trois n'est pas* **celui qu'***on pense* (La F. III, 1). *Ecoute* **celui qui** *t'aime* (J.-J. R.). **Tel qui** *rampait s'élève et nous étonne* (Lamotte).

Quoi que fît ce monde ennemi,
Celui qu'*ils craignaient fut le maître* (La F. XI, 1).
Je porte à manger
A ceux qu'*enclôt la tombe noire* (La F.).
Celui qui *met un frein à la fureur des flots*
Sait aussi des méchants arrêter les complots (Rac.).

Le relatif *qui* peut être séparé de son corrélatif par la proposition principale; dans ce cas on emploie toujours *celui-là* au lieu de *celui :* **Celui-là** *est heureux* **qui** *sait se contenter de peu.* **Tel** *est pris* **qui** *croyait prendre* (La F. VIII, 9).

Quand on dit: *Celui qui flatte fait une bassesse*, *qui* ne détermine pas *celui*, mais *celui* détermine la personne désignée par la proposition *qui flatte* ou *le flatteur*, et *celui* appartient à la proposition subordonnée, et non pas à la principale, comme c'est le cas quand *celui* rappelle l'idée d'une personne ou d'une chose déjà nommée, comme dans cette phrase: **L'ami** *le plus fidèle est* **celui** (= l'ami) *qui nous dit la vérité.*

b) Par le pronom relatif absolu *qui*, quand l'idée est *générale* et qu'on veut désigner un individu quelconque de l'espèce : **Qui** *court deux lièvres n'en prend aucun.* **Qui** *m'aime me suive. Mal vit* **qui** *ne s'amende. Sauve* **qui** *peut. Le mal est que* **qui** *veut faire l'ange, fait la bête* (Pasc.). **Qui** *souffre tes mépris les veut bien recevoir* (Mol.). *Est bien malade* **qui** *en meurt. Hardi* **qui** *les irait là prendre* (La F.). **Qui** *ce fut, il n'importe* (Id.). *Qu'importe* **qui** *vous mange, homme ou loup?* (Id. X, 4). **Qui** *sait mal est ignorant plus que* **qui** *ne sait pas* (J.-B. R.). **Qui** *s'en passe est bien fou* (Andrieux). *Qu'importe la vie* **à qui** *perd le bonheur?* (C. Del.). *Que la terre est petite* **à qui** *la voit des cieux* (Del.). *La mort n'a rien d'affreux* **pour qui** *n'a rien à craindre* (Corn.).

Pour rendre l'idée de la personne encore plus générale, on se sert de *quiconque* ou de *qui que ce soit:* **Quiconque** *a beaucoup de témoins de sa mort meurt toujours avec courage. Le grand jour sert mal* **quiconque** *veut mal faire. Les flatteurs vivent aux dépens de* **quiconque** *veut les écouter. N'en dites mot* **à qui que ce soit.** *Il avait défendu qu'on laissât entrer* **qui que ce fût** *dans son cabinet de travail.*

Il y a ellipse du verbe après *qui*, lorsqu'il est distributif et signifie celui-ci, celui-là, l'un, l'autre, comme dans ces phrases : *Ils coururent aux armes, et se saisirent,* **qui** (se saisit) *d'une épée,* **qui** *d'une pique,* **qui** *d'une hallebarde. Ils y ont tous contribué,* **qui** *plus,* **qui** *moins.*

La distinction que nous venons d'établir entre *celui qui* désignant un individu déterminé et *qui* marquant un individu quelconque de l'espèce, n'existe plus

guère dans la langue moderne où *celui qui* remplace l'absolu *qui* et ne signifie plus *ce*, mais *le* : **celui qui** *compile* = le *compilateur*, et non pas ce *compilateur*.

3. Quand la proposition relative désigne une *chose*, que cette chose soit *individuelle* ou *générale*, elle est amenée dans les deux cas par le pronom relatif conjoint précédé de son corrélatif *ce*. On généralise au moyen de *quoi que ce soit* (§ 192) : **Ce qui** *est inutile est toujours trop cher. Tout* **ce qui** *reluit n'est pas or. Par* **ce qu'***il a fait on peut juger de* **ce qu'***il peut faire. Je prends* **ce qui** *me plaît. Je prends* **ce qu'***il me plaît* (de prendre). *La calomnie est* **ce qui** *fait le plus de mal. Le ridicule est* **ce qu'***il craint le plus.* **Ce qui** *irrite la douleur en ces temps l'adoucit en un autre. Et qui sait* **ce qu'***un jour ce fils peut entreprendre?* (Rac.). *Je sais* **ce que** *je suis, je sais* **ce que** *vous êtes* (Corn.). *Un jour ôte aisément* **ce qu'***un jour a donné. La nature est* **ce qu'***il y a de plus nécessaire pour arriver au grand* (Boil.). *Tout* **ce qu'***il dit est vérité* (Mass.). **Ce qui** *fait le héros dégrade souvent l'homme* (Volt.). — **Ce sur quoi** *je comptais n'est pas arrivé. Il ne réussit* **en quoi que ce soit.**

Jupiter dit un jour : Que tout ce qui *respire*
S'en vienne comparaître aux pieds de ma grandeur (La F. I, 7).

Un jour arrivera, qui n'est pas loin,
Que ce qu'*elle répand sera votre ruine* (La F.).

On peut rapporter à la proposition relative cette vieille tournure : *Il fit que sage*, où *que* est pris pour *ce que* avec ellipse de *faire* : *Il fit* **ce que** *fait le sage* (§ 191) : *Celui-ci s'en excusa, Disant qu'il ferait* **que** *sage De garder le coin du feu* (La F. V, 2).

On ne peut plus dire avec *que* employé absolument : *Cherchez* **que** *vous voudrez*, comme on dit : *Cherchez* **qui** *vous voudrez* (§ 191). Mais le neutre *quoi* peut s'employer absolument comme *qui* : *Voilà* **de quoi** *je voulais vous parler. Voilà* **à quoi** *vous devez songer* (cf. *Voilà* **de qui** *je voulais parler. Voilà* **à qui** *vous devez songer*). En pareil cas, après *voilà*, on emploie *qui* au lieu de *que* : *Voilà* **qui** *est entendu. Voilà* **qui** *crie vengeance au ciel* (Mol.).

4. La proposition relative est quelquefois répétée dans la principale sous la forme d'un pronom démonstratif ou personnel : **Ce que** *je sais le mieux*, **c'***est mon commencement* (Rac.). **Qui** *ne mourrait pour conserver son honneur*, **celui-là** *serait infâme* (Pascal). **Quiconque** *n'est pas sensible au plaisir de faire des heureux*, **il** *n'est pas né grand*, **il** *ne mérite pas même d'être homme* (Mass.). **Il** *est bien âne de nature*, **qui** *ne peut lire son écriture* (Prov.). **Il** *passe pour tyran*, **quiconque** *s'y fait maître* (Corn.). **Qui** *peut taire un complot*, **lui-même** *en est coupable* (Gresset). **Celui que** *j'aime, je* **l'***aime de tout mon cœur.* **Ce**

qu'*on donne aux méchants, toujours on* **le** *regrette* (La F.). **Qui** *se fait brebis, le loup* **le** *mange* (Prov.). **Qui** *persévérera jusqu'à la fin,* **celui-là** *sera sauvé* (Fléch.).

> *Un bienfait perd sa grâce à le trop publier ;*
> **Qui** *veut qu'on s'en souvienne,* **il** *le doit oublier* (Corn.).

2. *Proposition substantive interrogative.*

§ 285

1. La proposition substantive interrogative exprime *l'interrogation indirecte*, c'est-à-dire une question dépendant comme *complément direct* du verbe de la proposition principale.

2. L'interrogation indirecte quand elle est nominale ou concrète se marque, comme l'interrogation directe, par les pronoms dits interrogatifs, qui désignent la *personne*, la *chose*, la *qualité* ou les *circonstances* de l'action ; la réponse à la question peut déjà être donnée par la principale, et dans ce cas la phrase entière exprime une assertion ou un jugement : *Je ne sais pas* (quoi ?) **qui a fait cela.** *Je vous ferai connaître* **qui** *je suis. Oubliez-vous* **qui** *vous accuse et* **qui** *vous outrage ?* (Volt.). *Dites-moi* **en quoi** *je puis vous servir* (Ac.). *Je voudrais savoir* **quel** *original a pu faire une si ridicule épitaphe* (Les.). *J'ignore* **où** *il demeure. Songe à César et vois* **où** *conduit l'indulgence* (Arnault). *On voit bien* **où** *je veux venir* (La F.). *Un loup n'eût su* **par où** *le prendre* (La F. X, 9). *Dites-moi* **quand** *il reviendra. Vous vous rappelez* **quand** *il est venu. Je ne sais* **comment** *la chose s'est passée. Voici* **comment** *il en alla* (La F. IV, 1). *Voilà* **comme** *je vis* (Id. II, 14). *Demandez-moi* **pourquoi** *il s'est mis en colère* (Ac.).

> *Vous moquez-vous ? dit l'autre : ah ! vous ne savez guère*
> **Quelle** *je suis. Allez, ne craignez rien* (La F. VIII, 6).

	INTERROGATION DIRECTE.	INTERROGATION INDIRECTE.
Personne :	*Qui* cherchez-vous ?	Dites-moi *qui* vous cherchez.
»	*A qui* pensez-vous ?	» *à qui* vous pensez.
Chose :	*Que* cherchez-vous ?	—
»	*A quoi* pensez-vous ?	» *à quoi* vous pensez.
Qualité :	*Quel* temps fait-il ?	» *quel* temps il fait.
Lieu :	*Où* allez-vous ?	» *où* vous allez.
Temps :	*Quand* partez-vous ?	» *quand* vous partez.
Manière :	*Comment* partez-vous ?	» *comment* vous partez.
Quantité :	*Combien* cela coûte-t-il ?	» *combien* cela coûte.
Cause :	*Pourquoi* partez-vous ?	» *pourquoi* vous partez.

Le pronom *que* désignant une chose ne s'emploie pas plus dans la proposition substantive comme pronom interrogatif que comme pronom relatif absolu ; on ne pourrait pas dire : *Je vous demande* **qui** *et* **que** *vous cherchez ;* il faut dire avec le pronom relatif absolu : *Je vous demande* **qui** *vous cherchez,* et avec le pro-

nom relatif conjoint: *Je vous demande* **ce que** *vous cherchez*, en exprimant l'interrogation par une proposition substantive relative : *J'ignore* **où** *je suis*, **qui** *je suis et* **ce que** *je fais* (Mol.).

Comme la langue ne distingue pas le pronom relatif absolu du pronom interrogatif, il y a souvent confusion entre les propositions substantives amenées par ces deux espèces de pronoms. C'est souvent le sens de la principale qui décide, par ex.: *Savez-vous* **de quoi il est question** (proposition interrogative). *Voici* **de quoi il est question** (proposition relative).

Dans l'interrogation directe, on ne peut pas se servir de *comme* au lieu de *comment : Comme vous portez-vous?* disait un provincial à Fontenelle. *Comment vous voyez!* lui répondit celui-ci. Mais cet emploi était permis autrefois : *Qu'est-ce qu'on fait céans?* **Comme** *est-ce qu'on s'y porte?* (Mol.). Dans la question indirecte, *comme* s'emploie souvent pour *comment* et exprime la manière: *Vous voyez* **comme** *les empires se succèdent les uns aux autres* (Boss.). On doit être très réservé sur cet emploi de *comme* au lieu de *comment*, parce qu'il en peut résulter quelquefois une équivoque ; comp. : *Voyez* **comme** *il travaille*, et : *Voyez* **comment** *il travaille.*

B. La proposition substantive abstraite.
(Proposition conjonctive.)

§ 286

La proposition conjonctive peut exprimer :

a) Comme le substantif, l'*idée abstraite* d'une action, et, dans ce cas, elle est toujours liée par la conjonction *que* au verbe de la principale : *Dieu veuille* **qu'il guérisse** (= sa guérison). *Je crois* **qu'il viendra.** *Je veux* **qu'il vienne.** *Je me réjouis* **qu'il vienne.**

Car on doit souhaiter, selon toute justice.
Que le plus coupable périsse (La F. VII, 1).

b) Comme la proposition principale, les *pensées* ou les *paroles* d'une personne (que ce soit la troisième, la seconde ou la première) que l'on rapporte d'une manière *directe* ou *indirecte.*

1° Dans le *discours* appelé *direct*, on reproduit les paroles et les pensées dans la forme même que leur a donnée celui qui les a prononcées; les paroles citées ont alors le sens d'une proposition subordonnée, quoiqu'elles aient la forme d'une proposition principale : *Salomon disait :* **La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.** *Il a dit :* **Je viendrai.** *Je lui ai demandé :* **Viendrez-vous ?** *L'hirondelle ajouta :* **Ceci ne va pas bien** (La F. I, 8). *Le loup reprit :* **Que me faudra-t-il faire ?** (Id. I, 5). *Jésus a dit :* **Aimez-vous les uns les autres.** *Ils moururent en criant :* **Dieu sauve la patrie !**

Echo redit ces mots dans les airs épandus:
Que tout aime à présent : l'insensible n'est plus (La F. XII, 26).

Souvent, en pareil cas, on intercale la proposition principale dans l'accessoire avec la forme interrogative : *La crainte de Dieu,* **disait Salomon,** *est le commencement de la sagesse. Rends les armes,* **dit Xerxès à Léonidas ;** *celui-ci répondit : Viens les prendre.*

> *Certes,* **dit-il,** *mon père était un pauvre sire!*
> *Il n'osait voyager, craintif au dernier point* (La F. VIII. 9).

2° Dans le *discours indirect*, on rapporte les paroles citées à la pensée de celui qui parle ou de toute autre personne, et on les fait précéder de la conjonction *que* qui les fait dépendre d'un verbe *déclaratif*, c'est-à-dire d'un verbe placé dans la principale et qui exprime ce qui est *pensé* ou *dit (verba sentiendi* et *declarandi)*, comme *penser, dire, croire, savoir, espérer, promettre,* etc. : *Salomon disait que* **la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.** *Il a dit* **qu'il viendrait.** *Charles fit dire au roi de Danemark* **qu'il ne faisait la guerre que pour l'obliger à faire la paix** (Volt.).

> *Vous savez* **que nul n'est prophète**
> **En son pays :** *cherchons notre aventure ailleurs* (La F. VII, 12).

On peut aussi rapporter de cette manière une question, et alors la proposition subordonnée est amenée par la conjonction *si* ou un pronom interrogatif. Dans ce dernier cas la proposition est concrète et nous l'avons étudiée plus haut sous le nom de proposition *interrogative : Je vous dirai* **comment la chose s'est passée.** Dans le premier cas, la proposition est abstraite comme celle qui est amenée par la conjonction et nous en parlerons plus loin : *Je lui ai demandé* **s'il viendrait.**

En revanche, la proposition impérative ou optative n'appartient qu'au discours direct, parce que l'impératif et le subjonctif-optatif sont des modes de la proposition principale qui ne se présentent jamais comme tels dans la proposition subordonnée. Cependant le discours indirect admet quelquefois l'idée impérative exprimée par le subjonctif: *Elle crie au second* **qu'il secoure son frère** (Corn.).

> *Un de ces gens lui dit* **que des lions surtout**
> **Il éloignât l'enfant jusques à certain âge** (La F. VIII, 16).

De ce qui précède il résulte que la proposition substantive conjonctive est toujours *abstraite*, mais qu'elle diffère selon qu'elle est amenée par la conjonction *que* ou la conjonction *si :* Dans le premier cas, le verbe peut être à l'*indicatif* ou au *subjonctif : Je crois* **qu'il viendra.** *Je ne crois pas* **qu'il vienne.** Dans le second cas, le verbe est toujours à l'indicatif : *Je ne sais pas* **s'il viendra.**

La proposition substantive abstraite amenée par *que* peut s'abréger au moyen de l'*infinitif*, tandis que celle qui est amenée par *si* n'est pas susceptible de réduction.

1. *La proposition substantive avec* **que.**

§ 287

La proposition substantive amenée par *que* est en général liée au verbe de la principale comme *sujet*, ou comme *complément*, ou, ce qui est plus rare, comme *prédicat.*

Mais la proposition substantive peut aussi se rapporter à un substantif comme *complément attributif.*

La proposition substantive qui remplit la fonction d'attribut déterminatif ne forme pas plus une classe à part que celle qui est employée comme prédicat; car l'une et l'autre dépendent d'un substantif de la principale qui peut se résoudre en un verbe ou expression verbale dont la subordonnée est le *sujet* ou le *complément*, par ex. : *La vérité* **est que je n'en sais rien** = *Il est vrai* **que je n'en sais rien** (sujet logique). *Il m'a exprimé le désir* **que vous alliez le voir** = *Il désire* **que vous alliez le voir** (complément direct). Il n'y a ainsi que deux cas à distinguer, selon que la proposition substantive introduite par *que* exprime le *sujet* (proposition *subjective)* ou le *complément* (proposition *objective* ou *complétive)* du verbe de la principale.

a) Proposition objective.

§ 288

1. La proposition objective remplit la fonction de *complément direct* ou *indirect* et se place après les verbes qui se rapportent aux trois grandes facultés de l'esprit humain (connaître, vouloir, sentir) et expriment, soit un acte de la *pensée* ou de la *parole* (verbes *déclaratifs)*, soit une *volonté* ou un *sentiment.*

Elle est liée au verbe de la principale par la conjonction simple *que*, qui ne veut être précédée d'aucune préposition, même quand elle amène un complément indirect, sauf dans certains cas où, au lieu de *que*, on emploie l'expression conjonctive *de ce que* ou *à ce que.*

a) Complément direct (accusatif). *On peut dire* **que le Nil est le nourricier de l'Egypte.** *Cela demande* **qu'on y réfléchisse.** *La religion veut* **qu'on aide son semblable** (Ac.). *On prétend* **que Thesée a paru dans l'Epire** (Rac.). *Cela fit* **que ma mémoire ne fut pas flétrie** (Mont.). *Je les goûtais à peine, et voilà* **que je meurs** (Chén.).

b) Complément indirect. Le datif est assez rare: *Je m'attends* **que vous viendrez demain.** Le génitif est plus fréquent :

Il se plaint **qu'on le calomnie.** *Le cheval s'aperçut* **qu'il avait fait folie** (La F. IV, 13). On conserve aussi la préposition *(à, de)* avec *ce*, qui, en pareil cas, perd sa nature démonstrative : *Je m'attends* **à ce qu'il viendra demain.** *Je tiens* **à ce qu'il le sache.** *Il se plaint* **de ce qu'on le calomnie** (Ac.).

Dans : *Il se plaint* de ce qu'*on a fait*, chacun des trois mots *de, ce, que*, a sa valeur grammaticale, *de* comme préposition, *ce* comme pronom démonstratif et *que* comme pronom relatif; mais dans : *Il se plaint* de ce qu'*on n'a rien fait*, ces trois mots ont perdu leur signification première et ne forment plus qu'une expression conjonctive analogue à *parce que*, et que la langue moderne a le plus souvent remplacée par la conjonction simple que : *Il se plaint* qu'*on n'ait rien fait*.

L'emploi du *mode* dans la subordonnée dépend de la nature du prédicat de la principale, selon qu'il exprime la *croyance* ou la *certitude*, la *volonté* ou un *sentiment*.

2. Après les verbes appelés *déclaratifs*, qui expriment ce qui est *dit* ou *pensé*, comme *dire, affirmer, savoir, jurer, croire, penser, voir, sentir, espérer*, etc., et les expressions analogues, telles que *être sûr, certain*, etc., on emploie l'*indicatif* dans la subordonnée, parce que ces verbes marquent la certitude ou tout au moins la vraisemblance, c'est-à-dire un fait qui est ou que l'on croit réel : *Il* **dit** *qu'il* **partira.** *Je* **suis certain** *qu'il* **est parti.** *Je* **crois** *qu'il* **partira.** *Je* **gage** *que tout le monde* **approuvera** *mon choix* (Mol.). *Le cheval s'***aperçut** *qu'il* **avait fait** *folie* (La F.).

Mais les verbes déclaratifs demandent le plus souvent le *subjonctif* lorsqu'ils sont employés dans une proposition *négative, interrogative* ou *conditionnelle*, parce qu'ils marquent alors le défaut de croyance, le doute ou l'incertitude : *Je* **ne crois pas** *qu'il le* **veuille. Croyez-vous** *qu'il le* **veuille ? Si** *vous* **croyez** *qu'il le* **veuille,** *soit*. — S'il n'y a point de doute ni d'incertitude sur la réalité de l'action, on met l'indicatif : *Il* **ne sait pas** *que je suis son ami*. (Cf. *Je ne sais pas* **s'***il* **est** *mon ami*, v. § 291). **Oubliez-vous** *que Dieu vous* **voit** *et vous* **entend ? Si** *vous* **croyez** *que j'***ai** *raison, pourquoi hésitez-vous?*

a) La proposition principale est *affirmative*. Le subjonctif était assez fréquent dans l'ancien français : *Je* **croy** *qu'elle n'y* **soyt** *plus maintenant* (Rab.); mais il est très rare dans le français moderne, surtout dans la langue actuelle : *Je* **pensais,** *madame, qu'il* **fallût** *pleurer* (Mol.). **Imaginez-***vous que je* **suis** *votre père qui arrive* (Id.). *Je* **gage** *que tout le monde* **approuvera** *mon choix* (Id.).

> **Apprenez** *que tout flatteur*
> **Vit** *aux dépens de celui qui l'écoute* (La F. I, 2).

Hélas! on voit *que de tout temps*
Les petits ont pâti *des sottises des grands* (Id. II, 4).
Il fut démis et l'on tomba d'accord
Qu'à peu de gens convient *le diadème* (Id. VI, 6).

On pensait *que ce* fussent *des Bohèmes* (Sév.). *Je voudrais bien pouvoir vous* mander *que ma voix* est revenue (Boil.). *Je* croyais *qu'elle me* dût *fermer les yeux* (Id.). *Ceux qui voyaient la reine d'Angleterre attentive à peser toutes ses paroles* jugeaient *bien qu'elle* était *sans cesse sous les yeux de Dieu* (Boss.). *Il* soutint *que c'*était *au sénat à juger les autres* (Mont.). *Stenau* sentit *que ses troupes* étaient étonnées (Volt.). *Ce magistrat*, croyant *que ce tumulte ne* fût *qu'une querelle particulière, voulut interposer son autorité* (Id.). *Son erreur, c'est d'*avoir cru *qu'un roi* pût *se résigner* (Thiers). *Ils* pensent *que ce* soit *une sainte en extase* (H. de Balzac).

Après les verbes *espérer, promettre, compter, s'attendre, se flatter*, etc., dont l'objet est une action qui doit se réaliser dans l'avenir, on emploie le futur ou le conditionnel. selon que ces verbes sont à un temps présent ou à un temps passé : *J'*espère *que vous* viendrez *me voir. Je* me flatte *que ce dégoût et cette lassitude n'*auront *point de suite* (Rac.). *Tout le monde* s'attendait *que le zèle des prélats* éclaterait *encore plus fortement que celui de tous ces curés* (Id.). *L'Angleterre* compte *que chaque homme* fera *son devoir* (Lam.).

Supposer signifiant *présumer* régit l'indicatif; dans le sens de *faire une supposition*, il est ordinairement suivi du subjonctif : *Je* suppose *qu'il* sera *bientôt las de ce genre de vie* (Ac.). *Je* suppose *qu'un moine* est *toujours charitable* (La F. VII, 3). Supposons *que cela* soit, *quelle conséquence en tirez-vous? Je veux bien* signifie *je suppose* et veut aussi le subjonctif : *Je* veux bien *qu'il* ait *tort*.

Les verbes *comprendre, présumer*, ainsi que les expressions *on dirait, on croirait*, peuvent être suivis de l'indicatif ou du subjonctif : *Il* comprit *que l'inconstance de la nation* avait *besoin d'un frein* (Mass.). *De sa fortune colossale le bonhomme* comprenait *que, lui vivant, rien ne* passât *à sa famille* (A. Daudet). — *On doit* présumer *que vous* connaissez *la marche naturelle du cœur humain* (J.-J. R.). *Tous* présument *qu'il* ait *un grand sujet d'ennui* (Corn.). — *On* dirait *que ce fleuve* est *le génie tutélaire de l'Allemagne* (Staël). *Vous* diriez *qu'il* ait *l'oreille du prince ou le secret des ministres* (La Br.).

Conclure peut se construire avec *que : Je conclus* qu'*il faut qu'on s'entr'aide* (La F. VIII, 17), mais aussi avec *à ce que : L'avocat conclut* à ce qu'*on remît la cause à huitaine.*

La proposition amenée par *c'est-à-dire que* remplit toujours

la fonction de complément direct de *dire* et doit avoir son verbe à l'indicatif: *Vous refusez mes offres;* **c'est-à-dire que** *tout ce qui vient de moi vous* **est** *odieux* (Ac.). **C'est** *donc* **à dire que** *vous ne* **voulez** *pas obéir* (Id.).

Les expressions *voici* et *voilà*, dans lesquelles entre le verbe *voir* à l'impératif (§ 88) sont en réalité des propositions principales qui peuvent être suivies de *que* avec l'indicatif: *Voilà qu'il* **arrive.** *Voilà qu'un corsaire de Jalé* **fond** *sur nous et nous* **aborde** (Volt.).

A propos de *voilà*, nous croyons devoir noter ici la remarque de Littré: Au lieu de *ne voilà pas, voilà pas*, on dit aussi: *ne voilà-t-il pas, voilà-t-il pas:* **Voilà-t-il pas** *monsieur qui ricane déjà* (Mol.). **Ne voilà-t-il pas** *cet abominable homme qui me cite Newton?* (Volt.). La seule tournure correcte est: *ne voilà pas*, comme dans cet exemple: *Eh bien!* **ne voilà pas** *de nos emportements!* (Mol.); l'autre est un barbarisme introduit par l'usage. *Là*, qui est dans voilà, ne comporte pas le *t* euphonique. Le barbarisme consiste à avoir traité *voilà* comme un verbe (par ex. *va-t-il)* et y avoir joint le *t* euphonique et le *il* des verbes impersonnels.

b) La proposition principale est *négative.* Il faut distinguer les cas suivants:

1° La négation est marquée par l'adverbe *ne.* Le *subjonctif* est de règle: *On* **ne** *m'***a pas dit** *que l'affaire se* **soit passée** *ainsi* (Mol.). *On* **ne s'apercevait** *presque* **pas** *qu'on* **parlât** *à une personne si élevée* (Boss.). *Ah!* **je ne croyais pas** *qu'il* **fût** *si près d'ici* (Rac.). *Ses premières comédies* **ne laissaient pas espérer** *qu'il* **dût** *aller ensuite si loin* (La Br.). *Le jeune prince plein d'honneur* **ne pensait pas** *qu'il y* **eût** *une morale différente pour les rois et pour les particuliers* (Volt.). **N'espérez plus** *alors que l'on* **vienne** *à votre aide* (Ponsard).

Mais l'*indicatif* est assez fréquent, surtout s'il n'y a point de doute sur la réalité de l'action: *Je* **ne croyais pas** *qu'il* **viendrait** *sitôt. L'ivrogne* **ne réfléchit pas** *que la boisson* **détruira** *sa santé.* **Ne dites plus,** *monsieur, que vous* **craignez** *de ne m'avoir pas assez bien entendu* (Boil.). *Il* **ne pouvait** *se persuader qu'il leur* **était** *importun* (La Br.). *Les alliés* **ne savaient pas** *qu'un long abus de nos forces en* **avait** *presque* **tari** *les sources* (Thiers). *L'extrême dissemblance des mots* **ne prouve nullement** *que l'un ne* **vient** *pas de l'autre* (Ampère).

2° La négation est déjà contenue dans le verbe de la principale, comme dans *douter, ignorer, nier, disconvenir, démentir, contester, dissimuler, désespérer*, etc. En pareil cas on emploie le *subjonctif: Je* **nie** *qu'il y* **ait** *des revenants. Je* **conteste** *qu'il en* **soit** *ainsi. Je* **doute** *qu'une si grande perfection* **soit** *dans la nature humaine* (Mol.). *J'***ignorais** *qu'elle* **fût** *comédienne* (Les.). *Il* **dissimule** *qu'il* **eût** *part à cette action* (Girault-Duvivier).

Il **désespère** *que cette affaire* **réussisse** (Ac.). On trouve des exemples avec l'*indicatif : Nier cette vérité c'est* **nier** *qu'il* **fait** *jour en plein midi* (Ac.).

Le verbe *ôter* demande aussi le subjonctif : *Ils* **ôtent** *de l'histoire que Socrate* **ait dansé** (La Br.).

> *Tout en tout est divers :* **ôtez-***vous de l'esprit*
> *Qu'aucun être* **ait été composé** *sur le vôtre* (La F. IX, 12).

Le verbe *ignorer* signifie *ne pas savoir* et demande conséquemment le subjonctif : **J'ignorais** *qu'il* **fût arrivé** (Ac.), excepté lorsqu'il ne met pas en doute la réalité de l'action, comme dans cette phrase : *Il* **ignore** *que la terre* **est** *ronde. Ne pas ignorer* est affirmatif et veut dire *savoir ;* de là l'emploi de l'indicatif ; il en est de même de *ne pas dissimuler*, qui équivaut à *avouer : Il* **n'ignore pas** *qu'on l'***a trompé.** *Je* **ne** *me* **dissimule pas** *qu'il y* **aura** *bien des difficultés à vaincre. Douter* et *nier* employés avec *ne* sont également affirmatifs et devraient être suivis du subjonctif, comme dans ces exemples : *On* **ne saurait plus douter** *qu'on en* **peut** *rire sans blesser la bienséance* (Pasc.). *On* **ne saurait douter** *que les Germains* **achetaient** *leurs femmes* (Guizot).

> *Je* **ne** *vous* **nierai point,** *seigneur, que ses soupirs*
> *M'***ont daigné** *quelquefois expliquer ses désirs* (Rac.).

Mais l'usage veut le subjonctif avec la particule *ne :*

> *L'époux alors* **ne doute** *en aucune manière*
> *Qu'il* **ne soit** *citoyen d'enfer* (La F. III, 7).

Je **ne puis pas nier** *qu'il* **n'***y* **ait** *eu des pères de l'Eglise qui ont condamné la comédie* (Mol.). *Vous* **ne sauriez nier** *qu'un homme* **n'apprenne** *bien des choses quand il voyage* (Fén.). Il en est de même après *désespérer, disconvenir, contester*, employés négativement : *On* **ne désespère pas** *que vous* **ne soyez** *riche un jour* (Ac.). *Je* **ne conteste pas** *que toutes vos expressions* **ne soient** *françaises* (Boil.). *On* **ne peut disconvenir** *que les plantes* **ne soient** *des corps organisés et vivants* (J.-J. R.). Cependant cette construction avec *ne* n'est plus de rigueur aujourd'hui, et il est permis de dire : *Je ne doute pas que cela* **soit.** Il y en a des exemples même dans les écrivains classiques : *Je ne nie pas qu'il* **ait** *raison* (J.-J. R.). L'Académie dit également : *Vous ne sauriez disconvenir qu'il* **ne** *vous* **ait parlé,** ou *qu'il vous* **a parlé.** Si le sens de la subordonnée est négatif, on emploie la négation pleine *ne... pas : Je ne doute pas que vous* **ne** *l'ayez* **pas** *fait.*

Quand ces verbes sont construits interrogativement, on emploie également le subjonctif sans la particule *ne :* **Disconvenez-vous** *qu'il vous* **ait parlé ?** *Ignorer* fait exception et

régit l'indicatif : **Ignorez-vous** *qu'il* **a voulu** *vous nuire?* Après *douter* l'emploi de *ne* est facultatif : **Doutez-vous** *que je* **sois** *malade?* **Doutez-vous** *que je* **ne tombe** *malade, si je fais cette imprudence?* (Ac.).

3° L'idée négative est donnée par les déterminations du verbe. Le *subjonctif : Il est bien* **loin** *de croire que cela* **soit** *permis à des juges* (Pasc.). *Que vous* **êtes simple** *de dire qu'il y en* **ait** (Id.). **Plutôt** *que d'accorder qu'il* **faille** *dire la forme d'un chapeau, j'accorderai que je ne suis qu'une bête* (Mol.). *J'***ai peine** *à croire que vous* **ayez** *assez de puissance pour rompre ce charme* (Rac.). — L'*indicatif : On aurait de la* **peine** *à faire voir que l'Iliade* **est** *aussi bien* **appuyée** (Boil.). *Nous n'avons pas* **le courage** *de dire en général que nous n'***avons** *point de défauts* (La Roch.). *C'est* **une erreur** *de croire qu'une même pensée* **peut** *s'écrire de plusieurs manières* (V. Hugo).

c) La proposition principale est *interrogative*. Quand la question demande une réponse et que celui qui parle est incertain sur la réalité de l'action énoncée dans la subordonnée ou sur l'opinion de la personne interrogée, le verbe de la subordonnée se met au *subjonctif :* **Croyez-vous** *que l'habit m'***aille** *bien?* (Mol.). **Est-ce** *que vous* **trouvez,** *mon père, que ce ne* **soit** *pas assez?* (Id.). — Mais on emploiera l'indicatif s'il n'y a pas de doute sur la réalité de l'action : *Pourquoi ne m'***as-tu** *pas* **dit** *que tu* **étais** *malade? Ah! mon fils, pourquoi* **n'avez-***vous* **pas pensé** *que vous* **aviez** *un père, je pense si souvent que j'ai un fils?* (Sedaine). **Sais-tu** *bien que l'acteur dont nous parlons* **est** *un sujet rare?* (Les.).

Si l'interrogation n'est qu'une forme oratoire pour renforcer la négation, le verbe de la subordonnée se met au *subjonctif : Après cela, mon père,* **direz-vous** *encore qu'Aristote* **soit** *de votre opinion?* (Pasc.).

> *Quelqu'un* **aurait-il** *jamais* **cru**
> *Qu'un lion d'un rat* **eût** *affaire* (La F. II, 11).

Peux-tu *penser que le gouverneur du Paraguay* **consente** *à donner sa fille à un étranger?* (Flor.) ; — et plus souvent à l'*indicatif :* **Doit-on** *conclure qu'un homme* **est** *coupable parce qu'il est accusé? Non, mon père* (Pasc.). **Est-ce que** *vous croyez que je* **veux** *parler de vous?* (Mol.). **Croirai-je** *qu'une nuit* **a pu** *vous ébranler?* (Rac.). **Qui** *vous* **a dit** *que le sort* **sera** *constamment heureux pour vous seul?* (Mass.).

d) La proposition principale est *conditionnelle*. Le *subjonctif :* **Si** *vous* **croyez** *que je* **puisse** *vous être bon à quelque chose à Bourbon, n'en faites point de façon* (Rac.). **S'***ils* **avaient pu**

prévoir que César se **fût** *amusé à sa guerre d'Alexandrie, ils n'auraient pas fait la paix* (Mont.). — L'*indicatif : Mon ami,* **si** *vous* **trouvez** *que j'***ai fait** *mon devoir à propos, pardonnez à mon père* (Augier).

3. Après les verbes qui expriment un acte de la *volonté*, comme *vouloir*, *aimer*, *préférer*, *désirer*, *prier*, *exiger*, *consentir*, *mériter*, *permettre*, *défendre*, etc., on met toujours le *subjonctif*, à la seule exception des verbes qui expriment une *résolution : Je* **veux** *qu'il* **parte.** *Il* **aimait** *qu'on lui* **dît** *la vérité.*

Après les verbes qui expriment une *résolution*, tels que *arrêter*, *décider*, *décréter*, *résoudre*, etc., on emploie l'*indicatif*, soit le futur ou le conditionnel, selon que ces verbes sont à un temps présent ou à un prétérit : *Le sénat* **ordonna** *que le champ de Régulus* **serait cultivé** *aux frais de la république.*

a) Verbes exprimant une *volonté directe pour* ou *contre : vouloir*, *désirer*, *souhaiter*, *demander*, *commander*, *exiger*, *prier*, *tâcher*, etc. ; — *aimer*, *préférer*, *faire*, *avoir soin*, etc. ; — *garder*, *prendre garde*, *empêcher*, *éviter*, etc. : **Voulez**-*vous qu'il* **vive** *en ermite?* (La F. X, 6).

> *Son fils* **prétendait** *pour cela*
> *Qu'on le* **dût** *mettre dans l'histoire* (La F. VI, 7).

Je **souhaite** *que cet accord se* **fasse** *au plus tôt* (Rac.). **Demande**-*t-on à des béliers qu'ils n'***aient** *pas de cornes?* (La Br.). *Le roi de Prusse lui fit* **proposer** *alors qu'elle lui* **cédât** *la basse Silésie* (Volt.). — *J'***aime** *qu'on* **soit** *sincère* (Mol.). *Si je ne puis* **faire** *qu'il* **soit** *heureux, je tâcherai au moins de faire qu'il soit sage* (J.-J. R.). — *Je* **défends** *qu'on* **prenne** *les armes* (Volt.).

Les verbes *dire*, *écrire*, *entendre*, *prétendre*, *avertir*, *mander*, *crier*, sont pris quelquefois dans le sens de *vouloir* et demandent le subjonctif; ainsi dans la phrase suivante : **Dis-lui** *que je* **suis empêché** *et qu'il* **revienne** *une autre fois*, le verbe *dire* exprime en premier lieu un jugement (verbe déclaratif), et ensuite une volonté : c'est pourquoi il demande l'indicatif dans la première proposition subordonnée, et le subjonctif dans la seconde : *Je lui* **ai écrit** *que son ami* **était** *de retour.* **Ecris**-*lui qu'il* **revienne.** — *J'***entends** *qu'il* **vient.** *J'***entends** *que vous me* **teniez** *parole.* — *Je* **prétends** *que cela n'***est** *pas vrai. Je* **prétends** *bien qu'il me* **cède.** — *Je vous* **avertis** *qu'il* **est** *de retour.* **Avertissez**-*le qu'il* **remplisse** *mieux ses devoirs.* — *Je lui* **ai mandé** *que tout* **était** *prêt pour le recevoir. Je lui* **ai mandé** *qu'il* **vînt.** — *Il* **crie** *aux oreilles de tout le monde qu'on lui* **a fait** *une injustice. On* **a crié** *à son de trompe que chacun* **eût** *à rendre ses armes* (Ac.).

Après le verbe *empêcher* et après l'impératif des verbes *éviter*,

garder et *prendre garde*, on met toujours *ne* dans la subordonnée : *Empêchez qu'il* **ne** *parte.* **Evitez** *qu'il* **ne** *vous* **parle. Gardez** *qu'on* **ne** *vous* **voie.** *Prenez garde qu'on* **ne** *vous* **séduise.** *Il marche, dort, mange et boit comme les autres, mais cela n'empêche pas qu'il* **ne soit** *fort malade* (Mol.). Mais *empêcher* peut aussi se construire sans *ne* dans la subordonnée : **Empêchez** *qu'un rival vous* **prévienne** *et vous* **brave** (Corn.).

b) Verbes exprimant une *volonté indirecte pour* ou *contre : permettre, souffrir, consentir, accorder, agréer, endurer, tolérer, désapprouver, trouver bon, trouver mauvais*, etc. : *Je* **consens** *qu'une femme* **ait** *des clartés sur tout* (Mol.). *Je serais bien injuste si je* **trouvais mauvais** *qu'on m'***attaquât** *à mon tour* (Boil.). **Agréez,** *monsieur, que je* **prenne** *part à la joie publique sur le choix que le roi a fait de vous* (Fléch.). **Souffrez** *que Bajazet* **voie** *enfin la lumière* (Volt.).

Consentir peut être suivi de *à ce que* avec le subjonctif : *Je* **consens** *volontiers à ce que le ministère et ceux qui le soutiennent me* **foulent** *aux pieds* (Lam.).

Les verbes *admettre, concevoir*, et peut-être d'autres, demandent le subjonctif ou l'indicatif, selon que l'on peut les considérer comme verbes déclaratifs ou verbes de volonté exprimant un simple consentement : *J'***admets** *que l'effet* **est contenu** *dans la cause.* **Admettons** *qu'il en* **soit** *ainsi.* — *Je* **conçois** *bien que le grand être, le maître de la nature* **est** *éternel* (Volt.). *Je* **conçois** *que vous n'***ayez** *pas peur de moi* (G. Sand).

c) Verbes exprimant une *résolution : arrêter, décider, décréter, résoudre, exiger, convenir*, etc. : **Ordonné** *qu'il* **sera fait** *rapport à la cour* (Rac.). *On* **décida** *que les images* **seraient honorées** (Pasc.). *On* **exigea** *d'eux qu'ils* **remettraient** *aux Romains la place et le port de Lylibée dans la Sicile* (Vertot). *Dioclétien* **ordonna** *que les chefs des Manichéens* **seraient brûlés** *avec leurs écrits* (Cond.). *La majorité conventionnelle* **décida** *que Louis XVI* **serait jugé** *par la Convention* (Mignet).

Résoudre et *obtenir* veulent le *subjonctif* aussi bien que l'*indicatif : Ils* **résolurent** *que ses ennemis* **seraient réputés** *ennemis de l'Etat* (Vertot). *Le roi* **avait résolu** *dans son cabinet qu'il n'y* **eût** *plus de guerre* (Rac.). — *Il* **obtint** *de lui qu'il les* **confesserait** *en son absence* (Id.). *Le père Annat* **obtint** *qu'ils* **fussent mandés** *au Louvre* (Id.).

Convenir est ordinairement suivi de l'*indicatif* (futur ou conditionnel), mais aussi du *subjonctif : Nous nous séparâmes après* **être convenus** *que nous nous* **verrions** *tous les soirs* (Les.). *Ils* **convinrent** *que cela* **fût fait** (Littré). Ce verbe peut aussi être déclaratif et alors il veut toujours l'indicatif : **Convenez**

que vous **aviez** *tort* (Ac.). *Il* **convenait** *que le disciple* **avait surpassé** *le maître* (Flor.).

4. Après les verbes ou expressions verbales qui expriment un *sentiment* ou un *mouvement de l'âme*, tels que *se réjouir*, *s'affliger*, *se plaindre*, *se repentir*.

Tous ces verbes peuvent se rapporter à des verbes déclaratifs qui régissent alors le subjonctif : *On* **a honte d'avouer** *qu'on* **ait** *de la jalousie* (La Roch.). *Je me plains de toi qui peux* **mettre** *dans ta pensée que je* **sois** *assez mauvais père pour faire violence à tes sentiments* (Mol.).

a) Verbes exprimant l'*étonnement* ou la *surprise : Je m'* **étonne** *qu'il ne* **voie** *pas le danger où il est* (Ac.). *Ecoute et tu te vas* **étonner** *que je* **vive** (Rac.). *Je* **suis surpris** *que vous ne l'***ayez** *pas* **rencontré.**

b) Verbes exprimant la *joie* et le *plaisir : Nous* **sommes heureux** *qu'il n'en* **ait** *rien* **su** (Ac.). *Je* **suis ravi,** *monsieur, que votre fille* **ait** *besoin de moi* (Mol.).

c) Verbes exprimant l'*affliction*, la *douleur*, la *honte*, la *plainte*, la *crainte*, etc. *Je* **serais fâché** *qu'on* **crût** *tout cela de moi* (Pasc.). *Coquin, je* **me repens** *que ma main t'***ait fait** *grâce* (Mol.). *Il* **se plaint** *qu'on l'***ait calomnié** (Ac.).

Parmi ces verbes, ceux qui expriment la *crainte* demandent *ne* ou *ne . . . pas* dans la proposition subordonnée, selon que cette proposition a un sens positif ou négatif : *Je* **crains** *qu'il* **ne** *pleuve. Je* **crains** *qu'il* **ne** *pleuve* **pas.** *Je* **courrais risque** *qu'il* **ne** *m'abandonnât.* Si ces verbes sont employés négativement, la subordonnée ne prend pas *ne : Je* **ne** *crains* **pas** *qu'il pleuve.* S'ils sont employés interrogativement, le verbe suivant prend ou ne prend pas *ne*, selon que l'interrogation peut se résoudre affirmativement ou négativement : **Craignez-vous** *qu'il* **ne** *pleuve ?* **Craignez-vous** *que je vous abandonne ?*

Après les verbes de sentiment qui régissent un complément indirect, à l'exception de *craindre*, *regretter*, on conserve quelquefois la préposition *(de)* avec *ce*, qui, en pareil cas, comme on l'a vu ci-dessus, perd sa nature démonstrative, et *de ce que* devient une locution conjonctive, qui veut le verbe à l'*indicatif : Il se plaint de ce qu'on n'***a** *rien* **fait.** Ainsi on dira avec l'indicatif : *Il se plaint de ce que vous l'***oubliez,** et avec le subjonctif : *Il se plaint que vous l'***oubliiez.** On trouve aussi l'indicatif avec *que* simple et le subjonctif avec *de ce que :*

> *La mouche, en ce commun besoin,*
> **Se plaint** *qu'elle* **agit** *seule et qu'elle* **a** *tout le soin* (La F. VII, 7).

Nous nous **sommes plaints** *que la mort, ennemie des fruits que nous promettait la princesse, les* **a ravagés** *dans la fleur* (Boss.).

— *Il* **était** *très* **mortifié** *de ce que cette scène se* **fût passée** *chez lui* (Les.).

Quand la proposition conjonctive précède la principale, le verbe subordonné se met toujours au subjonctif : *Que tout homme* **fuie** *la douleur, cela est certain. Qu'il* **ait composé** *l'Odyssée depuis l'Iliade, j'en pourrais donner plusieurs preuves* (Boil.). *Or, qu'un grand personnage* **descendît** *lui-même sur l'arène ou* **montât** *sur le théâtre, la gravité romaine ne le souffrit pas* (Mont.).

5. Le verbe de la proposition conjonctive exprimant un *attribut* se met à l'*indicatif* ou au *subjonctif*, selon que le verbe d'où est formé le substantif déterminé par cette proposition exige l'un ou l'autre mode : *L'égoïste fait un petit cadeau dans* **l'espérance** *qu'il en* **recevra** *un grand ;* ici l'indicatif parce que *espérer* veut ce mode. *Le hasard avait détruit* **la possibilité** *que cela* **fût** ; *il est possible* demande le subjonctif.

6. Le verbe de la subordonnée exprimant un *prédicat* se met à l'*indicatif* ou au *subjonctif*, selon le sens de la principale : *La vérité est que personne n'en* **sait** *rien. Il n'y a que de l'avantage pour celui qui parle peu, la présomption est qu'il* **a** *de l'esprit* (La Br.). *Tout ce qui m'embarrasse, c'est que je ne* **suis** *pas encore à Burgos* (Les.). *Ce qu'il y a de surprenant dans ces guerres, c'est qu'une bataille* **décidait** *presque toujours l'affaire* (Mont.). *Mon avis est qu'on le* **remette** *sur son lit* (Mol.). *Le véritable éloge d'un poète, c'est qu'on* **retienne** *ses vers* (Volt.).

Ce qui le consola peut-être
Fut qu'un autre eût, *pour lui, fait les frais du cordeau*
(La F. IX, 16).

La proposition substantive exprimant le prédicat se présente surtout dans les phrases où il y a eu échange entre ce membre et le sujet de la proposition : *La vérité est* **que personne n'en sait rien** = **Que personne n'en sait rien** *est la vérité.*

b) **Proposition subjective.**

§ 289

1. Lorsque la proposition substantive exprime le *sujet* logique ou réel de la principale, elle dépend toujours d'un verbe impersonnel, dont le sujet *grammatical* se met en tête de la phrase sous la forme du pronom *il* ou *ce*.

La proposition substantive subjective ne peut se placer avant le verbe que lorsque le sujet grammatical n'est pas exprimé : **Qu'il soit parti** *est chose peu probable.*

2. L'emploi du mode est à peu près le même que dans la proposition substantive employée comme complément.

a) Les verbes et locutions impersonnelles qui marquent la *certitude* ou la *vraisemblance* peuvent être considérés comme

verbes de croyance et demandent l'*indicatif* : *il paraît, il arrive, il résulte, il s'ensuit, il est vrai, il est sûr, il est certain, il est évident, il est clair, il est probable, il est vraisemblable*, etc. : *Il* **est certain** *qu'il* **partira** *(Qu'est-ce qui* est certain ? — *Qu'il partira*, sujet). *C'***est un fait certain** *qu'il* **est parti** *(Qu'est-ce qui* est un fait certain ? — *Qu'il est parti*, sujet). *Il* **paraît** *que cela* **est** *vrai. Il* **était évident** *que cela* **arriverait.** *Il* **est probable** *que nous le* **trouverons** *chez lui. Il* **y a de l'apparence** *qu'il* **disait** *vrai* (Rac.).

Ellipse de *il : D'où* **vient** *qu'on ne le* **voit** *plus?*

Mais ces verbes demandent le *subjonctif* lorsqu'ils sont employés dans une proposition *négative, interrogative* ou *conditionnelle : Il* **n'***est* **pas** *vrai qu'il* **ait dit** *cela.* **Est-il** *sûr qu'il* **vienne?** **S'***il* **arrivait** *qu'on se* **moquât** *de moi, il n'y aurait pas grand mal* (Volt.).

Les exceptions ne sont pas rares : *Il* **n'est** *donc* **pas vrai,** *comme on l'assure, qu'elle* **est** *votre cousine* (Scribe). **N'est-il pas** *évident que c'***est** *la même trame?* (Rac.).

Les verbes et locutions impersonnelles *il se peut, il est douteux, il est possible, il est impossible, il est difficile, il est rare. il est faux*, demandent le *subjonctif*, lors même qu'ils ne sont pas accompagnés d'une négation, parce qu'ils expriment par eux-mêmes le défaut de croyance, le doute ou l'incertitude : *Il* **est possible** *qu'il* **vienne.** *Il* **est rare** *qu'il* **sorte** *de chez lui. Il* **est** *très* **faux** *que les Orientaux* **aient** *plus de vivacité d'esprit que les Européens* (Boil.). *Il* **est difficile** *qu'un fort malhonnête homme* **ait** *assez d'esprit* (La Br.). — On trouve aussi l'*indicatif :* **Est-il possible** *que vous* **serez** *toujours* **embéguiné** *de vos apothicaires et de vos médecins?* (Mol.).

Après les locutions *il semble*, on emploie l'indicatif ou le subjonctif, selon le sens : *Il* **me semble** *que sous les ombrages d'une forêt je* **suis** *oublié, libre, paisible* (J.-J. R.). *Il* **semble** *que la présence d'un étranger* **retient** *le sentiment* (Id.). *Il* **me semble** *que mon cœur* **veuille** *se fendre par moitié* (Sév.). *Il nous* **sembla** *que nous* **fussions** *seuls dans le monde* (Mont.). *A voir le perroquet, il* **semble** *qu'il* **soit** *fier de son beau plumage.*

b) Après les verbes ou locutions impersonnelles qui expriment la *nécessité*, on emploie toujours le *subjonctif : il faut, il convient, il importe, il suffit, il est urgent, il est nécessaire, il est temps*, etc. : *Il* **faut** *qu'il* **parte.** *Il* **importe** *que vous* **gardiez** *ce secret. Il* **est temps** *qu'il* **parte.** *Il* **suffit** *qu'on me* **craigne** (Rac.). *Il* **suffit** *qu'à la fin j'***attrape** *le bout de l'année* (La F. VIII, 2). *Il* **importe** *que vous y* **soyez** (Girault-Duvivier). Avec *ce* et une expression se rapportant à la *volonté : Toute la grâce que je*

vous demande, c'est qu'il me **soit** *permis de vous répondre en même temps à tous deux* (Rac.) (= C'est toute la grâce que je vous demande qu'il me soit permis ...).

Il plaise, il plût, il tient à, il dépend de sont des verbes de volonté qui ont la forme impersonnelle et demandent aussi le *subjonctif : A Dieu ne* **plaise** *que je* **consente** *jamais à cette bassesse.* **Plût** *à Dieu qu'on* **réglât** *ainsi tous les procès!* (La F. I, 21). *Il ne* **tient** *qu'à toi que cela se* **fasse.**

Il suffit peut être suivi de l'indicatif comme du subjonctif: **Il suffit** *que son bras* **a travaillé** *pour nous* (Corn.). **Suffit** *qu'entre mes mains vos affaires* **soient mises** (Mol.).

Il s'en faut négatif ou interrogatif veut *ne : Il* **ne** *s'en faut pas de beaucoup que la somme* **n'***y soit.* **Peu** *s'en est fallu que je* **ne** *rinsse* (Ac.). *Combien s'en faut-il que la somme* **n'***y soit?*

c) Après les verbes ou locutions impersonnelles qui expriment un *sentiment* ou un *mouvement* de l'âme, on emploie le *subjonctif : Il* **est étonnant** *que vous ne le* **sachiez** *pas. Il* **est fâcheux** *qu'on n'***ait** *pas* **su** *cela plus tôt. Mieux vaudrait qu'il* **fût** *mort.* **C'***est* **dommage** *qu'il* **soit parti. C'***est une* **chose étrange** *qu'on* **ait** *néanmoins de quoi nous en convaincre* (Pasc.). **C'***est leur* **félicité** *que Dieu* **ait permis** *qu'il y ait dans ce monde des Turcs et des Espagnols* (Mont.). **C'***est déjà* **trop** *que mon imprudence* **ait** *pu vous compromettre* (Scribe). Il peut y avoir inversion: *Que je les* **paie** *ou non,* **ce** *n'est pas ton affaire* (Régnier). *Cela* pour *ce : Que* **ce** *goût lui* **fût** *naturel,* **cela** *n'est pas douteux* (Nisard). La proposition principale est quelquefois elliptique : **Quel bonheur** *(c'est) qu'il ne* **soit** *pas* **venu. Dommage** *(c'est) qu'il* **soit parti.**

On trouve aussi des exemples de l'*indicatif* : *Il* **est** *très* **remarquable** *que toutes les mers* **sont remplies** *de coquillages univalves* (Bern.). *C'est une* **chose admirable** *que tous les grands hommes* **ont** *toujours du caprice, quelque grain de folie mêlé à leur science* (Mol.).

> C'est dommage, *Garo, que tu* n'es *point* entré
> *Au conseil de celui que prêche ton curé* (La F. IX, 4).

c) **Réduction de la proposition substantive abstraite.**

§ 290

1. La proposition substantive amenée par *que* s'abrège au moyen de l'*infinitif*, précédé le plus souvent de la préposition *de.*

2. La proposition infinitive peut exprimer, comme la proposition substantive :

a) Le *complément* du verbe de la principale, ainsi que le *pré-*

dicat ou un *complément attributif : Je vous conseille* **de partir au plus tôt.** *Le conseil que je vous donne est* **de partir.** *Je vous donne le conseil* **de partir.** *Je confesse* **avoir tort.** *J'ai prié mon frère* **d'aller vous trouver.** *Le principal soin du chien est* **de se faire aimer de son maître.** *Dès la plus haute antiquité on trouve établie la coutume* **de fêter le premier jour de l'an.**

L'infinitif peut avoir son sujet propre : *Faites* **le venir** = *Faites* **qu'il vienne.** *Le sultan fit* **venir son vizir le renard** (La F. XI, 1). Avec le verbe *avoir* sous-entendu : *Je* **lui** *crois, pour moi,* **le timbre un peu** *fêlé* (Mol.) = Je crois *qu'il a le timbre un peu fêlé.*

Quand le verbe de la subordonnée est *être* ou *avoir*, on le supprime quelquefois, et on remplace son sujet par un pronom construit comme complément du verbe de la principale ; mais cette réduction n'a lieu qu'avec certains verbes de croyance : *Je* **me** *sens* **faible** = je sens *que je suis faible. Je* **lui** *trouve* **de l'esprit** = je trouve *qu'il a de l'esprit.*

b) Le *sujet* de la principale, en corrélation avec *il* ou *ce :* **Il** *vous faut* **partir. C'***est un péché* **que de mentir.** *Il me semble* **encore le voir.** *Dépend-il de moi* **de ne pas souffrir ?** (J.-J. R.).

L'inversion est rare :

> **De murmurer contre elle et de perdre patience,**
> *Il est mal à propos* (Malherbe).

Quand le sujet grammatical est *ce*, on renforce *de* par *que : C'est faiblesse* **que de se venger.** Cependant le *que* n'est pas de rigueur, surtout après un nom : *C'est un plaisir* **de voir** *ces enfants si bien portants.* Quelquefois *de* s'élide, mais *que* reste : *C'est posséder des biens* **que savoir** *s'en passer.* La proposition infinitive peut se trouver en tête, et alors elle n'est pas précédée de *de ;* on la répète dans la principale au moyen de *ce* ou de *cela :* **Alléguer** *l'impossible aux rois,* **c'***est un abus* (La F. VIII, 3).

2. *La proposition substantive avec* **si.**

§ 291

La proposition substantive amenée par la conjonction *si* exprime une *interrogation* qui a pour objet le verbe, en tant qu'il marque l'*affirmation.* Elle ne peut remplir d'autre fonction que celle de *complément direct* de la principale. Son verbe est toujours à l'*indicatif*, parce que l'interrogation réelle n'existe pas en dehors de ce mode : *Dites-moi* (quoi ?) *s'il* **est parti** (Est-il parti ?).

3. *La proposition substantive avec* **c'est.**

§ 292

1. Il y a une espèce particulière de proposition substantive, qui est formée d'une proposition simple dont on a détaché un membre en le faisant précéder de *c'est*, pour le mettre en relief comme prédicat d'une proposition principale, par ex.: *C'est* **Charles** *qui écrit*, au lieu de : **Charles** *écrit.*

Le verbe *être* de la principale a deux sujets : un sujet grammatical, qui précède et est exprimé par le pronom démonstratif *ce*, et un sujet logique, qui est la proposition subordonnée elle-même *qui écrit ;* ainsi : **Qui écrit** (c') *est Charles*, comme : **Qui ment** *est coupable* (§ 284).

Cette proposition subordonnée, dont le verbe est toujours à l'*indicatif*, est donc bien réellement une proposition *substantive*, quoiqu'elle soit liée au prédicat de la principale par le pronom relatif ou par la conjonction *que.*

2. On ne peut mettre en relief un membre de la proposition que lorsqu'il est exprimé par un *substantif* ou un mot remplissant la fonction de substantif. comme le *pronom*, l'*infinitif* et l'*adverbe*, qui équivaut toujours à un nom précédé d'une préposition.

a) Il suit de là qu'on peut construire ou périphraser avec *c'est :*

1° Le *sujet*, avec le pronom relatif *qui :*

C'est **Charles... qui** *a écrit hier une lettre à son père. C'est* **lui qui** *me cherche. C'était* **moi,** *monsieur,* **qui** *faisais le loup-garou* (Mol.). *Ce sont, dit-il,* **leurs lois qui** *m'ont de ce logis rendu maître et seigneur* (La F. VII, 16). *Ce n'est pas* **le souverain,** *c'est* **la loi qui** *doit régner sur les peuples* (Mass.).

2° Le *complément direct*, avec le pronom relatif *que:*

C'est **une lettre ... que** *Charles a écrit hier à son père. C'est* **lui que** *je cherche. C'est* **vous,** *braves amis,* **que** *l'univers contemple* (Volt.).

3° Le *complément indirect*, avec la conjonction *que :*

C'est **à son père ... que** *Charles a écrit hier une lettre. C'est* **à vous,** *c'est* **de vous que** *je parle. O rochers escarpés! c'est* **à vous que** *je me plains* (Fén.). *C'est* **de sa bouche que** *je le tiens pourtant* (Mol.). *C'était bien* **de chansons qu'***alors il s'agissait* (La F. VII, 9). *Ce n'est pas* **de cela qu'***il s'agit aujourd'hui* (Mol.).

4° Le *circonstanciel*, avec *que* comme conjonction :

C'est **hier ... que** *Charles a écrit une lettre à son père. C'est*

dans vos vertus qu'*est votre puissance* (Bern.). *C'est* **là que** *s'alluma le premier flambeau du génie européen* (Villemain). *Ce ne fut qu'***à l'âge de trente ans que** *Crébillon composa sa première tragédie* (Volt.). *Est-ce* **par intérêt qu'***on doit faire le bien?* (Barth.). *C'est* **du séjour des dieux que** *les abeilles viennent* (Fén.).

On place quelquefois la proposition subordonnée avant la principale, en rapportant *qui* ou *que*, comme pronom relatif, au démonstratif *celui* ou *ce*. Ainsi, au lieu de : *C'est vous* **qui** *m'avez trahi. C'est le temps perdu* **que** *je regrette*, on dira : **Celui qui** *m'a trahi, c'est* **vous. Ce que** *je regrette, c'est* **le temps perdu.**

On peut supprimer le *ce* de la principale et dire : *Ce que je regrette est* **le temps perdu,** ou, en intervertissant les deux propositions : **Le temps perdu** *est ce que je regrette.*

Quand le verbe de la subordonnée est *être*, on l'abrège en supprimant le sujet et le verbe : *La chose la plus importante de la vie, c'est* **le choix d'un état.**

b) Le *prédicat* lui-même peut être mis en relief avec *que* comme conjonction, lorsqu'il est exprimé par un *substantif* ou un *infinitif*. Ainsi, au lieu de : *L'ivrognerie est*...**une passion ignoble,** on dira en mettant *c'est* devant le prédicat : *C'est* **une passion ignoble**...**que** *l'ivrognerie est*, et, en supprimant ce dernier *est*, qui se sous-entend : *C'est* **une passion ignoble que** *l'ivrognerie. C'est* **mentir que** *de parler ainsi* = *Parler ainsi est* **mentir.**

Quand le prédicat est un *adjectif*, on peut aussi le faire ressortir en donnant un substantif à l'adjectif. Ainsi, au lieu de : *Le repos après le travail est* **agréable,** on dira : *Le repos après le travail est une* **chose agréable,** et avec *c'est : C'est* **une chose agréable**...**que** *le repos après le travail.*

c) On peut aussi faire ressortir une proposition entière quand elle a la valeur d'un nom concret ou abstrait comme proposition *substantive* ou *adverbiale*, complète ou abrégée (§ 275). Ainsi, au lieu de : **Ce que vous dites** *est étrange. Je vous l'affirme*, **parce que je le sais,** on dira : *C'est* **ce que vous dites**...**qui** *est étrange. C'est* **parce que je le sais**...**que** *je vous l'affirme. C'est* **quand il sera mort qu'***on saura l'apprécier. Est-ce donc* **pour veiller qu'***on se couche à Paris?* (Boil.). *C'est* **sans les oublier qu'***on quitte ses parents. Le vrai moyen d'être trompé, c'est* **de se** *croire plus fin que les autres.*

En pareil cas, la proposition subordonnée prend quelquefois la première place et se construit :

1° Avec *celui* ou *ce*, quand elle est substantive : *Ce qui est*

étrange, c'est **ce que vous dites.** Cette proposition est réduite au seul prédicat, si ce prédicat est un substantif : *Le vrai moyen d'être trompé, c'est* **de se croire plus fin que les autres** (= *Ce qui est* le vrai moyen d'être trompé, c'est...).

2° Avec *si* quand elle est adverbiale : *Si je vous l'affirme, c'est* **parce que** ou *c'est* **que je le sais.** *Si je suis triste, c'est* **que j'en ai sujet** (Ac.). *Que si on a été excité à rire, c'est* **parce que les sujets y portaient eux-mêmes** (Rac.).

Nous avons dit que le membre de la proposition simple qu'on met en relief au moyen de *c'est* ne peut être qu'un substantif ou un mot remplissant la fonction de substantif. En effet, à l'origine, ce membre était toujours remplacé dans la proposition dont il était détaché par un *pronom relatif,* qui ne peut avoir pour antécédent qu'un substantif ou l'un de ses équivalents, et jamais un verbe ou un adjectif. On disait donc : *C'est vous* **dont** *on parle. C'est Rome* **où** *il demeure.* Dans cette construction la proposition subordonnée avait toujours la *forme* d'une proposition adjective, se rapportant au prédicat de la principale. Aujourd'hui le pronom relatif est encore de règle quand le mot qu'on met en relief est sujet ou complément direct : *C'est Charles* **qui** *a écrit. C'est une lettre* **que** *Charles a écrite.* Mais, quand ce mot remplit la fonction de complément indirect ou de circonstanciel, on remplace ordinairement le pronom relatif par la conjonction *que*, et nous ne dirions plus aujourd'hui comme au XVII[e] siècle : *C'est* **à sa table à qui** *l'on rend visite* (Mol.). *Ce n'est pas* **de ces sortes de respect dont** *on vous parle* (Id.). *Puis-je au moins croire que ce soit* **à vous à qui** *je doive la pensée de cet heureux stratagème?* (Id.). *C'est* **à vous,** *mon esprit,* **à qui** *je veux parler* (Boil.). *C'est* **là où** *gît la gloire* (La Br.). *C'est* **là où** *le bât me blesse* (Hamilton). Toutefois, même dans ce dernier cas, il est permis d'employer le pronom relatif au lieu de la conjonction, lorsque le complément indirect ou circonstanciel est un nom ou pronom, mais à la condition de placer ce dernier immédiatement après *c'est* au nominatif, et de mettre le pronom relatif au cas régi par le verbe de la proposition subordonnée. On peut dire indifféremment, selon l'Académie :

AVEC LA CONJONCTION **Que**.	AVEC LE PRONOM RELATIF.
C'est *à vous* **que** je parle.	C'est *vous* **à qui** je parle.
C'est *à cela* **que** j'ai fait allusion.	C'est *(ce)* **à quoi** j'ai fait allusion.
C'est *de cela* **que** je voulais vous parler.	C'est *ce* **dont**, c'est *(ce)* **de quoi** je voulais vous parler.
C'est *sur vous* **que** le châtiment retombera.	C'est *vous* **sur qui** le châtiment retombera.
C'est *pour vous* **que** je travaille.	C'est *vous* **pour qui** je travaille.
C'est *à Rome* **qu'**il demeure.	C'est *Rome* **où** il demeure.
C'est *d'un procès* **que** dépend ma fortune.	C'est *un procès* **d'où** dépend ma fortune.

Mais la première manière de s'exprimer est la plus conforme à l'usage actuel de la langue : *C'est* **à vous que** *je parle, ma sœur* (Mol.). *C'est* **sur toi que** *le fardeau tombe* (La F.). *C'est* **sur eux qu'***il rejette son crime* (Boil.). *C'est* **à Rome,** *mes fils,* **que** *je prétends marcher* (Rac.). *C'est* **là que** *Dieu l'attendait pour foudroyer son orgueil* (Boss.). *C'est* **d'eux que** *j'attends tout* (Volt.). Au XVII[e] et même au XVIII[e] siècle on employait volontiers le pronom relatif : *Cest* **vous à qui** *je parle. C'est* **vous dont** *il s'agit. Ce n'est pas* **le bonheur après quoi** *je soupire* (Mol.). *C'est* **votre illustre mère à qui** *je veux parler* (Rac.). *C'est* **vous,** *mon cher Narbal,* **pour qui** *mon cœur s'attendrit* (Fén.). *Est-ce* **une tigresse dont** *il suça les mamelles dans son enfance?* (Id.). *C'est* **lui dont** *on se propose ici d'écrire l'histoire* (Volt.).

Est-ce **Dieu,** *sont-ce* **les hommes**
Dont *les œuvres vont éclater?* (Rac.).

Voici un exemple où les deux constructions sont réunies:

Ce n'est pas vous, c'est l'idole
A qui *cet honneur se rend*
Et **que** *la gloire en est due* (La F. V, 14).

Article III. — De la proposition adjective.

§ 293

1. La proposition *adjective* ne remplit d'autre fonction que celle d'un adjectif attributif, et elle est toujours amenée par un pronom relatif conjoint.

2. La proposition adjective s'unit soit à un nom isolé, soit à une proposition entière. Dans le premier cas, elle est ou bien *attributive* (déterminative), par ex.: *Voici un arbre* **qui fleurit bien** (un arbre fleurissant bien), ou bien *explicative: Mon ami,* **qui était sur le point de partir,** *ne pouvait plus m'écrire* (parce qu'il était sur le point de partir). Dans le second cas, elle n'est qu'une simple forme copulative: *On essaya de le convaincre,* **ce qui réussit** (et cela réussit) [1]. On pourrait l'appeler proposition adjective *impropre*.

La proposition adjective impropre a toujours son verbe à l'*indicatif*, et elle est amenée par *ce qui*, *ce que*, ou par *quoi*, précédé d'une préposition: *Il est mort,* **ce qui** *m'afflige beaucoup (et* cela m'afflige beaucoup). *Il fut absous,* **ce dont** *personne ne doutait. Il a manqué à son bienfaiteur,* **en quoi** *il est doublement coupable* (Ac.). *Qui* au lieu de *ce qui: Elle fut admonestée,* **qui** *est une légère peine* (Sév.). On se sert aussi de la forme *chose qui: Enfin ils y consentirent,* **chose qui** *a étonné tout le monde.*

La proposition adjective proprement dite peut s'abréger par le participe présent; la proposition adjective impropre n'est pas susceptible de réduction.

3. La proposition adjective est relative de sa nature; mais elle peut aussi être amenée par la conjonction *que* faisant fonction de pronom relatif, et quelquefois on ne voit pas clairement si l'on a affaire à la conjonction ou au pronom *que*. Il existe en effet diverses constructions dans lesquelles *que* empiète tellement sur le domaine du relatif qu'il pourrait le remplacer partout. Ces constructions sont à peu près les suivantes:

a) Lorsqu'il s'agit d'une idée de *temps*, la conjonction *que* remplace le relatif accompagné d'une préposition ou les con-

---

(1) Diez, *Gr.* III, 337.

jonctions *quum*, *quod:* 1° *Que* pour *quum: le jour* **que** *cela arrive. Que* n'étant pas ici pronom le participe reste invariable: *la nuit que j'ai* **couché** (et non *couchée)* (§ 231). 2° *Que* pour *quod : Depuis trois jours* **que** *je ne l'ai vu* (v. § 303).

b) Lorsque l'idée pronominale *idem* accompagne le substantif de la proposition principale auquel se rapporte la proposition subordonnée, ou lorsque cette idée peut être suppléée par l'esprit, la relation s'indique au moyen de la particule *que.* Il convient de choisir des exemples où le nom est précédé d'une préposition, car, ailleurs la particule *que* ne pourrait pas être distinguée du pronom *que: Me voyait-il* **de l'œil qu'***il me voit aujourd'hui* (Rac.). *Elle vous remercie tendrement* **de la manière que** *vous comprenez sa douleur* (Sév.). *Je tournai la tête* **du côté que** *partait la voix* (Les.). *Pardonnez si je ne puis voir les périls qui vous effrayent* **du même œil que** *les voit une mère* (J.-J. R.). La preuve qu'on a affaire ici à une particule et non pas au pronom *que*, c'est que le participe reste invariable : *de la façon que j'ai* **dit** (et non pas *dite). Que* est ici une particule de conformité qui est immédiatement apparentée au latin *quam* (1).

Après certains noms exprimant le temps ou la manière, tels que *temps*, *jour*, *moment*, *manière*, *façon*, précédés d'une préposition, on peut employer la conjonction *que* ou le pronom relatif; on dit également bien: *au moment* **où** *je parle*, et *au moment* **que** *je parle; dans le temps* **que** *j'étais heureux*, et *dans le temps* **où** *j'étais heureux; de la manière* **dont** *j'ai parlé*, et *de la manière* **que** *j'ai parlé.* **Dans le temps où** *nous étions voisins, nous nous voyions tous les jours. Mais* **à l'instant même où** *Napoléon décidait son départ, l'hiver devenait terrible* (Ph. Ségur). **Au moment où** *il arrivera, j'irai le voir.* — **Dans le temps qu'***il fut chassé, Rome se défit aussi de ses tyrans* (Boss.). **Dès l'instant qu'***on le voit, on est surpris* (Ac.). **Au moment que** *je le verrai, je lui parlerai de vous* (Id.). **Du moment que** *je l'ai aperçu, je l'ai salué* (Id.).

> *Il arriva qu'***au temps où** *la chanvre se sème,*
> *Elle vit un manant en couvrir mains sillons* (La F. I, 8).
> **Au moment qu'***elle rit*
> *Son tour vient, on la trouve* (Id. V, 17).

Dans la saison se construit toujours avec *où :* **dans la saison où** *l'on fauche les prés.* Il en est de même de *à l'heure :* **à l'heure où** *je vous parle*, sauf dans l'expression **à l'heure qu'***il est: Cela n'est plus à la mode* **à l'heure qu'***il est* (Ac.).

4. Si la conjonction peut remplir la fonction de pronom re-

(1) Diez, 311, 348.

latif, il est des cas en revanche où le pronom relatif remplace la conjonction; c'est ce qui ressort de l'analyse des phrases suivantes, où le pronom relatif employé de cette manière a pour antécédent un pronom interrogatif *a)* ou relatif *b)*, placé dans la proposition qui précède :

a) Mais **que** (interrogatif) *veux-tu* **qui** (relatif pour *qu'il) nous arrive de pis?* **Laquelle** (interr.) *des deux têtes crois-tu* **qui** (= qu'elle) *vaille le mieux en ce moment ?* (V. Hugo).

b) Voilà des raisons **qu'***il a cru* **que** *j'approuverais* (= que je les approuverais). *Les meilleurs livres sont ceux* **que** *chaque lecteur croit* **qu'***il aurait pu faire* (Pascal). *Nous verrons si c'est moi* **que** *vous voudrez* **qui** (= qu'il) *sorte* (Mol.). *Nous sommes dans des inquiétudes* **qu'***il n'y a que vous* **qui** *puissiez comprendre* (Sév.). *Mais quelle est cette femme* **que** *je vois* **qui** *arrive?* (Boil.). *On ne doit à cet âge verser dans les esprits que ce* **qu'***on souhaite* **qui** (= qu'il) *y demeure toute la vie* (Fén.). *Elle vient se jeter à ma tête, à moi* **qu'***elle sait* **qui** *n'ai rien* (J.-J. R.). *Avez-vous toujours de ce vin de Pomard* **que** *vous me disiez* **que** *vous vouliez garder?* (Mérimée).

On évite aujourd'hui cette construction, et, quand cela est possible, on la remplace par l'infinitif: *Il en a frotté les bossettes contre une pierre* **que** *j'ai reconnue* **être** *une pierre de touche* (Volt.). *Charles était un prince* **qu'***on savait n'***avoir** *jamais* **manqué** *à sa parole* (Id.).

A. Proposition déterminative.

§ 294

1. La proposition adjective *déterminative* est celle qui est indispensable au sens de la phrase, et on l'appelle ainsi parce qu'elle *détermine* ou restreint la signification du nom ou pronom auquel elle se rapporte: *L'élève (quel* élève?) **qui travaille bien** *fera rapidement des progrès. Les nymphes* **qui la servirent** *n'osaient lui parler* (Fén.). *Théophraste fut reconnu étranger par une simple femme* **de qui il achetait des herbes** (La Br.). *Le temps* **que l'on perd** *ne se retrouve plus. Le bel état* **où me voici** (La F. X, 9). *Beaucoup* (de gens) **qui s'étaient endormis riches** *se sont réveillés pauvres. C'est, de toutes les choses du monde, celle* (= la chose) **que j'aime le mieux** (Ac.).

On rencontre des exemples où la locution *plus... plus* est jointe à un membre de phrase par un pronom relatif qui se trouve n'avoir point de verbe à lui propre: *Si la répugnance qu'on a pour les devoirs était un titre d'exemption, où est le fidèle* **qui,** *plus il sentirait de corruption dans son cœur, plus il n'y trouvât sa*

justification et son innocence (Mass.). Cette espèce d'anacoluthe est devenue très rare.

Dans ces phrases : *On a arrêté* celui *qui a volé cette pauvre femme* (= On a arrêté *ce* voleur). *Voici* ce *que je lui ai écrit*, le pronom *celui* ou *ce* est déterminatif de la *personne* ou de la *chose* désignée par la proposition qui suit et qui a conséquemment la valeur d'une proposition substantive (§ 284). Mais quand on dit : *L'ami qui vous trompe est aussi indigne que* celui (= l'ami) *qui vous vole. La Bible est de tous les livres* celui (= le livre) *auquel on revient toujours. La plupart de nos maux viennent de ceux que nous avons faits à autrui*, la proposition relative n'est pas déterminée par *celui*, mais c'est elle qui détermine ce pronom, c'est-à-dire la personne ou la chose déjà nommée et dont *celui* rappelle l'idée, et alors cette proposition n'est pas substantive, mais adjective déterminative.

2. Le verbe de la proposition déterminative se met à l'*indicatif* ou au *subjonctif*, selon que le mot auquel il se rapporte désigne un objet déterminé ou indéterminé. Mais cette règle générale peut être précisée comme suit :

3. On emploie l'*indicatif* quand l'action est exprimée comme un fait *réel* ou *positif* : *L'élève qui* **travaille** *fera des progrès. Le bien que l'on* **fait** *la veille nous est payé le lendemain par un doux souvenir. Le ton dont il* **parla** *fit retentir les bois* (La F. III, 3). *Excuse un malheureux qui* **perd** *tout ce qu'il aime* (Rac.). *Il y a une chose qu'on n'***a** *point* **vue** *sous le ciel, et que selon toutes les apparences on ne* **verra** *jamais : c'est une petite ville qui n'***est divisée** *en aucunes parties* (La Br.). *Aussi la joie qu'il me* **témoigna** *fut mêlée de surprise* (Les.).

4. On emploie le *subjonctif* :

a) Quand l'action est exprimée comme *incertaine* ou simplement *possible* ; c'est ce qui a lieu dans les cas suivants :

1° Après une proposition principale qui est *négative*, soit par la forme, soit par le sens, ou aussi après *peu*, parce qu'alors il y a défaut de croyance ou de certitude : *Ce bloc enfariné* **ne** *me dit* **rien** *qui* **vaille** (La F. III, 18). *L'on* **n'***a* **guère** *vu jusqu'à présent un chef-d'œuvre d'esprit qui* **soit** *l'ouvrage de plusieurs* (La Br.). *Je* **n'***ai employé* **aucune fiction** *qui ne* **soit** *une image sensible de la vérité* (Volt.). *Je* **ne** *vois que nous deux qui* **soyons** *raisonnables* (Colin d'Harleville). — *Trouve-moi un faiseur de fagots qui* **sache** *comme moi raisonner des choses* (Mol.). *Il est aussi difficile de trouver un homme vain qui se* **croie** *assez heureux qu'un homme modeste qui se* **croie** *trop malheureux* (La Br.). *Après le rare bonheur de trouver une compagne qui nous* **soit** *bien assortie, l'état le moins malheureux de la vie est sans doute de vivre seul* (Bern.). *Il y a peu de rois qui* **sachent** *chercher la véritable gloire* (Fén.).

Après *il n'y a* on peut employer l'*indicatif* ou le *subjonctif*,

selon le sens : *Il n'y a point de vice qui n'***ait** *une fausse ressemblance avec la vertu* (La Br.). *Il n'y a que la loi qui* **doive** *punir* (Volt.). *Il n'y a que les villes littéraires qui* **puissent** *vraiment intéresser* (Staël). — *Il n'y a qu'une chose qui m'***a choqué**, *c'est l'endroit du foie et du cœur* (Mol.). *Il n'y eut que moi qui* **espérai** *la victoire* (Fén.). *Il n'y a que moi qui ne* **puis** *mourir* (Id.). *Il n'y eut que la cour de Rome seule qui le* **traversa** (Volt.).

Quand la principale est négative, on emploie *ne* dans la subordonnée, si elle est également négative, et dans ce cas la double négation vaut une *affirmation : Il* **n'***y a* **personne** *dans ce hameau qui* **ne** *sache lire*, c'est-à-dire, **chacun** *dans ce hameau sait lire ;* mais si la phrase doit avoir un sens négatif, on supprime *ne* dans la subordonnée : *Il* **n'***y a* **personne** *dans ce hameau qui sache lire*, c'est-à-dire, **personne** *n'y sait lire. L'Etat* **n'***a* **rien** *qui* **ne** *soit au-dessous Du mérite éclatant que l'on découvre en vous* (Mol.). *Hélas! mon frère, ne parlons point de ma sagesse. Il* **n'***est* **personne** *qui* **n'***en manque, au moins une fois en sa vie* (Id.). *Je* **ne** *vois* **rien** *ici dont je* **ne** *sois blessée* (Rac.). *Je* **n'***ai* **point** *encore rencontré d'homme qui* **n'***eût été trompé dans ses rêves de félicité* (Chat.). *Il est* **peu** *de grands hommes qui* **ne** *soient sensibles au plaisir de commander.* — *Je* **ne** *connais* **personne** *qui le loue. Il* **n'***est passion qui nuise plus que la colère* (Montaigne). **Que** *pourrais-je faire qui me donnât un plaisir plus sensible?* (Fén.). *Il est* **peu** *d'hommes qui sachent véritablement aimer* (Staël).

2° Après une proposition principale qui est *interrogative ;* c'est toujours le cas quand la proposition adjective se rapporte à un pronom interrogatif : *Avez-vous des acteurs et des actrices qui* **soient** *capables de faire valoir un ouvrage?* (Mol.). *T'ai-je fait quelques vœux qui ne* **fussent** *pour lui?* (Rac.). — **Qui** *croyez-vous qui* **prenne** *les choses à cœur, et qui* **entreprenne** *de les examiner à fond?* (Pasc.). *Qu'est-ce donc?* **Qu'***avez-vous qui vous* **puisse** *émouvoir?* (Mol.). **Quelle** *goutte de sang a-t-il répandue qui n'***ait** *servi à la cause commune?* (Fléch.).

Mais on emploie l'indicatif quand le sens est positif : *A quoi bon des richesses dont on ne* **fait** *point usage? Veillé-je? et n'est-ce point un songe que je* **vois** ? (La F. X, 10).

3° Lorsque la proposition adjective dépend d'une proposition *conditionnelle :* **Si** *c'est une chose qui se* **puisse** *faire, je vous en aurai obligation* (Ac.). **S'***il y a quelque chose qui me* **puisse** *faire corriger de mes négligences, c'est votre facilité à me les pardonner* (Boil.). *Si c'était la fécondité qui* **transformât** *cette plante, elle devrait donner des fleurs semblables dans l'individu entier* (Bern.) ; — ou d'une proposition *conjonctive* dont le verbe est au subjonc-

tif: *Il semble* **que** *ce soit un chat qui* **vienne** *de prendre une souris* (Mol.).

La proposition conjonctive peut remplir la fonction d'une principale optative : *Prenez une route opposée avec votre élève; qu'il croie toujours être le maître, et* **que** *ce soit toujours vous qui le* **soyez** (J.-J. R.).

b) Quand l'action est exprimée comme *voulue* ou *nécessaire*, c'est-à-dire comme un *but* ou une *conséquence : J'irai dans une retraite où je* **sois** *tranquille* (G. Duvivier). *Montrez-moi un chemin qui* **conduise** *à la science. Cherche-toi un ami qui te* **dise** *franchement la vérité. Ils veulent des plaisirs qui ne se* **fassent** *point attendre* (Mol.). *Inventez des ressorts qui* **puissent** *m'attacher* (Boil.). *L'on doit avoir une diction pure et user de termes qui* **soient** *propres* (La Br.). *Il vous faut des plaisirs qui vous* **délassent** *et que vous* **goûtiez** *en vous possédant* (Fén.). *On jugea qu'il valait mieux créer une magistrature qui* **pût** *empêcher les injustices faites à un plébéien* (Mont.). *Le moyen le plus sûr d'accréditer une opinion auprès de la frivolité française est d'inventer quelques phrases que tous les sots* **puissent** *répéter* (D'Alembert). *J'étais donc sans rivaux que je* **dusse** *redouter* (P. L. Courier).

Mais dans ces sortes de phrases, on emploierait l'indicatif, si l'idée était positive : *J'irai dans une retraite où je* **serai** *tranquille. Montrez-moi le chemin qui* **conduit** *à la science.*

5. On emploie, selon le sens, le *subjonctif* ou l'*indicatif* dans les cas suivants :

a) Lorsque la proposition adjective se rapporte à un *superlatif*. On se sert en pareil cas du *subjonctif* pour adoucir ce que le superlatif aurait de trop exclusif ou de trop absolu : *C'est le* **meilleur** *homme qu'on* **puisse** *trouver. C'est bien la* **moindre** *chose que je vous* **doive** (Mol.). *La* **plus** *forte dépense que l'on* **puisse** *faire est celle du temps* (La Br.). *Je suis si coupable envers vous que le* **mieux** *que je* **puisse** *faire c'est d'avouer sincèrement ma faute* (Boil.). *Le* **meilleur** *usage qu'on* **puisse** *faire de son esprit est de s'en défier* (Fén.). — Mais on emploie l'*indicatif* quand la proposition adjective exprime un fait positif, incontestable : *Achetez les* **meilleurs** *vins que vous* **trouverez.** *C'est le* **moindre** *secret qu'il* **pouvait** *nous apprendre* (Rac.). *Madame Clot était bien la vieille la* **plus** *grognon que* **je connus** *de ma vie* (J.-J. R.). *Le* **plus** *grand mal que* **fait** *un ministre sans probité, c'est le mauvais exemple qu'il donne* (Mont.). *De ces dames c'est la* **plus** *jeune que je* **connais** (Bon.).

b) Lorsque la proposition adjective se rapporte à un substantif précédé de *seul, unique, premier, dernier : C'est la* **seule** *place où vous* **puissiez** *aspirer* (Ac.). *Le chien est le* **seul** *animal dont la fidélité* **soit** *à l'épreuve* (Buff.). *Le présent est l'***unique**

bien dont l'homme **soit** *vraiment le maître* (J.-J. R.). *Néron est le* **premier** *empereur qui* **ait persécuté** *l'Eglise* (Boss.). — *L'amour-propre est la* **seule** *chose dont on ne* **vient** *jamais à bout. Je suis* **le seul** *qui vous* **connais** *et qui* **veux** *vous avertir de vos fautes* (Fén.). *C'est* **l'unique** *fin que l'on* **doit** *se proposer en écrivant* (La Br.). *Ils sont* **les premiers,** *sans contredit, qui* **ont établi** *ces idées* (Volt.). On trouve l'indicatif même après une négation : *Ce service n'est pas le seul qu'on* **attend** *de vous* (Boss.).

Il va de soi que l'on n'emploie pas le subjonctif quand la proposition adjective n'est pas intimement liée au superlatif; c'est ce qui a lieu : 1° quand cette proposition se rapporte au génitif qui dépend du superlatif : *Nourri dans la plus absolue liberté, le plus grand* **des maux** *qu'il* **conçoit** *est la servitude. C'est la moindre* **des choses** *que je lui* **dois** (Boil.); 2° quand le superlatif est mis en relief au moyen de la forme *c'est :* **C'est** *le plus jeune qui* **a remporté** *un prix* (Cf. : *C'est le plus jeune qui* **ait remporté** *un prix*, c'est-à-dire : De tous ceux qui ont remporté un prix, celui-là est le plus jeune) ; 3° quand la proposition est explicative : *Les monarques les plus puissants, qui* **sont** *souvent les plus malheureux, sont ordinairement les plus enviés du vulgaire ;* 4° quand le verbe *pouvoir* n'est pas suivi d'un infinitif : *Je fais la meilleure contenance que je* **puis** (Sév.).

B. Proposition explicative.

§ 295

1. La proposition adjective *explicative* est celle qu'on peut retrancher sans nuire au sens de la phrase, parce qu'elle ne restreint point la signification du nom ou pronom auquel elle se rapporte : *Chacun a son défaut,* **où toujours il revient** (La F. III, 7).

2. La proposition explicative, dont le verbe est toujours à l'*indicatif*, a la forme d'une proposition adjective et la valeur :

a) D'une proposition *principale : J'ai un ami* **que j'attends** (= *et* je l'attends). *La mort,* **qui** (= car elle) **n'épargne personne,** *est la véritable égalité.*

b) D'une proposition adverbiale, marquant le *temps* et plus souvent la *cause* ou aussi la *concession : Pierre,* **qui** (= lorsqu'il, comme il) **s'amusait dans la forêt,** *fut surpris par l'orage. Cet élève,* **qui** (= parce qu'il) **travaille bien,** *fera rapidement des progrès. Dieu,* **qui lit dans nos cœurs,** *connaît nos plus secrètes pensées. L'hirondelle,* **qui** (= quoiqu'elle) **n'a pour outil que son bec,** *construit un nid admirable. Mon ami,* **qui** (= quoiqu'il) *n'avait jamais tenu une carte, se mit à jouer.*

3. La proposition adjective est explicative, quand elle se rapporte :

a) A un nom commun pris dans son acception générale : **L'homme, qui** *pense, est bien au-dessus de la* **bête, qui** *ne pense pas* (comp. **L'homme qui** *pense est un animal dépravé.* J.-J. R.)

b) A un nom propre : **Tircis, qui** *l'aperçut, se glisse entre des saules* (La F. II, 1).

c) Au pronom démonstratif *celui-ci, celui-là, ceci, cela : Voici plusieurs ouvrages : lisez d'abord* **celui-ci, qui** *est très intéressant.*

d) A un pronom personnel ou à un nom commun qui est déjà individualisé d'une manière quelconque : *Sa femme s'attachait* **à lui, qui** *la retenait avec violence* (Sév.). **Ce jeune homme, qui** *n'a que vingt ans, est plein d'avenir.* Cependant, même dans ce dernier cas, la proposition est déterminative, quand elle est placée après un nom ou un pronom, non pour le déterminer, mais pour le faire considérer sous le point de vue indiqué par le verbe antérieur : *J'entends* **votre père qui** *vous appelle* (je l'entends appeler). *Je* **la** *vois* **qui** *s'avance* (Corn.). *Voyez-vous* **cette main qui** *par les airs chemine?* (La F. I, 8).

La proposition adjective qui se rapporte à un pronom interrogatif ou indéfini est toujours déterminative (v. les exemples, § 191).

C. **Réduction de la proposition adjective.**

§ 296

1. La proposition adjective peut se *réduire* soit au participe présent, soit au participe passé ou à l'adjectif.

a) La première forme de réduction est double, le *participe présent* employé pour abréger la proposition adjective ayant un temps parfait corrélatif (§ 210) : *Il était une vieille* **ayant** (= qui avait) *deux chambrières* (La F. V, 6). **Etant devenu** *vieux, on le mit au moulin* (Id. VI, 7).

b) La seconde forme de réduction est simple, la proposition abrégée ayant pour prédicat le *participe passé* d'un verbe passif ou neutre employé sans l'auxiliaire *être : Les* **roses cueillies** (= qui sont cueillies) **le matin** *sont fanées le soir. Cet élève,* **aussitôt rentré à la maison,** *se met au travail.* Au lieu du participe passé, la proposition abrégée peut avoir pour prédicat un adjectif ou un substantif employé sans le verbe *être* comme une simple apposition (§ 172). *Le gui,* **l'emblême du vil égoïsme,** *vit aux dépens du chêne.*

	1. Participe présent.		Participe passé.
	a) Imparfait	b) Parfait.	ou Adjectif
Verbes actifs :	*aimant*	*ayant aimé*	—
Verbes neutres avec *avoir* :	*dormant*	*ayant dormi*	—
Verbes réfléchis :	*s'enfuyant*	*s'étant enfui*	—
Verbes impersonnels :	—	—	—
Verbes neutres avec *être* :	*tombant*	*étant tombé*	*tombé*
Verbes passifs :	*étant aimé*	*ayant été aimé*	*aimé*
Verbe *être* comme copule :	*étant jeune*	*ayant été jeune*	*jeune*

2. Le participe présent ou passé peut remplacer une proposition adjective, soit déterminative, soit explicative.

a) Quand le participe présent ou passé remplace une proposition *déterminative*, il peut avoir la valeur de l'*indicatif* ou du *subjonctif* : *On voyait des débris* **flottant** (= qui flottaient) *vers la côte* (Fén.). *Je cherche une domestique* **connaissant** (= qui connaisse) *la cuisine. Eh bien! ne mangeons plus de chose* **ayant** *eu vie* (La F. X, 6). *Un jeune homme* **ayant fait** (= qui aurait fait) *de bonnes études trouverait facilement à se placer ici. Une personne* **obligeant** *plutôt par crainte que par bienveillance ne peut s'attendre qu'à trouver des ingrats. Mon oncle trouvait la profession d'artiste peu digne d'un être* **pensant** *et très impropre à faire vivre un être* **mangeant, buvant** *et surtout* **se mariant** (Töpffer). *Un mensonge* **couvert** (= qui est couvert) *par un autre mensonge, c'est une tache* **remplacée** *par un trou. Je cherche un appartement bien* **exposé** (= qui soit bien exposé) au soleil.

*On n'en voyait point d'*occupés
A chercher le soutien d'une mourante vie (La F. VII, 1).

b) Quand le participe présent ou passé remplace une proposition *explicative*, il équivaut toujours à l'*indicatif*. En pareil cas, la proposition participe a, comme la proposition explicative, la valeur :

1° D'une proposition *principale : Les sots sont un peuple nombreux*, **trouvant** (= qui trouve, c'est-à-dire : et il trouve) **toutes choses faciles** (Florian). *Tous les gens l'y suivirent*, **oubliant** *le décorum dans leur joie* (H. Gréville). *Napoléon* **suivi de quelques-uns de ses lieutenants,** *sortit du Kremlin. Ils remontèrent ensemble le revers du morne par où ils étaient descendus et, parvenus à son sommet, ils s'assirent sous un arbre* **accablés** (= car ils étaient accablés) *de lassitude, de faim et de soif* (Bern.). *Le serpent à sonnettes*, **caché** *dans les prairies de l'Amérique, fait luire sous l'herbe ses sinistres grelots* (Chat.).

2° D'une proposition adverbiale de *temps* ou de *cause : Pierre*, **s'amusant** (= qui s'amusait, c'est-à-dire : quand, comme il s'amusait) **dans la forêt,** *fut surpris par l'orage. Judas,* **poussé**

(= qui était poussé, c'est-à-dire: parce qu'il était poussé) **par un intérêt sordide,** *vendit son maître pour trente deniers. Régulus,* **fidèle à ses engagements,** *retourna à Carthage.*

Voici d'autres exemples de ce second cas, qui est le plus fréquent:

1° Participe présent: *L'envieux,* **mourant** (= qui meurt, c'est-à-dire: quand il meurt), *éteindrait volontiers le soleil, afin que personne n'en pût jouir après lui. Les soldats,* **ayant pillé** *la ville, se retirèrent. Socrate disait adieu tous les soirs à ses amis, ne* **sachant** *pas si la mort le lui permettrait le lendemain. Les animaux,* **vivant** (= qui vivent, parce qu'ils vivent) *d'une manière plus conforme à la nature, doivent être sujets à moins de maux que nous. Lui-même,* **se courbant,** *s'apprête à le rouler* (Boil.). *Mon père,* **ayant été indisposé** *toute la journée, n'a pu aller vous voir. Je suis persuadé que,* **travaillant** *pendant six mois avec application, vous surpasserez de beaucoup tous vos camarades. Son fils,* **ayant** *à peine treize ans* (= quoiqu'il ait à peine treize ans), *parle déjà couramment plusieurs langues. Je ne veux point d'importuns laquais,* **épiant** *nos discours,* **critiquant** *tout bas nos maintiens,* **comptant** *nos morceaux d'un œil avide, s'***amusant** *à nous faire attendre à boire, et* **murmurant** *d'un trop long dîner* (J.-J. R.). *A mesure que les peuples,* **s'éclairant,** *apprennent à penser et à vouloir, ce sont leurs idées et leurs intérêts qui sont le ressort des événements* (E. de Laveleye). *Elle nous faisait signe comme nous* **disant** *un éternel adieu* (Bern.).

2° Participe passé (ou adjectif): *Cet élève, aussitôt* **rentré** *à la maison, se met au travail. Son fils, à peine* **âgé** *de treize ans, parle déjà couramment plusieurs langues. Régulus,* **fidèle** *à ses engagements, retourna à Carthage. Fuyez l'injustice,* **source** *de tous les maux. Ce peuple,* **libre** *de ce nouveau joug, ne consulta plus que son naturel sauvage* (Mont.). *Mes jours,* **vides** *de plaisir et de joie, s'écoulent dans une longue nuit* (J.-J. R.).

Il y a une forme particulière de la proposition abrégée, dans laquelle le participe passé ou l'adjectif est suivi de la locution *qu'il est: Judas,* **poussé qu'il était par un intérêt sordide,** *vendit son maître pour trente deniers.*

3. La proposition participe, quand elle abrège une proposition explicative, est très souvent séparée du mot auquel elle se rapporte et placée en tête ou à la fin de la phrase: **Fidèle** *à ses engagements, Régulus retourna à Carthage. Napoléon sortit du Kremlin,* **suivi** *de quelques-uns de ses lieutenants.*

Dame fourmi trouva le ciron trop petit,
Se **croyant,** *pour elle, un colosse* (La F. I, 7).

Perrette là-dessus saute aussi, transportée (Id. VII. 10). *Ne* **courant** *jamais après les idées nouvelles, Emile ne saurait se piquer d'esprit* (J.-J. R.). **Assis** *dans la vallée, le berger contemplait la lune au milieu du brillant cortège des étoiles* (Chat.). Cette construction est de règle lorsque la proposition abrégée se rapporte à un pronom personnel conjoint, au pronom relatif *qui* ou au pronom indéfini *on* : *Ne* **sachant** *quel parti prendre* (= *Moi, qui* ne sais quel parti prendre), j'*attendrai encore.* **Il** *se promenait,* **rêvant** *à son projet.* **Etant devenu** *vieux, on* **le** *mit au moulin* (La F. VI, 7). **Etant** *singe,* **je** *faisais des gestes comme les hommes.* **Vous** *le fréquentez,* **sachant** *qu'il est un fripon. Elle* **m'***a surprise* **pleurant** (Dumas). **Ayant** *tout* **dit, il** *mit l'enfant à bord* (La F. I, 19). *Jupin* **les** *renvoya* **s'étant censurés** *tous* (Id. I, 7). *A peine* **rentré** *à la maison,* **il** *se met au travail. Et,* **monté** *sur le faîte,* **il** *aspire à descendre* (Corn.). *Je* **les** *ai crus* **intéressés** *dans cette affaire. Je* **me** *sens* **faible.** *Et,* **faible** (= Et *lui, qui* était faible), *sur la terre,* **il** *reposait sa tête* (A. Guiraud). **Qui** *ne travaille pas* **étant** *jeune, est obligé de travailler* **étant** *vieux.* **Jeune, on** *conserve pour la vieillesse ;* **vieux, on** *épargne pour la mort.*

Article IV. — De la proposition adverbiale.

§ 297

1. La proposition adverbiale est en général liée au verbe de la principale par une conjonction simple, *quand, si, comme,* ou composée, *avant que, de manière que,* etc. : *Je le verrai* **avant qu'il parte ;** mais elle est aussi amenée par un pronom relatif ou interrogatif : *J'irai* **où il va. Quoi qu'il fasse,** *on lui trouve à redire.* Elle peut donc être, comme la proposition substantive, ou *conjonctive,* ou *relative* ou *interrogative ;* mais c'est uniquement au point de vue des fonctions qu'elle remplit dans la phrase qu'on la distingue en plusieurs espèces différentes, qui expriment le *lieu,* le *temps,* la *cause,* le *but,* la *manière* ou l'*intensité* de l'action marquée par le verbe de la principale.

Le verbe de la proposition adverbiale se met, selon le sens, tantôt à l'*indicatif,* tantôt au *subjonctif.*

La proposition adverbiale *conjonctive* peut seule s'abréger, soit par l'infinitif, soit par le gérondif.

Il y a une espèce de proposition adverbiale, la proposition comparative, qui est susceptible de *contraction,* comme la phrase de coordination ; dans ce cas le mot conjonctif (pronom relatif ou conjonction) reste, mais on supprime toujours le verbe et tout autre membre commun aux deux propositions, principale et

accessoire : *Il en sait autant* **que vous** (en savez). *Il est aussi savant* **que** (il est) **modeste.** *Nos jours passent* **comme** (passent) **des ombres fugitives.**

Il ne faut pas confondre la contraction avec la réduction de la proposition subordonnée.

2. A l'inverse de ce qui a lieu pour le complément indirect, qui, dans la proposition substantive, n'est pas précédé, en général, de la préposition *(à, de)* et se confond ainsi avec le complément direct (§ 287), le complément adverbial conserve, dans la proposition adverbiale conjonctive, la préposition qui lui est propre et qui, en se combinant avec *que*, se transforme en conjonction composée ou adverbiale, par ex. : *J'irai le voir* **avant** *son départ*, qui devient : *J'irai le voir* **avant qu'***il parte.* — Les particules *quand*, *si*, *comme*, sont considérées comme conjonctions composées, parce qu'elles sont les équivalents de *lorsque*, *à la condition que*, *ainsi que*.

Toutefois la conjonction adverbiale est souvent remplacée par la conjonction simple *que*, surtout quand la proposition principale est *négative*, *interrogative* ou *impérative*, et dans ce cas le verbe de la subordonnée reste toujours au mode demandé par la conjonction composée, par ex. : *Je n'avais pas dîné* **qu'** (lorsqu') *il* **entra** *chez moi. Il y a des années* (depuis) **qu'***ils ne se sont parlé. Si je vous l'affirme, c'est* (parce) **que** *je le sais. Vous vous êtes donc brouillé avec lui*, **que** (= puisque) *vous ne lui parlez pas? Viens.* (afin) **que** *je t'embrasse. Personne ne le sait* (excepté) **que** *lui* (le sait). *Je ne crains* (personne) (excepté) **que** (je crains) *Dieu. Il n'aime* (rien) (excepté) **que** (il aime) *l'argent. Je n'irai point là* (à moins) **que** *tout ne soit prêt. Je ne puis parler* (sans) **qu'***il ne m'interrompe. Je suis dans une colère* (telle) **que** *je ne me sens pas.*

3. Quand la proposition adverbiale est placée avant la principale, celle-ci est quelquefois précédée de l'adverbe *alors* : *Lorsque le désordre fut moins grand, ou plutôt quand les chefs eurent organisé cette maraude comme un fourrage régulier*, **alors** *ce grand nombre de traînards russes fut remarqué* (Ségur). *Si vous ne vous arrêtez pas*, **alors** *je continuerai avec vous, quelque part que cela me conduise* (Vigny). L'ancien français employait en pareil cas les adverbes *lors*, *donc*, *adonc* : *Et com il l'avoient desserré en un leu*, **lors** *commençoit en un autre* (Villehardouin). La construction avec *si* était également fréquente : *Si elle estoit bien longue et bien ample*, **si** *estoit-elle bien guarnie au dedans* (Rab.). Il en reste quelques traces dans la langue moderne : *Quoiqu'il mange peu*, **si** *faut-il qu'il mange* (Regnard). *Quoi que vous en puissiez dire*, **si** *est-ce que je ne crois pas*... (Ac.).

A. Proposition adverbiale de lieu.

§ 298

La proposition adverbiale de lieu est amenée par le pronom relatif adverbial *où*. Ce pronom peut avoir pour antécédent les adverbes *là* et *partout;* mais le plus souvent il s'emploie d'une manière absolue et sans corrélatif. Le verbe est toujours à l'*indicatif: Il est encore* (où?) **là où** *il était hier. Il n'y a point d'esprit* **là où** *il n'y a point de raison. Les champs sont mal cultivés* **partout où** *l'esprit ne l'est pas. Le mal me vient* **d'où** *j'attendais mon bonheur. Je vais* **où** *va toute chose* (Arnault). *Va, mon enfant,* **où** *Dieu t'envoie* (A. Guiraud). **Où** *brûlèrent deux cœurs, il reste un peu de cendre* (Lam.). **Où** *un seul est tout, il n'y a pas de société* (Boiste). *Où* a quelquefois le sens de *tandis que:* **Là où** *le vulgaire rit, le philosophe admire, et il rit* **où** *le vulgaire ouvre de grands yeux* (Volt.).

La proposition amenée par *où* est adjective quand elle se rapporte à un substantif: *Voici la maison* (quelle?) *où* **il est allé**; elle est substantive quand elle est employée comme régime du verbe: *Je ne sais pas* **où il va**; enfin elle devient concessive quand la signification en est généralisée au moyen de la conjonction *que:* **Où que** *vous alliez, conformez-vous aux mœurs du pays* (Ac.).

B. Proposition adverbiale de temps.

§ 299

La proposition adverbiale de *temps* a des formes différentes pour marquer les divers rapports de temps, soit le *temps* proprement dit et la *durée*, soit la *simultanéité*, la *postériorité* et l'*antériorité* (§ 242).

	Simultanéité	Postériorité	Antériorité
Conjonction *a)* temps:	*quand, lorsque*	*après que*	*avant que*
b) durée:	*pendant que*	*depuis que*	*jusqu'à ce que*
Mode:	indicatif	indicatif	subjonctif
Réduction:	gérondif	infinitif	infinitif

Les conjonctions de temps sont formées des prépositions de temps correspondantes, excepté *quand* et *lorsque: quand* est un pronom adverbial de nature interrogative, comme *lors* est un pronom adverbial démonstratif: *depuis* **quand?** *depuis* **lors;** employé comme conjonction, *lors* prend *que* et devient *lorsque*, tandis que *quand* ne change pas.

Les propositions adverbiales exprimant la *simultanéité* s'abrègent au moyen du *gérondif;* les autres ne sont susceptibles de réduction que quand elles marquent le *temps* et non pas la durée, et elles s'abrègent toujours par l'*infinitif présent* ou *passé*.

1. *Simultanéité.*

§ 300

1. La proposition adverbiale exprimant la *simultanéité* a toujours son verbe à l'*indicatif;* elle est amenée:

a) Par les conjonctions de temps *quand*, *lorsque, pendant que*, *tandis que* et *tant que.*

La distinction entre l'époque et la période, c'est-à-dire entre le temps *sans* ou *avec* l'idée de durée, est beaucoup moins marquée dans le rapport de simultanéité que dans ceux d'antériorité et de postériorité; cependant on peut dire qu'en général le *temps* proprement dit, c'est-à-dire le temps sans l'idée de durée, s'exprime par *quand* et *lorsque*, et la *durée* par *durant que*, *pendant que* et *tant que.*

1° *Quand* et *lorsque* s'emploient indifféremment pour marquer le *temps* sans l'idée de durée: **Quand** *nous arrivâmes*, *on nous reçut avec honneur* (Fén.). **Lorsque** *la foule des spectateurs fut réunie*, *on entendit venir de loin la procession de la fête* (Staël).

J'étais en un lieu sûr, **lorsque** *je vis passer*
Les cent têtes d'une hydre au travers d'une haie (La F. I, 12).

La proposition amenée par *quand* ou *lorsque* est souvent généralisée, et alors elle a le sens d'une proposition conditionnelle: **Quand** *on court après l'esprit*, *on attrape la sottise. La bonté est presque un vice*, **lorsqu'***elle dégénère en faiblesse.*

On emploie *alors que* pour *lorsque*, surtout dans le style élevé: *Il dit qu'il m'aime encore*, **alors qu'***il m'assassine* (Corn.). *On offense un brave homme* **alors que** *l'on l'abuse* (Mol.). *Pourquoi tout changer*, **alors que** *tout va bien?*

Lors est quelquefois séparé de *que* par un autre mot: **Lors** *donc* **que** *vous le voudrez sérieusement*, *tout le monde vous obéira. Il s'attache trop à peindre les individus*, **lors** *même* **qu'***il traite des plus grandes choses* (Suard).

2° La simultanéité avec l'idée de *durée* s'exprime non-seulement par *durant que* et *pendant que*, mais encore par *tandis que* et *tant que. Durant que*, qui marquait la durée d'une manière plus précise que *pendant que*, est maintenant hors d'usage: *Ainsi*, **durant que** *Stentor lisait*, *ils étaient proprement à la comédie* (Fontenelle). — *Pendant que* désigne la simple *simultanéité* de deux actions, qui peuvent différer sous le rapport de la durée: *Charlotte Corday poignarda Marat* **pendant qu'***il était au bain*; *tandis que* marque que les deux actions ont une *durée* parfaitement égale: **Tandis que** *vous serez heureux*, *vous compterez beaucoup d'amis.* **Tandis que** *je vivrai*, *tes jours sont en danger* (Volt.). Il faut remarquer en outre que *pendant que* désigne une simultanéité entre deux actions quelconques, et que *tandis que* convient mieux pour marquer une simultanéité entre des actions opposées, qui contrastent l'une avec l'autre:

> **Tandis qu**'*à peine à tes pieds tu peux voir,*
> *Penses-tu lire au-dessus de ta tête?* (La F. II, 13).

Pour mieux faire ressortir encore la durée égale de deux actions, on se sert des locutions conjonctives *tant que* et *aussi longtemps que: Il faut battre le fer* **tant qu'***il est chaud.* Quand la proposition amenée par *tant que* est généralisée, elle a le sens d'une proposition conditionnelle: *Les lois sont toujours chancelantes*, **tant qu'***elles ne s'appuient pas sur les mœurs* (Tocqueville).

Cependant que pour *pendant que* ne s'emploie qu'en poésie: *Cléopâtre,* **cependant qu'***ils prennent leurs places, parle à l'oreille de Laonice* (Corn.).

b) Par la conjonction de manière *comme* dont on se sert, à la place de *quand* et de *lorsque*, lorsqu'il s'agit d'une action dont la durée est interrompue par une autre qui tombe dans le même temps: **Comme** *il disait ces mots, on sort de la maison* (La F. IV, 16). *Une flotte égyptienne nous rencontra*, **comme** *nous commencions à perdre de vue les montagnes de la Sicile* (Fén.).

2. La proposition adverbiale marquant la simultanéité s'abrège en général par le *gérondif.*

La *proposition gérondive* marque:

a) La simultanéité de deux actions entre lesquelles il n'existe point de rapport de cause, le gérondif exprimant simplement le *temps:* **En rentrant** *chez lui* (= comme il rentrait chez lui) *Pierre fut assailli par des voleurs. La fortune lui vint* **en dormant** (= pendant qu'il dormait). *Il riait* **en** *me* **regardant** (Fén.). **En disant** *ces paroles il donna la main au roi* (Volt.); — ou la *manière*, comme une action ou circonstance accessoire qui accompagne l'action principale: *Il parle* **en bégayant.** *Il répondit* **en hésitant.** *Il partit* **en riant.** *Ils se dirent adieu* **en pleurant.** *L'homme va toujours de douleur en douleur, répondis-je* **en m'inclinant** (Chat.). Dans ce dernier cas le gérondif équivaut à une proposition principale: *Il parle et bégaye. Il répondit et hésita.*

Le gérondif de manière peut toujours se traduire par une proposition principale avec un gérondif de temps: *Il parle* **en bégayant = il bégaye** *en parlant. Il partit* **en riant = il rit** *en partant.*

b) La simultanéité de deux actions dont l'une sert de *moyen* au sujet pour parvenir au but exprimé par l'action principale: *On apprend* **en étudiant. En forgeant** *on devient forgeron. On punit la vanité* **en** *ne la* **regardant** *pas.* **En étant** *ferme vous vous ferez obéir. La Mort crut*, **en venant,** *l'obliger en effet* (La F. I, 15). *L'homme*, **en considérant sa petitesse,** *ne saurait trop s'humilier devant Dieu* (Ac.).

On exprime quelquefois le moyen par l'infinitif construit avec *par : Vengeons-nous* **par en médire** (Courier).

Quand on nie la simultanéité de deux actions dont l'une exprime la manière ou le moyen, on se sert de *sans* avec l'*infinitif : Il parle* **sans bégayer.** *Il répondit* **sans hésiter.** *On ne peut le regarder* **sans rire.** *Il apprend* **sans étudier.** *J'ai passé la nuit* **sans dormir.** *On peut vivre heureux* **sans être riche ;** — ou de *sans que* avec le *subjonctif : On ne parvient à rien de grand* **sans qu'***il en* **coûte** *beaucoup* (v. § 308).

La forme verbale en *ant* n'est gérondif que si elle est précédée de la préposition *en*, et il y a une différence de sens entre : *Il s'en va* **chantant**, et : *Il s'en va* **en chantant**, de même qu'entre : *On voit la sueur* **ruisselant** *sur son visage*, et : *On voit la sueur* **ruisseler** *sur son visage.* Le gérondif, exprimant la simultanéité et plus souvent le moyen, ne saurait être confondu avec le participe présent invariable, qui marque le temps ou la cause de l'action : **En voulant** *contenter tout le monde, vous ne contenterez personne.* **Voulant** (= *parce que* ou *comme vous voulez*) *contenter tout le monde, vous ne contenterez personne.* Ainsi dans ce vers : *J'aurai,* **le revendant,** *de l'argent bel et bon* (La F. VII, 10), *revendant* est participe et non gérondif, il marque le temps (= *lorsque* je le revendrai) et non pas le moyen ou la simple simultanéité. Même lorsque le gérondif marque la simultanéité, il se distingue encore du participe présent qui marque aussi la simultanéité, mais en indiquant en même temps l'état de l'action : *Je l'ai rencontré* **en** *me* **promenant** *(pendant que* je me promenais). *Je l'ai rencontré me* **promenant** (= *comme* je me promenais).

C'est à tort que l'on prétend que l'on ne peut pas mettre la préposition *en* devant *étant* et *ayant : Vous êtes le vrai maître* **en étant** *le plus fort* (Volt.).

3. La simultanéité peut encore s'exprimer :

a) Par une proposition adjective *explicative* (§ 295) : *Pierre,* **qui s'amusait dans la forêt,** *fut surpris par l'orage. Pierre,* **qui venait de rentrer chez lui,** *se mit à travailler. Le temps,* **qui** (= tandis qu'il) **fuit sur nos plaisirs,** *semble s'arrêter sur nos peines.*

b) Par le *participe présent* ou *passé* (§ 295) : *Pierre,* **s'amusant dans la forêt,** *fut surpris par l'orage.* **A peine rentré chez lui,** *il se mit à travailler.*

c) Par le *participe absolu : Il ne l'aura pas,* **moi vivant** (= tant que je vivrai). **L'arbre étant pris pour juge,** *ce fut bien pis encore* (La F. X, 2). **La trêve expirée** (= quand la trêve sera expirée), *les hostilités recommenceront.*

2. *Postériorité.*

§ 301

1. La proposition adverbiale exprimant la *postériorité* est amenée par les conjonctions suivantes, qui demandent toutes l'*indicatif :*

a) Pour le *temps, après que:* **Après qu'***il eut prononcé ces paroles, il s'éloigna. Il faut bonne mémoire* **après qu'***on a menti* (Corn.). **Après que** *vous aurez parlé, il parlera* (Ac.).

b) Pour la *durée, depuis que, dès que, sitôt que, aussitôt que: Il s'est passé bien des choses* **depuis que** *je ne vous ai vu. Les livres sont moins coûteux* **depuis que** *l'imprimerie est inventée. Je plains les malheureux* **depuis que** *je le suis* (Fén.).

Dès exprime le même rapport que *depuis;* mais, comme conjonction, il marque la postériorité immédiate d'une action relativement à une autre : *Les mulots se détruisent les uns les autres* **dès que** *les vivres commencent à leur manquer.* **Dès que** *j'ai su l'affront, j'ai prévu la vengeance* (Corn.). On renforce *dès que* au moyen de *lors : Les grands se font honneur* **dès lors qu'***ils nous font grâce* (La F. I, 14). Au lieu de *dès que*, on emploie aussi *sitôt que* et *aussitôt que:* **Aussitôt qu'***il le vit paraître, il alla au-devant de lui* (Ac.). *J'aime les grands* **sitôt qu'***ils tombent* (Mont.).

La proposition amenée par *dès que* est souvent généralisée et remplace une proposition conditionnelle: *Est-on laide jamais* **dès qu'***on est bonne mère?* (Gosse). Elle peut aussi avoir la valeur d'une proposition causale: *Il n'y a plus de dispute*, **dès que** *vous en tombez d'accord* (Boiste).

2. La proposition adverbiale exprimant la postériorité s'abrège au moyen de l'*infinitif passé*, précédé de *après :* **Après avoir prononcé ces paroles,** *il s'éloigna. Il monta à cheval à deux heures le samedi*, **après avoir mangé** (Sév.).

La proposition abrégée avec *depuis* n'est plus usitée aujourd'hui : **Depuis avoir connu** *feu monsieur votre père, j'ai voyagé par tout le monde* (Mol.).

3. *Antériorité.*

§ 302

1. La proposition adverbiale exprimant l'*antériorité* est amenée par les conjonctions suivantes, qui régissent le *subjonctif :*

1° Pour le *temps, avant que :* **Avant que** *cela arrive, il passera bien de l'eau sous le pont. Ecoutez ce récit* **avant que** *je réponde* (La F. III, 1). *Il fut des citoyens* **avant qu'***il fût des maîtres* (Volt.).

Autrefois on se servait de la conjonction *devant que* pour *avant que : Cependant*, devant qu'*il fût nuit, Il arriva nouvel encombre* (La F. IX, 19).

2° Pour la *durée, jusqu'à ce que, en attendant que : Je resterai* **jusqu'à ce que** *vous ayez fini. Vous pourrez vous amuser* **en attendant que** *je revienne.*

Le chien ne bouge et dit : Ami, je te conseille
De fuir en attendant que *ton maître s'éveille* (La F. VIII, 17).

Après *jusqu'à ce que,* on emploie l'*indicatif* quand il s'agit d'un fait réel qui a eu lieu dans un temps passé : *Je restai* **jusqu'à ce qu'il eut fini.** *Lucain fut d'abord l'ami de Néron* **jusqu'à ce qu'***il eut la noble imprudence de disputer contre lui le prix de la poésie* (Volt.).

2. La proposition adverbiale amenée par *avant que* s'abrège au moyen de l'*infinitif présent* ou *passé*, précédé de *avant de* ou *avant que de: J'irai le voir* **avant de partir** (Ac.). **Avant** *donc* **que d'***écrire, apprenez à penser* (Boil.). *Il meurt* **avant d'avoir pu** *passer le Jourdain* (Mass.).

Aujourd'hui *avant de* se met plus souvent que *avant que de.* — On trouve quelquefois la particule *de* supprimée : *Laissons venir la fête,* **avant que** *la chômer* (Mol.); mais cette construction n'est plus permise.

Autrefois on pouvait aussi abréger la proposition amenée par *jusqu'à ce que:* **Jusqu'à** *mieux* **savoir** *tout sachez vous retenir* (Corn.).

4. Que *comme conjonction de temps.*

§ 303

1. *Que* peut s'employer comme conjonction adverbiale de *temps* et remplacer:

a) Quand et *lorsque*, après une négation ou après les adverbes *à peine, encore, déjà*, quand la principale, qui précède toujours en pareil cas, exprime une circonstance de temps, tandis que l'accessoire indique un événement simultané ou successif: *Je* **n'***avais* **pas** *dîné* **qu'** (= quand) *il entra.* En pareil cas le rôle logique des propositions est souvent interverti, et c'est la principale qui exprime le circonstanciel de temps : *Le soleil* **ne** *fut* **pas** *plutôt levé* **qu'***on se mit en marche* (= On se mit en marche *quand* le soleil fut levé). *Je* **n'***eus* **pas** *mis pied à terre* **que** *l'hôte vint me recevoir fort civilement* (Les.). *Je* **n'***avais* **pas** *encore mangé le premier morceau* **que** *l'hôte entra* (Id.). **A peine** *le soleil était-il levé,* **qu'***on se mit en marche. On leur parle* **encore qu'***ils sont partis et ont disparu* (La Br.).

A peine *il achevait ces mots*
Que *lui-même il sonna la charge* (La F.).

La détermination du temps peut aussi se trouver dans la subordonnée : *On se mit en marche,* **que** *le soleil était* **à peine** *levé. Il n'y a point au monde un si terrible métier que celui de se faire un grand nom : la vie s'achève* **qu'***on a* **à peine** *ébauché son œuvre* (La Br.). *Je lui parlai* **qu'***il était* **encore** *au lit* (Ac.). *Elle est venue,* **que** *j'étais* (alors) *malade.* — Le *que* peut être supprimé, et alors la phrase a la forme de la coordination : *A peine le soleil est-il levé, on se met en marche* (Ac.).

On trouve aussi en pareil cas *quand* ou *lorsque : Je n'avais pas encore fermé l'œil*, **lorsque** *le muletier vint m'avertir qu'il n'attendait plus que moi pour partir* (Les.).

b) Avant que et *jusqu'à ce que*, après une négation, et dans ce cas *que* est toujours suivi de *ne : On* **ne** *vous remettra* **pas** *ces marchandises* **que** *vous* **ne** *les ayez payées.* **Ne** *venez* **point** *ici* **que** *vous* **n'***ayez de mes nouvelles* (Sév.). *Je ne vous quitte point, seigneur*, **que** *mon amour* **n'***ait obtenu ce point* (Rac.). *Je n'en sortirai point* **que** *je* **n'***aie détrôné le roi de Pologne* (Volt.).

c) Depuis que, après un circonstanciel de temps précédé des locutions *il y a*, *voici* ou *voilà*, et alors, s'il y a négation, on l'exprime par *ne ... pas* ou simplement par *ne*, selon que le verbe est à un temps simple ou composé : **Il y a des années qu'***ils* **ne** *se parlent* **pas. Il y a des années qu'***ils* **ne** *se sont parlé.* **Voici** *tantôt* **mille ans que** *l'on* **ne** *vous a vue* (La F. III, 15). *Il y a bientôt dix lustres* **que** *je vis dans cette solitude* (Marm.). *Il y avait dix heures* **que** *nous étions à cheval* (Chat.).

Après la locution *il y a*, employée pour mettre en évidence un complément du verbe, *que* n'est pas conjonction, mais pronom relatif : *Il y a une chose* que *je déteste par-dessus tout, c'est le mensonge.* Ce qui prouve qu'on a affaire ici à un pronom relatif, c'est qu'on dira au nominatif : *Il y a une chose* qui *me déplaît souverainement, c'est le mensonge.*

2. *Que* est encore conjonction adverbiale dans les cas suivants :

a) Après un adverbe de temps, comme *aujourd'hui*, *maintenant*, etc. En pareil cas, *que* communique à l'adverbe son caractère de conjonction et en fait une conjonction composée : **Aujourd'hui qu'***il est puissant il pourra vous servir* (Ac.). **Maintenant que** *tu le sais, adieu* (A. Dumas).

On trouve, mais bien rarement, *où* construit avec *aujourd'hui :* **aujourd'hui où** *le vice a infecté tous les âges* (Mass.).

b) Il en est à peu près de même quand *que* se rapporte à une préposition, comme *depuis*, *pendant*, *jusque*, suivie d'un adverbe ou d'un nom marquant le temps : **Depuis** *si* **longtemps qu'***il est parti, on n'a pas encore reçu de ses nouvelles. Tout est dit, et l'on vient trop tard* **depuis sept mille ans qu'***il y a des hommes et qui pensent* (La Br.). *J'y serai* **jusqu'au mois** *de septembre que j'irai à Bourbelly* (Sév.). *Je joue de la harpe ou du clavecin* **jusqu'à huit heures** *et* **demie que** *nous soupons* (Genlis). **Au commencement que** *l'évêque avait seul entre les mains tous les revenus de son église, en était-il plus fastueux?* (Mass.).

c) Que peut encore se rapporter à un nom de temps, comme *un jour*, *un soir*, *chaque fois*, etc., qui n'est pas précédé d'une

préposition : **Un jour** *viendra* **que** *vous reconnaîtrez votre erreur.* **Un matin que** *je n'étais pas plus mal qu'à l'ordinaire, en dressant une petite table sur son pied, je sentis dans tout mon corps une révolution subite* (J.-J. R.). **Un temps** *fut* **qu'***il savait accorder les débats* (La F. VIII, 26). *Je ne m'ennuyais point* **cet hiver que** *je vous avais* (Sév.). *Où est* **le temps que** *vous ne mangiez qu'une tête de bécasse par jour?* (Sév.).

Ici *que* se présente comme conjonction adverbiale, mais en réalité il remplit la fonction de pronom relatif, et la proposition est plutôt adjective qu'adverbiale : *un jour* que = *un jour* où, etc. Du reste on peut très bien se servir de *où* et dire : *un jour viendra* où ..., *il fut un temps* où, etc.

C. Proposition adverbiale de cause.

§ 304

1. La proposition adverbiale de *cause* ou proposition *causale explique* ou *motive* la proposition principale. Dans le premier cas la proposition adverbiale répond à la question *pourquoi* et exprime la *cause* du fait énoncé dans la principale : *Il fait chaud, parce que le soleil brille.* Dans le second cas, l'explication en tant que fait est déjà connue de la personne à qui l'on parle, et on ne la rappelle que pour en tirer une conséquence : *Puisque le temps est beau, nous sortirons.* — Le verbe est toujours à l'*indicatif.*

2. La proposition adverbiale de cause est amenée :

a) Par les conjonctions *parce que*, pour la cause ou l'explication simple, et *puisque*, dont les deux membres sont quelquefois séparés, pour le motif : *Il a été puni*, **parce qu'***il a manqué à ses devoirs. Tout chrétien est né grand*, **parce qu'***il est né pour le ciel* (Mass.). *•Votre enfant ne doit rien obtenir* **parce qu'***il le demande, mais parce qu'il en a besoin* (J.-J. R.). — **Puisque** *ainsi est, je ne conteste plus.* **Puisque** *le mal est, il faut l'éviter, et pour l'éviter, il faut le connaître. Je n'en avais nul droit*, **puisqu'***il faut parler net* (La F. VII, 1). **•Puisqu'***il est des vivants, ne songez plus aux morts* (Id. VI, 21). **Puisque** *tu m'as abandonné sur ce rivage, lui disais-je, que ne m'y laisses-tu en paix?* (Fén.). — **Puis** *donc* **qu'***il en est ainsi, faites ce que vous voudrez.*

On emploie, mais rarement, *à cause que* dans le sens de *parce que* et *vu que, attendu que*, pour *puisque* surtout en style de pratique : *Je ne saurais vous accorder cette permission*, **attendu (vu) que** *mes ordres s'y opposent. Les parents de sa femme s'étaient opposés à son mariage*, **attendu qu'***il n'était pas gentilhomme* (Bern.). *Je n'irai pas*, **à cause qu'***il est trop tard* (Ac.). *J'avais deux coupes de bois à vendre* **à cause que** *je n'avais point coupé l'année précédente* (Courier).

1) On exprime quelquefois la cause par les locutions *sous prétexte que, sous ombre que: Il s'est retiré* **sous prétexte qu'***il souffrait* (Poitevin). **Sous ombre que** *vous écrivez comme un petit Cicéron, vous croyez qu'il est permis de vous moquer des gens* (Sév.). La première de ces locutions s'abrège par l'infinitif: **Sous prétexte d'exercer** *la charité, ils renversent toutes les règles de la justice* (Fléch.). Il y a en outre les locutions *à force de, faute de,* qui se construisent avec l'infinitif: **A force de vouloir** *me plaire, elles me dégoûtaient* (Fén.). **Faute d'y recourir,** *on viole leurs lois* (La F. XI, 7).

2) De même que l'expression relative *de ce que* a donné la conjonction *de ce que* ou *que* (§ 288), de même *par ce que* est devenu *parce que : On juge d'un arbre* **par ce qu'***il produit. J'abattrai cet arbre* **parce qu'***il ne produit rien.* A côté de *parce que,* l'ancienne langue avait *pource que*, et ces deux expressions n'étaient pas synonymes, *par* indiquant naturellement le moyen et subséquemment la cause, et *pour* le but: *Cet ouvrage a été fait* **par** *moi, mais non* **pour** *moi.* Mais la conjonction *pource que,* déjà vieillie au XVII[e] siècle, est tombée en désuétude; on la remplace par *parce que.* ce qui donne un faux sens dans certaines circonstances. « Si je demande: *Pourquoi vendez-vous vos rentes?* et qu'on réponde: *Parce que j'ai besoin de réaliser,* on me répond par la cause, lorsque je demande le but qu'on se propose; c'est que *pourquoi* signifie en même temps *par quoi* et *pourquoi.* De même *parce que* signifie *parce que* et *pource que: Pourquoi achetez-vous une maison?* on répond: *Parce que je veux l'habiter;* le sens est *pource que,* comme on le voit si l'on répond par l'infinitif seul: *pour l'habiter*, et non pas *par l'habiter* » (Littré). — *Par cela que* construit avec *seul :* **Par cela** *seul* **qu'***il le dit, je ne le crois pas.*

3) *Car* et *parce que. Car* marque la coordination, et *parce que* la subordination; l'un et l'autre expriment une idée de cause, mais le premier se rapporte à celui qui parle, et le second à l'action, quel qu'en soit l'agent: *Il doit être malade,* **car** *il ne sort plus. Il ne sort pas,* **parce qu'***il est malade.*

b) Par la conjonction simple *que:*

1° Après une proposition principale interrogative: *Qu'avez-vous donc, dit-il,* **que** *vous ne mangez point?* (Boil.). *Vous êtes donc brouillé avec lui,* **que** *vous ne lui parlez pas? Comment voudriez-vous qu'ils traînassent un carrosse,* **qu'***ils ne peuvent pas se traîner eux-mêmes?* (Mol.). *On est donc bien méfiant dans ce pays,* **qu'***on n'ouvre pas la porte à son prochain* (G. Sand).

2° Après *d'autant plus* ou simplement *d'autant : Je le plains* **d'autant plus que** *Mithridate l'aime* (Rac.). *A votre place je n'irais point là,* **d'autant que** *rien ne vous y oblige* (Ac.).

3° Après *c'est* employé pour mettre la cause en relief (§ 282): *a)* affirmativement, avec l'*indicatif : Si je vous l'affirme*, **c'est** (parce) **que** *je le* **sais.** *Pourquoi les riches sont-ils si durs envers les pauvres? — C'est* **qu'ils ne craignent pas de le devenir** (La Br.); *b)* négativement, avec le *subjonctif : Si je vous fais cette observation,* **ce n'est pas que** *j'***aie** *l'intention de vous offenser. Ce n'est pas que Colbert ait négligé entièrement cette partie* (Thomas).

On se sert aussi, dans ce dernier cas, de l'expression *non que* ou *non pas que: Je désapprouve votre projet,* **non pas que** *je* **veuille** *m'y opposer.*

c) Par la conjonction comparative *comme :* **Comme** *il ne se fiait à personne, personne ne se fiait à lui* (Fén.). **Comme** *ses raisons paraissaient bonnes, on s'y rendit* (Ac.). *Comme* peut avoir pour corrélatif dans la principale le mot *aussi :* **Comme** *il est inconstant dans ses projets,* **aussi** *voit-on qu'il réussit rarement en quelque chose* (Ac.). (1)

3. La proposition adverbiale amenée par *parce que* peut s'abréger au moyen de l'*infinitif passé*, précédé de *pour*, surtout quand le verbe est à un temps composé ou parfait : *Il est puni* **pour avoir manqué** (= parce qu'il a manqué) *à ses devoirs. On ne montre pas sa grandeur* **pour être** *en une extrémité, mais bien en touchant les deux bouts à la fois et remplissant tout l'entre-deux* (Pasc.). *On se convient* **pour** *ne pas se* **ressembler** (Fontenelle). *Et* **pour** *n'***avoir** *ni nom ni rang dans la patrie, en est-on moins soumis à ses lois?* (J.-J. R.). *On échoue quelquefois dans une affaire* **pour avoir pris** *trop de précautions. Quel effort de courage le Sénat même n'admira-t-il pas dans le consul Varron* **pour avoir pu** *survivre à sa défaite!* (J.-J. R.).

4. La cause peut encore s'exprimer :

a) Par une proposition adjective *explicative* (§ 295) : *Cet élève,* **qui** (= parce qu'il) **travaille bien,** *fera rapidement des progrès. Il faut aimer* le travail, **qui** (= parce qu'il) **donne l'indépendance.**

b) Par le participe présent ou passé : *Mon père* **étant** (=qui est, c'est-à-dire : parce qu'il est) **indisposé,** *reste à la maison.* **Instruits par l'expérience,** *les vieilles gens sont soupçonneux.* Quelquefois le participe passé est suivi de la locution *qu'il est : Je m'en vais,* **fatigué que je suis** *de l'entendre. L'égoïste semble ne pas avoir de cœur,* **insensible qu'il est** *aux misères d'autrui.*

c) Par le participe absolu : **Cette question embarrassant les juges,** *la décision fut ajournée.* **Le maître étant absent, ce** *lui fut chose aisée* (La F. VII, 16).

D. Proposition finale.

§ 305

1. La proposition adverbiale de *but* s'appelle aussi proposition *finale ;* elle exprime le but ou la fin de l'action marquée par la principale. Son verbe est toujours au *subjonctif.*

On emploie l'indicatif avec les conjonctions de *cause* et le subjonctif avec celles de *but*, parce que le verbe exprime, dans

---

(1) **Comme** *les Français s'ennuient facilement, ils évitent les longueurs en toutes choses* (Staël).

le premier cas, quelque chose de *réel*, et dans le second, une chose simplement *possible : La noblesse donnée aux pères* **parce qu'***ils* **étaient** *vertueux, a été laissée aux enfants* **pour qu'***ils le* **devinssent.**

2. La proposition adverbiale de *but* est amenée :

a) Par les conjonctions *afin que*, *pour que*, *de crainte que*, *de peur que.*

Afin que, *pour que* expriment simplement le but de l'action énoncée par le verbe de la principale : *On enterre les cadavres* **afin qu'***ils n'infectent pas l'air. Pardonnez à vos ennemis,* **afin que** *Dieu vous pardonne aussi un jour. A Rome on inhumait les morts sur le bord des chemins,* **pour que** *cela servît d'enseignement aux passants. Montrez à Dieu toutes les plaies de votre cœur,* **afin qu'***il les guérisse* (Fén.). **Pour qu'***une innovation soit pacifique, il faut qu'elle ne soit pas contestée* (Mignet).

On abrège ces propositions au moyen de l'*infinitif*, précédé de *afin de* ou *pour : On tire le canon sur une place assiégée* **pour** *y* **faire** *une brèche, et* **afin de pouvoir** *la prendre d'assaut ou de l'obliger de se rendre* (Girard). *Je consens à me perdre* **pour** *la* **sauver** (Corn). *Lui-même y court* **pour** *n'***être** *pas* **trompé** (La F.). Souvent, dans la même phrase, *afin* ou *pour* se construisent des deux manières, avec le subjonctif ou avec l'infinitif : **Pour que** *l'on* **soit** *heureux, il ne faut pas faire trop d'efforts* **pour** *l'***être** (Bescherelle).

Lorsque la proposition finale est amenée par *pour*, la principale exprime en général le *moyen* pour arriver au *but* énoncé par la subordonnée (§ 300) : *On étudie* **pour apprendre (On apprend** *en étudiant).*

De crainte que, de peur que marquent un but, un résultat que l'on veut éviter, et, pour cette raison, veulent la particule *ne* dans la subordonnée : *Fermez la porte,* **de crainte qu'***il* **ne** *sorte. Retirez-vous* **de peur qu'***il* **ne** *vous maltraite. Cachez-lui votre dessein,* **de peur** *qu'il* **ne** *le traverse* (Ac.). *Le roi de Pologne joue tous les soirs à colin-maillard : on le fait jouer,* **de peur qu'***il ne s'endorme* (Rac.).

On abrège au moyen de l'infinitif précédé des locutions *de crainte de, de peur de : On y parle peu,* **de crainte de** *se* **méprendre** (La Br.). *Il faut rire avant d'être heureux* **de peur de mourir** *sans avoir ri* (Id.).

b) Quelquefois par la conjonction simple *que*, après l'impératif, ainsi qu'après les verbes *aller, venir : Viens,* (afin) **que** *je te dise un mot. Descends,* **que** *je t'embrasse* (La F. II, 15). *Retirez-vous,* (de peur) **qu'***il* **ne** *vous maltraite. Sors vite,* **que** *je* **ne** *t'assomme* (Mol.).

E. Proposition conditionnelle.

§ 306

1. La proposition adverbiale appelée *conditionnelle* est celle qui exprime une *condition* ou une *supposition*.

Elle est amenée par la conjonction *si* ou par une conjonction composée : **Si** *vous persévérez dans votre entreprise, vous réussirez. Vous réussirez dans votre entreprise,* **pourvu que** *vous persévériez;* — ou bien elle revêt la forme d'une proposition principale : **Persévérez dans votre entreprise,** *et vous réussirez.*

I. Conjonction *si* avec l'indicatif. Contraction : *sinon.*

II. Conjonctions composées :

1. *Posé, supposé que, au cas que, pour peu que,* avec le *subjonctif.*
2. *A moins que, pourvu que,* etc. avec le *subjonctif* ou l'*indicatif.*
3. *Sinon (si ce n'est, excepté, sauf, hors, hormis) que,* avec l'*indicatif.*
4. *Loin que, au lieu que,* avec le *subjonctif.*
5. *Outre que,* avec l'*indicatif.*

III. Proposition conditionnelle sous la forme d'une principale.

2. La proposition conditionnelle amenée par *si* exprime soit la *condition réelle*, qui implique possibilité, soit la *condition supposée* ou *supposition*, qui fait abstraction de cette idée ; mais, dans l'un comme dans l'autre cas, le verbe est à l'indicatif avec cette différence toutefois que, pour la condition on emploie les *présents*, et pour la supposition les *prétérits*, le passé servant à indiquer que la condition n'est pas réelle, qu'il s'agit d'une simple hypothèse ; on admet de plus une différence de temps entre la subordonnée, qui pose un fait comme possible ou simplement hypothétique, et la principale, qui exprime la conséquence de ce fait ; et, dans la phrase proprement conditionnelle, le verbe de la subordonnée est au *présent* et celui de la principale au *futur*, tandis que, dans la phrase de supposition, on emploie dans la principale le *conditionnel* (présent ou parfait), qui est un futur par rapport au passé, et on lui donne comme temps correspondant dans la subordonnée l'*imparfait* (ou le plus-que-parfait), qui est un présent dans le passé (§ 205).

	Présent.	Futur.
Condition :	*S'il* **fait** *beau temps* (demain),	*je* **partirai**
Supposition :	*S'il* **faisait** *beau temps* (maintenant, demain),	*je* **partirais**
»	*S'il* **avait fait** *beau temps* (hier),	*je* **serais parti.**

3. Lorsque *si* marque la *condition*, la phrase est plus particulièrement appelée *conditionnelle.* On emploie l'*indicatif* dans la principale comme dans la subordonnée ; mais, lors même que le verbe exprime en général une action future dans l'une et l'autre proposition, le verbe de la subordonnée se met au *présent*, et celui de la principale au *futur : Vous* **verrez** *beau jeu,* **si** *la corde*

se **rompt. Si** *je le* **rencontre,** *on* **verra** *du carnage* (Mol.). *Jamais,* **s'***il me* **veut** *croire, il ne se* **fera** *peindre* (La F. I, 7).

L'action peut être exprimée comme présente ou passée, et alors on emploie le *présent* dans la principale, et le *présent* ou le *parfait* dans la subordonnée : **S'***il* **a** *quelque besoin, tout le corps s'en* **ressent** (La F. III, 2). **Si** *tu* **veux** *qu'on t'épargne, épargne aussi les autres* (La F. VI, 15). *Et* **si vient** *la pluie,* **croyez-***vous que je perde mon temps?* (Töpffer). **Si tu as fait** *du mal, il* **faut** *le réparer.* **Pardonnez-***moi, grands dieux,* **si je me suis trompé** (Corn.).[1]

Si permet la contraction : **Si** *vous venez demain, vous me trouverez encore ;* **si après demain,** *je serai déjà parti.* **Si** *l'on considère son ouvrage ouvertement, après l'avoir fait, on en est encore tout prévenu ;* **si trop longtemps après,** *on n'y entre plus* (Pasc). C'est à cette construction qu'il faut rapporter la locution *sinon* (dans l'ancienne langue *si non* opposé à *si oui)* employée à la place de la conjonction adversative *ou*, mais qui doit être considérée comme une conjonction conditionnelle : *Obéissez,* **sinon** (= si vous n'obéissez pas) *vous serez puni*, c'est-à-dire : *Obéissez,* **ou** *vous serez puni.* On met quelquefois *ou* devant *sinon : Obéis à l'instant,* **ou sinon** *tu seras puni. Si non* est encore usité, surtout pour exprimer une concession : *Arrière vous!* **si non** *le bras, j'ai l'âme* (Hugo).

La proposition adverbiale amenée par *si* n'exprime pas toujours la condition ; elle peut aussi marquer un *fait positif* qui est présenté comme une circonstance de *temps* ou de *cause*, ou qui est mis en *opposition* au fait énoncé dans la principale ; dans ce cas, *si* peut être suivi du passé (imparfait, prétérit) : **Si** (= quand) *je* **sortais,** *tout le monde se mettait aux fenêtres* (Mont.). *La puissance des Huns était une puissance exterminatrice,* **s'***il en* **fut** *jamais* (Ac.). **Si** (= parce que) *cet homme* **est** *pauvre, est-ce une raison pour le mépriser?* **Si** *l'un* **est** *vieux et faible, l'autre est jeune et fort* (Ac.). **Si** *j'***ai vécu,** *ce ne fut qu'un moment* (Parny).

> *Si quelque chat* **faisait** *du bruit*
> *Le chat prenait l'argent* (La F. VIII, 2).

1) *Si* se construit avec *que:* **Que si** *ce lou[illegible] la mâchoire* (La F. VIII, 17), — avec *ou, ou bien: Avez-vous oubl[illegible] vous parlez à moi* (§ 238), **Ou si** *vous présumiez être déjà mo[illegible]* [illegible]. On renforce *si* par *tant est que: Sa mère en mourra d[e] douleur si* tant **est qu'***elle en meure* (Sév.).

2) Quand la proposition conditionnelle est négative, on emploie souvent *ne* sans complément, surtout lorsque *si* exprime une réserve dans le sens de *à moins que : Toute confiance est dangereuse,* **si** *elle* **n'***est sincère* (La Br.). *Nul empire n'est sûr,* **s'***il* **n'***a l'amour pour base. Il viendra à bout de cette entreprise,* **si** *de nouveaux obstacles* **ne** *s'y opposent.*

3) *Si* peut encore exprimer une concession réelle ou supposée (v. § 307).

4. Lorsque *si* exprime la *supposition*, la phrase est dite *hypothétique* ou *phrase de supposition*. Elle est aussi à l'*indicatif :* on emploie dans la principale le *conditionnel présent* ou *parfait*, et dans la subordonnée l'*imparfait* pour exprimer un *présent* ou un *futur*, et le *plus-que-parfait* pour marquer un *passé :* **S'***il* **faisait** *beau temps* (maintenant, demain), *j'***irais** *me promener*. **S'***il* **avait fait** *beau temps, je* **serais allé** *me promener*. **Si** *le ciel* **tombait,** *il y* **aurait** *bien des alouettes prises* (Prov.). *Nous* **désirerions** *peu de chose avec ardeur, si nous* **connaissions** *parfaitement ce que nous désirons* (La Roch.). *Comment l'***aurais**-*je* **fait si** *je n'***étais** *pas* **né?** (La F. I, 10). *Nous l'***estimerions** *plus, s'il* **était** *ignorant* (Id. VIII, 26).

> **Si** *Peau-d'âne m'***était conté,**
> *J'y* **prendrais** *un plaisir extrême* (Id. VIII, 4).

Quand la phrase de supposition est sous la dépendance d'un verbe qui régit le subjonctif, on remplace le conditionnel par les prétérits de ce dernier mode (§ 277) : *Je ne crois pas que vous* **fussiez** *mécontent*, **si** *cela* **arrivait** (Je crois que vous **seriez** mécontent, si cela **arrivait**). La proposition conditionnelle peut ne pas être exprimée : *On craint qu'il n'***essuyât** *les larmes de sa mère* (Rac.).

Au lieu du conditionnel passé ou du plus-que-parfait de l'indicatif, on peut aussi employer le *plus-que-parfait* du *subjonctif : Il* **eût réussi,** *s'il* **eût été** *plus habile* (= Il *aurait réussi*, s'il *avait été* plus habile). **Si** *le nez de Cléopâtre* **eût été** *plus court, toute la face de la terre* **aurait changé** (Pasc.). *Il est vrai*, **s'***il m'***eût cru,** *qu'il n'***eût** *point* **fait** *de vers* (Boil.). **Si** *vous* **fussiez tombé,** *l'on s'en* **fût pris** *à moi* (La F. V, 11). *Sage*, **s'***il* **eût remis** *une légère offense* (Id. IV, 13). *Une main si habile* **eût sauvé** *l'Etat, si l'Etat* **eût pu** *être sauvé* (Boss.). *Si j'***eusse été surpris,** *quels traitements cruels n'***eussé**-*je pas* **essuyés!** (J.-J. R.). *Si les Titans* **avaient chassé** *du ciel Jupiter, les poètes* **eussent chanté** *les Titans* (Volt.). — La subordonnée peut être ellipsée (§ 208) : *Les Scythes, demi-sauvages, attaqués par Darius, emportèrent les restes de leurs morts, que l'ennemi* **eût profanés.** *Charles XII avait conservé cette timidité qu'on appelle mauvaise honte : il* **eût été embarrassé** *dans une conversation* (Volt.). *Il avait une armée de vingt mille hommes, qui se* **fût battue** *d'abord, et il ne prit aucune résolution* (Chat.).

1) L'*imparfait* de l'indicatif remplace quelquefois le conditionnel passé ou le plus-que-parfait du subjonctif de la principale (§ 198). Cette construction se présente aussi, mais très rarement, dans la subordonnée : *Si j'avais dit un mot, on vous* **donnait** (= aurait donné) *la mort* (Volt.). *J'***étais** *bien étonné s'il m'***oubliait** (Mol.).

2) Quand *si* est construit avec le conditionnel, la proposition a la valeur d'une principale par rapport à une autre accessoire sous-entendue : **Si** *vous* **auriez** *de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins sans doute à vous voir mon beau-fils* (Mol.).

Frappe. Ou si tu me crois indigne de tes coups,
Si ta haine m'envie un supplice si doux,
Ou, si d'un sang trop vil ta main **serait trempée,**
Au défaut de ton bras, prête-moi ton épée (Rac.).

5. Il y a un certain nombre de conjonctions composées dont les unes expriment la *condition* ou la *supposition*, tandis que les autres sont restrictives et marquent une *réserve*, une *exception* ou même une *exclusion*.

6. Les expressions conjonctives *posé que*, *supposé que*, *au cas que*, *pour peu que*, expriment la *condition* ou la *supposition* et demandent toutes le *subjonctif* : **Posé que** *cela* **fût**, *que feriez-vous?* (Ac.). **Supposé que** *vous* **trouviez** *à propos de les présenter, prenez la peine d'y mettre votre cachet* (Boil.). *Les rats se dévorent entre eux*, **pour peu que** *la faim les* **presse. En cas que** *vous* **persistiez,** *il faudra que j'allègue au prince et au roi même votre mauvaise santé* (Fén.). *Je vous écrirai*, **au cas qu'***il me* **dise** *quelque nouvelle* (Sév.).

7. Les conjonctions suivantes expriment une *réserve* qu'on fait à une proposition générale :

a) A moins que, *hors que*, (rare), qui régissent le *subjonctif* et veulent *ne* dans la subordonnée : *Il n'en fera rien*, **à moins que** *vous* **ne** *lui* **parliez** (Ac.). *Car que faire en un gîte*, **à moins que** *l'on* **ne songe ?** (La F. II, 14). *Tout propriétaire veut l'ordre, la paix, la justice*, **hors qu'***il* **ne soit** *fonctionnaire ou pense à le devenir* (Courier).

On abrège au moyen de l'infinitif précédé de *à moins (que) de*, *hors de : Toute puissance est faible*, **à moins que** *d'être unie* (La F. IV, 18). *Hors de le battre, il ne pouvait le traiter plus mal. A moins que* pour *à moins que de* est vieilli : *Le moyen d'en rien croire à moins qu'être insensé* (Mol.).

Après une principale négative on remplace quelquefois *à moins que* par *que : Je n'irai point là* (à moins) **que** *tout ne soit prêt. Je ne sors point d'ici* **qu'***on ne m'en chasse* (Régn.).

b) Pourvu que, qui se construit avec le *subjonctif*, *à condition que*, avec l'*indicatif* ou le *subjonctif*, et *à la charge que*, avec l'*indicatif* : **Pourvu qu'***il y* **consente,** *je me charge du reste. Je vous donne cet argent*, **à condition que** *vous* **partirez** ou **que** *vous* **partiez** *demain. Je te pardonne*, **à la charge que** *tu* **mourras** (Mol.).

On abrège au moyen de l'infinitif précédé des locutions prépositives : *à la condition de*, *à la charge de : Je vous cède ce terrain*, **à la condition d'***y bâtir. Je lui ai vendu ma maison*, **à la charge de payer** *mes plus anciens créanciers* (Ac.).

c) Bien entendu que, avec *l'indicatif : Voilà mon opinion,* **bien entendu que** *je ne l'***impose** *à personne.*

8. Les expressions *sinon*, *si ce n'est*, *excepté*, *sauf*, *hors*, *hormis*, suivis de *que*, marquent une *exception* et demandent l'*indicatif : Je ne sais rien,* **sinon qu'***il* **a été** *tué. Je n'ai rien à vous dire,* **si ce n'est que** *je le* **veux.** *Le coucou a les instincts de l'oiseau,* **excepté qu'***il ne* **couve** *pas son œuf. Il lui a fait toutes sortes de mauvais traitements,* **hors qu'***il ne l'***a** *pas* **battu** (Ac.). *Le perroquet apprend à répéter nos paroles,* **hormis qu'***il n'y* **attache** *pas de sens.*

Cette espèce de proposition permet la contraction : *Pour être heureux, que faut-il,* **sinon** (qu'il faut) *de ne rien désirer?* (Buff.). *Que lui dites-vous,* **sinon** *une injure? Qui m'aidera,* **si ce n'est** *mes amis? Les jardins parlent peu,* **si ce n'est** *dans mon livre* (La F. VIII, 10). **Si ce n'est** *toi, c'est donc ton frère* (Id. I, 10). *Il est propre à tout,* **excepté** (qu'il n'est pas propre) **à faire cela** (ou à cela). *L'égoïste ne veut de bien à personne,* **sauf** *à lui-même. Le lion n'attaque pas l'homme,* **sauf** *lorsqu'il est pressé par la faim. On peut résister à tout,* **hors** *à la bienveillance. Nul n'aura de l'esprit,* **hors** *nous et nos amis* (Mol.).

Au lieu de *si ce n'était*, on peut dire *n'était : Ils auraient résisté, n'***eût été** *la crainte de vous déplaire.*

Que peut remplacer une conjonction conditionnelle exprimant une *exception* et dépendant d'une proposition négative ou interrogative-négative dans laquelle entre l'idée générale de *personne*, *rien*, *jamais*, etc. : *Personne ne le sait* (excepté) **que** *lui* (le sait). *Qui les sait* **que** *lui seul?* (La F.). *Eh! qui connaît* **que** *vous les beautés et les grâces!* (Id.). *Rien n'est beau* **que** *le vrai* (Boil.). *Il ne dit pas une parole* **qu'***en italien* (Sév.). *Ai-je fait un seul pas* **que** *pour te rendre heureux?* (Volt.). *Les Romains ne firent jamais la paix* **que** *vainqueurs* (Mont.). Les mots *personne*, *rien*, *jamais*, peuvent être sous-entendus : *Je ne crains* **que** *Dieu*, c'est-à-dire : *Je ne crains* (personne) (excepté) **que** (je crains) *Dieu. Tout n'est* **que** *pour lui seul* (La F. X, 2). *Il n'aime* (rien) (excepté) **que** (il aime) *l'argent. Je ne le vois* (jamais) (excepté) **que** (je le vois) *rarement.*

Il n'y a que lui qui le sache signifie **il n'y a personne** *qui le sache* **que** *lui*, c'est-à-dire *lui* **seul** *le sait.*

Remarquez qu'ici la négation simple *ne* suffit, et qu'en mettant *pas* on n'ajoute pas une seconde négation ; c'est donc très mal s'exprimer que de dire : *Il n'y a*

pas *que lui qui le sache*, car cette construction signifie précisément le contraire de ce qu'on veut lui faire dire aujourd'hui, puisque *il n'y a pas que* équivaut à *il n'y a que;* à la place de cette construction barbare, il faut dire: *Il n'est pas* le seul *qui le sache.* Cependant les écrivains de notre siècle ajoutent volontiers *pas* à *ne*... *que* pour nier la restriction: *Il* n'*y a* pas *ici* que *des Vénitiens* (Hugo). *Sans doute la Gaule* n'*enfantait* pas que *des chants belliqueux* (Tissot). *Mais il* n'*y a* pas que *les adjectifs qui se chargent ainsi d'accessoires différents selon leur place relativement aux substantifs* (Lafaye).

9. Les locutions *loin que* ou *bien loin que* et *au lieu que* marquent l'*exclusion* et demandent le *subjonctif;* cependant *au lieu que* veut l'*indicatif* quand il a le sens de *tandis que: L'adversité*, **loin qu'***elle soit un mal, est souvent un remède et le contrepoison de la prospérité.* **Au lieu que** *l'adversité l'***eût aigri,** *son humeur était devenue plus enjouée et plus égale. Au lieu que* veut l'*indicatif* quand il a le sens de *tandis que: Il est fainéant et dissipé*, **au lieu que** (= tandis que) *son jeune frère* **travaille** *et* **entretient** *toute la famille.* **Au lieu qu'***on nous mange, on nous gruge* (La F. I, 21).

On abrège ces propositions au moyen de l'*infinitif*, précédé de *loin de, au lieu de:* **Au lieu de travailler,** *il s'amuse. Le cerf eut un présent,* **bien loin d'être puni** (La F.).

10. On comprend encore dans les conjonctions conditionnelles la locution *outre que*, qui marque l'*extension* et équivaut, pour le sens, à une conjonction augmentative (§ 264); elle demande l'*indicatif:* **Outre qu'***il est paresseux, il est indocile* (= *non seulement* il est paresseux, *mais* il est *encore* indocile). **Outre qu'***il était coupable d'une émeute, il avait essuyé un véritable échec* (Mignet). Contraction: *La Grèce,* **outre les arts,** *eut le plus grand de tous, celui de faire l'homme* (Mich.).

11. La condition ou la supposition s'exprime souvent comme *proposition principale:*

a) Par l'*indicatif*, surtout dans la forme *interrogative:* **Il avance,** *on se retire.* **Il poursuit,** *on se dérobe à sa poursuite* (Les.). *Le cœur* **est-il** *oppressé, la vue se trouble* (Bern.). **Voulons-nous** *être heureux? évitons les extrêmes* (Fontanes).

> *Quelque accident* **fait-il** *que je rentre en moi-même,*
> *Je suis Gros-Jean comme devant* (La F. VII, 10).

Quand la proposition conditionnelle est négative, on lui donne quelquefois la forme affirmative avec *ou* que l'on répète dans la principale: **Ou** *je me trompe fort* (= Si je ne me trompe), **ou** *vous n'êtes pas tout à fait dans les mêmes sentiments* (Rac.).

b) Par l'*impératif:* **Dis-moi** *qui tu hantes, je te dirai qui tu es* (Ac.). **Avoue-le** *et je te pardonne tout.* **Soyez secrète** *ou bien vous êtes morte* (La F.).

c) Par le *subjonctif* faisant fonction d'impératif ou exprimant une permission :

1° Avec *que* : **Qu'il fasse** *le moindre excès, il est malade. Mais* **que Molière eût traité** *ce sujet, il l'eût dirigé vers un but philosophique* (Chamfort).

Qu'on *lui* **ferme** *la porte au nez,*
Il reviendra par les fenêtres (La F.).

2° Sans *que* : **Vienne** *une maladie, elle se trouvera sans la moindre ressource.* **Vienne** *encore un procès et je suis achevé* (Corn.).

12. La condition s'exprime quelquefois par une proposition participe : *J'ai fait élever un théâtre sur lequel,* **Dieu aidant,** *je ferai représenter une pièce que j'ai composée* (Les.). **En gagnant du temps,** *on gagne tout.* **Sérieusement parlant,** *il y a dans notre petit pays plus de chasseurs que de lièvres. Cette femme croirait déroger, s'***occupant** *du ménage. Il eût cru s'abaisser,* **servant** *un médecin* (La F. VI, 7). *Les faces des grains de sable,* **vues au microscope,** *sont aussi inégales que celles des âpres rochers. Honnête, je la perds!* **Fripon,** *j'étais heureux* (= *étant* fripon, c'est-à-dire : si j'avais été fripon) (Ponsard).

F. Proposition concessive.

§ 307

1. La proposition *concessive*, qui tient de très près à la proposition conditionnelle, exprime une circonstance qui, tout en mettant *obstacle* à une action, ne l'empêche pas d'avoir lieu.

On l'appelle concessive, parce qu'elle indique une raison que l'on admet, que l'on *concède*, tout en niant la conséquence, qu'on pourrait en tirer : *Il n'est pas heureux,* **quoiqu'il soit riche.**

La proposition concessive a la forme d'une proposition subordonnée, et le sens d'une proposition principale adversative (§ 268) : **Il est riche,** *et cependant il n'est pas heureux.*

L'obstacle exprimé par la proposition concessive est :

a) Ou *réel :* **Quoiqu'il soit riche** (il est riche), *il n'est pas heureux.*

b) Ou simplement *supposé :* **Quand même il serait riche** (je suppose qu'il soit riche), *il ne serait pas heureux.*

La proposition concessive a les formes suivantes :

I. Concession réelle :
- A. Concession affirmative : *quoique, bien que,* etc., avec le *subjonctif.*
- B. Concession interrogative :
  1. *qui que, quoi que,* etc., avec le *subjonctif.*
  2. *si . . . que,* etc., avec le *subjonctif.*
  3. *soit que. . . soit que,* avec le *subjonctif.*

II. Concession supposée : *quand (même),* avec le conditionnel.

III. La proposition concessive a la forme d'une principale.

2. La proposition concessive exprimant l'*obstacle réel* a son verbe au *subjonctif*; elle est amenée par des mots différents selon qu'elle est *affirmative*, c'est-à-dire qu'elle exprime un *obstacle déterminé*, ou qu'elle est *interrogative* et marque l'idée concessive dans sa plus grande étendue.

A. Quand la proposition est *affirmative*, elle est amenée par les conjonctions *quoique*, *bien que*, *encore que*, *nonobstant que* : *A proprement parler, les méchants ne sont pas capables de la vertu*, **quoiqu'***ils* **paraissent** *la pratiquer* (Fén.). *Nous comptons toujours sur l'avenir*, **bien qu'***il ne nous* **appartienne** *pas*. *L'envie honore le mérite*, **encore qu'***elle s'***efforce** *de l'avilir*. *Je vous aime*, **nonobstant que** *vous m'***ayez fait** *bien du mal* (J.-J. R.).

Lorsque *quoique*, *bien que*, *encore que*, sont construits avec *être*, on peut supprimer le verbe, si les deux propositions, principale et subordonnée, ont le même sujet : **Quoique** *invisibles, il est toujours deux témoins qui nous regardent : Dieu et la conscience* (Fén.). **Bien que** *renversé à terre, il se défendait encore. Vous en êtes la cause*, **encor qu'***innocemment* (Corn.).

Au lieu de *quoique*, on se sert aussi de *même* avec les conjonctions temporelles *lors...que* et *alors...que*, qui demandent l'*indicatif*: *C'est un homme qui a le secret de plaire*, **lors même qu'***il* **contredit.** *Nous devons obéir aux lois*, **alors même que** *nous les* **croyons** *injustes*. — *Quand même* s'emploie plus rarement : **Quand même** *vous le* **dites,** *je ne le crois pas*.

1) La concession réelle peut encore s'exprimer par *si*, avec une conjonction adversative dans la principale : **Si** *je n'ai pas réussi*, **toujours** *ai-je fait mon devoir* (Ac.).

2) *Malgré que*, signifiant *quoique*, n'est usité qu'avec le verbe *avoir : Il faut se divertir*, **malgré qu'***on en* **ait** (Sév.).

B. Quand la proposition a le sens *interrogatif*, elle est amenée par le pronom relatif *qui* ou *que* se rapportant :

a) A un pronom *interrogatif* désignant la *personne*, la *chose*, la *qualité* ou les *circonstances* de l'action : **Qui que ce soit qui l'ait dit,** *la chose est fausse*, équivaut à : **Que celui-ci ou celui-là l'ait dit,** *la chose est fausse*; seulement l'idée indéterminée ressort davantage quand le pronom est placé en tête.

1° Pronoms substantifs désignant la *personne : qui qui, qui que*. Aujourd'hui le nominatif *qui qui* est toujours périphrasé par *qui que ce soit qui :* **Qui que ce soit qui** *l'ait dit, la chose est fausse*. — L'accusatif *qui que* ne s'emploie que comme prédicat avec *être* ou comme complément direct : **Qui que** *ce soit, parlez et ne le craignez pas* (Rac.). *Je l'en ferai repentir*, **qui que** *ce puisse être*. **Qui que** *vous blâmiez, faites-le sans amertume*. Après une préposition, **qui que** se périphrase toujours par **qui que**

ce soit que: De qui *que ce soit* **que** *vous ayez à vous plaindre, on vous rendra justice.*

2° Pronom substantif désignant la *chose: quoi que:* **Quoi que** *vous étudiiez, il faut vous y livrer avec ardeur.* **Quoi que** *vous écriviez, évitez la bassesse* (Boil.). *Quoi que* peut se périphraser par *quoi que ce soit*: **Quoi** *que ce soit* **qu'***elle dise, elle ne me persuadera pas.*

L'expression *avoir beau*, suivie d'un infinitif, a la valeur d'une locution concessive: *J'eus* **beau faire** *et* **beau dire,** *il persista dans sa résolution.*

Et vous **aurez beau dire,**
Dès ce soir on vous fera frire (La F. V, 3).

3° Pronom adjectif *quel*: *Je t'aime toutefois,* **quel que** *tu puisses être* (Corn.). **Quels que** *soient les humains, il faut vivre avec eux* (Gresset). On construit de cette manière le pronom absolu *lequel:* **Lequel** *des deux* **qui** *vienne, qu'il tâche surtout de venir* (J.-J. R.).

4° *Où* est aujourd'hui le seul pronom adverbial qui puisse amener une proposition concessive: **Où que** *vous alliez, conformez-vous aux mœurs du pays. Je m'obstinai à vouloir partir dès le même jour, plutôt que de rester caché* **où que** *ce pût être* (J.-J. R.).

Sauf *où*, les pronoms interrogatifs adverbiaux ne peuvent plus s'employer dans la proposition concessive: on trouve cependant quelques exemples avec *comme que* et *combien que:* **Comme que** *tout aille, peu importe au prétendu sage, pourvu qu'il reste en repos dans son cabinet* (J.-J. R.). **Combien que** *les malhonnêtes gens prospèrent, ne pensez pas qu'ils soient heureux* (Marm.).

5° On emploie encore de cette manière *quelque* ou *tel* se rapportant à un substantif avec lequel il s'accorde: *Une femme,* **quelques** *grands biens* **qu'***elle* **apporte** *dans une maison, la ruine bientôt, si elle y introduit le luxe. Je veux l'avoir à* **tel** *prix* **que** *ce* **soit. Quelques** *découvertes* **que** *l'on ait faites dans le pays de l'amour-propre, il y reste encore bien des terres inconnues* (La Roch.). *De* **quelque** *côté* **que** *l'on se tourne, ce monde est rempli d'anicroches* (Volt.). *De* **quelques** *superbes distinctions* **que** *se flattent les hommes, ils ont tous la même origine* (Boss.). On trouve aussi *dont:* **Quelques** *calomnies* **dont** *on a voulu me noircir, j'ai pardonné* (Boil.). Mais il faut éviter d'exprimer à double le même rapport (§ 292): **Dans** *quelque prévention* **où** *l'on puisse être sur ce qui doit suivre la mort, c'est une chose bien sérieuse que de mourir* (La Br.).

Quel...qui ou *que* au lieu de *quelque...qui* ou *que* est seul correct, le *que* dans *quelque* est parasite. Ce barbarisme, comme l'appelle à juste titre Littré, n'a prévalu qu'au XVII[e] siècle, et l'on trouve encore dans Molière la forme correcte *quel...que: En* **quel** *lieu* **que** *ce soit, je veux suivre tes pas (Les Fâcheux,*

III. 4). L'usage actuel veut donc que l'on dise : *J'irai vous voir*, **quelque** *temps* **qu'***il fasse*, et non **quel** *temps* **qu'il** *fasse*, qui seul est régulier. De là la distinction que l'on établit entre *quelque... que*, où *quelque* est adjectif ou plutôt nom de nombre indéfini et conséquemment variable : **quelques** *bons amis* **que** *nous ayons*, et *quelque... que*, où, comme on le verra ci-après, *quelque* est adverbe et par suite invariable : **quelque** *bons amis* **que** *nous soyons*.

Si *quelque* avec son substantif est sujet, *que* est remplacé par *qui* comme relatif :

> **Quelque** *ennui* **qui** *le presse*,
> *Il ne voit dans son sort que moi qui s'intéresse* (Rac.).

Mais on évite cette tournure au moyen de *quel que* : **quel que** *soit le serment qui vous engage*. De même, au lieu de : **quelques** *hommes* **que** *ce soient*, dites : *ces hommes*, **quels qu'***ils soient*.

b) A un adverbe *si... que*, *quelque... que*, *tout... que*, et la proposition concessive exprime l'idée d'une qualité ou d'une quantité dont on fait ressortir l'*intensité* ou la grandeur à un degré quelconque. Ici l'adverbe remplace le pronom interrogatif *combien*, marquant la quantité ou l'intensité : **Si** (= combien) *mince* **qu'***il soit, un cheveu fait de l'ombre*. **Si** *peu* **que** *vous puissiez faire, faites-le*. **Tout** *infaillibles* **qu'***ils sont, les géomètres eux-mêmes se trompent souvent* (Pasc.). **Quelque** *fins politiques* **que** *fussent Burrhus et Sénèque, ils ne purent découvrir le fond du cœur de Néron* (St.-Réal). *Tout... que* s'emploie quelquefois avec le subjonctif : **Tout** *notre gendre* **que** *vous* **soyez,** *il y a une grande différence de vous à nous* (Mol.). **Tout** *auteur* **que** *je* **sois,** *je ne suis pas jaloux* (Régn.). **Tout** *grand jurisconsulte que je sois, je me trouve bien empêché à y répondre* (Volt.). **Tout** *intéressante* **que soit** *cette question, elle demeure presque insoluble* (Chat.) ; mais l'indicatif est plus conforme à l'usage : *L'espérance*, **toute** *trompeuse* **qu'***elle* **est,** *sert au moins à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable* (La Roch.). **Tout** *mort* **qu'***il* **paraissait,** *il avait l'air menaçant* (Les.).

1) Dans les phrases concessives de cette espèce, le mot *que* remplit réellement la fonction d'un pronom relatif : *si* **mince qu'***il soit* (= il soit *que*, c'est-à-dire *mince*).

2) *Pour... que* est quelquefois employé dans le sens de *quelque... que* : **Pour** *grands* **que** *soient les rois, ils sont ce que nous sommes* (Corn.). *Il n'en est pas ainsi des douleurs de l'âme, qui*, **pour** *vives* **qu'***elles soient, portent toujours leur remède avec elles* (J.-J. R.). Cette construction est vieillie et n'est encore usitée que dans l'expression *pour peu que*, qui sert le plus souvent à exprimer la condition (§ 306) : **Pour peu que** *l'on mange, ne mange-t-on pas toujours assez ?* (Les.). **Pour peu que** *vous donniez, donnez pour l'exemple* (Boiste).

c) Quand on admet dans la proposition subordonnée la possibilité de diverses actions, le sens concessif est marqué par

la disjonction au moyen des expressions *soit que...soit que (ou que)*, ou simplement par *que...que* avec le *subjonctif*; c'est ce qu'on appelle quelquefois la concession *alternative : Respectez la vérité*, **soit qu'***elle vous profite*, **soit qu'***elle contrarie vos intérêts.* **Soit que** *je récusse* **ou que** *je mourusse, je n'avais point de temps à perdre* (J.-J. R.). **Qu'***il le fasse* **ou qu'***il ne le fasse pas, il en sera pour ses frais.* Le verbe peut être sous-entendu : *Il s'acquitte de son emploi* **que** *bien* **que** *mal* (Ac.).

> Que *bien*, que *mal, elle arriva*
> *Sans autre aventure fâcheuse* (La F. IX, 2).

Cette locution vieillit; on dit plus ordinairement : *tant bien que mal* (Ac.). Devant un adjectif ou un substantif prédicatif, *soit* peut se construire sans *que*, ou même se supprimer, et, dans ce dernier cas, le prédicat se place en tête de la phrase comme un participe absolu (§ 281) : **Soit** *grands*, **soit** *petits, tous les hommes sont mortels. La fortune*, **soit** *bonne ou mauvaise*, **soit** *passagère ou constante, ne peut rien sur l'âme du sage* (Marm.). **Soit** *vanité*, **soit** *modestie, il est rare que nous nous appréciions bien nous-mêmes.* **Grands** *ou* **petits,** *tous les hommes sont mortels.* **Sage ou non,** *je parie encore* (La F. VI, 10).

3. La concession supposée a pour expression propre les conjonctions de temps *quand* et *lors...que* construites avec *même (quand, quand même, quand bien même, lors même que)* et le *conditionnel :* **Quand même** *je le* **voudrais,** *je ne le pourrais pas.* **Quand même** *il* **aurait** *tout l'or du monde, il ne serait pas heureux. Je lui aurais pardonné*, **quand même** *il m'***aurait** *gravement* **offensé.** *Mais*, **quand** *nous* **serions** *rois, que donner à des dieux?* (La F.). **Quand** *vous me* **haïriez,** *je ne m'en plaindrais pas* (Rac.). *Je n'aurais pas pu finir cet ouvrage*, **quand** *j'***aurais travaillé** *toute la journée.* **Quand** *ç'***aurait été** *la mule du pape, il y aurait trouvé à redire* (Les.). — *Je ne me vengerai pas*, **lors même que** *je le* **pourrais.**

En pareil cas on peut remplacer le conditionnel passé par le *plus-que-parfait du subjonctif : Je lui aurais pardonné*, **quand même** *il m'***eût** *gravement* **offensé.** *Jacques II se croyait le maître d'opérer un changement dans la religion de l'Etat aussi facilement qu'Henri VIII; mais le peuple anglais n'était plus le peuple des Tudor, et* **quand** *Jacques* **eût distribué** *à ses sujets tous les biens du clergé anglican, il n'aurait pas fait un seul catholique* (Chat.).

La concession supposée peut aussi s'exprimer par *si* avec le conditionnel : *Il est utile de lire cet ouvrage de suite*, et, **si** *l'on y* **désirerait** *plus de solidité et de profondeur, on peut profiter beaucoup en le lisant* (D'Aguesseau).

4. Comme la proposition conditionnelle, la proposition con-

cessive s'exprime souvent sous la forme d'une proposition *principale :*

A. Par *l'indicatif*, ce qui a surtout lieu quand il s'agit d'un obstacle supposé, et alors on emploie le *conditionnel présent* ou *passé.*

a) Dans la forme *affirmative :* **Il aurait** *tout l'or du monde,* (qu') *il n'en serait pas plus heureux.*

b) Dans la forme *interrogative :* **Aurait-il** *tout l'or du monde, il n'en serait pas plus heureux.*

Dans ce dernier cas, on remplace volontiers le conditionnel par le subjonctif comme *optatif*, savoir :

1° L'*imparfait,* avec les verbes *être, avoir* et *devoir :* **Eût-il** *tout l'or du monde,* (qu') *il n'en serait pas plus heureux. Il ira jusqu'au bout,* **dût-il** *y perdre sa fortune. Il me faut du nouveau, n'en* **fût-il** *plus au monde* (La F.). Cette tournure est rare pour les autres verbes, et ne se présente guère qu'à la 3e personne du singulier et plus rarement aux trois personnes du pluriel : *J'achèterai cette maison,* **coûtât-elle** *beaucoup plus cher.* **Fissions-nous** *tous ces sacrifices, on ne nous en saurait point gré. M'***aimât-il** *à la folie, je ne le payerai jamais de retour* (F. Hugo).

2° Le *plus-que-parfait,* avec tous les verbes : **Eût-il perdu** *la raison, il ne ferait pas plus de sottises. L'***eussions-nous** *gravement* **offensé,** *il ne se serait pas plus mal conduit à notre égard.* **Eût-il été** *bien plus fort et bien plus habile,* **eût-il été** *Richelieu ou Sully, il fût tombé de même* (Mignet).

On emploie aussi le *subjonctif* comme optatif, pour exprimer une concession *alternative : On résolut sa mort,* **fût-il** *coupable ou non* (La F. X, 2).

On transforme souvent la proposition principale logique en proposition consécutive avec la conjonction *que* sans corrélatif : *Il aurait tout l'or du monde* qu'*il n'en serait pas plus heureux. Eût-il tout l'or du monde* qu'*il n'en serait pas plus heureux.*

B. Par l'*impératif* ou le *subjonctif* employé comme optatif, pour exprimer une concession réelle : **Vienne** *qui voudra, je ne me dérange plus* (Michaud), ou supposée : **Que** *la terre entière s'***arme** *contre la vérité, on n'empêchera pourtant pas qu'elle ne triomphe.*

La concession alternative s'exprime aussi par l'*impératif :* **Ayez fini** *votre tâche* **ou** *ne l'***ayez** *point finie, on ne vous en témoignera ni plus ni moins de satisfaction* (Sacy).

5. La concession peut encore s'exprimer :

a) Par une proposition adjective explicative (§ 295) : *Mon ami,* **qui** (= quoiqu'il) *n'avait jamais tenu une carte, se mit à jouer.*

b) Par le participe présent: *Vous le fréquentez,* **sachant,** (= vous qui savez, quoique vous sachiez) *qu'il est un fripon.*

G. Proposition consécutive.

§ 308

1. La proposition *consécutive* exprime la manière ou l'intensité de l'action par l'*effet* ou le *résultat* qu'elle produit: *Parlez toujours* **de façon que l'on vous comprenne.** *Le lièvre est si craintif* **qu'il s'enfuit au moindre bruit.**

Cette espèce de proposition est toujours amenée par la conjonction *que*, se rapportant à un *substantif* ou à un *adverbe;* elle a les formes suivantes :

A. Manière : 1. *de manière que*, etc., avec l'*indicatif* ou le *subjonctif.*
2. *sans que*, etc., avec le *subjonctif.*

B. Intensité : 1. *si . . .que, tant . . . que*, etc., avec l'*indicatif.*
2. *trop . . .pour que*, avec le *subjonctif.*

2. Quand la proposition consécutive exprime la *manière,* elle est amenée non seulement par la particule *que*, mais encore par la conjonction composée *sans que.*

a) La particule *que* se combine avec les substantifs *manière, façon* et *sorte.* d'où les conjonctions composées *de manière que, de façon que, de sorte que.* qui peuvent avoir pour corrélatif le démonstratif *tel*, *de telle sorte que*, *à un tel point que*. etc. Après ces locutions, on emploie l'*indicatif*. lorsque la conséquence doit être présentée comme un fait positif. et le *subjonctif*, lorsqu'il s'agit d'une chose voulue et conséquemment possible; dans ce dernier cas, la volonté ou la nécessité est indiquée dans la principale soit par l'impératif, soit par le futur ou par un verbe auxiliaire de nécessité; en d'autres termes, on emploie l'indicatif ou le subjonctif, selon que le résultat est obtenu ou est à obtenir : *Il se conduisit* **de manière qu'***on n'***eut** *rien à lui dire. Il faut toujours se conduire* **de manière que** *l'on n'***ait** *aucun reproche à se faire* (Ac.). — *Peut-être le souverain fabricateur de tant de mondes aura-t-il arrangé les choses* **de façon que** *les grands forfaits commis dans un globe* **sont expiés** *quelquefois dans ce globe même* (Volt.). *Il faut vivre* **de façon qu'***on ne* **fasse** *tort à personne* (Ac.). — *Il s'est compromis* **de telle sorte qu'***on* **aura** *bien de la peine à le tirer d'embarras. Faites* **en sorte qu'***il* **soit** *content* (Ac.). — *Il est affligé à un* **tel point qu'***il en perd la raison.*

On abrège cette espèce de proposition au moyen de l'*infinitif* précédé des locutions prépositives *de manière à*, *de façon à*, *en sorte de*, ou de la simple préposition *à: Il parla* **de manière à convaincre** *les juges de son innocence. Conduisez-vous* **de façon**

à *vous* **faire** *aimer*. *Fais* **en sorte de** *le* **distraire**. *Elle chante* **à ravir.**

La proposition consécutive de manière peut être amenée par la conjonction *que* sans corrélatif: *On le régala*, (de manière) **que** *rien n'y manquait* (Ac.). *Je suis dans une colère*, **que** *je ne me sens pas* (Mol.).

Les locutions *de manière que*, *de sorte que*, etc., expriment quelquefois la *conséquence* sans rapport à la manière ; elles ont alors la valeur de conjonctions conclusives (§ 272) : *La nuit vint*, **de façon que** (= ainsi) *je fus contraint de me retirer* (Ac.). L'expression *si bien que* s'emploie de la même manière: *La nuit nous surprit*, **si bien qu'***il fallut nous arrêter en route.*

b) On considère comme conjonction de manière la locution *sans que* qui s'emploie sans corrélatif et exprime l'*exclusion*, c'est-à-dire nie l'effet de l'action marquée par le verbe de la principale; c'est ce sens négatif de *sans que* qui explique l'emploi du *subjonctif* dans la subordonnée : *On lui déroba sa montre* **sans qu'***il s'en aperçût. Deviez-vous agir* **sans qu'***on vous l'***eût ordonné** ? *Souvent leur repas se passait* **sans qu'***ils se* **dissent** *un mot* (Bern.). Si la principale est négative, la subordonnée prend un sens positif, parce que la double négation vaut ici une affirmation (§ 288) : *Je* **ne** *puis parler* **sans qu'***il m'interrompe* (Ac.).

On abrège cette proposition au moyen de l'infinitif précédé de *sans: Je l'ai offensé* **sans** *le* **savoir.** *Il ne saurait disputer* **sans** *se* **mettre** *en colère* (Ac.). *Que ne l'émondait-on* **sans prendre** *la cognée ?* (La F. X, 2).

Après une principale négative, la conjonction adverbiale *sans que* est le plus souvent remplacée par la conjonction simple *que*, qui est alors toujours suivie de *ne : Je* **ne** *puis parler* (sans) **qu'***il* **ne** *m'interrompe. Jamais on* **ne** *le punit* **qu'***il* **ne** *l'ait mérité. Il* **ne** *s'est* **pas** *écoulé un jour* **que** *je n'aie fait des vœux pour lui* (Muss.).

Je ne *dis rien* que *je n'appuie*
De quelque exemple (La F. III, 7).

1) *De manière que* exprime l'*effet* d'une action; *sans que* nie cet effet; en ce sens, *sans que* peut être considéré comme une locution consécutive : *Il parle* **de manière à** *se faire comprendre. Il parle* **sans** *se faire comprendre*. Mais, à un autre point de vue, *sans*, qui dit le contraire d'*avec* (§ 244) : *Il partit* **avec** *son ami. Il partit* **sans** *son ami*, s'oppose au gérondif, en niant la simultanéité simple ou modale de deux actions (§ 300): *On apprend* **en étudiant**. *Il répondit* **en hésitant**. — *Il apprend* **sans étudier**. *Il répondit* **sans hésiter**.

2) Après *sans que*, quelques écrivains mettent *ne* : *Mais ces cris de toute une armée ne peuvent pas se représenter* **sans que** *l'on* **n'***en soit ému* (Sév.). Mais il vaut mieux omettre la particule *ne*. — *Sans* est négatif par lui-même ; mais il peut être suivi de *pas* ou *point*, qui renforce la négation; la phrase suivante est donc correcte: *César avait de grandes qualités*, **sans pas** *un défaut*

(Mont.). — *Sans que* avec l'indicatif a signifié sans cette raison, sans ce fait n'était que : **Sans que** *mon bon génie au-devant m'a* **poussé**, *Déjà tout mon bonheur eût été renversé* (Mol.).

3. Quand la proposition consécutive exprime l'*intensité*, elle a son verbe à l'*indicatif*, et elle est amenée non seulement par la particule *que*, mais encore par la conjonction finale *pour que*.

a) La particule *que*, qui a pour corrélatif dans la principale :

1° Un adverbe d'intensité, comme *si*, *tant*, *tellement* : *Il est* **si** *sage* **qu'***on le* **cite** *pour modèle. Cet homme a* **si** *mauvaise langue* **qu'***il* **n'***a pas d'amis. Mon cœur s'est épuisé de* **si** *bonne heure*, **qu'***il* **vieillit** *avant le temps* (J.-J. R.). **Tant** *fut plaidé*, **qu'***ils se* **ruinèrent** *de part et d'autre* (Ac.). *J'ai* **tant** *fait*, **que** *nos gens sont enfin dans la plaine* (La F. VII, 9).

2° Le pronom *tel* ou l'adverbe *tant*, employé comme nom de nombre exprimant la quantité : *Ils font un* **tel** *bruit* ou **tant** *de bruit*, **qu'***on ne s'***entend** *pas. Sa mémoire est* **telle,** *qu'il n'oublie jamais rien* (Ac.). *L'âme possédée de l'amour de Dieu est* **tellement** *éprise* **qu'***elle le* **préfère** *à soi-même* (Boss.).

Après une négation ou une interrogation on emploie le *subjonctif*, avec ou sans *ne*, selon que la proposition consécutive a le sens affirmatif ou négatif : *Il* **n'***est* **pas si** *sage qu'il* **n'ait** *besoin de conseils* (il en a besoin). *Son livre* **n'***est* **pas si** *rare ni si gros qu'on* **ne puisse** *le lire tout entier* (Pasc.). — *Il* **n'***est* **pas si** *sage qu'on le* **cite** *pour modèle* (on *ne* le cite *pas* pour tel). **Aucun** *peuple n'est* **si** *vertueux* **qu'***il* **puisse** *se passer de lois.*

b) La locution *pour que* employée pour exprimer l'intensité a en général pour corrélatif dans la principale l'un des adverbes d'intensité *trop*, *assez*. Le verbe se met au *subjonctif* : *C'est une raison de plus* **pour que** *je* **désire** *lui parler. Il fait* **trop** *mauvais temps* **pour que** *je* **sorte.** *Je lui ai parlé* **assez** *haut* **pour qu'***il m'***entendît.**

On abrège au moyen de l'infinitif précédé de *pour* : *Il a* **trop** *peu d'expérience* **pour être** *capable de se conduire lui-même. Il est* **trop** *vieux* **pour pouvoir** *travailler. Quel courage il a dû montrer* **pour vaincre** *tant d'obstacles.*

Le récit précédent suffit
Pour *montrer que le peuple est juge récusable* (La F. VIII, 26).

Suffit assez serait un pléonasme.

1) On peut considérer comme une proposition consécutive abrégée la proposition infinitive amenée par *jusqu'à* et *au point de* : *La servitude avilit les hommes* **jusqu'à** *s'en faire* **aimer**. *Le genre humain s'égara* **jusqu'à adorer** *ses vices et ses passions* (Boss.). *Il est malheureux* **au point de n'avoir** *pas de quoi manger* (Ac.).

2) La proposition consécutive d'intensité prend souvent la forme d'une principale ; mais, dans ce cas, elle précède la proposition principale proprement dite, qui commence par les adverbes d'intensité *tant* ou *tellement* : *Il est toujours en course*, **tant** *il aime à voyager*, c'est-à-dire : *Il aime* **tant** *à voyager* **qu'***il est toujours en course.*

II. Proposition comparative.

§ 309

1. La proposition *comparative* exprime la manière ou l'intensité de l'action par sa *comparaison* avec l'action d'un autre sujet ou avec une autre action du même sujet.

Cette proposition, qui a toujours son verbe à l'*indicatif*, est amenée par les conjonctions *comme* ou *que*. Il y a souvent contraction au moyen de l'ellipse du verbe.

La proposition comparative a les formes suivantes :

A. Comme : 1. Comparaison simple : *comme, de même que*, etc.
2. Comparaison hypothétique : *comme, comme si.*

B. Que : 1. Égalité : *a) tel ... que, le même ... que, autant (tant) ... que, si ... que, aussi ... que, ainsi que, de même que.*
2. Inégalité : *b) plus ... que, moins ... que, autre ... que.*

C. Proposition comparative comme principale : *ainsi ... ainsi, tel ... tel, plus ... plus*, etc.

Le verbe de la proposition comparative est toujours à l'*indicatif*, parce qu'il exprime un fait *réel* ou *supposé* tel, qui est dans un rapport de simultanéité avec le fait marqué par la principale.

La comparaison peut présenter quatre cas, selon qu'il y a : 1° deux sujets et deux prédicats différents : *Il est aussi riche que son frère est pauvre ;* 2° deux sujets différents et le même prédicat : *Il est plus riche que son frère ;* 3° le même sujet et deux prédicats différents : *Il est aussi riche que généreux ;* 4° le même sujet et le même prédicat : *Il est plus riche aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois.*

Dans la proposition comparative, la langue confond quelquefois les deux rapports de manière et d'intensité ; ainsi *comme*, qui marque en général la manière, peut aussi exprimer l'intensité (§ 248) : *Il travaille* **comme un artiste.** *Il travaille* **comme un nègre.** En revanche la locution *tel ... que* exprime en général la manière plutôt que l'intensité : *Il est* **tel que** *son père* (manière). *Son mérite est* **tel qu'***il réussira partout* (intensité).

2. La conjonction *comme* exprime la *manière* par la *ressemblance* ou *similitude* de deux actions. Elle a souvent pour corrélatif dans la principale l'adverbe *ainsi*, quelquefois *aussi : La chose s'est passée* (comment ?) **comme** *je l'***ai dit. Comme** *le soleil* **chasse** *les ténèbres*, **ainsi** *la science chasse l'erreur* (Ac.). **Comme** *on fait son lit, on se couche* (Prov.). *Cela va* **comme** *il plaît à Dieu.* **Comme** *la trop grande autorité empoisonne les rois, le luxe empoisonne toute une nation* (Fén.). **Comme** *il est inconstant dans ses projets*, **aussi** *voit-on qu'il réussit rarement.*

Il y a souvent contraction : *Nos jours passent* **comme** (pas-

sent) *des ombres fugitives. Fuis* **comme** *la peste la molle oisiveté. On me servit* **comme** *un prince* (Les.). *Rien n'anime le soldat* **comme** *l'exemple des chefs* (Ac.). *L'indiscret est* **comme** *une lettre décachetée que tout le monde peut lire. Les hommes adroits et légers surnagent* **comme** *le liège à toutes les tempêtes. Vos avis sont reçus* **comme** *des oracles* (Fléch.). *Je suis fâché de voir recevoir de la sorte une personne* **comme** *vous* (Mol.). *Son chien dormait aussi,* **comme aussi** *sa musette* (La F. III, 3).

Quand la proposition comparative exprime un fait *supposé*, on emploie le *conditionnel*, qui peut être sous-entendu : *Il faut traiter ses semblables* **comme** *on* **voudrait** *être traité. Il parle* **comme** (il parlerait) *s'il était le maître.*

L'expression *comme si* renferme en réalité un double élément, savoir : la conjonction *comme*, qui demande un *conditionnel* sous-entendu, et la conjonction *si*, qui amène l'*imparfait* ou le *plus-que-parfait* de l'*indicatif ;* à la place de cette dernière forme, on peut employer le plus-que-parfait du subjonctif : *Il parle* **comme** (il parlerait) **s'***il* **était** *le maître. Il faisait froid,* **comme si** *l'on* **eût été** *en décembre. Et* **comme si** *ce n'était pas assez de la guerre, on eut encore le choléra.*

> *L'aragne*(1) *cependant se campe en un lambris,*
> Comme si *de ces lieux elle eût fait bail à vie* (La F. III, 8).

Au lieu de *comme si* on peut dire simplement *comme*, et alors il y a double ellipse : *Il est* **comme** *mort*, c'est-à-dire : *Il est* **comme** (il serait s'il était) *mort. Ce fut* **comme** *un éclair. Le ciel en sa faveur produit* **comme** *un miracle* (Mol.). *Nous vivons* **comme** *étrangers sur la terre* (Mass.).

Comme exprime aussi la *simultanéité* de deux actions, *sans* ou *avec* l'idée de *causalité* (§ 300) : **Comme** *il disait ces mots, on sort de la maison* (La F. IV, 16). **Comme** *il ne se fiait à personne, personne ne se fiait à lui* (Fén.). **Comme** *ses raisons paraissaient bonnes, on s'y rendit. Comme* peut encore avoir un sens *copulatif* (§ 263) : *La santé,* **comme** *la fortune, retirent leurs faveurs à ceux qui en abusent* (St-Evremont) ; — ou *adversatif : Il fuyait les discussions,* **comme** *il cherchait les batailles* (Hugo) ; — ou *causatif*, quand on s'en sert pour citer une autorité ou un exemple : *Nous sommes un mystère à nous-mêmes,* **comme** *disait saint Augustin* (Mass.). *On préfère follement ce qui plaît à ce qui est utile,* **comme** *l'esprit au bon sens, les grâces à la vertu* (Boiste).

3. La proposition comparative amenée par *que* peut exprimer un rapport d'*égalité* ou un rapport d'*inégalité* entre les deux actions.

a) Quand la proposition comparative marque le rapport d'*égalité*, la conjonction *que* a pour corrélatif les pronoms ou ad-

---

(1) Aujourd'hui *araignée*, qui signifiait autrefois la chose faite par l'*aragne*, c'est-à-dire la toile d'araignée.

verbes *tel, le même, autant (tant), aussi (si), ainsi, de même.* Si la principale est négative, on remplace souvent *tant* par *autant* et *si* par *aussi.* La contraction est fréquente.

1° *Tel...que* marque la comparaison au point de vue de la *qualité: Il est* **tel qu'***on me l'a dépeint. Le berger ne savait pas qu'il fût* **tel qu'***il paraissait aux autres* (Fén.). *L'homme craint de se voir* **tel qu'***il est, parce qu'il n'est pas* **tel qu'***il devrait être* (Fléch.).

> **Tel qu'***aux déserts parfois brille un mirage,*
> *Aux cœurs vieillis s'offre un doux souvenir* (Bér.).

On répète quelquefois *tel* dans la principale: **Tel qu'***est le juge du peuple,* **tels** *sont ses ministres* (Saci).

1) On emploie *tel* de la même manière que *comme* pour citer un exemple : *Depuis un certain nombre d'années, on emploie le fer à la confection de divers meubles,* **tels que** *lits, tables, chaises, etc.*

2) *Tel...que* avec le subjonctif, dans le sens de *quelque...que,* est autorisé par l'usage des grands écrivains: *Un auteur,* **tel qu'***il soit, se regarde sans hésiter comme le juge de tout autre auteur* (Vauv.). Dans la phrase suivante *tel que* est employé dans les deux sens, comparatif avec l'indicatif et concessif avec le subjonctif: *Vous me dites que votre amitié,* **telle qu'***elle est, subsistera toujours pour moi,* **tel que** *je sois* (J.-J. R.).

2° *Le même...que* exprime l'*identité: Mon habit est du* **même** *drap* **que** *le vôtre. Les mines sont du* **même** *côté* **que** *le Vésuve* (Staël).

Il y a quelquefois ellipse du corrélatif pronominal: *Me voyait-il de l'œil* **qu'***il me voit aujourd'hui?* (Rac.).

3° *Autant* et *tant...que* désignent la *quantité* et s'emploient devant les substantifs et les verbes: *Il faut,* **autant qu'***on peut, obliger tout le monde* (La F. II, 11). *Il est riche* **autant que** *généreux. Rien ne persuade* **tant** *les gens* **que** *ce qu'ils n'entendent pas. Rien n'empêche* **tant** *d'être naturel* **que** *l'envie de le paraître* (La Roch.). *En sais-tu* **tant que** *moi? J'ai cent ruses au sac* (La F. IX, 14).

En tant que a souvent le sens de *comme:* **En tant qu'***homme, il les plaint; mais,* **en tant que** *juge, il les condamne* (Ac.). *La loi, en général, est la raison humaine,* **en tant qu'***elle gouverne tous les peuples* (Tocqueville).

4° *Aussi* et *si* marquent le *degré* et se construisent surtout avec les adjectifs: *Il est* **aussi** *riche* **que** *généreux. Il est* **aussi** *à plaindre* **que** *vous* (Ac.). *L'activité est* **aussi** *nécessaire au bonheur* **que** *l'agitation lui est contraire. On n'est jamais* **si** *heureux ni* **si** *malheureux* **qu'***on pense* (La Roch.).

Ce rapport se marque, dans la forme négative, par *non plus que: Ma sœur,* **non plus que** *moi, ne lit pas dans son âme* (Corn.).

5° *Ainsi* et *de même* forment avec *que* les conjonctions composées *ainsi que* et *de même que,* qui ont le sens de *comme.* On répète souvent dans la principale les corrélatifs démonstratifs

de même, ainsi : La chose s'est passée **ainsi que** *je l'*ai dit. **De même que** *le feu* **éprouve** *l'or*, **de même** *l'adversité éprouve l'homme courageux.*

Les vertus devraient être sœurs,
Ainsi que *les vices sont frères* (La F. VIII, 25).

Dieu dans nos déserts a semé la lumière,
Ainsi que *dans nos champs il sème la poussière* (L. Rac.).

Il peut y avoir contraction : *La prospérité éprouve les caractères,* **de même que** *l'infortune.* **Ainsi que** *la vertu, le crime a ses degrés* (Rac.). *L'onde était transparente,* **ainsi qu'***aux plus beaux jours* (La F. VII, 4).

Les propositions de cette espèce ont souvent un sens *copulatif*, de la même manière que celles qui sont amenées par *comme : L'or,* **ainsi que** *les autres métaux, peuvent être volatilisés par une plus ou moins grande chaleur* (Buff.).

Ainsi que se rapporte à la réalité ou à l'événement ; *de même que*, au mode. Faire une chose ainsi qu'une autre, c'est la faire aussi ; la faire de même qu'une autre, c'est la faire de la même manière : *Les abeilles construisent des cellules* **ainsi qu'***autrefois, et elles construisent aujourd'hui leurs cellules* **de même qu'***autrefois. Comme* est l'expression générale qu'on emploie continuellement sans qu'on ait égard aux deux points de vue qui séparent *ainsi que* et *de même que ;* mais de plus *comme* s'emploie seul quand il s'agit d'une comparaison qui tombe sur la qualité d'une personne ou d'une chose ; c'est pourquoi on dit *hardi* **comme** *un lion*, et non pas *hardi* **ainsi que** ni **de même qu'***un lion.*

4. Quand la proposition comparative marque le rapport d'*inégalité*, la conjonction *que* a pour corrélatifs les comparatifs *plus* (plutôt, davantage, meilleur, mieux), *moins*, ou les expressions *autre, autrement*, qui ont une valeur comparative. Le verbe est souvent sous-entendu, parce que la proposition subordonnée se contracte avec la principale. Mais lorsque le verbe est exprimé, il faut distinguer si la proposition principale est *affirmative*, *négative* ou *interrogative*.

a) Si la principale a le sens *affirmatif*, le verbe de la subordonnée est précédé de la particule *ne : Il est* **plus** (moins) *riche* **qu'***il* **ne** *l'était. Le fourbe parle* **autrement qu'***il ne pense.*

L'emploi de *ne* s'explique après le comparatif de supériorité, parce qu'alors la proposition subordonnée a réellement un sens *négatif : Il est plus riche qu'il* **ne** *l'était* = *Il* **n'***était* **pas** *aussi riche qu'il l'est maintenant ;* mais *ne* se met aussi après *moins*, bien que dans ce cas on ne puisse guère expliquer l'emploi de *ne* par le sens négatif: *Il est moins riche qu'il* **ne** *l'était.* Quelques-uns (par ex. Littré) considèrent ce *ne* comme purement explétif.

b) Si la principale est *négative*, on n'emploie *ne* que lorsque le sens de la subordonnée est réellement *négatif*, par ex. : *L'exi-*

stence de Scipion **ne** *sera* **pas** *plus douteuse dans dix siècles qu'elle* **ne** *l'est aujourd'hui* (D'Alembert). *Je* **ne** *le connais* **pas** *plus que vous* **ne** *le connaissez* (Ac.), c'est-à-dire : *Vous ne le connaissez pas, et moi je ne le connais pas plus que vous.* Mais si la subordonnée a le sens affirmatif, on omet la particule *ne : On* **ne** *saurait être plus reconnaissant que je le suis* (D'Alembert.). *Il* **n'***est* **pas** *moins riche qu'il l'était.* D'après cela, on doit dire, selon le sens : *Il* **n'***est* **pas** *plus riche qu'il l'était* (= Il était riche et il *ne* l'est *pas* plus qu'autrefois), et : *Il* **n'***est* **pas** *plus riche qu'il* **ne** *l'était* (= Il *n'*était *pas* riche autrefois et il *ne* l'est *pas* davantage aujourd'hui).

c) Quand on se sert de l'interrogation pour mieux affirmer, on lui donne la forme *négative* (§ 196), et dans ce cas l'on emploie toujours *ne* dans la subordonnée : *N'est-il pas plus riche* (= il est plus riche) *qu'il* **ne** *l'était ? N'ai-je pas fait* (= j'ai fait) *plus et bien plus que je* **ne** *devais?* (A. de Vigny). Mais si l'interrogation est réelle, on lui donne la forme *affirmative*, elle est alors assimilée à la proposition négative, et l'on omet *ne* dans la subordonnée, à moins que celle-ci n'ait le sens négatif, comme il vient d'être dit : *Est-il plus riche qu'il l'était ? Quel mortel fut jamais plus heureux que vous l'êtes?* (Volt.). — *Est-il plus riche qu'il* **ne** *l'était ? L'existence de Scipion sera-t-elle plus douteuse dans dix siècles qu'elle* **ne** *l'est aujourd'hui ?*

La proposition comparative exprimant le rapport d'inégalité présente les formes suivantes :

1° *Plus. . .que ; plus* est souvent remplacé par un autre comparatif, *plutôt, davantage, meilleur, mieux*, etc. : *La bêche des esclaves a fait* **plus** *de bien* **que** *l'épée des conquérants* **n'***a fait de mal* (Bern.). *On dompte la panthère* **plutôt** (= plus tôt) **qu'***on* **ne** *l'apprivoise* (Buff.). *On voit le passé* **meilleur qu'***il n'a été, on trouve le présent* **pire qu'***il* **n'***est, on espère l'avenir* **plus** *heureux* **qu'***il* **ne** *sera. Il écrit* **mieux qu'***il* **ne** *parle.*

La contraction est fréquente : **Plus** *fait douceur* **que** *violence. Il était* **plus** *fou* **que** *les fous. On a souvent besoin d'un* **plus** *petit* **que** *soi* (La F. II, 11). *Il faut écouter* **plutôt** *la raison* **que** *la passion. Bonne renommée vaut* **mieux que** *ceinture dorée* (Prov.). *Un petit chez soi vaut* **mieux qu'***un grand chez les autres. Il n'est* **meilleur** *ami ni parent* **que** *soi-même* (La F. IV, 22). *Il n'est* **pire** *eau* **que** *l'eau qui dort.*

1) *Plus... que* se construit quelquefois avec d'*autant* répété : **D'autant plus qu'***on est élevé en dignité*, **d'autant** *plus doit-on être modeste.* **D'autant plus que** *vous lui en direz*, **d'autant** *moins il en fera.* Cette locution a vieilli, et on la remplace aujourd'hui par la phrase proportionnelle *plus... plus, moins... moins* (v. ci-après) : **Plus** *on est élevé en dignité*, **plus** *on doit être modeste.* **Plus** *vous lui en direz*, **moins** *il en fera.* — *D'autant plus* s'emploie sans ré-

pétition pour relever l'importance d'un motif de penser ou d'agir : *La vertu se fait* **d'autant plus** *révérer* **qu'***elle se montre plus modeste. L'homme est* **d'autant moins** *pauvre* **qu'***il désire moins* (Boiste). *L'orgueil a* **d'autant plus** *de hauteur* **qu'***il s'est élevé de plus bas.* Enfin *d'autant plus que* ou *d'autant que* devient souvent conjonction composée avec le sens de *puisque : Je ne sortirai pas,* **d'autant plus que** *je suis un peu indisposé. A votre place je n'irais point là,* **d'autant que** *rien ne vous y oblige.*

2) *Davantage* a le sens de *plus,* mais il s'emploie toujours absolument, c'est-à-dire quand le second terme de la comparaison n'est pas exprimé (§ 248) : *La science est estimable, mais la vertu l'est bien* **davantage** (Ac.). *Molière me venge* **davantage** *des sottises d'autrui, La Fontaine me fait mieux songer aux miennes* (Chamfort). Au XVIIe siècle, *davantage* se construisait correctement avec *que : Je n'en veux pas* **davantage que** *cet aveu pour vous confondre* (Pasc.). *Il n'y a rien assurément qui chatouille* **davantage que** *les applaudissements* (Mol.). Cette construction n'est plus usitée aujourd'hui.

2° *Moins...que : Les lions sont maintenant beaucoup* **moins** *communs* **qu'***ils* **ne** *l'étaient anciennement* (Buff.). *Thèbes n'était pas* **moins** *peuplée* **qu'***elle était vaste* (Boss.). — La contraction n'est pas rare : *Les vents me sont* **moins qu'***à vous redoutables* (La F. I, 22). *La haine n'est pas* **moins** *volage* **que** *l'amitié* (Vauvenargues).

3° *Autre...que : On se voit d'un* **autre** *œil* **qu'***on* **ne** *voit son prochain* (La F. I, 7). *Il agit* **autrement qu'***il* **ne** *parle* (Ac.). *N'agissez pas* **autrement que** *vous parlez.* — *Autre...que* peut se construire avec une proposition relative : *C'est bien* **autre** *chose* **que** *ce qu'on disait.*

La conformité entre deux actions est marquée par *comme, ainsi que : La chose se passa* **comme (ainsi que)** *je l'avais dit,* et la non-conformité par *autrement...que : La chose se passa* **autrement que** *je ne l'avais dit.*

1) La conjonction *que* peut aussi avoir pour corrélatif *ailleurs : Le despotisme a régné* **ailleurs** *que dans l'empire romain* (Guizot), ou bien *différent, différemment,* et alors la proposition subordonnée a la forme d'une proposition relative : *Il a raconté l'affaire* **différemment** *de ce qu'elle s'est passée* (Ac.).

2) La proposition comparative prend aussi la forme relative quand elle se rapporte à un superlatif avec *qu'il est possible* ou une expression analogue : *Je vous recommande de lui faire tout le* **meilleur** *accueil* qu'*il vous sera possible* (Mol.). *Le tout alla du* **mieux** qu'*il put* (La F.). — Contraction : *S'il est impossible que tous les hommes soient heureux, tâchons qu'il n'y en ait de malheureux que* **le moins** *possible* (Boiste).

5. La proposition comparative peut encore être exprimée par les locutions conjonctives *selon que, suivant que, à mesure que, à proportion que,* qui expriment la *conformité,* la *proportion* et ne permettent pas la contraction : **Selon que** *notre idée est plus ou moins obscure, L'expression la suit ou moins nette ou plus pure* (Boil.). *L'homme grandit ou rapetisse la suprême intelligence,* **suivant que** *la sienne a plus ou moins d'étendue.* **A mesure que** *Télémaque parlait, sa voix devenait plus forte* (Fén.). *Le plaisir fuit,* **à proportion qu'***on le cherche* (M[me] de Maintenon).

Selon que *les sciences sont cultivées ou négligées, elles rabaissent ou relèvent les nations* (Rollin).

1) *Selon* peut se construire avec une proposition substantive relative :
Selon *ce qu'il dira,*
Chacun de nous décampera (La F. IV, 22).

2) Quand *comme* exprime la *conformité*, on le remplace par *selon que : J'en userai avec lui,* **selon qu'***il en usera avec moi* (Ac.).

6. Pour exprimer la comparaison, surtout quand il s'agit de l'intensité, on se sert souvent de propositions principales coordonnées au moyen des mots *ainsi, tel, autant, plus, moins* répétés. En pareil cas, la première proposition est toujours subordonnée pour le sens, quoiqu'elle ait la forme d'une principale.

1° *Ainsi...ainsi* exprime la *manière :* **Ainsi** *dit,* **ainsi** *fait* (La F.), c'est-à-dire : *Il fut fait* **ainsi qu'***il avait été dit.*

2° *Tel...tel* exprime la *qualité :* **Tel** *maître,* **tel** *valet (Le valet est* **tel qu'***est le maître).* **Tel** *fruit,* **tel** *arbre, pour bien faire* (La F. IX, 4).

3° *Autant...autant* exprime une *intensité égale :* **Autant** *la modestie plaît,* **autant** *l'arrogance blesse et irrite.* **Tant** *vaut l'homme,* **tant** *vaut la terre.*

4° *Plus...plus, moins...moins,* indiquent que deux actions ou deux qualités augmentent ou diminuent dans la même *proportion :* **Plus** *la haine est injuste,* **plus** *elle est cruelle.* **Plus** *on mérite de mépris,* **plus** *on a de penchant à mépriser les autres.* **Plus** *on apprend,* **plus** *on veut apprendre.* **Plus** *il se tourmentait,* **plus** *l'autre tenait ferme* (La F.). **Plus** *ils sont,* **plus** *il coûte* (Id. XI, 1). **Plus** *l'obstacle était grand,* **plus** *fort fut le désir* (Id. VIII, 16). — **Moins** *on mérite un bien,* **moins** *on l'ose espérer* (Mol). **Moins** *les nuits sont calmes et sereines,* **moins** *la rosée est abondante.*

Les deux propositions peuvent être liées par *et :* **Plus** *on le connaît,* **et plus** *on l'aime.* **Plus** *le tour est bizarre,* **et plus** *elle est contente* (La F. IX, 16). **Plus** *obscure est la nuit,* **et plus** *l'étoile y brille* (Lam.). **Moins** *on a de besoins,* **et moins** *on porte de chaînes.* **Moins** *on a de richesses,* **et moins** *on a de peine* (Regn.).

Plus...plus est remplacé quelquefois par *plus...mieux* ou *plus...meilleur :* **Plus** *on a souffert,* **mieux** *on sait consoler.* **Plus** *l'encre est noire,* **meilleure** *elle est.*

5° *Plus...moins, moins...plus,* marquent que l'une des deux actions *augmente,* tandis que l'autre *diminue :* **Plus** *vous le presserez,* **moins** *il en fera.* **Plus** *le sens est précis,* **et moins** *il nous échappe* (Lamotte). **Plus** *le vase versait,* **moins** *il s'allait vidant* (La F.). **Moins** *nous désirons,* **plus** *nous possédons.* **Moins** *l'assemblée est grande,* **et plus** *on a d'oreilles* (Piron).

Chapitre XXVII.

DE LA PHRASE SURCOMPOSÉE.

Article. I. — Phrase surcomposée de subordination.

§ 310

1. La *phrase surcomposée de subordination* est celle qui renferme deux ou plusieurs propositions subordonnées. Ces propositions peuvent être coordonnées entre elles, ou subordonnées l'une à l'autre, ou n'être dans aucun rapport ni de coordination, ni de subordination.

2. Une phrase peut être surcomposée au moyen de propositions accessoires de même espèce qui sont *coordonnées* entre elles, comme dans l'exemple suivant, où deux propositions substantives sont liées par la conjonction copulative *et: Aimez* **qu'***on vous conseille, et non pas* **qu'***on vous loue.*

En pareil cas, si le mot qui amène les propositions accessoires est un pronom relatif ou interrogatif, on le répète ou on ne le répète pas devant chaque proposition subordonnée.

C'est le balancier **qui** *vous gêne, mais* **qui** *fait votre sûreté* (Flor.). *Ainsi ceux* **qui** *travaillent,* **qui** *expédient,* **qui** *font le plus d'affaires, sont ceux qui gouvernent le moins* (Fén.) —

L'hypocrisie est un vice privilégié, **qui** *de sa main ferme la bouche à tout le monde et jouit en repos d'une impunité souveraine* (Pasc.)

C'est un enfant docile **qui** *aime ses parents et leur obéit.*

Si le mot qui lie des propositions subordonnées est une conjonction, il peut se présenter trois cas :

a) La conjonction se répète complètement :

Il faut **que** *je l'enlève ou bien* **que** *je périsse* (Rac.).

S'*il est marié et* **s'***il a des enfants, il regarde sa femme comme sa sœur* (Chat.).

b) La conjonction ne se répète pas:

Ces deux jeunes gens sont toujours ensemble, **parce qu'***ils s'aiment et se conviennent.*

c) On emploie souvent la conjonction simple *que* pour éviter la répétition d'une conjonction adverbiale, comme *quand, pendant que, parce que, afin que, comme, à moins que, sans que,* etc., et alors le verbe reste au mode demandé par cette dernière: **Quand** *on* **a** *marché longtemps et* **qu'***on* **est** *bien fatigué, on aime à se reposer.* **Quand** *les arbres* **sont** *dégarnis de feuilles et* **que** *la terre* **est** *couverte de neige, toute la nature semble attristée. Je le punis quelquefois* **pour qu'***il se* **corrige** *de ses défauts et* **que** *son humeur* **devienne** *insensiblement plus douce et*

plus égale. Toutefois *que*, tenant la place de *si* conditionnel, est toujours suivi du subjonctif : Si *je le* **vois** *et* **que** *je* **puisse** *lui parler, je l'entretiendrai de votre affaire.* **Si** *les productions de tous les pays* **étaient** *les mêmes et* **qu'***il y en* **eût** *suffisamment partout, les peuples vivraient dans l'isolement.*

3. Une phrase peut être surcomposée au moyen de propositions accessoires, de même espèce ou d'espèce différente, qui sont *subordonnées* l'une à l'autre, comme dans l'exemple : *Je veux* **qu'***on m'écoute* **quand** *je parle.*

PRINCIPALE : Je veux
ACC. : Ier rang : *qu'*on m'écoute
» IIe » *quand* je parle.

La proposition accessoire de 1er rang *qu'on m'écoute* est subordonnée à la principale *je veux*, mais elle subordonne à son tour l'accessoire de 2e rang *quand je parle*, et devient ainsi *principale relative.*

Autres exemples : **Un consul romain souhaitait** que *sa maison fût de verre* pour que *tout le monde pût voir* ce qui *s'y passait.* **Socrate demanda à ses amis** s'*ils connaissaient un pays* où *l'on ne mourût pas.* **Je désire** que *tu trouves un ami* qui *te dise la vérité*, même quand *elle pourrait te blesser.* **Un philosophe ancien voulait** que *l'on priât à haute voix*, afin que *chacun pût se convaincre* qu'*on ne demandait rien aux dieux* dont *on eût à rougir.* **Mais l'amour est un sot** qui *ne sait* ce qu'*il dit* (Mol.). **Je vous assure** que *je suis ravi* que *vous soyez unis ensemble* (Id.).

Et personne, monsieur, qui *se veuille bouger*
Pour retenir des gens qui *se vont égorger* (Id.).

Il faut que *je lui sois fidèle*, en dépit que *j'en aie* (Id.). **Narbal savait** que *Baléazar ne fut point noyé* quand *on le jeta dans la mer* (Fén.). **Voilà,** Mentor, ce qui *fait* que **vous** *m'avez trouvé si vieilli* (Id.). **L'on est mort** avant qu'*on ait aperçu* qu'*on pouvait mourir* (Fléch.).

4. Une phrase peut être surcomposée au moyen de propositions accessoires, de même ou de différente nature, qui sont *indépendantes* les unes des autres :

a) Quand elles se rapportent au même mot, mais qu'elles sont de nature différente : **Lorsqu'***il revint de voyage*, **il apprit que** *son ami venait de mourir.*

PRINCIPALE : *il apprit*
ACCESSOIRE I : *Lorsqu'il revint,* *que son ami était mort.*

Autres exemples : Lorsque *vous faites l'aumône*, **que votre main gauche ignore** ce que *fait votre main droite.* **Je ne**

crois pas ce qu'*il dit,* parce qu'*il a l'habitude de mentir.* Quand *j'ai bien bu et bien mangé*, **je veux** que *tout le monde soit soûl dans ma maison* (Mol.). **Enfin,** quand *j'aime bien*, **j'aime fort** que *l'on m'aime* (Id.). Quoiqu'*il fût toujours en mouvement*, dès que *sa sœur paraissait*, **il devenait tranquille** (Bern.). Comme *il espérait sa délivrance de la part des puissances coalisées*, **il ne voulut pas se servir des constitutionnels,** parce qu'*il aurait fallu traiter avec eux* (Mignet).

Dans les exemples suivants les propositions accessoires sont de même nature; mais ce cas ne se présente que lorsque ces propositions sont adjectives : **Il est temps** *que j'arrête une fois pour toutes cette hardiesse* que *vous prenez de me traiter d'hérétique,* qui *s'augmente tous les jours* (Pasc.). **J'allai trouver l'homme** qui *m'avait parlé*, lequel *me parut dans les mêmes sentiments* (Bussy-Rabutin). **Ce n'est pas ordinairement la perte réelle** que *l'on fait dans une bataille* qui *est funeste à un état* (Mont.).

b) Lorsqu'elles ne se rapportent pas au même mot, substantif ou verbe: *Le navigateur préfère la tempête* **qui le pousse** *au calme plat* **qui l'enchaîne.**

PRINCIPALE:	*Il préfère la tempête*		*au calme plat*
ACCESSOIRE I :		*qui le pousse*	*qui l'enchaîne.*

Autres exemples : **L'avare** qui *se prive pour ses héritiers* **ressemble à un chien** qui *tourne la broche pour son maître.* **Les personnes** dont *on parle le moins* **ne sont pas celles** qui *ont le moins de mérite.* **L'enfant** qui *ment d'habitude* **n'est pas cru,** même quand *il dit la vérité.* **Dans le temps** qu'il fait un salon, **il ne prévoit pas** qu'*il faudra faire un escalier convenable* (Fén.). Pendant que *j'étais dans la foule des spectateurs,* **j'ai remarqué un homme** qui *ne témoignait aucun empressement* (Id.). Après qu'*Idoménée eut achevé de raconter ses peines,* **il demanda à Télémaque et à Mentor leur secours dans la guerre** où *il se trouvait engagé* (Id.). **Le petit pays de Jéricho,** qu'*ils envahirent,* **est un des meilleurs** qu'*ils possédèrent* (Volt.).

> **Un sot** qui *ne dit mot* **ne se distingue pas**
> **D'un savant** qui *se tait* (Mol.).
> **Rien ne s'est pu passer** dont *il faille être en peine,*
> Puisque *rien ne le doit défendre de ma haine* (Id.).

5. Ces trois sortes de combinaisons peuvent se trouver dans une même phrase de subordination où les propositions accessoires sont réunies soit d'une manière indépendante, soit par coordination ou par subordination, par ex. : **Pour que le méchant fût heureux,** *il faudrait* **qu'il oubliât qu'il existe un Dieu.**

PRINCIPALE :		*il faudrait*	
ACCESSOIRE I :	*Pour qu'il fût heureux,*		*qu'il oubliât*
» II :			*qu'il existe un Dieu.*

Autres exemples : **Puisque** *vous le voulez, je vous dirai* **quelle** *est mon opinion sur cette question, et* **pourquoi** *je crois* **que** *vous étiez dans l'erreur* **quand** *vous avez soutenu l'opinion contraire.* Si *le ciel me donne un avis*, **il faut** qu'*il parle un peu plus clairement*, s'*il veut* que *je l'entende* (Mol.).

> **Allez, je ne sais pas,** si *vous n'étiez ma mère,*
> Ce que *je vous dirais*, tant *je suis en colère* (Id.).

Je ne sais pas, de vrai, quel *homme il peut être*, s'*il faut* qu'*il nous ait fait cette perfidie* (Id.). S'*il fallait* qu'*il en vînt quelque chose à ses oreilles*, **je dirais hautement** que *tu aurais menti* (Id.). **Vous savez** que *je ne manque point de cœur* **et** que *je sais me servir de mon épée* quand **il le faut** (Id.). **Qui le pourra entreprendre,** si ce n'est *un roi philosophe* qui *sache, par l'exemple de sa propre modération, faire honte* à tous ceux qui *aiment une dépense fastueuse, et encourager les sages*, qui *seront bien aises d'être autorisés dans une honnête frugalité?* (Fén.).

Article II. — Phrase surcomposée de coordination.

§ 311

1. La *phrase surcomposée de coordination* est celle qui est formée par plus de deux propositions dont *deux* au moins sont des propositions *principales.*

Quel que soit le nombre des propositions qui entrent dans une phrase surcomposée de coordination, elle ne contient que deux parties qui sont elles-mêmes composées par *coordination* ou par *subordination*, et qui, par leur réunion, forment une phrase *copulative, disjonctive, adversative* ou *causale.*

Toutefois la phrase surcomposée copulative peut avoir autant de parties qu'elle contient de propositions principales.

a) **Phrase copulative :** *On partit de bon matin : — l'air était calme et le ciel serein* (deux parties, dont la seconde est elle-même composée par coordination). *Le prodigue déjeune avec l'abondance, — dîne avec la pauvreté, — et soupe avec la misère* (trois parties, dont chacune est une proposition simple).

b) **Phrase disjonctive :** *Travaille pendant que tu es jeune, — ou tu devras travailler quand tu seras vieux* (deux parties, dont chacune est composée par subordination).

c) **Phrase adversative :** *La Turquie est très fertile, et sa situation est admirable ; — mais elle est peu peuplée, et son sol est mal cultivé* (deux parties, dont chacune est composée par coordination).

d) **Phrase causale :** *La poule est l'image d'une mère qui se dévoue pour ses enfants :* (car) *elle conduit ses poussins, les surveille et les protège dans le danger* (deux parties, dont la première est composée par subordination et la seconde par coordination).

La phrase surcomposée de coordination peut être formée de deux ou plusieurs propositions coordonnées qui ont sous leur dépendance commune une ou plusieurs propositions accessoires ; c'est ce qui a surtout lieu lorsqu'il y a contraction des propositions principales : Dès qu'*une fois on m'aura choqué tant soit peu*, **je ne pardonnerai jamais et garderai tout doucement une haine irréconciliable** (Mol.). Dès qu'*on sent* qu'*on est en colère*, **il ne faut ni parler ni agir** (Marm.). **Je me résigne et me dévoue volontiers pour victime,** pourvu que *je sois la seule* (Ségur). Quoi qu'*il en soit*, pendant que *je me livrais à ces réflexions,* **mes yeux achevèrent** *de se fermer*, *et* **je m'endormis** *profondément* (X. de Maistre).

> **Ainsi,** sans que *jamais notre amitié décide*
> Qui *de nous deux remplit le plus utile emploi,*
> **Je marcherai pour vous, vous y verrez pour moi** (Flor.).

2. La phrase surcomposée de coordination se permute souvent en phrase surcomposée de subordination, par ex. :

Napoléon sortit du Kremlin ; il était suivi de quelques lieutenants ; l'armée russe n'avait pu lui interdire l'accès du Kremlin, mais le feu l'en expulsait. = *Napoléon,* (qui *était) suivi de quelques-uns de ses lieutenants, sortit de ce Kremlin* **dont** *l'armée russe n'avait pu lui interdire l'accès, mais* **d'où** *le feu l'expulsait* (Thiers).

3. Chacune des parties d'une phrase surcomposée pouvant à son tour être composée par coordination ou par subordination, il serait presque impossible d'indiquer toutes les combinaisons qui peuvent résulter de cet assemblage de propositions principales et accessoires, soit substantives, adjectives ou adverbiales, soit infinitives, participes ou gérondives ; voici cependant quelques-unes de ces combinaisons, telles qu'elles se présentent dans les *Fables* de La Fontaine :

> *Mon portrait jusqu'ici ne m'a rien reproché :*
> *Mais pour mon frère l'ours, on ne l'a qu'ébauché ;*
> *Jamais, s'il me veut croire, il ne se fera peindre* (I, 7).

> *Voyez-vous cette main qui par les airs chemine ?*
> *Un jour viendra, qui n'est pas loin,*
> *Que ce qu'elle répand sera votre ruine* (I, 8).

> *.... Je vous connais de longtemps, mes amis ;*
> *Et tous deux vous paîrez l'amende :*
> *Car toi, loup, tu te plains, quoiqu'on ne t'ait rien pris ;*
> *Et toi, renard, as pris ce que l'on te demande* (II, 3).

> *Dès qu'il voit l'oiseau de Vénus,*
> *Il le croit en son pot, et déjà lui fait fête* (II, 12).

> *L'âne, s'il eût osé, se fût mis en colère,*
> *Encor qu'on le raillât avec juste raison ;*
> *Car qui pourrait souffrir un âne fanfaron ?*
> *Ce n'est pas là leur caractère* (II, 19).

Afin qu'il fût plus frais et de meilleur débit,
On lui lia les pieds, on vous le suspendit;
Puis cet homme et son fils le portent comme un lustre (III. 1).

Rien ne te sert d'être farine;
Car, quand tu serais sac, je n'approcherais pas (III, 18).

Chacun se dit ami; mais fou qui s'y repose :
Rien n'est plus commun que ce nom,
Rien n'est plus rare que la chose (IV, 17).

Il crut que dans son corps elle avait un trésor;
Il la tua, l'ouvrit, et la trouva semblable
A celles dont les œufs ne lui rapportaient rien,
S'étant lui-même ôté le plus beau de son bien (V, 13).

Nous faisons cas du beau, nous méprisons l'utile;
Et le beau souvent nous détruit (VI, 9).

Rien ne sert de courir; il faut partir à point :
Le lièvre et la tortue en sont un témoignage (VI, 10).

Le porc à s'engraisser coûtera peu de son;
Il était, quand je l'eus, de grosseur raisonnable :
J'aurai, le revendant, de l'argent bel et bon (VII, 10).

Le bien, nous le faisons; le mal, c'est la Fortune :
On a toujours raison, le Destin toujours tort (VII, 14).

Quand l'eau courbe un bâton, ma raison le redresse :
La raison décide en maîtresse (VII, 18).

Le monde est vieux, dit-on : je le crois; cependant
Il le faut amuser encor comme un enfant (VIII, 4).

Il est bon de parler, et meilleur de se taire;
Mais tous deux sont mauvais alors qu'ils sont outrés (VIII, 10).

De ces exemples il résulte
Que cet art, s'il est vrai, fait tomber dans les maux
Que craint celui qui le consulte;
Mais je l'en justifie, et maintiens qu'il est faux (VIII, 16).

Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre :
L'un d'eux s'ennuyant au logis,
Fut assez fou pour entreprendre
Un voyage en lointain pays (IX, 2).

Attendez : mon maître marie
Sa fille unique, et vous jugez
Qu'étant de noce il faut, malgré moi, que j'engraisse (IX, 10).

Chaque castor agit : commune en est la tâche;
Le vieux y fait marcher le jeune sans relâche;
Maint maître d'œuvre y court, et tient haut le bâton (X, 1).

. . . . Cependant pour salaire
Un rustre l'abattait, c'était là son loyer;
Quoique, pendant tout l'an, libéral il nous donne
Ou des fleurs au printemps, ou du fruit en automne,
L'ombre l'été, l'hiver les plaisirs du foyer (X, 2).

Nous quittons les cités, nous fuyons aux montagnes;
Nous laissons nos chères compagnes;
Nous ne conversons plus qu'avec des ours affreux,
Découragés de mettre au jour des malheureux,
Et de peupler pour Rome un pays qu'elle opprime (XI, 7).

N'attendez rien de bon du peuple imitateur,
Qu'il soit singe ou qu'il fasse un livre :
La pire espèce, c'est l'auteur (XII, 19).

Puisqu'on plaide et qu'on meurt, et qu'on devient malade,
Il faut des médecins, il faut des avocats (XII, 28).

Chapitre XXVIII.

DE LA CONSTRUCTION DE LA PROPOSITION COMPOSÉE

Article I. — Construction de la phrase de coordination.

§ 312

L'ordre dans lequel se suivent les *propositions coordonnées* dépend, non pas de leur *forme* grammaticale, mais de la *nature* des pensées qu'on veut exprimer; il n'y a donc pas d'autre règle pour la construction de la phrase de coordination que celle qui résulte de l'enchaînement même des idées.

Article II. — Construction de la phrase de subordination.

§ 313

1. Quant à la *phrase de subordination* ou à la *phrase surcomposée*, la règle générale est de les disposer de manière à établir une juste proportion entre les différentes parties et à produire ainsi l'harmonie de l'ensemble sans nuire à la liaison des idées et à la clarté de la phrase, qui doit avoir son unité, quelque étendue qu'elle soit.

Dans cette enfance, ou, pour mieux dire, dans ce chaos du poème dramatique parmi nous, votre illustre frère, après avoir quelque temps cherché le bon chemin, et lutté, si je l'ose ainsi dire, contre le mauvais goût de son siècle, enfin inspiré d'un génie extraordinaire, et aidé de la lecture des anciens, fit voir sur la scène la raison, mais la raison accompagnée de toute la pompe, de tous les ornements dont notre langue est capable, accorda heureusement la vraisemblance et le merveilleux, et laissa bien loin derrière lui tout ce qu'il avait de rivaux, dont la plupart, désespérant de l'atteindre, et n'osant plus entreprendre de lui disputer le prix, se bornèrent à combattre la voix publique déclarée pour lui, et essayèrent en vain, par leurs discours et par leurs frivoles critiques, de rabaisser un mérite qu'ils ne pouvaient égaler (Racine).

Pendant que Paul et elle se rafraîchissaient, Domingue alluma du feu et ayant cherché dans les rochers un bois tortu qu'on appelle bois de ronde, et qui brûle tout vert en jetant une grande flamme, il en fit un flambeau qu'il alluma, car il était déjà nuit (Bern.).

Je me souviens encore du plaisir que j'éprouvais lorsque, la nuit, au milieu du désert, mon bûcher à demi éteint, mon guide dormant, mes chevaux paissant à quelque distance, j'écoutais la mélodie des eaux et des vents dans la profondeur des bois (Chat.).

2. La proposition *accessoire* se place, selon les cas, tantôt *avant*, tantôt *après* la principale :

> **Quand ce peuple est pris,** *il s'enfuit;*
> *Donc il faut le croquer* **aussitôt qu'on le happe** (La F. XI, 9).

La proposition accessoire peut encore être au milieu de la principale ; on l'appelle alors *proposition incidente :*

> *Pierre* **qui roule** *n'amasse point de mousse* (Prov.).

La proposition accessoire elle-même, quand elle fait la fonction de principale relative, peut avoir une autre accessoire comme proposition incidente :

Je devins insensiblement le favori de mon maître, qui, de son côté, **comme j'avais le même faible que lui,** *me gagna l'âme par les marques d'affection qu'il me donna* (Les.)

Si la proposition principale est employée comme incidente, elle s'appelle *parenthèse :*

> *Il fut,* **ou je me trompe fort,** *assez bien écouté* (Corn.).
> *Un soir,* **t'en souvient-il?** *nous voguions en silence* (Lam.).
> *Que le monde,* **dit-il,** *est grand et spacieux* (La F. VIII, 9).

3. Plusieurs propositions accessoires, soit relatives, soit conjonctives, peuvent se rapporter au même mot, substantif ou verbe. Ex. :

> *Tel fut cet empereur, sous* qui *Rome adorée*
> *Vit renaître les jours de Saturne et de Rhée,*
> Qui *rendit de son joug l'univers amoureux.*
> Qu'*on n'alla jamais voir sans revenir heureux,*
> Qui *soupirait le soir, si sa main fortunée*
> *N'avait par ses bienfaits signalé sa journée* (Boil.).

N'attendez pas, messieurs, que *j'ouvre ici une scène tragique,* que *je représente ce grand homme étendu sur ses propres trophées,* que *je découvre ce corps pâle et sanglant, et* que *j'expose à vos yeux les tristes images de la religion et de la patrie éplorées* (Fléch.).

En revanche, il faut éviter les *qui* et les *que* en cascade, c'est-à-dire subordonnés les uns aux autres. Les phrases suivantes ne sont donc pas à imiter :

Le Corrège était si rempli de ce qu'*il entendait dire de Raphaël,* qu'*il s'était imaginé* qu'*il fallait* que *l'artiste* qui *faisait une si grande fortune dans le monde fût d'un mérite supérieur.*

Il n'y a qu'une affliction qui *dure*, qui *est celle* qui *vient de la perte des biens* (La Br.).

Il faut se conduire par les lumières de la foi, qui *nous apprennent* que *l'insensibilité est d'elle-même un très grand mal*, qui *nous doit faire appréhender cette menace terrible* que *Dieu fait aux âmes* qui *ne sont pas assez touchées de sa crainte* (Nicole).

4. Les propositions adjectives se placent toujours après le mot auquel elles se rapportent. Le pronom relatif peut être séparé de son antécédent, mais à la condition expresse qu'il n'en résulte ni équivoque, ni obscurité.

Les cris *perçants et douloureux* dont *je faisais retentir les échos de tout le rivage, attendrirent son cœur* (Fén.).

Un loup *survient à jeun*, qui *cherchait aventure*,
Et que *la faim en ces lieux attirait* (La F. I, 10).

*Je viens de me ressouvenir d'*une *de mes amies* qui *sera votre fait* (Mol.).

*Il a fallu, avant toute chose, vous faire lire dans l'Ecriture l'*histoire *du peuple de Dieu*, qui *fait le fondement de la religion* (Boss.).

On vous a montré avec soin l'histoire de ce grand royaume, que *vous êtes obligé de rendre heureux* (Boss.).

On voit par ces exemples que le pronom relatif se rapporte au substantif éloigné, toutes les fois que le dernier substantif, n'étant employé que pour déterminer le premier, ne demande lui-même aucune modification.

5. Quelquefois un écrivain s'embarrasse par la difficulté où il est de lier également à une principale plusieurs propositions adverbiales:

La volonté de Dieu étant toujours juste et toujours sainte, elle est aussi toujours adorable, toujours digne de soumission et d'amour, quoique *les effets nous en soient quelquefois durs et pénibles ;* puisqu'*il n'y a que des âmes injustes qui puissent trouver à redire à la justice* (Nicole).

La dernière proposition amenée par *puisque* jette de l'embarras et de la confusion dans cette phrase : de l'embarras, parce qu'elle n'est pas à sa place, car elle se rapporte immédiatement à la principale ; de la confusion, parce qu'elle paraît d'abord se rapporter à la subordonnée qui la précède et qui est introduite par *quoique*. Pour rendre la phrase claire et correcte, il suffit de retrancher la conjonction *puisque;* de cette manière la dernière proposition devient une proposition principale, appuyant la première, et se relie à ce qui précède.

Chapitre XXIX.

DE LA PONCTUATION

Article I. — De la ponctuation en général.

§ 314

1. La ponctuation consiste à marquer, par des signes convenus, les divisions ou la fin des phrases (signes *objectifs*), et la manière actuelle dont nous considérons telle ou telle proposition, tel ou tel membre de la proposition (signes *subjectifs*). On rattache à la ponctuation certains signes purement distinctifs, comme les guillemets, l'astérisque, etc.

Une ponctuation vicieuse peut changer le sens et souvent le détruire ou le rendre absurde. Pour le montrer, il suffit de comparer les phrases suivantes qui sont absolument semblables, mais sont ponctuées d'une manière différente :

a) *Règne ; de crime en crime, enfin te voilà roi* (Corn.).
Règne de crime en crime ; enfin te voilà roi.

b) *J'éprouve le besoin de me rapprocher, par la contemplation des beautés de la nature, du sublime auteur de toutes choses.*

J'éprouve le besoin de me rapprocher, par la contemplation, des beautés de la nature, du sublime auteur de toutes choses.

Dans les éditions originales des *Fables* de la Fontaine on lit :

Nous vous mettrons à couvert,
Repartit le pot de fer :
Si quelque matière dure
Vous menace d'aventure,
Entre deux je passerai,
Et du coup vous sauverai (V, 2).

Un grand nombre d'éditions modernes portent : *Vous menace, d'aventure*, ce qui donne un sens tout différent ; car alors le dernier mot *d'aventure* devient adverbe *(vous menace par hasard)*, au lieu d'être régime du verbe *(vous menace d'accident fâcheux)*.

La Fontaine a encore écrit :

C'était le roi des ours au compte de ces gens,
Le marchand à sa peau devait faire fortune (V, 20).

On lit dans les éditions modernes :

C'était le roi des ours : au compte de ces gens,
Le marchand à sa peau devait faire fortune.

ce qui ne présente pas du tout le même sens.

Corneille fait dire à Sabine dans *Horace :*

Ne nous consolez point : contre tant d'infortune
La pitié parle en vain, la raison importune.

Voltaire lisant ainsi (sans doute dans une édition incorrecte) :

Ne nous consolez point contre tant d'infortune,

fait cette remarque : Cela n'est pas français ; on console *du* malheur, on s'arme, on se soutient *contre* le malheur.

Cependant, de quelque importance que soient les signes de ponctuation dans l'écriture, il est impossible de formuler des règles précises sur l'emploi de ces signes, comme on en donne pour l'orthographe ou l'accord des mots. « En effet, on voit que les divers auteurs affectent des ponctuations différentes, selon qu'ils aiment plus ou moins à lier leurs phrases entre elles ou à les détacher, à les présenter comme indépendantes les unes des autres. Les uns ont une ponctuation très forte et multiplient singulièrement les signes de division ; les autres ont une ponctuation très faible : ils ne voient dans un discours entier que des phrases qui se régissent successivement ; on lit quelquefois une ou deux pages sans rencontrer un point final. Sans doute, il faut se tenir entre ces deux extrêmes ; mais il n'est pas possible d'assigner exactement le milieu qu'il faut tenir. On doit donc s'attendre à trouver sur ce point une assez grande indécision dans les règles » (1).

En allemand, la ponctuation n'offre aucune difficulté, parce qu'elle est basée uniquement sur cette analyse ; en français, c'est autre chose, les règles de ponctuation n'ont rien de fixe et dépendent beaucoup plus de l'arbitraire que des divisions et subdivisions syntaxiques de la phrase, dont notre soi-disant analyse *logique*, fausse et incomplète, ne saurait rendre compte. Aussi l'Académie, dans sa manière de ponctuer, est-elle en perpétuelle contradiction avec elle-même, écrivant, par exemple : *Il est tombé, parce que le chemin est glissant*, avec une virgule, et : *Je vous cède le pas à cause que vous êtes mon aîné*, sans la virgule. Il en est de même de Littré, qui, à quelques lignes de distance, écrit sans virgule : *Qui fait la faute la boit*, et avec une virgule : *Qui bon l'achète, bon le boit.*

Voici d'autres exemples tirés du dictionnaire de l'Académie :

a) Qui se ressemble, s'assemble, et : *Qui casse les verres les paie. Quiconque n'observera pas cette loi, sera puni*, et : *Quiconque s'humilie sera exalté. Il ne sort jamais la nuit, de peur d'être attaqué*, et : *J'ai pris ce livre afin de le consulter. Il est malade pour avoir trop mangé. — Je ne pouvais pas lui parler plus fortement, à moins que de le quereller*, et : *Il a reçu cette somme à condition de partir demain.*

b) Vive la liberté! et *vive le vin. Ah! mon Dieu, qu'avez-vous fait? Eh! mon Dieu, laissons cela. Ah! quelle chute!* et : *Oh Dieu, que je souffre! Oh ça, parlons de nos affaires. O temps, ô mœurs! O mon Dieu! — Plaise à Dieu qu'il revienne sain et sauf! Plût à Dieu que cela fût*, etc.

Article II. — **Signes objectifs.**

§ 315

1. Ces signes sont le *point* (.), la *virgule* (,), le *point-virgule* (;) et les *deux-points* (:).

2. L'emploi de ces signes dépend de la nature de la propo-

---

(1) B. Julien, *Cours sup. de Gr.* I, 43.

sition, selon qu'elle est simple ou composée, principale ou accessoire, pleine ou abrégée par l'infinitif, le participe ou le gérondif. En principe :

a) La *virgule* est le seul signe de ponctuation qui soit employé pour séparer, quand il y a lieu, les parties de la proposition simple, comme dans l'inversion : *En toute chose, il faut considérer la fin.* On s'en sert surtout pour séparer les termes similaires d'une proposition complexe :

La candeur, la docilité, la simplicité, sont les vertus de l'enfance.
Elle n'entend ni pleurs, ni conseils, ni raison (Rac.).

On met une virgule après le dernier des termes similaires qui forment le sujet d'une proposition complexe, quand l'énumération n'est pas censée complète ou *fermée ;* on omet la virgule dans le cas contraire, et spécialement lorsqu'il y a gradation ou que le dernier terme résume les autres :

La richesse, le plaisir, la santé deviennent des maux pour qui ne sait pas en user.
Une parole, un sourire gracieux, un seul regard suffit.
Montagnes, précipices, rivières, tout est franchi (Chat.).

Lorsque l'énumération ne se compose que de deux termes unis par *et*, *ni*, *ou*, etc., on supprime ordinairement la virgule, surtout si ces deux termes sont de peu d'étendue :

Le sage est ménager du temps et des paroles (La F. VIII. 26).
Ni loups ni renards n'épiaient
La douce et l'innocente proie (Id. VII. 1).
Le temps ou la mort sont nos remèdes (J.-J. R.).

b) Le *point-virgule* est le signe de la coordination, tandis que la *virgule* est propre à la subordination des propositions :

La cause de la première guerre punique fut légère; mais cette guerre amena Régulus aux portes de Carthage (Chat.).
Lorsque Rome a parlé, les rois n'ont plus d'amis (Volt.).

Toutefois, lorsque les propositions coordonnées sont de peu d'étendue, le point-virgule est généralement remplacé par la virgule :

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés (La F. VII, 1).

On peut même supprimer la virgule, si les propositions coordonnées sont unies par *et*, *ni*, *ou :*

Prenez cet anneau et devenez mon époux (Chat.).

3. Quant à l'emploi en particulier de chacun des signes de ponctuation, voici les principales règles que l'usage a établies :

A. Le *point*, qui est le signe de ponctuation le plus fort, se met à la fin de la phrase pour indiquer que le sens est tout à fait terminé.

B. La *virgule*, qui est le signe de ponctuation le plus faible, s'emploie :

a) Dans la *proposition simple :* 1° quand il y a répétition : *Je le sais, moi*, ou inversion, si l'inversion rompt la liaison des idées ; mais il n'y a guère que le circonstanciel dont l'inversion oblige de recourir à la virgule, parce qu'en général le circonstanciel n'est pas nécessaire pour que la proposition ait un sens complet (§ 162).

Dans la gueule, en travers, on lui passe un bâton (La F. X, 3).

2° Pour séparer les termes similaires d'une proposition complexe, surtout quand ils ne sont pas liés par des conjonctions :

La fraude, le parjure, les procès, les guerres ne font jamais entendre leur voix dans ce séjour chéri des dieux (Fén.).

b) Dans la *phrase de coordination :* 1° lorsqu'il y a contraction, pour séparer plusieurs verbes ayant le même sujet :

Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire (Volt.).
L'attelage suait, soufflait, était rendu (La F. VII, 9).

2° Pour remplacer un verbe sous-entendu, lorsque les propositions coordonnées sont séparées par un signe de ponctuation plus fort que la virgule :

On peut avoir trois principaux objets dans l'étude de la vérité : l'un, de la découvrir quand on la cherche ; l'autre, de la démontrer quand on la possède ; le dernier, de la discerner d'avec le faux quand on l'examine (Pasc.).

Mais on ne met rien quand ces propositions ne sont séparées que par une virgule, ou qu'elles ne le sont pas du tout :

Le vent était frais, la mer belle, la nuit sereine (Chat.).

c) Dans la *phrase de subordination*, pour séparer de la principale : 1° la proposition adjective quand elle est explicative, dans la forme abrégée comme dans la forme complète (§ 295).

Chacun a son défaut, où toujours il revient (La F. III, 7).
Un ami, don du ciel, est le vrai bien du sage (Volt.).
La mort, qui n'épargne personne, est la véritable égalité.

2° La proposition adverbiale, surtout quand elle précède la principale ou qu'elle est intercalée dans cette dernière :

Quand un roi veut le crime, il est trop obéi (Rac.).
Plus le malheur est grand, plus il est grand de vivre (Corn.).
Il était, quand je l'eus, de grosseur raisonnable (La F. VII, 10).
Jamais, s'il me veut croire, il ne se fera peindre (Id. I, 7).

Mais très souvent la proposition adverbiale n'est point séparée de la principale par une virgule :

Un auteur gâte tout quand il veut trop bien faire (La F. V, 1).

C. Les *deux-points* et le *point-virgule*, qui ont à peu près la même valeur, expriment des divisions intermédiaires plus faibles que le point, plus fortes que la virgule.

Le *point-virgule* est d'un emploi plus général que les deux-points et a pour fonction propre de séparer les propositions coordonnées ; mais ces deux signes peuvent se trouver dans

la même phrase surcomposée (§ 311), et alors les *deux-points* ont une valeur plus forte que le point-virgule, de telle sorte que les divisions de la phrase sont indiquées d'une manière graduée par les deux-points, le point-virgule et la virgule.

Mais je vois que mes pleurs et mes vains discours
Pour vous persuader sont un faible secours ;
Votre austère vertu n'en peut être frappée :
Hé bien ! trouvez-moi donc quelque arme, quelque épée ;
Et qu'aux portes du temple, où l'ennemi m'attend,
Abner puisse du moins mourir en combattant (Rac.).

Dans cette contrée devenue la proie du fer et de la flamme, les champs incultes ont perdu la fécondité qu'ils devaient aux sueurs de l'homme : les sources ont été ensevelies sous des éboulements ; la terre des montagnes, n'étant plus soutenue par l'industrie du vigneron, a été entraînée au fond des vallées ; et les collines, jadis couvertes de sycomores, n'ont plus offert que des sommets arides (Chat.).

Elle avait l'instinct du théâtre ; mais en revanche l'instinct maternel lui manquait : jamais elle ne s'occupait de ses enfants, les abandonnait à des mains étrangères (A. Daudet).

Les *deux-points* s'emploient d'une manière spéciale avant une citation, avant ou après une énumération :

Tu t'ennuies de vivre, et tu dis : La vie est un mal. Tôt ou tard tu seras consolé, et tu diras : La vie est un bien (J.-J. R.).

On demande quatre choses à une femme : que la vertu habite dans son cœur ; que la modestie brille sur son front ; que la douceur découle de ses lèvres, et que le travail occupe ses mains (Bon.).

Tempérance, gaieté, travail : voilà les trois meilleurs médecins.

Travaillons à bien penser : voilà le principe de la morale.

4. Les signes de ponctuation peuvent se remplacer l'un l'autre. Ainsi :

a) La *virgule* remplit quelquefois la fonction du point-virgule dans la phrase de coordination, lorsque les propositions sont de peu d'étendue :

On se menace, on court, l'air gémit, le fer brille (Rac.).

b) Le *point-virgule* remplace la virgule :

1° Quand la proposition participe est très éloignée du sujet de la principale auquel elle se rapporte grammaticalement :

J'oppose quelquefois par une double image
Le vice à la vertu, la sottise au bon sens,
Les agneaux aux loups ravissants,
La mouche à la fourmi ; faisant de cet ouvrage
Une ample comédie à cent actes divers,
Et dont la scène est l'univers (La F. V, 1).

2° Dans la phrase surcomposée quand il y a contraction, les propositions subordonnées ayant la même principale, qui n'est exprimée qu'une fois :

Il faut se représenter que sous ses pas l'éléphant ébranle la terre ; que de sa main il arrache les arbres ; que d'un coup de son corps il fait brèche dans un mur (Buff.).

c) Les *deux-points* se mettent souvent à la place du point-virgule dans la phrase de coordination quand il y a simple juxtaposition, c'est-à-dire lorsque la conjonction n'est pas exprimée et que la seconde proposition développe, explique ou confirme l'idée contenue dans la première :

On n'a jamais pris longtemps l'ombre pour le corps : il faut être si l'on veut paraître.
Les hommes sont comme les statues : il faut les voir à place.
Vivre dans l'embarras, c'est vivre à la hâte : le repos allonge la vie.
Il faut, autant qu'on peut, obliger tout le monde :
On a souvent besoin d'un plus petit que soi (La F. II, 11).

Celui dont la force passe les besoins, fût-il un insecte, un ver, est un être fort : celui dont les besoins passent la force, fût-il un éléphant, un lion, fût-il un conquérant, un héros, fût-il un dieu, c'est un être faible (J.-J. R.).

d) Enfin le *point* s'emploie au lieu du point-virgule pour séparer des propositions coordonnées, lorsqu'elles ont un sens indépendant l'une de l'autre.

D'argent, point de caché. Mais le père fut sage
De leur montrer, avant sa mort,
Que le travail est un trésor (La F. V, 9).

5. L'*alinéa*, qui est marqué par la *rentrée* qu'on observe au commencement de la ligne, doit être considéré comme un signe de ponctuation. Il indique une séparation plus profonde que le point, et on l'emploie pour distinguer les différents groupes d'idées dont se compose un article ou pour marquer la transition d'un sujet à un autre.

L'alinéa se termine en général par un point ; cependant il peut aussi être terminé par deux-points ou par point-virgule. On met deux-points avant une énumération dont chaque partie commence par un alinéa ; on met alors un point-virgule à la fin de l'alinéa terminant chaque partie, à l'exception du dernier, après lequel on place un point (exemples au § 3).

Article III. — Signes subjectifs.

§ 316

1. Ces signes sont : le *point d'interrogation* (?), le *point d'exclamation* (!), la *parenthèse* ( ) et les *points suspensifs* (...).

2. Le *point interrogatif* se met à la fin de toute proposition qui exprime une question. Le *point d'exclamation* indique que la phrase est le produit d'un élan de l'âme. Ces deux signes peuvent d'ailleurs désigner les mêmes pauses que la virgule, le point-virgule, les deux-points et le point :

Que deviendrai-je? hélas! si vous m'abandonnez (Fén.).

Oh! oh! dit-il, je me reproche
Le sang de cette gent : voilà ses gardiens
S'en repaissant eux et leurs chiens,
Et moi, loup, j'en ferai scrupule? (La F. X, 6).

D'où venez-vous ainsi? Que nous direz-vous de bon? N'y a-t-il rien de nouveau? (La Br.).

Malheureuse! quel nom est sorti de ta bouche! (Rac.).

La plupart des interjections demandent le point d'exclamation, à l'exception de *ô*, qui ne prend ce signe qu'après le substantif suivant : *O temps! ô mœurs!*

3. La *parenthèse* signifie que l'on jette dans la phrase un mot ou une pensée intermédiaire qui explique le reste, mais sans en altérer la construction. La parenthèse peut avoir sa ponctuation propre, mais elle n'a aucune influence sur celle de la phrase, et, si le mot qui la précède doit être suivi d'un signe de ponctuation, ce signe se place en général après et rarement avant la parenthèse fermée :

Ah! les rois, qui peuvent tout (je le vois, mais hélas! je le vois trop tard), sont livrés à toutes leurs passions (Fén.).

Un lièvre en son gîte songeait,
(Car que faire en un gîte à moins que l'on ne songe?)
Dans un profond ennui ce lièvre se plongeait :
Cet animal est triste, et la crainte le ronge (La F. II, 14).

La parenthèse, quand la proposition est très courte ou d'un emploi fréquent, est ordinairement remplacée par deux virgules : *Ce n'est pas là, croyez-m'en, le moyen de réussir;* ou même par deux tirets : *On croit — chose étonnante — que la vie est longue.*

4. Les *points suspensifs* servent à marquer une réticence ou une interruption dans le discours. Dans une citation, ils indiquent qu'on passe exprès quelques mots qui ne sont pas importants.

Je devrais, sur l'autel où ta main sacrifie,
Te...Mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter (Rac.).

Article IV. — Signes purement distinctifs.

§ 317

1. Ces signes sont : les *guillemets* (« »), le *tiret* ou *trait de séparation* (-), l'*accolade*, l'*astérisque* (*), le *point abréviatif* ou *point d'abréviation* et les *lettres majuscules*.

2. Les *guillemets* indiquent une citation. On les place au commencement de chaque ligne et à la fin de la dernière, ou au commencement et à la fin de la citation. Quand la citation

est courte, on l'écrit en italique, ou on la souligne dans l'écriture.

Faliéro, se proposant de faire couler le sang des tyrans, s'écrie : « ...*Dans son sang noyez la tyrannie.* »

3. Le *tiret*, qu'il ne faut pas confondre avec le trait d'union, s'emploie ordinairement pour indiquer un changement d'interlocuteur.

Qu'est-ce là? lui dit-il? — Rien. — Quoi! rien! — Peu de chose (La F. 1, 5).

4. L'*accolade* est une sorte de trait en forme de crochet brisé à son milieu, qui sert, dans l'écriture et dans l'impression, à embrasser plusieurs objets, soit pour en former un tout, soit pour montrer ce qu'ils ont de commun ou d'analogue entre eux.

L'accolade s'emploie souvent dans les comptes, dans la formation des tableaux, etc., et se place, suivant le besoin, horizontalement ou perpendiculairement (exemple au § 320).

5. L'*astérisque* ou *étoile* est un signe en forme d'étoile qui indique un renvoi, ou qu'on emploie pour quelque désignation convenue. Quand il n'y a qu'une ou deux notes dans la page, l'astérisque entre parenthèses suffit. S'il y en a trois ou plus, il faut se servir de chiffres : (1), (2), (3), etc. On remplace ordinairement par des astérisques les syllabes d'un nom propre dont on ne met que la lettre initiale : *M. A****. Souvent on met autant d'astérisques que le nom propre comporte de lettres.

6. Le *point abréviatif* se place après tout mot indiqué abréviativement par ses premières lettres, comme *v.* pour *voyez*, *c.-à-d.* pour *c'est-à-dire*, *M.* pour *monsieur*.

7. On appelle *lettres majuscules*, *capitales* ou *grandes lettres*, certaines lettres plus grandes que les autres et qui ont une figure différente de celle des lettres que l'on appelle *minuscules* ou *petites lettres*. On met une capitale au commencement de chaque vers, après un point, c'est-à-dire, au commencement d'une phrase, après les deux-points employés pour annoncer un discours, au commencement d'un nom propre, etc.

Le même mot peut s'écrire avec une petite ou une grande lettre, selon qu'on le considère comme un nom commun ou comme un nom propre, par ex. : *Un bon père est une* **providence** *pour ses enfants. La* **Providence** *sait ce qu'il nous faut mieux que nous* (La F.). — *Homère était regardé comme le* **créateur** *du poème épique. Je vois partout les marques du* **Créateur** (Pasc.).

L'emploi des majuscules n'est pas soumis à des règles fixes. L'Académie écrit : *amen* et *Ave;* les *antechrists* et l'*Antéchrist;* le *Bas-Empire* et la *basse Bretagne*, les *basses Pyrénées;* le *Très-Haut*, le *haut Rhin*, un *haut pays*, le *haut mal;* l'*Esprit-Saint*, l'*Ecriture sainte*, la *sainte Vierge*, la *sainte Famille*, la *sainte Bible*, les *lieux saints*, le *saint sépulcre; saint Jean*, la *Saint-Jean*, le *saint-père*, le *saint-siège*, le *saint-office*, le *saint-empire; Notre-Seigneur;* le *conseil des dix*, les *Seize*, les *Quarante;* la *Grammaire de Port-Royal* et le *dictionnaire de l'Académie;* un *bon barème*, c'est un *bon Barème;* la *satire ménippée* et la *Ménippée;* le *Pont-Neuf*, le *Long parlement*, le *Théâtre-Français*, la *Comédie française*, les *Francs saliens*, les *girondins*, les *trois Heures;* c'est un *savoyard* (homme grossier), un *scapin*, un *séide*, c'est son *sosie*, un *service de sèvres*, une *garniture de valenciennes*, etc.

Chapitre XXX.

DE L'ANALYSE

Article I. — De l'analyse en général.

§ 318

L'analyse *grammaticale* est l'analyse des éléments du langage, c'est-à-dire des mots considérés isolément (analyse *lexicologique* ou *étymologique*), ou quant à leur liaison dans le discours comme membres de la proposition (analyse *syntaxique*) ; cette dernière est ce qu'on appelle communément analyse *grammaticale* et *logique*.

Article II. — Analyse lexicologique.

§ 319

L'analyse *lexicologique* étudie les mots dans leurs éléments matériels, les *sons*, dans leurs *flexions* et dans leur *formation* par dérivation ou composition. Ex. :

1. *Le cocher étrillera les chevaux.*

Cocher, nom commun de personne, formé du nom de chose *coche*, au moyen du suffixe *ier* ou *er : coch*-**er** (§ 146).

Etrillera, verbe transitif, au futur par la composition de l'infinitif avec le présent du verbe *avoir : étriller*-**a** (§ 102); le *l* mouillé est marqué par *ll* (§ 52).

Chevaux, pluriel du nom commun *cheval* par le changement de *al* en *aux* (§ 70). Dérivés populaires : *chevalet, chevalier, chevalerie, chevaleresque, chevaucher*. Dérivés savants : *cavale, cavalier, cavalerie.*

2. *Les cochons paissent le gland.*

Cochon, nom d'animal, dérivé de *coche*, truie, au moyen du suffixe diminutif *on* (§ 146). Synonymes : *porc*, *pourceau*. Distinguer *coche*, f., de *coche*, m.

Paissent, présent de l'indicatif, formé régulièrement de *paiss*, radical de *paître*, c'est-à-dire *paistre*, où le *t* est intercalaire (§ 123). Dérivés: *pâtre* (pastre) et *pasteur*, qui sont les deux formes françaises d'un même mot latin (*pastor*, d'où *pastoral*); *pâture*, d'où *pâturage; pâtis, pacage*. Composé: *repaître*, d'où *repas*.

Gland, d'où *glande*, par assimilation au fruit du chêne.

Article III. — Analyse syntaxique.

§ 320

1. L'analyse de la proposition *simple* doit indiquer pour chaque mot:

a) Sa *nature* comme substantif, adjectif, verbe, etc.

b) Ses *formes* grammaticales (pour les mots variables seulement), c'est-à-dire la flexion de genre ou de nombre, de personne, de mode ou de temps.

c) Sa *fonction* syntaxique ou le rôle qu'il remplit dans la phrase.

1) *Les paysans provençaux mangent de l'ail.*

Les	art. déf., masc. plur., se rapporte à *paysans*.
paysans	nom com., masc. plur., sujet de *mangent*.
provençaux	adj. masc. plur., attribut de *paysans*.
mangent	verbe actif, ind. prés., 3e pers. plur.
de l'	art. partitif, masc. sing., se rapporte à *ail*.
ail	nom comm., masc. sing., comp. direct de *mangent*.

2) *Me voici.*

(Tu)	pr. pers. conj. sous-entendu, 2e p. m. s., sujet de *vois*.
me	pr. pers. conj., 2e p. m. s., compl. direct de *vois*.
voici = *vois*	v. actif, impératif prés., 2e pers. sing.
ici	adverbe, circonstanciel de lieu de *vois*.

3) *Aux petits des oiseaux Dieu donne la pâture.*

Aux = *à*	prép., lie *petits* à *donne*.
les	art. déf., masc. pl., se rapporte à *petits*.
petits	nom commun masc. pl., compl. ind. de *donne*.
des = *de*	prép., lie *oiseaux* à *petits*.
les	art. déf., masc. plur., se rapporte à *oiseaux*.
oiseaux	nom commun, masc. plur., compl. attrib. de *petits*.
Dieu	nom propre, masc. sing., sujet de *donne*.
donne	v. actif, ind. prés., 3e pers. sing.
la	art. déf., fém. sing., se rapporte à *pâture*.
pâture	nom abstrait, fém. sing., compl. direct de *donne*.

Dans cette analyse on insistera tout particulièrement sur la *fonction* des mots. Cela est surtout nécessaire quand la proposition simple renferme, outre le sujet et le verbe, des membres accessoires qui sont subordonnés à l'un ou à l'autre, comme dans cet exemple : *Tes jeunes frères nous ont cueilli des fraises dans le grand jardin de ton père.*

On peut figurer cette subordination des membres accessoires de la manière suivante :

1. *Sujet :* frères { tes / jeunes

2. *Prédicat :* ont cueilli { des fraises / nous = à nous / dans le jardin { grand / de père { ton

Ce procédé a l'avantage de bien montrer la fonction de chaque mot, et en particulier des prépositions, par exemple *dans*, qui unit le circonstanciel *le jardin* au verbe *ont cueilli*, et non pas au complément direct *des fraises*.

2. Analyser la phrase *composée*, c'est la décomposer dans ses éléments, qui ne sont plus les mots, mais les *propositions*, en indiquant la *nature*, la *forme* et la *fonction* de chacune d'elles.

3. L'analyse, qui se fonde sur les principes exposés dans la seconde partie de cet ouvrage, peut seule rendre un juste compte de l'emploi des signes de ponctuation, comme dans la phrase suivante qu'il faut décomposer d'abord dans ses parties principales, puis dans ses divisions secondaires et tertiaires, de la manière suivante :

La parole de Dieu est semblable à la semence du laboureur : si une pierre dure la reçoit, elle ne germe pas ; si elle tombe parmi les ronces, elle est étouffée ; si une bonne terre la reçoit, elle produit une récolte abondante.

Cette phrase est une phrase surcomposée de coordination comprenant deux parties, qui sont dans un rapport copulatif et sont séparées par les deux points : la première partie est une proposition simple ; la seconde est composée de trois propositions copulatives, entre lesquelles se place le point-virgule, signe de la coordination, et chacune de ces propositions a à son service une proposition subordonnée exprimant une condition, et séparée de la principale par une virgule, signe de la subordination.

4. C'est une erreur de croire que dans une phrase il y a autant de parties que de propositions, comme si elles avaient toutes la même valeur logique. Voici donc comment il faut analyser les deux phrases suivantes :

Chacun se dit ami ; mais fou qui s'y repose (La F.).

Cette phrase surcomposée de coordination comprend *deux* parties séparées par un point-virgule et exprimant *deux* pensées différentes qui sont dans un rapport adversatif, marqué par la conjonction *mais*. La première pensée est exprimée par une proposition simple : *Chacun se dit ami;* la seconde, par une proposition composée de subordination dans laquelle une proposition principale *est fou* a à son service et subordonne une proposition accessoire : *qui s'y repose*, proposition substantive, parce qu'elle a la valeur d'un substantif, faisant la fonction de sujet du verbe ellipsé de la principale *(est)*.

Rien ne sert de courir : il faut partir à point (La F. VI, 10).

Cette phrase de coordination comprend deux parties séparées par les deux points et exprimant deux pensées différentes. Chacune de ces parties renferme une principale dont le sujet logique est exprimé par une proposition substantive abrégée par l'infinitif : 1° *Rien ne sert que l'on coure*, c'est-à-dire : *Il ne sert de rien que l'on coure;* 2° *Il faut que l'on parte à point.*

5. On peut développer ce mode d'analyse en détaillant chaque proposition comme dans cet exemple :

Un philosophe ancien voulait *qu*'on priât à haute voix, *afin que* chacun pût se convaincre *qu*'on ne demandait rien aux dieux *dont* on eût à rougir.

Cette phrase de subordination renferme les propositions suivantes :

a) Un philosophe ancien voulait. Proposition principale. *Un philosophe*, sujet déterminé par *ancien ; voulait*, prédicat verbal, à l'indicatif, parce qu'il marque un fait.

b) Qu'on priât à haute voix. Proposition substantive exprimant le régime direct du verbe *voulait*, auquel elle est liée par la conjonction *que. On*, sujet ; *priât*, prédicat verbal, au subjonctif, parce qu'il dépend du verbe de volonté *voulait* (§ 288); *à haute voix*, circonstanciel de manière.

c) Afin que chacun pût se convaincre. Proposition adverbiale de but, liée au verbe de la principale par *afin que. Chacun*, sujet ; *pût*, prédicat verbal, au subjonctif, à cause de *afin que* (§ 305) ; *convaincre*, régime direct de *pût; se*, régime direct de *convaincre*.

d) Qu'on ne demandait rien aux dieux. Proposition substantive exprimant le régime indirect du verbe *convaincre,* auquel elle est liée par la conjonction *que. On*, sujet ; *demandait*, prédicat verbal, à l'indicatif, parce qu'il dépend du verbe déclaratif *se convaincre* (§ 288); *rien*, régime direct (accusatif) ; *aux dieux*, régime indirect (datif).

e) Dont on eût à rougir. Proposition adjective déterminative, liée au pronom indéfini *rien* par le relatif *dont*. *On*, sujet; *eût*, prédicat verbal, au subjonctif, parce qu'il dépend d'une proposition négative (§ 294); *à rougir*, régime direct de *eût; dont*, régime indirect de *rougir*.

Socrate demanda à ses amis s'ils connaissaient un pays où l'on ne mourût pas.

Cette phrase est une phrase de subordination renfermant une principale et deux accessoires qui sont subordonnées l'une à l'autre, comme suit :

Socrate demanda à ses amis
    s'ils connaissaient un pays
        où l'on ne mourût pas.

a) Socrate demanda à ses amis. Proposition principale : *Socrate*, sujet; *demanda*, prédicat exprimé par un verbe à l'indicatif, parce qu'il exprime un fait; *amis*, complément indirect déterminé par *ses* et lié au verbe par la préposition *à*.

b) S'ils connaissaient un pays. Proposition substantive abstraite, complément direct du verbe *demanda* auquel elle est liée par la conjonction *si*. *Ils*, sujet; *connaissaient*, prédicat exprimé par un verbe à l'indicatif, parce que *si* interrogatif demande ce mode (§ 291); *un pays*, complément direct de *connaissaient*.

c) Où l'on ne mourût pas. Proposition adjective déterminative, liée à *pays* par le pronom relatif *où*. *On*, sujet; *mourût*, prédicat exprimé par un verbe au subjonctif, parce qu'il dépend de la proposition précédente, qui est interrogative (§ 294); *où*, circonstanciel de lieu de *mourût*.

6. La phrase de subordination n'étant que le développement de la proposition simple, on peut encore figurer la dépendance de ses diverses parties de la manière indiquée ci-dessus. Ex. :

Cet ami, qui vous veut beaucoup de bien, vous prêtera de l'argent dès que vous lui en demanderez.

1. Sujet: *ami* { *cet* / *qui veut* { *beaucoup de bien* / *vous* (= à vous) } }

2. Prédicat : *prêtera* { *de l'argent* / *vous* (= à vous) / *dès que vous demanderez* { *en* (= de l'argent) / *lui* (= à lui). } }

7. On peut abréger l'analyse syntaxique au moyen de signes convenus :

a) On indique la nature et la fonction de chaque mot par les abréviations suivantes, placées *au-dessus* et *au-dessous :*

Nature.		Fonction.
s. = substantif	v. = verbe	s. = sujet
a. = article	adv. = adverbe	p. = prédicat
adj. = adjectif	pr. = préposition	a. = attribut
n. = nom de nombre	c. = conjonction	cp. = complément
p. = pronom	i. = interjection	c. = circonstanciel

p. p. v. pr. a. s. a. s. pr. s.
Je lui enverrai par la poste une lettre de félicitation.
s. cp. p. c. cp. a.

b) On désigne les propositions principales par les majuscules A, B, C, etc., et les propositions accessoires, selon qu'elles sont *substantives*, *adjectives* ou *circonstancielles* (adverbiales), par les initiales : s, a, c ; — s^2, a^2, c^2 ; — s^3, a^3, c^3, etc., pour les accessoires de 1er, de 2e, de 3e rang, etc. On souligne les pronoms relatifs et les conjonctions qui servent à lier les propositions. Ex. :

La patience est amère, *mais* son fruit est doux. = A, B.
L'attelage suait, soufflait, était rendu. = ABC (contraction).
L'eau *qui* dort est pire *que* l'eau *qui* coule. = AaAca^2.
L'envieux, mourant, éteindrait volontiers le soleil, *afin que* personne n'en jouît après lui (§ 296). = AaAc.

On peut faire ressortir la subordination des propositions de la manière suivante :

Je crois (A)
que mon cousin viendra me voir (s),
si le temps est favorable (c^2)
et *si* son père,
qui est en voyage (a^3),
est de retour (c^2)
après avoir terminé l'affaire (c^3)
pour laquelle il a dû s'absenter (a^4).

La phrase surcomposée s'analyse de la même manière : les grandes divisions se marquent par A, B, etc. ; si l'une d'elles est à son tour composée par coordination, on distingue ses subdivisions par les chiffres 1, 2, etc. ; si elle est composée par subordination, on se sert des signes indiqués ci-dessus :

Tous les Grecs m'ont déjà menacé de leurs armes ;	— A
Mais, dussent-ils encore, en repassant les eaux,	— c c^2
Demander votre fils avec mille vaisseaux,	c
Coûtât-il tout le sang *qu'*Hélène a fait répandre,	— c a^2
Dussé-je après dix ans voir mon palais en cendre,	— c
Je ne balance point, je vole à son secours,	— B^1, B^2
Je défendrai sa vie aux dépens de mes jours (Rac.)	— B^3

FIN

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

Paragraphes

INTRODUCTION

Section I — Principes généraux.

Grammaire. 1
Étymologie. 1. Phonologie : les sons et les lettres. 2
2. Morphologie : a) les mots et leurs flexions. 3
Morphologie : b) la formation des mots. 4
Syntaxe 1. Proposition simple. 5
2. Proposition composée. 6

Section II — Formation de la langue française.

Origines du français. 7
Altération phonétique. 8
Variations de sens. 9

PREMIÈRE PARTIE

ÉTYMOLOGIE

Livre Ier.

Phonologie.

Chapitre Ier — Les sons de la langue étudiés en eux-mêmes.

Voyelles. 10
Consonnes : des espèces de consonnes. 11
Muettes. 12
Spirantes. 13
Liquides. 14
Tableau des sons. 15
Combinaison des sons. 16
De la syllabe. 17
De l'accent tonique. 18
De la quantité. 19

Chapitre II — Les sons représentés par des lettres.

Section I — Les lettres latines.

Art. I — Les lois de l'altération phonétique. 20
Permutation des lettres. 21
Élision des lettres. 22
Addition de lettres euphoniques. 23
Art. II — Histoire des voyelles latines. 24
Voyelles accentuées. 25
Voyelles posttoniques. 26
Voyelles protoniques. 27

Paragraphes

Hiatus primitif. 28
Hiatus par composition. 29
Hiatus par syncope. 30
Art. III — Histoire des consonnes latines. 31
Consonnes simples. 32
Liquides. 33
Spirantes. 34
Muettes. 35
Consonnes consécutives. 36
Consonnes initiales. 37
Consonnes médiales et finales. 38
a) liquides. 38a
b) spirantes. 38b
c) muettes. 38c

Section II — Les lettres allemandes.

Les lettres allemandes. 39
Voyelles. 40
Consonnes. 41

Section III — Les lettres françaises.

Art. I — Emploi et valeur des lettres françaises.
De l'orthographe. 42
De la prononciation. 43
Art. II — Des voyelles.
I. Voyelles pures. 44
A. Voyelles simples. 45
B. Voyelles combinées. 46
1. Diphtongues anciennes. 47
2. Diphtongues impropres. 48
II. Voyelles nasales. 49
III. Accents écrits. 50
IV. Hiatus. 51
Art. III — Des consonnes.
I. Consonnes simples.
A. Liquides. 52
B. Spirantes. 53
C. Muettes. 54
II. Consonnes consécutives. 55
III. Consonnes finales. 56
IV. Liaison des mots. 57
Art. IV — Prononciation des mots étrangers. 58
Art. V — De la réforme de l'orthographe.
1. Variations de l'orthographe. 59
2. L'orthographe actuelle. 60
3. Plan d'une réforme modérée. 61

Paragraphes

Livre II.

Morphologie.

TITRE I.

Les espèces de mots et leurs flexions.

Chapitre III — Du nom ou substantif.

Art. I — Du nom en général. 62
Art. II — De la flexion du nom. 63
Art. III — Du genre dans les noms.
A. Du genre en général. 64
B. Noms de personnes. 65
C. Noms d'animaux. 66
D. Noms de choses. 67
E. Noms des deux genres.
1. Noms de personnes. 68
2. Noms de choses. 69
Art. IV — Du nombre dans les noms.
A. De la flexion de nombre. 70
B. De l'emploi du nombre.
1. Noms communs. 71
2. Noms propres. 72

Chapitre IV — De l'adjectif.

Art. I — De l'adjectif en général. 73
Art. II — De la flexion de l'adjectif. 74
A. Formation du féminin. 75
B. Formation du pluriel. 76
Art. III — Degrés de comparaison. 77

Chapitre V — De l'article.

I. De l'article en général. 78
II. Article défini. 79
III. Article indéfini. 80
IV. Article partitif. 81

Chapitre VI — Du nom de nombre.

I. Du nom de nombre en général. 82
II. Noms de nombre définis. 83
III. Noms de nombre indéfinis. 84

Chapitre VII — Du pronom.

I. Du pronom en général. 85
II. Pronoms personnels. 86
III. Pronoms possessifs. 87
IV. Pronoms démonstratifs. 88
V. Pronoms interrogatifs. 89
VI. Pronoms relatifs. 90
VII. Pronoms indéfinis. 91

Chapitre VIII — Du verbe.

Art. I — Du verbe en général. 92
A. Verbes actifs, passifs et neutres. 93
B. Verbes réfléchis. 94
C. Verbes impersonnels. 95
D. Verbes abstraits. 96
Art. II — De la conjugaison. 97
A. Modes du verbe. 98
B. Temps du verbe. 99
C. Personnes. 100
D. Formes nominales. 101

Paragraphes

Art. III — Des formes de la conjugaison.
A. Conjugaison simple ou composée. 102
B. Conjugaison négative. 103
C. — interrogative. 104
Art. IV — Modes de flexion. 105
I. Flexion du radical. 106
II. Terminaisons personnelles. 107
III. — temporelles.
A. Verbes faibles ou réguliers.
1. Temps du présent. 108
2. — passé. 109
3. — futur. 110
4. Tableau des formes faibles. 111
B. Verbes forts ou irréguliers. 112
Art. V — Conjugaison des verbes en ER.
A. Verbes en **er** à radical invariable. 113
B. — — — variable. 114
Art. VI — Verbes en IR à radical allongé. 115
Art. VII — Verbes en IR à radical simple. 116
A. Verbes réguliers en **ir**. 117
B. — irréguliers en **ir**.
1. Prétérit en **s**. 118
2. — **us**. 119
Art. VIII — Verbe en RE. 120
A. Verbes réguliers en **re**. 121
B. — irréguliers en **re**.
1. Prétérit en **s**. 122
2. — **us**. 123
Art IX — Verbes en OIR. 124
1. Prétérit en **s**. 125
2. — **us**. 126
Art. X — Tableaux des conjugaisons.
1. Verbes auxiliaires. 127
2. — actifs et passifs. 128
3. — neutres. 129
4. — réfléchis. 130
5. — impersonnels. 131
6. Conjugaison interrogative. 132

Chapitre IX — De l'adverbe.

I. De l'adverbe en général. 133
II. Formation des adverbes. 134
III. Signification — 135

Chapitre X — De la préposition.

I. De la préposition en général. 136
II. Formation des prépositions. 137
III. Signification — 138

Chapitre XI — De la Conjonction.

De la conjonction. 139

Chapitre XII — De l'interjection.

De l'interjection. 140

TITRE II.

La formation des mots.

Chapitre XIII — De la dérivation.

Art. 1. — De la dérivation en général 141
2. Dérivation nominale.

Paragraphes

I. Dérivation impropre. 142
II. — propre. 143
A. Substantifs dérivés.
1. Substantifs dérivés de verbes. 144
2. — — d'adjectifs. 145
3. — — de substantifs 146
B. Adjectifs dérivés.
1. Adjectifs dérivés de verbes. 147
2. — — de substantifs 148
C. Diminutifs. 149
Art 3. Dérivation verbale. 150

Chapitre XIV — De la composition.

Art. I — Formation des mots composés. 151
Art. II. Composition par préfixes.
A. Des préfixes en général. 152
B. Composition avec des prépositions. 153
C. Composition avec des adverbes 154
Art. III — Des noms composés.
A. Espèces de noms composés. 155
B. Genre des noms — 156
C. Nombre — — 157
Art. IV — Des adjectifs composés. 158
Art. V — Des verbes — 159
Art. VI — Des composés grecs. 160

SECONDE PARTIE

SYNTAXE

Livre Ier.

Syntaxe de la proposition simple.

Chapitre XV — De la proposition simple en général.

Art. I — La proposition simple et ses espèces. 161
Art. II — Les membres de la proposition simple. 162
Art. III — Concordance et dépendance des mots. 163
Art. IV — Du sujet. 164
Art. V — Du prédicat. 165
Art VI — De l'objet. 166
A. Complément. 167
B. Circonstanciel. 168
Art. VII — De l'attribut. 169
A. Attribut simple (adjectif attributif). 170
B. Complément attributif. 171
C. Apposition. 172

Chapitre XVI — Syntaxe de l'article.

Art. I — Emploi de l'article en général. 173

Paragraphes

Art. II — Emploi de l'article avec les noms communs. 174
Art. III — Emploi de l'article avec les noms propres. 175
Art. IV — Omission de l'article. 176
Art. V — Répétition de l'article. 177

Chapitre XVII — Syntaxe du nom de nombre.

Art. I — Noms de nombre définis. 178
Art. II — Noms de nombre indéfinis.
A. Noms de nombre universels. 179
B. — — partitifs. 180
C. — — quantitatifs. 181

Chapitre XVIII — Syntaxe du pronom.

Art. I — Emploi du pronom en général. 182
Art. II — Pronoms personnels. 183
A. Pronoms conjoints et pronoms absolus. 184
B. Emploi du pronom le. 185
C. Emploi des pronoms en et y. 186
D. Emploi du pronom réfléchi. 187
Art. III — Pronoms possessifs. 188
Art. IV — Pronoms démonstratifs. 189
Art. V — Pronoms interrogatifs. 190
Art. VI — Pronoms relatifs. 191
Art. VII — Pronoms indéfinis. 192

Chapitre XIX — Les voix du verbe

Art. I — Actif et passif. 193
Art. II — Réfléchi. 194

Chapitre XX — Emploi des modes et des temps.

Art. I — Des modes et des temps en général. 195
Art. II — Des modes personnels.
A. Indicatif. 196
1. Présent. 197
2. Imparfait. 198
3. Prétérit. 199
4. Parfait. 200
5. Plus-que-parfait. 201
6. Prétérit antérieur. 202
7. Futur. 203
8. Futur antérieur. 204
9. Conditionnel présent. 205
10. Conditionnel passé. 206
B. Impératif. 207
C. Subjonctif. 208
Art. III — Des modes impersonnels.
A. Infinitif. 209
B. Participe. 210
C. Gérondif. 211

Chapitre XXI — Syntaxe de concordance.

Art. I — Concordance verbale. 212

Paragraphes

A. Accord avec un seul sujet.
1. Accord après un sujet grammatical. 213
2. Accord après un génitif attributif. 214
3. Accord avec le pronom relatif **qui**. 215
B. Accord avec plusieurs sujets. 216
1. Sujets liés par **et**. 217
2. Sujets liés par **ou**. 218
3. Sujets liés par **ni**. 219
4. Sujets liés par d'autres conjonctions. 220
Art. II — Concordance nominale. 221
A. Accord avec un seul substantif. 222
B. Accord avec plusieurs substantifs. 223
C. Remarques particulières. 224
Art. III — Accord du participe présent. 225
Art. IV — Accord du participe passé. 226
A. Participe avec l'auxiliaire **être**.
1. Verbes passifs. 227
2. Verbes neutres. 228
B. Participe avec l'auxiliaire **avoir**.
1. Verbes actifs.
a) Accord avec le complément direct. 229
b) Remarques particulières. 230
2. Verbes neutres. 231
C. Participe des verbes réfléchis.
1. Verbes réfléchis propres. 232
2. Verbes actifs employés comme réfléchis. 233a
3. Verbes neutres employés comme réfléchis. 233b
D. Participe des verbes impersonnels. 234

Chapitre XXII — Syntaxe de dépendance.

Art. I — Emploi des cas. 235
A. Nominatif et vocatif. 236
B. Accusatif. 237
C. Datif. 238
D. Génitif. 239
Article II — Emploi des prépositions. 240
A. Lieu. 241
B. Temps. 242
C. Cause. 243
D. Manière. 244
Art. III — Emploi des adverbes. 245
A. Lieu. 246
B. Temps. 247
C. Manière. 248
D. Mode. 249

Chapitre XXIII — Les formes de la proposition simple.

Art. I — Affirmation et négation. 250
Art. II — Emploi de la négation **non**. 251

Paragraphes

Art. III — Emploi de la négation **ne**.
A. **Ne** avec complément. 252
B. **Ne** sans complément. 253

Chapitre XXIV — Accentuation et construction de la proposition simple.

Art. I — De l'accentuation. 254
Art. II — De la construction usuelle. 255
A. Place du sujet. 256
B. Place de l'objet.
1. Objet simple. 257
2. Objet multiple. 258
C. Place de l'attribut. 259
Art. III — De l'inversion. 260

Livre II.

Syntaxe de la proposition composée.

Chapitre XXV — De la phrase de coordination.

Art. I — De la coordination en général. 261
Art. II — Phrase copulative. 262
A. Phrase d'addition. 263
B. Phrase d'extension. 264
Art III — Phrase disjonctive. 265
Art. IV — Phrase adversative. 266
A. Phrase d'exclusion. 267
B. Phrase de restriction. 268
C. Phrase de contraste. 269
Art. V — Phrase causale. 270
A. Phrase de raison. 271
B. Phrase de conclusion. 272

Chapitre XXVI — De la phrase de subordination.

Art. I — De la subordination en général. 273
A. De la proposition principale. 274
B. De la proposition subordonnée. 275
C. Modes et temps de la proposition subordonnée.
1. Modes. 276
2. Temps. 277
D. Réduction de la proposition subordonnée. 278
1. Proposition infinitive. 279
2. Proposition gérondive. 280
3. Proposition participe. 281
E. Permutation des propositions. 282
Art. II — De la proposition substantive.
A. La proposition substantive concrète. 283
1. Proposition substantive relative. 284
2. Proposition substantive interrogative. 285

Paragraphes
B. La proposition substantive abstraite. 286
1. La proposition substantive avec que. 287
a) Proposition objective. 288
b) Proposition subjective. 289
c) Réduction de la proposition conjonctive. 290
2. La proposition substantive avec si. 291
C. La proposition substantive avec c'est. 292
Art. III — De la proposition adjective. 293
A. Proposition déterminative. 294
B. Proposition explicative. 295
C. Réduction de la proposition adjective. 296
Art. IV — De la proposition adverbiale. 297
A. Proposition adverbiale de lieu. 298
B. Proposition adverbiale de temps. 299
1. Simultanéité. 300
2. Postériorité. 301
3. Antériorité. 302
4. **Que** comme conjonction de temps. 303
C. Proposition adverbiale de cause. 304
D. Proposition adverbiale de but. 305
E. Proposition conditionnelle. 306

Paragraphes
F. Proposition concessive. 307
G. Proposition consécutive. 308
H. Proposition comparative. 309
Chapitre XXVII — De la phrase surcomposée.
Art. I — Phrase surcomposée de subordination. 310
Art. II — Phrase surcomposée de coordination. 311
Chapitre XXVIII — De la construction de la phrase composée.
Art. I — Construction de la phrase de coordination. 312
Art. II — Construction de la phrase de subordination. 313
Chapitre XXIX — De la ponctuation.
Art. I — De la ponctuation en général. 314
Art. II — Signes objectifs. 315
Art III — Signes subjectifs. 316
Art. IV — Signes purement distinctifs. 317
Chapitre XXX — De l'analyse.
Art. I — De l'analyse en général. 318
Art. II — De l'analyse étymologique. 319
Art. III — De l'analyse syntaxique. 320

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

(Les chiffres indiquent les pages.)

Accents écrits (aigu, grave, circonflexe), 113, 150, 152.
Accent tonique ou grammatical 5, 19, 34, 47 ; - prosodique 564; - phraséologique 564 ; - logique ou oratoire 565 ; - pathétique 565.
Accentuation 564 ; - latine 47.
Accolade 691.
Adjectif 6, 180 ; - flexion de genre 182 et de nombre 187 ; - degrés de comparaison 188 ; - dérivation 320, 356 ; - composition 352, 366 ; - accord 500.
Adjective (prop.) 15, 630—640.
Adverbe 8, 13, 290 ; - formation 290 ; - signification 293 ; - emploi - 551 (lieu 551, temps 552, manière 553, mode 554).
Adverbiale (prop.) 15, 640—674.
Affirmation 2, 555.
Alinéa 689.
Altération phonétique 19, 38.
Anacoluthe 385.
Analogie (loi de l') 19.
Analyse 692 ; - lexicol. 692 ; - synt. 693.
Aphérèse 44.
Apocope 44.
Apostrophe 118.
Apposition 402.
Article 7, 10 ; - déf. 189, indéf. 191, partit. 191 ; - emploi (déf. ind. part.) 403 ; - avec noms communs 408, avec noms propres 410 ; - omission 412 ; - répétition 413.
Articulation 3.
Assimilation des consonnes 41.
Astérisque 691.
Attribut 13 ; - ses formes (attribut simple, compl. attrib. appos.) 400 ; - sa place 572.
Auxiliaires - conjug. 283 ; - emploi 227. 457.
Cas 162 ; - emploi 532 ; - nom. et voc. 534, accus. 535, dat. 537, gén. 540.
Cédille 126.
Circonstanciel 13 ; - ses formes 397 ; - sa place 569.

Complément. V. Objet.
Complément attributif 13, 400, 541 ; - prédicatif 397, 536.
Composition des mots 12, 330 ; - avec préfixes 332 (sép. et insép. 333); - avec préposition 336; - avec adverbes (qualitatifs, quantitatifs, négatifs) 347; - des substantifs 350; - des adjectifs 366; - des verbes 370.
Composés (noms) - espèces 350; - de concord. 351, de dépend. 355, avec l'impér. 357, avec préf. 360, irrég. 361 ; - genre 362 ; - nombre 363; - grecs 371 (de préf. 372, de mots 374).
Concordance 14, 387 ; - du *verbe* 483 : avec un seul sujet 484; - (après un sujet grammatical 484, après un nom de nombre 486, après plus d'un 487, après un collectif 487, après nombre 488, après le reste 489, après peu 489, aprè les noms fractionnaires 490, après le relatif qui 490) ; - avec plus. sujets 495 (liés par *et* 495, par *ou* 498, par *ni* 499, par *comme, ainsi que,* etc. 499); - *de l'adjectif* 500; - avec un seul substantif 501 ; - avec plus. subst. 502 (liés par *et, ou, ni* 503); - règles partic. d'accord 504; - du *part. prés.* 507; - du *part. passé* 514 (avec être 515, avec avoir 516 (v. actifs 516, v. neutres 526, v. réfléchis 528, v. impers. 531).
Conditionnel 225, 242; - présent 475, passé 477 ; - son emploi 655, 663.
Conjonction 8, 298 ; - son emploi 579—683.
Conjugaison 220 ; - simple ou composée (surcomposée) 224 ; - active : temps du présent, du passé et du futur 224; - passive 228 ; - négative 229 ; - interrogative 229 ; - terminaisons verbales 230 (régulières et irrégulières 234) ; - flexion du radical 234 ; - terminaisons personnelles 237, temporelles 238 (temps du présent, du passé et du futur); - conjugaisons des verbes irréguliers 245, - en ER 249, IR à rad. allongé 254, IR à radical simple 255, RE 261, OIR 276; - tableaux des conjugaisons 283; - des termin. verb. 244.
Consonnes 4, 25 ; - gutturales, linguales, labiales 25, muettes et spirantes 27, chuintantes 28, liquides et nasales 29; - leur assimilation 42 ; - leur vocalisation 42 ; - leur transposition (métathèse) 43 ; - consonnes latines (histoire des) 65—90; - consonnes simples (prononciation) 119, consécutives 129, finales 131.
Construction de la prop. simple 564 ; - de la prop. composée 681.
Contraction de la phrase 15, 386, 579—681 passim.
Coordination 14, 579 (v. phrase de).
Copule 393.
Crase ou fusion des voyelles 41.
Déclinaison 10; - de l'ancien français 163.
Dépendance (syntaxe de) 14, 387, 532.
Dérivation des mots 11, 300; - *nominale* (impropre 302, propre 304) : des substantifs 308, des adjectifs 320, diminutifs 325; - *verbale* 328.
Déterminatif 12, 384.
Diminutifs 325.
Diphtongues 24, 53; - prononciation 107.
Doublets 20.
Elision 43.
Ellipse 16, 384; - de la prop. principale 591 ; - de la prop. subordonnée (v. contraction).
Epenthèse 45.
Epithèse (paragoge) 46.
Etymologie 2.
Expressions verbales et adjectives 403.
Flexion 8.
Futur 222, sa formation 225; - emploi du futur simple 474, antérieur 475.
Genre dans les noms 164; - genre naturel et grammatical 164; - des noms de personnes 165, des noms d'animaux 166, des noms de choses 168, des noms propres de choses 169; - noms des deux genres 169 (de personnes 169, de choses 170) ; - genre des noms composés 362.
Gérondif 16, 223 ; - son emploi 482.
Gérondive (propos.) 597, 599, 604, 644.
Grammaire 1.
Guillemets 690.
Hiatus 117.
Homonymes 173.
Imparfait - de l'indic. 222, 225 : - sa formation 240; - son emploi 466 ; - du subjonctif 226; - sa formation 241, 246; - son emploi 478.
Impératif 221, 237 : - sa formation 239; - son emploi 477.
Impérative (prop.) 380.
Indicatif 221, 234, 239; son emploi 464.
Infinitif 7, 222, 226, 234; - sa formation 243 ; - son emploi 480.
Infinitive (propos.) 16, 597, 602 (accus. avec infinitif), 625, 646—667 passim.
Interjection 8, 299.
Interrrogation, par le pronom 208, par le verbe 229, 289; - verbale et nominale 380.
Inversion 575.
Lettres 3 : - latines 38 ; - permutation 40 ; - élision 43 ; - addition de lettres euphoniques 45; - allemandes 90 (voyelles 91, consonnes 92); - françaises 97 ; - prononciation 98 (voyelles 102—119, consonnes 119—138) ; - lettres serviles 97; - lettres intercalaires ou euphoniques 45, 235.
Liaison des mots 138.

Locutions adverbiales 292; - prépositives 297; - conjonctives 298; - interjectives 299.
Majuscules 158, 691.
Modes du verbe 221; - leur emploi dans la prop. princip. (personnels 463, impersonnels 480); - dans la propos. subordonnée 594.
Morphologie 6, 155.
Mots 3; mots grammaticaux et mots d'idée 8; - espèces de mots 6; - mots populaires, savants, étrangers 20; - mots étrangers (prononc.) 142.
Nasalisation des voyelles 43, 112.
Négation 212, 229, 464, 555; - emploi de *non* 556, de *ne* dans la propos. princip. 557, dans la propos. subord. 618, 620, 622, 648, 656, 671.
Nom ou substantif 6, 10, 155; - noms communs et noms propres 157; - noms de personnes et noms de choses 158, 159; - noms de matière 159; - noms d'animaux et noms de plantes 160; - noms abstraits et noms concrets 160; - noms collectifs 161; - substantifs-adjectifs 161; - flexion 162; - genre dans les noms 164 (v. genre); - nombre dans les noms 173 (v. nombre); - noms dérivés 308; - composés 350; - substantifs verbaux 302; - accord 501.
Nom de nombre 7, 192; - défini 192, card. 192, ordin. 194, fractionn. 195, multipl. 195, distrib. 196, indét. 196; - emploi: déf. 413, indéf. 415, partit. 418, quantit. 419.
Nombre dans les noms 173; - flexion de nombre 173, emploi du nombre 175; - des noms communs 175; - des noms empruntés aux langues étrangères 176; - des noms employés sans article 177; - des noms propres 178; - des noms composés 363.
Objet 13, 383, 386; - emploi 395 (complément 396, circonstanciel 397); - sa place (objet simple 566, multiple 570).
Optatif 221, 479.
Optative (prop.) 381, 664.
Orthographe 95; - variations de l' 146; - actuelle 148; - réforme 151.
Parenthèse 690.
Parfait 227; - de l'indicatif (emploi) 470; - de l'impératif 477; - du subjonctif 478; - de l'infinitif 481 et v. infinitif; - du participe 481 et v. participe.
Participe 7, 223; - présent 238, passé 242, emploi 481; - accord (présent 507, passé 514—531).
Participe (propos.) 600—665 passim.
Parties du discours 6.
Périphrase grammaticale 577.
Permutation des lettres 40.
Permutation des propos. 605.
Personnes grammaticales 199, 222, 237.
Phonologie 3.
Phrase de coordination 14, 579; - copulative 580 (d'addition 581, d'extension 584); - disjonctive ou alternative 585; - adversative 586 (d'exclusion 586, de restriction 587, de contraste 588); - causative 589 (de raison 589, de conclusion 590).
Phrase de subordination 15, 590 (v. table méthodique p. 701).
Phrase surcomposée 675, 678.
Pléonasme 386.
Plus-que-parfait de l'indic. et du subj. 227; - emploi 473, 479.
Ponctuation 684; - signes objectifs 685 (point, virgule, point-virgule, deux-points, alinéa); - subjectifs 689 (point interrogatif, exclamatif, suspensif, parenthèse); - distinctifs 690 (guillemets, tiret, accolade, astérisque, p. abréviatif, majuscules).
Prédicat 2, 12, 381; - ses formes 383.
Préfixes 12, 332; - formes 333; - signification 335; - emploi 335.
Préposition 8, 295; - formation 295; - signification 297; - emploi 544 (lieu 545, temps 547, cause 548, manière 550).
Présent de l'indicatif 226, 239; - emploi 465; - de l'impératif 226, 239; - emploi 477; - du subjonctif 226, 239; - emploi 478.
Prétérit 226, 241; - origine 247; - emploi 468.
Prétérit antérieur 227; - emploi 473.
Pronom 7, 197; - substantif et adjectif 198; - adverbial 199; - personnel 199 (absolu et conjoint 202), emploi 422; - possessif 203 (absolu et conjoint 204), emploi 434; - démonstratif 205, emploi 437; interrogatif 208, emploi 442; - relatif 209, emploi 445; - indéfini 211, emploi 452; - place des pronoms 567, 571.
Prononciation 98; - des mots étrangers 142.
Proposition 1; - *simple* 12; - ses espèces 379; - ses membres 381; - sa forme (pleine ou elliptique 384, complexe 386); - affirmative et négative 555; - accentuation 564; - construction usuelle 565; - inversion 575; - *composée* 14; - syntaxe (propos. coordonnée 579, subordonnée 590—674); - construction 681.
Prosodie 5.
Prosthèse 45.
Quantité 5, 36.
Rapports, mots de rapport 8; - rapports prépositionnels 295, 544.
Radical 9, 230, 232; - flexion 234.
Réduction de la prop. subordonnée 16, 597, 625, 637, 642—674 passim.
Répétition 577.
Rythme 19.
Sens, variations 21.

Signes orthographiques ou accents écrits 113.
Sons - tableau 30; - combinaison 31.
Subjonctif 221; - emploi 478.
Subordination 15, 590 (v. phrase de).
Substantif v. nom.
Substantive (prop.) 15, 607—630.
Suffixes 11, 300, 304 (v. dérivation).
Sujet 13, 381; - ses formes 389 (sujet grammatical il 390, ce 393); - sa place 566.
Syllabe 5, 33.
Syncope 44.
Synérèse ou contraction de voyelles 41.
Syntaxe 3, 12; - de la prop. simple 379, de la prop. composée 579.
Temps du verbe 221; - imparfaits et parfaits 221; - primitifs et dérivés 234; - du présent 226, 238; - du passé 226, 240; - du futur 226, 242; - temps surcomposés 224, 227; - présents et prétérits 464; - absolus et relatifs 465; - emploi des différ. temps 465—480; - concordance 595.
Terminaisons des noms 162; - des adjectifs 182; - des verbes 230; term. personnelles 237; - temporelles 238.
Tiret 691.
Trait d'union 97.
Tréma 107.
Verbe 7, 10, 13; - verbes actifs ou transitifs, passifs et neutres ou intransitifs 213; - v. subjectifs et objectifs 213; - réfléchis 215; - impersonnels 217; - v. abstraits et concrets 218; v. auxiliaires de mode 219, de temps 220; - conjugaison (v. ce mot); - v. réguliers et irréguliers 234; défectifs 234; - v. factitifs 214, 328; dérivés 328, composés 370.
Voix du verbe - actif et passif 215, emploi 456; - réfléchi 215, emploi 458 (réciprocité 462).
Voyelles 4, 23; - nasales 24; - quantité 36; - contraction 41; - consonnification 41; - transposition 41; - nasalisation 43; voyelles latines (histoire) 46—65; - voyelles françaises (pronone.) 102—119.

INDEX LEXICOLOGIQUE

à 295, 545, 547, 549.
abord (d') 584.
admettre, concevoir 621.
adonc 641.
afin que 652.
aïeul 174.
ail 175.
ailleurs 290, 552.
ailleurs (d') 584.
ainsi 590.
ainsi....ainsi 674.
ainsi que 499, 670.
air (avoir l') 505.
alors 291, 553.
amour 170.
après 296, 548.
après que 646.
arrêter, décider, etc. 620.
arrière 296.
assez 197, 419, 553.
en attendant que 646.
attendu 515.
attendu que 649.
aucun 196, 211, 417.
aucunement 555.
aujourd'hui 291, 553.
auprès de 296, 546.
aussi 554, 584.
aussi....que 670.
aussi bien que 499.
aussitôt 294, 553.
aussitôt et aussi tôt 294.
aussitôt que 646.
autant 419, 486.
autant....autant 674.
autant que 499, 670.
d'autant plus que 650.
autour, alentour 554.
autre 195, 414.
autre que 673.
autrement 586.
autrui 195, 414.
avant 296, 548.
avant que 646.
avec 296, 499, 546, 550.
avoir beau 661.
beaucoup 197, 419, 486.
bétail 174.
bien 553.
bien de 419, 486.
bien que 660.
bien entendu que 657.
bientôt 294, 553.
bientôt et bien tôt 294.
bleu-foncé 368.
ça 207.
çà 290.
capot 504.
car 298, 589.
au (en) cas que 656, 662.
à cause que 649.
ce, cet, etc. 205, 206, 438.
celui (celui-ci, etc.) 205, 206, 438.
cent 193.
cependant 298, 587.
certain 196, 418.
certes 290, 553.
c'est (prop. subst. avec) 627
c'est que 650.
c'est-à-dire 584.
c'est-à-dire que 616.
c'est pourquoi 590.
chaque 196, 415.
chacun 211, 453.
à la charge que 656, 657.
châtain-clair 368.
cher 504.
chez 296, 545.
ciel 174.
clair-brun 369.
clairsemé 367.
clairvoyant 367.
comme 298, 499, 644, 651, 668.
comme et comment 612.
combien 209, 419, 442, 486, 611.
comment 208, 442, 611.
comprendre 616.
compris 296, 515.
conclure 616.
à condition que 656, 657.

par conséquent 590.
contester 617.
au contraire 588.
contre 295, 545.
convenir 621.
couple 170.
courbatu 367.
court-jointé 367.
court-vêtu 367.
craindre 622.
de crainte que 652.
croire, penser, etc. 615.
dans 296, 546, 547.
davantage 293, 294, 553, 672.
de 295, 545, 547, 549.
de (à) ce que 614, 621.
déjà 291, 553.
déjà....que 647.
délice 170.
demain 291, 553.
démentir 617.
demi 365, 604.
depuis 296, 548.
depuis que 646.
derrière 295, 552.
dès 296, 548.
dès que 646.
désespérer 617.
désormais 291, 553.
dessus 296, 552.
dessous 296, 552.
devant 296, 548.
devenir 218.
devoir 220.
différents 196, 418.
disconvenir 617.
dissimuler 617.
divers 196, 418.
dommage 625.
donc 298, 590, 641.
dont 210, 450.
dorénavant 291, 553.
douter 617.
douteux, possible, etc. 624.
durant 296, 547.
empêcher, éviter, etc. 620.
en, prép. 295, 546, 547.
en, adv. et pron. 201, 207, 290, 429, 435, 572.
encore 291, 553, 584.
encore que 660.
encore....que 647.
enfant 170.
enfin 584.
ens 295.
ensemble 291, 553.
ensuite 584.
entre 295, 546.
envers 296, 546.
environ 293, 553.
ès 190.
espérer, promettre, etc. 616.
et 298, 495, 582.
être pour aller 458.
excepté 515.
excepté que 657.
de façon (sorte) que 665.
faire 219.
falloir 220.
faut (il), convient, etc. 624.
faut (il s'en) 625.
feu 504.
force (nom de nombre) 419, 486.
fors (hors) 295, 340.
fort de (se faire) 505.
foudre 170.
gent 170.
gras-cuit 367.
guère 197, 419.
hébreu 187.
hier 290, 553.
hormis 296.
hormis que 657.
hors 290, 295, 552.
hors que 656, 657.
hui 291.
ici 207, 290, 551.
ignorer 617, 618.
il 200.
ivre-mort 367.
jà 291.
jamais 291, 553, 560.
je 200, rempl. par nous 423.
jusque 296, 548.
jusqu'à ce que 646.
là 207, 290, 551.
le, la, les, art. 189, 403.
le, la, les, pron. 201, 426.
lequel 209, 210, 444.
au lieu que 658.
loin 291, 552.
loin que 658.
long-jointé 367.
lors 291, 547, 641.
lors (alors) même que 660, 663.
lorsque 643.
lui, leur 201, 426.
l'un l'autre 463.
ni l'un ni l'autre 499.
l'un ou l'autre 499.
maint 196, 418.
mais 291, 586.
mal 291, 556.
malgré 297, 549.
malgré que 660.
de manière que 665.
me, moi 201, 422, 572.
meilleur....que 672.
même 205, 207, 440, 584.
de même que 499, 668, 670.
-ment 291, 553.
à mesure que 673.
mi 365.
mien, tien, sien 205, 437.
mieux que 672.
mille 193, 415.
millier, milliard, etc. 196, 490.
moins 290, 419, 486, 553.
moins....moins 674.
moins (du, au) 554.
moins que 673.
à moins que 656, 657.
mon, ton, son 205, 434.
mort-né 367.
se mourir 462.
moyennant 296, 549.
naguère 291, 553.
ne 671.
néanmoins 298, 387.
n'était (si ce n'était) 657.
ni 298, 499, 503, 585.
nier 617.
non 290, 555.
nonobstant que 660.
non que 650.
non pas que 650.
non plus 554.
non plus que 499.
non seulement....mais encore 499, 584.
notre, votre, leur 205, 436.
nous 200, 572.
nous, mis pour je 423.
nouveau-né 367.
nu 395, 504.
nul 197, 211, 417.
œil 174.
ombre (sous) que 650.
on 211, 452.
or 291, 590.
orgue 170.
ôter 618.
ou 298, 498, 503.
où 208, 210, 290, 441, 452, 611, 642.
où que 664.
oui 290, 555.
ouï 296, 515.
outre 295.
en outre 584.
outre que 658.
Pâque 170.
par 295, 546, 549.
paraît (il), arrive, etc. 624.
parce que 649.
parmi 296, 546.
partant 590.
partie....partie 584.
partout 294, 552.
partout et par tout 294.
passé 296, 515.
à peine....que 647.
pendant 296, 547.
pendant que 643.
permettre, souffrir, etc. 621.
personne 211, 455.

peu 197, 419, 489.
pour peu que 656, 662.
de peur que 652.
peut-être 555.
plaise (il), plût, etc. 625.
plein 504.
la plupart 486.
plus 290, 419, 486, 560.
plus et davantage 554.
de plus 584.
plus d'un 487.
plus....plus 674.
plus que 489, 672.
plusieurs 196, 418.
plutôt 294, 553.
plutôt et plus tôt 294.
plutôt que 499, 672.
posé que 656.
possible 504.
pour 295, 550, 651, 652, 667.
pour que 652, 667.
pourtant 587.
pouvoir 219.
pourvu que 656, 657.
premier-né 367.
près 296, 546.
présumer 616.
prétexte (sous) que 650.
proche 504.
à proportion que 673.
puis 290, 553, 584.
puisque 649.
quand 208, 442, 611, 643.
quand et quant à 299.
quand même 660, 663.
quantité de 419, 486.
quart 195, 490.
que, pr. int. 208, 443, 611.
que, pr. rel. 209, 446, 490.
que, qui, après seul, etc. 635.
que, adv. 419, 486.
que, conj. 298, 614, 641, 647, 650, 652, 657, 659, 675.
que....ne 618, 620, 622.
que....que 663.
quel 208, 209, 444, 611.
quelconque 211.
quel que 661.
quelque 196, 418.
quelque que 661, 662.
quelque chose 211, 454.
quelquefois 291, 553.
quelquefois et quelques fois 294.
quelqu'un 211, 454.
qui, pr. int. 208, 442, 611.
qui, pr. rel. 209, 446, 490, 608, 630.
quiconque 211, 609.
qui que ce soit 455, 609, 660.
qui....ne 634.
qui....qui 609.
quoi, pr. int. 208, 443, 611.
quoi, pr. rel. 209, 446, 490.
quoi que ce soit 455, 610, 661.
quoique 660.
quoi que 661.
quoique et quoi que 299.
réjouir (se), s'affliger, etc. 622.
rendre 218.
résoudre, obtenir 621.
reste (du, au) 554, 584.
reste (de) 489.
rez 296.
rien 211, 455.
rien de moins 560.
rière (derrière, etc.) 295, 552.
sans 295, 550, 645.
sans que 666.
sauf 504.
sauf que 657.
savoir (verbe) 220.
savoir (conj.) 584.
se, soi 201, 431, 572.
selon 296, 550.
selon que 673.
semble (il) 624.
si 291, 298, 555, 626, 641, 653.
si ce n'est que 657.
sinon 654, 657.
si....que 662, 667, 670.
sitôt que 646.
soit que....soit que 663.
sous 295, 545.
souvent 291, 553.
suffit (il) 625.
suivant 296, 550.
suivant que 673.
supposé 296, 515.
supposé que 656.
supposer 616.
sur 295, 545.
surtout 294, 553.
surtout et sur tout 294.
sus 290, 295.
tandis que 643.
tant 291, 419, 486, 553.
tantôt....tantôt 584.
tant que 643, 667, 670.
tard 291, 553.
tel 205, 207, 441.
tel....tel 674.
tel que 661, 667, 670.
tellement que 667.
témoin 504.
tôt 291, 553.
tout 196, 415.
tout à coup 294, 553.
t. à c. et t. d'un coup 294.
tout de suite 294, 553.
t. de suite et de suite 294.
toutefois 291, 587.
tout-puissant 367.
tout que 662, 667.
au travers de 297, 546.
très 290, 553.
trop 197, 419.
tu 200.
tu rempl. par vous 423.
un 193, 413.
val 175.
vers 295, 546.
vingt 193, 194.
vis-à-vis 293.
voici 207.
voici que 617.
voilà 207.
voilà que 617.
voire (voire même) 585.
vouloir 220.
vouloir, aimer, etc. 620.
vous 200, 572.
vous remplaç. tu 423.
vu 296, 515.
vu que 649.
y 201, 207, 290, 430.

TABLE DES VERBES

aller 250.
ardre 269.
avoir 279.
bénir 255.
boire 273.
bouillir 258.
braire 268.
bruire 268.
-cevoir 280.
chaloir 281.
choir 279.
circoncire 270.
clore (et -clure) 270.
connaître 274.
coudre 266.
courir 261.
courre 275.
couvrir 260.
croire 273.
croître 274.
cueillir 258.
cuire 267.
devoir 280.
dire 271.
dormir 258.
douloir 282.
duire 267.
écrire 267.
envoyer 250.
être 274.
faillir 258.
faire (-fire) 271.
falloir 281.
férir 259.
fleurir 255.
frire 269.
fuir 259.
gésir 261.
haïr 255.
-indre 267.
intrure 271.
issir 260.
lire 273.
luire 267.
mentir 258.
mettre 269.
moudre 275.
mourir 261.
mouvoir 280.
naître 266.
nuire 267.
occire 270.
offrir 260.
ouïr 259.
ouvrir 260.
paître 274.
paraître 274.
paroir 282.
partir 258.
plaire 274
pleuvoir 281.
poindre 267.
pouvoir 281.
prendre 269.
quérir 260.
querre 269.
raire 268.
repentir 258.
rire 270.
saillir 258.
savoir 279.
semondre 269.
sentir 258.
seoir 277.
servir 258.
sortir 258.
-soudre 275.
sourdre 265.
souffrir 260.
souloir 282.
-struire 267.
suivre 266.
taire 273.
tenir 261.
titre 266.
tordre 265.
traire 272.
vaincre 266.
valoir 282.
venir 260.
vêtir 260.
vivre 275.
voir 278.
vouloir 282.

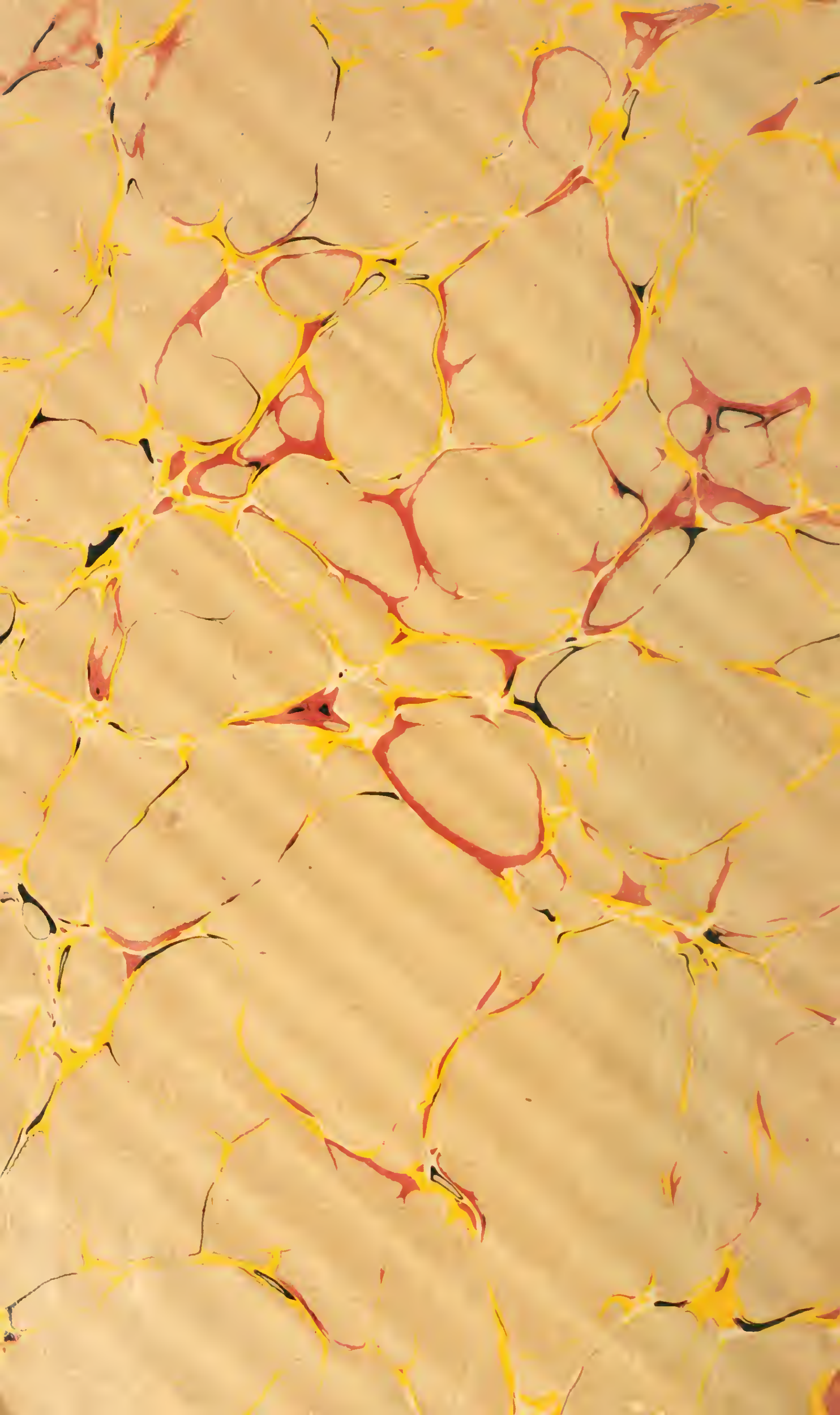
TABLE DES SUFFIXES

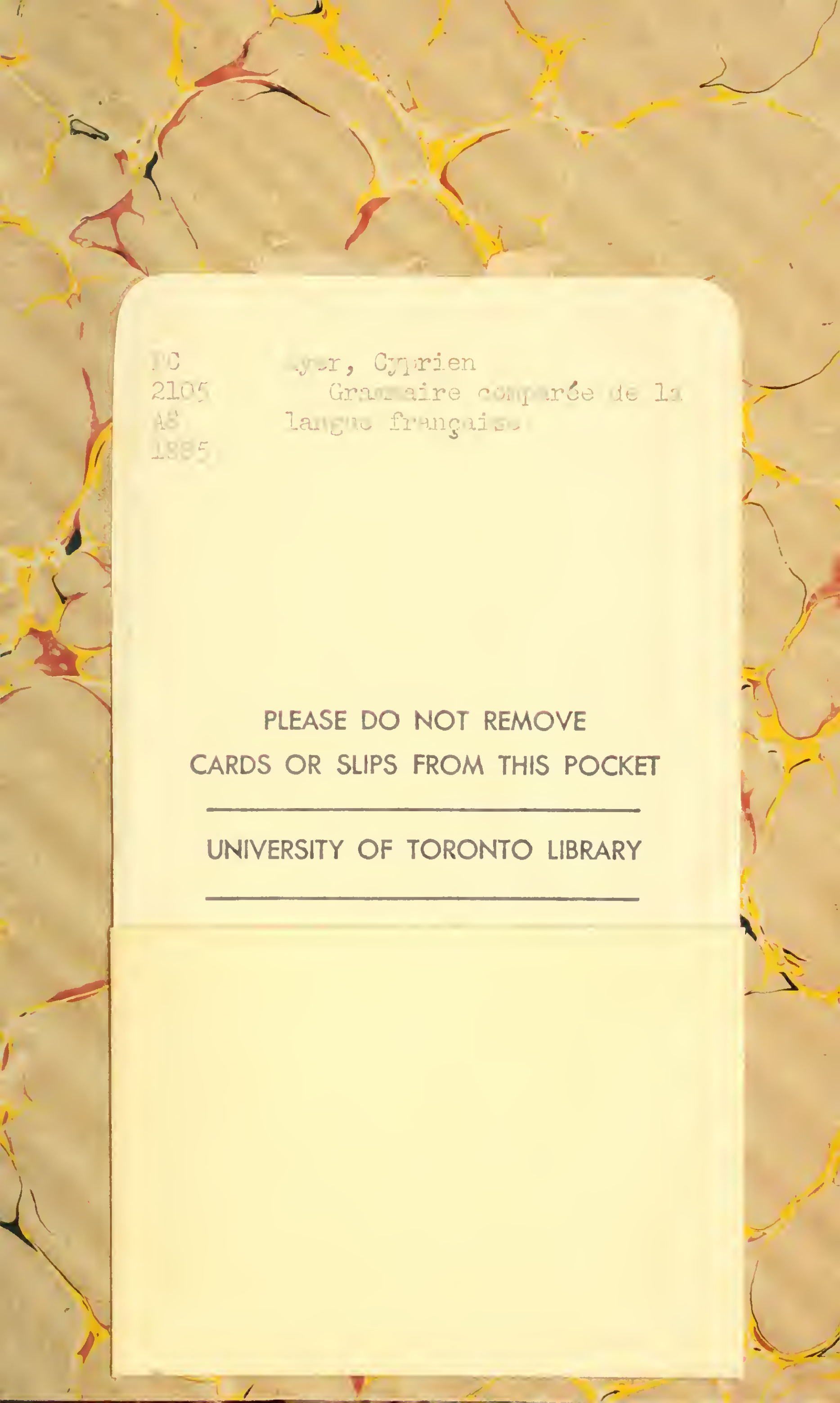
able (ible, uble) 321.
ace 322.
ade 319.
age 318.
agne 319.
aie 319.
ail 327.
aille 327.
ain (an, en), aine 314.
aison, ison, ation 309.
aire 314.
al, el 323.
ance, ence 310.
ande, ende 310.
ard 316
as, asse (ace) 327.
at 318.
âtre 327.
aud 328.
cule 326.
é 324.
ée 319.
eau, elle 325.
eil, il 327.
er, ir 328.
erie 319.
esque 324.
esse, ise 312.
esse 317.
et, ette 325.
être 324.
eur 308, 312.
eux, euse 323.
fier 330.
ide 322.
ie 312.
ième 324.
ier (er), ière 313.
ien 315.
it, ive 320.
ile 321.
ille 327.
ime 324.
in, ine 315.
ion 309.
ique 323
is, isse 311.
iser 329.
isme 318.
iste 314.
lent 324.
ment 311.
ois, ais 316.
oir, oire 311.
ole 326.
on 315.
ond, bond 322.
ot, otte 326.
ouil 327.
oyer 329.
té 312.
time 324.
tude 312.
u 324.
ule 326.
ure 310.

TABLE DES PRÉFIXES [1]

a 337.
ab 336.
ad 336.
ante 337.
après 347.
arrière 347.
avant 347.
bien 347.
bis 349.
circon 337.
cis 337.
contra (contre) 337.
cum (con) 338.
de 338.
demi 349.
dis 339.
dés 339.
ex 339.
extra 340.
fors (hors) 340.
in (en) 340, 350.
inter (entre) 340.
intra (intro) 342.
mal 348.
més (mé) 348.
mi 349.
moins 349.
non 349.
ob 342.
pen 348.
per (par) 342.
plus 349.
post 342.
pré 342.
préter 342.
pro (pour) 342.
quasi 348.
re (ré) 343.
retro 344.
sans 347.
sé 344.
semi 349.
sub 344.
subter 345.
sous 345.
super (sur) 345.
sus 345.
trans (tra) 345.
très 346.
trop 349.
ultra (outre) 346.
vice 347.

(1) Nous avons omis de cette table les composés grecs que l'on trouvera disposés par ordre alphabétique pages 372 sqq.





PC 2105 A8 1885
Ayer, Cyprien
Grammaire comparée de la langue française
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

